BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
rue Cujas, 13. — 1866

P
H F
S

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

DOCUMENTS HISTORIQUES INÉDITS ET ORIGINAUX

XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

—

QUATORZIÈME ANNÉE

1865

Vos pères, où sont-ils?
(ZACHARIE, I, 5.)

47734 0
23.748

« Et quant au premier point sur la réformation que j'ay commencée et que j'ay délibéré continuer par la grâce de Dieu..., ie l'ay apprinse par la Bible que ie lis plus que les docteurs..., et n'ay point entreprins de planter nouvelle religion en mes païs, sinon y restaurer les ruines de l'ancienne... Ie ne fay rien par force... Dieu me monstre des exemples... »

Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, au cardinal d'Armagnac.

(Lettre du 18 d'aoust 1563.)

« Ie trouverois bon, qu'en chascune ville, il y eust personnes deputées pour escrire fidèlement les actes qui ont esté fait durant ces troubles : et par tel moyen, la verité pourroit estre réduite en un volume, et pour ceste cause, Ie m'en vay commencer à t'en faire un bien petit narré, non pas du tout, mais d'une partie du commencement de l'Eglise réformée. »

Bernard Palissy.

Recepte véritable, etc., La Rochelle, 1563, page 103.)

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
174, RUE DE RIVOLI

—

1865

BX
9450
S64
année 14.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

QUATORZIÈME ANNÉE.

Une œuvre historique comme celle que représente ce recueil, ne saurait se perpétuer qu'en s'améliorant. Elle doit reconquérir, s'il le faut, et justifier toujours plus la faveur qui l'accueillit à son origine. Pénétrés de ce devoir, les membres du Comité ont pris d'importantes résolutions qui seront exécutées dès le 1er janvier 1866. Avec cette quatorzième année s'achèvera la première période des travaux de la Société fondée au mois d'avril 1852. — Une table des matières par ordre alphabétique, rédigée avec le plus grand soin, par une main habile, et embrassant les quatorze années révolues, résumera les indications de toute nature contenues dans l'ensemble de documents historiques déjà mis au jour, et en rendra l'usage plus facile. Cette table occupera les derniers numéros du *Bulletin* de 1865. C'est l'indispensable complément de nos collections.

Questions et Réponses. — Correspondance.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS. — AVIS DIVERS, ETC.

Archives de la commune de Valleraugue (Gard). Documents pour l'histoire de l'Eglise réformée (1635-1792).

Aulas, le 15 nov. 1864.

Monsieur le président,

Un de nos collaborateurs, M. Paul Cazalis-Fondouce, a signalé dans le *Bulletin* l'utilité d'un relevé fait dans les Archives communales au point de vue de l'histoire du protestantisme. Reconnaissant comme lui l'utilité de

ces recherches, je n'ai pas négligé de jeter un coup d'œil dans les inventaires et les liasses formant les archives des diverses communes dont j'ai parcouru les registres d'état civil protestant, et je crois devoir vous signaler aujourd'hui des documents qui se trouvent à la mairie de Valleraugue, chef-lieu de canton, arrondissement du Vigan. Je dois observer qu'en général les inventaires des pièces formant les Archives communales antérieures à 1789, ne présentent pas le relevé de tout ce qui se trouve dans les pièces ou registres indiqués, surtout quant aux registres; c'est ce qui a lieu pour Valleraugue en particulier.

Archives communales de Valleraugue, antérieures à 1789.

Administration communale. (BB. 1.) Registre Délibérations, etc. — Fixation par capitation des gages du pasteur, du chantre, du lecteur. — Arrentement d'une maison pour le service divin. — (1635-1644.) Registre de 423 feuillets.

(BB. 2.) Registre Délib., etc. — Autorisation de prendre moyennant indemnité des poutres pour le temple protestant partout où ce sera le plus commode. — Engagement pour 3 ans d'un chantre et recteur aux gages de 5 livres par an, plus 12 livres pour son logement. — Bris par malveillance de la cloche du temple, refonte et addition de métal à 60 livres le quintal. — (1645-1655.) Registre de 383 feuillets.

(BB. 3.) Registre, etc. — Synode en 1662 à Saint-André de Valborgne et députation pour déposer un pasteur. — (1656-1674.) Registre de 348 feuillets.

(BB. 4 *bis.*) Registre, etc. — 22 octobre 1685. Envoi de deux compagnies de dragons. — 6 mars 1686. Ordonnance de M. de Lamoignon, intendant, présentée par M. de Villemoulin, capitaine de dragons, de destituer les consuls protestants; ordre qu'il ne se tienne aucune assemblée sous peine de se voir courir sus au son du tocsin. — Ordre du roi transmis par le même capitaine de faire sur-le-champ raser le temple, en présence de MM. Pevillon et d'Arnaud, missionnaires de la mission royale. — 10 novembre 1686. Notification de l'indignation de Sa Majesté contre les peuples des Cévennes qui ne se réunissent pas de cœur à la religion catholique malgré les avertissements charitables; menaces de les traiter comme rebelles; de transporter après confiscation de biens; responsabilité des chefs de famille pour leurs enfants et leurs servantes; responsabilité des principaux habitants et nomination de surveillants pour faire venir à l'église; registre pour noter les contrevenants. — 1,100 journées imposées pour charroi du foin nécessaire aux dragons pour leur quartier d'hiver. — Ordre de faire payer aux nouveaux convertis la solde, le fourrage de l'ustensile des dragons à raison de 1,629 livres par mois. — Assassinat d'un dragon. — 6 décembre 1686. Vente du cimetière qui joint l'église, de

l'emplacement du temple et du cimetière des protestants pour servir à l'acquisition d'un nouveau cimetière catholique. — 13 avril 1688. Organisation de détachements pour aller jusqu'à 15 jours après Pâques fouiller les montagnes et autres lieux ou s'assemblent les protestants. — Allocation de 100 livres au registre P. Polla, qui a prêché le carême. — (1685-1689.) Registre de 190 feuillets.

(B B. 4.) Registre de délibérations, etc. — Injonction à tous les habitants valides de se joindre aux dragons pour courir sus aux protestants et leurs ministres. Imposition solidaire sur les nouveaux convertis de la fourniture des casernes, lits, etc., plus 2 sous par jour à chaque soldat, 4 sous aux sergents, 8 sous aux lieutenants et 12 sous aux capitaines. — Ordre de M. de Broglie de conduire les fanatiques au fort de Saint-Hippolyte. — Construction de murs, portes, etc. pour protéger la ville contre les fanatiques. — (1689-1706.) Registre de 480 feuillets.

(B B. 6.) Registre, etc. — Ordonnance du roi sur l'éducation des enfants des nouveaux convertis. — (1725-1738.) Registre de 370 feuillets.

Ancien Etat civil protestant. — (G G. 11.) Registre des pasteurs. Baptêmes et mariages 1751-1755. Registre de 87 feuillets, reliure en veau en bon état. Sur la 1re feuille est écrit : Au nom de Dieu soit fait. Amen. Au-dessous il y a : Registre de Jean Journet, pasteur des Eglises des Basses-Cévennes et Rouergue. Commencé le neuvième décembre 1751. — Ce registre est le seul registre original que nous ayons trouvé des pasteurs du désert. Dans toutes les Eglises qui ont des registres de cette époque, il n'y a que des copies de ce registre, et il n'y a que les actes se rapportant aux Eglises pour qui la copie était faite. Les originaux étaient déposés entre les mains du représentant des Eglises, comme nous aurons occasion de le montrer en parlant des registres du Vigan. Il contient les baptêmes et mariages administrés par Jean Journet, dans diverses Eglises depuis le 17 novembre 1751 jusqu'au 7 août 1756 et est sur papier libre. Tous les actes sont signés par le dit Jean Journet. Au verso de la première feuille sur laquelle est le titre ci-dessus est écrit un acte de baptême, écrit et signé par Gaubert, pasteur. Sur la dernière feuille blanche est écrit d'une main étrangère : Durfort. 51 mariages ou baptêmes. — J'ai relevé sur ce registre 11 actes de baptême ou mariage se rapportant à des fidèles d'Aulas et dont la copie est dans le registre qui est à Aulas.

(G G. 12.) Volume 2. Baptêmes et mariages. La première moitié du volume va de 1755 à 1764, la seconde moitié de 1727 à 1767. — Tel est le titre écrit par l'un des maires de Valleraugue sur la première feuille blanche du registre, qui est relié comme le précédent en veau, en bon état, et renferme 177 feuillets. — Au dos est écrit : Registre confus de l'Eglise de Valleraugue des années ou parties d'années 1,755, 1,756, etc. En

tête du registre se trouve la mention suivante : Suite des baptêmes et mariages que j'ai célébrés depuis que je suis reçu au saint ministère (signé au-dessous) : Jean Journet, pasteur des Basses-Cévennes. 1755. — Il renferme en 32 pages sur papier libre, tous les actes faits et signés par Journet depuis le 2 avril 1755 jusqu'au 8 décembre de la même année. Le tout se rapporte à l'Eglise de Valleraugue au sein de laquelle Journet exerçait alors son ministère. — La suite du registre est sur papier au timbre : Deux sols TT G, de Montpellier, et porte écrites à côté du timbre, qui les sépare, les mentions suivantes : Registre des mariages et baptêmes de l'Eglise de Valleraugue, 1756, et de l'autre côté : Continuation du registre des baptêmes et mariages de l'Eglise de Valleraugue. Tous les actes sont signés par les pasteurs J. Gal (Pomaret, past. à Ganges); J. Journet; Henry Grail: Paul Marazel (past. d'Aulas), etc. —

Nous n'avons rien vu qui justifie le titre mis par le maire en tête du volume et le tout fait bien suite en allant de 1755 à 1765.

(G G. 13.) Volume 3. Baptêmes et mariages 1765-1777. Registre de 282 feuillets, relié en veau, en bon état. — Au dos est écrit : Registre des baptêmes de l'Eglise de Valleraugue depuis 1765 à 1777. — En tête du registre, qui est sur timbre, est la mention : Extrait du registre des baptêmes et mariages du lieu et paroisse de l'Eglise de Valleraugue de l'année 1765. — Comprend 12 pages. Tous les actes signés Henry Grail, pasteur, sont des baptêmes et mariages administrés à Valleraugue par ce pasteur et sont probablement tirés de son registre particulier; voilà pourquoi il les a intitulés: Extrait du registre. A la page 13, il y a : Registre des baptêmes et mariages de l'Eglise et paroisse de Valleraugue, diocèse d'Alais, commencé le 8e décembre 1765 par Jacques Olivier, pasteur de la dite Eglise. Tous les textes sont signés des parties et du pasteur. Quelques actes sont signés par des pasteurs du désert. — A la dernière page se trouve la mention suivante, que nous croyons devoir signaler particulièrement, comme étant la seule que nous ayons rencontrée dans nos recherches : Nous soussigné, ministre du saint Evangile et pasteur de l'Eglise de Valleraugue, certifions que tous les baptêmes et mariages contenus dans ce registre commençant au 3 septembre 1775 et finissant au 21 septembre 1777 ont été enregistrés dans la forme prescrite par les ordonnances, approuvons les ratures et changements qui s'y trouvent, déclarant que ce ne sont que de légères fautes d'inadvertance réparées (signé) : J. Molines, pasteur.

(GG. 14.) Volume 4. Baptêmes et mariages, 1777-1792. Registre de 456 feuillets, relié en veau, comme les précédents, en bon état. — Au dos : Etat civil du culte protestant. Naissances et mariages depuis le 29 septembre 1777 au 28 décembre 1792. — Ce registre, écrit sur timbre, porte la mention suivante en tête : Registre de l'Eglise de Valleraugue, commencé

le 28 septembre 1777. N° 4. Au nom de Dieu soit fait. Amen. — Il est tenu par le pasteur J. Molines jusqu'en mars 1779, où nous trouvons les signatures des pasteurs Bardet, Soutoul (de Sumène) et qui signent alternativement avec J. Molines, qui exerce son ministère à Valleraugue jusqu'au mois de septembre 1785, où il est remplacé momentanément par P. Gautier, pasteur de Durfort jusqu'en 1787. Gal-Ladevèze, Paul Marazel, etc., signent ensuite, et enfin Louis Buisson (père du pasteur de Lyon) vient enfin comme pasteur de Valleraugue au mois de septembre 1788. Ce pasteur a dressé une table de 60 actes faits en l'année 1792; elle se trouve aux pages 423 et 424 du registre, qui est clos à la page 438, par la mention suivante : Arrêté le présent registre le 6 novembre 1792 (signé) : Nadal, maire. — La suite du registre contient l'Etat civil, tenu par le maire, conformément à la loi. C'est le seul exemple que nous puissions signaler du mélange de registres civils avec les ecclésiastiques de tout culte.

Les archives de Valleraugue offrent, comme on peut s'en convaincre par cette analyse, une mine de renseignements intéressants pour l'histoire de cette Eglise. Dieu veuille mettre au cœur de quelque ami de ce genre d'études le désir de les utiliser.

Veuillez agréer, etc. F. Teissier.

Une édition protestante de « l'Education des Filles, » de Fénelon.

Il existe une édition du célèbre traité de l'*Education des Filles, par M. l'abbé de Fénelon*, donnée en 1687 (in-18, à la Sphère) « suivant la copie imprimée, à Paris, chez Pierre Audoin, sur le quai des Augustins. » En tête se trouve un *Avertissement* qui accuse nettement une main protestante et qu'on lira ici avec intérêt. Le voici :

« Ceux qui jetteront les yeux sur le chapitre VIII de cet ouvrage et sur « la fin du VII, s'étonneront peut-être qu'on réimprime dans un païs protes- « tant, un livre qui semble n'être à l'usage que des catholiques romains « et fait exprès pour instruire les enfans des opinions de cette Eglise. « Mais on a deux choses à dire là-dessus. La première est que tant s'en « faut que dans notre communion on doive fuir la lecture des livres de « morale, où des personnes d'esprit catholiques romaines, tâchent d'in- « sinuer les sentimens de leur Eglise, qu'au contraire il est utile qu'on les « lise pour se confirmer dans sa religion. En effet il n'est rien de plus « propre à persuader un protestant de l'obscurité des opinions qu'il rejette, « que de voir d'un côté les preuves évidentes qu'un de ses adversaires ap- « porte en faveur des doctrines fondamentales, dans lesquelles ils con-

« viennent, et de remarquer de l'autre la foiblesse des raisons qu'il allègue, « pour soutenir les dogmes où ils diffèrent. Ainsi, au lieu que notre auteur « est admirable, lors qu'il montre avec combien de facilité on peut faire « retenir l'Histoire sainte aux enfans même les plus stupides, et leur en « donner une grande idée ; au lieu qu'il apporte des preuves solides et con- « cevables aux personnes les plus simples, de la distinction de l'âme et du « corps, de l'existence de Dieu, de sa spiritualité et de ses autres perfections ; « de la création du monde, de l'immortalité de l'âme, du péché, de la néces- « sité de la grâce, des peines et des récompenses futures, etc.; il semble que « sa clarté et sa solidité ordinaires l'abandonnent lors qu'il s'agit de quelque « dogme particulier de l'Eglise romaine. C'est un préjugé qui vaut une dé- « monstration, qu'un homme aussi éclairé que M. Fénelon ne puisse soutenir « les dogmes particuliers de son Eglise, que par l'autorité même de cette « Eglise, qu'on est obligé de croire sur sa parole, ou du moins d'en faire « semblant de peur de sentir le redoutable effet de ses menaces, si l'on man- « quoit d'ajouter foi à ses promesses. *Il faudroit*, dit notre auteur (p. 85), « *poser comme le principal fondement l'autorité de l'Eglise du Fils de* « *Dieu et Mère de tous les fidèles : c'est elle, direz-vous qu'il faut écouter,* « *parce que le S. Esprit l'éclaire pour nous expliquer les Ecritures.* « Oui, sans doute, et c'est le S. Esprit qui a dicté à l'Eglise gallicane ou à « un prélat et un moine qui la représentent, et qui en possèdent toute « l'autorité ; c'est lui dis-je, dont les célestes rayons leur ont fait com- « prendre que ce passage, *contrains-les d'entrer*, signifie, envoyez des « dragons aux huguenots, qu'on les mange, qu'on les dévore, qu'on les « réduise à la dernière mendicité, qu'on invente tous les jours de nou- « veaux tourments pour les mettre à la raison. Si les dragons, tout dra- « gons qu'ils sont, n'en peuvent venir à bout, qu'on les envoye à Larapine, « ce fameux bourreau, dont les Busiris et les Phalaris feroient gloire d'être « écoliers.

« Qu'on ne dise pas que le clergé de France n'a point de part dans « ces cruautez, puis qu'il nous a menacez de ce rude traitement dans « sa lettre pastorale, comme on le lui a déjà reproché fort souvent. C'est « par la même raison que l'évêque d'Amiens disoit, dans un Panégyrique « du roi, intitulé *Louis le Grand*, quelques années avant l'expédition dra- « gonne, qu'il falloit que notre supplice fût non seulement rigoureux, mais « encore long et languissant, afin qu'il fût proportionné à la grandeur de « nos crimes. Au moins les évêques d'Afrique, quoi que la plûpart assez « malhonnêtes gens, intercédèrent auprès de l'empereur en faveur des do- « natistes, et pour adoucir les arrêts qu'on avoit prononcez contre eux. « Mais il ne s'est pas encore trouvé un évêque de France, qui eût assez ou « d'honneur ou de crainte de Dieu, pour présenter une requête à Sa Ma-

« jesté, en faveur des malheureux huguenots, mille et mille fois plus mal « traitez que les donatistes. Bien loin de cela quelques-uns ont ajouté la « raillerie et l'imposture à la cruauté et à la barbarie en soutenant que les « calvinistes se plaignoient à tort, et qu'on ne les avoit ramenez que par « la douceur.

« Mais peut-être que Messieurs du clergé diront qu'on les accuse mal à « propos, que ce n'est pas à eux à corriger la cour, et qu'ils ne peuvent « pas s'opposer aux volontez du roi. Entendez : lorsqu'il n'y a aucun profit « temporel à espérer ; car s'il s'agissoit de résister à son souverain, pour « soutenir les droits du pontife de Rome, et montrer que l'investiture et les « revenus des évêchez qui viennent à vaquer lui appartiennent, on ne man- « queroit pas d'évêques, qui feroient des livres dans le cœur même de la « France pour le pape contre le roi, qui s'écrieroient que c'est déchirer la « robe sacrée de l'épouse du Fils de Dieu, que d'ôter au siége de Rome « deux ou trois mille écus de rente ; qui fouilleroient secrètement dans « toutes les archives du royaume, pour envoyer des mémoires à Sa Sainteté, « et qui en seroient récompensez enfin par un chapeau de cardinal. Mais « pour les pauvres huguenots, qui n'ont rien à donner, et qu'il faudroit « servir par un principe de vertu, on ne se va pas embarrasser de leurs « affaires.

... Quis enim virtutem amplectitur ipsam
Præmia si tollas ?

« En effet qu'importe à Monsieur le curé que son église se remplisse « d'hypocrites, en payeront-ils moins les dîmes? Et que lui fait cela, que « cinquante mille vieux catholiques s'accoutument à battre, à voler, à sac- « cager, à déshonorer les filles? Tant mieux pour lui. Plus ils feront de « péchez, plus ils iront à l'offrande.

« Mais s'il importe peu au clergé de France d'agir avec plus de douceur, « ou même s'il lui est utile d'être persécuteur, faut-il d'autres argumens « pour dissiper les vaines subtilitez de ceux qui défendent sa conduite? Car « puisque le clergé d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne est tout semblable « à celui de France : qui pourroit s'imaginer que de membres si cruels et « si corrompus, il s'en puisse former un corps, dans lequel l'esprit de « douceur habite, et qu'il éclaire de ses vives lumières jusqu'à le rendre « infaillible ?

« Après avoir renversé si facilement le grand principe de ces Messieurs, « l'autorité de l'Eglise, phrase, qui est seule capable d'inspirer de l'hor- « reur, lors qu'il s'agit de persuasion et de sentimens : On n'aura pas de « peine à se tirer de leurs autres sophismes, dont toute la force consiste « dans un tour figuré. Telle est la raison que l'auteur allègue pour prouver « que le mariage est un sacrement. *Admirez*, dit-il (*p.* 103), *les richesses*

« *de la grâce de Jésus-Christ qui n'a pas dédaigné d'appliquer le re-*
« *mède à la source du mal en sanctifiant la source de notre naissance*
« *qui est le mariage. Qu'il étoit convenable de faire sacrement de cette*
« *union de l'homme et de la femme, etc.* Quelle pauvreté! Est-ce ainsi
« que l'on prouve les fondemens et les mistères de la religion? Il falloit
« alléguer des passages formels pour l'institution de ce nouveau sacre-
« ment, comme on en a pour ceux du baptême et de l'eucharistie. Après
« cela, il ne faut pas s'étonner s'il y a tant d'athées en Italie, en Espagne,
« et même à ce qu'on dit, en France; puisque les catholiques les plus zélez
« travaillent avec tant d'ardeur à obscurcir les véritez de la religion chré-
« tienne, en y mêlant les opinions particulières de leur Eglise : rien n'étant
« plus capable de faire révoquer en doute les solides raisons qu'ils allè-
« guent quelquefois en faveur du christianisme que la foiblesse des preuves
« qu'ils apportent pour donner quelque couleur à ces opinions. Ajoutez à
« cela que pour s'attacher à l'étude de ces controverses, ils négligent celui
« de l'Ecriture et de l'antiquité, de la religion et de la morale.

« Mais Mr. Fénelon n'est pas du nombre de ces derniers, et c'est la se-
« conde chose que nous avons à remarquer pour justifier l'édition de ce
« livre. Il ne faut pas avoir beaucoup de pénétration, pour sentir par la
« lecture de cet ouvrage, que cet abbé n'est pas extrêmement superstí-
« tieux, et qu'il n'y a mêlé qu'à regret quelques traits de papisme. Il passe
« fort légèrement sur certains dogmes épineux de son Eglise, et les ex-
« plique dans les termes les plus doux et les plus généreux qu'il peut
« trouver. Il établit des maximes, qui étant bien comprises peuvent être
« d'un grand secours pour faire revenir de leurs erreurs grossières plu-
« sieurs membres de son Eglise. Enfin on n'y trouve pas même les mots de
« transsubstantiation, d'adoration du sacrement, ni celui du purgatoire.
« On n'y apprend point aux enfans à se prosterner devant les images, ni
« à invoquer des saints, ni à prier pour les morts, ni à gagner les in-
« dulgences. »

Sait-on de qui est cette préface intéressante et caractéristique?

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

—

DIALOGUE DE LA VÉRITÉ ET DE L'ERREUR.

EN L'HONNEUR DE M. CLAUDE.

1685.

M. Gustave Masson nous communique la pièce de vers historique que voici. Elle est tirée du British Museum (Harleian Mss. 6948, fol. 381).

Dialogue de la Vérité et de l'Erreur, en l'honneur de M. Claude.

Sur le mont de Sion où les Muses sacrées
Sont d'un souffle divin saintement inspirées,
L'auguste Vérité qui ne change jamais,
Comme leur noble Reine, a bâty son palais.
C'est là qu'elle préside à ceste troupe illustre
Qui de ces clairs rayons emprunte tout son lustre.
C'est en ce mont fameux qu'elle fait éclater
Les oracles du ciel que l'on va consulter.
C'est de là qu'en son trosne à jamais affermie,
Elle combat l'Erreur, sa mortelle ennemye,
Si que par sa lumière on luy voit esclaircir
Les nuages espais qui voudroyent l'obscurcir ;
Mais l'orgueilleuse Erreur, à combattre obstinée,
Plutôt que de se voir en triomphe menée,
S'épuise en vains efforts et change mille fois
De forme et de couleur, de posture et de voix ;
Et vaincue, elle croit par ses ruses subtiles,
Paroistre triomphante aux yeux des plus habiles.
Un jour que, se flatant de ceste illusion,
Toute pleine de joie, elle vient en Sion,
La sainte Vérité pour punir son audace,
Luy veut faire à sa honte abandonner la place,
Et noblement modeste en ses chastes appas,

Vers sa fière ennemye elle porte ses pas.
L'Erreur qui l'aperçoit s'avance concertée,
Son maintient est contraint, sa démarche affectée,
Et son visage étale en ces fausses beautés
Des trompeuses couleurs, des appas empruntés ;
De quelques faux brillants sa teste est couronnée ;
Du changeant arc-en-ciel elle est environnée,
Et sa robe trompeuse, à l'envy de son teint,
De cent fausses couleurs se bigare et se peint.
Mais la Vérité sainte en cet abord rayonne
De brillantes clartés en forme de couronne,
Et sa robe très simple et qui n'a poïnt de plis,
Est ainsi que son teint plus blanche que le lys,
Une blancheur naïve esclate en son visage
Dont les mâles beautés se montrent sans nuage,
Son front est revestu de pudiques attraits,
Et ses yeux sont remplis d'inévitables traits,
En cest estat paroît ceste dame immortelle.
Rien que de naturel ne se descouvre en elle,
Sa voix n'est point flateuse et n'a rien d'affecté,
Mais pronon (*sic*) ces mots avecque liberté.

LA VÉRITÉ.

Vaine et superbe Erreur, quelle audace est la tienne ?
Peux-tu bien ignorer que Sion m'appartienne,
Et ne say-tu pas bien que sur ce noble endroict
Le mensonge ny toy n'eust jamais de droit ?
Tu viens dans mon empire, il faut que je t'en chasse !
Va, fille du mensonge, abandonne la place !

L'ERREUR.

Par quel droit me faut-il reconnoistre ta loy ?
Doi-je céder un lieu qu'on usurpe sur moy ?
Non, le temps est venu que malgré ta cabale,
Tu te verras destruire, orgueilleuse rivale.

Un espoir si charmant rassérène mon front,
Et c'est pour le braver que je viens sur ce mont.
Ta perte est assurée et le destin l'ordonne,
Puisqu'on voit *Charanton* céder à *la Sorbonne*.
Je ne parleray point de cent fameux guerriers
Par qui je l'ai vaincue et flétry ses lauriers.
Ils ont leurs noms gravés au temple de Mémoire.
Mais je veux publier ma nouvelle victoire,
Et pour te réprimer quand tu parles si haut,
Je ne veux t'opposer que le célèbre Arnaud.
Connois-tu son sçavoir et sa plume dorée,
Et sa rare éloquence en tous lieux admirée,
Et say-tu bien enfin qu'après mille travaux
Il a donté l'Envie et vincu ses rivaux?
C'est luy qui prend en main ma cause et ma deffence,
Et c'est par son moyen qu'on m'aplaudit en France.
Par d'exelans escrits il prouve doctement
La présence de Dieu au Très-Saint-Sacrement,
Renverse d'Aubertin les vaines conjectures
Et de tes écrivains confond les impostures.
Cest illustre advocat de la réalité
En fait voir clairement la perpétuité!

La Vérité.

Je sçay quel est Arnaud ; n'en fais point tant la vaine,
Je connais ce géant de l'Eglise romaine,
Je sçay qu'il fait du bruit et qu'il a de l'éclat,
Mais il n'est pas heureux en ce dernier combat.
Autrefois triomphant et couronné de gloire,
Il pouvoit mériter une place en l'histoire.
Ouy, tandis qu'il sauvoit mes nobles estandars,
On voyoit son renom voler de toutes parts.
Mais il estoit heureux lorsqu'il t'a conbatue,
C'est en vain contre moy que son bras s'esvertue.
En changeant d'ennemis, il change de destin,
Et sa gloire à présent paroît sur son déclin.

Ainsi quoyque invincible en deffendant la grâce,
Et repoussant l'efford des sectateurs d'Ignace,
Aujourd'huy sa fierté se doit humilier,
Quand Claude contre toi se fait mon chevalier,
Claude, de quy l'adresse et le rare génie
Ont acquis de nos jours une gloire infinie,
Et qui, de mon amour heureusement épris,
Ne fait point de combat qu'il ne gagne le prix.
Cest ami généreux, armé pour ma querelle,
Te desclaire sans fin une guerre immortelle,
Et son bras animé de la vertu d'en haut,
Terrasse ton Nouel, il dompte ton Arnaud.
A deux fiers ennemis ce magnanime Hercule
Oppose sa volonté et jamais ne recule ;
Il accepte intrépide un conbat inégal,
Et c'est à tes suppôts que ce choc est fatal.
C'est luy qui d'Aubertin fait valoir les ouvrages,
Louez des plus savans, aprouvez des plus sages ;
De ce docte ministre il conserve l'honneur,
Et défand hautement la cause du Seigneur !
Soutient la pureté de son auguste Cène,
Et l'estat glorieux de la nature humaine.
Ainsy, plain de transport, chaque fidelle *vit*
Qu'Arnaud est Goliath et que Claude est David.

L'Erreur.

Ah ! tu te flates trop, orgueilleuse insensée !
Reconnois ta follie et change de pensée ;
Sache que mon Arnaud, toujours victorieux,
Porte plus que jamais sa gloire jusqu'aux cieux.
Je say bien que ton Claude, en souplesse fertile,
Elude ses efforts d'une adresse subtile,
Et, par sa réthorique et ses belles couleurs
Eblouit bien du monde, et charme les lecteurs ;
Mais quoy qu'il puisse dire et quoy qu'il puisse faire,
Il doit enfin céder à ce grand adversaire,

Qui par son dernier livre a gagné les esprits,
Fait pencher la balance et renporté le prix.
La question des Grecs, cause de sa victoire,
Fait que Claude confus void obscurcir sa gloire.
Ainsi cest homme rare, obéissant vostre orgueil,
Ranplit vostre party de tristesse et de dueil.

La Vérité.

Par quelle illusion follement obsédée,
Tires-tu vanité d'un triomphe en idée?
Mais peut-estre, tu crois que c'est un coup d'estat,
De chanter le triomphe au millieu du conbat.
Je sçay que ton Arnaud, pour opprimer mon Claude,
A joint dans son écrit la vengeance et la fraude,
Qu'il est, dans son ouvrage, altier au dernier point;
Mon Claude toutefois ne s'en estonne point.
Pour moy, pour son honneur, son admirable plume,
Prépare sans relâche un excellent volume.
Et c'est là que des Grecs traitant la question,
Il va ravir le monde en admiration.
Malgré ton deffenseur que la [haine?] transporte,
La Vérité toujours se montrera plus forte;
Et mon illustre Claude en tous lieux fera foy,
Qu'il n'est rien d'impossible à qui conbat pour moy!

Lors à ce grand discours, qu'un éclair aconpagne,
La rivale s'enfuit de la sainte montagne,
Et fait voir, en courant d'un pas précipité,
Que l'orgueilleuse Erreur cède à la Vérité.

INTERROGATOIRE DU MINISTRE SALOMON LE CLERC

PRISONNIER A LA BASTILLE.

1697.

Nous avons trouvé cet interrogatoire, ainsi que celui qui suivra, parmi les papiers recueillis par Rulhière, dont il a déjà été question (*Bull.*, XIII, 167, 199, 231, 239). Ces deux pièces, tirées du t. II, p. 58 et 246 (*Bibl. imp.*, Suppl. franç., n° 7046), ont d'autant plus d'intérêt, qu'elles ont été copiées sur des originaux conservés, avant 1789, aux archives de la Bastille, et qui ont sans doute disparu avec la majeure partie desdites archives. Malheureusement le copiste employé par Rulhière a laissé beaucoup de mots en blanc.

La *France protestante* a consacré un article à Salomon Le Clerc.

INTERROGATOIRE de l'ordre du roi, fait par nous Marc René de Voyer, chevalier conseiller du roi en ses conseils, maître aux requêtes ordinaires de son hôtel, du nommé Le Clerc, prisonnier de l'ordre de Sa Majesté au château de la Bastille; à laquelle nous avons procédé ainsi qu'il ensuit :

Du mardi 29 *octobre* 1697 *de relevée en la salle du château de la Bastille.*

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure, après serment fait de dire et répondre vérité;

A dit qu'il s'appelle Salomon Le Clerc, âgé de 58 ans et demi, natif de Loudun en Touraine, ci-devant ministre de la religion prétendue réformée en la ville d'Orléans; mais à présent de la religion catholique apostolique et romaine . . . . . (1) du roi de la somme de cinq cents livres et du clergé de France de la somme de quatre cents livres par an, demeurant avant sa détention en la ville d'Orléans, d'où il étoit venu en cette ville pour y passer quelque tems avec sa femme et sa famille.

Combien il y avoit de tems qu'il n'étoit venu à Paris ;

A dit qu'il y venoit suivant la nécessité de ses affaires.

Pourquoi lui répondant vint à Paris à Pâques dernier;

(1) Sans doute : Pensionnaire du roi, etc.

Pourquoi il ne communia pas à la paroisse de son domicile ordinaire, pour donner cet exemple public de relligion aux nouveaux convertis qu'il a si longtemps scandalisés par une profession publique de. . . . . .

A dit qu'aux fêtes de Pâques dernières, à d'autres il a rempli son devoir pascal dans l'église paroissiale de Saint-Maclou d'Orléans, sa paroisse, et que s'il a fait sa communion pascale cette année dans l'église paroissiale de Saint- . . . . . de cette ville, c'est parce qu'il étoit logé dans la rue de la Huchette qui dépend de cette paroisse.

Quelles affaires il avoit en cette ville ;

A dit que deux affaires l'avoient obligé d'y venir et d'y demeurer plus long-tems qu'il n'avoit projetté : La première pour solliciter auprès du sieur Le Petit, receveur des économats, le payement des arrérages de sa pension dont il lui est dû plus de cinq années, et ledit sieur Le Petit lui ayant proposé de lui donner quelques sommes à recevoir sur l'économat de l'abbaye de Saint- . . . . . et de le faire parler pour cela au sieur abbé. . . . . Il fut obligé de différer son retour; la seconde affaire de lui répondant était une proposition de mariage entre sa fille et le nommé Duplessis Le Vasseur, nouveau converti qui demeure ordinairement rue Saint-Jacques chez le nommé. . . . . Lui répondant avoit principalement. . . . . de lui faire embrasser la religion catholique, dont il n'a jusqu'à présent fait aucune profession; ce que lui répondant offre de prouver par des témoignages irréprochables si Sa Majesté le trouve bon.

Pourquoi lui répondant vient d'ordinaire en cette ville aux environs de la fête de Pâques et de la fête de la Notre-Dame de septembre ;

A dit qu'il n'est jamais venu en cette ville que pour la nécessité de ses affaires et croit que. . . . . dans ce tems-là que dans d'autres.

Dans quelle maison lui répondant alla le quatre du mois d'avril dernier, entre huit et neuf heures du matin;

A dit qu'il alloit fort souvent chez la dame de Coudrai qui demeure rue de Mâcon, à la première porte cochère à gauche en entrant par la rue de la Harpe, qu'il y alloit presque tous les jours parce que cette femme est tante de la femme de lui répondant, et que sa belle-sœur et sa nièce demeurent avec elles. . . . . que toutes trois sont nouvelles converties et ne les croit pas bien prévenues en faveur de

la relligion catholique et romaine; mais comme elle est tante dudit Le Vasseur du Plessis qui recherche en mariage la fille de lui répondant, il s'est cru obligé de lui rendre quelques devoirs.

Quels sont un jeune homme habillé de rouge, un autre habillé de noir et un autre habillé droguet bleu qui entrèrent dans la même maison après que lui répondant y fut entré;

A dit que le jeune homme habillé de rouge s'appelle de la. . . . qu'il est aussi neveu de la dame du Coudrai et demeure dans cette maison; ne se ressouvient point des deux autres et croit qu'ils alloient visiter d'autres personnes qui demeurent aussi dans cette maison, où lui répondant sçait qu'il y a plusieurs ménages; sçavoir les dames de Manceaux et de Bouilly, toutes deux veuves, le sieur Dise, gentilhomme de Normandie, sa femme; tous nouveaux catholiques. . . . . de la relligion qu'ils ont embrassée.

Quel est l'homme de la taille de lui répondant qui sortit avec lui-même de cette maison ledit jour;

A dit qu'il croit que ce fut ledit Duplessis, ou peut-être ledit sieur Dise qui y demeure.

Pourquoi lui répondant dit à cet homme : Monsieur, il faut changer de maison, et ce qu'il a entendu dire par ces paroles;

A dit que par ces paroles : Monsieur, il faut changer de maison, il n'a entendu dire autre chose, sinon que, suivant la proposition que lui faisoit ledit Duplessis, il faudroit que lui répondant changeât de demeure et vint s'établir à Paris.

Avons remontré au répondant que ces paroles semblent avoir une autre signification plus naturelle que celle-là, sçavoir que cette maison étoit dans un lieu trop fréquenté et trop connu pour y continuer des assemblées de protestants mal convertis, il étoit à propos de les convoquer ailleurs;

A dit après y avoir bien pensé que le sieur Duplessis ayant quelques peines à s'approcher du saint sacrement d'Eucharistie, lui répondant crut lui devoir proposer de quitter la paroisse de Saint- . . . . . où l'on étoit plus exact et plus difficile, et de transporter son domicile dans celle de Saint-Nicolas des Champs, où lui répondant avoit oüi dire qu'on marioit alors sur un simple certificat de confession, joint que le sieur vicaire de cette paroisse est des amis de lui répondant par. . . . . du sieur Bagnaux, capitaine des grenadiers, son beau-frère, et que pour. . . . . encore il n'a jamais pu avoir

autre instruction (*sic*) que celle-là, lorsqu'il a dit à l'homme avec lequel il sortit de chez la dame du Coudrai : Monsieur, il faut changer de maison, proteste même que son dessein a toujours été de différer l'accomplissement de ce mariage, jusqu'à ce que lui Duplessis lui parût dans des sentimens plus catholiques, qu'il s'en expliqua dans ces termes au sieur Granesset, nouveau converti, mais qui a donné en public plusieurs marques qui ne permettent pas de douter de la sincérité de sa conversion, et que ledit sieur Granesset avoit promis à lui répondant de ménager pour cela quelques conférences entre le sieur curé de Saint-Gervais et ledit Duplessis.

Avons remontré à lui répondant que la proposition que lui-même fit audit Duplessis de changer de demeure, tendoit plutôt à favoriser son éloignement pour les saints sacremens de l'Eglise qu'à le disposer de s'en approcher.

A dit que s'il a usé envers le sieur Duplessis de quelques condescendances extérieures, c'étoit pour faire plaisir à la dame du Coudrai et à sa famille, mais que, dans le fond de son cœur, il a toujours résolu de ne point consentir à ce mariage jusqu'à ce que ledit Duplessis lui eût donné des marques d'une parfaite conversion, de quoi il a assuré M. le cardinal de Cuislin, son évêque, en sorte que lui répondant a toujours différé de marquer sa supplique en cour de Rome, pour y obtenir les réponses nécessaires, et ne croit pas que ledit Duplessis se soit avisé de faire cette démarche à son insçu.

S'il connoît le sieur de Lamaridon, et s'il ne sçait pas qu'il demeure dans la même maison de la rue de Mâcon;

A dit qu'il ne connoît personne de ce nom, qui loge dans la maison où il alla le même jour quatre avril, et le lendemain huit heures du matin, derrière Sainte-Geneviève des Auduns, et pour quelles affaires il alla dans cette maison? — A dit que cette maison est celle où demeure le nommé Masur, lequel l'a occupée quelquefois pour lui. — Quel est le *parent* ecclésiastique de petite taille et à cheveux noirs avec lequel lui répondant entendit le sermon de la passion à Saint- . . . . ?

A dit que c'est le sieur Bazin, cy-devant ministre de la R. P. R., mais converti avant la révocation de l'Edit de Nantes. — Quelles personnes lui répondant alla voir dans la rue Quincampoix, tant la veille que le lendemain de Pâques? — A dit que cette maison est celle du sieur Bagnaux son beau-frère, lequel est à la vérité nou-

veau catholique, mais le croit très bien converti, et sa maison ne sauroit être suspecte puisqu'il y a deux mesnages d'anciens catholiques.

Qui sont les cinq femmes ou filles qui sortoient de cette maison pendant que lui répondant y étoit?

A dit que c'étoient la dame . . . . . , sa fille, la sœur de la dame de Bagnaux, la dame Dise et quelques autres dont lui répondant ne peut se souvenir, n'ayant jamais cru que cette entrevue pût avoir de suite; nous représenta mesme que tous ceux qui connoissent cette maison ne soupçonneront jamais qu'il s'y soit fait aucune assemblée, l'appartement du sieur de Bagnaux étant tellement confondu et meslé avec ceux qu'occupent deux familles d'anciens catholiques, qu'il ne s'y peut rien faire sans qu'ils s'en apperçoivent aussitost.

Si lui répondant ne connoît pas les sieurs du Candal et leurs sœurs, et s'il ne les voit pas souvent? — A dit qu'il les connoît et les voit souvent lorsqu'il est à Paris, mais croit que l'aîné est bien converti, ne sçait pas si le cadet et ses sœurs sont dans les mesmes sentimens.

Quel est le gros homme habillé de noir qui sortit de chez le sieur du Candal avec lui répondant et qui le quitta dans la rue aux?. . . . .

A dit qu'il se peut bien que ce soit le nommé Bolain, protestant fort déréglé et fort emporté.

Si le soir de la mesme journée 4 avril dernier ou de quelqu'un des jours suivans, lui répondant n'alla pas dans la rue Bourg-l'Abbé, à l'enseigne du Bon-Chrétien, chez le nommé Freguevet, ancien protestant, et s'il n'y coucha pas? — A dit qu'il a esté presque tous les jours chez ledit Freguevet, son ancien ami, homme très charitable et très- . . . . . quoique peu persuadé de plusieurs vertus catholiques, dénie d'avoir jamais couché chez lui et assure que quiconque le connoîtra ne le soupçonnera pas d'avoir favorisé des assemblées, étant trop attaché à son bien pour s'exposer à un tel péril; ajouta que la femme de Freguevet étant cousine germaine de la sienne, il n'a pas cru que les fréquentes visites qu'il lui rendoit l'ayent pu faire soupçonner. — Qui sont les deux hommes et les deux femmes qui entrèrent après lui répondant chez ledit Freguevet? — A dit qu'il y est allé si souvent qu'il n'a pu remarquer cette circonstance ayant vu entrer et sortir plusieurs femmes de chez ledit

Freguevet sans y faire aucune réflexion. — Si lui répondant entendit la messe le lundi lendemain du jour de Pâques? — A dit qu'il n'en sçait rien et qu'il peut bien avoir manqué d'entendre la messe ce jour-là, à cause d'un déjeuner qu'il fit chez le sieur Dauvré, libraire de la rue Saint-Jacques, où il demeura jusqu'à près midi; convint qu'il a eu tort de manquer ainsy à la messe le lendemain de Pasques et qu'il est d'autant plus inexcusable que c'étoit aussi le lendemain de sa communion. — Qui sont les dix ou douze personnes tant hommes que femmes qui vinrent chez ledit Dauvré pendant que lui répondant y étoit? — A dit qu'ils étoient huit ou neuf à table et presque tous de la connoissance dudit Duplessis, mais ne pouvoir en savoir dire les noms, se souvient seulement qu'il y avoit un ancien cathòlique qui dit en entrant qu'il venoit de la messe, mais ne savoit le nommer.

S'il n'alla pas ce jour-là chez le nommé Le Gendre qui demeure dans la rue Quincampoix? — A dit qu'il ne le connoît pas, mais qu'il se peut bien qu'on ait pris sa maison pour celle de l'intendant de M. le duc de la Ferté, chez qui lui répondant alla sept ou huit fois pour lui demander une permission de chasser. — Si le huitième du mois d'avril ou quelques-uns des jours suivans, lui répondant ne demeura pas chez ledit Freguevet depuis midi jusqu'à trois heures, et depuis cinq heures jusqu'à huit heures du soir? — A dit que cela se peut; cependant lui répondant n'est pas en habitude de se retirer à huit heures et demie du soir. — Si le même jour il n'y avoit pas plusieurs hommes et femmes chez ledit sieur Freguevet? — A dit que cela se pouvoit bien, parce que lui répondant se souvient que jouant un jour au piquet avec ledit Freguevet, le nommé Daublet son beau-père, et Milsonneau fils, il y survint plusieurs personnes dont il ne remarqua que la demoiselle Le Clerc, protestante, et se souvient qu'on leur apporta la collation. — Si lui répondant ne leur fit pas ce jour-là un discours de religion et si la compagnie qui l'entendit ne se sépara pas sur les sept heures? — A dit qu'il ne leur fit aucun discours et qu'il s'occupa seulement à son jeu. — Avons remontré au répondant qu'il ne dit pas la vérité puisqu'on a entendu deux de ces femmes qui en sortant de ladite maison se disoient l'une à l'autre qu'elles étoient très contentes de ce qu'il avoit dit. — A dit que cela ne peut pas estre.

Si le matin de ce même jour lui répondant étant renfermé dans sa

chambre n'y écrivit pas quelques lignes en forme de notes pour conduire sa mémoire dans la prononciation du discours qu'il leur devoit faire? — A dit que non. — S'il ne se promena pas ensuite dans sa chambre pour répéter ce qu'il avoit à leur dire? — A dit qu'il peut bien s'estre promené dans sa chambre et y avoir fait quelques notes, comme c'est assez sa coutume, mais nous assure que ces notes, si tant est qu'il en ait fait. . . . . en convenir, ne tendoient à aucun discours et ne concernoient aucune matière de religion, affirme mesme après avoir rappellé sa mémoire qu'il n'a fait ce jour-là aucune note. — Qui loge dans la rue des Deux-Boules à la première porte à gauche en entrant par la rue de Thibautaudé où il alla ledit jour neuvième avril, par deux différentes fois? — A dit que le nommé Duglad, protestant, demeure dans cette maison, et qu'il l'alloit voir avec tant d'empressement, parce que c'étoit par lui qu'il espéroit obtenir la permission de chasse qu'il sollicitoit auprès de l'intendant des affaires de M. le duc de la Ferté.

S'il n'alla pas ce même jour dans une maison dont la porte cochère est au-dessus du cul-de-sac? — A dit qu'il alla dans la rue Bertin-Poirée, chez le nommé Garau, banquier protestant, mais qui a des domestiques catholiques, et qui est d'une conduite trop circonspecte et trop. . . . . pour permettre qu'on fît chez lui des assemblées de relligion; au reste ne connoît point la maison ui la porte cochère situées au-dessus du cul-de-sac. — Qui demeure dans la rue de Grenelle du Faubourg-Saint-Germain à la troisième porte cochère, à droite, au-dessus de la rue des Saints-Pères? — A dit qu'après avoir dîné chez ledit sieur Harau, où lesdits sieurs Duglad et Bagnaux vinrent trouver lui répondant, ils allèrent tous trois ensemble chez M. le duc de la Ferté, pour solliciter cette permission de chasse dont il a esté parlé tant de fois et laquelle lui répondant n'obtint que le même jour. — Si, au sortir de ladite maison, lui répondant n'alla pas chez le nommé Desvalade, ancien protestant qui a logé dans la rue des Petits-Augustins, à la deuxième porte-cochère en entrant par la rue du Vieux-Colombier? — A dit que le sieur Duglad ayant affaire dans ladite maison qui appartient en esté audit Desvalade, quoique lui répondant ne la connaisse pas et ne fît pas difficulté d'y entrer; mais croit que son beau-frère et lui répondant restèrent à la porte.

Si lui répondant ne passa pas le reste du même jour chez ledit

Harau et si l'on n'y fit pas un repas nombreux? — A dit qu'il se souvient qu'étant en effet retourné chez ledit Harau, il y trouva une nombreuse compagnie d'hommes et de femmes qui y jouèrent et firent collation; mais que lui répondant n'y resta pas à souper, et croit qu'il ramena sa belle-sœur et sa nièce dans la rue de Mâcon, remarqua parmi cette nombreuse compagnie la demoiselle Hucan, protestante, mais ne peut nous dire le nom des autres. — Pourquoi lui répondant ayant laissé ces femmes dans leur maison de la rue Mâcon et étant entré dans un cabaret près la rue du Four, où il ne resta que fort peu de tems, il affecta de faire plusieurs tours sans entrer dans aucune maison, ensuite de quoi il rentra dans celle de la rue de Mâcon où il avoit laissé sa belle-sœur? — A dit qu'il n'y eut en cela aucune affectation de sa part, mais qu'étant bien aise de donner à la dame du Coudrai tout le temps de souper, il fut quelque tems et passa pour cela chez le nommé Regnault, apothicaire, avec des catholiques. . . . . une sienne parente qu'il ne rencontra pas.

Avons représenté au répondant que cette affectation donne lieu de croire qu'il craignoit qu'on ne le vît entrer si souvent dans cette maison de la rue de Mâcon, parce que les personnes qui l'habitent sont d'une conduite très suspecte sur le fait de la relligion; — A dit que ne craignant pas lui-même que sa conduite pût estre suspecte, il n'avoit garde d'observer ainsy ses démarches, mais que si l'on peut croire il auroit esté encore plus circonspect dans toutes ses visites et nous supplie mesme de nous informer si M. le cardinal de Coislin lui ayant marqué quelque peur sur la quantité de monde qui venoit chez lui répondant, il n'alla pas trouver le sieur curé de Saint-Maclou d'Orléans, pour le prier d'entrer dans sa maison toutes les fois qu'il le jugeroit à propos, et de lui prescrire sur cela telle règle qu'il jugeroit convenable. — Si durant le séjour qu'il fit alors à Paris ou à quelque autre voyage. . . . . lui répondant n'a fait aucun discours de relligion, assisté à aucune assemblée de protestans mal convertis, reçu ni vu aucune lettres appellées pastorales, visité aucun malade pour les confirmer dans. . . . . ni enfin fait aucune fonction publique au. . . . . de la relligion prétendue réformée? — A dit que non. — Pourquoi lui répondant étant nouveau converti ne visite et ne fréquente que des personnes d'une conversion très suspecte, au lieu qu'il devroit converser avec

d'anciens catholiques, tant pour l'édification du public que pour se confirmer soi-même dans les sentimens qu'il doit professer entièrement et qu'il doit avoir dans le cœur? — A dit que s'il rend quelques visites à des personnes de la relligion protestante, c'est seulement pour satisfaire au devoir de la parenté; que mesme depuis l'avertissement charitable que M. le cardinal de Coislin eut la bonté de lui faire, il y a environ dix-huit mois, il a beaucoup retranché des visites qu'il faisoit et qu'il recevoit, qu'enfin MM. les curés de Saint- . . . . . et de Saint-Mesmin et le sieur vicaire de Saint-Michel d'Orléans, ainsy que plusieurs autres ecclésiastiques de la mesme ville pouvoient dire s'il ne se fait pas un semblable plaisir de leur fréquentation et si par toutes ses . . . . . il ne leur a pas paru véritablement converti.

Pourquoi lui répondant étant persuadé des vérités de notre sainte relligion a conservé tant de livres hérétiques dont il fait sans doute sa principale étude? — A dit que lesdits livres lui furent rendus par M. de Bezous, lors intendant de la généralité d'Orléans, et que s'il a eu tort de les garder il est près de s'en défaire pour s'attacher entièrement à la lecture des livres saints et approuvés par l'Eglise; est fâché que les livres suspects ou défendus se soient trouvés dans son cabinet, mais nous assure avec vérité qu'il ne les a point lus depuis sa conversion et qu'il s'est appliqué à la lecture des livres catholiques qui l'ont confirmé dans les sentimens de conversion qu'il se fera gloire de professer jusqu'à la mort. — Qu'est-ce que l'affaire dont lui écrit le sieur Le Vasseur-Duplessis par sa lettre du dix-neuvième février dernier? — A dit qu'elle concerne les propositions de mariage entre sa fille et ledit sieur Duplessis, que lui répondant estoit bien aise d'amuser en lui faisant espérer que la chose se pouvoit faire en cette ville de Paris, sans qu'on l'obligeât de s'approcher des sacremens de l'Eglise ; à quoi néanmoins lui répondant n'a jamais eu intention de consentir, ainsy qu'il en a expressément assuré M. le cardinal de Coislin, le sieur Marcel, curé à Orléans, sa . . . . . et ledit sieur Gravesset dont il a esté parlé cy-dessus. — Pourquoi lui répondant a retiré son fils de chez les Pères de l'Oratoire de Vendosme? — A dit qu'il n'a eu en cela d'autre intention que d'épargner ce qui lui en coûtoit à Vendosme, pour la nourriture et pension de son fils, qu'ils espéroient de confondre avec la leur, dans la résolution que lui et sa femme avoient prise de passer quel-

que temps en cette ville au sujet de la maladie dont elle est attaquée. — Pourquoi lui répondant a fait transporter en cette ville les meubles qu'il avoit à Orléans, et ce que signifient les notes insérées dans la lettre qu'il a escrite à sa femme le quatre aoust dernier (j'attendrai de tes nouvelles pour sçavoir ce que je deviendrai)? — A dit qu'il a laissé à Orléans, chez le nommé Godart, plus de meubles qu'il n'en a fait venir en cette ville, et qu'à l'égard des termes insérés dans sa lettre du 4 aoust dernier, ils n'ont eu d'autre objet que son voyage pour cette ville.

Ce que le sieur Le Clerc de . . . . . son frère, a entendu dire par la lettre qu'il a escrite à lui répondant, le 24 du mesme mois d'aoust dernier (mandez-moi des nouvelles de la paix, et si vous en savez . . . . . les . . . . . conditions; tout le monde la tient assurée; Dieu veuille que ce soit aux conditions que nous le souhaitons)? — A dit qu'il ne peut pas pénétrer dans l'intention de son frère; qu'il souhaiteroit que sa conversion à la relligion catholique fût sincère et véritable; et qu'à l'égard des termes de sa lettre du 24 aoust dernier, il veut croire que les notes ne signifient autre chose sinon que son frère désire que la paix soit avantageuse au peuple. — Avons représenté au répondant une pièce contenant deux petits rôles de papier dont un écrit en . . . . . et l'autre en blanc, intitulé en tête : Il y a des mauvaises conséquences à faire un nouveau règlement), commençant par ces mots : 1° Si on dressoit un règlement, et finissant par ces mots : Il y a des articles auxquels les choses se contredisent à elles-mesmes. Interpellé de la reconnoître et de déclarer si elle ne s'est pas trouvée dans ses papiers et si ladite pièce n'est pas escrite de sa main, ou de qui il croit qu'elle peut estre escrite et qui la lui a donnée? — A dit après l'avoir vue qu'elle a pu se trouver dans ses papiers comme beaucoup d'autres qui lui furent donnés par le nommé Le Gendre . . . . . il y a plus de 25 ans, et lesquelles pièces il . . . . . à mesure qu'il en a besoin.

De quel envoy à Gendre fait mention la lettre que lui écrit son frère de . . . . . en datte du 9 juin de la présente année? — A dit que son frère faisant un assez grand trafic de bas de Saint-Maixant et de drogues de . . . . . il en envoye souvent à Gendre, et pour cela il en faut l'adresse à Orléans et en donne une à lui répondant son frère.

Ce fait, la pièce représentée a esté par nous paraphée et par ledit répondant.

Lecture faite du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persévéré et a signé.

LE CLERC. DE VOYER D'ARGENSON.

INTERROGATOIRE DU MINISTRE MESTREZAT

PRISONNIER A LA BASTILLE.

1699.

Voir, sur la mort de ce digne ministre la note que nous avons précédemment publiée (*Bull.*, t. XII, p. 415).

INTERROGATOIRE d'ordre du Roy, fait par nous, Marc-René de Voyer, de Paulmy, d'Argenson, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, maître des requestes ordinaires de son hôtel, lieutenant général de police de la ville, prévosté et vicomté de Paris, au sieur Mestrezat, prisonnier de l'ordre de Sa Majesté au château de la Bastille, auquel interrogatoire nous avons procédé selon et ainsy qu'il en suit :

Du lundi douzième jour de mars 1699 de relevée, audit château de la Bastille.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure, après serment fait de dire et répondre vérité ;

A dit qu'il s'appelle Mestrezat, âgé de 70 ans ou environ ; cy-devant ministre de la relligion prétendue réformée, demeurant, avant sa détention, faubourg Saint-Germain, rue de Vaugirard, chez la dame Rolland.

En procédant est entré Me François Desgrés, lieutenant du 1er chevalier du guet qui nous a mis entre les mains un paquet couvert d'une enveloppe de papier sur laquelle sont écrits ces mots : « Ces papiers et la bourse qui est dans ce paquet appartiennent au sieur Mestrezat, scellés de son cachet qu'il a sur luy. . . . . 1699, scellé de cinq empreintes dudit cachet, sur cire d'Espagne

rouge, lequel paquet ledit Mestrezat a reconnu pour celui qui a esté fait en sa présence par ledit Desgrés, lorsqu'il l'arresta de l'ordre du roy ; après quoy, nous avons en présence dudit répondant fait ouverture dudit paquet dans lequel s'est trouvée une bourse de cuir dans laquelle il y a trois et demi louis d'or en espèces, deux pièces de 18 sols, une pièce de 6 sols, deux pièces de 4 sols, 2 sols de quinze deniers et trois liards, un petit rond de métal blanc ayant un. . . . . dessus, cinq bagues dans l'une desquelles est enchâssé un. . . . . doux en forme de. . . . . dans. . . . . desquelles sont enchâssés de petits rubis, et un petit diamant à un des côtés. . . . . est enchâssé un très petit diamant. . . . . plus un petit. . . . . d'or, et un petit faux d'argent. Plus un petit livret couvert de cuir brun, contenant six feuillets de tablettes, écrits en dehors recto et verso avec du crayon rouge et noir. Plus un petit livret épais d'un pouce, relié et couvert de cuir noir, qui sont les Pseaumes de David. Plus un porte-lettres de cuir rouge, dans lequel il y a plusieurs petits papiers ployés, de tous lesquels et de quelques autres étant dans ledit paquet, nous avons fait une liasse contenant 27 pièces, qui ont esté par nous et par ledit répondant paraphées par preuve et dernière, compris leur. . . . .

Est aussi entré pour. . . . . Me François Dubois, conseiller du roy, commissaire au Châtelet de Paris, auquel en présence dudit répondant, ledit Desgrés a représenté un paquet couvert de gros papier gris, ficelé d'une corde en. . . . . et scellé de trois cachets dudit commissaire Dubois sur cire rouge, par lui apposée sur ledit paquet, lorsqu'il n'a laissé en garde audit Desgrés, lesquels cachets ledit commissaire Dubois a reconnu. . . . . et en trois, et après que ledit commissaire Dubois et ledit Desgrés se sont retirés, nous avons, en présence dudit Mestrezat répondant, fait ouverture dudit paquet, dans lequel se sont trouvés six . . . . et insérés; sçavoir un relié et couvert de bazane violet, qui est un manuscrit commençant par ces mots : *Aqua*. . . . . et finissant sur le verso du dernier feuillet par ces autres mots. . . . . *talis*. Les cinq autres reliés et couverts de parchemin; le premier ayant pour titre : *Sermons sur le quatrième chapitre de l'Epître de saint Paul aux Ephésiens*, par Michel Le Faucheur, ministre du saint Evangile.

Le deuxième ayant pour titre : *Petri morali gallo campani formula remediorum*.

Le troisième ayant pour titre : *Tractatus de justificatione hominis coram Deo.*

Le quatrième ayant pour titre : *Traité de l'Eglise,* par Philippe de Mornay, seigneur du Plessis.

Le cinquième a pour titre : *Abrégé des Controverses,* par l'aveu des ministres.

Plus, un autre petit volume couvert de parchemin qui est un manuscrit commençant par ces mots : *Flos fueram*, et finissant sur le verso du dernier feuillet par ces autres mots : De son œil la prunelle. Plus, un autre petit volume relié et couvert en parchemin, qui est un autre manuscrit commençant par ces mots : *P. facultatum natural.* . . . . et finissant sur le dernier feuillet verso par ces autres mots : Que les philosophes ont mis au rang des travaux d'Hercule. Plus un livret relié et couvert de papier marbré qui a pour titre : *Paraphrase sur les lamentations de Jérémie.* Plus un livret cousu sans couverture qui a pour titre : *Trésor de sainteté.*

Plus, un autre petit livret cousu, sans couverture, qui est un manuscrit commençant par ces mots : *Memento mortis.* Plus, un cahier manuscrit commençant par ces mots : *Avertissement au lecteur,* M. Mo a tenu un rang si extraordinaire. Plus, un autre cahier manuscrit commençant par ces mots : « Il ne faut pas contracter alliance avec des infidelles. »

Plus, un autre cahier manuscrit commençant par ces mots : « Saint Bazile parlant de la femme. » Plus, un autre cahier manuscrit commençant par ces mots : *Balsamum.* Plus, un autre cahier manuscrit commençant par ces mots : *Nascitur.* Plus, un autre cahier manuscrit commençant par ces mots : *De fide.* Plus, un autre cahier manuscrit commençant par ces mots : *De mentibus.*

Plus, un autre cahier manuscrit commençant par ces mots : . . .

Plus, un autre cahier manuscrit commençant par ces mots en tête : « De la peste ; c'est une maladie épidémique. » Plus, se sont trouvés plusieurs papiers dont nous avons fait une liasse contenant treize pièces qui ont esté par nous et par ledit répondant paraphées par première et dernière, et ont aussi esté. . . . . valeur des cahiers paraphés par nous et par ledit répondant et le tout demeuré aux mains de Me Nicolas Gaudion, greffier des commissions de. . . . du conseil ainsy que la. . . . . et à l'égard des treize demi-louis d'or, deux pièces dix-huit sols, une pièce de six sols, deux de

quatre sols, deux sous de quinze deniers et trois liards ont été mis entre les mains dudit maître François Desgrés pour ce faire. . . . . qui s'en est chargé et assigne. . . . . en droit. . . . . Desgrés.

Après quoi, nous avons continué l'interrogatoire dudit Mestrezat, après serment réitéré, ainsy qu'il en suit.

Combien de fois lui répondant a esté. . . . . de l'envoyé de Brandebourg et en quel temps ; a dit qu'il y a été deux fois depuis six semaines ; que la première fois, il y demeura une bonne heure, et que la seconde fois, il n'y resta qu'un quart d'heure seulement. . . . . S'il n'assista pas au chant du. . . . . A dit qu'il y assista la première fois, mais que le chant était fini la seconde fois qu'il y alla et le. . . . . fort avancé ; ajoute qu'il n'entend point la langue allemande, quoiq . . . . . d'un pays qui dépend du canton de Berne, parce que dans la ville d'Orbe, sa patrie, on parle un françois corrompu. . . . .

Qui introduisit lui répondant au prêche de l'envoyé de Brandebourg? — A dit qu'il y alla d'abord avec un Suisse de sa connaissance, nommé Monier qui loge près le palais royal, qui a l'honneur d'être un des Cent-Suisses de la garde du roy, que ledit Monier lui expliqua une partie du sermon, et que la seconde fois lui répondant y alla seul sans que personne lui demandât qui il estoit. S'il n'a pas esté au presche de l'ambassadeur de Hollande? . . . . . A dit qu'il n'y a esté qu'une seule fois et n'y demeura qu'un demi-quart d'heure n'entendant pas la langue, et que ce ne fut que par un pur esprit de curiosité.

S'il connoît les ministres. . . . . du Danemark? . . . . . a dit qu'il ne les connoît que de réputation. Comment lui ministre pouvoit avoir curiosité d'aller à un presche dont il n'entendoit pas la langue ; a dit qu'il convient que cette curiosité est blâmable et qu'il en demande pardon. . . . . D'où il connoît le ministre de l'envoyé de Brandebourg? . . . . . A dit qu'il ne lui a jamais parlé. . . . . Qui a fait connoître à lui répondant le ministre de l'ambassadeur de Hollande? . . . . . A dit que connoissant le suisse de cet ambassadeur pour estre au mesme païs que luy répondant, il le pria de lui procurer sa connoissance, et, sans autre entrevue, il lui alla rendre visite, et pour se le rendre plus favorable, il lui dit qu'il estoit lui-mesme ministre, ou du moins qu'il l'avoit esté. . . . . A quelle occasion et par quel sujet il rendit cette visite au ministre de l'am-

bassadeur de Hollande ? . . . . . A dit qu'il estoit bien aise de lui proposer quelque question de doctrine et entre autres, celle-ci, sçavoir si la bénédiction *ministérielle* est de l'essence du mariage, et si le mariage qu'un protestant contracteroit en présence d'un prêtre, et sous la condition de la bénédiction ecclésiastique seroit contraire aux principes de la religion ;

Ce que le ministre de Hollande répondit sur l'une et sur l'autre de ces questions ? . . . . . A dit que sa réponse fut sur la première : que la bénédiction ministérielle n'estoit pas de l'essence du mariage, mais une simple cérémonie ; et sur la seconde, que les protestants pouvoient en conscience se faire marier par un prêtre. . . . . En quel temps lui répondant a esté reçu et confirmé ministre de la religion prétendue réformée ; a dit qu'il commença ses études dès l'âge de dix ans dans la ville de Lausanne, qu'il y étudia pendant l'espace de dix ou douze années, qu'ensuite il fut reçu proposant par le sieur de Corbière, ministre de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; ensuite, il prêcha chez M. Lauranquet de Montbrun, pendant dix-huit mois, puis chez le baron de. . . . . en Languedoc, où il fut prédicateur et précepteur de ses enfants pendant six mois ; ensuite, il eut ordre des régents de Berne, ses supérieurs, de parcourir la France, et il s'arresta en Xaintonge pendant l'espace de cinq annnées preschant tantôt à la. . . . . tantôt à. . . . . pour le soulagement des ministres ; de là, il fut appellé par le sieur de Velarnau qui avoit dans son chasteau en Poictou, un exercice de la relligion prétendue réformée ; ledit sieur de Velarnau mit lui répondant chez la dame de Bessan, sa voisine, où il enseigna ses enfans pendant deux années ; de là, il retourna auprès de son père en Suisse et il y demeura trois ans, après lesquels il se rendit au colloque de Saint-Yrieix, diocèse de Basle ou de Porantru, où il fut confirmé ministre ; il y demeura pendant une année, et y prescha en qualité de ministre surnuméraire ; puis il revient en France où l'Edit de Nantes estoit déjà révoqué ; en environ l'année 1687, il se convertit volontairement à la religion catholique entre les mains du sieur Charles Amyot, doyen de l'église collégiale de Dyes au diocèse de Langres ; il y resta six mois après sa conversion, ensuite il vint à Paris pour solliciter l'expédition du brevet qu'on lui avoit fait espérer pour la sûreté de la pension que le roy avoit eu la bonté de lui accorder. Le premier séjour à Paris ne fut que de six semaines, après lesquelles il retourna en la ville de

Chaumont qui lui fut assignée par M. l'évesque de Langres pour le lieu de son habitation ; il y a demeuré fort exactement pendant six ans, venant seulement quelquefois en cette ville pour solliciter sa pension, lorsque le payement en estoit différé. Il a eu, pendant cet espace de temps un grand commerce de lettres avec dom Parisot, religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, qui a eu la charité de le soutenir contre ses ennemiz et de faire valoir ses certificats de fréquentation des sacremenz, nonobstant plusieurs calomnies que le menu peuple de Chaumont avoit publiées contre lui ; enfin le payement de sa pension estant devenu beaucoup plus lent et plus difficile, lui répondant fut obligé de venir en cette ville de Paris : il y a demeuré quatre ans. Il logea d'abord chez le nommé Regnard, près les Blancs-Manteaux, ensuite chez la demoiselle Faveguet, rue des Cannettes, et enfin chez la dame Rolland, rue de Vaugirard, où il demeuroit encore lors de sa détention.

Lecture faite du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persévéré et a signé : MESTREZAT.

SERMON PRONONCÉ DE NUIT, AU DÉSERT

DANS LE BAS-LANGUEDOC.

175 (?)

Ce *Bulletin* n'a pas encore publié de sermon. En voici un, qui mérite d'autant plus d'être choisi comme échantillon de cette sorte de documents, qu'outre son mérite intrinsèque, il porte *in fine* cette mention particulière : « Prononcé de nuit, dans le Désert. » Nous en devons communication à M. Ch.-L. Frossard, qui en possède l'original, provenant de Nîmes. C'est un petit in-4° de 13 pages, d'une écriture fine et serrée, très nette, présentant çà et là des ratures et des corrections d'auteur. Cet auteur, quel est-il ? Rien ne l'indique. L'aspect du manuscrit donne seulement à penser qu'il appartient plutôt à la seconde qu'à la première moitié du XVIIIe siècle. Les documents de cette nature, presque toujours anonymes, à cause de la persécution, circulaient de main en main, et remplaçaient la voix du pasteur dans un très grand nombre de familles.

LA SAINTETÉ DES ÉLUS.

SERMON SUR CES PAROLES (PSEAUME XV, 1 ET 2) :

Eternel, qui est-ce qui séjournera dans ton tabernacle? Qui est-ce qui habitera en la montagne de ta sainteté?

Celui qui chemine en intégrité, et qui fait ce qui est juste, et qui profère la vérité comme elle est dans son cœur.

Mes Frères bien-aimés en Jésus-Christ notre Seigneur,

Dieu ayant autrefois choisi Aaron pour lui exercer la sacrificature, plusieurs des enfants d'Israël se soulevèrent contre lui et contre Moïse, qui était le conducteur du peuple ; et ils voulurent s'égaler à eux. Mais la terre s'étant ouverte, engloutit Dathan et Abiram, qui étaient deux chefs des rebelles, et tout ce qui leur appartenait. Le feu sortit aussi de la présence de l'Eternel, et consuma Coré et deux cent cinquante hommes, qui avaient pris avec lui des encensoirs pour offrir à Dieu le parfum, quoiqu'ils ne fussent pas sacrificateurs. Et parce que le lendemain tout le peuple murmura contre Moïse et Aaron, à cause de la mort de tous ces rebelles, la colère de Dieu s'embrasa de nouveau contre ce misérable peuple, et il y eut encore quatorze mille sept cents personnes, qui moururent de cette plaie.

Après quoi, Dieu voulant faire connaître qu'il avait choisi la tribu de Lévi, pour exercer la sacrificature, et pour faire dans son sanctuaire le service qui lui était dû, ordonna que chaque tribu donnerait une verge, et qu'on mettrait toutes ces verges dans le Tabernacle d'assignation devant le Témoignage, où il avait coutume de se trouver avec eux : Et il leur dit qu'il arriverait que la verge de celui qu'il aurait choisi, fleurirait. En effet, le lendemain, la verge d'Aaron eut jeté des fleurs, produit des boutons, et mûri des amandes, comme nous le voyons dans le XVIIe chapitre du livre des Nombres.

Par là, mes chers frères, Dieu a voulu nous faire comprendre que ses véritables élus, ceux qui ont l'entrée de son sanctuaire, et dont le service lui est agréable, sont ceux qui font de bonnes œuvres, ceux qui produisent des fruits de justice, de sainteté et de piété. C'est aussi ce que nous apprenons dans notre texte, où le roi-prophète dit à Dieu : *Eternel, qui est-ce qui séjournera dans ton taber-*

nacle ? Qui est-ce qui habitera en la montagne de ta sainteté ? Celui qui chemine en intégrité, et qui fait ce qui est juste, et qui profère la vérité comme elle est dans son cœur.

Tout le psaume, d'où ces paroles ont été tirées, ne tend qu'à nous apprendre que les personnes impures, injustes, ou impies n'ont point de part en l'alliance de Dieu ; que Dieu ne les considère pas comme ses enfants ; qu'il les regarde au contraire comme des réprouvés ; et que les véritables membres de son Eglise, ceux qui sont les objets de son amour et de ses grâces, sont ceux qui ont sa crainte, qui obéissent à ses commandements, et qui lui donnent gloire. *Eternel*, est-il dit dès l'entrée de ce psaume, *qui est-ce qui séjournera dans ton tabernacle ? Qui est-ce qui habitera en la montagne de ta sainteté ? Celui qui chemine en intégrité et qui fait ce qui est juste et qui profère la vérité comme elle est dans son cœur.*

Dans ces paroles, avec l'assistance du Saint-Esprit, que nous avons imploré, et que nous implorons encore de tout notre cœur, nous verrons : I. Ce qu'il faut entendre par le *tabernacle de Dieu* et par la *montagne de sa sainteté ;* II. Ce que c'est que séjourner dans ce tabernacle mystique, et *qu'habiter* en cette sainte montagne ; III. Et enfin qui sont ceux qui ont ce bonheur : *C'est celui*, dit le roi-prophète, *qui chemine en intégrité, et qui fait ce qui est juste, et qui profère la vérité comme elle est dans son cœur.*

Méditons, mes chers frères, ces paroles avec une application religieuse ; afin que nous en recueillions les fruits que l'Esprit de Dieu nous y présente, pour notre instruction, pour notre édification, et pour notre salut.

I.

Il est ici parlé du *tabernacle de Dieu*, et de la *montagne de sa sainteté*. Dans le livre de l'Exode, chap. XXVI, XXVII et XL, nous voyons la description du *tabernacle*, qui comprenait le lieu très saint et le lieu saint, joignant lequel était le parvis. Le lieu très saint, qui était séparé du lieu saint par un voile, et dans lequel était l'arche de l'alliance, dans lequel aussi le seul souverain sacrificateur entrait une fois l'an, pour y présenter à Dieu le sang du sacrifice pour le péché, et pour lui offrir le parfum, représentait le ciel, qui est le véritable lieu très saint, dont nous ne saurions voir

la gloire des yeux de la chair, où l'Eglise triomphante et bienheureuse est recueillie, et où Jésus-Christ, le seul souverain sacrificateur de la nouvelle alliance est entré, pour y présenter à Dieu son père, le sang du sacrifice de la croix, qui a été répandu pour la rémission de nos péchés, et qui est toujours frais et vivant aux yeux de Dieu; et pour lui offrir le parfum mystique de son intercession et de nos prières.

Le lieu saint était séparé du parvis par une tapisserie. C'était là que les sacrificateurs faisaient le service ordinaire. Là était l'autel du parfum. Là était la table, sur laquelle étaient continuellement les pains de proposition. Là était le chandelier d'or, dont les sept lampes étaient sans cesse allumées depuis le soir jusqu'au matin; de sorte qu'il n'y avait jamais là des ténèbres. Or, ce lieu saint représentait l'Eglise, qui est encore sur la terre, composée des seuls fidèles, qui sont les sacrificateurs spirituels, qui sont séparés des mondains par la sainteté de leur vie, qui offrent continuellement à Dieu les sacrifices spirituels d'un cœur contrit et humilié, de leurs louanges et de leurs actions de grâces, et le parfum mystique de leurs prières, qui sont continuellement nourris du pain céleste, qui est Jésus-Christ, et de la Parole, qui est aussi la nourriture spirituelle de nos âmes; qui sont sans cesse éclairés de la lumière de cette divine Parole, et de celle du Saint-Esprit; et qui font eux-mêmes luire incessamment la lumière de leurs bonnes œuvres, afin de porter les autres hommes à se convertir et à donner gloire à Dieu.

L'autel de l'holocauste et du sacrifice pour le péché, qui était vis-à-vis de l'entrée du pavillon du tabernacle; et la cuve avec de l'eau, dans laquelle les sacrificateurs se lavaient, et qui était entre le tabernacle et l'autel de l'holocauste et du sacrifice pour le péché; nous représentaient qu'afin que nous pussions entrer dans le tabernacle mystique, c'est-à-dire, dans l'Eglise, et ensuite dans le ciel; il faudrait que Jésus-Christ souffrît la mort pour nous, et que maintenant il faut que par la foi nous soyons participants du fruit de son sacrifice, que nous soyons lavés dans son sang, et sanctifiés par son Esprit; que nous mourions nous-mêmes au péché; que nous nous offrions nous-mêmes en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu, ce qui est notre raisonnable service, c'est-à-dire que nous fassions à Dieu un sacrifice de nos passions déréglées, que nous nous consacrions pour jamais à son obéissance et à son service, et que nous soyons

enflammés du sacré feu de son amour, du zèle de sa gloire, et de la charité envers nos prochains : car c'est là l'holocauste spirituel que nous devons lui offrir, si nous voulons entrer dans son tabernacle mystique.

Enfin le parvis, qui joignait le lieu saint, et qui était pour tout le peuple, représentait l'Eglise visible, où peuvent se trouver les mondains, les profanes et les hypocrites, qui s'approchent de Dieu de leur bouche, mais dont le cœur en est bien éloigné, qui ne se sont pas consacrés à son service et à son obéissance, qui ne se sont pas sanctifiés, et qui n'offrent pas à Dieu des sacrifices de justice. Ceux-là sont bien dans la communion extérieure de l'Eglise, mais ils n'en sont pas pourtant les membres, et ils n'ont pas l'entrée du tabernacle de Dieu.

Ainsi, mes chers frères, le tabernacle mystique est l'Eglise de Dieu, dont une partie est dans le ciel, et l'autre est encore sur la terre, où elle obéit aux commandements de Dieu, et lui offre sans cesse des sacrifices spirituels de justice, de louange et d'actions de grâces. Car, comme il est dit dans l'Apocalypse, chap. V, v. 10, *Jésus-Christ nous a faits rois et sacrificateurs à Dieu.* Et, comme dit saint Pierre dans sa première épître, chap. II, v. 5 et 9, *nous sommes une sainte sacrificature, pour offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus-Christ : nous sommes la race élue, la sacrificature royale, la nation sainte, le peuple acquis ; afin que nous annoncions les vertus de celui qui nous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière.*

Par la montagne de la sainteté de Dieu, l'Esprit de Dieu entend la même chose que par le tabernacle. Car d'un côté, par cette sainte montagne il entend le ciel, qui est la montagne mystique, où l'Eglise triomphante est élevée, et où elle est hors de l'atteinte des persécuteurs. En effet Moïse priait autrefois sur la montagne pendant que le peuple de Dieu combattait contre des ennemis, pour nous marquer que Jésus-Christ, notre véritable Moïse, prierait pour nous dans le ciel, pendant que nous combattrions sur la terre contre la chair, le monde et le diable, qui sont les ennemis de notre salut. Jésus-Christ fut aussi transfiguré sur une haute montagne, pour marquer qu'il serait bientôt couronné de gloire dans le ciel.

De l'autre, par la montagne de la sainteté de Dieu, l'Esprit de Dieu entend aussi l'Eglise, qui est encore sur la terre, et que nous

appelons militante. Elle est appelée une montagne : I. Parce que par la foi et par l'espérance elle s'élève vers le ciel, où elle doit un jour être recueillie. II. Parce que la persécution la contraint souvent de chercher des asiles sur les montagnes, et d'y faire son séjour : ce qui avait été figuré par la situation de Jérusalem, qui était sur une montagne. III. Et enfin parce que l'Eglise est le royaume de Dieu, et que dans l'Ecriture les royaumes ou les monarchies sont représentés comme des montagnes. En effet dans le VIIIe chapitre de l'Apocalypse, la monarchie des Romains, qui fut détruite dans le cinquième siècle après la naissance de Jésus-Christ, est représentée par *une grande montagne ardente, qui fut jetée dans la mer*. Et dans le IIe chapitre de Daniel, il est dit qu'une pierre coupée sans mains brisa la statue que Nebucadnetsar vit en songe, et dont les quatre parties différentes représentaient les quatre monarchies idolâtres qui devaient longtemps opprimer le peuple de Dieu, savoir celle des Babyloniens, celles des Mèdes et des Perses, celle des Grecs, et celle des Romains païens et antichrétiens, et qu'après cela cette pierre coupée sans mains *devint une grande montagne qui remplit toute la terre*. Ce qui nous marquait que Jésus-Christ, qui est cette pierre coupée sans mains, détruirait ces quatre grandes monarchies idolâtres, dont la dernière, qui est celle des Romains, fut ruinée dans le cinquième siècle, comme nous venons de le dire, mais a été rétablie par les papes, et doit bientôt être abolie, et qu'après cela Jésus-Christ établira son règne par toute la terre. C'est ce que veut dire aussi le prophète Esaïe dans le IIe chapitre de ses Révélations, où il est dit qu'*aux derniers jours la montagne de la maison de l'Eternel sera affermie au sommet des montagnes; qu'elle sera élevée au-dessus des coteaux; et que toutes les nations y aborderont*. Car par là l'Esprit de Dieu veut nous faire entendre qu'aux derniers jours, où nous sommes déjà parvenus, le règne de Dieu sera établi sur tous les règnes du monde, et que tous les peuples de la terre se convertiront.

Au reste, cette montagne mystique n'est pas simplement appelée la montagne de Dieu, mais la montagne *de la sainteté de Dieu;* parce que la sainteté est la plus excellente qualité de Dieu, et que Dieu veut nous faire souvenir que nous devons être saints comme il est lui-même saint. *Saint, saint, saint est l'Eternel des armées*, disent les séraphins dans le VIe chapitre d'Esaïe. *Tout ce qui est en toute la terre c'est sa gloire*. C'est pour cela que dans l'Ecriture l'essence de

ce grand Dieu est souvent exprimée par le terme de *sa sainteté*, comme nous le voyons dans le pseaume XXIV, dans le LXXIX, dans le CV, dans notre texte et ailleurs. Cependant l'évêque de Rome, ce grand et superbe Ante-Christ, a bien la hardiesse d'usurper ce glorieux attribut de Dieu, qui nous déclare dans sa Parole, qu'il est jaloux de sa gloire, et qu'il ne la donnera pas à un autre. Car quoique cet homme de péché soit plongé dans toutes les impuretés de Babylone, qui est appelée la grande Paillarde, la mère des paillardises et des abominations de la terre, il ne laisse pas de se faire appeler le *Très-Saint, le Très-Saint Père, Sa Sainteté*, titres qui n'appartiennent qu'à Dieu seul.

Mais nous ne devons pas nous étonner de cela, puisque ce superbe Ante-Christ se fait appeler *Dieu*, et *Sa Divine Majesté*, et qu'il se fait *adorer* comme Dieu; ce fils de perdition *étant assis comme Dieu dans le temple de Dieu, et se comportant comme s'il était Dieu*, comme saint Paul l'avait prédit dans sa seconde épître aux Thessaloniciens chapitre I.

II

Maintenant, mes chers frères, il est aisé de comprendre ce que c'est que séjourner dans le tabernacle de Dieu, et habiter sur la montagne de sa sainteté. C'est être membre de son Eglise, c'est être du nombre de ses enfants, c'est avoir part au salut de Jésus-Christ, c'est être la sacrifiature royale, pour offrir à Dieu dans son sanctuaire mystique les sacrifices spirituels qui sont agréables à ses yeux, et le parfum mystique de la prière, c'est être repu du Pain céleste, qui est Jésus-Christ, et de la Parole, qui est aussi le pain mystique dont nos âmes ont besoin d'être nourries; c'est être éclairé de sa lumière, être rempli de ses consolations et de ses grâces, avoir part à tous les biens dont sa sage providence pourvoit tous ceux qui le craignent, être honoré de sa protection, et enfin être fait participant de la gloire et de la félicité céleste.

C'est là, mes chers frères, l'heureuse et glorieuse condition de ceux qui séjournent dans le tabernacle de Dieu, et qui habitent sur la montagne de sa sainteté. C'est ce qui fait dire au Psalmiste dans le pseaume LXXXIV : « Eternel des armées, combien sont aimables tes tabernacles! Mon âme ne cesse de désirer ardemment, et même

elle défaut après les parvis de l'Eternel. Mon cœur et ma chair tressaillent de joie après le Dieu fort et vivant. Tes autels, ô Eternel des armées, mon Dieu et mon roi! Oh! que bien heureux sont ceux qui habitent dans ta maison, et qui te louent incessamment! Il vaut mieux un jour dans tes parvis que mille ailleurs. J'aimerais mieux me tenir à la porte de la maison de mon Dieu, que de demeurer dans le tabernacle des méchants. Car l'Eternel nous est un soleil et un bouclier : L'Eternel donne la grâce et la gloire; et il ne refuse aucun bien à ceux qui marchent dans l'intégrité. » C'est aussi pour cela que dans le pseaume XLII, le Psalmiste parle en ces termes : « Comme le cerf brame après les eaux courantes, ainsi mon âme brame après toi, ô Dieu. Mon âme a soif de Dieu, du Dieu fort et vivant. Oh! quand entrerai-je et me présenterai-je devant la face de Dieu! »

III

Voyons maintenant qui sont ceux qui ont part en tous ces grands avantages. Eternel, dit le roi-prophète, qui est-ce qui séjournera dans ton tabernacle? Qui est-ce qui habitera en la montagne de ta sainteté? *Celui*, ajoute-t-il, *qui marche dans l'intégrité, qui fait ce qui est juste, et qui profère la vérité comme elle est dans son cœur.*

Il dit premièrement que c'est *celui qui marche dans l'intégrité.* Notre vie, mes chers frères, est représentée dans l'Ecriture comme un voyage. Nous ne faisons que passer dans ce monde. Nous y sommes aujourd'hui, et nous n'y sommes plus demain. Nous y sommes des étrangers et des voyageurs. Nous n'y avons point de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir, dont Dieu lui-même est l'architecte et le bâtisseur. Les élus partent de la terre, et marchent toujours vers le ciel. Les réprouvés partent aussi de la terre, et marchent toujours vers l'enfer. Le chemin par lequel passent les élus pour aller au ciel, sont les bonnes œuvres, l'observation des commandements de Dieu. Et le chemin par lequel passent les réprouvés pour aller à l'enfer, sont les mauvaises œuvres, l'accomplissement des desseins du diable.

Le roi-prophète dit donc ici, que ceux qui séjourneront dans le tabernacle de Dieu, qui habiteront en la montagne de sa sainteté, sont ceux qui *marchent dans l'intégrité,* c'est-à-dire ceux qui sont entiers, ceux qui se corrigent de tous leurs défauts, et qui observent

tous les commandements de Dieu. Ce ne sont pas ceux qui renoncent à quelques péchés, et qui en commettent toujours d'autres, sous prétexte qu'ils disent qu'on ne peut pas être parfait dans ce monde; qui ne sont pas idolâtres, mais qui sont blasphémateurs, ou qui ne sont pas blasphémateurs, mais qui sont idolâtres; ou qui ne sont ni idolâtres, ni blasphémateurs, mais qui profanent le jour du repos, ou qui désobéissent à leurs pères et à leurs mères, ou qui sont vindicatifs, ou impudiques, ou ivrognes, ou larrons, ou injustes, ou usuriers, ou médisants, ou calomniateurs, ou faux témoins. Mais ce sont ceux qui renoncent à tous leurs péchés, et qui se défont de toutes leurs mauvaises habitudes, et qui obéissent à tous les commandements de Dieu. Car celui qui a fait un commandement, a fait aussi tous les autres. C'est pourquoi lorsqu'on en viole un seul, on se rend coupable de tous, comme dit saint Jacques dans le chapitre II de son épître catholique.

C'est celui, ajoute le roi-prophète, *qui fait ce qui est juste*, c'est-à-dire qui ne fait point de tort à son prochain, qui vend à autrui ce qui lui est dû, et qui vend aussi à son Dieu l'honneur, l'obéissance, le service et la gloire qui lui est due.

C'est celui, dit enfin le roi-prophète, *qui profère la vérité comme elle est dans son cœur*, c'est-à-dire qui est sincère et de bonne foi envers les autres hommes, ayant de l'horreur pour le mensonge et pour la fraude. Et qui est fidèle envers son Dieu, qui ne cache pas le talent qu'il lui a commis, qui ne renie pas la vérité qu'il lui a fait la grâce de lui faire connaître, qui ne la tient pas injustement captive dans son cœur; mais qui la confesse devant les hommes, afin qu'un jour Jésus-Christ le confesse lui-même devant son Père et devant ses anges.

Ce sont ceux-là, mes chers frères, qui sont les véritables membres de l'Église de Dieu, les véritables fidèles, les véritables enfants de Dieu, les véritables sacrificateurs spirituels. Ce sont ceux qui sont la nation sainte et la sacrificature royale, dont le service est agréable aux yeux de Dieu, qui sont les objets de son amour et de sa miséricorde, et qui seront un jour les héritiers de son royaume céleste.

Mais pour les débauchés, pour les ivrognes, pour les impudiques, pour les mondains, pour les gens de mauvaise foi, pour les injustes, pour ceux qui n'ont pas de la charité pour leur prochain, pour les jureurs, les renieurs, et les blasphémateurs, pour ceux qui profanent

le jour du repos, pour ceux qui renient la vérité, qui la tiennent injustement captive dans leur cœur, en ce qu'ils ne la confessent point, qui préfèrent les biens et les vanités du siècle à la gloire et au service de leur Dieu, et qui depuis plusieurs années persévèrent dans cette horrible infidélité; ceux-là ne doivent pas se flatter d'être les membres de l'Eglise de Dieu. Ce sont de faux chrétiens, qui ont quelquefois l'apparence de la piété, mais qui en ont renié la force. Ces mondains, ces profanes, ces hypocrites et ces infidèles ne séjourneront point dans le tabernacle de Dieu, ils n'habiteront point en la montagne de sa sainteté; mais ils en seront jetés hors comme des réprouvés.

C'est ce que le roi-prophète veut aussi nous enseigner dans le pseaume XXIV. Qui est-ce, dit-il, *qui montera en la montagne de l'Eternel; et qui est-ce qui demeurera dans le lieu de sa sainteté? L'homme*, ajoute-t-il, *qui a les mains pures et le cœur net*, c'est-à-dire, l'homme dont les actions sont justes, saintes, et pieuses, et dont la conscience est sans reproche, qui est fidèle à son Dieu, et qui obéit à ses saints commandements. Ceux dont la vie n'est pas pure et sainte, font connaître par l'impureté de leurs mœurs, qu'ils n'ont pas la conscience bonne; qu'ils n'ont pas la crainte de Dieu devant les yeux. C'est pourquoi le démon n'a pas de la peine à les séduire, et à les entraîner dans l'infidélité. Car, comme dit saint Paul dans le Ier chapitre de sa première épître à Timothée, *ceux qui ont rejeté la bonne conscience*, c'est-à-dire la crainte de Dieu, *font naufrage à l'égard de la foi*. Un péché les entraîne dans un autre péché, ils roulent de précipice en précipice, jusques à ce qu'ils tombent dans l'abîme. Lors même qu'ils persévèrent dans la profession de la vérité, Dieu ne laisse pas de les considérer et de les rejeter comme des infidèles. *Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renient par leurs œuvres*, comme dit l'Apôtre dans le Ier chapitre de l'épître à Tite. C'est pourquoi Dieu veut qu'ils soient chassés de son Eglise. Ce grand Dieu, qui est la sainteté même, ne souffre point dans son sanctuaire et sur la montagne sainte, des personnes injustes, impures et souillées.

Pourquoi pensez-vous, mes chers frères, que Dieu eût autrefois ordonné de mettre les lépreux hors du camp, comme nous le voyons dans le Ve chapitre des Nombres, si ce n'est pour nous marquer que ceux qui sont infectés du péché, qui est la lèpre spirituelle, ne sont pas du nombre de ses enfants, et qu'ils ne doivent pas être soufferts

dans la communion de ses fidèles? Par l'ancienne loi Dieu avait défendu de manger de la chair de pourceau, ni de celle des oiseaux de rapine, ni de celle des animaux qui se traînent sur la terre. Cela était mystérieux, et nous marquait que nous ne devons pas nous souiller dans les ordures du vice, ni faire tort à nos prochains, ni attacher nos cœurs au monde, comme les animaux qui sont toujours attachés à la terre. Car, comme disait saint Jean dans le IIe chapitre de sa première épître catholique, si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est point en lui. En effet ceux qui aiment le monde, sont infidèles à Dieu, dès qu'il faut s'exposer à la misère et à la souffrance pour lui donner gloire.

Nous voyons même dans le chapitre XIV des Nombres, que ceux qui entraient dans une maison souillée de lèpre, ou qui touchaient un corps mort, en étaient souillés, et ne pouvaient pas participer aux choses saintes. Ce qui nous marquait que nous ne devons pas même vivre dans la communion des Eglises corrompues, ni fréquenter les pécheurs, qui sont des personnes mortes dans un sens mystique; car en vivant dans la communion des Eglises corrompues, ou en fréquentant les pécheurs, on se rend complice de leurs péchés, et on se prive des grâces célestes. *Retirez-vous du milieu d'eux et séparez-vous-en, dit le Seigneur; et ne touchez aucune chose souillée. Et je vous recevrai, et je vous serai pour Père, et vous me serez pour fils et pour fille, dit le Seigneur tout-puissant,* comme nous le voyons dans le VIe chapitre de la seconde épître de saint Paul aux Corinthiens.

D'un autre côté, ce service que les personnes impures et profanes rendent à Dieu, ne lui est point agréable. Le sacrifice des méchants. dit le sage dans le XVe chapitre des Proverbes, est en abomination à l'Eternel. Mais il agrée la requête des droituriers. Celui qui offre le sacrifice de louange, dit ce grand Dieu dans le pseaume L me glorifiera; et à celui qui redresse son chemin, je ferai voir la délivrance de Dieu ; mais Dieu a dit au méchant : Qu'as-tu que faire de réciter mes statuts et de prendre mon alliance dans ta bouche, puisque tu as de la haine pour la correction, et que tu as jeté mes paroles derrière toi?

La nouvelle alliance est bien l'alliance de grâce, mais elle n'a pas été faite pour nous faire vivre dans le péché. Lisez bien l'Evangile, et vous verrez que le salut n'est pas pour les pécheurs impénitents; et que si nous voulons être sauvés, il faut nécessairement que nous

changions de conduite; que nous crucifiions la chair avec ses convoitises; que nous donnions la mort au vieil homme; que nous mourions au péché et que nous ressuscitions en nouveauté de vie; que nous soyons régénérés, que nous devenions de nouvelles créatures; c'est-à-dire, que nous renoncions à toutes nos mauvaises habitudes, et à tous nos mauvais désirs; que nous menions désormais une vie pure et sainte; que nous vivions saintement en nous-mêmes, justement envers nos prochains, et religieusement envers Dieu. Autrement il n'y a point de salut; car sans la sanctification personne ne verra le Seigneur.

C'est ce que Jésus-Christ proteste à Nicodème dans le IIIe chapitre de saint Jean : *En vérité, en vérité,* lui dit-il, *à moins que quelqu'un soit né de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu*, c'est-à-dire à moins qu'une personne soit entièrement changée, à moins qu'elle devienne sainte et innocente comme les petits enfants qui naissent, elle n'a point de part au salut. Ha! qu'il y a de gens qui seront un jour trompés, qui s'imaginent être du nombre des fidèles, et qui un jour seront condamnés aux flammes éternelles de l'enfer! Ils diront à Jésus-Christ : Seigneur, n'avons-nous pas mangé et bu en ta présence, et n'as-tu pas enseigné dans nos vues? c'est-à-dire n'avons-nous pas vécu dans la communion extérieure de ton Eglise? N'avons-nous pas écouté ta Parole? N'avons-nous pas participé aux sacrements de ton alliance? Mais Jésus-Christ leur dira : Eloignez-vous de moi, vous tous qui faites le métier de l'iniquité; vous, qui vous êtes fait une coutume et un métier d'offenser Dieu, en persévérant dans vos péchés. Là, dit Jésus-Christ, il y aura pleurs et grincement de dents, lorsqu'ils verront Abraham, Isaac et Jacob, et tous les prophèies au royaume de Dieu et qu'ils seront jetés dehors; comme nous le voyons dans le XIIIe chapitre de saint Luc.

La plupart des gens s'imaginent qu'il leur suffit d'être nés dans le sein de l'Eglise, quoiqu'ils vivent comme les enfants du siècle. C'est ce qui a perdu les Juifs. Ils disaient à Jésus-Christ : Nous sommes les enfants d'Abraham. Mais Jésus-Christ leur dit : Si vous étiez les enfants d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham. Le Père, dont vous êtes nés, c'est le diable; car vous faites les œuvres du diable. C'est aussi ce qui a perdu les chrétiens qui sont tombés dans l'idolâtrie. Ils ont dit, et ils disent encore à toute heure : Nous sommes la postérité des saints : et cependant

ils se sont entièrement corrompus à l'égard des mœurs et de la doctrine.

Nous pouvons bien dire la même chose d'une infinité de misérables pécheurs, qui vivent parmi nous, qui persévèrent dans leur péché, et qui ne laissent pas de se flatter, sous prétexte qu'ils sont dans la communion extérieure de l'Eglise. Ils sont dans sa communion extérieure, mais ils ne sont pourtant pas les membres de Jésus-Christ. Car, comme dit saint Paul dans le IXe chapitre aux Romains, tous ceux qui sont d'Israël, ne sont pourtant pas Israël. Ces mondains et ces profanes sont l'ivraie, qui est mêlée avec le bon grain. Mais, comme dit Jésus-Christ dans le XIIIe chapitre de saint Matthieu, à la fin du monde, Dieu enverra ses anges, qui cueilleront premièrement cette ivraie mystique, et qui la jetteront dans le feu : au lieu que les justes reluiront comme le soleil dans le royaume de leur Père.

Combien y en a-t-il qui se disent à eux-mêmes : Dieu est miséricordieux, nous nous repentirons quelque jour, nous implorerons la miséricorde de ce bon Dieu, et la grâce de Jésus-Christ notre Sauveur; et Dieu aura pitié de nous : et qui cependant continuent toujours à offenser Dieu par leurs péchés? Ces profanes changent la grâce de Dieu en dissolution. Ils veulent être méchants, parce que Dieu est bon ; ils veulent pécher, afin que la grâce de Dieu abonde. Mais, comme dit saint Paul dans le IIIe chapitre aux Romains, la condamnation de ces gens est juste. La miséricorde de Dieu n'est pas pour eux, mais pour ceux qui embrassent sa grâce lorsqu'elle leur est offerte, qui se convertissent sans délai, lorsqu'il les appelle à la repentance, qui ont une sainte horreur de leurs péchés, qui y renoncent entièrement, qui cessent de faire le mal, et qui font désormais le bien. Aujourd'hui, comme dit l'esprit de Dieu dans le IIIe chapitre aux Hébreux, si vous entendez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs, de peur qu'il ne jure en sa colère que jamais vous n'entrerez dans son repos. C'est le démon qui met dans l'esprit des pécheurs la pensée de différer leur repentance, afin de les faire périr. Ha ! Dieu ne veut pas pour son peuple, des gens qui croupissent dans les impuretés du vice, dans l'injustice, dans l'impiété, ou dans l'infidélité; et qui, par là, font bien connaître qu'ils n'ont pas sa crainte et son amour, comme ses enfants.

Nous disons bien avec saint Paul dans le IIIe chapitre aux Ro-

mains, que nous ne sommes pas justifiés par nos œuvres, mais par la foi; c'est-à-dire, que les œuvres des plus justes ont toujours quelque défaut; qu'il y a toujours quelque imperfection dans les personnes les plus régénérées, et que nous ne pouvons être justifiés devant Dieu que par la foi, par laquelle nous embrassons Jésus-Christ comme notre Sauveur, afin que nous soyons lavés dans son sang, et que nous soyons revêtus de sa justice et de son innocence. Mais la véritable foi est jointe avec la conversion. *Repentez-vous*, dit Jésus-Christ dans saint Marc, chapitre I, v. 15, ou *convertissez-vous*, car c'est le sens et la force du terme de l'original, et *croyez à l'Evangile*. Voilà les deux conditions sous lesquelles le salut nous est offert, la repentance ou la conversion et la foi. Or, d'un côté, la conversion n'est pas véritable, si on persévère dans le péché. La véritable conversion est une vive douleur que nous avons d'avoir offensé Dieu, une sainte horreur que nous avons pour nos péchés, un sincère renoncement à nos mauvaises habitudes et à nos désirs mondains, impurs et iniques, et un entier changement de vie. De l'autre, la véritable foi produit nécessairement les bonnes œuvres; et celle qui ne les produit pas, est une foi morte, comme dit saint Jacques dans le IIe chapitre de son épître catholique, c'est une fausse foi. L'arbre est connu par son fruit. Un bon arbre ne saurait produire de mauvais fruits, ni un un mauvais arbre produire de bon fruit. Or, tout arbre qui ne produit pas de bon fruit, est coupé, et jeté au feu. La véritable foi, comme dit saint Paul dans le Ve chapitre de son épître aux Galates, est opérante par la charité, c'est-à-dire ceux qui ont la véritable foi obéissent à Dieu, parce qu'ils l'aiment; et ils ne font point de tort à leur prochain, parce qu'ils ont aussi de l'amour pour lui, et qu'ils ne veulent faire à autrui que ce qu'ils voudraient qui leur fût aussi fait à eux-mêmes.

L'Apôtre dit que nous sommes appelés à être saints, et que ceux que Dieu a élus, il les a sanctifiés. En effet, dans l'Ecriture, les fidèles sont appelés saints et justes, parce qu'ils sont tels en comparaison des hommes du monde, et qu'ils vivent et se plaisent dans la sainteté et dans la justice. S'ils pèchent quelquefois par surprise et par infirmité, ils pèchent rarement en comparaison des enfants du siècle. D'ailleurs, ils ne se font pas une habitude du péché, ils reviennent incontinent à eux-mêmes, ils s'humilient devant Dieu, ils versent des larmes d'une sincère repentance, ils se corrigent de leurs

défauts, et ils font continuellement des progrès dans la sanctification.

On a bien vu quelquefois des saints hommes, qui sont tombés dans de grands péchés, comme David, qui commit un adultère et un meurtre; et comme saint Pierre, qui renia son Sauveur. Mais ces exemples sont aussi fort rares. Et s'il arrive quelquefois que les fidèles tombent dans ces grandes fautes, ils se relèvent incontinent, ils pleurent amèrement leur péché, ils réparent par une repentance publique et éclatante, le scandale que leur faute a causé, et désormais ils glorifient Dieu et édifient son Eglise par la sainteté de leur vie et par leur fidélité. *Eternel*, dit maintenant le roi-prophète, *qui est-ce qui séjournera dans ton tabernacle? Qui est-ce qui habitera en la montagne de ta sainteté? Celui qui marche dans l'intégrité, et qui fait ce qui est juste, et qui profère la vérité comme elle est dans son cœur.*

Ce que nous venons de dire suffit, pour l'intelligence de ces paroles. Maintenant, il faut que nous appliquions à notre usage les choses que vous venez d'entendre.

Nous avons vu que ceux qui séjournent dans le tabernacle de Dieu, ceux qui habitent en la montagne de la sainteté, c'est-à-dire ceux qui sont du nombre de ses enfants et les véritables membres de son Eglise, sont ceux qui le craignent, qui obéissent à ses commandements, et qui lui sont fidèles. Cependant quelle était la conduite de ceux qui dans ce royanme se disaient les réformés, et qui faisaient profession d'être le véritable peuple de Dieu? Hélas! de tous les peuples qui avaient la connaissance de la vérité, c'était le plus impur qui fût sous le ciel. On ne voyait dans les enfants que malice et que perversité dès le ventre de leur mère; dans les jeunes gens, on ne voyait qu'impiété et que déréglement; et dans les personnes plus âgées, on voyait croître l'amour du monde, l'avarice, et l'injustice, à mesure qu'elles avançaient dans l'âge.

Il y avait un grand nombre de pasteurs, qui ne menaient pas une vie édifiante. Au lieu d'être sans reproche, d'être les modèles du troupeau en bonnes œuvres, comme doivent être les ministres de l'Evangile, plusieurs d'entre eux scandalisaient l'Eglise par leurs mauvaises mœurs. On était contraint de dire, à l'égard de plusieurs d'entre eux, ce que Jésus-Christ disait à l'égard des scribes et des pharisiens : Ils sont assis sur la chaire de Moïse : toutes les choses

donc qu'ils vous diront d'observer, observez-les, mais ne faites pas selon leurs œuvres. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que le dragon ait jeté en terre un grand nombre de ces étoiles mystiques, c'est-à-dire qu'il ait entraîné dans l'apostasie un grand nombre de ces pasteurs mondains, impurs et profanes. Il y avait aussi peu d'anciens et de diacres, qui ne donnassent au peuple de mauvais exemples, les uns en une manière, les autres en une autre. Ils étaient bien plus propres pour corrompre l'Eglise et pour la perdre, que pour l'édifier. Aussi la plupart d'entre eux ont été les premiers et les plus insignes apostats ; et maintenant, ils sont les plus endurcis dans cette noire infidélité. Plusieurs même d'entre eux sont devenus des instruments dans la main du diable, pour séduire et faire périr le peuple, qui avait été commis à leur conduite, et dont ils doivent un jour rendre compte devant le tribunal de Dieu. Et pour ce misérable peuple, ses péchés étaient cause qu'il était tombé entre les mains de ce mauvais conducteur : car il était lui-même plongé dans une corruption affreuse.

En général, on ne voyait parmi nous qu'orgueil, que vanité, qu'amour du monde, que luxe, que danses, que jeux, que débauches, qu'ivrognerie, et que paillardise, même une paillardise si horrible, si générale, si publique, et si scandaleuse, qu'il n'y en a jamais eu de plus abominable parmi les païens. Les hommes ne faisaient aucun scrupule de séduire les femmes et les filles; et les femmes et les filles, dont le partage doit être la chasteté, la modestie et la pudeur, étaient la plupart si libertines dans leurs discours et dans leurs actions, qu'elles provoquaient l'impudicité des hommes. Elles employaient aussi pour cela le fard et les ornements des prostituées; elles exposaient même leur propre sein à la vue et à l'attouchement des hommes, afin d'allumer plus facilement dans leurs cœurs des flammes impures. D'ailleurs, les pères et les mères abandonnaient tellement la conduite de leurs filles qu'ils les laissaient, de jour et de nuit, avec les jeunes hommes dans les occasions du péché. C'est pourquoi il arrivait tous les jours des scandales parmi ces faux réformés.

D'un autre côté, il n'y avait parmi eux que mauvaise foi. Chacun ne songeait qu'à s'enrichir au préjudice d'autrui. Pourvu qu'il pût se cacher aux yeux des hommes, cela lui suffisait ; car on n'avait aucune crainte de Dieu, qui voit tout, et qui a les yeux trop purs pour

voir le mal sans le punir. Les juges, les avocats, les procureurs, les greffiers, les notaires, et les autres personnes qui, établies pour être les ministres de la justice et de la vérité, étaient la plupart des ministres d'injustice et de mensonge. Les marchands se faisaient une maudite habitude de mentir, de jurer faussement, et de tromper. On ne voyait aussi que fraudes parmi les artisans. Il n'y avait qu'infidélité parmi les domestiques, et parmi ceux qui ont le soin de cultiver la terre. Il y avait même partout une infinité de larrons, qui ne se faisaient pas scrupule de dérober les fruits et les autres choses qui étaient dans les possessions de leurs prochains.

Tout cela marquait qu'il y avait dans le cœur des uns et des autres, un fonds de corruption et d'iniquité horrible. De là naissaient les haines, les divisions, les querelles, les meurtres, les procès, les chicanes, les faux témoignages, les faussetés, les calomnies, les parjures et les injustices, dont on entendait parler en tous lieux et à tout moment.

Les pères et les mères n'avaient aucun soin d'inspirer à leurs enfants la crainte et l'amour de Dieu; l'équité et la charité envers le prochain, et de les châtier sévèrement lorsqu'ils tombaient dans quelque peché : et les enfants à leur tour n'avaient aucun respect pour leurs pères et pour leurs mères.

On n'avait non plus aucun zèle pour le service de Dieu. On ne se rendait dans les saintes assemblées que par coutume. On ne faisait aucune réflexion sur la Parole de Dieu, qui y était lue et prêchée; on n'était pas plutôt sorti du temple, qu'on oubliait les choses qu'on y avait ouïes. Le moindre prétexte suffisait même à ces profanes, pour se dispenser de rendre à Dieu le service qui lui est dû.

Il y avait encore un grand nombre d'impies, qui témoignaient du mépris pour le chant des louanges de leur Dieu, ou qui les chantaient sans aucune piété. Lorsque l'Eglise était assemblée pour rendre à Dieu ses hommages religieux, la plupart des gens ne faisaient paraître aucun respect pour la souveraine majesté de ce grand Dieu, qui est assis sur son trône dans l'assemblée de ses fidèles; et ils ne daignaient pas seulement dans la prière s'humilier sous ses yeux, et fléchir les genoux en sa présence. Ce grand Dieu, qui est jaloux de sa gloire, a consacré à son service le jour du repos. Mais ce misérable peuple le profanait continuellement par ses visites mon-

daines, par ses promenades, par ses jeux, par ses danses et par ses débauches.

On n'avait aussi aucun respect pour les ministres du saint Evangile, qui sont les ambassadeurs de Jésus-Christ. On se fâchait, même de leur payer les petites pensions qui devaient servir à leur entretien. Mais Dieu a envoyé à ces impies des gens qui les ont rongés jusqu'aux os.

Enfin, les hommes, les femmes et les enfants n'ouvraient la bouche que pour scandaliser le monde, pour offenser Dieu, et pour le déshonorer, par des paroles sales et infâmes, par des chansons impudiques ou impies, par des imprécations, par des serments vains et téméraires, par des reniements et par des blasphèmes horribles.

Après cela, faut-il s'étonner que Dieu ait chassé ce misérable peuple de son tabernacle mystique et de la montagne de sa sainteté ? Etait-ce là la nation sainte et la sacrificature royale? C'était bien plutôt un peuple impur, un peuple inique, un peuple profane, un peuple impie, un peuple hypocrite. C'est pourquoi, c'est fort justement que Dieu l'a chassé de la maison, et qu'il l'a privé de ses grâces. Ha ! ne vous flattez point, peuple pervers et abruti; nous vous dénonçons de la part de Dieu, que vous périrez éternellement, si vous ne vous convertissez. La coignée est déjà mise à la racine des arbres; c'est pourquoi tout arbre qui ne fait pas de bon fruit, s'en va être coupé et jeté au feu.

N'attendez point de délivrance pour vous, pendant que vous persévérez dans vos péchés. Il n'y a point de paix pour les méchants, a dit mon Dieu, comme parle le prophète Esaïe dans le LVIIe chapitre de ses Révélations. C'est votre impénitence et votre infidélité, qui sont cause que ceux qui vous affligent, ne sont pas touchés de vos maux, et que la colère de Dieu est toujours enflammée contre vous.

Dieu va maintenant envoyer, et il envoie déjà sur ce royaume de terribles fléaux, qui continueront et augmenteront toujours, jusques à ce qu'ils aient consumé tous les pécheurs endurcis, et surtout tant de malheureux apostats, qui ne veulent pas donner gloire à Dieu, qui ne veulent pas souffrir pour son saint nom, qui ne profèrent pas la vérité comme elle est dans leur cœur, mais qui, depuis plusieurs années, la tiennent injustement captive dans leur cœur, et la renient

de leur bouche. Ils renient Jésus-Christ devant les hommes, en reniant sa sainte doctrine ; mais un jour Jésus-Christ les reniera eux-mêmes devant son Père et devant ses anges.

Ha ! mes chers frères, ayez pitié de vous-mêmes. Revenez de votre égarement, car vous périssez. Retournons tous à l'Eternel, notre Dieu en jeûnes, en pleurs et en lamentations. Sentons bien nos misères, lamentons, et pleurons : Que notre ris soit converti en pleurs, et notre joie en tristesse. Car nos péchés sont grands devant Dieu. Et nous et nos pères, nous sommes rebellés contre lui. C'est pourquoi sa colère s'est embrasée contre nous. C'est pour cela qu'il nous a accablés de tous les fléaux de sa vengeance. C'est pour cela aussi qu'il n'exauce point nos prières, et qu'il n'a pas pitié de nos maux et de nos désolations.

Humilions-nous donc sous ses yeux, implorons sans cesse sa miséricorde et sa grâce; prenons le sac et la cendre, renonçons à toutes les vanités du siècle, à tous les plaisirs profanes et criminels, à toutes nos mauvaises habitudes, et à tous nos mauvais désirs.

Réformons entièrement notre vie. Que désormais tout le monde nous reconnaisse pour le peuple de Dieu, à la sainteté de nos mœurs, à notre sobriété, à notre chasteté, à notre renoncement au monde, à notre humilité, à notre modestie dans toute notre conduite et dans nos habits, à nos paroles édifiantes, à notre bonne foi, à notre équité, à notre charité, à notre concorde, à notre amour fraternel, à notre zèle, à notre piété, à notre constance et à notre fidélité.

Alors, mes chers frères, nos ennemis seront édifiés par nos bonnes œuvres, et touchés de notre misère. Et notre Dieu aura lui-même pitié de nous. Il nous avouera pour ses enfants, il retournera à nous en ses grandes miséricordes, il nous consolera, il mettra fin à notre souffrance. Il ne retirera point sa gratuité arrière de nous ; il nous fera habiter tous les jours de notre vie dans son tabernacle et sur la montagne de sa sainteté; il nous rassemblera de tous les pays où nous avons été dispersés, à cause de nos péchés, il nous remplira de ses grâces; il nous comblera de ses biens; il nous couvrira de sa nuée; il nous fera même voir la conversion de nos ennemis ; et un jour il nous élèvera dans le palais de sa gloire, où il nous rassasiera éternellement des biens de sa maison, et nous abreuvera sans cesse

au fleuve de ses délices. Ce bon Dieu nous en fasse la grâce. Or à lui, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu béni éternellement, soit honneur et gloire aux siècles des siècles. Amen.

A la fin, on lit :

« Prononcé de nuit, dans le Désert.

« Ceux entre les mains de qui ce sermon tombera, sont conjurés, par le « Dieu vivant, de le communiquer à leurs frères, afin que chacun de nous « se détournant de son mauvais train, nous apaisions la colère de Dieu, « qui depuis longtemps est embrasée contre nous. »

M. ABRAHAM BORREL.

Un intérêt douloureux s'attache aux pages qu'on va lire sur l'*Assemblée générale des Eglises* en 1615 à Nîmes. Ces pages sont au nombre des derniers écrits de l'un des amis les plus anciens et les plus constants de notre œuvre historique, M. le pasteur Abraham Borrel, président du Consistoire de Nîmes.

Son nom figure sur la première liste des membres de la Société (*Bulletin*, t. I, p. 15). Il avait écrit au Comité qu'il *demandait comme un honneur d'être inscrit au nombre des sociétaires* (*Ib.*, p. 19). On voit que son pieux amour pour les belles annales de notre Eglise et son goût décidé pour les recherches d'histoire avaient fait de lui, dès le premier jour, un des approbateurs les plus chaleureux de la *Société d'Histoire du Protestantisme*.

Nous sommes heureux de pouvoir prouver que jusqu'à sa dernière heure il demeura un de nos collaborateurs assidus.

Les travaux qu'il a disséminés dans les quatorze volumes de notre recueil ne constituent que la moindre partie de ses écrits d'histoire protestante (1). Sans parler ici de publications étrangères à notre cadre,

(1) Tome II, p. 543, et t. III, p. 43, sur l'*Académie de Nismes;* t. III, p. 638, sur l'*Histoire littéraire du Gard*, de M. Nicolas; t. IV, p. 4, sur un *Certificat donné à un réfugié de Nismes;* t. VI, p. 10, sur les *Archives du Consistoire de Nismes*, t. VI, p. 11, sur la *Bible de Fabre père;* t. IX, p. 341, sur *Un martyr inconnu, le pasteur Dortial;* p. 457, sur la *Première démarche officielle du gouvernement de Louis XVI auprès des pasteurs du Désert;* t. XIII, p. 285, sur le *Collége des Arts fondé à Nismes sous François Ier et détruit sous Louis XIV.*

nous rappellerons que M. Borrel est l'auteur de plusieurs biographies rédigées en grande partie d'après des documents originaux, celles du pasteur martyr *Claude Brousson* (1852), de *Paul Rabaut et de ses trois fils* (1854) et d'*Antoine Court* (1863).

A ces biographies, on peut joindre un recueil d'*Actes synodaux* de 1726 à 1763. Mais le principal ouvrage de M. Borrel est une *Histoire de l'Eglise de Nîmes* (1844), dont la deuxième édition (1856) a été par lui entièrement refondue et fort augmentée.

Né à Caussade, près Montauban, en 1795, M. Borrel était pasteur à Nîmes depuis 1818. Il est mort le 12 avril à la suite d'une courte maladie qui avait nécessité une opération douloureuse. Il supporta avec le courage du chrétien tout ce qu'il eut à souffrir, et le succès de l'opération donna de légitimes espérances; mais les forces physiques du patient, âgé de soixante et dix ans presque révolus, ne suffirent pas à le soutenir dans cette crise cruelle, et la mort le trouva prêt.

Sans être distingué comme littérateur ni comme prédicateur, Abraham Borrel mettait tant de verve et de dévouement dans toutes ses paroles et dans tous ses actes; il avait l'âme si loyale, si ouverte, si chaleureuse qu'il s'était fait respecter et aimer de tous. Sa perte, vivement sentie dans l'Eglise qu'il édifiait depuis trente-sept ans, le sera aussi parmi les pieux travailleurs qui arrachent à l'oubli ou vengent des calomnies officielles de nos adversaires l'histoire glorieuse et touchante de nos aïeux. Un infatigable ouvrier manque à l'appel; Dieu veuille susciter à sa place, dans les grandes et mémorables Eglises du Gard, non pas un seul successeur, mais un grand nombre d'hommes de bon vouloir, en qui revivent son zèle, sa piété et son persévérant amour pour le travail!

ATH. COQUEREL fils.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉPUTÉS

DE TOUTES LES ÉGLISES DE FRANCE

NUE A NÎMES LE 2 OCTOBRE

1615.

L'analogie de la position du calvinisme français en 1615, avec celle où il se trouvait sous Charles IX en 1562, était évidente. Il y avait, aux deux époques, à la cour de France, une reine de Médicis, un roi mineur par son âge, un clergé intolérant et une politique italienne et espagnole.

Louis XIII, qui venait de se marier le 25 juillet de cette année avec l'infante d'Espagne, devenue célèbre sous le nom d'Anne d'Autriche, pour faire cesser les craintes des réformés, qui croyaient que l'une des conditions de cette alliance avec la fille de Philippe III était la ruine de l'hérésie, leur permit de tenir à Grenoble une assemblée générale de leurs Eglises; elle se constitua le 8 juillet sous la présidence de Claude de Saint-Quintin baron de Blet, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou, en lui adjoignant le pasteur Durant de Paris comme vice-président et Boisseul, avocat à Paris, comme secrétaire. Quoique cette assemblée fût la plus nombreuse de toutes celles que les protestants eussent jamais tenues, elle exerça néanmoins une fatale influence sur leur religion en France, en ce qu'elle voulut s'opposer aux mauvais effets des mariages espagnols contractés entre Louis XIII et Anne d'Autriche d'une part, et entre Elisabeth de France et le prince des Asturies de l'autre, alliances politiques qui n'intéressaient les Eglises que d'une manière très indirecte. L'extrait des cahiers des provinces fut un travail qui se prolongea plusieurs semaines, au bout desquelles, vu l'éloignement de Grenoble, la rigueur de l'hiver, les maladies qui y régnaient et la contagion qui était dans les environs, et surtout pour se soustraire aux obsessions de Lesdiguières qui commandait cette ville, et qui agissait dans l'intérêt de la cour après s'être secrètement converti, les soixante-douze députés, parmi lesquels il y avait dix-neuf pasteurs (1), décidèrent de se transporter à Nîmes, après avoir informé Lesdiguières qui s'opposa avec force à cette démarche et le roi qui y consentit.

La réouverture de l'assemblée eut lieu dans cette ville le 2 octobre. Elle

(1) C'étaient : *La Colombière*, de Die; *Bouteroue*, de Grenoble; *Faucher*, de Nîmes; *Chauffe-Pié*, de Niort; *Bonnet*, de la Saintonge; *De la Motte*, du Vivarais; *Huron*, de Riez, en Provence; *Primerose*, de la Basse-Guyenne; *Venturin*, des Cévennes; *Durant*, de Paris; *De la Frenaye*, de Caen; *Béraud*, de Pamiers; *Couppé*, de Tours; *Baille*, de Lyon; *Dupan*, de la Bourgogne; *Viguier*, de Blois; *D'Avignon*, de Rennes; et *De la Bourgade*, du Béarn.

s'occupa de l'union des protestants avec les mécontents du mariage de Louis XIII qui alléguaient les maux dont l'Espagne avait accablé la France et la nécessité d'écraser la maison d'Autriche, au lieu d'ajouter à sa force; ils n'espéraient plus réussir que par les armes et se préparaient à combattre. Dans ce but Condé s'était retiré à Clermont; Bouillon à Sedan; Mayenne à Soissons, et Longueville en Picardie. L'assemblée politique de Nîmes, après avoir traité une alliance avec le prince de Condé, décida que toutes les Eglises prendraient part à cette coalition armée et renouvelleraient le serment d'union précédemment formulé par le synode national de Privas. — C'est à cet événement grave que se rapportent les trois pièces rares et peut-être inconnues qui nous ont été communiquées par un collectionneur intelligent, M. Girard fils, avocat à Nîmes. A. Borrel.

I. *Harangue dernière des députez de l'assemblée de Nismes au roy, prononcée par la bouche du sieur de Berteuille à la Rochefoucaut, le* 3 *janvier* 1616.

Sire! il y a quelque temps que l'assemblée de vos subjets de la religion a supplié Monseigneur le prince de vouloir rapporter tous ses conseils, délibérations et actions à la paix de cet Estat, et pour c'est effect de vouloir députer comme nous vers Votre Majesté pour la supplier très humblement d'avoir pitié de son peuple et de vouloir, par le moyen d'une bonne paix, espargner le sang de vos subjets.

L'impatient désir de voir acheminer un si bon œuvre a fait que la dite assemblée nous a députez avant la response de Monseigneur le prince, lequel nous avons trouvé s'estre desjà mis en ce devoir, et nous, Sire, pour ce mesme subject, venons apporter aux pieds de Vostre Majesté les supplications très ardentes de vos très humbles et très fidèles sujets de la religion.

Sire, tandis que le ciel est ouvert à la prière, il ne se ferme point aux bénédictions, celle-cy descendante de Dieu sur nous, cependant qu'avec le zèle, celle-là monte de nous à Dieu; aussi, Sire, l'honneur que nous avons maintenant d'estre écoutés de V. M., qui est la vifve image de Dieu sur ces peuples, et de pouvoir verser en son seing nos très humbles et réitérées supplications, nous a fait espérer que nos paroles entrant en ses oreilles, feront sortir de sa bouche des paroles de bienveillance et de paix pour ses sujets.

Sire, la vive apprehension que nous avons des maux qui menacent

cest Estat, qui ne peut estre esbranlé que vostre autorité n'en reçoive de la diminution et nous une extrême ruyne, nous fait supplier très humblement V. M. d'y vouloir apporter les remèdes convenables et pour sa justice et pour sa bonté, devant que le mal soit devenu tel qu'il ne puisse résister aux remèdes.

Aux affaires de ce monde, il y a certaines bornes establies, que qui les veut porter au delà, les peut difficilement ramener à leur assiette. Au mouvement de cest estat, il est à craindre que les humeurs ne s'eschauffent jusques à tel degré qu'il soit difficile de les remettre au juste point de leur repos; les vouloir pousser aux extrêmes, c'est en rendre les événements douteux, des quels le plus certain sera tousjours la désolation inévitable de vos royaumes. Vaincre mesme pour V. M., c'est perdre; et les lauriers les plus verdissants que ses mains puissent recueillir de telles victoires ne seront que de lamentables cyprès. Car tous ceux qui se porteront aux armes tant d'un costé que d'autre, les peuples qui gémissent soubs la frayeur et les sentiments de tant de calamitez, Sire, dis-je, sont tous vos hommes, tous sont vos peuples, et tout le sang qui se respandra sortira des veines du corps de cest Estat dont V. M. est le chef.

Sire, pardonnez au zèle qui nous emporte lorsqu'il est question du bien de vostre service, et si nous osons dire que les remèdes à ces maux se doivent plustost trouver dans vostre prudence que dans vos armes, et que tels remèdes apportent plus de fruit et de gloire que les conseils violents de ceux qui préfèrant leurs intérests particuliers au service qu'ils doivent à V. M., essayent d'allumer vostre courroux contre vos fidelles sujets, sans espargner mesme ceux qui ont l'honneur d'estre de vostre sang, et s'efforcent par ce moyen d'avancer leurs desseings, ce pendant qu'ils croyent que l'aage tendre de V. M. leur en donne quelque loisir.

Sire, nous sçavons avec eux que la nature a donné de certains degrés aux hommes pour croistre et que le plus haut se polit encores par expérience, mais nous sçavons aussi que l'œil divin qui esclaire à la naissance des grands, lors leur inspire des âmes généreuses et plus fortes qu'au reste des hommes pour pouvoir plustost et plus sagement s'acquitter des grandes charges qui leur sont commises et régir les peuples qui leur sont assubjettis.

Sire, lorsque V. M. daignera prendre la peine de reconnoistre ellemesme les grandes et importantes affaires, d'escouter les plainctes

de ses sujets, d'entendre leurs très humbles supplications et remonstrances, et vouloir estre informée des désordres qui sont en son Estat, déplorez par les douleurs communes, et celez pour la pluspart à V. M., elle descouvrira les ruines du mal et en reconnoistra la cause, et lors s'il luy plaist, elle prendra les bons et sages conseils de la Reyne sa mère, des princes et officiers de sa couronne et de ses anciens et fidèles conseillers, non intéressez en cette affaire pour apporter un bon ordre à ces désordres, et à ces maux des salutaires remèdes. Sire, qui calmeront ces orages par une tranquilité publique, apporteront à V. M. un affermissement en son auctorité royale, une force à son sceptre, en l'amour de ses sujets, et à son nom un glorieux titre de sage, d'auguste, de grand et de père de son peuple.

II. *Les articles présentez au Roy par Monsieur le prince de Condé, pour la paix, avec les députés de l'assemblée de Nismes joints avec lui. — Ensemble la réponse faite par Sa Majesté sur les dits articles.*

1. Que Monsieur le prince et ceux de la religion joints avec lui, désirent la paix et en supplient très humblement S. M.

2. Que s'il plaist au Roy d'ordonner une conférence et y envoyer ses commissaires, les députés de Monseigneur le prince et de ceux de l'assemblée générale conjointement s'y conformeront et s'y trouveront.

3. Qu'à ceste fin, Mgr le prince supplie le Roy donner brévet à ceux de la dite assemblée de Nismes pour se transporter en lieu plus proche de la cour.

4. Mgr le prince désire que pour l'acheminement l'ambassadeur de la Grande-Bretagne puisse intervenir comme tesmoin en ce traicté.

5. Que Madame la comtesse de Soissons soit aussi appellée pour y assister.

6. Que le dit sieur prince puisse sçavoir le lieu et les personnes qui y seront employées de Sa Majesté.

7. Sçavoir que deviendront les deux armées pendant le traicté.

8. Que la conférence estant accordée, qu'il plaise au Roy commander l'eslargissement du président le l'Ay, afin que le dit prince se puisse servir de ses advis.

Y a eu difficulté sur le second article touchant les députés de l'as-

semblée généralle de Nismes, le Roy ne voulant ouïr ni lire leurs lettres en ceste qualité; enfin le baron de Thiange ayant déclaré ne pouvoir retourner vers M. le prince que ceux de la dite assemblée n'eussent été ouys, cela leur a été accordé comme à députez de l'assemblée de Nismes, mais non d'assemblée générale. N'ayant emporté d'autre response que verbale, à sçavoir que le Roy, sans interpellation d'aucun, voulait et entendait donner la paix à ses subjets, et sont les dits députez partis de la Rochefoucault le 10 janvier pour retourner à Nismes, et MM. l'ambassadeur d'Angleterre et duc de Nevers le jour mesme, pour retourner vers M. le prince parachever et vider les difficultés sur la forme de la conférence.

Vostre très humble, très obéissant et très fidèle subject et serviteur,

HENRY DE BOURBON.

De Saint-Maixent, le 10 janvier 1616.

III. *Lettre des députés de l'assemblée générale de Nismes, à Messieurs du Conseil, des Eglises de l'Isle-de-France, Picardie, Champagne et pays Chartrain.*

Messieurs, vous avez quelques raison d'avoir de l'impatience, d'estre si longtemps sans avoir des nouvelles certaines de ce que nous avons fait, et de ce qui s'est passé en nos affaires depuis nostre transport de Grenoble en ce lieu. Mais nous serons relevés de blâme lorsque vous sçaurez que chasque jour ayant produit de grandes et importantes affaires, nous avons estimé que nous ne vous devions informer qu'avec quelque certitude de nos résolutions sur icelles, aussi que nous avons été retenus par une longue attente de ce que nous rapporteroyent de la cour les députés que nous lui avons envoyés. Maintenant donc, Messieurs, pour satisfaire vos désirs et à notre devoir, vous sçaurez que quelques jours après nostre arrivée en ce lieu, nous eusmes advis de la Basse-Guyenne, que MM. de la Fonce, de Boëce, de Pradaillan, de Favas, et autres seigneurs de la religion de ce quartier-là, estoyent conviés de la part de M. le prince, de prendre les armes et ce par le comte de Saint-Pol, qui offrait de se mettre en la teste, soubs des apparences très évidentes du bien de l'Estat et des offres en son particulier avantageuses au bien général de nos Eglises, et spécialement de celles de leur province, à quoy s'estans disposez, et ayant à ce subjet appelé M. de

Rohan, tous ensemblement requéroient de ne les abandonner en une si bonne cause, veu mesmement qu'en quelque place de seureté et en plusieurs autres de la dite province, l'on commençait de nous mal traicter, ains les authoriser par nostre adveu.

Sur quoy nous aurions par un commun concert jugé utile au service du Roy et au bien de nos Eglises, de les advouer et exhorter les provinces voisines de les assister, sans toutes fois y faire, ny commettre aucun acte d'hostilité contre les catholiques romains, ains les prendre, où ils seroyent les plus forts, en leur protection afin de tesmoigner que leurs armes prises ne tendoyent qu'à une simple deffensive, et pour arrester le cours du mal commun à tous, soubs l'auctorité de celui qui y a une légitime vocation.

Quelque temps après, les seigneurs de Champeaux, des Bordes et de Mailleray, sont retournez de la cour, qui avoient esté envoyez les premiers avec le cahier des choses principales et essentielles, tant au bien du royaume qu'à celui de nos Eglises, sur le quel les responses sont telles en l'un des chefs, et si mauvaises en l'autre, que de là nous avons creu avoir subjet d'en recueillir, non sans grand regret, que tous les deux sont en grande considération, ains au contraire, que ceux qui tiennent la personne du Roy et le gouvernement de l'Estat, n'ont esgard à rien moins qu'à la grandeur et l'affermissement d'iceluy et ne désirent rien plus que la ruine et le bouleversement de nos Eglises. Nonobstant quoy : combien que journellement nous fussions sollicitez de la part de M. le prince, de nous joindre à luy soubs des offres du traicté favorable, qu'il nous a faict représenter, nous avons estimé qu'il falloit encore attendre le retour de MM. du Boys, le Carquery et de Saint-Privat, qui sont les troisièmes députez que nous avons envoyés, au Roy, pour lui réytérer tousjours nos premières supplications et demandes, touchant les remonstrances du dict sieur prince, ensemble pour le supplier de ne point trouver mauvais le changement de nostre assemblée de Grenoble en ce lieu, espérant aussi que cela donnerait plus de poids et de considération à nos réytérées supplications. Mais ayant, par le retour du dict sieur de Saint-Privat, recogneu qu'au contraire il n'y avait plus d'apparence d'espérer que par nos requestes et instances, on peust mettre dans l'esprit de quelques-uns des principaux ministres qui abusent de la jeunesse du roy, de quitter leurs intérests et prétentions particulières, pour entendre

au bien du service de S. M. et au repos de la France ; voyans d'ailleurs que d'une hardiesse sans exemple et que par une procédure inouïe, eux accusez osaient, sans avoir ouy, déclarer le premier prince du sang criminel de lèze-majesté et tous ceux qui le favorisent, perturbateurs du repos public, ce qui regardait à nous clairement à cause de nos supplications faictes en sa faveur ; considérans aussy que plusieurs de nos grands estoyent embarqués en ceste cause, en suyte de quoy l'on dépouillait par lettres patentes M. de la Force, du gouvernement du Béarn, pour parvenir tant plus facilement à la ruine projettée de la religion dans le dict pays; ignorans encores qu'entre deux partis, formez comme ils estayent, il nous estait impossible de meshuy (*sic*) et très dangereux et au point que nous estions, de subsister en neutralité, par le moyen de quoy l'on devient ordinairement en proye du victorieux, estans persuadez en nos consciences que celuy de M. le prince estait plus légitime, puisqu'il avait pour but le service du Roy, la conservation de son auctorité, contre les pratiques étrangères funestes à cest Estat, et nous asseurait de l'entretennement et observation de bonne foy de nos édicts et autres choses accessoires pour nostre maintien en ce royaume, ce que depuis quatre ans en çà nous n'avons peu obtenir de ceux qui ont eu le gouvernement en main, lesquels bien loing de nous attirer à une entière confiance des bonnes intentions de nostre prince envers nous, semblent au contraire nous vouloir porter à nous deffier de tout par les impressions qu'ils donnent et dont ils ne se cachent plus, que nostre édict est une simple tollérance, coupant par là le sacré lien de la tranquilité publique ; nous avons sur toutes ces grandes considérations et après une longue et sérieuse concertation d'icelles, estimé que nous ne devions plus longuement différer à respondre aux semonces tant de fois réitérées, pour nous joindre à M. le prince, seul du sang royal, capable pour le présent de prendre connaissance de cause en ses affaires, et y agir avec tous les bons Français, pour le bien du service du Roy, la conservation de son auctorité et la réformation des désordres de l'Estat, et du quel aussi à cause de cela, nous pouvons prendre asseurance de l'observation sincère de nos édicts, concessions et choses nécessaires à nostre subsistance, pour l'inobservation et contravention desquels depuis la mort du feu roy Henry le Grand, nous avons tant souffert, et souffrons encore en maints lieux et en

diverses façons, en suitte de quoy nous avons si souvent réytéré nos supplications et renforcé nos plaintes, mais en vain quant à l'effect, comme tant de cahiers et la response sur iceux le témoignent. Ainsi nous avons envoyé le 3 de ce mois, vers M. le prince, les sieurs des Bordes, de Caudet, et de la Noaille, avec les articles autant favorables au bien de nos Eglises que nous avons peu et deub, pour conduire le dit traicté avec luy, que nous ne doutons point qu'il ne l'accepte. Outre quoy nous leur avons donné de bonnes et amples instructions par lesquelles, avant toutes choses, ils sont chargés de protester, au dit sieur prince, au nom de tous ceux de la religion qu'ils veulent demeurer très fidèles subjects et serviteurs du Roy, et ne se séparer point de l'obéissance et de la subjection qu'ils lui doivent, et que comme ils ont tous un désir extrême de la réformation des désordres de l'Estat, aussi ne souhaittent rien tant que d'y voir la continuation de la paix et tranquilité publique, à la quelle ils le supplient de rapporter entièrement ses conseils et délibérations, et de rechercher tous les moyens qui lui seront possibles pour y parvenir, et de vouloir à cet effect députer vers le Roy, pour le supplier ne préférer les intérests et prétentions de ceux qui sont auprès de sa personne au bien de son service et au repos et tranquilité de son royaume.

En suite de quoy nous faisons aussi, à mesme fin, une députation vers S. M. et, pour lui réytérer encore une fois nos griefs particuliers sur les dictes inobservations et inéxécution de l'édict, non tant pour l'espérance que nous en ayons beaucoup de fruict que pour satisfaire particulièrement à nos consciences et aux désirs légitimes qui nous sont connus de vostre part, à ce que nous rendions en vostre nom toutes sortes de devoirs et submissions à nostre prince, justifians tant plus par ce moyen nos procédures devant Dieu et les hommes, pour puis après nous porter plus franchement à ce qui sera accessoire pour nostre conservation.

Nous espérons, Messieurs, que comme vous jugerez sainement de nos intentions en la susdite résolution, aussi pèserez-vous de quelle conséquence elle est pour la conservation de nos Eglises, que nous y marchions tous conjoinctement d'un mesme pas, et comme nous vous protestons que nous ne sommes portez à cela que après nous être veu la porte fermée par les mauvais conseils de quelques-uns qui sont auprès du Roy, à la justice de nos plainctes et

remonstrances, toute espérance ostée voir une éxécution de bonne foy à nostre édict et aux choses tant de fois promises et finalement une apparence évidente de la ruyne de l'Estat par les désordres d'iceluy et principalement pour le progrès d'une alliance précipitée et qui donne des extrêmes appréhensions à tous les bons Français et aux anciens alliés de la couronne, mais qui sur tous autres nous doit donner de grandes alarmes, puisque le fondement principal de la réjouissance que l'on exhorte nos concitoyens d'en avoir, est sur asseurance, qu'on leur donne hault et clair que ce sera un moyen très asseuré de l'extirpation de la religion.

Ainsi nous vous prions de toute affection, de considérer meurement qu'il n'y a pas de chemin plus court, ny plus certain, à la désolation de nos Eglises, qui tirerait avec soy le renversement de l'Estat, que de nous diviser et séparer les uns d'avec les autres, estant infaillible que nostre subsistance ne se peut rencontrer que dans nostre union et bonne correspondance de tous. Ce que nous vous disons afin que vos jugements ne soient pas charmez par la douceur d'une trompeuse paix, qui ne peut être longue puisqu'elle n'a plus ses racines dans l'amour de l'Estat et qu'elle couvre les desseings et l'acheminement de la destruction totale de nos Eglises, et que les belles promesses par les quelles on espère d'endormir plusieurs d'entre nous et les diviser, comme on y travaille, en l'assemblée provinciale qui s'est tenue ce mois-cy à Montauban et à quoy nous avons remédié, ne vous portent point à nous détacher de nos résolutions, qui n'ont autre but que la conservation de l'auctorité royale, le bien de la France et l'affermissement de nos Eglises, estant très certain qu'une altération présente dans l'Estat, qui produirait, ainsi qu'on la recherche, un juste rétablissement dans iceluy, ensuite un repos solide et de durée, serait beaucoup à préférer à un calme dangereux, puisqu'ils fortifient les desseings qui escloront bientost les derniers coups de la ruyne des uns et des autres dans ceste monarchie. En quoy nous prions Dieu très ardemment, ou qu'il lui plaise donner au Roy des conseillers plus zélez à la grandeur de son sceptre, en maintenant la paix entre ses subjects d'une et d'autre religion, ou qu'il veuille nous ouvrir à tous les yeux, pour nous les ayans désillez en un péril d'autant plus dangereux qu'il est couvert, nous unir en mesmes vœux et résolutions de porter une commune main, pour en arrester et divertir l'effect.

Vous sçaurez aussi, Messieurs, comme le Roy a pris en bonne part les raisons que nous luy avons faict représenter, touchant le changement de nostre assemblée en ce lieu, auctorisant sans aucune injonction néanmoins la continuation d'icelle à Montpellier, où nous ne sommes point allez, d'autant que les mesmes raisons qui nous ont fait partir de Grenoble s'y rencontrent à plus près, outre plusieurs autres considérations, les quelles représentées à S. M. nous espérons qu'elle en demeurera satisfaite, et comme nostre dit transport de Grenoble, ainsi qu'il a paru, avait donné et laissé quelques déplaisirs à M. le maréchal Desdiguières, nous avons cru être de notre devoir, pour le soing que nous avons de l'entretien de nostre union générale, d'envoyer vers lui, comme nous avons faict, pour le supplier ne vouloir point se distraire pour cela, l'asseurant qu'il trouvera toujours parmi nous le rang et le respect qui lui est deub. Sur quoy il nous a asseuré qu'il ne lui en demeurait aucun maltalent pour se départir de notre union. En cest endroit, nous demeurons, Messieurs, vos très humbles et très affectionnés serviteurs.

Les députés des Eglises réformées de France, assemblés à Nismes.

Signé : De Blet, *président*. Durant, *adjoint*. Boisseul, *secrétaire*. A *Nismes*.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

tenue le 2 mai 1865

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. FERNAND SCHICKLER.

La treizième assemblée générale de la Société a eu lieu le mardi 2 mai, à une heure, au temple de l'Oratoire. On pouvait craindre que le retard apporté à la séance annuelle, annoncée d'abord pour le mardi 25 avril, puis différée pour des motifs de réorganisation du Comité inconnus du public, n'ôtât à cette réunion quelque chose de son intérêt ordinaire. Cette crainte a été heureusement dissipée. Après une invocation prononcée par M. le pasteur Vallette, M. Fernand Schickler, appelé par un vote récent à remplir les fonctions de président, a rendu un juste hommage à son prédécesseur, M. Ch. Read, et caractérisé l'œuvre à la fois historique, littéraire et religieuse que le Comité veut poursuivre, avec la coopération plus active de chacun de ses membres. M. Ch. Waddington a exposé, dans un rapport substantiel et précis, les changements devenus nécessaires dans les travaux de la Société et dans la rédaction du *Bulletin*, qui, sans cesser d'être un recueil de précieux documents où se révèle la foi de nos pères, accordera plus de place aux compositions proprement dites où ces documents seront mis en œuvre, et fera ainsi une juste part à la science, à l'imagination et au goût dans la reconstruction d'un passé cher à tous.

Après le rapport de M. Waddington, qui marque pour ainsi dire le point de départ d'une ère nouvelle, l'assemblée a entendu avec un sérieux intérêt deux communications improvisées en quelque sorte pour la séance : l'une de M. le pasteur Douen, l'autre de M. le pasteur A. Coquerel fils; la première relative à la révocation de l'Edit de Nantes et à la complicité qu'elle trouva dans les rangs du clergé gallican; la seconde concernant les galériens protestants, et Jean Fabre, ce martyr de la piété filiale, connu sous le nom bizarrement expressif de « l'honnête criminel. » Dans une improvisation chaleureuse, entremêlée de la lecture de fragments inédits, M. Coquerel a recomposé ce touchant épisode qu'on retrouvera plus loin

dans le récit abrégé qu'il a bien voulu préparer pour ce recueil, et dans une autobiographie inédite, œuvre de Jean Fabre lui-même.

Sous l'impression de ces communications diverses, MM. les pasteurs Puaux, Montandon, Jaquier, GrandPierre ont pris successivement la parole, et par la cordiale expression de leurs sympathies n'ont pas peu contribué à donner à la séance une physionomie intéressante, animée, qui nous paraît d'un heureux augure pour l'avenir.

La séance a été close à 3 heures et demie par une prière de M. le pasteur Pradès, de Leyde.

DISCOURS DU PRÉSIDENT.

Messieurs,

Appelé à présider aujourd'hui la treizième séance annuelle de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, j'apprécie, soyez-en convaincus, l'honneur qui m'est accordé, sans toutefois me dissimuler ma profonde insuffisance pour remplir dignement cette place.

En effet, Messieurs, une parole jeune et inexpérimentée succède à un talent éprouvé et mûri par l'expérience. Pendant de longues années le président que vous êtes accoutumés à entendre dans la réunion de ce jour, a contribué puissamment par son zèle infatigable au développement de votre Société. Un de ses fondateurs, M. Charles Read y a consacré son temps et le résultat de ses savantes études; et s'il renonce à ce poste de président qu'il occupa depuis les premiers jours, il n'en doit pas moins compter sur notre vive reconnaissance pour ses travaux et ses efforts.

Est-il nécessaire d'ajouter que nous sommes certains, que nous serons heureux de conserver en lui un précieux collaborateur et un ami dévoué?

Vous le comprendrez, Messieurs, comment aurais-je eu la présomption de remplacer M. Read auprès de vous, sans la certitude que, privée d'un président aussi distingué, notre Société devait désormais compter davantage sur le concours de chacun de ses membres? Le Comité a senti qu'il était de son devoir de prendre une part plus active et en quelque sorte plus personnelle à la rédaction du *Bulletin*. Ceux qui le composent, ces hommes si honorablement con-

nus du protestantisme français et étranger, vous sont un sûr garant des progrès et de l'extension de notre œuvre qui continue de rencontrer de bienveillantes approbations au dehors et jusque dans le sein de l'Académie. Comme témoignage nouveau de cette faveur, nous sommes heureux de pouvoir annoncer que dans une de ses dernières séances, l'Académie française, sur la proposition de M. Guizot, a couronné deux historiens protestants: M. Rosseeuw Saint-Hilaire, pour son nouveau volume de l'*Histoire d'Espagne*, et M. Jules Bonnet, pour ses *Etudes* sur la Renaissance et la Réforme au XVIe siècle (1). Le prix Bordin, destiné à l'encouragement de la haute littérature, leur a été également décerné. L'illustre historien, M. Guizot, notre président honoraire, a bien voulu nous exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à cette séance, mais en nous assurant une fois de plus du vif intérêt qu'il porte à nos travaux.

Sans empiéter sur les attributions du rapporteur chargé de vous retracer les modifications du plan primitif et le but que nous nous efforcerons d'atteindre, je ne crois pas inutile d'insister sur le double caractère de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Elle est d'abord une œuvre historique et littéraire. Permettez-moi d'exprimer le vœu qu'en restant toujours aussi strictement historique, elle se mette plus en harmonie avec les besoins littéraires des protestants. Que le savant continue d'y trouver les documents propres à éclairer, à préciser ses recherches; mais aussi que les familles puissent en même temps y recueillir une nourriture attrayante et substantielle.

Vous entrevoyez, Messieurs, tout ce qu'embrasse ce caractère de notre publication. Elle en a un plus important encore, et déjà votre pensée a prévenu mes paroles. Notre présence dans ce temple vous rappelle que notre Société est aussi une œuvre religieuse.

Oui, Messieurs! c'est une œuvre de foi. Qui de nous n'a senti son cœur battre au récit de ces luttes intrépides, de ces dévouements héroïques, de ces souffrances endurées avec tant de résignation pour la cause de l'Evangile? Le protestantisme français est riche en noms illustrés par l'abnégation et le sacrifice. Remettre un de ces noms en lumière n'est-ce pas exciter en chacun de nous la ferme

(1) Plusieurs fragments des *Récits du seizième siècle* de M. Jules Bonnet ont paru d'abord dans le *Bulletin*, ou ont été lus aux assemblées générales de la Société.

volonté de s'attacher davantage à cette sainte cause, d'en faire hautement profession et de s'écrier comme le Psalmiste, comme l'Apôtre et comme nos martyrs : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. »

C'est une œuvre de paix. Sur le terrain qui s'étend devant nous, les protestants français peuvent tous marcher en se donnant la main. Ce passé, dont ils veulent glaner un à un les souvenirs, ils en sont tous les héritiers. Dès le premier réveil de la Réforme, ils y trouveront diversité dans les élans, divergence dans la marche, même but entrevu et atteint; ils y verront le protestantisme grandir et se développer, soutenu par les aspirations individuelles, *un* par le fond, varié parfois dans l'expression et la forme, mais tenant inébranlable au sein du christianisme le drapeau du libre examen.

C'est pour cette œuvre de foi et de paix où tous peuvent se réunir dans un effort commun que nous venons, Messieurs, vous demander vos sympathies et votre assistance. Vous êtes comme nous, pour la plupart, membres de notre Société; soyez-en tous les appuis et les collaborateurs. Aidez-nous à subvenir aux obligations multiples que notre tâche nous impose. Aidez-nous à élargir notre cercle d'action, à faire jaillir les richesses cachées que renferme le champ de travail. Aidez-nous enfin à répondre toujours mieux à la question du prophète, inscrite il y a treize ans sur la première page de notre recueil :

« Vos pères, où sont-ils? »

RAPPORT

LU A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS
AU NOM DU COMITÉ

Par M. Charles Waddington.

Messieurs,

Au moment où la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, arrivée au terme d'une importante période de son existence, se prépare à entrer dans de nouvelles voies, il a paru à votre Comité qu'il convenait de vous présenter un rapport qui, en peu de mots, vous retracerait le passé de notre œuvre, vous expliquerait sa situation

présente et appellerait tout particulièrement votre intérêt sur la crise qu'elle traverse : crise redoutable, si votre concours devait nous faire défaut, mais plutôt crise salutaire et fortifiante si, avec l'aide de Dieu, nous parvenons à rallier et à raffermir vos sympathies.

C'est un récit que vous allez entendre; c'est pour ainsi dire une page de notre propre histoire que nous venons insérer dans notre *Bulletin* et où vous avez droit d'exiger la plus scrupuleuse impartialité. En même temps qu'il inaugure une série d'innovations depuis longtemps réclamées par un grand nombre de nos sociétaires, ce rapport doit tenir un juste compte de tout ce qui a été accompli jusqu'à ce jour. Il doit être plein de confiance en une direction nouvelle, et plein d'une bienveillante équité envers la direction qui vient à l'improviste d'abdiquer entre nos mains. En me confiant cette tâche délicate de préférence à quelqu'un des habiles écrivains qu'il s'est récemment associés, votre Comité a pensé sans doute qu'elle serait plus facile à l'un de ses plus anciens membres, à l'un de ceux qui ont vu naître et grandir cette Société, qui ont suivi sa fortune, applaudi à ses succès et à ses efforts et qui, tout en regrettant parfois la lenteur de sa marche, ont attendu sans impatience les perfectionnements qu'elle est enfin sur le point de recevoir. Nous les avons désirés longtemps : appelés tout d'un coup à les réaliser, nous sentons notre responsabilité devant la science et devant nos Eglises, et nous éprouvons tout ensemble le besoin de rendre grâces à Dieu pour le passé, et de lui demander humblement son secours pour l'avenir.

La *Société de l'Histoire du Protestantisme français* compte aujourd'hui treize ans de durée. Fondée en avril 1852 par M. Charles Read, avec le concours de MM. Christian Bartholmèss, Maurice Block, Athanase Coquerel fils, Eugène Haag, Henri Lutteroth, Adolphe Monod, Félix Pécaut, Martin Rollin, Edouard Verny, Charles Waddington et Charles Weiss, cette Société se présenta tout d'abord au public avec le double caractère qu'elle a toujours conservé et qu'elle ne saurait dépouiller sans perdre aussitôt son nom et sa raison d'être. Œuvre protestante entre toutes et destinée à retremper notre foi dans le spectacle des vertus de nos pères, elle se proposait en outre de venir en aide à la grande *Société d'histoire de France* qui, depuis 1834, a rendu tant de services à la science

historique. Son but, clairement défini et sagement restreint dans l'article Ier de ses statuts, était « de rechercher, de recueillir et de faire connaître tous les documents, inédits ou imprimés, qui intéressent l'histoire des Eglises protestantes de langue française. » Dès le premier jour, on peut le dire, notre Société rencontra les sympathies de toutes les fractions du protestantisme, des adhésions nombreuses et empressées dans le monde érudit, et l'approbation des historiens les plus éminents, en France et à l'étranger. M. Guizot en accepta gracieusement la présidence honoraire, et les souscriptions de plus d'un millier d'abonnés ou de sociétaires vinrent couvrir et au delà les frais d'impression de documents intéressants et variés, répartis d'une manière à peu près égale entre les trois grands siècles de notre histoire. Bientôt même, outre son *Bulletin*, consacré à des morceaux inédits de peu d'étendue, les ressources de la Société lui permirent de commencer la publication d'un *Recueil*. Un ouvrage considérable, les *Mémoires de Jean Rou*, fut imprimé à ses frais et parut sous ses auspices par les soins de son président et avec la collaboration d'un jeune et patient travailleur dont nous déplorons tous la fin prématurée, mais qu'il ne m'est pas permis de louer ici autant que m'y porteraient mon cœur et le souvenir de vieilles et intimes relations de famille, brisées d'une manière si prompte et si douloureuse.

Pendant treize ans, notre savant ami M. Read, qui était à lui seul tout le Comité, toute la Société, si je l'ose dire, soutint seul ou à peu près tout le fardeau, cumulant avec une activité admirable notre tâche et la sienne, joignant aux fonctions de président celles de rédacteur en chef, d'archiviste, de secrétaire, d'administrateur, quelquefois celles de trésorier et d'agent général. A peine a-t-il demandé çà et là notre concours, par exemple pour ces assemblées générales, dont quelques-unes eurent tant d'éclat et furent pour nous tous de véritables fêtes religieuses et littéraires. Le *Bulletin*, sous la direction de M. Read, n'a pas seulement tiré de l'oubli les documents les plus rares; il n'a pas seulement provoqué la découverte de pièces d'un prix incalculable pour la science historique; il a eu d'autres mérites et rendu d'autres services, en signalant et en patronant efficacement des ouvrages tels que la *France protestante* et l'*Histoire des réfugiés protestants de France*, en suscitant parmi nous des écrivains et, ce qui n'est pas à dédaigner, en leur créant

un public. De là, au sein de nos Eglises, un remarquable mouvement d'études historiques et des essais d'histoires générales ou locales, qui se ressentent parfois de la précipitation de ceux qui les ont comme improvisées, mais qui jettent partout la lumière et préparent sous nos yeux l'œuvre des grands historiens à venir. Témoin de ces travaux et de ces notables succès, le Comité de la Société de l'histoire de France s'est adjoint notre honorable président. Mais de toutes les récompenses recueillies par M. Read, la plus douce à son cœur sera toujours, j'en suis sûr, la reconnaissance des Eglises protéstantes de langue française pour tant d'activité, tant de persévérance et un si complet désintéressement. Cette reconnaissance a son éloquente expression dans le nombre encore si considérable de nos souscripteurs; car c'est assurément une chose merveilleuse qu'une publication de ce genre aussi sérieuse, aussi technique, j'ai presque dit aussi rébarbative, ait pu se maintenir si longtemps sous sa forme actuelle par la seule voie des abonnements. Si quelqu'un s'avisait de contester la vitalité de notre œuvre, il y aurait dans ce seul fait de quoi dissiper tous les doutes. Peut-être même a-t-on pu y voir de quoi justifier les errements suivis jusqu'à ce jour.

Cependant, Messieurs, votre Comité est d'avis que ce système a fait son temps et qu'il y a lieu d'essayer celui qui, à plusieurs reprises, lui a été conseillé par de chauds amis de notre Société.

Il y a, en effet, deux systèmes en présence, ou, pour parler plus exactement, il y a deux méthodes assez différentes pour atteindre le but que nous nous proposons tous et qui est de faire connaître à tout le monde, mais d'abord à nos Eglises, l'histoire du protestantisme français. L'une de ces méthodes, celle dont nous voudrions faire l'essai, consiste à offrir aux lecteurs l'histoire toute faite autant que possible; l'autre, celle qui avait prévalu jusqu'ici, consiste à les mettre en état de faire eux-mêmes l'histoire. Chacune de ces deux méthodes, pratiquée à l'exclusion de l'autre, a ses inconvénients en même temps que ses avantages. La première, celle qui adopte la forme du récit ou du mémoire, présente assurément plus d'attrait, et en ajoutant à la science les charmes du style et de l'imagination, a chance de convenir à un plus grand nombre d'esprits. La seconde, celle qui se borne à réunir des documents, est à la fois plus modeste et plus appropriée aux érudits : elle suppose peut-être plus de foi, et entretient davantage chez les travailleurs l'esprit de

recherche et le goût de la science historique proprement dite; mais elle éloigne peu à peu la foule, sans satisfaire toujours les savants.

Or, je le répète, c'est cette dernière méthode qui a prévalu jusqu'ici dans la rédaction de notre *Bulletin*, non pas sans doute que son rédacteur en chef eût jamais entendu répudier l'autre façon de faire, mais par l'effet d'une de ces préférences qui ne se commandent pas et qui souvent nous dominent à notre insu. Convaincu de l'excellence de ce système, notre président l'exposait sans détour au début même de notre première publication : « En résumé, disait-il, l'ensemble des travaux de la Société présentera, avec des observations critiques, un inventaire général, un répertoire complet des sources de l'histoire du protestantisme français, une collection des pièces justificatives de cette histoire, un assemblage des matériaux sur lesquels elle doit être étudiée. » Ce programme, chacun en doit convenir, a été fidèlement rempli, et quoique le Comité eût fait savoir dès 1852, par l'organe de son président, que le *Bulletin*, dans sa pensée, devait « participer du caractère d'une véritable *Revue* historique, religieuse et littéraire, » il est constant que les seuls cahiers qui aient eu ce caractère sont ceux qui reproduisent les mémoires lus dans nos assemblées annuelles. Telle était la force de la conviction chez notre savant ami qu'il a toujours préféré à la *Revue*, que nous souhaitions et qu'on nous demandait, un *Bulletin* qui a été, suivant ses propres termes, « un répertoire, un inventaire, une collection de pièces, un assemblage de matériaux, » œuvre utile, indispensable même, et que nul de nous ne voudrait abandonner, mais qui aurait pu être renvoyée à cette autre partie de nos publications que nous avions appelée notre *Recueil*, et qui n'aurait pas dû exclure les études et travaux longuement médités où les documents sont mis en œuvre et exploités au profit de la science à la fois et de l'édification. D'ailleurs ces documents que l'on recherchait avec une si infatigable et si intelligente curiosité, et que l'on annotait avec tant de soin, de patience et de finesse, ne pouvaient avoir toujours l'intérêt piquant ou élevé qui caractérisa les premières communications de ce genre. On n'a pas tous les jours la bonne fortune de mettre la main pour la première fois sur le testament de l'amiral Coligny, ou sur une admirable lettre de Théodore de Bèze à Henri IV pour le dissuader d'abjurer, ou sur des *gargousses* fabriquées avec les feuillets d'un registre d'écrou des galères de Marseille sous Louis XIV, contenant les titres

glorieux de protestants indignement persécutés pour leurs croyances.

Le *Bulletin*, par une inévitable nécessité, a dû devenir chaque année moins intéressant, sinon pour les travailleurs, au moins pour le grand public, et, en présence du mouvement décroissant de nos recettes et des retards significatifs apportés par beaucoup de sociétaires dans l'acquittement de leurs souscriptions, il fut évident pour tous que le moment était venu ou de renoncer à notre entreprise ou de la poursuivre par d'autres moyens. Les membres du Comité persuadés, ainsi que son président lui-même, qu'on avait trop compté jusque-là sur la vertu des lecteurs, adoptèrent d'un commun accord, il y a environ un an, un ensemble de mesures dont l'effet devait être de rendre au Comité sa juste part d'influence dans la direction de la Société, d'améliorer la rédaction du *Bulletin*, d'assurer le recouvrement des souscriptions, et aussi d'en recruter de nouvelles. Il fut entendu que les séances du Comité se tiendraient plus régulièrement; que le *Bulletin* paraîtrait chaque mois et contiendrait des travaux historiques plus étendus et plus populaires; que tous les membres du Comité concourraient à sa rédaction, mais qu'elle serait surtout confiée au secrétaire de la Société assisté d'un comité spécial de rédaction; que le secrétaire-rédacteur recevrait un traitement annuel; que des correspondants seraient nommés en France et à l'étranger, afin de renouveler par un échange continuel de communications le courant des idées et des recherches dont les résultats devaient être exposés à nos lecteurs.

Ces diverses mesures, arrêtées par le Comité dans ses séances du 19 avril et du 10 mai 1864, n'ont reçu depuis qu'un faible commencement d'exécution. Nous avions l'espoir qu'elles seraient définitivement inaugurées avec l'année 1865; cet espoir ne s'est point réalisé. Enfin, à la veille de l'assemblée générale qui avait été annoncée pour mardi dernier, notre président nous fit savoir qu'il ne pouvait continuer ses fonctions. Cette brusque, mais irrévocable résolution ayant déplacé toute la responsabilité, le Comité, dont, bien entendu, M. Read ne cesse point de faire partie, dut aviser sans retard à sa propre réorganisation et à celle de la Société. Sur le refus de M. le comte Jules Delaborde, la présidence de la Société fut offerte à M. Fernand Schickler qui a bien voulu l'accepter. M. Eugène Haag, précédemment secrétaire, a été élu vice-président, et les fonctions importantes de secrétaire-rédacteur ont été proposées à M. Jules

Bonnet que son nom, son talent d'écrivain et son zèle connu désignaient à nos suffrages, et qui accepte dès à présent ces fonctions, quoique d'autres travaux et des engagements antérieurs doivent peut-être l'empêcher de les exercer activement d'ici à quelques mois. MM. Ath. Coquerel fils, Jules Delaborde et Charles Waddington ont été désignés pour faire partie du sous-comité de rédaction, dont le président et le vice-président, le secrétaire et le trésorier sont membres de droit. M. Alfred Franklin, agent et trésorier de la Société, a été nommé membre du comité général et du sous-comité, afin d'être en état, soit d'éclairer ses collègues sur la situation et les ressources de l'œuvre, soit de recevoir lui-même leurs conseils et leurs directions pour une tâche devenue assez difficile. En effet, Messieurs, notre comptabilité a besoin d'une réorganisation totale, à cause des retards déplorables auxquels je faisais allusion tout à l'heure, et qui ne sauraient être tolérés davantage sans préjudice pour la Société. Ce n'est pas que les recettes, évaluées pour 1865 à environ 9,000 francs, ne puissent couvrir nos dépenses. Mais d'abord ces recettes sont en expectative et non actuellement réalisées, et ensuite il y a lieu de prévoir un accroissement notable de dépenses, non-seulement à cause du traitement alloué au secrétaire de la Société, mais aussi parce qu'il nous semble qu'il serait convenable d'offrir une indemnité aux écrivains qui voudront bien contribuer à la rédaction du *Bulletin*. Il importe d'assurer à notre Société l'équilibre financier qu'elle a conservé jusqu'ici et, s'il est possible, d'accroître encore ses ressources. Le temps nous a manqué pour mûrir les divers projets que nous ont suggérés les circonstances et dont l'exécution d'ailleurs n'offrait pas un caractère d'urgence. Mais nous n'attendrons pas l'année prochaine pour concerter et vous soumettre par voie de circulaire, des mesures sérieuses et efficaces.

Au reste, la mesure la plus sérieuse, la plus efficace, la plus urgente, c'est évidemment d'améliorer nos publications. Il ne faut plus désormais nous borner à insérer dans notre *Bulletin* des documents qui y soient lettre morte; il ne faut plus qu'au lieu d'écrire notre histoire, nous nous contentions d'en rassembler les matériaux, sans « les faire connaître, » suivant l'esprit du premier de nos statuts : car ce n'est plus les faire connaître que de les enfouir dans des recueils indigestes, illisibles dans leur ensemble, et où la plupart des abonnés ne jettent les yeux, depuis plusieurs années, qu'avec

découragement et presque avec répugnance. Il faut, au contraire, illustrer et faire valoir ces précieux matériaux de notre histoire; il faut faire revivre, dans nos récits, les nobles figures de nos ancêtres; il faut faire passer dans nos âmes un peu de cette flamme qui les animait, un peu de cette énergie rude, mais indomptable, qu'ils puisaient à la même source que leur foi et leurs saintes espérances. Alors, seulement, nous pourrons voir notre *Bulletin* dans les bibliothèques des Consistoires, des conseils presbytéraux et dans les mains de nombreux fidèles qui, pour n'être pas des érudits, n'en seront pas moins sensibles à tant d'admirables exemples, à tant d'enseignements salutaires mis enfin à leur portée et sous une forme attrayante, et qui jusqu'ici étaient perdus pour eux et comme ensevelis avec les morts eux-mêmes.

En résumé, Messieurs, ce qui est changé dans notre œuvre ou ce qui va l'être peu à peu, ce sont seulement des formes essentiellement transitoires. Quant à l'esprit de la Société, il demeure toujours le même. J'en atteste le concours que veut bien nous continuer notre illustre président honoraire, M. Guizot; j'en atteste la composition du Comité où figurent tous ceux de ses anciens membres que la mort ne nous a pas ravis. Un seul, M. Henri Lutteroth, dont nos principales œuvres protestantes perdent à regret la colloboration active et dévouée, ne croyant pouvoir faire une exception en notre faveur, s'est retiré de notre Comité il y a quelques jours; mais M. Lutteroth ne cesse point d'être de cœur avec nous; il nous soutiendra de ses conseils et de sa vive sympathie. Comme nous, il a foi dans l'avenir de cette Société et dans les progrès que nous nous efforçons d'accomplir, quoiqu'il regrette comme nous que notre premier président n'ait pas accepté d'en prendre lui-même l'initiative. Comme nous, enfin, et comme notre ancien et regretté collègue, M. Adolphe Monod, il est d'avis que « notre Société est appelée à rendre chaque jour de plus grands services, par la vérité historique, à la vérité évangélique. »

Aujourd'hui donc, Messieurs, comme en 1852, il s'agit pour nous d'une œuvre littéraire à la fois et religieuse; nous avons à cœur, aujourd'hui comme alors, de servir la science et la foi, de travailler à l'édification de nos Eglises et à la gloire de notre pays, en cultivant une branche importante de notre histoire nationale. Dieu veuille seconder nos efforts, en sorte que nous soyons toujours prêts

à répondre à cette question du prophète Zacharie : « Vos pères, où sont-ils? » et que, pleins du souvenir des vertus de nos pères, de leur mâle courage, de leur piété ardente et héroïque, nous apprenions d'eux à regarder toujours en haut, et à porter virilement à notre tour la part d'épreuves réservée à notre génération.

LES REMONTRANCES DU CLERGÉ

ET LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Par M. le pasteur O. Douen.

Hier soir encore, Messieurs, je ne pensais pas avoir l'honneur de vous faire cette lecture; ce n'est que ce matin que j'ai essayé de mettre en ordre des matériaux depuis longtemps recueillis. En toute autre circonstance, je ne me pardonnerais pas et vous ne me pardonneriez pas de vous présenter un travail si hâté, d'une forme si imparfaite, et qui ne conclut guère. Pour aujourd'hui, je réclame toute votre indulgence, n'ayant voulu que faire preuve de bonne volonté et de zèle, pour une œuvre qui a déjà rendu de si grands services et qui, j'en ai la profonde conviction, est appelée à en rendre de plus grands encore.

Il est inconcevable qu'on ait osé et qu'on ose encore nier que le clergé catholique du XVIIe siècle ait été l'instigateur ardent, infatigable, acharné du grand crime de la Révocation. Les preuves de ce fait se trouvent, innombrables, dans un ouvrage en 12 volumes in-f°, publié par ordre même du clergé. Voici le titre du livre accusateur : *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, mis en nouvel ordre suivant la délibération de l'assemblée générale du clergé du* 29 *août* 1705; Paris, 1716. — Nous nous bornerons à citer les passages les plus remarquables des *Remontrances* que le clergé, réuni en assemblée générale, adressait régulièrement au roi.

Du temps de Henri IV, le mauvais vouloir des évêques se manifeste déjà contre les protestants, mais ils sont loin de le prendre avec lui sur le même ton qu'avec Louis XIV, tant s'en faut. Le Béarnais tient à son édit de Nantes et n'y veut rien changer. Le

clergé se fait petit, humble; il parle de « la main du roi qui punit. » Sous Louis XIII, il parle déjà plus haut, et enfin, sous Louis XIV, il dévoile hardiment son plan d'attaque pour la ruine du protestantisme. Cependant, en 1585 (Remontrance du 14 octobre), Claude d'Angennes, évêque et comte de Noyon, disait déjà au roi qu'entre toutes les calamités, il n'en est pas de plus grande « ni qui ait dû tant avertir et faire connaître l'ire et courroux de Dieu... que cette liberté de conscience et permission à un chacun de croire ce que bon lui sembleroit sans être inquiété ni recherché. » (Vol. supplém., p. 95.)

La même année (Remontrance du 19 novembre), Nicolas l'Angelier, évêque de Saint-Brieuc, tonnait contre « les vieilles et puantes hérésies » et se réjouissait dans l'espoir que le roi y mettrait bon ordre, ajoutant « qu'il n'y a perte plus pernicieuse à une république que quand les hérétiques occupent les Eglises. »

Nous lisons dans la Remontrance du 17 février 1636, à propos des blasphèmes et abominations des protestants : « Sire, nous sommes obligés de solliciter votre justice de les punir... que les prières de leurs prêches, injurieuses à l'honneur de Sa Sainteté qu'ils nomment l'Antechrist, soient biffées et corrigées... que la prière pour la prospérité de Votre Majesté soit restituée et rétablie dans leurs Bibles et dans leurs psaumes (d'où elle n'avait jamais été retranchée); que ce monstre d'hérésie, cette indifférence de la religion, conçue et enfantée par le ministre Daillé, soit étouffée en sa naissance; que ces infâmes pages qui la contiennent soient consommées dans les feux et flammes publiques par les mains de l'exécuteur de la haute justice, et lui sévèrement puni comme un nouvel hérésiarque. » (Vol. suppl., p. 483.)

Voici avec quel ton doucereux Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, demandait qu'on exclût les protestants des dignités et des fonctions de l'Etat : « Sire, disait-il à Louis XIV, le 18 janvier 1651, ces rigueurs favorables, ces retranchements apparents de grâce de Votre Majesté, ces traitements mêlés de sévérité et de tendresse, manquent aujourd'hui à l'Eglise dans votre royaume, pour exciter les hérétiques à chercher les lumières de l'instruction dans leurs ténèbres, ou à rompre les liens de la convoitise charnelle qui les rend esclaves de leur parti. » Quoi de plus doux. On ne veut que sauver l'âme, et pour cela il suffit d'exclure des dignités. — On ne

s'arrête jamais dans cette voie d'exclusion; la persécution commence bénigne, elle finit effroyable. Ce même clergé, qui commence par demander si peu de chose, ne sera satisfait que quand, par la Révocation, il croira avoir détruit par le fer et le feu le protestantisme qui a survécu à ces fureurs. L'archevêque d'Embrun continuait en ces termes : « Saint Augustin confesse... que... il était prévenu de cette opinion spécieuse que la véritable religion n'employait pour sa propagation que les armes spirituelles de l'instruction... et que comme l'Evangile avait jeté ses premières semences par la doctrine de Jésus-Christ et par la prédication de ses apôtres, aussi ne pouvait-il se multiplier dans les âmes que par les mêmes causes qui avaient concouru à sa naissance : maxime très dangereuse et reconnue fausse par ce grand docteur de l'Eglise qui avoue que, dans l'Eglise d'Hippone... les lois impériales n'avaient pas moins de fruit pour la conversion des donatistes que tous les arguments dont il s'était servi pour combattre leur hérésie... Où sont, s'écriait avec regret l'archevêque, où sont ces lois qui bannissent les hérétiques du commerce des hommes? Où sont les Constitutions des empereurs Valentinien et Théodose qui déclarent l'hérésie un crime contre la république? » (Vol. supplém., p. 580.) — Cela est-il assez clair?

Le 11 avril de la même année, 1651, Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, s'exprimait ainsi : « Nous ne demandons pas, Sire, à Votre Majesté qu'elle *bannisse à présent* de son royaume cette malheureuse liberté de conscience qui détruit la véritable liberté des enfants de Dieu, parce que nous ne jugeons pas que l'exécution en soit facile; mais nous souhaiterions au moins que ce mal ne fît point de progrès, et que si votre autorité ne le peut étouffer tout d'un coup, elle le rendît languissant et le fît périr peu à peu par le retranchement et la diminution de ses forces. » (Vol. supplém., p. 601.)

« Nous sommes bien éloignés, disait au roi (8 juin 1654) Pierre de Bertier, évêque de Montauban, de demander à Votre Majesté ni le ministère du fer, ni l'usage du feu, ni la contrainte qui réduit, ni la puissance qui châtie. » Que lui demandaient donc ces prêtres? — D'agir envers les réformés comme un *père* envers ses enfants et de ne pas suivre les traces de ses prédécesseurs qui avaient été forcés « de ne pas exécuter contre les errants les peines que méritent leurs erreurs. » (*Ibid.*, p. 675.)

La superstition et le fanatisme ne vont jamais l'un sans l'autre;

la Remontrance du 8 février 1661 loue le roi d'avoir fait porter le saint sacrement au Louvre, deux jours auparavant, pour éteindre un incendie, et en même temps elle exhorte le roi à marcher sur les traces du grand Constantin qui, après tant de trophées, n'atteignit le comble de la gloire qu'en employant son autorité à conserver les droits et les avantages des Eglises.

En 1665 (6 octobre), l'évêque d'Uzès, louant le roi de ce qu'il avait déjà fait, s'écriait : « Vous avez donné avec empressement le secours de votre autorité souveraine pour détruire l'hérésie qui est l'ennemie de la religion et qui serait déjà devenue sa meurtrière, si vous n'opposiez tous les jours une *rigueur toute chrétienne* et catholique à sa violence et à sa fureur... Ce que vous avez fait jusqu'ici (contre l'hérésie) lui a donné les frayeurs et les transes de l'agonie. Nous espérons que vous travaillerez avec la même application et la même ferveur pour la faire expirer entièrement... Vous auriez droit d'user de toute votre autorité pour faire embrasser la vraie religion à des peuples qui ne l'ont quittée (les Béarnais) que par l'extrême violence qu'une princesse hérétique (Jeanne d'Albret) a exercée sur eux... Si le simple bannissement ne suffit pas pour les relaps... Votre Majesté jugera, s'il lui plaît, s'ils ne méritent pas la servitude et la captivité... » (*Ibid.*, p. 711 à 717.)

Qui le croirait? ce sont ceux qui réclament le bannissement et la captivité des hérétiques, ce sont les persécuteurs qui se disent persécutés : « Faites cesser, grand prince, continue l'évêque d'Uzès, les gémissements et les larmes de l'épouse de Jésus-Christ. Apaisez la violence de sa douleur, ôtez-lui son opprobre et sa confusion par la défense solennelle que vous ferez, s'il vous plaît, à vos sujets catholiques, sous des peines très rigoureuses, de quitter cette sainte religion. » (*Ibid.*, p. 723.) Suit une liste de vingt demandes tendant toutes à restreindre l'exercice du culte réformé; l'une d'elles a pour but la suppression des académies et des colléges de Saumur, Puylaurens, Die, Châtillon, Sedan, etc. (Vol. I, p. 1126.)

La déclaration royale du 2 avril 1666 répondit si bien aux obsessions du clergé que la grande émigration protestante date de cette année, et qu'il fallut révoquer cette déclaration, trois ans plus tard, pour empêcher tous les artisans de passer à l'étranger.

Il faudrait lire en entier la Remontrance de 1670 pour se faire une idée de l'empire et de l'audacieux fanatisme du clergé. Vaincu

par les remontrances des Etats protestants, par les plaintes de ses sujets et surtout par l'éloquence du grand orateur protestant Dubosc, le roi venait d'adoucir le sort des réformés par la déclaration de 1669. Le clergé poussa de grands cris et s'indigna de « ce changement tant extraordinaire; » il rappela au roi le serment du sacre concernant l'extermination de l'hérésie : « Tout est perdu à jamais, s'écria Messire de Grignan, évêque et comte d'Uzès; nos soins sont superflus, notre zèle tout à fait inutile... par la funeste liberté, ou, pour mieux dire, par l'horrible libertinage qui donne lieu aux catholiques de votre royaume de faire banqueroute à leur religion. Ces misérables déserteurs, qui nous affligent à toute heure, mériteraient sans doute d'être écrasés sous les carreaux et sous les foudres de la colère de Dieu. » (Vol. supplém., p. 759.) — Voilà les sentiments chrétiens du clergé à l'égard des catholiques qui embrassaient le protestantisme, mus par un sentiment de pitié pour les victimes et d'indignation contre la religion persécutrice. Le roi n'est guère mieux traité; des menaces se font entendre, la Remontrance répète fréquemment que « les trônes les plus affermis sont toujours chancelants si Dieu ne les appuie. » L'orateur du clergé se plaint de la déclaration qui fixe, à 14 ans pour les garçons et à 12 ans pour les filles, l'âge de la conversion. Cette dernière barrière qui arrête les empiétements de l'Eglise sur le domaine sacré de la famille, c'est-à-dire le vol des enfants, le *mortarisme* pour lui donner son nom moderne, il fallait la faire tomber : « Pouvons-nous, demande l'évêque à Louis XIV, pouvons-nous, sans trahir notre conscience... sans être criminel devant Dieu, ne pas acquiescer à leurs justes désirs (ceux des enfants de 12 et 14 ans) lorsque, par leur propre mouvement, secourus de la grâce, ils se jettent entre nos bras et qu'ils nous découvrent l'extrême envie qu'ils ont d'être admis parmi nous. » (*Ibid.*, p. 762.) Touchante sollicitude de ces hommes qui attentent à la famille parce qu'ils sont eux-mêmes sans famille et qu'ils n'en connaissent ni les droits, ni les devoirs! Pour eux tout protestant qui s'efforce de retenir son fils dans la religion qu'il lui a inspirée est « meurtrier plutôt que père. » (*Ibid.*, p. 765.)

A partir de 1670, l'idée de la Révocation est bien arrêtée dans l'esprit du clergé; désormais, il la présentera au roi sous toutes les formes; il lui montrera qu'il n'y a ni sûreté, ni salut éternel à espérer que par la Révocation. C'est ainsi que le roi se laissa arracher l'un

après l'autre tous ces odieux arrêts que la postérité la plus reculée ne pardonnera point encore à sa mémoire.

André Colbert, évêque d'Auxerre, s'exprimait ainsi dans sa harangue au roi, le 10 juillet 1680 : « Déjà, Sire, vous avez comblé la plus grande partie des ardents souhaits que le clergé de France avait formés inutilement depuis plus d'un siècle; vous avez arraché des mains des ennemis de la véritable religion, l'autorité qu'ils avaient usurpée dans des temps malheureux... vous leur avez interdit l'entrée aux emplois qui leur pouvaient donner moyen d'acquérir des richesses dont ils se seraient servis pour éblouir et pour séduire des âmes faibles... Plus de 2,500 conversions, que votre sagesse a ménagées et que votre *libéralité a soutenues*, sont de nouvelles conquêtes que vous avez faites pour l'Eglise... Enfin, ce monstre si redoutable de l'hérésie... se trouve insensiblement abattu aux pieds de Votre Majesté, sans qu'elle y ait employé ni le fer, ni le feu, et par les seuls efforts d'une prudence qui n'eut jamais d'exemple et qu'on ne peut assez admirer... Vous avez su les gagner à Jésus-Christ (les réformés) par ces charmes puissants qui vous attirent tous les cœurs... Ils ont été *frappés de l'éclat de vos vertus*, ils se sont convaincus eux-mêmes qu'un prince si grand, si éclairé, si favorisé du ciel, ne pouvait être engagé dans l'erreur, et ils ont été obligés de se rendre à *ces charmes de lumière* dont parle saint Paul. » L'évêque d'Auxerre a oublié de nous dire dans laquelle de ses épîtres saint Paul célèbre les charmes de lumière et les vertus du grand roi, — mais il n'oublie pas le but final, la Révocation : « Nous n'en doutons plus, Sire, ajoute-t-il, vous ferez bientôt voir ces temps si ardemment désirés, où la véritable religion n'aura plus d'ennemis à combattre dans la France... Que cette victoire fera éclater de nouvelles acclamations !... Ce sera trop peu que les trophées qu'on a érigés sur la terre pour honorer votre valeur, on en élèvera dans le ciel pour rendre des honneurs immortels à votre piété triomphante. »

Enfin le jour si désiré, le grand jour approche, et le 14 juillet 1685, Daniel de Cosnac, évêque et comte de Valence et de Die, entonne d'avance le *Te Deum* de la Révocation : Sire, les temples renversés, les académies détruites « porteront votre gloire plus avant dans la postérité, que tous les monastères fondés, que toutes les églises élevées depuis le commencement de la monarchie n'ont porté celle de tous vos prédécesseurs. Et que reste-t-il à désirer, sinon qu'une sai-

son si belle soit d'une éternelle durée, qu'un ouvrage si heureusement achevé soit mis dans une entière perfection. »

A côté de ce délire de l'intolérance et de l'adulation, nous aimons à placer ces paroles extraites des *Mémoires* de Baville, le farouche et cruel intendant du Languedoc : « Les nouveaux convertis se confesseront et communieront tant qu'on voudra pour peu qu'ils soient pressés et menacés par la puissance séculière. Mais cela ne produira que des sacriléges. Il faut attaquer les cœurs, c'est là où la religion réside; on ne peut l'établir solidement sans les gagner. » Oui, c'est le cœur qu'il faut attaquer. Grande, profonde parole! au milieu de ce siècle, et de cette génération qui tout entière crut au pouvoir de la force en matière religieuse, qui tout entière applaudit au plus horrible des crimes.

Messieurs, l'intolérance catholique du XVIIe siècle est aujourd'hui réprouvée par tous les hommes éclairés; l'intolérance protestante de la même époque, bien moins connue, nous eût offert un tableau plus saisissant, mais il nous eût fallu vous entraîner sur le terrain brûlant de la théologie; nous avons reculé devant cette tâche périlleuse, et nous terminons en rappelant que l'intolérance ne meurt jamais, que vaincue sous la forme du paganisme, du judaïsme, du judéo-christianisme, du catholicisme, elle peut revivre sous des formes multiples. Combattons-la chez les autres et chez nous-mêmes, et selon la parole de Gœthe : Ne nous lassons pas de combattre, car elle ne se lasse pas d'agir.

NOTICE SUR JEAN FABRE

Par M. le pasteur A. Coquerel fils (1).

Parmi les protestants de France condamnés aux galères pour avoir célébré leur culte et que la piété de leurs coreligionnaires désignait sous le beau nom de forçats pour la foi, il en est plus d'un dont le caractère et les souffrances attirèrent justement l'attention et l'admiration de leurs contemporains. Mais il en est un entre tous dont

(1) Voir dans le *Bulletin*, t. VI, p. 333, une communication au sujet de la Bible de Fabre père, retrouvée entre les mains de ses descendants, par M. le pasteur Borrel. — Il avait été fait mention de J. Fabre dans la liste des galériens, même tome, page 108 (numérotée par erreur 82).

l'histoire est à la fois un exemple touchant de constance religieuse et de dévouement filial. Célèbre de son vivant, devenu le héros d'un drame applaudi, Jean Fabre a plus servi qu'il ne le pensait lui-même la cause de son Eglise et de la liberté religieuse. Il était bien loin de prévoir que l'histoire prononcerait un jour son nom, et il se bornait à remplir au sein de sa famille et dans un modeste commerce les devoirs obscurs d'un homme de conscience et de cœur. Né à Nîmes vers 1728, il avait été destiné d'abord au barreau et il avait commencé ses études avec l'ardeur persévérante et enthousiaste qu'il apporta toujours dans tout ce qu'il fit. Ne voyant que le but et se négligeant lui-même dans l'excès de son zèle, il se fatigua la vue à tel point qu'une grave maladie des yeux le contraignit pendant deux ans à vivre dans les ténèbres et à porter un bandeau. Rétabli enfin, il dut renoncer pour toujours au travail de cabinet et se consacra non sans regrets au commerce. Là, sa conscience scrupuleuse, ses goûts laborieux réussirent si bien que dès l'âge de dix-neuf ans, il se trouva chef de maison, dirigeant avec succès un commerce de soieries qui prospéra entre ses mains. Malheureusement pour lui, sa famille, à laquelle il ne sut jamais que se sacrifier, lui fit un devoir de s'asssocier son frère, jeune homme dissipé et imprévoyant dont le manque d'ordre et d'application apporta dans leurs affaires un irrémédiable désordre. Un profond découragement s'empara de lui, et au moment où il vit s'ouvrir devant lui un meilleur et nouvel avenir, son attachement passionné à son père lui ferma la carrière qu'il désirait parcourir. Une de ses sœurs était mariée à un négociant des îles Baléares. Jean Fabre fit le voyage de Mahon pour voir sa sœur et son beau-frère, et ce dernier auquel il confia ses peines lui procura dans l'île de Minorque un établissement commercial aussi avantageux que sûr. Mais lorsque Fabre, de retour à Nîmes, demanda le consentement du chef de la famille, son père dont la tendresse pour lui était plus ardente qu'éclairée ne put se résoudre à se séparer de lui; il décida que celui de ses fils dont il avait tant de motifs de se plaindre partirait pour les Baléares, tandis que Jean ne le quitterait point. L'absence de ce fils bien-aimé, disait-il, lui porterait le coup de la mort. Jean obéit, et fut bien loin de considérer cette obéissance comme un mérite. « Où est, demande-t-il dans son autobiographie, où est le fils qui aurait pu résister à cet excès de tendresse? J'abandonnai sur-le-champ toute idée de m'éloigner de lui. » A deux

reprises et toujours par le même motif, il refusa cette position où sa vive imagination lui faisait entrevoir l'avenir le plus brillant. On retrouve tout entiers son caractère passionné et son zèle filial dans le récit qu'il donne du désespoir qu'il éprouva un jour où il crut son père ruiné dans le désastre de Lisbonne, par suite d'une spéculation qu'il avait conseillée. Sa désolation et les cruels reproches dont il s'accablait lui-même à ce sujet ne sont comparables qu'à l'excès de joie avec lequel il apprit l'heureuse arrivée d'un vaisseau qui réparait largement les malheurs supposés. Cet amour extrême que portait à son père ce fils qui avait atteint alors un âge où l'homme a peut-être le droit de disposer lui même de sa destinée, est un trait dominant de son caractère. Mais il porta la même constance et la même abnégation en deux autres sentiments qui, après l'amour filial, tinrent dans son cœur le premier rang. Il avait un ami de son âge dont il ne nous a point transmis le nom et qu'il ne désigne jamais autrement que comme son «tendre ami». On voit dans toutes les circonstances importantes de sa vie combien était ardente leur intime affection, et lorsque dans un âge avancé, Fabre eut le malheur de survivre à ce compagnon de toute sa vie, cette séparation cruelle lui déchira le cœur. En même temps que son père et son ami, il chérissait, avec une passion contenue et persévérante, depuis l'âge de quatorze ans, une de ses proches parentes avec laquelle il fut longtemps fiancé, sans que l'extrême médiocrité de leurs deux fortunes leur permît de s'unir.

La position du jeune négociant commençait enfin à s'améliorer. Il s'occupait avec quelque succès de la fabrication des bas de soie, et après une attente de quatorze années, son mariage allait enfin s'accomplir, quand tout fut changé par le sacrifice volontaire qu'il s'imposa, au milieu d'une de ces catastrophes qui n'étaient que trop fréquentes en ces temps-là dans l'existence des familles protestantes.

L'Eglise de Nîmes célébrait alors au désert son culte proscrit. Tout le monde connaît par le tableau de Boze et par la gravure de Henri Quet, le site sauvage de Lecque, où avait lieu le prêche dans une gorge étroite et resserrée, entre des rochers élevés que surmontait la tour Magne. C'est dans ce lieu, entièrement changé depuis par l'exploitation des roches environnantes comme carrières de pierres à bâtir, que les familles réformées de Nîmes s'étaient donné rendez-vous le 1er janvier 1756, pour consacrer à Dieu une nouvelle année

de périls, d'abnégation et de pieux courage. *L'assemblée* était formée à peine quand elle fut surprise par les soldats de Louis XV. On s'enfuit de tous côtés. Parmi les plus agiles, Jean Fabre, alors âgé de vingt neuf ans, fut bientôt en lieu de sureté. Aussitôt il s'informa avec angoisse de ce qu'était devenu son père, à qui son âge de soixante-dix-huit ans avait dû rendre l'évasion à peu près impossible. En effet le vieillard était arrêté. Pris en flagrant délit dans une assemblée religieuse interdite, il ne pouvait manquer d'être condamné aux galères. Un âge avancé n'était nullement alors un motif d'indulgence. En effet, vers la même époque, Isaac Grenier de Lasterme avait soixante-seize ans, Jacques Clergues soixante-dix-huit, Pierre Lamy plus de quatre-vingts ans, quand ils furent condamnés aux galères. L'affreuse idée d'un pareil supplice infligé à son père s'empara de Fabre avec une irrésistible horreur. A tout prix il fallait éviter à ce père bien-aimé une ignominie et des tourments qui bientôt lui auraient coûté la vie. Jean Fabre n'hésite pas un instant, il retourne au milieu des dangers qu'il venait de fuir ; il trouve son père dans un groupe de soldats, le supplie de lui céder sa place, sur ses refus le saisit à bras-le-corps, et à deux reprises l'arrache malgré lui à ses gardes étonnés. Le sergent qui les commandait se refuse d'abord à cette étrange substitution, mais, vaincu enfin par les prières et par les larmes du fils, il consent à se saisir de lui en échange de son vieux père. Ce dernier, accablé par tant d'émotions violentes, attendait assis à terre la fin de ce tragique débat. Des amis le relevèrent, l'emmenèrent chez lui, et le sacrifice de son fils se trouva consommé. Il était entre les mains des gardes avec un ami de son père, nommé Jean Turges, arrêté pour le même crime, et sa première pensée fut de calmer quelques protestants indignés qui s'armaient de pierres et menaçaient de les jeter aux soldats si leurs deux prisonniers n'étaient délivrés. C'étaient là des manifestations imprudentes auxquelles les troupes répondaient par des décharges de mousqueterie et qui, dans les mémoires envoyés à Versailles, faisaient accuser les assemblées protestantes de révoltes à main armée. Jean Fabre fut écouté de ses coreligionnaires, qui cessèrent toute résistance et laissèrent conduire les deux captifs à la citadelle.

Le dévouement de ce fils héroïque n'était point sans exemple dans notre Eglise ; mais il ne réussit pas toujours aussi bien. Peu de mois auparavant près de Clairac, un jeune homme appelé Bareire, avait

essayé en vain de remplacer son vieux père entre les mains des dragons; il insista trop longtemps, et un des soldats qu'impatientèrent ses instances lui tira, à bout portant, un coup de fusil qui le tua.

On lira avec intérêt dans le récit de Jean Fabre le douloureux tableau de ses premières heures de captivité à Nîmes où aucun des siens ne fut admis à le visiter, de son lugubre voyage à Montpellier où il devait être jugé, et de la violente maladie que lui causèrent tant de secousses morales et physiques. Séparé de tous les siens, de ce père pour lequel il allait tant souffrir, de celle enfin qu'il avait espéré épouser bientôt, n'ayant en perspective que la plus horrible destinée, il sentit ses forces défaillir et fut gravement malade. Mais la jeunesse et la résignation chrétienne lui vinrent en aide; il guérit.

Toute l'Eglise de Nîmes, tout le Languedoc protestant s'émurent en sa faveur. Le nom du forçat volontaire était dans toutes les bouches. Le duc de Mirepoix, gouverneur de la province, imagina d'exploiter contre les protestants eux-mêmes l'attendrissement général. Il offrit à Fabre et à Jean Turges, condamnés aux galères pour la vie, leur grâce entière à condition que Paul Rabaut, l'infatigable pasteur du désert, le chef vénéré des protestants de France, les abandonnerait et irait s'établir en pays étranger. Ce piége ne devait pas réussir. Le pasteur aurait cru manquer à son Maître, s'il avait délaissé son poste périlleux pour épargner à deux de ses fidèles les maux auxquels il s'exposait jour et nuit; et l'homme qui s'était donné lui-même pour la rançon de son père n'eût pas hésité à renouveler cette immolation de lui-même pour son Eglise. Les grâces auxquelles M. de Mirepoix mettait un tel prix furent par eux froidement refusées. Fabre décrit avec une éloquence inculte et naïve l'horreur de son entrée aux galères ainsi que les angoisses de la première nuit qu'il passa dans un hôpital de forçats. Par égards pour sa noble histoire et pour quelques protecteurs zélés, on lui avait donné d'abord un de ces emplois inférieurs qui dispensaient de la rame quelques galériens privilégiés. Mais il jouit peu de cet avantage très considérable et très envié; il en fut privé par ordre du comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'Etat, implacable ennemi des protestants, non par dévotion catholique, mais par tradition de famille et par despotisme bureaucratique. Ce puissant ministre qui croyait encore parvenir à convertir tous les Français à la religion du roi, s'irrita de la renommée de Jean Fabre et du retentissement qu'eut son

héroïsme. Il semble avoir pris à tâche de donner le change à l'opinion et d'écraser sous son despotisme dédaigneux ce forçat dont on parlait trop et dont les souffrances imméritées attendrissaient trop les cœurs. L'instinct et l'expérience consommée de ce tyran subalterne ne le trompaient point. L'admiration, l'émotion qu'inspira Fabre servirent puissamment ces deux objets des haines invétérées de Saint-Florentin, *l'Eglise prétendue reformée,* et la liberté de conscience.

On lira avec quelque surprise une lettre que le nouveau galérien écrivit à Paul Rabaut (1), et dans laquelle bien loin de s'admirer lui-même et de se croire un héros, comme n'eût pas manqué de le faire en pareille conjoncture un homme du dix-neuvième siècle, il est occupé d'un sentiment tout contraire. Afin d'échapper à des interrogatoires dangereux pour lui-même et pour ses coreligionnaires réunis à Lecque avec lui, il avait menti devant ses juges; il avait soutenu qu'au moment où il s'était jeté au milieu des soldats, il venait non de l'assemblée protestante, mais de la ville. Il avait nié ainsi toute participation au culte du 1er janvier. Or parmi nos ancêtres persécutés c'était plus qu'un point d'honneur, c'était une règle de conscience, de ne jamais renier, quoi qu'il pût arriver, ni Dieu, ni la religion, ni le culte. Enchaîné aux bancs de la galère, Fabre se reprochait douloureusement ce qui lui semblait un reniement impardonnable, une détestable conduite. Quelque exagéré que son langage puisse nous paraître, il faut se rappeler en lisant cette lettre si humble que Fabre était entièrement sincère dans son repentir, et l'on remarquera qu'il ne fait pas l'allusion même la plus éloignée à l'acte d'abnégation qui attire sur lui, encore aujourd'hui, l'attention et le respect de la postérité.

Il resta plus de six ans galérien. Sa famille, ses amis, ses frères en la foi ne cessèrent jamais de solliciter sa grâce, toujours refusée par l'inflexible Saint-Florentin. Pendant ce temps, de pénibles circonstances de famille ajoutèrent à ses tourments un supplice moral d'une autre nature, et lui fournirent une occasion nouvelle de montrer l'élévation désintéressée de son caractère et de ses sentiments. Sa fiancée fut demandée en mariage par un parent plus heureux et plus riche que lui, et sa famille la pressa de renoncer à Fabre dont la

(1) Voir plus loin cette lettre, en tête de l'*Autobiographie de Jean Fabre,* p. 90.

captivité, selon toute apparence, ne devait finir qu'avec sa vie. Ils la décidèrent à le consulter lui-même dans une lettre qui infligea au malheureux condamné une sorte de torture plus cruelle peut-être que toutes les autres. Après une lutte amère contre lui-même, Fabre répondit en se sacrifiant de nouveau. Il déclarait à sa cousine que l'acharnement de M. de Saint-Florentin contre lui ne permettait plus d'espérer une libération désormais impossible. En conséquence il engageait celle qu'il avait aimée, à ne pas renoncer à tout avenir pour une espérance évidemment chimérique, et il lui conseillait d'accepter l'union qu'on lui avait proposée.

Ebranlée par ce conseil, elle céda et une promesse de mariage fut signée entre elle et son nouveau prétendant, à la satisfaction des deux familles. Mais quand le moment suprême fut arrivé, elle sentit se réveiller en elle tout l'amour qu'elle gardait depuis tant d'années pour l'ami de sa jeunesse devenu un héros de la foi et du dévouement; elle se fit rendre sa parole, et attendit dès lors avec une constance inébranlable celui qui semblait à jamais perdu pour elle et pour le monde.

Il eut encore l'énergie de blâmer la résolution qu'elle avait prise et de l'exhorter à l'oublier, dans une lettre qui ne fut point obéie et qui ne fit peut-être que le lui rendre plus cher.

Enfin, après six ans et plus, Fabre imagina pour se faire libérer un moyen qui lui réussit. Le problème à résoudre était celui-ci : obtenir du roi sa grâce ou tout au moins un *congé* temporaire à l'insu de Saint-Florentin et des bureaux de la *secrétairerie d'Etat*. Fabre se souvint d'avoir reçu sur son banc de rameur la visite d'un négociant protestant réfugié à Francfort-sur-le-Mein. C'était un des frères Johannot, ancêtres de deux autres frères du même nom, Alfred et Tony, qui ont été célèbres de nos jours comme peintres et dessinateurs et qui furent aussi nos coreligionnaires. Fabre écrivit à Francfort, et sur sa demande, MM. Johannot par l'entremise d'officiers français qui se trouvèrent alors dans leur ville, obtinrent directement du duc de Choiseul, ministre de la marine, le congé du galérien. Saint-Florentin, irrité de cette nouvelle, ne trouva rien de mieux pour diminuer le retentissement de cet acte de justice que de gracier lui-même le compagnon d'infortune de Fabre, Jean Turges, comme s'il eût été reconnu quelque défaut de forme ou quelque méprise dans la double arrestation du 1er janvier 1756. Puérile revanche d'un

esprit retréci et faussé par l'abus d'un pouvoir sans responsabilité! L'irritation du secrétaire d'Etat ne fut point ignorée dans le midi de la France. On avertit Fabre de se cacher, et pendant quelques mois, il se retira dans une campagne écartée, chez les parents de sa cousine. Leur mariage fut retardé encore, par le manque de ressources et par la position précaire du forçat qui se trouvait en dehors de la société tant que sa réhabilitation n'était pas prononcée. Pendant longtemps M. de Saint-Florentin la refusa avec opiniâtreté.

Cependant Fabre était de plus en plus célèbre, quoiqu'il y songeât peu dans la petite ville de Ganges où il avait repris la fabrication des bas de soie. De hauts personnages s'intéressèrent à lui. La puissante duchesse de Grammont, sœur du ministre Choiseul, voulut à son passage à Nîmes voir la mère du forçat; le duc et la duchesse de Fitzjames, le prince de Beauvau, gouverneur du Languedoc, la duchesse de Villeroi, s'intéressèrent à lui. Un instant même on put croire que le sacrifice de Fabre serait mis au rang des fables. Le marquis de Léry s'étant adressé à l'officier qui commandait les troupes envoyées à Lecque le premier jour de l'an 1756, il nia absolument le fait, soit par malveillance, soit plutôt parce qu'occupé de prévenir une collision entre les soldats et la foule irritée, il n'avait pas été témoin de l'événement. Mais le sergent qui avait consenti à l'échange pouvait rétablir la vérité; il se nommait Massol et il était devenu aide-major du même régiment qui se trouvait en garnison à Die, au moment où l'acte généreux de Fabre avait été nié. Ce dernier, voulant effacer toute ombre de soupçon dans l'esprit du prince de Beauvau et de la duchesse de Villeroi qui s'occupaient de lui, partit sur-le-champ pour Die. Le voyage fut pénible : c'était au cœur de l'hiver, les chemins étaient impraticables, et la santé de Fabre était alors chancelante. Massol lui donna le certificat le plus affirmatif; en même temps M. Alizon, premier consul à Nîmes, interrogeait trois témoins oculaires en présence du secrétaire du prince de Beauvau, du président au présidial, du juge-mage et du procureur du roi. Les déclarations authentiques obtenues de cette manière mirent le fait à l'abri de toute contestation, et M. de Beauvau finit par arracher à Saint-Florentin une réhabilitation qui devenait chaque jour plus difficile à refuser.

Un jour, à son extrême surprise, Fabre reçut du duc de Choiseul un paquet où il trouva sa propre histoire racontée dans un drame en

vers, écrit par Fenouillot de Falbaire et intitulé : *L'honnête Criminel*. Ce titre, comme le drame lui-même, était un mélange de faiblesse et de prétention. Fabre assurément n'avait rien d'un criminel et l'épithète d'honnête rendait bien peu les sentiments qu'inspire sa conduite. Marmontel avait proposé de rajeunir la tragédie déchue en représentant des événements modernes et en mettant sur la scène des héros bourgeois; à l'appui de cette idée, très neuve alors, il avait cité, comme sujet d'une tragédie toute moderne, l'histoire de ce protestant qui s'était fait mettre aux galères pour épargner à son père le même supplice.

Un écrivain médiocre, Fenouillot de Falbaire, s'était emparé de cette idée. Sa pièce fut jouée sur un théâtre de salon, chez la duchesse de Villeroi. La représentation en fut défendue à Paris par Saint-Florentin, ce qui porta au comble la vogue de l'ouvrage et de l'auteur. On considéra ce drame, rempli de maximes philosophiques et de tirades sentimentales, comme une protestation contre l'intolérance. Voltaire loua la tragédie nouvelle et la reine Marie-Antoinette la fit jouer en sa présence; elle ne parut sur les théâtres de Paris qu'après 1789 et n'y eut qu'un succès momentané.

Fenouillot de Falbaire croyait que le héros de son drame avait cessé de vivre; c'était la mort de Fabre père qui avait donné lieu à ce bruit.

Dès qu'on découvrit que l'*honnête criminel* existait encore, la pièce lui fut envoyée par les soins du ministre qui l'avait libéré, et depuis, les diverses éditions du drame furent précédées d'une lettre modeste où l'ancien forçat remerciait l'écrivain qui l'avait fait connaître.

La gloire était venue sans avoir été ni désirée, ni prévue, mais le jour de la prospérité ne vint jamais. Suivant l'usage, les biens du forçat avaient été confisqués lors de sa condamnation. On voulut à Paris organiser une souscription par laquelle une somme de cent mille francs recueillie en sa faveur devait réparer largement la perte de sa petite fortune. M. de Saint-Florentin s'y opposa d'une manière absolue. Diverses autres tentatives ayant échoué, le duc de Choiseul, manda Fabre à Paris. Appelé, accueilli par d'illustres et influents protecteurs, le pauvre fabricant de Ganges croyait enfin toucher au port; une puissance plus redoutable encore que celle du secrétaire d'Etat, la plus honteuse de toutes les dominations qui à cette époque désho-

noraient la France, ruina toutes les espérances du forçat de la foi. Le jour précis que le duc de Choiseul avait fixé pour recevoir l'honnête criminel, Madame du Barry renversa le ministère. Après avoir passé huit mois à Paris, au milieu des honneurs et des déceptions, Fabre appauvri encore par ce dispendieux voyage, retourna à Ganges, et reprit, entouré de sa femme et de ses deux enfants, la chétive fabrique qui lui assurait à peine une existence précaire.

En 1795, il éprouva le plus grand des malheurs qui pouvait le frapper alors; il perdit sa femme. Cette mort lui rendit le séjour de Ganges intolérable. Il vendit tout ce qu'il y possédait, mais il ne fut payé qu'en assignats, et perdit ainsi tout le fruit de ses longs et difficiles travaux. Il alla s'établir avec sa fille à Cette où son fils s'occupait du commerce des vins. C'est là qu'il languit deux ans encore. Il y mourut le 31 mai 1797, au milieu de ses deux enfants et des six enfants de son fils.

Sollicité souvent d'écrire sa vie, il s'était rendu au désir de ses amis. Son travail, que nous publierons plus loin, n'a aucun mérite de style, mais on y trouve, dans le langage passionné que Rousseau avait mis à la mode, et qui semble naturel au caractère de Fabre, l'histoire naïve de ses souffrances, histoire où son dévouement filial et son séjour aux galères ne tiennent pas une grande place. Evidemment, en dépit de la gloire qu'il s'était acquise dans l'Eglise réformée et des applaudissements profanes qui avaient salué son som sur le théâtre, l'*honnête criminel* est mort comme il a vécu, sans vanité. Les dernières lignes de sa biographie en fournissent une preuve de plus. Après une rapide mention de ses longues luttes contre la mauvaise fortune, l'histoire de sa vie finit en ces termes : « Il me reste jusqu'à ce jour et mois d'août 1787, la consolation d'une conscience pure et sans reproche, une probité reconnue, et la qualité d'honnête homme dont je jouis paisiblement. »

Nous ne terminerons pas ce récit sans faire sur le caractère de Jean Fabre, une remarque qui nous semble importante. Nous l'avons dit, dans cette âme énergique et simple, deux forces prédominent. C'est d'abord un cœur rempli de l'affection la plus dévouée et la plus inaltérable pour son père, pour la compagne de sa vie, pour son ami; c'est ensuite une conscience dont l'inflexible sévérité procède d'un profond sentiment religieux.

Cependant les personnes qui s'attendent à voir la piété chrétienne

s'exprimer à toutes les époques dans un langage à peu près semblable, seront désappointées si elles lisent l'autobiographie du forçat pour la foi, sa lettre à Paul Rabaut, ou les pièces qui le concernent, et dont quelques-unes émanent de lui-même dans la collection de documents réunies à son sujet par Fenouillot de Falbaire (1). Nous-même, tout disposé que nous sommes à respecter en toute âme les libres allures et la spontanéité de la foi, nous avons regretté de ne pas trouver dans les écrits de Jean Fabre un caractère évangélique plus prononcé.

Jésus-Christ y paraît à peine, et une alliance étrange y semble établie entre l'invincible foi des huguenots et le langage sentimental ou raisonneur du XVIIIe siècle. Grande leçon de tolérance et d'équité! Le même homme que nous vénérons tous comme un héros chrétien, et qui a souffert pour la vérité et pour son devoir avec une merveilleuse fidélité, paraîtrait certainement aujourd'hui trop peu chrétien à bien des personnes peu capables peut-être de l'imiter. Ne demandons pas à Jean Fabre quelle était sa dogmatique. Comme la plupart de nos coreligionnaires à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, il eût été fort en peine de répondre à une question semblable. Il n'en a pas moins connu, dans toute leur simplicité et leur grandeur, ces éléments essentiels de la vie chrétienne, la foi, l'amour, le repentir et l'humilité.

Après ces diverses communications, qui ont vivement intéressé l'assemblée, plusieurs de MM. les pasteurs présents à la séance ont pris la parole.

M. le pasteur Puaux a une dette de reconnaissance à payer à la Société; il est heureux de s'en acquitter. Le *Bulletin* lui a fourni de précieux documents pour l'*Histoire de la Réformation française* qu'il a publiée, et si ce livre a obtenu quelque succès, une bonne part en revient à ceux qui en ont rendu l'exécution plus facile. M. Puaux a consacré dix ans à ce travail aujourd'hui terminé. Il ne s'en est pas séparé sans regret. Ce sont des heures bénies que celles qu'il a passées

(1) 21 pièces, dont 19 en original, remises par cet écrivain au baron de Breteuil, et communiquées par ce dernier à l'historien Rulhière. (Bibl. imp., Supplément français, 4026. T. 4.)

dans l'intimité de nos pères, les réformateurs, les martyrs, les glorieux forçats de la Révocation, un Coligny, un Brousson, un Louis de Marolles, et tant d'autres qui, selon le langage de l'Apôtre, « quoique morts parlent encore. » Ainsi qu'on l'a prouvé, l'esprit de l'ancienne Eglise gallicane, de cette Eglise tant vantée pour son libéralisme, fut essentiellement persécuteur, et l'hymne de Bossuet au nouveau Théodose est l'apothéose de l'intolérance. Dans un de ses voyages, M. Puaux a visité l'hôpital général de Valence, témoin des cruautés commises par le féroce Larapine sur les captives protestantes. Quelle admirable figure que celle de Blanche Gamon qui fait le pendant de l'honnête criminel! Ces exemples doivent nous encourager à confesser l'Evangile au milieu des épreuves d'une autre nature infligées à la génération présente.

M. le pasteur Montandon se réjouit d'apprendre que la Société poursuivra plus activement ses travaux. Il en proclame la haute utilité. La Société de l'Histoire du Protestantisme français a une œuvre réparatrice à faire. Que de livres, et des meilleurs, où la vérité est présentée sous un faux jour, amoindrie, supprimée! Pour ne citer qu'un seul exemple, il n'est pas d'ouvrage plus répandu, plus estimé que le dictionnaire historique de Bouillet. Ce livre est revêtu de l'approbation universitaire, et même du *visa* de l'autorité ecclésiastique. Mais de quel prix n'a-t-il pas fallu payer ce *visa!* Lisez les articles qui nous concernent, comparez les éditions. Que de faits omis! Que de jugements plus ou moins altérés! Ce serait une chose curieuse, un travail utile qu'un errata protestant au dictionnaire de Bouillet. Considérée à ce point de vue l'œuvre de la Société d'Histoire serait une espèce d'errata universel. Rien ne prouve mieux son utilité.

M. le pasteur Jaquier de Clairac est un des plus anciens amis de la Société. Il voudrait qu'elle trouvât des collaborateurs actifs, dévoués partout. Que de trésors ensevelis dans nos archives départementales! Il faut des mains diligentes, fidèles pour les en retirer. Clairac a été au seizième siècle un des principaux foyers de la Réforme en France. Son temple démoli en 1685 avait une cloche superbe sur laquelle était gravé un soleil avec cet exergue : *Lux clareat!* Le roi Louis XIV, par lettres patentes de sa main, en fit

don aux jésuites qui la vendirent au Chapitre de la Réole. On l'appela longtemps dans le pays l'*Igounaudo*, c'est-à-dire la Huguenote, avant la Révolution française qui la fondit et la transforma en canon. M. Jaquier se souvient avec plaisir d'un séjour qu'il fit à Paris en 1852 et de ses longues séances de travail à la bibliothèque de la rue Richelieu. Il était allé y collationner un jour deux copies du testament de Coligny. Quelle ne fut pas sa surprise d'en trouver une troisième dans le précieux volume manuscrit qu'il avait entre les mains! C'était le testament autographe de l'amiral dont il venait de faire la découverte.

M. le pasteur GrandPierre se sent pressé d'exprimer les sentiments que fait naître en lui l'histoire de Jean Fabre, et qu'il a éprouvés si vivement à la lecture du journal d'un autre forçat huguenot, Jean Marteilhe. Quels hommes que ces confesseurs, ces galériens de la foi! Avec quelle constance ils ont souffert dix, vingt, trente années de dure captivité, de travaux infamants avec les plus vils malfaiteurs! Et nous qui professons les mêmes croyances, serions-nous capables de tels sacrifices? Nous vivons à une époque de tolérance, de vie molle et facile où le devoir est comparativement aisé à remplir. C'est un privilége que Dieu nous accorde, nous devons en user pour son service. La Société qui fait revivre de si grands exemples doit compter sur l'universelle sympathie parmi les protestants français.

Sur l'invitation de M. le président, M. le pasteur Pradès, de Liége, prononce la prière de clôture, et exprime, en un langage plein d'onction et de gravité, les sentiments dont l'assemblée tout entière est pénétrée.

La séance est levée à trois heures et demie.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.

LETTRE DE JEAN FABRE AU PASTEUR PAUL RABAUT.

A Monsieur,

Monsieur Paul Rabaut, à Nismes.

Monsieur et très honoré pasteur,

Le retard d'un aveu sincère que je viens vous faire aura dût vous surprendre; ce n'est pas sans bien des combats contre ma corruption naturelle, que je me mets en devoir de faire ce qu'il y a très longtemps que je devrais avoir exécuté: couvert de honte et de confusion, ma conscience agitée par mille remords, m'ont à la fin fait prendre le dessus. Je suis trop coupable pour que je cherche des excuses, ce qui agraverait extrêmement envers Dieu mon péché par une fausse démarche auprès de vous. J'ose vous protester, Monsieur et très honoré pasteur, que c'est avec un torrent de larmes amères, que la sincérité et la vive douleur dont mon âme est grandement pénétrée de la triste situation où elle se trouve, me fait craindre, pour ne pas dire désespérer, des miséricordes de Dieu, par l'outrageant péché que j'ay commis contre luy et vos sages conseils à quy je demande humblement pardon. Je vous suplie en grâce, mon très honoré pasteur, de ne point en conséquence me refuser les secours dont j'ay un extrême besoin. Je ne sens que la douleur pour guide de ma plume, qu'à peine ay-je la force de tenir, quand je pense et dont la seule idée m'épouvante de la négation dont j'ay été capable de commettre. Sentant toute l'énormité de ma détestable conduite, je me flatte que vous n'abandonnerez pas une brebis de votre troupeau qui s'est égarée. Je suis pénétré jusqu'au fond de l'âme du péché dont je vous fais la confession, sans vous la détailler, étant persuadé que vous ne l'ignorez point, et quy a troublé la paix de ma conscience depuis ma détention. Cependant, mon très honoré pasteur, permettez-moi de vous faire demander une question quy m'offusque grandement et quy tient mon esprit en suspend. Ne croyez pas que j'aye la moin-

dre pensée de me distraire de votre juste censure. Je reconnais avec vérité que j'en suis très digne, seavoir (sy j'aurais été moins coupable de nier d'avoir vu de personnes de ma connaissance à l'assemblée et sy l'on n'avait pas jetté de pierres contre le détachement, ce quy est arrivé lorsque je fus arretté, ce que j'ay nié craignant, comme il serait sans doute arrivé, de procurer bien de malheurs, à nombre de personnes), que de nier d'avoir assisté à l'assemblée dont je fus arrêté, que d'avouant l'un et niant l'autre; suposé que j'eusse suivi la conduite de tous ceux quy ont eu le même malheur que moi, quy n'ont pas désavoué d'avoir été à l'assemblée, mais généralement tout ce dont on leur a demandé après, comme les articles cy-dessus cités et bien d'autres. Je vous avoue selon ma faible lumière que j'y trouve de quoy me tourmenter. Il me semble que je ne puis sans me faire illusion me décider. J'ay eu l'honneur de vous prévenir que je ne prétends pas me disculper, mais bien avoir une juste idée de l'état de mon âme par votre décision. Je l'attends de vos judicieux avis, sy votre charité daigne, comme je l'espère, m'honorer d'une prompte réponse, de quoy je vous demande en grâce, malgré, comme je le sens bien, qu'elle achèvera de foudroyer mon âme, languissante et abatue. Je la recevray avec tout le respect imaginable, prétendant me soumettre à tout ce dont votre juste censure exigera de moy; le salut de mon âme, quy m'intéresse plus que toute chose au monde, mérite un promt soulagement. Ce qu'attendant de vos charitables bontés pour m'y conformer, permettez-moy de vous assurer que je suis avec la plus respectueuse soumission, votre très humble et obéissant serviteur, Monsieur et très honoré pasteur. JEAN FABRE.

Toulon, le 25 may 1757.

Sous enveloppe, à M. Teisseres, marchand, au coin de Saint-Pierre, à Toulon.

AUTOBIOGRAPHIE DE JEAN FABRE

L'HONNÊTE CRIMINEL (1)

Plusieurs personnes de haute distinction m'ont beaucoup sollicité dans le temps d'écrire l'histoire de ma vie, d'après quelques récits que je leur ai faits des principaux événements qui me sont arrivés. Je n'aurais pu m'y résoudre. Je n'ai pas cru devoir me refuser aux instances réitérées et aux bontés des respectables mylords et myladis Calmalfort. Au seul titre de l'histoire de la vie de l'honnête criminel, le lecteur, s'il y en a qui daigne prendre la peine de la lire, ne doit pas s'attendre à des événements écrits avec ordre et un stile recherché; non, j'écris les choses comme elles me sont arrivées. Ma franchise mérite sans doute de l'indulgence; j'ose me flatter aussi qu'elle me sera accordée. Je n'écris que pour les personnes vraiment sensibles et compatissantes. Voilà mon but et je suis satisfait.

Je suis né à Nismes; Jean Fabre est mon nom. Feu François Fabre, mon père, était originaire de Ganges, petite ville des Cévennes, d'une famille très ancienne et honnête. Ses parents l'envoyèrent à Nismes pour apprendre le commerce de la draperie; il s'y maria avec Madelaine Fouton; ils eurent deux garçons et une fille. Je suis le plus jeune : à l'âge de cinq ans, mon père me mit chez un maître pour apprendre à lire et à écrire. Quelque temps après, mon père s'apperçut que j'avais la mémoire heureuse et du goût pour les études. Il me mit alors entre les mains d'un latiniste. Je fis des progrès assez rapides. Dans l'espace de cinq ans, je fus en état de commencer mes humanités. La grande passion pour ce genre d'études m'échauffa si fort que je maigris à vue d'œil. Malheureusement pour moi, je fus attaqué d'une maladie cruelle aux yeux; il n'est pas possible de dire ce que je souffris. Je gardai la chambre l'espace de deux ans, les yeux bandés, au point que les médecins craignirent que je ne les perdisse. Après avoir épuisé tous les remèdes praticables, dont rien ne fut épargné, je commençai à les ouvrir. Mes pa-

(1) Ce récit a été écrit par Jean Fabre, et remis par lui à son ami Vincent, le même dont émanent plusieurs des documents réunis par Fenouillot de Falbaire. C'est une descendante directe de Vincent, Mademoiselle Estelle Vincent Saint-Laurent, qui a donné au pasteur Ath. Coquerel fils la copie de l'*Autobiographie*, terminée et certifiée par le fils de Jean Fabre.

rents étaient désolés de mes souffrances, que je suportais avec beaucoup de constance. Après mon rétablissement, je voulus reprendre mes études; je fus contraint de les abandonner parce qu'elles influaient sur ma vue qui devenait extrêmement faible. Mon père fut vivement affecté de ce contre-temps qui rompit tous ses projets, ayant conçu celui de me destiner au barreau. Je passai ensuitte quelque temps sans pouvoir m'occuper en quoi que ce fût, mes yeux étant trop délicats. Pendant le cours de cette cruelle maladie, mon oncle maternel et mon parrain, négociant de la Rochelle, écrivit à mon père pour le prier de me faire passer auprès de lui, qu'il se chargeait volontiers de mon éducation, de ma fortune. L'impossibilité de seconder ses dézirs, vu ma situation, engagea mon père à lui faire passer mon frère, qui eut le malheur un an après, de déplaire à son oncle et le renvoya. Je raporte et raporterai plusieurs événements de ce genre pour donner une idée des coups du sort qui m'étaient destinés. Lorsque j'eus atteint l'âge de quatorze ans, les médecins conseillèrent à mon père de m'envoyer dans les Cévennes, sa patrie, y humer l'air frais et pur de cette contrée pour accélérer le rétablissement de ma santé qui était bien délabrée. Je fus d'abord à Saint-Hipolite chez une sœur de mon père, où je restai quelques mois. Ce fut là que je vis pour la première fois une cousine (aujourd'huy mon épouse). La parenté et la conformité de nos caractères nous lièrent d'une affectueuse et singulière amitié. Je fus ensuite à Ganges et aux environs visiter mes autres parents. Le désir de voir ma cousine me fit revenir bientôt à Saint-Hipolite, où elle était encore. Nous continuâmes à jouir des innocents plaisirs d'une amitié réciproque. Le fatal terme pour mon retour à Nismes étant expiré, mon père m'envoya prendre. J'arrivais à Nismes jouissant à la vérité d'une meilleure santé. Une correspondance mutuelle fut établie entre ma cousine et moi. Pour adoucir l'idée affreuse d'une absence désolante, quelques mois après, mon père me proposa d'embrasser quel genre de commerce je voudrais. Je choisis celui de la soyerie. J'entrai comme aprenti chez un ami et voisin de la maison. Mon père avait quitté depuis peu le commerce à raison de ses infirmités, et s'était replié sur la réalisation de ses capitaux suffisant alors, pour vivre selon notre état. Je m'attachai fortement aux affaires du magazin et me rendis recommandable. Mon bourgeois, voulant quitter le commerce, me connaissant en état de le suivre, proposa à

mon père de m'en charger; nous l'acceptâmes. Je me vis donc, à l'âge de dix-neuf ans, à la tête d'un commerce. Toutes mes connaissances y aplaudirent. Mon frère était alors commis dans une maison de commerce qu'il abandonna pour s'engager dans les hussards; ma sœur était mariée avec un négociant qui avait maison en société à Marseille et à Mahon, dans l'île de Minorque. Au bout d'un an, le congé de mon frère fut achetté. Quelque temps après, il reprit le service et s'engagea dans un régiment des chasseurs des Cévennes; moi je travaillais avec succès; mon commerce me donnait un bénéfice honnête; mon frère, à raison de sa petite taille, fut réformé, et revint à la maison avec promesse d'un changement de conduitte qu'il fit paraître et soutint pendant quelque temps. Mon père aimait tous ses enfants. Ce bon et tendre père me proposa d'associer mon frère, à quoi je consentis. Après l'avoir mis un peu au fait de nos affaires, j'eus envie d'aller voir mon beau-frère alors à Mahon, avec lequel j'étais lié d'étroite amitié. Pendant mon séjour à Mahon, un négociant suisse (M. Huber) me prit en affection. Ayant besoin d'un aide sur lequel il pût compter, me proposa et m'offrit de m'intéresser dans son commerce, sans que j'apportasse aucun fond. Mon beau-frère trouva l'offre très avantageuse pour moi; il en écrivit à mon père, qui répondit de me faire venir, ne pouvant supporter l'idée de mon éloignement. J'obéis à ses ordres, auxquels j'étais respectueusement soumis. A mon arrivée à la maison, je trouvai mon commerce désavantageusement changé. De fortes raisons, que par discrétion je dois taire, m'engagèrent à dissoudre ma société. Un découragement s'empara de moi si fortement que je ne pouvais rien faire. Mon beau-frère en fut instruit, et ayant eu quelque différent avec son associé, m'écrivit de venir le joindre sans m'embarrasser des fonds. Mon père ne put y consentir : embarrassé de son fils aîné, me dit qu'il était décidé à le lui envoyer, que si je le quittais, je lui porterai le coup mortel. Où est le fils qui aurait pu résister à cet excès de tendresse. J'abandonnai sur-le-champ toute idée à m'éloigner de lui. Mon frère partit et changea de conduitte au moyen d'un mariage qu'il contracta avec la sœur de l'associé de mon beau-frère.

Un véritable ami de cœur que j'avais, pour qui je n'avais rien de caché, voyant que mon découragement allait jusqu'à négliger mon commerce, me communiqua un projet d'association qu'il avait conçu

depuis quelque tems. Nous l'exécutâmes sous le bon plaisir de mon père : mais, hélas! une foule de catastrophes nous attendaient sur la route que nous avions enfilée. Je ne puis me les rappeler et les écrire sans que la plume m'échappe des mains. Les combats que j'eus à soutenir contre les revers et les vicissitudes furent si violents que j'en suis encore effrayé. D'abord, la faillite d'un de nos débiteurs de cette contrée nous emporta dix-sept cents livres. En Lorraine, un de nos correspondants, en faveur de qui nous avions fait traite sur notre débiteur de Lunéville, laquelle fut bientôt acquittée, faillit et nous porta créanciers dans son bilan de 4,700 fr., malgré que cette somme dût être considérée comme un dépôt. A Francfort-sur-le-Mein, autre perte de 3,000 fr.

Toutes ces pertes se succédant des unes aux autres nous affectèrent furieusement, comme il est aisé de le sentir, principalement moi qui avais à ménager un père dont la fortune était entre nos mains. Toutes ces pertes ne sont rien encore en comparaison de ce que nous éprouvâmes. Quelle plume pourrait exprimer la désolation, le désespoir où je fus réduit à la fatale nouvelle que reçurent plusieurs négociants de la ville du terrible tremblement de terre dont Lisbonne fut affligée, ainsi que les côtes d'Espagne, en l'année. Dans cette capitale du Portugal, presque tout le restant de notre fortune se trouva englouti. Que devenir dans cette affreuse situation, nos commettants ne nous donnant aucun signe de vie? Absorbé par ces revers comme par un coup de foudre, j'engageai mon associé et amy à aller nous promener à la campagne, loin du tumulte, pour réfléchir sur notre triste état, ou pour mieux dire, pour suivre le penchant d'un malheureux désespoir, car je ne savais ce que je voulais ni ce que je faisais. Entraîné à force de marcher et arrivé au milieu d'une plaine immense qu'on nomme le Vistre, ne pouvant aller plus loin, accablé par la grandeur de mes inquiétudes, je me laisse aller par terre presque sans force et sans mouvement. Mon ami s'effraya, redoubla d'efforts pour me rappeller à moi. Alors, levant les yeux vers le ciel, je l'invoquai de toute mon âme de terminer la vie misérable que je traînais. « Ah! dis-je à mon amy, je suis hors de moi, la douleur me tue, la clarté du jour m'est à charge, je ne puis suporter le cruel fardeau du malheureux sort qui me poursuit. Pourrais-je voir mon tendre et malheureux père succomber sous le poids des années, des infirmités et de la cruelle

misère, voir, dis-je, avec indifférence, sa fortune, la nôtre, le fruit de notre travail, ma réputation plus chère que mon existence perdue pour toujours? » Mon amy, qui était affecté de son propre intérêt, l'était encore plus de l'état où il me voyait; il fit des efforts incroyables, et me rappellant à l'amitié. Je l'écoutais sans pouvoir lui répondre un seul mot; après l'avoir écouté longtemps, je me sentis moins agité, je ne pus résister à la pure amitié qui avait tant de droits sur mon cœur. Je rappelai mes esprits et ma raison, j'ouvris les yeux sur leur égarement, j'adressai à Dieu une prière, je le suppliai de ne me point abandonner dans mon triste état, je lui demandai pardon de mon manque de foi et de confiance en sa miséricorde que je venais de faire éclater. La raison venant à mon secours, est-il possible, dis-je, que j'aye pu m'abandonner à un pareil désespoir, moi qui ay tant souffert dans mon jeune âge et avec tant de constance la terrible maladie des yeux qui faillit me rendre aveugle pour toujours. Je me lève à l'instant en disant à mon ami : « Allons-nous-en, notre absence au magazin pourrait inquietter mon père, la prudence exige que nous lui ménagions de l'état de nos affaires. » J'employai pour cela un de nos bons amis de la maison. M. André fut celui à qui nous confiâmes notre désolation. Il prit de très justes mesures pour apprendre à mon père notre situation. Je ne tracerai point le tableau de la révolution que fit sur lui cette nouvelle. La perte de son bien lui fut bien sensible; il le fut bien davantage quand mon ami lui fit très imprudemment le détail circonstancié de mon désespoir. Le pauvre homme eut la force d'âme de me consoler et de me dire à ce sujet tout ce qu'en pareille circonstance il est possible de dire pour relever un courage abattu.

Un mois et demi s'était écoulé depuis le terrible tremblement de terre sans avoir aucune nouvelle de nos commettants, quelles démarches que nous fissions pour nous en procurer. A la fin de ce tems, nous reçûmes une lettre de leur part, qu'ils se repentaient de nous avoir laissé si longtemps dans la perplexité; que leur situation à cette affreuse époque ne leur avait pas permis d'écrire à leurs correspondants, qu'ils avaient eu le bonheur de garantir leurs plus précieux effets et notamment leurs livres de commerce; que leur sieur Jacquet Combebrune, en emportant leurs livres, faillit être enterré vivant sous les décombres de leur maison : deux pas de moins avancés dans la rue, c'était fait de lui; qu'au surplus, ils ve-

naient recevoir avis de la prochaine arrivée d'un vaisseau venant du Brésil, chargé pour leur compte, qui, dès être arrivé, ils feraient toute diligence possible pour nous faire remise de ce qu'ils nous devaient, ce qu'ils firent en effet deux mois après. Je laisse à penser au lecteur l'excès de joye que produisit chez moi cette rentrée. Nous en reçûmes des compliments de toutes nos connaissances. Nos amis nous conseillèrent d'attaquer et de poursuivre la délégature qui nous fut faitte par notre correspondant de Nancy sur les biens de M. Dupleix, mais les poursuites furent vaines; ayant ajouté au perdu, nous y renonçâmes. Il nous entra une partie de ce qui nous était dû des autres fallites. Je fus obligé de faire un voyage à Montpellier à l'occasion de notre première affaire. J'eus le plaisir d'y rencontrer ma cousine chez une tante qu'elle y avait et à qui elle était venue rendre visite. Nous résolûmes de ne plus différer notre union et de solliciter nos parents à y consentir : c'était le moindre obstacle, vu qu'ils le désiraient autant que nous. Après avoir terminé nos affaires, je m'en revins à Nismes très satisfait. Ah! qui l'aurait pensé, que le tissu de nos infortunes fût à peine commencé d'ourdir. Voici sans contredy le comble de tout le malheur possible et le plus triste événement de ma vie. Ah! ma plume, que ton insufisance est grande pour peindre les diverses situations de mon âme depuis le 1er janvier de l'année 1756, jour à jamais mémorable et qui fut suivi d'une infinité des plus déplorables. Au récit d'une foule de circonstances les unes plus douloureuses que les autres, je ne puis m'empêcher de frémir et en même temps d'admirer la bonté de Dieu qui m'a soutenu et rendu victorieux de tous les assauts qui m'ont été livrés. Il m'en coûte infiniment de rappeler de si tristes souvenirs. Je demande au lecteur un surcroît d'indulgence pour mon manque d'expression.

Le 1er de janvier 1756, je le commençai par remplir mes dedevoirs envers mes parents, après avoir rendu grâces à Dieu de m'avoir fait revoir la lumière de ce jour. J'embrasse mon père, lui demande la continuation de son amour; je voulus continuer, la parole me manque, un serrement de cœur s'empare de moy si fortement, qu'après avoir embrassé ma mère je me retire dans ma chambre, je me jette dans un fauteuil comme un homme harassé d'une extrême fatigue, pouvant à peine respirer. Je restai l'espace d'une heure dans la même situation sans pouvoir en deviner la

cause ; enfin réveillé de cette létargie, je quitte promptement ma chambre et sors de la maison. Je trouve quelques amis du voisinage qui m'attendaient pour aller assister au culte que nous rendions tous les dimanches à l'Etre suprême. Arrivés depuis une heure seulement au lieu où se faisait l'assemblée, on apprend qu'un gros détachement des troupes du roi, en garnison à Nismes, s'approche. Sa contenance annonce son dessein, chacun prend l'alarme et cherche son salut dans la fuite ; nos amis et moi, jeunes et ingambes comme nous étions, nous eûmes bientôt gravit une éminence, et mis hors de tous dangers, mais celui que courait mon père était des plus grands, raport à son âge et à ses infirmités. Cette idée ne m'eût pas plutôt frappé que je dis à nos amis : « Je ne puis vous suivre, un soin plus important que celui de me garantir m'occupe. » Je vole au secours de mon père. Je descends avec précipitation l'éminence. Quand je fus au milieu du Cadereau (torrent sec), j'apprends que mon père avec son ami M. Turges, sont envelopés par les soldats et qu'on les emmène ; alors je redouble mes pas. J'atteignis bientôt le détachement ; je sentis alors une bien vive douleur lorsque je vis mon père au milieu des soldats sans aucun mouvement de résistence. Je me précipite sur lui, en criant : « C'est mon père que je viens dégager et prendre sa place, qu'on le laisse aller. » Les soldats furent interdis et comme intimidés à ce premier effort de ma part, ne le lâchèrent pourtant pas, au contraire ils serraient les rens. Je crie de nouveau : « Je prends sa place, » et prenant mon père à bras-le-corps, je le mis hors du détachement. Cette troupe resta comme immobile, mon père me dit alors : « Mon fils, je suis à la fin de ma course et toi à la fleur de ton âge et de ta jeunesse, retire-toi, laisse-moi suivre ma destinée. — Non, lui dis-je, retirez-vous, au nom de Dieu. » Ce combat réitéré dura près d'un quart d'heure. C'est au lecteur à imaginer les efforts que firent les héros de cette scène. Pour moi, je ne puis le décrire tant le souvenir de cette tendresse paternelle me transporte encore. J'étais dans les plus grandes horreurs de la crainte pour les jours de mon père. L'officier qui commandait le détachement ne pouvait pas voir ce qui se passait, parce qu'il était occupé à en imposer à une troupe de gens armés de pierres qui voulaient lui faire lâcher prise, la peur même l'avait saisi : il ordonna qu'à la première pierre jetée l'on fît feu sur eux. Mon père ne pouvant encore se résoudre

à me céder ses chaînes, rentra au milieu du détachement et voulait me forcer d'en sortir. Voyant alors que sa tendresse me résistait, je redoublai d'efforts ; le prenant de nouveau, et intéressant le sergent témoin de notre débat, je parvins à l'en faire sortir. Le sergent m'aida, mais avec beaucoup de répugnance à la vérité, s'intéressant plutôt à ma jeunesse qu'à la vieillesse de mon père; il me l'a avoué depuis. Ce sergent d'une bonne famille, doué de talents, fut quelques temps après aide-major du régiment. *Monseigneur le prince de Beauvau,* a entre ses mains le certificat très authentique de ce cette scène. Je dis donc qu'à l'aide du sergent qui en imposa à quelques soldats assez durs pour empêcher cet échange, je parvins à délivrer mon père des horreurs de l'esclavage. Je courus à la tête du détachement, je dis à l'officier : « Alons, Monsieur, marchons, ne craignez rien, otons-nous de ce lieu. » Je forçai la troupe, je ne dis pas à marcher, mais à me suivre. Quelques personnes charitables aidèrent mon père à se lever de terre où il s'était assis, les soins lui ayant manqué, ils l'emmenèrent; quand je vis mon père hors de danger, je ne songeai qu'à calmer cette troupe de gens qui nous suivaient les pierres en main, criant à l'officier de nous laisser aller, M. Turges et moi. Je parvins à les faire retirer. Nous marchâmes à travers les champs l'espace d'une heure. Je suais à grosses gouttes, soit par les efforts que j'avais faits et la crainte à ne pouvoir réussir à délivrer mon père. Arrivés à la citadelle de Nismes, je fus jetté dans une prison. Qu'on se représente icy la désolation de mon père et de ma mère, quand ce premier fut arrivé à la maison. Il serait bien difficile de tracer le tableau des sollicitudes de leur âme. La maison fut d'abord remplie de monde qui furent leur témoigner la sensible part qu'ils prenaient à leurs chagrins. Pour moi, au fond de ma prison, je me livrai à mes réflexions, content et satisfait d'avoir préservé mon père des horreurs où il aurait indubitablement succombé. Ensuite me voyant à la fleur de l'âge de la jeunesse propre pour parvenir, estimé de mes concitoyens, élevé par mes parents avec la délicatesse analogue à mon état et à ma fortune, je me voyais, dis-je, au fond d'une prison qui n'était que le commencement d'un affreux et innévitable esclavage. Absorbé par une infinité d'autres réflexions, la fraîcheur de la prison me fit rentrer dans le corps la sueur que j'y avais apportée. Je tombai malade, je fus visité par un médecin : mes

parents ni mes amis ne purent obtenir la satisfaction de me voir. (Oui, grand Dieu, tu ne trouvas pas à propos de terminer ma vie que tu réservais à de plus grandes épreuves.) Je relevai de cette maladie; cinq semaines après, je fus transféré, ainsi que M. Turges, mon compagnon, à la citadelle de Montpellier. Deux bataillons du régiment de Médoc furent notre escorte. Quelques escadrons de dragons en garnison aux villages sur la route, bordaient les chemins de distance en distance. Je passe sous silence quelques duretés que nous éprouvâmes de la part du commandant de Médoc c'était une âme dure. S'il n'avait été le major M. de Saint-G. et presque tous les officiers que je voyais sur leur figure la sensibilité à notre état, nous aurions été traittés cruellement. Nous couchâmes à Lunel, à quatre lieues de Nismes. Le lendemain nous en partîmes. Arrivés à Colombiés, deux lieues plus loin que Lunel, nous y trouvâmes 400 hommes du régiment de Criqueville. Dès que leur commandant et les officiers, dont nous connaissions la plus grande partie, nous eurent vus, ils se chargèrent de nous, comme c'était sans doute leurs ordres; Médoc se retira. Je n'entre dans le détail de notre transfération que pour rendre justice à l'homme humain, Monsieur de commandant de ce fort détachement. Il nous pria avec instance de descendre de la voiture et de venir dîner avec eux. Tous les officiers nous témoignèrent bien vivement leur peine et le regret d'être obligés de nous conduire à Montpellier. Conduits à la citadelle, nous fûmes mis dans une prison séparément. Pendant notre détention au fort de Nismes, M. le duc de Mirepois, alors commandant en chef de la province, y passa pour aller tenir les états de la province. Le commerce de Nismes était invité à cheval, avec un habit uniforme pour lui faire hommage; il lui fut parlé de nous. Il répondit aux personnes qui demandaient notre grâce que dès qu'il serait arrivé à Montpellier il verrait de s'en occuper, ce qu'il fit dans des conditions impraticables : c'était que pourvu que M. Paul Rabaut, ministre de Nismes, sortît du royaume et qu'il en serait bien informé, alors il nous ferait élargir. On sentit bien sans doute que cette condition était trop nuisible aux protestants. L'arestation de quelques-uns de marque, dans chaque ville où il y avait des protestants, se serait vus dans le cas de faire expatrier tous les ministres, vraisemblablement les protestants auraient souffert de grandes pertes. L'on me fit part de cette condition qui me parut

très dure, je la désaprouvay. Ce commandant voyant que notre ministre se refusait à s'expatrier, rendit un jugement par lequel il nous condamna, M. Turges et moi, aux galères perpétuelles avec confiscation de nos biens. Notre sentence nous ayant été lue, nous fûmes jettés dans une voiture et chargés de fers. Un exempt de maréchaussée entra dans la voiture pour répondre de nous; trois brigades à ses ordres environnèrent la voiture; un gros détachement du régiment de Tresnet marchait devant et derrière, dont le commandant n'eut pas la force de nous envisager tant il était affecté de notre triste sort. Aux approches de Nismes deux compagnies de grenadiers, du régiment de Vastau, vint renforcer notre escorte, ainsi que les deux brigades de maréchaussée de Nismes. L'on nous fit éviter la ville. Nous arrivâmes aux Baraques, entre Nismes et Beaucaire : la troupe fit alte. Tresnet rétrograda, Vastau nous conduisit à Beaucaire; nous trouvâmes le Rhône; la troupe s'en retourna. Nous continuâmes notre route jusqu'à Toulon, escortés seulement des trois brigades de maréchaussée. Arrivés à Toulon, nous fûmes conduits chez M. de Villeblanche, intendant de la marine, ensuitte au bureau des classes des forçats : l'on nous signala et enregistra. Cela fait nous fûmes conduits sur une galère. Jusque-là, je l'avoue, ma fermeté n'avait pas subi la moindre altération; ce ne fut que lorsqu'il fallut entrer dans ce fatal vaisseau, que je me vis dépouillé pour revêtir l'ignominieux uniforme des scélérats qui l'abitent, confondu avec ce qu'il y a de plus vil sur la terre, enchaîné avec l'un d'eux, jetté sur le même banc, le cœur me manqua. Je tombay dans un évanouissement. Combien de peine on eut à m'en faire revenir; ensuite mes cheveux furent coupés, signe terrible du plus affreux esclavage. Un torrent de larmes innondèrent l'espace qu'occupait mon individu. Un de ces malheureux, suivi d'un comite, m'apporta dans une écuelle de bois quelques fèves cuites dans l'eau seulement et un pain noir, aliment ordinaire de ces malheureux. On le posa à côté de moi. Je n'en voulus point, préférant mille fois la mort, et résolu de me laisser mourir de faim. Un négociant de la ville, à qui on avait écrit pour me procurer tout ce dont j'avais besoin, vint peu de temps après avec des aliments plus convenables à ma constitution; il me fut impossible d'en mettre un morceau à ma bouche, mon estomac était fermé pour tout aliment quelconque. Je laisse à penser de

quelle douleur mon âme fut accablée à cette première nuit, lorsque, à la lueur d'une lampe suspendue au milieu de la galère, je promenai mes regards sur tous ces êtres qui m'environnaient couverts de haillons et de vermine qui les tourmentait. Je m'imaginai être dans un enfer que les remords du crime tourmentaient sans cesse, et dans un morne silence mes yeux s'arrêtèrent sur moi. Ma conscience ne me reprochait rien, mon âme était tranquille; néatmoins ma chaîne ne pesait point à mon esprit, elle ne pesait qu'à mon corps. Je la soulevay pour le soulager et la laissay tomber ensuitte. Ici une foule de réflexions s'emparèrent de mes sens et me rendirent immobile. Je restai dans cet état jusqu'au matin que M. Teisseres, négociant, vint (c'était le même qui était venu me voir la veille). « Ah! Monsieur, lui dis-je, que mon état est triste! Il m'afflige, il est vrai, mais celui de mes parents m'afflige encore plus. » Il me dit tout ce qu'en pareil cas un homme compatissant pouvait dire pour me consoler. J'eus ensuitte la visite de plusieurs capitaines de vaisseaux du roy, nottamment de M. de Rochemaire, Delord de Sevignau, ainsi que M. Joyeuse, médecin de la marine, qui s'efforcèrent de me persuader que mes maux finiraient bientôt, qu'il fallait avoir bon courage. « Vos amis, me disaient-ils, agissent avec vigueur pour les faire cesser. » Ils portèrent quelques soulagements à mes amertumes. En effet quelques tems après l'on me porte, de même que M. Turges, à l'hôpital des forçats, en qualité de protégés. Là se trouvait plusieurs de nos malheureux confrères, qui avaient aussi été condamnés pour cause de religion. La vue de ces respectables malheureux et leurs consolations calmèrent un peu mes agitations. L'on me coucha avec beaucoup de peine sur un mauvais lit, sur lequel je venais de voir y otter un cadavre. Les draps qu'on y étendit me parurent assez propres. Je parcouray des yeux et de la pensée cette nouvelle scène, je me vis entouré de spectres m'y vivants et de morts. N'en pouvant soutenir la vue, je fermai les yeux : le sommeil qui m'avait abandonné vint reposer mes paupières. J'éprouvais à mon réveil un moin mal aise; je sentis mes esprits plus tranquilles. Mes confrères s'aprochèrent de moi, je pris plaisir à converser avec eux et peu à peu je m'accoutumai à voir avec plus d'indifférence tous les objets effrayants qui s'étaient d'abord présentés à moy et avaient étonné mon âme. La soumission aux décrets éternels de Dieu que j'avais néatmoins conservée se fortifia. Je reçus

des nouvelles de ma famille; ma cousine ne m'oublia point. Mon amy eut la force et le courage de venir me voir dans cette effroyable demeure : il faut en convenir, notre entrevue nous causa une terrible révolution. J'eus bien de la peine à consoler mon amy tant il était pénétré de me voir exténué, représentant plutôt un fantôme qu'un vivant, pouvant à peine me soutenir. Après lui avoir recommandé mes parents, ce qui n'était pas nécessaire, je l'engageai à quitter ce lieu d'horreur et de larmes. J'apris par lui que le régisseur des domaines du roy avait fait main-basse sur notre fortune, qu'à la vérité on avait prélevé la sienne et une partie de celle de mon père, que les fraits faits à cette occasion étaient énormes, ce qui avait beaucoup amoindri les facultés de mon père.

Je quitte pour un moment le fil de l'histoire de nos chagrins pour répondre à une objection naturelle qu'on pourrait me faire. Pourquoi, me diroit-on, n'a-t-on pas fait connaître au commandant ce trait de générosité et de la piété filiale, qui vraisemblablement vous aurait préservé de tant de malheurs? Je réponds que mon père se trouvant aussi coupable que son ami M. Turges, suivant la rigueur des édits, il ne paraissait pas possible qu'on eût fait grâce à l'un et pris l'autre. D'ailleurs la ville était dans la plus grande fermentation, les ennemis des protestants agissaient contre mon père à un point qu'on ne craignait qu'il ne fût arresté et emprisonné; ma mère était menacée d'être enfermée à la tour de Constance, c'était un bruit qui courait dans la ville; nos persécuteurs ne respiraient et n'exalaient qu'une haine implacable. Voilà la cause qui nous fit taire les uns et les autres. Pour moi, je renfermai dans mon cœur ce secret : mille morts plutôt que de me l'arracher et d'exposer un vieillard, mon tendre père, à la moindre souffrance. Ce ne fut qu'après que mon sort fut décidé et en partie suby, que nos amis commencèrent à le divulguer. Je pense que d'après cet éclaircissement on rendra justice à notre silence.

Je reviens et reprends la suite des événements fâcheux qui m'arrivèrent. Quelques temps après le départ de mon amy, je fus privé des nouvelles directes de mon père. J'avais beau écrire lettre sur lettre, je n'en recevais aucune que de mon tendre amy qui faisait son possible pour me cacher l'état de mon père. Ne pouvant enfin me le cacher il m'apprit enfin comme il avait été sur le bord du tombeau, mais qu'il commençait d'entrer dans la convalescence, que ses forces

ne lui permettaient pas encore de m'écrire. Qu'on juge de mon état s'il est possible, soit le silence de mon père et de la nouvelle que m'en donnait mon amy. Par surcroît et successivement, ma mère eut le même sort. Dieu, témoin de mes larmes et de ma douleur, eut pitié de moy en rappelant à la vie ces deux objets chéris. Je fus ensuite plus tranquille jusqu'à ce qu'une épidémie se fit sentir sur les galères et dans l'hôpital. Une douzaine de mes confrères furent du nombre des victimes que la mort moissonna. Je puis dire avec certitude que je vis périr de cette épidémie environ huit cents de ces malheureux individus. Comme j'étais sans doute destiné à être continuellement aux prises avec les vicissitudes cruelles, du nombre de mes confrères qui moururent, un nommé Béchard qui avait été tailleur à Nismes, condamné aux galères pour cause de religion, bon israélite, étant prêt à rendre l'âme me fit prier de venir le voir, ayant un secret de famille à me communiquer, afin de faire parvenir ses volontés à sa famille; je me rendis à sa prière auprès de lui; il était dans la salle voisine. Ma visite fut rapportée à l'aumônier de l'hôpital (l'abbé Manau) qui m'en fit un crime; celui-cy en porta plainte au commissaire, m'accusa de faire le prédicant. Je fus menacé de punition si je revenais; je frémis non point de la menace, mais de l'inhumanité du commissaire et de la noirceur des accusations de l'aumônier. Quelques temps après on amena sur les galères le fils d'un perruquier de Nismes qui avait été mon voisin: le crime du vol li avoit conduit. Les parents, honnêtes gens, me firent passer quelque argent pour lui, avec prière de le lui compter à mesure qu'il en aurait besoin. Ce mauvais sujet obtint la permission de venir me voir pour prendre son argent que je lui remis, disant en avoir besoin. Dès qu'il l'eut achevé, ce qui fut bientôt après, il se trouva encore plus malheureux. Un jésuite, qui avait l'inspection sur les galères et à l'hôpital pour le spirituel, vit Thomas (c'est le nom du perruquier), il apprit de lui qu'il était issu d'une famille protestante. Alors, le jésuite conçoit l'idée d'en faire un prosélite. Thomas ne se refusa pas dans l'espoir d'un adoucissement à sa misère. Le convertisseur apprenant encore qu'il était de Nismes, se doute bien qu'il devait nous connaître; il en parla à l'aumônier qui avait sur le cœur de n'avoir pu tirer vengeance de la plainte qu'il avait déjà portée contre moy. L'aumônier, dis-je, et le jésuite machinèrent contre moy pour me perdre. Si je n'avais pas eu la vérité pour moi et de fortes protec-

tions, c'était fait de moy. Ces deux méchants hommes engagèrent le misérable Thomas à me soutenir en face devant le commissaire, que j'avais voulu le détourner dans son changement de religion. Après l'avoir bien affermi et endoctriné sur l'accusation combinée, le jésuite porta plainte au commissaire. Je fus appelé, j'avoue que je fus très effrayé en entrant dans le bureau du commissaire, à la vue de ces deux ecclésiastiques et du coquin de Thomas. J'ignorais leur dessein, néatmoins le cœur me manqua déjà, lorsque le commissaire d'un ton brutal me dit le sujet pour lequel il m'avait fait venir, et sans m'entendre me menaça d'une rigoureuse punition. Indigné du procédé d'un pareil juge (Lantier de Villeblanche) et de la haine que me portaient les deux prêtres, je rappelai toutes mes forces, et mes esprits se ranimant à mesure que je les écoutais. Après qu'ils eurent exalé toute la noirceur et l'attrocité de leur fausse accusation, je demandai à parler pour ma justification, il me fut permis. Passant par la vérité, je dis tout ce qu'il en était : les deux prêtres me soutinrent le contraire, et dirent à Thomas de parler, ce qu'il voulut faire, mais le crime ne lui permit que de balbutier. Alors me tournant vers Thomas, je lui dis : « Misérable que tu es ! tu n'es pas content d'être échapé de la corde, tu viens icy lâcher sur moi les traits malicieux de ta scélératesse. Monstre ! tu ne crains point Dieu. Vois l'état où te conduit ton mauvais cœur. » Il n'osa me répondre. Le jésuite voyant que je l'emportais sur lui par la force de mon innocence, me dit que je ne considérais pas que j'étais dans le même état que Thomas, faisant signe à mes chaînes. Outré de sa comparaison, « Je porte des fers, lui dis-je, ils ne me feront jamais rougir, c'est le crime qui fait la honte et non l'échafaud. » Mes deux persécuteurs frémirent à leur tour ; ils dirent au commissaire que ma hardiesse était intolérable, qu'ils alaient porter plainte à M. l'intendant, si je n'étais pas châtié sévèrement. Ce malheureux juge m'ordonna de me retirer, que pas plus tard que l'après-midi il saurait me venger. « Vous êtes le maître, lui dis-je, Monsieur, je ne réclame que votre justice et votre équité. » Je me retirai animé et pourtant effrayé du péril. Je fis de suite savoir à mes protecteurs le danger où j'étais de perdre la vie injustement. Mes protecteurs se portèrent de suite chez M. l'intendant, lui firent part de ce qui se passait à mon sujet. M. d'Hurson qui était intendant depuis peu, fut un homme juste et humain, manda au commissaire de venir lui parler. Il se fit rendre compte

de mon affaire en présence de M. de Rochemore et Delord de Serignan, mes protecteurs. Le commissaire comprit qu'il avait affaire à forte partie, se deffendit tant qu'il put du mauvais traittement qu'il avait dessein de me faire subir, jetta la coupe sur mes accusateurs. M. l'intendant lui dit : « Laissez ce jeune homme tranquille, allez ordonner à tous ceux qui sont sous vos ordres de ne point l'inquietter, plaignez-le, il le mérite. Le commissaire vint tout de suite à l'hôpital. Dès que je le vis, je crus voir le bâton suspendu sur ma tête; je tenais plutôt à la mort qu'à la vie : il me rassura contre mon attente, me témoigna en quelque sorte être fâché des mauvais propos qu'il m'avait tenus, et deffendit fortement aux deux prêtres de m'inquietter, et me recommanda d'être plus tranquille et plus circonspect. Il fit venir le misérable Thomas pour tirer au clair la vérité du fait, ce qui ne fut pas difficile. Je n'étais pas présent quand tous ces ordres-cy furent donnés; je le sçu peu de temps après. Comme l'on changeait très souvent de commissaires les deux prêtres ne se rebutaient point, ils portoient leurs plaintes à chaque nouveau venu, qui, après m'avoir entendu sans témoins, me renvoyait avec bonté, notamment M. Gautier, de qui j'aurai occasion de parler par la suitte et de faire connaître son bon cœur.

A la suitte de tous ces assauts je fus attaqué d'une violente maladie qui faillit me maitre au tombeau. Grâces à Dieu et aux soins de M. Joyeuse, médecin de la marine, qui me visitait plusieurs fois par jour contre son usage établi à l'hôpital, il me remit sur pied au bout d'une cinquantaine de jours. J'eus une convalescence très longue, je recevais de tems en tems des nouvelles de ma famille et de ma cousine. Le père de cette dernière ayant eu une longue maladie, étant même paralisé d'une partie de son corps, tous ses parents la sollicitèrent vivement de se marier avec un autre cousin qui l'avait déjà faitte demander et qui était riche. Certaines circonstances qu'on lui aléguait paraissaient être justes, et de plus qu'elle ne devait plus compter sur moy, par ce que mon père avait épuisé sa fortune en répendant d'argent de tous côtés pour me tirer d'esclavage, que le ministre, M. de Saint-Florentin, avait protesté qu'il ne donnerait jamais son consentement pour ma liberté, que je dépendais absolument de lui. C'était en effet vray. Ma cousine avant d'y consentir voulut m'écrire et savoir ma façon de penser à cet égard, ce qu'elle fit. Je consultai scrupuleusement ma conscience : après

quoi, je lui répondis que le conseil qu'on lui donnait était très sage, qu'il lui convenait très fort de le suivre, ayant perdu moi-même toute espérance de recevoir jamais ma liberté, que le délabrement de ma santé me faisait craindre de ne pouvoir résister encore long temps à mes maux me sentant dépérir tous les jours, que je faisais bien des vœux pour son bonheur. Sur ma réponse, elle se prêta aux tristes et fâcheuses circonstances et passa une promesse avec son nouveau futur. Soit regret, soit répugnance, elle ne put se résoudre à consentir à remplir ses engagements. Elle protesta qu'elle préférait rester toute sa vie fille et seule plutôt que de ne pas attendre la fin de nos maux. L'on ne put jamais l'ébranler dans sa résolution. Ma cousine avait auprès d'elle une cousine commune à nous deux qui lui tenait compagnie, parce que cette première habitait une campagne. Cette cousine nous était singulièrement attachée : elle me fit part des regrets rongeurs qu'éprouvait ma chère parente, qu'elle était parvenue à rompre entièrement ses engagements avec son prétendu, puis que la promesse qu'on leur avait passée était brûlée, non pas sans peine de la part de son fiancé, que celui-cy y avait consenty pensant que le temps fairait ce que la raison ne pouvait faire dans le moment. Sur cet avis je ne perdis pas de tems à écrire à ma chère parente. Je la blâmai de sa résolution, ne prévoyant quel espoir elle pouvait avoir sur un malheureux tel que moy, que le sacrifice qu'on exigeait d'elle était juste et raisonnable. Il parraît bien certain, lui dis-je, que la Providence s'opose à notre félicité, qu'ainsi il fallait s'y soumettre, que je n'exigeais d'elle que l'amitié due à un simple parent. Notre correspondance cessa dès ce moment ; il faut l'avouer, elle faillit me coûter cher, je sentais du soulagement à lire ses lettres. Je me bornay à l'étroite correspondance de mes parents et de mon intime amy qui ne cessaient de me flatter de la réussite à faire tomber mes chaînes. M. le duc de Fitzjames ayant été nommé commandant en chef de cette province de Languedoc y vint pour y tenir les états avec Madame la duchesse son épouse, promirent à mes parents de s'intéresser vivement en ma faveur, ce qu'ils firent en effet sans cependant beaucoup de succès, tant ils trouvèrent de résistance de la part du ministre qui semblait avoir juré ma perte totale. Dans le tems que ce généreux protecteur sollicitait vivement ma grâce et celle de M. Turges mon compagnon, j'obtins ma liberté d'une manière qui prouve bien que les moyens qui nous paraissent les plus

faibles sont très puissants. Voicy comment je l'obtins. MM. les frères Johannot, négociants à Francfort-sur-le-Mein avec lesquels ma société avait été liée d'affaires, leur commerce exigea de faire un voyage en France. Ce fut le frère cadet qui le fit. Etant venu voir ses parents en Dauphiné sa patrie, son bon cœur le porta à venir à Toulon expressément pour me voir et faire ma connaissance personnelle. Dès qu'il m'eut considéré un moment les larmes lui couvrirent le visage, tant il était pénétré de douleur à la vue de mon triste état. Après une demi heure de conversation il prit congé de moy en m'offrant ses services et sa bourse. Je le remerciai. Après avoir été séparés, je me livrai à mes réflexions car je n'en sortais pour ainsi dire jamais. J'étais très affecté de la manière tendre et affectueuse dont il m'avait parlé. L'Etre suprême qui dispense et dirige toute chose avait sans doute décrété le terme de mon esclavage, m'inspira l'idée d'un projet qui réussit. Je dis en moi-même : M. de saint Florentin est sourd et innexorable pour tes parents, puisque depuis si longtems ils frappent à la porte de son cœur sans pouvoir l'émouvoir à compassion ; agis toi-même à leur insçu, ce que fis en conséquence. J'attendis que M. Johannot fût de retour à Francfort. Lorsque je compris qu'il devait y être arrivé j'écrivis aux deux frères. Je remerciai le cadet de la peine qu'il avait prise d'être venu me voir; je le priai de m'être favorable. Je luis indiquais la route qu'il fallait prendre pour parvenir à me tirer de mon affreux esclavage. Je savais que le cartier général de l'armée française était à Francfort, qu'immanquablement il devait y avoir un officier général. Je les priai dis-je, d'avoir la bonté de l'intéresser ou de le faire intéresser en ma faveur auprès de M. le duc de Choiseul ministre alors au département de la guerre et de la marine, qu'il dépendait de ce ministre de me faire accorder par le roi ma liberté. Seulement comme ayant le département de la marine, un simple congé me suffisait. Je ne demandais point une réabilitation parce qu'elle dépendait de M. de Saint-Florentin, âme dure s'il en fut jamais. Pourvu que je recouvrasse ma prétieuse liberté c'est tout ce que je demandais. Ces messieurs me demandèrent un mémoire sur ma détention que je leur fis passer de suitte. Deux mois au plus ne s'écoulèrent pas que M. de Choiseul envoya l'ordre du roi à l'intendant de Toulon de me mettre en liberté le 21 du mois de may 1762. M. Gautier commissaire à l'hôpital, était venu le matin faire sa visite à l'ordinaire,

il revint une heure après : m'ayant fait apeller, je craignis d'abord de nouvelles plaintes de la part de mes ennemis, mais son air gracieux et affable me rassura. « Monsieur, me dit-il, c'est avec un vrai plaisir que je vous annonce votre liberté ; je vous félicite de tout mon cœur. » M. Gautier n'avait pas voulu que cette grande nouvelle me fût annoncée par un misérable garde-forçat comme l'on le pratiquait. « Demain matin pour le plus tard, me dit-il, vous serez libre. Puis-je vous être utile ? Je ferai pour vous tout ce qui dépendra de moy.» Je le remerciai avec effusion : « Depuis que j'ai eu le malheur, lui dis-je d'entrer dans l'esclavage, je n'ai pu me résoudre à aller en ville où j'étais appelé et même invité à manger chez les personnes les plus distinguées; mon uniforme me faisait trop d'horreur. Néantmoins comme je dois faire peu de séjour à Toulon, je dois vaincre ma répugnance. Je vous prie de me permettre que j'i aille avec moins d'apareil qu'il se pourra, pour m'acheter un habit afin qu'il soit prêt dès que je serai mis hors des fers. — Oui, Monsieur, c'est bien juste, me dit-il, vous pouvez aller vacquer à tout ce qui vous est nécessaire. » Je le quittai et fus recevoir les félicitations de tous mes compagnons d'infortunes. Un mélange de joie et de peine se manifesta sur leur visage. « Ayez bon courage, leur dis-je, votre délivrance ne tardera pas à venir; le roi est bon, son cœur ne peut se refuser à la grâce. Je fus ensuite en ville pour la première fois. Je me fis conduire à la boutique de M. Teisseres marchand; je la trouvay pleine d'officiers de terre et de mer. Cet honnête marchand m'embrassa, se félicitait de me voir chez lui, il pensait que c'était rien autre chose que le plaisir de le voir chez lui qui m'amenait. La demande que je lui fis d'un tailleur et d'un perruquier lui firent faire un grand cri de joye, il m'embrassa de nouveau; il apprit à tous ces officiers qui j'étais, tous me firent leur compliment. Le tailleur et le perruquier prirent ma mesure, je convains avec eux que tout fût prêt le lendemain au soir au plus tard, après quoy je m'en retournai dans ma triste demeure. Les minutes que j'i passai jusqu'au lendemain matin neuf heures me semblèrent des années. Enfin arriva cette heure désirée. Je fus conduis au bureau des chiourmes; l'on me détacha mes fers, j'y reçus après mon congé en bonne et due forme. Je me rendis dans une auberge où l'on m'attendait. L'hôtesse, seule protestante qu'il y eût à Toulon, me fit prendre un bouillon ne pouvant faire usage d'autres aliments; j'étais trop ému de mon nouvel état.

J'employai le reste de ma journée à écrire à mes parents pour leur apprendre comme, grâce à Dieu, j'étais libre. Qu'on juge s'il est possible d'exprimer la joye que ma lettre leur causa, c'était un rêve pour eux. Ils ignoraient absolument ce que j'avais fait pour me tirer de la captivité. Ma lettre ne fut pas plutôt lue que la nouvelle se répendit dans toute la ville; la maison fut d'abord pleine de monde tant catholiques-romains que protestants, tous vinrent prendre part à la joye de mes parents. J'écrivis aussi à mes bons amis de Francfort; il ne n'est pas possible de me rappeler les expressions dont je me servis. Ces bons amis ont jusques à ce jour et me cachent encore quelle est la bonne âme qui opéra auprès de M. de Choiseul ma délivrance. Dès que je fus habillé et coiffé je me mis en cours de visites. Je partis de Toulon le troisième jour pour me rendre à Marseille où j'avais des parents et beaucoup d'amis qui me reçurent et me fêtèrent avec beaucoup d'empressement. Je serais indubitablement tombé malade si je ne m'étais enfermé dans la maison de mon parent où j'étais logé parce que mon estomac s'était si fort rétrécy que je ne pouvois manger car je ne prenais pas dans tout le jour la valeur de 4 onces pesant d'aliments quelconques. Je reçus à Marseille des nouvelles de mes parents : j'i séjournai une douzaine de jours pour ramasser des forces suffisantes à pouvoir suporter le voyage de Marseille à Nismes. A une lieue de Nismes ma patrie, je trouvay mon frère et mon tendre amy qui étaient venus à ma rencontre, le premier étant à Nismes avec sa femme depuis qu'ils étaient sortis de Mahon qui fut à l'époque de la réduction de l'île de Minorque assiégée par le maréchal duc de Richelieu. Je fus descendu à un jardin où ma famille avec mes amis étaient rassemblés. Icy ma plume s'arrête et reconnaît son insuffisance pour peindre la scène la plus touchante qui se passa entre le plus tendre des pères et le fils le plus soumis. Les assistants craignant un trop long attendrissement nous conjurèrent de finir nos embrassements; nos cœurs commençaient à deffaillir; nous restâmes sans forces et sans pouvoir proférer une seule parole, toute l'assemblée versait des larmes de joye et de tendresse. Mon ami qui était à mon cotté me dit : « Ton père n'en peut plus; fais, toi, un effort, rompt le silence. Animé par son amitié, je commençay par racouter comme j'étais parvenu à la douce consolation de les embrasser; insensiblement le serrement de cœur se déclatat, fit place à la joye la plus pure. Après une courte narration de nos peines nous nous retirâmes

tous ensemble à la maison où ma mère, qui n'était pas bien rétablie de sa dernière indisposition, m'y attendait. Je l'embrassai avec transport; chacun se retira chez soi. Je passai une assez bonne nuit. Le jour étant venu, je puis le dire avec vérité, je jouis d'un spectacle bien ravissant: la ville entière vint me témoigner la joye et la part qu'ils prenaient à mon retour. Je receuillis avec satisfaction l'estime publique. Pendant plusieurs jours j'avais peine le soir à me soutenir sur mes pieds. La nouvelle de ma sortie d'esclavage courut jusques à l'hôtel de M. le duc de Fitzjames à Paris, elle y causa une grande joye; il la témoigna à M. Girard négociant de Nismes qui se trouvait à cette époque à Paris, et que voyait très souvent ce bon seigneur. Il n'en fut pas de même chez M. de Saint-Florentin, car trois semaines après que je fus rendu à ma famille, un ami vint me communiquer une lettre qu'il venait de recevoir de Paris, par laquelle on nous avisait que M. de Saint-Florentin était si piqué de ce que j'étais sorti des galères sans sa participation qu'il avait eu de très vifs débats avec M. le duc de Choiseul, qu'il avait fait de très grandes menaces que je lui payerais. Cette nouvelle allarmante effraya vivement mon père: il me crut de nouveau perdu pour jamais. Je pris d'abord mon party; je me déterminai à sortir promptement du royaume pour me soustraire aux poursuittes de cet homme implacable. L'on me fit changer de résolution parce que, me dit notre ami, que M. de Choiseul était trop puissant et trop intéressé pour que je fusse en rien inquiété, mais que je fusse me cacher en quelque part jusqu'à ce que cet orage fût passé. Je suivis son avis: je partis la nuit suivante accompagné de mon frère pour me rendre à la campagne qu'habitait ma cousine. On doit juger avec quel tendre sentiment nous nous embrassâmes, ma cousine et moy; mon frère repartit le lendemain. L'humeur sombre que j'avais contractée dans ma captivité étonna ma cousine; elle fit tous ses efforts pour me rappeller à la gayeté. Je recevais fréquament des nouvelles de ma famille. J'apris enfin que je n'avais plus rien à craindre, M. de Choiseul y avait mis bon ordre. D'après cette nouvelle je me manifestai, je fus visiter tous mes parents de Ganges, je restai cinq à six mois ensuitte pour réparer le délabrement de ma santé. Comme j'étais parti furtivement de Nismes on crut que j'étais réellement passé dans l'étranger. Quelqu'un l'avait fait persuader à M. le duc de Fitzjames qui en témoigna de la fâcherie; il fallut le convaincre du contraire en me transportant à

Nismes lors de son passage pour Montpellier : mon empressement à lui présenter mes respects lui fit grand plaisir. Etant allé à sa rencontre à deux heures de la ville, il me combla d'bonêtetés; je reçus aussi de Madame la duchesse son épouse, les plus grandes démonstrations de bonté et d'affabilité. Après avoir passé quelques jours à Nismes, je retournai à la campagne. Le bon air pur des Cévennes et les bons soins de ma parente m'étaient absolument nécessaires pour ma santé. Quelques mois après, mon père qui souffrait de mon absence se mit en marche pour venir me voir. Après une quinzaine de jours passés ensemble et conféré du parti que je devais embrasser pour former un établissement solide, ce qui ne pouvait guerre s'exécuter, n'ayant lui-même à peine de quoi subsister ce qui le mettait hors d'état de pouvoir me remettre quelque chose entre les mains pour entreprendre quelque commerce, nous renvoyâmes à tems plus prospice cet article de mon établissement. Il repartit pour se rendre à Nismes avec la douleur de me laisser sans aucune ressource. Arrivé à Saint-Hipolite chez une sœur qu'il y avait, il ne put plus pousser en avant. Un gros rhume qu'il avait négligé dégénéra en une fluxion de poitrine. Il ne fut pas plutôt mis au lit qu'on m'envoya un exprès. Je courrus de suitte; hélas! je trouvai ce bon père dans un bien triste état, sa maladie empira de jour en jour : après deux mois de souffrance il remit son âme entre les mains de son Créateur. Pendant le cours de sa maladie je n'avais pas quitté le chevet de son lit; l'on m'en relevait de force pour prendre quelque nourriture. Je laisse à penser à ceux qui liront ce récit, les effets que produisit sur moi cette cruelle séparation; je m'abandonnai à toute ma douleur. Après lui avoir rendu les derniers devoirs, je partis pour Nismes avec ma mère et mon frère qui étaient venus quelques jours avant sa mort. A peine eus-je la force d'arriver à Nismes tant j'étais accablé de douleur. J'étais exténué, abîmé de fatigue et de veilles, j'avais entièrement perdu le sommeil. Ma poitrine parut aux médecins que je consultai très affectée ; un rangorgement de sang par la bouche et du nez se déclara peu de jours après, un dégoût universel s'empara de moi, je tenais enfin plutôt à la mort qu'à la vie. Les médecins mirent tout en usage pour me tirer de l'état pitoyable où j'étais. Voyant que ce qu'ils feraient était vain, ils s'attachèrent à me procurer des forces suffisantes à pouvoir supporter le voyage des bains de Bagnols : alors qu'ils me crurent en état, ils me forcèrent à partir, ce

que je fis. J'arrivai à Bagnols n'en pouvant plus de la fatigue, épuisé des fréquentes hémorosies de sang dont j'avais perdu la plus grande partie. Le lendemain de mon arrivée je commençay mes remèdes; le cinquième jour le rangorgement de sang cessat, les eaux minérales me donnèrent de l'appétit, mes forces revinrent assez rapidement, je redoublai les prises d'eaux et de bains; il se fit dans peu de jours des progrès miraculeux sur mon individu. Après avoir exécuté les ordonnances de mes médecins je revins à Nismes, dans un bien meilleur état que lorsque j'en étais party. Ma santé se bonifia de jour en jour, je ne sentais plus presque de mal. Il m'en restait un pourtant bien cruel et sensible, la perte que j'avais faite de mon père dont l'image était toujours présente à mon esprit. Je passai l'automne auprès de ma mère; ensuitte le désir de voir ma chère parente me fit partir de Nismes; je la trouvai à Ganges avec sa famille ayant quitté totalement la campagne. J'étais muny du consentement de ma mère pour notre union. Nous nous unîmes en effet par un contrat, au gré et assisté de tous nos parens. Quelques jours après je fus obligé d'aller à un village éloigné d'une lieue de Ganges pour affaires de famille. C'étoit un jour qui faisait bien froid; au retour il me prit un mal de gorge affreux qui empira si fort que je fus pendant dix jours sans pouvoir avaller la salive; on avait perdu tout espoir de moi. J'étais assurément bien résigné aux volontés de mon Créateur; les amertunes de ma vie passée m'étaient un puissant motif de me détacher de ce misérable monde. Il n'était pas sans doute décidé dans les décrets de la Providence que la source de mes maux fusse tarie. Le baron de Pourcares mon parent, résident à son château de Roquedals, près Meyruis, venant visiter sa famille de Ganges, lui ayant apris dès être arrivé le dangereux état où j'étais, courut promptement chez moi. Sensible à mes maux, il dit et il insistat fortement pour envoyer quérir une femme, qu'elle était à deux heures plus loin que sa terre, assurant qu'elle avait un remède prompt et sûr pour ma guérison. Un exprès fut expédié de suitte et le troisième jour cette femme arriva. M'ayant introduit avec beaucoup de difficulté un petit tuyau de plume entre les dents qui étaient presque fermées y souffla une poudre merveilleuse; demi-heure après, je crachai un dépôt qui si était formé; mes mâchoires se dessérèrent, je pris un bouillon avec facilité. Ma chambre qui était remplie de monde fut bientôt vuide, tous étant sortis pour crier et apprendre à la ville le miracle

qui venait de s'opérer. L'après-soupé environ neuf heures du soir, cette femme fit la même opération. Je fus le lendemain hors de tous dangers, le sommeil avait réparé mes forces. Je fus néanmoins obligé d'aller aux bains de Balaruc, pour me faire injecter de cette eau dans les oreilles, parce que cette maladie m'avait laissé un bourdonnement qui me rendait presque sourd. Après avoir fait ces remèdes, peu de tems après tout disparut. De retour à Ganges, je demandai la bénédiction pour mon mariage. Le ministre du lieu en fit la cérémonie, mais sans éclat en raison des circonstances que ma position demandait. Je ne puis passer sous silence ce que l'infâme et vil intérêt, et même l'esprit de vengeance ont été capables de faire à mon égard. Une tante, sœur de mon père et sans enfants, m'aimait éperduement, elle était aussi tante à ma femme et maraine à nous deux. J'avais fait nommer son mary procureur fondé de ma mère pour la passation de mon contrat de mariage. J'avais logé chez elle jusques à l'époque de la consommation de mon mariage. Cette tante ne se possédait pas de la joye qu'elle en avait, disait publiquement qu'elle était bien contente puisqu'elle possédait son neveu chéry et son héritier; une troupe de cousins germains que j'ai ici du cotté de mon père machinèrent le projet de me nuire en tout auprès d'elle. Le parent avec lequel ma femme avait passé et rompu la promesse ne respirait que vengeance, se mit à la tête de la cabale, faisant le désintéressé pour les autres, ne se montrant pourtant point ouvertement, se masquait même pour sauver l'aparence du crime. Ils traversèrent toutes mes entreprises dans lesquelles ils me nuisirent beaucoup, ce qui n'étoit pas difficile, étranger dans le pays, n'en connaissant pas bien l'esprit, de telle sorte que bien loin de fructifier dans mon petit commerce, je pouvais à peine gagner ma subsistance, et pour comble, du tems que j'étais à Paris, où j'avais été appellé, ce que je dirai pourquoi dans la suitte, ma tante tomba malade, l'on lui fit faire son testament, elle ne me donna pas un sol; elle mourut de cette maladie.

La première année de mon mariage ma femme devint enceinte; elle eut une fâcheuse grossesse. Au bout de son terme elle s'accoucha d'une fille, qu'elle aleta et nourit avec une vraie tendresse maternelle. Deux ans après elle me donna un garçon qu'elle ne peut aleter que peu de tems, une cruelle et très longue maladie y mit obstacle. Cette maladie faillit la coucher au tombeau. J'étais moi-même rien

moins que bien portant. Qu'on juge de ma situation. Ma femme que j'adorais et que j'adore, moribonde, deux jeunes enfants, moi épuisé par les inquiétudes. Ma principale nouriture était de torrens de larmes que je versais sans cesse. Avec les vicissitudes, la noire ingratitude de mes parens dont la plupart avaient de très grandes obligations à feu mon père qui les avait soutenus dès leur bas âge et longtemps après parce qu'ils vivaient dans la misère et l'obscurité par le mauvais mariage que leur mère avait fait contre le gré de ses parens, malgré tout cela ma constance à suporter les revers ne m'abandonna jamais. Pendant le cours de toutes ces inquiétudes désolantes, je reçus un matin par la voye du courrier, un gros paquet sous le contre-sein de M. le duc de Choiseul, j'en fis l'ouverture. Je ne fus pas peu surpris d'i trouver un exemplaire du drame intitulé : *l'Honette criminel*, fait par M. Fenouillot de Falbaire, avec une lettre de sa part, une autre de Madame la duchesse de Villeroy et une autre de M. Chenevrier, premier commis au département de la guerre, le tout à mon adresse. On me sollicitait beaucoup de me rendre à Paris et de leur faire passer incessamment un mémoire circonstancié du trait généreux qu'exaltait M. de Falbaire dans son drame, de me disposer à faire ce voyage avec diligence où mon sort changeroit bientôt de face d'une manière très avantageuse pour moi. Je répondis de mon mieux à toutes ses lettres. Je fus à Nismes consulter nos amis et particulièrement M. Vincent Devilas, qui me dit que M. de Falbaire n'avait travaillé son drame que d'après ce que raporte de moi M. de Marmontel dans sa *Poétique françoise;* l'auteur me croyait mort, le décès de mon père les avait fait confondre l'un pour l'autre. Voicy comment l'on sçut tout le contraire. M. de Falbaire communiquant son manuscrit à quelques personnes de la plus haute considération, il se trouva dans sa compagnie un monsieur de ma connaissance qui leur attesta que j'existais encore, que je résidais à Ganges, ce qui fit que l'on m'écrivit comme je viens de le dire. Le mauvais état de ma santé ne me permit point d'entreprendre alors le voyage pour Paris, ce que je leur écrivis, qu'à peine en effet avais-je la force de me rendre à Nismes. Madame la duchesse de Villeroy aurait désiré que je fusse présent à la première représentation du drame qui se donna sur son théâtre où Mademoiselle Clairon joua le principal rôle en présence de tout ce qu'il y avait de plus califié à la cour. Tous les spectateurs s'attendrirent beaucoup et formèrent projet d'ouvrir en

ma faveur une souscrition de cent mille livres pour me tenir lieu des dommages que j'avais soufferts. Elle ne fut pas plutôt proposée que M. de Saint-Florentin si oposa vivement alléguant tantôt que les protestans ferait paraître à chaque instant de l'héroïsme, tantôt jettant des doutes sur la certitude de mon généreux sacrifice et bien d'autres choses fausses et malignes contre moi. Sa haine implacable ne s'était point du tout ralentie, il fit ten enfin que la souscrition fut ensevelie. M. et Madame de Beauvau qui devaient venir à Montpellier à l'occasion de la tenue des états de la province, se chargèrent de me voir et de tirer au clair la vérité du fait. A leur arrivée, je reçus des ordres de la part du prince pour me rendre à Montpellier, ce que je fis. Ils m'accueillirent avec une bonté inexprimable; ils n'en partirent pas sans avoir recueilli les témoignages les plus authentiques. Ils me firent aller à Die, en Dauphiné, chercher une attestation de l'aide major du régiment de Royal-Roussillon, témoin oculaire de ce que fis pour mon père (je dis le sacrifice de ma plus belle jeunesse). Cette attestation est entre les mains du prince de Beauveau, ainsi que toutes les autres preuves qu'il prit à Nismes. Ce seigneur me demanda ce que je dézirais qu'il fît pour moi, ne me conseillant pas de faire le voyage de Paris vu le délabrement de ma santé, qu'il me servirait également comme si j'i étais. Je les supliai de me faire obtenir du roy un brevet qui me réhabilita dans mes droits de citoyen, attendu que j'avais femme et enfans, ce qu'ils me promirent. Madame de Beauveau eut la bonté de me remettre une pièce d'une belle étoffe de soye pour robe qu'elle fit cadeau à ma femme. Après l'avoir remercié, je pris congé d'eux; je m'en revins chez moi, très satisfait. Peu de tems après qu'ils furent arrivés à la cour, ils me firent passer le brevet que je leur demandais accompagné d'une lettre de Madame la duchesse de Beauveau qui me témoigna la plus grande satisfaction qu'ils en avaient. L'année d'après, ces deux généreux protecteurs revinrent en province. Dès leur arrivée à Montpellier, je m'i rendis avec ma femme et mes enfants que je leur présentai; ils nous firent l'accueil le plus généreux. Nous restâmes plus d'un mois à Montpellier, nous avions loué un appartement où nous fesions notre ménage pour être plus à portée pour leur faire notre cour. La princesse de Beauveau me fit accepter un petit cadeau en argent que quelques personnes avaient formé à Paris pour me dédommager des frais que j'avais fait dans divers voyages et que je fesais

actuellement. Je fis quelques dépenses indispensables pour parraître selon mon état : on pense bien que toute une famille transplantée comme la mienne et en pareille occasion devait se faire beaucoup de frais. Dès que ces généreux bienfaiteurs furent partis, je revins avec ma famillle à Ganges. Quelques tems après, Madame la duchesse de Grammont allant aux eaux de Baréges couchat à Nismes; elle demanda après moi. Ma mère qui était alors à Nismes fut lui présenter ses devoirs et lui dit l'impossibilité où j'étais de pouvoir me rendre vu l'éloignement et le court séjour que Madame la duchesse ferait à Nismes. Cette bonne duchesse la chargea de me faire savoir qu'elle serait enchantée de pouvoir m'obliger, que son frère M. le duc de Choiseul me rendrait tous les services possibles, qu'elle serait ma solliciteuse auprès de lui. M. le baron de Salis-Marschlins, seigneur du pays des Grisons suisses, qui accompagnait Madame la duchesse fut voir ma mère chez elle, lui donna son adresse pour me la faire passer. Il l'assura qu'il avait un séminaire chez lui dans le pays des Grisons, que dès que mon fils aurait atteint l'âge de 8 à 9 ans, il s'en chargerait pour le lui faire éducer sans qu'il m'en coûta rien; je lui écrivis une lettre de remercîmens. Madame la duchesse de Grammont et le seigneur suisse parlèrent en ma faveur à M. le duc de Choiseul qui déjà et depuis longtems me connaissait de réputation; il leur témoigna du désir de me voir. L'on m'invita et me fit solliciter fortement de me rendre à Paris. Persuadé que ce grand ministre trouverait le moyen de me faire un sort plus heureux, je partis enfin. Mais par une fatalité inouïe, le surlendemain de mon arrivée à la capitale, le jour même que je devais être présenté au ministre fut le jour de sa disgrâce; il partit promptement pour la terre de Chanteloup avec la duchesse de Grammont sa sœur. On conviendra sans peine que ce coup fut pour moi un coup de foudre bien terrible. Inconsolable et anéanti comme je le fus, je voulais m'en revenir chez moi tout de suite. J'aurais sans doute bien fait, mais les personnes pour qui j'avais aporté des lettres de recommandation me détournèrent de ma résolution. « Attendez, me dirent elles, les frais en sont faits, tout n'est pas perdu, les choses peuvent se rétablir.» M. de Trudaines surintendant des finances, Madame de Villeroy et autres personnes bien califiées se donnèrent à la vérité bien du mouvement, sans pouvoir rien obtenir pour moy. Cependant, je fis un séjour à Paris de huit mois et dans l'alternative que je ne perdais pas mes

peines. Après ce long séjour, je m'en revins chez moi après avoir beaucoup dépensé d'argent sans pouvoir l'éviter. Accablé de fatigue par les courses continuelles que j'étais obligé de faire dans Paris, par celles du voyage et par le chagrin que ce disgracieux voyage m'occasionna, échouant dans toutes mes entreprises, je ne savais que devenir; je tombai dans un anéantissement universel. De retour chez moi je fis quelques remèdes pour rétablir ma santé qui c'était beaucoup altérée. Un assaut cruel m'était encore réservé. J'apprends quelques tems après que mon bon et tendre ami est dangereusement malade à Nismes où il résidait. J'i vole, j'arrive, je le trouve aux prises avec la mort. Je l'appelle du nom de tendre amy, nom adopté par notre cœur : mon son de voix qu'il n'avait jamais inconnu lui fit ouvrir les yeux. il me tend la main et me fait ses derniers et cruels adieux; quelques heures après il rendit son âme à son Créateur. Qu'on juge de l'impression que fit sur mon âme cette cruelle séparation; elle fut des plus violentes, je ne pouvais quitter sa chambre; l'on m'en tirra de forces, et par une subite résolution, je fuis cette maison qui ne retenait que la triste dépouille d'un autre moi-même, je monte de suitte à cheval et m'en revins comme un homme éperdu; mais l'image de mon cher ami marchait toujours devant moi, elle ne s'effacera jamais de mon esprit. Il est incroyable combien j'ai eu de la peine à m'accoutumer à la privation de ses lettres et à la satisfaction de nous voir quelque fois dans l'année.

M. le baron de Salis, dont j'ai parlé plus haut, me fournit une occasion sûre pour faire passer mon fils à Marschlins, près de Coire, où était son séminaire. Je satisfis aux frais du voyage qui fut dispendieux, je l'entretins de linges, hardes, et à ses menus plaisirs pendant son séjour en Suisse. Cinq ans après ce seigneur m'écrivit qu'il était tems que mon fils vint auprès de moi, qu'il allait s'occuper fortement à lui procurer une place dans une grande maison de commerce. Mon fils revint donc auprès de moi, et depuis cette époque son protecteur n'a pu effectuer sa promesse. M. Vincent Devilas lui procura quelques années après une place chez M. J.-L. Jaussaud, de Nismes, dans le commerce de la soyerie où il seroit peut-être encore sans une maladie grave qui me força à le faire revenir à Ganges où il est encore.

Je suprimerai icy les récits ennuyeux de diverses et fâcheuses maladies que ma femme et moi avons eu le malheur d'essuyer, et de quelques pertes que j'ai eus dans mon commerce qui m'ont

réduit presque à la misère; mais il me reste jnsqu'à ce jour et mois d'août 1787 la consolation d'une conscience pure et sans reproches, une probité reconnue et la qualité d'honnête homme dont je jouis paisiblement. J. Fabre.

Au mois d'octobre 1788 mon père trouva à me placer à Cette dans la maison de M. F. Blanc son ancien compatriote, faisant le commerce des vins et eaux-de-vie, et depuis cette époque je n'ai point quitté Cette où je suis marié et père de six enfants. Mon respectable père continua à habiter Ganges avec ma mère et ma sœur jusques en l'année 1795, qu'il perdit ma mère. Cette perte jointe à des infirmités l'engagea à vendre un modique bien qu'il avait, malheureusement contre des assignats, et il vint se fixer auprès de moi avec ma sœur. Depuis cette époque, il ne fit que languir et la mort nous l'enleva, le 31 may 1797. Je n'ai trouvé dans aucun de ses papiers le jour de sa naissance, mais étant né à Nîmes, il vous sera facile de le trouver sur les registres de la mairie si cela vous est nécessaire ; il pouvait être âgé de 68 à 70 ans à l'époque de sa mort.

Signé : A. Fabre.

NÉCROLOGIE.

M. ÉMILE HAAG.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons une nouvelle qui sera un sujet de deuil pour les amis des études historiques au sein de nos Eglises. C'est la mort inopinée de M. Emile Haag, l'un des savants auteurs de la *France protestante*. Né en 1811, élève distingué du Collége de Montbéliard et de la Faculté de droit de Strasbourg, il occupa, durant plusieurs années, une chaire à l'Ecole de commerce de Leipsig, et, revenu en France en 1836, il prit une part importante à la publication de divers recueils littéraires, avant de se vouer au grand travail qui demeure l'honneur de sa vie. M. le pasteur Ath. Coquerel fils, ami du défunt, a rappelé sur sa tombe ses titres à la reconnaissance de tous les protestants français : « Je ne parlerai pas, a-t-il dit, des écrits nombreux qu'il a publiés souvent sans prendre le souci d'y attacher son nom. Je ne ferai mention que d'un seul, de celui qui lui donne droit à la gratitude de tous nos coreligionnaires, et qu'un historien célèbre a appelé à juste titre un *monument immense qui a ressuscité un monde*... Emile Haag savait que nos annales ont été sans cesse défigurées depuis trois siècles, tantôt par une ignorance dédaigneuse, tantôt et plus souvent encore

par une partialité systématiquement hostile. Rétablir les faits qu'on avait dénaturés, remettre en lumière ceux qu'on avait méconnus, reconstruire sur des preuves authentiques trois siècles d'histoire, restituer à la patrie commune bien des gloires ignorées ou injustement obscurcies, telle fut la tâche énorme dont les deux frères poursuivirent seuls, pendant quinze années, avec une abnégation au-dessus de tout éloge, le laborieux accomplissement. Si dans leurs infatigables efforts la part la plus lourde et la plus longue devait revenir de droit au plus robuste des deux frères, Emile, quoique enchaîné depuis maintes années par de cruelles douleurs, n'en donna pas moins un cachet tout particulier à sa participation dans la construction de ce vaste édifice. Tandis qu'Eugène, fouillant à grand'peine les fastes du pays et les généalogies d'une multitude de familles, faisait revivre les hommes d'Etat et les hommes de guerre, les savants et les théologiens, Emile s'était créé une spécialité qui constitue la partie la plus originale de la *France protestante;* il s'était consacré aux poëtes et aux artistes pour démontrer par des faits nombreux et significatifs combien est mal fondé le préjugé ancien, d'après lequel la liberté protestante de conscience et de foi serait stérile dans le domaine du beau. Il a prouvé que, malgré tous les désavantages et tous les périls dont on a hérissé devant leurs pas la carrière, les protestants de France, luttant énergiquement contre l'infériorité inévitable où on les plaçait par la force, ont cultivé tant qu'ils l'ont pu et non sans éclat, le champ fécond des belles-lettres et des beaux-arts. Par là, il a enrichi la France, il a rendu à notre Eglise quelques-uns de ses titres de noblesse, et, grâce à lui, il ne sera plus permis d'oublier cette école vraiment française et originale qui, dans tous les domaines variés de l'art, surgit à l'aurore de la Réforme française, et dont les proscriptions et le martyre ne triomphèrent qu'à la longue. On n'oubliera plus que l'architecture doit au protestantisme Salomon de Brosse et les Androuet du Cerceau ; la sculpture, Jean Goujon et Barthélemy Prieur; la gravure, Abraham Bosse; la peinture, Jean Cousin et Sébastien Bourdon; les émaux, Petitot; la céramique, Bernard Palissy; la musique, un martyr, Claude Goudimel!... »

La Société de l'Histoire du Protestantisme français ne peut que s'associer à l'hommage si dignement rendu par un de ses membres à la mémoire d'Emile Haag. Elle regrette en lui un de ces vaillants travailleurs qui ont fait revivre parmi nous le savoir et l'impartialité des Bénédictins, et dont la tradition ne se perdra pas, nous l'espérons, malgré les deuils multipliés que nous avons à déplorer cette année. En nous rappelant le peu qu'est la vie, ces deuils nous en révèlent le prix. *Laboremus!* Ce mot de l'empereur romain est la digne devise d'une Société telle que la nôtre. Redisons-le, non comme la maxime d'une orgueilleuse philosophie qui jette un regard trop aisément satisfait sur son œuvre, mais avec l'abnégation de l'ouvrier qui s'oublie lui-même dans l'accomplissement de sa tâche, et auquel le Maître dira au dernier jour : « Cela va bien, bon et fidèle serviteur. Je t'ai trouvé fidèle en peu de chose; je t'établirai sur beaucoup. »

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11. — 1865.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

QUATORZIÈME ANNÉE.

Une œuvre historique comme celle que représente ce recueil, ne saurait se perpétuer qu'en s'améliorant. Elle doit reconquérir, s'il le faut, et justifier toujours plus la faveur qui l'accueillit à son origine. Pénétrés de ce devoir, les membres du Comité ont pris d'importantes résolutions qui seront exécutées dès le 1er janvier 1866. Avec cette quatorzième année s'achèvera la première période des travaux de la Société fondée au mois d'avril 1852. — Une table des matières par ordre alphabétique, rédigée avec le plus grand soin, par une main habile, et embrassant les quatorze années révolues, résumera les indications de toute nature contenues dans l'ensemble de documents historiques déjà mis au jour, et en rendra l'usage plus facile. Cette table occupera les derniers numéros du *Bulletin* de 1865. C'est l'indispensable complément de nos collections.

Questions et Réponses. — Correspondance.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS — AVIS DIVERS, ETC.

A Monsieur Fernand Schickler, président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris, le 12 juin 1865.

Monsieur le Président et cher confrère,

Je viens de recevoir et de lire avec beaucoup d'intérêt le 1er cahier de la XIVe année de notre *Bulletin*. Je tiens à vous remercier, ainsi que notre excellent confrère Ch. Waddington, des choses si aimables que je trouve à

mon sujet dans votre discours et dans son rapport. Et aussi bien, — puisque l'état de maladie, qui m'a tenu alité pendant plusieurs semaines et a surtout influé sur la détermination prise par moi de renoncer à la présidence de la Société, m'a empêché d'assister à la séance du 2 mai, et de vous y souhaiter la bienvenue, — je désire aujourd'hui, dès le second cahier de 1865, répondre tout à la fois à votre cordial appel et aux témoignages de sympathie et de regrets que l'on a bien voulu m'adresser. J'ai besoin en même temps de présenter quelques rectifications, que je juge essentielles, sur ce qui a été dit à la séance.

Vous avez eu raison, mon cher Président, de déclarer que je ne cessais pas d'être un ami et un collaborateur dévoué de l'œuvre à laquelle j'ai été heureux de consacrer tant de soins et tant de veilles, et que je crois avoir encore servie, en dernier lieu, lorsque, renonçant à la diriger désormais, je l'ai abandonnée librement à de nouvelles destinées. Je sentais bien qu'elle avait besoin d'être, sinon beaucoup modifiée, du moins retrempée et revivifiée (témoin mes circulaires du 25 février 1863 aux membres de la Société, et du 20 avril suivant à MM. les pasteurs de Paris). — Peut-être n'est-ce pas trop ma faute, si les soins que je lui ai donnés ont paru un peu trop exclusifs. En portant bien longtemps « seul ou à peu près seul » tout le fardeau, j'ai su ce qu'il pesait; mais n'ai-je pas demandé toujours, et accueilli avec empressement et gratitude, l'assistance de tous et de chacun. Si cette assistance n'a pas été plus grande, plus soutenue, cela tenait beaucoup, je le reconnaissais tout le premier, à des circonstances exceptionnelles. En donnant lieu à de nouvelles circonstances de se produire, en laissant à d'autres mains le dépôt que j'avais fidèlement gardé et que mes forces se refusaient à conserver plus longtemps, — en amenant, en provoquant ce que notre ami Ch. Waddington a fort bien appelé « une crise salutaire et fortifiante, » j'ai donc cru servir efficacement encore l'œuvre de notre Société.

Je viens aux rectifications :

Personne ne peut mieux apprécier que moi l'esprit de bienveillance et d'équité qui a dicté le Rapport. Notre rapporteur le sait, et il sera le premier à m'approuver de vouloir ramener à « la plus scrupuleuse impartialité » quelques points de ce « récit, » de « cette page de notre propre histoire, » qui, insérée dans notre *Bulletin*, y marquera une phase nouvelle. Forcé de préparer ce compte rendu à la hâte et ne pouvant recevoir de moi-même ces indications qui eussent prévenu toute erreur, il n'est pas étonnant qu'il ait commis quelques méprises, malgré son désir de « tenir un juste compte de ce qui a été accompli jusqu'à ce jour. » Celle qui me touche le plus, et que j'ai le plus à cœur de relever, est relative à ces travaux tout rédigés, notices, récits, etc., que le Comité désire faire entrer

désormais dans le *Bulletin*, de préférence à la « lettre morte » des documents, et qui ne se sont rencontrés jusqu'ici, dit formellement le Rapport, que dans « les seuls cahiers reproduisant les mémoires lus dans les assemblées annuelles. » C'est trop mettre en oubli que j'ai toujours cherché à combiner ces sortes de travaux avec les documents, que j'avais soin d'accompagner presque toujours de préambules détaillés et de notes explicatives, afin d'éviter le plus possible « l'indigeste et l'illisible. » Qu'est-ce, en effet, en dehors des lectures des assemblées annuelles, que ces nombreuses *notices* sur les académies protestantes de Saumur, de Nîmes, d'Orthez, de Die, de Montauban, de Genève, par MM. P. Marchegay, Michel Nicolas, Lourde-Rocheblave, Cellerier, Borrel? Il n'y manque que celle de Sedan, et ce n'est pas faute de l'avoir instamment réclamée de qui de droit! Qu'est-ce encore que tous ces *articles* de MM. Nap. Peyrat, Ch. Frossard, O. Douen, J. Chavannes, Guillebert, de notre regretté Francis Waddington, sur des sujets divers et sur les Eglises et colonies du Refuge? Et toutes ces *biographies* et *autobiographies*, qui sont répandues parmi les documents, dans tous les cahiers des treize volumes, — sans parler de ces *préliminaires* où, par Questions et Réponses, bien des difficultés s'éclaircissent, et où trouvent place les « miettes de notre histoire, » — sans parler enfin des *Mélanges* bibliographiques, et de nos propres travaux sur Daniel Chamier, le Temple de Charenton, les Cimetières protestants de Paris, etc.? Ce n'est donc vraiment pas assez, de dire que je n'ai « jamais entendu répudier cette façon de faire. » — Maintenant, que l'on veuille donner une place plus grande encore, plus spéciale, à cette espèce de travaux, soit : mais que l'on ne croie pas qu'en fait le *Bulletin* se soit jusqu'ici contenté de « rassembler les matériaux de notre histoire au lieu de l'écrire. » La vérité est que j'ai fait beaucoup à cet égard, dans les conditions où je me trouvais. Mais on se tromperait d'ailleurs étrangement, comme aussi l'on se fourvoierait fort malheureusement (à mon avis) si l'on faisait la part trop grande à ces sortes de travaux de revues, où, en comblant les lacunes des matériaux, on risque trop de faire dominer l'imagination et le style, et où l'on est exposé à dénaturer les documents au lieu de les « faire connaître » simplement, ainsi que le prescrivent nos Statuts. Les documents élucidés, c'est l'histoire vivante et vraie : tant pis pour ceux qui ne veulent pas se donner la peine d'en comprendre le grand intérêt! L'histoire faite à distance, c'est un voyage de nuit au milieu des ruines, comme l'a si bien exprimé M. Ch. de Rémusat, et telle est l'œuvre laborieuse et incertaine du chercheur attardé qui vient, après des siècles, reconstruire avec des décombres le monument du passé. Gare à l'esprit de système, dans cette recomposition plus ou moins arbitraire d'un ensemble brisé en pièces!... Mais vous l'avez dit sagement, mon cher Président, l'œuvre de notre So-

ciété doit rester « strictement historique, » même en tâchant de « se mettre plus en harmonie avec les besoins littéraires des protestants. » Là est le problème.

Une autre allégation du Rapport qui m'a paru manquer de fondement, c'est celle qui concerne la soi-disant décroissance d'intérêt dans les communications que le *Bulletin* a publiées d'année en année. Les premiers cahiers, au début, ont eu un intérêt tout spécial : ils étaient... *les premiers*. Je ne saurais admettre, et je ne suis pas le seul, qu'ils soient devenus moins intéressants... Soyons justes, l'intérêt qui s'est atténué avec le temps, c'est celui des protestants, non le nôtre, non celui de notre publication (je n'en ai eu que trop de preuves!) et les plaintes les mieux motivées ont toujours porté sur la distraction et l'indifférence de tous ceux qui auraient dû comprendre qu'il fallait seulement *s'intéresser* au *Bulletin* pour y trouver cet intérêt qui n'y a jamais fait défaut. J'aurais, je le répète, trop d'exemples à citer. Je me borne à demander si le *Bulletin* a eu, au début, de plus curieuses pièces et en même temps de plus élevées à produire, que telle lettre de Henri IV, de Louis XIV, du duc de Rohan, que telles révélations sur Bernard Palissy, sur d'Aubigné, sur Salomon de Caus, ou enfin que ces « motifs de la conversion d'un prêtre du diocèse de Meaux, » nous dévoilant le grand évêque Bossuet? Tout cela fait partie des deux dernières années. Ce n'est donc pas, hélas! « la bonne fortune » des communications qui a manqué au *Bulletin*, même en ces derniers temps. C'est, — osons le dire tout haut, — un public protestant moins distrait, plus zélé, plus nombreux...

Cela dit, dans l'intérêt de la justice envers le passé, je tourne avec vous les yeux vers l'avenir, et je fais des vœux ardents pour que la Société reçoive maintenant, sous vos auspices et ceux du Comité, cette extension nécessaire qu'il ne m'a pas été donné de lui faire prendre avec les ressources dont je disposais. Puissions-nous voir les améliorations qui ont été décidées porter leurs fruits. Que l'action collective, succédant au travail en nom collectif, montre à son tour ce qu'elle peut, et qu'un public intelligent la seconde. *Hoc opus, hic labor est.* Je serai, pour ma part, heureux d'y contribuer autant qu'il dépendra de moi.

Votre tout dévoué, CHARLES READ.

A Monsieur le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris, le 18 juin 1865.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de féliciter la Société de la lettre que vous a adressée

notre ami M. Read. Cette lettre révèle entre lui et nous, sur les points essentiels, un accord précieux à constater et qui est de bon augure pour l'avenir. Au fond, nos divergences sont peu de chose, puisqu'elles ne touchent ni à l'œuvre que nous faisons en commun, ni à l'ensemble des moyens par lesquels nous poursuivons notre but. En effet, il n'est pas question pour nous de renoncer à publier les pièces et les documents de notre histoire, et d'un autre côté notre Président use de son droit en remettant sous nos yeux la liste des articles, mémoires et notices rédigées qui, je le reconnais volontiers, occupent dans les treize premiers volumes du *Bulletin* une plus grande place qu'on ne le supposait d'après les termes de mon Rapport.

Je ne viens donc point m'inscrire en faux contre les assertions de M. Read. Qu'il me soit seulement permis de lui faire remarquer qu'à notre gré, ces articles, ces notices et ces mémoires, ces récits où les documents sont mis en œuvre, étaient encore en trop petit nombre dans nos publications, et que la lecture en était rendue difficile, sinon impossible, à la plupart de nos abonnés par la ténuité des caractères.

Peut-être y a-t-il aussi de l'exagération à prétendre que, pour trouver notre *Bulletin* intéressant, il suffit de s'y intéresser. Si notre public était composé d'érudits, à la bonne heure; mais s'il en était ainsi, notre savant ami n'aurait pas eu besoin de le gourmander trop souvent pour sa tiédeur et son indifférence.

Quoi qu'il en soit, nul de nous n'a jamais songé à nier tout ce que la Société doit au zèle intelligent et persévérant de celui qui l'a dirigée jusqu'ici, et si nous parvenons, avec l'aide de Dieu, à améliorer par le concours de tous une œuvre essentiellement collective, tout le monde sait qu'il en faudra reporter en grande partie l'honneur à notre ancien Président, demeuré notre collaborateur actif et dévoué. Aussi bien est-il visible pour tous que le Comité ne rompt point brusquement avec le passé et que, sous sa direction et la vôtre, le *Bulletin* conserve provisoirement son ancienne physionomie. Lorsqu'il aura réalisé sous une forme nouvelle les progrès que nous souhaitons, on y rencontrera toujours, je l'espère, le même esprit et la même intention, la même curiosité et la même exactitude dans l'étude du passé, le même amour de la vérité chrétienne.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mon affectueux dévouement,

CH. WADDINGTON.

Jeanne d'Albret a-t-elle approuvé le mensonge?

Un pasteur d'une rare distinction, trop tôt ravi à l'Eglise qu'il édifiait par son ministère, à notre Société qu'il honorait par ses travaux, M. Lourde-

Rocheblave, adressait, il y a peu d'années, a question suivante à un des membres du Comité qui s'est particulièrement occupé du XVIe siècle :

« Vous savez tout le bien et tout le mal qu'on a dit de l'illustre reine Jeanne d'Albret. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, t. IX, p. 297, l'accuse de s'être laissé entraîner par son rôle de calviniste jusqu'au fanatisme, et même à d'étranges aberrations morales. Pour justifier cette assertion, il cite en note une lettre de Renée de France à Calvin, dans laquelle cette vénérable princesse accuse Jeanne d'Albret d'avoir soutenu devant elle qu'il « *estoit bon et licite de mentir pour soutenir la religion; qu'il se falloit défendre en toutes les sortes que l'on pouvoit, et que le mensonge estoit bon et sainct en cest endroict.* » Cette lettre paraît être extraite des *Archives curieuses*, t. V, p. 405. Un auteur anglais la cite également, avec plus d'étendue, et dit l'avoir vue à la Bibliothèque royale, Msc. Dupuy, 85, 86, f° 120, datée de Montargis, ce xxi may, sans indication d'année.

« M. Henri Martin avoue qu'il aurait eu des doutes sur son authenticité, si elle n'était acceptée par les auteurs protestants, qui avaient intérêt à la contrôler.

« Cette lettre m'embarrasse fort. D'un côté je ne peux, à distance, exercer le contrôle dont parle H. Martin, et par conséquent déclarer cette pièce suspecte; d'un autre côté, je ne puis concilier ce propos de Jeanne avec sa loyauté, sa *rondeur*, sa piété éclairée... Dans ma perplexité, j'ai recours à vous, Monsieur, que vos études spéciales sur la duchesse de Ferrare ont certainement mis en mesure d'élucider ce point délicat. »

Voici la réponse de M. Jules Bonnet :

« Je m'empresse de répondre à la question que vous m'adressez touchant une lettre de Renée de France à Calvin, conservée à la Bibliothèque impériale (Dupuy, 86), et imprimée dans les *Archives curieuses* de MM. Cimber et Daujou. Cette pièce est parfaitement authentique, et présente sous le plus beau jour le caractère de la duchesse de Ferrare, sans trop diminuer, ce me semble, la gloire de Jeanne d'Albret. Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire en entier le passage incriminé par Henri Martin. Je ne saurais mieux faire que de le placer sous vos yeux. Après s'être plainte éloquemment des invectives dirigées contre la mémoire de son gendre, le duc de Guise, à propos du massacre de Vassy, la duchesse de Ferrare poursuit en ces termes : « Comme un secrétaire de M. Dasqs disoit un jour à la « reine de Navarre et à moy, en ce lieu, tous les maux qu'il estoit pos- « sible de luy et de quelques autres, et que je luy dis devant elle et l'adju- « ray qu'il dist la vérité, si ce qu'il disoit estoit vray ou non, il nous con- « fessa qu'il n'en estoit rien, et nomma celuy qui luy avoit appris à dire « telles nouvelles de luy pour luy mettre à sus chose qu'il n'avoit pas

« pensée, et que c'estoit pour maintenir la religion ; chose que ladite dame « approuva, en ce qu'il se falloit défendre en toutes les sortes que l'on « pouvoit, et que le mensonge estoit bon et sainct en cest endroict, comme « beaucoup disent et tiennent. A quoy je ne peus faire que je ne résistasse, « disant que Dieu n'est point le père du mensonge, mais que c'est le diable, « et que Dieu, c'est le Dieu de la vérité, et que sa parolle est assez puis- « sante pour défendre les siens sans prendre les armes du diable et de ses « enfans. Toutesfois ladite dame a si bon zèle et si bon jugement en beau- « coup de choses, que je désire m'y exempler, et comme la feue royne de « Navarre a esté la première princesse de ce royaume qui a favorisé l'Evan- « gile, il pourroit estre que la royne de Navarre sa fille parachèvera à l'y « establir, et me semble qu'elle y est autant propre que princesse ni femme « que je congnoisse. Je luy porte amour de mère, et admire et loue les « grâces que Dieu luy a départies. »

« Je ne sais si je me trompe, Monsieur, mais il me semble qu'il y a dans ce bel éloge de Jeanne d'Albret succédant, sous la plume de la duchesse de Ferrare, au blâme de quelques paroles irréfléchies qui ressemblent plus à une boutade qu'à une opinion arrêtée, quelque chose qui doit vous rassurer pleinement au sujet de la glorieuse reine à laquelle vous avez consacré vos études. Ne soyons pas plus sévères à son égard que ne le fut Renée de France, et tout en déplorant les excès, les violences du XVIe siècle, sachons honorer les grands caractères et les nobles vies dont il nous a légué l'exemple. »

Les extraits qui précèdent nous font éprouver un regret, c'est que la correspondance de Jeanne d'Albret n'ait pas encore trouvé un éditeur. Dispersée dans les Mémoires du temps, et surtout dans les collections manuscrites de Paris, de Londres et de Genève, elle formerait un précieux complément aux monographies déjà publiées, et à la plus récente de toutes, qui se distingue par son exactitude, celle de M. Th. Muret. Elle achèverait de révéler cette âme si forte, en qui l'héroïsme n'exclut pas les plus tendres sollicitudes d'épouse et de mère. On essayera ici de combler cette lacune, en publiant ultérieurement quelques morceaux inédits de la correspondance de Jeanne d'Albret.

Calvin et les briseurs d'images.

Note rectificative d'une assertion de M. Rosseeuw Saint-Hilaire.

Le savant historien de l'Espagne, M. Rosseeuw Saint-Hilaire, dans un volume récemment honoré des suffrages de l'Académie française, et consacré à la révolution des Pays-Bas, raconte les dévastations exercées par

les Flamands insurgés sur les édifices de la foi catholique, et le sac de la fameuse cathédrale d'Anvers qui rivalisait de splendeur avec celles de Strasbourg et de Cologne (1566). En déplorant ces excès, il en fait remonter la responsabilité aux prédications iconoclastes des ministres et de Calvin lui-même. « L'ardente parole des prédicateurs, dit-il, excitait encore les passions au lieu de les calmer. En déclamant sans cesse contre le culte des saints, ils indiquaient aux rancunes populaires le point où elles devaient frapper, et le peuple, dans sa logique grossière, finissait par conclure que le plus sûr moyen d'extirper l'idolâtrie, c'était de renverser les idoles. La question, du reste, n'était pas nouvelle. Elle avait déjà été soulevée en Allemagne par Carlostadt, et en Ecosse, par Knox, disciple de Calvin. Luther, on s'en souvient, avait protesté avec la fougue impétueuse de sa loyale nature contre ces égarements populaires, et il était parvenu à les réprimer. Mais Calvin, en tonnant du haut de la chaire chrétienne contre le culte idolâtre des images, *avait oublié de désavouer ceux qui, le prenant au mot, se faisaient les exécuteurs des hautes œuvres de la justice divine*. Aussi partout où s'établit le calvinisme, en France, en Ecosse, dans les Pays-Bas, les idoles tombent devant lui... » (1)

Sans méconnaître ce qu'il y a de vrai dans cette dernière observation, applicable d'ailleurs, à des degrés divers, à tous les pays dans lesquels la Réforme a fait prévaloir le culte en esprit, on peut se demander si Calvin approuva, encouragea en quelque mesure les fureurs iconoclastes de ses disciples. Sa mort précéda de deux ans l'insurrection des Pays-Bas et le sac de la cathédrale d'Anvers. Mais des excès de la même nature avaient été commis par les protestants français dans les Cévennes, à Lyon, en beaucoup d'autres lieux. Quelle fut l'attitude du réformateur? Il réprouva énergiquement les violences, les désordres commis au nom de la religion. Sa correspondance ne laisse aucun doute à cet égard. Les extraits suivants en fourniront la meilleure preuve :

En juillet 1561, il apprend que la population protestante de Sauve, excitée par les prédications du ministre Tartas, a saccagé l'église catholique, abattu les croix et les images qui la décoraient. Il écrit aussitôt aux membres de la congrégation réformée de Sauve pour les exhorter « à remédier au scandale qui est desjà advenu, et à pourvoir que tels actes ne se fassent plus à l'advenir. Nous entendons ceux du fol exploict qui s'est faict à Sauve de brusler les idoles et abattre une croix. Nous sommes bien esbahis qu'il y ait eu une telle témérité en celuy qui devoit modérer les autres et les tenir en bride. Or, de maintenir qu'il a fait cela en bonne conscience, c'est une obstination insupportable. S'il le nous veut faire accroire, qu'il prouve

(1) *Histoire d'Espagne*, t. IX, p. 60, 61.

comment il est fondé en la parolle de Dieu. Mais nous savons tout le contraire. Car Dieu n'a jamais commandé d'abattre les idoles, sinon à chacun en sa maison, et en public à ceux qu'il arme d'autorité. Ainsi, que ce boute-feu nous monstre à quel tiltre il est seigneur de la terre où il a fait son exécution de brusler! Or, d'aultant que Dieu ne l'a point autorisé à le faire, sa bonne conscience qu'il appelle n'est autre chose que la bonne intention des papistes. En parlant ainsi, nous ne sommes pas devenus advocats des idoles; et plust à Dieu que tout fust exterminé du monde, quand il nous devroit couster la vie. Mais puisque obeyssance vaut mieux que tous sacrifices, nous avons à regarder à ce qui est licite, et nous tenir entre nos bornes, car c'est faire du cheval eschappé d'attenter plus que ne porte nostre vocation. » Calvin ne se borne pas à l'expression du blâme le plus énergique. Il demande au synode provincial la déposition du ministre de Sauve, qui n'obtient son pardon qu'en s'humiliant devant la compagnie de Genève, et en assurant « n'avoir rien fait que par un bon zèle et pour prévenir beaucoup de scandales » (1).

Ce n'est pas en termes moins vifs que Calvin flétrit les excès commis à Lyon en 1562. Exaspérés par la violation de l'édit de janvier, les protestants s'étaient emparés de la ville par un audacieux coup de main. L'église de Saint-Jean avait été dévastée, livrée au pillage sans que l'autorité de Soubise eût suffi à réprimer ces désordres. Instruit de ce qui s'est passé, le réformateur de Genève adresse aux ministres de Lyon les plus amers reproches : « Cependant nous avons des nouvelles qui nous causent grande angoisse. Nous sçavons bien qu'en telles esmotions il est difficile de se modérer, si bien qu'il ne s'y commette des excès, et excusons facilement si vous n'avez tenu la bride si roide qu'il eust esté à souhaiter. Mais il y a des choses insupportables dont nous sommes contraints vous escrire plus asprement que nous ne vouldrions; nous serions traistres à Dieu, à vous et à toute la chrestienté en dissimulant ce que vous orrez icy à nostre grand regret. Ce n'est pas un acte décent qu'un ministre se face soudart ou capitaine; mais c'est beaucoup pis quand on quitte la chaire pour porter les armes... Ces vieilles plaies nous ont été rafraîchies, quand nous avons ouy que les rapines qu'on avoit tirées de l'église de Saint-Jean ont esté exposées en vente au dernier offrant, et despêchées pour cent douze escus; mesme qu'on a promis aux soudarts de leur en distribuer à chascun sa portion. Nous ne pouvons pas vous remontrer doucement ces choses que nous ne pouvons ouyr sans grande honte et amertume de cœur » (2).

Dans une lettre au baron des Adrets, Calvin ne s'élève pas avec moins de

(1) Calvin, *Lettres françaises*, t. II, p, 416 et 417.

(2) Aux ministres de Lyon, *ibid.*, p. 466, 467.

force contre la prétention « de butiner les calices, reliquaires et tels instrumens des temples. » — « Nous sommes bien certains, ajoute-t-il, que M. le prince de Condé et tous les bons seigneurs qui tiennent nostre party, non-seulement désavoueront tel acte, mais le détestent d'autant que c'est pour exposer la cause qui est si bonne et saincte de soy et la rendre odieuse. Nous sommes bien persuadés que vous ne voudriez point souffrir telles violences et extorsions, et que sans estre beaucoup sollicités, vous serez prests et enclins à y mettre la main. Mais le seul moyen d'y pourvoir est, ce nous semble, de faire publier par les carrefours, que tous ceux qui auront pris de tel butin, ou en auront célé et caché, rapportent dedans huit jours ce qu'ils en ont, sur peine d'estre coupables de larcins et estre punis comme larrons. Si tout le mal ne s'amende par cela, si est-ce qu'au moins le remède ne sera point inutile, et cependant vous clorrez la bouche aux médisants en tant qu'en vous sera » (1).

Ces fragments de la correspondance du réformateur, qu'il serait aisé de multiplier, suffisent à le justifier de l'accusation portée contre lui par des historiens peu éclairés, et renouvelée de nos jours par un des écrivains qui ont le mieux compris et jugé la Réforme. Représentant de la règle en des jours de licence, de l'autorité au milieu d'une révolution déchaînée, Calvin ne pouvait, sans se renier lui-même, approuver les excès auxquels ses disciples se laissèrent entraîner trop souvent, et qui semblaient une juste revanche d'une longue et cruelle oppression. Il les combattit sans relâche. Mais le succès n'accompagna pas toujours ses efforts. La passion populaire, exaltée jusqu'au délire, ne discernait plus la voix de la sagesse dans le choc des partis et la confusion des guerres civiles, succédant à une persécution de quarante années. Qui ne connaît le trait suivant emprunté à la vie du premier des Condé? Maître d'Orléans, on lui annonce que l'église de Sainte-Croix est saccagée par ses soldats. Il y court pour arrêter les désordres. Sa voix est méconnue. Exaspéré, il saisit une arquebuse, et couche en joue un homme occupé à renverser une statue qui décorait le portail : « Monseigneur, dit le soldat, ayez patience que j'aie abattu cette idole, et puis que je meure, s'il vous plaît! » Ce mot peint une époque. Nul ne lutta plus énergiquement que Calvin contre les fureurs iconoclastes d'un parti; mais il dut plus d'une fois s'avouer vaincu dans la lutte. C'est que le génie, qui suffit à tout, ne suffit à rien dans les grands déchaînements populaires. Du moins on peut dire que le réformateur ne faillit pas au devoir dans ces crises difficiles. Que de maux eussent été prévenus, d'excès épargnés, si sa voix eût été écoutée; si l'action régulière du magistrat eût pu se substituer partout à l'emportement tumultueux des multitudes! C'était son

(1) *Lettres françaises*, t. II, p. 470.

vœu. — Il y a là, ce nous semble, de quoi désarmer les sévérités de l'histoire. N'est-ce pas l'avis de M. Rosseeuw Saint-Hilaire?

Prisonniers protestants en Barbarie (1).

A Monsieur le président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Alger, 13 décembre 1864.

J'avais l'intention de faire des recherches sur les protestants français qui pouvaient avoir été autrefois esclaves des pirates algériens, quand l'un des derniers numéros du *Bulletin* est venu mettre la question sur le tapis et me communiquer l'impulsion nécessaire à transformer l'intention en acte. Je me suis donc mis immédiatement à l'œuvre et voici le résultat assez intéressant de mes investigations. Les chercheurs parisiens, qui sont si près de toutes les sources françaises, pourront et devront les compléter. Avant 1640, impossible de rien découvrir encore. A cette époque les bagnes d'Alger étaient remplis d'esclaves français qui devenaient un objet de spéculation pour leurs patrons; c'est ainsi qu'on appelait leurs propriétaires. Les gémissements de ces malheureux parvinrent jusqu'en France et les pères trinitaires de Fontainebleau et de Marseille firent de nombreux voyages pour les tirer d'esclavage. « M. Mestrezat, pasteur réformé de la Rochelle, fit quêter dans les temples pour subvenir au rachat des religionnaires que les pères de la mission se faisaient un scrupule de racheter. » J'ai trouvé cette affirmation dans le livre intitulé : *Précis analytique de l'histoire moderne de l'Afrique septentrionale*, par M. Rang, capitaine de corvette, p. 422. Ce précis fait partie des traités officiels formant le *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie* de 1840 et années suivantes (série de volumes in-folio, publiés annuellement par ordre et aux frais du gouvernement). Le précis de M. Rang a été fait d'après les pièces diplomatiques.

De nos jours le clergé romain bénit beaucoup de choses qui sont fort peu catholiques : les cloches, les chemins de fer, les monuments, les drapeaux de toute couleur et même... les protestants; au dix-septième siècle il était plus avare de ses bénédictions; témoin le fait suivant :

Emanuel de Aranda, de Dunkerque, qui a raconté sa captivité à Alger dans un petit livre assez curieux imprimé à Bruxelles en 1656, raconte qu'en 1642, le navire qui l'emmenait dans sa patrie dut passer à Ceuta. Ses compagnons et lui eurent l'idée d'aller voir l'évêque, qui demanda s'ils

(1) Voir *Bull.*, XIII, pp. 118, 119.

étaient chrétiens. L'auteur ajoute : Il voulait dire catholiques. Nous répondîmes que nous étions catholiques, apostoliques, romains. Sur cette réponse, l'évêque nous donna sa bénédiction.

Les pères trinitaires, qu'on appelait aussi rédempteurs, oubliant sans doute qu'en Jésus-Christ il n'y a ni Juif, ni Grec, ni barbare, ni Scythe, refusaient de racheter les esclaves qui n'étaient pas de leur nation; les rédempteurs espagnols refusaient les esclaves français, italiens; les pères français refusaient les espagnols. C'est ce qui arrivait souvent, parce que les rachats ne pouvaient se faire qu'avec l'autorisation des pachas. Ceux-ci, dans un but d'intérêt facile à comprendre, exigeaient que leurs propres esclaves fussent rachetés les premiers, et vous pensez bien qu'ils ne les mettaient pas au plus bas prix. Lorsque les ultramontains d'aujourd'hui regrettent amèrement de ne pouvoir exterminer, surtout par le feu, *hæretici cremandi*, les adversaires de la sainte Eglise catholique, il ne faut pas s'étonner que les bons rédempteurs du dix-septième siècle se soient montrés impitoyables envers les protestants qui se trouvaient par hasard au nombre des captifs des pachas. Chaque fois que ceux-ci imposaient l'obligation de racheter un certain nombre de leurs esclaves, chaque fois aussi les pères observaient qu'ils ne les rachèteraient que s'ils étaient catholiques. (*Alger pendant cent ans*, par l'abbé Orse, p. 182. *Histoire de Barbarie*, par le père *Dan*, *passim*.)

En 1648, des marchands anglais protestants rachètent des correligionnaires à Tunis. (*Fastes sacrés de l'Afrique française*, par Dupuch, évêque d'Alger, p. 285.) Il est possible que les fonds recueillis en faveur des captifs protestants français aient été apportés par les Anglais ou les Hollandais, car on sait quels liens d'étroite fraternité unissaient les protestants de ces divers pays.

La Hollande protestante se préoccupe du sort des esclaves algériens, surtout sans doute des protestants qui devaient être nombreux. Un auteur estime qu'à cette époque il y avait à Alger environ 30,000 esclaves chrétiens; sur ce nombre 20,000 étaient catholiques, le reste grec ou protestant. En 1664, Ruyter, le fameux amiral hollandais, qui avait souvent châtié les Etats barbaresques, reparut à Alger *dans le but de racheter des esclaves*. Mais il n'en put obtenir qu'un petit nombre, et comme le divan ne voulut point consentir à ce qu'il demandait, il partit en lui déclarant la guerre.

Les Algériens suivaient dans l'affaire des conversions au mahométisme une méthode différente de celle de Louis XIV. Celui-ci délivrait des galères ou graciait le protestant qui manifestait la volonté de devenir catholique. Pour les Algériens, c'était selon. Le soldat ne pouvant être esclave, les pachas poussaient aux conversions qui rendaient l'homme libre, quand ils

avaient besoin de soldats pour guerroyer contre leurs voisins, en leur offrant la liberté qui était souvent acceptée, ou en leur faisant administrer des coups de bâton jusqu'à ce qu'ils se dissent convaincus de la vérité du mahométisme. L'homme libre ne pouvant être galérien, les propriétaires de galères ne voulaient pas d'ordinaire de conversion, surtout quand les rameurs leur manquaient. Plusieurs patrons firent donner la bastonnade à des esclaves qui avaient manifesté l'intention de prendre le turban jusqu'à ce qu'ils consentissent à demeurer chrétiens. D'autres bien plus rares ont offert généreusement à leurs esclaves, s'ils devenaient musulmans, une liberté qui a été noblement refusée. L'esclave valait un millier de francs en moyenne ; celui qui offrait la liberté à son esclave perdait donc cette somme qu'il aurait pu toucher s'il l'avait vendu.

Tout ce qui concerne Louis XIV et le pape intéresse de trop près les protestants pour qu'on ne nous permette pas la digression suivante. On croit généralement que les pirates d'Alger ont toujours été les agresseurs dans leurs différends avec les chrétiens. C'est une erreur. En 1669, Louis XIV occupé de l'expédition de Candie, qu'il entreprenait au nom du pape contre les Turcs, ordonna à M. de Beaufort, chef des forces navales, « de prendre tout ce qu'il trouverait appartenant aux corsaires d'Alger, *puisqu'il agissait sous le nom de Sa Sainteté.* » Cependant il était en paix avec les Algériens qui lui avaient fait depuis peu réparation complète de quelques méfaits. A quoi bon faire des traités quand on veut les observer de cette manière? Louis XIV, fidèle à sa règle du bon plaisir, appliquait donc aux étrangers les mêmes maximes qu'aux protestants et aux jansénistes.

Les Turcs d'Alger le lui rendirent bien. Voler, surtout en mer, c'était leur affaire. Un châtiment exemplaire fut décidé. Alger fut bombardé par Duquesne en 1682. C'est alors qu'on fit usage des galiotes à bombe pour la première fois. Cette campagne n'amena pas de résultat décisif. En 1683, l'amiral français se présenta de nouveau devant Alger. Les bombes faisaient un mal énorme à la ville, qui fut à moitié démolie ; le dey Mezzomorte fit faire des propositions de paix. Duquesne répondit qu'il n'en écouterait aucune qu'on ne lui eût amené tous les Français esclaves à Alger. Le dey ordonna qu'on amenât à la maison du consul les Français esclaves des particuliers. Duquesne étant protestant, il est probable qu'il ne fit pas comme les bons pères rédempteurs ; les protestants ne durent pas être oubliés. Les esclaves arrivèrent à bord par différents envois ; mais Mezzomorte garda ceux qui étaient sa propriété particulière. Duquesne exigea 1,500,000 livres d'indemnité pour les prises faites par les pirates. Cette somme fut refusée ; le bombardement recommença. Les Algériens furieux mettent le consul français, le père Levacher, à la bouche d'un canon auquel ils mettent le feu. L'escadre française put recevoir des lambeaux du corps mutilé du

malheureux prêtre. Vingt-deux autres chrétiens subirent le même supplice. M. de Seignelay, ministre de la marine, ordonna à M. Dussault, principal intéressé de l'établissement français en Barbarie, appelé le *Bastion*, d'entrer dans Alger et de savoir les dispositions du dey relativement à la paix. Celui-ci se plaignit amèrement de M. Duquesne, lui reprocha de n'avoir pas voulu traiter après la restitution des esclaves. Il s'étonna de ce que le roi avait pu confier son armée à un homme qui professait une religion en horreur aux Français. (*Précis*, p. 380.)

Entre des parties qui ne cherchaient chacune de son côté que leur intérêt, la paix ne pouvait être conclue d'une manière durable. Alger fut de nouveau bombardée par le maréchal d'Estrées qui, dans ses lettres au dey, s'appelait vice-amiral de France, vice-roi d'Amérique, commandant l'armée navale de l'empereur de France (1689). De nouveau un certain nombre de personnes furent tuées par le supplice du canon, et cette fois de part et d'autre. Les pirates comprirent enfin qu'ils feraient mieux de demander la paix. L'échange des prisonniers fut décidé. Toutefois lorsqu'on en vint là, il y eut de grandes difficultés de part et d'autre, et M. Dussault, chargé de la négociation, ne put les aplanir qu'avec beaucoup de peine et de temps. Dans le nombre des esclaves français il se trouvait des protestants. « M. Dussault ne voulut les racheter qu'à condition expresse qu'ils renieraient leur foi ; mais comme ils déclarèrent tous qu'ils préféraient rester en esclavage, le ministre ordonna de ne les retirer que les derniers et dans le cas seulement où il se trouverait encore des fonds. Ce n'était pas l'humanité qui dictait cet ordre, mais seulement la crainte que ces malheureux pressés par le dey ne restassent à Alger pour y exercer leur industrie. » (P. 434 du *Précis analytique.*)

Une nombreuse troupe de femmes protestantes de Lisieux et de Rouen passant en Angleterre en 1700, sans doute pour fuir la fureur de la persécution, furent capturées par des corsaires, mais elles furent rachetées par leurs coreligionnaires. (*Voyage pour la rédemption des captifs* par divers pères, p. 248.)

La même année un capitaine de barque hollandais et son pilote, tous deux calvinistes, sont capturés. Des fonds leur sont envoyés pour se racheter, le premier, vu son importance, au prix de 1,400 piastres (7,070 fr.), le second pour 400.

Enfin, à la même époque, au moment même où Louis XIV remplissait les galères de France de protestants qui avaient commis le crime de prier Dieu ensemble, et où il traquait comme des bêtes féroces des sujets que l'intendant Baville, dans ses *Mémoires*, juge plus laborieux, plus riches et plus instruits que les catholiques (la guerre des Camisards commença en 1701), il envoyait gratuitement au dey d'Alger soixante et dix Turcs, tirés

des galères de Marseille, auxquels il accordait liberté entière, et faisait remettre par un envoyé extraordinaire de magnifiques présents au même dey qui avait fait mettre les Français, y compris le consul Piolle, à la bouche de ses canons quelques années auparavant. Voilà les beaux contrastes de la politique!

Les archives de l'ancien consulat de France à Alger n'étant pas accessibles au public, il m'a été impossible de les consulter. Elles doivent être envoyées prochainement à Paris, où quelque ami de notre œuvre, plus heureux que moi, obtiendra sans doute l'autorisation d'explorer ce filon qui contient très probablement des indications aussi précieuses que sûres.

Agréez, Monsieur le Président, mes salutations très cordiales,

C. Ribard, p.,

Membre de la Société d'Histoire du Protestantisme français, etc., depuis sa fondation.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

LETTRE DE THÉODORE DE BÈZE

AU SYNODE DE SAINTE-FOY.

15 Janvier 1578.

(Bibliothèque de Genève, Msc. vol. 117. Copie.)

Convoqué moins de six ans après le synode de Nîmes et la Saint-Barthélemy, le neuvième synode national se réunit à Sainte-Foy dans les circonstances les plus graves. Le protestantisme français, que l'on avait cru abattu par la mort de ses principaux chefs, s'était relevé plus puissant, et trois guerres civiles, de 1572 à 1578, avaient attesté son énergique vitalité. La paix de Bergerac venait lui rendre une liberté précaire, tandis que la Ligue se constituait dans l'ombre pour le rétablissement de l'unité catholique et l'entière destruction des dissidents. A vrai dire, les plus grands périls de l'Eglise réformée étaient dans son sein : la décadence des caractères, l'anarchie des opinions et ce levain de démocratie extrême que Morely et Ramus avaient déposé au cœur des troupeaux. Tous ces périls sont vivement signalés dans la lettre de Th. de Bèze, qui ne pouvant assister de sa personne au Synode, y est comme présent par ses instructions. L'assemblée eut pour modérateur Jean Raymond Merlin, élève de Calvin et de Bèze, aumônier de Coligny, qu'il assistait dans la nuit

fatale du 24 août 1572. Un des premiers actes des ministres réunis fut d'ordonner un jeûne universel d'humiliation, « vu les calamités des temps et les afflictions qui menacent l'Eglise, avec les vices et corruptions qui naissent de plus en plus au milieu de nous. »

Messieurs et très honorés frères, je prie nostre bon Dieu et père de nostre Seigneur Jésus-Christ vouloir présider en vostre saincte assemblée, selon la grande nécessité en laquelle il luy plaist que les pauvres Eglises françoises soyent réduictes, non pour les ruiner du tout, comme nous le devons espérer, mais pour estre glorifié en leurs souffrances et en l'heureuse issue d'icelles. S'il eust pleu à Dieu que les moyens pareils à la volonté m'eussent esté donnés, j'eusse faict de bon cœur en présence ce que je fais estant présent d'esprit avec vous, n'ayant voulu faillir non-seulement à vous saluer de la part de toute nostre Compaignie, mais aussi vous avertissant de certains points, vous tesmoigner de plus en plus l'affection de laquelle nostre Dieu nous a liés et conjoincts.

En premier lieu vous n'ignorez combien le mutuel contentement, conforme à la volonté de Dieu, nous est recommandé par nostre Seigneur et Maistre, qui nous a commis la charge de l'annoncer et recommander aux aultres. Il a pleu en cest endroict à nostre Dieu de bénir les Eglises françoises, par le moyen d'une mesme confession de doctrine et mesme forme de discipline. Je vous supplie au nom de Celuy qui est auteur de ce grand bien, de le bien conserver, et ne souffrir qu'aucune bresche y soit faicte. Vous savez comme desjà cy-devant on a voulu y remuer, voires jusques à toucher aux fondemens; cela vous doibt rendre tant plus soigneux d'y regarder de près, affin que pour le moins les assaux ne soyent livrés par ceux de dedans pour se détruire soy-mesme.

Que s'il y en a encores de reste de ceulx du passé, ou qui soyent survenus depuis, qui ne se contentent de ce qui en fut résolu au synode général tenu à Nismes, là ou toutes les opinions de feu du Rosier, de feu Ramus, de Morelli et de leurs adhérens, furent tout au long déduictes, examinées et résolues (1), je les prie que s'il y a

(1) On sait que le ministre Morely, et après lui Ramus, exagérant le principe du gouvernement de l'Eglise par elle-même, voulaient remettre à l'assemblée entière des fidèles la décision des questions de dogme et de discipline. Le synode de Nîmes, renouvelant les censures prononcées contre Morely par celui d'Orléans, avait condamné ces doctrines « avec le plus de modération possible et sans nommer personne. »

quelque charité à eux, ils ayent pour le moins pitié de ceste paoure mère, à savoir l'Eglise, pour luy donner quelque loisir de respirer, devant que luy rafreschir ses vieilles playes, non encores consolidées, et attendre un aultre temps pour plus librement et plus à loisir les escouter encores tant qu'ils voudront, s'il est besoin, les choses demeurant cependant en leur estat; joinct que j'espère que l'escript de celuy qui a eu la charge de déduire le tout par ordre, contentera les plus difficiles, pourveu qu'au lieu d'estre contentieux, ils se rendent dociles et traictables.

L'aultre poinct est que pour rémédier au plus grand mal qui règne au milieu de nous, et qui semble avoir le plus provoqué l'ire de Dieu sur nous, à savoir à ce qu'entre ceulx qui se disent faire profession de l'Evangile, il y en a si peu qui vivent chrestiennement, désormais on ne s'arreste point tant à crier contre les faulses doctrines (ce que toutefois il ne fault nullement omettre) qu'on n'employe une bonne partie des prédications à prescher la loy et le jugement contre ceulx par la maulvaise vie desquels le prétieux nom qui est invoqué sur nous, est malheureusement blasmé. Ce sont ceulx contre lesquels vous devez user de la puissance que Dieu a donnée à son Eglise, sans acception de personnes. Je sçay bien qu'on a accoutumé de dire là-dessus, et nommément qu'en usant de rigueur on perdra beaucoup de gens de service. Ne croyez jamais, ni ne craignez cela, mes frères, car encores que Dieu se serve de tous, voire des diables mesmes, si ne nous est-il pas licite de faire ainsy. Au contraire il faut que toutes choses immondes, autant que faire se peult, soyent jettées hors la maison du Seigneur, et ne fault qu'un meschant deshonorant Dieu pour exposer à son ire toute une assemblée. Et quant à nos politiques, suffise à nous, mes frères, d'y avoir esté trompés si lourdement pour ung coup (1). Ils nous ont donné a entendre de bouche ce que de ma part j'ay creu trop aysément, à savoir qu'ils embrassoyent le poinct de l'estat; mais c'estoit leur estat, et non pas le bien publicq, ny commisération qu'ils eussent de nos misères, comme l'expérience la monstré à nos despens. Dieu, d'aultre part, a monstré que telle meslinge lui estoit désagréable, et pourtant soit paix (que Dieu vueille), soit guerre, dont il nous garde, je ne

(1) Le nombre était grand, même au sein du protestantisme français, des hommes qui, s'unissant au parti des politiques, voulaient fonder la pacification des esprits sur l'indifférence doctrinale.

seray jamais d'advis sinon, quoi qu'il en soit, qu'ils fassent leur cas à part, reservés les degrés de la société humaine et civile; et si vous le faictes aultrement, et surtout si ceux desquels on dépend, au lieu de nettoyer les maisons, veulent continuer à leur manière accoustumée, ils verront trop tard comme il leur en prendra, et le deussent desjà congnoistre. Quant à l'avertissement dont vous nous avez envoyé copie, il est vray que ceulx desquels on vous a écrit sont tels et de telle affection qu'on les vous a dépeincts. Mais oultre ce que desjà le Seigneur a rompu leurs mauvais desseings en plusieurs lieux de conséquence, qui me faict aulcunement espérer que leurs fils deviendront toiles d'airaignées, je ne puis approuver la forme des responses que l'aucteur de cest escript est d'advis qu'on fasse. Car en matière de confession de foy il fault tout dire rondement, et n'y a point de milieu. Je croy que vous avez entendu la résolution prinse ailleurs, à laquelle il me semble qu'il se fault tenir, non-seulement pour ce quelle est entièrement conforme à la Parole de Dieu, mais aussi afin que nous tous, unis par la grâce du Seigneur en mesme confession, marchions tous d'un pied...

Quant à moy je suis lassé aux armes dont nous parlons. Quant à voyager, Dieu m'a donné plus de courage que de force, avec espérance que le premier ne me fauldra jamais, moyennant sa grande grâce. Vous en userez comme de ce qui vous est consacré, ayant receu ce grand honneur de Dieu qui me pardonnera mes faultes, s'il luy plaist, d'avoir esté une bonne fois sa bouche pour vous. Priez-le pour moy, mes frères, à ce qu'il me soit donné de parachever ma course, que je prévoy en plusieurs sortes me debvoir estre plus pénible au bout de la lice qu'au commencement; mais la gloire de nostre Dieu se montre en la foiblesse de ses instruments... Il reste seulement d'avoir bon courage, et employer nos vrayes armes, nous gardant bien de faire du principal l'accessoire, comme on faict il y a longtemps, aimant trop mieux rejecter la croix sur les espaules d'aultrui que la porter. Et toutesfois ceulx qui s'y soubmettent sont ceux-là qui trouveront ce qui est préparé à Celui qui marche devant nous, chose que je vous supplie remonstrer où il appartient, si visvement que chacun l'entende. Car aultrement, encores que la défense soit trop juste, il seroit plus tost expédient d'endurer tout, je di tout, que d'achever de perdre ce qui est de reste, en allant de mal en pis.

Or mes freres, vous ayant desjà tenus trop longtemps, je finiray par où j'ay commencé, priant nostre bon Dieu et père vous conduire en tout et par tout par sa grande et saincte vertu d'en hault, bénir et amener vos résolutions à effect, vous bien unir en soy et les uns avec les aultres, toucher le cueur de ceulx qui sans cause nous persécutent, ottroyer repos et tranquilité au paoure royaume forcesné contre soy-mesme, et s'il la luy ottroye, lui faire la grâce d'en bien user. De Genesve, ce 15 de janvier 1578.

Vostre entier frère et humble serviteur au Seigneur,

TH. DE B.

BIOGRAPHIE DE PIERRE CHANGUION.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.

Utrecht, le 13 avril 1865.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une *Biographie de Pierre Changuion*, qui me paraît mériter une place dans le Bulletin de votre Société, bien que je défère à votre jugement de la publier en entier ou d'en donner un extrait. J'ai suivi l'original sans rien changer ni à l'orthographe ni à la ponctuation, quoique la dernière demande çà et là quelques corrections, afin d'en rendre la lecture plus facile et le sens plus clair; mais j'y ai ajouté quelques notes.

Dans cette biographie, Pierre Changuion — après avoir donné quelques détails concernant le massacre de Vassy en 1562. — nous fait un récit des persécutions auxquelles sa famille a été exposée du temps de la révocation de l'Edit de Nantes, de la condamnation aux galères de son père et de son oncle *Chemet* (omis dans la liste des condamnés dans la *France protestante*) et de leur fin tragique. Cette biographie nous donne en outre un exposé de la vie privée des religionnaires, qui me semble plein d'intérêt.

La famille Changuion peut être comptée parmi les principales familles du refuge en Hollande; plusieurs membres de cette famille y ont été revêtus de hautes charges et de dignités :

Pierre Changuion (né à Leyde en 1700, mort en 1758), fils unique de *Pierre* et de *Marie Finneback*, fut conseiller dans la cour féodale du Brabant et du pays d'outre-Meuse. Il avait deux fils : *Pierre-Jean* (né à Leyde

en 1731) et *Paul* (né en 1733, mort en 1804); le premier fut bourgmestre de la ville de Leyde, le second échevin de Flessingue.

Pierre-Jean Changuion (né à Flessingue en 1763, mort à Paramaribo en 1820), fils de l'échevin de Flessingue, fut gouverneur de l'île de Curaçao et des îles dépendantes.

François-Daniel Changuion (né à Demerary), secrétaire du gouvernement, qui en 1813 s'était mis à la tête des affaires, fut anobli en 1815 par le roi Guillaume, qui lui donna le titre et les droits de baron.

Un des rejetons de cette famille se rendit en 1831 au cap de Bonne-Espérance, où il se maria. Lui et ses deux enfants sont, que je sache, les seuls Changuion encore en vie.

Parmi les noms des familles auxquelles les Changuion se sont alliés en Hollande, on en retrouve plusieurs d'émigrés français, comme *Willet*, *de Beaufort*, *Prévost*, *Duclos*, *Huart*, *Genet* et *Durgniat* dit *Drognat* (ce dernier nom est celui de ma mère; Jacob Durgniat dit Drognat, mon bisaïeul, épousa Jeanne Changuion).

Dans le *Bulletin* (tome XI, page 154), il est fait mention d'une *Louise Changuion*, protestante, épouse de *Paul Formey* dit *de Richecourt*, qui, en 1712, vivait à Vitry-le-Français, et qui plus tard se retira à Berlin, où elle mourut. Elle est apparemment parente des Changuion de Vassy.

Existe-il encore des Changuion en France?

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

CH. LANDRÉ (1).

La biographie qui suit mérite en effet l'attention par les détails qu'elle fournit sur l'existence des réfugiés, et sur l'industrieuse activité qu'ils déployaient à l'étranger, après l'avoir mise tout d'abord au service de leur patrie. Comme on le verra d'ailleurs, l'auteur de cette notice autobiographique, Pierre Changuion, n'était rien moins qu'un héros. Il ne s'est pas flatté le moins du monde dans le portrait qu'il a tracé de lui-même pour ses enfants. Plus d'un lecteur éprouvera sans doute le besoin de relire l'histoire de Jean Fabre, ce martyr de la piété filiale, comme contraste avec la fragilité par trop humaine du descendant des martyrs de Vassy. La persécution qui fit éclater d'admirables vertus, mit aussi au jour d'étranges faiblesses qu'on ne saurait pallier, car elles sont également instructives pour qui cherche dans le passé une leçon.

(1) Voir *Bulletin*, t. XIII, p. 281, 283

BIOGRAPHIE DE PIERRE CHANGUION

Né à Vassy, le 9 avril 1653, dont le grand-bisaïeul, *Pierre Changuion*, ancien de l'Eglise réformée de Vassy, en Champagne, fut martyr de notre sainte religion dans le fameux massacre de Vassy, en 1562 (1).

(1685-1690.)

Puisque Dieu m'a fait la grâce de parvenir à un âge fort avancé, même au delà de plusieurs de mes pères, et que suivant le cours de la nature ma course sera bientôt finie, je trouve à propos, jouissant encore de mon bon sens et de ma mémoire, de t'informer de l'état et du lieu de ma naissance, et de te donner un petit détail de ce qui m'est arrivé de plus remarquable dans ma vie jusqu'après ma sortie de France dans ces quartiers (2).

Je suis né à Vassy, petite ville appartenante aux domaines du roi de France, des plus anciennes du comté de Champagne, située dans le duché de Barrois. Il y a dans cette ville prévôté et siége royal, du ressort duquel sont plusieurs petites villes, bourgs et villages, et plusieurs villes et villages dépendans d'icelle ont été justiciables et tenus de répondre au dit Vassy. Quoiqu'il y eût dans Vassy plusieurs personnes qui reconnoissoient les erreurs de l'Eglise romaine, et qui avoient adopté les sentimens de Calvin, il n'y avoit pas encore d'Eglise réformée; c'est pourquoi un des ministres de Troyes fut élu pour visiter les nouveaux convertis de Vassy. Il se rendit sur les lieux le 12 octobre 1561 ; il s'entretint avec quelques-uns des principaux, pour voir s'il n'y auroit pas moyen d'établir un endroit où l'on pourroit prêcher la Parole de Dieu en public. La circonstance du tems ne leur permettoit pas d'entreprendre quelque chose de cette nature, à cause de la proximité des ducs de Guise, qui étoient alors à Joinville. Cependant ce ministre tint une assemblée le 15 octobre 1561 chez

(1) L'original de cette biographie, quelques généalogies et diverses lettres se trouvent sous la garde de Madame *E.-D.-E. de Perrot*, née *Berg*, à Amsterdam. *Théodore de Bèze*, dans son *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées de France* (édit. de Lille, 1, p. 455), nomme parmi les personnes qui furent tuées dans le massacre de Vassy, un *Claude Changuion;* mais il ne fait pas mention de *Pierre Changuion*. Il est probable que cet historien a commis une erreur par rapport à ce nom.

(2) *Pierre Changuion* mourut à Leyde en 1729, à l'âge de 76 ans. C'est évidemment dans les dernières années de sa vie qu'il commença à écrire cette biographie, qui était destinée à son fils; mais elle est restée inachevée, et ne va pas plus loin que l'année 1690, époque antérieure à son mariage.

un marchand drapier de Vassy, où il s'y trouva environ soixante personnes, tant réformées que d'autres, qui ne l'étoient pas encore. Le sermon fait, on élut quatre surveillans et deux diacres. Le jour suivant, 16e du même mois, l'assemblée qui se trouva au sermon, fut de cinq à six cents personnes, et croissoit de jour en jour, tellement, qu'ils furent contraints de prêcher en la cour de l'Hôtel-Dieu à découvert. Le 20e le ministre partit pour s'en retourner à Troyes par Bar-sur-Seine, après leur avoir recommandé ce qui leur étoit nécessaire pour les fortifier dans la foi. Cela fut rapporté au duc de Guise, qui envoya quelques gens d'armes, pour tâcher d'étouffer cette petite Eglise naissante, mais il ne put pas y réussir. Voilà en bref comment l'Eglise de Vassy a été plantée. Le ministre de Troyes retourna à Vassy le 13 décembre suivant pour batiser quelques enfans, que l'on avoit gardé pour cet effect. Aussitôt qu'il fut arrivé il prêcha en public, et le nombre des fidèles augmentoit de jour en jour. Le duc de Guise ne pouvant voir de bon œil tous ces nouveaux convertis, envoya par le conseil du cardinal de Lorraine son frère l'évêque de Châlons, assisté d'un moine estimé très savant en théologie, pour tâcher de renverser la foi des fidèles de Vassy; mais cet évêque ni ce moine ne pouvant répondre aux objections du ministre, ils furent obligés de s'en retourner avec confusion, et l'évêque rendit compte de sa commission au duc de Guise, auquel il dit que ceux de Vassy au lieu de faire attention à ses remontrances l'avoient fort maltraitté de mauvaises paroles. Le duc de Guise fut fort chagrin de cela et prit dès lors la résolution secrète de s'en venger, comme il le fit quelque tems après, lors du massacre de Vassy, lequel est assez célèbre dans l'histoire comme le premier signal de toutes ces sanglantes guerres de religion, qui troublèrent ensuite le règne de Charles IX, roi de France. Pour exécuter son dessein, le duc de Guise, accompagné de son frère le cardinal, se rendit le dernier jour de février 1562 à Daumartin-le-Franc, dont ils étoient seigneurs, un village situé à deux petites lieues de Vassy, ayant à leur suite plusieurs gens d'armes, armés de pistolets et autres armes. Il partit le lendemain pour Vassy, où il arrivoit le matin entre neuf et dix heures, pendant qu'ils étoient assemblés au sermon. Pour cacher leurs méchants desseins, les gens de sa suite cherchèrent querelles aux huguenots, entrèrent dans la grange, où le monde étoit assemblé pour entendre la Parole de Dieu, et firent un grand carnage. Il y eut jus-

ques à cinquante ou soixante personnes, tant hommes que femmes, tués sur la place et dans les rues, outre plusieurs blessés, au nombre de deux cent cinquante, dont plusieurs moururent peu après, car leurs meurtriers tâchèrent plus à les estropier qu'à les faire mourir, comme cela est rapporté dans le *Livre des Martyrs*, p. 613. Le pillage ayant été permis, ceux de la suite du duc emportèrent tout ce qu'ils purent trouver, entre autres dans la maison de mon grand bisayeul, nommé *Pierre Changuion*, qui étoit à côté de la dite grange : elle fut pillée de tout ce qu'ils purent emporter. Le troupeau fut dispersé et eut bientôt de la peine à se rassembler : les principaux des nouveaux convertis furent tirés en justice, quelques-uns furent condamnés à être pendus et d'autres à de grosses amendes, à cause des procès-verbaux, que les ducs de Guise avoient envoyé en cour, par lesquels ils firent accroire qu'ils étoient eux-mêmes la cause de tout le sang, qui avoit été répandu, pour avoir parlé injurieusement et avec mépris à leurs évêques. Les ducs de Guise furent massacrés eux-mêmes en 1588 sous le règne du roi Henri III, qui avoit fait assembler ses Etats à Blois, où ils furent obligés de comparoître, pour plusieurs crimes de lèse-majesté, dont ils étoient accusés. Dix ans après, savoir en 1598, le roi Henri IV accorda de grands priviléges aux nouveaux convertis, leur donna la liberté d'exercer publiquement la religion réformée, et les admit aux charges publiques aussi bien que les catholiques romains par un édit qui porta le nom de l'Edit de Nantes. On commença alors à respirer, et à avoir des Eglises à Vassy, comme ailleurs, lesquelles ont resté jusqu'à la cassation de cet Edit. — J'ai cru cette petite disgression, que je viens de faire, nécessaire pour te donner quelque connoissance de l'état de notre petite Eglise de Vassy : j'ajouterai encore que cette ville est située dans l'extrémité de la Champagne, frontière de Lorraine, dans un bon terroir gras, où il y a d'un côté et d'autre un beau vignoble, sur la petite rivière, que l'on nomme la Blaise, qui sort d'une source d'eau de fontaine : il y avoit dans cette ville une très belle et nombreuse assemblée de réformés, et même la plus considérable de notre Synode, après Charenton.

Je suis donc né, comme il a été dit, à Vassy, le 9 avril 1653, où j'ai pris connoissance avec l'âge dans la maison de mon père, qui vivoit d'une vie douce, agréable et chrétienne. Nous faisions valoir par nous mêmes nos propres terres, vignes et prairies, comme fai-

soient les meilleures noblesses de nos quartiers. Tous les exercices de piété étoient régulièrement bien observés dans notre famille, et mon père, comme un des principaux membres, a servi l'Eglise en qualité d'ancien et de diacre, pendant environ quatre années, jusqu'à la cassation de l'Edit de Nantes. Nous avions toujours cinq ou six bons chevaux à l'écurie avec deux valets pour les conduire, un berger pour garder les troupeaux de moutons, et des servantes à proportion du besoin que l'on en pouroit avoir. On achetoit les moutons dans les foires de Bourgogne et de Berri, on les faisoit engraisser, et après cela on les revendoit : j'en ai fait conduire aussi bien que des bœufs aux marchés de Bourg-la-Reine et Poissy, proche de Paris, avant que M. de Colbert eût établi le marché de Sceaux, à côté du dit Bourg-la-Reine. C'étoit le seul négoce que faisoit mon père, savoir de bestiaux, avec celui de bois et de grains, qui croissoient sur nos propres terres, dont on recueilloit environ 80 à 100 setiers l'acre par an en froment, avec de l'orge et avoine à proportion, et quantités de foins et fourages. Il y avoit toujours du grain dans les greniers; lorsqu'on trouvoit qu'il étoit à trop bon marché, on le gardoit, une, deux ou trois années, jusqu'à ce qu'il soit augmenté de prix. Quand il arrivoit quelques demandes on appeloit cela un bouillon de Paris. On voyoit venir des femmes de Vitry et Châlons, comme on diroit ici des courtiers avec des louis d'or, pour acheter tout ce qu'il y avoit, sur le grenier, et on recevoit les arrhes du marché. Comme ces affaires d'un et d'autre côté donnoient beaucoup l'air de la campagne, je m'y étois bien accoutumé, toujours presque en chasse, avec le fusil à la main et sur le bras, tantôt pour aller voir les ouvriers qui travailloient dans les bois, tantôt pour visiter les valets qui labouroient la terre ou pour autre chose de la campagne. Cela m'avoit donné beaucoup d'inclination pour la chasse; et l'expérience m'avoit fait parvenir à un assez haut degré dans cet art, par où je me faisois assez valoir, et je me procurai par cela la reconnoissance de plusieurs gentilshommes et autres honnêtes gens de nos quartiers, de sorte qu'il ne se faisoit presque point de partie de chasse un peu considérable à deux ou trois lieues à la ronde de chez nous, parmi les premières noblesses à pied ou à cheval, où je ne fusse invité, et lorsque le veneur avoit remis dans une enceinte cerf, sanglier et chevreuil, on m'envoyoit avertir du rendez-vous et je m'y rendois souvent avec M. Demarolles, un de mes bons amis, qui en-

tendoit aussi ce qui étoit de la chasse. C'est où j'ai eu le plus grand plaisir, et je l'ai pourtant quitté sans regret en sortant de France.

Mon père avoit trois frères, qui sont morts en France avant la dernière persécution. L'aîné étoit *Samuel Changuion* [grand-père du cousin Changuion, le ministre d'aujourd'hui (1)] qui avoit étudié pour le ministère; étant déjà reçu proposant, comme il ne s'y présentoit point de place vacante dans tout le département de notre Synode, qui consistoit si je ne me trompe dans les provinces de Champagne, Picardie, Beauce et Pays-Chartrain, il accepta la vocation d'une Eglise en Poitoux (2) qui lui fut présentée, s'y maria et y mourut, ayant laissé un seul fils (3), qui lui succéda dans son ministère : lors de la persécution, il se réfugia à Gouda, où il est mort ministre pensionnaire. Le second frère étoit *Abraham Changuion*, père des cousines *Changuion* (4), qui sont présentement à Utrecht, et le troisième, *Daniel Changuion*, père de la cousine *Suson* défunte (5)

Ma mère (6) morte étant encore jeune, nous étions quatre enfans dans la maison, deux garçons et deux filles, dont l'aînée (7), mère de mon neveu *Bouchet*, est restée en France où elle est morte avec son mari. Mon frère (8), qui étoit plus jeune que moi environ de dix ans, avoit étudié et fait ses humanités jusqu'en philosophie; mon père le destinoit au ministère, mais nos malheurs de religion allant tous les jours en augmentant, il changea d'avis et l'envoya ici à Leyden, dans le dessein de lui faire apprendre quelque profession : il s'appliqua à faire des camelots; mais mon père étant tombé malade à soixante et un ans, il lui resta une fièvre double-quarte pendant plus d'une année après, de sorte que ne croyant pas pouvoir se rétablir de cette maladie, il souhaita de voir mon frère, qu'il regardoit comme son Benjamin; on lui écrivit de revenir, ce qu'il fit, et les malheurs de religion allant tous les jours en augmentant, il

(1) *Samuel-Louis Changuion*, ministre de l'Eglise wallonne à Leyde depuis 1724. Auparavant il avait été ministre à Grave, ensuite à Dordrecht (1721), et à Utrecht (1722).

(2) A Gastevine.

(3) Louis Changuion.

(4) Marguerite et Elisabeth Changuion.

(5) Susanne Changuion, qui avait reçu les droits de cité à Leyde, en 1703.

(6) Anne Guérin.

(7) Esther Changuion, épouse d'Abraham Bouchet.

(8) Jean Changuion.

s'y trouva enveloppé aussi bien que nous. Mon père ayant été fort affaibli par sa maladie, ne se mêloit plus de rien sinon que par ses conseils. Je pris alors le maniement des affaires à quoi j'étois déjà assez stylé. Quelques années après, savoir en 1685, arriva la cassation de l'Edit de Nantes, par quoi les réformés furent privés de tous leurs priviléges. On donna des passeports à tous les ministres pour sortir de France, et on fit vouloir nous faire croire qu'on nous laisseroit vivre en repos dans nos sentimens sans nous obliger à changer. Cependant ceux qui avoient véritablement à cœur leur religion se trouvoient fort en peine : nous commençâmes à diminuer nos affaires et à disposer toutes choses pour pouvoir nous retirer hors de France. Quelques sept ou huit familles de Vassy allèrent à Buequenom, petite ville sur la rivière du Saar en Alsace, appartenant au prince de Durlach, où il y avoit une Eglise françoise, qui jouissoit de grands priviléges, et d'où l'on pouvoit recueillir ses biens en France, en quel endroit qu'ils fussent. Mon père s'y rendit aussi avec ma sœur cadette (1) et son mari (2), et y fit transporter les meubles dont il croyoit avoir besoin : mais les pauvres gens furent bientôt troublés dans l'exercice de leur religion. Le roi de France, qui étoit alors en possession de la Lorraine, se faisoit craindre de telle manière de tous les petits princes de ces quartiers, qu'ils n'osoient branler : il donna donc ordre d'abattre ce temple, de sorte que tous ceux qui étoient venus se réfugier dans cet endroit furent dispersés; les uns tâchèrent de sortir de France, et les autres retournèrent à Vassy et ailleurs, d'où ils étoient venus : mon père fut du nombre de ces derniers. Mon beau-frère, qui étoit un brave homme, et qui avoit beaucoup voyagé, trouva un guide, qui le fit passer avec ma sœur, sa femme, en Allemagne, où ils étoient en sûreté. Ils se rendirent à Cassel, et on leur conseilla d'aller à Berlin. Etant en chemin, à quelque distance de Cassel, dans une petite ville, dont je ne sais pas le nom, mon dit beau-frère tomba malade, et dans l'espace de trois ou quatre jours il mourut. Quelques personnes charitables usèrent d'une grande humanité envers ma sœur, la tirèrent d'auprès de son mari et ne le lui laissèrent plus voir : ils prirent même le soin de le faire enterrer assez honorablement, et ne voulurent point lui faire savoir ce qu'il en avoit coûté. Ma sœur se trouvoit dans une triste

(1) Anne Changuion.
(2) Samuel Aubert.

situation, étant enceinte et prête à accoucher; ces braves gens qui étoient luthériens, lui rendirent tous les services possibles, et lui procurèrent bonne compagnie pour continuer son voyage jusques à Berlin, où elle arriva heureusement. Elle y trouva quelques bonnes connoissances, qui lui procurèrent un bon endroit pour faire ses couches, ce qui arriva heureusement; son enfant mourut peu de tems après, ce qu'elle nous fit savoir. Mon frère, qui étoit encore en France, prit la résolution de l'aller joindre à Berlin, de compagnie avec le sieur Jacques Laurent, qui est mort ici (1) marchand de vin : ils se mirent en chemin du côté de la Suisse, mais y furent arrêtés, et en retournant pour cet effet, ils firent marché avec un guide, qui étoit fort résolu, mangeur de feu, comme un charlatan : il faisoit porter à mon frère une grande boîte sur ses épaules pour faire voir les curiosités de Versailles, et Jacques Laurent en portoit une autre, comme on voit ici les Savoyards qui crient la curiosité. Ils passèrent par les grandes villes comme Metz, Strasbourg, et vinrent heureusement à Heidelberg, d'où le sieur Laurent se rendit en Hollande, et mon frère alla à Berlin trouver ma sœur. Comme c'étoit dans la belle saison, ils prirent d'abord la résolution de venir ici à Leyden, partirent par le chariot de poste pour Hambourg, où ils s'embarquèrent et se rendirent ici dans trois ou quatre jours. J'étois encore à Vassy où mon père revint de Buequenom avec d'autres, qui y avoient été. J'allai au-devant de lui, à quelques lieues de distance et l'ayant rencontré, je n'ai de ma vie tant versé de larmes et lui avec moi, de regret qu'il n'avoit pas pu sortir de France. Mon père en revenoit toujours là, qu'il étoit vieux et qu'on ne pouvoit lui rien faire : nous tâchâmes de nous consoler, et il y avoit déjà longtems que je travaillois à mettre ordre aux affaires pour faire quelque argent comptant des choses les plus liquides, car pour les bienfonds, comme les terres, prez, vignes, maison, etc., on n'en pouvoit rien tirer, car suivant les déclarations du roi, il n'étoit pas permis de les vendre, et aussi personne ne les vouloit acheter. Mon dessein étoit de partir pour sortir de France en 1685 avant l'hiver; mais je différai jusqu'au mois de juin de l'année suivante, et je me mis en chemin alors du consentement de mon père, espérant que quand je serois en Hollande, je pourrois lui envoyer quelque guide. Je me rendis à Sedan

(1) A Leyde.

et par le moyen d'un bon ami j'obtins un passeport du gouverneur, dans lequel il étoit spécifié, que j'allois à Liége pour mes affaires, comme un marchand qui y négocioit, de manière que je passai sans difficulté. Je vins ici à Leyden, où je trouvai mon frère et ma sœur, qui y étoient arrivez de Berlin : ils y avoient loué une maison dans le Diefsteeg, qui se trouva vuide après le may, et commençoient à faire quelque chose pour se meubler de ce qu'il y a de plus nécessaire dans le ménage. Je fis savoir cela à mon père et sur les instances qu'il me fit en réponse, de lui envoyer quelque guide pour lui faciliter sa sortie de France, je retournai moi-même à Mastricht pour lui en procurer un. Mon père eut d'autant plus grand envie de sortir de France, à cause que le curé de la paroisse, qui étoit assez bon personnage, le vint voir et lui dit : Puisque vos enfans sont déjà sortis hors de France et que vous avez fait tout ce que vous avez pu pour en sortir, sans que cela ait pu vous réussir, puisque vous avez été obligé de revenir, personne ne vous molestera, car on sçait bien que vous êtes déjà trop vieux pour changer votre religion, quoyque ce soit là la seule chose qui vous manque; mais afin de fermer la bouche à tous ceux qui pourroient s'informer de vous, pour leur en rendre témoignage, ne renoncez-vous pas à toutes les erreurs de Calvin? ne voulez-vous pas vivre et mourir dans l'Eglise catholique et apostolique? Mon père lui répondit oui, comme dit saint Paul. Quoique cela ne fût proprement rien, mon père en eut pourtant un très grand regret, réfléchissant que l'on le feroit passer au nombre des autres qui auroient changé leur religion. Je me rendis donc à Mastricht, où je fis marché avec un guide, qui devoit se rendre à Torcy, petit village proche de Sedan, où il n'y avoit que la chaussée et la rivière entre deux, et où étoit le rendez-vous : mais comme mon père avoit l'ouïe fort dure et qu'il n'entendoit presque personne, je crus que ma présence lui seroit d'un très grand secours, je pris donc la résolution de me rendre au dit Torcy, où je trouvai mon père et le guide arrivez avec mon oncle *Chemet*, son beau-frère, et trois ou quatre autres personnes de sa compagnie, que je n'attendois point, et qui m'embarrassoient beaucoup aussi bien que le guide.

Nous fûmes d'avis que nous ne partirions pas tous ensemble, et nous convînmes que le dit guide conduiroit mon oncle et sa compagnie par les chemins détournez dans les bois, et que j'accompagnerois mon père, qui avoit son propre cheval, puisque je connaissois le

chemin par où j'avois passé il n'y avoit guères de tems. Le guide se mit en chemin avec sa compagnie le 15 août, fête de Notre-Dame, et je les conduisis moi-même pour passer la chaussée et les ponts de la rivière de Meuse à la porte de Sedan, passant deux à deux, ce que nous regardions déjà comme un chemin difficile de passé. Les ayant laissez à la garde de Dieu, j'allai rejoindre mon père à Torcy, d'où nous partîmes le lendemain, ayant pris toutes les précautions nécessaires et un passeport du gouverneur de Sedan d'une personne qui disoit l'avoir obtenu, qui portoit en substance, que nous étions marchands qui allions à Liége pour nos affaires. Nous arrivâmes donc à Surcy, un gros village situé environ à trois lieues de Sedan; nous ne nous étions point aperçus que trois paysans nous avoient suivi de loin, lesquels nous arrêtèrent au milieu du village, disant que nous étions des huguenots, qui vouloient sortir de France : cela en fit assembler d'autres. Le maire y accourut, nous lui fîmes voir notre passeport, et il nous dit qu'il étoit bon, et qu'il n'y avoit pas longtems que j'avois passé là avec un même passeport. Il s'y assembla encore une plus grande quantité de paysans, à cause d'un ordre établi parmi eux, que nous ignorions, qu'ils auroient dix écus par tête de tous les huguenots qu'ils pourroient arrêter. Ils résolurent donc entre eux qu'il falloit nous mettre en garde, jusqu'à ce qu'ils eussent été à Sedan pour faire voir le passeport, et que s'il étoit bon ils nous laisseroient partir le lendemain, et que par ce moyen on verroit qu'ils faisoient bien leur devoir pour garder les passages. Pour faire plus promptement le passage, ils prirent le cheval de mon père, ce que nous ne pûmes empêcher. Le maire monta sur le cheval, et comme il avoit paru porté pour nous, m'étant un peu avancé, je lui mis dix louis d'or dans la main, croyant qu'il dépendoit de lui de n'aller point jusques à Sedan et de dire que le passeport étoit bon. Mais Dieu qui dirige toutes choses ne permit point que cela produisit aucun effet, ayant destiné mon cher père pour le glorifier et pour être en édification à plusieurs, qui l'ont vu dans les prisons de Sedan, Metz, Verdun-sur-Saône et plusieurs autres endroits de son passage avec la chaîne des galériens jusqu'à Marseille, où il est mort en véritable chrétien, n'ayant point renoncé à la vérité de sa religion, comme il en sera dit ci-après. Dans notre détention entre les paysans qui nous gardoient en attendant le retour du maire, nous fîmes paroître une ferme résolution, telle que nous croyons de-

voir faire, comme si nous n'avions rien à craindre. La nuit approchant, nous dîmes à la femme de la maison où l'on nous avoit conduits, que nous avions envie de manger, et nous lui demandâmes si elle ne pourroit pas nous préparer quelque chose. Elle répondit qu'elle n'avoit que des œufs, et que si nous voulions elle nous feroit une omelette; nous dîmes que cela étoit bien, et que nous souhaiterions bien d'être dans un autre endroit. Là-dessus elle ouvrit la porte d'une petite chambre qui n'avoit point d'autre sortie que cet endroit où nous étions et où étoient les gardes : nous y entrâmes d'abord et tandis qu'elle nous préparoit l'omelette, mon père me dit que si je pouvois me sauver il falloit le faire absolument; que si l'on venoit à découvrir que le passeport n'étoit pas bon, cela pouroît avoir des suites très fâcheuses; que pour lui il n'avoit pas tant à craindre à cause qu'il étoit déjà vieux, et que l'on ne pourroit rien lui faire. Il me fit changer les souliers contre les siens, dans lesquels il avoit fait mettre entre les semelles autant d'or qu'il y en avoit pu entrer, et il me donna aussi une bourse où il y avoit de l'or. Je passois de cette chambre plusieurs fois dans l'endroit où étoient les gardes les armes à la main; je m'aperçus que derrière la porte il y avoit un degré pour monter au grenier, et que quelques-uns des gardes commençoient à sommeiller. Je rentrai auprès de mon père, je mis un morceau de pain dans ma poche, et nous fîmes un adieu de cœur en nous serrant les mains l'un l'autre, dans l'incertitude de ce qui pourroit me réussir. Etant encore rentré dans l'endroit où étoient les gardes, je montai au grenier avec tant de bonheur, qu'ils ne s'en aperçurent point, croyant que nous étions occupés à manger. Je courrus d'abord sur le derrière du grenier, où il y avoit une fenêtre qui regardoit sur une ruelle au derrière de la maison, par où je me laissai glisser en bas, n'étant haute que d'un étage médiocre, sans me faire autre mal que quelques contusions, qui ne m'empêchèrent pas de courir tout droit au bois par le chemin par où nous étions venus. Quand je fus environ à cinquante pas de là, je me détournai dans le taillis et je me couchai sur le ventre, étant dans une très grande amertume de cœur d'avoir été obligé de quitter, de cette manière, mon père, qui n'étoit pas moins inquiet de son côté, ne sachant point ce que je pourrois être devenu. Etant couché dans cet état plusieurs pensées me roulèrent dans l'esprit; je pris la résolution de rester de même jusqu'à ce que j'entendrois le tracque du cheval,

que l'on peut entendre la nuit de fort loin. Sçachant que le maire qui étoit monté dessus et à qui j'avois mis les dix louis d'or en main, n'avoit point d'armes, je comptois de m'approcher de lui, d'arrêter son cheval et de lui demander par promesse ou par menace, s'il n'y avoit pas moyen de délivrer mon père. Environ une heure ou deux après minuit j'entendis de loin le pas du cheval, et en m'approchant j'entendis qu'ils parloient deux ou trois ensemble, ce qui m'empêcha d'avancer plus avant et m'obligea de rester fort tranquille dans l'endroit où j'étois. Quand ils furent environ vis-à-vis de moi, l'un disoit à l'autre qu'il falloit mettre un des gardes à la place de celui qu'ils avoient laissé sauver, ce qui me fit conjecturer qu'ils avoient été au-devant du maire, qui étoit le messager, pour lui porter la nouvelle que je m'étois sauvé peut-être par un chemin plus court. Sur cela je m'éloignai un peu d'avantage du chemin dans un endroit écarté, où je passai le reste de la nuit. Le jour étant venu, je vis un homme qui alloit paître des bœufs, qui venoient du village; je lui demandai s'il ne savoit pas ce que l'on disoit de ces deux hommes qui avoient été arrêtés le jour précédent, il me dit répondit que non. Je rentrai dans le bois environ aussi loin du grand chemin comme j'en avois été auparavant, d'où je pouvois voir ceux qui passoient, sans en être vu. Environ sur les neuf heures je vis passer mon pauvre cher père, monté sur son cheval, avec cinq ou six paysans devant et autant derrière lui, avec des armes et des fusils, qui le reconduisoient à Sedan, pour avoir les dix écus par tête, qui leur étoient promis pour ceux qu'ils pouvoient arrêter. Voilà la dernière et triste vue de mon père, auquel mon cœur et mon âme étoient si fortement attachés, je ne dirai pas comme celle de David avec Jonathan, mais encore davantage à cause de la proximité paternelle qui nous unissoit, et si j'avois cru qu'il eut subi un tel sort que celui qui lui est arrivé, je ne sçay pas si j'aurois bien eu le courage de l'abandonner.

Voyant donc que tous les moyens m'étoient ôtés de pouvoir apporter aucun secours humain à mon cher père, je pris la résolution de me sauver comme je pourrois. Connoissant au soleil les heures du jour, à cause que j'étois accoutumé à la campagne, d'ailleurs fort robuste comme j'étois alors à l'âge de trente-trois ans, cela m'encourageoit davantage. Environ sur les dix heures du matin je commençai à marcher, toujours par les endroits les plus

couverts des bois, sans tenir de chemin ni entrer dans les villages. Je ne m'adressois qu'à ceux qui gardoient les bestiaux dans les bois et dans les campagnes, comme si j'étois égaré de mon chemin, et ils m'instruisoient de l'endroit et de la hauteur où je pouvois être. Il n'y avoit que pour passer les petites rivières que j'étois fort embarassé. La première qui se présenta fut la rivière de Semois, pas fort large, et qui serpente beaucoup. Etant sur le bord d'une montagne, j'aperçus un endroit un peu rapide, je crus que c'étoit là ou je pourrois plus facilement traverser. Je descendis pour la passer avant la nuit, comme je fis, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, ma culotte, mes souliers et mes bas attachez ensemble sur mes épaules. Après avoir traversé cette rivière, ayant remis ma culotte et mes bas, je vis un faucheur qui me tournoit le dos : j'allai tout droit à lui et lui dis que j'avois voulu passer la rivière, mais que je l'avois trouvée trop profonde. Il me dit : Allez là-bas au moulin, où l'on fait garde pour les huguenots, vous trouverez une nacelle pour passer. Ce moulin étoit éloigné environ de deux cents pas de l'endroit où j'avois passé la rivière, qui alloit en serpentant. Il y avoit un coin de bois qui couvroit ledit moulin, je fis semblant d'y aller, mais il y avoit vis-à-vis une fort haute et rapide montagne de bois clair : j'y montai, et voyant que personne ne me poursuivoit, je me reposai un peu et après je poursuivis de marcher comme auparavant, ayant laissé un gros village à ma gauche. Je continuai dans le bois des Ardennes à ma main droite, et comme il étoit déjà fort tard, je me couchai au pied d'un arbre, où je passai la nuit. Le jour étant venu je continuai de marcher, m'adressant toujours aux gardeurs de vaches et de chèvres, dont il y en avoit beaucoup dans ces quartiers-là. Je m'informai de l'endroit ou je pouvois être, on me fit apercevoir de loin deux maisons, je m'y en allai et je demandai s'ils n'avoient rien à me donner à manger, étant égaré de mon chemin. Ils me donnèrent un peu de lard et de la bierre avec du pain fort brun et mal fait, dont je mangeai un peu, et après m'être informé à ces gens de l'endroit où je pouvois être, je leur donnai ce qu'ils me demandèrent et je poursuivis ma route comme à l'ordinaire. En avançant toujours dans le bois j'apperçus à trente pas de moi un beau gros chien de chasse, ce qui me fit avoir peur; là-dessus je m'arrêtai et vis en même tems environ à la même distance, un homme avec un fusil bandé sur le bras. Je m'aprochai de lui, et lui dis que j'étois égaré de mon che-

min, et s'il ne pouroit pas m'enseigner où j'étois : mais au lieu de me répondre il regarda à côté de lui, où il y avoit encore un autre grand homme, et lui dit que ce n'étoit pas là ce que je cherchois : Là-dessus je retournai sur mes pas, je craignis qu'il ne m'eût tiré un coup de fusil, mais je ne lui donnai pas beaucoup de tems pour se consulter. Je m'enfuis bien vite hors de sa vue, mais ce ne fut pas sans grande peur, car s'il avoit eu quelque mauvaise intention, il auroit fait assez bonne capture en moi, puisque j'avois encore beaucoup d'or sur moi, et jamais personne ne l'auroit été chercher dans l'endroit où il étoit : mais Dieu, qui me gardoit par tout, ne permit pas qu'il m'arrivât aucun mal. Je recommençai donc ma route comme j'avois fait ; je trouvai une petite rivière, qu'on appelle Laisse, que je passai, n'étant pas plus profonde que jusques aux genoux. Il commençoit déjà à se faire tard, le soleil étant bien abaissé ; cependant comme les chemins n'étoient plus si dangereux, étant déjà bien avancé, je marchai jusqu'à la nuit. Je trouvai une maison proche d'un village, mais un peu à l'écart ; je demandai aux gens s'ils vouloient me donner à coucher, disant que j'étois égaré de mon chemin : la femme de la maison me dit oui, si je voulois bien me coucher sur le grenier au foin, où couchoient les bons pères hermites lorsqu'ils passoient : on me donna aussi à manger, et je dormis fort bien. Le lendemain ils ne voulurent point prendre de mon argent ; ils me dirent que je n'étois plus qu'à trois lieues de Namur, et qu'après avoir passé encore un petit village je serois sur les terres d'Espagne, mais qu'il falloit que je me donnasse garde des voleurs qui étoient en grand nombre dans ces quartiers-là. Sur les neuf heures du matin, je me rendis sur le grand chemin de Namur, où j'arrivai à dix heures. J'allai d'abord à la maison de la Poste, où je trouvai le postillon sur son cheval, attendant que le paquet fût fermé. Je priai le maître de poste de me permettre d'écrire encore une petite lettre à Sedan : il me fit entrer dans son comptoir, me donna du papier et de l'encre, et j'écrivis à Monsieur Rotis, que je connaissois pour bon ami de religion, le priant de s'informer où étoit mon père, que l'on avoit ramené à Sedan en prison ou ailleurs, et de l'avertir que j'étois heureusement arrivé à Namur, et que j'étois sur mon départ pour Mastricht, d'où je lui écrirois plus amplement (1). Le lendemain

(1) Nous avons quatre lettres de Pierre Changuion fils, toutes datées de Mastricht, du 26 juillet, 2 août, 24 septembre et 18 octobre 1686 : les deux premières,

matin mon cher père reçut cette nouvelle, qui lui fut si agréable qu'elle lui fit en quelque manière oublier sa détention et les peines qu'il avoit lui même à craindre.

D'abord que mon père fut arrivé à Sedan on le mena en prison, et on vint lui demander où il avoit dessein d'aller : il répondit qu'il auroit voulu aller en Hollande, s'il avoit pu, pour y joindre ses enfans et prier Dieu avec eux dans les saintes assemblées suivant les mouvemens de sa conscience. On lui demanda s'il ne savoit pas les déclarations du Roi, qui le défendoient : il répondit que oui, mais qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, lorsqu'il s'agissoit de la conscience. On lui demandoit encore s'il vouloit changer sa religion, que l'on le laisseroit retourner à sa maison. Il répondit que non, et que quoi qu'il puisse arriver, il ne feroit jamais rien contre sa conscience, et qu'il étoit de la bonne religion pour aller au ciel. On lui reprocha qu'il étoit un vieux entêté et plusieurs autres choses : on le menaça de grandes peines, et de l'autre côté on le sollicita par toutes sortes de promesses, on employa les prêtres et les moines pour le porter à changer de sentiment, mais tout cela ne l'ébranla point. Pour surcroît de sa douleur mon oncle *Chemet*, son beau-frère, avec qui il avoit vécu dans une si grande union, fut pris et emmené en prison avec toute sa compagnie. Il fut dans les mêmes sentimens que mon père, et ils persévérèrent tous deux constamment dans la véritable foi de leur religion. On écrivit en cour à Monsieur de Louvois au sujet de ces deux bons vieillards, et on lui représenta qu'ils n'étoient pas en état de servir aux galères, à cause de leur grand âge. La réponse fut que, puisqu'ils étoient si opiniâtres de ne vouloir pas changer leur religion, il falloit en faire un exemple pour intimider les autres. Ils furent donc condamnés aux galères à perpétuité, les filles à être rasées et mises dans les couvens. Cela faisoit grand bruit à Sedan, où ils furent visitez de plusieurs honnêtes gens, qui avoient eu le malheur de signer, dont quelques-uns étoient des consolateurs fâcheux, qui les exhortoient de signer comme ils avoient fait, pour avoir leur liberté : mais rien ne put les ébranler et ils furent en édification à tous ceux qui les virent dans la prison qu'ailleurs. On pouvoit appeler de cette sentence au parlement de

il les avait écrites en allant en France, les deux dernières sur son retour. Il paraît, d'après la lettre du 18 octobre, qu'il se rendit une seconde fois en France, pour s'informer de son père, mais qu'il n'arriva qu'après que son père fût parti de Metz.

Metz, ce qu'on leur conseilla de faire. Ils y furent transportez et la sentence y fut confirmée dans tout son contenu. On assembloit à Metz la chaîne pour Marseille, où on les envoya en vertu de ladite sentence. Quand ils furent arrivez on les emmena tous au port suivant la coutume pour les embarquer sur les galères, mais on trouva ces deux bons vieillards si affoiblis et fatiguez du voyage qu'on les fit mettre à l'hôpital. Quelques-uns disent qu'on leur donna des remèdes violens, que des vieilles gens comme eux ne pouvoient supporter, ce que je ne sçay point pour certain : mais seulement que dans l'espace de huit jours ils moururent tous deux entre les mains des persécuteurs, sans avoir changé leur religion, et qu'ils furent mis ou enterrez dans le cimetière des Turcs comme des hérétiques. C'est ce que l'on en a pu apprendre par un officier de galères à qui on en avoit écrit pour lui recommander ces pauvres gens.

Nous reçûmes cette nouvelle sur la fin de décembre à Leyden, où j'étois revenu de Mastricht joindre mon frère et ma sœur. Nous rendîmes grâces à Dieu de ce qu'il les avoit délivrez des peines de ce monde en bons et véritables chrétiens, après avoir été en édification à la plus grande partie de ceux qui les avoient vus, tant dans les prisons que sur les routes dans leur voyage. Voir la copie tirée de l'original d'une lettre que Monsieur Perignon, de Metz, écrivoit à Monsieur son frère à Mastricht sur ce sujet (1).

Nous prîmes alors courage, et plusieurs honnêtes gens de cette ville de Leyden étant informez de notre venue ici et de la mort de notre père, vinrent nous voir pour nous consoler et nous offrir leurs services, Flamands et autres, et entre autres Monsieur *Bonenfant*, père de celui d'aujourd'hui, Monsieur *Clignet*, maître de poste, et plusieurs autres, jusqu'à nous offrir de l'assistance pour nous mettre

(1) Cette lettre est datée du 29 septembre 1686 : elle nous apprend que M. *Changuion* était âgé de 72 ans; qu'il y eut en cette chaîne des condamnés de tous âges, au nombre de 52, dont 17 ou 18 pour cause de religion, tandis que les autres étaient des déserteurs et mal vivants, dont une partie avait le nez et les oreilles coupés; que M. *Perignon* et ses amis avaient fait faire pour lui, M. *Chemet* et quelques autres, des colices ou coussinets au col, garnis de coton, pour empêcher la force et la pesanteur des chaînes, qui écorchent le col et les épaules; qu'on obtint pour eux de les faire mettre sur une charrette jusqu'à Marseille; que le capitaine de la chaîne se nommait M. *de Saint-Preuil*, etc., etc.

Trois lettres signées *Changuion*, quoique non écrites par lui, nous restent encore; elles contiennent diverses particularités concernant son emprisonnement, etc. : une, des prisons royales de Sedan, du 25 août 1686; une autre du 27, toutes les deux adressées à Pierre Changuion, chez Mademoiselle *Savary*, rue des Trois-Fers, à Mastricht; la troisième est datée du 29 octobre, des prisons de Lyon, et adressée à M. *Abraham Bouchet*, marchand à Vassy, qui, en l'envoyant à son beau-frère, y a ajouté un *post scriptum*.

en ménage, ce que nous refusâmes, en acceptant volontiers leurs bons conseils en toutes choses. J'allai d'abord à la Haye pour voir Monsieur *Jaquelot*, qui avoit été notre ministre à Vassy et voisin de la maison de mon père (1) : nous avions été camarades et intimes amis dès notre plus tendre jeunesse sans interruption jusqu'à notre sortie de France. Il étoit logé chez son oncle, frère de sa mère, Monsieur *Carré*, ministre de l'Eglise wallonne. Monsieur *Jaquelot* me pria à dîner en présence de son oncle, et après avoir dîné il me demanda ce que j'avois dessein de faire. Il me dit en même tems qu'il avoit pensé à moi, avant même que je fusse arrivé, pour me procurer un emploi qui me seroit bien convenable : que le prince d'Orange avoit un veneur fort âgé, et qu'il étoit persuadé qu'il n'avoit pas plus d'expérience à la chasse que moi ; que dans le commencement je pourrois être sous-veneur, et qu'il espéroit que j'y pourrois parvenir par le moyen de Monsieur *Carré*, son oncle, qui avoit plusieurs bons amis parmi les seigneurs de la cour du prince. Ledit sieur *Carré* me mena chez quelques-uns à qui je parlai, et ils me trouvoient assez à leur gré, leur ayant répondu fort à propos sur les questions qu'ils me firent au sujet de la chasse. Il vouloit même me présenter au prince, mais je le remerciai, disant qu'avant de rien entreprendre j'étois bien aise de le communiquer à mon frère et à ma sœur. On ne pensoit pas alors que le prince d'Orange deviendroit un jour roi d'Angleterre. Il auroit fallu attendre la mort du veneur, et avant de pouvoir obtenir quelque pension et entretiens, j'aurois été obligé de m'entretenir. Je fis le rapport à mon frère et ma sœur de la proposition que l'on m'avoit fait, et nous convînmes entre nous qu'il valoit mieux nous établir ensemble dans les affaires. Mon frère avoit déjà commencé à faire des grains sayettes avec quatre métiers par le conseil de Monsieur Bonenfant, qui nous encourageoit et prenoit les pièces d'abord qu'elles revenoient du métier au prix courant, en les payant comptant, ce qui nous fut d'un grand secours dans les commencemens. On conseilla à ma sœur, qui étoit fort laborieuse et qui entendoit bien les affaires du ménage, de tenir des pensionnaires. Il s'agissoit de trouver une maison propre pour cela pour le mois de mai de l'année suivante, 1687. Il s'en présenta une à louer sur le Rapen-

(1) Parmi les papiers se trouve la copie d'une lettre de M. *Jaquelot* à *P. Changuion* et son beau-frère *Chemet*, lorsqu'ils étoient dans les prisons de Metz, pour les exhorter à persévérer constamment dans leur foi.

burg, qui a présentement pour enseigne *la Lampe d'or*, près de l'Anatomie, qui appartenoit à des mineures et dont ledit sieur Bonenfant avoit la direction. Nous la louâmes pour deux années sur le pied de 250 florins, en payant toujours un quartier d'avance à cause que nous n'avions point de caution. Le petit négoce de mon frère commençoit à prendre un bon train et il nous vint d'abord des pensionnaires pour remplir toute la maison. Ma sœur et moi nous nous occupions de cela et mon frère ne se mêloit que de ses affaires. Nous avions une table de huit à dix personnes et c'étoit moi, comme maître de la maison, qui découpois les viandes. Après les vacances, les princes Palatins, qui se faisoient nommer Rangraves, vinrent étudier ici avec un gouverneur et deux valets. Ils étoient recommandés à Monsieur Clignet, qui nous les adressa et les fit entrer dans notre maison. Tous les premiers cavaliers, Allemands et autres, qui étoient ici en ville, se faisoient un plaisir de voir ces jeunes seigneurs et de faire connaissance avec eux. Cela nous procuroit une table fort nombreuse et même plus de monde que nous n'aurions voulu en avoir. Cela continua pendant les deux ans que les Rangraves restèrent ici, et nous gagnions assez pour des personnes qui commencent à s'établir, mais cela nous donnoit beaucoup de peine et d'embarras, et le plus fâcheux étoit qu'il falloit faire beaucoup de crédit à divers Messieurs, dont quelques-uns s'en allèrent sans nous payer, ce qui nous découragea de manière que nous renonçâmes aux pensionnaires.

Outre la fabrique de camelots que mon frère avoit établie, il se mit dans le négoce des crépons de Zurich, dont la plupart des femmes et filles des bons bourgeois de cette ville s'habilloient. Nous les achetions chez les commissionnaires à Amsterdam, qui les recevoient de Zurich et nous les vendions par pièces aux boutiquiers de La Haye, Rotterdam et ailleurs. Comme nous avions un assez grand débit de marchandises, je pris la résolution de faire un voyage à Zurich pour y faire des connaissances et pour avoir les crépons de la première main. Je partis d'ici avec quelques Suisses qui s'en retournoient dans leur pays, et me rendis à Augsbourg, où je me trouvai dans le mois de janvier 1690, dans le tems que l'empereur Joseph fut couronné roi des Romains. Monsieur Clignet, qui nous avoit déjà procuré la connoissance de Messieurs *Behagchel* et *Van de Walle* d'Amsterdam, qui recevoient des crépons en commission, me donna une lettre de

recommandation et de crédit, et par ce moyen je fis connoissance avec Monsieur *Meyer*, un des principaux marchands de crépons à Zurich, et je lui donnai des ordres pour nous en envoyer cent pièces par mois, outre ceux que j'avois déjà achetez (1)...

MÉMOIRE PARTICULIER

SUR LES ASSEMBLÉES QUI FURENT TENUES DANS LES MONTAGNES DU CASTROIS.

1688.

(Bibliothèque de la ville de Nîmes. Manuscrit n° 13838. Journal des Obolis. — Huit pages et demie petit in-4° d'écriture très menue.)

[Communiqué par M. le pasteur Fraissinet, d'Aigues-Vives.]

Ce Mémoire, sans nom d'auteur, paraît avoir été rédigé au XVIIIe siècle, sous la régence du duc d'Orléans (voir p. 174, l. 11). Il contient d'intéressantes particularités sur les dernières prophétesses qui agitèrent les populations protestantes du Midi, et sur quelques martyrs ignorés. Autant qu'on peut en juger par le ton du morceau, l'auteur était un catholique modéré, peut-être un ancien religionnaire qui blâme également les excès du fanatisme et les cruelles rigueurs du pouvoir.

Entre la Case et Vabre il y a une montagne appelée Cassabils, au-dessus du bois de Montagnol. Tous les paysans de ce masage sont nouveaux catholiques. Le voisinage d'un bois considérable par sa grandeur les porta à s'y assembler entre voisins pour lire et prier Dieu. Ces assemblées furent secrètes autant de temps qu'elles ne furent pas nombreuses, et ce sont les premières qui se sont faites dans ce diocèse. Des que le nombre de ceux qui alloit y assister fut nombreux elles se divulguèrent, et les puissances en étant avertics donnèrent des ordres pour les dissiper.

(1) Ici le récit est interrompu. Ajoutons à cette biographie les faits suivants, concernant *Pierre Changuion*, qui ont été recueillis dans les archives de la ville de Leyde.

En 1694, Pierre Changuion et son frère furent admis comme tondeurs de drap, et le 29 septembre 1697, ils reçurent les droits de cité à Leyde.

Le 13 octobre 1699, il épousa *Marie Tinneback*, de Rotterdam. De ce mariage naquit un seul fils.

Il mourut à Leyde en 1729, et fut enterré le 5 décembre dans l'église dite Vrouwekerk (Haarlemmerstraat).

Les particularités qu'on a peu découvrir, sont : qu'un Proposant ou Prédicant, nom que l'on donne à tous les zélez qui couroient alors le roïaume pour consoler et affermir les protestans que la force avoit contraints d'abjurer leur croyance, s'étant fait connoître à quelques paysans, s'arrêta parmi eux, les confirma dans la foi qu'ils avoient abandonnée, les encouragea de s'assembler et leur promit de ne pas les abandonner tant qu'il les verroit résolus à tous événemens, et de s'exposer pour leur salut à tout ce que les supplices et les tourmens avoient de plus affreux, qui étoit ordinairement la punition des personnes de son caractère.

Il leur tint parole tant qu'il les connut fermes; mais comme leur résolution ne dura qu'autant de temps que leurs assemblées furent secrètes, on les vit se dissiper et se retirer les uns après les autres dès qu'ils apprirent qu'on les avoit découverts, et que des dragons devoient venir, qui n'arrivèrent que lorsque ces assemblées eurent été entièrement dissipées par la retraite volontaire de ceux qui les composoient. Le prédicant se retira aussi, ne pouvant pas résoudre ceux qui l'écoutoient à s'exposer. On croit que le secret fut conservé trois mois durant, parce que le nombre des assemblées étoit petit au commencement, mais dans la suite il grossit jusqu'à huit cents personnes. Les paysans furent les premiers, ils attirèrent les bourgeois; pour la noblesse, il n'y eut d'autre gentilhomme que M. de. . . . . contre lequel il n'y eut point de preuves.

M. l'évêque sur l'avis écrivit pour faire venir des troupes; en les attendant, on donna ordre au sieur Bonneau, prévôt de la maréchaussée de marcher avec ses archers; il fut aux avenues du bois, mais il n'entra pas dedans. Tout le voisinage à trois ou quatre lieues à la ronde étoit en crainte; on appréhendoit que ce ne fût une guerre ouverte : d'une mouche on fesoit un éléphant, tant la crainte augmente les objets. Les uns assuroient qu'il y avoit parmi ces assemblées cinq cents hommes armés et résolus décendus des Cévennes ; d'autres s'imaginoient qu'il étoit venu de Suisse six cents hommes accompagnés de beaucoup de réfugiez, et ces divers bruits grossissoient tellement qu'un paysan assura avec serment qu'il y avoit plus de quinze mille hommes. Cependant la vérité étoit que nul de ceux qui assista à ces assemblées, n'y parut armé d'un fusil, et que si quelqu'un y parut avec une épée, ce ne fut que le gentilhomme dont on a parlé, de quoi on n'est pas même assuré.

M. Barbara, subdélégué de M. l'intendant, alla sur les lieux; on lui dénonça quelques particuliers qu'il fit arrêter et conduire dans les prisons de Castres.

Les curés voisins de leur propre autorité se saisirent de quelques coupables, et les envoyèrent aux mêmes prisons. Mais entre autres le sieur Molinier, aumônier de M. le marquis de Malause, en l'absence de ce seigneur, arrêta lui-même trois jeunes hommes bien faits, résidans à la Case qui furent conduits de même que les autres, et ce fut sur ces trois malheureux que le sort tomba.

Quelques jours aprez M. l'intendant arriva, escorté par quatre compagnies de Dragons, deux desquelles furent envoyées l'une à Castelnau de Brassac, l'autre à Vabre, petites villes voisines du bois; le restant de l'escorte resta à Castres, et les nouveaux catholiques soufrirent la peine de ces assemblées et furent très foulés à cette occasion, sur ce qu'on conjecturoit que les principaux de la ville avoient conseillé de les fermer, ce qui n'a jamais eu la moindre vraisemblance.

On fit venir des conseillers de Carcassonne pour assister M. l'intendant au jugement des prisonniers; il n'y eut qu'un seul d'entre eux qui penchât à la clémence, tous les autres opinèrent à la mort de tous, de sorte que si leur sanguinaire avis... on auroit vu beaucoup de potences dressées. M. l'intendant tempéra leur avis, il ne fut pas même d'humeur de répandre tant de sang, et se contenta d'en condamner trois à être pendus, le gentilhomme dont on a parlé qui étoit fugitif à avoir la tête tranchée, sa maison rasée et une autre du masage de Casabils.

Ces trois pauvres malheureux entendirent prononcer leur jugement de mort avec fermeté et sans changer de visage; ils témoignèrent beaucoup de résolution, se consolèrent et s'affermirent mutuellement, se réjouissant, disoient-ils, de soufrir pour la foi.

Le bourreau de Toulouse étant arrivé, les patiens lui furent livrez, et comme le jugement portoit qu'ils seroient exécutez l'un à Castelnau de Boussac et l'autre à Espérausses, et l'autre à Vabres, on donna une grosse escouade de dragons pour les conduire aux lieux destinez à leur supplice.

Leur fermeté ne diminua pas en chemin : attachéz sur des chevaux il s'entretenoient à cœur ouvert avec une liberté surprenante pour des paysans; arrivéz à Castelnau de Brassac, celui qui devoit être

exécuté dans ce lieu prit congé de ses camarades dans l'espérance de les revoir bientôt au ciel. Il fut remis entre les mains du curé de la paroisse, très honnête homme, qui le même soir avoua n'avoir jamais vu tant de constance, que toutes ses remonstrances avoient été vaines, et que bien loin de se rendre à ses discours le patient avoit voulu disputer avec lui. Etant sur l'échelle, prêt à être jetté, il déclara qu'il mouroit protestant, et qu'il prioit les assistans d'en porter témoignage. Le maréchal de logis de ces dragons, lui dit alors: Tais-toi, coquin! A quoi le patient répondit : Il n'y a plus de coquin, maintenant. On nommoit ce pauvre misérable Estande, natif de Sablairole, cordonier et marié à la Case depuis peu de tems.

Cette exécution finie on donna ordre aux consuls de faire ensevelir le même soir le corps de l'exécuté, et l'on conduisit les deux autres à Espérausses. Ils combattoient entre eux à qui passeroit le premier. Mais comme l'un deux étoit né dans Vabre, et qu'il se fesoit une peine d'être conduit dans le lieu de sa naissance pour y souffrir un supplice à la vue de ses parens, son camarade touché de ses raisons lui céda le pas, et ceux qui les conduisoient y consentirent. Arrivez sur les lieux ils se dirent adieu, et le patient fut remis au curé de la paroisse pour l'exhorter à mourir catholique, lequel le pressa extrêmement jusques à l'outrage, mais en vain. Le patient résista et persista toujours qu'il vouloit mourir de la religion dans laquelle il étoit né, témoignant une grande fermeté et beaucoup de résolution. On l'apeloit..... né dans Vabre, boulanger de profession et marié à la Case depuis environ deux ans.

Le troisième fut malheureux d'avoir différé sa mort d'un jour par le peu de fermeté qui parut en luy lors de son exécution. Dès qu'il fut arrivé à Vabre, lieu destiné à son supplice, on le remit entre les mains du père des Yeux jésuite, qui obtint de lui tout ce qu'il voulut, ce qui surprit d'autant plus les assistans, qu'on étoit instruit de la résolution que les trois supliciez avoient témoignée pendant qu'ils étoient ensemble. Quoi qu'il en soit, ce dernier avoua mourir bon catholique, mais il parut dans un désordre qui répondit mal à ce que sa bouche prononçoit, et l'on soupçonna son directeur de l'avoir suborné par finesse, en lui promettant la vie s'il vouloit, sur le point d'être exécuté, avouer qu'il était bon catholique. Ce fait est incertain; et l'on pourroit conjecturer qu'étant privé de la présence de ses camarades, et ayant sans cesse leur mort devant les yeux, n'é-

tant secouru d'aucun consolateur, sa constance l'abandonna pour faire place au trouble qui parut dans toutes ses actions à la vue de son supplice. Ce dernier se nommoit Samson, né au Masage de Briol, seigneurie de Briane, cardeur de profession, travaillant à la Case depuis quelque tems.

Tous les autres prisoniers en furent quittes pour des amendes. Ils sortirent de prison les uns plutôt, les autres plus tard, et les maisons marquées furent rasées. Les dragons vécurent à Vabre pendant quelques jours en discrétion, la discrétion fut ensuite bornée, et enfin on les réduisit à la simple estencille (*sic*).

Quoiqu'il parût que cette affaire avoit fini par le suplice de ces trois misérables, tous ceux qui avoient été dans ces assemblées ne laissoient pas que de trembler; on fesoit tous les jours des prisonniers, qui outre tous les frais de la geole étoient condamnez à des amendes; nul n'étoit assuré. Pour peu qu'on fût aisé, il falloit payer le tribut. Cela causa une grande désertion et ruina beaucoup de familles, qui s'écorchoient pour tirer leurs parens de captivité.

On n'entendit pas ensuite parler d'assemblées pendant longtemps; tout paroissoit assez tranquille à cet égard; la consternation étoit cependant peinte sur le visage des nouveaux catholiques, lorsque tout à coup elles éclatent publiquement, avec une telle affluence de peuple, et si généralement dans ces montagnes, que peu de personnes se trouvèrent exemtes de n'y avoir pas assisté.

Il est incertain si celles qui se sont faites dans la terre de Viane étoient une suite de celles du bois de Montagnol, ou si elles ont commencé dans la métairie de Comberandes, métairie que le sieur Guittard possédoit dans la seigneurie de Senaux, voisine de celle de Viane. La plus commune opinion est que ceux qui avoient assisté aux assemblées de Montagnol, les continuèrent ailleurs quelque tems après mais fort secrètement et par petits pelotons, ce qui les tint si secrètes qu'on n'en peut rien découvrir qu'après le grand éclat qu'elles firent en se rendant publiques. Mais d'autre part la différence qu'il y a des motifs qui assemblèrent ceux du bois de Montagnol et ceux de Viane est si grande que cela pourroit bien faire douter que les dernières ayent tiré leur origine des premières.

Sans s'embarrasser à découvrir la vérité par des raisonnemens, ce qui n'est pas de l'essence d'une narration, il suffira de marquer tout ce qu'on a peu aprendre des dernières.

Il y avoit deux filles, l'une de la Capele des Crauts, l'autre de la Bessière des Berlats, seigneuries voisines de la terre de Viane qui passoient pour avoir eu des visions d'anges. On en racontoit beaucoup de particularités : l'une et l'autre promettoit une délivrance prochaine; l'une et l'autre disoit, selon le bruit commun, des choses merveilleuses; enfin, l'une et l'autre avoit, disoit-on, des dons célestes; et tout le commun peuple étoit tellement prévenu de leurs prétendues visions, ou du moins des raports avantageux de ceux qui les avoient vues, qu'ils attendoient un changement général, tellement certain que les plus forts raisonnements ne pouvoient désabuser le public.

Ce n'étoit pourtant que deux personnes qui n'avoient ni brillant ni solidité dans leurs discours; la moindre chose les faisoit trembler, et leurs caractères étoient très différents, puisque l'une prêchoit, disoit-on, en dormant, et l'autre ne parloit que lorsque les personnes qui l'écoutoient plaisoient à ses yeux, et paroissoient persuadées de la vérité des galimathias qu'elle débitoit.

Les paysans n'étoient pas seuls infatuez de leurs discours; il y eut des demoiselles qui accompagnèrent pendant quelque temps la paysanne de Berlats. On se faisoit un mérite d'être auprès d'elle; c'est elle qui, en dormant, faisoit, disoit-on, des prédications, commençant par la prière de la Lithurgie qu'on avoit accoutumé de faire avant le chant du psaume, continuant par le psaume, par une belle prière, faisant ensuite sa prédication, et finissant enfin de la même manière que les protestans dans leurs temples les jours destinés aux prédications.

La faiblesse des particuliers étoit si grande au sujet de cette fille, qu'un bourgeois de Gijonnet parlant à la demoiselle de Carcenac mère qui passoit pour incrédule, parce qu'elle n'avoit pas la foi pour toutes les prétendues visions, sur ce qu'elle lui oposoit des raisons pour le convaincre de son erreur, il lui repartit : Et que diriez (-vous?), Mademoiselle, si je vous faisois voir un homme qui a le chandelier d'or et la délivrance dans sa poche?

On forma plusieurs assemblées dans ce canton-là; cette fille les convoquoit et y présidoit. Une personne raisonnable fut invitée d'aller visiter à une des dernières; elle y alla contant que quelque ministre ou proposant consoloit et fortifioit les protestans : il trouva dans une grange trois ou quatre cents personnes presque tous pay-

sans, tournés vers une fille voilée, assise aux pieds de ceux qui lisoient dans le lieu le plus éminent. Un moment après, une autre fille voilée parut au-dessus de la première qui dit dans son vulgaire que s'il y avoit quelqu'un de la compagnie qui eût été à la messe ce jour-là, ou que quelqu'un de ses parents y eût assisté, on devoit le faire sortir. Sur cet ordre on voulut obliger une jeune fille du lieu de Prades de se retirer parce qu'on savoit que son père avoit entendu la messe le même jour. Cela le surprit quoiqu'il ne fût pas dans le cas; il ne put pas s'empêcher de demander de quelle autorité parloit cette fille, et de représenter le tort qu'on se faisoit de suivre un ordre semblable, par la raison qu'à bien examiner les choses, il n'y avoit personne des assistans qui ne fût dans le cas pour quelqu'un de ses parens. A sa persuasion on cessa de violenter la fille qui devoit sortir. Ceux qui se trouvèrent auprès de lui l'informèrent de tous les faits qu'on a rapportéz, et le prièrent de contraindre sa curiozité, ce qu'il fit, n'ignorant pas qu'une populace imbue d'une opinion, ne se désabuse pas aisément, et connoissant d'ailleurs qu'il y auroit du danger pour sa personne, s'il hasardoit de s'opposer au torrent qui entraînoit toute cette populace aprez la fille voilée. Il resta cependant pour voir l'issue de cette assemblée. On y leut le Nouveau Testament, on y chanta des psaumes, et l'on y fit les prières contenues dans la lithurgie. Une même personne ne lisoit pas, chacun prenoit le livre à son tour, et il n'y avoit point de distinction pour ceux qui savoient lire.

Le lendemain quelques-uns de ceux qui composoient l'assemblée vindrent consulter le bourgeois sur ce que cette fille leur avoit proposé de l'accompagner en troupe en chantant des psaumes pendant tout le chemin jusqu'à Bédarrieux, ville du bas Languedoc dans les montagnes du diocèse de Bésiers, où elle prétendoit aller tenir une assemblée. Cette proposition l'épouvanta : il frémit à l'aspect des fâcheuses affaires qu'un semblable éclat alloit causer, mais connoissant que ceux qui le consultoient étoient infatuéz des prétendues visions de cette fille, il leur représenta doucement les grandes affaires qu'ils s'attireroient sur les bras, par une levée de boucliers si publique, qui les feroit blâmer non-seulement de leurs ennemis, mais encore de leurs frères; qu'avant de prendre des résolutions de cette nature, on devoit meurement peser les choses et en considérer les suites; que peut-être les visions dont cette fille parloit n'étoient que

des inventions humaines; qu'enfin avant qu'on la crût il étoit juste qu'elle rendît compte de sa mission. Ces discours les persuadèrent. On conclud de députer deux d'entre eux pour parler à cette fille : ils y allèrent. Elle répondit, selon leur raport, qu'il étoit permis à un chacun de croire ou de ne croire pas, que si l'on ne vouloit pas l'accompagner dans le voyage résolu, elle iroit seule. Le bruit courut que s'étant mise en chemin on l'arrêta à Saint-Gervais avec ses compagnes; que les ayant relachées elles continuèrent leur marche jusqu'à Bédarrieux, où les habitans n'ayant pas voulu les recevoir, ni déférer à leurs sentimens, s'excusant sur les troupes qu'ils avoient dans la ville, elles furent contraintes de s'en revenir. Voilà ce que ces filles raportèrent de leur prétendu pèlerinage, que les personnes sensées reçurent comme une menterie ou une suposition.

Les prétendues visions de cette fille, pouvoient venir de ce qu'elle songeoit en dormant qui s'imprimoit si fort dans son esprit qu'elle prenoit ses rêves pour des avantures réelles. En voici une preuve : étant un soir dans une maison avec quelques-uns de ses parents et plusieurs autres personnes, elle s'endormit après le souper d'un sommeil si profond que lorsqu'on voulut faire la prière pour se coucher on eut de la peine à l'éveiller. A son réveil elle raconta qu'elle venoit d'une assemblée très nombreuse qui par son ordre avoit été convoquée dans une église; que le curé accompagné de beaucoup de dragons étoit venu à la porte pour la dissiper, que l'entrée de l'église leur avoit été interdite, et malgré tous les obstacles l'assemblée s'étoit tenue fort tranquillement, qu'enfin ceux qui la composoient étoient sortis les uns après les autres, et que les dragons n'avoient pas eu la force de leur faire aucun mal. On lui dit qu'elle avoit songé cela en dormant; elle soutint le contraire et assura que l'assemblée étoit réelle et véritable.

Cette fille ou ceux par l'organe desquels elle parloit convoquèrent des assemblées en plusieurs lieux et en divers temps; on en découvroit quelques-unes dans la terre de Gujonnet, qui causèrent la prison de plusieurs particuliers, lesquels après une longue détention furent punis par des amendes.

La prétendue prophétesse de la Capelle des Crauts étoit fille d'un munier, âgée seulement d'environ dix ou douze ans. Dès que les paysans, amateurs de nouveautez et de facile croyance, apprennent qu'elle avoit eu quelques visions d'anges, ils allèrent la voir secrè-

tement, et charmez de ses discours où ils ne comprenoient rien, ils donnèrent dans ses visions. Le désir de rentrer dans la Religion qu'on les avoit forcéz d'abandonner les engagea de croire fermement la délivrance qu'elle prometoit; pleins d'admiration ils en parlèrent à leurs voisins, et insensiblement la réputation de cette fille se divulgua si fort qu'on alloit la voir de trois ou quatre lieues loin, et quoiqu'elle ne dît jamais que la même chose, en termes mal rangéz, on ne laissoit pas d'être infatuéz de ses discours et d'en prôner les merveilles.

Elle disoit en substance que gardant du bétail dans un pré, elle se sentit tirer par derrière; que la peur l'obligea de s'écrier : Ha! Dieu me soit en aide, qu'on lui répondit : Aussi sera-t-il, petite, et que se tournant pour voir ce qui lui parloit, elle vit un jeune enfant, beau à merveille, habillé de blanc, portant un grand livre comme la Bible, qui lui demanda si elle savoit des prières, lui fit réciter l'Oraison dominicale, le symbole des apôtres, la prière avant et après le repas, et s'informa ensuite si elle alloit à la messe. Elle dit que non. Tant mieux, répliqua le bel enfant, vous faites fort bien, et il n'y faut point aller du tout. Les suites du discours ont si peu de liaison, qu'une personne raisonnable éloignée de l'esprit du fanatisme étant allée la voir par curiosité, avoua qu'il n'avoit rien compris de solide à tout ce qu'elle disoit; il remarqua seulement qu'elle ramenoit fort souvent les mots de Jérusalem et de Castelfranc, mais qu'il n'y avoit aucune suite dans ce discours, ce qui lui faisoit conjecturer que ses prétendues visions étoient des inventions humaines assez grossières pour persuader qu'elles ne partoient que d'un esprit borné.

Quelquefois (car elle ne manquoit pas de hardiesse) elle interrogeoit ceux qui l'alloient voir, s'ils sçavoient ce que c'étoit que l'ange d'Osée, l'ange blanche, et l'ange de toutes couleurs, leur promettant, s'ils devinoient ce mistère, de leur apprendre de grandes choses; elle étoit très famillière et parloit hardiment à ceux qui paroissoient admirer ses discours. Mais si quelqu'un vouloit lui représenter qu'il ne faloit pas se laisser aller à des aparences de visions, que peut-être tout ce qu'elle disoit n'étoit que des tromperies du malin esprit, qu'on devoit y regarder de près, que dans des faits de cette conséquence on ne pouvoit jamais prendre trop de précautions, et que si c'étoit des inventions humaines, elle offensoit Dieu en mentant et en abusant du nom de la Divinité pour tromper le peuple, d'abord elle

devenoit muette, tournant la tête, et ne regardoit plus ceux qui l'avoient interrompue, et s'étoient opposéz à ses discours.

Cette manœuvre devoit désabuser le public; mais l'entêtement étoit si fort que la plupart s'imaginoient que le silence de cette fille étoit mistérieux, et que l'Esprit lui lioit la langue dans le tems qu'on l'interrompoit, soit parce que ceux qui l'obligeoient à se taire étoient méchants et incrédules, soit parce qu'ils alloient à la messe. Rien n'étoit capable de leur ôter la certitude de ses révélations. Une assemblée devoit se tenir à Castelfranc le propre jour de Noël lors prochain. Elle y devoit assister : c'est par là que la délivrance commenceroit. Il se commettroit, avant quelle fût entière, plusieurs meurtres, mais qu'enfin elle ne tarderoit pas d'arriver après cela. Le bruit de celte fille se répandit, et la foule de ceux qui l'alloient voir étoit si grande que les puissances trouvèrent à propos de la faire arrêter, soit pour désabuser le public, en lui faisant déclarer le contraire de ce qu'elle avoit avancé, soit pour découvrir qui la fesoit parler. Le sieur d'Espagne, capitaine dans le régiment du roy dragons, eut ordre defaire cette capture; il étoit en quartier à Vabre, d'où il partit avec son lieutenant et dix dragons pour cette importante expédition. Un nommé Fabre, frère du maître d'école de la Capelle, lui servoit de guide, esprit méchant et séditieux comme il le fit voir en cette occasion. Dès leur arrivée ils se saisirent des avenues de la maison où étoit la fille; le capitaine suivi de quelques dragons entra dedans; un oncle de la prétendue prophétesse, vieux, incommodé de sa personne et incapable de faire du mal, s'avança vers le capitaine, le conjurant de traiter doucement sa nièce : pour toute réponse il reçoit de sa main un coup de pistolet dans la tête qui l'étendit mort aux pieds de son meurtrier. Il n'eut pas plutôt fait ce coup qu'il cria à ses dragons : Tue, tue; trois ou quatre entrèrent dans une chambre voisine, où ne trouvant personne, l'un d'eux par une espèce de dépit lui répondit : Que voulez-vous qu'on tue? des mouches? Il n'y a pas autre chose. M. d'Espagne sortit à l'instant, emmenant la fille que la mère s'efforçoit d'embrasser, mais on la repoussoit à coups de bouche de fusil; et ce qu'on trouva de plus inhumain fut l'action de ce Fabre qui leur avoit servi de guide, lequel la sangloit à coups de fouet de cheval dont elle fut toute meurtrie.

Aprez cette action le capitaine détacha son lieutenant avec quelques dragons, pour aller à Senaux prendre le nommé André avec

ordre de le tuer s'il faisoit résistance. Le maître d'école de la Capelle, ennemi capital de ce malheureux, les accompagna. Ils le trouvèrent rasant un de ses voisins. On prétend qu'il voulut faire résistance. Celui qu'il rasoit, lequel fut pris et conduit en prison à Castres, a pourtant toujours protesté qu'il avoit seulement demandé de quel crime on l'accusoit. Quoi qu'il en soit, le lieutenant lui tira, mais parce que son pistolet fit faux feu, il commanda aux dragons de le tirer, qui l'étendirent mort à ses pieds.

Pendant qu'on jouoit ces tragédies le peuple étoit à la messe dans l'église de la Capelle, et l'on avoit posté deux dragons à la porte, qui repoussoient à coups de bouche de fusil, ceux qui vouloient sortir.

M. d'Espagne, aprenant qu'il n'avoit pas tué le père, se repentit de sa promptitude, et sur ce que le curé du lieu lui parloit de la bonté et de l'innocence du mort, il dit qu'il voudroit, lui en coutât-il cent pistoles, être à faire cette action; et l'on remarqua dès qu'il eut fait le coup, que son guide lui dit ces mots : Ha! Monsieur, ce n'est pas le père, et qu'il parut fort chagrin de sa méprise.

Il partit aprez le retour de son lieutenant emmenant la fille qui fut conduite à Castres et remise dans les prisons. M. Barbara, subdélégué de M. l'intendant, alla procéder à son audition. Elle soutint hardiment à la première, que l'ange lui avoit commandé de n'aller point à la messe, mais un ou deux jours aprez à la seconde, elle dit que l'ange consentoit qu'elle allât à la messe, ce qui fit dire à ce commissaire que les anges de la prison parloient autrement que ceux de la campagne.

Quelque tems aprez cette fille fut conduite à Montpellier, où sans doute on ne fut pas plus content de ses réponses. Sa jeunesse la sauva; on se contenta pour toute punition, de l'envoyer à Sommières dans un couvent de religieuses, d'où aprez cinq ou six mois de détention, elle fut renvoyée à ses parens bonne catholique, fort dévote, récitant régulièrement ses chapelets et ne manquant point de messe.

Revenant aux assemblées dont l'histoire de cette fille a interrompu la narration, il y a dans la terre de Senaux, voisine de celle de Viane, une métairie appelée Comberandes, bâtie dans un lieu désert et écartée des grands chemins, où l'on en a tenu plusieurs, qui selon la plus commune opinion ne tiroient pas leur origine de celle du bois de

Montagnol. Un paysan de la terre de Viane nommé Abran, n'ayant pas voulu changer de religion, selon quelques-uns, ou étant inquiété pour ne vouloir pas faire les fonctions de catholique selon d'autres, se tenoit écarté de peur d'être pris. Les bordiers de cette métairie étoient ses parens, et c'étoit dans leur maison où il se retiroit le plus souvent.

Ce paysan savoit lire : il portoit toujours le Nouveau Testament accompagné des pseaumes et de la lithurgie des protestans ; le soir il lisoit en famille et faisoit les prières. Les parens et voisins furent ensuite appelez ; ceux-là firent part du secret à leurs amis qui le dirent à d'autres, jusques à former un nombre qui pouvoit se nommer assemblée.

Pendant longtems ces assemblées furent secrètes, mais comme le nombre des assistans augmentoit, le curé de la Capelle de la paroisse duquel cette métairie dépend, en fut averti par quelque faux frère ; il fit du bruit, écrivit aux puissances. On ne fit pas grand état de ses lettres, et il n'y auroit point eu de fâcheuses suites, si d'autres assemblées qui se rendirent publiques n'eussent pas éclaté comme elles firent.

A la descente de la colline de Briol, dans la terre de Viane, il y a une métairie appelée le Bez, assés découverte, où l'on s'assembla sans beaucoup de précaution ; les partis du bois de Montagnol, de Comberaudes et de Gijonnet se joignirent en ce lieu, et le nombre des assemblées fut si grand qu'un soir on y compta plus de dix-sept cents personnes.

Ces assemblées ne durèrent pas ; le premier et le second jour qu'on y alla assez publiquement la chose n'éclata pas beaucoup, mais dans les suites on y alloit en foule, et sans garder des mesures, jusques-là que bien des gens rencontrant d'anciens catholiques les invitoient d'y aller, et ne fesoient pas difficulté de nommer le lieu de l'assemblée.

Une fille voilée assista à la première ; elle étoit habillée de blanc, son visage couvert d'un voile, ne s'expliquant que par la bouche d'une fille de Pierre-Ségade, qui disoit en sa langue vulgaire : Mademoiselle dit que vous fassiez telle chose, ce qui s'exécutoit d'abord.

Les assistans la regardoient avec admiration ; les uns disoient que c'étoit une demoiselle de bonne maison, à laquelle Dieu avoit défendu de se découvrir qu'aprez un certain tems accompli ; les autres

que c'étoit la fille de la Capelle, revenue par des chemins inconnus, et les plus ignorans la prenoient pour un ange véritable descendu du ciel pour annoncer la délivrance.

A la première assemblée qui est la seule à laquelle cette fille assista, elle nomma six des principaux pour rester dans le même lieu nuit et jour sans en bouger, jusqu'au retour d'un voyage qu'elle alloit faire à Bédarrieux, pour y convoquer de pareilles assemblées. Elle partit après cela, accompagnée de celle par l'organe de laquelle elle s'expliquoit, et d'un valet de la métairie dans laquelle on étoit assemblé. Ils avoient été arrêtéz à la Caune où cette prétendue prophétesse fit de si grandes extravagances qu'elle fut reconnue pour folle et renvoyée comme telle à ses parens. C'étoit la fille de la Bessière de Berlats dont nous avons rapporté l'histoire.

Comme elle avoit promis son retour dans trois jours, pendant lesquels les six personnes dont on a parlé ne devoient point bouger du lieu de l'assemblée, on s'impatientoit de la voir revenir avec d'autant plus de raison qu'on fut averti qu'il devoit arriver des dragons le lendemain. La peine des assistans augmenta quand on apprit ce qui étoit arrivé à cette fille, et qu'ils reconnurent de quel organe ils avoient été invitéz à s'assembler.

On lisoit dans ces assemblées le Nouveau Testament, et quelquefois des sermons, on y chantoit des pseaumes, et cela étoit accompagné de prières de la lithurgie protestante. Ceux qui se lassoient de lire étoient relevéz par d'autres. Mais ce qui fit le crime de quelques-uns fut qu'on faisoit promettre aux paysans, quand ils entroient, de ne retourner plus à la messe. On consulta même si l'on devoit recevoir ceux qui avoient pris de l'argent lors de leur changement général, qui n'étoient pas en petit nombre, et le nommé Abran, dont on a déjà parlé plus haut, fut apelé pour donner son avis. Il fut arrêté qu'on les y recevroit, à la charge qu'ils feroient une satisfaction publique, suivie d'une promesse de n'aller plus à l'église. A la sortie on demandoit pour les nécessitéz des pauvres, et l'on trouva la charité assez ardente.

Le sieur de Piane, bourgeois de Viane, qui passoit pour l'âme de ces assemblées, quoiqu'il eût été lui même entraîné à ces dernières, fut plusieurs fois prié par les envoyéz du sieur Monge consul, de se retirer et de les faire cesser. Il s'y résolut quand il aprit la folie de la prétendue prophétesse, et fut un dimanche matin à Pierre-Ségade

consulter le consul son ami pour aviser aux moyens de conjurer l'orage. En revenant il entendit chanter des pseaumes, et aprit que le nommé Abran avoit formé une assemblée au terroir appelé Roquairan qui est le lieu le plus élevé et le plus découvert de toutes les hauteurs qui environnent le bourg de Pierre-Ségade. Il frémit à la vue du péril qui menaçoit les assistans, par la venue des dragons dont on avoit des avis certains, et consulta avec un de ses amis au moyen de la dissiper. Ils n'en trouvèrent point de meilleur que de convoquer eux-mêmes une assemblée dans un lieu secret et écarté, et d'en donner avis à ceux qui étoient déjà assemblez, afin qu'ils s'y rendissent. Leur charité fut inutile aussi bien que celle du sieur Monge, et de quelques autres qui leur députèrent plusieurs messagers pour les avertir. Ils répondirent toujours que qui craignoit de mourir n'avoit qu'à se retirer, et que pour une si belle cause la mort ne pouvait être que glorieuse.

La compagnie colonelle des dragons du roy, au nombre de vingt-deux, commandés par le major du régiment et par le chevalier de Talandre, capitaine-lieutenant, arrivèrent le même jour à Pierre-Ségade, entre les quatre et cinq heures du soir ; ils obligèrent dans le moment le sieur Monge, consul, de monter à cheval pour les conduire au lieu de l'assemblée, et ne lui donnèrent pas le tems de mettre des éperons. Ceux qui la composoient, incommodéz par les brouillards humides, étoient descendus dans la colline voisine et se retiroient au moment que les dragons les surprirent dans un détour, et fondirent dessus. On tira vingt-trois coups à ces misérables qui fuyoient, et l'on en vit tomber vingt ou vingt-cinq, que les dragons fouilloient et dépouilloient; mais la plupart des coups avoient été tirez en l'air, et beaucoup de ceux qui faisoient les morts n'avoient aucun mal. Le chevalier de Talandre croyant le massacre plus grand fit battre la retraite pour rapeler les dragons de la poursuite. L'on fit quartier aux femmes et l'on ne trouva que quatre personnes de morts, qui étoient : la femme de Calvet-Barbier, Azaïs tailleur, un fils de la veuve de Daniel Masson, tous trois de Pierre-Ségade, et le métayer du sieur Boyer du Masage du Briol. Les blessez furent au nombre de douze ou quinze, la plupart du sabre, lesquels guérirent tous de leurs blessures.

On logea le soir même tous les dragons à Pierre-Ségade à discrétion, et le lendemain on les dispersa dans toute la terre de Viane,

leur donnant plusieurs billets selon le caprice du curé, pour rançonner leurs hôtes, de manière qu'ils emportèrent, depuis le soir jusques au lendemain à midi, plus de cent pistoles en argent, nombre de nipes, bagues, quartiers de lard, jambons et autres choses.

Cependant l'assemblée que le sieur la Poire, avec quelques autres avoient convoquée au bois de Montgros, pour dissiper celle de Roquairan, ne laissoit pas de se tenir. Si l'on ne réussit pas en ce qu'on avoit projetté, l'on empêcha du moins que ceux qui la composoient n'augmentassent le nombre des malheureux, et quoy que ceux que l'on surprit fussent au nombre de six ou sept cents personnes, celle de Montgros ne laissoit pas d'être fort nombreuse : ils reçurent, étant assemblez, la nouvelle du massacre, et continuèrent leur assemblée avec plus de zèle jusques environ la minuit qu'ils se séparèrent et retournèrent chez eux, à la réserve des principaux qui jugèrent bien que l'orage tomberoit sur leurs têtes, et qu'il valoit mieux le laisser passer que de s'exposer à un torrent qui les emporteroit. Ils s'écartèrent et les assemblées finirent pour quelque tems.

De Viane les dragons furent loger dans la paroisse de la Capelle, qui comprend les terres de Crauts et de Senaux, où ils firent les mêmes désordres. Et de là aprez y avoir couché une nuit, ils allèrent à Gijonnet, et y logèrent sagement, parce que les habitans donnèrent huit cents livres pour le bien vivre. Et le lendemain ils retournèrent à Castres bien étoffez en linceuls, chemises et autre linge, et abondamment pourvus de jambons et de quartiers de lard.

Deux jours aprez, une compagnie du régiment de. . . . . infanterie arriva à Pierre-Ségade, laquelle fut bientôt suivie d'une autre compagnie du même régiment, sont logées en pure perte sur les nouveaux catholiques, qui accordèrent que, pour le bien vivre, ceux des communautez de Viane et de Gijonnet, bailleroient tous les jours quarante livres aux officiers, nonobstant quoi les soldats ne laissoient pas de se faire bien traiter. M. l'Intendant envoya au commissaire, qui avec le major des dragons, et M. Barbara se rendirent à Pierre-Ségade, et eurent plusieurs conférences avec les officiers dont on augura de fâcheuses suites. Les partis couroient la nuit et le premier détachement fut envoyé à Comberandes, où les soldats se saisirent de deux garçons de métayer, aux-

quels les soldats avant de les conduire donnèrent la question, attachant entre leurs doigts des mèches allumées. M. Barbara, comme subdélégué, les interrogea sur le nombre d'assemblées qui s'étoient faites à leur matérie, ils n'en avouèrent que dix-sept.

On ne manquoit pas de témoins : ceux qu'on interrogeoit avouoient toutes choses, croyant de s'innocenter par ce moyen. Les sieurs la Poire, Fonbonne, Cavailles, Grefier et plusieurs autres fugitifs furent les principaux accusez ; on démolit leurs maisons et celles dans lesquelles les assemblées s'étoient tenues, quoique les propriétaires n'y eussent pas assisté ni consenti.

La fille de la Bessière, de Berlats, prétendue prophétesse, fut alors arrêtée et conduite à Castres, dans les prisons, où elle fit de si grandes extravagances qu'on la renvoya à ses parens, comme on l'avoit auparavant fait à la Caune. Ses égaremens duroient depuis deux ou trois ans, et l'on ignore par quel canal cette malheureuse étoit devenue prophétesse, et quel organe la fesoit agir.

On ne s'avisa pas d'abord de faire des prisonniers, mais dans les suites beaucoup de personnes furent arrêtées, enfermées dans les prisons de Castres, dont quelques-uns furent conduits à Montpelier et les autres recouvrèrent leur liberté en payant de grosses amandes auxqueles on les condamnoit.

Le sieur la Poire fut condamné à huit cens livres d'amande, et parce qu'il ne paya pas promptement, on saisit les revenus de son bétail, il alla à Montpellier et obtint un délay de trois mois, mais il fut si imprudent, pendant le séjour qu'il fit en cette ville-là, que d'écrire à M. de Châteauneuf qu'il avoit eu sa maison rasée, et qu'on l'avoit condamné à une amende de huit cens livres pour avoir fait tenir des assemblées, de quoy il étoit très innocent. Ce ministre envoya la lettre a l'intendant, qui la reçut après avoir accordé le délay dont on vient de parler. Il écrivit d'abord à M. Barbara et lui donna ordre de faire arrêter le sieur la Poire, de procéder à l'audition des témoins et aux confrontemens, et d'envoyer ensuite le prévenu à Montpellier, ce qui fut exécuté le lendemain de son arrivée. Les grandes sollicitations qu'il eut auprès de M. de Bâville le sauvèrent de la corde ou des galères perpétuelles, à quoi le magistrat irrité s'étoit déterminé. Il étoit véritablement criminel non-seulement pour avoir donné dans le fanatisme, mais encore pour avoir assisté

à des assemblées défendues par le prince, et c'étoit une effronterie bien grande d'écrire à un ministre d'Etat, qu'il étoit innocent de ces crimes pendant que mille témoins pouvoient déposer le contraire. On se contenta de le tenir longtemps à la citadelle et de le reléguer ensuite à Agde, d'où enfin aprez un long temps il revint chez lui catholique outré et béat jusqu'à la superstition. Il soutint ce caractère le restant de sa vie et mourut quelques années aprez de la chute d'un cheval. De quatre enfans qu'il avoit, l'un a mal fait ses affaires aprez avoir gagné de grosses sommes par l'agiotage à Paris, où il s'est ensuite marié avec une fille qui lui a aporté en dot une charge dans la maison de M. le régent de France, ce qui l'a mis à couvert de ses créanciers; un autre fut trouvé noyé dans la Seine par des gens qui n'avoient pas dessein de le voler, ce qu'on peut juger de ce qu'on lui laissa son argent, son épée et une montre de poids. Un troisième revenu du service se battit en combat singulier avec un de ses voisins qu'il blessa et le tua ensuite brutalement de plusieurs . . . . . ne voulant pas lui accorder la vie que l'autre lui demandoit. Il en reste un quatrième qui fut établi en Angleterre.

Les troupes qu'on répandit dans les diocèses attiédirent les assemblées pendant quelque temps, et si l'on en tint elles furent secrètes et peu nombreuses. On fut pourtant averti de quelques-unes, mais comme ceux qui les composoient n'y alloient qu'avec précaution, ils évitèrent d'être surpris, pour ne pas risquer un nouveau massacre; mais les prisonniers que l'on faisoit sur l'avis des curez découvrant dans leurs auditions les maisons dans lesquelles on les avoit tenues, elles étoient d'abord rasées et ceux qui y avoient assisté condamnez à des amandes.

Mais par un zèle inconsidéré, les troupes s'étant retirées, on vit les nouveaux convertis s'assembler de nouveau publiquement sur un cimetière joignant l'église de Saint-Jean del Frech située entre la Case et Vabre sur le chemin, lieu le plus élevé de toutes ses montagnes et entièrement découvert. Il ne se parloit plus alors d'anges ni de révélations, mais on tient qu'un nommé la Picardie habitant de la Crouzelle fut la trompette qui les convoqua. Il donnoit dans le fanatisme, fesoit l'apôtre, secouant la poudre de ses pieds, et prononçant anathème contre ceux qui ne vouloient pas le recevoir. Il invitoit hautement dans les villages où il passoit les peuples à s'assembler, et

promettoit la délivrance, ce qui suffisoit pour des gens qui ne soupiroient qu'après un rétablissement.

M. le baron de la Crousette conseigneur de Ferrier, terre voisine de ce lieu, qui étant protestant avoit été souvent nommé ancien du consistoire et très considéré, fut cependant le premier qui prêcha la croisade contre ces pauvres gens. Il intéressa Madame la marquise de Malaux, dans la terre de laquelle se fesoient les assemblées, quoiqu'elle eût été zélée protestante auparavant; elle ordonna à toutes les communautés de son comté de la Case, de courir sur ces assemblées. A son ordre on commanda non-seulement les anciens catholiques, mais encore beaucoup de nouveaux qui furent contraints d'obéir. Tout étant ramassé, M. de la Crousette se mit à la tête, et marcha au lieu de l'assemblée pour la dissiper, ne contant pas qu'une populace ramassée voulût tenir ferme. Cependant il trouva de la résistance; les assemblées firent bonne mine, et empêchèrent pour quelques momens à coups de pierre les communautez d'avancer. Alors M. de la Crousette, le commandant, fut le premier à donner. On croit qu'il tua une femme d'un coup de pistolet : ceux qui étoient arméz de fusils firent dans le moment leur décharge, et à la vue des morts tout s'enfuit et se dissipa. Ce fut dans cette fuite que se fit le grand massacre. Plusieurs paysans arméz de fourches de fer et de haches tuoient inhumainement ceux qui leur tomboient en main; des massons qui bâtissoient le château de la Case commirent des cruautez horribles, arméz des outils de leur art. On conte qu'il resta sur la place plus de cinquante personnes, et qu'il y en eut autant ou plus de blesséz. Entre autres, on tua une jeune fille de Gisneste de Vabre de dix-huit à vingt-ans, très bien faite; son meurtrier, non content de l'avoir dépouillée nue, voulut avec un couteau lui couper des beaux cheveux qu'elle avoit le corps palpitant encore. Un marchand de Pierre-Ségade, nouveau converti, après avoir blâmé sa cruauté lui bailla des ciseaux, afin qu'il ne la fit pas souffrir si le corps avoit encore le sentiment de la douleur, et ne voulut pas les retirer des mains de son bourreau. Un frère de cette fille âgé de quinze à dix-huit ans, ayant vu tomber sa sœur, courut pour l'embrasser, il y fut blessé, porté à Ferrières sur une charette avec quelques autres et mourut quatre ou cinq jours aprez. Une paysanne du Masage de . . . . . fut au-devant de ses ennemis, elle se mit à genoux pour recevoir la mort, et malgré les remontrances d'un sien

fils qui vouloit interrompre son dessein et l'obliger de fuir, elle fut tuée en priant Dieu. On conta qu'un homme du côté de Montauban, étant parti de sa maison pour se réfugier à Genève, se rencontrant dans cette assemblée, y fut tué, et son meurtrier emporta outre les habits cent livres en argent, et qu'il trouva sur le cadavre pour la récompense de son crime.

Les domestiques de Madame de Malaux, ses massons et quelques autres habitans de la Case furent ceux qui s'acharnèrent le plus contre ces pauvres malheureux. Le sieur Saint-Martin, fils du lieutenant en la judicature de Viane, Calvet notaire et Terrade menuisier de Pierre-Ségade, tuèrent chacun une femme, et le premier croyant mériter récompense pria M. Barbara de marquer son action à M. l'Intendant, lequel lui répondit avec indignation : Ouy, Monsieur, vous serez écrit en lettre rouge.

De tous les anciens catholiques il n'y eut que M. Roulende, vicaire de Viane, qui témoigna être chrétien : il avoit accompagné le détachement de sa parroisse, et s'étoit armé d'un fusil dont il ne se servit point; au contraire il travailla à consoler les mourans qui avoient encore un reste de connoissance. Pendant qu'il fesoit ces actes de piété, un des massacreurs vint lui demander son fusil, pour s'en servir encore à tuer plus de monde. Ce sage vicaire lui répondit qu'il ne l'avoit pris que pour se défendre en cas de besoin, et qu'il n'y avoit que trop de sang versé.

M. Cabrier, curé de Prades, ne fut pas si chrétien : il se rencontra au Masage de Camalières voisin de Saint-Jean del Frech, dans le tems qu'on y portoit une charretée de ces pauvres massacréz tous nuds qu'on y enterra dans une même fosse. A la vue de ces corps il fit un éclat de rire, et dit que si la Garrigue fameux chasseur de M. de Malaux avoit été dans l'action, il en auroit tué dix de sa part. Cette dureté, qui demeuroit très mal dans la bouche d'un curé, obligea le sieur Boyer du Briol, nouveau converti, de lui répondre avec indignation : Quoy! Monsieur, n'y a-t-il pas assez de sang répandu pour assouvir votre rage?

On a déjà dit que les nouveaux convertis furent commandéz par les conseils des communautez pour accompagner les détachemens; plusieurs y alèrent sans armes, seulement pour être témoins de ce qui s'y passeroit. S'ils avoient été crus, on auroit attendu l'arrivée de M. Barbara avant que de donner sur l'assemblée. Ce magistrat

étoit à la Caune; on lui avoit député pour l'informer de ce qui se passoit; mais M. de la Crousette ne voulut point l'attendre, il n'arriva qu'après l'action, et frémit à la vue d'un si sanglant massacre.

Quelque sanguinaire que fût cette action, on ne laissa pas de faire des prisonniers; on en conduisit plusieurs à la Case, la plupart blessez, l'un desquels mourut trois jours après, sans avoir voulu entendre parler de confession ni de communion. Plusieurs personnes étoient d'avis de jetter son corps dans la rivière.

Tous ces prisonniers et beaucoup d'autres qu'on arrêta ensuite, furent conduits à Castres pour être occis; on les mena ensuite à Montpellier. Il y avoit entre autres une femme blessée, et après une longue détention, pour toute punition, on les condamna en des amendes qu'ils payèrent et retournèrent dans leurs maisons.

Le bruit de cette assemblée, et du cruel massacre qui s'étoit fait par les communautéz obligea les puissances de faire venir des dragons; ils eurent ordre de prendre mort ou vif la Picardie, qui étoit toujours errant et faisant la même manœuvre. On fit divers détachemens pour exécuter cet ordre, l'un desquels le découvrit fuyant sur l'estrade de Ferrières, lieu extrêmement élevé comme son nom le témoigne. Dès qu'il se vit perdu il traça un cercle autour de lui avec son bâton, et cria d'une voix haute : Venez, approchez; arrière de moi, Satan, tu ne me tenteras point. On lui tira cinq coups de fusil; il fut ensuite percé d'un coup de bayonnette, et parce qu'il remuoit après toutes ses blessures, on lui écrasa la tête avec un rocher.

MÉLANGES.

LA TRADUCTION DES PSAUMES

DE CL. MAROT ET DE THÉOD. DE BÈZE, ET CELLE DE PH. DESPORTES.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Le passage des *Remarques* de Jean Rou (*Bull.*, t. VI, p. 130) m'a donné l'idée de comparer la traduction des Psaumes faites par Clément Marot (1)

(1) Il vécut de 1495 à 1544.

à celle d'un auteur foncièrement catholique (1), mais vivant à une époque plus rapprochée de lui que l'évêque de Grasse et de Vence (né en 1605, mort en 1672); je veux parler de Philippe Desportes, qui naquit en 1546 et mourut en octobre 1606. — Mon intention n'est point de traiter un chapitre de l'histoire de la littérature française, mais simplement de juxtaposer un spécimen des deux traductions.

Cependant je me permettrai de faire observer qu'avant de formuler un jugement quelconque, il faut, en toute justice, faire la part du temps où Marot écrivit et des difficultés qu'il eut à surmonter. Or, ces dernières étaient grandes. La langue poétique française (2) cherchait encore, en tâtonnant, les règles qui devaient la régir et la cadencer. — Qui donc ne serait pas dans l'admiration en voyant Marot, au beau milieu de ces essais, arriver à un résultat semblable à celui que nous offre sa traduction des Psaumes, pour ne parler que d'elle, quand nous savons que vingt-six ans après lui, en 1570, J.-Antoine Baïf, Joachim Thibault de Courville et la petite académie (3) fondée par eux, avec lettres patentes

(1) Le P. Maimbourg ne lui aurait certainement pas refusé cette qualification. Favori de Henri III, abbé de Tyron, de Josaphat, de Bon-Port, ligueur intéressé (Mézeray, *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, in-4°, t. III, p. 314), il ne manquait plus à Desportes que d'être le panégyriste des princes lorrains, dans un sonnet de sa façon :

SUR LES COEURS DE MM. LES CARDINAUX DE LORRAINE ET DE GUISE.

(Page 482. édit. 1591.)

Pour Madame de Saint-Pierre.

Deux cœurs sacrez à Dieu sont clos sous ceste pierre,
Des deux plus grands prélats que l'Europe ait connus;
Leur sœur pour tout thrésor se les est retenus,
Qui quant et ces cœurs morts le sien vivant enserre.

Quel désert si caché, quel recoing de la terre
N'est plein de leurs combats pour la foy soustenus?
En quels lieux leurs travaulx ne sont-ils parvenus?
Leur constance, leur zèle et leur fidelle guerre?

En vain de vostre temps, athlètes glorieux,
Qui pour prix olympique avez acquis les cieux,
Tant de monstres cruels l'Eglise ont combatue;

Honorant vostre tombe, on doit peindre en ce lieu
La foy, la vérité, l'ardente amour de Dieu,
Et grondant * sous vos pieds l'hérésie abatue.

On sait que le ligueur Desportes n'est pas trop bien traité dans la *Satire Ménippée*.

(2) François Ier ayant déclaré le français langue officielle, on dut dès lors s'en occuper, et, comme elle était encore dans l'enfance, avec la naïveté de cet âge, on voulut lui donner les qualités du latin, jusqu'alors son rival. (*Cours de Littérature* de Barthe, p. 116.)

(3) *Cette Académie fut établie sur la fin de l'année* 1570, *pour travailler à l'avancement du langage françois, et à remettre sus, tant la façon de la poésie que la mesure et règlement de la musique anciennement usitée par les Grecs et Romains.* Voy. *Lettres patentes et Statuts*, dans l'*Hist. de l'Université de Paris*, t. IV, p. 714. — *Remarques sur la langue françoise*, par M. l'abbé d'Olivet, à la suite des *Synonymes* de l'abbé Girard, Liége, 1782, in-12, p. 377.

* Ce dernier vers est presque une exergue des médailles frappées alors par les catholiques.

de Charles IX, en étaient encore à faire de nouveaux tâtonnements, à vouloir introduire la mesure dans les vers français et à leur faire parler grec et latin, comme s'exprime Boïleau-Despréaux (1)! — Passerat, Desportes, Rapin, Scévole de Sainte-Marthe et même Agrippa d'Aubigné (2) firent des vers mesurés. Théodore de Bèze en discourut aussi dans son *De Franciæ linguæ recta pronunciatione tractatus. Genevæ*, 1584. — Mais Ronsard (mort en 1585) n'ayant point voulu faire usage de *tels carmes*, cette vaine tentative fut abandonnée à la mort de Baïf, 1589. Cependant elle eut l'heureux résultat de faire rencontrer la grandeur et la majesté du vers alexandrin à du Bellay, à Ronsard; l'élégance et le charme des images et des rhythmes à Rémi Belleau, à Desportes et à Bertaut. Desportes s'est même fait une réputation qui a duré plus que celle de ses devanciers, et c'est pourquoi il me semble intéressant de comparer sa traduction des Psaumes à celle de Marot et de Théodore de Bèze.

Desportes donna déjà cinq psaumes (XXXVIII, LI, LXXXVIII, XC et CXXXIX) dans la troisième édition (3) de ses Œuvres (à Anvers, chez Arnould Couinx, 1591, in-18, 530 p.); mais il n'en publia la totalité qu'en 1603, ainsi soixante et un ans après la mort de Marot.

Voici, en regard l'une de l'autre, les deux traductions du psaume XXXVIII. — J'ai pensé, pour le quatre-vingt-huitième, devoir en agir de même au sujet de Théodore de Bèze, qui était contemporain (1519-1605) de Desportes, mais qui publia cependant les psaumes non traduits par Marot vingt-neuf ans avant les cinq indiqués plus haut et quarante et un ans avant les cent quarante-cinq restants.

Je laisse maintenant au lecteur le soin de porter un jugement, et de préférer, s'il le juge à propos, la traduction de l'auteur des *Amours*, des *Mascarades*, etc., à celle des poëtes huguenots. Je place Clément Marot parmi ces derniers avec la *Chronique inédite du roi François Ier* (*Bull.*, X, 34 et 35). Ne peut-on dire de lui : « Puisqu'il *a été à la peine, il doit être aussi à l'honneur.* »

Je suis, Monsieur le président, avec un profond respect, votre tout dévoué serviteur,

E. Couthaud, pasteur.

Dornholzhausen, le 22 juillet 1864.

(1) *Art poétique*, ch. I, v. 126.

(2) Il a traduit quelques psaumes en vers mesurés, et, dans la préface qu'il met en tête de ce petit volume (*Petites Œuvres mêlées du sieur d'Aubigné*, Genève, 1630), il dit que cette espèce de vers n'a point été inventée par Jodelle ou par Baïf, comme on le prétend; mais qu'il se souvient d'avoir vu l'*Iliade* et l'*Odyssée* traduites en vers hexamètres par un nommé *Mousset*, et imprimées avant que Baïf ni Jodelle ne fussent au monde. (L'abbé d'Olivet, *Op. ill.*, p. 377.)

(3) Voici les éditions des Œuvres de Desportes : 1575, in-4°; 1579, in-4° 1585, in-12; 1591, in-18; 1600, in-8°; 1611, in-12; 1823, *Œuvres choisies de Desportes*, annotées par Pélissier, édit. Firmin Didot, in-8°; — et celles des *Psaumes* : 1603, in-8; 1604, in-12; 1612, in-12; 1824, avec musique, in-8°. (*Biographie générale*, art. *Desportes*.)

PSAUME XXXVIIIe.

Domine, ne in furore tuo arguas me.

CLÉMENT MAROT.

Publié vers 1543.

Làs! en ta fureur aigüe
Ne m'argue
De mon fait, Dieu tout-puissant :
Ton ardeur me retire ;
N'en ton ire
Ne me punis languissant.

Car tes flèches descochées,
Sont fichées
Bien fort en moy, sans mentir :
Et as voulu, dont j'endure,
Ta main dure
Dessus moy appesantir.

Je n'ay sur moy chair ne veine,
Qui soit saine,
Par l'ire en quoy je t'ay mis :
Mes os n'ont de repos ferme,
Jour ne terme,
Par les maux que j'ay commis.

Car les peines de mes fautes
Sont si hautes,
Qu'elles surmontent mon chef :
Ce m'est un faix importable,
Qui m'accable,
Tant croist sur moi ce meschef.

Mes cicatrices puantes
Sont fluantes
De sang de corruption.
Làs! par une folle sottie,
M'est sortie
Toute cette infection.

* * *

Tant me fait mon mal la guerre,
Que vers terre
Suis courbé totalement;
Avec triste et noire mine
Je chemine
Tout en pleurs journellement.

PHILIPPE DESPORTES.

Publié vers 1591.

Seigneur, hélas! ne repren mon offense
En ta juste fureur :
A la rigueur ne puny mon erreur,
Et de ton ire esteins la violence.

Tes poignans traits dedans moy sont fichez,
Tes mains me sont contraires :
Toute ma chair est couverte d'ulcères,
Et toute paix fuit devant mes péchez.

Car tant de maux, dont mon âme est coupable,
Vont mon chef surpassant :
Et tout à coup comme un fardeau pressant,
Chargent mon dos d'un poix insupportable

De pourriture et de sang tout noircy
Coulent mes cicatrices,
Pour ma folie : et courbé de mes vices
Je marche à peine angoisseux et transy.

L'ardeur croissante en mes reins allumée
Les poingt d'élancemens;

Car mes cuisses et mes veines
Sont jà pleines
Du mal dont suis tourmenté :
Tellement qu'en ma chair toute
N'y a goutte
D'apparence de santé.

Rien n'est en moy qui soit franc de tourmens,
Lieu n'est entier sur ma chair entamée.

Je, qui souloye estre habile,
Suis débile,
Cassé de corps, pieds et mains :
Si que de la douleur forte
Qu'au cœur porte,
Je jette cris inhumains.

L'affliction m'a du tout rabaissé
Rien plus ne me peut plaire :
Las ! je rugis et ne cesse de braire
Les serremens dont mon cœur est pressé.

Or, tout ce que je désire,
Très cher Sire,
Tu le vois clair et ouvert :
Le soupir de ma pensée
Transpercée
Ne t'est caché ne couvert.

Tout mon désir s'ouvre devant ta face
Seigneur, et les regrets
De ce cœur mien ne te sont points secrets :
Tu sçais ma plainte avant que je la face

Le cœur me bat à outrance.
Ma puissance
M'a délaissé tout perclus :
Et de mes yeux la lumière
Constumière,
Voire mes yeux je n'ay plus.

Le cœur me bat de tristesse et d'esmoy,
Ma vigueur est passée,
De mes deux yeux la clarté m'a laissée,
Ils ne sont plus, mes yeux, avecque moy.

Les plus grans amis que j'aye,
De ma playe
Sont vis-à-vis sans grand soin :
Et hors mis toutes reproches,
Mes plus proches,
La regardent de bien loin.

Ceux dont j'ay veu ma fortune suivie,
Me regardent de loin :
Mes plus prochains me laissent au besoin,
Et mes haineux se jettent sur ma vie.

Pause.

Ceux qui à mort s'attendent,
Leurs lags tendent :
D'autres voulant me grever,
Sur moy mille maux avancent,
Et ne pensent
Que fraudes pour m'achever.

Ils ont semé maint rapport diffamant,
Ceux qui mal me pourchassent,
Et pour me prendre aux filets qu'ils m'enlassent
Sans fin, desseins sur desseins vont tramant.

Et moy, comme n'oyant goutte,
Les écoute :
Leur cœur ont beau descouvrir,
Je suis là comme une souche
Sans ma bouche
Non plus qu'un muet ouvrir.

Mais comme un sourd que l'air frapé ne touche
Je ne leur respons point :
Je suis muet quand leur langue me poind:
Toute réplique est tarie en ma bouche.

Je suis devenu, en somme,
Comme un homme

Du tout sourd, et qui n'oit point :
Et qui n'a quand on le pique,
De réplique
Dedans sa bouche un seul point.

Mais avecques l'espérance,
L'asseurance
De ton bon secours j'attens :
Et ainsi, mon Dieu, mon Père,
Que j'espère,
Tu me respondras à temps.

Je le dis, et si l'en prie,
Qu'on ne rie
De mon malheureux esmoy :
Car dès qu'un peu mon pied glisse,
Leur malice
S'esjouit du mal de moy.

* * * * * * * * *

Vien donq, car je suis en voye,
Qu'on me voye
Clocher trop honteusement.
Pour ce que la grand'desiresse
Qui m'oppresse
Me poursuit incessamment.

Làs! à part moy avec honte,
Je racompte
Mon trop inique forfait.
Je remue, je me tourmente,
Je lamente
Pour ce péché que j'ay fait.

Et tandis mes adversaires
Et contraires
Sont vifs et fortifiés :
Ceux qui m'ont sans cause aucune
En rancune
Sont creus et multipliés.

Tous encontre moy se bandent,
Et me rendent
Pour le bien l'iniquité :
Et de leur haine la source,
Ce fut, pource
Que je suivoye équité.

Seigneur Dieu, ne m'abandonne
Moy personne
Deschassée d'un chacun :
Loin de moy la grâce tienne

Or, pour autant que je n'ay mon recours
Qu'à ta Majesté sainte,
Tu respondras aux soupirs de ma plainte,
Seigneur mon Dieu, ma force et mon secours.

Que leur audace en plaisirs ne se baigne
S'ils me voyent broncher :
Car je ne puis faire un pas sans clocher,
Et la douleur en tous lieux m'accompagne.

Je dy ma faute, et repense espleuré
Aux maux qui me captivent :
Et cependant ils fleurissent et vivent,
Le nombre croist contre moy conjuré.

Eux coustumiers de faire un mauvais change
Mal pour bien m'ont rendu.
Et maint faux bruit à ma honte espandu.
Pource qu'au bien ma volonté se range.

Ne se tienne ;
D'ailleurs n'ay espoir aucun.

Vien, et approche-toy donques.
Vien, si onques
De tes enfans te chalut :
De me secourir te haste,
Je me gaste,
Seigneur Dieu de mon salut.

Lâs ! ne me laisse, et n'esloigne de moy
Ta faveur souhaitée :
A mon secours tien l'oreille apprestée,
Seigneur mon Dieu, mon Sauveur et mon Roy.

PSAUME LXXXVIIIe.

Domine Deus salutis.

THÉODORE DE BÈZE.

Publié vers 1563.

Dieu éternel, mon Sauveur,
Jour et nuict devant toy je crie,
Parvienne ce dont je te prie
Jusques à toy par ta faveur :
Veuilles, hélas ! l'aureille tendre
A mes clameurs pour les entendre.

Car j'ay mon saoul d'adversité.
Desjà ma vie est mise en terre,
Et parmi ceux-là qu'on enterre
Mon nom est desjà récité :
Je suis ainsi qu'un personnage
Qui n'a plus force ne courage.

Je suis entre les morts transi,
Franc et quitte de cette vie,
Comme une personne meurtrie
Dont tu n'as cure ne souci,
Qui est au sépulchre couchée,
Et que ta main a retranchée.

Tu m'as jusques au fond plongé
Des fosses noires et terribles :
Et tes fureurs les plus horribles,
De dessus mon chef n'ont bougé :
Bref, tu m'as accablé la teste
Des plus grands flots de ta tempête.

Estrangé m'as de mes amis,
Et rendu vers eux exécrable :
Me voilà poure misérable,
Enclos au lieu où tu m'as mis,
Sans qu'il y ait nulle puissance
De plus recouvrer délivrance.

PH. DESPORTES.

Publié vers 1591.

Je crie à toy de jour, je crie à toy de nuit,
Seigneur, Dieu de ma délivrance :
Oy ma prière, hélas ! qu'elle entre en ta présence :
Tien l'oreille à mon cry, voy le mal qui me nuit.

De douleur et d'ennuis, ma pauvre ame est soulée,
Ma vie a touché le trespas.
On me conte entre ceux qui descendent là-bas ;
Ma vigueur tout à coup de moy s'est escoulée.

Délivre ; entre les morts qu'un long somme a touchez
Sans aucun soin l'on m'abandonne,
Comme les corps meurtris que la tombe environne,
Loin de ton souvenir de la main retranchez.

En la fosse plus basse aux ténèbres profondes
Ombres de mort, tu m'as jetté :
L'effort de ton courroux sur moy s'est arresté,
J'ay senti dessus moy tous les flots de tes ondes.

Ceux qui me cognoissoyent tu les as esloignez,
A tous je leur suis détestable :
Je ne sors du tout point, prisonnier misérable,
La tristesse affoiblit mes yeux toujours baignez.

* * *
* * *

Mes yeux sont ternis de langueur.
Seigneur, à toy je me vien rendre
Tous les jours, et mes mains tendre.
Car montreras-tu ta vigueur
De tes puissances les plus fortes,
Sur les personnes desjà mortes?

Les morts viendront-ils à sortir
Afin de prescher tes merveilles?
Pourront tes bontés nompareilles
Dans les sépulchres retentir,
Et ta fidélité reluire
En ceux que mort a peu destruire?

Se pourront ès ténèbres voir
Les grands effets de ta puissance,
Et en la terre d'oubliance
Ta justice s'appercevoir?
Si est-ce, ô Dieu, qu'à toy je crie,
Et dès le matin je te prie.

Làs! pourquoy suis-je rejetté,
Pourquoy caches-tu ton visage?
Làs! je languy dès mon jeune aage,
En mille sortes tourmenté,
Soustenant tes frayeurs mortelles,
Avecques peurs assiduelles.

Tes fureurs ont sur moi passé:
Tes espouvantemens horribles
M'accablent: déluges terribles
Me tiennent tous les jours pressé:
Tout cela, di-je, dont je tremble,
Tout à l'entour de moy s'assemble.

Tu as escarté loin de moy
Ma compagnie plus privée,
Si que ma personne est privée.
De tous amis en cet esmoy:
Car au milieu de mon angoisse
Je ne voy nul qui me conoisse.

De clameurs, ô Seigneur, j'ay comblé tes oreilles.
Tout le jour mes mains s'élèveront.
Vas-tu donc pour les morts tes hauts faits réservant?
Se relèveront-ils pour chanter tes merveilles?

Ta clémence au tombeau se dira-t-elle mieux?
Et tes véritez en la perte?
Luiront mieux tes hauts faits en l'horreur plus couverte.
Et tes jugemens droits au séjour oublieux?

Làs! dès le point du jour, Seigneur, je crie à toy,
Je te préviens par ma prière:
Qui te fait rejetter ma pauvre âme en arrière?
Pourquoy destournes-tu ton visage de moy?

Moy pauvre et languissant, dès mon âge plus tendre
Les travaux me vont consumant:
Quelquefois élevé, mais aussi prontement
Bas et confus d'esprit ta main me fait descendre,

Sur moy de tes courroux le desbord est passé,
Je suis emporté de tes craintes,
Qui comme un long cours d'eau m'environnent d'en-
Je me voy tout autour ce déluge amassé. [ceintes.

Mes plus chers compagnons, mes amis plus fidelles
Tu les as tirez de ces lieux,
Un seul de mes prochains n'apparoist à mes yeux.
Tous deviennent pour moy des ténèbres cruelles.

NOTICE SUR ISAAC CASAUBON.

Les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié de touchants extraits des *Ephémérides* de Casaubon, relatifs à son séjour à Paris de 1600 à 1610, insérés (t. II, p. 235; t. III, p. 461; t. IV, p. 515).

Rien ne peint mieux que ces pieuses effusions, cette âme éprise à la fois de paix et de charité, dont la modération parut quelquefois de la faiblesse, mais qui demeura si admirablement fidèle au pur esprit de la Réforme. Casaubon attend encore son historien. Il le trouvera, nous l'espérons, dans M. Guillaume Guizot, qui recueille depuis plusieurs années les matériaux d'une histoire de ce pieux lettré, méconnu de son temps et plus justement apprécié du nôtre. En attendant le grand travail qui nous est promis, nous croyons devoir reproduire ici, dans une traduction abrégée, une notice anonyme composée en Angleterre à l'occasion des *Ephémérides* de Casaubon publié par M. Russell. Voici le titre de cet ouvrage, une des plus précieuses restitutions faites de nos jours à l'histoire du XVIe siècle : *Ephemerides Isaaci Casauboni, cum præfatione et notis, edente Johanne Russell S. J. P. canonico Cantuariensi, scholæ Carthusianæ olim archididascalo, tom. II. Oxonii.* 1850.

Parmi les innombrables plaques commémoratives qui couvrent les murs de l'abbaye de Westminster, il en est peu qui soit plus intéressante pour les lettrés que celle d'Isaac Casaubon. C'est sans contredit une des plus laides de l'époque, laide même à tel point qu'elle semble invoquer la pitié de la postérité et demander réparation d'honneur pour le nom qu'elle lui présente. Il y a là, il faut bien le dire, un indice assez frappant du caractère de la nation anglaise. D'une part, ne doit-on pas y voir un exemple de l'imperfection de notre goût? D'autre part, ne témoigne-t-elle pas que notre pays a été dès longtemps un lieu d'asile pour les hommes illustres qui, en des temps de persécution et de disgrâce, ne pouvaient trouver ailleurs dans la vaste Europe le moindre coin hospitalier?

C'est une circonstance de ce genre qui amena Casaubon à s'établir en Angleterre. Bien auparavant des fugitifs et des religionnaires en détresse avaient cherché un abri sur nos rivages; mais c'était un des premiers parmi les hommes de lettres et à coup sûr le plus éminent de ceux qui se réfugièrent auprès de nous. Au siècle dernier et même antérieurement, sa réputation a égalé celle de la plupart des commentateurs classiques; son nom a fait valoir certaines éditions privilégiées, et on ne lui a guère reconnu d'autre mérite. Il est vrai de dire que nous prenons en aversion les commentateurs dès notre jeunesse, et que plus tard leur nom demeure associé pour nous au souvenir de ces passages ardus des auteurs, où il apparaissait à nos yeux en signes cabalistiques, au bas des pages toutes noires de notes. Or, telle eût pu être la destinée de Casaubon, si son dernier grand ouvrage, les *Exercitationes in Baronium*, ne l'avait placé aussi haut dans la controverse théologique qu'il l'était déjà dans la critique classique. Mais, grâce au docteur Russell, nous possédons maintenant des Mémoires qui sont moins ceux du polémiste ou de

l'érudit que ceux de l'homme, et qui nous le font connaître dans la candeur et la simplicité de ses pensées les plus intimes.

Les *Ephémérides*, ou *Journal* de Casaubon, sont essentiellement un livre religieux. Il y inscrit chaque jour ses études, ses préoccupations, ses peines, ses faiblesses sous le regard de Celui qui voit tout; il s'y confesse lui-même à mesure que ses actions sont passées au livre d'éternelle mémoire. Au seuil même de son *Diaire*, on apprend comment il l'entreprit dans cet espoir que la récapitulation du temps bien employé le rendrait heureux et reconnaissant, et que celle du temps perdu lui servirait d'avertissement et de leçon. Ce n'était point d'ailleurs un savant ne vivant que pour l'étude, ou un solitaire, car durant vingt années il vécut au milieu du monde lettré de l'Europe, et dans l'honorable intimité de ses représentants les plus distingués, à une époque qui ne l'a cédé à aucune autre pour la profondeur et la richesse des dons de l'intelligence. Et ce n'étaient pas seulement les érudits qui l'appréciaient. De grandes communions religieuses se disputaient son patronage. Genève se montra toujours jalouse de celui qui était son plus précieux ornement, et Rome mit en usage tout son artifice, toutes ses flatteries, afin de le gagner à sa cause. Mais à la fin celui qui avait été nourri pour ainsi dire aux pieds de Calvin et dans les bras de Théodore de Beze, celui qui avait eu Baronius, Bellarmin et Du Perron pour le guider vers l'Eglise romaine, celui dont la profonde intelligence était éclairée par tous les flambeaux de l'antiquité, passa ses derniers et plus beaux jours dans le sein de la communion anglicane, qui lui parut refléter le plus fidèlement l'esprit de l'Eglise apostolique.

Près de deux siècles et demi se sont écoulés depuis la mort de l'auteur et son journal était resté à l'état de manuscrit inédit. On en avait, il est vrai, donné quelques extraits dans l'édition de ses lettres publiées à Rotterdam en 1709. Mais le docteur Russell a le premier abordé la tâche difficile de le mettre au jour avec quelques lettres conservées au British Muséum...

En ouvrant les *Ephémérides*, il convient de se rappeler que c'est bien, comme le nom l'indique, un livre de notes écrites au jour le jour et qui renferme nécessairement beaucoup de ces répétitions inévitables dans la vie d'un savant, beaucoup de ces détails qui peuvent paraître indignes d'être mentionnés par un homme aussi remarquable. Mais ces répétitions, ces menus détails ne font que donner plus de valeur aux passages d'un intérêt réel; ils prouvent que sa piété était un sentiment habituel, qui l'accompagnait dans les plus humbles circonstances, et en nous le faisant voir d'heure en heure dans la routine et les préoccupations de chaque jour, ils nous montrent « de quelle étoffe, » comme on dit, « la vie est faite, » même celle des grands hommes.

Isaac Casaubon était né à Genève en 1559. Son père, ministre réformé de Guyenne, s'y était réfugié durant la persécution que le protestantisme naissant eut à subir en France. Elevé à l'école de quelques-uns des meilleurs maîtres de son temps, il était bien préparé pour cultiver l'ardeur précoce qu'il allait rencontrer chez son fils. C'est à Crest en Dauphiné, où il avait été élu pasteur après sa rentrée en

France en 1561, qu'il commença son éducation. Avant l'âge de neuf ans, le jeune Isaac écrivait et parlait couramment en latin. Mais à douze ans, à peine savait-il décliner son nom, ayant été privé, durant trois années, des soins de son père qui, dans ces jours de luttes civiles et religieuses, s'était trouvé, comme la plupart des membres de son troupeau, forcé de rejoindre l'armée huguenote, tandis que sa femme et ses enfants vivaient cachés dans de périlleuses retraites. Au retour de son père, Isaac commença avec lui le grec; mais l'année d'après, ils étaient de nouveau assaillis, cette fois par les terreurs de la Saint-Barthélemy, et obligés tous deux de chercher leur salut dans les forêts et les montagnes du Dauphiné. Au bout de quatre mois, le père se hasarda à reprendre les fonctions de son ministère, mais sans pouvoir dorénavant s'occuper de l'instruction du jeune Isaac. Elevé dans de pareilles circonstances, il n'y a rien d'étonnant que la « boucherie parisienne » (comme il appelle toujours la Saint-Barthélemy) ait laissé dans son esprit une impression ineffaçable. Aussi le voyons-nous noter à cette date, peu d'années seulement avant sa mort, les funérailles du maréchal de Retz qui sur la fin de ses jours avait affreusement souffert d'un cancer, qui lui rougeait le visage, et à ce propos il écrit ces mots : « C'était un des principaux auteurs du massacre de Paris, et il est « mort le dernier. Ainsi tu fais périr tes ennemis, ô Seigneur! »

Voilà quel fut l'emploi de ses premières années. Aussi, parle-t-il plus tard de lui-même comme d'un enfant qui a surtout appris par les yeux et qui s'est instruit tout seul (ἐψιμαθής, αὐτοδίδακτος). Après cette première éducation, reçue au milieu des alarmes et du sauve-qui-peut de la persécution, parmi la guerre et les massacres, il se rendit à Genève dans sa dix-neuvième année, pour suivre la carrière non moins agitée de la vie d'écolier. Là (c'est lui qui parle), « nuit et jour, il travailla sans relâche à satisfaire sa soif d'instruc- « tion, » et l'on peut juger du résultat qu'il atteignit par ce fait que cinq ans plus tard, étant âgé de vingt-quatre ans, il était choisi pour remplacer, dans la chaire de grec, François Portus, l'homme que l'on regardait comme le plus savant des professeurs de cette époque. Il passa ainsi quatorze années à Genève, tant dans l'enseignement du grec et du latin que de l'hébreu, sous Théodore de Bèze, de qui il apprit, dit-il, « l'humilité et à ne considérer tout ce qu'il « pouvait acquérir de science que comme un don de Dieu. » Cependant le désir de donner à ses facultés un plus large développement le portait à ambitionner une chaire en France, et il s'appliqua, dans ce but, à la philosophie et au droit civil durant trois années. Mais sur ces entrefaites il perdit son père, et telle était la vive affection qu'il lui portait, tel fut le coup qu'il ressentit de cette mort, qu'elle le rendit comme indifférent à ses études profanes et que, sous cette impression, il échangea tous les livres qui avaient formé jusque-là sa bibliothèque contre des ouvrages théologiques. Sacrifice accompli sans doute en vue de se conformer aux sentiments pieux de celui qui n'était plus. En effet, les premiers fruits de son professorat avaient été ses savantes annotations sur Diogène Laërce, dédiées à son père, et à l'occasion desquelles celui-ci lui avait dit « qu'une

« seule remarque sur les saintes Ecritures lui ferait plus de plaisir, « venant de son fils, que la glose de toute la littérature classique « qu'il lui avait promise. » Parole bien propre à se graver dans l'âme du jeune érudit, qui devait, au bout de quelques années et pour longtemps, ne trouver de plus grande joie que dans l'étude de la Bible et des anciens Pères, et qui, en poursuivant le plus important de tous ses ouvrages, les *Exercitationes*, avait nécessairement le vœu de son père présent à son esprit, et élevait à ce cher défunt comme un touchant monument de piété filiale.

A l'âge de vingt-sept ans, il épousa Florence, fille d'Henri Estienne, l'illustre imprimeur. Au dire de Scaliger, ce mariage fut contre le gré de celui-ci, qui n'aurait jamais aimé son gendre, assertion qui n'est pas conforme à ce que rapporte Casaubon lui-même. Quoi qu'il en soit, cette union fut heureuse et bénie. Florence possédait les traits distinctifs de la première Agrippine, telle que nous la montre Tacite : « Ardente et fière à l'excès, si la chasteté de ses « mœurs et l'amour conjugal n'eût changé tant de passion en « vertu. » On retrouvait en elle jusqu'à la fécondité de la matrone romaine, car elle rendit son époux père de vingt-quatre enfants qui ne contribuèrent pas seuls aux soucis de sa vie. Il se voyait en même temps entouré d'une foule de parents pauvres auxquels sa femme aurait voulu qu'il vînt en aide. Elle avait hérité de l'humeur de son père que Casaubon nous montre sous un jour peu favorable : « Vous le flattez lui et son caractère, écrivait-il à son ami Richard « Thompson; moi je ne puis rien faire de lui quoique nous vivions en « termes affectueux. Il est inabordable même à ses propres amis. « Il a l'œil sur ses livres, comme le griffon indien sur son or. » Ces soins jaloux n'auraient point préservé la bibliothèque d'Estienne d'être dispersée après sa mort, si ce gendre auquel il n'avait jamais permis ni d'y toucher ni d'en faire son profit pendant sa vie, ne s'était opposé à la vente de tant d'ouvrages précieux, et n'en avait assuré la possession à son beau-frère Paul Estienne. Animé d'un noble esprit de générosité littéraire, il se dit que ce qui avait appartenu à un si grand bienfaiteur des lettres devait être conservé pour ceux qui voudraient en user au profit des lettres.

Henri Estienne avait hérité une belle fortune de son père, Robert Estienne, non moins célèbre que lui; mais le caractère du fils le portait plus à jouir de cette fortune qu'à la conserver. Jamais il ne sut se fixer nulle part, et bien qu'il possédât une des plus belles maisons de Genève, il mena une vie sans cesse errante en Allemagne. Peu de ses contemporains l'égalaient en intelligence de la langue grecque, et cependant il appliquait ses talents à une foule d'autres sujets. Ce fut à Lyon qu'il mourut en 1598 dans le dénûment et l'abandon, laissant un nom presque sans rival dans le siècle de la renaissance des lettres, et une famille dans une si grande détresse que, sans la bonté de Casaubon, elle se serait trouvée réduite à la plus profonde misère.

Les années que notre critique passa à Genève, quoique les plus obscures de sa vie, furent les plus heureuses. Ses services étaient cependant médiocrement rémunérés; il avoue même que le seul

fruit qu'il retirât de ses labeurs fut la diminution de son patrimoine; mais son cœur était trop généreux pour ressentir la moindre amertume contre sa patrie : « Elle fit pour moi, dit-il, tout ce qu'elle put. » Sa plus grande ambition était alors celle de tous les savants, de posséder une riche bibliothèque, et il n'était parvenu à satisfaire cet ardent désir qu'il éprouvait depuis son extrême jeunesse, qu'en échangeant des livres précieux, héritage de son père, contre d'autres plus utiles à ses études.

Ce fut pendant ce séjour à Genève qu'il reçut chez lui le célèbre Henry Wotton, qui exprime lui-même, dans une lettre à lord T..., en 1593, le plaisir qu'il a de vivre auprès d'Isaac Casaubon (*Reliquiæ Wottonianæ*, p. 710). Walton, dans sa Vie de Wotton, raconte qu'ayant passé une année sur le continent, il résida la plupart du temps à Genève, où il fit la connaissance de Th. de Bèze, alors très âgé, et d'Isaac Casaubon, « homme doué d'une rare intelligence et d'un grand savoir » et dans l'intimité duquel avait vécu sir Henry Wotton. Ce dernier ne se montra pas aussi délicat dans ses relations avec Casaubon qu'on pourrait le désirer. Eprouvant des embarras pécuniaires, il emprunta une forte somme à son ami, qui, toujours généreux, la lui prêta, non sans se gêner lui-même. Comme il arrive trop souvent, la générosité du prêteur surpassa la gratitude de l'emprunteur qui, oubliant la gêne où Casaubon s'était mis pour lui rendre service, ne se hâta pas de lui rembourser cette somme. Elle ne fut rendue, plus tard, que par l'entremise de Scaliger. Cette conduite n'altéra pas l'amitié de Casaubon pour Wotton, et leur correspondance nous montre tout le prix qu'ils attachaient aux souvenirs de leur intimité. Que de fois, au tomber du jour, n'avaient-ils pas contemplé tous deux sur les bords enchanteurs du lac de Genève, les splendeurs du couchant! « Oh! mon ami, quelles heures que « celles que nous passions dans une douce liberté, oubliant les sou- « cis du lendemain! J'écoutais, charmé, ce que vous me racontiez « des hommes et des villes, vous offrant en échange mes humbles « connaissances littéraires. C'était vraiment goûter la plus pure de « toutes les jouissances! »

Wotton, animé d'un même sentiment, lui écrivait à son tour de Florence, en 1601 : « Je me souviens toujours de vos bontés pour moi, et je vénère votre vie si pure et si vertueuse. J'ai changé à bien des égards, mais je puis encore me vanter de n'être pas un ingrat. Au nom des droits sacrés de l'amitié, je vous prie de m'écrire souvent, et de le faire en grec; je vous promets de vous répondre dans la même langue; il me semble que le caractère de notre correspondance en sera plus sacré, et je ne puis manquer de grandir ainsi aux yeux du vulgaire. » Mais dix ans plus tard, quand Casaubon vient résider en Angleterre, il ne retrouve plus les mêmes sentiments chez son ami. Il s'en plaint dans les termes suivants à de Thou : « Je ne puis comprendre les mœurs des Anglais, et la conduite de ceux que j'ai connus avant de venir ici est incompréhensible pour moi. Je ne suis pour eux qu'un étranger, un barbare; personne ne m'adresse la parole, ou si je parle on garde le silence; en vérité je n'y conçois rien. Un savant de cette nation a vécu autrefois dans mon intérieur;

après son départ une correspondance intime paraissait avoir cimenté notre amitié, et voici qu'à son retour de Venise, il cesse tout à coup de me connaître ; il ne répond plus à mes lettres ; je ne sais s'il veut rompre toutes relations. » Il se plaint encore ailleurs de ce que les Anglais ne peuvent souffrir aucune comparaison avec l'étranger, et il attribue leur arrogance à l'éducation qu'ils reçoivent dans leurs colléges.

Nous avons laissé Casaubon au moment où ses amis de France regrettant sa longue absence le pressaient de retourner auprès d'eux, quoiqu'ils n'eussent que de médiocres positions à lui offrir. Mais que pouvait-il espérer de plus à Genève, dont le nom était alors synonyme de renoncement et de pauvreté? Quoique nullement épicurien, il eût préféré, peut-être, goûter une vie tranquille à l'abri des orages. Ce vœu du poëte de la cour d'Auguste était aussi le sien : « Les études littéraires, écrit-il à Scaliger, voilà tout mon bonheur, et ce que je demande le plus ardemment au Dieu tout-puissant, c'est de passer le reste de ma vie dans un repos absolu. Je ne désire laisser d'autres richesses à mes enfants que celles de l'éducation. » Désir étrange chez un homme de trente-sept ans, doué de savoir et de talents qui devaient lui faire souhaiter de transmettre son nom à la postérité!

En dépit de ses goûts de retraite, il fallait pourvoir aux besoins d'une famille, et quels que fussent ses regrets, il dut prêter l'oreille aux diverses propositions qui lui étaient adressées. Il se décida pour l'université de Montpellier, quoiqu'on lui offrît pour tout honoraire deux cents couronnes, une maison et le casuel. Le conseil et les ministres de Genève le virent partir à regret, et lui-même laissa, pour ainsi dire, son cœur dans cette ville. « Je me suis toujours considéré comme Genevois, et je resterai Genevois tant que je vivrai. Que de peines n'ai je pas endurées dans l'espoir de passer toute ma vie à Genève! »

L'année 1596 touchait à sa fin quand il arriva à Montpellier où il fut reçu avec de telles marques de faveur qu'il ose à peine en faire part à ses amis. Ses premières impressions furent agréables. Il trouvait dans cette ville une société littéraire capable d'apprécier la distinction d'esprit et le talent, et ce qui avait encore plus de prix à ses yeux, une des communautés réformées les plus florissantes. Mais les mécomptes devaient bientôt succéder à ses premières espérances. Son excellente santé fut éprouvée par les fatigues d'un travail sans relâche. A la maladie se joignirent les préoccupations de publications impossibles à Montpellier, et les presses de Lyon et de Genève lui paraissaient si médiocres qu'il aimait mieux ne rien publier que d'y avoir recours. Il se plaint en même temps de l'incurie et de l'indifférence qu'on y montre pour la littérature. Il aurait dû, cependant, moins s'en prendre aux imprimeurs de Lyon qu'à son impatience, car on le voit se plaindre de nouveau, quelques années plus tard, de ceux de Paris. A cette époque où les presses étaient encore peu perfectionnées, et où les libraires ne possédaient qu'un petit nombre d'ouvrages, la foire de Francfort était le seul point lumineux qui brillât aux yeux du savant. Son catalogue était entre les mains de

tous les lettrés, et leur tenait lieu des revues et des journaux publiés de nos jours.

Aux mécomptes littéraires vinrent s'ajouter pour Casaubon des tribulations d'une autre nature. Il avait passé un triste hiver avec sa famille dans le logement qui lui était assigné, et qui ne se composait que de deux misérables mansardes. Il s'était vu obligé de placer son fils au dehors à un prix élevé qui diminuait d'autant son revenu, et les cent cinquante couronnes promises pour son ameublement avaient été réduites à cent. Ses réclamations réussirent à peine à lui faire obtenir la dixième partie des objets dont il avait besoin. L'Eglise réformée de Montpellier était en même temps pour lui un sujet de sollicitude. Elle avait à sa tête deux pasteurs tout à fait insuffisants, l'un à cause de son âge avancé, l'autre à cause de son extrême jeunesse. Une fois par mois seulement, elle recevait les instructions d'un pasteur digne de ce nom. Que ne peut-on en conclure relativement à la condition où devaient se trouver les onze cents congrégations qui professaient en France les doctrines réformées?

Quelques fragments du journal de Casaubon révèlent les sentiments qui l'animaient à cette époque de sa vie : 18 *avril* 1597 : — « Aujourd'hui notre petite fille âgée de six jours a été reçue dans l'Eglise de Dieu pour naître de nouveau. J'espère, ô Dieu de miséricorde, que dès avant la fondation du monde, tu l'avais destinée à faire partie de tes élus, au nombre desquels tu l'as maintenant admise. »

25 *mai, jour de l'Ascension :* — « Aujourd'hui la cène a été célébrée en mémoire de l'Ascension de notre Sauveur, et je me suis joint aux fidèles pour prendre part au banquet sacré. Dieu fasse que ce saint mystère soit efficace pour nos âmes et nous rende participants au corps de Jésus-Christ. »

27 *août :* — « O Père céleste, Dieu éternel, ma petite fille, cette âme pieuse, douce et charmante, est allée au ciel en ce jour. J'ai perdu en elle toute ma joie. Elle n'était que grâce, gentillesse, et me consolait de toutes les épreuves de ma vie. »

D'autres passages de ce même journal offrent un charme de simplicité naïve. 1er *janvier* 1598 : — « Un ami est venu me demander de lui prêter de l'argent. Je ne pouvais le faire sans me mettre dans l'embarras moi et les miens. Mais ne pas soulager un ami dans le besoin serait une honte. J'ai donc avancé la somme demandée. Eh bien! avant l'époque fixée pour le remboursement, un autre ami me donna dix fois plus que je n'avais prêté. Ce n'est donc pas moi, ô Dieu immortel, qui avais prêté, mais toi-même! »

Il travaillait prodigieusement à cette époque; quoiqu'on fût au cœur de l'hiver, il se mettait à ses études a deux ou trois heures du matin. Cependant ses amis, Scaliger, de Thou et de Vicq employaient sans relâche leur crédit en sa faveur auprès de Henri IV. Le moment était bien choisi. L'université de Paris voyait décliner de jour en jour ses études philologiques; le roi désirait les restaurer, et personne n'y pouvait contribuer plus efficacement que Casaubon. En outre, la bibliothèque royale, déja célèbre en Europe, réclamait les

soins d'un bibliothécaire plus actif que Gosselin, dont l'âge et les infirmités ne convenaient plus à de telles fonctions. En conséquence, le 3 janvier 1599, une missive d'Henri, conçue dans les termes les plus flatteurs, appela Casaubon à Paris. Le monarque s'exprimait ainsi : « Voulant restaurer l'Université, et y attacher le plus de savants personnages qu'il sera possible, sachant aussi le bruit que vous avez d'être aujourd'hui des premiers parmi eux, je me suis résolu de vous employer pour la profession des bonnes lettres en ladite Université. » Casaubon ne pouvait résister à un appel aussi bienveillant.

Après tous les mécomptes qu'il avait essuyés à Montpellier, les lignes suivantes inscrites sur son journal, le 26 février 1599, témoignent de la facilité de son humeur : — « Ce n'est pas sans regrets que je m'éloigne de Montpellier. Je quitte une ville où j'avais trouvé le plus affectueux accueil, une Eglise prospère et les lieux où reposent les restes d'une petite fille chérie. » Il n'arriva que longtemps après à Paris, s'étant arrêté successivement à Genève pour y mettre en ordre ses affaires de famille, et à Lyon, où, chez son ami de Vicq, il s'occupa surtout de son *Athenæus*...

Ce fut pendant son séjour dans cette dernière ville qu'il soutint une controverse contre un franciscain, sur la question des images. Son adversaire, qui n'était pas sans mérite, avait une haine aveugle contre les réformés, sans en excepter Th. de Bèze pour lequel il affichait le plus profond mépris. Casaubon lui-même conserva de cette controverse l'impression que de tels débats sont plus nuisibles qu'utiles à la cause de la vérité, et il résolut de s'en abstenir désormais.

Voici un passage de son journal trop caractéristique pour être omis : 9 *juin* 1599 : — « J'ai été aujourd'hui en proie à de grandes perplexités. Je désirais savoir comment on célèbre la messe. Jusqu'ici n'y voyant qu'un acte d'idolâtrie je suis resté dans l'ignorance à cet égard, mais demain je profiterai d'une occasion qui m'est offerte par Madame de Vicq, et je saurai une fois pour toutes à quoi m'en tenir sur ce *mystère d'iniquité*. J'ai pris d'ailleurs des précautions pour que ma présence ne causât aucun scandale; mon intention n'est connue que de trois personnes. Si ma curiosité est une offense envers toi, ô Dieu, ou un scandale pour mes voisins, puissé-je demain ne pas voir ta lumière, et tandis que je suis encore pur, être recueilli près de toi ! » Il ajoute en note : « Mon projet ne s'est pas réalisé. Dieu me préserve de montrer trop de curiosité pour de telles choses ! » Quelque temps après, à Paris, il eut cependant l'occasion d'assister, à distance, à la célébration de la messe, et voici les réflexions que cette cérémonie lui inspire : « N'est-ce pas là, ô Dieu, un vain spectacle, une triste comédie? Père de lumière, ouvre les yeux des aveugles ! »

Ce ne fut que le 3 août 1600 qu'il se mit en route pour la capitale. Le voyage fut long et difficile. Il donne dans son journal quelques détails sur ce sujet, et parle entre autres choses de son arrivée dans un village près de Roanne, sur la Loire, où ils débarquèrent à la tombée de la nuit : « Nous étant embarqués trop tard, dit-il, par la faute des bateliers, nous fîmes à peine cinq à six lieues

en un jour. Nous arrivâmes sur le soir pour ne trouver que des aubergistes bourrus qui nous reçurent d'autant plus mal que nous étions protestants, et nous fûmes obligés de nous coucher sans souper. « Religion ! te faut-il imputer tant de maux ! »

Tantum relligio potuit suadere malorum!

« Il n'y avait ni lit, ni bois, ni chandelles, ni huile, ni rien enfin pour s'éclairer. Rien ne rappelait l'existence de l'homme en ces lieux dépourvus de toutes les commodités de la vie. Ma chère femme, qui attendait prochainement la naissance de son douzième enfant, se montra si courageuse qu'elle nous rendit le courage. » Les mêmes aventures se reproduisent les jours suivants, minutieusement racontées dans son journal...

Casaubon connaissait trop bien l'état de Paris sous le rapport religieux et littéraire pour se flatter de vivre heureux dans la capitale. Il redoutait une collision avec les professeurs de la Sorbonne, qu'il ne craint pas de désigner comme les épouvantails de la science. Aucune classe d'hommes ne lui était plus antipathique. Des invectives contre Scaliger, Juste Lipse, alors protestant, et contre lui-même, formaient les péroraisons habituelles de leurs leçons. « Les lettres, dit Casaubon dans une de ses épîtres, ne sont pas seulement en décadence, mais elles n'existent pour ainsi dire plus Paris possède encore, à la vérité, plusieurs hommes éminents capables de les apprécier ; mais ils ne sont eux-mêmes que les restes de l'âge d'or, et ceux qui leur succèdent sont à la fois vains, dédaigneux et ignorants. » Quelques hommes cependant échappait à cette critique sévère, et parmi eux de Thou, le meilleur, le plus sage et le plus savant de tous. Rien de plus touchant dans l'histoire des lettres que la vive amitié et la haute estime que professaient les uns pour les autres Scaliger, Casaubon, de Thou, Grotius et Heinsius. L'universel hommage rendu au prince de Vérone, comme il aimait à s'appeler, peut excuser en partie la vanité de Scaliger : « Casaubon, « dit-il, a été peut-être plus estimé à cause de mes éloges que pour « son propre mérite. Il m'appelle l'auteur de sa réputation, et il dit « vrai. Je ne suis cependant qu'un écolier auprès de lui, et je n'ai « que du goût pour les lettres, tandis qu'il possède les plus profondes « connaissances. C'est le plus grand helléniste du siècle. Sa science « n'est égalée par aucun de ses contemporains. Un tel homme a « bien mieux à faire qu'à répondre aux innombrables bévues de Ba- « ronius. » Casaubon et Scaliger jugeaient de la même façon les professeurs de l'université de Paris. Scaliger exhorte plus d'une fois son ami à se défier d'eux ; mais ses conseils ne sont pas écoutés. L'attachement de Casaubon à la foi réformée ne contribuait pas moins que l'impatience que lui causait l'ignorance de ses collègues à rendre ses rapports difficiles avec eux. Malheureusement ses vues et celles de ses patrons étaient absolument incompatibles... La première mission dont il fut chargé par son souverain ne fut rien moins qu'agréable pour lui. Il dut assister à Fontainebleau à la célèbre conférence entre Du Plessis-Mornay et l'évêque d'Evreux, Du Perron, plus tard cardinal. Le traité du premier sur l'eucharistie contenait un grand nom-

bre de passages tirés des Pères, et cités, comme c'était l'usage alors, d'après d'autres extraits. Il était facile à un controversiste habile de relever les erreurs qui s'y étaient glissées. Il y a tout lieu de croire qu'Henri fut trop heureux de saisir l'occasion qui s'offrait d'humilier publiquement son meilleur ami. Du Plessis fut soumis à des conditions qui rendaient sa défaite inévitable. Avant la conférence, Casaubon fut admis auprès du roi qu'il entretint durant près de trois heures de la question controversée. « Rien, écrit-il, de plus flat-« teur que l'accueil du roi en ce qui me concerne; rien de plus « affligeant que l'augure que je dois en tirer pour la conclusion du « débat. Il est évident que ce prince a mis de côté toute considéra-« tion, tout respect de la foi réformée. Son unique désir est de con-« vaincre le pape de son zèle, de sa piété, de son fidèle concours. « Combien il est étrange que ce qu'on mettait sur le compte de la « faiblesse humaine, soit considéré aujourd'hui comme le fruit des « plus sérieuses convictions! »

C'était la première fois qu'Henri se présentait dans l'arène de la controverse, et il crut y avoir cueilli des lauriers. Il écrivait au duc d'Epernon le lendemain de la conférence : « Aucun des huguenots « présents à la discussion ne saurait disconvenir que la vérité seule « ait eu le dessus. Le porteur de cette lettre vous dira si j'ai fait mer-« veille en cette occasion. C'est à la vérité le plus grand coup frappé « depuis longtemps en l'honneur de la véritable Eglise! » Duplessis et ses amis ne ressentirent pas moins vivement l'échec qu'avait subi la cause réformée, par suite de leur imprudence, et Casaubon ne put que déplorer qu'un homme aussi excellent eût encouru les justes censures de ses frères. Lui-même fut exposé aux reproches de ses amis, surtout de Scaliger, pour s'être mêlé à de telles gens, « *ut asinus inter simias, doctus inter imperitos* » Lui qui ne s'était rendu à cette conférence qu'avec répugnance, et sur l'ordre de son souverain, se voyait accusé d'infidélité et d'apostasie. La publication de son Journal a prouvé combien ces imputations étaient injustes. La conférence lui inspire les réflexions suivantes : « Toutes les fois que « je pense au schisme qui afflige l'Eglise, je soupire après la paix et « la concorde. Mais je ne suis pas tellement insensé que je préfère à « l'état actuel une paix impie et sacrilége. Ne permets pas, ô mon « Dieu, que cette conviction m'abandonne jamais, et préserve-moi « de tous rapports avec des hommes dont les desseins me sont en « horreur, et dont je redoute les menées! Dans leur Eglise, toute « autorité est enlevée au Maître sur sa propre maison. On y méprise « le bienfait de la mort du Christ, en cherchant ailleurs le salut. A « quoi servent en effet les indulgences et les rosaires, si ce n'est à « faire oublier que notre espoir est en Christ! Oseriez-vous, Du « Perron, sur l'autorité du pontife, me répondre sur votre tête du « pardon de mes péchés! Je n'aurais pu croire, en vérité, qu'à une « époque de lumière une doctrine si folle, si impie, pût entrer dans « l'esprit de qui que ce fût. Mais, malheureux Du Perron, j'ai lu vos « écrits, j'ai écouté vos discours, et vous avez été témoin de l'hor-« reur que m'inspirent vos doctrines. Personne, dites-vous, n'est « obligé d'y croire; mais ne vaudrait-il pas mieux que personne

« ne les formulât, ou ne fût obligé d'en entendre l'exposition? Mes « rapports avec des membres de votre Eglise qui reviennent de Rome « m'ont convaincu que la religion dans cette ville ne consiste qu'en « vaines pratiques, en actes de dévotion affectée qui valent hélas! « à ceux qui s'y livrent une réputation de piété, malgré leur indiffé- « rence pour tout ce qui tient à la religion, au salut par Jésus-Christ « et au respect de la sainte Parole. »

(*La fin au prochain cahier.*)

VARIÉTÉS.

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

ALBUM DE M. EUG. BEYER.

Abelous, Triadou et Comp., 111, rue Montmartre.

On a accusé le protestantisme d'être funeste aux beaux-arts et voilà que son histoire les inspire. Après avoir provoqué les travaux des érudits et animé l'éloquence des écrivains, cette histoire, de plus en plus connue et populaire, s'empare d'un nouvel instrument pour toucher les cœurs et se graver dans les esprits. Un quart de siècle d'études a mis au jour des travaux nombreux, importants, variés, depuis l'*Histoire de la Réformation* de M. Merle d'Aubigné, et celle des *Eglises du désert*, de M. Ch. Coquerel, qui ont ouvert la voie, jusqu'à cette volumineuse collection du *Bulletin* qui a exhumé tant de précieux documents. On ne peut plus nous ignorer : notre place au soleil est conquise, et l'avenir nous la fera toujours plus grande. Il ne faut pas que cette histoire reste une affaire d'érudition et de vieux parchemins : elle doit se répandre de toutes parts, se mêler partout à la vie générale et à la pensée publique. Cette œuvre s'accomplira et déjà s'accomplit par les efforts combinés des écrivains et des artistes. M. Eug. Beyer, habile peintre dévoué à la Réforme, y contribuera pour sa bonne part. Il a transporté sur la toile, et avec un rare bonheur, quelques-uns des sujets les plus émouvants de l'histoire de notre Église, et il les a choisis dans la période la plus lamentable et la plus tragique. La Révocation de l'Edit de Nantes, qui fut pour la France entière une calamité, fut pour nos pères une source de maux infinis et de vertus sublimes. Elle les fit passer par un long martyre où éclatèrent, parmi de cruelles souffrances, les sentiments les plus touchants de la piété chrétienne : le courage héroïque, l'infinie charité, l'esprit de pardon envers leurs bourreaux, le regard inspiré levé vers le ciel. On ne peut voir sans attendrissement, sur les toiles de M. Beyer et dans les photographies destinées à les populariser, la série de ces douleurs et de ces vertus. Ici

la famille proscrite, chante, à huis clos, ces psaumes où se retrempent son courage et sa foi, et prie pour le monarque qui la condamne et la persécute; là, les enfants sont nuitamment enlevés à leurs familles; le père enchaîné, la mère aux mains des ravisseurs, ne peuvent rien pour les défendre; ailleurs, le chef de la famille est soumis à ce double supplice, d'avoir les pieds brûlés sur un feu que les bourreaux alimentent des feuillets de sa Bible. Et plus loin se déroulent des scènes plus odieuses encore : des jeunes filles, refusant de se convertir, dépouillées de leurs vêtements par les nonnes d'un couvent d'Uzès, et frappées de lanières de cuir, garnies de plomb, devant des magistrats accourus à ce honteux spectacle; une jeune mère allaitant son nouveau-né parmi des dragons dont les tambours retentissants ne lui laissent aucun sommeil, ou séparée du nourrisson affamé dont les cris lui déchirent le cœur, et ne pouvant l'apaiser et lui rendre la vie, qu'à la condition d'abjurer sa foi. Est-ce tout? non : osons poursuivre la déplorable énumération. Les protestants, condamnés aux galères, quittent la prison de la Tournelle, à Paris, pour se diriger vers Marseille. A peine arrivés à Charenton, l'officier qui les conduit les dépouille en plein froid de décembre, sous prétexte de fouiller leurs habits, et bientôt dix-huit d'entre eux ont péri de froid; plus loin, la foule jette la boue au visage de ces malheureux, et ne s'apaise un moment qu'à la vue du père de famille, faisant mettre à genoux ses enfants et demandant à Dieu la constance dans l'épreuve et la force de pardonner tant d'insultes. Enfin, la persécution ne s'arrête pas même devant la mort; le corps des huguenots est traîné sur la claie, jeté à la voirie, couvert de boue et meurtri de pierres, sans que l'âge, le sexe, l'honneur d'une carrière bien remplie les puissent mettre à l'abri de ce traitement inhumain. En suivant ces douloureuses scènes et en s'abandonnant aux émotions qu'elles inspirent, on se demande — non si les misérables qui se chargeaient d'exécuter tant d'odieuses mesures portaient dans leur poitrine des cœurs d'hommes ou de tigres, — mais si le généreux pays au sein duquel s'accomplirent tant d'horreurs, revenant enfin d'un long oubli et d'une regrettable indifférence, ne doit pas un tribut de reconnaissance et de sympathie à ceux qui ont tant souffert injustement et donné le spectacle de si hautes vertus. Car il leur doit plus qu'il ne pense peut-être. Au milieu de la frivolité générale et de cette indifférence religieuse qu'amène une religion confiée aux soins d'un sacerdoce, ces nobles proscrits montrèrent combien la foi personnelle est vénérable; la conscience humaine, sacrée; la liberté des croyances, inviolable et sainte; leur martyre séculaire est la vraie base et le point d'appui de la liberté de conscience dans notre patrie. L'album de M. E. Beyer devrait se trouver non-seulement dans toutes les familles protestantes, mais dans toutes les familles françaises jalouses d'effacer par de pieux regrets les cruelles injustices du passé. Un temps viendra, nous le croyons, où, quelles que soient les opinions et les croyances, on saura rendre à chacun ce qui lui appartient, accorder à tous le degré d'admiration et de sympathie qu'ils méritent, et apprécier à sa valeur le rôle bienfaisant de ceux qui ont contribué à la gloire du pays, à l'enrichissement moral de l'hu-

manité. Ce jour-là l'histoire du protestantisme sera devenue ce qu'elle mérite d'être : la légende de la France.

M.-J. Gaufrès.

INAUGURATION DU TEMPLE DU PLESSIS-MARLY

ANCIENNE RÉSIDENCE DE DU PLESSIS-MORNAY.

Le dimanche 11 juin a été une double fête pour le protestantisme dans le département de Seine-et-Oise. Deux temples ont été inaugurés en ce jour : l'un celui de Jouy, élevé par les soins, la pieuse libéralité d'une famille dont l'opulence est une vertu, dans une gracieuse vallée où tout rappelle le souvenir d'un homme de bien, Philippe Oberkampf. Le même jour se rouvrait au culte évangélique l'ancienne chapelle du château du Plessis, résidence de Philippe de Mornay. Ici les enseignements de l'histoire venaient heureusement se mêler à ceux de la Parole sainte. En ces lieux vécut Charlotte Arbaleste, la digne compagne de l'ami, de l'incorruptible conseiller de Henri IV. Elle y connut toutes les joies de la vie, et aussi toutes ses douleurs résumées dans la perte de ce fils unique, le marquis de Bauve, mort à la fleur de l'âge, au siége de Gueldre, et auquel elle ne put survivre : « Je n'ai plus de fils, s'écria Du Plessis-Mornay, en recevant cette fatale nouvelle; je n'ai donc plus de femme! » Ce pressentiment ne le trompait pas. Elle mourut à Saumur peu de mois après, « tendant à sa délivrance tant qu'elle put, avec saintes paroles, et finit en sanglottant : *O Jésus!* jusqu'au dernier soupir. »

Le journal de Charlotte Arbaleste contient une mention que le prédicateur ne pouvait manquer de relever : « L'an 1601, Dieu nous fit la grâce d'établir le ministère de son Eglise en nostre maison du Plessis, à la requeste de tous ceux du voisinage qui sont de la religion, laquelle Dieu y veuille par sa miséricorde perpétuer à toujours! » Hélas! quatre-vingt-quatre ans après, Louis XIV révoquait l'Edit de Nantes, et le 24 octobre 1685, M. Bazin de Besons, commissaire du roi, intimait à M. Le Boistel, président du bailliage de Dourdan, l'ordre de procéder dans le plus bref délai à la démolition du temple du Plessis-Marly. Y avait-il un autre temple que celui du château sur lequel se serait accomplie l'œuvre de destruction, tandis que ce dernier aurait échappé au marteau des démolisseurs comme propriété particulière, c'est là un point historique qu'il ne nous a pas été possible d'éclaircir. Toujours est-il que la chapelle du Plessis, dont la construction est évidemment de même date que le château lui-même, est restée debout, et que c'est cette chapelle restaurée avec un saint zèle et avec beaucoup de goût par M. le comte Robert de Pourtalès (propriétaire actuel) que nous avons pu restituer au culte de nos pères. »

Ainsi s'exprime M. le pasteur Dhombres dans une intéressante notice que nous empruntons à l'*Espérance* du 16 juin. Sans essayer

après lui de résoudre la difficulté très réelle qu'il a signalée, et qui ne peut s'éclaircir que par une étude attentive faite sur les lieux mêmes, nous reproduirons quelques pièces relatives à la démolition du temple du Plessis, et copiées textuellement sur les documents officiels conservés par M. de Pourtalès. C'est une page de plus au triste chapitre de la persécution sous le *grand roi!*

LETTRE DE M. BAZIN DE BESONS

Conseiller du roi, maître des requêtes, intendant en justice, police et finances, en la Généralité d'Orléans, à M. Le Boistel, président du bailliage de Dourdan.

« Orléans, *le* 24 *octobre* 1685.

« Le roi ayant donné un édit portant révocation de celui de Nantes et de tous ceux donnez en conséquences, il a ordonné, Monsieur, que les temples qui restoient seroient démolis, et m'a envoyé ses ordres pour y faire travailler au plus tost. J'ai rendu mon ordonnance pour la démolition de celuy du Plessis-Marly *qui est dans la paroisse de Longvilliers* (1), et je vous ay commis pour l'exécution. Ainsi je vous prie, dès le lendemain que vous aurez reçu ma lettre, de vous y transporter pour en faire faire la démolition en vostre présence. A l'égard des payemens des ouvriers que vous y employerez, vous en ferez un rolle, afin que ceux à qui Sa Majesté donnera les matériaux, ayent soin de les payer...

« Je suis votre... Signé : Bazin de Besons. »

(*P. S.* de la main de M. Bazin de Besons) :

« Il faut que le ministre du Plessis-Marly songe à se convertir, auquel cas le roy luy donnera une pension plus forte que celle qu'il avoit, ou qu'il se résolve à sortir du royaume. »

L'ordre de l'intendant est exécuté avec d'autant plus de zèle que l'on est ici sous l'œil du maître, à quelques lieues de Rambouillet et de Versailles, et dès le 6 novembre, M. Bazin de Besons adresse la missive suivante à M. Le Boistel :

« Orléans, *le* 6 *nov.* 1685.

« J'ay reçu, Monsieur, le procès-verbal que vous m'avez dressé sur la démolition du temple du Plessis-Marly.

« Il faut que vous parliez, s'il vous plaist, à ceux de la R. P. R. du Plessis-Marly, afin qu'ils songent à se convertir et à suivre l'exemple d'un si grand nombre de personnes de leur religion qui en usent de même, afin que cela finisse, parce qu'autrement on seroit obligé de les regarder comme opiniatres et de les traiter sur ce pied-là.

« Signé : Bazin de Besons.. »

On sait ce que signifiaient de telles paroles dans la bouche des proconsuls du temps, et le commentaire significatif qu'elles trou-

(1) Nous soulignons ce passage, qui semble fournir l'indication d'un autre temple que celui du château.

vaient dans les instructions de Louvois, dans les actes d'un Foucault, d'un Bâville. Mais le despotisme fait une œuvre qui le trompe, et la plante vivace qu'il avait cru extirper, revit dans les lieux où se déploya la rage des persécuteurs. La foi protestante n'a pas reparu seule dans le vieux manoir consacré par le souvenir de Du Plessis-Mornay; elle y a pour compagne la charité. « Par une nouvelle bénédiction de Dieu, le château du Plessis sert aujourd'hui de demeure à une vingtaine de jeunes garçons, orphelins ou sans ressources, venus la plupart de Paris, que M. le comte de Pourtalès veut bien recueillir et former aux travaux agricoles, œuvre excellente bien digne d'être imitée par ceux de nos coreligionnaires que Dieu a favorisés des dons de la fortune et auxquels il a donné des terres à cultiver! Ces enfants, arrivés faibles et pâles des ateliers de la capitale, se transforment sous l'action salubre de la vie des champs. La santé et le bonheur rayonnent sur leurs visages. Ils assistent tous les jours au culte domestique, et c'est pour eux, pour la famille de leur bienfaiteur, et pour quelques protestants disséminés des environs que le culte public sera désormais célébré dans la chapelle du Plessis» (1). Le vœu de Charlotte Arbaleste a donc été exaucé, et l'intolérance triomphant encore sur les ruines de Port-Royal a été vaincue dans l'humble chapelle du Plessis-Marly.

NÉCROLOGIE.

M. HENRI TRONCHIN.

La Suisse française, déjà tant éprouvée par la mort de plusieurs de ses ministres les plus éminents, MM. Gaussen, Malan, Pilet, vient de faire une nouvelle perte dans la personne de M. le colonel Henri Tronchin, décédé le 31 mai dernier, à l'âge de soixante-douze ans. Descendant d'une famille noble de Troyes, en Champagne, qui alla chercher un asile à Genève, après la Saint-Barthélemy, et qui, durant plus de deux siècles, n'a pas cessé de fournir à sa patrie d'adoption des théologiens, des magistrats, des citoyens distingués, M. Henri Tronchin portait dignement le nom illustré, à la fin du siècle dernier, par le célèbre médecin, correspondant et ami de Voltaire. La noblesse du caractère et l'élévation des sentiments rehaussaient encore en lui l'éclat de ce patriciat genevois qui n'a été durant longtemps que le privilége exceptionnel des vertus et des ser-

(1) *Espérance* du 16 juin 1865.

vices. Parmi les chrétiens de nos jours, nul n'a possédé à un plus haut degré cette dignité simple, cette loyauté antique, ces qualités chevaleresques que le radicalisme efface de plus en plus, mais qu'il ne saurait remplacer. Les œuvres de philanthropie et d'évangélisation comptaient en lui un protecteur éclairé, un donateur généreux, et la renaissance de l'Italie contemporaine n'a pas eu de témoin plus sympathique que cet arrière-petit-fils des huguenots français, uni à une compagne digne de lui qui porte un des plus beaux noms de l'émigration de Lucques à Genève. Sans être un érudit, ni un lettré, M. Tronchin goûtait vivement les choses de l'esprit, et il se montrait justement fier de la belle bibliothèque, des riches collections épistolaires que d'illustres successions avaient accumulées entre ses mains. Avec quelle bienveillance, quelle exquise urbanité n'en faisait-il pas les honneurs à quiconque savait en discerner le prix? Celui qui écrit ces lignes ne se rappelle pas sans émotion les heures studieuses qu'il a passées à Bessinge et à Lavigny au milieu de tant de trésors. Quelques-uns décorent les pages de notre *Bulletin*. Qui n'a relu les lettres et les poésies de Catherine de Navarre, le dernier message de Coligny à sa femme Jacqueline d'Entremont? C'est aux archives presque royales de M. Tronchin que ces belles pièces ont été empruntées. Là aussi se trouvent ces adieux de Calvin aux ministres de Genève qui couronnent si bien la correspondance du réformateur, et ces précieux cahiers d'Agrippa d'Aubigné qui réservent plus d'une révélation à l'histoire. Le jour n'est pas éloigné, nous l'espérons, où ces documents de rare valeur viendront s'ajouter au monument qu'attend encore l'écrivain le plus original que le protestantisme français ait produit. Ce vœu, nous osons le renouveler sur la tombe du chrétien éminent et de l'ami vénéré qui l'avait accueilli avec faveur, auprès de son fils M. Tronchin de la Rive, qui s'inspirant des exemples d'un tel père, ne laissera tomber en déshérence aucune part de l'héritage glorieux qu'il en a reçu. En nous associant à son deuil, à celui de sa famille, nous avons voulu rendre hommage à un des plus nobles caractères de notre temps, à un homme « qui a passé ici-bas en faisant le bien, » et en qui a brillé, à son insu, comme un reflet des vertus et des grandeurs d'un autre âge.

JULES BONNET.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11. — 1865.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Questions et Réponses. — Correspondance.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS — AVIS DIVERS, ETC.

Nous avons reçu de bon nombre de nos correspondants de province et de l'étranger des témoignages d'approbation et de sympathie à l'occasion des décisions annoncées dans l'assemblée générale, et de l'impulsion nouvelle que nous désirons imprimer au *Bulletin*. Nous remercions MM. Ch. Rahlenbeck de Bruxelles, Ch. Schmidt de Strasbourg; MM. les pasteurs Ladevèze et Petit de leur cordiale adhésion. La lettre suivante d'un pasteur du midi de la France contient un regret et un vœu. Quant au premier point, il nous est aisé de rassurer notre honorable correspondant. Nous n'avons jamais songé à bannir les documents du *Bulletin*, tout en réservant à l'histoire proprement dite une part plus large que par le passé. Quant au second point, nous espérons ne pas trop oublier le précepte du poëte qui est aussi de mise dans ce recueil :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Cela dit, nous souscrivons aux excellentes observations de M. le pasteur Tachard :

Uchaud, 23 juin 1865.

Monsieur le Président,

La décision du Comité rédacteur de modifier la Revue et de la mettre mieux à la portée de ceux qui ne sont pas bibliophiles et intrépides chercheurs, m'a réjoui. J'ai trop souvent entendu dire que ce recueil était sec. C'était le plus souvent la faute au lecteur, à son indifférence pour les questions traitées ou à étudier; mais il faut prendre les lecteurs comme ils sont, et ménager un peu leurs faiblesses. Il y aura du reste moyen de les satisfaire sous ce rapport; les rédacteurs qui prennent la chose en main, le peuvent très bien. Mais il ne faudrait pas que la Revue perdît

son caractère de recueil de documents originaux et inédits. Les commentaires, les dissertations où ils seraient fondus, n'inspirent pas toujours la même confiance que la lecture naïve d'un document original. Je considère avec un saint respect les quatorze volumes de la première période ; à peu près tout est de nos pères. Dans la nouvelle période il ne faut pas qu'il y ait trop de leurs fils.

Que la pierre antique retrouvée soit remise en place à l'édifice de l'histoire de nos pères, sans trop d'apprêt. Elle n'en tiendra pas moins, et inspirera le respect des vieux monuments.

J'ignore, tout en ayant lu les discours de la dernière assemblée, la division adoptée pour les nouveaux travaux ; mais qu'il y reste au moins, comme dans un sanctuaire, la place réservée et d'honneur aux documents inédits, ennuyeux ou non, mais toujours précieux.

Je désire beaucoup que le succès couronne les efforts du nouveau Comité ; il me serait très pénible de voir s'éteindre une œuvre aussi utile.

Veuillez agréer, etc. TACHARD,
Pasteur à Uchaud.

Le réfugié David Barbot, de Montpellier. — Demande de renseignements.

Monsieur le président, j'ai en portefeuille de nombreux documents sur le réfugié David Barbot, né à Montpellier le 27 septembre 1638, qui, après s'y être marié deux fois (en 1668 et en 1685), en partit peu de temps après son second mariage, vers 1686, et se rendit successivement en Suisse, en Prusse, en Hollande et en Angleterre où il mourut. Sa Correspondance, que je possède, est des plus instructives et des plus intéressantes et édifiantes. J'y trouve des détails suffisants sur le séjour en Suisse et en Prusse, mais rien sur la Hollande et sur ce qu'il fit en Angleterre, et je ne sais comment combler cette lacune, que je ne voudrais pourtant pas laisser subsister. Si l'on pouvait me procurer quelques renseignements, ou me mettre en relations avec des personnes qui fussent à même de m'en procurer, on me rendrait un véritable service. Le petit livre que je voudrais composer aurait pour titre : *David Barbot, ou la vie de famille à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes.*

Veuillez agréer, etc. PH. CORBIÈRE.

Explication de l'Apocalypse. — Livre d'un réfugié inconnu.

Saint-Maurice de Casevieille, ce 8 mars 1865.

Monsieur le Président,

M. Jalabert, de Saint-Césaire, m'a communiqué un ouvrage intitulé :

Eclaircissements sur l'Apocalypse de saint Jean. Le titre manque, mais il est répété au haut de chaque page, La première page de la dédicace est presque entièrement arrachée. Voici ce qui en reste :

A M. || *Mr Je* || Velt. || *Secrétaire* || *d'Ams.* || — || *Monsieur*, || *En vous dédiant mon* || . L'épître dédicatoire et la préface ne sont pas paginées; l'ouvrage, sans la table des matières, a 257 pages.

La page 3 de la dédicace commence ainsi : « Je vous prie bien fort. Monsieur, de faire attention sur la parfaite harmonie des prédictions avec les événements, afin de vous affermir de plus en plus dans la persuasion où je sçay que vous êtes de la divinité des saintes Ecritures... » Puis l'auteur continue : « Comme vous avés obligé des réfugiez en grand nombre de toute qualité et de toute profession, je ne doute point que vous n'ayés de la peine à découvrir l'auteur de ce petit livre. Mais, Monsieur, je vous supplie de me permettre que je vous donne à le deviner. Ce n'est pas que je craigne la puissance du *Conseil de conscience* à qui uniquement j'impute toutes les misères des réformez... Mais c'est que je n'ay point du tout l'ambition de tenir rang entre Messieurs les auteurs, et que je me suis proposé quelque plaisir à ouïr de derrière le rideau soit le bien soit le mal, qui se dira de mon ouvrage. Tout ce donc, Monsieur, que je puis vous dire pour satisfaire votre curiosité, c'est que j'ay eu l'honneur de vous connoître en France il y a un peu plus de vingt ans, dans un âge où vous me parûtes avec une vivacité et un fond de bon naturel, qui me fit préjuger que vous seriez un jour un parfaitement honnête homme.... Je ne sçay si avec ces particularitez, l'auteur vous pourra venir dans la pensée. C'est de quoy il seroit bien marri dans le dessein qu'il a de voyager incognito. Mais, Monsieur, que cela ne vous fasse pas la moindre peine. J'espère de retourner en Hollande le printemps prochain, et alors je sortirai de derrière le rideau, pour vous assurer de vive voix, comme je fay à présent, que je suis plus que personne du monde, Monsieur, votre très humble, très obéissant et très acquis serviteur. »

« A Hambourg, le 15 octobre 1686. »

Puis vient la préface de 10 pages à la fin de laquelle se trouve la lettre suivante :

A Monsieur, || *Monsieur Daniel du Fresne, marchand libraire à Amsterdam.*

« Monsieur || si vous trouvez bon d'imprimer un manuscrit qu'un Hambourgeois inconnu vous mettra en main, intitulé : *Eclaircissement sur l'Apocalypse, Systême nouveau, etc.*, j'en aurai du plaisir en cas que vous y trouviez votre conte et le public son édification. Si vous n'étiez pas de

cet avis, l'auteur vous prie très humblement de le garder jusqu'à ce qu'il vous soit demandé de vive voix, par celui qui se dit estre

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« René de Lussan.

« A Hambourg, le 15 octobre 1686. »

Je n'ai pas trouvé ce nom dans la table alphabétique de la *France protestante;* peut-être est-il mentionné incidemment dans l'une ou l'autre des biographies de ce grand ouvrage. Je ne vous parlerai pas des explications des différentes visions décrites dans l'Apocalypse; qu'il suffise de savoir que le rétablissement des réformés et la ruine de la papauté sont indiqués pour l'année 1705 environ, les 1,260 jours de l'auteur sacré devant être comptés à partir de l'an 445, époque à laquelle les empereurs Théodose et Valentinien accordèrent en faveur de l'évêque de Rome l'Edit qui soumet à ce dernier les évêques de tout l'empire.

Pour achever de faire connaître notre auteur, j'extrairai encore de la préface les détails personnels qui s'y trouvent : « On aura icy un système de toute l'Apocalypse, où l'on verra l'économie des Visions et l'ordre des événements qui y sont prédits, avec une brièveté qui ne se trouve guère ailleurs... Il y a des réfugiés qui ont veu cet écrit en France. L'auteur l'acheva sur la fin du mois d'août 1685, deux jours avant l'arrivée de la mission dragone, qui ne laissa dans sa maison que les murailles. C'est le seul meuble qu'il a peu sauver de ce triste naufrage. Etant arrivé au port, il l'a retouché en quelques endroits et étant tombé sur l'*Accomplissement des prophéties* de l'excellent M. Jurieu, il fut ravi d'avoir expliqué le chapitre onzième, qui promet le rétablissement des réformez en France, comme a fait ce grand homme. »

Je terminerai enfin par les conseils qu'il donne. Ils font voir une fois de plus que tous ces miracles de persévérance d'un autre âge qui nous émeuvent et nous confondent aujourd'hui n'avaient qu'une source : l'amour absolu de la Parole de Dieu.

« Cependant comme il est à craindre que cette conformité de sentiments jointe à l'espérance commune, n'endorme ceux de France, qui pourroient trouver l'occasion d'en sortir, on les avertit de la part de Dieu, qu'ils doivent obéir incessamment à cette voix du ciel : Sortez de Babylon, mon peuple!... qu'ils ne peuvent aller à la messe sans être du nombre de ceux, ou qui adorent la bête ou qui adorent son image etc... et ne sont pas de ceux qui doivent régner avec Jésus-Christ...; que ce n'est ni l'*Accomplissement des prophéties* ni les *Eclaircissements sur l'Apocalypse* qu'ils doivent prendre pour règle de leur conduite, mais la seule Parole de Dieu qui leur ordonne de fuir l'idolâtrie, de se séparer des idolâtres, de fuir de lieu en lieu au temps de la persécution, au péril de leurs biens, de leur liberté

et de leur vie, comme ont fait tant de milliers de réfugiez de tout âge, de toute qualité, de tout sexe. La miséricorde infinie de Dieu, son inépuisable et ineffable sagesse... l'intercession puissante de Jésus-Christ qui est la ressource d'une infinité d'âmes qui prient Dieu jour et nuit d'apaiser sa colère envers son peuple : toutes ces considérations fournissent des fondements infiniment plus solides que ne le peuvent être toutes les conjectures et tous les raisonnements des hommes pour appuyer l'espérance du rétablissement des réformez. »

Un dernier trait caractéristique encore : c'est que nulle part il n'y a trace d'animosité contre le Roi : l'Eglise romaine seule est cause de tout le mal.

Veuillez me croire toujours, Monsieur le président,

Votre très dévoué,

LIEBICH, pasteur.

Lieu de naissance de Madame Cottin. — Rectification.

A Monsieur le Rédacteur du Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français.

Tonneins, le 30 juin 1865.

Monsieur le rédacteur,

Dans les numéros 9 et 10 du *Bulletin* de 1863, p. 451, sous le titre *Mélanges*, vous avez publié une notice sur Madame Cottin, notre coreligionnaire, femme auteur justement distinguée par des talents littéraires réels qu'elle sut mettre au service des plus généreux sentiments.

Votre notice, empruntée à l'*Illustration* du 28 octobre 1863, renferme quelques inexactitudes que vous me saurez gré, j'en suis certain, de vous signaler, car tout, jusqu'aux plus petits détails, doit être vrai dans un Bulletin historique.

Je ne sais où le rédacteur de l'article inséré dans l'*Illustration* a trouvé que Madame Cottin — Marie-Sophie Risteau — est née à Tonneins le 27 mars 1773. L'acte de naissance ou de baptême n'existe pas à Tonneins. Après avoir vainement cherché cette pièce dans les archives de la ville de Tonneins, un ami des études historiques l'a découverte à Paris sur les indications que lui a données M. Venès, mon concitoyen et notre coreligionnaire, parent de M. Jean-Baptiste Venès, oncle de Madame Cottin.

Marie Risteau est née le 22 mars 1770 à Paris et a été baptisée le 23 à l'église Saint-Eustache. On sait que, pour constater régulièrement l'état civil de leurs enfants, les protestants étaient obligés, à cette époque encore, de faire baptiser leurs enfants par un prêtre. Marie Risteau était fille de M. *Jacques Risteau*, directeur de la Compagnie des Indes, et de Madame *Anne Lecourt*, son épouse, demeurant place des Victoires.

Mademoiselle Marie Risteau épousa en 1786 ou 1787 (l'acte de mariage n'a pas été trouvé) M. Jean-Paul-Marie Cottin, banquier à Paris.

L'acte de decès de M. *Cottin*, marié à *Marie Risteau*, âgé de trente ans, est du 14 septembre 1793; il constate que le décès a eu lieu le 11 et que M. Cottin était domicilié *à Paris*, rue du Mont-Blanc, n° 6, section des Piques.

Madame Cottin mourut aussi à Paris. Voici la copie littérale de l'acte de décès :

Du 25 *août* 1807, à 2 heures 1/2 du soir.

Acte de décès de Marie-Sophie *Risteau*, *décédée* ledit jour, à quatre heures du matin, rue Saint-Lazare, n° 124, division du Roule, âgée d'*environ* trente-six ans, née à *Bordeaux*, département de la Gironde, *veuve de Jean-Paul-Marie Cottin*.

Constaté par nous, maire du 1er arrondissement, sur la déclaration à nous faite par Pierre-Marie-Louis *Lemarois*, directeur des contributions du département de la Seine, âgé de quarante-six ans, rue Gaillon, n° 12, cousin de la défunte, et par Jean-Théodore *Jauze*, employé à la Banque de France, âgé de vingt-quatre ans, neveu par alliance de la défunte.

Si l'on n'avait que cet acte de décès, on pourrait affirmer que Mme Cottin est née à Bordeaux, ainsi que quelques biographes l'ont avancé, mais la découverte de l'acte de baptême fait cesser tous les doutes.

Il est cependant certain que Madame Cottin a passé, dans la contrée de Tonneins, une partie de sa vie; elle y a été transportée dès sa plus tendre enfance : elle n'avait, assure-t-on, pas plus de deux mois. Sa vive imagination a reçu de notre sol si riche, de notre ciel si beau des impressions fécondes qu'on retrouve dans plusieurs pages de ses écrits.

Le lieu de naissance d'un autre auteur protestant, Théophile de Viaud, plus particulièrement connu sous le nom de Théophile, dont Boileau a constaté les succès, a été, comme pour Madame Cottin, l'objet de discussions entre les biographes. Je crois avoir démontré, dans un journal de notre département, par les écrits mêmes de Théophile de Viaud, qu'il est né à Boussères, près de Clairac, et qu'il appartient bien à notre canton.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments très dévoués.

ALPHONSE LAGARDE.

Le protestantisme en Sologne.

Un pasteur du Loiret nous écrivait en 1854 :

« Une plume savante (1) a tracé des pages pleines d'intérêt sur l'his-

(1) M. Ch. Weiss.

toire du protestantisme français, et sur les suites à jamais déplorables de la révocation de l'Edit de Nantes, qui amena la ruine presque totale du commerce et de l'industrie dans notre pays. On peut en dire autant à l'égard de l'agriculture pour cette partie du pays connue sous le nom de *Sologne*, vaste territoire presque inculte et autrefois cultivé par des enfants de Calvin.

« Quelques écrivains ont rappelé ce fait à l'occasion d'un décret impérial relatif à la Sologne. Voici quelques particularités dignes d'intérêt qui s'y rattachent.

« Il y a quelques années un gentleman, M. Chassereau de Londres, vint à Orléans; il raconta à quelques amis du nombre desquels nous étions, « qu'il était descendant de réfugiés français qui en 1685 avaient quitté la « France pour cause de religion, que ses ancêtres étaient cultivateurs et ha- « bitaient un point de la Sologne du nom de *La Noue*. »

« Muni de cette donnée, nous avons fait quelques recherches et sommes parvenus à découvrir à six kilomètres de Salbris, sur la ligne du chemin de fer du Centre, une vaste plaine du nom de *La Noue* au milieu de laquelle on montre encore des ruines, des débris, quelques restes de fondations connues dans le pays sous le nom de *Village protestant*.

« Nos ancêtres ont donc été ou détruits ou chassés de ce pays; leurs demeures ont été rasées, leurs biens confisqués, et il ne demeure pas auaujourd'hui en Sologne un seul protestant. Mais alors on est parvenu à créer le désert, et ce vaste pays n'offre plus, hélas! que l'image de la désolation et comme de la malédiction du Tout-Puissant.

« Envahi par les buissons et les bruyères, le sol est stérile et presque abandonné. A peine aperçoit-on çà et là quelques chétives habitations de laboureurs. Les habitants sont tombés dans un déplorable état de misère, presque de dégradation.

« Le gouvernement fait de grands frais pour rappeler à l'agriculture cette contrée jadis fertile. Nous faisons des vœux pour le succès de ces louables efforts; mais il aura d'immenses difficultés à vaincre, non à cause de l'infertilité du sol, mais à cause de l'incurie des habitants.

« Si la Révocation ne fût pas venue chasser les protestants de la Sologne, peut-être ce pays serait-il aujourd'hui l'égal en fait d'agriculture de nos plus belles campagnes de la Flandre et de la Normandie. »

Quelle que soit la valeur de cette dernière conjecture, il est juste de remarquer le nom de la plaine où gisent encore les débris du village protestant. Serait-il possible de retrouver quelques traces de son origine dans un document ancien, de saisir un lien entre cette obscure colonie et celu qu'on a justement surnommé le Bayart huguenot? Avec son génie organi-

sateur, Coligny avait tenté de coloniser le Brésil. Le brave Lanoue fit-il avec plus de succès un essai de colonisation en Sologne?

N. B. Voici le résultat tout négatif de quelques recherches préalables. Rien dans les *Mémoires* de Lanoue. Rien dans la *Notice* qui précède ces *Mémoires* dans l'édition Petitot, ni dans l'édition Buchon. Rien dans la table générale des *Mémoires sur l'histoire de France* de Petitot. Rien enfin dans les discours politiques de Lanoue, ni dans la *Vie de Lanoue* par Amyrault. Mais est-ce là le dernier mot sur le point en question? A nos lecteurs d'en juger.

—

Une rectification.

M. le pasteur Ch. Mazade, de Tournon, nous adresse la note suivante, relative à la condamnation de Louis Ranc (*Bull.*, t. XIII, p. 326). La tête du martyr de Livron fut mise sur un plateau « au devant de la maison du nommé *Gleysat.* » C'est Claissac qu'il faut lire, ce nom étant celui d'une famille honorablement connue dans le pays. « J'ai moi-même, ajoute M. Mazade, ouï raconter à mes sœurs l'arrestation du pasteur dans la maison Claissac, qui sert aujourd'hui d'école protestante, et j'ai la liste de plusieurs personnes du même nom qui se réfugièrent à Berlin, et dont un fut chantre de cette église du Werder que j'ai vu reconstruire, et à la dédicace de laquelle j'ai eu la joie d'assister. Son fils fut baptisé par le père de M. Ancillon, mort, il y a peu d'années, ministre des affaires étrangères, et descendant lui-même des réfugiés de la Révocation. » M. le pasteur Mazade nous apprend qu'il a écrit une biographie du pasteur Ranc, qu'il espère publier plus tard.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

FRAGMENTS DE LA CORRESPONDANCE

MILITAIRE ET ADMINISTRATIVE

DE GASPARD DE COLIGNY

DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS DE GOUVERNEUR DE PICARDIE,

AVEC DE HUMIÈRES GOUVERNEUR DE PÉRONNE

1555-1560.

Rien n'est à négliger dans l'étude de la vie d'un grand homme, surtout lorsque ce grand homme fut un chrétien éminent. Il n'est pas d'aspect, même secondaire, d'une telle vie, qui, çà et là, ne révèle l'élévation des principes et des sentiments dont elle s'inspira, le but suprême vers lequel elle tendit, et le secret de la force morale qui la soutint dans l'accomplissement d'une noble vocation.

On aime à voir, lorsqu'il se meut dans le domaine de la foi et de l'expérience chrétiennes, « l'homme de bien, » vraiment digne de ce nom, « tirer « de bonnes choses du bon trésor de son cœur » (Matth. XII, 35; Luc VI, 45); et quelles que soient les circonstances au milieu desquelles il se trouve placé, être juste dans celles qui se caractérisent comme grandes, parce qu'il sait l'être, avant tout, dans celles qui ne se produisent que comme petites (Luc XVI, 10).

L'illustre et vénérable *Gaspard de Coligny* fut cet homme de bien, par excellence. Quel trésor, en effet, que celui de son cœur! et que ne sut-il pas en tirer!

La foi chrétienne, à dater du jour où elle se fut pleinement emparée de son âme, ne cessa de le maintenir au premier rang des fidèles disciples du Sauveur, des inébranlables soutiens de la liberté religieuse, et rehaussa constamment en lui l'énergie du plus pur patriotisme, ainsi que le dévouement du grand citoyen et les qualités du grand capitaine.

Ce n'est qu'en 1560 que *Gaspard de Coligny* apparaît sur la scène de l'histoire, comme une saillante et glorieuse personnification du protestantisme français; et ce n'est guère aussi qu'à partir de cette époque, qui inaugure la phase la plus remarquable de sa vie, qu'en général il fixe l'attention. Mais, quelque légitime que soit l'intérêt qui s'attache de préférence à cette phase si exceptionnellement admirable, il n'en est pas moins vrai que les phases antérieures, jusqu'à présent trop peu connues, méritent aussi d'être étudiées de près, encore bien qu'elles demeurent, en partie, étrangères au grand mouvement religieux du seizième siècle. Leur examen con-

duit à constater chez *Gaspard de Coligny*, dès sa jeunesse, l'amour du bien, le profond sentiment du devoir, une fermeté d'attitude et une dignité morale qui, dans sa vie publique, non moins recommandable que sa vie privée, contrastent, au plus haut degré, avec l'inconsistance de principes, le versatilité de conduite et le désordre de mœurs de la plupart des hommes d'Etat, des gens de cours, et des fonctionnaires civils ou militaires de son temps.

Il est, antérieurement à 1560, cinq années dont l'étude est particulièrement intéressante en ce qui concerne *Gaspard de Coligny* : ce sont les années 1555, 1556, 1557, 1558 et 1559, c'est-à-dire celles durant lesquelles s'élabora et s'accomplit dans son âme l'œuvre de la conversion aux pures doctrines de l'Evangile ; tandis qu'en premier lieu, investi de hautes fonctions, il rendait, tout à la fois comme homme de guerre et comme administrateur, des services signalés dans la défense du territoire français, dans le maniement des affaires publiques ; et, qu'en second lieu, comme prisonnier de guerre, à la suite d'un acte sublime de dévouement à sa patrie et d'héroïsme, il acceptait, avec une soumission filiale à la volonté de Dieu, une austère dispensation (1).

Le développement des convictions religieuses de *Gaspard de Coligny* dans le cours de la période quinquennale dont il s'agit est un vaste sujet à aborder, et à peine connu jusqu'à ce jour. Il sera traité en son temps et en son lieu.

Pour le moment, je me borne à détacher, ici, des divers matériaux d'un travail d'ensemble que j'ai entrepris sur la vie de *Gaspard de Coligny*, quelques documents exclusivement relatifs à sa carrière publique pendant les années 1555, 1556 et 1557, en d'autres termes, certains fragments d'une correspondance qui se rattache à l'exercice de ses fonctions de gouverneur de la Picardie dans le cours de ces trois années, et que je me crois fondé à considérer comme inédite.

Avant de parler de ces fragments et d'en produire les textes, je rappellerai très succinctement (2) les services militaires à la suite desquels *Gaspard de Coligny*, déjà investi de l'important gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, ne tarda pas à l'être, en outre, d'un gouvernement plus important encore, puisqu'on envisageait avec raison, en 1555, la Picardie comme constituant, au point de vue stratégique, la clef du royaume de France.

(1) *Mém. de Coligny*, Paris, 1665, p. 261, 262.

(2) Brantôme, *Discours sur les couronnels françois*, § 2 : « Si je voulois racon-« ter tous les beaux faicts que mondict sieur l'admiral a mis à fin, il faudroit « que je m'amusasse à descrire sa vie, qui seroit plus longue qu'aucune, voyre « que deux de celles que jamais Plutarque a escrites, tant Grecs que Latins. »

En 1542, *Gaspard de Coligny*, âgé de 23 ans, fait ses premières armes, et est blessé au siège de Montmédy.

En 1543, il fait la campagne de Flandre et est blessé, au siége de Binch (1). Il se trouve à la défense de Landrecies.

En 1544, ainsi que d'autres jeunes gens de familles nobles (2), il part, comme volontaire, pour l'armée d'Italie, est blessé à Cérisoles (3), y est armé chevalier sur le champ de bataille, et donne de nouvelles preuves de sa valeur au siége de Carignan.

Il suit l'armée en Picardie, à la tête d'un régiment dont le commandement vient de lui être donné, et dans les rangs duquel il ne tarde pas à introduire une forte discipline (4). Il agit avec vigueur contre la ville de Boulogne, alors occupée par l'ennemi.

Par lettres de provision du 29 avril 1547 (5), il est nommé « coronel et « capitaine général de toutes les bandes de gens de pied françois estant de « présent et qui seront cy-aprez à la solde et au service du roy. »

Dans l'exercice de cette charge importante, il étend à toute l'infanterie placée sous ses ordres la discipline qu'il a déjà introduite dans son régiment, et il en formule les règles dans une série de dispositions dont, plus tard, par ordonnance du 20 mars 1551 (6), le roi sanctionne l'application dans le passé, et qu'il érige au rang de Code militaire, pour l'avenir, en ces termes : « ..... Nous voulons réduire les capitaines et soldats des gens de

(1) *Mém. de Martin du Bellay*, liv. X : « Le sieur *de Chastillon, Gaspard de* « *Colligny*, jeune homme de grande volonté, y eut une arquebousade à la gorge, « dont avec le temps il fut guéri. »

(2) Blaise de Montluc, *Comment.*, liv. II : « ... Vindrent plus de cent gentils- « hommes en poste pour se trouver à la bataille : entre autres les sieurs de Jarnac, « *de Chastillon*, depuis admiral..... » — *Mém. de Martin du Bellay*, liv. X : « Estant publié par la cour que le roy avoit permis au seigneur d'Anguien de « donner la bataille, la jeunesse de la cour conneut bien que malaisément se « passeroit la partie sans qu'il y eust du passe-temps; parquoy, selon qu'est la « coustume de la noblesse de France, chacun se prépara pour s'y trouver : les « uns partirent sans congé, et les autres avecques congé du roy; entre autres, « le sieur de Saint-André, le sieur de Dampierre..., le sieur de Jarnac, *Gaspar* « *de Colligny, sieur de Chastillon*, etc., etc. »

(3) Brantôme, *Hommes illustres et Grands Capitaines françois*, liv. III, ch. xx : « ..... M. l'admiral estoit vaillant et hardy, et certes il le pouvoit estre, car il « estoit issu de très braves et vaillans père, grands-pères et ayeuls, si que luy « les ensuyvant *en ses jeunes guerres*, il fit tousjours paroistre son généreux « courage, qu'il avoit extraict d'eux, ainsi qu'il fit devant *Landrecy*, à la ba- « taille de *Cérisolles*, où il fut fort blessé, n'y estant que pour son plaisir, et en « d'autres endroicts où il se trouvoit ordinairement : moy luy ayant ouy dire « une fois que, bien qu'il fust assez favorisé à la cour à cause de son oncle « M. le connestable, jamais il ne se soucioit guères de s'y amuser, ny en ses « faveurs; mais s'alloit pourmener ordinairement là où il avoit les coups (et de « l'honneur) à donner. »

(4) *Vie de G. de Coligny*, Cologne, 1686, p. 51, 52, 53.

(5) *Preuves de l'Histoire de l'illustre maison de Coligny*, par Du Bouchet, Paris, 1662, p. 446.

(6) Du Bouchet, *ibid.*, p. 457, 458, 459, 460, 461.

« pied estans et qui seront cy-après en nostre solde et service à vivre et « eux gouverner selon et enensuivant certaines bonnes ordonnances que « nous entendons leur faire observer....., et à ceste cause aurions voulu « sçavoir et entendre de nostre amé et féal cousin le sieur *de Chastillon*, « chevalier de nostre ordre, qui durant les guerres et affaires du Boulon- « nois depuis que nous sommes roy, a eu la charge de colonnel général de « nos vieilles bandes françoises, quel ordre et forme il a tenu jusques icy « au gouvernement et conduite d'icelles bandes, pour les faire vivre et con- « tenir en obéissance sous leurs enseignes, où ils se sont ordinairement « assez bien portez. Pour à quoy satisfaire, ledit sieur *de Chastillon* nous « auroit baillé par escrit ledit ordre et forme selon les articles cy-aprez in- « sérez : lesquelz nous avons communiquez et fait voir aux connestables « et mareschaux de France, capitaines et autres expérimentez au fait de la « guerre, qui se sont trouvez auprès de nous et à nostre suite ; et ayans « esté par tous généralement trouvez très bons, très utiles et très néces- « saires (1) : Nous avons de nos certaine science, pleine puissance et au- « thorité royale, déclaré, statué, voulu et ordonné, déclarons, statuons, « voulons et ordonnons, par édict et ordonnance perpétuels et irrévocables, « que doresnavant ilz seront entretenus, gardez et observez par lesdits ca- « pitaines et soldats desdites bandes ainsi qu'il s'en suit, etc., etc. (2). »

(1) Brantôme, *Disc. sur les Couronnels françois*, § 2 : « Voylà doncques M. *de « Chastillon* pourveu en cest honnorable estat de couronnel général, auquel « toute l'infanterie qui a esté de son temps, et venue despuis après, doibt beau- « coup; car c'est luy qui l'a réglée et pollicée par ces belles ordonnances que « nous avons de luy aujourd'huy imprimées et tant practiquées, leues et pu- « bliées parmy nos bandes : mesme que j'en ay veu ses ennemys et contraires « à son party, capitaines et autres, quand il venoit quelque difficulté de guerre « parmy eux, dire souvent, comme je l'ay veu : *Il faut en cela se gouverner et « régler par les ordonnances de M. l'admiral*. Ils avoient raison, car elles ont « esté les plus belles et politiques qui furent jamais faictes en France. Et croy « que, depuis qu'elles ont esté faictes, les vies d'un million de personnes ont « esté conservées, et autant de leurs biens et facultés; car auparavant ce n'estoit « que pilleries, voleries, briganderies, rançonnemens, meurtres, querelles et « paillardises parmy les bandes; si bien qu'elles ressembloient plustost compai- « gnies d'Arabes et de brigands que de nobles soldats. Voylà doncques l'obliga- « tion que le monde doibt à ce grand personnage, qui n'est pas petite. »

(2) Le célèbre et judicieux de La Noue, dans ses *Discours politiques et militaires* (Basle, 1587, 13e et 14e Disc.), insiste, avec l'autorité d'une expérience acquise à l'école même de *Gaspard de Coligny*, sur les avantages à recueillir d'une bonne organisation de l'infanterie française, et entre, à cet égard, dans des développements étendus. Il rend hommage aux constants efforts de *Coligny* en faveur du maintien de la discipline parmi ses troupes; efforts qui, bien que généralement couronnés de succès, furent néanmoins, dans le cours des guerres civiles, accompagnés parfois de certaines appréhensions relatives à la non-permanence des résultats acquis, ainsi que le prouve l'anecdote suivante, que raconte de La Noue (p. 683), après avoir tracé le tableau de l'ordre parfait qui régnait dans l'armée protestante, au camp de Vaussoudun, près Orléans : « Plusieurs, dit-il, « s'esbahissoyent de voir une si belle disposition : et mesmement une fois feu « mon frère, le sieur de Teligni, et moy, en discourant avec M. l'admiral, la « prisions beaucoup; sur ce il nous dit : « C'est voirement une belle chose, « moyennant qu'elle dure; mais je crains que ces gens-ici ne jettent toute leur

Le 19 mai 1548, le roi charge *Gaspard de Coligny* « de faire bastir et « construire des forts autant qu'il en sera nécessaire pour la défense du « fort *d'Oultre-Eau*, prez Boulongne-sur-la-Mer, afin d'empescher le pas- « sage des navires anglois qni arment au havre dudit Boulongne, et empes- « cher l'advitaillement d'icelle ville (1). »

Le 3 novembre 1548, *Gaspard de Coligny* est nommé par le roi capitaine de cinquante lances de ses ordonnances (2).

Le 9 juillet 1549, le roi le charge de diriger, en Picardie, l'exécution de divers travaux de fortifications (3).

Le 9 septembre 1549, il le nomme sous-lieutenant « ès places et païs de « Boulonnois (4). »

Après avoir pris la plus brillante part aux diverses attaques dirigées contre Boulogne-sur-Mer (5), *Gaspard de Coligny* est, en 1550, chargé de négocier le traité qui restitue cette ville à la France.

En 1551, il commande l'infanterie française dans la campagne de Lorraine.

Le 9 septembre 1551, il succède à son oncle, le sieur *de La Rochepot*, décédé, dans le gouvernement de Paris et de l'Isle-de-France.

Les lettres de provision qui lui confèrent ce gouvernement (6) portent : « ..... Sçavoir faisons, que nous considérant que ne sçaurions faire meil- « leure élection en cet endroit que de la personne de nostre cher et amé « cousin *Gaspard de Coligny*, sieur de Chastillon-sur-Loin, chevalier de « nostre ordre, capitaine de cinquante lances de nos ordonnances, et co- « lonnel de nos vieilles bandes françoises, qui, *de ses jeunes ans a esté* « *nourri prez de nostre personne*, et depuis ordinairement fait service au « feu roy nostre très honoré seigneur et père, au fait des guerres, et à

« bonté à la fois, et que d'ici à deux mois il ne leur sera demeuré que la ma- « lice. J'ay commandé à l'infanterie longtemps, et la conois : elle accomplit son- « vent le proverbe qui dit : De jeune hermite, vieux diable : si celle-ci y faut, « nous ferons une croix à la cheminée. » Nous nous mismes à rire, sans y prendre « garde davantage, jusques à ce que l'expérience nous fit connoistre qu'il avoit « esté prophète en ceci. »

(1) Du Bouchet, ouvr. cit., p. 449.

(2) *Ibid.*, p. 450.

(3) *Ibid.*, p. 450.

(4) *Ibid.*, p. 452, 453.

(5) Brantôme, *Discours sur les Couronnels françois*, § 2 : « Or, estant doncques « M. *de Chastillon* couronnel, pour son principe il fut debvant Boulongne ; la- « quelle il brida et resserra de telle façon par blocus et forts (et mesme qu'il y « en a encore un sur estre et en nature, qu'on nomme *le fort de Chastillon*), « qu'il la réduisit bientost à reddition : ce que paradvant, du temps du roy « François Ier, beaucoup de bons et grands capitaines avoient failly. L'histoire « de France le peut testifier, et les *Commentaires* de M. de Montluc, sans que « j'en parle plus advant. »

(6) Du Bouchet, ouvr. cit., p. 464, 465, 466.

« nous pareillement depuis nostre advénement à la couronne ès charges « dessus dites, et autres grandes et honorables où il a par nous esté em- « ployé, mesmes *pour le recouvrement de nostre ville de Boulogne, et « reconciliation et pacifiement de la bonne paix et amitié d'entre nous « et le roy d'Angleterre*, qui mérite bien que nous l'ayons en bonne et « singulière recommandation. Pour ces causes..... le constituons par ces « présentes gouverneur et lieutenant général en nosdites villes de Paris et « pays de l'Isle-de-France, etc, etc. »

Le 11 novembre 1552, le roi revêt *G. de Coligny* de la charge d'amiral de France et de Bretagne (1), et, dans ses lettres de provision (2), rend encore un éclatant hommage aux éminentes qualités du successeur de l'amiral *d'Annebaut*, en disant :

« ..... Sçavoir faisons que nous, considérant les grands, vertueux, di- « gnes et très recommandables services que les prédécesseurs et ceux de « la maison de nostre très cher et amé cousin *Gaspard de Coligny*, sieur « de Chastillon..... ont cy-devant faits à la couronne de France et depuis « nostre advénement à icelle, nostre dit cousin, au fait des guerres, con- « duite et exploict de nos gens de guerre, et mesmes au recouvrement « de nostre ville de Boulongne et païs de Boulenois, et plusieurs autres « grandes et importantes charges qu'il a eues de nous, desquelles il s'est « si dignement acquitté à notre grand contentement et satisfaction et « bien de la république de nostre royaume, de laquelle il a mérité, en « sorte que nous avons grande occasion de l'honnorer dudit estat et « charge, et nous en reposer sur luy : confians par ce parfaitement et de ses « prudence, vertus, intégrité, vaillance, expérience, et grande diligence; à « iceluy, pour ces causes..... donnons et octroyons par ces présentes ledit « estat et office d'admiral de France et de Bretagne, etc., etc. (3). »

En 1553, *G. de Coligny* prend une part active aux opérations de la guerre qui a lieu sur les frontières du nord de la France (4).

(1) François de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. IV : « Le roy, pour les « bons et continuels services que luy avoit fait et faisoit journellement M. *de « Chastillon*, lui octroya et l'honnora de l'estat d'admiral de France. »

(2) Du Bouchet, ouvr. cit., p. 468, 469.

(3) Brantôme, *Disc. sur les Couronnels françois*, § 2 : « ... Mourut ce bon, « loyal et grand capitaine, M. l'amiral d'Annebaut; et son estat d'admiral fut « donné à M. de *Chastillon*, et commença-on à l'appeller *M. l'admiral de « Chastillon*, qui pourtant ne se desfit de l'estat de couronnel, le gardant pour « M. d'Andelot, son frère, pris à Parme à une saillie, lui et M. de Sipierre, qui « estoit tousjours prisonnier dans Milan, à qui le roy l'avoit donné. Mondict « sieur l'admiral portoit titre de ces deux estats, et les bandons se faisoient *de « par M. de l'admiral, couronnel de l'infanterie françoise;* et exerça cest estat « de couronnel en tous les voyages et armées que fit après le roy Henry, comme « aux voyages de Valenciennes, de Cambray et Renty, et tous autres. »

(4) De Thou, *Hist. univ.*, liv. XII, édit. de 1740, t. II, p. 161, 162, 163.

En 1554, il se signale par des prodiges de valeur devant Mariembourg, Dinan et Renty (1).

C'est après tant de glorieux services que *G. de Coligny* est nommé au gouvernement de la Picardie, par des lettres de provision du 27 juin 1555, qui témoignent de la haute estime et de la confiance illimitée qu'il a si bien su se concilier de la part du roi. On lit, en effet, dans ces lettres (2) :

« Henry, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceux qui ces pré-
« sentes lettres verront, salut : comme estant puis naguères vacquez les
« estats de gouverneur, nostre lieutenant-général et admiral ès pays et
« duché de Guyenne, par le trespas de feu nostre oncle *le roy de Navarre*,
« dernier possesseur d'iceux, nous ayons pourveu ès dits estats de la per-
« sonne de nostre très cher et très amé cousin *le duc de Vendosme*, et,
« en ce faisant, advisé de pourvoir à l'estat de gouverneur et nostre lieu-
« tenant-général ès pays de Picardie et Arthois, qu'il a tenus par cy-devant
« et jusques à présent, d'autre bon, grand et notable personnage, digne
« et capable d'une si importante charge; sçavoir faisons que nous, ayant
« esgard et considération aux longs, continuels, agréables et très recom-
« mandables services que nostre très cher et amé cousin *Gaspard de*
« *Coligny*, sieur de Chastillon, chevalier de nostre ordre, et admiral de
« France, a faits tant au feu roy nostre très honoré seigneur et père, que
« Dieu absoille, que à nous, au fait de nos guerres et mesmes ès charges et
« estat de gouverneur et nostre lieutenant-général en l'Isle-de-France, et
« colonnel de nos gens de pied françois, qu'il a tenues et exercées par cy-
« devant, et comme il fait encores à présent; en toutes lesquelles charges
« et autres grandes et importantes où nous nous sommes ordinairement
« servis de luy, il a toujours fait si grand et si louable devoir, que nous
« ne saurions pas désirer de luy autres ny plus amples preuves de sa vertu,
« vaillance, suffisance, prudence, dextérité, et grande et longue expé-
« rience, que celles qu'il nous en a par infinis louables effets données, et
« lesquelles nous ont meu avec grande et juste occasion de le choisir,
« eslire et appeller au gouvernement et administration de nosdits pays de
« Picardie et Arthois, au lieu de nostre dit cousin, comme personnage que
« nous en sçavons digne et duquel nous avons entière et parfaite fiance et
« seureté. Pour ces causes et autres raisonnables considérations à ce nous
« mouvans, avons nostre dit cousin le sieur *de Chastillon* fait, ordonné et
« estably, et par la teneur de ces présentes, faisons, ordonnons et éta-
« blissons gouverneur et nostre lieutenant-général ès dits pays de Picardie
« et Arthois et ledit estat et charge qu'a tenu et exercé par cy-devant nostre

(1) De Thou, *ibid.*, p. 233 et suiv. — François de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. VI.

(2) Du Bouchet, ouvr. cit., p. 472.

« dit cousin le duc de Vendosmois, vaccant à présent par sa provision « audit estat de gouverneur nostre lieutenant-général et admiral du pays « de Guyenne, avons à iceluy nostre dit cousin, le sieur de Chastillon, « donné et octroyé, etc., etc. »

Voilà donc *G. de Coligny* appelé à exercer à la fois deux grands commandements militaires, en concentrant entre ses mains les pouvoirs de gouverneur de l'Ile-de-France et ceux de gouverneur de la Picardie!

D'où provient cette mesure exceptionnelle? est-elle une pure faveur, émanée de l'initiative royale? Non, et ce qui le prouve c'est une lettre de Henri II, à peu près ignorée jusqu'à ce jour; lettre qui implique nettement l'idée d'un concert établi, en arrière de *G. de Coligny*, entre Henri et l'homme auquel, à titre de *compère* (car c'est ainsi qu'il l'appelait familièrement) ce monarque ne savait rien refuser. On y voit, en effet, que le roi se propose de confier un jour le gouvernement de l'Ile-de-France au fils du connétable de Montmorency, et qu'il compte sur la loyauté et le bon vouloir de *G. de Coligny* pour se démettre ultérieurement de ce même gouvernement en faveur de son cousin, lorsque celui-ci aura cessé d'être prisonnier de guerre. *Coligny* prouva généreusement depuis qu'il n'avait accepté que sous cette condition le cumul des deux gouvernements, et qu'il n'avait assumé sur lui la responsabilité d'un double devoir à remplir, que par amour pour la France, au service de laquelle il consacrait ses forces et son zèle.

Voici la lettre confidentielle (non datée) que Henri II adressa au connétable de Montmorency (1), au moment où il se disposait à nommer l'amiral gouverneur de Picardie :

« *A mon conpère.*

« Mon conpère, je ne veulx fallyr à vous avertir comme au soyr je vus « une letre que la fame Dandouin luy escryvoit lavertyssant de la mort du « roy de Navarre. Je navé encores point de nouvelles, et pour sela vous nan « feres sanblant, et pour se que je ne sé si avés james parlé à Monsyeur « lamyral pour prandre le gouvernement de Picardye, et aussy quy voulut « garder seluy de lyle de Franse jusques à se que votre fylz fût hors de « pryson, car je toujours a fayt accroyre à tous seux quy sont oprés de « moy que je nan voulois faire que ung gouvernement, et me sanble que « vous devés toujours tenir se langage-là, et me sanble quy ny aura poynt « de mal que an mandyes ung mot à Monsyeur lamyral afyn quy soyt « averti de tout quant je luy an parleré. Je ne vous feré plus longue letre « pour se coup sy nest vous pryer avoyr souvenanse de la personne de se « monde quy vous ayme le plus. « HENRY. »

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3122, f° 9.

Peu après, Henri II annonçait en ces termes (1) à de Humières, gouverneur de Péronne, la nouvelle promotion de G. de Coligny :

« *A Monsieur de Humières, gouverneur de Péronne, et à ses lieutenans en ladite ville.*

« Monsieur de Humières, jay pourveu mon cousin le duc de Vendosme, « du gouvernement de Guyenne que tenoyt feu mon oncle le roy de Navarre, « et en ce faisant ay semblablement pourveu mon cousin le sieur *de Chas-* « *tillon*, admiral de France, du gouvernement de Picardye que tenoyt mondit « cousin le duc de Vandosmoys, ayant bien voullu vous en advertyr, affin « que allant pardelà mondit cousin le sieur *de Chastillon* pour entendre et « vacquer aux affaires de ladite charge, vous le recepvez et recongnoissez « de votre part pour gouverneur et mon lieutenant audit pays, et luy deffe- « rez et obeyssez comme aviez accoustumé faire à mondit cousin le duc de « Vandosmoys et feriez à ma propre personne, et tout ainsi quil vous est « plus à plain mandé par les lettres de sa provision audit gouvernement « que je luy en ay presentement fait expédier, et masseurant que vous ny « ferez faulte je voys prier Dieu, Monsieur de Humières, quil vous ayt en « sa garde. Escript à Saint-Germain-en-Laye, le XXIX jour de juing 1555.

« HENRY. »

G. de Coligny entre aussitôt en fonctions, et parcourt en tous sens le territoire de son nouveau gouvernement dont les places de guerre sont loin de justifier le nom de places fortes, car elles sont ou démantelées, ou à peine maintenues sur un véritable pied de défense. Il s'agit pour lui de surveiller les mouvements de l'ennemi (2), de couvrir la frontière du nord de la France, d'aviser, autant que le permet l'état des finances publiques, au plus pressé en fait de travaux de fortifications, de protéger, à l'intérieur, la circulation des produits de l'agriculture et de l'industrie, et de réprimer, d'une main ferme, divers abus qui se sont glissés dans plusieurs branches des services publics. La tâche que lui imposent ses nouvelles attributions est immense et hérissée de détails; mais il voit de haut et au loin; aussi, hommes et choses se ressentent-ils des effets de son incessante et féconde vigilance, et oppose-t-il partout l'empreinte de son génie éminemment organisateur.

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3134, f° 51.

(2) François de Rabutin, *Guerres de Belgique*, liv. VII : « Les ennemis (en 1555) se promettoient déjà quelques plus grandes choses que depuis leur sont « advenues, proposant de changer et convertir leurs entreprises par les entrées « de Picardie, puisque fortune commençoit favoriser ceste part;..... M. l'admi- « ral, auquel peu de temps auparavant avoit esté donné le gouvernement de « Picardie, réunit et assembla toutes les forces qui y estoient, pour prévenir les « délibérations des ennemys. »

Quelle vaste sphère que celle de sa prodigieuse activité militaire et administrative! En temps de paix, comme en temps de guerre, il est toujours à l'œuvre; et c'est en menant de front une foule d'occupations inhérentes à la diversité de ses fonctions, qu'il trouve encore le temps, soit au camp, soit à la cour, soit en tournées d'inspection, à Amiens, à Saint-Quentin, à Guise, à Vervins, à Moncornet, à Corbie, à Doullens, à Boulogne, à Abbeville, à La Fère, soit même pendant les séjours qu'il fait à son château de Châtillon-sur-Loing, d'entretenir avec les commandants de places de son gouvernement de Picardie, et avec d'autres subordonnés, une correspondance suivie.

On peut se faire une idée de la nature et de l'étendue de cette correspondance d'après les seules lettres qui vont suivre et qui sont adressées à *de Humières*, commandant ou gouverneur de Péronne.

Ces lettres, auxquelles il m'eût été facile d'en joindre d'autres encore, répandent un jour nouveau sur quelques faits qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire, et sur plusieurs points spéciaux desquels ressortent de précieuses notions concernant l'état et le mode de fonctionnement de l'administration militaire en France, au seizième siècle. J'ose croire, qu'à ce double titre, elles se recommandent, d'elles-mêmes, à l'attention des lecteurs du *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*. Je m'empresse, en tout cas, d'en offrir la communication à cette Société comme un témoignage de ma vive sympathie pour ses utiles travaux.

C'est peu de temps après la nomination de *Gaspard de Coligny* aux fonctions de gouverneur de la Picardie (27 juin 1555), que s'ouvre sa correspondance officielle avec *de Humières* (12 juillet 1555). Elle continue jusqu'au siége de Saint-Quentin (août 1557); elle est suspendue pendant la captivité en pays étranger de l'héroïque défenseur de cette ville, je dis plus, du sauveur de la France, à cette époque; et elle n'est momentanément reprise, lors de son retour dans sa patrie, après le traité de paix de Cateau-Cambrésis (1559), que pour se terminer presque aussitôt par une lettre du 20 janvier 1560 dans laquelle *G. de Coligny* annonce à de Humières qu'il se démet de son gouvernement de Picardie.

Comte Jules Delaborde.

ANNÉE 1555.

I

A Monsieur de Humières, cappitaine des gardes du roy et gouverneur de Péronne, à Péronne.

Monsieur de Humières, pour ce que j'ay esté adverti qu'il y a aulcuns faulx passaiges sur ceste rivière de Somme, par lesquels sont passées plusieurs marchandises pour frauder le droict du roy, et desquelles aussy les ennemis s'aydent contre nous, j'ay bien voullu, pour obvier à cela, en faire une ordonnance de laquelle je vous envoye presantement la coppye pour la faire publier par tous les lieux de vostre gouvernement ès quels vous semblera bon de le faire comme je vous prie de faire, et en outre tenir la main tant qu'il vous sera possible, à ce que madite ordonnance soit gardée et observée envers le gouvernement le plus estroictement qu'il sera possible, car vous entendez très bien de quelle importance elle est pour le service du roy de ceste frontière; qui me gardera de vous en dire davantaige, adjoustant seulement en cest endroict mes recommandations de bon cueur à vostre bonne grâce, et priant le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *De Sainct-Quentin,* le 15e jour de juillet 1555.

Vostre entièrement bon et seur amy,

CHASTILLON (1).

II

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay reçeu votre lettre du jour d'huy, par laquelle j'ay veu la diligence que vous faictes d'entendre des nouvelles de l'ennemy, etc., etc. *De Sainct-Quentin,* ce 16e jour de juillet 1555.

Vostre entièrement bon et seur amy,

CHASTILLON (2).

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 65.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 68.

III

Au même.

Monsieur de Humières, le roy m'escript qu'il a encores ordonné de nouveau mille francs pour les ouvrages de votre place, s'asseurant que vous les mesnagerez fort bien, etc., etc. — 18 de juillet 1555.

Vostre entièrement bon et seur amy,

CHASTILLON (1).

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu votre lettre par ce porteur avecques le double de celle de Messieurs de Bacquincourt et C.... et V...., lequel je trouve avoir bien faict d'estre allé (vers) Monsieur le connestable pour savoir comme il aura à se gouverner..... Quant à la double que vous avez dud. cappitaine Valles, j'escripts présentement à luy et au cappitaine Sardaillon, en responce d'une lettre que j'ay receue d'eulx, et leur mande que je pourvoiray que l'ennemy n'exécute aucune entreprise au lieu où ils sont, d'autant que j'envoiray incontinent renfort de gens de cheval et de pied de ce costé, tant à vostre place come à Corbye, comme j'ay intention de faire, car demain Monsieur le maréchal de Saint-André sera icy, ainsi qu'il m'a escript, et sur ce me recommandant de bien bon cueur à vostre bonne grâce, Monsieur de Humières, je prieray le Créateur qu'il vous doinct ce que désirez. *De Guyse, ce* 20 *de juillet* 1555.

Monsieur de Humières, pour . . . . que les ennemys nous veuillent estonner de nouvelles qu'ils font sonner à leur advantaige, il (s'en suit qu'il est bon) de les payer en mesme monnaye, et à ceste cause pouvez bien prendre le bruict que le marquis Albert fait veoir vingt-cinq enseignes de gens de pied et deux mil pistoliers.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (2).

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3135, f° 33.

(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3135, f° 37.

V

Au même.

Monsieur de Humières, je vous envoye l'extrait d'une ordonnance du roy de la teneur que vous verrez, laquelle il m'a mandé faire publier par mon gouvernement, que partant je vous prie de vouloir faire tant en vostre place que aultres lieux qui en dépendent, èsquels vous semblera bon que telle publication soyt faite et que ce soit ung jour de marché, affin de faire tant plus connoistre la différence qu'il y a du traictement que le roy faict à ses subjects à celluy que l'Empereur faict aux siens, en quoi m'asseurant que ferez ainsy que congnoissez estre tegnu pour les (ordres) de Sa Majesté, et mesmement à connoître quelque homme de bien et suffisant pour satisfaire au contenu de ladite ordonnance. Je ne vous feray plus longue lettre que pour me recommander de bon cueur à vostre bonne grâce, en priant le Créateur qu'il vous doinct ce que désirez. *De Guyse,* ce 20 juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (1).

VI

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay advisé, pour renforcer la garnison de vostre place, y envoyer les compagnies de chevaulx-légiers de. . . . . ., lesquelles partant vous recevrez et ordonnerez de les faire loger pour estre là et y avoir leur garnison jusques à ce que j'en aye aultrement ordonné, me recommandant à tant de bon cueur à vostre bonne grâce, en priant le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *De Vervins,* le 22 juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (2).

VII

Au même.

Monsieur de Humières, le Sr . . . . ., présent porteur, vous fera en-

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 69.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 70.

tendre la résolution qu'il rapporte sur l'affaire ....., et ce que je lui en ay communiqué, qui me gardera de vous en escripre aultre chose, sinon que je seroys bien d'advis que, quand le sieur de Marle viendra au mont Saint-Quentin, vous allassiez jusques-là pour entendre le languaige qu'il tiendra, et y asseoir quelque jugement de ce qu'il vous semblera que l'on en pourra espérer pour en advertir Monsieur le connestable. A ce tant me recommandant de bon cueur à vostre bonne grâce, Monsieur de Humières, je prye le Créateur qu'il vous doinct ce que désirez. *De Montcornet*, ce 23 juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (1).

VIII

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu aujourd'huy les deux lettres que m'avez escriptes, l'une du 25 de ce moys, et l'aultre du jour d'hyer, et ay veu par la première la diligence que vous avez faite pour avoir l'homme duquel je vous avois escript, dont je vous remercie de très bon cueur, comme aussi fais-je de m'avoir escript les nouvelles que vostre trompette retourna de Cambray vous en rapporter; mais quant au bruict de paix qui court entre les ennemys, vous voyez bien quels en sont les effets. Au regard du refus que ceulx ..... ont fait de faire délibvrer les admunitions que j'avais ordonnées pour ..... m'ayant escript que la guarde de leurs munitions en demande une ordonnance, je la vous envoye affin qu'il délibvre lad. munition pour ..... Vous me mandez, au reste, par vostre aultre lettre, que le chevaulcheur D...., qui tient la porte de Péronne, vous a fait entendre qu'il est contraint d'apporter les paequets de là jusques ici, ce que toutefois il n'est besoin qu'il face, mais seulement qu'il les porte à Saint-Quentin. Par delà il m'en est envoyé ordinairement qui sont portez seurement et diligemment. Et sur ce me recommandant de très bon cueur à vostre bonne grâce, Monsieur de Humières, je prye Dieu qu'il vous doinct ce que désirez. *Au Montcornet*, ce 27 juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (2).

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 72.

(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 73.

IX

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay veu les deux lettres que m'avez escriptes, toutes deux du 27 de ce moys; il fault que je vous dye que je les ay; et puis avec quel grand contentement je veoy des nouvelles si amples de vos conseils, et seray bien aise, au reste, que vous soyez à Péronne, alors que le sieur de Marle pourra arriver de delà pour le faict et négossiation des prisonniers français et impériaulx (1), car tant plus les choses seront aydées et favorisées de personnes de qualité, et tant mieulx s'en debvront-elles porter. — J'ay une autre

(1) Ces lignes attestent la vive sollicitude de *G. de Coligny* pour la mise en liberté des prisonniers de guerre français, au nombre desquels se trouvait son frère d'Andelot, qui, selon l'expression originale de Brantôme (liv. des *Couronnels françois*, § 3) « avoit espousé tousjours pour prison le chasteau de Milan, despuis « qu'il fut pris à Parme. » Quatre mois après la date de ces même lignes, c'est-à-dire le 26 novembre 1555, le roi donna pouvoir à G. de Coligny (V. Du Bouchet, *ouvr. cit.*, p. 473) de traiter de la rançon des prisonniers de guerre détenus de part et d'autre. Un traité ayant pour objet la détermination des conditions précises de cette rançon fut conclu, en l'abbaye de Vaucelles, le 19 décembre 1555 (*ibid.*, p. 474, 475) entre l'amiral *de Coligny* et *de Laubespine*, d'une part, et le comte *de Lalain* et *S. Renard*, d'autre part. Les quatre mêmes plénipotentiaires conclurent, le 5 février suivant, une trêve à Vaucelles (Voy. De Thou, *Hist. univ.*, t. II, p. 404, 405). = Il est intéressant de consulter, sur divers détails relatifs aux négociations soit de la rançon des prisonniers, soit de la trêve, les documents suivants, insérés dans le tome 4 *des Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle* (Paris, 1843, in-4°), savoir : 1° Lettre de Simon Renard à Philippe II, du 7 décembre 1555 (p. 513, 514); — 2° Lettre du comte de Lalain et de Simon Renard à Philippe II, du 18 décembre 1555 (p. 515 à 518); — 3° Lettre de Simon Renard au comte de Lalain, du 24 décembre 1555 (p. 518, 519); — 4° Déclaration de Charles-Quint et de Philippe II, du 27 décembre 1555 (p. 520, 521, 522); — 5° Lettre du comte de Lalain et de S. Renard à Philippe II, du 1er janvier 1555 (1556 n. s.) (p. 522 à 531); — 6° Lettre des mêmes au même, du 8 janvier 1555 (1556 n. s.) (p. 531); — 7° Lettre des mêmes au même, du 11 janvier 1555 (1556 n. s.) (p. 532); — 8° Lettre des mêmes au même, du 15 janvier 1555 (1556 n. s.) (p. 533); — 9° Lettre de Philippe II à ses plénipotentiaires, du 2 février 1555 (1556 n. s.) (p. 534, 535); — 10° Lettre du comte de Lalain et de S. Renard à Philippe II, du 5 février 1555 (1556 n. s.) (p. 535 à 543). = Le 14 mars 1556, le roi de France donna pouvoir à l'amiral *de Coligny* et à *Laubespine* (Du Bouchet, *ouvr. cit.*, p. 482) de se rendre près de Charles-Quint et de Philippe II, « pour voir jurer à ces deux souverains la trêve de Vaucelles. » La relation du voyage des deux plénipotentiaires français à Bruxelles (*ibid.*, p. 483 et suiv. — Voir aussi Bibl. imp., coll. *Dupuy*, Mss., vol. 86, f°s 21 à 30) nous a été conservée. On y voit *de Laubespine* s'effacer, en quelque sorte, devant son éminent collègue, et Charles-Quint adresser à *G. de Coligny* personnellement ces paroles : « Monsieur l'amiral, le roy monsieur mon bon frère me rend un très « aparent tesmoignage de sa vraye et parfaite amytié, me faisant cet honneur de « m'escrire *et d'avoir choisi un si digne ministre que vous*, qui este le bien venu « pour estre le porteur de la lettre. » = Le comte *de Lalaing* fut chargé par son souverain de remplir près du roi de France une mission semblable à celle dont Coligny était venu s'acquitter à Bruxelles (V. Fr. de Rabutin, *ouvr. cit.*, liv. VIII, et Brantôme, *Vies des Capitaines étrangers : l'Empereur Charles-Quint*; il y raconte un entretien qu'eut ce monarque avec G. de Coligny).

chose à vous dire, Monsieur de Humières, c'est que le roy veult faire faire ung fort à Bray-sur-Somme, et vouldroit bien ledit sieur que les environs contribuassent à une partie des frais, et espérant qu'ils y sçauront faire, et que l'on leur proposast le bien et seureté que ce leur sera d'estre fortiffiez en cest endroict d'une bonne place que le roy entend munir et deffendre comme chose d'importance et bien nécessaire pour eulx. Je vous prie vous y (employer) en ce que vous pourrez pour le (service) dudit sieur, à quoy, Monsieur de Humières, vous pourrez luy aider et secourir. J'escrips à Monsieur de Chaulnes de s'employer de son costé à ce que dessus. Il fauldra faire ung roolle de ceulx qui accorderont et offriront de fournir à ladite despense et des sommes que chacun d'eulx voudra donner, et de cela faire ung calcul pour veoir à combien il reviendra; ce dont je vous prieray m'advertir de votre part, affin de le faire entendre au roy. Je ne sçache autre chose qui me donne occasion ny subject d'allonger ceste lettre, sy ce n'est mes recommandations de bien bon cueur à vostre bonne grâce, et priant Dieu, Monsieur de Humières, qu'il vous ayt en sa saincte garde. *De Montcornet*, ce pénultième jour de juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et bien seur amy,

CHASTILLON (1).

X

Au même.

Monsieur de Humières, ce mot de lettre sera pour vous advertir que sur ce que j'ay fait entendre au roy et à Monsieur le connestable pour ordonner des deniers à la continuation des ouvraiges des places de mon gouvernement, mondit sieur le connestable m'a fait entendre qu'il avoit esté ordonné mil libvres à employer aux ouvraiges de votre place pour ce prochain moys d'aoust, ce que je vous ay bien voullu faire enttendre affin que vous pourvoyez à continuer vos atteliers, et aussy que vous regardiez à compasser si bien vostre despense que vous fairez avec ladite somme jusques à la fin dudit moys pour ce qu'il ne sera ordonné rien davantaige pour ledit moys, et ce, tout en me recommandant de bien bon cueur à vostre bonne grâce,

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 74.

je prieray le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *De Montcornet*, ce dernier de juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et parfaict amy,

CHASTILLON (1).

XI

Au même.

Monsieur de Humières, pour ce que j'ay advisé pour le renfort de votre garnison et deffense de la frontière des environs de vostre place vous envoyer la compaignye de Monsieur le comte de Haran, laquelle partant, je vous prye reguarder et faire recepvoir et loger le plus commodément que faire se pourra, tant pour les hommes que leurs montures, et affin que ladite place ne soit trop chargée de gens de cheval, j'ay aussy advisé d'en faire partir celle du sieur de V..... pour aller au Castelet, comme je luy mande par la lettre que je vous envoye avec la présente, pour ce que aussy j'ay mandé au cappitaine Bernard qu'il aille loger à Bohain et à B....., départant ainsy nos forces sur la frontière pour plus grande seureté et deffence d'icelle. Et sur ce, me recommandant de bien bon cueur à vostre bonne grâce, Monsieur de Humières, je prye le Créateur qu'il vous doinct ce que désirez. *De Montcornet*, ce dernier de juillet 1555.

Vostre entièrement bon allié et parfait amy,

CHASTILLON (2).

XII

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu votre lettre du dernier du passé par laquelle ce m'a esté plaisir d'entendre que le sieur de Marle venoit au mont Sainct-Quentin. Dieu veuille que devant qu'il en parte il s'y puisse faire quelque chose de bon, m'estant bien du tard d'entendre comment le sieur de..... et luy seront demeurez ensemble de l'affaire pour laquelle ils sont envoyez. Au reste, Monsieur de Humières, pour ce que j'ay esté adverty que les ennemys viennent encores tous les jours veoir bien advant, et que cela me fait penser que les gens de cheval que j'ay départiz le long de la frontière ne

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3135, f° 25.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 76.

vont guères à la guerre, je vous prye m'advertir comment ceulx que je vous ay envoyez en font le debvoir et en quel nombre ils se trouvent dedans vostre place, et à tant me recommandant de très bon cueur à vostre bonne grâce, Monsieur de Humières, je prye Dieu qu'il vous doinct ce que désirez. *Au Montcornet* ce 1er jour d'aoust 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (1).

XIII

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu vostre lettre du 3 de ce moys et par ycelle ay esté bien ayse d'entendre en premier lieu que le sieur de Marle soyt venu au mont Sainct-Quentin pour traicter avec le sieur de Valmot touchant l'affaire que vous sçavez, et trouve très bon le languaige dont vous en avez usé, espérant que de ceste négotiation il pourroit sùyvre quelque bon effect, veu les propos que m'asseurez que ledit sieur de Marle vous a teneuz. Vous m'avez donné une aultre bonne nouvelle par votre lettre de l'exploict que les gens de vostre garnison que vous avez envoyez à la guerre, ont faict à la rencontre de..... hommes de pied de la garnison de Cambray, ce qui guardera les ennemys cy-après de faire des courses sy advant comme ils ont faict. J'ay aussy entendu par vostre dite lettre le peu de moyen qu'il y a de tirer quelque contribution des villaiges d'alentour de Bray pour y faire ung fort parce que la plupart ont esté bruslez et depuis grandement travaillés par les gens de guerre quy y sont passés à plusieurs foys, à l'occasion de quoy vous semble qu'il seroit meilleur de s'adresser pour ceste contribution aux aultres villaiges quy sont plus au dedans du pays, ce que je trouve bon, et partant..... envoyez gens par tous les villaiges de vostre gouvernement et provostez de Montdidier et..... pour entendre d'eulx quelle contribution ilz vouldront faire, et trouve que vous avez bien faict d'avoir soulaigé ceulx qui avoient esté contraincts d'aller besongner audit Bray, vous ayant mandé qu'ilz n'y aillent plus pour leur donner tant plus d'occasions de contribuer pour faire le fort susdit. Quant à ce que m'escripvez pour le cappitaine Saint-Roman pour luy faire

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 77.

avoir une compaignye d'arquebusiers, je vous advyse, Monsieur de Humières, que le roy n'en a ordonné estre faictes que trois, lesquelles sont desjà baillées. Sans cela je luy eusse voullontiers gratiffié dont le congnoissant personnaige quy y sçauroit bien faire son debvoir. Au reste, j'ay leu par vostre lettre la cause pour laquelle vous aviez différé de faire entrer la chevallerie que je vous avois envoyée en vostre place. Et sur ce, me recommandant de bien bon cueur à vostre bonne grâce, Monsieur de Humières, je prye le Créateur qu'il vous doinct ce que désirez. *De Montcornet, le 6 jour d'aoust* 1555.

Je vous advise que le roy ne veult plus que les souldatz prennent aucunes pièces de bois, quant ils sont à la guarde des portes, sur aucune charette quy y passe chargée de bois, synon depuis la Saint-Remy jusques à Pasques, etc., etc.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (1).

XIV

Au même.

Monsieur de Humières, j'avois délibéré d'envoyer Monsieur de Bullon, présent porteur, avecques sa compaignie, au Castellet, mais nous estant (besoin de) renfort d'arrière-ban, j'ay pensé de le renvoyer à Péronne, car je ne veulx qu'il parte pour aller plus avant, et de cela vous ay-je voulu advertir..... Me recommandant au reste de bien bon cueur à vostre bonne grâce, je supplie le Créateur, etc. *De Montcornet*, ce 7 d'aoust 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (2).

XV

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu deux de vos lettres, toutes deux du huistiesme, estant bien d'advis que vous renvoyez les prisonniers que vous avez dans leur quartier, puisque l'on n'en peult faire autre chose, et quant tout est dict la guarde n'en vault rien. J'ay veu.....

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 79.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 128, f° 81.

le bon ménaige que vous espérez faire de (ce qui) vous a esté baillé pour vos ouvraiges, lesquelz j'espère veoir dedans six ou sept jours que je passeray par Péronne. Et au regard de ce que dictes la compaignye du conte d'Haran ne pouvoir loger audit Péronne à l'occasion de celle du sieur de Bullon, je vous advise que j'entends que ceste compaignye dudit sieur de Bullon voyse incontinent à Bray-sur-Somme où je l'ay ordonné par un escript, une lettre à ceste fin, laquelle je vous prye luy faire bailler. Cependant, Monsieur de Humières, je me recommanderay de bien bon cueur à vostre bonne grâce, suppliant nostre Seigneur vous avoir en sa saincte et digne garde. *De Montcornet,* ce 11e *jour d'aoust* 1555.

Monsieur de Humières, je vous advyse que j'envoye la cavallerie L.... à Doullens.

Vostre entièrement bon allié et seur amy.

CHASTILLON (1).

XVI

Au même.

Monsieur de Humières, pour ce que par le département que j'ay fait des cornettes des arrières-bancs j'ay advysé de mettre à Bray celle de Chartres alant soubz la charge du cappitaine Lysle pour d'aultant renforcer la garnison de ce lieu-là, je vous en ay bien voulu advertir par ce mot de lettre affin que vous mettiez ordre pour leur faire avoir logis selon que vous verrez qu'on leur pourra bailler plus commode et plus à propos, comme je vous prie de faire et tenir la main que en ce faisant il n'y ayt aucung désordre. Et sur ce, me recommandant de bien bon cueur à vostre bonne grâce, je prie le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *De Montcornet,* ce 13e jour d'aoust 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy.

CHASTILLON (2).

XVII

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay veu l'advertissement qui vous avoyt

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 82.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 83.

esté envoyé par Monsieur de Chaulnes par lequel vous aviez vu que je luy dresse (une) entreprise de laquelle combien qu'il n'ayt esté rien exécuté, si est ce que c'est très bien faire de se mettre en tel devoir pour ce qui touche le service du roy. J'espère estre dimanche prochain à Péronne où je seray bien ayse d'ouyr les observations que me voulez faire de quelques entreprises que l'on vous met en avant. Cependant, je vous advise que je veulx mener la gendarmerie quy est en votre place avecques moy à l'aultre bout de la frontière et vous bailler..... cornettes d'arrière-banc, etc., etc. Je me recommande de bien bon cueur à vostre bonne grâce, suppliant nostre Seigneur vous avoir en sa saincte garde. De..... ce 15e jour d'aoust 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (1).

XVIII

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu par ce porteur la lettre que vous m'avez escripte, et quant à ce que me mandez que faites pour retirer la compaignye du comte d'Avray à Péronne, et que lui avez baillé tout le logis..... je vous advise que..... à la place de lad. compagnye je vous enverray trois cornettes d'arrière-ban. Sur ce, Monsieur de Humières, je prye Dieu qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde. De..... ce 16 aoust 1555.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (2).

XIX

Au même.

Monsieur de Humières, le roy ma escript qu'il veut donner une traicte nouvelle de vins, et pour ce qu'il veult sçavoir les lieux où l'on a accoustumé de les livrer et distribuer aux ennemys, je vous prie me mander de vostre part où c'est que lesdits ennemys reçoivent ceulx qui passent par votre place et d'y faire diligence. Me recom-

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 84.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 85.

mandant de bon cueur à vostre bonne grâce, etc., etc. *D'Amyens*, ce 21e jour d'aoust 1555.

Monsieur de Humières, je m'en vays demain coucher à Doullens et le lendemain, qui sera vendredy, je me mettray en campagne et..... pour exécuter vostre entreprise, vous vous mettrez samedi ou dimanche aux champs.

Vostre entièrement bon allié et seur amy,

CHASTILLON (1).

(*Suite.*)

LA RÉFORME EN BÉARN.

DEUX LETTRES INÉDITES DU MINISTRE RAYMOND MERLIN A CALVIN

JUILLET ET DÉCEMBRE 1563.

(Orig. Autogr. Bibl. de Genève, vol. 112.)

La mort d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre (17 nov. 1562), laissait Jeanne d'Albret libre d'entreprendre l'œuvre de la réformation dans ses États héréditaires. Calvin lui avait rappelé ce devoir dans une lettre du 20 janvier 1563, en lui envoyant le ministre Raymond Merlin, ancien aumônier de Coligny, pour l'assister : « Je ne dis pas, Madame, que tout se puisse faire en un jour. Dieu vous a donné prudence pour juger de la procédure que vous aurez à tenir... Et pource que le papier ne peut tout comprendre, j'ay remis la plus grande part au porteur, lequel je vous ay choisi pour le plus suffisant que j'eusse en main, selon que j'espère bien que vous le trouverez tel par expérience. Seulement je diray ce mot, Madame, que vostre plus aisé sera de commencer aux lieux qui seront les plus difficiles pour estre les plus apparens, et si vous en avez gaigné un, il tirera après soy plus longue queue. » (*Lettres Françaises*, t. II, p. 492, 493.) Quoique préparée de longue main par l'influence de Marguerite de Navarre, par les prédications des ministres David, Henri de Barran et Bois-Normand, surtout par une mission de Th. de Bèze, la Réforme offrait de grandes difficultés dans un pays déchiré par les factions, et exposé sur ses frontières aux redoutables attaques de Montluc et de Philippe II. Jeanne d'Albret ne les surmonta que peu à peu, en s'appuyant sur l'autorité du synode et des états généraux du Béarn. Elle abolit le culte des images, interdit les processions publiques, supprima les couvents, et transforma les églises en temples réformés. Les biens ecclésiastiques furent réunis au domaine de la

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 86.

couronne, leurs revenus consacrés au soulagement des pauvres et à l'éducation de la jeunesse. Des missionnaires béarnais et basques prêchèrent partout l'Evangile dans la langue du pays. Mais leur nombre était insuffisant. Par les soins de Calvin, la compagnie de Genève qui avait déjà donné Merlin à Jeanne d'Albret, lui envoya douze ministres, et s'associa ainsi plus activement à l'œuvre qui, commencée en 1563, s'acheva en 1571 par les célèbres *Ordonnances*, monument du génie et de la piété de la reine de Navarre.

A Monsieur d'Espeville à Villefranche.

Monsieur et très honoré père, je vous ay escript du 15e de ce moys, par le mesme messagier qui portoit les lettres de la Royne de Navarre, qu'elle adressoit à vous, à Monsieur de Besze et à Messieurs, par lesquels elle requiert que je luy sois octroyé jusques à ce que le pays soit réformé. Il est vray que je n'ay pas veu les lettres. mais elle le m'a ainsy récité. Ce messagier-là estoit par elle envoyé à M. le comte de Beauvais (1), et croy que de là elles vous seront fidèlement envoyées. Quant à moy, je désireroy estre vers vous pour faire ma charge, car oultre le plaisir que j'espère y recevoir tant avec vous autres comme avec ma famille, je reçois icy tant de fascheries que ma santé en est intéressée, tellement que j'ay eu quelque petite fiebvre, laquelle, Dieu mercy, n'a pas esté de longue durée. Ces fascheries-là ne me sont pas causées du côté de la Royne, car je puis asseurer que j'ay en admiration sa constance, laquelle je vous prie de confermer de plus en plus par vos lettres. Mais c'est de ce que je voy ceux qui font profession de l'Evangile, y donner plus d'empeschement que les adversaires mesmes. Ceux qui ont le plus de puissance en ce pays après la Royne, et sans lesquels il est difficile de faire quelque chose de bon, sont ceux qui retardent plus la réformation. On nous propose de merveilleux dangers, maintenant de la sédition de ceux du pays, tantost de l'Espagnol, puis de Montluc, et mesmes de France; on fait courir des bruicts que les aperts de guerre sont tous dressés pour nous courir sus, si on remue rien en la religion. On monstre le peu de moyens qu'on a de se défendre, et plust à Dieu que le dernier ne fust pas vray. En quelques lieux nous en sentons déjà les menaces, et crains qu'elles ne soyent solicitées par

(1) Odet de Coligny, cardinal de Châtillon et évêque de Beauvais, qui s'était publiquement déclaré pour la Réforme.

ceux qui s'y devroient opposer. Je suis contraint de m'opposer à tout cela, et de discourir sur les affaires des guerres, des princes et des moyens d'y résister. Vous direz que j'en parle comme un clerc des armes; je le confesse; mais souvent je rencontre mieux que ceux qui se glorifient de s'y congnoistre beaucoup. Cependant la constance de la Royne surmonte tout cela, et ne faut qu'on pense qu'elle soit beaucoup solagée des siens, car il y en a bien peu qui ne s'opposent à son saint vouloir; les autres se conforment à sa volonté, mais sans y donner aide; quant à moy je ne suis guières plus solagé de mes compagnons, excepté de souhaits, de possible de prières, et souvent, par imprudence, ils aggravent le fardeau, duquel peu s'en faut qne je ne soye accablé. Voylà qui jusques à présent a empesché la réformation.

Je scay que celuy qui alla à vous pour avoir des ministres, vous récita des autres nouvelles, selon que luy-mesme le nous a confessé. Mais c'estoit partie pour ce qu'il espéroit trouver la chose ainsi réformée à son retour, partie afin qu'il obtint plus de ministres. Mais afin que je rende compte de ce que j'ay fait par deçà, et que je puisse estre censuré en ce que je mériteray, je vous feray brief et fidèle récit de tout ce que j'ay faict icy, et des empeschemens que j'ay eus, et ay encores maintenant.

Estant arrivé icy, d'autant que le bruict estoit partout ce pays que la Royne attendoit seulement la venue de celuy qu'on estoit allé querir dans Genève pour réformer son pays, je luy donnoy conseil d'envoyer soudain partout le pays des commissaires qui missent par inventaire les reliques et les documens des Eglises, à ce que rien ne se perdist. Je ne le luy peux jamais persuader, qui a esté cause qu'on en a esgaré plusieurs, lesquels on ne sçauroit maintenant sçavoir ni recouvrer. Incontinent après, je solicitay la Royne et les ministres de s'assembler en un Synode pour aviser quelle devroit estre la réformation en ce pays, afin qu'estant par un Synode ratifiée, elle ait authorité. Et pource que je n'ignorois pas que la plus grande partie s'en reposeroit sur ce que je leur en dirois, je couchay par escrit une réformation de laquelle je prins l'exemplaire sur l'Eglise de Genève, autant qu'il me fut possible, afin qu'il y eust conformité ès Eglises. Je la divisay en quatre poincts : le premier est des ministres, où je montrois comment et par quel ordre ils devoyent estre esleus et déposés, quelle discipline il y doit avoir entre eux, et quel

ordre on doit tenir ès colloques et ès Synodes. Le second est des diacres, où je monstrois comment ils doyvent estre éleus et déposés, quelle est leur charge, et là-dessus je traitois des biens ecclésiastiques, à quoy ils doyvent estre appliqués, et par qui ils doivent estre maniés. En cecy, je confesse n'avoir pas suivy ce qui se fait à Genève, d'autant que le magistrat les a tellement saisis, qu'il ne fait pas grande différence entre ce bien-là et le sien. Mais il ne faut jà craindre qu'on n'en revienne bien là, et possible pis, quelque instance que je sache faire au contraire. Le troisième est des anciens et surveillans, où je traite comme aux autres de leur élection et déposition, et quelle est leur charge, et là-dessus je traicte des Consistoires, quel ordre on y doit observer, quelles sont les causes, les procédures et les punitions ecclésiastiques. Le dernier est des escholes et du collége, lequel la Royne désire d'instituer (?) en ce pays. En ce poinct, je m'en remects du tout au collége de Genève, excepté qu'il faut qu'on entretienne icy des escholiers aux dépends de l'Eglise. En cela je montre quelle discipline on y pourra garder. Cest escrit icy fut leu et approuvé en nostre synode, et n'y changea-on rien, excepté qu'on ordonna que les excommuniés seroyent proclamés au presche tous les premiers dimanches du moys. Quant à moy, je me contentoye de ce qu'on en observe à Genève. Mais je ne le peus obtenir des autres. Il fut présenté à la royne, signé au nom du Synode, et fut fort bien pris d'elle et de son conseil. Il a depuis servi de clorre la bouche à plusieurs qui rompent les oreilles de Sa Majesté d'une infinité de calomnies, comme si nous nous voulions faire évesques ou papes, et abbatre l'authorité du magistrat, et autres tels propos, ce que j'avois bien préveu auparavant.

Cela fait, la royne fait convoquer ses estats, ce qui a esté depuis longuement délayé. Quant à moy soudain que je l'eus entendu, je jugeay que nous en pourrions recevoir un grand proffit ou dommaige. Parquoy je m'informe diligemment et de la façon qu'on y tenoit et de ceux qui s'y assembloient. Je trouve que trois sortes de personnes y estoient convoquées, les ecclésiastiques, les gentilshommes et les consuls, lesquels on appelle jurats, desquels l'office est perpétuel. Quant aux ecclésiastiques, ils n'y viennent pas tous, ains seulement les deux évesques de ce pays, les abbés et quelques autres bénéficiers. Quant aux gentilshommes et jurats, ils y viennent tous. Je trouve, m'estant informé, que la dixiesme partie des nobles

n'estoit pas à l'Evangile, ny la cinquiesme partie des jurats, et vous laisse à penser quelle espérance on pouvoit avoir des ecclésiastiques. Parquoy, à bon droict, je commence de douter que l'issue des estats nous seroit grandement pernicieuse, si on n'usoit de quelque bonne practique. Cela fut cause qu'après avoir longuement discouru en mon entendement, je taschay de persuader à la royne, ce qui me sembloit estre nécessaire de faire, avant qu'assembler ses estats. Premièrement, quant aux ecclésiastiques, quelle taschast de les gaigner, leur promettant qu'elle les laisseroit jouir des revenus de leurs bénéfices, et qu'elle leur feroit des autres biens, moyennant qu'ils s'accordassent à la réformation de la religion. Je luy remonstre qu'il seroit aysé de le persuader à aucun d'entre eux qui sont entendeurs, et que les desjoignant d'avec les autres, leur authorité seroit du tout affaiblie singulièrement, si ceux quelle auroit gagnés, déclairoyent ouvertement leur consentement à la réformation. Quant aux gentilshommes, il eust esté bien difficile de les practiquer tous, mais il estoit aisé de gagner les principaux ou par lettres ou par gratieux propos, les envoyant quérir, et ceux qui se fussent monstrés les plus fascheux, quelle difficulté y auroit-il de leur donner des commissions en ce tems-là hors du pays, ou les envoyant à M. le prince de Béarn, ou ès autres pays de la royne? Et au pis aller, estant entre eux divisés, ils n'eussent peu faire grand dommaige, comme je le remonstre à la royne pour luy persuader de le faire. Quant aux jurats, j'entendois qu'il y en avoit quelques-uns morts, en l'office desquels j'estois d'advis qu'on pourveust de fidèles, et quant aux autres qu'elle envoyast quelques-uns qui les gaignassent, ou qui les menaçassent de leur faire rendre conte de leur charge, et de quelques petits deniers qu'ils manient, sachant qu'il y en avoit bien peu qui se fussent si bien conduits qui ne craignissent de rendre conte. Je taschay de persuader cela à la royne, mais ce fut pour néant, non pas qu'elle n'approuvast mon conseil, mais c'est pource qu'en cest affaire, il y auroit trop de peine, et qu'elle a esté peu exercée en affaires, ayant toujours esté ou sous un père qui les conduisoit, ou sous un mary qui les négligeoit, qui est la seule chose que je requiers en elle.

Voyant cela, je tasche de persuader à quelques siens familiers serviteurs de le luy conseiller, mais ce fut en vain, d'autant qu'un chacun craignoit de se mesler de cest affaire, et la plus grande partie en estoit ennemye. De luy persuader de ne les tenir point, il estoit

impossible, d'autant qu'ils estoyent desjà assignés, et que c'est le seul moyen pour avoir argent de ce pays. Je fus donc contraint d'en attendre l'issue, n'en espérant pas davantage que ce que j'en ay veu, et craignant encore pis. Depuis ce temps icy jusques à ce que les estats fussent assemblés, plusieurs sepmaines se passèrent, durant lesquelles je donnay ordre que la royne envoyast vers vous pour avoir des ministres, car on me disoit qu'il seroit impossible d'abbatre la papaulté, sans planter en sa place la vraye religion, ce qui ne se pouvoit faire sans ministres. Et croy bien que ceux qui mettoyent cecy en la teste de la royne, n'espéroyent pas que nous en peussions trouver suffisamment. Voilà pourquoy je vous priay si affectueusement de nous en donner un bon nombre, combien que vous ayez pensé que j'en demandoys plus que nous n'en avions de besoing, afin que par ce moyen j'en obtinsse d'avantage, comme la lettre que M. de Besze a escrite au nom de vous tous le dict ouvertement. Je confesse que je craingnois bien de n'en obtenir pas tant, ni mesme autant que vous en avez de vostre grâce envoyé. Mais nous eussions eu besoing d'en avoir plus que je n'en demandois, qui fut cause que je priay le porteur d'y faire son devoir, encores que je ne requérois pas de luy qu'il vous fust importun. Et mesmes craignant que vous ne nous en envoyassiez pas beaucoup, et que, par ce moyen, je n'eusse de quoy respondre à ceux qui disoyent qu'on ne devoit pas exterminer la papaulté, sans y planter la vraye religion, je me fis décréter une commission pour visiter les Eglises et autres lieux de ce pays, afin que je misse ordre en quelques choses qu'on pouvoit lors réformer, et cependant que j'exhortasse ceux à qui Dieu auroit fait des grâces de servir à l'Eglise, qu'ils se décidassent à y servir. Et mon voyage ne fut pas du tout inutile. Pour le moins, je le fis valoir de sorte qu'on ne me mit plus la disette de ministres en avant pour retarder la réformation; mais on m'assailloit d'un autre costé, à savoir qu'il ne falloit rien faire que premièrement on n'en eust l'advis de M. le prince et de M. l'admiral, ce qui ne se faisoit que pour retarder la réformation. Quelques nouvelles de M. le prince vindrent qui furent cause qu'on n'insista guères là-dessus. Mais quand à M. l'admiral, il en a falu encore response, laquelle, Dieu mercy, fait pour nous entièrement.

Depuis, j'entendis que les prestres et les gentilshommes, et autres parens et amis des prestres, estoyent tous prests de se bander

et esmouvoir sédition, si on leur ostoit leurs bénéfices. D'autre costé, le peuple n'eust pas baillé un denier pour entretenir les ministres, et la royne n'en avoit pas le moyen, veu mesme qu'estant chargée de debtes, elle dépend plus qu'elle ne reçoit. Je sçay bien que plusieurs diront qu'il falloit contraindre les prestres à quitter ou tous ou une partie de leurs bénéfices. Mais s'ils eussent esté icy, et qu'ils eussent bien considéré le danger, ils eussent parlé autrement, veu mesmement que les testes de ce pays ne se domptent pas aisément. Je vous puis assurer que ce poinct m'a autant exercé que pas un de tous les autres, car je me trouvay en extrémité, sans pouvoir avoir conseil d'aucun qui me résolust là-dessus. J'estois nouvellement arrivé en ce pays, tellement que je ne pouvois pas avoir congnoissance des moyens pour trouver argent. Finallement, je prins résolution qu'il faloit entretenir les charges du ministère des charges que les prestres supportent pour faire leurs offices, et que les bénéficiers se devoyent bien contenter s'ils avoyent autant de revenu que s'ils arrentoyent leurs bénéfices. Bref, je délibéray de faire un voyage par ce pays pour m'informer des revenus et des charges des bénéfices de Béarn, et de toutes leurs conditions, pour puis après aviser là-dessus aux moyens d'entretenir les ministres. Quand je l'entreprins, plusieurs mesmes des ministres s'en mocquoyent, et autres pensoyent que je gasterois tout, et vouloyent qu'on ostast aux prestres leurs bénéfices, quelque danger qui en peust survenir. Les testes de ce pays sont si chaudes et si opiniastres qu'il est bien difficile de leur arracher une fantasie de la teste, et souvent ne considèrent pas beaucoup aux dangers, auxquels néantmoins ils ne sont pas toujours bien constans. Cependant, je persistay en ma délibération contre l'advis de presque tous, et Dieu mercy, j'ay trouvé de telles charges que les prestres sont contraincts de supporter qu'elles montent à plus de ving mille livres tous les ans. Davantage il y a beaucoup de choses qui se dépensent en commun, sans que pas un particulier en aye proffit, qui montent beaucoup. Et après il y a plusieurs prestres qui aimeront mieux quicter leurs bénéfices pour demeurer en ce pays pour faire profession de la religion, desquels on pourra prendre les bénéfices. Il seroit long d'escrire tous les advertissemens que j'en ay eus. En somme j'ay trouvé qu'on en pourra bien retirer plus de trente mille livres toutes les années, et cependant ceux qui possèdent les bénéfices mourront, et leurs béné-

fices ne seront plus baillés à des autres, et par ainsy le revenu croistra tous les jours. Je couchay tout cela par les menus par escrit, et le présentay à la royne qui le trouva fort bon, et tous ceux de son conseil, tellement qu'elle a arresté de le suyvre. Les prestres ayant cecy entendu, en sont fort aises, et tous leurs parens, de sorte que je ne suis pas tenu d'eux de leurs plus grands ennemis. Ceux qui n'avoyent pas auparavant trouvé bon mon entreprise, maintenant la louent singulièrement, voyans que plusieurs sont appaisés qui estoyent prests d'esmouvoir sédition.

Il y avoit encore une autre grande difficulté; c'est que quasi tous les gentilshommes ont droict de patronat pour conférer les bénéfices, et singulièrement les cures. Ils estimoyent que cela leur devoit estre rendu, ou qu'ils devoient élire et présenter les ministres. Je ne pouvois trouver bon ny l'un ni l'autre, car si on le leur eust rendu, les restes des revenus ecclésiastiques eussent esté fort petits, et cela n'eust pas esté raisonnable de leur bailler l'élection ou présentation des ministres. Je n'y voyois que brigues et confusion. Enfin je donnay conseil à la royne de faire estimer par gens non suspects la quantième partie du bénéfice pourroit estre rendue aux seigneurs patrons, qui valût autant que leur droict de patronat, et que ceste partie-là leur fust rendue, quand les bénéfices vacqueroyent, et le reste fust appliqué à l'Eglise. Ce conseil a esté approuvé, et a clos la bouche à ceux qui murmuroyent, prêts à faire des troubles. Je crains bien que si cela n'eust esté ainsy fait, que vous auriez maintenant de ces cartiers icy des piteuses nouvelles des troubles et séditions qui y eussent esté esmeues, desquelles nous ne sommes pas encore asseurés. Or cependant qu'on différoit d'assembler les estats, nous suppliâmes la royne qu'en iceux elle notifiast les disputes, et que nous estions prests de maintenir nostre doctrine par la Parole de Dieu contre tous contredisans, et la suppliâmes que pour cest effect elle invitast tous les Papistes à disputer contre nous; et mesmes nous luy présentasmes la confession de foy des Eglises de France pour servir de propositions. Mais les estats nous furent si contraires, qu'il n'y eust ordre de disputer ny mesme d'en parler. Car ce que j'avois craint d'iceux nous advint. Car tant s'en faut que la royne leur osast proposer l'affaire de la réformation, sachant que plus des trois parts y eussent esté contraires, que mesme ils s'y opposèrent, sans qu'elle leur en parlast, et prindrent occasion sur une

défence qu'elle avoit faicte à ma requeste, de ne pourmener leur Dieu de paste le jour de sa feste, et passèrent plus outre, demandans que Sa Majesté les entretinst en la religion de leurs ancestres, selon la promesse que les princes de ce pays en font.

Le moyen d'enfraindre leur authorité, fut que nous persuadasmes à quelque peu du nombre de ceux qui estoyent de la religion de se séparer des autres, et faire à part une requeste toute contraire à l'autre. Cela bailla plus d'occasion et plus d'authorité à ce que la royne d'une grande constance leur dit quelle réformeroyt la religion en son pays, quiconque s'y opposast, dont plusieurs, voire des grands, s'en allèrent fort mal contens, et singulièrement quelques-uns qu'elle rabroua plus rudement que je n'eusse désiré, tellement que vous pouvez voir que nous ne sommes pas hors de danger de sédition. Alors tous trouvoyent bon mon premier advis, mais c'estoit trop tard, et plusieurs de ceux qui ne s'y estoient voulu employer se glorifioyent qu'ils avoyent esté d'un mesme advis que moy, et qu'ils avoyent fait tout devoir qu'il fust exécuté. Si on l'eust suivy, il y auroit apparence que la réformation eust esté faite en ce pays par l'authorité des estats; maintenant il faut qu'elle se fasse de seule puissance absolue de la royne, voyre avec danger.

Celuy qui alla vers vous pour avoir des ministres, pensoyt que les estats nous favoriseroyent, qui a esté la cause qu'il a dit plus de bien de ce pays qu'il n'y en a. Cependant que les estats se tenoyent, je m'accostoys de tous ceux que je pouvoys pour entendre quelque chose. On me proposoit de merveilleuses difficultés, si on réformoit ce pays, les uns d'une façon, les autres d'une autre. Je respondois à tous, selon que je jugeois estre expédient, mais par ce moyen je sceus quelles difficultés on proposoit ou pourroit-on proposer à la royne. J'en fis un receuil, avec les moyens pour y obvier, lequel je présentay à la royne, dont elle s'est depuis servie, et mesme elle estoit preste de quicter vingt et sept mille livres pour récompenser les pertes des marchans qui traficquent de ce pays en Hespagne, n'eust esté que je m'informay des marchans fidèles de ce pays, lesquels monstrèrent ouvertement, partie que les pertes des marchans estoyent faussement controuvées, partie les remèdes pour y obvier. Je croy bien que vous vous esmerveillerez qu'elle aye si peu de subjects et serviteurs fidèles pour la garder de ceste perte. Mais il y a bien pis, que ces difficultés estoyent controuvées par ses serviteurs

propres, desquels la lascheté d'aucuns a esté cause qu'elle a perdu d'un autre costé douze mille livres. Par là il est aisé de voir en quelle difficulté elle est pour mettre en exécution sa volonté touchant la réformation. Et de fait elle ne sçait à qui en faire les commandemens, car les uns en sont ennemis ouverts, les autres craignent de s'en mesler, et les autres n'ont pas la prudence pour le faire, qui est cause que cest affaire est si longuement retardé.

Depuis le département des estats, il a falu mettre en des ministères ceux que vous nous aviez envoyés, et a falu pourvoir à avoir argent pour les entretenir, où nous avons eu et avons une merveilleuse difficulté. Mais je n'ay jamais cessé de soliciter pour faire abbatre l'idolâtrie, ce qui a esté différé tant pour ce qu'il n'y a point d'excitation, que pour les grandes difficultés que mettent en avant ceux qui taschent d'empescher cest affaire. Car tantost ils proposent le danger des séditions, puis celuy de l'Espagnol qu'ils disent estre desjà tout prest, et en font autant de Montluc, et ne nous asseurent guère plus du costé de France. Brief c'est merveille que ceste princesse puisse persister constamment en son sainct vouloir.

Ce dimanche dernier passé, la royne aïant entendu qu'en sa ville de L'Esca (1) on faisoit la cène, se délibéra d'y aller. Elle envoya un jour ou deux devant qu'on ostast les idoles du temple, ce qui fut faict, non sans difficulté. Elle ne pensoit pas faire lors davantage. Mais je la suppliay, y estant, qu'elle assemblast les prestres et les consuls, et qu'elle leur défendist de dire ou ouyr la messe, et qu'on ne célébrast plus aucunes superstitions papales en toute la ville, ce qu'elle fit. Mais depuis ils ne se sont point gardés d'en chanter, et de faire comme auparavant, jusques à ce qu'elle a non-seulement redoublé, mais triplé le commandement. Cependant nous sommes advertis qu'ils brassent quelque chose mauvaise en cachette, laquelle nous sommes ayses de descouvrir. Cela est cause d'un grand retardement, tellement que je crains qu'elle n'en puisse pas faire autant à Pau ce dimanche prochain, selon qu'elle l'avoit délibéré. Mais le présent porteur m'a dit qu'il ne partiroit pas avant dimanche, duquel vous pourrez sçavoir ce qui en aura esté faict.

Il advint à L'Esca un faict qui donna aux Papistes cause de murmure et fut pour esprouver les fidèles, car sur l'heure mesme que

(1) Lescar, petite ville épiscopale à deux lieues de Pau.

la royne faisoit défence aux consuls et prestres de la messe et des superstitions papales, la gresle tomba assez grande. Il est vray que c'est une chose assez commune en ce pays; mais le diable ne laissa pas d'en faire son proffit. Je confesse que ce commencement d'exécution se faict sans délibérer comment on se doit préparer et tenir prest à tout événement, et pour réprimer les rebelles. Quant à moy je ne sçay que faire là-dessus. Car si je conseille à la royne d'en délibérer premièrement, mesmement avec son conseil, c'est comme si je luy conseillois de ne faire rien. Car j'ay expérimenté qu'on ne peut obtenir cela d'elle de faire une délibération avec telle... qu'il est requis, et ay aussy expérimenté que tout son conseil, ne luy bailleroit sinon empeschemens pour retarder ou empescher cest affaire. Parquoy comme d'un costé je ne luy seray pas autheur de faire une chose à la volée, aussi je ne peux laisser passer les occasions de parachever ceste œuvre. Je croy que Dieu se veut glorifier en rejettant toute prudence et toute puissance humaine.

Voylà les principales choses qui ont esté faictes par moy en ce pays icy, desquelles je suis prest d'estre admonesté, et d'estre adverti pour l'advenir. Cependant je pense que ceste réformation ne sera pas sitost faicte comme l'on pense, car les choses se font avec grande longueur. Il n'est pas seulement question d'abbatre l'idolâtrie, ains aussy de mettre tel ordre ès Eglises qu'on le puisse puis après suyvre, et ne faut que de cela on s'en fie aux ministres de pardeçà, c'est qu'une grande partie est fort mal exercée ès affaires ecclésiastiques, outre ce qu'il faudroit dresser le collége. Je vois bien que la royne, ses serviteurs et ceux de ce pays, ont plus de respect à moy que je ne mérite, et en ont bien peu autour des autres ministres, de sorte que je crains qu'on ne fera pas beaucoup, si je m'en vais laissant les choses imparfaictes. Et mesmement je ne m'asseure pas de faire ce que je désire, encores que je soye icy. Quoy que ce soit, je ne m'asseure pas que cest affaire puisse estre achevé devant la fin de cest hyver, voire encore qu'il ne survienne point de nouveaux empeschemens, lesquels je crain bien fort. Parquoy vous aviserez à la demande que la royne de Navarre vous fait par les lettres qu'elle vous a desjà escrites ces jours passés, et possible qu'elle vous fait par les lettres que le présent porteur vous porte, comme le présent porteur m'a dit que la royne lui avoit baillé des lettres à vous et à M. de Bèze, combien que de cestes-cy elle ne m'en aye rien dit.

Quant à moy je suis prest de faire tout ce que vous me commanderez, et vous prie ne regarder point à mon utilité, mais seulement à celle de l'Eglise. Si vous avisez que ma présence soit icy nécessaire, et que vous ne vous puissiez passer de moy, ou de quelque autre en ma place durant le tems que je seray icy nécessaire, je vous prie ne me respecter aucunement, ains y en mettre un autre, et je vous promets que je me retireray vers vous, après avoir icy fait pour me conduyre selon vostre conseil.

J'en laisse un affaire à réciter duquel je me suis meslé, qui n'est pas proprement de la charge pour laquelle je suis icy envoyé. Voyant que la maison de la royne est comme une confusion pour n'avoir point de conducteur, à cause qu'elle ne peut prendre la peine d'aviser à ses affaires, et qu'elle n'a homme auquel elle s'en puisse fier, voyant aussy que les affaires de la République et de l'Eglise demeuroyent sans estre faicts pour la mesme raison, je pensay qu'il seroit bon qu'elle eust quelque personnage sur lequel elle se peut reposer de tous ses affaires, et par la prudence duquel ils fussent bien réglés, et duquel la grandeur fust honorable à ceste maison, et fermast la porte à l'evie de ceux qui sont les plus grands en ceste maison. Ayant cela considéré, je pensay que M. le comte de Béarnais seroit fort propre à cela, et conjecturay que la charge ne luy seroit pas pour quelque tems desplaisante, veu que par ce moyen il pourroit estre asseuré en ce tems tant dangereux. Par quoy je luy en ay escrit pour sçavoir sa volonté, après toutefois avoir senty de la royne quel en estoit son vouloir, combien que je ne luy fasse pas semblant qu'elle en sache rien, et j'en attends sa responce. Si en cecy j'ay failly, l'affection que j'ay de faire service à la royne en a esté cause.

Quant aux dix mille francs que sçavez, je les poursuis tant que je puis, mais la royne en eust désiré plus grand tesmoignage, non pas se doubtant de vous, ny de M. de Besze qui luy en a escrit, mais pour en pouvoir quelque jour faire foy à M. son fils (1). Si vous pouviez faire que M. le vidame et ceux qui le sçavent en pussent ren-

(1) Il s'agissait du remboursement d'une somme prêtée en 1560 au roi de Navarre par les seigneurs de Genève, à l'instigation de Calvin. Dix mille francs avaient été fournis sur un ordre du roi, à Malligny, vidame de Chartres : « Quand c'est venu à payer, je ne sçavois de quel costé me tourner, car jamais je n'ay esté un homme de finances, et je vous puis assurer, Madame, que de si peu que j'avois qui estoit quasi rien, je m'estois épuisé jusques à la monnoye dont il me falloit acheter ma provision chaque jour. » (Calvin à la royne de Navarre, 1er juin 1563. *Lettres Françaises*, t. II, p. 521.)

dre le tesmoignage le plus authentique qu'on pourroit, cela serviroit de beaucoup. Mais le plus grand mal que j'y voye, c'est qu'on n'a pas un denier, de sorte que je vous puis asseurer que si je ne me fusse avisé de prendre de l'argent dans Romans (1) plus que je n'avois fait dans Genève, je n'aurois pas une maille. Parquoy il ne faut pas attendre argent présentement. J'ay pensé un moyen lequel, si vous le trouvez bon, je tascheray de suivre, voire après que par lettres vous m'en aurez adverti, car avant cela je n'y attenteray rien. Le moyen est tel, j'espère, que d'icy à quelques années, les revenus des biens ecclésiastiques de ce païs pourront bien payer cela, et d'avantage. Les deniers ici ont esté employés pour l'Eglise et advancement de l'Evangile. Parquoy, je pense qu'il ne sera pas mal aisé de persuader à la royne et à l'Eglise d'en assigner le payement là-dessus, et en avoir certification par escrit, par le moyen de laquelle vous le puissiez demander quand il y auroit argent. Si cela vous semble bon, ou que vous ayez meilleur moyen, je vous prie m'en advertir, et j'en feray ce que vous commanderez. Quant à l'argent que M. Hyperios print pour nostre voyage, la royne a commandé à un thrésorier de le payer. Mais je ne trouve personne qui le veuille porter, car les chemins sont si dangereux que personne ne s'en veut charger.

Quant aux nouvelles de par-deçà, Montluc fait fortifier Lectoure, ville de la royne de Navarre, et elle ne l'en peut empescher, tant vont les affaires mal de ce costé-là. Parquoy M. Raymond pourra entendre ce qu'elle peut touchant le château duquel il m'a escrit, joinct qu'il y faut faire de la despence et qu'on n'a point d'argent. Elle a si peu de crédit que quand elle a donné lettres à des ministres pour prescher en ses terres, selon l'article de la paix, qui le permet aux hauts justiciers, elle a esté condamnée à Bourdeaux, comme ayant contrevenu à la paix, à cause qu'en icelle il y a eu leurs maisons. Montluc (?) a cuydé faire prendre et pendre certains capitaines qui avoient esté au service de M. le Prince, parquoy on peut conjecturer combien la paix est en ces cartiers mal asseurée, et ne doubte pas que quand je partiray d'icy qu'il ne me tende des embusches, veu que mon département ne peut estre caché, et nous sommes environnés d'espions. Car il est trop fasché de la réformation qu'on dresse icy, mais j'espère que Dieu me gardera...

(1) Ville natale du ministre Merlin.

Monsieur et très honoré frère, et vous, Messieurs et frères, après vous avoir présenté mes très humbles recommandations, je prieray Dieu vous conserver et conduire par son sainct Esprit. De Pau, le 23 de juillet 1563.

Par Celuy qui est prest à vous obeyr,

JEHAN REYMOND MERLIN.

Je vous prie faire présenter mes très humbles recommandations à mes très honorés et très magnifiques seigneurs.

A M. Calvin, à Genève.

Salut par notre Seigneur Jésus-Christ.

Monsieur et très honoré père, il y a trois mois ou environ que je ne vous ay pu escrire ce qui estoit advenu icy, à savoir depuis que partit d'icy un qui estoit ministre à Nérac, natif de Lorraine, duquel j'ay oublié le nom, auquel je priay qu'il vous racontast ce qui avoit esté faict icy en un Synode, le mois de septembre dernier passé, et croy qu'il a parlé à vous. Il est vrai, que je vous ay bien escrit depuis, mais parce que je n'estois pas asseuré que les lettres vous fussent rendues, je n'osois escrire des nouvelles de par deçà; et vous asseure que j'ay faict tout ce qui m'estoit possible pour trouver messagiers, mesmes que je n'eusse pas escrit par ceux-ci si amplement, si j'eusse peu avoir autre moyen de vous escrire, d'autant que ce sont marchans qui ne vont que jusques à Lyon.

Pour ce que je voyois qu'il n'y avoit ordre d'obtenir de la royne de Navare, ou plus tost de ceux qui empeschent l'œuvre de Dieu, que l'idolâtrie fust du tout abolie de ce pays, qu'il n'y eust pour le moins quelque longueur de temps, laquelle ceux qui ne veulent pas que Dieu seul soit glorifié cherchoyent pour cependant faire refroidir le zèle de la royne, puisqu'ils n'en pouvoyent obtenir davantage (ce que je prévoyois, craignois et prédisois constamment), je fus contrainct de persuader aux ministres de tenir un Synode au mois de septembre, où les ministres que vous nous aviez envoyés et autres fissent colloques, un chacun selon sa portée. Et cependant je dressay quelques autres articles, lesquels je pensois estre nécessaire d'estre observés en ce pays, cependant qu'il y avoit deux religions. Car les

premières prenoyent pour fondement que toute la papauté en fust exterminée. Cela fut faict, et depuis on a commencé d'exercer plus estroictement qu'auparavant la discipline ecclésiastique, d'autant qu'il avoit esté impossible d'y mettre bon ordre auparavant, dont la faute pour la plus grande partie en doit estre baillée à l'imprudence, je ne sçay si je dois dire ignorance, ou quelque chose de pis de beaucoup de ministres. Et pour ce que je voyois une infinité de désordes ès causes matrimoniales, à cause qu'elles sont traitées par les officiaux qui en jugent selon leurs canons et les fidèles ne se vouloyent pas comparoistre devant eux, voyant aussi qu'on faict en ce pays des mariages les plus cornus du monde, dont s'en suit une infinité de procès, je suppliay la royne d'y donner ordre, et pour ce faire qu'elle commandast à quelques-uns des conseillers de son parlement d'y mettre la main, et de me communiquer ce qu'ils en auroyent fait. Mais combien qu'elle leur en aye fait le commandement, et qu'ils facent profession de l'Evangile, néantmoins ils n'y ont jamais voulu mettre la main, craignans, comme je pense, que s'il y avoit quelque changement, ils ne fussent persécutés plus asprement. Par quoy j'ay esté contrainct d'y mettre la main, et ay suivi les ordonnances de Genève, et partie de ce que j'en ay veu là practiquer, excepté en quelque petite formalité de procéder, à cause que ce pays a une différente république à celle de Genève. Je crains que cela ne puisse pas estre émologué, à cause, en partie, des conseillers papistes, en partie aussi à cause que plusieurs des autres ne trouvent rien de bon, sinon ce qui procède d'eux, tellement que craignant cela, je n'y voulois pas mettre la main, et avois supplié Sa Majesté d'y employer une partie de ceux qui puis après l'émologueroyent.

Au commencement que je délibérois de faire faire ces lois-là, j'espérois que ce seroit le bout de ma charge en ce pays, si j'avois visité quelques Eglises qui en avoient plus besoin ou desquelles les ministres sont plus mal façonnés, et puis je délibérois de m'en retourner. Ceste mienne délibération a esté augmentée longtemps, jusques à quelque chose qui en est survenue. Combien que la royne ait toujours un fort grand zèle, néantmoins ce que je craignois est advenu, et je crains pis. Car ceste ardeur de laquelle elle brusloit pour abolir la papauté est refroidie par la practique de quelques-uns. Depuis qu'on nous apportast des nouvelles que les Espagnols es-

toient sur les frontières prests à se ruer sur ce pays, combien que par le moyen de quelques espions que j'y envoyay on trouvast la chose fausse, néantmoins cela l'avoit tellement épouvantée que depuis elle n'a esté si bien asseurée, et m'a esté impossible de la remettre sus. Il est vray que j'eusse faict quelque chose, si ceux qui avoient faict semer ces bruits, n'eussent poursuivy à leur entreprise, à savoir en faisant semer des bruits, tantost que le roy de France se vouloit saisir de ce pays, tantost que c'estoit le roy d'Espagne, et qu'il y avoit des intelligences, et avoit gens tous prests; tantost que Montluc avoit gens tous prests pour nous courir sus, tantost que c'étoit M. de Damville. Car combien qu'on a cognu cela estre faux, si en a elle esté comme toute étourdie de peur, laquelle n'a pas esté amoindrie quand l'ajournement que le pape lui faict (1) a esté icy apporté, quelque semblant qu'elle face du contraire. Mais quand elle a eu délibéré d'aller à la cour, et qu'à la solicitation de MM. de Chatillon, elle en a prins résolution, elle a esté encore plus difficile à estre persuadée d'abbatre du tout la papauté, d'autant, comme je pense, qu'elle veut pouvoir dire à la royne qu'elle n'a pas abbatu la papauté pour ne contraindre les papistes en leur religion, à cause qu'elle l'a priée par plusieurs lettres de ne l'abbatre pas. Et ceux qui sont autour d'elle, qui désirent par sa faveur estre avancés en la cour de France, craignent d'estre reculés, s'ils ne l'empeschent à exécuter sa sainte entreprise, et ceux-là ont plus de crédit et efficace, pour ce que je ne suis plus guère appelé en conseil de tels affaires, comme j'estois par cy-devant, sinon qu'il y aye quelque chose de laquelle ils ne se puissent dépestrer. Car pour ce qu'ils sçavent quelle est mon intention, ils ne se soucient plus de m'appeler en ce en quoy ils ne veulent pas suivre mon advis. Ils m'estiment trop violent à abbatre la papauté, et cependant ils sont contraincts d'avouer que sans moy ils eussent beaucoup plus de troubles qu'ils n'ont eu. Car les Eglises me respectent tellement que quelque naturel bouillant que ceux de ce pays ayent,

(1) Par un monitoire du 29 septembre 1563, Jeanne fut citée à comparaître à Rome pour se justifier du crime d'hérésie, sous peine de se voir dépouillée de son royaume et de ses biens livrés au premier occupant. Il semble qu'elle n'eût attendu que ce moment pour redoubler d'énergie, en entrant ouvertement en lutte contre la papauté. Aussi habile que résolue, elle sut intéresser à sa cause Charles IX lui-même, et les souverains de l'Europe menacés dans l'indépendance de leur couronne. Voir : Mlle de Vauvillers, *Histoire de Jeanne d'Albret*, t. II, p. 1-17; t. III, p. 221-262. Le monitoire fut annulé.

néantmoins ils ajoutent beaucoup de foy et donnent grande authorité à mon dire, et quant à moi je m'oppose autant que je puis aux troubles, et suis fort rude censeur contre ceux de l'Eglise qui les causent. J'ay plus de difficultés à manier plusieurs ministres, que je n'ay en tout le reste, lesquels je désirerois avoir tant de prudence que je me puisse conduire par eux, plus tost qu'eux par moy. Je crains bien que quand je seray parti de ce pays, on ne congnoisse par expérience combien ma présence a proffité pour empescher les troubles, et que la trop grande aspreté (laquelle par civilité ils appellent zèle) ne soit trouvée au prix des autres fort grande douceur.

Toutes ces choses augmentent mon désir de m'en retourner. Car je confesse que telles fascheries me faisoyent tous les jours perdre courage. Mais en faisant cette délibération, je prens un conseil duquel je prins l'occasion sur la venue de M. de Briquemaut en ce pays. Il avoit charge de M. l'amiral de soliciter la reyne de Navarre d'avancer l'Evangile avec l'abolition de la papauté. Je l'entendant (car M. l'amiral et M. le cardinal de Chastillon, m'en avoyent escrit, et M. de Briquemaut mesme me communiquoit familièrement tout) le solicite de faire son devoir en cest endroit, ce qu'il fit non moins volontairement que fidèlement. Il me redisoit les objections qu'on luy faisoit, et entr'autres que le peuple se soucioit si peu de l'Evangile que pas un de ses subjects ne luy faisoyent requeste pour l'advancement d'iceluy. Je luy dis que si elle vouloit, je lui en ferois faire requeste à toutes les Eglises, mais sa response fut maigre en cest endroict. Cependant je fais par-dessous terre soliciter les Eglises de faire des requestes signées des magistrats qui estoyent de l'Eglise à ce que la Papauté fust abolie, et encores les Eglises en font tous les jours. Et quant à moy je ne faillois pas à soliciter et la reine et ses conseillers, avec protestations que si l'Evangile n'estoit avancé en ce pays qu'il ne tenoit pas à moy, et ne cachois pas que je le déclarerois quand il seroit de besoin. Vous en attendez l'issue. Les unes ont obtenu quelques temples repurgés des idoles, les autres ont obtenu que toute l'idolâtrie et papauté en fust abolie, en sorte qu'il reste bien peu de villes en ce pays qui ayent la papauté où elle ne soit pour la plupart abolie, voires mesmes les principales bourgades et beaucoup de villages ont esté repurgés de la papauté, et cela a esté faict avec telle diversité que les plus grandes Eglises ont souvent

obtenu le moins, et les moindres le plus, tellement que ces beaux conseillers se rendent ridicules à tout le monde, et si ne me sçauroyent faire plus grand honneur, d'autant qu'on sait que je ne m'en mesle plus, comme je confesse que je ne le cache pas. Cecy m'avoit fait concevoir quelque petite espérance, parce qu'il est impossible de racouster cela, sans abattre toute la papauté, mais elle m'a mis une difficulté à savoir qu'elle ne pensoit pas que vous ny M. de Besze, ny l'Eglise de Genève fust de mon avis pour abbatre toute la papauté en ce pays, veu les conditions des personnes d'iceluy. Car quant aux autres ministres de ce pays, elle pense qu'ils sont tous gaingnés par moy. Elle dit que ce peuple est non-seulement rude, mais adversaire de l'Evangile, et que si on leur oste toute la papauté, on les laissera sans religion encor qu'on leur face prescher l'Evangile, à cause qu'ils ne le voudront pas escouter ny recevoir.

Il est vrai qu'il y a une grande rudesse, et qu'en beaucoup de lieux peu le reçoyvent. Combien que je le puis comparer à ceux du pays de Savoie vos circonvoisins, en ce faict néantmoins il y a deux différences. L'une qu'ils sont les plus obéissans qu'il est possible, l'autre qu'ils ne sont pas tant ennemys de l'Evangile, et qu'il y a plusieurs cartiers où il prospère fort bien. Vous pouvez aisément voir qu'il ne m'est pas difficile de repousser tout cela, et je luy remonstre les moyens les plus doux pour y procéder qu'il est possible. Je ne vous réciterai pas au long cela, d'autant que je serois trop long, et il ne vous est pas mal aysé de le sçavoir, voire beaucoup d'autres qui me sont incognus. Or elle vous en veut escrire pour en sçavoir vostre avis, et combien que si elle escrit, je vous en pourray aussy escrire, néantmoins je n'oseroy escrire chose quelle ne voie. Parquoy je vous prie vous en tenir à ce que je vous en écris maintenant touchant mon avis, et vous supplie luy en escrire le plustost que pourrez, et à moy aussi, car je désire suivre ce qui vous en semblera, et cependant je ne laisseray de tascher de mon pouvoir à faire abbatre toute papauté, pour establir l'entier service de la religion. Elle doit faire tenir ses estats d'icy à peu de jours : Je crains que nous y ayons des empeschemens pour la religion, veu le peu de soin qu'on en a, et j'ay expérimenté l'autre fois combien peu mes advertissemens ont profité. Cependant j'aurai l'œil au bois pour faire ce qui sera en moy, et espère que Dieu me délaissera point.

L'occasion de les faire tenir, c'est seulement pour aucun argent pour aller à la cour, en laquelle elle est en sa pensée et désir. Dieu vueille que ce soit à son salut. Si elle s'en va et que je ne sois pas grandement utile en ce pays, je délibère de l'accompagner jusques à la cour pour mon affaire duquel M. le chancelier a donné quelque espérance à ceux qui lui en ont parlé pour moy, mais je vois bien qu'il ne se fera rien en mon absence, car la royne de Navarre en a donné souvent commission à ses soliciteurs qui n'en font rien, et croy qu'ils désirent que je leur envoie quelque présent, dont je n'ay pas le moyen. Car depuis que je suis icy, je n'ai pas receu une seule maille. Toutefois si vous m'escrivez que je face autrement, je le feray, quelque nécessité qui puisse advenir à moy et à ma famille. J'ay oublié de vous dire que je pense qu'elle désire savoir vostre avis, non pas tant pour ce qu'elle l'ignore, comme pour avoir délay, jusques à ce qu'elle soit à la cour, où excuses ne luy manqueront pas...

Je vous supplie me pardonner si cette lettre est mal escrite, car j'ai esté contrainct de l'escrire de nuit en grande haste, combien que je ne veuille pour cela excuser mon ignorance.

A tant, Monsieur et très honoré père, ferai fin après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, et à celle de mes honorés et magnifiques seigneurs, et à celle de nos très chers frères et compagnons, et prie Dieu vous conserver tous et conduire par son sainct Esprit. De Pau, ce 25 décembre 1563.

Vostre très humble frère et serviteur,

JÉHAN REYMOND MERLIN.

DEUX LETTRES INÉDITES DE MADAME DU PLESSIS-MORNAY.

1600-1603.

C'est par le *Bulletin* (ci-dessus p. 199) que j'apprends la mort du colonel Henri Tronchin. Dans une double visite faite à Bessinges, en octobre 1863 et en novembre 1864, nous avions reçu de ce digne coreligionnaire l'accueil le plus affable, et il nous avait ouvert, avec la plus grande bienveillance, les trésors de son cabinet de manuscrits. Nos lecteurs se rappellent peut-être que nous leur avons fait part du fruit de nos premières

recherches en ce qui concerne les œuvres inédites de d'Aubigné (XII, 465), et notamment des poésies du *Printemps*, que nous avons l'espoir de pouvoir publier dans un temps assez rapproché.

Parmi les quelques extraits que nous avons faits au mois de novembre dernier, se trouvent deux petites lettres de Madame Du Plessis-Mornay à Théodore de Bèze : lettres qui présentent ainsi un double intérêt. Nous les publierons ici aujourd'hui en mémoire de l'homme excellent à qui nous en devons la communication. Nous l'entendons encore nous dire, avec sa cordialité ordinaire, lorsque nous prenions congé de lui : « A l'an prochain. J'aurai bien du plaisir à vous revoir... si j'y suis encore! » Sa santé affaiblie lui faisait présager un terme assez prochain à son pèlerinage terrestre, et il en parlait avec une remarquable douceur, nous dirions presque avec un enjouement naturel qui nous avait impressionné. Nous ne le reverrons donc plus ici-bas, mais nous conserverons de ces moments passés sous son toit hospitalier, un reconnaissant et pieux souvenir.

. CHARLES READ.

I.

A M. Théodore de Bèze, à Genève.

Monsieur, M. de Chalonge m'ayant adressé le moyen d'escrire vers vos quartiers, j'ai esté bien ayse pour avoir moyen de vous faire ce mot et vous dire que Monsieur du Plessis et moy recevons à beaucoup d'heur, quand nous entendons que vous estes en bonne santé, et que Dieu nous faict la grâce de vous continuer vos jours, pour servir à son Eglise. M. du Plessis et moy sommes icy depuis quatre moys pour plusieurs affaires domestiques, n'ayant eu le loisir, M. du Plessis, de s'y employer pour les occupations publiques auxquelles il estoit empesché. Et maintenant que le roy est paisible, et que Dieu nous a donné une paix et dedans et dehors le royaume, M. du Plessis a prins ce loisir, n'ayant autre intention (si quelque autre occasion ne luy faict changer), sinon de s'employer de tout son pouvoir au restablissement de toutes nos Eglises qui sont assez descousues. M. de Savoie est icy. Il veut tantôt rendre le marquisat, tantôt la Bresse. Mais vos députés vous en écrivent. Au millieu des affaires du monde, Dieu se montrera toujours protecteur de son Eglise. Monsieur, faites-nous ce bien de nous mander de vos nouvelles et de vous asseurer tousjours de l'amitié de M. du

Plessis et de moy, qui prie Dieu, Monsieur, vous donner en santé longue et heureuse vie.

De Paris, ce XI febvrier 1600.

Vostre bien humble amie à vous obéir,

CHARLOTE ARBALESTE.

P. S. — (Autographe.) Monsieur de Chalonge vous escrira ce qui s'est pu faire pour les trois centz vingt centz (*sic*) qui sont deulz à ma sœur de Féquières. J'espère toutes fois qu'ils sont bien asseurez. Je suis marrie qu'on (ne) les peut plustôt recevoir.

II.

A M. Théodore de Bèze, à Genève.

Monsieur, après avoir loué Dieu tous ensemble de la délivrance qu'il a faicte à vostre ville (1), et conséquemment à toutes celles de la chrestienté, M. du Plessis, s'est résolu de vous envoyer nostre fils (2), afin que, s'il se présente aucune occasion où il puisse rendre service, nous ayons ce contentement que ce soit pour un si bon subject, où nous estimerons tousjours nostre vie, et bien... (*plusieurs mots omis*). nous avons bien employé... En tous cas, j'estime à beaucoup d'heur qu'il ayt cest honneur et faveur de s'offrir à vous, de recevoir vos bons enseignemens, et puis vostre bénédiction, laquelle le fera prospérer tous les jours de sa vie. Pour le faict de ma sœur de Feuquières, dont il vous a plu m'escrire souvent, c'est à mon grand regret que nous ne la pouvons mieux secourir ; mais le temps où nous sommes est si dur, qu'il est comme incroyable à ceux qui ne le voyent. M. le Goux, passant par icy et allant à Paris, nous a promis qu'il satisferoit cette partie à M. de Challonge, et puis qu'il vous plaist prendre la peine pour ma sœur, un mot de vous qu'il vous plairoit en escrire à M. le Goux et nous adresser, avanceroit beaucoup cest affaire. Car jusqu'à cest heur le dit sieur le Goux, trésorier de Navarre, a eu peu de moyen, d'autant que tout le domaine de la maison de Navarre estoit saisi. Maintenant il semble que les affaires s'esclaircissent, et le subject de vostre

(1) Allusion à l'*Escalade* (28 décembre 1602).

(2) Le marquis de Bauve, tué en 1606, au siége de Gueldre, à peine âgé de 26 ans. Sa mère ne put lui survivre. Voir *Bull.*, t. II, p. 663 et suiv.

lettre nous ayderoit à poursuivre cest affaire plus commodément. Monsieur, nous saluons bien humblement vos bonnes grâces, et vous supplions de nous honorer tousjours de vostre amitié et vous souvenir de nous en vos sainctes prières. Je supplie Dieu, Monsieur, de vous continuer encore longs jours à son Eglise.

De Saumur, ce 13e janvier 1603.

Monsieur, le peu de santé que j'ai me contraint d'emprunter une main pour escrire. Je n'en suis pas moins affectionnée de prier Dieu pour vostre prospérité et de ce qui vous appartient, et de vous recommander vostre bien humble alliée à vostre service.

CHARLOTE ARBALESTE.

FRAGMENT DU JOURNAL D'UN RÉFUGIÉ DAUPHINOIS A VEVEY.

1686.

Le fragment qui suit est extrait d'un manuscrit appartenant à M. Monnet, ancien notaire à Vevey, et domicilié à Pampigny, canton de Vaud. C'est le narré à la fois naïf et touchant d'une de ces innombrables émigrations qui suivirent la révocation de l'Edit de Nantes. Par un de ces raffinements qui caractérisent le despotisme religieux, il était à la fois interdit aux protestants de célébrer leur culte, et de sortir d'un pays où leur culte était impitoyablement proscrit. La patrie n'était plus qu'un cachot pour les dissidents. Des gardes échelonnés sur toutes les frontières arrêtaient les fugitifs, et les bagnes de Marseille, de Toulon, voyaient arriver par centaines des malheureux dont tout le crime était d'avoir voulu se soustraire à une oppression pire que la mort. Plus heureux que beaucoup de ses frères, l'auteur des pages qu'on va lire parvint à franchir les Alpes avec sa famille; au prix de combien de souffrances, son journal en fait foi.

Il se nommait Jean Giraud « originaire de père en fils de la communauté de la Grave » près de Briançon. Voyant l'orage près d'éclater, il avait fait depuis longtemps des préparatifs de départ, sans cesse déjoués par la vigilance des prêtres et des dragons. Il fallait rester au logis pour voir les excès d'une soldatesque en délire, la maison pillée, les tombes de famille profanées, le corps d'un enfant non baptisé jeté à la voirie. « Oh! quelle misère et désolation de se trouver en des passages si fâcheux que de tomber entre les mains de nos ennemis! J'avoue qu'il n'y a point d'excuse à signer (sans doute une abjuration). C'est un mal sans pareil, car nostre

Seigneur a dit : Quiconque me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Père qui est aux cieux. Grand Dieu, si tu prends garde aux iniquités, qui subsistera devant toi? »

En dépit des dangers que présentait la fuite à travers un pays fermé de toutes parts, les émigrations se multipliaient chaque jour. A la Grave, dans les hameaux voisins contigus à Saint-Jean de Maurienne « on continuait à se sauver en telle manière que tout à coup, d'un soir à l'autre, on ne trouvait que maisons ouvertes à l'abandon des gardes et des voleurs. » Mais parmi ces exilés volontaires, un petit nombre atteignait une terre libre, Genève qui apparaissait de loin comme un port de salut. Traqués dans les Alpes, la plupart retombaient au pouvoir des dragons, et finissaient leur triste vie dans les prisons ou sur les échafauds, car c'était un crime digne de mort que de vouloir échapper au despotisme du *grand roi*.

Cédons ici la parole à Jean Giraud :

« Le 29e apvril 1686, environ la minuit, il partit de Mizoen, Besses et Clauan, en deux bandes, 240 personnes et 28 mulets chargés de hardes ou petits enfants pour se retirer de France en Suisse. Les curés des dits villages estant surveillants, et voyant quelques jours auparavant de l'extraordinaire, soit pour vente de bestiaux ou meubles à vil prix aux étrangers, et ayant mesme apris qu'il étoit venu huit ou dix personnes de Suisse, pour aider à leurs parens à leur sortie, et n'ayant pas apparance d'arrêter cette grande populace sans exposer les habitans papistes à quelque grand malheur, envoyèrent secrettement à Saint-Jean de Maurienne de les arrêter, et mettre tellement de monde en campagne que le tout fût arrêté, ce qu'il fut fait : l'on sonna le tocsin au dit Saint-Jean de Maurienne où tout fut enveloppé et dans le malheur. Et les ayant gardés avec leurs hardes pendant huit jours, jusqu'à ce qu'ils eussent nouvelles de leur prince de quelle manière il en debvoit agir, ils eurent ordre de livrer le tout en diverses troupes, sur les limitrophes de France, à l'ordre de Monsieur l'intendant de la province de Dauphiné ou à Messieurs du parlement, ce qui fust fait entre Chaperellian et Montmeillan, et tous traduits aux prizons, à Grenoble, les hommes aux cachots, et les femmes en une prizon particulière, et les jeunes enfans, hors ceux de la mamelle, à l'ospital. Qui n'a veu cette séparation des pères et mères avec leurs enfans, ce fust un deuil et cris que les plus endurcis papistes ne pouvoient s'empêcher à jetter des larmes. Les pauvres gens ne croyoient de jamais revoir leurs en-

fans, et les pauvres enfans jamais revoir leurs pères et mères. Il se fit en même temps grandes députations auprès des puissances à Grenoble : quy demandoit sa femme et ses enfans, des femmes leurs maris, et d'autres leurs parens et amis; enfin cela mena un grand bruit. Assurément mesmes les puissances en écrivirent au Roy quy ordonna que tous les hommes fussent envoyés aux galères, et les femmes razées et mises en des lieux particuliers pour le reste de leur vie. Et Messieurs du parlement donnèrent un arrêt au bout d'un mois et demy environ, que les hommes seroient relâchés, les femmes mizes à l'ospital encore pour quelque temps, et à l'esgard des six hommes quy étoient venus hors de France pour les quérir, Paul Coing, Daniel Bouilet de la Grave, et Ogier de Besses, tous trois condamnés aux galères pour leur vie; et Pierre-Bernard Camus, Masson et Etienne Heustachy, tous trois de Besses, seroient pendus et leurs têtes mizes sur des poteaux, avec grandes amandes à ceux quy les auroient.

« Le 26e juin, jour de mescredy, le pauvre Etienne Eutachy, âgé de 23 années, fut défait, et sa tête exposée sur un poteau sur le pavé hors le fauxbourg Trois-Cloître, et les autres deux, condhuits par les archers et le grand prévôt à Mizoen, où le dit Masson fut exécuté et sa tête mize sur un poteau à vingt pas au delà de mon jardin allant en Besses; ledit Masson, âgé de 24 années; et Pierre-Bernard Camus, âgé d'environ 38 années, fut deffait en Besses, où estoit encor sa femme et famille, et sa tête a esté mise sur un poteau en entrant dans le dit vilage, et son corps fut tresné au-dessous du dit village, jetté dans le précipice pour n'avoir pas voulu entendre à la religion romaine. On laissa aussy, sur le pavé à Grenoble, le pauvre Hostachy vingt-quatre heures, qu'on croyoit de le jetter sans l'enterrer, parce qu'il n'avoit voulu rien faire des marques de la religion romaine. Ainsi, au contraire, il fit sa prière tout haut au bas de la potence, le luy ayant été permis. Le bon Dien consolle les pauvres affligés, et le tout fait à cause de nostre religion; et les pauvres femmes, partie sont mortes à l'ospital, et celles qui se sont retirées chez elles y sont mortes quelque temps après, toutes d'une mesme maladie, ayant mangé d'un mesme pain.

« Le 15e juin environ, Monsieur l'esvesque de Grenoble estant à la Grave en vizite, nous exzorta fort à faire les devoirs de l'Esglise romaine. Nous nous excuzâmes fort, dizant qu'il faloit avoir con-

noissance des choses, et qu'il faloit y être dispozé. Il se rencontre que le mesme jour, Monsieur l'intendant Bouchu passa, qui alloit à Briançois, et avoit passé par Mizoen et Besses, me parla fort brusquement, me disant qu'il entandoit que je fisse mon devoir, et n'estoit que Monsieur de Grenoble luy avoit dit qu'il avoit bonne espérance de moy, qu'il m'auroit desjà mis une compagnie de dragons. Et en mesme temps fit venir le consul de la communauté, et en ma prézance luy dit : « Je vous recommande de veiller sur les actions « de Giraud. S'il esvade, soit meubles ou autres effects, faites-en « votre verbal, et me l'envoyez. » Il est à remarquer que j'étois tout seul d'homme de la religion pour lors aux Hières, et il semble qu'il n'en vouloit qu'à moy. Je lui dis : « Monseigneur, Monsieur le consul « n'aura pas la paine asseurément de faire aucun verbal, d'autant « que je leur ay tout laissé. »

« Le 1er juillet, quatre jours après ces pauvres exécutés à Mizoen et Besses, le sieur Monnet, mon beau-père, ayant été caché chez un de ses amis à cause de quelques créanciers, vindrent avec des prize de corps de la conservation de Lion, et comme il n'aspiroit que sa retrette pour la religion aussy bien que tous les autres, prit une guide quy estoit aussy bien à cheval que luy, et passèrent en Savoye par la montagne de Galebier. Ils firent 14 lieues ce jour-là, et arrivèrent heureuzement à Genève. Monsieur l'intendant Bouchu, de la province de Dauphiné, ayant appris par les hommes quy furent à la Grave se plaindre au dit intendant que l'on leur avoit caché leur débiteur, et possible à dessein de dézerter, cela l'obligea d'escrire une lettre le dit jour aux consuls de la Grave et autres notables, qu'il avoit appris que le dit Monnet ne fezoit pas son debvoir, et que mesme il se cachoit à dessein de dézerter, et qu'ils y tinssent la main, que s'il arrivoit quelque choze de semblable ou de quelques autres, que le jeune pour le vieux s'en repentiroit, et le pauvre pour le riche.

« Le 20 juillet, l'on me vint trouver d'ordre du consul Bouillet avec la dite lettre qu'il falloit trouver le dit Monnet à quelque prix que ce fût, autrement la communauté couroit risque des gens de guerre. Je leur fis réponce : Il m'a dit qu'il alloit en Provence, que deslà il se debvoit randre à la foire de Beauquère pour parler avec toute liberté à ces créanciers a cauze de la franchize de la foire, et leur donner satisfaction; pour preuve de ce, voilà une lettre qu'il avoit

escript avant son despart au sieur Claude Planchet, curé, pour avoir son certificat. Il luy fit réponce qu'il n'en pouvoit donner pour aler hors du diozèce de Mgr l'évesque de Grenoble, mais qu'il pouvoit aler en toute liberté sur le certificat qu'il avoit de l'abbé Lescot, de Grenoble. Mais qu'on pouvoit faire responce à M. l'intendant, et luy envoyer copie de la dite lettre qu'il avoit fait au curé des Hières avant son despart pour la Provence — c'est ce qu'on fit, et M. l'intendant ne retourna plus escrire.

« Le 25 juillet, le dit Planchet, curé des Hières, vint chez moi me faire voir une lettre circullere pour le diosèze de Grenoble qu'il falloit absolument ce confesser et comunier à l'example de Grenoble, capitalle de la province, faute de ce soufrir les dragons, et après m'avoir fort exzorté et ma femme aussy à nous dispozer, je prins la parolle et luy dis : Monsieur, un jour de la semaine prochaine je porteray ma femme et ma sœur à faire ce qu'il faudra, cella est plus que raisonnable, asseurés vous de cella; il s'en alla souper sur ce de bon courage. Je remarquay sa posture et qu'il s'en aloit frottant ses mains de joye. Il entandoit d'une manière et moy de l'autre, aussy bien que ma femme, puisque notre partie estoit liée quatre jours après, et de fait nous fîmes voille.

« Le 29 juillet, Dieu nous envoya une pluie vingt-quatre heures avant nostre despart, quy donna de neige nouvelle au plus haut endroit près d'un grand pied et demy. Environ dix heures du soir, arriva un Savoyard mouillé à merveille, quy me dit que les autres nous attendoient sur le chemin. J'avois aussy un homme du pays aposté pour porter ma Suzon âgée de six années. Nous ne fîmes que faire boire ces personnages et sans grand bruit comme vous pouvez figurer, et pendant ce temps-là je préparay mes deux chevaux, et fis avertir ma sœur, femme du sieur Monnet, avec rendez-vous, et l'autre m'aida à mettre des morceaux de nappes que j'avois coupé aux pieds de mes chevaux, à cette fin qu'ils ne menassent point de bruit en sortant de chez moy sur le pavé, de peur que les voisins n'entendissent. Ma femme en sortant de la chambre mit ma fille sur le dos. C'étoit environ onze heures du soir, au plus fort de la pluie, et quand je jugeai qu'elle pouvoit estre à deux cens pas hors de ma maizon et du village, je fermé bien mes portes, et me remis à la garde du bon Dieu, et ayant joint ma femme, deschaussâmes les deux chevaux et mis ma femme à cheval avec ma fille. Nous ne fûmes pas vis-à-vis

Descloz, qu'elles tombèrent de cheval à la montée, d'autant qu'il ne fezoit point de lune, estant au deffaut (de la montagne). Sur quoy ma femme prit de rechef sur son dos nostre Suzon, et de ce qu'il fezoit noir à la montée, elle s'écarta du chemin, les guides estant assez ocupés à conduire mes chevaux; et par bonheur ma sœur avec son guide ayant passé un autre chemin, firent rencontre d'elle et ma fille. La mère ne pouvoit plus marcher, la fille par le grand mauvais temps qu'il fezoit, ou de frayeur, prit un grand dévoyement de cœur et un..... à mesme temps, que nous croyons qu'elle en mourroit. Je mis la pauvre enfant dans mon brandebourg, et le tout attaché au dos d'un de mes guides où elle n'avoit pas froid, sans quoy il nous la falloit enterrer à la montagne du coing du col où nous passâmes; et à l'esgard de ma sœur, estant à moitié monté de la dite montagne, après avoir passé Martignare, elle perdoit courage, et de mesme les guides pour l'injure du temps, pluie, neige et glace, le jour venant, que les habits estoient gellés sur le cors, les cottes jusqu'à moitié cuisses. Nous beumes estant près du plus haut de la montagne (pour lors estoit grand jour), chacun une demy-tasse d'eau-de-vie, que ma sœur en avoit une bouteille; finalement estant au plus haut d'ycelle, le soleil commençoit à paroître sur les plus haut rochers; pour lors prîmes courage, nous trouvant finalement à la dessente.

« Estant arrivé aux premières maisons de Savoye, quy sont les montagnes *de Lesté* et aient passé le Riou-Blang, les guides demeurèrent d'acord qu'il nous faloit séparer. Ils estoient trois, et nous trois à cheval; qu'un iroit avec ma femme et fille, et l'autre avec ma sœur et sa fille, et l'autre quy avoit un cheval avec moy, et qu'on lesseroit toutes les hardes à Saint-Jean de Morienne, et que nous passerions tous séparément à Genève, et que si par malheur quelqu'un estoit pris (que Dieu ne veuille !) et que les autres le verroient, n'en pas faire semblant, d'autant qu'il est plus facile d'en délivrer une que deux ou trois, et que notre route seroit par Montmeillan, Chambéry, Aix-les-Bains et Rumilly; et que sy l'on trouvoit quelqu'un qui se voulût formalizer, l'on diroit qu'on va aux bains d'Aix conduire ces filles quy sont indispozées, et qu'on ne logeât point soit à la couchée ny à la disnée dans un mesme logis, et de cette manière nous nous séparâmes tous trois à la garde de Dieu.

« Quand à moy je dinay à Saint-Jean de Morienne, ma femme une

lieue au-dessous, et ma sœur Marie une lieue au-dessus de Saint-Jean, au bas de la montagne. Ma femme et moy logeâmes à la Chapelle au-dessous de Saint-Jean, trois lieues, chacun à son logis sans savoir rien l'un de l'autre, et ma sœur à la Chambre, une lieue près de nous. — Le lendemain ma femme se sentant bien montée, part fort matin, et je la vis de loin s'arrêter à un cabaret à deux lieues de Montmeillan, où je fus fort surpris, croyant qu'elle fust encore derrière, et nous, nous allâmes dîner plus bas, et ne la retournai voir qu'au-dessus de Chambéry.

« Approchant le mesme temps, ma pauvre sœur fit mauvaise rencontre de soldats de la citadelle quy la condhuisirent dans le fort, dizant estre une Luzernoise. Nous croyons que tout alloit bien, puisque n'avions ny les uns ny les autres eu mauvaise rencontre, ayant passé partout séparément. Nous allâmes coucher à Aix, chacun à son logis séparément, et le lendemain au soir à Saint-Jullien, chacun à son logis où il ne se manqua de rien que ma femme ne fût arrêtée, et le jeudy premier aoust nous fîmes nostre entrée à Genève, à huit heures du matin par la grâce du Seigneur.

« Revenant à ma sœur, après que nous eûmes disné, nous envoyâmes le guide de ma femme à cheval au-devant de ma dite sœur, pour esviter le lieu de Saint-Jullien, croyant qu'elle ariveroit ce mesme jour à midy, dont le guide s'en alla jusqu'à Saint-Jean de Morienne, doutant que le gouverneur de Montmeillan donnât un certificat à me sœur pour s'en retourner, et le guide (pas plus de teste (*sic*), quoy qu'un homme de cinquante années, et quy paraissoit rézolu) la retourna à Saint-Jean de Morienne où estant arrivés, ont appris que des personnes de la Grave nous avoient poursuivis jusques-là et qu'ils s'en estoient retournés. Et ayant demeuré quelques jours cachée, un soir où debvoit partir pour se mettre en chemin, furent arrêtés au milieu de la rue, et menés devant M. le fiscal auquel elle baille d'argent et ses bagues, et il luy promit que le lendemain au soir il luy bailleroit encor un guide, outre celui qu'elle avoit, et quy la conduiroit dans la cité; et estant arivée à une lieue près Genève, à Saint-Jullien, elle fut arrêtée par M. le juge Mage, environ deux heures après-midy, et après l'avoir arrançonnée de 12 louis d'or, et gardé son mulet qui a esté perdu aussy bien que le reste, ils l'ont conduite environ la minuit au pont d'Arve, et les sentinelles ont mis bas le pont-levis, et l'ont retirée dans le corps de garde jusqu'au

jour qu'elle est entrée à Genève à porte ouvrante. Elle a séjourné en chemin huit jours après nous par les mauvaises adventures qu'elle a eu, et lendemain de son arrivée s'est alitée d'un flux de sang quy l'a gardée douze jours. Après elle s'est blessée d'un enfant de près de trois mois, quy apparament s'estoit détaché en passant le col, la première nuit par les grandes souffrances que nous eûmes de la pluie, neige et grande glace sur le matin. Elle a fait une maladie de neuf semaines à la Teste-d'Or à Genève; ma Suzon, dès son arrivée à la dite ville, prit la petite vérolle, de quoy elle fust heureuzement deslivrée par la grâce du Seigneur et les grands soins de M. Gramel, le médecin. Il est mort 1,200 enfants de la vérolle à Genève pendant le tems de nostre séjour de cinq semaines.

« Seigneur Jésus, nous te rendons très humbles grâces de tous tes bienfaits. Octroye-nous ce bien que jamais ne les mettions en obly, que vivions en ta crainte pour mourir en ta grâce. Amen.

Fait à Vevay en Suisse, dans le canton de Berne, le 26 janvier mil six cent huitante-sept.

(*Signé*) JEAN GIRAUD.

COMPLAINTE SUR LA MORT DE FRANÇOIS BÉNEZET

PASTEUR DU DÉSERT.

1752.

Un de nos correspondants, M. le pasteur Louis Farelle de Saint-Germain de Colberte, appelait naguère notre attention sur les complaintes des martyrs du désert dont il possède une riche collection formant plus de trois mille vers. Il les caractérisait en ces termes : « Les complaintes du désert sont simples, sans prétention. Le style en est d'ordinaire incorrect et nu ; la rime, presque toujours pauvre, fait quelquefois défaut. Point de recherche dans le choix des expressions; point de rhythme; absence plus ou moins complète de formes poétiques; et pourtant on aime à relire ces morceaux, car c'est la foi de nos pères qui les a dictés. Et puis, en y regardant bien, ils renferment de très belles choses. Sous un extérieur de peu d'apparence, on y voit briller d'un éclat vif et pur le véritable esprit du martyre. »

Une des plus précieuses reliques de cette littérature du désert, presque toujours anonyme, est sans contredit « la complainte sur la prise de

M. Bénezet, » jeune proposant arrêté le 30 janvier 1752 près du Vigan, et transféré à la citadelle de Montpellier d'où il ne sortit le 27 mars que pour expirer sur le gibet, victime des cruels édits de Louis XIV. Aux obsessions d'un prêtre fanatique qui le pressait d'abjurer sous peine de l'enfer, il répondit : « Si vous étiez persuadé qu'il y en eût un, me persécuteriez-vous comme vous le faites? » Un roulement de tambour couvrit ses dernières paroles. Il était arrivé au lieu du supplice en chantant le psaume LI, et il offrit sa vie en sacrifice avec un visage serein. François Bénezet avait à peine vingt-six ans. Sa mort fut l'objet d'une belle complainte populaire que M. Ch. Coquerel n'a point citée, tout en signalant le mérite de ce morceau, « le plus remarquable, dit-il, que les malheurs du Désert aient inspiré. » Nous reproduisons ce petit poëme devenu assez rare, d'après une communication de M. le pasteur L. Farelle :

I

Prosternons-nous avec humilité,
Abattons-nous sous cet épais nuage
Qui fond sur nous avec rapidité;
Nous en voyons déjà tomber l'orage.

II

Grand Dieu des cieux, qui vois tous les humains,
Jette sur nous un regard doux, propice,
Protége-nous et sois notre soutien;
Que ta bonté maintienne la justice.

III

Nous périssons par la crainte et l'effroi,
Et nous avons la mort peinte au visage,
Quand nous voyons que, pour suivre ta loi,
On nous poursuit par le fer et la rage.

IV

On arrête jusqu'à nos conducteurs;
On les traîne comme à la boucherie,
En les mettant au rang des malfaiteurs;
On leur ôte leur innocente vie.

V

Dans le Vigan, notre cher Bénézet
A été pris par une main meurtrière,

Qui ressemblait à l'orgueilleux Zéeb,
Jointe avec lui une troupe incendiaire.

VI

On l'emmena, lié et garrotté,
A la prison pour assouvir leur rage.
Ces cœurs ingrats l'ont fait interroger
Pour ébranler, s'ils pouvaient, son courage.

VII

Il répondit à tous ces furieux,
Avec ferveur et d'un cœur plein de zèle,
Que son grand Dieu lui a ouvert les yeux,
Qu'il le suivra jusqu'où sa voix l'appelle.

VIII

Il fut conduit par quatre cents furieux,
Qui l'insultaient avec une humeur noire,
Jusqu'à l'endroit où grand nombre d'élus
Y ont souffert d'éternelle mémoire.

IX

En arrivant auprès de Montpellier,
On vit en pleurs la troupe des fidèles;
Les yeux au ciel, il a voulu chanter
Un hymne saint jusqu'à la citadelle.

X

On le serra dans la noire prison
En ordonnant d'y faire double garde;
On fit sortir de l'enfer un tison
Pour le troubler; le Seigneur fut sa garde.

XI

Pendant deux mois il fut persécuté;
Par des douleurs on voulut le surprendre.
Il répondit avec humilité;
Les convainquant, on se lassait d'apprendre.

XII

Le jour précis qu'on avait ordonné,
On le jugea, on lui lut sa sentence;

D'un air serein, il voulut l'écouter,
Se reposant dessus la Providence.

XIII

Il pria Dieu de pouvoir accomplir
Ce traitement où ce grand Dieu l'appelle,
Pour être mis au rang de ses martyrs
Et pour jouir de la gloire immortelle.

XIV

On le conduit tout droit près du poteau ;
Auprès de lui étaient deux satellites
Qui lui parlaient ; mais lui, les yeux en haut,
Chantait toujours les hymnes du Psalmiste.

XV

En cet instant, il se met à genoux,
En priant Dieu de lui être propice
Et qu'il lui fût et favorable et doux,
Qu'il lui offrait son cœur en sacrifice.

XVI

Il pardonna jusqu'à l'exécuteur,
Et, en mourant, il chantait un cantique
D'alleluias à son divin Sauveur,
En l'exaltant d'une ardeur héroïque.

XVII

Ainsi mourut notre prédicateur ;
Ayant fini ici-bas sa carrière,
Il fut reçu par Jésus son Sauveur,
Dans le Très-Haut, auprès de Dieu le Père.

MÉLANGES.

NOTICE SUR ISAAC CASAUBON.

(Seconde partie) (1).

Le journal de Casaubon pendant son séjour à Paris, de 1600 à 1610, nous ramène sans cesse aux conférences théologiques et aux anxiétés que lui causaient ces luttes continuelles. La sainteté de sa vie, son profond savoir faisaient de lui le point de mire de tous les partis, et il se voyait en butte aux plus vives attaques. Bien qu'il vécût à une époque où les controverses étaient remplies de violence et de grossièreté, il y porta toujours la plus grande modération, et les expressions trop peu mesurées que lui ont attribuées quelques écrivains étaient celles de ses amis et non les siennes, ainsi que le prouvent, avec évidence, ses plus récents biographes.

Rome a rarement manqué de champions habiles, toutes les fois que la cause catholique était en péril. Parmi ses défenseurs à Paris, on remarquait le cardinal Du Perron. Il avait renoncé à la foi protestante dans laquelle il avait été élevé, et grâce à ses talents, à la distinction de ses manières, il avait obtenu les plus hautes distinctions dans l'Eglise romaine. Casaubon se trouva en contact presque quotidien avec lui, et bien que ces rapports ne fussent pas toujours faciles, il parle du cardinal avec autant d'impartialité que de respect. C'est à ses yeux « un grand homme auquel il ne manque qu'une doctrine plus pure. » Ailleurs, il admire son savoir et sa finesse, différant en cela de Scaliger, qui parle en ces termes de Du Perron : « Obséquieux à mon égard, il me suivait comme mon ombre durant mon séjour à Paris. Ce n'était d'ailleurs rien moins qu'un homme instruit; il avait seulement une grande ambition, et surtout l'art de plaire aux dames. » Quoi qu'il faille penser de ce jugement, il est probable que ce furent ses controverses avec le cardinal qui attirèrent l'attention de Casaubon sur les grandes questions alors en litige. Chacune d'elles devint pour lui l'objet d'une étude spéciale. « J'ai passé

(1) Voir le cahier précédent, p. 185. L'auteur de cette intéressante notice que nous avions qualifiée d'anonyme, s'est révélé récemment à nous, et nous sommes heureux d'offrir l'expression de nos remerciments au *Rev. Octavus Fox. M. A. Oxon. Rector of Knightwich, Worcesteshire.*

ma journée à étudier la doctrine du purgatoire, et je n'ai trouvé dans Bellarmin, ce professeur de mensonges, qu'erreurs, folie et artifice.» Le lendemain il se retrouve encore en face du cardinal qui se prévaut de l'antiquité de sa doctrine, en niant les abus qui s'y sont introduits. «Il m'a montré beaucoup de passages que nos auteurs citent à faux, soit qu'ils ne les comprennent pas, soit qu'ils en dénaturent le sens.» Les passages relatifs à ces débats sont trop nombreux pour être cités. Le cardinal n'était pas d'ailleurs seul à travailler à la conversion de Casaubon. Des personnages du rang le plus élevé tentèrent de le gagner, et les luttes dans lesquelles il fut engagé malgré lui troublèrent profondément sa vie. «Aujourd'hui, écrit-il, le 1er décembre 1609, j'ai été invité à dîner chez le prince d'Anhalt; autant d'heures de perdues! Oh! quelle vie fatigante je mène, d'autant plus qu'on ne veut pas me laisser un moment de repos et qu'il me faut lutter sans cesse pour défendre ma foi! Quelle folie de vouloir me persuader! Leur Eglise ne peut être la mienne. Je tremble à la seule idée qu'eux et moi nous adorons un même Dieu!»

Casaubon n'était point cependant un de ces esprits étroits qui ne savent pas reconnaître les qualités d'un adversaire. Il se réjouissait sincèrement de toutes les manifestations de foi, même quand il les trouvait mêlées à des pratiques païennes. C'est ainsi qu'il écrit: «Je n'ai pu me joindre à nos saintes assemblées dans les solennités de Pâques, et c'est un papiste que j'ai entendu prêcher sur la commémoration de la mort de notre Sauveur. Ç'a été pour moi une surprise des plus agréables d'entendre exposer les mystères du salut avec tant de pureté. A l'exception de quelques apostrophes déplacées, le sermon tout entier m'a paru conforme à la saine doctrine.» Casaubon n'était pas sans inquiétude sur l'avenir de la religion réformée; il voyait l'influence romaine grandir de plus en plus, dominer dans l'Etat. «Je ne saurais vous dire avec quelle célérité la domination de Rome s'étend; c'est vraiment inconcevable! Les plus fidèles conseillers du roi seront bientôt révoqués, et l'acceptation du Concile de Trente sera la conséquence de leur retraite. Malheureusement, quand on observe avec attention le système huguenot, on ne peut s'empêcher d'y remarquer des points faibles.» Quoique très disposé à reconnaître le zèle des prédicateurs protestants à Paris, il se plaint qu'ils ne soient préoccupés que de mettre en avant des questions de pure scolastique. Il dit à propos de Du Moulin: «Il

soutient que l'Ecriture n'a besoin d'aucun interprète, mais je crois avec beaucoup d'autres que ce raisonnement est aussi absurde que dangereux, et il le devient encore plus par son application à l'eucharistie.» On sait que, sur ce point, Casaubon différait peu des catholiques, et qu'il crut devoir s'éloigner des docteurs éminents qui avaient dissipé l'obscurité du moyen âge.

La pratique du culte réformé n'était pas chose facile à cette époque, l'Edit de Nantes ne permettant aux huguenots de le célébrer qu'à cinq lieues de Paris. Ils étaient obligés de se rendre en barques à un endroit situé au bord de la Seine et appelé Ablon. Ce ne fut qu'en 1606 qu'on leur accorda la permission de se réunir à Charenton. Casaubon faillit se noyer un jour qu'il allait à Ablon. Le trajet était si long et était rendu si pénible par les intempéries de la saison, que Casaubon, dont la santé était très délicate, ne put se joindre à ses frères autant qu'il l'aurait désiré. Ce fut encore un motif de défiance à son égard; on l'accusait de vouloir se séparer. Ses *Ephémérides* montrent au contraire quelle importance il attachait au culte public; dans la santé comme dans la maladie, « il éprouvait un extrême désir d'entrer dans les parvis du Seigneur; son cœur et sa chair criaient au Dieu vivant. »

Plusieurs deuils marquèrent son séjour à Paris. Aucun ne lui fut plus sensible que la perte de son ami Scaliger. Son journal comme sa correspondance témoignent de son admiration pour ce savant. Les modernes qui ont appris à le connaître par le livre des *Scaligerana* jugeront plus favorablement Casaubon que Scaliger. Il possédait, à la vérité, une rare érudition, mais son amour-propre était excessif, et trop souvent il se montra sévère et dur dans ses jugements. Mais écoutons Casaubon lui-même, dans l'hommage enthousiaste qu'il rend à son ami. «Il est donc vrai que le grand Scaliger est mort! Quel deuil pour l'Eglise et les lettres! et quel génie que celui qui vient de s'éteindre! Tu l'avais orné, ô Dieu, des dons les plus rares, tellement qu'on ne saurait trouver aucun homme qui l'ait égalé dans le passé, et qu'il demeure sans rival dans l'avenir. Il semblait né pour servir d'exemple à autrui. Accorde-moi, ô Dieu, de me rappeler ses vertus pour les imiter! Sa mort est un coup terrible pour moi; j'en éprouve une sorte de stupeur, car je me sentais élevé au-dessus de moi-même, rien qu'en pensant à lui. J'ai perdu la perle de tous mes amis. Une seule chose me console, ô Scaliger! Tu as

combattu le bon combat, tu as heureusement fourni ta course, tu as remporté le prix ! La lumière du siècle, la gloire de la France, l'ornement de l'Europe, Scaliger n'est plus ! »

Ces extraits suffiront pour montrer combien était sympathique l'âme de Casaubon. Il portait une telle sensibilité dans les affections domestiques qu'on peut se demander si son amour pour sa femme n'était pas pour lui un sujet de souffrance, plutôt qu'une source de joie. Il paraît l'avoir compris lui-même, quand il s'écrie naïvement : « Oh ! si les femmes étaient moins aimables ou moins aimées ! Qui peut dire, mon Dieu, la bénédiction attachée aux liens du mariage, tel que tu l'as institué, et que tu m'as permis d'en jouir si abondamment ! Il est vrai que les épines se mêlent aux roses, et les soucis domestiques nuisent trop souvent à mes études. » Ailleurs, il rend un hommage sans réserve à l'union conjugale. « Combien sont intimes les affections qu'elle crée, comparée aux autres formes de l'amitié ! c'est là seulement que peut se montrer l'étrange puissance de l'amour. » Il est vivement affecté par les maux de Florence, et son journal est rempli des témoignages de la plus vive sympathie pour les maux qu'elle endure. C'était, paraît-il, une femme d'une rare énergie et d'une haute capacité. Les intérêts domestiques reposaient entièrement sur elle. Casaubon déclare lui-même qu'il était complétement impropre à leur gestion. Elle était obligée de s'absenter souvent, quelquefois durant de longs mois, ce qui était pour lui un pénible sacrifice. Les emportements auxquels elle se laissait parfois entraîner, devenaient pour lui un sujet de chagrin, et il se donnait beaucoup de peine pour en amortir les effets. Les moindres incidents de sa vie sont minutieusement rapportés, et avec tant de simplicité, qu'on y tronverait un véritable charme, si l'on ne souffrait de voir ce grand homme aux prises avec tant d'ennuis et de misères sans nom.

Sa fille Philippa fut la seule, parmi ses enfants, à lui donner la satisfaction qu'il méritait. Son fils aîné, Jean, embrassa à l'âge de vingt ans la religion romaine. Il est facile de comprendre le profond chagrin qu'il en ressentit, lui qui avait passé sa vie dans la pauvreté et la souffrance, plutôt que d'accepter les offres brillantes que Rome ne cessait de lui faire. Il voyait son fils premier-né ternir l'honneur paternel en renonçant à la foi dans laquelle il avait été élevé. « Ah ! s'écrie-t-il, qui peindra les ruses de Satan ! Ils n'ont pu me forcer à

m'agenouiller devant leurs images, ni à croire leur doctrine de mensonges; c'est pourquoi ils se sont emparés de mon fils aîné, et l'ont entraîné dans l'abîme de leurs erreurs. O génération de vipères! qui vous a appris à user à mon égard de tels artifices? A mon insu et malgré moi, vous avez séduit l'esprit d'un jeune homme également ignorant de la théologie et du monde! » Sa fille n'était pas destinée à le consoler par son affection. Elle mourut à dix-neuf ans, « sa lumière, sa gloire, sa bien-aimée, » comme il l'appelle; elle possédait toutes les qualités, et quoique jeune, avait connu bien des épreuves. Il s'était souvent entretenu avec elle de leur pauvreté, de son dési de la voir honorablement établie. Mais rien n'était plus difficile Paris, où les femmes devaient apporter de riches dots à leurs maris. Il s'étend sur ce sujet dans une lettre à Scaliger. « Vous savez, dit-il, que j'ai une légion d'enfants. Je puis suffire, et sans beaucoup de frais, à l'éducation de mes fils; mais ce serait folie à moi de penser que je pourrai établir mes filles, comme il convient à leur naissance. Ce qui paraîtrait ailleurs une dot convenable ne suffirait pas ici à la fille du plus humble artisan. » Casaubon se plut à éprouver quelquefois sa fille, en lui donnant à entendre qu'il pourrait tout obtenir, honneur, fortune, s'il voulait céder entièrement aux désirs du roi, et suivre le courant du jour. Mais elle resta inébranlable, et le fortifia dans la pensée qu'il devait aux siens un exemple dont ils seraient les imitateurs. Malgré sa jeunesse, Philippa avait gagné l'affection de Lady Carew, la femme de l'ambassadeur anglais à Paris, qui avait voulu qu'elle demeurât dans sa maison, à la grande satisfaction de Casaubon, qui appelle cette maison une école de piété. Lord Carew était doué des plus hautes vertus, et sa femme ne se distinguait pas moins que lui par son attachement à la foi réformée. C'est sous le toit de ces nobles étrangers que Philippa fut atteinte de la maladie qui devait l'enlever. « Tu es arrivée au port, ô ma fille, tandis que nous demeurons suspendus entre la crainte et l'espérance. Nous poursuivons notre pénible voyage sur une mer agitée, tandis que les chœurs des anges t'annoncent une succession de joies sans fin! »

D'autres épreuves étaient réservées à Casaubon : il apprit à la même époque, qu'il avait perdu le peu qu'il possédait à Genève. Il est inutile d'entrer dans des détails à ce sujet. S'il faut l'en croire, ses amis et les hommes de loi eux-mêmes furent unanimes à con-

damner les magistrats de Genève, et il ne peut s'empêcher de lancer l'anathème contre eux : « Cité de voleurs, repaire d'avarice! que faut-il le plus admirer de la piété des Genevois ou de leur diabolique hypocrisie! J'ai perdu 1,300 couronnes avec les frais de mon procès. J'ai trop tardé à dévoiler les rapines exercées par les magistrats, et celles de ministres non moins coupables qu'eux. » Plus loin, il montre plus d'abnégation et de charité quand il s'écrie : « Je le confesse, mon Dieu, j'ai été excessif dans ma colère, et j'ai péché. Aide-moi à oublier les injustices des hommes! On m'a tout pris, il ne me reste que mes livres et mes enfants (*liberos et libros*). A mes anciennes charges viennent encore s'en ajouter de nouvelles : ma sœur, sa fille et des parents sans ressources que je ne puis abandonner. Je succombe quelquefois sous le fardeau; d'autres fois il me semble que je suis relevé jusqu'au ciel. Que ne puis-je moins regarder aux choses de ce monde, et ne m'appuyer que sur toi, ô Dieu! » La sœur dont il parle ici, était en effet pour lui un sérieux sujet d'inquiétude, car elle était incapable de supporter la pauvreté. Elle se plaignait sans cesse de l'inutilité des efforts de son frère pour la soulager. Elle avait de continuelles contestations avec sa belle-sœur. Il ne sait de quels termes se servir pour peindre ce caractère acariâtre : « O femme insupportable! Oh! ma croix!» Il avait répondu pour elle auprès de ses créanciers et fut obligé de payer ses dettes. Mais aucun bienfait ne put adoucir celle dont il déplore sans cesse l'ingratitude. Ce qui augmentait son chagrin, c'était l'obligation où il se trouvait de solliciter Du Perron et d'autres courtisans en crédit, en faveur d'une personne si peu digne d'intérêt.

Pour comble d'ennuis, il avait à pétitionner sans cesse pour obtenir le payement de ses honoraires en retard. La bienveillance du roi était toujours la même à son égard, mais les courtisans le traitaient avec un mépris qui révélait une profonde animosité. On regrette de trouver le nom de Sully sur la liste de ses détracteurs : « Je ne puis supporter les dédains de cet intolérable rustre. Il m'a trahi, quand tous les autres m'abandonnaient. Rien ne peut adoucir son humeur sauvage. De Thou lui-même y a échoué. » Les mémoires du grand ministre ne contiennent malheureusement rien qui puisse atténuer cette accusation. Son langage indique qu'il considérait les hommes de lettres comme trop payés par quelque insignifiante faveur. « Le roi, dit-il, ayant entendu parler de Casaubon et

de son grand savoir, l'invita à venir à Paris avec sa famille, et lui accorda une pension qui lui permettait de vivre comme il convient à un homme de cette sorte, qui n'est pas appelé à gouverner l'Etat. » (*Mém.*, liv. X.)

La défaveur qui s'attachait à la religion de Casaubon, l'empêcha de devenir professeur à la Sorbonne. Mais il donnait chez lui des cours, suivis par les hommes les plus éminents de Paris. La mort de son jaloux prédécesseur Gosselin lui laissa la libre disposition des trésors de la Bibliothèque royale dont il devint conservateur. Le travail auquel il se livra dès lors ne fut pas sans fruits, qui se répandirent au dehors par une suite de publications. Mais la meilleure part de cette science si laborieusement amassée, était destinée à périr avec lui. On nous pardonnera de citer ici un passage qui fait tableau. « Nous sommes au mois de janvier. Il est tard, la nuit touche au matin. Après une longue journée d'études, je me suis retiré dans mon cabinet, ma femme dans sa chambre ; chacun de nous est occupé à sa tâche. Tandis que je lis Chrysostome, elle, en active ménagère, travaille à l'aiguille. » On comprend la nécessité de ces longues veillées en songeant que la vie était déjà à Paris ce qu'elle est de nos jours, une dissipation perpétuelle de gens très occupés. Il semble que les visites, les soucis de famille devaient laisser à Casaubon peu de temps pour ses travaux. C'est cependant à cette époque qu'il publia sa grande édition de *Polybe*. La dédicace à Henri IV est peut-être plus digne de l'auteur que du souverain auquel elle est adressée. Ce fut le 20 octobre 1609 qu'il fit hommage de son livre au roi. « Je fus reçu, dit-il, avec courtoisie par le plus grand des monarques ; mais mon livre, comme j'aurais dû le penser, n'était pas écrit en un style qui pût plaire à un prince aussi ignorant en belles-lettres. Bien qu'indifférent aux flatteries des courtisans et des autres hommes, je ne pus m'empêcher de me sentir consolé par la pensée que le roi d'Angleterre m'avait donné de publics témoignages de sa faveur. » Si Henri ne pouvait prétendre au titre de savant, il sut du moins se montrer libéral, et quelques jours plus tard, l'auteur reçut une bourse de 1,000 couronnes, accompagnée des compliments les plus flatteurs.

Tels furent les événements qui marquèrent pour lui l'an 1609. L'année suivante fut une époque de crise douloureuse pour la France, et les peines domestiques de Casaubon ne pouvaient qu'augmenter.

Il avait l'habitude de faire, le premier jour de l'année, une revue du passé, et de jeter un coup d'œil sur l'avenir. Il ne déroge pas à cet usage, le 1er janvier 1610 : « Maintenant plus que jamais, mon Dieu, j'ai besoin que tu me viennes en aide, et que tu me guides ! Je suis condamné à vivre dans de perpétuelles polémiques. Je n'ai pas un jour, une heure, une minute de repos. Je n'ai pas seulement à combattre de faibles antagonistes, mais les adversaires les plus redoutables par leur mérite. J'ai de fréquentes conférences avec Du Perron, dont le génie ne le cède à aucun autre, et qui, en érudition, les surpasse tous. Je suis particulièrement harcelé par le roi, qui, jusqu'ici, par la grâce de Dieu, a été mon appui. » Au printemps, il ne fut pas médiocrement embarrassé par les propositions très flatteuses qui lui furent faites d'Angleterre. D'un côté, il se sentait attaché à Henri, et il ne voulait pas se montrer ingrat envers ce prince ; de l'autre, l'Angleterre lui offrait un asile où il pourrait professer librement sa foi, en même temps que l'occasion longtemps désirée de voir de près l'Eglise anglicane.

Il avait entretenu, pendant plusieurs années, une correspondance avec Jacques Ier, même avant l'avénement de ce prince au trône ; le souverain d'Angleterre se souvint du savant qu'il avait depuis longtemps distingué. Par l'entremise de Bancroft et d'autres dignitaires ecclésiastiques, il avait transmis à Casaubon des témoignages d'estime et d'admiration. Il est cependant douteux que celui-ci eût jamais quitté la France sans l'événement qui excita l'horreur de toute l'Europe : l'assassinat de Henri IV. Casaubon s'était alors réfugié à la campagne pour échapper aux distractions de la capitale. Il y écrit le 14 mai : « En ce moment m'arrive une horrible nouvelle : le roi aurait été grièvement blessé. J'ignore les détails. » Il les apprend quelques heures après : « Quelle chose terrible ! la perfidie des méchants a tué notre roi, notre grand et clément monarque, ce foudre de guerre, la terreur de ses ennemis ! Dieu veuille protéger notre nouveau souverain que l'on doit proclamer aujourd'hui ! » — 16 mai : « Je suis allé à la ville, et je l'ai trouvée plus tranquille que je ne m'y attendais, après l'assassinat d'un aussi grand prince. La disposition des esprits à la concorde est remarquable. Les chefs de notre parti se montrent, par un effet de la Providence, faciles à gouverner. » — 29 juin : « J'ai assisté à une cérémonie dont j'aurais voulu n'être jamais témoin. On a célébré aujourd'hui les obsèques du roi ; le corps

a été conduit du Louvre à Notre-Dame en grand'pompe et avec toutes les cérémonies usitées. Ce spectacle était splendide, mais profondément triste! »

La mort de Henri rendait si incertain l'avenir de Casaubon qu'il se décida, au mois d'octobre suivant, à demander un congé pour se rendre en Angleterre. Marie de Médicis parut disposée à lui en accorder l'autorisation. Il partit donc avec la suite de l'ambassadeur anglais, sir Edouard Wotton, frère de son ami sir Henry. A Boulogne, il admira la mer pour la première fois, et à Calais il fut ravi par le spectacle de cent cinquante barques de pêcheurs avec leurs innombrables mâts. Le respect témoigné à l'ambassadeur ne lui causa pas moins de satisfaction. Le duc d'Arquiem, accompagné d'une troupe de cavaliers, était venu à sa rencontre jusque sous les murs de la ville, où toute la population s'était rassemblée pour les voir entrer. Les jours suivants lui auraient paru monotones sans les périls dont il fait le récit : « Avant de m'embarquer, je mis de grandes bottes pour me réchauffer, et me rendis à bord à deux heures de l'après-midi, espérant atteindre Douvres promptement par un vent favorable. Je n'avais jamais vu un aussi grand vaisseau. Il avait trois voiles, sur lesquelles flottaient les couleurs de l'Angleterre. Nous étions à peine partis que le vent changea, et nous fûmes ballottés toute la nuit sur la mer. J'éprouvai un malaise indicible. Des torrents de pluie succédèrent au vent, et, n'ayant rien pour me coucher, je m'étendis sur les habits des matelots, d'où s'échappèrent des légions d'insectes qui me causèrent une souffrance insupportable. J'étais effrayé en même temps, et non sans raison, du danger que nous courions, car le vaisseau manqua périr à l'entrée du port. Nous parvînmes néanmoins à débarquer sans accident. »

C'est à Canterbury que nous retrouvons Casaubon, jouissant de l'hospitalité des chanoines et de l'aménité du lieu. Il fut frappé de l'élégance et de la richesse de la cathédrale, et il y trouva un compagnon sympathique dans Hookers. Il profita de son séjour dans cette ville pour observer un jour de jeûne et de sanctification, priant Dieu d'éclairer ceux que pouvait scandaliser un tel acte de piété. A Londres il reçut le plus aimable accueil d'Overale, doyen de Saint-Paul, et plus tard évêque de Norwich. Il conserva toujours pour lui et Andrews, ses premiers amis en Angleterre, une affection qui n'avait d'égale que celle qu'il portait à de Thou. L'archevêque Bancroft

l'accueillit avec tant de respect qu'il en eut presque de la confusion. Le dimanche, il assista à la consécration de l'archevêque Spotiswood et d'autres prélats. « Quelle satisfaction m'a fait éprouver cette cérémonie ! Ouvre les yeux, Seigneur, à nos puritains qui raillent si fort les rites anglicans. »

La première audience qu'il obtint du roi fut des plus gracieuses, et la bonté dont il ressentit les effets prouva qu'il était réellement aimé, honoré du monarque. Son journal, à cette époque, rapporte chaque semaine, presque chaque jour, ses visites à la cour, en compagnie de sa femme et de son fils invités avec lui. Aucun étranger n'avait été reçu avec de telles marques de faveur. Le roi discourait avec lui sur les questions les plus diverses, et personne ne fut plus à même d'apprécier les qualités de Jacques. A ce sujet, Casaubon écrit à de Thou : « Si l'on suppose que le roi a besoin de direction dans les questions de controverse, on se trompe, car il y est fort versé, et il possède une grande connaissance des Ecritures. » Les faveurs des cours ne sont pas sans ennuis. Casaubon se voyait sans cesse mandé auprès « du royal Mécène, qui voulait, disait-il, lui faire oublier sa patrie. » De retour chez lui, Casaubon s'écriait : « Oh ! qui me rendra à mes livres, et surtout à ma femme et à mes enfants ! »

Peu de semaines après son arrivée, il reçut de la Régente la permission de séjourner temporairement en Angleterre. Jacques, qui tenait à s'assurer de la présence d'un homme aussi distingué dans son royaume, lui accorda des prébendes à Canterbury et à Westminster, et, en outre, une pension de 300 livres par an. Le brevet de pension montre en même temps combien Jacques s'efforçait d'attirer les savants en Angleterre, car on y trouve à côté du nom de Casaubon ceux de Fagius, de Bucer et de Martyr. Le diplôme qui le met en possession de son siége à Canterbury, est remarquable en ce qu'il statue que, quoique laïque et marié, il jouira de tous les droits, priviléges et émoluments accordés aux ministres de l'Eglise. Le ro montrait la plus vive sollicitude pour les intérêts de Casaubon. Il écrit à sir Julius Cæsar, chancelier de l'Echiquier : « Je veux que M. Casaubon soit payé avant moi, avant ma femme et mes enfants. » Ces mots sont écrits de la main du roi. Il lui donna encore un plus grand témoignage d'amitié en devenant le parrain d'un de ses enfants, auquel il faisait présent, chaque année, de quelque pièce d'argenterie. La prodigalité si connue de Jacques était bien placée cette

fois, car il était naturel qu'il se réjouît d'avoir fait l'acquisition d'un homme aussi éminent, et cela d'autant plus que les opinions de Casaubon sur l'Eglise et l'Etat étaient les mêmes que celles de son royal protecteur. La théologie, d'ailleurs, était à la mode, et il était de bon goût de patronner ceux qui s'en occupaient. L'accueil que Casaubon avait trouvé auprès de l'archevêque Bancroft lui permettait d'espérer de ce côté une amitié tout aussi vive que celle de son souverain. Malheureusement, la mort du prélat coupa court à ces espérances. Son successeur Abbot, quoique d'un caractère très différent, eut assez d'esprit pour comprendre que c'était s'honorer que de protéger un homme tel que Casaubon. Tous les membres de l'Eglise anglicane parurent rivaliser à qui lui témoignerait le plus de faveurs. Entre tous, une mention honorable est due au Dr Andrews. Il était, à cette époque, évêque d'Ely, et il accueillit le critique français avec la sympathie d'un savant et la cordialité d'un chrétien.

Un mois après son arrivée en Angleterre, Casaubon fut invité chez l'évêque d'Ely. Ils parcoururent, dans leurs entretiens, le vaste champ de la théologie et des lettres, ce qui permit à Casaubon d'admirer le savoir et la piété de son hôte, et de tirer, dit-il, un grand profit de ses conversations. Leurs études avaient été tournées vers les mêmes sujets. Tous deux avaient réfuté les sophismes de Bellarmin, et selon Casaubon, Andrews démontrait, dans un style d'une remarquable élégance, les erreurs et les inepties de ce théologien. Pendant l'été, l'évêque résidait dans son diocèse, et, en 1611, Casaubon y passa six semaines avec lui. Il fit un voyage en sa compagnie, s'arrêtant à Cambridge, où il fut reçu par de Dr Richardson. Il y partagea son temps entre la cathédrale et les conversations sérieuses. L'amitié que lui témoignait Andrews lui rendait la vie si douce qu'il n'aurait rien eu à désirer, si le silence de sa femme, retenue par des affaires à Paris, ne lui eût causé du chagrin. Il fut témoin de la cérémonie que l'on célébrait chaque année en souvenir de la conspiration des poudres. « Les chanoines, dit-il, vinrent au-devant de l'évêque sous le portique, et une procession chantant des psaumes les suivit jusques au chœur. Ceux qui réprouvent la splendeur du culte, trouveront beaucoup à condamner à Ely. Pour moi, j'aime ces nobles restes de l'antiquité, et je désire qu'ils soient conservés avec soin. » Il accompagna aussi son hôte dans une tournée qu'il fit dans l'île d'Ely. Il prit grand plaisir à ce voyage, et s'étonna

de voir que, même dans les grandes villes comme Norwich, les maisons étaient couvertes en chaume. En approchant de Wisbeach, ils rencontrèrent les premiers magistrats de la ville et ses principaux habitants qui étaient venus au-devant de leur évêque, lui formant un cortége de cent cinquante cavaliers. Quelques jours après, il brisa la « chaîne » dorée et dit adieu à l'évêque, pour retourner à Londres. Il fut retenu, à son passage à Cambridge, par le vice-chancelier qui réunit à son souper, en son honneur, les professeurs de l'Université.

A Londres l'attendaient des mécomptes dont le plus grand fut la privation de ses livres, d'abord retenus en France par le mauvais vouloir de la reine, puis arrêtés à la douane. La difficulté qu'il eut de les obtenir (et il ne le put qu'en implorant l'aide de l'évêque d'Ely et de l'archevêque de Canterbury) lui causa tant d'irritation qu'il ne put s'empêcher de s'écrier dans un accès d'impatience qui ressemble à de l'ingratitude pour le pays où il avait été si bien reçu : « Me « voilà justement puni d'avoir abandonné ma patrie pour cette autre « Charybde. » Il pouvait, il est vrai, attribuer ses accès d'humeur au triste état de sa santé. Mais il était encore moins maître de ses impressions, lorsqu'il revenait fatigué de ses longues visites à la cour. « C'en est fait, disait-il, de mes études chéries, il n'y a plus rien de commun entre elles et moi. » Quelle tyrannie que celle des grands ! Les exigences de l'amitié ne lui semblaient pas moins pesantes, car il était réveillé souvent au matin par quelque visiteur importun. Il s'effrayait aussi de la rapidité avec laquelle s'en allait son argent. Celui qu'il avait apporté de Paris avait servi à payer, outre ses premières dépenses, les vêtements nécessaires pour paraître à la cour, et quoiqu'il eût pris la ferme résolution de n'acheter aucun ouvrage, à moins qu'il ne lui tombât quelque rareté sous la main, il ne savait comment payer un compte de cent livres à son libraire. Il regrettait alors plus vivement l'absence de sa femme qui, disait-il, « saurait mieux s'y prendre pour réaliser quelques économies. » Avec son cœur aimant, il devait vivement souhaiter de retrouver le cercle de famille, dont il était depuis longtemps privé. Le seul fils qui l'eût accompagné en Angleterre, était élève au collége d'Eton. Il reçut en 1611 une courte visite de sa femme, c'était à son retour de Canterbury : « Presque à la même heure, Florence débarquait à Douvres. Ayant des chevaux tout prêts, je courus

au-devant d'elle, et la rejoignis après avoir franchi douze milles en deux heures et demie. Avec quelle joie nous partîmes ensemble pour Londres! » Les voyages, si faciles aujourd'hui, présentaient alors bien des difficultés; on s'émerveillait pourtant de leur rapidité. Le temps a fait un pas et tout change avec lui :

Tempora mutantur, nos et mutamur in illis.

Durant son séjour à Canterbury, Casaubon avait été reçu chanoine de ce chapitre, avec des réserves, comme sujet français, quoiqu'il eût été naturalisé précédemment. Son imparfaite connaissance de la langue anglaise fut plus d'une fois pour lui, dans ce voyage et pendant le reste de sa vie, une cause de sérieux embarras. Il avait commencé à l'étudier peu de temps avant de quitter Paris, afin de pouvoir lire les ouvrages des théologiens les plus distingués; mais il ne fit pas assez de progrès pour pouvoir jamais suivre un sermon, ni même la liturgie. Sa femme n'y réussit pas mieux, et cette ignorance troubla quelquefois la paix de son intérieur. Il mentionne plus d'un orage produit par la multitude de domestiques paresseux ou infidèles. Ces ennuis continuels, et la rigueur du climat firent détester l'Angleterre à Madame Casaubon, qui ne s'inquiétait pas moins que son mari de leurs fils : « L'étude du droit romain est abandonnée, la médecine ne jouit d'aucune faveur, la théologie seule est florissante, mais un Français ne peut espérer de faire son chemin dans cette carrière. » En cela il se trompait, car son fils Méric fut, pendant plusieurs années, chanoine de Windsor.

La grande faveur dont jouissait Casaubon à la cour ne manqua pas de lui faire des envieux dont les critiques troublaient son repos. Les uns attaquaient son caractère, les autres sa personne. Un jour, il fut grièvement blessé à l'œil par une pierre lancée dans sa voiture, comme il se rendait chez le roi, et ce ne fut que le commencement d'une série d'injures qui le poursuivirent jusque dans sa maison, où il fut assiégé nuit et jour. En réclamant la protection de l'archevêque contre de telles attaques, il se plaint que les protestants de Londres le traitent plus mal que les papistes de Paris. « J'ai vécu, ajoute-t-il, douze ans dans cette ville, à côté de franciscains et d'autres ennemis furieux de l'Eglise réformée. Nous célébrions tous les jours dans ma maison le service divin, chantant des psaumes

à haute voix, et lisant des sermons, sans jamais essuyer la moindre injure. Mais les Anglais sont devenus insolents sous la main trop douce de leur souverain, ce qui prouve les inconvénients d'une trop grande liberté. Que Dieu conserve le monarque auquel ils doivent leur prospérité ! » Une autre fois il raconte que « des voleurs s'introduisirent dans sa maison pendant la nuit, et emportèrent tous les ustensiles de ménage, et les provisions préparées pour le carême. « Touche, ô mon Dieu, le cœur des méchants, rends-moi ce que j'ai perdu, et apprends-nous à vivre dans la crainte de ton nom ! »

Malgré ses mésaventures, il ne juge pas trop défavorablement les habitants de Londres. Il se loue de l'hospitalité du lord maire, ainsi que de celle de la corporation des tailleurs, qui déploya en son honneur une grande magnificence. « J'assistai à leur festin annuel, dans une salle à eux ; je ne vis jamais rien d'aussi magnifique. » Quelque temps après, il fit une visite à l'ambassade russe. Le prince Michel Féodorovitch, grand-duc de toutes les Russies, avait envoyé des ambassadeurs au roi d'Angleterre pour obtenir sa médiation auprès du roi de Suède, et cimenter la paix entre les Etats du Nord. Ce n'était pas un médiocre honneur pour Jacques, d'être pris pour médiateur par un aussi grand souverain que l'empereur de Russie. « Je désirais, dit notre critique, observer les usages des envoyés russes, surtout en ce qui touche à leur religion; j'accompagnai donc le maître des cérémonies, et j'assistai à leur dîner. Mais je ne vis rien qui fût digne d'observation, quoique leurs habitudes diffèrent beaucoup des nôtres. Après trois heures fastidieuses, je laissai les ambassadeurs à table, me disant en moi-même que ceux-là sont dignes d'envie, qui connaissent les bienfaits de la civilisation et de la vraie piété. Après les avoir vus pour la seconde fois, il signale quelques singularités de leur vie : « Quand les Moscovites sont admis à la table de leur duc, ils ne doivent toucher à rien, jusqu'à ce qu'il leur ait offert le pain et le sel. Le roi ayant ordonné qu'on les servît, ils demandèrent alors la permission de manger. Deux d'entre eux seulement étaient assis, l'ambassadeur et son secrétaire ; quand le roi portait un toast en leur honneur, ils quittaient leurs siéges, pour se placer debout devant lui; puis, inclinés humblement, ils se prosternaient la face contre terre. »

A propos des étrangers, Casaubon fait cette réflexion qu'ils ne peuvent vivre en Angleterre que dans une condition digne de pitié

ou d'envie. Les libéralités du roi à son égard, le firent accuser à la fois de vénalité et d'avarice. Il avait le droit de mépriser une telle accusation : «Si j'étais tel qu'on me dépeint, j'aurais pu faire en France une fortune supérieure à celle de beaucoup d'autres. Henri le Grand m'accordait sa faveur, et les séides de la papauté n'épargnèrent rien pour me gagner à leur maître. Tant que j'ai été à Paris, j'ai eu à résister presque chaque jour aux offres séduisantes de la fortune qui venait d'elle-même au-devant de moi. Personne n'ignore que Clément VIII voulut m'attirer à Rome en me promettant huit cents couronnes, et en me laissant la faculté de garder tout ce que j'avais en France. Je pourrais montrer des lettres de Baronius et d'autres prélats et princes italiens pleines des plus flatteuses promesses. Avec une conscience vénale, je n'aurais pas manqué d'acheteurs. Je serais allé à Rome, si j'avais été athée. » Il n'avait pas besoin d'en appeler à de Thou pour prouver qu'il n'était pas venu en Angleterre dans le dessein d'y faire fortune. Depuis plusieurs années, il avait appris à admirer toujours plus l'Eglise primitive dont il ne trouvait, disait-il, qu'un pâle reflet dans l'Eglise réformée de France. Aussi avait-il saisi avec empressement l'occasion d'entrer en rapports avec des hommes qui s'efforçaient de rétablir l'Eglise dans sa perfection première. « Je ne me repentirai jamais du parti que j'ai pris, car je trouve ici des hommes pieux, savants, et fermement attachés à la vraie unité catholique. Je puis professer tout haut mon attachement pour l'Eglise des premiers siècles. » Ce respect des antiques traditions, cette défiance du système adopté à quelques égards par les huguenots, avaient augmenté depuis qu'il s'était livré à l'étude des Pères, dans un but d'apologie pour la réforme française. Ainsi que quelques théologiens de son temps, il ne trouvait dans cette étude aucun motif de se séparer de la communion de l'Eglise universelle. « Vous savez, dit-il, que la tyrannie de Rome n'a pas d'adversaire plus résolu que moi ; mais l'étonnant accord de tant de docteurs depuis les âges les plus reculés excite ma surprise, et me commande la réserve dans la défense de la dogmatique réformée. » Cette conviction ne fit que mûrir par une observation plus profonde, et le tenir en garde contre certaines opinions extrêmes de Calvin...

En arrivant à Londres, il jugea cependant qu'il était de son devoir de se joindre à la congrégation des protestants français. Mais

il s'y sentit à plus d'un égard étranger. Le premier sermon qu'il y entendit contenait de violentes invectives contre les Pères et leurs sectateurs, comme pouvaient en proférer de violents sectaires : « Que le prédicateur, écrit-il, cherche d'autres adeptes, car il ne me persuadera jamais de la vérité de son discours. Je passai le reste du jour à lire saint Basile, ce vrai chrétien, ce saint docteur. Ah! qu'il faut être aveugle pour censurer un tel homme ! » Quelle que fût son admiration pour les Pères, il n'y en avait aucun qu'il lût avec plus d'ardeur et de profit que saint Chrysostome. « Sa piété est si grande, son érudition si vaste, que je ne puis partager le sentiment de ceux qui lui préfèrent Calvin, et mettent les réformateurs au-dessus de toute l'antiquité. » C'était aussi la pensée de Scaliger, qu trouvait dans Chrysostome des choses merveilleusement belles sur le Nouveau Testament. C'est ainsi que Casaubon fut amené par l'étude et par l'examen attentif des controverses contemporaines, à adopter le système de l'Eglise anglicane. C'est avec une inexprimable douceur qu'il participe à ses pieuses solennités. « Aujourd'hui j'ai reçu pour la première fois le corps et le sang de Christ dans l'Eglise anglicane. J'ai observé avec grande attention cette forme de culte que je préfère à celle de France et de Genève. » « Tu sais, ô Dieu, dit-il ailleurs, quelle incertitude j'ai éprouvé au sujet de ce saint mystère et combien je préfère le rite anglican aux autres ; mais pour ne pas offenser mes frères plus faibles dans la foi, je continuerai à recevoir le sacrement dans la congrégation française. »

Ce fut dans cette disposition d'esprit qu'il commença, en 1612, son grand et dernier ouvrage, les *Exercitationes*, contre Baronius. Depuis vingt-cinq ans il cultivait la théologie avec amour, mais en secret. Il semblait n'attendre qu'une occasion pour développer les richesses qui s'étaient accumulées en lui. Il avait depuis longtemps le désir de se mesurer avec le célèbre historien de la papauté. Dix ans auparavant, il avait sollicité de Henri IV la permission de réfuter les erreurs de Baronius ; le monarque avait répondu que le moment n'était pas favorable. Dans la première édition des *Historiæ Augustæ*, il ne résiste pas à la tentation de relever quelques-unes des erreurs du cardinal ; mais il eut le bon goût d'effacer cette critique dans une édition postérieure. En 1606, lors de la grande controverse entre Venise et la cour de Rome, Casaubon fut chargé par la république

de la défendre, et surtout de réfuter les thèses de Baronius. Il écrivit quelques pages, qu'il transmit à Rome, sous le titre de *De Libertate Ecclesiastica*; Pie V en fut très alarmé, et par l'entremise de l'ambassadeur français, il obtint de Henri IV que cet ouvrage ne fût pas continué. Ce traité important, récemment publié à Oxford, ne peut que faire désirer la réimpression des autres traités théologiques de Casaubon.

Ses études furent agréablement interrompues par la visite de l'illustre Grotius, avec lequel il eut de longs entretiens sur les points qui lui tenaient le plus au cœur. Ils professaient les mêmes sentiments quant au respect dû à l'antiquité, la même aversion pour les opinions extrêmes, et ils étaient animés l'un et l'autre de l'esprit le plus tolérant; mais dans Grotius, Casaubon appréciait plus encore l'homme que le savant et le théologien. « Il faut, écrivait-il à Heinsius, le voir, l'entendre pour reconnaître toute l'excellence de son génie. La vertu est peinte sur son visage, et sa conversation ne révèle pas moins de science que de vertu. » Peu de temps après le départ de Grotius, il visite Oxford, en passant par Eton, avec sir Henry Saville, alors prévôt, et que son excellente édition de Chrysostome avait rendu justement célèbre dans toute l'Europe. Comme il était *warden* de Merton, il fit avec empressement les honneurs de son collége à Casaubon. « J'admirai, dit celui-ci, la pieuse magnificence déployée par les chrétiens des âges précédents, dans leurs colléges et leurs académies. Après dîner, j'assistai à une discussion présidée avec une rare habileté par le maître de Baliol, dont l'érudition ne le cède en rien à l'affabilité. » Le savant français trouva les professeurs de l'université disposés à lui accorder les plus grands honneurs; mais sa modestie ne lui permit d'accepter aucun de ceux qu'on voulait lui conférer. Il n'en conserva pas moins un souvenir très reconnaissant des hommes qui l'avaient accueilli avec tant de bienveillance.

La bibliothèque Bodléienne n'avait alors que quinze ans d'existence; mais tout ce qu'il en avait entendu dire, lui faisait désirer de connaître cet établissement, où il reçut l'accueil le plus flatteur. « Le très savant M. Isaac Casaubon, dit Nood, fut inscrit sur les registres de la bibliothèque comme *student*, membre honoraire; mais il mourut bientôt après, ce qui fut grand dommage pour la science, car il excellait également dans la philologie grecque et latine. » On

retrouve dans une lettre à de Thou les impressions de Casaubon durant son séjour à Oxford : « Tout ce que j'ai vu a surpassé mon attente. Les colléges sont riches et nombreux. Plus de 2,000 étudiants sont entretenus au moyen des fondations. Ils appartiennent pour la plupart à des familles distinguées. On ne connaît pas en Angleterre ce que nous appelons de *pauvres étudiants*. Les gouverneurs des colléges vivent avec une magnificence seigneuriale; quelques-uns dépensent par an 10,000 livres françaises. Les étudiants ont des logements séparés, ce que j'approuve fort. Les premiers fondateurs trouvent chaque jour des imitateurs de leur libéralité. Plusieurs colléges sont en construction, d'autres s'augmentent de nouveaux bâtiments, comme Merton sous la direction de Saville. Si les plans du cardinal Wolsey avaient pu se réaliser entièrement, cette université serait sans rivale au monde. Mais ce que j'ai surtout admiré, c'est la *Bodleian*, œuvre merveilleuse pour laquelle Bodley n'a pas dépensé moins de 100,000 livres de France. La section de théologie n'a pas sa pareille en Europe. Le nombre des ouvrages imprimés est très considérable, mais il y a bien peu de manuscrits en comparaison de ceux de la bibliothèque royale. L'Angleterre n'est pas cependant dépourvue sous ce rapport. J'ai passé une journée tout entière à la bibliothèque, car on n'en peut emporter aucun volume; mais elle est ouverte aux étudiants sept ou huit heures par jour. Ces derniers sont très occupés en ce moment à décorer les salles pour la fête qu'on y prépare, et j'ai pris plaisir à les regarder. »

Les dernières pages du journal de Casaubon nous font assister au mélancolique déclin de sa vie. Il gémit de l'absence de sa femme, du désordre de ses affaires, et de la fatigue que lui cause son travail sur Baronius. A mesure qu'il approchait du terme, sa belle intelligence brillait de plus en plus. Ce n'était pas trop de toutes ses connaissances de la littérature profane et sacrée, pour traiter dignement le sujet dont il était occupé, et il se plaît à reconnaître tout ce qu'il doit aux études de pure philologie : « Je suis persuadé que toutes les controverses qui se sont élevées depuis l'apparition du grand Luther ne peuvent être poursuivies avec succès, sans l'aide de ces précieux auxiliaires. Les siècles passés n'ont que trop prouvé combien l'ignorance des langues nuit à la cause de la vérité. » Il était impossible qu'il n'eût pas la conscience de sa propre valeur : « On s'étonne quelquefois de mes connaissances et du parti que je

sais en tirer. Grâce à Dieu, je n'ai aucune raison d'accuser ma mémoire. J'y retrouve chaque jour des acquisitions faites, il y a dix, vingt, trente ans. C'est là ce qui compose mon fonds le plus précieux..... Mes études m'ont amené à reconnaître que Bellarmin et tous nos discoureurs modernes ne sont que des enfants dans la connaissance de l'antiquité grecque et latine. » Ce fut le 25 février 1614 qu'il mit la main pour la dernière fois à ce précieux monument de sa gloire, qu'il écrivit une dernière page de son journal : il devint dès lors évident qu'il touchait au terme de sa carrière.

Son médecin, le Dr Thory, a écrit une relation de sa dernière maladie d'après laquelle on doit s'étonner que Casaubon ait pu atteindre l'âge de cinquante-six ans. Il ne parut comprendre la gravité de son état que quand ses amis l'en avertirent, en l'exhortant à se soigner. « Je ferai, répondit-il, tout ce qu'il vous plaira, mais peut-être en aurez-vous du regret, car on m'a déjà ordonné le repos, et je m'en suis toujours mal trouvé. L'oisiveté est pour moi pire que la maladie, pire que la mort. Ma santé ne souffre jamais plus que lorsque j'essaye de me soigner, parce qu'il n'est pas de plus grande épreuve pour moi que l'interruption du travail. » Ses souffrances, causées par plusieurs maladies à la fois, étaient devenues presque intolérables. Il ne cessa pas de se montrer calme, serein. Constamment absorbé par la méditation des choses célestes, il ne fit entendre aucune plainte. Il mit ordre à ses affaires, prit congé de ses amis, bénit sa famille, et après avoir communié pour la dernière fois, il entra dans le séjour de l'éternel repos.

Nous avons fidèlement raconté la vie d'un homme aussi remarquable par ses vertus que par son immense savoir, dont la France s'honore comme d'un de ses plus illustres enfants, mais auquel l'Angleterre offrit l'hospitalité dans ses derniers jours. Nous ne nous arrêterons pas sur les nombreuses publications que Casaubon a consacrées à la littérature classique. Elles sont connues des savants ; ils peuvent les apprécier à leur juste valeur. Les *Ephémérides* sont une révélation du plus grand prix : elles mettent en pleine lumière le caractère de Casaubon, son rare bon sens, ses facultés aimantes, ses pieuses convictions qui brilleront d'un éclat toujours plus pur, tant que les grands noms du dix-septième siècle obtiendront parmi nous l'honneur qui leur est dû.

BIBLIOGRAPHIE.

—

Histoire des Assemblées politiques des réformés de France (1573-1622), par L. Anquez, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis. 1 vol. in-8°. Paris, 1859.

Un nouveau chapitre de l'Histoire politique des réformés de France (1621-1626), par L. Anquez. 1 vol. in-8°. Paris, 1865. Librairie Durand.

Il y a trente ans qu'a paru le premier volume du grand ouvrage de M. Merle d'Aubigné sur la Réformation, et depuis lors le protestantisme français a été l'objet de nombreuses publications qui ont répandu un jour nouveau sur son origine, son esprit et les diverses phases de son histoire. La rénovation évangélique du seizième siècle et ses martyrs, les guerres de religion, l'Edit de Nantes, les réfugiés de la Révocation et les Eglises du Désert ont provoqué d'importants travaux, où le savoir et l'impartialité se sont plus d'une fois trouvés réunis sous la plume d'écrivains étrangers à notre culte. M. Anquez est un de ces esprits éclairés, un de ces doctes explorateurs, et nous lui devons la restitution d'un épisode peu connu de nos annales. Professeur distingué de l'Université, formé à l'école des fortes études et de la saine critique, il ne sait pas traiter un sujet à demi; mais il le pénètre et l'élucide en tous sens. Déroulant d'une main sûre le fil des événements les plus embrouillés, il expose avec ordre, juge avec précision, conclut avec impartialité. L'histoire politique des réformés a surtout attiré son attention, et dans deux études successives qui se complètent mutuellement, il en a retracé les phases pendant la période qui s'étend de la Saint-Barthélemy à la prise de la Rochelle (de 1572 à 1627). Le titre seul des deux ouvrages de M. Anquez en révèle la haute importance.

Par quelle succession de faits imprévus, de tragiques péripéties, une révolution accomplie dans les profondeurs de la conscience, et qui ne semblait pas devoir franchir les limites de la sphère religieuse, amena-t-elle de si graves ébranlements dans l'ordre politique, et la formation d'un Etat dans l'Etat? Telle est la question qui se pose à l'esprit dès la lecture des premières pages de M. Anquez. Lorsque

Lefèvre d'Étaples, s'entretenant avec son disciple, le jeune Farel, lui disait : « Dieu renouvellera le monde, et tu le verras! » il ne pensait qu'au monde des âmes. Lorsque, vingt ans après, Calvin traçait dans l'exil l'apologie de ses frères persécutés, et réclamait la tolérance pour les disciples du pur Evangile, il ne songeait qu'à la cité de Dieu réalisée ici-bas par une Eglise fidèle ; il répudiait d'avance toute tentative d'insurrection contre un pouvoir établi. Des hauteurs de ce spiritualisme stoïque où la souffrance est féconde et où chaque défaite se change en victoire, la Réforme descendra trop tôt sur le terrain des luttes politiques qui doivent dénaturer ses principes et affaiblir son action. Après avoir subi vingt-cinq ans d'atroces persécutions, et vu se renouveler à leur profit l'adage apostolique : *Sanguis martyrum semen christianorum*, les réformés perdent patience et oublient la parole du Maître : « Celui qui frappe de l'épée périra par l'épée ! » Infatigable apôtre de l'obéissance passive, Calvin ne cesse pas de prêcher l'abnégation et le sacrifice. Mais il n'est plus écouté (1). La conjuration d'Amboise est le premier acte de ce protestantisme militaire qui s'associera désormais au protestantisme religieux. Le dialogue de Coligny et de Charlotte de Laval, tel que d'Aubigné l'a retracé, est la révélation des angoisses éprouvées par tous ceux qui, dans cette crise terrible, voulurent pratiquer le précepte du Maître, « posséder leurs âmes en patience, » et souffrir sans se révolter.

Un homme, dont le nom ne sera jamais assez glorifié, le chancelier L'Hôpital apparaît alors comme un médiateur entre les deux cultes. Il apporte une parole de conciliation inspirée à la fois par le christianisme et la philosophie. Il veut rayer du vocabulaire des partis les mots de papiste et de huguenot, pour n'y laisser subsister que celui de chrétien, et l'Edit de janvier est la proclamation de la liberté des cultes, trente-six ans avant la charte promulguée par Henri IV. Heureuse la France si elle eût su marcher dans la voie que lui frayait le génie de L'Hôpital ! Mais le sang coule à Vassy, et

(1) « Si nous ne sçavons que c'est de batailler, quelle couronne espérons-nous? Or la façon de combattre nous est montrée par le Fils de Dieu, de posséder nos vies en souffrant. C'est chose dure à nostre fragilité, mais puisqu'il a promis de donner constance invincible à ceux qui l'en requerront, plustost apprenons de nous renger à sa doctrine qu'en répliquant chercher de vains subterfuges... *Vous n'estes point armés de luy, pour résister à ceux qui sont establis de luy pour gouverner.* » (*Lettres françaises*, t. II, p. 92, 93. Voir surtout l'admirable lettre aux fidèles d'Aix, *ibid.*, p. 392.)

l'abime entre les deux religions se creuse plus profond que jamais. C'est l'œuvre de Guise. Quelle que soit notre admiration pour le conquérant de Calais, le libérateur de Metz, nous ne pouvons oublier l'initiative qui lui appartient dans l'acte le plus froidement prémédité du siècle. L'homme qui n'a pas craint, dans l'intérêt de son ambition, de déchaîner sur son pays les maux de la guerre civile, n'a pas connu la vraie grandeur, apanage des L'Hôpital, des Coligny.

De 1562 à 1572, trois guerres de religion, entremêlées de courtes suspensions d'armes, ont ensanglanté la France, et l'effroyable attentat de la Saint-Barthélemy en pleine paix, a prouvé le peu de sécurité que doit trouver une minorité si longtemps opprimée, sous ce gouvernement des Valois qui ne sait que mentir aux plus solennels engagements. Le droit si outrageusement violé ne peut se protéger qu'en s'organisant à part, en se retranchant dans des institutions séparées comme dans une citadelle imprenable. C'est sous la pression des plus douloureuses nécessités que le divorce national se consomme. Réunis à Nîmes, dès la fin de l'année 1572, les réformés dressent un premier règlement politique qui devra subsister en attendant qu'il plaise à Dieu, « qui tient le cœur des rois en sa main, de changer celui de Charles IX, et de restituer l'Estat de France en bon ordre, ou de susciter un monarque voisin qui fût manifesté par sa vertu et marques insignes estre libérateur de ce pauvre peuple affligé. » L'assemblée de Milhau (16 décembre 1573) régularise et étend l'œuvre de Nîmes. La constitution politique des réformés se modèle sur leur constitution religieuse. L'Eglise a des consistoires, des synodes provinciaux et généraux auxquels correspondent les conseils de généralité, les assemblées de province, les états généraux, revêtus de pleins pouvoirs pour répartir les impôts, voter les emprunts, négocier au dehors, décider les questions de paix ou de guerre. Comme effrayée de son œuvre, l'assemblée de Milhau « proteste qu'elle n'a d'autre but que la gloire de Dieu, l'avancement du règne de Jésus-Christ et le commun repos du royaume. » Ce n'était pas moins que la formation d'un Etat dans l'Etat, extrémité qui serait sans excuses, si elle ne s'était produite au lendemain d'un événement qui était lui-même la violation de tout droit, de toute justice, en face d'une cour dont on ne pouvait attendre qu'une nouvelle Saint-Barthélemy.

Ainsi commencent les assemblées politiques dont M. Anquez retrace habilement l'histoire, et qui dans leur existence orageuse, ont

fait, dit-il, deux choses capitales : « D'un côté, elles ont organisé les réformés en parti; de l'autre, elles ont entraîné, poursuivi des négociations dont l'objet était le rétablissement de la liberté de conscience et de l'état civil des dissidents. » Sous le premier rapport, elles ont provoqué, par une réaction funeste, la formation de la Ligue; sous le second, elles ont contribué du moins à préparer les clauses de l'édit réparateur qui devait terminer le siècle. L'Edit de Nantes fut moins en effet un acte de philosophie religieuse qu'un décret inspiré par les circonstances, et tenant trop de compte peut-être des nécessités que le temps avait créées, et que seul il pouvait abolir. En obtenant la liberté de conscience et de culte, des chambres mi-parties, les protestants gardaient leurs places de sûreté, le droit de se réunir pour leurs intérêts généraux, et cette redoutable organisation qui devait devenir un péril pour eux-mêmes dans un pays qui tendait à l'unité administrative, sous un gouvernement qui marchait à grands pas vers l'absolutisme monarchique. Après les longs troubles de la France, et l'épuisement des partis abdiquant, comme il arrive toujours, au profit d'un seul homme, il semble que 1598 devait inaugurer une ère nouvelle pour les catholiques et les réformés. Peut-être ces derniers eussent-ils été plus habiles en renonçant aux avantages spéciaux que leur conférait l'édit pour rentrer dans le droit commun, en se fiant à la parole d'un roi formé dans leurs rangs, à la sagesse d'une nation éclairée par quarante ans de guerres civiles. L'expérience valait la peine d'être tentée, mais elle ne le fut point, et la France demeura divisée en deux camps ennemis, se surveillant d'un œil jaloux, toujours prêts à courir aux armes. Faut-il en accuser les protestants? Il vaut mieux s'associer aux sages observations de M. Anquez : « Il est incontestable, dit-il, à l'occasion des places de sûreté qui ne leur furent concédées qu'à regret par Henri IV, que le moyen qu'ils ont préféré leur a plus nui qu'il ne les a servis. *Mais ce moyen était alors le seul connu pour assurer le respect du droit.* Là est l'excuse des réformés et la condamnation de leur temps. Pour s'être mépris sur la conduite qu'ils devaient tenir, ils ont souffert un siècle de persécutions. Bien des fautes sont réparées ou rachetées à ce prix » (1).

La mort de Henri IV fut un coup terrible pour les réformés, et le

(1) *Histoire des Assemblées politiques*, p. 168.

patriarche des Eglises, Du Plessis-Mornay, se rendit l'organe de leur douleur dans l'assemblée de janvier (1612). Là parut pour la première fois un seigneur appelé à jouer un rôle considérable dans le parti, Henri de Rohan, écrivain éloquent, politique habile, général supérieur, auquel il n'a manqué que de consacrer tous ses dons au service de sa patrie. « Nous sommes arrivés, dit-il, en un carrefour, où plusieurs chemins se rencontrent, mais il n'y en a qu'un où se trouve notre sûreté. La vie d'Henri le Grand la maintenait. Il faut que ce soit aujourd'hui notre vertu. » A combien de périls cette vertu n'était-elle pas exposée sous les troubles inséparables d'une régence qui affichait une politique tout espagnole? Lorsque les Etats de 1614 rappelaient au nouveau roi le serment d'exterminer l'hérésie, lorsque le célèbre Du Perron déclarait que l'Edit de Nantes n'était qu'un sursis accordé à des sujets rebelles, et que la cour s'acheminait au-devant d'une petite-fille de Philippe II qui venait s'asseoir sur le trône de France, les protestants avaient-ils tort de s'émouvoir, de pactiser avec les seigneurs révoltés contre le ministère de Concini, et n'était-ce pas une des fatalités de la situation qui les condamnait au rôle de factieux pour soutenir leurs droits légitimes? On ne le vit que trop dans l'affaire du Béarn. Il ne s'agissait plus de rétablir dans cette province protestantisée par Jeanne d'Albret la liberté des cultes restaurée par Henri IV, mais de rendre au clergé catholique sa suprématie, en lui restituant les biens ecclésiastiques sécularisés en 1569. On sait les troubles provoqués en Allemagne par une mesure analogue appliquée aux terres sécularisées par la Réforme. La question était ici compliquée par l'indépendance relative du Béarn, sous des Etats souverains sans le concours desquels il ne pouvait être rien innové dans le pays. L'édit de main-levée y excita un frémissement universel, prélude des luttes qui allaient encore déchirer le royaume. Dès le 10 mars 1620, l'assemblée de la Rochelle pressentant l'orage qui allait fondre sur les Eglises avait voté un ordre général, divisé la France en huit cercles ou départements militaires, institué un *Comité de salut public*, pour prendre toutes les mesures que requérait la gravité des circonstances.

Quelle fut dans cette crise suprême l'attitude de la bourgeoisie protestante qui s'était mêlée avec tant d'ardeur aux luttes des âges précédents? M. Anquez cherche une réponse à cette question dans l'étude attentive des documents contemporains, surtout dans

un ouvrage inédit conservé à la Bibliothèque de Nîmes, et qui lui fournit de précieux renseignements. C'est l'*Histoire secrète des affaires du temps, depuis le siége de Montpellier* (1622) *jusqu'à la présente année* 1627. L'auteur, Anne Rulman, d'une famille originaire de la Hesse, était né à Nîmes vers 1583, et y occupait un rang distingué dans le barreau. Agent diplomatique des protestants, le désir peut-être excessif de plaire à la cour le rendit suspect à son parti. Il a peu de goût pour la démocratie presbytérienne à laquelle il préfère le régime anglican, c'est-à-dire la subordination de l'Eglise à l'Etat; il est hostile à Rohan dont il juge les actes avec une extrême sévérité. C'est un témoin bien informé, mais non impartial, et ses assertions doivent être soumises à un contrôle rigoureux. Son récit n'en est pas moins très utile à consulter pour la connaissance des troubles religieux du commencement du dix-septième siècle. Il jette une vive lumière sur la disposition des esprits dans les villes qui pouvaient être considérées comme les principaux foyers du protestantisme militant dans le Midi. Ecoutons ici M. Anquez : « La bourgeoisie des villes réformées avait accepté l'Edit de Nantes sans répugnance comme sans enthousiasme. Une loi qui garantissait, d'une part, aux personnes l'entière liberté de conscience, et de l'autre, aux religions des priviléges limités pour chacune d'elles selon la mesure de ses forces et de sa situation dans le pays, ne pouvait déplaire à une classe de citoyens que la pratique des affaires avait depuis longtemps habituée à tempérer ses légitimes aspirations et ses désirs les plus raisonnables. A peu près contente de son sort, elle avait renouvelé avec la royauté l'alliance que la conformité des vues et des épreuves traversées en commun avait cimentée naguère. En outre, épuisée par la lutte, elle souhaitait le repos, ou mieux encore elle voulait échapper aux agitations stériles, afin de se consacrer entièrement au labeur quotidien qui devait fonder à la fois sa propre fortune et celle du pays » (1).

Ainsi s'explique, selon M. Anquez, cette tendance de la bourgeoisie française à rechercher par les voies pacifiques le redressement des infractions à l'Edit de Nantes, sage disposition encore fortifiée par les défections qui se produisaient chaque jour au sein de l'aristocratie réformée. Henri IV n'avait rien épargné pour exercer autour de lui

(1) *Un nouveau chapitre de l'Histoire politique des Réformés*, Introduction, p. x et xi.

ce prosélytisme de l'apostasie qui le relevait à ses propres yeux, et il n'y avait que trop bien réussi. Dans les jours de lassitude qui succèdent aux grandes commotions civiles, les flatteries, les promesses d'un prince ont une irrésistible séduction. Plus austère, la bourgeoisie avait gardé sa foi. Mais sa modération la rendait suspecte au menu peuple, exclu des charges municipales, et enclin à tout entreprendre, à tout oser pour le maintien de ses droits religieux. La populace de la Rochelle avait pesé d'un grand poids sur les résolutions prises dans cette ville. Des troubles sérieux avaient éclaté à Saint-Jean d'Angely, à Montpellier; Nîmes s'était vu, durant quelques mois, à la merci d'une multitude turbulente, dont les excès effrayaient le pacifique Rulman. Il n'était pas seul à en gémir. Entre les prétentions dictatoriales de quelques seigneurs et les violences populaires, la bourgeoisie protestante devait se rallier au pouvoir qui serait assez ferme pour comprimer les factions, assez sage pour respecter les droits de la conscience. Les ministres eux-mêmes, malgré l'exemple de Chamier mourant héroïquement sur la brèche de Montauban, devaient favoriser les tendances pacifiques, et, à peu d'exceptions près, ils recommandaient la patience et la soumission à leurs troupeaux. Mais ce rôle n'était pas sans péril, et le savant Caméron ayant porté en chaire les conseils d'une politique modérée, aurait été tué sur place, s'il n'eût réussi à s'évader. La qualification d'*Escambarlats*, ou traîtres, prodiguée aux hommes du parti modéré, témoignait de l'aversion croissante qu'il inspirait au parti de la résistance, qui, sous la direction de Rohan, de Soubise, et sous l'impulsion de l'assemblée de la Rochelle, allait prévaloir sans retour.

Nous ne suivrons pas M. Anquez dans son lumineux exposé des négociations sans cesse interrompues, et des luttes, hélas! si cruelles qui séparent le traité de Montpellier de celui de Paris (1621-1626). Les atrocités du maréchal de Thémines rappelèrent celles de Montluc, et les féroces exploits des *Gastadours* provoquèrent de tristes représailles de la part des huguenots. La paix ne fut d'ailleurs qu'une courte suspension d'armes entre les partis. Le roi ayant reçu la visite des députés de l'assemblée de Milhau qui lui apportaient des protestations de fidélité, répondit qu'il voulait bien accorder la paix au Languedoc et aux autres provinces, « mais que pour la Rochelle, c'était autre chose! » Derrière la pâle figure de Louis XIII on devine déjà l'inexorable génie de Richelieu.

Avec la Rochelle devait tomber le dernier rempart qui avait abrité la liberté civile et religieuse des protestants. Sortis du droit commun par l'Edit de Nantes, ils y furent violemment ramenés par la suppression de leurs assemblées politiques, et par l'abolition de tous les priviléges qui avaient paru l'indispensable garantie du libre exercice de leur culte. Désormais ils ne devaient plus chercher de protection que dans la parole royale et la sagesse d'un gouvernement réparateur appliqué à effacer les traces de nos discordes civiles. Nul doute que Richelieu ne fût sincère quand il disait : « Les diverses créances ne nous rendent pas de divers Etats; divisés en foi, nous demeurons unis en un prince, au service duquel nul catholique n'est si aveugle d'estimer un Espagnol meilleur qu'un Français huguenot. » Il ne devançait pas moins les idées de son temps, quand il ajoutait : « Autres sont les intérêts d'Etat qui lient les princes, et autres les intérêts du salut de nos âmes qui nous obligent à vivre et à mourir en l'Eglise en laquelle nous sommes nés. » Il y a dans ces belles paroles une proclamation des droits de la conscience, irréprochable au fond, si ce n'est dans la forme. Mais les théories de Richelieu ne furent pas celles de Louis XIV, et de la situation nouvelle que l'impérieux ministre imposa aux protestants, de ce désarmement du droit incapable de se défendre lui-même dans un pays livré aux maximes catholiques, sortit un jour la révocation de l'Edit de Nantes, « c'est-à-dire l'acte le plus inique à l'égard des individus, et le plus funeste pour le pays que la royauté ait accompli durant le dix-septième siècle. Ce résultat fatal, la bourgeoisie protestante ne l'avait point prévu. Avait-il été deviné par la fraction des réformés qui de 1621 à 1629 se prononça pour la résistance à l'injustice et à la spoliation, et se porta sur la brèche à Montauban, à Montpellier, à Privas? On ne saurait l'affirmer. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ceux qui avaient voulu la paix, tout comme ceux qui avaient voulu la guerre, subirent bientôt la même oppression. Triste temps en vérité où les peuples étaient réduits à choisir entre Dieu et César, quelque désir qu'ils eussent de rendre à la fois à Dieu ce qui lui appartient, et à César ce qui lui est dû. Et combien la royauté fut coupable de prendre parti pour une Eglise contre l'autre, au lieu de préparer par une médiation intelligente et ferme l'avénement de l'un des principes sur lesquels sont établies les sociétés modernes, la liberté de conscience ! » Ces nobles paroles de M. Anquez carac-

térisent l'esprit qui anime ses deux ouvrages, et en sont la naturelle conclusion. On ne saurait trop en recommander la lecture à tous ceux qui savent apprécier la nouveauté des recherches unie à la sagacité historique et à la plus haute impartialité.

JULES BONNET.

—

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE, recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la Réforme, et des notes historiques et biographiques, par A.-L. HERMINJARD. Prospectus-specimen. Brochure in-8°, VIII-40 pages. H. Georg, libraire-éditeur à Genève. 1864.

Sous ce titre, plusieurs savants très honorablement connus de Lausanne et de Genève annonçaient, l'année dernière, une publication du plus haut intérêt, puisqu'elle doit embrasser la correspondance de tous les réformateurs français. Nous ignorons si ce projet est sur le point de se réaliser, mais il est développé en trop bons termes dans le Prospectus suivant pour ne pas trouver place dans le *Bulletin :*

L'ouvrage, dont ce prospectus est destiné à faire connaître le caractère et le but, se distingue, par plusieurs côtés essentiels, des publications dans lesquelles, depuis une trentaine d'années, on a remis en lumière, soit en Suisse, soit en Allemagne, soit en France, les productions épistolaires des réformateurs du seizième siècle.

Tandis que chacune de ces publications se rapporte exclusivement à l'un ou à l'autre des grands rénovateurs de l'Evangile dans cette période mémorable, et que l'on nous a donné tour à tour la correspondance de Zwingli, de Luther, de Mélanchthon et une partie de celle de Calvin, la publication nouvelle, dont on présente ici le spécimen, a au contraire pour objet de réunir dans un même ensemble les lettres sorties de la plume de tous ceux qui, dans les pays de langue française, ont travaillé de près ou de loin à l'établissement de la Réformation. Calvin, Farel, Viret, Bèze y tiendront en conséquence toute la place qui leur appartient; mais, à côté d'eux et avec eux, on trouvera leurs précurseurs et leurs collaborateurs. Des noms peu connus prendront rang, dans cette riche correspondance, auprès de noms à jamais illustres; les petits commencements, tenus dans l'ombre par l'éclat des succès ultérieurs,

reparaîtront comme le crépuscule qui annonce la venue du jour; la voix des ouvriers obscurs, aussi bien que celle des gouvernements, se fera entendre, pour qu'à chacun, dans cette œuvre de régénération religieuse, revienne ce qui lui est dû.

Le tableau de la Réforme dans les pays de langue française, esquissé d'année en année et comme de jour en jour par ceux mêmes qui, sous la conduite de Dieu, en furent les auteurs ou les instruments, voilà ce que notre publication a le dessein de réaliser. On y pourra suivre dans ses diverses péripéties et y contempler sous ses différentes faces cette révolution, qui n'est pas moins intéressante à étudier dans ses origines qu'importante à apprécier dans ses conséquences.

Mais ce ne sont pas seulement les grands traits de l'histoire que l'on y trouvera représentés sous leur véritable aspect et comme pris sur le fait à mesure qu'ils se sont accomplis. Les détails familiers de la vie ordinaire, qui y sont retracés sans apprêt, rendent au lecteur la réalité plus sensible en le replaçant directement sur le terrain et dans le milieu même où s'agitaient tant de graves questions. Le caractère, l'influence, le rôle de chaque personnage s'y présentent plus fidèlement dépeints que dans aucun récit, puisque ce sont les sources mêmes auxquelles doit puiser tout récit sincère, que cette correspondance met sous les yeux. On y verra tout le jeu de l'âme humaine dans l'élan de ses passions les plus élevées et de ses plus nobles dévouements, comme aussi avec ses inévitables misères et ses inséparables faiblesses. La grandeur et la puissance des convictions, voilà le côté lumineux; la profonde imperfection des moyens, voilà le côté sombre de toute œuvre humaine. L'histoire s'applique souvent à voiler l'une ou l'autre de ces deux faces, au gré de ses préventions; mais ici, au lieu d'un plaidoyer ou d'un réquisitoire, c'est avec le dossier même de la cause que la Réforme se présente devant le tribunal de l'opinion.

Dans ce répertoire de témoignages immédiats et variés, on ne supprime rien; on s'est même fait un devoir d'y donner place à toutes les lettres, du reste peu nombreuses, où les catholiques du temps expriment, relativement à la foi nouvelle, leurs ressentiments, leurs regrets ou leurs plaintes. On s'attachera d'ailleurs à conserver fidèlement, sinon la ponctuation, du moins la physionomie orthographique du texte français ou latin de toutes les lettres

de la collection. Seulement, pour certaines pièces (telles que des préfaces ou épîtres dédicatoires), qui, sans rentrer dans la correspondance proprement dite, en forment toutefois l'indispensable complément, on se contentera, quand elles seront écrites en latin, d'en donner la traduction française.

Ce recueil, qui s'étendra de l'année 1512 à l'année 1565, formera donc un ensemble unique en son genre, indispensable à ceux qui voudront écrire ou étudier cette période de l'histoire, et dont les lettres contenues dans le spécimen ne peuvent naturellement donner qu'une très faible idée, puisque c'est d'après la réunion et le rapprochement de toutes les pièces de la collection, et non d'après la valeur de chacune d'elles prise isolément, que l'on peut juger de la nature et du mérite de l'œuvre tout entière.

Mais il ne suffisait pas de rassembler, avec une abondance qui n'a pas encore été obtenue, les lettres privées et les documents officiels dont se composera cette correspondance, il fallait, en outre, rendre la lecture et l'étude de ce vaste recueil fructueuses et faciles. C'est à quoi l'on a visé par la rédaction des sommaires et des notes qui accompagnent chaque pièce. Très brefs quand il s'agit de lettres écrites en français, ces sommaires sont plus nourris lorsqu'ils ont trait aux lettres latines, et ils suffisent alors à donner du contenu de celles-ci une idée aussi complète que possible sous une forme condensée. Quant aux notes, elles ont pour but d'éclaircir, d'après les témoignages authentiques, tous les détails relatifs aux personnages et aux événements contemporains, de manière que le lecteur se trouve, sans peine et sans recherche, immédiatement au courant des allusions ou des assertions contenues dans chaque lettre. A la fin de chacun des volumes se trouvera une table méthodique des matières qu'il renferme.

On a jugé inutile de mentionner le lieu d'où sont tirées les diverses pièces, presque toutes inédites, que contient le spécimen; mais on indiquera exactement dans l'ouvrage même les sources d'où proviennent les documents dont il sera composé; c'est ce que l'on fera également pour ce qui concerne les faits mentionnés dans les notes.

Après avoir ainsi défini l'objet et le caractère de la publication dont il s'agit, un mot est encore nécessaire pour rendre compte de son exécution.

Depuis longues années, un de nos compatriotes, M. A.-L. Herminjard, du canton de Vaud, s'est voué avec une ardeur et une persévérance qu'a couronnées un plein succès, à recueillir, soit dans les dépôts publics et particuliers, soit dans les livres, toutes les pièces qui étaient de nature à figurer dans un recueil tel que celui que nous venons de décrire. Il a ainsi réuni environ 4,000 lettres (pour la plupart inédites) des réformateurs et des réformés, ainsi qu'un grand nombre de messages officiels relatifs à l'établissement de la religion évangélique dans la Suisse romande. Cependant, quelle que soit la richesse de ces archives de la Réforme, il peut arriver que des lettres inconnues ou inédites n'y aient pas encore trouvé place. Nous faisons donc appel à l'obligeance éclairée de tous ceux qui croiraient posséder des documents de cette nature, pour obtenir d'eux, d'abord l'indication du contenu et de la date des pièces qu'ils ont en leurs mains, puis, s'il y a lieu, l'autorisation d'en reproduire le texte (1). A supposer que cet appel demeure sans résultat, nous ne pensons pas qu'aucune collection sur le même sujet puisse néanmoins être mise en parallèle, pour le nombre et la variété des pièces, avec celle qu'a formée M. Herminjard.

Quant à son aptitude comme éditeur, elle nous est garantie, d'un côté, par l'exactitude scrupuleuse avec laquelle il a transcrit et collationné toutes les pièces de son recueil, et, de l'autre, par la connaissance intime des hommes et des événements du XVIe siècle, que lui a fait acquérir le long et familier commerce où l'on peut dire qu'il a vécu avec eux depuis près de vingt ans. M. Herminjard ne s'est pas dévoué à une telle tâche sans être animé, cela se comprend, d'un sympathique attachement pour la Réforme et pour ses auteurs. Mais cet attachement même est assez profond et assez sincère pour laisser place dans l'esprit de l'éditeur à une respectueuse impartialité et à une complète liberté d'appréciation. Il possède par conséquent les connaissances et les sentiments qui, dans une telle œuvre, sont de nature à inspirer la confiance et à promettre le succès.

C'est donc avec sécurité que nous présentons au public le résultat de tant de veilles et d'investigations laborieuses. Nous espérons que l'on peut compter, pour assurer la diffusion de cet important ou-

(1) On est prié de faire parvenir les renseignements demandés, par lettre non affranchie, à l'adresse de M. A.-L. Herminjard, à Genève.

vrage, sur le concours de tous ceux qui portent à la Réformation évangélique le sérieux intérêt dont elle est digne, comme l'un des événements capitaux de la religion et de l'histoire.

Ce Prospectus, signé de MM. Albert Rilliet, Adrien Naville, S. Chappuis, Henri Bordier, Aug. Turrettini, est suivi de douze lettres inédites et savamment annotées, parmi lesquelles on remarque les noms de Farel, Viret, Théodore de Bèze, Calvin, etc.

VARIÉTÉS.

LE PROTESTANTISME A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Les lecteurs du *Bulletin* savent déjà (1) que parmi les prix décernés cette année par l'Académie française, deux ont été accordés à des historiens protestants, M. Rosseeuw Saint-Hilaire, professeur à la Sorbonne, et M. Jules Bonnet, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Voici dans quels termes M. Villemain a apprécié les ouvrages qui ont mérité ces hautes récompenses :

« L'Académie a distingué trois essais présentés ensemble par M. Jules Bonnet, dans un ordre d'idées semblables et sur des époques qui se touchent. L'un déjà connu, mais plus développé, retrace un épisode de la *Renaissance* en Italie sous le nom d'*Olympia Morata*, jeune fille helléniste, poëte et protestante à la cour de Ferrare, d'où elle fuit en Allemagne pour y trouver plus de troubles et de malheurs.

« Un autre récit est la vie et la mort d'un savant italien, disciple de l'antiquité et de la Réforme, ami de quelques savants cardinaux sous Léon X, et victime de l'Inquisition sous un pontificat moins lettré.

« Enfin un autre volume, *Récits du seizième siècle*, touchant encore à l'Italie par le val d'Aoste, asile de Calvin, est surtout destiné à écarter du célèbre sectaire français le reproche d'inflexible rigueur. Si l'auteur n'a pu effacer le nom de Michel Servet, il fait

(1) Voir *Bulletin*, XIV, p. 62.

cependant ressortir de la vie privée de Calvin, de ses amitiés, de ses lettres, quelques graves et bien honorables témoignages.

« Nul ne doit regretter cette justice rendue ; mais l'auteur devait-il oublier, ou peut-il supprimer en les oubliant les injures trop mêlées par le réformateur à ses raisonnements, et parfois si funestes à ses adversaires et à la liberté religieuse qu'il immolait lui-même par leur proscription ?

« Près de ce travail où le blâme dû aux erreurs même de ceux qu'on admire n'est pas assez exprimé, mais qui respire d'ailleurs un sentiment d'équité dans le zèle, l'Académie place un autre écrit, animé de cette jalousie de liberté religieuse dont s'honore notre temps, c'est le neuvième volume de l'*Histoire d'Espagne*, de M. Rosseeuw Saint-Hilaire, racontant les tyrannies d'inquisition et de guerre de Philippe II contre les Pays-Bas et la Hollande.

« L'Académie partage entre ce récit d'une éloquente véracité et les intéressantes études d'histoire de M. Jules Bonnet, le prix de cette année pour un ouvrage de haute littérature.

« Rien ne répond mieux à ce titre que de savants et libres témoignages rendus avec talent à l'esprit de tolérance, sous la condition surtout que cette tolérance soit générale autant que sincère, qu'elle reconnaisse partout, dans certaines limites, des droits supérieurs à la force, et dans l'ordre spirituel, une autorité religieuse d'autant plus inviolable qu'elle est plus désarmée. »

On est heureux de voir l'Académie préconiser avec tant de zèle les idées de tolérance religieuse « dont s'honore notre temps. » Il nous plaît même que leur cause soit plaidée contre Calvin, bien que son unique erreur ne soit que peccadille à côté de l'atroce fanatisme d'un Philippe II. Mais il nous semble que l'orateur de la docte compagnie a manqué une bonne occasion de sortir du lieu commun, à propos du grand réformateur qu'il appelle un sectaire. Nous avouons qu'au lieu des quelques mots que chacun répète sur Michel Servet, nous aurions aimé à trouver dans la bouche et sous la plume du secrétaire perpétuel de l'Académie française quelqu'une de ces fortes pensées, si fréquentes dans ses écrits, qui résument à la fois et jugent une question. Il est vain d'expliquer par l'austérité farouche du réformateur le bûcher qui fut allumé à Genève. L'intolérance religieuse, ou, pour être plus précis, le recours au

bras séculier contre l'hérésie, n'a point été inventé par Calvin. L'honneur de la découverte et la multiplicité de ses applications remontent, hélas! bien plus haut. Calvin reçut des mains des théologiens catholiques la torche fatale à Servet, et d'une tradition dix fois séculaire la doctrine que Dieu en approuvait l'usage. Quel mobile poussa si longtemps tant de bras, tant de cœurs d'ailleurs généreux et honnêtes? Une erreur de jugement et une défaillance de foi. L'erreur fut de croire à la culpabilité de l'erreur, à l'efficacité du glaive pour la réprimer, au droit du prêtre ou de l'Eglise de prendre en main la cause de Dieu; — et la faiblesse de foi fut de ne point croire à la puissance intrinsèque de la vérité, à son triomphe définitif, à la sainteté des convictions intimes et de la conscience individuelle. On invoqua l'autorité des Pères de l'Eglise : que n'invoquait-on l'esprit et l'enseignement du fondateur de l'Eglise, sa douceur, sa mansuétude pour le Samaritain, l'errant, l'étranger? Pour tout dire en un mot, on fit du règne de Dieu, qui est esprit et vie, une institution terrestre, servie et protégée par les armes de la terre. De cette Eglise visible, la Réforme distingua, mais avec trop d'inconséquence dans la pratique, l'Eglise invisible, et par cette distinction elle assura l'avenir sans sauver le présent.

Quant aux injures prodiguées par Calvin à ses adversaires, et justement reprochées au réformateur par M. Villemain, elles procèdent de la même source. L'homme en est moins coupable que son temps. La certitude de ne point errer inspire, à ce qu'il semble, beaucoup de dédain et de mépris pour les humains vulgaires qui s'égarent. Calvin l'a prouvé contre Servet; Bossuet, contre Calvin et la Réforme, et le Saint-Père contre tous ceux qui repoussent son autorité Ajoutons, comme circonstance atténuante en faveur de Calvin, que son siècle ne se piqua guère d'urbanité et d'atticisme.

Tout cela permet de réduire les réserves que fait M. Villemain contre la thèse de M. Jules Bonnet. Ce dernier a montré dans ses *Récits du seizième siècle* que le réformateur, malgré l'austérité de sa foi, fut personnellement doux, simple et bon. Ces qualités, qui le rendaient cher à ses amis, auraient dû le mettre à l'abri des sophismes déplorables qui avaient ensanglanté avant lui, et ensanglantèrent après l'histoire de l'Eglise. Il en fut autrement, et l'erreur qu'il partagea fut cruellement expiée; car elle fut aussi funeste à son œuvre qu'elle était contraire à l'humanité. M.-J. Gaufrès.

ERRATA.

Une assez grave erreur s'est glissée dans le cahier précédent, *Mémoire sur les assemblées du Castrois*, page 158, préambule, ligne 3. Au lieu de : « Il contient d'intéressantes particularités sur les *dernières* prophétesses qui agitèrent les populations du Midi, » on doit lire : « sur les *premières* prophétesses, etc. » Lisez également, p. 158, l. 5 : Journal de *Sobolis;* p. 160, l. 12, 33, 38, de *Boussac;* p. 161, l. 10, *Escande;* p. 162, l. 4, seigneurie de *Viane;* p. 171, l. 32 et 33, Calvet *barbier*, Daniel *maçon;* p. 174, l. 34, la *Picardie* (surnom du prédicateur Corbière); *ibid.*, l. 35, la *Crousette;* p. 175, l. 7 et 9, *Malause*.

L'auteur de la communication relative à Louis Ranc (*Bull.*, XIII, 334) nous signale quelques erreurs portant principalement sur les noms, et qui méritent d'être relevées :

Page 336, ligne 11, au lieu de : *nous donnons*, lisez : vous *donnerez*. *Ibid.*, l. 19 et 21, au lieu de : *Paulchard*, lisez : *Paul Achard;* l. 20 et 22, au lieu de : *Arnould*, lisez : *Arnaud*.

Page 337, lignes 11, 18, 27, au lieu de : *Rochets*, lisez : *Rochète;* l. 12, au lieu de : baron d'*Arfeld*, lisez : d'*Asfeld;* l. 19, au lieu de : *Najal*, lisez : *Majal;* l. 25, au lieu de : *Albissois*, lisez : *Albisson*.

Page 338, lignes 12, 13, 14, 15, 16, 17, supprimez les guillemets; l. 19, lisez : ancien pair de France; l. 25, au lieu de : *Minglore*, lisez : *Menglon;* l. 31, *Barret*, lisez : *Basset;* l. 32, Baume des *Arnouds*, lisez : des *Arnauds;* l. 33, *Montbrad*, lisez : *Montbrand;* l. 37, *Quemis*, lisez : *Quenin;* l. 39, les guillemets ne doivent commencer qu'au mot défense.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11. — 1865.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Questions et Réponses. — Correspondance.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS — AVIS DIVERS, ETC.

Testament de Pierre Viret (1571).

On sait que le plus doux et le plus persuasif des réformateurs de la Suisse française, le ministre Pierre Viret, passa les dernières années de sa vie dans le midi de la France, et qu'après avoir prêché à Lyon, Nîmes, Montpellier, il mourut à Orthez, en 1571. Le savant archiviste de Pau, M. Raymond, nous écrit à ce sujet la lettre suivante :

Bizanos, près Pau, 30 juillet 1865.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le résumé d'un document intéressant pour le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*. Je crois le testament de Pierre Viret inédit, et je vous prie de vouloir bien regarder cette communication de ma part comme l'acquittement d'une dette vis-à-vis du Comité.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P. Raymond,
Archiviste du département.

J'ai trouvé dans l'un des registres des notaires de la ville de Pau le testament de Pierre Viret. Ce précieux document est par malheur incomplet, il lui manque environ les quarante premières lignes. Tel qu'il est cependant, il peut intéresser, je vais en donner une analyse détaillée.

Pierre Viret lègue à Sébastienne de la Harpe, sa femme, trois cents livres pour les bons et agréables services qu'elle lui a rendus pendant leur mariage.

Il déclare qu'il a eu deux filles de son union : Marie et Jeanne. La première est mariée depuis 1565 avec Claude du Besson dit Roy, marchand de

la ville de Die, en Dauphiné. Pierre Viret ajoute qu'il a donné à sa fille cinq cents livres de dot et qu'il a prêté à son gendre cinq cents autres livres. Il donne cette dernière somme à sa fille Marie.

Il laisse à Jeanne, sa seconde fille, mille livres pour son futur mariage. En cas que l'une de ses filles meure sans héritier, il substitue la survivante à l'autre, et si toutes deux meurent sans héritier, il leur substitue ses frères Antoine et Jean Viret.

En raison des grands services que Pierre Viret déclare avoir reçu de maître Claude Clavel, ministre de la Parole de Dieu à Pau, il lui lègue tous ses papiers, sermons et écrits qui ne sont pas encore en état d'être imprimés; comme sont : *les Commentaires sur les prophètes Michée...et Mathieu, sur l'Evangile et les épitres de saint Jean, les Actes des apôtres.* Il autorise Claude Clavel à s'en aider du mieux qu'il pourra.

Quant à ses œuvres imprimées, revues et augmentées et autres non imprimées, Pierre Viret les remet entre les mains de Claude Clavel pour les faire servir à l'édification de l'Eglise, se confiant entièrement dans sa fidélité, et il le charge d'en tirer profit le plus qu'il pourra pour ses héritières.

Les œuvres [non] imprimées doivent être : *Les livres du fondement et de la source du ministère ecclésiastique... du magistrat civil et de la distinction d'iceulx*, et aussi *de la* (il y a une lacune) *qu'ont ensemble de l'Eglise vraie réformation.* (Lacune.) — *Du sacrifice... Souverain Père éternel Jésus-Christ et des vrais sacrifices et sacrificateurs de la vraie Eglise chrétienne et de l'ordre des sacrificateurs romains;* — le second volume des *Actes des apôtres;* — la suite de l'*Intérim*; — la suite du livre *des Vœux* (1).

Pierre Viret déclare que Claude Clavel a administré ses biens, qu'il lui en a rendu bon compte, qu'il le libère de tout reliquat. Au cas où, le jour de sa mort, Claude Clavel serait débiteur de quelque somme et qu'il la remette, il veut que ce dernier soit cru sur parole sans être en aucune façon recherché, vexé ni molesté.

Le testateur laisse aux pauvres de la ville de Pau vingt livres à distribuer par les soins du Consistoire de cette ville.

Enfin, les legs ci-dessus payés, Pierre Viret désigne pour héritiers universels de tous ses biens ses deux filles, Marie et Jeanne Viret, les substitue l'une à l'autre, et à défaut d'enfants leur substitue Antoine et Jean Viret, ses frères.

Il désigne pour ses exécuteurs testamentaires MM. [de Gassion] conseiller de la reine (Jeanne d'Albret) et Sancetz, médecin ordinaire de la ville de Pau.

(1) Voir, pour les divers écrits de Viret, fort appréciés de son temps et trop oubliés du nôtre, l'excellente Notice bibliographique de la *France protestante*, t. IX, p. 517 et suivantes.

Il recommande sa femme et ses filles, ses affaires et ses biens à Messieurs du Conseil ordinaire de la ville.

Le testament de Pierre Viret fut fait à Pau (la date manque, mais il est probable que c'est le commencement de l'année 1571), en présence de Messieurs de Gassion, — de Larius, — de Sancetz, — Claude Clavel, — Lafont, — Jean Sabatier, — P. Marthel, — Rémy, — Du Jac, — et de Berdolet de Fouchet, jurat de Pau, qui reçut l'acte.

L'original du testament est écrit en langage béarnais comme tous les contrats de ce temps, je n'ai fait que le traduire.

Le registre auquel nous avons emprunté le document dont nous venons de parler, en contient d'autres relatifs à la famille de Pierre Viret; nous en avons distingué deux. Le premier est une reconnaissance d'argent prêté faite par Bernard de Forgues, seigneur de Siros, aux héritiers Viret. Nous remarquons dans cet acte que l'inventaire dressé après la mort de Pierre Viret avait été rédigé par M. de Gassion, conseiller de la reine, et Jean de Jacques, diacre général des Eglises de Béarn. Les témoins de ce contrat, passé à Pau, le 7 juin 1571, sont Arnaud de Tisnès, conseiller de la reine, et Sans de Viac, diacre de l'Eglise de Pau.

L'autre document est le contrat de mariage de Jeanne, fille de Pierre Viret, avec Daniel de Vile, fils de Mathieu, d'Orbe, *en le pays d'Allemagne et seigneurie de Berne et Fribourg;* contrat fait à Pau le 29 août 1572.

P. RAYMOND.

Demande de renseignements sur un martyr.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Dornholzhausen, le 13 février 1865.

Monsieur le Président, le *Bulletin* a donné, en 1861, un article de M. Guillebert : *Le refuge dans le pays de Neuchâtel*, où se trouve, entre autres (X, 320), l'indication suivante : *M. Sagnol a représenté que M. Couteau étant frère d'un martyr très digne de pitié pour ses souffrances, a imploré pour lui la subsistance de la collecte, en le mettant sur l'état..... On donnera à M. Couteau dix écus blancs, etc....*, sans fournir d'autres détails plus explicites sur ce pauvre réfugié. — Comme la *France protestante* de MM. Haag n'en fait point mention, j'ai pensé pouvoir recourir à la complaisance et à la science historique des lecteurs du *Bulletin* et à celles de M. Guillebert en particulier (1), et partant je me permets de

(1) Malheureusement, cet excellent correspondant de la Société n'est plus de ce monde. Il est mort à Neuchâtel en 1863.

poser les questions suivantes : 1° De quelle province de France étaient M. Couteau et son frère? 2° en quelle ville, en quelle année, ce dernier fut-il *martyrisé?* et quel fut son supplice? 3° quelle était la profession ou la vocation de l'un et de l'autre, etc...? données que pourraient fournir des pièces que je ne connais point, il va sans dire, mais qui cependant peuvent exister, soit dans les archives de quelque greffe de tribunal (puisqu'il y a eu supplice), soit dans celles des anciens parlements, soit dans une de ces liasses de papiers classés parmi les *insignifiants*, que contiennent bien des bibliothèques publiques ou que possèdent encore maints particuliers.

C'est moins la curiosité qu'un certain sentiment religieux qui me dicte ces demandes; et, si je cherche à connaître un *martyr*, un *parent* peut-être, c'est afin de pouvoir l'honorer d'un pieux souvenir.

Dans la supposition que je viens de faire, supposition à laquelle ne s'oppose point la différence d'orthographe du nom patronymique, comme me le prouvent d'anciens papiers de famille, je puis dire que MM. *Couteau* étaient originaires ou de Bourgogne ou de Franche-Comté.

Veuillez agréer, etc. COUTHAUD (Emile) Pr.

P. S. A cette occasion, on me permettra peut-être de faire une remarque générale : c'est que jusqu'à présent le *Bulletin* n'a donné que fort peu de documents ou de travaux sur la Réformation en Bourgogne et en Franche-Comté, quoique, sans nul doute, les archives du Parlement de Dôle (1422), devenu plus tard celui de Besançon (1674), doivent être assez riches, pour fournir leur contingent à l'histoire du protestantisme et à celle de ses martyrs.

Une bénédictine protestante de 1769.

M. le pasteur Montet, de Niort, nous adresse la note suivante qui nous semble de nature à intéresser les lecteurs du *Bulletin :*

Niort, le 28 juillet 1865.

« M. Poupot, le regrettable pasteur de Poitiers, mort il y aura bientôt deux ans, appartenait à la famille mentionnée dans la lettre suivante dont il savait l'existence, mais qu'il avait inutilement cherchée. Bien des fois il m'a exprimé le regret de n'avoir pu trouver ce document constatant un événement dont sa famille n'avait pas perdu le souvenir, et où l'on parle encore de la tante désignée sous la dénomination de la *Religieuse.*

« Après la mort de M. Poupot, le dépouillement de quelques papiers relatifs aux affaires de la famille a fait retrouver la lettre soustraite aux re-

cherches du pasteur de Poitiers, et que je vous transmets pour en faire ce que bon vous semblera.

« A Versailles, le 10 septembre 1769.

« La nommée Poupot, Monsieur, ayant été conduite dans un couvent « (religieuses bénédictines), à Saint-Maixent, pour y être instruite des vé- « rités de la religion chrétienne, il ne m'est pas possible de proposer au « Roy sa liberté; son père est d'ailleurs un des plus zélés protestants de « sa secte et je sais, pour le compte qui m'en a été rendu, qu'il est fort en « état de payer la pension de sa fille qui lui coûteroit peut-être daventage « si elle vivoit avec lui.

« Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéis- « sant serviteur. SAINT-FLORENTIN.

« *Monsieur le chevalier de Girardon.*

« Par son père, Jacques Poupot, la *Religieuse* était parente du pasteur de Poitiers, et par sa mère, Magdeleine Brunet, de M. Brunet, pasteur de Lamothe-Saint-Héraye, décédé pasteur à Nanteuil-lez-Meaux. »

—

L'Hôtel de l'An.

Qu'était-ce que l'Hôtel de l'An (*sic*), mentionné pour avoir servi de refuge à la femme du ministre Merlin et à la fille du chancelier L'Hôpital pendant la Saint-Barthélemy? A cette question qui nous a été plus d'une fois posée, répond la note suivante d'un antiquaire distingué, M. Ad. Berty:

L'Hôtel de *Laon*, ainsi nommé parcequ'il appartenait aux évêques de cette ville, était situé sur la rive gauche de la Seine, dans la rue *Pavée-Saint-André*, du côté occidental. Il tenait, vers le midi, à la maison de « la Seraine », et vers le nord à une maison faisant coin du quai des Augustins, sur lequel il avait d'ailleurs une issue par le moyen d'une petite ruelle dont l'emplacement m'est connu. — L'Hôtel de Laon, habité par la duchesse de Ferrare, s'appelait l'Hôtel de *Nemours* à la fin du XVIe siècle, et l'Hôtel de *Savoie*, dans le XVIIe. Marie-Jeanne-Baptiste, femme de Charles-Amédée de Savoie, qui le possédait du chef de son père, duc de Genevois et de *Nemours*, le vendit en 1670, et la rue de *Savoie* a été percée sur son emplacement.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

—

FRAGMENTS DE LA CORRESPONDANCE

MILITAIRE ET ADMINISTRATIVE

DE GASPARD DE COLIGNY

DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS DE GOUVERNEUR DE PICARDIE,

AVEC DE HUMIÈRES GOUVERNEUR DE PÉRONNE

(Suite.)

ANNÉES 1556, 1557.

XX

A Monsieur de Humières.

Monsieur de Humières, jay receu la lettre que m'avez escripte..... Je seray bien d'avis que vous veniez trouver le roy..... Au demourant je veulx bien vous advertir que le roy ira vendredy ou samedi prochain en ce lieu. Sur ce, Monsieur de Humières, je prye Dieu qu'il vous ayt en sa saincte guarde. *De Chastillon*, ce 13 may 1556.

Le roy séjournera icy trois ou quatre jours et puys prendra son chemin à Fontainebleau, ou il sera à la fin de ce moys. Je suis bien davis, Monsieur de Humières, que vous le venies trouver le plus tost que vous pourres.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (1).

XXI

Au même.

Monsieur de Humières, pour ce que j'ay esté adverty qu'il n'y a pas gens à suffire dedans Corbye pour tenir la place en seureté,

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 88.

j'escripts au cappitaine Jourdan comme je vous mande luy dire qu'il y envoye son enseigne avec cent de ses soldats, et par ce faictes-les-y acheminer incontinent, où M. de V... les attend..... quy est tout ce que j'ay à vous dire pour le présent, priant Dieu, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *De Fontainebleau*, ce 3e jour de juillet 1556.

Vostre entièrement bon allié et amy.

CHASTILLON (1).

XXII

Au même.

Monsieur de Humières, estant party de la court pour m'en venir icy faire quelque (séjour), je vous en ay bien voulu advertyr affin que venant que vous ayez quelque chose à me mander, vous sçachiez où me le debvoir addresser et que par mesme moyen vous en escripviez aultant à Monsieur le connestable, qui sera plus près de vous que je ne seray pour pourvoir à tout ce qui sera nécessaire. Il ne me reste oultre cela qua vous recommander la fortification de Peronne, tandis que ce beau temps dure..... Il faut regarder en cela que la despence ne passe point ce que le roy a ordonné..... priant Dieu, Monsieur de Humières, qu'il vous ayt en sa saincte guarde. *De Chastillon*, ce 11e jour de juillet 1556.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (2).

Je vous prie faire donner ordre aux pacquetz quy sont cy portez.

XXIII

Au même.

Monsieur de Humières, je reçus hier vostre lettre du 8 de ce mois par où j'entends ce que vous avez eu des nouvelles de vos voisins depuis vos précédentes..... Quant aux... j'ay donné charge au cap-

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 89.

(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 90.

pitaine Lanquetel, présent porteur, de vous en faire entendre, et n'adjousteray aultre chose à ce qu'il vous dira sinon que le roy d'Espaigne est depuis trois jours, retourné d'Angleterre et doibt maintenant estre à Bruxelles..... Sur ce, me recommandant de bon cueur a vostre bonne grâce, je supplie le Créateur, Monsieur de Humières, etc., etc. De..... ce 12e jour de juillet 155... (1556).

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON.

(NOTA. — A mi-marge de cette lettre, sont, au-dessous de la signature de l'amiral, les lignes suivantes, de la main de son frère) :

Monsieur de Humières, pour ce que ceste depesche part en haste pour responce de ce que mescripvites hier, je vous prie trouver moïen d'attraper quelque soldat soit de vostre compagnye ou aultre qui soit deslogé sans congé et m'en advertir incontinent ou le maistre de camp, car je ne fais quespier l'heure que j'en puisse bien chastier quelqung qui serve d'exemple aux aultres.

ANDELOT (1).

XXIV

Au même.

Monsieur de Humières, je vous ay cejourd'hui fait ung petit mot de despesche et depuis la vostre est arrivée du 10 de ce mois, faisant mention entre aultres choses..... de la compagnie du cappitaine Jourdan (dont vous parlez) pour aller à Corbie..... Quant aux deniers pour les ouvrages de la fortification de Péronne, je vous ay mandé de Fontainebleau que l'on avoit donné..... au trésorier, etc. *De Chastillon,* ce 12 juillet 1556.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (2).

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 102. — Cette lettre n'est ici insérée que comme appartenant *probablement* à l'année 1556.

(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 91.

XXV

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay veu ce que m'avez escript du 12 de ce moys, pour les marchans des Païs-Bas, qui sont après à tirer les bleds de France, à quoy il fault bien avoir l'œil pour les empescher et que y faictes procéder guarde de pont, car il y a ordonnance du roy expresse qui le deffend, et sans permission au contraire il n'est loisible à personne d'en vendre et transporter hors du païs. Quand à ceulx quy sont delà la rivière il les fault faire adresser à Péronne, et cela (excepté), ce qu'il en fault pour le peuple des villages. J'ay escrit à Monsieur de Sénarpont qu'il mande aux autres gouverneurs des places qu'ils y prennent guarde.

Je vous ay faict responce à ce qui touche la ville de Roye, et ne vous y sçaurois rien adjouster n'ayant au surplus de quoy vous faire ceste-cy plus longue, si ce n'est pour dire que Monsieur de Saint-Aman et vostre sœur se portent bien, lesquelz me doibvent venir voir icy dedans trois ou quatre jours, priant Dieu, Monsieur de Humières, vous donner sa grâce, et me recommandant à la votre. *De Chastillon,* ce 13e jour de juillet 1556.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (1).

XXVI

Au même.

Monsieur de Humières, attendant quelque occasion, j'ay différé jusques à cette heure à vous advertir de la réception des lettres que m'avez dernièrement escriptes de B..... où vous estiez allé faire acte de bon voisin et allié, visitant Monsieur le cardinal de Chastillon, mon frère, à qui (estant là) vous n'eussiez sceu faire plus grand plaisir. Madame de Humières, Monsieur et Madame de Saint-Aman en ont faict autant en mon endroict en ce lieu, et par ainsy ung

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 92.

chascun se ressent de vos bonnes affections, que vous pouvez aussy estimer n'estre moindres de nostre part envers vous.

Au demeurant, Monsieur de Humières, pour ce qu'il y a longtemps que je n'ay eu nouvelles de la fortiffication de Péronne, je vous prie me mander ce qui y a esté faict depuis les dernières que j'ay receues de vous, et si le train de l'Empereur, qui a fait demander saufconduit pour convois par terre en Espaigne tandis que luy ira par mer, est passé, en quel ordre vous l'avez trouvé et que disent les hommes de l'embarquement de leur maistre, qui nous jura ses grands dieux que à ce coup il s'en ira, ce que je voyrai mes qu'il sera advenu. L'on m'a adverty que ceulx de ses païs aïans grande faulte de grains s'efforcent tant qu'ils peuvent d'en tirer de nous, et pour ce que le roy le deffend expressément, faites bien prendre guarde à Péronne et a l'entour qu'il n'en soit poinct transporté, ainsy que je mande aux aultres gouverneurs qu'ils facent de leur part, et s'il s'en trouve qui l'entrepregnent, faites-les si bien punir qu'ils servent d'exemple aux aultres. Et cependant prieray le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous donne sa grâce, après mestre recommandé de bon cueur à la vostre. *De Chastillon*, ce 16e jour d'aoust 1556.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (1).

XXVII

Au même.

Monsieur de Humières, le roy a puis naguères mandé à Monsieur de Sénarpont le venir trouver à Paris à ceste Saint-Michel, et m'a escript que cependant il (veut) qu'il soit donné ordre par toute la Picardye durant son absence à ce qu'il ny advienne point de faulte, et pour ceste cause je vous en ay bien voulu advertir comme je faictz les aultres, affin que de vostre part ne vous eslongniez de Péronne, et y faciez la meilleure guarde que pourrez, ainsy qu'avez accoustumé en attendant le retour dudit sieur de Sénarpont, qui sera bientôt aprez qu'il aura salué le roy, espérant en même temps aussy par delà veoir comme le tout se porte, et cependant je prieray le Créateur,

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, fo 93.

Monsieur de Humières, quil vous ayt en sa saincte guarde. *De Chastillon*, le 14e jour de septembre 1556.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (1).

XXVIII

Au même.

Ici doit trouver place, mais en note seulement, une lettre écrite le 14 octobre 1556, d'accord avec *G. de Coligny*, par son frère d'*Andelot*, au sujet d'un mouvement de troupes dans le ressort du gouvernement de Picardie (2).

XXIX

Au même.

..... Mon frère *Andelot* est icy arrivé; il envoye le porteur pour faire marcher quelques gens du cappitaine Lafont, pourtant vous ne ferez difficulté de les laisser sortir. Vous aurez bien tost de mes nouvelles. *D'Abbeville*, ce 11 décembre 1556.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (3).

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3144, f° 39.

(2) « A Monsieur de Humières, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, « cappitaine de sa garde, gouverneur de Péronne, et, en cas d'absence, à son « lieutenant.

« Monsieur de Humières, suyvant ce que *Monsieur l'amyral* et moy nous « avons advisé pour le lieutenant de garnison..... j'escripts présentement au cap- « pitaine Jourdan de s'en aller au Castelet, et que vous luy permetterez retour- « ner à Péronne pareil nombre de soldats de la compagnye du cappitaine Forey, « que j'ay ordonné pour la garnison de vostre place et Corbye, que vous en aviez « de celle dudit cappitaine Jourdan, à quoy je vous prie ne faire difficulté..... « C'est chose que je ne faicts sans charge expresse, comme je vous diray plus « particulièrement quand je seray à Péronne, qui sera dans peu de jours. En ce « poinct, je me recommanderay de bien bon cueur à vostre bonne grâce, priant « Dieu, Monsieur de Humières, vous tenir en très bonne santé et longue vie. « D'*Abbeville*, ce 14 octobre 1556.

« Vostre entièrement bon et parfaict amy,

« ANDELOT. »

(Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 95.)

(3) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3144, f° 47.

XXX

Au même.

Monsieur de Humières, jay receu les deux pacquetz que m'avez envoyez par le gentilhomme de Monsieur d'Andelot mon frère, avec vostre lettre datée du jour d'hier, vous advisant que je m'en vois au giste à Amyens là où je (resteray) demain, et aprez m'en iray à Abbeville. Si vous me voullez venir trouver soit en lieu ou l'aultre vous serez le bien venu, mais avant je vous prie..... donner bon ordre à vostre place, etc., etc. *De Corbye*, le 7 de janvier 1557 (a. st. 1556).

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (1).

Je vous prie faire tenir à Monsieur de Guyancourt le pacquet que je vous envoye.

XXXI

Au même.

Monsieur de Humières, jay receu la lettre que vous m'avez escripte du premier de ce moys par laquelle me faictes entendre ce que Monsieur de Guyancourt vous a mandé de celluy qui a passé par Saint-Quentin, dont vous avez bien fait d'advertir de près ceulx qui feront le guet aux portes de Péronne dy prendre garde pour le remarquer et d'en avoir aultant mandé à Monsieur de Belleforest. . . . . Il y a un gentilhomme qui est à mon frère Dandelot, lequel doibt l'un de ces jours retourner de Flandres en poste. Il se nomme de Mauzay. Je vous prie..... de l'adresser de Péronne..... quant il passera..... quil vienne trouver mondit frère, etc., etc. *D'Abbeville*, 9 janvier 1557 (a. st. 1556).

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (2).

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3135, f° 51.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3135, f° 41.

XXXII

Au même.

Monsieur de Humières, jay receu la lettre que vous m'avez escripte du 14 de ce moys par laquelle me fîtes entendre que Monsieur le connestable vous a mandé rendre les prisonniers et autre butin qui a naguères este prins sur les subjèctz du roy d'Espaigne, de quoy jeusse bien désiré que m'eussiez adverty devant que de y toucher. Si vous y avez commencé de par Dieu soit, mais je vous en prie, Monsieur de Humières, gardez le reste de ce que pouvez encores avoir jusques à ce je le vous mande, et une autre fois quand je seray par-deçà pour quelque commandement que vous aiez ne passez point oultre sans premièrement me le faire sçavoir, mesmes là où il sera question de chose si importante que celle-cy; de cela je vous en deschargeray toujours, car Monsieur le connestable ny aultre ne peult sçavoir l'estat des affaires de mon gouvernement si bien que moy, et depuis qu'il vous a escript je luy ay mandé d'autres nouvelles quy luy pourront, scay-je bien, avoir fait changer d'advis, et davantage cela regarde si loing qu'il mérite bien en prendre conseil à loisir. On ne peult si tost sçavoir à la court ce que nos voisins (font) que je faictz, quy est sur quoy il se fault gouverner. Ils ont bruslé naguères, à Quibourg une maison, et ung vilage d'ung aultre costé, et font d'autres courses sur nous, et je vous en laisse à penser ce quilz diront, si là-dessus nous allons entrer en restitution de telle sorte, et s'il ne seroit pas meilleur de faire que cela vînt d'eulx comme je prétendois et je pense estre faisable, et par là pouvez bien veoir la faulte que ce sera si vous y avez procédé comme me l'escripviez. S'ilz sont retournés en leurs maisons c'estoit assez de ne les y travailler plus, mais encores pour cela ne fauldroit-il pas laisser de s'en deffier plus que s'ilz n'y estoient point, et penser que toute leur intention ne tende que à prendre la revanche de moy ainsy que je suis bien adverty, et quelque (mine) qu'ilz facent asseurez-vous que c'est tout leur bien d'aujourd'huy et que surtout ilz s'addresseront à ..... ainsy que je vous ay par cy-devant escript; vous priant de regarder de près et me mander ce que vous apprendrez de leurs nouvelles mesures, ce que vous en rapportera celle-cy quand j'irai devers

Tournay; priant Dieu, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct sa grâce en me recommandant de bon cœur à la vostre. *D'Abbeville* le 17e jour de janvier 1557 (a. st. 1556).

Advertissez bien le peuple d'alentour de vous qu'ilz ne se fient en rien du monde praticant tout ce qu'ils ont, synon ce qu'ils auront d'eux se perdra.

Vostre entièrement bon allié et amy.

CHASTILLON (1).

XXXIII

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu les deux lettres que vous m'avez escriptes du 19 de ce mois, et quant à la première, il ne fault poinct que vous mettiez aultrement en peine de ce que je vous ay escript, car vous ne pouvez faillir en faisant ce que Monsieur le connestable vous mande, c'est la faulte quy vient de luy-mesmes pensant bien faire; mais il n'est pas possible qu'il puisse parfaitement tout comprendre, aussy est-ce pourquoy nous sommes icy et les aultres ailleurs pour le supporter, et de moy devant les effects qui s'offrent si importants en ma charge, je ne puys que je ne soys marry de veoir que quelque chose aille mal et sans point de faulte, je suis bien aise de sçavoir comme tout y passe pour le conduire d'ung mesme fil. Il n'y a pas grand danger d'avoir donné congé aux gens de petit estat où il n'y avoit point d'espérance de proffict, car à la vérité ce n'est que despense. Quoy que soit, tenez toujours le peuple d'alentour, et vous adverty qu'il se tienne sur ses guardes et retire son bien s'il veult affin que s'il leur en advient mal ils ne s'en plaignent que à eulx-mesmes. Il m'est advis que cela se peult bien faire sans alarme. Quand le courrier qui est allé devers Monsieur de Bassefontaine avec celluy de l'ambassadeur du roy d'Espaigne sera de retour, je vous prie le faire souvenir de me mander ce qu'il aura apprins par delà, et vous ce que sçavez cependant dudit sieur de Bassefontaine, comme aussi ce que vous rapporteront voz gens qu'avez envoyez par delà. Quand il passera des courriers avecques billet de Monsieur D..... il

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3135, f° 75.

nest jà besoing de men advertir ny des aultres choses de petite importance quy sont sy clères que celles-là. Et sur ce je prieray le Créateur vous donner, Monsieur de Humières, en santé bonne et longue vie, me recommandant de bien bon cueur à vous. *D'Abbeville* le 22e jour de janvier 1557 (a. st. 1556).

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (1).

XXXIV

Au même.

Monsieur de Humières, le roy ayant advisé pour aulcungs bons respectz de faire licentier tous les Angloys quy sont à présent à son service, a dépesché ce porteur l'ung de ses valletz de chambre pour leur venir donner congé, lequel satisfaisant à l'intention de Sa Majesté j'ay bien voulu accompaigner de la présente pour vous mander que vous ne failliez de commander aux Angloys qui se trouvent maintenant en vostre place et aux envyrons qu'ilz ne faillent de vuider du pays de Sa Majesté dedans vingt-quatre heures, lequel temps passé, sy auleungs se trouvent encores par deçà, metez-les en (hors) et prenez bien garde que partant de ce païs ilz ne facent aulcung déplaisir aulx pauvres gens; et sur ce, Monsieur de Humières, je prie le Créateur qu'il vous doinct ce que désirez. *D'Abbeville* le 21 d'avril 1557 après Pasques.

Vous donnerez escorte à ce porteur s'il en aura besoing.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (2).

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3135, f° 101.

(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3144, f° 65.

NOTA. — Quatre jours après avoir écrit cette dernière lettre, Coligny était à Péronne, et parlait de sa tournée sur la frontière, ainsi que de ses rapports avec la famille de Humières, à Madame de La Rochepot, sa tante, en ces termes :

« Madame, encore que je n'aye pas grand subject pour vous escripre, sy suis « bien contant de me servir des occasions quand ils se présentent pour vous « faire entendre de mes nouvelles, quy sont fort bonnes, la grâce à Dieu. *Je « m'en vois visitant ceste frontière de place en place*, espérant que je pourré « avoir achevé à la fin de ce moys, puys je m'en iray passer par la court, où le « roy m'a mandé de l'aller trouver, mais ce ne sera pas pour y faire long sé- « jour. Je m'en vois soupper avecques Monsieur de Humières et sa feme, et « pource que je m'attends bien qu'avecques ceste dépesche ils vous manderont « de leurs nouvelles, je ne vous en diré aultre chose, ny des miennes, sinon que

XXXV

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay reçu la lettre que vous m'avez escripte du 18 de ce mois, estant bien aise de ce que vous estes de retour à Péronne, où je vous prie faire faire toujours bon guet et regarder à pourveoir à ce que vous pourrez et que veoirez estre besoing. N'aïant aultre chose à vous dire, sinon que je faictz une petite entreprinse sur les ennemys où j'espère faire quelque chose de bon. Sur ce, me recommandant de bien bon cœur à vostre bonne grâce, je prieray le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *De Doullens*, le 20e jour de may 1557.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (1).

XXXVI

Au même.

Monsieur de Humières, je vous ay bien voulu faire ce mot de lettre par ce présent porteur pour vous advertir comme je pars cejourd'huy de ceste ville pour m'en aller coucher à Doullans et demain à Amiens, et vous advise au surplus que j'ay entendu que les ennemys veulent se mettre en campaigne et faire quelques courses, dont pour ceste cause j'ay fait partir une assez bonne trouppe de gendarmeryc, vous asseurant que s'ils s'advancent tant de vouloir courir sur nous, ilz ne s'en retourneront pas (commodément). Mais cependant, je vous prie de faire si bon guet en vostre place pour obvier à tout inconvénient et affin qu'il n'en advienne faulte; qui sera l'endroict où je me recommanderay de très bon cueur à vostre

« j'en attends des vostres en grande dévotion, que je pry à nostre Seigneur estre « telles que vous les désirés, etc., etc., etc. De Péronne ce 25 avril 1557.

« Vostre obéissant nepveu et bien parfaict amy,

« CHASTILLON. »

(Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3122, f° 58.)

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3144, f° 103.

bonne grâce, suppliant le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *D'Abbeville*, le 21e jour de juing 1557.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (1).

XXXVII

Au même.

Monsieur de Humières, ... j'espère, avec l'aide de Dieu, pourveoir si bien à toutes choses pour la conservation de ce païs, que si l'ennemy se met en effort de nous y endommager, il se trouvera assez empesché à s'en saulver pour y avoir plus perdu que guaigné, etc., etc..... *D'Amiens*, ce 22 juin 1557.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (2).

XXXVIII

Au même.

Monsieur de Humières, j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte du 6e de ce mois par Monsieur de Latour, suyvant laquelle j'ay entendu de lui ce que vous luy aviez dict des nouvelles de nos voisins, vous advisant que s'il est ainsi venu, me le mandiez..... Je vous prie de vous en enquérir un peu plus avant et me mander ce que vous en pourrez apprendre, et s'il ne se fait rien du costé de *Sainct-Quentin*. Je feray faire incontinent la monstre de la bande dudit sieur de Latour, et puis je la vous accorderay à Péronne, en quoy vous ne ferez aucune difficulté de la recevoir. Au demeurant

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3122, f° 50.

(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3150, f° 11.

NOTA. — A quelques jours de là, l'amiral de Coligny s'était momentanément rendu près du roi, pour se concerter avec lui sur les affaires du gouvernement de Picardie, ainsi que nous l'apprend une lettre du cardinal de Lorraine au duc de Nevers, en date du 1er juillet 1557. (Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3136, f° 47.) « Il n'y a, dit le cardinal, aultre chose dont je vous puisse advertir, synon que « *Monsieur l'admiral est venu en ceste court pour résouldre les affaires de son* « *gouvernement, où présentement il s'en retourne.* Nous attendons aujourd'huy « Monsieur le maréchal Strossy, qui nous fera entendre toutes nouvelles d'Italie « et de l'armée de Monsieur mon frère, etc., etc. »

pour ce que j'envoys faire la monstre des gens de pied qui sont par toutes les places de mon gouvernement pour les mois de juing et juillet, quand les commissaires et controlleurs seront à Péronne pour faire monstre de ce quy y est, vous regarderez de faire entrer promptement ung chascun en bataille tant des vostres que d'autres qui sont en garnison en vostre place, car je veulx qu'il en soit ainsi faict partout; qui sera l'endroict où je me recommanderay de bon cueur à vostre bonne grâce, suppliant le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *D'Abbeville*, le 7e jour de juillet 1557.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (1).

XXXIX

Au même.

Monsieur de Humières, je vous envoye les lettres patentes du roy que j'ay receues touchant les marchans menant vivres au camp de Sa Majesté, ensemble l'ordonnance que j'ai faicte du taux de la journée de cheval pour les raisons contenues en icelle. Je vous prye de faire le tout publier à son de trompe et cry publicq, tant à Péronne qu'à Montdidier et Roye, pour incontinent en rendre ou faire rendre les originaux audit porteur pour les porter par les autres villes et lieux de mon gouvernement que je luy ay commandé de (visiter). Je me recommande de bien bon cueur à vostre bonne grâce, suppliant au Seigneur, Monsieur de Humières, vous avoir en sa saincte garde. *D'Abbeville*, ce 17e jour de juillet 1557.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (2).

XL

Au même.

Monsieur de Humières, je vous feray seulement ce mot de réponse

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 101.

(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 104.

à la lettre que je receus hier de vous..... par où me faites entendre ce que vous avait dit du païs de delà le gentilhomme de Monsieur Martignon..... Nous ne sçaurions estre trop advertis de leurs nouvelles, je vous prye mesmes (de tascher) d'en entendre (et de m'en) advertir le plus souvent que vous pourrez, espérant partir lundi prochain pour m'en aller à Dourlans et de là droict à vous; cependant je prierai Dieu, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct de sa grâce, en me recommandant de bien bon cueur à la vôtre. *D'Abbeville*, ce 17 juillet 1557.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (1).

Pour ce que m'avez escript que n'avez plus d'argent pour vos fortifications, je vous envoye une lettre pour, etc., etc.

XLI

Au même.

Monsieur de Humières, je m'en vays jeudi prochain à Miraulmont auquel lieu je vous prye de faire venir à moy la bande du cappitaine Cappe et la compagnie de Monsieur le comte d'Haran, pour la raison que avez aprinse..... Je me recommande en cest endroict de bien bon cueur à vostre bonne grâce, suppliant nostre Seigneur vous avoir, Monsieur de Humières, en sa saincte garde. *De Doullens*, le 21e jour de juillet 1557.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (2).

XLII

Au même.

Monsieur de Humières, pour ce que je vous avois mandé ces jours passés, que vous fassiez amener tout le butin à Péronne en attendant d'autres nouvelles de moy, le cappitaine X..... Escossois

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 103.
(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 105.

m'a fait entendre que suivant cela, vous en aviez fait arrester que ses gens auroient fait sur les ennemys, et envoyer audit Péronne pour le vendre; à ceste cause je vous prye néantmoins ce que je vous ay par cy-devant escript, que vous lui faciez rendre ledit butin et sy aultre chose y a quy luy appartient, et sur ce me recommandant de bon cueur à vostre bonne grâce, je supplieray le Créateur, Monsieur de Humières, qu'il vous doinct ce que désirez. *De Sainct-Quentin*, le 23e jour de juillet 1557.

J'entends que vous rendiez le dit butin, s'il vous apparoit néantmoins qu'il ait esté fait sur les ennemys.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (1).

XLIII

Au même.

Monsieur de Humières, le porteur m'a fait entendre que vous avez fait arrester à sa requeste, une charrette pleine de balles de toyles restant de plus grand nombre que le cappitaine Autran ou ses gens ont prins. Je vous prie, si vous congnoissez qu'elles sont à..... de les luy faire délivrer. Je me recommande en cest endroict de bien bon cueur, à vostre bonne grâce, priant nostre Seigneur qu'il vous ayt, Monsieur de Humières, en sa saincte garde. *De Sainct-Quentin*, le 24 juillet 1557.

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (2).

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr. vol. 3128, f° 106.

(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 107.

La date de cette lettre (24 juillet 1557) est à remarquer. Ce fut huit jours après l'avoir écrite et avoir rejoint le corps d'armée occupé à surveiller les mouvements de l'ennemi, que *G. de Coligny*, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même (*Mémoires*, Paris, 1665, p. 176), partit, le 2 août, de Pierre-Pont, en toute hâte, pour aller se jeter dans Saint-Quentin et y organiser une défense qui, à raison du mauvais état de la place et du peu de troupes dont il pouvait disposer pour tenir tête à une masse énorme d'assiégeants bien pourvus, fut un acte de dévouement, d'habileté consommée et d'héroïsme. Il est facile de se convaincre de cette vérité en lisant l'émouvant récit que nous a laissé l'illustre amiral, du siége de Saint-Quentin; récit à la sincérité duquel François de Rabutin (*Guerres de Belgique*, liv. IX) a rendu un éclatant hommage, en disant : « Pour ce que du faict « de ce siége toutes les opinions sont trouvées différentes et contraires, et que « de moy seul n'en pouvois sçavoir le plus certain, il m'a semblé le plus seur « suivre un discours que ledict seigneur admiral, l'un des premiers de ce royaume,

XLIV

Au même.

Monsieur de Humières, il y a jà quelque temps que, considérant que les deux charges que j'avoys, estoient fort grandes pour bien pouvoir satisfaire à toutes deux, je désirois que je peusse avecques le bon plaisir du roy, me décharger du gouvernement de Picardye, parquoy depuis que je suis en ceste court, m'estant trouvé à propos j'en ay faict quelques remonstrances à Sa Majesté, qui les a si bien

« qui estoit chef là dedans, en a escrit luy-mesme ; lequel, selon le plus commun « jugement, *ne vouldroit pour chose de ce monde contrevenir à la vérité.* »

Ajoutons que si, d'un côté, *G. de Coligny* fut courageusement secondé par une poignée de braves, il fut, de l'autre, abandonné au moment décisif par d'indignes combattants, dont la lâcheté laissa l'ennemi pénétrer dans la place, alors que lui-même, d'Andelot et divers officiers accomplissaient, chacun à leur poste, des prodiges de valeur.

De là la lettre que G. de Coligny écrivit au roy, le 30 août, et dont il est bon de reproduire ici le texte : — « Sire, j'ay esté deux jours avec espérance de pouvoir « envoyer à Vostre Majesté un gentilhomme, pour luy pouvoir rendre compte « comme toutes choses sont passées durant le siége de Saint-Quentin ; et prin- « cipalement comme elle s'est perdue. Mais à la fin je n'ay pu obtenir ce congé, « Bien m'a-on permis d'escrire à Vostre Majesté. Ce que je luy diray donc, c'est « que j'ay un extrême regret de n'avoir pu satisfaire à la bonne volonté et obli- « gation grande que j'ay de vous faire service. Mais ce qui me reconforte, c'est « que Vostre Majesté est si raisonnable, quelle se contentera, quand elle sçaura « que j'ay fait jusques à la fin ce qui convient faire à un gentilhomme de bien « et d'honneur. — Sire, il est si grand bruit en ce camp, et y en a tant d'ap- « parence, que mon frère d'Andelot s'est sauvé après avoir esté pris prisonnier, « que cela m'en gardera d'entrer en plusieurs particularitez desquelles il vous « sçaura rendre bon conte, et comme celuy qui y a esté présent. Il n'en reste « qu'une de laquelle il seroit malaisé qu'il pust parler : *c'est par quelle faute la « ville s'est perdue.* Vostre Majesté entendra que les gens de guerre que j'avois « pour la garde de la place, je les avois despartis, le mieux que j'avois peu, en « tous les lieux et endroits où je pensois qu'il y pouvoit avoir affaire ; et avois « donné en garde un endroit à l'enseigne de Monseigneur le Dauphin, auquel les « ennemis se sont addressez. Et encore que ce fût un des plus malaisez endroits « de toutes nos brèches : si est-ce que par ce lieu seul nous avons esté forcez. « Et pour ce que c'estoit à ma main gauche, et assez près de moy, ayant en- « tendu que ceste bresche forçoit, j'y voulois aller pour la secourir. Mais le « combat y fut si court, qu'avant que j'y arrivasse je trouvay que ceux qui de- « voient deffendre ceste bresche *l'avoient abbandonné de plus de cent pas et s'en- « fuyoient dedans la ville*, ayant desjà laissé entrer trois enseignes d'Espagnols, « qui estoient plus de cinquante pas dedans la place, desquelles je fus rencontré, « avec six ou sept hommes que j'avois avec moy, et là fus pris prisonnier. — « Sire, il est raisonnable que ceux qui avoient la charge de ceste bresche soient « ouys et allèguent leurs raisons. Quant à moy, de ce que j'en ay veu et conneu, « je vous diray que j'ay opinion que s'ils se fussent là aussi bien opiniastrez à « la deffendre, comme firent généralement tous les autres endroits, *je serois en- « core dedans Saint-Quentin à vous y faire service.* J'ay un grand crève-cœur de « penser que nous ayons esté forcez par l'un des plus forts endroits, quasi sans « combattre, et mesme que des autres bresches les ennemis en estoient en partie « repoussez, et que nos gens y furent pris par derrière. Et pour ne dérober « point l'honneur à qui il appartient, il faut que je die qu'en trois bresches, « l'une du costé du bourg d'Isle, où estoit la compagnie de Monsieur de la Fayette,

prises que avecques son consentement et satisfaction, j'ay remis ledict gouvernement entre ses mains, et m'en estant ainsi deschargé je vous en ay bien voulu advertir, affin que vous sçachiez que ce n'est plus à moy à qui vous aurez à vous adresser pour aucunes affaires appartenant audict gouvernement me prenant en qualité de gouverneur (1), car en toute aultre qualité qui me restera, vous me trouverez en bonne volonté de m'employer pour vous, soit en affaires concernant le public soit en aultres de vostre faict particulier, et pouvez autant que jamais faire estat de moy, me recommandant sur ce de bien bon cueur, à vostre bonne grâce et priant Dieu, Monsieur de Humières, qu'il vous donne ce que désirez. *A Bloys*, ce 20e de janvier 1560 (a. st. 1559).

Vostre entièrement bon allié et amy,

CHASTILLON (2).

« la seconde, où estoit mon frère, et la troisième, où estoit le capitaine Soleil et « Forces, ils combattoient encor à leurs bresches, qu'il y avoit près d'une heure « que les ennemis avoient gagné la place. — Sire, je ne sçay encor où je dois « aller : car il ne m'en a esté rien dit. Quelque part que ce soit, je supplie Vostre « Majesté que je ne sois esloigné de sa bonne grâce; à laquelle, après m'estre « très humblement recommandé, je prie nostre Seigneur, Sire, qu'il luy donne « en très parfaite santé très heureuse et très longue vie. Du camp devant Saint-« Quentin, ce 30e jour d'aoust 1557. — Vostre très humble et très obéissant ser-« viteur et subjet.

« CHASTILLON. » (*Mém.*, p. 262 à 266.)

De là encore ces lignes, par lesquelles l'amiral, dans sa prison de l'Ecluse, termine, le 28 décembre 1557, son récit du siége de Saint-Quentin (*ibid.*, p. 161, 162) :

« ..... Je diray pour conclusion, que c'est un grand malheur pour un gentil-« homme qui est assiégé en une place où toutes choses luy défaillent qui luy « sont nécessaires pour la garder, et principalement devant les forces d'un grand « prince, quand il se veut opiniastrer devant, et mesme quand c'est que l'on a « de combattre *aussi bien les amis que les ennemis*, comme j'ay eu devant Sainct-« Quentin. Tout le reconfort que j'ay, c'est celuy qui me semble que tous les « chrestiens doivent prendre, que tels mystères ne se jouent point sans la per-« mission et volonté de Dieu; laquelle est toujours bonne, sainte et raisonnable; « et qui ne fait rien sans juste occasion : dont toutesfois je ne sçay pas la cause, « et dont aussi peu je me dois enquérir, mais plustost m'humilier devant luy, « en me conformant à sa volonté. »

(1) « L'amiral, après avoir payé cinquante mil escus de rançon, et qu'il fut de « retour en sa maison, et en repos, estant lassé des partialittez et intrigues de « la cour; et pensant sérieusement à la religion, il remit, par permission du « roy, à son frère d'Andelot, la charge de colonel de l'infanterie, et à son cousin « le maréchal de Montmorency, fils du connestable, le gouvernement de l'Isle-« de-France : et peu de temps après envoya un des siens au roy, pour le supplier « très humblement, que désirant de luy remettre celuy de *Picardie*, il pleust à « Sa Majesté d'aviser de la personne entre les mains de qui elle auroit agréable « qu'il en fist sa démission. (*Mémoires*, p. 21, 22.)

(2) Bibl. imp., Mss. f. fr., vol. 3128, f° 162.

LA RÉFORME EN FRANCE.

LETTRES DE DIVERSES ÉGLISES A CALVIN.

1561-1562.

L'an 1561, signalé par l'avénement du chancelier L'Hôpital, et par les premières mesures de tolérance qui devaient aboutir à l'Edit de Janvier, marque l'apogée de la Réforme française. De tous les points du royaume, on écrit à Calvin pour lui demander des ministres, et Genève ne peut suffire à tant d'appels : « C'est une chose incroyable, écrit le réformateur à Bullinger, avec quelle impétuosité nos frères s'élancent dans la voie du progrès. De toutes parts on demande des pasteurs. On sollicite ce titre avec autant d'avidité qu'on en met à obtenir des bénéfices dans l'Eglise romaine. On assiége ma porte comme celle d'un roi. On se dispute les postes vacants, comme si le règne du Christ était paisiblement établi en France. Tout notre désir est de satisfaire aux vœux des fidèles ; mais nos ressources sont épuisées, nous sommes réduits à chercher partout, jusque dans l'échoppe des artisans, des hommes qui aient quelque teinture de doctrine et de piété pour en faire des ministres. » (Lettre du 24 mai 1561. Msc. de Genève.)

Une lettre du ministre Beaulieu à Farel contient des témoignages non moins expressifs des progrès et de la popularité de la Réforme à cette époque. « Il n'est besoin que je vous escrive des grâces inestimables que Dieu faict de jour en jour à cette Eglise. Je veux bien seulement vous raconter que de plusieurs endroits, nommément de Lyon, Nismes, Grace, du pays d'Orléans, de Poitiers et plusieurs autres endroits, il y a gens qui demandent ouvriers pour ceste moisson nouvelle; surtout ceux de Tournon en Agennois font grande instance pour en avoir, car en ces pays-là il y a encores plus de trois cens paroisses qui ont mis bas la messe, et n'ont point encores de pasteurs. Le pauvre peuple crie de tous costés à la faim, et ne se trouve point qui leur couppe le pain céleste... J'ay entendu de gens dignes de foy que si pour le jourdhuy se trouvoient quatre, voire six mille ministres du Seigneur, ils seraient employés. Louange en soit rendue à l'Eternel ! » (Lettre du 3 octobre 1561. Msc. de Neuchâtel.)

C'est à ce moment si remarquable où dans les conseils de la changeante Catherine de Médicis la persécution fait place (hélas ! trop peu de temps !) à la tolérance, et où semble s'ouvrir devant la Réforme une carrière de conquêtes indéfinies, que se rapportent les lettres suivantes copiées pour la plupart dans la précieuse collection des lettres adressées à Calvin, et con-

servées à la Bibliothèque de Genève. Il y a là des centaines de pièces inédites du plus haut intérêt pour le Protestantisme français. On n'exagère rien en affirmant qu'il n'est pas une Eglise de France qui ne puisse retrouver dans ce riche dépôt épistolaire les titres de son origine ou quelques souvenirs de sa primitive histoire. On y a pris pour ainsi dire au hasard les pages qui suivent, comme un échantillon de documents presque inexplorés jusqu'ici : *Ab uno disce omnes !*

I

L'Eglise de Saintes à Calvin.

6 mars 1561.

A Monsieur Calvin, salut en nostre Seigneur.

Monsieur et père, craignant que par nostre silence nous ne satisfassions au sainct désir qu'avez d'estre adverti de l'advancement du règne de nostre Seigneur, encores que soiez occupé en infinies affaires, je n'ay osé différer de vous escripre la présente, affin qu'aiez certitude de la disposition en laquelle nous sommes en ce païs, qui est que Dieu a tellement augmenté son Eglise qu'en ceste province nous y sommes aujourdhuy par la grâce de Dieu plus de trente-huict pasteurs, ayans tous charge de tant de bourgs et parroisses que quant nous en aurions encores cinquante, à peine pourrions-nous satisfaire à la moitié des charges qui sy présentent. Au moien de quoy, suivant vostre conseil, nous avons envoyé quelques jeunes gens à Genève pour se préparer au ministère, et dès à présent y envoions les présents porteurs, desquels pourrez mieulx entendre les grâces et la prospérité que Dieu nous faict veoir en ces lieux, à raison de quoy ne vous retiendray plus longuement pour le présent, si ce n'est que vous présenteray tant l'humble recommandation de nostre Eglise que de tous les pasteurs de ceste province, comme j'en ay prins la charge au synode provincial, tenu en ceste ville le premier de mars, et sur ce prieray Dieu qu'il luy plaise, Monsieur et père, vous conserver aux siens à sa gloire éternellement. De Xaintes, ce sixiesme de mars 1561.

Vostre très humble et obéissant fils,

Cl. Boissière

(Bibl. de Genève, Msc., vol. 196.)

II

L'Eglise de Milhaud à Calvin.

5 avril (1561).

La grâce et paix par Jésus-Christ.

Monsieur, combien que j'aye beaucoup d'empeschemens, toutesfois librement je confesse avoir esté négligent de vous escrire touchant l'estat de nostre Eglise. Cependant pour ce que la commodité se présente, je n'ay voulu faillir de vous en advertir, m'asseurant que par vostre humanité accoustumée envers vos frères, oublierez ma négligence. Or, grâces au Seigneur, nostre Eglise croist et augmente de jour en jour, et de faict le Seigneur bénict nostre labeur, luy donnant accroissement, ce que je congnois par expérience quand les vices qui régnoient en ce païs, comme entr'aultres, ceste mauldite usure, s'éteignent de jour en jour. Et je puis dire rondement que je reçoy plus de consolation en une heure que n'ay faict tout le temps qu'ay demeuré au pays dont suis sorti, auquel la prédication de l'Evangile estoit odieuse. Il est vray que Sathan ne dort point en nostre endroict, car par les mains du cardinal d'Arminiac (1), il nous livre beaucoup d'assauts, dont plusieurs qui ont commencé à sentir l'odeur de l'Evangile sont intimidés. Vous avez ouy parler de Monsieur de Burie lequel estoit à Cahors commissaire pour le roy. Estant invité par le cardinal, il s'est transporté à Villefranche, là où on a retourné introduire la messe nourrice de tous maux. Le dict cardinal sollicite de le faire venir en ceste ville de Milhaud. Nous l'attendons d'heure en heure. Il punist quelques gens ramassez qui ont rompu et brisé croix, images, et qui pis est, robbé par les temples ce qu'ils ont pu prendre trop hardiment. Je vous certifie qu'il y a quasi partout une infinité de telle quenaille, dont les adversaires prennent occasion de mal parler. Le Seigneur, par sa bonté, en vueille repurger son Eglise.

Quant à ceste ville la messe en est bannie pour le présent, et l'estoit desjà devant ma venue. Un de nostre consistoire est revenu de la court, lequel a apporté provision pour faire mettre..... trois

(1) Georges d'Armagnac, archevêque et légat d'Avignon, le même qui essaya, deux ans après, de ramener Jeanne d'Albret dans le giron de l'Eglise catholique.

mendiants (?) de ceste ville entre mains de commissaires. Au reste, Monsieur, au nom de Dieu, je vous prie de nous fournir de quelque homme capable pour m'aider, car bien à grand peine puis-je avoir le loisir d'estudier mes presches. Il y a une infinité d'Eglises à l'entour de ceste ville; que si nous estions deux, l'un estant en la ville, l'autre seroit aux champs qui feroit grand profict. Par ainsi nous vous supplions d'avoir souvenance de nous. Aultre chose ne sçaurois qu'escrire, sinon que je prie le Seigneur vous conserver à sa pauvre Eglise.

L'Eglise de ceste ville se recommande à vos prières, et vous supplie qu'ayiez souvenance d'elle, comme s'asseure qu'aurez, pour ce que leur estes père, aussi bien que des autres. De Milhaud, ce 5 d'apvril.

Vostre humble enfant et meilleur serviteur,

GILBERT DE VAUX.

(Bibl. imp. de Paris. Collect. Dupuy, vol. 102.)

III

L'Eglise de Montauban à Calvin.

26 mai 1561.

A Monsieur, Monsieur d'Espeville, grâce et paix par Jésus-Christ.

Monsieur, nous avons receu le frère qu'il a pleu à Dieu nous envoyer par vostre moyen; nous luy en rendons grâces, et vous remercions humblement. Nous avons présenté le dict sieur frère à toute l'Eglise, et donné la main d'association en face et présence d'icelle. Il est en besongne et travaille avec nous en l'œuvre du Seigneur. Nous célébrasmes hier la saincte cesne fort paisiblement. Vray est qu'avons cessé le public par commandement exprès du roy, jusques à ce que toute la ville soit purgée devant Sa Majesté des fausses accusations qu'on luy mect sus, asçavoir de faire de la monnoye, s'estre retiré de la subjection du roy, avoir [re]jetté le magistrat baillé par le roy et en avoir faict ung nouveau, de ne vouloir payer tribut au roy, d'avoir fait ung canton de ceste ville, comme en Allemagne. Voylà des crimes que ceux de Tholose imposent, quant ils n'ont eu matière pour pouvoir venir au-dessus de leurs entreprises. Si est-ce que par la grâce de Dieu, le lieutenant du roy qui est venu

expressément pour visiter ceste ville, combien qu'il fust papiste, trouva telle obéissance qu'il demandoit pour le roy, et le lendemain qu'il arriva, il envoya quérir mon compagnon et moy pour nous déclairer sa commission, auquel nous fismes responce que nous ne voulions contrevenir à la volunté du roy, ains y obéir et instruire les auditeurs de faire le semblable, veu qu'il ne nous deffend poinct de servir Dieu, et de prescher sa Parole, mais seulement le public, jusques à ce que nostre innocence fust cogneue devant Sa Majesté; veu aussi qu'il nous traicte si humainement, qui est d'envoyer ses plus fidèles serviteurs pour sçavoir la vérité. De faict, au lieu que cy-devant nous avions commissaires des parlemens, lesquels estant juges et parties, mectoient et personnes et biens à destruction, et partant que nous prions Dieu pour la grandeur de nostre roy et prospérité d'iceluy, finalement nous suppliasmes le dict sieur Gentilhomme qu'il luy pleust faire assembler tout le conseil de ville et principalement les papistes, et qu'il se transportast à tous les temples et convens de ceste ville, et qu'il s'enquist déligemment à tous prestres et moynes et autres papistes s'ils avoient quelque chose à dire et plaindre de nous, et si on leur avoit rien robbé ou abatu ymages, et que nous offrions recevoir jugement (quant à nostre vie) devant le roy à la relation des dessus nommés.

Le dict commissaire fist ceste inquisition en pleine assemblée de ville et par les temples comme dessus, sans qu'il ait trouvé aucunes complainctes. Finalement il se transporta à Tholoze et déclaira à la court de parlement qu'il avoit trouvé une telle obéissance en ceste ville que le roy demande à tous ses subjects, de sorte qu'il n'y avoit eu jamais un coup frappé, ne injure dicte aux papistes par ceux de l'Evangile, et partant que le roy ne les avoueroit pas des persécutions qu'ils faisoient contre nous. A son retour de Tholoze, il nous envoia de rechef quérir, et nous déclaira la tyrannie et animosité de ceux du parlement contre nous, et admonesta tous de poursuivre rondement nostre bon droict, duquel il a faict procès-verbal, et envoyé en cour, et nous pareillement, dont nous attendons response dedans dix ou douze jours. Ceux de Tholoze cependant n'ont resté de poursuivre contre nous, tellement que, jeudy dernier, ils donnèrent arrest contre nous, et en pendirent aucuns en figure, et les autres sont bannis. Mais les grâces de Dieu sont icy si abondantes que pour cela on ne se trouble point, grâces au Seigneur Dieu.

Je crain avoir esté trop long en mon escrit, mais il vous plaira m'excuser, et aussi la chose vaut la peine, à mon advis, de vous en advertir bien au long, afin qu'aions repos par les prières que vous ferez, s'il vous plaist, pour nous, comme de nostre part nous ne vous oublions ès nostres, selon que nous y sommes tous obligés. Au reste, Monsieur, nous vous supplions très humblement qu'il vous plaise prendre garde de près à ceux qui ont esté moynes ou capelans, et ne les appeler au ministère que bien meurement et bien tard, car ils nous font plus de mal, et esbranlent aujourdhuy plus les Eglises que n'ont faict par cy-devant les plus cruelles persécutions. Car premièrement ils ne se veulent renger à aucune règle, police et union, et se moquent des Synodes, et ne cherchent que leur ayse et repos charnel, mettans les autres ministres qui tiennent police en haine du peuple.

Je vous envoie la copie des décisions de nostre Synode dernièrement tenu en ceste ville.

Monsieur, je prie le Seigneur qu'il vous ait toujours en sa garde. A haste, à Montauban, ce 26 may 1561.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Du Vignault.

Nous avons entendu que Monsieur d'Aubonne (1), vouloit envoyer ministres par deçà. Nous vous supplions vous en prendre garde, et nous en advertir, car facilement schismes s'engendrent ès lieux libres.

Depuis ma lettre escripte et close, a esté arresté que iroys en court avec Monsieur le lieutenant, afin que le roy cognoisse comment le magistrat et ministère s'accordent, comme c'est la chose qui l'a plus contenté, quand les deux ont escrit à Sa Majesté d'un mesme accord. Son lieutenant a aussi trouvé cela le meilleur du monde, comme c'est le seul moyen de contenir le peuple en son devoir et obéissance vers Dieu et le roy.

Nous partons mercredy prochain.

(Bibl. de Genève, vol. 196.)

(1) Pierre d'Aireboudouse, seigneur d'Anduze, retiré à Genève, où il devint ministre de l'Evangile.

IV

L'Eglise de Montpellier à Calvin.

14 juin 1561.

A Monsieur, Monsieur d'Espeville, à Genève.

Monsieur et très honoré père, depuis la lettre que je vous ay escripte, il n'est icy survenu rien de nouveau, sinon que les Eglises de ce pays se fortifient de jour en jour, et s'en dressent de nouvelles. Et ce lundy dernier, a esté cy ordonné un ministre pour servir à de nos voysins, et espérons, moyennant l'ayde de nostre Dieu, d'en pourvoir d'aultres qui en ont grant besoin. Le jeusne a esté célébré par toutes ces Eglises avec prières extraordinaires, à cause des grans troubles qui sont partout. Nous continuons tout bellement, Monsieur Frémy et moy, sans que les adversaires ayent occasion de s'escarmoucher contre nous; toutesfois qu'ils ne laissent pas cependant de nous menacer et brasser tout ce qu'ils peuvent pour nous tourmenter. Nous avons envoyé à la cour registre et confession de foy, pour demander temple. Le Seigneur nous y vueille assister.

Ceux de Tholoze sont du tout enragés, car ils ne cessent de brusler les paoures fidèles de jour à aultre. Le trouppeau est fort désolé, et croy qu'est sans pasteur. Ce présent pourteur a laissé l'estude de la médecine, pour vaquer aux letres sainctes. Pour ceste cause il s'en va par delà, afin d'y avoir meilleur moyen. Il a proposé quelquefois icy, et a bon témoignage des frères de par deçà. Nous espérons, veu sa bonne affection et les grâces que le Seigneur luy fera de plus en plus, qu'il pourra servir à l'advancement de nostre Seigneur Jésus-Christ. Or je prie nostre bon Dieu vous maintenir tousjours en bonne prospérité. Tous les frères vous saluent, qui désirent estre recommandés à vos bonnes prières et à celles de vostre saincte compaignie. L'Eglise vous salue en nostre Seigneur. De Montpellier, ce 14 juin 1561.

Le tout vostre très humble et très obéissant,

La Chasse.

Dans une autre lettre des ministres La Chasse et Formy à Calvin (1er aoust 1561) on lit le passage suivant :

..... Nostre Eglise, grâces au Sainct-Esprit, est tellement accrue, et croist chascun jour, que nous désirerions ou d'avoir encore deux frères et coadjuteurs en l'œuvre du Seigneur, ou un lieu plus spatieux que ne sont deux maisons, lesquelles par grand force reçoivent (les dimanches mesmement) de cinq à six mille personnes, et sommes contraincts de faire trois presches chacun, le jour du dimanche, à mesme heure. Le peuple, par requeste ordinaire, nous presse de nous jeter dans un temple, mais nous n'osons, et de ce désirerions avoir vostre advis...

(Bibl. de Genève, vol. 196.)

V

L'Eglise de Mâcon à Calvin.

10 octobre 1561.

A Messieurs les ministres de l'Eglise de Genève.

Messieurs, il y a des papistes et autres sages de ce monde qui seroient très contans aprocher de nostre Eglise, s'ils pensoient y ouyr prescher personnage qui peust les résoudre et contenter d'une infinité de doubtes coustumières de voltiger en la papauté; d'autres à demy édifiés qui sous umbre de je ne say quel savoir qu'ils réputent en eux, dédaignent d'y entrer, sinon qu'on les asseure d'y trouver ministre aussy profond en savoir que familier aux langues. Il y en a d'autres qui desjà ont fréquenté nos assemblées, semblent vouloir s'en esloigner et refroidir, parce qu'ils ne sont pas, à leur advis, vivement et dextrement admonestés, sans considérer, comme aussi très bien le nous avez escript, que ceux sont dignes de mourir de faim, qui n'ayans que du pain bis laissent pour cela de manger. Voilà la nécessité en laquelle ces trois espèces de gens sont constitués, qui au reste se rendroient assez faciles et aisés, si nous avions ministre capable pour les redresser, et pouvoir par effect respondre à ceux qui cuident le mériter.

Assurément celuy que nous avez envoié est bien bonne personne, mais selon que ceste ville est composée d'une telle diversité que l'on vous vient de dire, il est très requis que nous en ayons ung qui ait de quoy leur satisfaire, et qui leur puisse représenter au vif quelle est la majesté de la Parole de Dieu. Ne trouverez, s'il vous plaist,

mauvais si présentement vous envoions ce personnage, l'un de nostre compagnye, expressément pour vous supplier, comme nous faisons, ne le laisser retorner sans que soyons proveus d'un personnage qui puisse bien exécuter ceste charge. Nous ne lairrons de donner occasion à Maistre Pierre (1) de continuer la sienne, avec alaigresse d'esprit; et où d'aventure ne pourriez pour ceste heure nous en fournir d'un, qu'il vous plaise faire tant envers la classe de Neufchastel, que puissions avoir pour deux ou troys mois ou autre temps que regarderez, Monsieur Pharel, et sçavons le bien, heur et profict qu'apporteroit sa présenée. Croiez qu'il est incroïable, car comme ceste ville est située, la doctrine d'un tel personnage voleroit à un instant par toutes les villes du long de ceste rivière et ès environs, où il y a beaucoup d'hommes le cueur desquels bondit desjà de joye, louant Dieu de veoir et entendre l'avénement de nostre Eglise (2). En l'honneur de Dieu, Messieurs, qu'elle vous soit pour bien et singulièrement recommandée. Nous le supplions, Messieurs, vous donner en parfaite santé, longue et heureuse vie, [après] vous avoir présenté nos humbles recommandations à vos bonnes grâces. A Mascon, ce 11 octobre 1561.

Vos humbles et obéissans serviteurs,

Ceux de l'Eglise de Mascon.

(Bibl. de Genève, Portef. 1, 1530 à 1563.)

VI

L'Eglise de Poitiers à Calvin.

30 décembre, 1561.

A Messieurs et pères, Monsieur d'Espeville et ses frères, en leur maison.

Grâce et paix par nostre Seigneur Jésus-Christ.

Très chers seigneurs et pères, comme souvent il est advenu qu'en

(1) Pierre Fornelet, de Normandie, successivement ministre à Lyon, Châlons et Neuchâtel.

(2) La vérité de ce passage est attestée par le fragment suivant d'une lettre du ministre Pierre Fornelet à Calvin, datée de Châlons, 6 octobre 1561 : « Je vous « puis assurer d'une chose que j'ay vue de mes yeux : c'est qu'ayant fait là « quelques prédications, sans grande résistance des adversaires, j'ay apperceu un « merveilleux profit, c'est que j'ai vu venir les pauvres gens de sept et de huit « lieues, tant hommes que femmes, ayant seulement ouy dire qu'on preschoit « l'Evangile... Il y a bien quinze villages par deçà qui désirent le sainct ministère, « mais par faute de pasteurs ils demeurent là. » (Msc. de Genève.)

nos nécessités nous ayons tousjours pris addresse de vous, pour estre secourus d'hommes et de conseil en l'advancement de la gloire de Dieu et édification de son Eglise, aussy faisons à présent, nous estans toujours apperceus du profit qui nous est advenu de vostre part. Car comme ainsy soit que depuis quelque temps en çà, qu'il a pleu à Dieu de faire cesser les persécutions par descà, l'Esglise soit multipliée de grand nombre de personnes, et n'ayans hommes à suffire à l'estat du ministère, vous ayons instamment supplié de vouloyr tant faire pour nous de faire retourner vers nous M. Françoys de Saint-Pol (1) en défault duquel nous requérions qu'il vous pleust estre moyen que Monsieur de Saule (2) nous vint visiter, tant pour satisfaire aux prédications qu'à la conduicte d'un bon nombre d'escoliers, qui ayans laissé l'estude des loix et jurisprudence, se sont franchement addonnés à l'estude des sainctes lettres, et mesme voués au service de Dieu et de son Eglise, par l'ordre qui y est estably, chose autant nécessaire que louable, pour subvenir à tant d'Eglises voisines, qui affamées de pasture céleste, nous importunent d'heure en heure pour leur départir de ce peu qu'il a pleu à Dieu mettre entre nous, comme aussy l'avons faict envers plusieurs, dont, grâces à Dieu, nous en voyons un très grand fruict.

Il est bien vray que mon dict sieur de Saule nous a rendu bon tesmoignage de la bonne volunté qu'il a de venir vers nous. Mais nous voyons les affaires si longues que nous n'en pouvons rien asseurément espérer. Toutesfois, encores qu'il fust desjà par deçà avec nous, considérans qu'il ne pourroit pas suffire à tant de charges, et qu'en partie nous dézirerions qu'il fust soulagé, il nous seroit encore besoing et nécessaire, qu'il vous pleust nous donner homme qui en son deffault peust satisfaire aux dites charges. Que s'il ne se trouvoit homme prest entre tous pour nous estre envoyé, nous avons obtenu lettres de faveur de la royne de Navarre, aux seigneurs et princes de Berne, pour en requérir quelqu'un de leur seigneurie, et d'autant que cest esté passé, il se trouva un des ministres de Thounon, nommé Monsieur Nynaut, en ceste ville, qui nous donna trois ou quatre exhortations, lequel nous priâmes de demeurer avec nous.

(1) Ministre de l'Eglise de Dieppe. — Il avait assisté en cette qualité au colloque de Poissy.

(2) Nicolas des Gallars, ministre de Genève.

Or d'autant qu'il nous advertit qu'il estoit obligé à son Eglise et aux dits sieurs, nous donna ouverture pour l'obtenir d'eux. Et pour ce qu'en cest endroict nous nous voulons garder de mesprendre, nous vous suplions humblement qu'il vous plaise nous faire entendre vostre advis, à savoir si nous le devons demander. Que si il y avoit occasion de nous en déporter, qu'il vous playse regarder aux moyens plus aisés pour nous en faire recouvrer quelque aultre suffisant à faire les susdictes charges, afin qu'en toute diligence, vostre response ouye, nous envoyions homme exprès de nostre compaignie pour y faire tout debvoir, et l'amener vers nous, vous asseurans que nous le recevrons avec joye, et luy ferons tout le bon traictement qu'il nous sera possible, voire et mieux que n'a par cy-devant esté faict aux aultres, d'autant qu'il a pleu à Dieu nous donner plus grands et meilleurs moyens que n'avons eu par cy-devant. Que si ainsi vous le faictes, vous nous rendrez tousjours de plus en plus redevables vers vous, et prions Dieu, très chers seigneurs et pères, vous maintenir et conserver à sa gloire et augmentation de son Eglise, nous recommandans humblement à vos grâces et sainctes prières. De Poictiers, ce pénultième jour de décembre 1561.

Vos humbles serviteurs au nom de tous,

LAUNAY.	BERCAU.
DE VILLARS.	BABINOT.
RUNEGAUD.	FRAYDIER.
BROCHARD.	FAURE.
ANDRIEUX.	
DEHORES. (?)	

(Bibl. de Genève, vol. 196.) (1.

VII

L'Eglise de Toulouse à Calvin.

10 février 1562.

A Monsieur et père, Monsieur d'Espeville.

Monsieur et père, je ne doupte point que vous n'ayez entendu, par les lettres qu'envoyay dernièrement à M. Raimon, comment j'a-

(1) Suit une lettre du ministre de l'Estang à Calvin. Poitiers, 30 décembre 1561. (Même objet.)

voye esté envoyé en ceste ville par le Synode tenu dernièrement à Sainte-Foy. Depuis ce temps-là, Dieu par sa grâce a tellement béni l'œuvre, que non-seulement le troupeau est creu en un nombre merveilleux, jusques huit à neuf mille personnes sans mentir, mais aussi jouissons d'une pleine liberté, prêchons publiquement hors la ville, où le magistrat assiste avec un si grand nombre de gens armés qui contiennent tout le monde en paix, et dès lors que quelqu'un bouge, est appréhendé et mis en prison. Sapmedi passé, qu'estoit le 7 du présent, fus appelé devant Messieurs de la ville, qui m'avouèrent et receurent pour ministre protestant, que dors et desjà ils me mettoient en leur sauve garde; puis me firent jurer de prêcher purement et sincèrement la Parolle de Dieu, comme elle est contenue au Vieil et Nouveau Testament. De là, avec sept à huit cens hommes armés, m'amenèrent au lieu où il falloit prescher et m'en ramenèrent de mesme, et continuent et continueront tous les jours jusques à ce que tout soit en bonne paix. Cependant, Monsieur, vous pouvez penser qu'est-ce que je puis faire seul en une telle ville, qui est des premières de France, et où les esprits sont aultant curieux qu'en lieu que je sçache point, le monde si desbordé en mondanités qu'est possible. Certes, sentant le fardeau si grand, je perds tout courage. Voilà pourquoi j'ai prié les frères d'envoyer vers vous le plus tost qu'il leur seroit possible, pour recouvrer deux ou trois ministres, si possible est, estant très bien asseuré que combien qu'en soiez presque du tout espuisés, néantmoins vous efforcerez, tant que vous sera possible, à nous secourir de ce que pourrez, aiant esgard à l'honneur et à la gloire de Dieu, qui pourra estre, en ce qui m'en semble, aultant ou plus advancé icy qu'en lieu que je sçache point. Par quoy, Monsieur et père, je vous supplie, au nom de Dieu, qu'ayez pitié de cette poure Eglise, et aussy de moy, qui suis à la vérité par trop faible pour un tel faix, qui est pour le moins d'une demy-douzaine de ministres, qui fussent gens fort graves, expérimentés aux affaires, et puissans pour rembarrer tous curieux et ennemys de vérité, desquels le nombre n'est pas petit en ceste ville. Oultre nos lettres, avons encore voulu envoier vers vous nostre frère présent porteur, pour vous en supplier encore très affectueusement, et pour conduire ceulx qu'il vous plaira nous envoier, leur fournissant tout ce qu'il leur sera nécessaire. Cependant je tascheray de tenir bon, et de gaigner pays tant que pourray, et d'aultant que

je me sens faible à merveille, ne peux moins faire que de me recommander affectueusement à vos bonnes prières, comme aussy vous n'estes pas oblié aux nôtres, affin qu'avec toute hardiesse, je me puisse acquiter de ma charge, à son honneur et gloire, et à l'avancement de sa poure Eglise; qui sera l'endroit, Monsieur et père, auquel priant nostre bon Dieu qu'il vous maintienne à jamais en sa grâce, me recommanderay très humblement à la vostre et de tous Messieurs mes aultres parents, sans oblier Mademoiselle de Varennes, M. Le Maistre et Madame sa femme, et mes petits disciples, leurs enfants. De Thoulouse, ce 10 février 1562.

Votre bien-aimé et très obéissant,

LENORT.

(Bibl. imp., Collect. Dupuy, vol. 102.

VIII

L'Eglise de Dijon à Calvin.

16 février 1562.

A Monsieur Calvin, ministre de la Parole de Dieu, à Genève.

Monsieur, encores que nous vous congnoissons de telle humanité que n'avez accoustumé de refuser la main à quelque personne que ce soit, pour l'avancement de la gloire de Dieu, toutesfois, craingnant que nostre tardiveté ou autre opinion de nous ne fasse préjudice à nostre juste requeste, nous avons délégué ces bons personnages présens porteurs pour vous faire entendre de bouche l'estat et conduite de nos affaires, et vous prier plus ouvertement de donner aide et secours à nostre nécessité. Vous avez peu entendre comme par cy-devant la rudesse des magistrats en ceste ville a esté si grande que ceulx qui avoient congnoissance de la vérité n'ont ausé lever la teste, et quel traictement aucuns en ont eu, et comme, nonobstant les édicts, quelques séditions se sont élevées, au détriment des paoures consciences et interruption du cours de l'Evangile. Ce nonobstant, la bonté de Dieu ne s'est point tant recullée de nostre ville, que parmy les feux, tormens, prisons, perdition de biens et d'honneur, aucuns ne se soyent avec longanimite nourris en sa crainte et obéissance, lesquels enfin ont descouvert le bon zèle, et quant et quant ont esté cause que plusieurs se sont déclairés et manifestés, tellement que nous nous sommes trouvés en ceste ville

une congrégation et compaignie de fidèles suffisante pour fonder une belle et honorable Eglise. Mais tout ainsy que un navire flottant en mer, sans gouvernail, est subject à l'injure des vents et tormentes, aussi ceste troupe a toujours périclité, et périclitera encore plus à l'advenir, s'il n'y a un pasteur pour la conduire, congréger et fortifier contre les assaults et tentations de Sathan et ses adhérens.

Nous avions puis quelque temps receu en ceste ville un ministre envoyé par vous, lequel pour une sédition et poursuitte qui se feit lors, a esté contrainct de se retirer ailleurs. Mais quelque remonstrance qu'ayons sceu faire, il ne nous a esté possible de le ramener en ce lieu, chose qui nous vient à un merveilleux regret et déplaisir, nous voyant tombés en si grande disette d'eau vive que nous n'avons personne qui nous en donne, ne qui administre la viande nécessaire pour la nourriture et consolation de nos âmes. Or, combien que jusques à présent la bonté de Dieu nous ait soustenu, et espérons qu'il nous soustiendra encores, toutesfois il y a danger que les plus simples et infirmes, par faulte d'estre enseignés et admonestés, ne tombent en désespoir ou en erreur; car ayant, d'une part, en horreur les cérémonies et ydolâtries vulgaires qui ont par si long temps occupé nos consciences, et d'aultre part, n'aiant prédication ny pasture telle qu'ils désirent, s'en vont comme brebis égarées, et se laissent couler à oysiveté et appétits charnels, aucuns d'eulx en une licence effrénée, les autres prestent l'oreille aux erreurs qui pullulent en ce royaume, et tous ensemble sont subjects à mille injures et calomnies. C'est la cause qui nous a meus recourir à vous, et aux très honorés et aux magnificques seigneurs syndicques, consuls et ministres de la Parole de vostre cité, pour vous prier tous unanimement de nous concéder un ou deux ministres pour l'exercice de ce sainct ministère, establissement et conduicte de nostre Eglise, en quoy nous vous requérons au nom de Celluy qui vous a donné la grâce de faire prescher sa louange par tout, de desployer vostre bonté et jugement à nous donner personnages qui sachent édifier, soustenir et défendre la doctrine et bergerie qui leur sera commise, mesmes en ceste ville, laquelle, pour estre capitalle, est de plus grande importance que nulle aultre. Et de nostre part, nous emploierons ce qui est en nostre puissance, pour leur donner contentement, selon que plus à plain vous entendrez par

nos délégués, auxquels avons donné charge d'en conférer et traicter, selon vostre conseil et ordonnance, et faire tout ce que leur commanderez. Et nous, confians du tout en vostre singulière prudence, prierons nostre bon Dieu vous entretenir et conserver longuement en sa saincte grâce. De Dijon, ce 16 febvrier (1562).

Vos humbles frères en Jésus-Christ, les fidèles de la ville de Dijon.

Pour la Compaignie, DE FRASANS.

(Bibl. de Genève, vol. 196.)

PRIÈRE DE MADEMOISELLE ANNE DE ROHAN

EN SON AFFLICTION POUR LA PERTE DE SA MÈRE

CATHERINE DE PARTHENAY

MORTE DANS SON CHATEAU DU PARC, LE 26 OCTOBRE 1631, A L'AGE DE 77 ANS (1).

(Bibl. imp. Fonds Saint-Germain, n° 1569, fol. 69.)

Escoute ô Seigneur, quand je prie
Dedans ma rude affliction;
Exauce l'âme qui te prie,
Par ta douce compassion!
Mes yeux suppléant à ma langue,
Par soupirs je fais ma harangue,
Et mes tremblantes mains je tends
Au lieu d'où mon secours j'attends.
Tu prometz, pitoyable père,
D'estre prest du cœur désolé :
Que le mien qui en toy espère
Doncques par toy soit consolé.

Las! tu me vois quasi semblable
A ceux qu'on descend au cercueil.

(1) Aussi distinguée par sa piété que par sa naissance et son esprit, Anne de Rohan, sœur du chef illustre du protestantisme français sous Louis XIII, lisait également le latin, le grec, l'hébreu. Elle cultiva la poésie avec succès, déploya le plus noble caractère au milieu des guerres civiles, et mourut en 1646, sans avoir été mariée. — Voir Haag, *France protestante*, t. VIII, p. 474.

De deux jours l'un n'estant capable
Que du sentiment de mon dueil.
Mon œil se ferme à la lumière
N'ayant sa vigueur coustumière;
Mon oreille se bouche au son
De l'harmonieuse chanson :
Sans marcher, je me sens lassée,
Mon sommeil n'est point un repos,
La crainte occupe ma pensée
Et le froid engourdit mes os.

Ceux que j'ayme plus que moy-mesme,
Qui de moy doibvent avoir soin,
Ne peuvent, en mon mal extrême,
Que le souspirer de bien loin.
Je sçay que chascun d'eux lamente
Pour la douleur qui me tourmente;
Je n'ignore que cette croix
Nous est departie à nous trois (1);
Que cet ennuy que je supporte
A mes frères est bien cuisant :
Mais las! tu sçais qu'à la moins forte
Ce fardeau semble plus pesant.

Après tant de peines souffertes,
De frayeurs les jours et les nuitz,
Famine, froid, prison et perte,
Tant de divers genres d'ennuits,
Falloit-il, ô douleur amère,
Que je visse mourir ma mère!
Il le falloit, tu le voulois
Et tes volontez sont nos loix.
Ce que tu veux est équitable
Puisque tu es Dieu d'équité;
Ce que tu fais est profitable,
Car tu es la mesme bonté.

(1) A ses deux frères, Rohan et Soubise, et à elle.

Cette personne digne et chère,
Pour qui je vay tant gémissant,
Auparavant qu'estre ma mère,
Fust ta fille, Dieu tout-puissant;
Tu aymois cette âme fidelle
Que je n'estois encor à elle.
Sa piété, comme sa foy,
N'eurent jamais d'object que toy;
Et puisque c'est ta main auguste
Qui nous preste tout notre bien,
N'est-il pas raisonnable et juste
Que partout tu prennes le tien?

Mais pourquoy ne l'ay-je suivie
Au tombeau comme aux autres lieux?
Et pourquoy ne fus-je ravie
Avec elle dedans les cieux?
Pourquoy la famine ou la guerre
N'ont-elles mis mon corps en terre?
Las! pourquoy du puissant vainqueur
Pour moy fut amolli le cœur?
O tout bon Eternel, ne souffre
Que mon esprit à toy criant
Fasse plus de mal qu'il ne souffre,
Et qu'il t'offense en te priant!

Seigneur, pardonne à mes demandes
Et n'exauce que mes saints vœux;
Fay en moy ce que tu commandes
Et commande ce que tu veux.
O Tout-Puissant, fais-moi comprendre
Que tu es Dieu, que je suis cendre;
Tu es tout et ne suis rien,
Je suis le mal, tu fais le bien;
Déchasse la tristesse vaine
Dont mon cœur est si fort touché;
Au lieu de déplorer ma peine
Fais-moi détester mon péché.

Que sy je confesse mes faultes,
O Seigneur, ta loy nous apprend
Qu'en mesure elles sont trop haultes
Et que le nombre en est trop grand;
Que mesmes nos pensées vaines
Surmontent des mers les arènes;
Nul gent ne les sçauroit conter
N'aucune langue raconter.
Mais si nos péchez sont extrêmes,
O Tout-Bon, Parfait des parfaits,
Tes bienfaitz vers ceux que tu aymes
Surpassent de loing nos mesfaitz.

Mais voicy de tes biens la somme,
Pourquoy je t'adore en tout lieu,
C'est que tu fis Dieu fils de l'homme,
Pour rendre l'homme enfant de Dieu :
Tu daignas livrer ton Unique
Pour dellivrer un peuple inique.
Le Maistre se fit serviteur
Le Créancier devint debteur;
Moy, ta brebis, j'ay pour pasture
La chair de mon divin Pasteur,
Et tu lavas ta créature
Dans le sang de son Créateur.

Fay-moy donc louër tes merveilles
Au lieu de plaindre mes malheurs,
Chanter tes bontés non pareilles
Au lieu de pleurer mes douleurs :
Soit que je meure, ou que je vive,
Que ta divine loy je suive,
Que vers toy seul j'eslève aux cieux
Mon âme et mes mains et mes yeux;
Que mon estude soit ta crainte,
Mes délices soient ton amour,
Et qu'un jour ta demeure saincte
Soit mon perpétuel séjour.

MÉLANGES.

—

FÊTE DE FAREL A NEUCHATEL.

C'est un pieux usage que celui qui se répand de plus en plus dans l'Eglise réformée, de solenniser les évenements qui rappellent une grande date dans son histoire. Après le Jubilé de 1859, celui de 1864. Après la fête de Calvin, celle de Farel. Non que l'Eglise qu'ils ont fondée, infidèle à leurs leçons, veuille exalter outre mesure ces héros de l'abnégation et du sacrifice. Du fond de la tombe, ils seraient les premiers à désavouer tout hommage qui semblerait une usurpation sur la gloire du Maître qu'ils ont servi. Mais la reconnaissance a aussi ses droits, pour ne pas dire ses devoirs. Il est bon d'ailleurs aux générations nouvelles de contempler ces hommes auxquels fut départie une mesure de foi plus que commune, et de se retremper dans les exemples de leur vie. Nous ne l'avons jamais mieux senti qu'en assistant aux belles fêtes de Neuchâtel. Le 13 septembre 1565 s'éteignait paisiblement dans cette ville, à l'âge de soixante-seize ans, le glorieux missionnaire de la Suisse romande, celui que M. Mignet a si bien appelé « le plus entraînant des réformateurs français. » — Le Jubilé triséculaire de sa mort a été célébré, le 13 septembre dernier, par l'Eglise neuchâteloise à laquelle s'étaient joints de nombreux députés des Eglises de France et de Suisse. La fête fut dignement inaugurée par une prédication de M. le pasteur Ladame sur ce texte : « La nuit est passée, voici le jour » (Rom. XIII, 12), où l'on croyait entendre un écho de la voix de Farel dans le temple témoin des miracles de son éloquence. Ce fut là, en effet, qu'après une de ses plus énergiques prédications « l'an 1530, le 23 d'octobre, fut ostée et abolie l'idolâtrie de céans par les bourgeois. » Près de la colonne où se lisent ces mots, on lit cette autre inscription si grande dans sa simplicité : *Guillaume Farel, réformateur.* 1530. *Gloire à Dieu !* Après le service du matin célébré dans l'Eglise du château devant un auditoire d'élite, la terrasse voisine vit se former une assemblée populaire devant le splendide horizon du lac et des Alpes. Une tribune improvisée, couronnée de verdure et de fleurs, avait été préparée pour les délégués des Eglises où la parole de Farel avait semé quelques germes de vie. Chacun d'eux rendit un hommage senti à l'homme qui fut, il y a trois siècles, un des plus puissants instruments de rénovation évangélique. Les souvenirs que cette solennité rappelait à tous les esprits, furent heureusement évoqués par M. le pasteur GrandPierre au nom du Consistoire de Paris ; par MM. Röhrich et Munier au nom du Consistoire de Genève ; mais surtout par l'éloquent historien de la Réformation, M. Merle d'Aubigné. Qui pouvait avec plus d'autorité que lui rappeler les titres de Farel, ce conquérant des âmes, et lui

restituer le rôle de réformateur de Genève, sans diminuer la grandeur de Calvin, venu à son tour pour régulariser l'œuvre accomplie et la propager dans le monde entier? Des députés de Montbéliard, de l'Alsace, de Porentruy, d'Orbe, de Morat et de Lausanne furent successivement entendus. Une touchante lettre du Consistoire d'Orpierre, représenta ces Eglises des Basses-Alpes, que le nom de Farel, originaire de Gap, recommande doublement aux sympathies du protestantisme français. Chacun des orateurs était présenté à l'assemblée par M. le doyen Du Pasquier, avec une dignité grave et simple qui semblait une harmonie de plus entre le présent et le passé. Après le banquet célébré dans la grande salle du château, la poésie par l'organe de M. Bungener trouva de dignes accents pour consacrer les impressions de ce jour :

Vieux Farel, vieil ami des enfants de Genève,
Ne crains pas que ton nom chez eux soit oublié.
Un autre nom plus haut s'élève,
Mais au tien saintement et pour jamais lié.
Cette union, trente ans d'une amitié constante
Pour vos contemporains l'ont scellée en tout lieu;
Trente ans d'efforts communs dans une lutte ardente
L'ont consacrée et consommée en Dieu;
Cette union, tu la scellas encore,
Epuisé, bientôt expirant,
Quand, pour te rajeunir à l'éternelle aurore,
Tu vins revoir notre Calvin mourant!...

Il restait à visiter sur les rives du lac le village de Serrières où Farel, débarqué furtivement, prononça son premier discours avant d'entrer à Neuchâtel. Les débris des rostres antiques, les fragments de la voie sacrée où passaient les triomphateurs, n'en disent pas plus que l'humble pierre, conservée jusqu'à nos jours, où fut remportée cette victoire de la foi. Un chant religieux entonné autour du rustique monument, donna jour aux sentiments qui se pressaient au fond des cœurs. Puis M. le pasteur de Bellefontaine, dans une allocution empreinte d'une rare élévation, souhaita la bienvenue aux députés, et leur rappela quelques-uns des devoirs qu'imposent à tous les nécessités du siècle. Devant un exemplaire de la vieille Bible de Robert Olivétan, ouverte au pied de la chaire, un vœu pour une traduction des saintes Ecritures en harmonie avec les temps nouveaux, fut exprimé par M. William Pétavel. MM. les pasteurs Henriod et Godet trouvèrent des accents sympathiques pour recommander une œuvre de mission évangélique dans le Dauphiné, patrie de Farel. Présent à cette fête, — comme délégué de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, M. Jules Bonnet fut invité à parler à son tour, et s'exprima en ces termes :

« C'est un double privilége pour moi d'assister à ces émouvantes assemblées. La Société de l'Histoire du Protestantisme français m'a chargé de la représenter auprès de vous dans la solennité de ce jour. Elle a voulu joindre son hommage à ceux que vous rendez si dignement au grand missionnaire de la Réforme française, au précurseur,

au collègue, à l'ami de Calvin. Nulle mission ne pouvait avoir plus de prix à mes yeux, car elle me ramène à l'objet de mes plus chères études. — Dans ce seizième siècle si fécond, si exploré, mais toujours nouveau pour qui sait l'étudier avec amour, il n'est pas de figure plus originale que celle de Farel. Par les principaux traits de son apostolat, il appartient à la Suisse. Par son origine, son caractère, son esprit, il est éminemment Français. C'est un disciple de Lefèvre d'Etaples, un élève de l'Université de Paris, un des fondateurs de l'Eglise de Meaux, cette école des martyrs; c'est le missionnaire du Dauphiné, et quel missionnaire que Farel! En lui semble revivre le grand apôtre des gentils qui ne veut savoir autre chose que Jésus-Christ crucifié. Comme saint Paul, errant proscrit, battu jusqu'au sang, Farel peut dire : « Quand je suis faible, c'est « alors que je suis fort. » Chacun de ses pas, en effet, est marqué par une victoire, et les fleurons de sa couronne spirituelle sont Montbéliard, Aigle, Neuchâtel, Genève conquis à l'Evangile. C'est aussi un de ses titres d'avoir donné deux fois Calvin à Genève, et par elle au monde entier. Quelle scène que celle dont une obscure hôtellerie fut témoin au mois de juillet 1536! La peinture a vainement essayé d'en rendre les splendeurs, car elles sont d'un ordre tout moral, et pour ainsi dire invisible. Prières, luttes, résistances, défaite, ou plutôt soumission à la volonté de Dieu, et Calvin vaincu devient l'apôtre d'une moitié de l'Europe ! Vous êtes-vous demandé quelquefois ce qu'eût été Genève sans Calvin, Calvin sans Genève? C'est Farel qui les a donnés l'un à l'autre. Voilà quelques-uns des souvenirs qui s'encadrent aussi harmonieusement dans cette humble chapelle, que devant la majesté des Alpes! Que ces souvenirs ne soient pas une lettre morte, mais une réalité vivante! Qu'ils raniment en nous la foi des Luther, des Calvin, la foi qui possède de si grandes promesses : « Ceux qui en auront amené plusieurs à la « justice, luiront comme la splendeur de l'étendue et comme les « étoiles à perpétuité. » Ces paroles que je lisais sur la tombe de Vinet à Clarens, seraient la plus digne inscription pour celle de Farel, si cette tombe n'était ignorée, et si ce mystère n'ajoutait un sceau de plus à la grandeur de Farel comme à celle de Calvin ! »

La journée si riche d'émotions dont on a essayé de retracer ici le tableau, fut terminée par une prédication de M. le pasteur Grand-Pierre au Temple-Neuf. Enfant de Neuchâtel, inspiré par les souvenirs de sa jeunesse heureusement associés à la méditation du texte sacré : « La lumière a lui dans les ténèbres; » l'orateur ne fut jamais plus impressif, plus éloquent. Neuchâtel gardera longtemps la mémoire du Jubilé triséculaire de Farel, fixée d'ailleurs par plusieurs publications spéciales sur lesquelles nous reviendrons prochainement dans ce recueil.

UN FOURNEAU DE BERNARD PALISSY.

Tout ce qui se rattache à l'histoire de l'illustre potier qui fut aussi un des martyrs de la Réforme française, a droit à l'attention et à l'intérêt de nos lecteurs. Aussi sommes-nous heureux de reproduire la note suivante, adressée le 6 août dernier, par M. Charles Read, au *Journal des Débats :*

« Une découverte des plus inattendues et des plus remarquables vient d'être faite dans le sous-sol du Carrousel. En fouillant dans la cour des Tuileries, à l'endroit où s'arrêtent les travaux de réédification de la galerie du Louvre et où se font en ce moment les fondations de la nouvelle Salle des États, c'est-à-dire au pied de la grille et à 20 mètres environ de la porte située à gauche de l'Arc-de-Triomphe, la pioche des terrassiers a rencontré une construction en briques, ayant l'apparence d'un cul de four, et qui, ne devant être que très légèrement entamée par la tranchée, aurait passé sans nul doute inaperçue, sans la présence d'un archéologue, particulièrement intéressé à suivre ces fouilles.

« Par bonheur, M. Ad. Berty, l'auteur de la *Topographie historique du vieux Paris*, dont le premier volume, comprenant la région du Louvre, est sur le point de paraître sous les auspices de la municipalité parisienne, ne perdait pas de vue des travaux qui lui avaient fourni de précieux enseignements.

« Bien que deux autres fours à briques, précédemment mis à découvert sur d'autres points, n'eussent présenté aucun intérêt spécial, il eut cette fois la conviction instinctive que celui-ci (appartenant sûrement, selon lui, à l'époque de Catherine de Médicis) pouvait donner lieu à des recherches fructueuses.

« Quelques briques vitrifiées le portèrent tout d'abord à penser qu'il s'agissait d'un four à potier, peut-être même, qui sait? d'un four de Bernard Palissy... Il obtint de l'architecte du palais, M. Lefuel, que la fouille fût poursuivie expressément en dehors de la tranchée, et bientôt on mettait à nu des *carneaux* (ouvertures pratiquées à la voûte des fours), des débris de *gazettes* (étuis pour enfourner les pièces); puis, lorsqu'on arriva aux deux foyers, on aperçut, dans celui de gauche, de grands fragments de moules de figures et de divers objets et plantes, évidemment faits sur nature, et qui parurent d'abord singulièrement bizarres, inexplicables même, pour qui n'aurait pas connu un peu à fond son Palissy. Ainsi, un des creux semblait un buste de fantaisie, une sorte de monstre, tout composé de coquillages, même les traits du visage et les deux yeux. D'autres, exhibaient des membres pris sur le vif, où se voyaient empreints les poils même du corps; d'autres, des costumes étranges, des étoffes grossières et à raies. Ces restes énigmatiques, aussi frais que s'ils avaient été déposés là la veille, contenaient précisément l'indication la plus claire de leur provenance. De pareils moules ne pouvaient être, aux yeux d'un connaisseur, que ceux des *Termes* conçus et exécutés par Bernard Palissy pour la *grotte* qu'il avait établie dans le jardin des Tuileries, vers 1570, par ordre de la reine mère Catherine de Médicis. Voici, en effet, ce qu'on lit dans un Mémoire manuscrit de l'illustre artiste, trouvé à La Rochelle chez un brocanteur, par M. Benj. Fillon, et publié par lui il y a seulement quatre ans :

«..... Et quant aux Termes qui seront assis sur le rocher des Fontaines, « il y en auroit... un autre qui seroit tout formé de diverses coquilles

« maritimes, sçavoir est, les deux yeux de deux coquilles, le nez, bouche, « menton, front, joues, le tout de coquilles, voire tout le résidu du corps... « Item, je en vouldrois fere trois ou quatre vestus et coiffés de modes « étranges, lesquelz habillement et coiffures seroient de divers linges, toiles « ou substances rayées, si très approchans de la nature, qu'il n'y auroit « homme qui ne pensast que ce fust la mesme chose que l'ouvrier ait voulu « imiter... Et... s'il plaisoit à la royne mère, je y vouldrois fere certaines « figures après le naturel, voire imitant de si près la nature jusqu'aux « petits poils des barbes et des sourcilz, de la mesme grosseur qui est en la « nature, seroient observez... » (1).

« Pouvait-il y avoir démonstration plus complète, plus éclatante? Se peut-il qu'il y ait jamais entre des objets trouvés et un texte y relatif une corrélation plus parfaite, grâce à la singularité même de ces objets? Aussi M. Riocreux, de la manufacture de Sèvres, à qui, témoin oculaire, nous avons eu la bonne fortune de communiquer le premier la grande nouvelle, et que nous avons amené sur les lieux, n'a-t-il pu qu'admirer et se rendre à l'évidence. Deux jours après, outre les grands moules, qui sont au nombre d'une douzaine (sans compter les petits fragments), on a encore trouvé trois ou quatre morceaux de faïence émaillée, qui seuls auraient suffi pour accuser Palissy; il n'en était plus besoin. C'est donc là que fabriquait ses chefs-d'œuvres « ce bonhomme Bernard », comme l'appelle Lestoile, qu'une main du temps désigne sous le nom de *maître Bernard des Tuileries*, ainsi que nous l'avons trouvé écrit sur le vieux parchemin recouvrant un exemplaire de son admirable livre de 1563, conservé à la Bibliothèque Impériale.

« On attend que les moules soient bien séchés pour en tirer des épreuves, qui, dessinées et gravées par les soins de M. Berty, formeront une des quarante superbes estampes de son premier volume. Il est à souhaiter que le four où a été faite la précieuse trouvaille, et qui ressemble actuellement à une ruine romaine, soit conservé sur place, intact, rendu accessible au moyen d'un escalier, et surmonté d'une plaque commémorative. Nous nous en rapportons pour cela à la sollicitude éclairée de M. Lefuel, membre de l'Académie des Beaux-Arts. — Mais il y a plus : M. Berty a tout lieu de penser que, s'il lui était donné de faire pratiquer une fouille de peu d'importance sur un point du jardin des Tuileries, on pourrait trouver sous les remblais, comme on vient de le faire pour le four, la grotte même de Palissy et sans doute bien des objets qui en firent partie. Nous aimons à croire que ceux qui ont quelque influence au jardin des Tuileries faciliteront ou ordonneront ces intéressantes investigations. »

CHARLES READ.

La *Société de l'Histoire du Protestantisme français* ne pouvait demeurer étrangère à la vérification des résultats si curieux signalés par la note de M. Ch. Read. Après sa séance mensuelle du 10 août dernier, les membres présents se sont rendus sur les lieux sous la conduite de leur président M. Schickler, et l'exactitude de ces renseignements a été pleinement confirmé pour eux, soit par la vue du four lui-même, soit surtout par l'examen des débris de moules soigneusement recueillis dans une des salles inoccupées du Louvre. « Ces fragments, dit M. Ath. Coquerel fils, sont nombreux et plusieurs de dimensions colossales. Le Terme dont tout le corps et les traits mêmes du visage sont représentés par des coquilles, est sans doute une œuvre trop bizarre pour ne pas choquer le goût; mais dès

(1) *Lettres écrites de la Vendée à M. A. de Montaiglon*, par Benj. Fillon. Paris, Tross. 1861, gr. in-8°, p. 45 et suivantes.

qu'on accepte ce genre faux, il faut reconnaître que Palissy en a abordé les difficultés insurmontables, avec cet esprit ingénieux et naïf tout à la fois qui le caractérise éminemment. Nous avons remarqué d'ailleurs une main de grandeur naturelle qui tient une longue épée ; ce fragment nous a paru d'une grande pureté de syle et d'une rare vigueur de dessin.

« Si l'on a toute raison d'admirer les épaves de l'art des Assyriens ou des Perses, exhumées des sables de l'Asie, on n'a pas moins de sujet d'étudier avec sympathie ces restes d'un grand et brillant génie, notre compatriote, aussi fatalement interrompu par la persécution dans sa belle carrière de minéralogiste, d'écrivain et d'artiste, que l'art babylonien par la destruction à main armée. Palissy est de plus en plus accepté par le pays, aussi bien que par notre Eglise, comme une des gloires nationales les plus pures et les plus originales. »

BIBLIOGRAPHIE.

Les Femmes de la Réformation, par le Rév. J. Anderson. Traduit de l'anglais, par Madame Abric-Encontre. (1 vol. in-12, Grassart.)

Madame Abric-Encontre a eu la bonne pensée de traduire l'ouvrage du Rév. Anderson sur les femmes de la Réformation, et elle donne aujourd'hui la première partie de ce recueil biographique, celle qui se rapporte à la Suisse, à la France et à l'Italie. Les lecteurs du *Bulletin* ne doivent point s'attendre à y trouver de nouvelles recherches sur cette pléiade de femmes distinguées qui jetèrent sur le berceau de la Réforme l'éclat de leurs vertus. Les études du pasteur anglais n'ont rien ajouté aux renseignements historiques que le public de langue française doit aux travaux de MM. Merle d'Aubigné et Jules Bonnet, et aux mémoires que de nombreux écrivains ont insérés dans le Bulletin de notre Société. Non que M. Anderson n'ait fait pour sa part d'intéressantes découvertes ; de longues et patientes investigations, de nombreux voyages dans les pays où vécurent ses héroïnes ont fait tomber çà et là sous sa main quelques documents inédits. Mais des lumières plus abondantes ont jailli depuis lors de différents côtés et fait passer, pour ainsi dire, dans le domaine public celles qu'on doit à l'écrivain d'outre-Manche.

On pourrait même composer, en réunissant des pages choisies de nos auteurs français, une galerie de portraits, un *keepsake* protestant, d'une exactitude aussi irréprochable que celui du Rév. Anderson et d'une bien autre valeur littéraire. Mais M. Anderson et son traducteur n'ont pas seulement songé à propager des connaissances historiques ou à donner au public un ouvrage de littérature. Ils ont eu un autre but qui ne peut manquer d'être approuvé : c'est de tirer de l'histoire de la Réforme des leçons d'édification et de piété.

Et certes, il est impossible de les puiser à meilleure source. La Réforme inaugura, au seizième siècle, une magnifique et triomphante réaction contre les superstitions puériles et le débordement des mœurs, et les caractères d'hommes et de femmes qu'elle forma sont au nombre

de ceux qui font le plus d'honneur à la foi chrétienne. Quels exemples de fermeté, de grandeur, de loyauté, de pureté morale, de sainte résignation ils nous donnent de toutes parts! Tandis que, dans les conseils des princes, sur les champs de bataille, dans les sciences ou dans les lettres, les Coligny, les Calvin, les Mornay, les de Bèze, les La None, les Hotman et tant d'autres honoraient leur Eglise en ajoutant aux gloires de leur patrie, leurs femmes, dignes compagnes de ces hommes vertueux et grands, ou brillaient à côté d'eux d'un éclat plus voilé et d'autant plus touchant, comme Anna Reinhard, Idelette de Bure, Charlotte Arbaleste, ou joignaient au prestige du rang et du talent, comme Olympia Morata, Jeanne d'Albret et Renée de Ferrare la gloire plus pure encore de la piété.

M. Anderson est donc bien venu à nous les proposer pour modèles. Mais il est une précaution dont il ne s'est pas avisé : c'est de laisser à l'histoire ses libres allures et son indépendance. Au lieu de charger les événements du soin de dégager eux-mêmes leur morale et de l'imposer avec d'autant plus d'autorité, il est constamment occupé à la mettre en lumière, à la tirer pour nous, à n'en rien laisser échapper. Le dirai-je? Ses récits sentent un peu trop le prône, et l'on croirait que l'auteur les a écrits pour ses paroissiens avant de songer au public. A force de vouloir édifier son lecteur, il le met en défiance et s'expose à manquer d'autant mieux son but qu'il y vise plus ingénument. De là, d'assez inutiles répétitions, des réflexions banales, un ton clérical et peut-être aussi quelques omissions, telles que le silence gardé sur l'*Heptameron* de Marguerite de Valois, qui, à la vérité, ne ressemble guère à un sermon.

Malgré ce défaut qui tient de près, comme on voit, à une qualité et à un mérite, le livre des *Femmes de la Réformation* est digne d'avoir des lecteurs et n'en manquera pas. Il réunit en un petit volume commode et accessible à tous des renseignements dispersés ailleurs dans des ouvrages nombreux et étendus : il est d'une lecture agréable et instructive; il contribuera à répandre l'histoire des origines de la Réformation, et il fera une utile concurrence à tant de livres médiocres qui nous inondent et ne sont bons qu'à nourrrir de vaines fictions des esprits oisifs. On doit donc au traducteur reconnaissance et encouragement; car il n'a fait encore que le tiers de son œuvre et il lui reste à nous donner les portraits dessinés par son auteur, des femmes de la Réforme en Espagne, dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Angleterre. M.-J. Gaufrès.

NÉCROLOGIE.

M. LE PASTEUR GAL-LADEVÈZE.

Encore un deuil pour notre Eglise et pour la Société qui s'est vouée à la reconstruction de son histoire. M. le pasteur Gal-Lade-

vèze, président du consistoire de Meaux, bien connu par l'intérêt qu'il prenait à nos travaux et par les précieuses communications que lui doit le *Bulletin* (1), est mort subitement, le 16 août dernier, à peine âgé de cinquante-six ans. Rien n'annonçait une fin si prochaine, quoiqu'une syncope alarmante eût trahi, quelques mois auparavant, le péril caché sous les apparences de la force et de la santé. D'une origine cévenole, arrière-neveu et petit-fils de pasteurs du désert, M. Ladevèze avait puisé dans les traditions domestiques comme dans l'énergie de sa foi personnelle, le zèle qu'il déploya durant trente-trois ans au service de l'Eglise de Meaux, et qui rappelait les premiers apôtres de la Réforme. Le temps qui modifie tout, avait modéré cette ardeur, sans en étouffer la flamme active et féconde. Doué d'une infatigable activité, il parcourait sans cesse les Eglises de son ressort, revendiquant leurs droits, soutenant leurs intérêts, et les paroisses de Quincy-Ségy, de Saint-Denis-lez-Rebais, de Troyes, d'Estissac, de Fontainebleau lui ont dû leur reconnaissance légale. Les soucis de l'administration n'ôtaient rien à la sollicitude du pasteur qui a charge d'âmes. Dans ses labeurs incessants, ses cheveux avaient blanchi avant l'âge, mais son cœur demeurait jeune, et sous des formes un peu rudes recélait des trésors de bonté que les pauvres et les affligés ont connus. Homme d'étude autant que d'action, M. Ladevèze réservait une part de sa vie pour les lectures et les travaux du cabinet. Il aimait l'histoire. Que de fois il m'a été donné de le visiter au milieu de ses livres, de goûter l'hospitalité du presbytère où je retrouvais la trace des hommes et des choses d'autrefois! On les sentait revivre dans ses entretiens, et les figures de Lefevre d'Etaples, de Briçonnet, s'encadraient tout naturellement dans le Prieuré de Bossuet, occupé par un descendant des pasteurs du désert. Je ne l'y reverrai plus, et je ne dois rechercher tant de chers souvenirs que dans les précieux manuscrits qu'il lègue à son fils avec l'exemple de sa foi et de ses vertus. Ces traits ont été rappelés avec une irrésistible éloquence, celle du cœur, par M. le pasteur Zipperlen, dans le temple de Meaux, et sur la tombe où la foi dépose avec une humble assurance les nouveau-nés de la vie éternelle. La Société de l'Histoire du Protestantisme français se souvient à son tour. Elle joint l'hommage de ses regrets à la juste douleur d'une famille, au deuil d'une Eglise, d'une cité tout entière accompagnant à sa dernière demeure celui qu'on a déjà nommé « l'apôtre de la Brie. »

JULES BONNET.

(1) On n'a pas oublié la correspondance inédite de J.-J. Rousseau avec MM. Jérémie de Pourtalès et Jean Foulquier, sur la tolérance (*Bull.*, t. III, pp. 319, 330), ainsi que d'autres communications relatives à l'histoire religieuse du XVIIIe siècle (*Bull.*, t. III, pp. 603, 611; t. VIII, pp. 484, 486; t. XIII, pp. 67, 70).

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11. — 1865

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

AVIS IMPORTANT.

Nous touchons aux derniers mois de l'année et aux derniers cahiers de l'ancien *Bulletin*. Ainsi que nous l'avons annoncé, une table des matières par ordre alphabétique, rédigée avec le plus grand soin, résumera les indications de toute nature contenues dans l'ensemble de documents historiques mis au jour durant une période de quatorze années, et en rendra l'usage plus facile. Ce travail, confié au savant auteur de *la France protestante*, M. Eug. Haag, et en cours d'exécution, n'est pas de ceux que l'on improvise. Sa lenteur est une garantie de son exactitude. Il occupera les cahiers de novembre et décembre 1865, et sera terminé, nous l'espérons, avant la fin de l'année. Avec le 1er janvier 1866 s'ouvrira une ère nouvelle pour nos travaux et nos publications historiques.

Questions et Réponses. — Correspondance.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS — AVIS DIVERS, ETC.

Le nonce Aléandre et Lefèvre d'Etaples (1531).

La lettre suivante, qui nous est adressée par M. Henry Baird, de l'Université de New-York, a le double mérite de ramener notre attention sur les dernières années de Lefèvre d'Etaples, et de nous signaler un ouvrage important sur lequel il y aura lieu de revenir plus au long, car il contient sans doute de piquantes révélations pour l'histoire de la Réforme en France :

« Monsieur, en examinant un livre publié, il y a quelques années, en Allemagne, sous ce titre : *Monumenta historiam ecclesiasticam seculi*

XVI illustrantia ex tabulariis sanctæ Sedis apostolicæ secretis excerpsit, etc. Hugo Læmmer, Friburgi Brisgoviæ, 1861, et dont le *Bulletin* n'a fait aucune mention, j'ai rencontré quelques lignes ayant rapport au célèbre écrivain et père de la Réforme française, Jacques Lefèvre d'Etaples. Elles m'ont paru mériter d'être reproduites dans votre excellent recueil. C'est un extrait d'une lettre du nonce Aléandre à Sanga, secrétaire du pape Clément VII, datée de Bruxelles le 30 décembre 1531. Ce fragment prouve que l'indécision et la timidité de ce pieux vieillard, qui devaient lui coûter plus tard de si pénibles remords (comme vous l'avez établi par la minute écrite de la main de Farel (*Bull.*, t. XI, p. 214, 215), encouragèrent le nonce et peut-être le pape à espérer de le regagner à la foi catholique. Ce morceau est d'ailleurs intéressant comme témoignage du changement qui s'était opéré (de 1521 à 1531) dans l'idée que l'on se faisait de l'hérésie. Je cite textuellement (p. 95) :

« Le même confesseur m'a dit que Jacques Lefèvre avait été relégué en Gascogne et tenu sous une étroite garde comme un criminel digne de châtiment (*quasi daturus pœnas*). Il ajoutait qu'un grand personnage, dont on ne peut dire le nom, étant allé dans ce pays, et ayant demandé audit Lefèvre ce qu'il pensait des luthériens et des catholiques, celui-ci répondit qu'il fallait avant tout considérer quels étaient ceux qui parlaient ou écrivaient selon l'Esprit de Dieu (*quali erano quelli che parlavano o scriveano ex spiritu Dei*). Le haut personnage, fort surpris de cette réponse, lui ayant demandé s'il doutait par hasard que les catholiques fussent dirigés par le Saint-Esprit, il répondit en haussant légèrement les épaules : *Hoc ego ignoro!*

« Je ne sais trop ce qu'il faut penser de cet entretien de Lefèvre avec le personnage dont m'a parlé le confesseur, parce qu'à la rigueur cette réponse pourrait être interprétée dans un bon sens. Mais je tiens d'un de mes amis de Tournay, qu'après avoir été exilé de la cour, Lefèvre s'est retiré dans une ville forte (*una cittadella*) du nom de Saint-Paul (?) sous la juridiction de la sœur du roi, où la faveur de cette princesse a fait nommer évêque ce Gérard (Roussel), disciple de Lefèvre (1), que le docteur Ortiz a entendu prêcher la doctrine luthérienne à Blois, et vous pouvez penser quelles belles choses ils vont faire dans leurs conciliabules secrets (*che faranno ivi de belle gentilezze et conciliabuli*). Sans contredit, c'eût été un malheur que Lefèvre se fût retiré auprès des luthériens allemands.

(1) Il y a ici plusieurs erreurs qui s'expliquent par l'éloignement du nonce, écrivant de Bruxelles. Lefèvre trouva, en 1531, un asile à la cour de Marguerite de Navarre, à Nérac, et non ailleurs. Gérard Roussel, déjà pourvu de l'abbaye de Clairac, ne devint évêque d'Oléron que cinq ans après, en 1536. Le nonce ne confond-il pas Gérard Roussel avec son ami Michel d'Arande, également protégé par Marguerite, qui le fit nommer évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux ?

Mais c'est déjà un grand mal qu'il soit où il est (*non è ancor bene che 'l sii dove è*).

« J'ai reçu la mission du Saint-Père, et c'est aussi tout mon désir, de trouver les moyens de l'adoucir et de le ramener à l'Eglise. Ses erreurs sont en petit nombre, et, à l'origine, la nouveauté les a fait paraître plus grandes, parce que c'était chose inouïe de changer une syllabe, de faire la plus légère correction à un texte consacré par un long usage. Mais aujourd'hui qu'il s'agit de bien autre chose que de la traduction des saintes Ecritures, pourvu que la mauvaise doctrine ne vienne se mêler à ce travail, il n'y a pas tant à s'en émouvoir. Le cheval qui souffre d'un abcès ne sent pas le fer qui le brûle. Tout pourrait s'arranger, si, à l'exemple de saint Augustin, Lefèvre consentait à faire la plus légère rétractation dans ses écrits (*una retrattationcella in scriptis*). J'espérais que les choses prendraient ce cours, et déjà nous avions tout concerté, le docteur Ortiz et moi, d'accord avec le Saint-Père. Mais puisque Lefèvre est si loin, il faut recourir à d'autres moyens et le faire conduire en Italie par quelque bon prince ou seigneur, parce que tant qu'il sera auprès de ce Gérard, il ne fera rien de bon (*non fara mai cosa bona*).

« Que Votre Seigneurie s'entretienne sur ce sujet avec le docteur Ortiz, en assurant le Saint-Père que tout ira bien, mais qu'il faut avoir l'œil ouvert sur le roi et sur l'université de Paris. »

Nous remercions M. Baird de nous avoir signalé cette très curieuse correspondance, où les manéges de la papauté sont si naïvement exposés. Les pieux desseins du nonce reçurent-ils un commencement d'exécution? On l'ignore. Ce que l'on sait, c'est que Lefèvre d'Etaples ne quitta pas l'asile que lui avait ménagé la protection de Marguerite, et qu'il persévéra ainsi jusqu'à la fin dans ce quiétisme mystique qui est un trait commun du catholicisme et de la Réforme, et par lequel il tenait à la fois aux deux Eglises. Ses regrets nous sont connus, et peut-être avaient-ils devancé ses derniers jours. Son entrevue avec Calvin prouve du moins qu'il attendait une rénovation, et qu'il était sympathique à l'œuvre des réformateurs. Un pied dans la tombe, le pieux vieillard entrevit la terre promise où il ne devait pas entrer.

—

La Saint-Barthélemy à Dijon.

On lisait, il y a quelques semaines, dans le *Moniteur de la Côte-d'Or* :

« Le jeudi 24 août, anniversaire de la Saint-Barthélemy, on a posé sur le mur extérieur qui donne sur la rue Chabot-Charny (à Dijon), l'inscription suivante en lettres d'or sur plaque de marbre :

« EN CE LIEU FUT L'HÔTEL
OU DANS UN CONSEIL MÉMORABLE,
SUR LA PROPOSITION DE JEANNIN,
CHABOT, COMTE DE CHARNY, GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE, DÉLIVRA
CE PAYS
DES MASSACRES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.
MDLXXII. »

Cette inscription fait honneur tout à la fois aux magistrats actuels de Dijon, et au noble personnage dont elle rappelle la conduite. Le comte de Charny n'avait pas reçu, comme d'autres gouverneurs de provinces, l'ordre plus ou moins clair de procéder à l'extermination des hérétiques. Le roi lui avait, au contraire, adressé une de ces lettres hypocrites, où l'on présentait les massacres de Paris comme un cas de légitime défense contre une abominable conspiration de huguenots, et où l'on faisait semblant de recommander la modération. Mais le gouverneur bourguignon se rendit vraiment digne d'éloges par la manière dont il interpréta ces instructions mensongères. « Les catholiques de Bourgongne, dit Simon Goulart, dans son *Etat de la France sous Charles IX*, furent tenus en bride par la prudence du dit sieur comte de Charny, qui, en improuvant tels actes d'inhumanité, disait qu'avec le temps, on fleschirait ceux de la religion beaucoup plustost par douceur que par la violence. »

Honneur au magistrat qui sut, en des jours néfastes, préserver la capitale de la Bourgogne des horreurs dont tant d'autres cités furent le théâtre! En dépit des généreux efforts de Charny, le sang coula pourtant à Dijon. Un gentilhomme, le sieur de Traves, y fut égorgé. Fut-il la seule victime? La *mémorable* délibération par laquelle les massacres furent prévenus a-t-elle été conservée? Pourrait-on en reproduire le texte? Nous attirons, sur ce point, l'attention de nos correspondants dijonnais.

Annulation d'un mariage protestant (1750).

Saint-Germain de Colberte, le 10 juillet 1865.

Monsieur,

Je vous adresse une copie (conforme jusque dans les moindres accidents d'orthographe et de ponctuation) d'un jugement du sévère Le Nain qui condamne David Cazenove et Magdelaine Aldeberte de Cette à 1,000 livres d'amende, pour s'être mariés devant un ministre de la R. P. R.

J'ai pensé que ce document, d'un esprit si sauvage, pourrait intéresser le Comité ; qu'il serait même jugé digne de figurer dans le *Bulletin*.

Je le possède imprimé sous forme de placard.

Agréez, Monsieur, mes salutations respectueuses.

L. Farelle.

« *DE PAR LE ROY.*

« Jean Le Nain, chevalier, baron d'Asfeld, conseiller d'Estat, intendant de justice, police et finances en la province de Languedoc.

« Veu l'ordonnance du roy du 17 janvier dernier, portant qu'il sera procédé par le commandant en chef en la province de Languedoc, et en son absence par l'intendant, contre les nouveaux convertis de la dite province qui contracteront des mariages, soit devant les ministres ou prédicans, soit dans des maisons particulières ou autres lieux, ou qui seroient sortis du royaume pour contracter des mariages dans un pays étranger, et pareillement si les contractans sont mineurs, contre leurs pères, mères, tuteurs ou curateurs qui auront assisté auxdits prétendus mariages, ou qui y auront donné leur consentement, et les délinquants, condamnés définitivement et en dernier ressort aux peines portées par les ordonnances, édits ou déclarations de Sa Majesté ; autre ordonnance du roy du 6 du mois dernier, par laquelle Sa Majesté, interprétant en tant que de besoin celle du 17 janvier précédent, veut et entend que par ledit sieur commandant en chef, et en son absence par l'intendant du Languedoc, il soit procédé sans forme ni figure de procès contre les coupables du crime ci-dessus, soit qu'ils l'ayent commis depuis la publication de l'ordonnance du 17 janvier ou avant icelle ; notre ordonnance du 19 du même mois, par laquelle nous avons commis le sieur Pouget, notre subdélégué à Séte (Cette), pour informer contre le nommé David Cazenove et Magdelaine Aldeberte, religionnaires de la même ville, accusés de s'être mariés devant un ministre de la Religion-Prétendue Réformée, circonstances et dépendances ; la requête en plainte du sieur Faure Saint-Marcel avocat de Montpellier, que nous avons commis pour procureur du roy en cette partie, et l'ordonnance de soit enquis du 23 dudit mois ; l'exploit d'assignation à témoins et le cahier d'information, contenant les dépositions de trois témoins du même jour ; les conclusions dudit sieur procureur du roi du 27 du même mois, et le décret de prise-au-corps par Nous décerné contre le dit Cazenave et la dite Alberte le lendemain 28 ; le verbal de leur capture, conduite écrouë dans les prisons du présidial de Montpellier, avec l'exploit de la signification qui leur en a été faite le premier du mois courant, ensemble les interrogatoires et réponses prêtées par ledit Cazenove et la dite Alberte le 7 dudit mois, et l'exploit de la signification qui leur a été faite de l'ordonnance de Sa Ma-

jesté du 6 du mois dernier, avec les conclusions définitives, du procureur du roy du 15 du présent mois : Vû aussi l'article XV de la déclaration du roy du 14 may 1724, par lequel Sa Majesté veut que les ordonnances, édits et déclarations des rois ses prédécesseurs, sur le fait des mariages, et notamment l'édit du mois de mars 1697 et la déclaration du 15 juin de la même année, soient exécutés selon leur forme et teneur, par les nouveaux convertis, comme par tous ses autres sujets ; Sa Majesté leur enjoignant d'observer dans les mariages qu'ils voudront contracter, les solennités prescrites, tant par les saints canons, reçus et observés dans ce royaume, que par les ordonnances, édits et déclarations ; le tout sous les peines qui y sont portées, et même de punition exemplaire, suivant l'exigence des cas ; la déclaration du roy du 15 juin 1697 pour laquelle Sa Majesté enjoint à ses juges de contraindre ceux qui se sont mariés hors la présence de leur propre curé, de se séparer, par des condamnations d'amende, et autres peines plus grandes s'il est nécessaire : Tout considéré.

« Nous avons déclaré et déclarons le nommé David Cazenove et Magdelaine Aldeberte, religionnaires de Séte, dûement atteints et convaincus de s'être mariés devant un ministre de la Religion-Prétendue-Réformée, pour réparation de quoi les avons condamnés et condamnons solidairement en mille livres d'amende, payables entre les mains du sieur de Larroc, receveur général des amendes prononcées contre les nouveaux-convertis de cette province, et en une aumône de vingt livres envers les pauvres de la paroisse de Séte ; leur enjoignons de se séparer, avec inhibitions et défenses de cohabiter ensemble, jusques à ce qu'ils ayent fait réhabiliter leur mariage par leur propre curé, en observant les formalités prescrites par les saints canons et les ordonnances royaux, à peine de trois mille livres d'amende et de punition corporelle ; condamnons en outre ledit Cazenove et la dite Aldeberte, aux dépens du procès, que nous avons liquidés à la somme de deux cent vingt-une livres, neuf sols, neuf deniers, jusques au payement de laquelle et des susdites amende et aumônes ils tiendront prison. Et sera le présent jugement exécuté nonobstant oppositions ou autres empêchechemens quelconques, lu, publié et affiché partout où besoin sera. Fait à Montpellier le 17 décembre 1750. Signé Le Nain ; et plus bas : Par Monseigneur, Dheur.

« A Montpellier, de l'imprimerie d'Augustin-François Rochard, seul imprimeur du roy, 1750. »

Un agent des Églises réformées au XVIIIe siècle.

Le journal *l'Intermédiaire* (t. Ier, p. 278) a publié la question suivante : « *Un sieur Lecointe, agent des protestants a Paris, au XVIIIe siècle.*

— Pourrait-on indiquer les prénoms, le lieu de naissance, la position sociale d'un nommé Lecointe qui fut, au XVIIIe siècle, agent des Eglises protestantes à Paris? Par qui ces fonctions lui furent confiées? N'a-t-on pas tort de le confondre avec Gédéon Lecointe, né en 1714, professeur de belles-lettres et pasteur à Genève en 1757, mort en 1782? »

Aucune réponse à cette question (1) n'a paru jusqu'ici, et quelques recherches ont été faites sans succès pour arriver à une solution satisfaisante.

La *France protestante* contient sur une partie de la famille Le Cointe un article exact, mais encore fort incomplet. Ce qu'il est facile de constater dès l'abord, c'est que l'agent des Eglises et le professeur Gédéon Le Cointe sont deux personnages tout différents, quoique de même nom et de même origine. La note suivante, tirée en partie de papiers de famille inédits, ajoutera divers détails utiles à ceux qu'on avait déjà et fera mieux connaître un homme qui joua, dans l'histoire des *Eglises du Désert*, un rôle mystérieux, mais non sans influence.

Les Le Cointe étaient une ancienne famille protestante de Nîmes.

En 1601, *Claude Le Cointe*, breveté par Henri IV, fut nommé l'un des députés chargés de recevoir les ambassadeurs suisses qui vinrent renouveler leur alliance avec la France. (Voir l'*Histoire de Dom Félibien*.)

En 1620, *François* était écuyer de Louis XIII.

En 1658, *Michel*, pour services militaires rendus pendant la minorité de Louis XIV, obtint, par une concession datée du 31 mai, de porter une fleur de lis d'or dans ses armoiries.

Nous trouvons les noms qui suivent dans la branche demeurée en France après la Révocation.

En 1709, *François* était mousquetaire gris.

Nicolas-Antoine fut mestre de camp de cavalerie.

Pierre était, en 1712, capitaine au régiment de Rouergue.

Un autre *Pierre* mourut en Bavière en 1742 avec le même grade, dans le même régiment.

Jean fut capitaine de grenadiers au régiment de Noailles.

Charles, capitaine dans le régiment de l'Ile-de-France.

La branche demeurée en Languedoc et fixée à Nîmes aboutit, avant la fin du siècle dernier, à *Pierre Le Cointe*, seigneur du Fesq, avocat à Nîmes, bâtonnier de l'ordre, membre de la cour de cassation sous le Directoire, et à son fils unique *Jean-Charles*, colonel, puis chef de brigade, tué le 13 juin 1793 devant une redoute en Piémont, sous les ordres du général Lapoype, et qui ne laissa qu'une fille.

A une branche collatérale de la même famille appartenait *Le Cointe*

(1) Également posée (*Bull.*, t. XII, p. 128, 264).

de Marcillac, capitaine de cavalerie au régiment de Conti, membre de l'Académie de Nîmes et agent secret des Eglises réformées à Paris. Ce fut son oncle, Henri de Vedel, lieutenant-colonel au régiment de l'Ile-de-France, qui l'introduisit dans le monde. (*Comm.* I, 253.) Il le perdit en 1745. Le Cointe avait publié *sur l'Attaque et la Défense des postes à la guerre* un ouvrage que nous ne connaissons pas, mais qui fut traduit en anglais et dont le *Journal des Savants* rendit compte avec éloge. Plus tard, en 1766, il fit paraître des *Commentaires sur la Retraite des Dix Mille de Xénophon*, *ou Nouveau Traité de la guerre à l'usage des jeunes officiers*, 2 vol. in-12, Paris. Ce livre est dédié au prince de Conti, et la dédicace commence par ces mots singulièrement familiers : « *Honoré de l'amitié de V. A. Sérénissime*, etc. »

Il est certain que Le Cointe avait un crédit personnel auprès de ce prince. Ce fut lui, comme le raconte M. Charles Coquerel (*Hist. des Eglises du Désert*, II, 201), qui mit le pasteur de Nîmes, Paul Rabaut, en rapport avec le prince de Conti. Ce prince était à la tête d'une sorte d'opposition, fort timide du reste ; il était en disgrâce. Il fit venir à son château de l'Ile-Adam le pasteur proscrit, et eut avec lui des conférences dont le détail est resté secret et qui échouèrent. On a prétendu plus tard qu'il s'agissait de soulever les Cévennes et de faire naître une guerre civile. Rien n'est plus faux ; tout se borna de la part du prince à des velléités de justice, de bienveillance et de popularité qui ne devaient aboutir à rien. Rabaut, d'ailleurs, ne se serait jamais prêté à recommencer la révolte sanglante des Camisards.

Le Cointe avait été aidé dans ses démarches par un ancien officier normand, M. de *Beaumont*, auteur de l'ouvrage intitulé : *L'Accord parfait de la Nature*, *de la Raison*, *de la Révélation et de la Politique*. Plus tard, le prince employa dans cette affaire le secrétaire de ses commandements, M. de Monin Laira.

Voici en quels termes modestes Le Cointe énumère, dans une de ses lettres, les fonctions dont il est chargé : « Je n'ai promis que de présenter les mémoires, requêtes ou justifications des protestants qui peuvent éclairer la justice des ministres du roi, pour empêcher les surprises que l'on fait tous les jours à leur religion et recevoir à ce sujet leurs réponses ou leurs ordres pour les faire passer aux personnes intéressées, sans jamais y rien mettre du mien ni m'aviser de donner des leçons aux administrateurs de l'Etat. »

Du reste, Le Cointe portait un intérêt véritable à la cause protestante, et le montre en plusieurs endroits de son *Commentaire sur Xénophon*. Dans ses notes sur des hommes de guerre éminents, il rappelle souvent que tels ou tels étaient des protestants. Il se plaint de ce que l'on exige

une déclaration de catholicité des chevaliers de Saint-Louis, ce qu'il attribue à l'influence du père Lachaise; et cette réclamation n'est peut-être pas tout à fait désintéressée de sa part. Ailleurs, il rappelle qu'en 1758 les protestants français offrirent à Louis XV d'aller combattre les Anglais descendus sur nos côtes. Il demande pourquoi l'on ne crée pas un régiment composé de protestants, et déclare qu'ils auraient combattu avec autant de zèle que la famille Fabia, quand elle s'arma pour défendre Rome contre ses ennemis de Véïes. Il voudrait que l'on considérât les protestants comme une grande famille, et affirme qu'on ferait mieux de se fier à eux qu'à des étrangers, suisses ou allemands. Il ajoute même en note, comme pour tenter la cupidité officielle : « Ce n'est pas dans cet objet seul que les protestants du royaume pourraient être utiles. Je suis à même de prouver qu'ils contribueraient infiniment plus que les quatre villes où l'on tolère les juifs; tout autant que le clergé de France; et pourraient aider tout à coup l'Etat par un secours de soixante millions de livres, s'ils étaient reconnus. » (*Comm.* t. II, p. 465.)

Le chiffre est considérable; mais ce qui est certain, c'est qu'aucun sacrifice pécuniaire n'eût coûté alors à beaucoup de protestants, s'ils avaient pu acheter la liberté du culte public.

Nous voyons par les nombreuses lettres de Le Cointe à Rabaut, qu'il réussit à étouffer les conséquences fâcheuses pour les protestants d'une affaire (probablement la surprise d'une assemblée) qui avait eu lieu à Sancerre. La princesse de Conti était dame de Sancerre, et Le Cointe obtint d'elle les ordres qu'on désirait.

Le Cointe était marié. Nous ne savons pas le nom de sa femme, mais elle était alliée à M. Tronchin, le fermier général, et à M. Le Noir, lieutenant-général de police et conseiller d'Etat. Le Cointe se trouvait donc placé de manière à rendre à ses coreligionnaires de bons services. Il était en relations fréquentes, nous ne savons pas à quel titre, avec un des seigneurs les plus éclairés de la cour, le prince de Beauvau, qui fut gouverneur du Languedoc, se montra humain et généreux, et mit en liberté les prisonnières de la tour de Constance.

Plusieurs documents nous montrent Le Cointe remettant des mémoires à divers ministres, tels que le duc de Choiseul et M. Bertin.

Il se plaint souvent du temps considérable et des dépenses que lui causent ses fonctions d'agent des Eglises. Il fallait courir sans cesse de Paris, où il demeurait, à Versailles, et quelquefois il eût été nécessaire d'y séjourner. Il n'avait aucune fortune et il était père de famille. Les Eglises paraissent lui avoir payé certains appointements ou indemnités assez irrégulièrement. M. Charles Coquerel lui reproche d'avoir exprimé, à propos des galériens protestants dont on poursuivait la délivrance, quelque regret de

ce que les Eglises ou les familles qui naguère avaient payé trois mille livres par forçat remis en liberté, n'en donnaient plus que moitié. Mais après avoir relu ce passage de sa lettre (7 août 1768), nous croyons trop sévère le jugement prononcé. Il s'agissait de faire une foule de démarches et d'acheter quelquefois tel ou tel commis ou employé; or, moins on avait de fonds à dépenser, moins on réussissait (1).

Le Cointe écrit à Rabaut : « Toutes ces affaires demanderaient que je fisse à la cour autant de séjour qu'à Paris, et mes facultés ne me le permettent pas. Je fais au delà de ce que je puis, parce que je prends sur mon nécessaire et celui de mes enfants, comme M. le prince de Beauvau le sait bien; mais Dieu y pourvoira. »

Du reste, dans la lettre même qui a été incriminée, il offre de renoncer à ses fonctions et de présenter son successeur partout où il était reçu lui-même. On le pria de garder son mandat. Nécessairement, ce mandat était un peu vague et nullement officiel. C'était moins l'ensemble des Eglises que telles ou telles qui donnaient de pareilles charges à une ou deux personnes de confiance à Paris, lesquelles correspondaient soit avec Antoine Court et le comité créé par lui à Lausanne, soit avec Paul Rabaut, à Nîmes, ou avec d'autres pasteurs. Nous avons entre les mains une lettre du pasteur et des notables de La Rochelle, en date du 20 août 1778, donnant à Le Cointe des pouvoirs étendus pour continuer à solliciter auprès du gouvernement l'état civil des protestants et, s'il se pouvait, la tolérance de leur culte.

On sait qu'un poste semblable fut occupé très longtemps par Court de Gébelin. Le Cointe rappelle à Rabaut qu'il avait exercé ces fonctions dix ans avant *ce savant*. Il paraît bien que ces deux agences rivalisèrent quelquefois, et qu'après avoir obtenu la libération d'un forçat ou quelque autre faveur, chacune s'en attribuait, de très bonne foi peut-être, tout le mérite. Paul Rabaut correspondait avec toutes deux (2).

La question des mérites de telle ou telle influence devait être souvent insoluble. Plusieurs protestants s'occupaient à Paris des mêmes affaires. D'après une lettre inédite de Gébelin à Eymar, La Rochelle, c'est-à-dire le Consistoire de cette ville, avait voulu donner un mandat semi-officiel de

(1) Il est vrai que de bons juges, tels que le pasteur Court, voyaient avec regret ces libérations achetées, et craignaient que l'on n'envoyât d'autant plus de protestants aux galères, pour les faire racheter. D'ailleurs, on s'étonnait qu'après avoir tant souffert il restât aux protestants des ressources, et cet étonnement était encore un péril.

(2) Son jugement solide et la certitude personnelle qu'il avait des relations utiles de Le Cointe à la cour lui firent soutenir cet agent en 1743, contre les récriminations d'un pasteur de Marseille, Jacques Teissier, qui n'avait pas de confiance en Le Cointe, et attribuait à d'autres influences les services que ce dernier croyait avoir rendus.

ce genre à un personnage désigné par les initiales de Du T^s^, mais on y avait renoncé sur les observations de N^s^ (le Consistoire de Nîmes).

Nous ne connaissons pas la date de la mort de Le Cointe. Nous croyons savoir que sa postérité existe encore et porte le nom de Marcillac, mais n'appartient plus à notre Eglise (1).

ATH. COQUEREL FILS.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

PRIÈRE DE FAREL.

On a lu (p. 337, 339) le compte rendu du Jubilé triséculaire de Farel, célébré à Neuchâtel le 13 septembre dernier. Le souvenir de cette belle fête sera fixé d'une manière durable par diverses publications historiques dont elle a été l'occasion. M. Junod, ancien pasteur de Serrières, et aujourd'hui ministre de l'Eglise française de Bâle, avait été chargé par le synode neuchâtelois de raconter la vie de Farel dans un écrit populaire, et il s'est heureusement acquitté de cette tâche en retraçant, en un volume d'une lecture facile, agréable, les principaux événements de la carrière si remplie du grand missionnaire de la Suisse romande (2). « Rien ne caractérise mieux, dit-il en finissant, ce qu'il y a de modeste et de touchant dans la mémoire que le peuple a gardée du fougueux apôtre qu'une fresque grossière qui décorait autrefois les murs d'une humble chambre du Val de Ruz. Elle représentait le réformateur en voyage, le bâton à la main, dans un costume presque indigent, tel qu'on l'avait vu tant de fois parcourir la vallée, exhortant, encourageant, priant avec tous, se dépensant pour tous. Il n'avait ni la robe, ni le bonnet de docteur; il n'était et n'a voulu être qu'un apôtre de celui qui évangélisait les multitudes, et n'avait souvent pas un lieu où reposer sa tête. »

(1) C'est depuis 1778 que les lettres de Le Cointe sont signées de ses deux noms.

Les renseignements qui précèdent sont empruntés, soit à la correspondance de Paul Rabaut, où se trouvent onze lettres de Le Cointe, une de son parent Le Cointe du Fesq, et plusieurs autres où il est parlé de l'agent des Eglises, soit à son *Commentaire sur Xénophon*, où nous avons trouvé la liste ci-dessus de ceux de nos ancêtres qui avaient porté les armes. Enfin, nous avons pu consulter des souvenirs et des documents de famille.

(2) *Farel, réformateur de la Suisse romande et pasteur de l'Eglise de Neuchâtel*, par L. Junod. 1 vol. in-12, 1865. On doit aussi mentionner un écrit abrégé de M. Bungener sur le même sujet.

Ce même caractère se retrouve dans le précieux volume des œuvres choisies de Farel, publiées par les soins d'un écrivain distingué, M. Félix Bovet, et sorti des presses de Jules Fick, à Genève (1). C'est un digne hommage rendu à la mémoire du réformateur. Rien de plus rare que ses ouvrages. Selon la très juste remarque de M. Bovet, on ne connaissait plus de lui que son nom, son apostolat, et au milieu de la riche littérature protestante du XVIe siècle, remise de nos jours en honneur, la place de Farel, un des pères de la Réforme française, demeurait en quelque sorte vide. Cette lacune est aujourd'hui comblée par la réimpression d'écrits importants, tels que le traité *Du vray usage de la Croix;* la belle *Epître à tous seigneurs et peuples;* le *Sommaire* de la foi, antérieur de plusieurs années à l'*Institution* de Calvin; *le Glaive de la parole véritable*, et divers morceaux où éclate pour ainsi dire l'âme de Farel. Comme écrivain, il est inculte, négligé, prolixe. Comme orateur populaire, il fut sans égal. Sa puissance était dans la ferveur de ses exhortations, dans ses prières véhémentes que soutenait une voix de tonnerre, et dont Calvin lui-même subit l'empire. On en jugera par le morceau suivant où se déploient si largement l'ardeur de Farel, son souffle apostolique, et la foi qui peut seule expliquer l'irrésistible ascendant qu'il exerçait sur les âmes. C'est une prière composée pour l'Eglise de Metz en 1545. Deux ans auparavant, Farel y avait prêché l'Evangile au péril de sa vie, et ses ardentes supplications allaient encore édifier les fidèles dénués de pasteurs, et les consoler sous la croix.

Forme d'oraison pour demander à Dieu la saincte prédication de l'Evangile et le vrai et droit usage des Sacrements.

Dieu Eternel et père de toute miséricorde, tu as dit par la bouche sacrée de ton Fils, que ceux qui ont soif vienent à toi, et qu'ils boyvent : et que tu donnes l'eau de vie, et que tu es le pain de vie qui est descendu du ciel : et nous as promis, que tout ce que nous demanderons en ton nom, que nous l'aurons : et dit qu'avant qu'on t'invoque que tu respondras : et quand on criera, que tu diras, Me voici. Nous crions, ô Seigneur, de la faim : nostre povre âme qui a esté si long temps en chemin tant misérable, par les dé-

(1) *Du vray usage de la croix de Jésus-Christ*, par Guillaume Farel, suivi de divers écrits du même auteur. 1 beau vol. in-8°. 1865. Quelques lettres inédites de Farel, dont une relative à sa dernière mission à Gap, sa patrie (1561), complètent cet intéressant recueil.

serts et par les désolations de l'Antechrist, revient en la maison de cognoissance, et à grand faim de toi.

Ouvre-nous la porte de ta miséricorde, ô Sauveur, et ne t'arreste tant avec ceux qui sont avec toi, et qui te sont agréables, que tu ne regardes aussi à nous, qui par nos iniquitez sommes dehors, donne-nous du pain de ta parole. Et combien que nous soyons envers toi pires que chiens, tant s'en faut que nous soyons pour estre tenus de tes enfans, s'il n'y a autre esgard qu'à nous, et à ce qui vient de nous : mais, Seigneur, qui fais luire ton soleil sur les bons et sur les mauvais, et envoyes la pluye sur les justes et injustes : ces povres chiens n'auront-ils point quelque miette de pain, qui chet de la table des enfans? Aide-nous, envoye-nous ceste viande célestielle, ce pain de ta parole. Ne feras-tu point la vengeance de nostre ennemi, qui nous fait tant de tort ? Tu as dit que tu exauceras le cri de l'oppressé, de la vefve, de l'orphelin, et de l'estranger. Ne vois-tu point, ô Père, comment les povres vefves sont multipliées, comment les pupilles sont en gros nombre : de qui les maris et pères ont esté tuez et meurtris pour ta parole, et tous leurs biens ont esté ravis? Ne crient-ils point à toi, ô Seigneur, de la povreté qu'ils endurent? Et avec tel ravissement, quelles finesses et cautelles ont trouvées les prêtres et les moines, pour attirer tous les biens des vefves, des pupilles et de tous? Combien ont-ils destruit de gens et mis à grosse povreté? Et si pour les ravissemens des biens, toi juste Juge, fais vengeance, non seulement des ravisseurs, mais aussi de ceux qui n'aident aux indigens, et qui ne donnent du leur : tu feras bien plus grosse vengence du sang espandu iniquement. O Seigneur, si jamais il a esté espandu horriblement, n'est-ce pas en nostre temps? car il a esté fait en telle fureur et rage, que Satan n'a peu pis faire. Car comme au temps de ta nativité, pour te mettre à mort, il a tué les petis enfans qui n'avoyent aucune cognoissance : combien, Seigneur Jésus, en y a-il eu de tuez, qui ne savoyent et n'entendoyent rien de ta parole? Mais la fureur estoit telle, que de dire Christ simplement, ou parler sans jurer le corps et le ventre, on estoit Luthérien et hérétique. Et que dirons-nous? ton vrai ennemi l'Antechrist, craignant d'estre trop descouvert par tels meurtres tant évidens, a repris ceux qui fesoyent ainsi, demandant qu'on servist au diable plustost qu'au Dieu vivant. Tu sais, Seigneur, en quelle cruauté tes serviteurs ont esté démenez : car d'autant que

ton Esprit plus puissamment par iceux parloit, tant plus on a esté enragé contr'eux. Le cri du sang de tes serviteurs, Seigneur Jésus, n'est-il point parvenu à tes oreilles ? Et nous, Seigneur, qui ne voyons que sang par toute la terre, que corps jettez par les caves, et que feu et fumée par tout l'air, meurtres de tes serviteurs : pour toute vengeance ne demandons autre chose, sinon que ta parole ait lieu, et que Satan soit confondu. Exauce notre requeste, ô benin Sauveur, car que sont les biens et les corps au prix des âmes? Hélas! Seigneur, qui les a rachetées, quelle désolation! quelle tuerie! quel meurtre est aux povres âmes, d'estre privées d'icelle Parole ! Venge, ô Juge équitable, venge ton Eglise, qui a esté comme vefve si long temps et qui crie à toi, venge-la, o juste Juge, car tu vois comment elle crie, et comment par grande destresse de cueur elle lève sa voix à toi, ayant toutes ses entrailles rongées et amèrement tranchées, estant toute destruite et gastée, et en extrême tristesse pour la grande multitude des âmes qui sont conduites et menées en la voye de perdition, par la poison de la superstition diabolique du Pape et des siens ! Ne feras-tu point la vengeance de telles abominations, ne la consoleras-tu point par ta douce parole ? Hélas ! Seigneur, ce qui reste des povres âmes qui soupirent après toi, et demandent ton aide, ne les garderas-tu point? Ne secourras-tu point ce que tu as tant chèrement racheté? Regarde, ô Seigneur, comment les povres âmes soupirent après toi, combien qu'elles ne te cognoissent que bien petitement : toutesfois le désir qu'elles ont, est d'avoir salut, et d'ensuyvre le droit chemin : besongne-y, Seigneur, œuvre par ta justice contre l'iniquité de Satan : et par ta grande miséricorde besongne sur les povres âmes. Ne ferme point tes entrailles, toi qui as eu pitié du povre troupeau esgaré, quand tu estois ici en chair, voyant les povres gens qui estoyent comme brebis sans pasteurs. Et puis que tu commandes qu'on prie le Seigneur de la moisson qu'il envoye des ouvriers en icelle, nous t'en prions, nous t'en requérons que tu le faces : o Seigneur Jésus, envoye, envoye des bons et fidèles ouvriers, chasse les loups, destruis l'iniquité et toute la doctrine de mort. O vrai autheur de justice, qui es nostre vie, duquel vient la doctrine qui vivifie et sauve : ceste moisson n'est-elle point grande, ô Seigneur Jésus? n'est-elle point à toi ? Ha, doux Jésus, n'useras-tu point de ta douceur et de ta grande bénignité ? Oublieras-tu d'avoir pitié de ton peuple ? Nous te prions, ô nostre Sauveur, ô

nostre Rédempteur, envoye-nous des ouvriers fidèles, et donne grâce à ceux qu'il t'a pleu de nous envoyer, d'acomplir ce que tu as commandé: c'est de prescher ton Evangile, et de nous enseigner purement tout ce que tu commandes.

O S. Esprit, vrai vivificateur des povres âmes, qui distribues tes dons et grâces selon ton bon plaisir, en l'édification du corps de Jésus: toi qui as parlé par les prophètes, qui n'ont point parlé par volonté ni affection humaine, mais en ta vertu: toi qui mènes en toute cognoissance de vérité: qui as rempli les saincts Apostres de telle vertu, que là où ils avoyent abandonné leur Maistre tous espouvantez, s'estans teus, et désistans de prescher depuis la prise de Jésus jusques à ce que tu es descendu dessus eux, et lors en te recevant tu leur as tellement eschauffé les cœurs, et tellement as ouvert leurs bouches, qu'en grande ferveur et ardeur, et en hardiesse et pleine asseurance ils ont parlé de Jésus, et ont presché sa résurrection, voire à toutes nations qui estoyent lors en Jérusalem, parlant à tous par langues que tous entendoyent: ha Seigneur Dieu, regarde en quelle povreté nous sommes, et nous et ceux qui sont en tant de lieux, tant qu'il en y a qui ont eu quelque cognoissance de Jésus: car s'ils ne sont aidez et secourus de ta grâce, ils sont plus prests la pluspart de renoncer Jésus et l'Evangile, que le confesser. Chasse, ô Esprit de vérité, tout ce qui est de l'esprit d'erreur et de mensonge. Chasse tous hérétiques d'entre nous et d'entre tous les autres. Glorifie le Seigneur Jésus, car sa gloire est la tiene, et celle du Père. Repren, ô Seigneur, repren le monde de péché, de jugement et de justice: touche les cœurs de tous, afin qu'ils soyent enseignez de Dieu, pour entendre la parole de vérité, en l'oyant, la recevant et la gardant par foy. Monstre ta vertu sur tous ceux qui te résistent, ne souffre plus que ta doctrine soit outragée, en te blasphémant et injuriant. Destrui l'Antechrist et sa meschante et maudite doctrine. Et par ta clarté et lumière pure et saincte, par laquelle tu purifies, sanctifies et parfais les âmes, chasse toutes les ténèbres d'erreur et de superstition, toute feintise, hypocrisie et tromperie cauteleuse, en découvrant les faussetés de Satan et des siens, et nous conserve en toute vérité, nous et nos pasteurs, lesquels il te plaise donner et envoyer tels que tu as révélé qu'ils doyvent estre: autrement nous sommes perdus et gastez par la déception, tromperie et tyrannie de ceux qui sont menez par les esprits d'erreur: qui séduits, séduisent les autres.

Ha, bon Sauveur, combien que nostre foy soit fort légère pour aller à toi, si venons-nous à toi, pour te demander ceste eau pour en boire. Augmente-nous la foy, et nous la conferme, nous donnant ta parole et tes saincts sacremens purement. Donne-nous, Seigneur, ceste eau de vie qui oste la soif, car nous avons puisé trop de l'eau de nos pères, ne sachans que nous voulions, ne que nous faisions : et tant plus avons beu d'eau infecte des vieilles citernes, plus avons eu de soif. Donne-nous le pain de vie qui est descendu du ciel : donne-le nous par ta saincte parole et doctrine célestielle, et par tes pures ordonnances. O Seigneur, que nous soyons nourris de toi, pour vivre éternellement. Hélas! le son et le levain des pharisiens, la doctrine diabolique de toute hypocrisie et tromperie, nous a tant enflez, que nous en sommes crevez, et toutes les entrailles de nos âmes en sont corrompues. Car la doctrine perverse a tout perdu, empoisonné et gasté en nous. Seigneur Jésus, vrai Sauveur, vrai Rédempteur, aye pitié de nous. Commande et fai que ta parole nous soit preschée, et que tes saincts sacrements nous soyent purement administrez, comme tu l'as ordonné et commandé. Tu as oui la Cananée, ô Seigneur; donne-nous des miettes qui tombent de la table de tes enfans. Seigneur, les autres à qui tu as fait la grâce que ta parole leur a esté donnée, ont tant de prédications, tant de lieux, tant de ministres et pasteurs, qui continuellement leur enseignent, et leur administrent tes pures ordonnances et saincts sacremens : et nous n'avons, o Seigneur, un seul pasteur, un seul lieu, une seule prédication le jour, en une si grande ville, où tu as tant de peuple : et ne pouvons recevoir purement tes saincts sacremens, si pour l'amour de tes enfans, que tu as ès Eglises, à qui tu t'es manifesté, et à qui tu as donné purement ta parole, tant es benin, que tu as présenté tes bénédictions et grâces aux iniques, et qui ne croyent en l'Evangile : et mesme tu fais que tes serviteurs les contraignent à ouyr ta parole, en sorte qu'ils sont souvent gagnez à toi, et croyent, où ils estoyent incrédules.

Bon Seigneur, n'auras-tu point pitié de nous? N'entendras-tu point nostre désir, prière et clameur? Regarde à ton honneur et gloire, regarde à tes sainctes promesses, ô Dieu, ô nostre Dieu. Quel profit y aura-il, si nous demeurons ainsi: et si (comme il est avenu à plusieurs par faute d'ouyr et d'estre avertis, tant en santé qu'en maladie) nous perdons ce peu de cœur que nous avons

à toi et à ta parole, et si nous retournons à ce que nous détestons, assavoir à la doctrine de l'Antechrist, en adorant les créatures, et mettant nostre fiance et espérance aux choses damnables, en t'offensant plus que paravant? Seigneur, nous auras-tu donné tel commencement et entrée en ta cognoissance, pour nous laisser et abandonner? Non, non, Seigneur, ainsi ne soit : mais aye pitié de nous, ouvrant les yeux de ta miséricorde sur nous : que tes entrailles soyent esmeuës à pitié, à miséricorde et compassion sur nous, ô Père de toute bonté. Hélas, que nous ayons ta parole, que nous la recevions par ton S. Esprit, et que tout en nous soit rengé, conduit, fait et gardé selon ta saincte volonté, qui est révélée et manifestée es sainctes Ecritures, esquelles ta saincte parole est contenue. Fai qu'avecques grand fruict nous oyons ta parole, et la gardions : et que selon icelle nous ayons purement tes purs et saincts sacremens. Et afin que nous puissions bien enseigner nos enfans en ta saincte doctrine, en ta crainte, en la vraye et vive foy, fai que droite instruction leur soit donnée, comme en la primitive Eglise : et que les pasteurs n'ayent seulement le soin des grans tant en général comme en particulier : mais qu'ils l'ayent aussi des petis, et qu'ils les instruisent en pure doctrine de la foy, et de tout ce qui appartient à la foy: et que toutes choses soyent dressées comme il appartient. Qu'en ton Eglise soit correction, admonition, réception et rejection : que ta parole y ait toutes ses propriétez, et que le vrai usage des clefs soit gardé : que les escholes et saincts exercices pour conserver ta doctrine, soyent sainctement dressez et entretenus : que les povres soyent, selon le devoir, soulagez et secourus. Seigneur, qu'on cognoisse que tu y as besongné, et que tout l'honneur et la gloire te soit rendue, de nous avoir tirez de si horrible malédiction, à une si grande et excellente bénédiction : fai-nous ceste grâce, et la poursui et entretien jusques à la fin, et à nous et aux nostres. Bon Dieu, touche et illumine les cœurs de nos supérieurs, pour entendre à ceste bénédiction : et au lieu de résister, qu'ils soyent les plus ardens, et qu'ils y travaillent. Tu as promis d'ainsi aider à ton Eglise par les rois, princes et seigneurs : donne-leur pleine cognoissance, et droit et entier jugement pour cognoistre ce que tu veux, o Père : et avec la cognoissance donne-leur la grâce d'exécuter en rondeur de vérité, et à ton honneur et gloire, tout ce qui est de leur office, selon ta parole : tellement que nous et eux puissions heureusement

passer de ceste cité terrienne, à la cité éternelle. Seigneur, comme il t'a pleu de changer le cœur de S. Paul, qui estoit si aspre et si enflambé contre ta parole, aye pitié des povres prestres, moines, et de tous qui par ignorance contreviennent à ta parole : et qui taschent de destruire ton Eglise et la doctrine de la foy, ne sachans qu'ils font. Et comme tu sais que ce qu'ils font n'est point pour maintenir, comme ils pensent, ton Eglise, ni la foy chrétienne, mais pour maintenir l'assemblée damnable de confusion, qui est la mère d'erreur, pour entretenir la grande paillarde avec sa doctrine diabolique, et les songes et inventions des hommes : Seigneur, faileur merci, en leur pardonnant : donne-leur la grâce de pouvoir suivre et poursuivre, garder et tenir ta saincte doctrine, et leur fai la grâce de vivre au corps de Jésus, qui est son Eglise, laquelle, ô Seigneur, par ta vérité, puissance et vertu rédifie, restaure et remets en estat deu, et la conserve et garde par toute la terre : afin que partout tu sois loué, servi et adoré en esprit et vérité : et que de Satan, ni de l'Antechrist qu'il a eslevé par ses cautèles, tromperies, faux signes et miracles, en toute déception, et de ce fils de perdition ne soit plus rien ici : c'est qu'il n'ait plus de lieu, mais que du tout il soit exterminé, et comme il s'est assis en ton temple, s'eslevant sur toi, se faisant adorer comme toi, ainsi en toute confusion et ignominie il soit entièrement abatu : et qu'il n'ait ni en ton temple, ni en autre lieu, domination ne puissance quelconque : mais toute douleur, angoisse et détresse. Donne le royaume, ô Père éternel, à Jésus ton Fils, et que de nul autre il ne soit mention, ni d'autre doctrine, pour faire, dire ne penser autrument, qu'ainsi que Jésus a ordonné et commandé : tellement, Seigneur, que tous vivans qui sont dessus la terre obéissent à l'Evangile par pure foy, et s'employent à tout bien par fervente et ardente charité, et persévèrent en grande constance et fermeté, ô Seigneur Dieu et Père, pour l'amour de Jésus ton Fils, remplissant tous de ton bon Esprit, afin que toute louange, gloire, action de grâces te soit donnée éternellement. Amen.

LA RÉFORME EN FRANCE.

LETTRES DE DIVERSES ÉGLISES A CALVIN.

1561-1562 (1).

I

L'ÉGLISE DE ROUEN A CALVIN.

11 juillet 1561.

Monsieur, combien que le porteur des présentes soit suffisant de vous déclarer l'estat de l'Eglise qui est icy, et comment le bon Dieu l'augmente et multiplie de jour en jour, de sorte que les adversaires ne savent plus que dire ne de quel costé se tourner, toutefois je n'ay veulu faillir de vous escripre ce que nous avons entendu touchant le colloque qu'on doit tenir (comme l'on dit) pour arrester quelque chose quant à la religion. C'est que sur la fin de ce mois, les évesques de ce royaume se doivent trouver où le roy sera pour la dite cause; mais d'autant que d'autres n'y ont point encores esté convoqués, on n'en pourroit espérer bonne issue. Les députés qui sont en cour pour solliciter pour les Eglises de France, en ont eslu aucuns, tant de ceux qui sont hors le royaume que de ceux qui sont natifs de France; mais le sauf-conduit n'est encores impétré, et ne sçait-on comment il se pourra impétrer pour les difficultés qui se présentent, comme vous pourrez mieux entendre que moy (2). Avec ce que la ville de Paris est la moins propre pour y délibérer quelque chose de bon, quant à la religion que ville de France, car cultre la cruauté plus que barbare qui s'y exerce quasi tous les jours, voire pour la moindre suspicion du monde, il y a si grande multitude d'adversaires qu'il y a danger qu'ils ne le veuillent gagner par cris et par multitude. Toutefois, si le Seigneur veut que la cause soit là demesnée, il y a assez de moyen pour la faire entendre à ceux qui en doivent donner le jugement.

Les ministres des Eglises prochaines du dit lieu ont délibéré de communiquer ensemble et se tenir prests, s'ils peuvent avoir le loi-

(1) Voir le cahier précédent, pp. 319, 333.

(2) Il s'agit ici des préliminaires du Colloque désiré par le chancelier L'Hospital, déjà décidé par la régente Catherine de Médicis, et qui s'ouvrit le 9 septembre suivant à Poissy.

sir, afin qu'ils ne soyent surpris quand ils seroyent appelés. Nous vouldrions bien que vous et ceulx qui sçavent mieux que tous autres comme telles affaires se doibvent traitter, fussiez avec nous, tant pour nous conseiller et fortifier selon les dons et grâces que vous avez de Dieu, que pour soustenir des premiers les assauts des adversaires, et pour mieux accourager les autres. Nos frères de Paris ont escrit à M. Perron et à moy qu'il seroit bon de nous transporter à Paris pour conférer avec eux, ce qu'avons délibéré de faire, suivant l'advis des Eglises auxquelles nous sommes liés, et partirons, aidant Dieu, d'icy à trois ou quatre jours, comme il a esté arresté. Par quoy attendant que les choses soyent plus advancées, feray fin pour maintenant, priant le Créateur vous conserver en bonne santé et prospérité pour l'advancement de sa gloire et édification de son Eglise. Saluez, s'il vous plaît, toute la compagnie. Celle qui est icy vous salue affectueusement, spécialement mon compagnon à qui nous avons donné un adjoint depuis deux jours, afin qu'à mon absence ceste grande multitude ne fut destituée de la pasture spirituelle. On dit que la mercuriale est achevée, mais la conclusion n'est pas encores publiée. De Rouen, ce 11 de juillet 1561.

Vostre frère et entier amy,

DU PASQUIER (1).

(Bibl. imp., Coll. Dupuy, vol. 102.)

II

L'ÉGLISE DE CHALONS-SUR-MARNE, A CALVIN (2).

6 octobre 1561.

A mon honoré seigneur, Monsieur d'Espeville, soit donnée la présente, au chasteau de Syon.

La grâce et la paix de nostre bon Dieu et Père céleste, au nom de Jésus-Christ son Fils nostre espérance, habite plantureusement en vostre cœur par la vertu du Sainct-Esprit.

Monsieur mon honoré père et frère, estant occasionné et requis de

(1) Pseudonyme d'Augustin Marlorat.

(2) Sous ce titre, *le Protestantisme en Champagne*, le *Bulletin* (t. XII, p. 361, 366), a déjà publié une lettre très remarquable du ministre Pierre Fornelet aux ministres de Neuchâtel (6 oct. 1561). Elle nous fournit l'occasion de rectifier une erreur que nous avons commise dans le dernier *Bulletin* (p. 327, note 2), en appliquant à l'Eglise de Châlons-sur-Saône un passage relatif à celle de Châlons-sur-Marne.

demander vostre aide, comme aussy de vos chers frères et compaignons ordonnés avec vous au royaume du grand et céleste roy Jésus-Christ, il vous plaira me pardonner si j'use de trop grande privauté et hardiesse. Et certes je ne le feroye, si je ne vous congnoissoye tel que le plus mesprisé du monde se peut adresser familièrement à vous comme à un ange de Dieu et vray serviteur de Christ, lequel par son Sainct-Esprit vous ayant prouveu de jugement, vous a aussy donné une bonne volonté de vous employer diligemment à son sainct service, non-seulement en l'Eglise en laquelle il vous a mis ministre, mais envers celles mesme que n'avez jamais vu en face, lesquelles se ressentent du fruit qu'il plaît à ce souverain seigneur produire par vous qui estes son instrument. A luy seul en soit toute la gloire et louange comme elle luy appartient totalement, attendu qu'il est seul le vray et fidèle pasteur des âmes bien-heureuses, lesquelles il a acquises par son précieux sang ! Pour ceste cause je m'ose bien asseurer, sans user de grandes persuasions (comme aussi je n'y enten rien), que ne refuserez à une grande multitude de povres brebis affamées, ce qu'elles requèrent de vous, pourveu que vous l'ayez en main : c'est à savoir deux ou trois pasteurs, pour les paistre fidèlement selon l'ordonnance du Fils de Dieu. Estant doncques occasionné par deux raisons lesquelles me pressent fort, je vous prie de nous ayder en cest affaire.

La première raison est une telle nécessité, qu'il y a bien quinze villages par deçà qui désirent le sainct ministère de l'Evangile, mais par faute de pasteurs ils demeurent là. La seconde raison est le profit qui en sortira. Car il y a espérance de gaigner à nostre Seigneur non-seulement tout le peuple de ces quinze villages, mais aussi les circonvoisins, comme pour vraye preuve de ce, je puis vous asseurer d'une chose que j'ay veu de mes yeux : C'est, qu'ayant fait là quelques prédications sans grande résistance des adversaires, j'ai apperceu un merveilleux proffit. C'est, que j'ay veu venir les povres gens, de sept et de huit lieues, tant d'hommes que de femmes, ayans seulement ouï dire qu'on preschoit l'Evangile. J'ay esté requis quelquefois d'aller en tant de lieux, que j'eusse désiré me pouvoir diviser en plusieurs parties, pour satisfaire au sainct désir de ceux qui me désiroyent (1). Cependant, j'estoye pressé en mon esprit de suivre la

(1) « Je puis dire hardiment, écrit Fornelet aux ministres de Neuchâtel, que,

spéciale vocation qu'il a pleu à mon bon maistre Jésus-Christ me faire déclairer par vous. Je craignoye mesme que les empeschemens qui ne me permettoyent incontinent de venir au lieu qui m'a esté désigné, et auquel je suis à présent, faisant ma charge au mieux que le Seigneur m'en fait la grâce, ne fussent cause de noter mon ministère de quelque mauvaise note.

Outre ces occasions tant pressantes que j'ay eu de vous prier pour ces povres brebis, sans pasteurs, on m'a requis de vous en escrire, et pourtant je n'ay peu refuser une tant saincte demande. Et combien que je vous cognoisse tel que vous voudriez volontiers prouvoir toutes les povres Eglises de bons et fidèles pasteurs, sans en excepter un seule (encore que ne fussiez grandement de ce sollicité par les hommes), il m'a semblé qu'il n'y auroit de danger, si je vous en escrivoye selon mon devoir.

Parquoy, très-honoré seigneur et frère en Christ, je vous supplie d'assister à cest affaire, sinon que la Classe de Neufchastel les prouvoye, comme on leur en a donné quelque espérance. Que si la Classe de Neuchâtel les prouvoit, vous le saurez bien, car Monsieur de Dommartin (1) et le sire Thyéri Morel ayans pris charge de soliciter l'affaire, vous en pourront advertir. Quant aux Eglises qui désirent les pasteurs, elles se vueillent mettre en tout devoir, comme elles m'ont promis, non-seulement d'entretenir leurs pasteurs, mais de se renger entièrement sous le joug de Christ.

Quant à nostre Eglise, elle prospère grandement, grâces au Seigneur. La première assemblée qui fut faicte, à grande difficulté, fut de douze personnes. Nous en avons fait aujourd'huy une en la nuict, là où il n'y avait guère moins de mille personnes. Nous baptisons, et enterrons chrestiennement noz morts, et sommes en délibération de célébrer la saincte cène, pour déclairer que nous sommes une église de Christ entièrement. Noz adversaires ne cessent de machiner à l'encontre de nous : mais nous avons espérance au Seigneur, qui conserve et maintient ses serviteurs, lequel nous rend asseurés, là où noz adversaires tremblent de peur, combien qu'ils facent des mauvais.

s'il y avoit aujourd'hui mille hommes dédiés au sainct ministère, qu'à grand'-peine suffiroient-ils pour fournir les lieux du royaume de France qui désirent des pasteurs. »

(1) Antoine de Dommartin, seigneur de Saussure, en Lorraine, réfugié en Suisse pour cause de religion, et chef d'une famille doublement illustre dans les sciences et les lettres.

J'ay esté au Synode provincial qui fut tenu en la grande cité (1) le seziesme jour du mois de septembre dernier passé, et ay esté de retour en ceste église le vingtiesme dudit mois. Or j'ay veu au dit Synode, une si grande union que, — quand je n'auroye receu autre bien de nostre Seigneur, depuis que je suis venu par deçà, que la joye et la consolation que j'ay eu de me trouver à une si saincte assemblée et compaignie de vrais serviteurs de Dieu, — il ne m'est pas possible de pouvoir assez rendre grâces au Seigneur d'un si grand bien qu'il lui a pleu me faire (2). Mais outre tout cela, le bon Dieu me fait ce bien, d'avoir trouvé un troupeau de vrayes brebis de Jésus-Christ, lequel se renge tellement sous le joug de Jésus-Christ, que je m'estime trop indigne d'un tel bien. Et faut que je confesse, comme la vérité est, que Dieu, qui m'a envoyé icy par vostre moyen, déploye de plus en plus sa miséricorde sur moy, povre et chétif que je suis.

Je prie ce bon Dieu et père de miséricorde, au nom de son cher fils Jésus-Christ nostre Sauveur, vous conserver longuement à son Eglise, et vous donner sept fois autant de consolation que j'en reçoi par vostre moyen, et non-seulement à vous, mais aussi au bon maistre Pierre Viret et à tous voz frères et compaignons en l'œuvre du Seigneur. Et à Dieu soyez-vous, Monsieur.

De Chaalons, ce 6e jour d'octobre. [1561.]

Par le tout et à jamais vostre humble serviteur et frère en Christ,

PIERRE FORNELET,

Disciple et ministre indigne de Jésus-Christ.

(Bibl. de Genève, vol. 196.)

III

L'ÉGLISE DE VALENCE A CALVIN.

8 juin 1562.

Salut par Jésus-Christ.

Messieurs et frères, comme le zèle à servir Dieu que nous apercevons au peuple de ce pays, nous resjouit merveilleusement, aussy

(1) Paris.

(2) Ce synode n'est mentionné dans aucune de nos histoires ecclésiastiques : « Je vis là, dit Fornelet, une telle union, un tel ordre et une telle charité, que je pensoye estre en l'assemblée des apostres et au temps de la première Eglise. » (Lettre déjà citée.)

nous ne pouvons penser à la faulte que nous avons de pasteurs, et ouyr les gémissements du poure peuple sans grande tristesse. Car en ceste province où mille ministres ne suffiroient point, à peine y en a il quarante. Qui plus est, c'est qu'on trouve moyen de pourvoyr quelques petits lieux. La difficulté est aux grandes villes, où il est besoing de plus grande suffisance aux pasteurs, qui est la cause que nous ne pouvons pourvoyr la ville de Gap, ville, certes, de regard tant pource qu'elle est grande que pource qu'elle est environnée de beaucoup de villages. Il ne nous reste aultre moyen, sinon de vous supplier très humblement, et Messieurs du Conseil, qu'il vous plèse, au nom de Dieu, d'avoir pitié de cette poure ville tant désolée, leur laissant M. Blanchard pour pasteur qui deçà a faict jà grand fruicts (1). Et ne regardez tant à la faulte qu'il vous fera comme au bien et profict que toute cette ville et toute la province en recepvra; de quoy tout le synode vous en supplie très humblement. Pourquoy, Messieurs, nous prions nostre bon Dieu vous accroistre de jours à aultres ses sainctes grâces, affin que puissiez heureusement travailler au bastiment des ruines de son Eglise, nous recommandant très humblement à vos prières et bonnes grâces. De Valence, ce 8 de juing 1562.

Vos humbles serviteurs et amys estant assemblés en synode, et pour eux :

Jo. Plateanus.

(Bibl. de Genève. Portef. 1.)

DERNIER SYNODE NATIONAL.

LETTRE DE DAILLÉ AU DOYEN DE L'ÉGLISE DE ZURICH.

1659-1660.

Cette lettre d'un des plus illustres docteurs de la Réforme française emprunte un intérêt particulier aux circonstances dans lesquelles elle fut écrite. Les députés des Eglises réformées, réunis dans le vingt-neuvième synode national à Loudun, venaient de se séparer en exprimant très hum-

(1) Au mois de décembre précédent, Farel avait fait un dernier voyage à Gap, et y avait prêché avec un très grand succès : « Recommandez cette Eglise à Dieu, écrivait-il à la Classe de Neuchâtel, ainsi que tous ceux qui soupirent après sa Parole, et le nombre en est grand. » (Lettre du 13 décembre 1561.)

blement le vœu que « *sous le bon plaisir du roy* » un nouveau synode national, d'une absolue nécessité, fût convoqué à Nîmes dans le délai de trois ans. Ce vœu ne devait point se réaliser. On était au début du grand règne : Louis XIV perçait sous Mazarin, et à la prudente diplomatie du ministre formé à l'école de Richelieu allait succéder le despotisme sans frein qui ne devait pas même respecter l'édit solennellement juré par Henri IV. L'intolérance royale commençait déjà à démasquer ses desseins. Dans le langage de Daillé on sent une douleur contenue et une plainte comme étouffée. C'est le dernier écho de nos anciennes assemblées synodales, qui ne doivent se relever qu'au désert. C'est aussi un témoignage de la solidarité qui unissait l'Eglise réformée de France aux Eglises étrangères, et dont les liens se relâchaient de plus en plus par un triste effet de la rigueur des temps.

Lettre de M. Daillé à M. L'Antistes Ulrich, de Zurich, du 8 février 1660, contenant le résultat du synode national de Loudun.

Monsieur et très honoré père,

Je receus au synode de Loudun la lettre dont vous me favorisâtes, avec celle que vos Eglises addressoient à la Compagnie, qui, après avoir esté communiquée au commissaire du roy, selon les ordres de Sa Majesté, et par luy approuvée et louée, fut leue en pleine assemblée au grand contentement de tout le synode, tant pour les asseurances qu'elle nous donnoit de vostre saincte et charitable dilection que pour les vœux et prières qu'elle présentoit à Dieu pour la conservation et pour la paix de tout cet Estat et de nos Eglises particulièrement. Le Seigneur a, par sa grâce, exaucé vos désirs, ayant béni ceste saincte assemblée en telle sorte qu'elle a heureusement establi nostre union et concorde en la doctrine céleste, selon les arrestés des synodes précédens de Charenton, d'Alençon et de Dordrecht, sans y rien ajouter ni innover. Et quant aux différents particuliers survenus en assez grand nombre soit dans les trouppeaux, soit dans les provinces, durant l'espace de quinze ans que nous avions esté privés de nos synodes nationaux, cette Compagnie les a tous terminés si prudemment que nous espérons que nous vivrons désormais en paix.

Nous eussions bien souhaité de pouvoir vous déclarer ces choses plus amplement, et vous témoigner nos respects et la persévérance de nos Eglises en l'union sainte qu'elles conserveront et cultiveront à jamais avec les vostres, par une response de toute nostre Compagnie

à vos lettres très agréables. Mais l'ordre sous lequel nous vivons, sous le bon plaisir du roy nostre souverain seigneur, ne nous l'a permis, le commissaire qui assistait de sa part à nostre assemblée, nous ayant ordonné de n'escrire à aucun corps hors du royaume. Vous excuserez donc, s'il vous plaist, ce défaut, et l'imputerez à une nécessité à nous imposée par les puissances qui nous gouvernent, et non à aucun manque ou de révérence ou de dilection envers vos sainctes et vénérables Eglises que nous prions Dieu de vouloir bénir et conserver de plus en plus, et faire réussir leurs travaux dans l'œuvre de Jésus-Christ à sa grand'gloire et à nostre commune édification. C'est ce que le synode me donna charge de vous escrire sur ce sujet, Monsieur et très honoré père, et de vous prier de le faire entendre à Messieurs vos collègues, nos très honorés frères et compagnons de service au Seigneur. Je vous en supplie donc très humblement, et de nous continuer l'honneur de vostre amitié et le secours de vos prières, à ce qu'il plaise à nostre bon Dieu de bénir toutes les lignées de son Israël mystique, de les conserver en paix et union et y faire prospérer l'œuvre de sa grâce, y suscitant des serviteurs dignes de leur vocation, et y entretenant les compagnies et assemblées nécessaires à leur substance, et addressant particulièrement toutes les résolutions de cette dernière à leur vray but, qui est l'édification et la consolation de son peuple.

Je vous remercie en mon nom particulier de l'estime et de l'amitié que vous avez pour moy, ensemble M. Stukius et Messieurs vostre père et fils, et vous salue tous cordialement en nostre Seigneur, vous priant de me continuer vostre bonne volonté et de croire que je suis et seray inviolablement,

Monsieur et très honoré père, vostre très humble et très obéissant frère et serviteur. DAILLÉ.

(Arch. eccl. de Bâle, vol. I. 1572-1700.)

TOLÉRANCE DE COLBERT.

VINGT-SIX LETTRES RELATIVES A LA RELIGION PRÉTENDUE RÉFORMÉE, ÉCRITES PAR LES MINISTRES COLBERT, DE SEIGNELAY, CHATEAUNEUF, DE LOUVOIS, EN 1680, 1681, 1682, 1683, A M. DE BRETEUIL, INTENDANT DE PICARDIE ET D'ARTOIS.

(Extrait de la correspondance de M. de Breteuil, 4 vol. in-fol. de manuscrits originaux, appartenant à la bibliothèque d'Amiens. Ms. n° 508.

[Communication de M. J. Garnier, d'Amiens.]

Le nom de Colbert est arrivé à nous entouré du double prestige du patriotisme et de la tolérance. Si le premier de ces mérites est confirmé avec éclat par les principaux actes de son administration, le second s'évanouit trop tôt devant une étude attentive des faits. Il en coûte d'accuser ce grand ministre qui n'eut qu'une passion, le bien de son pays, qui y travailla sans relâche durant plus de vingt ans, et qui mourut à la tâche. Mais plus on admire son zèle, ses talents, son infatigable activité, plus on souffre de le voir se faire, surtout dans ses dernières années, l'émule de Louvois, le docile instrument de l'intolérance de la cour en pourchassant les réformés dans toutes les carrières civiles où ils portaient l'esprit d'ordre, d'inflexible probité, que le restaurateur de nos finances, le protecteur de nos manufactures devait apprécier plus que personne. Les lettres qui suivent forment à cet égard un triste appendice à la *Correspondance administrative de Louis XIV* (T. IV, p. 303, 523). L'historien de Colbert, M. Clément, en ignorait sans doute l'existence quand il écrivait : « La seule question sur laquelle, résistant au flot de la cour, Colbert ait montré de la tolérance, fut la question religieuse. » Il est vrai que l'astucieuse conseillère, qui avait tant à faire oublier, Mme de Maintenon, avait écrit un jour : « Monsieur Colbert ne pense qu'à ses finances et jamais à la religion. » Pourquoi n'a-t-il pas mérité jusqu'au bout ce reproche, qui, même trop peu motivé, demeure un de ses titres aux yeux de la postérité? Que lui servit d'avoir cédé au despotisme du maître, et abandonné les sages traditions de Mazarin et de Richelieu? Il n'en mourut pas moins dans l'amertume d'une disgrâce prochaine, en laissant échapper contre le roi une plainte qui n'était peut-être pas exempte de secrets remords : « Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé deux fois, tandis que je ne sais ce que je vais devenir ! » Moins sévères pour lui qu'il ne le fut lui-même, les protestants français se souviendront que, livré à son inclination naturelle, Colbert était tolérant. Avant de songer à convertir le

célèbre manufacturier Van Robais, il l'avait protégé contre le zèle convertisseur des capucins d'Abbeville, « *qui le pressaient par trop!* » (Lettre du 16 octobre 1671.) En 1680, les temps étaient bien changés!

A M. de Breteuil.

I

Seaux, 18e juillet 1680.

... Sa Majesté veut de plus que dans la visite que vous faites présentement de vostre généralité en exécution de ses ordres (1), vous examiniez avec soin s'il y a quelque receveur des tailles, commis aux receptes, ou emploié au recouvrement des deniers du roy qui soit de la R. P. R. et que vous m'en envoyez un mémoire exact, Sa Majesté ne voulant pas qu'aucun de ceste relligion soit employé au recouvrement de ses deniers.

Je suis, Monsieur, vostre très humble, et très affectionné serviteur.

COLBERT.

II

(Versailles, du 30 août au 5 sept. 1680)?

... Je vois aussi, par vostre lettre, que tous les receveurs des tailles ont payé l'annuel et qu'il n'y en a aucun qui soit de la R. P. R. ce qui suffit pour en informer le roy.

Pour tous les commis des gabelles qui sont de la R. P. R. ils seront privés de leurs emplois au 1er octobre prochain.

Je suis, etc. COLBERT.

Cette lettre n'a point de date, et répond à deux lettres de M. de Breteuil, du 4 et du 11 août.

III

Paris, 13e septembre 1680.

Le roy ayant fait expédier un arrêt pour deffendre aux receveurs généraux des finances de traiter du recouvrement des tailles des élections de leurs généralités avec aucune personne qui fasse pro-

(1) Voir les Instructions datées de Fontainebleau, du 1er juin 1680. Il n'y est point parlé cependant de la R. P. R.

fession de la R. P. R. ny mesme d'employer aucune personne de la dite religion au dit recouvrement, Sa Majesté m'a ordonné de vous en envoyer des imprimez affin que vous le rendiez public dans toute vostre généralité, que vous le fassiez enregistrer au greffe du bureau des finances et dans tous ceux des élections, et que vous teniez la main à ce qu'il soit ponctuellement exécuté, et me fassiez sçavoir les contraventions pour en rendre compte à Sa Majesté.

Je suis, etc. COLBERT.

IV

Seaux, 18e octobre 1680.

... Je vous ai desjà escrit plusieurs fois que les fermiers des fermes unies ne debvoient plus employer aucun commis de la R. P. R. Je vous le répète encore, Sa Majesté voulant que vous y teniez soigneusement la main; comme aussi à l'exécution de l'arrêt portant deffenses d'employer au recouvrement des tailles aucun de cette religion, et il ne reste plus que les employez à la ferme des domaines au sujet desquels Sa Majesté m'a ordonné de déclarer aux fermiers qu'elle vouloit qu'ils les révocassent de mesme. Elle leur a donné seulement deux ou trois mois de temps pour exécuter cet ordre, et Sa Majesté m'ordonne de vous en donner advis, et de vous dire en mesme temps que vous pourriez vous servir de cette révocation et du temps qu'elle ordonne pour les exciter tous à se convertir, Sa Majesté étant persuadée que la révocation de leurs employs peut beaucoup y contribuer.

Je suis, etc. COLBERT.

V

Paris, 8e novembre 1680.

... Je suis bien ayse que tous les commis des fermes unies de la R. P. R. ayent cessé leurs fonctions et à l'égard de ceux de la ferme des domaines, je donneray l'ordre de les faire cesser au premier jour de janvier prochain...

Je suis, etc. COLBERT.

VI

Versailles, 13e novembre 1680.

Pour response à vostre lettre du 7 de ce mois, ce seroit un grand ad-

vantage si vous pouviez obliger le commis au recouvrement des droits des changes à se convertir, et à l'esgard du sieur La Cas qui a esté dépossédé d'une commission, et que l'on veut restablir comme commis de la ferme des domaines, vous debvez l'empescher formellement à moins qu'il ne se convertisse, si ce n'est que vous eussiez une espérance certaine qu'il se deust convertir dans peu de jours, et vous pouvez vous servir de ce moyen pour en gagner le plus que vous pourrez, estant très important et nécessaire que nous concourrions tous à donner un grand succès aux saintes intentions de Sa Majesté sur ce sujet.

Je suis, etc. COLBERT.

(Suit ce *post-scriptum :*)

Suivant la résolution que le roy a prise d'oster du maniement des deniers publics tous les sujets de la R. P. R., Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'elle veut que vous examiniez si dans les octroys des villes de vostre généralité, il s'en trouve quelqu'un de cette relligion; et en ce cas que vous m'en donniez advis, et que vous cherchiez les moyens de leur oster le bail, et d'en faire de nouveaux dans lesquels vous ne souffriez que des sujets catholiques.

VII

Versailles, 28e novembre 1680.

... Il faut oster la ferme de l'octroi d'Abbeville au sieur Benezet qui est de la religion prétendue réformée, et puisque vous trouvez que cette ferme est nuisible au commerce de cette ville, vous pouvez examiner les moyens de l'en descharger, s'il est possible...

Je suis, etc. COLBERT.

VIII

Versailles, le 1er décembre 1680.

Je vous envoye cy-joint un arrêt de surséance pour les nouveaux convertis afin que vous le rendiez publie dans l'estendue de votre département. Et un autre arrest portant que les estats de recepte et dépense des impositions faictes par les consistoires sur ceux de la R. P. R., depuis 1670, seront rapportez par-devant vous pour estre examinez en la manière portée par ledit arrest à l'exécution duquel Sa Majesté veut que vous teniez soigneusement la main.

Je suis, etc. DE SEIGNELAY.

IX

Saint-Germain, le 5e décembre 1680.

... Si vous ne trouvez personne qui veuille déposséder le sieur Benezet, comme son bail finit dans dix mois, il suffira que vous preniez garde qu'aucun de la R. P. R. ne prenne cette ferme.

Je suis, etc. COLBERT.

X

Versailles, le 18e mai 1681.

Pour respondre à vos lettres du 6, 8 et 13 de ce mois, je suis bien ayse que vous ayez trouvé la manufacture d'Abbeville en bon estat, et comme cette manufacture est très considérable, je vous prie de donner tous vos soins et toute vostre application à convertir Vanrobais, parce que par ce moyen, au lieu que cette manufacture soit entre les mains d'huguenots, nous parviendrions à faire convertir tous ceux qui y travaillent, et à la transmettre par ce moyen aux catholiques...

Je suis, etc. COLBERT.

XI

A Seaux, le 30e mai 1681.

Je vous escrivis l'année dernière que le roy ne vouloit pas que vous souffrissiez aucun officier, commis, garde ni autre, employez aux affaires de finance de votre généralité qui fussent de la R. P. R. Le roy m'ordonne de vous réitérer le mesme ordre pour cette année, et comme Sa Majesté est advertie qu'il y a des receveurs des tailles et autres officiers en titre qui sont de cette religion, ne manquez pas de m'en envoyer le mémoire, et informez-vous en mesme temps de la datte de leurs provisions, et si la clause de la R. P. R. y est employée ou non.

Je suis, etc. COLBERT.

XII

Versailles, ce 28e juillet 1681.

Il y a quelque temps que par ordre du roy, je vous mande de prendre la peine de vous informer du nom et du nombre des sei-

gneurs et gentilshommes de la religion prétendue réformée de votre département, qui font suivre actuellement dans leurs maisons de fiefs l'exercice de la religion suivant les art. 7 et 8 de l'édit de Nantes; mais comme il seroit nécessaire de savoir aussi en quel temps la justice a esté establie dans les dits fiefs, si c'est devant ou après le dit édit de Nantes, il vous plaira, Monsieur, de vous en informer aussi, et le plus secrettement que faire se pourra pour nous en donner avis. Cependant, je demeure toujours, etc.

CHATEAUNEUF.

XIII

Fontainebleau, ce 3e aoust 1681.

J'ay reçu, il y a quelques jours, avec une de voz lettres, celle que vous ont escrite les mayeurs et eschevins de Saint-Quentin pour vous donner advis du dessein qu'avoient quelques personnes de la R. P. R. de cette ville de se retirer hors du royaume, de quoy n'ayant pas manqué de rendre compte au roy, je vous diray présentement que Sa Majesté estime qu'il sera bien à propos que vous fassiez tout ce qui se pourra pour les en détourner, et qu'elle trouve bon qu'on se serve de sa déclaration du mois de juin dernier, qui deffend à tous ceux de la R. P. R. d'envoyer et faire eslever leurs enfans dans les pays estrangers (1) avant l'âge de seize ans, pour faire entendre à ceux de la dite religion qui voudroient se retirer hors du royaume que quand on leur laisseroit cette liberté, on ne permettra point qu'ils emmènent leurs enfans au-dessous de cet âge, ce qui sans doubte sera un bon moyen pour empêcher les pères et mères de quitter leurs habitations. Je suis toujours, etc.

CHATEAUNEUF.

XIV

Mets, le 2e novembre 1681.

Le roy ayant esté informé que plusieurs personnes de la R. P. R. s'estoient embarquées le long de la coste de Picardie et principalement à Saint-Valery ès Calais pour passer dans les pays estrangers, Sa Majesté a donné ordre aux officiers de l'admirauté de cette pro-

(1) Il s'agit ici de la déclaration du roy du 17 juin 1681.

vince d'en empêcher la sortie à l'advenir. Mais comme elle a appris qu'ils n'ont pas fait leur devoir sur cela, elle m'ordonne de vous dire qu'elle veut que vous empeschiez les familles de la dite religion, et les enfans au-dessous de seize ans de s'embarquer pour sortir du royaume. Je vous prie de me faire savoir les diligences que vous ferez pour cela, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté, et de me croire, etc.

De Seignelay.

XV

A Saint-Germain-en-Laye, ce 12e mars 1682.

Le roy voullant que l'arrêt rendu en son conseil d'Estat portant que les catholiques qui voudront se charger de la fourniture des chevaux de louages dans les villes et bourgs du royaume, seront préférez à ceux de la R. P. R., soit ponctuellement exécuté, je vous adresse par ordre de Sa Majesté des exemplaires de cet arrest, afin que vous teniez la main à son exacte observation dans l'étendue de votre département. Je suis, etc.

De Louvois.

Saint-Germain-en-Laye, le 17e mars 1682.

Autre lettre dans les mêmes termes.

De Louvois.

XVI

A Saint-Germain-en-Laye, ce 30e mars 1682.

Le roy estant bien aise d'estre informé du nombre d'huguenots qu'il y a dans vostre département, Sa Majesté m'a commandé de vous faire sçavoir qu'elle aura bien agréable que vous luy envoyez un estat des villes, bourgs et villages où il y a des gens de cette religion, observant de marquer combien il y en a dans chacun, et de faire en même temps mention du nombre des catholiques. Sa Majesté ne vous prescrit point de temps pour luy envoyer ce mémoire, parce qu'elle désire que vous le fassiez de manière que personne ne sçache qu'il vous ait esté demandé de sa part, et qu'il ne paraisse pas que dans les enquestes que vous ferez, vous ayez d'autre but que de sa-

tisfaire vostre curiosité, et de prendre une parfaite connoissance de détail de vostre département. Je suis, etc.

CRATEAUNEUF.

XVII

Saint-Cloud, ce 22e avril 1682.

Le roy ayant estimé à propos de donner un arrest en faveur des advocatz catholiques, pour porter la parolle en toutes occasions, à l'exclusion de ceux de la R. P. R., quoy que plus anciens, vous en envoye une expédition afin que vous preniez la peine de tenir la main qu'il soit exécuté dans l'estendue de vostre département.

Par une lettre des 30 juin et 27 juillet derniers, je vous ai mandé, Monsieur, par ordre de Sa Majesté, de prendre la peine de vous informer exactement et le plus secrettement que faire se pourroit du nom et du nombre de seigneurs et gentilshommes de la R. P. R. de vostre département qui font faire actuellement dans leurs maisons de fiefs l'exercice de leur religion selon l'article 7 et 8 de l'édit de Nantes, et en quel temps la justice a esté establie dans les dits fiefs, si c'est devant ou après l'édit de Nantes pour nous en envoyer ensuite un mémoire. Et comme depuis je n'en ai point receu de vostre part sur ce sujet, je vous prie d'avoir agréable de vous en ressouvenir pour satisfaire en cela ce qui est de *l'intention* de Sa Majesté. Cependant, je suis toujours, etc.

CHATEAUNEUF.

XVIII

A Versailles, ce 27e juillet 1682.

Vous estes si bien instruit de tous les ordres du roy qui ont esté expédiez, et de toutes les résolutions que Sa Majesté a prises à l'égard de ses sujets de la R. P. R., qu'il me suffit de vous dire que Sa Majesté m'a encore ordonné aujourd'hui de vous escrire qu'elle ne veut pas que vous souffriez qu'aucun de cette religion soit pourveu d'aucun office ny fasse aucune fonction qui regarde directement ou indirectement les finances de Sa Majesté ou les deniers publics.

Je vous diray que cet ordre vient de m'estre donné sur ce que Sa Majesté a appris que dans quelques généralitez du royaume il y a des commissaires aux saisies réelles, receveurs de consignations,

greffiers ou commis de greffes aliénez qui sont de ladite R. P. R., d'autant que ces sortes d'offices ayant esté aliénez comme domaniaux, les propriétaires en jouissent en vertu de contracts; et comme ils ne prennent point lettres de provisions au seau, ils se dispensent par ce moyen de la clause de la religion catholique, apostolique et romaine qui y a toujours esté opposée, en sorte que Sa Majesté veut que vous vous en serviez avec soin et application, s'il y a encore quelqu'un de la même R. P. R. qui soit employé dans ces offices et fonctions publiques, même en toutes autres qui concernent (ainsi que je viens de vous dire) les domaines, finances de Sa Majesté et deniers publics, et que vous les en fassiez sortir, et quoyque cet ordre soit contenu dans tous les arrests du conseil qui ont esté donnez sur ce sujet, si néanmoins vous avez besoin de quelque nouvel arrest, je ne manqueray pas de vous l'envoyer en me le faisant savoir.

Je suis, etc. COLBERT.

XIX

A Versailles, ce 31e juillet 1682.

Le roy ayant estimé à propos de donner arrest pour défendre aux ministres de la R. P. R. de rester et venir s'habituer dans les lieux où l'exercice de cette religion a esté interdit et le pourroit estre à l'avenir, Sa Majesté m'a ordonné de vous envoyer une expédition du dit arrest pour que vous ayez soin de le rendre public dans l'étendue de vostre département et teniez la main qu'il soit exécuté. Cependant, je vous asseureray que je suis toujours, etc.

CHATEAUNEUF.

XX

A Versailles, le 17e septembre 1682.

..... Je vous advoue que je serois bien ayse que vous puissiez parvenir à convertir Van Robais; comme c'est un fort bon homme, ce seroit un fort grand bien qu'il fust de nostre religion, parce qu'il est capable d'établir si fortement la manufacture de draps fins à Abbeville, qu'elle s'établiroit ensuite dans le royaume et porteroit un grand préjudice aux fabriques d'Hollande et d'Angleterre, et un grand advantage aux sujets du roy. Je suis, etc.

COLBERT.

XXI

A Fontainebleau, le 22e octobre 1682.

..... Il suffit que les officiers de la louveterie ne fassent aucun désordre dans l'étendue de vostre généralité et qu'il n'y ayt aucun officier de la R. P. R.....

COLBERT.

XXII

A Versailles, ce 22e janvier 1683.

Vous trouverez ci-joint l'expédition d'un arrest que le roy a estimé à propos de donner pour empescher que les consistoires de ceux de la religion prétendue réformée ne puissent contribuer aux charges d'un autre, et comme je ne doute pas que vous ne le rendiez public dans l'estendue de vostre généralité, suivant l'intention de Sa Majesté, il ne me reste qu'à vous asseurer que je suis toujours, etc.

CHATEAUNEUF.

XXIII

Versailles, ce 28 juillet 1683.

..... Le roy m'ordonne de vous faire observer que dans l'ordre général que Sa Majesté vous a fait donner de ne souffrir dans aucun employ public ceux de la R. P. R. Sa Majesté a entendu y comprendre les estapiers et sous-estapiers, en sorte que vous debvez examiner avec soin s'il y a quelqu'un de cette religion dans ces sortes d'emplois, afin de les en ôter. Je suis, etc.

COLBERT.

XXIV

Paris, ce 27e mars 1683.

Le roy a eu beaucoup d'advis depuis peu qu'il y a encore dans les provinces des officiers de justice, finances, police et autres pourveus et qui sont en fonction, qui sont de la R. P. R. Sa Majesté m'a ordonné de faire savoir à tous MM. les intendants et commissaires départis dans toutes les généralitez du royaume, qu'elle veut qu'ils s'informent avec un très grand soin s'il y a encore quelques-uns de

ceste religion qui soient officiers ou qui ayent quelque fonction publique, Sa Majesté n'en voulant souffrir aucun; ainsi prenez un soin particulier de vous en informer et de me le faire savoir pour en rendre compte à Sa Majesté. Je suis, etc.

COLBERT.

XXV

Dijon, ce 5e juin 1683.

Le roy ayant estimé à propos d'éloigner des lieux où l'exercice de la R. P. R. a esté interdit, ceux qui y ont esté ministres (1), Sa Majesté a donné l'arrest dont je vous envoye ci-joint une expédition, afin que vous ayez agréable de le rendre public dans l'étendue de vostre département et tenir la main qu'il soit exécuté. Je suis, etc.

CHATEAUNEUF.

XXVI

A Seaux, le 10e juin 1683.

..... La vente des vins et eaux-de-vie que le sous-fermier des aides d'Abbeville fait faire par les nommez Bonnet, n'est pas de la qualité des offices et employs publics auxquels le roy ne veut pas souffrir de gens de la R. P. R.; ainsi vous pouvez leur laisser continuer ce commerce...

COLBERT.

(1) Arrest du conseil d'Etat du roy du 17 mai 1683.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire des Guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais et les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, par A. Challe. 2 vol. grand in-8°. 1863. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Rien n'est plus intéressant que de voir se réveiller dans nos provinces un esprit d'investigation sérieuse, sincère, appliquée à l'étude du passé. Le livre que nous annonçons en est un des fruits les plus remarquables. Composé d'une série de savants mémoires lus à la Société d'histoire de l'Yonne et marqués au coin d'une rare impartialité, ce livre nous offre le tableau le plus instructif de l'état d'une province voisine de Paris, au milieu du conflit des passions religieuses et politiques que résument ces deux mots : le Calvinisme et la Ligue.

« Le protestantisme eut, dès son origine, de profondes racines dans les contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne. Nulle part les agitations que suscita son apparition n'éclatèrent avec plus de violence. Nulle part les excès des deux partis ne furent plus acharnés. Nulle part les persécutions plus sanglantes, les représailles plus furieuses et le vandalisme des dévastations plus aveugle et plus barbare. » Diverses causes concoururent à faire de cette province un des champs de bataille le plus disputés de l'esprit ancien et de l'esprit nouveau. Entre toutes, il faut signaler le voisinage des principaux chefs des deux partis contraires. C'est dans les limites ou sur les confins de l'Auxerrois que se trouvaient les châteaux de Noyers, de Châtillon-sur-Loing et de Tanlay, résidences du prince de Condé, de Coligny et de son frère d'Andelot. Vézelay avait vu naître Th. de Bèze. D'autre part, le domaine presque royal de Vallery, qui s'étendait jusqu'aux portes de Sens, était habité par le maréchal de Saint-André, un des membres du triumvirat catholique, et le somptueux manoir de l'Aulnaye, dans le Sénonais, était le séjour favori de François de Guise, dont le nom déjà popularisé par la défense de Metz et la prise de Calais, allait emprunter à nos troubles civils une tragique célébrité. Un de ses frères occupait le siége épiscopal de Sens, et l'influence de la maison de Lorraine n'était pas moins con-

sidérable en Bourgogne qu'en Champagne. A l'antagonisme des principes allait donc se joindre la rivalité des personnes, sur un théâtre où la doctrine réformée avait pris les plus rapides développements, grâce à la corruption du clergé inférieur, et aux scandales de l'épiscopat. Joyeux disciple de Rabelais, l'évêque d'Auxerre, Philippe de Lenoncourt, ne se piquait que d'être « le plus beau chevalier qu'on eût vu depuis longtemps. » Louis de Lorraine, archevêque de Sens, ne justifiait que trop son surnom de « Cardinal des bouteilles ; » il n'avait de sévérités que pour l'hérésie. Le relâchement des chanoines se mesurait sur celui des évêques, et l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, autrefois vantée pour son austérité, n'était plus qu'un lieu de licence et de débauches. Même au commencement du XVIIe siècle, soixante ans après le concile de Trente, l'annaliste de ce monastère, dom Viole en flétrissait les mœurs dans les termes suivants : *Pietas ex Germanio exul erat : Cereri, Baccho, Veneri et Mercurio lacrymabunda fundum avitum cedere cogitur.* Si, comme le remarque M. Challe, le protestantisme n'a été qu'une réaction contre l'excès des abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise; « il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il ait éclaté avec tant d'ardeur dans la région où les abus avaient été plus nombreux, plus permanents et plus choquants qu'ailleurs. »

Durant trente années l'histoire du protestantisme dans l'Yonne n'est qu'un martyrologe, à peine interrompu par l'édit de Janvier (1562). La sagesse de L'Hôpital a compté sans la funeste ambition d'une famille qui sera le mauvais génie de notre pays. Le massacre de Vassy est le signal de celui de Sens. Ici les documents originaux scrupuleusement interrogés fournissent de sinistres révélations. A la requête des réformés de Sens demandant à s'assembler pour célébrer leur culte, les magistrats répondent par un refus, déclarant ne pas connaître un édit royal solennellement enregistré par le parlement de Paris. C'est l'omnipotence de l'arbitraire qui va se légitimer par un crime. On se rappelle le mot de Guise à Vassy : « Patience! cet édit dont l'attache est si forte passera bientôt par le tranchant de cette épée! » C'est le mot d'ordre des Lorrains. Déjà tout se prépare pour l'effroyable massacre qui n'est qu'une Saint-Barthélemy anticipée. Avec l'impartialité d'un juge qui confronte tous les témoins, M. Challe se livre à une enquête qui ne laisse subsister aucun doute sur les circonstances du crime et sur ses auteurs. C'est

au retour d'une conférence avec l'archevêque Louis de Guise, à Melun, que le projet est définitivement arrêté par le premier magistrat d'Auxerre, Robert Hémard, et par trois échevins. Pour en diriger l'exécution on fait choix de deux hommes déterminés, Biard et Cayer, chargés à leur tour de recruter un certain nombre de sicaires « à un teston par jour non compris ce qu'ils pourront piller. » Le moment choisi est celui du prêche, et un moine jacobin déclamant avec une violence extrême contre les huguenots « sonne la première trompette. » Elle n'est que trop entendue. Commencé le dimanche, 12 avril 1562, le massacre dura plusieurs jours et compta plus de cent victimes. Meurtres, pilleries, mutilations sans nom, un dessin du temps représente ces hideuses scènes : ici les catholiques se ruant sur la grange du prêche et la démolissant pièce à pièce ; là une maison saccagée, et ses malheureux habitants arquebusés sur les toits; ailleurs une mère égorgée en présence de ses deux filles; les victimes nues traînées par les pieds à la rivière, qui durant plus de vingt jours charria des cadavres à Paris. Enfin pour couronner ce tableau, un semblant d'information judiciaire dirigé contre les tristes survivants du massacre ! Le roi autorise l'imposition sur la ville d'une somme de 3,000 livres destinée à rembourser certaines avances « pour choses d'intérêt public, » et la répartition en est opérée de manière à faire supporter la principale charge aux familles des victimes. « Ainsi, dit M. Challe, les enfants eurent à payer le salaire des assassins de leur père ! » Un contemporain, le maréchal de Vieilleville, avait bien raison de dire que « le fait de Vassy n'était rien à côté de celui de Sens. »

Voilà sous quels auspices s'ouvrent les guerres civiles dans l'Auxerrois. On sait à qui en revient la triste responsabilité. Ne pouvant obtenir justice, Condé, Coligny, d'Andelot appellent leurs coreligionnaires aux armes, s'emparent de Tours, Blois, Orléans, Angers, Rouen, et d'une extrémité du royaume à l'autre la lutte commence avec ses alternatives d'atroces persécutions et de cruelles représailles. Elle dévorera successivement tous ses chefs, et couvrira la France de ruines. M. Challe en déroule le sombre tableau année par année, presque jour par jour, dans une partie de la Bourgogne, depuis les premiers troubles qui ensanglantèrent la minorité de Charles IX, jusqu'aux dernières convulsions de la Ligue expirante sous Henri IV. De tragiques épisodes se détachent dans son récit : le massacre des

protestants d'Auxerre en 1568, les siéges de Noyers et de Vézelay, la mort des capitaines de Laborde et Maraffin de Guerchy. Nous n'essayerons pas de le suivre dans les détails de cette effroyable tragédie, qui, sauf quelques trêves passagères, se prolongea pendant près de quarante ans, et où villes, bourgades, châteaux, successivement pris, perdus, repris par les calvinistes et les catholiques, occupent une sanglante page. Ce qui réclame surtout notre attention, ce sont les conclusions de l'historien fondées sur d'irrécusables documents. La statistique est ici bonne à consulter, et ses chiffres parlent éloquemment. — Avant l'an 1562, l'agriculture et le commerce se développaient à l'envi dans le royaume, et malgré les longues guerres qui avaient rempli les règnes de François Ier et de Henri II, la fortune publique n'avait pas cessé de s'accroître. La prospérité des campagnes égalait celle des villes. En Bourgogne, particulièrement, « les gens des villages estoient si riches et pleins de tous biens, si bien meublés en leurs maisons, que c'estoit une noblesse. » Dès 1563, après les premiers troubles, cette prospérité a reçu de profondes atteintes : « Une année de guerre civile, dit Castelnaud en ses Mémoires, avoit apporté à la France tant de malheurs et calamités, qu'il estoit presque impossible qu'elle s'en pût relever, car l'agriculture y estoit délaissée, et les villes et villages, en quantité inestimables, estant saccagés, pillés et brûlés, s'en alloient en désert; et les pauvres laboureurs, chassés de leurs maisons, spoliés de leurs meubles et bestial, pris à rançon et volés, aujourd'hui des uns, demain des autres, de quelque religion ou faction qu'ils fussent, s'enfuyoient comme bestes sauvages, abandonnant tout ce qu'ils avoient pour ne demeurer à la miséricorde de ceux qui estoient sans mercy... Le pis estoit qu'en ceste guerre les armes que l'on avoit prises pour la défense de la religion anéantissoient toute religion. »

Le même auteur nous apprend qu'en 1576, après la paix de Beaulieu, qui parut mettre un terme aux fureurs des partis, la guerre civile avait déjà fait un million de victimes; et cinq ans plus tard (1581) un écrivain officiel, Nicolas Froumenteau, dans un livre intitulé : *Le Secret des finances de la France descouvert*, procédant au lugubre dénombrement des personnes massacrées, des villes, bourgs et hameaux détruits, faisait ainsi la part des diocèses de Sens et d'Auxerre : Villages, fermes ou métairies brûlées, 350; maisons dé-

truites, 2,400; personnes de tout âge et de tout sexe égorgées ou exécutées par voie de justice, 30,598; somme totale des deniers levés dans le pays, 129,700,000 livres. Et l'on n'était encore qu'à la fin de la première période de nos guerres civiles, aux débuts de la Ligue qui allait faire son apparition en Bourgogne! Vingt et un ans plus tard, c'est par milliers que l'on compte les maisons sans habitants; dans le seul comté d'Auxerre, le nombre des feux imposables est réduit d'un tiers. « Dans une seule paroisse, celle de Courson, le nombre des maisons brûlées s'élève à 350. La plus grande partie des terres est en friche. Ruine complète partout. Plus de bétail, presque plus de charrues... » Dans bien des paroisses, comme à Chemilly, les habitants ne peuvent plus vivre qu'en vendant à des marchands parisiens les matériaux des maisons épargnées par l'incendie. Ailleurs, la population a disparu : Nailly, qui avait 7 à 800 feux, n'en a plus que 60; Chigy, qui en avait 500, n'en a plus que 18. Le revenu des terres avait presque doublé dans la première moitié du siècle, de 1500 à 1560. Il ne fait que décroître depuis. En 1600, il représente à peine un quart du revenu des premières années du siècle qui vient de finir. Il ne faudra pas moins de deux cents ans à l'agriculture pour retrouver une prospérité comparable à celle dont elle jouissait en 1560. Voilà le bilan de la guerre civile dans l'Auxerrois, le Sénonais, et combien d'autres provinces n'ont pas moins été désolées par ses ravages!

A côté des ruines matérielles éparses sur le sol, il y a ces ruines morales, plus tristes à contempler, qui se manifestent par la perversion des caractères et la dépravation des esprits, aux jours néfastes de l'histoire. M. Challe n'hésite pas à signaler les déplorables fruits des luttes fratricides provoquées par l'intolérance catholique dans son pays natal. Il montre le fanatisme enfantant la barbarie au sein d'une population renommée pour la douceur et la facilité des mœurs, des traits de férocité inouïe contrastant avec une civilisation précoce, la haine entre les classes survivant aux luttes à main armée, et la religion déshonorée trop souvent par les crimes de ses ministres. Mais il est surtout une leçon qui se dégage de son livre : c'est que la persécution est une arme dangereuse qui se retourne tôt ou tard contre ceux qui s'en sont servis. Ainsi le veut une justice cachée au sein des événements et attestée par les révolutions. Le scepticisme du XVIIIe siècle a été une revanche contre l'esprit intolérant de

l'âge précédent. Après les saturnales de la foi (si l'on ose leur donner ce nom!), vinrent celles de l'impiété. L'échafaud de la Terreur fut le châtiment de ceux qui, ayant préconisé tant de fois les « rigueurs salutaires, » subirent à leur tour l'oppression, l'exil et la mort. Nous ne pouvons que nous associer ici aux sévères conclusions de M. Challe : « Peut-être que dans les secrets desseins de la Providence, le clergé de cette époque, tout innocent qu'il était des crimes de ses prédécesseurs, devait fatalement les expier de ses biens, de sa liberté et de son sang, comme pour apprendre à ses dépens que la tolérance et la charité sont les droits les plus précieux, les plus imprescriptibles de l'humanité et les bases les plus sacrées de la religion chrétienne. »

JULES BONNET.

HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES ETATS-UNIS, DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES PREMIÈRES COLONIES JUSQU'A L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT LINCOLN (1620-1860), par J.-F. ASTIÉ. 2 forts vol. in-8°. Libr. Grassart. 12 fr.

Nous ne pouvons mieux caractériser l'important ouvrage de M. Astié qu'en reproduisant les lignes suivantes de la belle préface de M. Ed. Laboulaye qui lui sert d'introduction : « Il y a, dit-il, plusieurs manières d'écrire l'histoire... M. Astié ne s'est pas proposé d'écrire jour par jour les annales des Etats-Unis. Un pareil livre aurait peu d'attrait pour le lecteur européen. Ce qu'il a voulu montrer à l'ancien monde c'est qu'une même idée, une même force a poussé le émigrants du dix-septième siècle sur le rocher de Plymouth, a soutenu les insurgés du dix-huitième siècle contre l'arrogance des Anglais, a couvert l'Amérique de communes indépendantes et de gouvernements libres. Cette idée, cette force, c'est la religion de l'Evangile sous sa forme la plus austère, le puritanisme. De même qu'Athènes représente l'art et la poésie, Rome l'esprit de conquête et de gouvernement, l'Amérique représente la floraison du protestantisme. Une Eglise républicaine a enfanté une société qui lui ressemble. En Amérique, la liberté est sortie de la religion, et c'est pour cela qu'elle a resisté à tous les orages... »

L'illustre Coligny pressentait-il ces grandes vérités quand, désespérant de voir la liberté religieuse s'établir en France, il encourageait Villegagnon dans ses tentatives de colonisation au Brésil, et

dirigeait vers la Caroline les efforts d'un marin protestant dieppois, Jean de Ribault (1562). Un établissement fut fondé sur la rivière Alalamaha dans la Georgie : « Les émigrants furent charmés de trouver un pays dont le climat leur rappelait si bien celui de la patrie. Ils admirèrent les belles forêts de mûriers, se hâtèrent de prendre des chenilles pour des vers à soie, et bientôt la Floride eut sa Seine, sa Loire et sa Garonne. Mais cet enthousiasme fut de courte durée. Ribault étant allé en France chercher des secours, la discorde éclata parmi les colons, le mal du pays s'empara d'eux, et ils se rembarquèrent sur un brigantin de leur construction. Ils étaient déjà en proie à toutes les horreurs de la famine, lorsqu'un navire anglais les recueillit en mer.

« Coligny ne se laissa pas décourager par ce nouvel échec. En 1564, Laudonnière, homme d'une grande intelligence, partit à la tête d'une nouvelle expédition. L'espoir de trouver d'immenses mines d'or, et le bruit qui courut en France que, sous le climat de la Caroline, la durée de la vie humaine était doublée, déterminèrent beaucoup de gens à partir. Coligny, désireux de bien connaître le pays, adjoignit à l'expédition un peintre habile, Jacques Lemoyne. Fort bien accueillis par les Indiens, les Français s'établirent sur les bords d'une rivière qu'ils appelèrent le fleuve de Mai. » Malheureusement, si le patriotisme et l'enthousiasme religieux étaient le mobile de quelques-uns, la masse, composée d'hommes dissolus, était exclusivement dominée par le désir de faire fortune à tout prix. Il ne fallut pas moins, pour les arracher aux tentations de la piraterie ou d'une honteuse désertion, que le retour de Ribault avec un nouveau renfort d'émigrants abondamment pourvus de graines potagères, d'instruments aratoires et d'animaux domestiques. On se remit avec ardeur à l'œuvre de la colonisation. Tout présageait un heureux succès. Mais l'Espagne ne pouvait voir de bon œil l'occupation par des Français, surtout par des huguenots, d'un sol qu'elle considérait comme sa propriété. Un capitaine de fortune, don Pedro Menendez, attaque avec des forces supérieures les établissements naissants de la Floride et les détruit. Le fort des protestants est emporté d'assaut, et les prisonniers, qui s'étaient rendus sur parole, sont lâchement égorgés. Les derniers survivants sont pendus aux arbres de la forêt avec cette inscription : « Non comme Français, mais comme Luthériens ! » Odieux guet-apens, qui serait demeuré impuni sans l'hé-

roïsme d'un gentilhomme gascon, Dominique de Gourgues, qui fait vœu de venger ses frères. Trois ans après la catastrophe, il débarque sur ces rivages, surprend à son tour les forts espagnols, et fait pendre les prisonniers aux arbres mêmes qui avaient servi au supplice des Français, avec cette inscription : « Pendus, non comme Espagnols, mais comme traîtres, voleurs et meurtriers ! »

Ainsi commence la trop courte histoire des essais de colonisation française dans l'Amérique du Nord. Interrompus par les guerres de religion, ils se renouvellent aux premières années du XVIIe siècle, et ce sont des huguenots qui, sous la conduite de Pierre Dugua, sieur de Monts, fondent les premiers établissements de l'Acadie et du Canada (1603-1608). Ils espéraient y jouir en paix de cette liberté de conscience qui, malgré les prescriptions de l'édit réparateur de Henri IV, était encore si imparfaitement reconnue et si peu pratiquée dans leur patrie. Ils n'avaient pas prévu l'arrivée des jésuites, qui arrachèrent à Richelieu un arrêt d'exclusion contre les protestants déjà établis dans ces lointaines contrées. Le premier fruit de cette politique fut la conquête du Canada, au profit de l'Angleterre, par ces mêmes Français exclus du sol qu'ils avaient défriché; conquête qui ne fut que passagère, mais qui en présageait une seconde rendue définitive par l'aveugle intolérance qui, durant plus d'un siècle, ne cessa d'inspirer les conseils de Louis XIV et de Louis XV. Le despotisme fait une œuvre qui le trompe. Il croit fonder, par la compression religieuse, un empire durable. Il ne fait qu'énerver les âmes et tarir, avec la liberté, la source même d'où jaillissent les inspirations du patriotisme et de la vertu.

Quels précieux éléments de force et de prospérité la France n'a-t-elle pas perdus en repoussant, non-seulement du sol natal, mais encore de ses colonies, cette race d'hommes probes, énergiques, austères que Calvin avait pour ainsi dire pétris de sa main, ces huguenots français qui ont tant d'analogie avec les puritains d'Angleterre ! C'est la même foi qui les soutient, le même enthousiasme qui les inspire, héros du devoir plus que du succès, mais auxquels le succès n'a pas manqué, car ils ont porté partout avec eux les conditions de toute œuvre durable : l'énergie qui crée, la patience qui dompte, et cette inébranlable confiance en Dieu qui élève l'homme au-dessus de lui-même et le rend invincible à l'adversité. Mieux inspirés que le grand roi, les petits-fils des puritains anglais accueillirent

dans leurs rangs les bannis de la Révocation. Plus d'un siècle s'était écoulé depuis les tentatives de Coligny, mais l'idée dont il était le représentant ne devait pas périr avec lui. Elle se réalisa en des jours d'épreuve, non au profit de la France, comme il l'avait voulu, mais au profit de l'étranger enrichi par nos propres malheurs. Des millions d'émigrants se dirigèrent vers les rivages du Nouveau-Monde, à la fin du XVIIe siècle. Ils s'établirent principalement dans la Caroline, la Virginie et le Massachussets. Des rues entières de Charleston furent construites par eux. Encore aujourd'hui, on reconnaît à je ne sais quelle politesse, quelle élégance supérieure les descendants de ces émigrés. Les noms révérés de Jean Bayard, de François Marion, d'Elie Boudinot et tant d'autres rappellent d'éclatants services rendus à la patrie américaine. Singulier retour des choses d'ici-bas ! Parmi les signataires du traité de Versailles, qui assura l'indépendance des Etats-Unis, se trouvaient deux petits-fils de réfugiés français, Jean Jay et Henri Laurent, et ce fut la juste méfiance de ce dernier contre un pays momentanément allié au sien, mais qui maintenait encore les lois barbares édictées contre les protestants, qui fit reculer jusqu'au Mississipi les frontières de la nouvelle république, asile sacré de la liberté de conscience.

Nous n'avons voulu relever, dans le remarquable ouvrage de M. Astié, que les traits par lesquels il touche à l'histoire du protestantisme français. D'autres ont déjà signalé l'esprit sérieux, élevé, qui distingue ce livre, une des lectures les plus fortifiantes, les plus saines que l'on puisse faire de nos jours, car elle apprend à ne pas désespérer du droit, et à rattacher les idées de progrès, de justice et de liberté à leur principe divin, l'Evangile.

JULES B...

NÉCROLOGIE.

M. LE PASTEUR PAUMIER.

L'Eglise réformée de Rouen et tout le corps pastoral de Normandie viennent de perdre leur doyen vénéré, M. le pasteur Paumier, mort le 14 septembre dernier, à l'âge de 77 ans. Un juste hommage a été rendu à sa mémoire par un de ses collègues, M. le pasteur Sohier de Bolbec, et le *Lien*, par la plume de M. E. Fontanès, lui a consacré une notice à laquelle nous empruntons quelques fragments :

« La plus grande partie de la carrière de M. Paumier appartient à une période de calme, de paix, qui prête à la physionomie du pasteur de ce temps je ne sais quoi de modeste, de recueilli, qui contraste avec les agitations et le bruit de notre époque. Appelé dans l'Eglise de Rouen, après un court ministère dans une paroisse de campagne, il appliqua son esprit d'ordre, ses talents d'organisation à doter l'Eglise de Rouen de toutes les institutions qui assurent la vie et la prospérité d'une communauté protestante. A différents intervalles, et selon que la générosité de ses paroissiens lui en fournissait les moyens, il créa des écoles, un diaconat, une bibliothèque populaire, une maison de santé pour les malades de notre communion. Au milieu d'une population catholique, il a su inspirer aux autorités qui se sont succédé au chef-lieu le respect de nos droits; il a mis en honneur le protestantisme dans cette capitale de la Normandie, et mérité ainsi la reconnaissance de tous ceux qui ont quelque souci du nom protestant.

« La considération qui s'était attachée à sa personne lui valut d'être appelé, en 1832, à faire partie de l'académie de Rouen. Son discours de réception traita la question, toujours opportune, des rapports de la religion et des sciences, et mérita d'être traduit en anglais. Plus tard il saisit l'occasion de son élévation à la présidence de la docte compagnie, pour prononcer l'éloge de l'illustre *Samuel Bochart*. Ainsi, au milieu même de la république des lettres, il apportait cette préoccupation de la gloire de nos pères, et ce zèle d'un

héritier fidèle qui ne veut pas laisser périr dans l'oubli les titres de ses ancêtres. Depuis longtemps, il était habile à rechercher tous les vieux ouvrages protestants, et, avec la patience et la persévérance qui le distinguaient, il a réussi à former une bibliothèque protestante vraiment riche et précieuse. Je crois qu'il serait difficile de rencontrer une bibliothèque pastorale plus complète, pour tout ce qui touche à la littérature protestante du seizième et du dix-septième siècle. Il était préparé, on le voit, à accueillir avec sympathie la fondation de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, et il s'empressa de le lui témoigner d'une manière active en puisant dans ses trésors bibliographiques la matière de deux communications intéressantes sur *Augustin Marlorat, pasteur et martyr à Rouen*, et sur la *Saint Barthélemy en Normandie.* »

Ces deux mémoires que l'on peut lire (*Bull.* t. VI, p. 83, 109; 465, 479), et qui attestent chez leur auteur une impartialité rare unie au sens historique le plus élevé, ne sont pas les seuls travaux de ce genre dus à la plume de M. Paumier. Nous apprenons avec un vif intérêt qu'il a légué à deux fils dignes de lui, et qui exercent tous deux le saint ministère, « des fragments et des notes patiemment rassemblés pour une histoire de l'Eglise de Rouen, dont on peut espérer la publication par sa famille. » (*Espérance* du 13 octobre 1865). Puisse cet espoir se réaliser bientôt! Une telle histoire, précédée d'une notice biographique, serait le plus digne monument érigé à la mémoire d'un pasteur qui, pendant une longue carrière, en des temps difficiles, n'a pas moins honoré notre Eglise par son savoir que par ses vertus.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue des Grès, 11. — 1865.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

DE LA PREMIÈRE SÉRIE

(TOMES I A XIV)

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

174, rue de Rivoli.

PARIS. — **Ch. Meyrueis.** — **Grassart.** = **GENÈVE.** — **Cherbuliez.**
LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenes et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Mouron.**

1865

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
rue Cujas, 13. — 1866

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

A

ABBADIE, ministre, lettre sur l'état des églises dans le pays de Gex et les Vallées vaudoises, I, 468, 469. (Voy. GEX.)

ABBEVILLE, révocation de l'édit de Nantes, X, 121, 479.

ABJURATIONS extorquées *in extremis* par des curés et des dragons; procès-verbaux et quittances, III, 7 et suiv.; — à La Rochelle, formules (1650), VI, 8 et suiv.; — collective et officielle en Saintonge, à la veille de la Révocation (1685), IX,71 et suiv.; — à Saint-Germain l'Auxerrois (Voy. LE FÈVE et GUENON); — à Sepvret (Voy. SEPVRET); — liste tirée des registres de Saint-Maurice, XII, 155.

ABLANCOURT (D'), voy. PERROT.

ABLON (TEMPLE D'), rareté des documents sur son origine et son histoire; lettres patentes; requête des Réformés, II, 250-54; — Ephémérides de Casaubon, II, 255-79; — Journal de l'Estoile, II, 279-85; — Mémoires de Sully, II, 285-88; — reproduction de documents nouveaux; lettre de Henri IV à M. de Rosny; lettres du duc de La Force à sa femme; extrait du Journal de l'Estoile, III, 148 et suiv.; — profession de foi d'un cordelier. (Voy. *Bertrand d'*AVIGNON.)

ABOULI, chantre de l'église de Montauban, arrêté, VI, 424.

ABRA DE RACONIS, sa polémique avec Pierre Du Moulin (Voy. Temple de CHARENTON), IV, 61 et suiv.

ABRAHAM, proposant, III, 50.

ABRENÉTHÉE (ADAM), régent à Nîmes et recteur, III, 46, 48; XIII, 299 et suiv.

ABRIC, communication, VII, 359 et suiv.

ABRIS, pasteur en Poitou (1590), IV, 322.

ACADÉMICIENS (LES) protestants; deux protestants au nombre des fondateurs de l'Académie francaise; un troisième agréé par Richelieu; leur situation vis-à-vis de la Cour et de leurs collègues catholiques, IV, 516 et suiv. (Voy. CONRART, GOMBAULD, PERROT D'ABLANCOURT, PELISSON.)

ACADÉMIE FRANÇAISE (L') et le Protestantisme français, IV, 516 et suiv., 605 et suiv. (Voy. PROTESTANTISME FRANÇAIS.)

ACADÉMIES PROTESTANTES (ANCIENNES), I, 301: — de Sedan, de Montauban; écoles de théologie de Nîmes, de Montpellier, d'Orthez; colléges de Die, de Montélimart, d'Anduze, de Loudun, de Châtillon-sur-Loing, de Bergerac, de Melle, de Castres, I, 302 (Voy. SAUMUR); — coup d'œil général sur les Académies protestantes avant la révocation de l'édit de Nantes, II, 43-49; — leur organisation, II, 155-167; — leurs tendances diverses, II, 320-332; — Ecole de théologie ou Académie de Nîmes, II, 543 et suiv.; III, 43 et suiv.; — Académie d'Orthez, III, 280 et suiv.; — Académie de Die, III, 514 et suiv.; — Académie de Genève, IV, 13 et suiv.; — professeurs de l'Académie de Montauban, VI, 242 et suiv.

ACCASI, don pour l'entretien d'un proposant, XI, 66.

ACÉRÉ, sieur de LA COLOMBIÈRE, réfugié en Suisse, XIII, 152.

ACHARD (PAUL), galérien, sa déli-

vrance, son écrou, I, 180-182; — nouveaux détails et rectifications, I, 320-323.

ACHÉ (Étienne), ancien de l'église de Mauzac, IV, 436.

ACHÉ (Jean), nouveau converti, condamné à l'amende, XIII, 162.

ADAM, protestant de Metz, tué (1542), XI, 166.

ADDÉE DE FORGES, conseiller au parlement, III, 567.

ADELINE, famille protestante de Normandie, XI, 6.

AERSSEN, ambassadeur des États-Généraux en France, II, 28-29; — extraits de ses dépêches relatives à l'édit de Nantes, II, 31-37.

AFFRE (Étienne), ancien de Poussan, au colloque de Montpellier en 1562, III, 228.

AGASSIZ (Jacques-François), pasteur, VIII, 224.

AGÉNAIS (Églises de l'), leur supplique à Louis XV, III, 601 et suiv.; — persécutées en 1672, VI, 413 et suiv.; — liste de leurs pasteurs (1555-1685), XII, 14 et suiv.; — détails sur les réfugiés de l'Agénais, XIII, 314 et suiv.

AGEZ (Baronne d'), convertie, VIII, 264.

« AGIMUS AVAIT GAGNÉ PÈRE ÉTERNEL, » sens de cette locution dérisoire, XI, 325; XII, 242 et suiv., 468 et suiv.

AIGNA, pasteur à Gien, VIII, 73.

AIGNEAUX (Dlle d'), enfermée dans un couvent, VII, 421.

AIGNON (D'), pasteur, VIII, 73; IX, 297.

AIGUISIER (Philippe), missionnaire catholique converti au protestantisme (1686), X, 396 et suiv.

AILLIBOUST (Marie d'), sa mort, XII, 283.

AILLY (Famille d'), VIII, 427.

AILLY DE PÉQUIGNY (Marguerite). Voy. Chatillon.

AIMIN (Jean), ou Aymin, ministre à Briançon; détails biographiques, V, 184, 306; XII, 487.

AINVAL (Josias d'), X, 3.

AIRAULT (Christofle), ajourné comme hérétique, XI, 254.

AIREBAUDOUSE (Pierre d'), et non Airebousse. (Voy. d'Anduze.)

ALAIGRE, pasteur, X, 49.

ALAIN, député des églises, VI, 362.

ALAIS (Eglise d'), III, 228.

ALAIS (Paix d'), correspondance inédite du duc de Rohan, du cardinal de Richelieu et de Louis de Montcalm y relative (1629), XI, 376 et suiv.

ALAIX (Comtesse d'), lettre à Madame de la Trémoille, X, 268.

ALARI (Pierre), élu procureur de la colonie genevoise à Constantinople, X, 253, 254; X, 401, 405, 414, 415.

ALARDI, pasteur vers 1567, IX, 295.

ALAVOINE (Isaac), ancien de l'église de Saint-Quentin, VIII, 444.

ALAVOINE (Pierre-Abraham), député à un synode de la Picardie (1779), VIII, 564; — exilé, VIII, 605.

ALBA, ministre, VI, 414; XII, 255.

ALBA, dit La Source. (Voy. La Source.)

ALBARIC (Ern.), communication, VI, 287 et suiv.

ALBEAU (Lancelot d'), pasteur martyr, VIII, 73, 74.

ALBENAS (Poldo d'), savant nimois, II, 323.

ALBENET (d'), VII, 197.

ALBIAC (Charles d'), dit Plessis, ministre, II, 384.

ALBIGEOIS, relation d'une dispute publique et solennelle qui eut lieu, en 1207, à Réalmont entre des théologiens Albigeois et des délégués d'Innocent III, XIII, 201.

ALBIGEOIS (Albert d'), ministre envoyé en Piémont, VIII, 76.

ALBRET (Jeanne d'), lettre consolatoire à Madame de Soubise, II, 429; — le conseil de la reine de Navarre à La Rochelle, ordonnances et délibérations (1569-1570), III, 123 et suiv.; — fonde l'Académie d'Orthez, III, 281; — lettre à Marie de Clèves, V, 147 et suiv.; — description d'une médaille munéraire de Jeanne d'Albret (1569), VII, 512 et suiv.; — lettre à la reine Elisabeth d'Angleterre, XI, 271 et suiv.; — a-t-elle approuvé le mensonge? — lettre de Renée de France à Calvin sur ce sujet, XIV, 125 et suiv.

ALBRET (Marie d'), comtesse de Marsan, dame de Pons, violences commises par ses ordres sur des enfants protestants (1684), VII, 435 et suiv. (Voy. Enlèvements.)

ALBUM protestant de 1605, contenant 219 autographes et 239 signatures, VIII, 497 et suiv.; — son proprié-

taire, IX, 99 et suiv.; — additions et rectifications, XII, 18 et suiv.
ALBUM AMICORUM de Jean Durant. (Voy. DURANT.)
ALBUM d'Eugène Beyer, reproduction sur la toile de quelques-uns des épisodes les plus émouvants de la révocation de l'édit de Nantes, XIV, 195 et suiv.
ALDEBERTE (MAGDELAINE), son mariage annulé, XIV, 348 et suiv.
ALÈGRE (MARGUERITE), nouvelle catholique condamnée à l'amende, XIII, 162.
ALEIZOTTE (PIERRE D'), consul de Chabottes, huguenot obstiné, V, 316.
ALENÇON, la Réforme dans cette ville au XVIe et au XVIIe siècle, extraits inédits des registres du parlement de Paris par le greffier Dongois (1533-1685), VIII, 62 et suiv.
ALENÇON (SYNODE NATIONAL D'), s'ouvre le 28 mai 1637; journal sommaire de ce qui s'est passé au sujet de l'affaire de MM. Testard et Amyraut, extrait d'un manuscrit des synodes nationaux antérieurs à la révocation de l'édit de Nantes, XIII, 39 et suiv.; — détails biographiques sur les théologiens illustres de cette époque; accusations portées contre Testard et Amyraut; leurs réponses, etc., XIII, 41 et suiv.; — comment se termina cette affaire, XIII, 63.
ALÈS, ministre à Saint-Savinien, IV, 322.
ALEYRAC (D'), député à l'assemblée de Milhau, X, 352.
ALGEVIN (JEAN), nouveau converti, III, 482.
ALIBERT, de Grenoble, réfugié en Suisse, IX, 152.
ALION (MAISON D'). Voy. DUSSON.
ALIX (PIERRE), galérien, VIII, 71.
ALIZIER DE LANGLADE, professeur d'hébreu, III, 46.
ALIZON, marchand de Nîmes, arrêté comme conspirateur, II, 464 et suiv.
ALLARD (C.), XII, 508.
ALLIÈRES (D'), député à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
ALLIÈRES (PIERRE D'), V, 92.
ALLIX (PIERRE), ministre de Charenton, assiste au synode provincial de Lisy, I, 459; — habile, mais emporté; son discours interrompu, I, 461; — parle contre les manières dissipées des proposants, I, 462; — ce que dit de lui le cardinal de Beausset, I, 464; — notice biographique, II, 478 et suiv.; — sa lettre à la classe des pasteurs de Neuchâtel en faveur du pasteur Lenfant, X, 321; — notes biographiques, XII, 12.
ALMÉRAS (ÉLIZABETH), mariée à Genève, V, 317.
ALMÉRAS (MAGDELAINE), huguenote opiniâtre, V, 317.
ALMENTOS (ANTOINE), I, 79; X, 212 et 213.
ALPÉE DE SAINT-MAURICE (JACQUES), réfugié en Hollande, VII, 428; — ministre de Sedan, XII, 16.
ALTAINVILLE, officier du duc de La Force, arrêté, III, 166.
ALTEMPS (JEHAN D'), pasteur vers 1567, IX, 297.
AMATZ (JEAN), au colloque de Montpellier (1562), III, 228.
AMBESAIGNES (HONORAT D'), au colloque de Montpellier (1562), III, 228.
AMBOISE (CONJURATION D'), lettres de Calvin et de Pierre Martyr à ce sujet, I, 249-254.
AMBOUX, capitaine huguenot, V, 81 et suiv. (Voy. LARBOUST.)
AMÉLIE, princesse d'Orange. (Voy. ORANGE.)
AMENDES frappées sur les Réformés du Languedoc, II, 590; III, 9 et suiv.; — leur recouvrement (1730) en vertu de l'édit de 1724, XIII, 161 et suiv. (Voy. NOUVEAUX CONVERTIS.)
AMÉRIC (D'ESTIENNE D'), premier consul de Montpellier pendant le siége de 1622, XII, 102 et suiv.
AMIEL, négociant de Montpellier, interrogé par l'intendant Le Nain sur les dispositions des protestants du Languedoc pendant la guerre de 1746, IX, 236 et suiv.; — correspondance qui s'ensuit, IX, 238 et suiv.; — lettre à l'intendant, IX, 244 et suiv., 252.
AMIEL (PIERRE), licencié en droit, député de Limoux à l'assemblée de Castres (1561), X, 348.
AMILTON, comte de Hadinton, épouse Henriette de Coligny, VII, 356.
AMIRAULT ou AMYRAUT (MOÏSE), ministre et professeur à Saumur, I, 303; II, 326; XIII, 178; — recteur, I, 310; — son différend avec d'Huisseau, II, 475; — avec Pierre du Moulin, VII, 408 et suiv.; — député au synode national de Loudun, VIII, 150; — qui s'occupe de ces différends, VIII, 172 et suiv.; — son livre sur la prédesti-

nation, X, 387; — ses enfants, XI, 7; — son *Traité de la prédestination* condamné à Genève, XIII, 178; — Journal sommaire de ce qui s'est passé au synode national d'Alençon, commencé le jeudi 28 mai 1637, sur l'affaire de MM. Testard et Amyraut, XIII, 39 et suiv.; — ses hérésies, selon P. Du Moulin, XIII, 276.

AMIRAULT (Élisabeth), XI, 7.

AMIRAUT DE VAUSAUDAN, pasteur à Saint-Aignan, XI, 7.

AMONNET, ancien du consistoire de Paris, V, 42; XII, 14; — transféré de la Bastille au château de Loches, II, 345.

AMONNET (Mme), transférée à la citadelle d'Amiens, II, 345.

AMOURS (Gabriel d'), pasteur, sa clairvoyance et sa véracité, I, 279-280; — sa lettre à Henri IV sur son abjuration; lui rappelle les principaux miracles que Dieu a fait en sa faveur; ne peut croire qu'il soit « si couard que d'aller à la messe, » I, 280-285; — retiré en Saintonge (1590), IV, 323; — à Boudry, en Suisse, XII, 352; — pasteur de l'église de Paris (1572-1584), XII, 489 et suiv.

AMOURS (Louis d'), pasteur, mis à la Bastille, XII, 11.

ANABAPTISTES convertis à la religion réformée, I, 161.

ANCHERIN (D'), famille protestante de Verdun, XI, 431.

ANCHON (Estienne), réfugié en Suisse, X, 233.

ANCILLON (Charles), avocat, député en cour par les protestants de Metz, XI, 218.

ANCILLON (David), pasteur à Metz, III, 569; — que sont devenus ses papiers? XI, 326.

ANDELOT (Charles d'), fils de l'amiral de Coligny, I, 368; — lettres aux avoyer et conseil de Berne, pour demander leur intervention auprès du roi de France, en faveur de lui et de ses frères, I, 370, 371; — en faveur de la veuve de l'amiral, I, 371, 372; — remercîments adressés aux mêmes, I, 372, 373; — autres lettres aux mêmes, VIII, 132-135.

ANDELOT (François d'), frère de l'amiral de Coligny, emprisonné pour cause de religion, II, 382; — son corps exhumé par des religieuses, à Nîmes, et brûlé; ses cendres jetées dans les fossés de la ville; poeme sur ce sujet, III, 229 et suiv.; — détails biographiques; opinion de l'amiral sur son compte; belle réponse de lui au roi Henri II; arrêté et conduit à Melun; cède aux larmes de sa femme, III, 238 et suiv.; — lettre de Calvin à ce sujet, III, 240 et suiv.; — lettres d'Andelot au roi, III, 243 et suiv.; — à l'église de Paris, III, 245 et suiv.; — à Macar, ministre de Paris, III, 247; — au roi, III, 248; — de Macar à d'Andelot, III, 248 et suiv.; — de Calvin à d'Andelot, III, 250 et suiv., III, 252 et suiv.; — d'Andelot à Catherine de Médicis, IV, 328 et suiv.; VII, 119 et suiv.; — il introduit la Réforme en Bretagne, VII, 327 et suiv.

ANDELOT (Marquis d'). Voy. Coligny (Charles de).

ANDERNACH (Gaspart), pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, I, 164.

ANDRE (Frère), cordelier converti, VIII, 67.

ANDRÉ (Claude), arrêté à Nîmes, IV, 135.

ANDRÉ (François), capucin, apologiste de la Révocation, XIII, 320 et suiv.

ANDRIEU (Jacques), député au colloque de Castres (1561), X, 349.

ANDRIEUX, membre de l'église de Poitiers (1561), XIV, 329.

ANDROUET DU CERCEAU (Famille) et la maison du Pré-aux-Clercs (1549-1645), notice biographique, V, 324 et suiv.; — on a presque toujours confondu, à tort, Jacques et Baptiste Androuet du Cerceau, V, 326 et 327; — architecte de la reine mère, X, 176.

ANDROUET DU CERCEAU (Jean), architecte, inhumé à Paris, V, 329; XIII, 225.

ANDROUET DU CERCEAU (Marie), inhumée à Paris, XIII, 230.

ANDUZE (D'), pasteur à Lyon (1561), VIII, 74; XII, 482.

ANDUZE (Claude d'), réfugié à Genève, II, 512.

ANECDOTE concernant un pasteur, XII, 478; — tirée de la grammaire italienne de Vergani, XIII, 13.

ANGEBRAS, pasteur, député au synode du Bas-Languedoc, en 1654, X, 48.

ANGERS, la Saint-Barthélemy dans cette ville, XII, 118 et suiv.

ANGIRON (D'). Voy. Bois.

ANGLURE (Marquise d'), déclarée bâtarde, XIII, 264 et suiv.

ANGOUMOIS, ministres pensionnés par le roi dans cette province, en 1690, IV, 323; — synodes et colloques tenus dans l'Angoumois, XI, 410 et suiv.; — liste des pasteurs depuis 1534 à 1805, XII, 121 et suiv.

ANICE (Jean), sieur des Bruères; son inhumation, XIII, 230.

ANJOIN, ancien de l'église de Nîmes, XIII, 141.

ANJORRANT (De Sully-), lettre (1603) à l'ambassadeur du roi d'Angleterre près le roi de France, au sujet d'une collecte générale, XIII, 204 et suiv.

ANJORRANT (Rigaut), de Paris, réfugié à Genève, II, 512.

ANJOU (Duc d'), lettre à Elisabeth d'Angleterre, XI, 274.

ANNONAY (Eglise d'), persécutée en 1635; lettre à Mademoiselle Baffort sur ce sujet, I, 286-292.

ANOINE (D'), ancien, XIII, 141.

ANTESIGNANUS. Voy. Davantes.

ANTHOINE (Didier), sectateur de la Réforme (1560), XI, 426.

ANTHOINE (Jehan), pasteur vers 1567, IX, 295.

« ANTIPÉRISTASE, » ouvrage du cordelier Bugnet, qui se convertit, II, 283.

ANTRAGUES (Marquis d'), X, 308.

ANTRICHY (Charles d'), IV, 91.

ANVILLE (Frédéric d'), martyr, II, 381.

ANYSSON, réfugié en Suisse (1572), X, 233.

APESTIGNY (D'), martyr, XII, 13.

APILLY (D'), pasteur réfugié en Suisse, X, 322.

APOCALYPSE (Eclaircissements sur l'), ouvrage d'un protestant inconnu; description de cet ouvrage, XIV, 202 et suiv.

APPAIX (Pierre), pasteur à Die, V, 182, 299; — notes biographiques, V, 304, 305; — chargé de recueillir les faits mémorables arrivés dans les églises du Diois, VI, 340.

APPEL aux consistoires au sujet des travaux de la Société, V, 255 et suiv.

ARAMBURE (Jean d'), baron de Picassary, II, 439.

ARANDE (Michel d'), partisan des doctrines évangéliques, VIII, 390; — évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, XI, 212 et suiv.; — aumônier de Marguerite de Valois, XII, 481.

ARBALESTE (Charlotte), X, 108. (Voy. Duplessis-Mornay.)

ARBAUD, pasteur à Paris, dessert l'église d'Authon (1644-46), IV, 325.

ARBAUD (Georges), régent au collége de Nîmes, III, 45; XIII, 298.

ARBAUT (Georges), médecin ordinaire du roi, inhumé à Paris, XIII, 227.

ARBUSSI (Antoine) écrit contre Papin, VI, 254.

ARBUSSI (Joseph), pasteur à Montauban, détails biographiques, ses écrits, VI, 253; — mis en cause devant le synode national de Loudun, VIII, 164 et suiv.; — qui lui interdit la chaire de Montauban, II, 475.

ARBUSSI (Théophile), ministre à Milhau, député au synode national de Loudun (1659), VIII, 149.

ARBUSSI (Théophile), professeur de théologie, détails biographiques, ses écrits, VI, 254; — assiste Jean Bonafous à son lit de mort, XII, 69, 165.

ARC (Jeanne d'), un de ses descendants professa la R. P. R. (1666), XIII, 195.

ARCHAMBAULD, pasteur vers 1567, IX, 295, 296.

ARCHAMBAULT (Jehan), d'Oléron, obtient main-levée de ses biens, III, 137.

ARCHAMBAUT, martyr (1557), II, 381.

ARCHIMBAULT, député à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

ARCHINARD, pasteur à Genève; communications, X, 233; XII, 264; XIII, 175.

ARCHINARD (Pierre), huguenot obstiné, XI, 244.

ARCHIVES de l'église réformée de La Rochelle, — de Lille, — de Montagnac; — du consistoire de Montpellier; — du consistoire de Nîmes; — de la commune de Valleraugue (Voy. ces noms); — de la préfecture de l'Hérault, à Montpellier : analyse des pièces relatives à l'histoire du protestantisme français, depuis la révocation de l'édit de Nantes, II, 582 et suiv.; — de l'église wallonne de Wésel : quelques extraits d'un des registres (1695-1728), VIII, 6 et suiv.; — du département de la Côte-d'Or (1650-1691) : documents relatifs aux églises réformées de la Bourgogne et de la Bresse; — neuf manuscrits découverts à Dijon, IX, 100 et suiv.

ARCONVILLE (D'), converti, IV, 116.

ARDENVAL (D'). Voy. Colliod.

ARDESOIF (Louise), prisonnière pour cause de religion, XII, 471.

ARDILLON (Jean), ministre de Marchenoir, XII, 43.

ARENNES (D'), conversion projetée du père et des deux fils, I, 114, 115.

ARGELLE, député à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

ARGELOS (D'). Voy. La Mothe.

ARGENSON (Comte d'), lettre (1744) contenant les instructions qui coûtèrent la vie au ministre Jacques Roger, III, 312 et suiv.

ARGENTEUIL (C. d'), prêtre converti, XI, 99.

ARGOVIE, souvenirs des réfugiés dans ce canton, II, 241, 242.

ARGUES (Martin d'), pasteur à Bourges (1556), VIII, 73.

ARINOLD. Voy. Arnaud.

ARLANDE (Jacques d'), sieur de Mirabel, député au synode national de Loudun, VIII, 151.

ARLAUD, famille genevoise établie à Constantinople, IV, 387; X, 241, 244, 253, 401, 414, 415; XI, 183, 187, 190.

ARMAND, pasteur du Désert, XII, 444.

ARMAND, réfugié à Neuchâtel, X, 322.

ARMAND (Édouard), de Paris, IV, 91.

ARMEN (D'), conseiller du roi à Bordeaux, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

ARMES DE SION, *ou Prières sur l'état présent de l'affliction de l'Eglise* (1688); préface au lecteur, table des prières contenues dans ce livre, III, 233-235 et suiv.; — réimprimées en 1737 à Amsterdam, comparaison avec l'édition de 1688, IV, 179.

ARMOISES (Des), famille protestante du Barrois, XI, 431.

ARNAL, condamné aux galères, X, 453.

ARNAUD, nouveau converti de Gallargues, III, 482.

ARNAUD, pasteur, assiste au synode du Bas-Languedoc, en 1654, X, 49.

ARNAUD (Henri), chef des Vaudois du Piémont, X, 95, 158 et suiv., 323.

ARNAUD (Jacques), ministre de Langlade, réfugié en Hollande, VII, 430; XI, 161.

ARNAUD (Jean), ministre dans le Vivarais (1565), VIII, 76.

ARNAULD, député à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

ARNAULD (Dlle), III, 462.

ARNAULD (Isaac), pasteur à La Rochelle, auteur de plusieurs ouvrages, VIII, 383 et suiv.

ARNAULT (Claude) ou Arnauld, trésorier de France, XII, 35.

ARNAULT (Isaac), intendant des finances, VII, 340; XII, 276.

ARNAUT (Claude), prisonnière à Bordeaux, VII, 317.

ARNAY-LE-DUC (Eglise d'), en Bourgogne (1561-1685), X, 224 et suiv.

ARNOUD (Etienne), galérien, XIII, 336.

ARNOUL, famille protestante de la Saintonge, XI, 319.

ARNOUX (François), persécuté pour cause de religion, VII, 137.

ARNOUX (Jean), jésuite, confesseur de Louis XIII; démêlés et polémique avec les ministres de Charenton, IV, 44 et suiv. (Voy. Temple de Charenton.)

ARONDEAU (Pierre), brûlé, II, 383.

ARONDEL (Madeleine), son inhumation, XII, 280.

ARPAJON (D'), chef huguenot, XI, 261; — assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

ARRAGONIS (D.-G.), ancien de l'église de Bâle, XII, 269.

ARREST de la Cour de parlement, aydes et finances de Dauphiné, etc. (Voy. Dauphiné.)

ARRÊT du 11 décembre 1780, qui rétablit le culte réformé à Oberseebach et à Schleithal, V, 346 et suiv.

ARTIGUES (François d'), assiste au colloque de Castres (1561), X, 348.

ARTIS (D'), pasteur, XI, 98.

ARTIS (Marie-Marguerite-Élisabeth-Marthe d'), nouvelle convertie, demande une pension, V, 213.

ARTIS DE BECQUIGNOLES (D'), réfugié en Prusse, I, 233.

ARTIS DE TROCCONIS (Jean d'), réfugié en Prusse, I, 233.

ARTUS (Désiré), auteur du *Contrepoison des 52 chansons de Clément Marot, et faulsement intitulées par lui* Psalmes de David, *faict et composé de plusieurs bonnes doctrines et sentences préservatives d'hérésie;* nombreux extraits dudit ouvrage approuvé par la Faculté de théologie de Paris en 1650, IX, 365 et suiv.

ARZILLIERS (Henry d'), mort à la Bastille, XII, 368.

ARZILLIERS (Marquis D'), député général des Eglises, X, 118.

ARZILLIERS (Marquis D'), réfugié; lettre relative au projet d'établir en Irlande les réfugiés français de Zurich, VII, 193 et suiv. (Voy. DE MIRMAND.)

ASNIER (ALEXANDRE), galérien, XI, 85.

ASNIÈRES (Mlle D'), sa mort, IX, 225.

ASSAS (FAMILLE D'), testament, mariages et baptême, XIII, 251 et suiv.

ASSAS (CLAUDE-LOUIS), acte de baptême, XIII, 253.

ASSEMBLÉE générale des députés des Eglises tenue à Nîmes, le 2 octobre 1615. (Voy. NIMES.)

ASSEMBLÉE mixte des trois corps à Nîmes, VI, 15 et suiv.

ASSEMBLÉES des Protestants dans les montagnes du Castrois (1688); mémoire particulier, sans nom d'auteur, du XVIIIe siècle, sous la régence du duc d'Orléans; détails sur les premières prophétesses et sur quelques martyrs ignorés, XIV, 158 et suiv.

ASSEMBLÉES du désert. (Voy. DÉSERT.)

ASSEMBLÉES générales de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. (Voy. SOCIÉTÉ.)

ASSONNEVILLE (JOSSE D'), II, 393.

ASTARAC (MICHEL D'). (Voy. FONTRAILLES.)

ASTIER (JEAN), VII, 136.

ATGIER, pasteur du colloque de Montpellier, X, 45, 48, 49.

ATGIER (ETIENNE), marchand de Montpellier, II, 92.

ATHIE (Le Père D'), capucin, dénonce les Nouveaux Catholiques (1691), VIII, 227 et suiv.

ATTICHY, lettre à Madame de la Trémoille, X, 372.

AUBAYS, négociateur de la paix de 1629, XI, 384.

AUBANEL, nouveau catholique, III, 482.

AUBÉ (LUCAS D'), pasteur à Saint-Jean-d'Angély (1558), VIII, 74.

AUBERT (JACQUES), pasteur à Lyon (1564), XII, 483.

AUBERT (JEAN), ministre réformé à Londres, II, 26.

AUBERT (JEAN et PIERRE), convertis, II, 378.

AUBERTIN (EDME), pasteur à Paris, notice biographique, II, 473; XII, 12.

AUBERTIN (EDME), avocat, XI, 152.

AUBERTIN (GABRIEL), sergent royal, XI, 152.

AUBÉRY, pasteur à Josselin, VII, 330.

AUBÉRY DU MAURIER, détails biographiques; son caractère; ses derniers avis, II, 204-208.

AUBETERRE (ANTOINETTE BOUCHARD D'). Voy. SOUBISE.

AUBIGEOUX (JEAN), réfugié, III, 15.

AUBIGNÉ (TH. AGRIPPA D'), quatrain, I, 207; — rapporte une lettre du vicomte d'Orte, faut-il y croire? I, 209; XI, 14 et suiv., 117; XII, 240; — son caractère; avait beaucoup d'ennemis, I, 384; — négociation relative à sa démission de gouverneur des places de Maillezais et du Doignon, I, 385; — les cède au duc de Rohan, I, 385-386; — sa lettre à ce sujet à M. de Pontchartrain, I, 386-387; — dernier voyage à Paris, II, 312; — départ, II, 319; — arrivée à Paris à la mort de Henri IV, III, 555; — communication d'un opuscule inédit, intitulé: *Traité de la douceur des afflictions*, adressé à MADAME, en 1600, IV, 561; — avant-propos et discussion critique qui démontre qu'il est bien de d'Aubigné, IV, 562 et suiv.; — texte de l'opuscule, IV, 567 et suiv.; — détails généalogiques sur ses descendants, VIII, 230 et suiv.; — une chanson spirituelle, commençant par : « *Et c'est un don du ciel*, etc., » à rechercher, VIII, 280; — sonnet inédit (1576); extrait des *Tragiques;* raisons d'attribuer ce sonnet à d'Aubigné, IX, 392 et suiv.; — *Les divers prodiges de ce temps*, et autres œuvres de lui aujourd'hui inconnues, à rechercher, XII, 262 et suiv.; — les manuscrits *le Printemps, la Création*, etc., XII, 339 et suiv., 465 et suiv.

AUBIGNÉ (CONSTANT D'), père de Madame de Maintenon, VIII, 230.

AUBIGNÉ (FRANÇOISE D'). Voy. MAINTENON.

AUBIGNÉ (LOUISE D'), femme de M. de Villette, VIII, 230.

AUBIGNÉ (MARIE D'), femme du sieur de Caumont, VIII, 230.

AUBIGNÉ (NATHAN D'), fils naturel d'Agrippa, VIII, 230.

AUBIGNÉ (SAMUEL D'), petit-fils de Théodore-Agrippa, pasteur en Suisse (1696-1710); détails généalogiques sur les descendants d'Agrippa, et détails biographiques sur Samuel,

VIII, 229 et suiv.; — copie de la notice de M. Juillerat; vers pour servir d'épitaphe, VIII, 231 et suiv.

AUBIGNÉ (Tite d'), souche de la famille Merle d'Aubigné, VIII, 230.

AUBIGNY (D'), ministre à Caen (1563), IX, 9; XI, 5.

AUBINEAU, XI, 7.

AUBONNIÈRE (De l'), réfugié en Angleterre, IX, 225.

AUBRY, de Vitry-le-Français, XI, 152.

AUBRY (Nicole), prétendue possédée, VIII, 401 et suiv.

AUBUS (Charles d'), principal du collége des Arts, à Nîmes, III, 46; XIII, 298 et suiv.

AUDEBERT, famille noble de la Saintonge, XI, 319.

AUDEBERT (François), imprimeur à Saintes, XI, 318.

AUDEMAR (Mlles d'), prisonnières à Sommières, X, 455; XI, 155, 157, 158; XII, 75.

AUDIFFRET (D'), sa mort, VII, 196.

AUDOIN (Rachel) s'échappe des prisons de Pons, VII, 437 et suiv.

AUDOU (Baron d'), V, 85.

AUFRÈRE, procureur au parlement et ancien du consistoire de Paris, XII, 14.

AUGER (Pierre), pasteur à Château-Thierry, VIII, 444, 450 et suiv., 470.

AUGEREAU (Anthoine), martyr, XI, 256.

AUGIER, famille réfugiée, XIII, 152. (Voy. Auger.)

AUGIER (Jean-Georges), réfugié en Allemagne, VIII, 227.

AULAS (Eglise d'), fondée avant 1562; noms de pasteurs de quelques églises voisines, I, 427; — fondée en 1560, X, 193 et suiv.

AULNIS, liste de ministres de cette province pensionnés par le roi, en 1590, IV, 321.

AUMELLE (D') ou Omel, enfermé au fort de Brescou, IV, 372.

AUMONES, règlement sur leur distribution dans l'église réformée de Paris, en 1561, I, 254-259.

AUNAY (D'), prisonnier à la Bastille, II, 173.

AUNET, ministre d'Orange, VI, 370.

AURE (Charles d'), assiste au colloque de Castres (1561), X, 348.

AURÉLIUS (Jean-Baptiste), ministre réfugié à Londres, II, 26; VIII, 337.

AURIGNY (Guillemette d') ou d'Auvigny, épouse le ministre Du Moulin, VII, 173; — sa mort, VII, 342.

AUROU, famille noble de la Picardie, ayant droit d'exercice, VIII, 439, 446.

AUSSI (Adrien d'), dit Douliancourt, brûlé, II, 383.

AUSSON. Voy. Jaucourt.

AUTO-DA-FÉ, le premier grand auto-da-fé de Valladolid contre les Protestants d'Espagne (1559), XI, 334 et suiv.

AUTHON, registres de cette église. (Voy. Etat-civil.)

AUTRAN (David), huguenot opiniâtre, V, 316.

AUTRAN (Jean), huguenot opiniâtre, V, 317.

AUTRAN-DUTEROUD (Jean-François), huguenot opiniâtre, V, 317.

AUTRAY (D'), ses enfants tués à la Saint-Barthélemy, IX, 37.

AVAUGOUR (René d'), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 132; — son fils Louis est envoyé par l'assemblée de Grenoble à M. le Prince, XIV, 55.

AVENEL (M.), rapport au ministre de l'instruction publique sur un manuscrit de Du Plessis-Mornay, II, 101-107. (Voy. Du Plessis-Mornay.)

AVICE (Philippe), ancien de l'église de Roucy, VIII, 444.

AVIGNON (Bertrand), ou D'Avignon, sieur de Souvigné, cordelier converti, II, 284; — déclaration par laquelle il déduict les raisons qui l'ont meu de quitter la religion romaine, III, 153 et suiv.

AVIGNON (Boniface), régent à Nîmes, III, 45; XIII, 298 et suiv.

AVIGNON (Eglise d'), son passé et son présent (1560-1862), XI, 464 et suiv.; XII, 326 et suiv.

« AVIS AUX RÉFUGIÉS » (Avis d'un réfugié sur le célèbre), lettre inédite de Jacques Muysson. (Voy. Muysson.)

AXHOLME, île sur les côtes d'Angleterre, un des asiles des Huguenots à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, VIII, 344 et suiv.

AYE (André), marchand d'Abbeville, confesseur, XI, 482.

AYMERICI, bénédictin converti, pasteur à Clairac, XII, 345.

AYMON, comparaison d'un manuscrit avec son édition des synodes nationaux, XIII, 39 et suiv.

AZAIS (Famille), coupable d'avoir mangé gras un jour maigre (1723); lettre de grâce du ministre d'Etat, VII, 38 et suiv.; — deux enfants enlevés, puis rendus (1740-43); — refus de sépulture, VII, 84 et suiv.

AZÉMAR (Claude d'), emprisonné pour avoir fait baptiser ses enfants au désert (1751), X, 69 et suiv.; — ses enfants rebaptisés, XII, 157.

AZIMONT (Joseph), ministre de Bergerac, lettre que lui adresse Louis XIV, II, 50, 51; — réfugié en Allemagne, VII, 204; VIII, 223.

AZIMONT (Pierre), ministre à La Calivie, réfugié en Hollande, VII, 432.

AZIRE (Jean), ministre à Caen, IX, 9; XI, 5.

B

BABINET (Jacques), pasteur à Bézu, VIII, 454-455.

BABINOT (Albert), surnommé le Bonhomme, VI, 416 et suiv.; VIII, 400; — membre de l'église de Poitiers, XIV, 329.

BACCUET (Paul), pasteur à Lyon, XII, 486.

BACHAUMONT, nombreux extraits de ses Mémoires secrets, relatifs aux préliminaires de l'édit de 1787 sur l'état civil des Protestants, XIII, 257 et suiv.

BACHELAR (Antoine), dit Cabane, pasteur en Bretagne, VII, 329; VIII, 73; XII, 482.

BACHELLÉ ou Le Bachellé, réfugié du Pays messin, I, 159. (Voy. Le Bachellé.)

BACQUEVILLE (De). Voy. Boisvin.

BACULARD D'ARNAUD, auteur d'une tragédie sur la mort de Coligny, X, 24.

BACUOT-PASQUIER, pasteur dans le Piémont (1557), VIII, 76.

BADIUS (Conrad), pasteur à Orléans (1562), XII, 8.

BADUEL, pasteur à La Roquille, XII, 257.

BADUEL (Claude), professeur à Nîmes, II, 323; XIII, 289 et suiv.

BADUÈRE (Thierry), lapidaire de Paris, pillé à la Saint-Barthélemy, IX, 43.

BAFINHAC (Barthélemi), assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

BAFOUR (Madame de), marraine de Pierre Du Moulin, VII, 340.

BAGARD (Firmin), censuré pour avoir assisté à une procession, VI, 14.

BAGUET (Anne de) abjure, VIII, 374.

BAILLAN (David), mis en jugement à Grenoble, VII, 136.

BAILLE (Esaïe), pasteur à Lyon, XII, 485.

BAILLEHACHE (Dlle de), aux Nouvelles Catholiques de Caen, VII, 421.

BAILLEHACHE (Henry de), aux Nouvelles Catholiques de Saint-Lô, VII, 422.

BAILLET (Françoise), tuée à la Saint-Barthélemy; détails horribles, IX, 40.

BAILLOD (Dlles), réfugiées à Neuchâtel, X, 334.

BALDA, son inhumation, XII, 34.

BALE (Eglise française de), les enfants de l'amiral Coligny trouvent protection auprès des seigneurs de Berne et de Bâle, I, 368; — extraits des registres du consistoire, V, 524 et suiv.; — deux réfugiés français itinérants, VI, 439 et suiv.; — son histoire (1569-1614), XII, 265 et suiv.

BALÉARD, peut-être Gobard, ministre à Plassac (1590), IV, 322.

BALGUERIE, decrété de prise de corps, III, 188 et suiv.

BALLODE, famille noble de Saintonge, XI, 319.

BALLON (Nicolas), brûlé, II, 382.

BALTAZAR, historien, VIII, 197 et suiv.; 217.

BALZAC, lettre inédite à Pierre Du Moulin (1637), X, 355 et suiv.

BAN (Renaud), pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 162.

BANCELIN, pasteur à Metz, XI, 102.

BANCILHON, galérien, XI, 84-85.

BANDOL (Jacques), étudiant à Die, V, 307; — professeur de philosophie, V, 308.

BANE, de Florac, XI, 402.

BANNE (Jacques de), sieur d'Avéjan, réfugié, I, 233.

BANSILON (Henri), ancien de Sauve (1562), III, 228.

BAPTÊMES au désert, en 1787, II, 5; VIII, 357 et suiv.; IX, 455-456; X, 435; XIII, 12, 63 et suiv.; — administrés par des curés à des enfants protestants, II, 508; — forcés des enfants protestants, III, 199, 479, 481 et suiv.; IV, 545 et suiv.; VIII, 480 et suiv.; — de deux Maures, à Caen, en 1565, XI, 237 et suiv.

BAPTISTE, ministre français à Londres, VI, 190; — à Nérac, IX, 294.

BAR (Duchesse DE). Voy. CATHERINE DE NAVARRE.

BAR (JEAN DE), baron de MAUZAC, réfugié, I, 233; — découverte de sa pierre tumulaire, IV, 173 et suiv.; XII, 468; — son fils GRATIEN, IV, 175, 600 et suiv.; — renseignements sur sa famille, IV, 434 et suiv.; — mémoire imprimé relatif à un procès de Jeanne de Bar, dame de Lasaudides, IV, 437; — ce que devinrent les fils de Jean de Bar, IV, 438; — son testament, IV, 596 et suiv.; — sa descendance, IV, 600 et suiv.

BAR (PIERRE), martyr, VI, 113.

BAR (ZACHARIE), pasteur, réfugié en Hollande, VII, 430.

BARAFORT (JEAN), galérien, III, 294 et suiv.

BARAT (PIERRE), tailleur de Paris, IV, 91.

BARBARIN (THOMAS), ajourné comme hérétique, X, 37; XI, 254.

BARBAU DES CONCHES (peut-être BARBOT), officier de marine, abjure, III, 474 et suiv.

BARBAUD (JACQUES), réfugié de La Rochelle, XI, 102.

BARBAULD, ministre de l'île de Rhé, réfugié en Hollande, VII, 431.

BARBE (JEANNE), prisonnière à Bordeaux, VII, 317.

BARBE (PIERRE), ancien du consistoire de Montpellier, II, 90-93.

BARBE D'ORGES, ajourné comme hérétique, X, 37; XI, 254.

BARBESAU (JEANNE), mise en jugement à Grenoble, VII, 136.

BARBEVILLE (JEAN), brûlé, II, 382.

BARBEYRAC, pasteur à Montagnac, réfugié en Suisse, IV, 3; IX, 148.

BARBEYRAC (CHARLES), médecin, V, 308; XI, 451.

BARBEZIÈRES (DE), sommé de livrer deux cloches appartenant à des églises catholiques, III, 125.

BARBIER, sieur de FRANCOURT, chancelier de la reine de Navarre, III, 133.

BARBIER, avocat, son *Journal* et la requête sur les billets de confession, VI, 5 et suiv.

BARBIER (JACOB), graveur, réfugié; détails biographiques, VIII, 471.

BARBIER (JEAN), pasteur, réfugié en Hollande, VII, 431.

BARBIER (JOSUÉ), ministre converti du Dauphiné, V, 301; — rôle de l'argent dans les conversions; attestation de l'évêque de Grenoble, III, 564; — ses ouvrages, sa définition de la liberté de conscience, III, 565.

BARBIER (NICOLAS), sectateur de la Réforme (1560), XI, 427.

BARBIN, pasteur, réfugié en Hollande, VII, 429.

BARBIN (JEAN), pasteur à Marchenoir, XII, 43.

BARBOT (Mlles), filles d'un protestant de La Rochelle, IV, 124-126.

BARBUSSE (JEAN), mis en jugement à Grenoble, VII, 137.

BARBUT (DAVID), réfugié en Suisse, X, 67; — demande de renseignements sur son séjour en Hollande et en Angleterre, XIV, 202.

BARBUT (JOSUÉ), étudiant au collége de Nîmes, III, 46.

BARD, pasteur dans l'Aunis (1590), IV, 321.

BARDEAU (JACOB), protestant de Paris, IV, 91.

BARDEL (PIERRE DE), réfugié en Suisse, IX, 466.

BARDET, pasteur, remplit ses fonctions à Valleraugue, XIV, 5.

BARDOLIN (J.), pasteur à Miramon, XII, 256.

BARDON (P.), pasteur, intendant de l'Académie de Montauban, IX, 407.

BARDONENCHE (CÉSAR et JEAN DE), réfugiés, I, 233-234.

BARDONENCHE (Mme DE), persécutée, sa constance, XI, 390 et suiv.

BAREILLE (Mme), membre de l'église de Dangeau, XI, 277.

BAREYRE (DE), réfugié, XIII, 316.

BARGEMONT. Voy. DIGNE.

BARIL (PIERRE), chirurgien, mis à la Bastille, XII, 472.

BARILLION (MARIE-ANNE), mariage clandestin, V, 317.

BARIN, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.

BARIN (Jean), recteur de l'Académie de Saumur, I, 311; — réfugié en Hollande, V, 372; VII, 429.

BARIN (Théodore), pasteur de Montendre, réfugié en Hollande, V, 372.

BARJAC (Guillaume de), consacré au ministère, III, 44.

BARJAC-ROCHEGUDE (Marquis de), réfugié en Suisse, I, 234; — sa correspondance avec les Réfugiés de Berne, XI, 87; — discours prononcé au congrès d'Utrecht, 92; — mémoire présenté au duc de Buckingham, à l'occasion du congrès d'Utrecht (1713), XII, 544 et suiv.

BARJEMONT, ministre à Segonsac (1590), IV, 323.

BARON (François), sieur de la Perdrilaye, pasteur au Croisic, VII, 330.

BARON (Pierre), ministre d'Orléans, réfugié à Londres, II, 27; XII, 9.

BARON (Robert-Constantin), professeur de grec à Montauban, XII, 18.

BARON (Simon), condamné par l'Inquisition d'Espagne, XI, 340.

BARRAU, intendant de l'Académie de Montauban, IX, 407.

BARRAU (Jean), galérien, son brevet de grâce, III, 317.

BARRAUD (René), sieur de la Cantinière, galérien, notes biographiques, III, 293 et suiv.

BARRÉ (Marie), femme Gamin, abjure, XII, 235.

BARRÈRE, extrait de son rapport à l'Assemblée constituante relativement à la restitution de leurs biens aux religionnaires fugitifs ou à leurs descendants, II, 468 et suiv.

BARRES (Pierre des), réfugié à Neuchâtel, X, 336.

BARRET (Matthieu et Joseph), réfugiés en Prusse, I, 234.

BARRISSON embrasse le protestantisme, X, 236.

BARROIS, supplique des Réformés du Barrois au duc de Lorraine pour obtenir la liberté du culte (1560), XI, 421 et suiv.

BARRUEL (Timothée), docteur en droit et ancien, député au synode national de Loudun, VIII, 151; — député par les réformés de Privas à l'église de Lyon, II, 41.

BARS, capitaine de vaisseau, III, 135.

BARTHE (De), pasteur de La Force, VIII, 119.

BARTHE (Jean), pasteur de Calignac, réfugié en Hollande, VII, 430.

BARTHE (Louis), ancien de l'église de Mauzac, IV, 436.

BARTHE (Pierre), galérien, VIII, 517.

BARTHÉLEMI, apothicaire, VII, 476.

BARTHÉLEMY, dit Madelon, mort relaps, X, 198.

BARTHÉLEMY (De), pasteur des Cévennes, réfugié en Suisse, IX, 153.

BARTHÉLEMY (Paul), lecteur de l'église de Sedan, VIII, 558.

BARTHES (Jean) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

BARTHOL (Mathieu), pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 164.

BARTHOLMÉSS (Christian), le président Pierre de La Place, I, 511-521; — le grand Beausobre et ses amis, ou la Société française à Berlin, II, 667 et suiv.

BASCON, ancien à Montpellier, II, 94.

BASNAGE (Benjamin), modérateur du synode national d'Alençon, VII, 414; — son rôle dans l'affaire de MM. Testard et Amyraut, XIII, 41 et suiv.

BASNAGE (Daniel), enfermé aux Jésuites de Caen, VII, 421.

BASNAGE (Henry), jurisconsulte, détails biographiques, IX, 373 et suiv.; XI, 392.

BASNAGE (Jacques), sieur de Beauval, ministre de Rouen, réfugié à La Haye, VII, 432; — son exhortation aux Réformés de France (1719), V, 53 et suiv.; — réponse des pasteurs du Désert, V, 54; XII, 92; — histoire secrète de la 2e édition de l'écrit intitulé : *Instruction pastorale aux Réformés de France sur la persévérance dans la foi et la fidélité pour le souverain*, d'après les archives de Montpellier (1746), V, 192 et suiv.; — description d'un exemplaire de cette instruction, V, 264; *le Loup et le Mouton*, fable qui s'y trouve jointe, V, 265; — réimprime les *Plaintes des Protestants*, par Claude, VII, 509 et suiv.; — ce que dit de lui le président Hénault, XIII, 10.

BASNAGE (Nicolas), ministre d'Evreux, réfugié à Londres (1572), II, 26.

BASNAGE (Samuel), sieur de Flottemanville, pasteur à Bayeux, réfugié en Hollande, VII, 430.

BASNAGE (Samuel et Antoine), ministres de Vaucelles, III, 476.

BASNE (Jean de), sieur d'Escroux, député au synode national de Loudun, VIII, 149.

BASSAC (Abbé de), prêche la Réforme (1534), XII, 122.

BASSENGE (Jacques et Isaac), anciens de l'église française de Dresde, VIII, 315.

BASTIDE, pasteur martyr, XI, 476.

BASTIDE (François), poursuivi extraordinairement, VII, 137.

BASTIDE (Pierre), galérien, XI, 87.

BASTIE, pasteur dans l'Angoumois (1803), XII, 123.

BASTIE DE CRUSSOL (La), son temple démoli, I, 168; — rebâti, I, 172.

BASTILLE, protestants enfermés, XII, 471; — morts à la Bastille, XII, 414.

BASTRÉES, nouveaux catholiques suspects, VIII, 549.

BASVILLE (Lamoignon de), intendant du Languedoc, VII, 497 et suiv.; — réponse à un mémoire relatif à la conversion des Cévenols, III, 173; — projet de dévastation des Hautes-Cévennes, III, 181 et suiv.; — un souvenir des Camisards et de Basville (Voy. Salomon), III, 237.

BATALLY (Dlle), femme de Cognard, réfugiée, V, 480 et suiv.

BATZ (De), trois frères de ce nom tués à la bataille de la Boyne, I, 234.

BAUDAN (Antoine), pasteur à Anduze, professeur à Nîmes, III, 50.

BAUDAN (Henry), ministre de La Salle, député au synode national de Loudun, VIII, 150.

BAUDAN (Mme de). Voy. Mirmand.

BAUDART (J.), ministre à Caen, XI, 5.

BAUDE (Guillaume), marchand d'Abbeville; sommé d'abjurer, meurt de frayeur, XI, 481.

BAUDEROT (DUPLESSIS-), pasteur, naturalisé neuchâtelois, IV, 157.

BAUDESON (Mme), arrêtée (1686), XI, 282; — meurt, XI, 284; — traînée sur la claie, VI, 312.

BAUDIN (Amiral) envoie un fragment d'un ancien registre des galères de Marseille; détails sur les galères et les bagnes, I, 52-54; — fait don à la Société de ce registre, I, 69, 70; — sa mort, III, 1 et suiv.

BAUDOUIN, de Tublaines, mauvais catholique, enfermé avec sa femme à l'hôpital de Meaux, IV, 222.

BAUDOUIN (François), jurisconsulte, refuse de justifier la Saint-Barthélemy, I, 101; — détails biographiques, I, 147, 148; — rappel du ban exécuté contre lui, I, 148; — abjure (1563), I, 150.

BAUFIN (Baron de). Voy. Mirmand.

BAUGE (De), officier de marine, III, 475.

BAULAC (De), tué à la Saint-Barthélemy, IX, 37.

BAUM (J.-G.), note sur une ode française de Th. de Bèze, IV, 317 et suiv.; — lettre sur la nouvelle édition des Œuvres de Calvin, XII, 190-198.

BAUSSET (Cardinal de), ce qu'il dit du rôle de Bossuet dans la révocation de l'édit de Nantes, IV, 222 et suiv.

BAUX, pasteur, député au synode du Bas-Languedoc (1654), X, 49.

BAUX (Jean-Maximilien de), sieur de L'Angle, ministre de Rouen, député au synode national d'Alençon, qui l'adjoint au modérateur, VIII, 149, 151, 191, 211; — blâmé par le commissaire du roi, VIII, 176, 177; — assiste au synode d'Alençon, XIII, 46 et suiv.

BAUX (Samuel de), sieur de L'Angle, ministre de Charenton, XII, 12.

BAYARD (Françoise), veuve du conseiller Porte, ajournée comme hérétique, X, 36; XI, 253.

BAYEUX, les protestants de cette ville à la révocation de l'édit de Nantes, III, 475 et suiv.; — circulaire de l'intendant de Gourgues, 476 et suiv.

BAYEUX (Ursin), ministre de Normandie, réfugié à Londres, II, 24; — pasteur à Caen (1577), IX, 9; XI, 5.

BAYLE, d'Orange, réfugié, VII, 135.

BAYLE (Pierre), rue qui portait son nom, XI, 219.

BAYONNE, Saint-Barthélemy. Voy. Orte.

BAZILLE, capitaine, secouru par Jeanne d'Albret, III, 135.

BAZIN (Jean), sieur de Limeville, ancien de Charenton, XII, 13; — sa mort, 370.

BAZIN (Jean-Auguste), réfugié à La Haye, IX, 310.

BAZIN DE LIMEVILLE (Jean), épouse à Rotterdam Marie Petit; ancien de Charenton, IX, 309.

BÉARN, établissement du protestan-

tisme, II, 501 et suiv.; XIV, 230 et suiv.; — statistique des églises du Béarn vers le milieu du XVIIe siècle, V, 1 et suiv.; — lettres écrites de 1763 à 1776 aux églises du Béarn par les églises de diverses provinces, V, 259 et suiv.; — les granges du Béarn, oratoires des Réformés, *Mémoire* au sujet du retour des persécutions (1778), V, 412 et suiv.

BEAUBUISSON (De), réfugié à Amsterdam, II, 173.

BEAUCHAMP (Samuel de), avocat au parlement, ancien de Charenton, XII, 14.

BEAUCLAIR (Gaspard de), pasteur de l'église française de Bâle, VIII, 83.

BEAUCORPS (Jérémie), pasteur à Tonneins, XII, 256.

BEAUDINÉ, chef huguenot. V, 64; — tué à la Saint-Barthélemy, IX, 37.

BEAUFORT (De), réfugié, XIV, 140.

BEAUJARDIN (De), recteur de l'Académie de Saumur, I, 311.

BEAULIEU-HÊVES, lettre à Ph. Vincent (1646); projet d'aller prêcher l'Evangile en Amérique, IX, 416 et suiv.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN (Charles), tué à la Saint-Barthélemy, IX, 37.

BEAUMARCHAIS (Pierre-Augustin Caron de), son origine protestante, I, 116-121; — détails biographiques sur ses parents; archives de sa famille, I, 117; — certificat d'abjuration de son père, I, 118; — requête du même pour être reçu maître horloger, accueillie, I, 119, 120; — lettre à Barrère sur son *Rapport relativement à la restitution des biens aux religionnaires fugitifs et à tous leurs descendants*, II, 467 et suiv.

BEAUMONT, famille protestante de la Saintonge, XI, 319.

BEAUMONT (De), à la Bastille, VIII, 517.

BEAUMONT (De), pasteur à Laon, VIII, 433 et suiv.

BEAUMONT (De), réfugié en Prusse, VIII, 471.

BEAUNIES (François), galérien, III, 12.

BEAURENOIR (Alexandre de), condamné comme hérétique, III, 529.

BEAUREPAIRE, tué à la Saint-Barthélemy, IX, 37.

BEAUSOBRE ou la Société française à Berlin, étude par M. Bartholmèss, II, 667.

BEAUSOCLE (Paul), pseudonyme de Claude Brousson, VIII, 527. (Voy. ce nom.)

BEAUVAIS, précepteur du roi de Navarre, tué à la Saint-Barthélemy, IX, 37.

BEAUVAIS (Daniel de), peintre, XII, 374.

BEAUVAL (De), pasteur à Issoudun, XII, 120.

BEAUVALET (Edme de), dit Beauval, ministre à Leval, VIII, 424, 454.

BEAUVEAU (Louis de), réfugié, I, 234.

BEAUVOIR (Jean de Lafin-de-Salins de), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 132.

BECH, ministre à Saint-Marcellin, réfugié en Hollande, VII, 431.

BÉCHET (Cosme), de Saintes, XI, 318.

BEDAT (Jacques), pasteur à Moncrabeau, XII, 256.

BÉDÉ (Élie), sieur des Fougerais, régent de la Faculté de médecine, sa mort, V, 327.

BEDÉ (Jean), sieur de la Gourmandière, ancien de Charenton, XII, 13; — sa mort, XIII, 228.

BEDIS (Marie), de Paris, IV, 91.

BÉGNIERS, condamné aux galères, se sauve en Angleterre, IV, 229.

BELCASTEL (De), réfugié, I, 234.

BÉLEPART (De), XI, 277.

BELESSART (De), XI, 277.

BELIN (François), ministre de Saint-Maixent, réfugié en Hollande, V, 372.

BELLANGER, ministre dans la Thiérache, VIII, 564-567.

BELLANGER (Philippe), sieur de la Douardière, son baptême, XI, 151.

BELLEGARDE (Maréchal), tente de surprendre Avignon pour le parti protestant, XI, 469.

BELLEVILLE (Jules de). Voy. Languillier.

BELLEVUE (De), protestant converti, II, 377.

BELLIARDE (Jeanne), convertie au protestantisme à Bédarieux, en 1765, XII, 311 et suiv.

BELLISEN, famille cathare dépossédée par Simon de Montfort, V, 84.

BELLON, ministre à Saint-Palais, IV, 322.

BELLUC (Jean), consul de Mauzac, nouveau catholique mis à l'amende, XIII, 162.

BELLUC (Pierre et Jean), anciens de Mauzac, IV, 435 et suiv.

BELLUJON (Daniel de), baron de Villeneuve, X, 225.

BELRIEU (Jean-Daniel de), sieur de La Grâce, tué par des archers, III, 191, 192; — jugement qui condamne sa mémoire, 195.

BELVÈZE, ministre à Mauzac, IV, 435 et suiv.

BÉLY, pasteur de Vitré, réfugié en Hollande, VII, 429.

BÉLY (Jean de), pasteur de Fontaines (1536), XII, 350, 351.

BÉNARD (Abraham-Henri), réfugié à Dresde, VIII, 315.

BÉNARD (Noel), peintre, XII, 279.

BENAZECH (Antoine) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

BENCE (Pierre), ministre réfugié à Londres, II, 26.

BÉNÉZET (Antoine), descendant de réfugiés en Amérique; détails biographiques, VIII, 473.

BÉNÉZET (Estienne), arrêté à la frontière, XII, 535.

BÉNÉZET (François), pasteur du Désert, VII, 464; — son arrestation, sa mort, complainte à son sujet, XIV, 258 et suiv.

BENION (J.), pasteur réfugié en Hollande, VII, 430.

BENOIST, pasteur, intendant de l'Académie de Montauban, IX, 407.

BENOIST (Élie), ministre réfugié, auteur de l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, VIII, 70; — à quel auteur fait-il allusion dans un passage de la préface générale de son *Histoire de l'Edit de Nantes?* VII, 218 et suiv.; VIII, 129 et suiv.; — ce qu'il dit de la noblesse protestante de la basse Normandie (1685 à 1700), VII, 417 et suiv.; — ce qu'il faut penser de sa véracité comme historien; extrait du tome III de son Histoire, VII, 435 et suiv.; — agent des réfugiés en Hollande, XI, 94; — ses papiers, XI, 102 et suiv.

BENOIST (Marc-Antoine), professeur à Montauban, VI, 246.

BENOIST (Mary), capitaine provençal, III, 135.

BENOIST (Pierre), ministre de Congeniès, réfugié en Hollande, VII, 430.

BENOIT (Ézéchiel), imprimeur à Die, V, 181; — condamné au bannissement, V, 302.

BENOIT (Jean et Gabriel), réfugiés en Suisse, III, 16.

BENOIT (Jean-Jacques), ancien de Fublaines, VIII, 573.

BENOIT (Pierre), tentative d'enlèvement de ses deux filles, Marie et Elisabeth, sauvées par deux vieillards, IX, 11 et suiv.

BENOIT (Samuel), de la colonie genevoise à Constantinople, XI, 190.

BÉRANGER, famille dauphinoise, II, 432.

BÉRARD (Pierre), accusé de s'être marié à Genève, XI, 244.

BÉRAUD (Michel), chargé par le synode de Gap de dresser un règlement pour les Académies, II, 156; — polémiste ardent, II, 329; — détails biographiques, ses écrits, VI, 244 et suiv.; — pasteur et intendant de l'Académie de Montauban, IX, 407; — pasteur à Aubas, X, 194.

BÉRAUD (Pierre), professeur de théologie, II, 159; — et ministre à Montauban, VI, 20; — détails biographiques, ses écrits, VI, 246 et suiv.

BÉRAULD (François), pasteur à Orléans (1562), VIII, 73; — professeur à Genève, IV, 15; — à Lausanne, IV, 16.

BERCHENY (Le maréchal), XII, 451, 456.

BERCHET, principal du collége de Sedan, VII, 174.

BERDOLET DE SOUCHET, jurat de Pau, XIV, 299.

BÉREAU (Pierre), pasteur de Gironde, réfugié en Hollande, VII, 431.

BÉRENGER, pasteur du Désert; extraits de ses lettres à Journet, V, 260 et suiv.

BERGEAC (Loïs), pasteur à Montélimart, IX, 297.

BERGEAY (Philippe), pasteur à Vannes (1562), VII, 330.

BERGER, conseiller à la chambre de l'Edit, VII, 172.

BERGER, pasteur déchargé, XII, 121.

BERGERAC, la révocation de l'édit de Nantes à Bergerac, d'après les papiers d'un ancien de cette église (1674-1685), XII, 416 et suiv.

BERGERON, famille réfugiée, VIII, 606.

BERGIER (Pierre), étudiant, martyr;

cantique qu'on lui attribue, IV, 317.
BERGUIER (Jean), peintre; inhumation de sa femme, Barbe Maciet, XIII, 227.
BÉRIAT (Bertrand), arrêté dans une assemblée, IV, 136.
BÉRINGHEN (Famille), généalogie, alliances, etc., IX, 86 et suiv.
BÉRINGHEN (Henri de), son apostasie, IX, 84-86.
BÉRINGHEN (Isaac de), inhumé à Paris, XIII, 227.
BÉRINGHEN (Jean de), conseiller au parlement de Paris, ancien de Charenton, XII, 14; — transféré à Loches, II, 345; — réfugié, I, 234; — agent des Réfugiés en Suisse, XI, 94, 103.
BÉRINGHEN (Pierre de), son inhumation, XII, 277.
BERLIÉ, pasteur, assiste au synode de Montpellier (1654), X, 48 et suiv.
BERMOND (Jean) étudie à Die, V, 307; — pasteur de Vernoux, réfugié, X, 328, 397; XII, 300.
BERNADOTTE, roi de Suède, XII, 451, 457 et suiv.
BERNARD, ancien de Bar-le-Duc, V, 156.
BERNARD, consul de Montauban et intendant de l'Académie, IX, 407.
BERNARD (Auguste), lettre sur cette question : Charles IX a-t-il tiré sur les Huguenots pendant la Saint-Barthélemy, V, 336 et suiv.; — diverses communications, V, 379 et suiv.; VI, 118 et suiv.; IX, 119; XI, 105 et suiv.
BERNARD (Barthélemy), ministre à Marseille, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 434.
BERNARD (Charles), pasteur vers 1567, IX, 295.
BERNARD (Diane), lettre sur l'enlèvement de plusieurs enfants protestants à Arnay-le-Duc, X, 228.
BERNARD (Jacques), élève de l'Académie de Die, V, 308; — ministre de Vinsobres, réfugié en Hollande, VII, 429.
BERNARD (Jean), ministre de Velaux, député au synode de Loudun (1659), VIII, 150.
BERNARD (Jean), ancien ministre de Manosque, député des Réfugiés auprès des puissances protestantes, IX, 149 et suiv.; XI, 93.
BERNARD (Jean), avocat de Saint-Hippolyte, réfugié à Neuchâtel, IX, 468.
BERNARD (Philippe), avocat, ancien de Charenton, XII, 14.
BERNARD (Reymond), pasteur à Puylaurens vers 1567, IX, 295.
BERNARD (Samuel), ministre du pays de Gex, député en Suisse, I, 297.
BERNARD (Samuel), banquier, dragonné nonobstant conversion en règle (1685), V, 49; — son abjuration; lettre du major d'Artagnan, le prévenant qu'on a établi garnison dans sa maison de Chenevière, V, 50 et suiv.; — réclamation du jardinier certifiant la conversion de son maître et intercédant en faveur de ses arbres fruitiers, V, 51; — supplique au roy, et mémoire détaillé des dégâts commis, V, 52 et suiv.; — sa famille est-elle originaire de Hollande ? IX, 213 et suiv.
BERNARD (Samuel), peintre, inhumation de son fils Gabriel, XIII, 229.
BERNARDON, de Noyon, arrêté comme protestant, VIII, 535.
BERNARDS (Adrien), persécuté en 1574, II, 392.
BERNATRE (De), commissaire protestant en Picardie, XI, 480; — sa famille réfugiée en Angleterre, I, 234.
BERNE, supplique de réfugiés français au gouvernement de ce canton, à la Saint-Barthélemy (1572), X, 231; — deux églises pourvues, sur leur demande, de pasteurs par les seigneurs de Berne (1561-1562), XIII, 126 et suiv.
BERNI, pasteur à Vitré (1571), VII, 330.
BERNIER (Alexandre-Paul), médecin, arrêté avec Cardel, IV, 121 et suiv.; — mis à la Bastille, et qualifié de ministre, XII, 473; transféré au château de Guise, II, 563; IV, 205, 206.
BERNIS, extraits des registres du curé de cette église relatifs à l'histoire des Protestants du pays (1677-1682), VIII, 374.
BERNOLS (Chrétienne de), protestante de Picardie, VIII, 447
BERNY, tué à la Saint-Barthélemy, IX, 37.
BÉROALD (Matthieu), pasteur et professeur, auteur d'une relation du siége de Sancerre, I, 103 et suiv.
BERQUIN (Louis de), martyr, II, 379; — son caractère, X, 13; — épître et huitain sur sa mort (1529), XI, 127 et suiv.
BERRY, liste des pasteurs de cette pro-

vince, au commencement du XVIIe siècle, XII, 119 et suiv.
BERTAULT, ministre à Paris, II, 248.
BERTET (Jacques), pasteur à Saint-Aignan vers 1567, IX, 295.
BERTEVILLE (De), sa harangue au nom des députés de l'assemblée de Nîmes (1616), XIV, 51 et suiv.
BERTEZÈNE, pasteur du Désert, II, 366; V, 413.
BERTHALEUC (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
BERTHAULT (François), ajourné comme hérétique (1534), X, 36; XI, 253.
BERTHAUT, pasteur, député au synode de Montpellier (1654), X, 49.
BERTHEAU (Charles), pasteur à Paris; notice biographique, II, 479; XII, 12.
BERTHELOT (Jean), pasteur du Désert, IV, 229.
BERTIN (Jean), médecin de Vitry, XI, 153.
BERTIN DE MONTABOR, huguenot obstiné, VII, 419.
BERTRAM (Corneille), professeur d'hébreu, XII, 229.
BERTRAND, catholique converti, se réfugie en Hollande, IV, 212.
BERTRAND (Élie), pasteur à Berne, IV, 5.
BERTRAND (Henry), de Nyons, réfugié en Suisse, IX, 467.
BERTY (Adolphe), les Androuet du Cerceau et leur maison du Pré-aux-Clercs, V, 324 et suiv.; — d'autres communications, VI, 119 et suiv.; XIII, 116.
BÉRUAU, membre de l'église de Poitiers (1561), XIV, 329.
BESCHEFER, famille protestante de Vitry, XI, 152 et suiv., 363 et suiv.
BESLEY (D^lle), marraine d'un fils de Petitot, IX, 307.
BESNARD (Jeanne), exilée, II, 563; IV, 205, 206.
BESSE (Philippe), avocat et ancien de Béziers, VIII, 150,
BESSELY (Jean), pasteur en Agénais (1566), VIII, 75.
BESSON, prisonnier au château d'If, lettre à Michel, pasteur à Christian-Erlangen, XI, 397-401.
BESSON (Albert), pasteur de l'Angoumois, XII, 123; — modérateur d'un synode provincial à Bordeaux (1787), III, 487; — copie manuscrite des actes de divers synodes et colloques appartenant à son fils, XI, 410.
BESSON (Étienne), procureur à Saint-Auban, huguenot opiniâtre, V, 317.
BESSON (François), trésorier à Saint-Auban, huguenot opiniâtre, V, 317.
BESSOTIS, pasteur dans l'Agénais, XII, 257,
BESUC (De), capitaine réfugié, I, 234; VII, 204.
BETHEM ou BETHEMCOURT (Robert de), député pour la justice au Château (1566), III, 526.
BÉTHISY (P. de), gentilhomme picard ayant droit d'exercice, VIII, 440 et suiv.
BÉTHUNE (De), colonel au service de Hollande, VII, 341.
BÉTHUNE (François de), baron de Rosny, conseiller de Jeanne d'Albret, III, 132.
BÉTHUNE (Marguerite de), épouse Henri de Rohan, II, 284; — lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 266; — deux lettres à Bouffard-Madiane, XII, 518.
BETOULE, ministre de St.-Fulgent, réfugié en Hollande, VII, 428.
BETOULE, ministre de Duras en 1681, XII, 256.
BETOULE (B.), pasteur dans l'Agénais (1620), XII, 256.
BÉTRINE, pasteur du Désert, I, 389, 391; IX, 244; X, 198; XIII, 12.
BÉTRINE (Anne), femme de Simon de Salve, IX, 332.
BÉTRINE (Jean-Paul), pasteur à Meaux, VIII, 575.
BETZE (Gaspard de), pasteur à Manosque (1562), VIII, 76.
BEYNON, pasteur de Ferrière, accompagne Farel à Porrentruy, XII, 22.
BEZARD (Noel), ancien de Charenton, XII, 14.
BÉZE (Théodore de), lettre inédite à Henri IV pour le détourner de l'abjuration (juin 1593), I, 41-46; — son opinion sur les traductions françaises de la Bible antérieures à celle d'Olivetan, I, 79; — achève de traduire le Psautier, I, 95; — épître dédicatoire à l'Eglise de notre Seigneur, I, 96-100; — vers sur ses coreligionnaires, I, 232; — lettre au vicomte de Turenne : détails sur la guerre civile, mort de Chandieu, I, 276-279; — son rôle dans un emprunt du roi de Navarre, I, 330-331; — lettre à Catherine de Navarre,

II, 146-149, 150-151; — *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées de France*, édition originale de 1580 et réimpression de 1841; projet d'une nouvelle édition, II, 217-221; — ce que dit de lui Casaubon, II, 289-92; — fautes grossières de la réimpression faite à Lille, II, 497 et suiv.; — lettre consolatoire à Madame de Soubise, III, 39; — billet familier à Jacob Grynée sur une poule perdue et retrouvée, III, 146 et suiv.; — lettre aux consuls de Montauban, en leur transmettant une lettre de Charles IX aux Cantons Suisses protestants après la Saint-Barthélemy, III, 277 et suiv.; — l'ode française attribuée à Pierre Bergier, l'un des cinq étudiants martyrs à Lyon, est de Bèze, IV, 317 et suiv.; — une variante de la strophe VII, V, 318 et suiv.; — lettre aux pasteurs de Zurich sur l'abjuration de Henri IV, V, 28; — extrait d'une lettre à Constantin Fabricius, V, 30; — sa mort: lettre de Jean Diodati à Sully, V, 160 et suiv.; — règlement transcrit de la main de Th. de Bèze, VI, 13; — lettre à Antoine Bacon (1593), VI, 350 et suiv.; — deux lettres sur la Saint-Barthélemy (1572), VII, 16 et suiv.; — deux lettres à M. Castel (1596), VII, 400 et suiv.; — lettre à sir Cécil (1562), VIII, 510 et suiv.; — la prière liturgique dite Confession des péchés est-elle son œuvre? IX, 287; — deux inscriptions tirées de ses psaumes, X, 4; — sa *Comédie du Pape malade*, X, 221; — le *Sacrifice d'Abraham*, X, 398; — a-t-il prêché la Réforme à Besançon? XI, 9; — lettre inédite à Jean Cousin, ministre à Londres (1573), XI, 25 et suiv.; — envoyé du roi de Navarre auprès des villes évangéliques de Suisse (1586), ses instructions, XI, 28 et suiv.; — lettres à Nicolas Pithou, XI, 268 et suiv.; — à Champgobert, XI, 269 et suiv.; — pasteur à Paris, XII, 11; — autographe de lui, XII, 227; — lettres aux Protestants de Neuchâtel, XII, 498 et suiv.; — sa réplique au propos injurieux d'un cardinal, au colloque de Poissy (1561), XIII, 284; — lettre au synode de Sainte-Foy (15 janvier 1578), instructions et remontrances, XIV, 135 et suiv.

BIBLE, arrêt de la cour du parlement de Toulouse qui en interdit la lecture aux personnes non qualifiées, I, 354-355; — traduite par Olivetan, Ire édition protestante, en 1535, imprimée à Neuchâtel; circonstances dans lesquelles s'accomplit cette grande œuvre, I, 78-79; — revue successivement par Calvin, Malingre, Desmarets, Martin, Osterwald, I, 80; — vers imprimés en tête de la Ire édition, I, 81; — reproduction du titre avec sa disposition typographique, dizain qui se trouve à la dernière page, I, 82-83; — une bible française du XVIe siècle en Allemagne, notes marginales écrites à la plume, VII, 211 et suiv.; — de Jean Fabre, père de « l'Honnête criminel, » VI, 333 et suiv.; — d'un protestant du Désert, XI, 245; — dite de l'Epée, réimpression à Genève, par Calvin, de la Bible d'Olivetan, I, 78; — latines et françaises de la Société Biblique de Paris, catalogue raisonné, XI, 412 et suiv.

BIBLIOGRAPHIE, une innovation bibliographique dictée par la tolérance, XI, 108 et suiv.

BIBLIOTHÈQUES du collége de Saint-John à l'Université de Cambridge, manuscrits relatifs à l'histoire du Protestantisme français, VII, 209 et suiv.; — de l'église des Remontrants à Rotterdam (1602-1628), notices sur divers livres appartenant à cette bibliothèque, VII, 515 et suiv.; — de Du Plessis-Mornay à Saumur, XII, 338; — Marsh à Dublin, manuscrits français protestants, II, 407; — note sur ces manuscrits, fonds Bouhereau, liste de documents, II, 408 et suiv.; — communication y relative, VI, 8; — du séminaire de théologie de Berlin, II, 117-118; — de la ville de Rouen, manuscrit sur l'établissement du Protestantisme en Béarn, II, 501 et suiv.

BICHETEAU (Abel), professeur de philosophie, II, 159; — détails biographiques, ses écrits, VI, 249.

BIENFAIT, ses enfants mis dans des couvents à ses frais, VI, 277.

BIGORNE (Simon), sculpteur à Paris, XIII, 220.

BIGOT (Élie), ancien de Charenton, XII, 13.

BIGOT (Guillaume), notice biographique, son rôle à Nîmes, XIII, 289 et suiv.

BIGOT (Jacques), conseiller du roi, sa mort, XII, 368.

BIHAN, pasteur au Croisic (1583), VII, 330.

BIHOREAU (Pierre), sieur de la Carelière, XI, 277.

BILLET ou BILLOT (Daniel), sa maison sert de lieu de culte, VIII, 433.

BILLOT, ministre, réfugié en Hollande, VII, 429.
BILOT, pasteur à Bézu, VIII, 424, 454.
BINET (Benjamin), ministre de Bernières, réfugié en Hollande, VII, 428.
BION (Dlles), réfugiées en Hollande, VI, 58 et suiv.
BISSOL (Antoine), notaire royal à Castres, X, 350.
BISSOY (François), réfugié à Londres, VI, 190.
BIVELAT (Jean), sculpteur à Paris, XIII, 229.
BLANC, commissaire dans l'affaire Testard et Amyraut, XIII, 50 et suiv.
BLANC, pasteur, assiste au synode de Montpellier (1654), X, 43.
BLANC, pasteur de Ganges, interdit, VIII, 4.
BLANC, pasteur à Schaffhouse, XII, 442.
BLANC, pasteur du Vivarais, réfugié en Suisse, X, 328.
BLANC (Pierre), fugitif arrêté et mis en jugement, VII, 136.
BLANCHARD, galérien, XI, 403.
BLANCHARD (Claude), de Vitry-le-Français, XI, 153.
BLANCHARD (Jean), pasteur à Gap (1562), VIII, 75.
BLANDIN (Benoit), poursuivi extraordinairement, VII, 138.
BLANDRATA (Jean-Georges), professeur à Montpellier, embrasse la Réforme, XI, 463.
BLATIÈRE (Dlle de), réfugiée en Hollande, VII, 198.
BLAURER, pasteur à Bienne, accompagne Farel dans le Porrentruy, XII, 22.
BLAZIN (Jean), dit Esquiron, n'est point admis en dispute publique, XI, 449.
BLOIS, famille protestante de la Saintonge, XI, 319.
BLONDEL, martyr, VII, 14.
BLONDEL (David), pasteur, secrétaire au synode national d'Alençon, VII, 414; — notes biographiques, VIII, 128 et suiv.; XII, 12; — pasteur à Roucy, VIII, 454-455; — lettre inédite à Philippe Vincent (1646), X, 385 et suiv.; — son rôle dans l'affaire Testard et Amyraut, XIII, 41 et suiv.
BLOUIN (Bernard), de Bordeaux, lettre à son fils sur sa conversion au catholicisme, VIII, 21, 283.
BOATON (Fleure), réfugiée en Suisse, IX, 372.
BOATON (Pierre), officier dans l'armée anglaise, IX, 372.
BOBINEAU (P.), ministre de Pouzauges, réfugié en Hollande, VII, 428.
BOCAUD, professeur à Montpellier, XI, 463.
BOCHART (Matthieu), ministre d'Alençon, condamnation de son *Invocation des Saints*, VIII, 69.
BOCHART (René), sieur du Mesnillet, ministre de Catherine de Bourbon, V, 285 et suiv.; — se lie à Londres avec Pierre Du Moulin, VII, 178; — pasteur de Rouen, épouse Esther Du Moulin, VII, 334.
BOCHART (Samuel), pasteur à Caen, VII, 477; — ne pas le confondre avec Matthieu, VIII, 70; — député au synode national de Loudun, VIII, 149; — lettre à Louis Cappel, pasteur et professeur à Saumur (1650), XII, 51 et suiv.
BOCQUET, de La Fère, enlèvement de ses enfants, VIII, 540-549.
BOECE-PARDAILLAN, un des chefs huguenots en Guyenne, XIV, 54.
BOGNARD (Jacques), fouetté et banni, XIII, 337 et suiv.
BOHAN (Antoinette de), épouse Matthieu de La Planche, IV, 496.
BOHÊME (Elisabeth, reine de), lettre de consolation à Madame de la Tremouille, X, 362.
BOIBELLAUD (Marc) ou Boibeleau, ministre de Marennes, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 432.
BOIDARD (François), ses filles enlevées, VIII, 453.
BOIDEL, pasteur du Désert, VII, 464.
BOILEAU (De) assiste comme ancien au synode du Bas-Languedoc (1654), X, 45.
BOILEAU DE CASTELNAU, famille languedocienne réfugiée, IX, 168 et suiv.; X, 314.
BOIS DE LA TOUR (Joseph), galérien, notice, III, 294.
BOISABERT, professeur à l'Académie de Saumur, I, 305.
BOISCHAPELLE (De), ses enfants enfermés dans des couvents, VII, 421-422.
BOISDAULNE (De), enfermé dans un couvent, VII, 422.

BOISLARD (Tristand), ou Bonhart, sieur de Fleury, ajourné (1535), X, 36; XI, 253.

BOISNORMAND. Voy. Gay.

BOISRAGOND (Dlle de), huguenote opiniâtre, II, 200; VI, 59 et suiv.

BOISSE (Baron de). Voy. Escodéca.

BOISSE (Marquis de). Voy. Caumont.

BOISSE (Philibert de) assiste à l'assemblée de Millau (1573), X, 353.

BOISSEAU (Jean), enlumineur du roi, inhumation de sa femme Susanne Rolin, XIII, 229.

BOISSERONNE (Jeanne), arrêtée dans une assemblée du Désert, IV, 136.

BOISSET, châtelain de Montmaur, huguenot obstiné, V, 316.

BOISSEUL, avocat, secrétaire de l'assemblée politique de Grenoble, XIV, 50-59.

BOISSEUL, ministre à Marennes (1590), IV, 323.

BOISSEUL, pasteur au Croisic (1569), VII, 330.

BOISSIÈRE (Claude), ou La Boissière, pasteur à Aix (1557), puis à Saintes (1558), VIII, 74-76; — notes biographiques, sa vie à Saintes, I, 90-92; — lettre à Calvin, XIV, 320.

BOISSIN (Guillaume), pasteur à Saint-Germain de Calberte vers 1567, IX, 295.

BOISSON (Antoine de) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

BOISSORÉE (De), de La Rochelle, lettre au roy sur l'état des églises (1619), VII, 19 et suiv.

BOISSY, condamné aux galères, VII, 137.

BOISSY D'ANGLAS (De), deux lettres au chevalier de Rulhières sur l'Académie de Nîmes et ses membres protestants, XIII, 169 et suiv., 174 et suiv.

BOISTIGER, capitaine au service de Prusse, auteur, XI, 96.

BOITE A PERRETTE, sens de cette locution, appliquée à l'église réformée, VII, 219; VIII, 11, 13; VIII, 271, 272; VIII, 384; X, 204 et suiv.; XI, 8 et suiv.; XIII, 115 et suiv.

BOISVILLE (Jean), bailli de Dangeau, IV, 324.

BOITS (Jacques), arrêté fuyant, VII, 136.

BOIVILLE (Marguerite de), inhumée au cimetière des Saints-Pères, XII, 281.

BOLAN (Esperit), réfugié en Suisse (1572), X, 233.

BOLAT (Pierre), de Cluny, étudiant à Die, V, 307.

BOLDUC, beau-père de Drelincourt, II, 472.

BOLENAT, pasteur dans le pays de Gex, VII, 332.

BOLET, pasteur à Aulas (1560), X, 193.

BOLET, pasteur à Codognan, XIII, 139 et suiv.

BOLOT, pasteur à Cluny (1665), VII, 332.

BOMPAR, ministre à Rouen, vers 1567, IX, 296.

BOMPARD (Jean), ministre réfugié en Hollande, VII, 433.

BON (Jean), détails biographiques, ses écrits, VI, 253 et suiv.

BONAFOUS, galérien, I, 183.

BONAFOUS (De), poete, XII, 5.

BONAFOUS (Abel), proposant, XI, 478.

BONAFOUS (Estienne) ou Bonnafous, ministre à Cuq, XI, 478; — à La Bastide-Saint-Amans, réfugié en Hollande, VII, 434.

BONAFOUS (Jean de), au colloque de Castres (1561), X, 348.

BONAFOUS (Jean), ministre de l'église de Puylaurens, son testament, XI, 316, 471 et suiv; — ses dernières heures, XII, 57 et suiv., 158 et suiv.

BONAFOUX, ancien au synode du Bas-Languedoc (1654), X, 45.

BONARI (Jehan), pasteur à Saint-Basile vers 1567, IX, 296.

BONAY (Femme), exilée, IV, 122.

BONFILS (André), accompagne J.-L. Gibert, III, 191 et suiv.; — pris par des archers, III, 192; — condamné, III, 195 et suiv.

BONGARS (Jacques), lettre à Jacques Zwinger sur la mort de Henri IV, III, 541 et suiv.; — sa mort, XII, 277.

BONGRAIN (Pierre), brûlé, II, 380.

BONHOMME (Le). Voy. Albert Babinot.

BONHOMME (Église du), son érection, I, 163.

BONHOMME (Julie), nouvelle convertie, demande une pension, V, 214.

BONHOMME (Thomas), à la Bastille, XIII, 6.

BONIFAS, ministre à Lyon, XII, 488.

BONIGOL (Dame), réussit à passer à Genève, XI, 158.
BONISSEL (Jacob), pendu, III, 12.
BONNAIL, membre du consistoire de Montpellier, III, 225.
BONNAUD (Marie) apostasie et obtient une pension, III, 499.
BONNAULT (Jean), d'Alais, assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.
BONNEFOUS (Antoine), au colloque de Montpellier (1562), III, 228.
BONNEFOY, famille noble de la Saintonge, XI, 319.
BONNEFOY, professeur de droit à Genève, IV, 17 et suiv.
BONNET, condamné aux galères, IV, 229.
BONNET, ministre à Saintes (1590), IV, 322.
BONNET, ministre réfugié, IX, 153; — pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 223.
BONNET, proposant, arrêté et bientôt relâché, IV, 229.
BONNET (Antoine), pasteur à Mâcon, réfugié à Neuchâtel, XII, 351.
BONNET (Charles), chef d'une école philosophique à Genève, ses doctrines, IV, 361 et suiv.
BONNET (Jean), de Bellegarde, étudie à Die, V, 307.
BONNET (Jules), communications d'une lettre de Théodore de Bèze à Henri IV sur son abjuration, I, 39-41; — de lettres de l'amiral de Coligny et de sa famille, I, 368; — de lettres et de poésies de Catherine de Navarre avec deux lettres de Théodore de Bèze, II, 140-155; — de lettres d'Andelot et de Calvin, III, 238 et suiv.; — démontre la fausseté de deux lettres attribuées à Calvin, IV, 7 et suiv.; — notice sur Idelette de Bure, femme de Calvin, IV, 636 et suiv.; — la 1re édition de l'*Institution chrétienne* de Calvin, VI, 137 et suiv.; — Calvin au val d'Aoste (1536), IX, 160 et suiv.; — les derniers jours de Lefèvre d'Étaples, XI, 211 et suiv.; étude sur la Réforme en Italie, XII, 475 et suiv; — les amitiés de Calvin, XIII, 89 et suiv.; — Calvin en Italie, XIII, 183 et suiv.; — articles nécrologiques sur M. Henri Tronchin et le pasteur Gal-Ladevèze, XIV, 199, 343.
BONNET (Louis), pasteur à Francfort, XII, 198.
BONNIER assiste à l'assemblée de Milhau, X, 353.
BONNIOL (Jean), ministre de Calmont, réfugié en Hollande, VII, 430.
BONNIOL (Louis), mis en jugement à Grenoble, VII, 136.
BONNOT (Jonas), de Paris, IV, 91.
BONREPAUS, ambassadeur de France en Angleterre, chargé de désavouer les dragonnades, II, 53.
BONS (De), commissaire dans l'affaire Testard et Amyraut, XIII, 60.
BONSY (Cardinal de), archevêque de Narbonne, lettres à Noailles sur des conversions, I, 114-116.
BONY (De), pasteur des Cévennes, recommande la tolérance dans l'affaire Testard et Amyraut, XIII, 59.
BOONAERD (Matthieu), d'Enghien, persécuté, II, 392.
BOR (Jean), abjure, XII, 155.
BORBERION (Claude), ajourné (1535), X, 37.
BORDAIROLS (Jean), député au colloque de Castres (1561), X, 350.
BORDAT, pasteur à Bergerac (1561), VIII, 75.
BORDES, pasteur à Bordeaux (1566), VIII, 75.
BORDES (J.), pasteur en Angoumois, XII, 121, 123.
BORDES (Pierre), ministre de Sancerre, réfugié à Genève, II, 512.
BORDIER, pasteur de Laparade, XII, 256.
BORDIER, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.
BORDIER, de Genève, X, 239.
BORDIER (Henri), diverses communications, III, 538-539; V, 33 et suiv.; X, 105 et suiv.; — notice sur Jean Petitot, X, 175 et suiv.
BORDIER (Jacques), beau-frère de Petitot, IX, 307 et suiv.; X, 178 et suiv.
BORDIER (Pierre), émailleur, X, 176, 178.
BOREL, pasteur de Châteauneuf, réfugié à Berne, X, 328.
BOREL (David), relaps, réfugié en Irlande, VI, 9.
BORIES (A.), ministre de Cus, réfugié en Hollande, VII, 429.
BORNIER (Philippe), conseiller du roi, II, 92.
BORNIQUEL (De), à l'assemblée de Milhau, X, 352.
BORREL, pasteur vers 1567, IX, 296.
BORREL (Abraham), l'Ecole de théo-

logie, ou Académie de Nîmes, II, 543 et suiv.; — sur les archives du consistoire de Nîmes, VI, 11; — sur un portrait de Brousson, VII, 3 et suiv.; — autres communications, VI, 333; IX, 457; XIII, 288 et suiv.; — notice nécrologique, XIV, 48 et suiv.

BORREL (Joseph), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

BOSC (Antoine), du consistoire de Montpellier, II, 93.

BOSC (Laurent), conseiller-secrétaire du roi, II, 92.

BOSC DE LA CALMETTE (Anne-Antoinette), son mariage, IX, 310; — sa mort, IX, 311.

BOSCO (Pierre et Jehan de), pasteurs vers 1567, IX, 297.

BOSQUE (Catherine), poursuivie extraordinairement, VII, 138.

BOSQUET (Jean), pasteur à Caen (1596), IX, 9.

BOSSE (Abraham), graveur, X, 176; — inhumation de ses fils Daniel et Jean, XIII, 226.

BOSSUET, ce qu'il dit de l'amiral Coligny, I, 260, 261; — sa conduite à la révocation de l'édit de Nantes, IV, 113 et suiv.; X, 50 et suiv.; — ses instances pour obtenir les matériaux de deux temples démolis, X, 115 et suiv.; — ses soins pour les conversions, X, 116 et suiv.; — contraintes et violences exercées dans le diocèse de Meaux contre les nouveaux convertis, X, 117 et suiv., 213; — les Nouveaux Catholiques du diocèse s'efforcent de fuir, X, 215 et suiv.; — mesures de rigueur réclamées contre divers suspects, X, 217 et suiv.; — mémoire à M. de Pontchartrain, X, 218 et suiv.; — deux chefs de famille et d'autres religionnaires arrêtés sur sa demande, X, 221 et suiv.; — opinion de Bausset sur le rôle de Bossuet à la révocation, X, 222 et suiv.; — ce qu'il dit de la vie des Vaudois, VI, 26 et suiv.; — jeunes protestantes de son diocèse enlevées à leurs familles (1683), IX, 62 et suiv.; — extrait du journal *la Presse* sur le rôle de Bossuet à la révocation de l'édit de Nantes, au sujet des *Mémoires et Journal de l'abbé Le Dieu sur la vie et les ouvrages de Bossuet*, IX, 350 et suiv.; — dévoilé par un prêtre de son diocèse, XIII, 97 et suiv.

BOSSUGUES (Philippe de), de Montpellier, II, 90.

BOSSUGUES (Pierre de), ancien de Montpellier, II, 89.

BOSTAQUET. Voy. Dumont.

BOUAY (Femme), exilée, IV, 209.

BOUCAUD, docteur en médecine de Montpellier, sa mort, III, 226.

BOUCAUD (Jean), ancien de Montpellier, II, 92.

BOUCERON (René), sieur de Grandry, gouverneur de l'île d'Oléron, III, 134.

BOUCHARD D'AUBETERRE, famille protestante de la Saintonge, XI, 319.

BOUCHARD D'AUBETERRE (Antoinette), femme de Jean de Parthenay, lettres consolatoires sur la mort de son mari, II, 426 et suiv.; III, 36 et suiv., 265 et suiv.; V, 18 et suiv., 141 et suiv.; — son testament, XIII, 306.

BOUCHAVANNES (de), capitaine huguenot, VIII, 411.

BOUCHAVANNES (H. de), lettre à Madame de La Trémouille, X, 381.

BOUCHER, cordelier, se convertit, II, 281; — reprend le froc, II, 282.

BOUCHER, pasteur à Jargeau, XII, 120.

BOUCHER, pasteur à Chauny, VIII, 424, 454.

BOUCHER (Isabelle), mise à la Bastille, XIII, 6.

BOUCHEREAU, proposant, V, 297.

BOUCHEREAU (Samuel), recteur de l'Académie et pasteur de Saumur, I, 310; — lettres à M. et à Madame de La Tabarière, XII, 399 et suiv.

BOUCHET (Jean), poète (1476-1555); détails biographiques, V, 267; — *la Déploration de l'Eglise militante sur ses persécutions intérieures et extérieures*, etc., V, 268 et suiv.

BOUCHETIÈRE (De La), réfugié en Angleterre, IX, 225.

BOUDE, pasteur à Caussade, XII, 60.

BOUDET (Suzanne), procès-verbal de sa déclaration qu'elle entend vivre et mourir dans la R. P. R., V, 189.

BOUET, pasteur à Montagnac, X, 198.

BOUFFARD (François), sieur de Fiac, assiste au colloque de Castres (1561), X, 348.

BOUFFARD (Jean de), sieur de Madiane, X, 351.

BOUFFARD-LA GARRIGUE, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

BOUGUEROLLES (Jean), arrêté dans une assemblée du Désert, IV, 136.

BOUGY (Le marquis DE), seigneur de CALONGES, arrêté à la frontière, abjure, II, 173; — sort de France et se retire en Hollande, IX, 309; XIII, 315.

BOUHEREAU (ÉLIE), ministre réfugié à Dublin, ses papiers manuscrits, II, 408 et suiv.; — détails biographiques, II, 410; — communication relative à ses papiers, VI, 8.

BOUILLANNE (JACQUES), martyr, VIII, 303.

BOUILLON (Duc DE) abjure en 1635, I, 49; — lettre de consolation à Madame de La Trémouille, X, 373.

BOUILLON (Mlle DE), lettres à Madame de La Trémouille, X, 358, 359.

BOUILLON (ÉLISABETH DE NASSAU, duchesse DE), lettres à sa sœur, Madame de La Trémouille, VI, 191 et suiv.; — détails sur sa famille et sa vie intime, VI, 199 et suiv.; — lettre de consolation à Madame de La Trémouille, X, 356; — sa mort, XIII, 120.

BOUILLON (HENRI DE LA TOUR, vicomte DE TURENNE, duc DE), maréchal de France, II, 298 et suiv.; — ses conversations avec Daniel Chamier, II, 317-319; — se présente devant la chambre de l'Édit de Castres, III, 371 et suiv., 469, 552 et suiv.; — son caractère et ses enfants, VI, 199; — lettre inédite à lord Burghley, grand chancelier d'Angleterre (1593), X, 116 et suiv.; — sa fille épouse le duc de La Trémouille, XIII, 120 (Voy. LA TOUR D'AUVERGNE).

BOUILLY (DE), VII, 178.

BOUIS, pasteur à Layrac, XIII, 318.

BOUISSON, lecteur de l'église d'Embrun, réfugié à Lausanne, XIII, 151.

BOULARD, avocat, sa maison pillée, II, 382.

BOULET (DANIEL), galérien, XIV, 253.

BOULLANGER, pasteur à Frossay (1563), VII, 329.

BOULLIER, ministre réfugié en Hollande, VII, 434.

BOULLON (PIERRE), ministre réfugié à Londres (1572), II, 26.

BOULONOIS (DANIEL), galérien, VIII, 517.

BOULOT (PIERRE), pasteur à Mâcon vers 1567, IX, 296.

BOUNIOL (JEAN), galérien, VIII, 502.

BOUQUIN, pasteur dans l'île d'Oléron (1560), VIII, 74.

BOURBANON (CLAUDE), clerc des finances, ajourné (1533), XI, 254.

BOURBON, pasteur à Villeréal vers 1567, IX, 295.

BOURBON (ANNE DE), lettre consolatoire à Madame de La Trémouille, X, 265.

BOURBON (CATHERINE DE), sœur de Henri IV, trop peu connue, I, 331; — détails biographiques, II, 140-141; — lettre à Théodore de Bèze, II, 142; — sonnets et stances, II, 142-146; — lettres à Théodore de Bèze, II, 149 et suiv.; — aux ministres de l'église réformée de Nérac, III, 279 et suiv.; — transfère l'Académie d'Orthez à Lescar, III, 289; — actes consistoriaux et chronique de l'église recueillie en sa maison (1594-1604); fragments empruntés par Paul Ferry au registre desdits actes, sous le titre d'*Observations séculaires*, V, 148 et suiv.; — fragment de la *Chronique* de Jean de Morey (1599), V, 284 et suiv.; — protestation en conséquence de la conférence entre M. Couet, ministre, et Cornelet, docteur papiste, V, 290 et suiv.; — sonnet, V, 292.

BOURBON (CHARLOTTE DE), fille du duc de Montpensier, abbesse de Jouarre, se fait protestante, IX, 274.

BOURBON (HENRY DE), prince de Béarn, lettre inédite pour presser l'envoi de secours (1569), XI, 349 et suiv. (Voy. HENRI IV).

BOURBON (HENRY DE), lettre de consolation à Madame de La Trémouille, X, 264 (Voy. CONDÉ).

BOURBON (LOUIS DE). Voy. CONDÉ.

BOURBON (LOUIS DE), lettre de consolation à Madame de La Trémouille, X, 265, 266.

BOURBON-CONTI (ARMAND DE), gouverneur du Languedoc, VI, 12.

BOURBON-MONTPENSIER (Duc DE), gouverneur de Bretagne, lettre à la municipalité de Nantes (26 août 1572) pour recommander le massacre des Protestants, I, 60, 61.

BOURBONNAIS, l'édit de Nantes dans cette province, XII, 374 et suiv., 509 et suiv.; — extraits du registre des arrêtés et délibérations de la ville de Moulins depuis 1616 jusqu'en 1634, XIII, 18 et suiv.; — commission à Thevin et de Rouvré de visiter les provinces de Bourgogne, Bresse, Auvergne, etc., pour régler les plaintes des Réformés, XIII, 19 et suiv.; — lettres aux commissaires et aux

échevins de Moulins touchant l'exécution des édits de pacification, XIII, 22 et suiv., 208 et suiv.; — signification, à la requête de Me Hérault, de la réponse des commissaires touchant son droit d'exercice, XIII, 207 et suiv.

BOURCARD (Jean-Jacques), réfugié à Bâle, IV, 129.

BOURCE (De), victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

BOURCHENIN, description d'un volume de chansons spirituelles, et autres communications, VIII, 130; XI, 242, 248.

BOURCHENIN (Pierre), refus de sépulture, X, 86.

BOURDET, pasteur, assiste au synode de Montpellier (1654), X, 49.

BOURDEUX (Alexandre de), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

BOUREL (Antonin), diverses communications, IX, 297; X, 16, 208; XI, 107 et suiv.

BOURFACT, pasteur à Vesc, X, 340.

BOURG (Jean de), brûlé, II, 380.

BOURGEOIS (Jean-Jacques), capitaine des Vaudois, X, 160 et suiv.

BOURGES, prise par les Protestants, V, 386 et suiv.

BOURGES (De), réfugié en Prusse, XIII, 315.

BOURGIER (Denize), réfugiée en Suisse, III, 14.

BOURGOGNE et BRESSE, documents relatifs aux anciennes églises de ces provinces, IX, 100 et suiv.

BOURGOIN, dit Dagnon, de Nevers, réfugié à Genève, II, 512; — ministre à Bourges, V, 387.

BOURGUAY (Louis), galérien, I, 51, 56.

BOURGUET (Jacques), teinturier à Nîmes, II, 92.

BOURGUET (Louis), de Nîmes, réfugié à Neuchâtel, IV, 157; IX, 466; — sa biographie, IX, 483, 484.

BOURGUIGNON, pasteur dans le Blésois, XII, 120.

BOURREL (Gabriel), fabricant de bas, condamné aux galères (1754), X, 149 et suiv.

BOURRELEY (Jacques), galérien, III, 12.

BOURRI, pasteur en Bourgogne, VII, 332.

BOURRY (François), galérien, I, 51, 55.

BOURSAUT (Daniel), pasteur réfugié en Hollande, VII, 431.

BOUSENQUET, réfugié en Suisse, VII, 189.

BOUSNIER, pasteur à Figeac (1567), IX, 295.

BOUSSON, docteur en droit, réfugié en Suisse, IX, 152.

BOUSQUET (Antoine), réfugié dans le pays de Liége, XIII, 165.

BOUSQUET (Dlle), des Cévennes, réfugiée à Lausanne, XIII, 151.

BOUST (Ésaïe), pasteur à Castelmoron, XII, 256.

BOUTEROUE, député des églises, VI, 362.

BOUTEROUE, pasteur à Frontignan vers 1567, IX, 296.

BOUTITON, pasteur du Désert, II, 181; VI, 377.

BOUTON (David), ingénieur du roi, XIII, 227.

BOUVET, famille protestante de Dangeau, XI, 277.

BOUVIER, secrétaire du synode de Montpellier (1654), X, 49.

BOUVIER (Jacques), pasteur à Tours (1558), VIII, 73.

BOYER, ministre dans l'île de Rhé (1590), IV, 321.

BOYER, réfugié à Berne, X, 329.

BOYER (Jacques), pasteur du Désert, II, 585; VII, 42, 357, 462; XI, 101; — cause d'un schisme dans l'église, II, 586; — sa lettre au duc de Richelieu à l'occasion du départ de Louis XV pour l'armée, IX, 440 et suiv.; — sa lettre à l'intendant Le Nain, IX, 246 et suiv.

BOYER (P.), naturalisé à Neuchâtel, III, 621 et suiv.

BOYER (Pierre), pasteur à Canaules, réfugié en Hollande, VII, 433; — lettre au synode d'Arnheim, V, 493.

BOYVE, réfugié à Neuchâtel, III, 624.

BOYVE (Antoine), compagnon de Farel, IV, 156 et suiv.

BOYVILLE (Jean de), huissier de la duchesse de Lorraine, V, 157 et suiv.

BRABANÇON, sieur de Canny, assiste au colloque de Poissy, VIII, 411.

BRACHET DE LA MILLETIÈRE (Madeleine), sa mort, XII, 282.

BRACHET DE LA MILLETIÈRE (Théophile), notice biographique (1620-1645), VIII, 252 et suiv.

BRACONNEAU, prisonnier à la Bastille, XII, 415.
BRACQUE latin (Le ou la), situé en face du presche des Huguenots, en 1562; explication de ce mot, XIII, 116, 283 et suiv.
BRAIS (Étienne de), ministre et recteur de l'Académie de Saumur, I, 311; II, 327.
BRAIS (Samuel de), pasteur réfugié en Hollande, VII, 429.
BRANDOUIN (Estienne), avocat à Saint-Affrique, réfugié à Vevey, IX, 372.
BRASSAC (De), à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
BRASSARD (Isaac), ministre à Montauban, V, 258; VI, 424 et suiv.
BRASSART (Isabeau de), femme du pasteur Belvèze, IV, 437.
BRASSARD (Jean), avocat, ancien de Montauban, au synode de Loudun, VIII, 149.
BRATH (Antoine), député au colloque de Castres (1561), X, 349.
BRAZY (Jean), pasteur à Sedan, XII, 16.
BRAZY (Richard), principal du collége de Châtillon, VII, 355.
BRÉDA (Georges de), pendu, III, 529 et suiv.
BRÉMOND (Jacques), poursuivi extraordinairement, VII, 137.
BRÉQUIGNY (Jean de), sculpteur, XIII, 226.
BRETAGNE, la Réformation dans cette province au XVIe siècle, VII, 322 et suiv.; — tableau chronologique des pasteurs des églises, VII, 329 et suiv.; — les églises moins persécutées qu'ailleurs, I, 62.
BRÉTIGNY (D^lle de) contribue aux frais du culte à Dangeau, XI, 277.
BRETINAULD (De), famille protestante de Saintonge, XI, 318.
BREUIL (Voy. Du Breuil).
BRIAND (Estienne), pasteur réfugié en Hollande, VII, 433.
BRIATTE, pasteur en Picardie, préside le consistoire tenu le 30 septembre 1772 à Lemé; principaux réglements adoptés, VIII, 558 et suiv., 567; XII, 17.
BRIBARD (François), brûlé, II, 380.
BRICHEAU DE CRÉDY, protestant opiniâtre, III, 315 et suiv.
BRICONNET, évêque de Meaux, partisan de la Réforme, VIII, 389 et suiv.
BRICONNET (Madelaine), noyée à la Saint-Barthélemy, IX, 38
BRIDIER, père pénitencier converti à la Réforme, VII, 423.
BRIENNE (De), branche de la famille de Ramerupt, réfugiée en Hollande (Voy. Ramerupt); détails généalogiques, VIII, 119 et suiv.; XIII, 281 et suiv.
BRIFFAUT (Jean), ministre, réfugié en Hollande, VII, 434.
BRIGAUD (Veuve), emprisonnée à Grenoble, VII, 137.
BRILLEGENT (Paul), étudiant à Nîmes, III, 46.
BRINHAC (De), à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352-353.
BRIOLAY (Nicolas), pendu et brûlé, VIII, 66 et suiv.
BRION, gouverneur du marquis de Conti, sa mort, IX, 38.
BRIOT (Guillaume), peintre, inhumé à Paris, XIII, 229.
BRIQUEMAULT, victime de la Saint-Barthélemy, VIII, 77.
BRIQUEMAULT (Henri de), réfugié en Prusse, I, 234.
BRISEBARRE, pasteur à Saint-Quentin, VIII, 454.
BRISON (Joachim), chef huguenot dans le Vivarais, II, 38.
BRISSAC (De), pasteur à Agen, XII, 15.
BRISSAC (Jacques de), sieur Des Loges, ministre de Loudun, V, 480; — fait l'ouverture du synode de Loudun, VIII, 147; — est nommé secrétaire, VIII, 151; — une lettre inédite, XI, 103.
BRISSAC DU VIGNEAU (Benjamin de), ministre de Châtellerault, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 434.
BRISSON (Bertrand), chapelier de La Rochelle, condamné à l'amende, VII, 270-274.
BRIZÉ (Claude-Antoine), prêtre marié et converti, VIII, 574.
BROCA (Jean), pasteur du Désert, incarcéré à Meaux, I, 176; — pasteur à Copenhague, notice biographique, VII, 36.
BROCAS (Pierre de), pasteur à Casteljaloux, XII, 256, 346; — son procès, IX, 53 et suiv.; — exilé, XIII, 317.
BROCCART (Martin), libraire, abjure, III, 453.
BROCHARD, membre de l'église de Poitiers (1561), XIV, 329.

BROCHE (Étienne), sieur de Méjaannes, ministre de Sainte-Hippolyte, député au synode de Loudun, VIII, 150 et suiv.; — membre d'une commission chargée d'inspecter les académies protestantes, III, 52.

BROCHIÈRE (Marguerite), convertie, II, 378.

BRODEAU, sieur de La Chassetière, secrétaire des commandements de la reine de Navarre, III, 133.

BROGUIES (baron de) assiste à l'assemblée de Milhau, X, 352.

BROSSARD DU FRESNE (Marie-Marguerite de), détenue dans un couvent, VII, 423.

BROSSE (Salomon de), architecte, X, 176; — construit le second temple de Charenton; prénom de Jacques erroné; était huguenot, V, 168 et suiv.; — son inhumation, XII, 280-281.

BROSSY (De), lieutenant de cavalerie, VIII, 447.

BROUART, soumis à une visite domiciliaire, X, 54.

BROUART (Marie), veuve Mirat, ses enfants enlevés, X, 52 (Voy. Mirat).

BROUSSON (Claude), pasteur du Désert, ouvrages dont sa vie a été l'objet, II, 355 et suiv.; — deux sonnets sur sa mort, II, 356 et suiv.; — son dossier, II, 582 et suiv.; — son portrait peint par Peter Van Bronkorst, en 1693, appréciation artistique; ordonnance de l'intendant du Languedoc mettant sa tête à prix, son signalement, VII, 3 et suiv.; — sa lettre à Basville, VII, 5 et suiv.; — quelques détails sur sa vie, VIII, 527 et suiv.; — récit peu connu d'une assemblée qu'il tient au désert, VIII, 529; — copie manuscrite de quelques-uns de ses sermons; lettre au roi sur la persécution, VIII, 586 et suiv.; — les prières et méditations pour le temps présent, VIII, 595 et suiv.; — parallèle avec Bossuet, VIII, 594 et suiv.; — fragments de son sermon *la Manne mystique du désert*, VIII, 606 et suiv.; — réfugié à Lausanne, IX, 196; — sa mémoire justifiée, X, 172; — deux lettres de lui à la bibliothèque de Genève, XI, 86.

BROUZAT (Jacques), diacre de Lunel, III, 228.

BROUZET, pasteur du Bas-Languedoc, réfugié en Suisse, IV, 3.

BRUÈRES (Des). Voy. Anice.

BRUGNIER, ancien de Nîmes, réfugié à Zurich, VII, 57.

BRUGUIER (Guillaume), pasteur, exerce ses fonctions à Saint-Maurice de Casevieille, XII, 157.

BRUGUIER (Jean), pasteur à Nîmes, III, 51.

BRUGUIÈRE, pasteur à Calvisson, réfugié en Suisse, IX, 152.

BRULÉ, pasteur à Valence (1559), VIII, 74.

BRULY (Pierre), martyr (1545), I, 162; VI, 179.

BRUMAN (Jacques), l'un des principaux soutiens du protestantisme en Thiérache, guide de Claude Brousson, VIII, 526 et suiv.

BRUMAUD DE MOULINARS (Jean), pasteur de Châtellerault, réfugié en Hollande, VII, 431.

BRUN, galérien, XI, 396.

BRUN, pasteur à Romorantin, XII, 120.

BRUN (Jacob), pasteur dans l'Agenais, XII, 257; — réfugié en Hollande, V, 372; VII, 432.

BRUN (Jacques), converti de Gap, II, 378.

BRUN (Jean), enfant confesseur, VII, 436.

BRUNEL réclame sa fille mise de force au couvent, II, 358 et suiv.

BRUNES (Jean de), pasteur à Lyon, XII, 484.

BRUNET, bibliographe, *erratum* et amende honorable au sujet de la *France protestante*, XI, 234 et suiv.

BRUNET (Anne), condamnée à l'amende, V, 309 et suiv.

BRUNET (Antoine), greffier, huguenot obstiné, V, 317.

BRUNET (Madelaine et Marthe), huguenotes opiniâtres, expulsées de France, VII, 425.

BRUNETON (De). Voy. Salve.

BRUNIER, famille protestante, notice biographique, I, 477.

BRUNIER, pasteur d'Uzès, II, 293; VI, 12, 39; X, 49; XIII, 143.

BRUNIER (Mlle), transférée à Amiens, II, 345.

BRUNIER (Abel) feint d'abjurer avec sa sœur et son plus jeune frère; les trois autres frères s'exilent, I, 477; — dénoncé à l'évêque de Blois, se réfugie en Hollande avec sa fille aînée, I, 478; — passe en Angleterre et y meurt; sa femme restée à Blois avec quatre enfants qu'on lui enlève, meurt de chagrin et de misère, I, 479; — discours adressé à M. Bertier, évêque de Blois, par

Abel Brunier au sujet des conversions forcées, I, 479.
BRUNIQUEL (Gabriel de), réfugié en Suisse, IX, 469.
BRUNIQUEL (Jacques) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.
BRUNO (Magdelaine) de Saint-Bonnet, abjure, II, 378.
BRUTEL (Étienne), épitaphe et généalogie, II, 241-242.
BUARD, famille protestante de Marchenoir, XII, 44.
BUCER, réformateur de Strasbourg, X, 215.
BUEIL (De), lettre à Madame de la Trémouille, X, 372.
BUDÉ (François et Jean de), réfugiés à Genève, II, 512.
BUDON (Jacques), pasteur à Caen, sa mort, IX, 9.
BUFFET, pasteur à Metz, V, 287.
BUGNET, réfugié en Angleterre, VIII, 139 et suiv.
BUGNET (Jean-Baptiste), cordelier, se convertit, II, 283; — pasteur à Compiègne, XI, 413.
BUHI (De), frère aîné de Duplessis-Mornay, VII, 172.
BUISSON (Louis), pasteur à Valleraugue, XIV, 5.
BUISSY (Vincent de), ministre réfugié à Londres (1572), II. 26.
BULLETIN de la Société de l'histoire du Protestantisme français, ce qu'il sera, son rôle, I, 13; — son influence, I, 14; — mesures générales relatives à sa publication et à sa composition, I, 8-17; — mis à l'*index* par l'*Univers*, III, 223 et suiv.; — introduction à la 6e année, VI, 1; — sa transformation, XIV, 60 et suiv.; — lettre du pasteur Tachard sur les modifications annoncées, XIV, 201 et suiv.
BULLINGER (Heinrich), pasteur à Zurich, XII, 228.
BULLION (Claude de), maître des requêtes, ses relations avec Chamier, II, 299 et suiv.
BUNEL (Jacob), peintre, II, 276.
BUNGENER, pasteur à Genève, l'Esprit de la Saint-Barthélemy, IV, 147; — Calvin, sa vie, son œuvre et ses écrits, XI, 325.
BURCEL (Anne de), Dlle Des Garennes, son abjuration, V, 522 et suiv.
BURE (Idelette de), femme de Calvin, IV, 636 et suiv.; — lieu de sa naissance, IX, 26 et suiv., 213.
BUREAU, proposant, arrêté, IV, 229.
BURETTE (Thomas), ou Buyrette, pasteur à Lyon, réfugié en Lorraine, I, 163; — tué à la Saint-Barthélemy, IX, 38.
BURGEAT, famille protestante de Vitry-le-Francais, XI, 152, 360.
BURLAMAQUI, professeur de droit à l'Académie de Genève, IV, 368.
BUSSELOT, signataire de la requête des protestants de Lorraine, XI, 424.
BUSSY, tué à la Saint-Barthélemy, IX, 37.
BUTINI, pasteur de Genève, dessert l'église de Lyon, XII, 487.
BUYS (Antoine), poursuivi extraordinairement, VII, 135.
BUZANVAL (De), ambassadeur de Henri IV en Hollande, II, 28-29; — sa mort, VII, 339.

C

CABANE. Voy. Bachelar.
CABANES (Barthélemy), mort relaps; procès-verbal dressé par un prêtre catholique, II, 77 et suiv.
CABANIS (François), nouveau catholique suspect, III, 482.
CABANIS (Jean), III, 482.
CABASSUT (Pierre), docteur en droit, II, 93.
CABERNOUX (Jacques) ou Combernoux, galérien, I, 58.
CABET, secrétaire du consistoire de Vienne, XIII, 129.
CABIBEL (Jean), pasteur à Roquecourbe, XI, 478.
CABOCHE, secrétaire du roi de Navarre, IX, 42, 43.
CABOT (Claude), arrêté dans une assemblée du Désert, IV, 136.
CABROL (Charles de), réfugié en Prusse; sa mort, VII, 201.
CABROL (Henriette de), petite-fille de Henri de Mirmand, IV, 158.
CACHIN, greffier à Dangeau, XI, 276.
CADARS (Vicomte de), chef huguenot

dans le Rouergue, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 351.

CADINAT, réfugié en Allemagne, VI, 440.

CAEN, dénonciation d'une assemblée tenue dans la Généralité après la fermeture du temple, III, 473; — circulaire de l'intendant aux curés, III, 476 et suiv.; — registres de l'église retrouvés (1560-1657), XI, 1 et suiv.; — réorganisation de l'église, XIII, 339 et suiv.

CAGNY (Marquis de), transféré de la Bastille au château de Loches, II, 345.

CAHAIGNES (De), son fils enfermé dans un couvent, VII, 422.

CAHAIGNES (Pierre de), pasteur à Fécamp (1570). XI, 5.

CAHANEL, transféré de la Bastille au château de Loches, II, 345.

CAHORS (André), ancien de Durfort, III, 228.

CAIGET (Lucas), curé d'Alençon, converti, VIII, 67.

CAILLARD, médecin d'Alençon; le roi de Navarre est parrain de sa fille, VIII, 69.

CAILLE (Antoine), pasteur à Lyon, XII, 484.

CAILLOU, proposant, arrêté, IV, 229.

CAIRON, pasteur à Cajarc, réfugié en Suisse, IX, 153.

CALABRAY, famille protestante de Dangeau, XI, 277.

CALANDRINI, pasteur et professeur de théologie à Genève, IV, 366 et suiv.; XI, 85, 183, 394 et suiv.; XII, 487.

CALANDRINI (Jean-Louis), banquier à Genève, XII, 487.

CALAS (Jean), son exécution, récit d'un témoin oculaire, III, 625 et suiv.; — lettre inédite de Rousseau au sujet de la réhabilitation de Calas, IV, 240 et suiv.; — dix-neuf lettres de Voltaire sur le même sujet, IV, 241 et suiv.; — son Procès et sa Famille, par M. Ath. Coquerel fils, IV, 647; — anecdote à propos de l'affaire Calas, IV, 647 et suiv.; — sonnet sur sa mort, X, 423; — lettres de Court de Gébelin au sujet de l'affaire Calas, XI, 82.

CALCEL (Paul), de Saint-Gladie, pasteur réfugié en Hollande, VII, 430.

CALCOEN (Cornélis), ambassadeur de Hollande à Constantinople, X, 401, 415.

CALIGNON (Soffrey de), chancelier de Navarre, II, 258, 270; — ses fils mis en pension chez Casaubon, III, 468.

CALLOT (Magdeleine), poursuivie extraordinairement avec sa fille, VII, 137.

CALLOUE (Veuve), meurt à la Bastille, XII, 415.

CALLOUVILLE (De), ses deux fils mis dans des couvents, VII, 422.

CALONGES (De). Voy. Bougy et La Chaussade

CALVIÈRE (Pierre de), seigneur de Saint-Césaire, III, 47.

CALVIÈRE-SAINT-COSME. Voyez Saint-Cosme.

CALVIN (Jean), son rôle d'après M. Guizot, I, 22; — constitue l'église de Genève, I, 75; — parent d'Olivétan, I, 77; — son avertissement en tête de la 1re édition de la Bible française, I, 77, 78; — revoit le travail d'Olivétan, I, 78-80; — le fait réimprimer à Genève, I, 78; — publie les psaumes de Marot, I, 95; — préface de la 1re édition, I, 143-147; — lettre à Pierre Martyr, I, 249, 250; — son opinion sur la conjuration d'Amboise et le rôle qu'il y a joué, I, 250-252; — réponse de Pierre Martyr, I, 252, 253; — Note sur l'arrêt du Parlement de Paris portant condamnation de l'*Institution chrétienne*, II, 107-110; — Observations sur la date de la 1re édition de ce livre, II, 110-112; — du vrai rôle de Calvin dans l'affaire de Michel Servet, II, 114, 115; — fait traduire en français les *Loci communes* de Mélanchthon, II, 122, 123; — préface, II, 124-127; — son rôle actif au consistoire de Genève, II, 509 et suiv.; — *Histoire de l'esprit des cordeliers d'Orléans*, etc., III, 32 et suiv.; — lettres à d'Andelot, III, 240, 250, 252; — deux lettres de provenance jésuitique attribuées à Calvin; preuves de leur fausseté, IV, 7 et suiv.; — fac-simile de la signature authentique de Calvin, IV, 10 et suiv.; — publication de ses *Lettres françaises*, II, 393 et suiv.; IV, 403 et suiv.; — a-t-il permis de tuer un jésuite? IV, 150 et suiv.; — une chanson qui lui est attribuée, existe-t-elle? VI, 18; — date de la 1re édition de l'*Institution chrétienne*, VI, 137 et suiv.; — ses divers pseudonymes, VI, 140; — opinion de M. Michelet sur sa conduite à l'égard de Servet et du parti des Libertins, VI, 340 et suiv.; — éclaircissements sur la chanson at-

tribuée à Calvin, VI, 341 et suiv., 416 et suiv.; VII, 90 et suiv.; — fragment d'un de ses sermons manuscrits, VI, 343 et suiv.; — deux sonnets sur sa mort, VII, 15; — a-t-il dénoncé Servet à l'archevêque de Lyon? VII, 225 et suiv.; VIII, 499, 500 et suiv.; — Calvin au val d'Aoste, IX, 160 et suiv.; — comment osa-t-il revenir en France en 1536 et put-il le faire sans être inquiété? XI, 325 et suiv.; — prêcha à Angoulême en 1534, XII, 122; — ses œuvres complètes, XII, 188 et suiv.; — célébration de l'anniversaire triséculaire de sa mort, XII, 464; — ses amis, Guillaume Farel, Pierre Viret, XIII, 89 et suiv.; — ses disciples à Halle-sur-la-Saale, XIII, 113 et suiv.; — son voyage en Italie (1536), XIII, 183 et suiv.; discussion sur la date de ce voyage, ses incidents, sa durée; l'épître de l'*Institution* à François Ier a-t-elle été composée à la fois en latin et en français? XIII, 183 et suiv.; — note rectificative d'une assertion de M. Rosseeuw Saint-Hilaire dans son Histoire d'Espagne; preuves que Calvin a vivement blâmé ceux qui détruisaient les croix et les images, XIV, 127 et suiv.; — extrait d'une lettre à Bullinger, XIV, 319; — lettres de diverses églises de France (1561-1562), XIV, 319 et suiv., 363 et suiv.

CALVINISME en France depuis 1669 jusqu'au rétablissement de la tolérance en 1788, 2 vol. in-folio manuscrits; nature et provenance de ce recueil, XIII, 167 et suiv.

CAMBOIS DU ROC (Jean), ministre réfugié en Hollande, VII, 433.

CAMBOLON, avocat, réfugié à Neuchâtel, X, 322.

CAMBRÉSIS, la Réforme dans ce pays au XVe siècle, III, 255 et suiv.; commencements de la Réforme dans la ville de Chastel, en Cambrésis, premières persécutions, III, 256 et suiv.; — soulèvement du peuple en faveur d'un prisonnier, III, 259; — le prêche, III, 260; — remontrances du clergé, refus des Réformés de se soumettre, III, 261 et suiv.; — discussion dogmatique sur la messe et la cène, III, 263 et suiv.; — images et autels abattus; propositions de Mgr de Cambrai, III, 396 et suiv.; — réponse des Réformés, III, 398; — l'archevêque refuse toute concession, III, 398 et suiv.; — remontrances et requête des Réformés, III, 400 et suiv.; — réponse de l'archevêque, III, 402; — nouvelles remonstrances et requête au comte de Horn, III, 405; — émotions populaires, moines chassés, III, 407; — placard de l'archevêque, III, 408; — propositions de ceux de la religion, III, 411 et suiv.; — convention entre les Catholiques et les Protestants, III, 414; — émeutes populaires, établissement d'un consistoire et d'un conseil de justice, III, 525 et suiv.; — triomphe de la Réforme dans la ville du Cateau, III, 527; — la ville assiégée et prise; procédures, jugements, exécutions, III, 528 et suiv.; — serment imposé à tout bourgeois du Cateau, III, 533 et suiv.; — registres de l'église du Cateau-Cambrésis: mariages, III, 534 et suiv.; — baptêmes, III, 535 et suiv.; — rétablissement du culte réformé, III, 538.

CAMÉRON (Jean), recteur de l'Académie de Saumur, I, 310; — son influence sur cette Académie, II, 326, 330, 331; — détails biographiques, ses écrits, VI, 247 et suiv.; — défendu par La Place au synode national d'Alençon, XIII, 48 et suiv.

CAMINEL (David), ancien de Montauban, décrété, V, 258; VI, 424 et suiv.

CAMISARDS, une réquisition militaire, II, 460; — lettre écrite par deux religieux de Nîmes sur l'exécution de Ravanel, Catinat, Jonquet et Vilas, II, 462 et suiv.; — autre lettre sur le même sujet, II, 466 et suiv.; — ravages causés par les Camisards, II, 585; — un souvenir des Camisards et de Basville, III, 237; — lettre de Fléchier y relative, XI, 393 et suiv.

CAMP (Daniel de), ministre de Roucy, VIII, 444, 454, 455.

CAMPAGNE (Isaac), du Béarn, ministre réfugié en Hollande, VII, 432.

CAMPAGNE (Marc de) ou de La Campagne, sommelier de la duchesse de Bar, nommé ancien, V, 156 et suiv.

CAMPAN (Dlles), élevées par leur père dans la religion protestante, VI, 278.

CAMPDOMERC (Pierre), de Roquecourbe, pasteur réfugié en Hollande, V, 372; VII, 428.

CAMPO (Cristoval de), hérétique livré au bras séculier, XI, 337.

CAMPREDON, pasteur du Désert, VII, 464.

CAMUS (Alexandre), jacobin converti, martyr, XII, 481.

CAMUS (Pierre-Bernard), martyr, XIV, 253.

CANATHES (Pierre), assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

CANAYE, famille protestante alliée aux Gobelin, IV, 492 et suiv.

CANAYE (Jacques), sieur de Brannay, teinturier, IV, 494.

CANAYE (Louis de), gentilhomme de la chambre de Monsieur le Prince, IV, 496.

CANAYE (Philippe), sieur du Fresne, président de la chambre de Castres, II, 257; — abjure, II, 265 et suiv.; — ses relations avec Chamier, VI, 35 et suiv.

CANDIAC, conseiller en la chambre de Languedoc, agent du duc de Rohan près de Richelieu, IX, 303 et suiv.; — lettres au duc de Rohan, XI, 381 et suiv.

CANDOLLE (De), de Marseille, réfugié à Genève, II, 512.

CANDOLLE (Daniel de), genevois, abjure à Paris, XIII, 195 et suiv.

CANDOLLE (Pyramus de), envoyé de la république de Genève auprès de Henri IV, obtient l'entrée en France des livres imprimés à Genève; deux lettres à ce sujet, V, 446 et suiv.; ses Mémoires, XII, 117.

CANIS (Pierre), assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

CANNONE (Jehan), dit Jeunet, pendu, III, 530 et 533.

CANNY. Voy. Brabançon.

CANOLLE, pasteur de l'Agénais, XII, 256, 257.

CANTIQUES sur la persécution, I, 387; — strophes de cantiques recueillies à Meaux, II, 415; — d'un huguenot inconnu (1560-1562), V, 382; — dédicace à une dame, V, 393 et suiv.; — avis au lecteur, V, 394; — cantiques sur les règnes de Henri II et de François II, V, 395 et suiv.; — sur l'édit de juillet, V, 507; — sur l'édit de janvier, V, 509 et suiv.; — sur le massacre de Vassy, V, 511 et suiv.; — sur l'association et prise d'armes des Réformés, V, 513; — sur la prise de Bourges, V, 516 et suiv.; — sur la bataille de Dreux, V, 518; — sur la paix (mars 1562), V, 520.

CANUS (Alexandre), dit du Moulin, martyr, II, 380.

CAP DE LANE (Antoine), ancien de Saint-Amans, député au colloque du Languedoc (1562), III, 228.

CAPEFIGUE, à son dire, la révocation de l'édit de Nantes a sauvé la France, XII, 338.

CAPIEU, ministre condamné aux galères, VIII, 304.

CAPIEU, pasteur, député au synode du bas Languedoc, X, 49.

CAPITON (Mme), de Vitry-le-Français, XI, 155.

CAPPEL (Jacques), pasteur et professeur à Sedan, II, 328; XII, 16.

CAPPEL (Jacques-Louis), réfugié en Angleterre, II, 78; — lettre à M. Desmaiseaux sur Térence, II, 79, 80.

CAPPEL (Louis), ministre en Picardie, assiste au synode de La Ferté-sous-Jouarre (1564), IV, 197; — pasteur à Sedan, VII, 173; XII, 16.

CAPPEL (Louis), professeur à l'Académie de Saumur, I, 303-305; — XIII, 178; — recteur, I, 310; — son influence théologique, II, 327; XII, 178.

CAPUCINS (Les) de Corbigny et l'évêque de La Rochelle convoitent les biens des religionnaires fugitifs, IX, 432 et suiv.

CARAMA (Adrien de), ministre de Flandre, réfugié à Londres, II, 25.

CARBON (Jean) prêche dans le temple de Saint-Blaise, I, 163.

CARBONNIER, réfugié à Neuchâtel, IX, 478.

CARCENAT (Étienne) étudie à Die, V, 307; — pasteur dans le Bas-Languedoc, X, 45.

CARCENAT (Jacques), pasteur à Montpellier, II, 89.

CARCES (Comte de) tente de surprendre Avignon, XI, 469.

CARDEL, d'Alençon, emprisonné, VIII, 71.

CARDEL, ministre de Grosménil, réfugié en Hollande, VII, 432.

CARDEL (Jean), de Tours, prisonnier à la Bastille, IV, 372; XI, 249 et suiv.

CARDEL (Paul), ministre sous la croix, condamné à une prison perpétuelle, III, 591; — commission à La Reynie pour lui faire son procès, IV, 120 et suiv.; — lettres du roy, etc., au gouverneur des îles Sainte-Marguerite, III, 121 et suiv.; — notes biographiques, XI, 250-252.

CAREIL, famille protestante bretonne, VII, 328.

CARIER, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.

CARITA, apothicaire de Metz, arrêté, XI, 288; — abjure, III, 572.

CARLE (Jean), chapelain de l'hôpital français à Londres, XI, 403.

CARLIER (François), ajourné (1534), XI, 253.

CARLOT, XI, 384.

CARLOT (Alix de), l'évêque de Nîmes sollicite le don de ses biens, III, 499.

CARLOT (Édouard de), chargé d'inspecter les Académies, III, 52; — député au synode national de Loudun, VIII, 150.

CARMEL (Gaspart), dit Fleury, pasteur à Paris, III, 239; VIII, 72; XII, 10; — du Dauphiné, ajourné (1535), X, 38.

CAROLI (Pierre), docteur en théologie, ajourné, X, 34 et suiv.: XI, 253; — se retire à Genève, VIII, 62; X, 38.

CARON, de Rouen, zélé protestant, XI, 392.

CARON (Abraham), député par la Picardie à un synode provincial (1779), VIII, 564.

CARPENTIER (Pierre-Joseph), député par le Cambrésis à un synode provincial (1779), VIII, 565.

CARRIÉ (Jean), représentant d'Alby au colloque de Castres (1561), X, 348.

CARRIÉ (Pierre), docteur en médecine, IV, 437.

CARRIÈRE (C.), prisonnier au château d'If, XI, 393 et suiv., 402.

CARTAUX (Moïse), ancien de Charenton, XII, 13.

CARTE A PAYER de deux dragons logés à l'auberge, aux frais de M. de La Bouillonnière, etc., II, 479 et suiv.; 580 et suiv.

CARTEAU, proposant, traître, IV, 229.

CARTIER, de la colonie genevoise à Constantinople, X, 256, 460; XI, 61, 188.

CARTIER (Daniel), pasteur du Fleix, réfugié en Hollande, VII, 432.

CARTIGNY (Samuel), ancien de Saint-Quentin, VIII, 442.

CARUE DE GRAND-CHAMP (Guillaume), pasteur réfugié en Hollande, VII, 433.

CASALET, galérien, IV, 378.

CASAMAJOR (Arnaud de), ministre d'Oloron, député au synode national de Loudun, VIII, 151; — y prêche sur l'obéissance due à César, VIII, 175; — réfugié en Hollande, VII, 434.

CASAUBON, pasteur vers 1567, IX, 296.

CASAUBON (Anne de), veuve de Jean Rigoti: sa sépulture, XII, 284.

CASAUBON (Isaac), son caractère, II, 255, 256: — ses *Éphémérides*, II, 257-279; — ce qu'il dit de Théodore de Bèze, II, 289, 290; — lettre à son beau-frère Perillau, II, 290-292; — principal du collége de Nîmes, II, 323: — extraits de ses *Éphémérides*, III, 461 et suiv.; — prête une chemise au père Cotton, III, 450; — ce qu'il dit de la mort de Henri IV, III, 540; — son opinion sur Du Moulin, III, 548; — professeur à Genève, IV, 26; — une page des *Éphémérides*, (18 avril 1599), IV, 515 et suiv.; — impression de ses lettres, XI, 29 et suiv.; — un autographe, XII, 18; — notice biographique anonyme, trad. abrégée, XIV, 185 et suiv., 262 et suiv.

CASAUBON (Philippe), fille d'Isaac, sa mort, XII, 276.

CASSE (Jeanne), morte relapse, X, 198.

CASSEL, église française de cette ville; règlements sur le service divin; ordonnance du landgrave Charles Ier; première assemblée religieuse des réfugiés français, leur nombre, leur influence, I, 347-349; — autres colonies, I, 349; — inscriptions dans l'église et l'hôpital, I, 349, 350; — hôpital pour les Réfugiés; demande de secours à l'effet de l'achever, IV, 541 et suiv.

CASSER (Antoine), pasteur à Foix vers 1567, IX, 297.

CASSIN, de la colonie genevoise à Constantinople, X, 244, 256, 401, 405, 410, 415, 417, 459, 464; XI, 63 et suiv.

CASSIOPIN (Jean), peintre du roi, XIII, 229.

CASTAGNIER (Pierre), ministre à Puech-de-Gontaut, XII, 256.

CASTANET, XI, 384.

CASTANIER, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.

CASTEL, ministre de l'église française de Londres, VII, 178; — deux lettres de Th. de Bèze à lui adressées, VII, 400 et suiv.

CASTELFRANC (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

CASTELJALOUX, le culte réformé aboli (1682); pièces du procès des

deux pasteurs J.-L. Malide et Pierre Brocas, IX, 53-61.

CASTELLAN (Daniel), notaire converti, II, 378.

CASTELMORON. Voy. Cimetières.

CASTELNAU (Marquis de), fils du duc de La Force, ordre de le conduire à la Bastille, III, 165 et suiv.; — enfermé dans un couvent, III, 167, 169, 171; — ramené à Paris, III, 300 et suiv.

CASTEL-VERDUN, famille protestante de l'Albigeois, V, 80.

CASTET (Jean de), défenseur du Mas-d'Azil, V, 92.

CASTILIONE (François), ancien de l'église de Bâle, XII, 269.

CASTRES, syndicat du colloque tenu en 1561, X, 348 et suiv.

CATEL (Antoine), pasteur d'Authon, IV, 325; — réfugié en Hollande, VII, 428.

CATHOLIQUES (Nouveaux) dénoncés comme suspects, III, 482; IV, 511 et suiv.; VIII, 227 et suiv. (Voy. Convertis (Nouveaux).

CATHOLIQUES (Nouvelles), ce qu'elles devenaient entre les mains des convertisseurs, VIII, 245 et suiv.

CATINAT, chef camisard, son exécution, II, 461 et suiv.

CAUBERT (Jacques), ancien de Pignan, au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

CAUCHON DE MAUPAS (Pierre), abbé converti, VIII, 399.

CAUDET (lisez Cruzel), député par l'assemblée de Grenoble à Monsieur le Prince, XIV, 57.

CAULAINCOURT, famille protestante de Picardie, VIII, 427.

CAUMONT (Jacques de), marquis de Boisse, député au synode national de Loudun, VIII, 151.

CAUMONT LA FORCE (Famille de) Voy. La Force.

CAUMONT-MONTBETON (David de), guet-apens dont il est victime, sa fuite; condamné aux galères, II, 76; — sa petite-fille mise au couvent, II, 361 et suiv.

CAUSE (Antoine), de Saint-Hippolyte, sort du royaume, X, 447.

CAUSSADE (De). Voy. Daliès.

CAUSSE, proposant, XII, 59.

CAUSSE (Bertrand) assiste au colloque de Castres (1561), X, 348.

CAUSSE (Jacques), consul de Montpellier, II, 90.

CAUSSE (Pierre de), député par Montauban à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

CAUTÈRE (Bartholomé de), d'Enghien, retourne au catholicisme après la Saint-Barthélemy, II, 390.

CAUVIGNY (Jacques de), sieur de Maupas, de Caen, XI, 238.

CAUX (Isaac de), ingénieur et architecte, XI, 305; — mort à Paris, XIII, 227.

CAUX (Salomon de) ou Caus, la vérité sur la date et le lieu de sa mort, XI, 301 et suiv.; XII, 279; — actes relatifs à deux autres de Caux, de Dieppe, XI, 406 et suiv.; — propositions pour l'établissement de fontaines publiques à Paris (1621), XI, 443 et suiv.; — son nom donné à une rue de Paris; indication de divers ouvrages où se trouve reproduite la fausse légende de sa folie et de sa détention à Bicêtre, XIII, 193 et suiv.

CAUX (Thomas de), ministre de Dieppe, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 429.

CAVAGNES, conseiller au parlement de Toulouse, XI, 259; — victime de la Saint-Barthélemy, VIII, 77.

CAVALIER, prédicant, II, 591.

CAVALIER (Jean), chef camisard, lieu de son inhumation, I, 136; — sur la flotte ennemie, II, 465; — rectification au sujet de son inhumation et de son prétendu mariage, III, 113 et suiv.; — à La Haye, ses *Mémoires* prétendus, V, 484; — demande de secours en faveur des Cévenols, bataille d'Almanza, VI, 69 et suiv.; — appréciation de son rôle et de son caractère, communication de trois lettres de lui (1704) au capitaine Lefébure, au curé de Montpezat, à Basville, IX, 77 et suiv.

CAVALLIER (Henri), député au synode de 1758, III, 602.

CAVEL (Marie), rasée et enfermée, IV, 118.

CAYET (Victor-Palma), qu'est-ce que son épître à l'évêque de Bazas? VI, 342; — renseignements sur cette épître, VI, 418 et suiv.; — retrouvée enfin, VII, 13, 85 et suiv.; — le *Bonhomme* et le *Ramasseur*, VII, 88, (Voy. ces noms); — écrit contre Du Moulin, II, 281.

CAYEUX (De) se dispose à abjurer, XIII, 236.

CAYLAN (Mathieu), ancien de Ville-

magne, au colloque de Montpellier (1562), III, 228.
CAYLUS (Mme DE). Voy. MURÇAY.
CAZALLA (AUGUSTIN), une des victimes de l'auto-da-fé de Valladolid (1559), XI, 344; XII, 25 et suiv.; — son frère Pedro emprisonné, XI, 342.
CAZAUX (J.), pasteur à Gevaudun, XII, 256.
CAZEING (JEAN-PIERRE), ami de Calas; notice biographique, XII, 171.
CAZENOVE, de Saint-Sever, sa femme exhumée, XI, 144.
CAZENOVE (DAVID), son mariage annulé, XIV, 348 et suiv.
CAZENOVE (RAOUL DE), diverses communications, IX, 45 et suiv.; X, 21, 347; XII, 126; XIII, 115 et suiv.
CÉCIER (JEAN-FRANÇOIS DE), musicien, XI, 414.
CÉLÉRIEZ (BERNARD), bourgeois de Puylaurens, XI, 479.
CELLA (DAVID), régent de seconde à Genève, X, 234.
CELLERIER (J.-E.), notice sur l'Académie de Genève, IV, 13 et suiv.
CÈNE (NICOLAS DE), martyr, II, 381.
CÉNESME (DE), pasteur à Lyon vers 1567, IX, 294.
CENTGOODENS (GRATIAN DE), professeur d'hébreu à Orthez, III, 289.
CESAR (DON CARLOS DE), arrêté comme hérétique, XI, 342.
CÉSAR (DOMINIQUE), consul à Montpellier, II, 90.
CÉVENNES, dévastation des Hautes-Cévennes, cause principale de l'insurrection des Camisards, III, 171 et suiv.; — mémoire sur la conduite qu'on devait tenir à l'égard des habitants, réponse de l'intendant Lamoignon de Basville, III, 172 et suiv.; — projets que fait éclore l'insurrection, III, 173; — mémoire touchant les fanatiques des Cévennes, III, 174 et suiv.; — projet de Basville, III, 181; — tableau des paroisses, de la population et des revenus y annexé, III, 182; — ordonnance de Montrevel, III, 183 et suiv.; — nouvelle ordonnance concernant le dépeuplement et la destruction de diverses paroisses, III, 185 et suiv.; — lettre de Fléchier, III, 186 et suiv.
CHABANAY (PIERRE), neveu de Casaubon, II, 272.
CHABAUD, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.
CHABERT (SIMON), avocat, arrêté dans sa fuite et reconduit en Languedoc, VII, 136.
CHABOT, famille réfugiée en Hollande, V, 371.
CHABOT, de Nîmes, député en cour, III, 228.
CHABOT (JEANNIN), comte DE CHARNY, sa conduite à la Saint-Barthélemy à Dijon, plaque commémorative en son honneur, XIV, 347 et suiv.
CHABOT (PIERRE), proposant, III, 44.
CHABRAND, pasteur du Désert, dit LA CHAPELLE, VII, 462.
CHABREY (DANIEL), pasteur à Genève, XIII, 180.
CHABRIER (DANIEL), pasteur à Poet-Célar, réfugié en Hollande, VII, 432.
CHABROL (ANTOINE), galérien, I, 57.
CHABROL (JEAN), pasteur de Thouars, député au synode de Loudun, VIII, 150; — assiste Élisabeth de la Trémouille à son lit de mort, X, 261.
CHABUEL (JEANNE et OLYMPE) poursuivies extraordinairement, VII, 136.
CHADOIS (DE), famille protestante de l'Agenais, X, 338.
CHAFFIN (DE), refus de sépulture, XI, 143.
CHAGNARD (JACQUES), dénoncé pour mariage clandestin, V, 317.
CHAILLET, doyen à Neuchâtel, chargé de distribuer des secours aux réfugiés, X, 320.
CHAILLET (DAVID), ministre à Neuchâtel, XII, 228, 491; — à Vienne et à Lyon, XII, 483.
CHAILLON (ANTOINE), ministre à Angoulême (1534), XII, 122.
CHAINET, ministre en Poitou (1590), IV, 322.
CHAIS, pasteur à La Haye, X, 257, 419.
CHALANDOS (HENRIETTE DE), mise aux Nouvelles-Catholiques, IV, 218 (Voy. LUILLIER.)
CHALAS (ANTOINE), docteur et avocat de Nîmes, joue un rôle actif dans la dispute entre Chamier et Cotton, VI, 33, 34, 40, 42, 43, 45, 51.
CHALAS (JEAN), docteur en droit, VI, 41.
CHALBOT DE SAINT-ANDRÉ DE CLERQUEMORT, mémoire sur ses raisons de sortir de France, XI, 89.
CHALETTE (DE). Voy. DORIGNY.
CHALEX (Temple de), muré, I, 469.

CHALHIÉ (Jean), ancien de l'église de Mauzac, IV, 436.

CHALITTE (De). Voy Colignon.

CHALMOT, réfugié en Hollande, V, 481.

CHALVET (François), étudiant à Die, V, 307.

CHAMBARAN (De), pasteur à Baugency, XII, 120.

CHAMBART, ancien de Mauzac, IV, 435.

CHAMBAUD, famille protestante du Vivarais, sa généalogie, X, 21-22.

CHAMBAUD DE CHARRIER, famille protestante, son origine, IX, 29, 119; X, 20, 112, 345 et suiv.

CHAMBELY (François), pasteur au Havre (1558), VIII, 72.

CHAMBELY (Jean), pasteur en Piémont (1557), VIII, 76; — à Castelja loux, IX, 295.

CHAMBERÉ (De), ministre à Royan, IV, 323.

CHAMBON, proposant, III, 50; — pasteur du Bas-Languedoc, assiste au synode de sa province, X, 49.

CHAMBON (Alexandre), galérien, I, 176-182; X, 103; — mis en liberté, VII, 509.

CHAMBONAS (Charles-Antoine de la Garde de), évêque; lettre au duc de Noailles sur la conversion des Calvinistes, I, 165-166.

CHAMBRES DE L'ÉDIT, ou Chambres mi-parties auprès des anciens parlements, histoire de celle du Languedoc (1576-1595-1679), III, 362 et suiv.

CHAMBRIER (De), famille neuchâteloise, IV, 158.

CHAMBRIZÉ, ministre à Beauvoir-sur-Mer (1590), IV, 322.

CHAMBRUN, pasteur à Nîmes, XIII, 139 et suiv.

CHAMBRUN (De). Voy. Pineton.

CHAMIER (Adrien), ministre à Montélimar, député au synode de Loudun, VIII, 151 et suiv.

CHAMIER (Daniel), chargé par le synode de Gap de dresser un règlement pour les Académies protestantes, II, 156; — notice biographique et papiers de famille transmis par un de ses descendants, I, 19-20; II, 292; — détails sur Daniel Chamier et les circonstances dans lesquelles il fut appelé à se rendre à Paris, II, 293-295; — son portrait d'après un tableau du temps, II, 296; — Journal de son voyage en 1607, entrevues avec le roi, avec Sully, avec le père Cotton, avec le duc de Bouillon, son itinéraire, ses dépenses, II, 297-320, 430 et suiv.; — auteur de la *Panstratia catholica*, II, 329; — prêche à Angers en présence de Catherine de Navarre, V, 155; — demandé comme professeur par l'Académie de Die, V, 179, 299 et suiv.; — détails biographiques, ses écrits, VI, 245; IX, 115 et suiv.; — conférence théologique à Nîmes avec le jésuite Cotton (1600), VI, 29 et suiv.; — Extraits du récit de cette conférence par Daniel Chamier, VI, 31 et suiv.; — préside le synode national de Privas, VII, 342; — député au synode de Dordrecht, VII, 470; — autographe de lui, XII, 18; — régent au collége des Arts, à Nîmes, XIII, 294 et suiv.

CHAMIER (Daniel), ministre du Dauphiné, réfugié en Hollande, VII, 433.

CHAMON (De), ancien de Charenton, XII, 13.

CHAMPAGNE, le protestantisme dans cette province au XVIe siècle, XII, 349 et suiv.

CHAMPAGNE (De), lettre de consolation à Madame de Trémouille, X, 370.

CHAMPANIAT (Jean), étudiant en philosophie, embrasse la Réforme, VI, 8.

CHAMPBAUDOIN (De). Voy. Groslot.

CHAMPEAUX, député en cour par l'assemblée de Grenoble, XIV, 55.

CHAMPRONT (De), lettres de consolation à Madame de la Trémouille, X, 376, 384.

CHANDIEU (Antoine de), ou La Roche-Chandieu, sa mort, d'après d'Aubigné, I, 277; — ce qu'en dit Th. de Bèze, I, 279; — ministre à Paris, II, 248, 379, 384; — notice biographique, II, 385; XII, 10; — un sonnet sur la mort de Calvin, IV, 327; — préside le synode de la Ferté-sous-Jouarre (1564), IV, 196-197; — deux sonnets sur la mort de J. Calvin, VII, 14 et 15; — envoyé à Poitiers par l'église de Paris, VII, 353-354; — pasteur à Orléans, XII, 8; — deux autographes de ses fils Jean et Jacques, XII, 231.

CHANDIEU (Ésaïe de), vers latins écrits sur un exemplaire du *Mystère d'iniquité* de Du Plessis-Mornay, V, 403-405; — commissaire protestant

dans le Bourbonnais et le Lyonnais, XII, 376 et suiv.
CHANDURIÉ, requête à fin d'inhumation de son beau-père, II, 179; — épouse Marie de Daugeau, II, 180-181.
CHANGOBERT. Voy. PITHOU.
CHANGUION, ministre du Poitou, réfugié en Hollande, VII, 429; — notes biographiques sur sa famille, massacre de Vassy, persécutions auxquelles elle a été exposée à la révocation, condamnation aux galères de son père et de son oncle, détails sur l'existence des réfugiés, XIV, 139 et suiv.
CHANGUR (ANTOINE), procureur à la chambre des comptes et ancien de l'église de Montpellier, II, 90-93.
CHANNING (W.), Vues sur l'histoire de l'humanité, I, 352-354.
CHANORIER (ANTHOINE), dit DES MÉRANGES, pasteur à Blois (1558), VIII, 73; — à Orléans, XII, 8.
CHANSONS historiques composées par les Protestants, II, 19-24; — spirituelles à l'honneur et louange de Dieu, etc.; sonnet sur le lever du soleil, III, 417; — spirituelle du XVIe siècle. *Espérance, Foy et Charité*, V, 140 et suiv.; — catholique contre les Huguenots, à l'occasion du massacre de Vassy, V, 391; — nouvelle, contenant la forme et la manière de dire la messe, sur le chant *hori, hori, l'asne*, etc., V, 392 et suiv.; — attribuée à Calvin, VI, 18, 341 et suiv., 416 et suiv.; VII, 90 et suiv.; — complaintes populaires du dernier siècle, VI, 342 et suiv.; — la chanson antihuguenote de *La Vache à Colas*, VII, 91 et suiv., 215 et suiv., 217 et suiv.; VII, 364 et suiv.; VIII, 7 et suiv.; — La chanson *Lætabundus, ô gras tondus*, VII, 367 et suiv.; — un vieux recueil de chansons du XVIe siècle à rechercher, VII, 368 et suiv.; — une chanson spirituelle d'Agrippa d'Aubigné, VIII, 280; — la chanson *O moines, moines, il faut vous marier*, et le recueil de *Chansons démonstrantes les erreurs et abus du temps présent*, etc., VIII, 280 et suiv.; — opuscule trouvé à la bibliothèque de Zurich, IX, 27 et suiv.; — chanson huguenote chantée à Metz et brûlée par le bourreau, IX, 52 et suiv.; — texte de la chanson *Eh bien!... Vous m'entendez bien!* IX, 138 et suiv.; — le *Dieu de pâte*, complainte satirique, IX, 234 et suiv.; — chanson patoise du Poitou contre la messe, IX, 339 et suiv.; — chanson composée contre les luthériens de Strasbourg, par un clerc du pays chartrain (1525), IX, 380-381; — poitevine sur la déroute du sieur de Soubise, X, 110 et suiv.: — *le Pape à la question*, chanson du XVIe siècle, 222-223; — l'*Église romaine aux abois*, X, 440-441; XI, 241; — *la Sorbonne la Bigotte*, chanson satirique du XVIe siècle, XII, 129 et suiv.; — spirituelle du XVIe siècle, XIII, 14.
CHANTEFOIN, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.
CHANTEFORT (ISAAC), ministre à Gercis, VIII, 430, 454.
CHAPEL, galérien, XI, 81.
CHAPOT (JEAN), brûlé, II, 380.
CHAPOUL (CATHERINE), abjure, II, 505.
CHAPPELLI (JACQUES), pasteur en Guienne (1559), VIII, 75.
CHAPPOT (JACQUES), pasteur à Poitiers (1543), VIII, 73.
CHAPPUIS, de la colonie genevoise de Constantinople, X, 238, 256, 405, 410, 415, 418, 459, 468; XI, 72, 182 et suiv.
CHAPRON, de Rouen, protestant opiniâtre, XI, 392.
CHARANCE (CH. PHILIBERT DE), converti au catholicisme, II, 377.
CHARDEVÊNE, relation du rapt de ses deux enfants, en 1641, XII, 348.
CHARDEVENNES (JACQUES), ministre de la Guienne, réfugié en Hollande, VII, 433; XIII, 317.
CHARDIN (PAUL), sa mort, XI, 299.
CHARDON (JEAN), pasteur à Saint-Imier, XII, 24.
CHARDON (SUZANNE), prisonnière pour cause de religion, III, 499; — convertit deux religieux, VII, 423.
CHARENTON (Collége de), projet d'établissement, opposition de l'Université de Paris, IV, 37 et suiv.
CHARENTON (Temple de), sermon prêché par Jacques Gantois, II, 15; — son histoire, 1° depuis son établissement (1606) jusqu'à la mort de Henri IV (1610) : demande de transfert du temple d'Ablon à Charenton, III, 418; — lettres patentes du roi, III, 421; — protestations de Jean Le Bossu, seigneur de Charenton, III, 422 et suiv.; — contrat d'acquisition de l'hostel de la Rivière, III, 424; — installation, III, 426 et suiv.; — émotion populaire, mot de Henri IV.

III, 427 et suiv.; — acte de foy et hommage de ceux de la R. P. R., III, 430; — protestation de Le Bossu, III, 433; — carte des environs de Paris, III, 434 et suiv.; — plan topographique, III, 435; — extraits du *Journal* de L'Estoile, III, 440 et suiv.; — extraits des *Éphémérides* de Casaubon, III, 461 et suiv.; — extraits des lettres du duc de La Force et lettre de Henri IV à Sully, III, 472; — 2° depuis la mort de Henri IV (1610) jusqu'à l'incendie du premier temple (1621) : sentiments des Huguenots en apprenant cette mort, et lettre de Jacques Bongars, III, 540 et suiv.; — leur situation, III, 544; — brevet de Louis XIII pour la continuation de l'exercice de la R. P. R. à Charenton, III, 546; — extraits des *Ephémérides* de Casaubon, III, 548 et suiv.; — du *Journal* de L'Estoile, III, 551 et suiv.; — extrait du *Mercure français*, IV, 29 et suiv.; — démêlés de l'Université de Paris avec les jésuites et avec Charenton, IV, 33 et suiv.; — l'*Oracle de Charenton*, pamphlet, IV, 40 et suiv.; — lettre de Sully, IV, 42 et suiv.; — démêlés avec le jésuite Arnoux, IV, 44; — extraits des registres du Conseil d'État, IV, 45 et suiv.; — Richelieu, évêque de Luçon, IV, 47 et suiv.; — épître au roi des ministres de Charenton, IV, 50; — pamphlet de Frizon, IV, 59; — Véron, jésuite, IV, 60; — d'Abra de Raconis publie deux volumes contre Du Moulin, IV, 61 et suiv.; — rôle de Louis XIII, IV, 63 et suiv.; — mort du duc de Mayenne, émeutes populaires, violences commises à Charenton, incendie du temple (26 septembre 1621), IV, 66 et suiv.; — procès-verbaux et pièces officielles y relatifs, IV, 78 et suiv.; — lettre du duc de Montbazon, IV, 88; — extraits des registres du parlement, IV, 69 et suiv.; — procès-verbal du lieutenant civil, assurance à ceux de la R. P. R. qu'ils peuvent faire leurs prières en sûreté dans une maison particulière, IV, 90 et suiv.; — procès-verbal du chevalier du guet, IV, 92; — récit des violences commises, par Marbault, IV, 94 et suiv.; — incendie de deux ponts dans Paris, panique populaire, IV, 100 et suiv.; — extraits des registres du parlement de Paris, IV, 103 et suiv.; — vers latins sur l'incendie du temple de Charenton et des ponts Marchant et aux Changeurs, IV, 104 et suiv.; — autres documents sur l'incendie du premier temple, IV, 476 et suiv.; — assemblée à l'hôtel-de-ville, IV, 478 et suiv.; — mandements expédiés en suite de cette assemblée, IV, 479 et suiv.; — lettres missives au roy sur le sujet des séditions, IV, 482; — à M. de la Ville-aux-Clercs, au duc de Luynes, IV, 485 et suiv.; — procès-verbal de ce qui s'est passé à la rue Saint-Antoine, IV, 486 et suiv.; — lettres du roy à la Ville, IV, 487; — du duc de Luynes; de M. Lucas, IV, 488 et suiv.; — la famille des Gobelin, IV, 489 et suiv.; — extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures du temple de Charenton, IV, 493 et suiv.; — 3° Depuis l'incendie du premier temple (1621) jusqu'à la mort de Louis XIII (1642) : situation des réformés de Paris en 1622, V, 162 et suiv.; — vue lointaine du premier temple, en 1615, V, 166 et suiv.; — édification du second temple par Salomon de Brosse, V, 166 et suiv.; — sa description, V, 169; — vue du temple avec explication, V, 174; — coupe transversale et perspective, V, 177; — coupe longitudinale, plan au niveau du sol, V, 178; — synode de l'Ile-de-France (1637), différend de MM. Du Moulin et Amyraut, VII, 408 et suiv.; — que sont devenus les registres et papiers du consistoire, XI, 417 et suiv.; — liste des pasteurs, XII, 11 et suiv.

CHARLES (Paul), professeur et pasteur à Montauban, III, 291; — détails biographiques, ses écrits, VI, 250; — commissaire dans l'affaire Testard et Amyraut, XIII, 60.

CHARLES IX, lettre écrite par son ordre aux cantons suisses protestants après la Saint-Barthélemy, qu'il présente comme une émeute populaire, assurance de faire respecter les édits de pacification, III, 274; — lettre du maréchal de La Châtre, IV, 28 et suiv.; — lettres au cardinal de Lorraine, V, 15-16; — ce qu'il pensait de la Réformation, V, 15; — instructions à son envoyé en Espagne, V, 17; — a-t-il tiré sur les Huguenots? V, 332 et suiv.; VI, 118 et suiv.; X, 5 et suiv., 105 et suiv., 199 et suiv.; — quinze vers sur la cour de Charles IX, VI, 418 et suiv.; VII, 223 et suiv.; — la fenêtre d'où il aurait tiré existait-elle en 1572? VII, 183 et suiv.; — ordre de faire prêter serment aux huguenots de Paris (1568), formule du serment, IX, 217 et suiv.; — lettres à la reine Élisabeth d'Angleterre (1572), XI, 272 et suiv.; — sa nourrice huguenote? XII.

479; — ordonnance (6 août 1564) en faveur des protestants de Nantes; défense de les contraindre à tendre leurs maisons, ordre de mettre en liberté ceux qui avaient été emprisonnés et d'indemniser ceux qui avaient été condamnés à des amendes, XIII, 203 et suiv.

CHARLET (Jean), député au synode de 1779, VIII, 564.

CHARLETON (Mme), prisonnière à Bordeaux, VII, 317.

CHARLIER (Jacques-François), ancien de Lemé, VIII, 568.

CHARMES (De), de Bourgogne, réfugié en Suisse avec sa femme et quatre enfants, XIII, 151.

CHARMUZY (François), pasteur à Lemé, VIII, 567; — restauration de cette église, VIII, 556; — lettre au confesseur Louis Martin, 557; — sa mort, 558.

CHARPENTIER (Jacques), rival et assassin de Ramus, ce qu'il dit de la Saint-Barthélemy, I, 375-376.

CHARPENTIER (Jehan), trésorier de l'artillerie, III, 135.

CHARRETIER (Guillaume), pasteur en Saintonge (1556), VIII, 74.

CHARRIER (Claude), dit La Touche, ministre réfugié à Londres, II, 26.

CHARTIER, pasteur de Pifons, XII, 120.

CHARTIER (Claude), pasteur à Pont (1568), VII, 330; — réfugié à Londres (1572), II, 27; — ministre à Châteaubriand, VII, 329.

CHARTIER (Jacquette), relapse, est bannie, III, 119.

CHARTRES (Benjamin de), ancien de Dangeau, XI, 279.

CHASSAIGNON (Jehan), reçu au ministère (1565) à Lyon, XII, 483.

CHASSEVANT (Jean), prêtre, partisan de la Réforme, VIII, 67.

CHASTAGNER, ministre à Saint-Seurin (1590), IV, 322.

CHASTAIGNER (François), lettre à son père, M. de la Rocheposay (1562), sur l'entrée du duc de Guise à Paris après le massacre de Vassy et sur le prêche des Huguenots, XIII, 15 et suiv.

CHASTEAU (Étienne), greffier à Fontenay, III, 127.

CHASTEAUNEUF, archiprêtre de Daglan, en Périgord, conversions forcées, II, 505 et suiv.

CHASTELLAIS (Jean), condamné au fouet, VIII, 67.

CHATAIN (Philipaz), mariée clandestinement, XI, 244.

CHATEAUBRIAND DE BEAUFORT établit dans son château le culte réformé, VII, 328.

CHATEAUFRANC (Jacques de) étudie à Die, V, 307.

CHATEAUNEUF, valet de pied de Louis XIV, ses arguments contre la religion des Huguenots, XII, 261 et suiv.

CHATEAU-THIERRY, la Réforme dans la ville et les environs, nombreux prosélytes en 1560, IX, 273 et suiv.; — la Saint-Barthélemy, la révocation et ses suites, IX, 274 et suiv.; — lieux de culte avant la révocation, VIII, 457-458.

CHATEAUVIEUX (De de), victime avec ses filles de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

CHATEAUVIEUX (Gaspard-Armand de), réfugié en Angleterre, I, 233.

CHATELAIN, pasteur en Hollande, IX, 310.

CHATILLON, maréchal de France, abjure en 1653, I, 48.

CHATILLON (François de), frère de l'amiral de Coligny (Voy. Andelot).

CHATILLON (François de), fils de l'amiral de Coligny, I, 368; — lettres à Messeigneurs les advoyer et conseil de Berne, pour demander leur intervention auprès du roi en faveur de lui et de ses frères et sœur, I, 370-371; — en faveur de la veuve de l'amiral, I, 371-372; — remercîments, I, 372-373; — autres lettres aux avoyer et conseil de la ville et canton de Berne, VIII, 132 et suiv.; — à sa femme Marguerite d'Ailly de Péquigny, II, 311, 312; IX, 46 et suiv.; — notice biographique, IX, 45 et suiv.; — réfugié en Suisse à la Saint-Barthélemy, XII, 266.

CHATILLON (Gaspard de), amiral (Voy. Coligny).

CHATILLON-SUR-LOING, sépulture de la maison de Coligny, III, 229, 346 et suiv.; — registres de son église, VII, 355 et suiv.

CHAUDEBONNE (De), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 382.

CHAUDESAIGUES (Jean), d'Aubaïs, réfugié à Wesel, VIII, 7.

CHAUFFEPIÉ (De), pasteur dans l'Agenais, XII, 257.

CHAUFFEPIÉ (De), ministre, sa mort, son mariage, son caractère, VI, 266 et suiv.

CHAUFFEPIÉ, pasteur à Niort, lettre à M. de la Tabarière, XII, 407.

CHAUFFEPIÉ, ministre à Couhé, réfugié en Hollande, VII, 432.

CHAUFFEPIÉ (Anne), journal manuscrit de l'époque des Dragonnades et du Refuge (1685-1688) : récit des persécutions subies, tentative de fuite en Angleterre, arrestation, emprisonnement dans la citadelle de l'île de Rhé, VI, 57 et suiv.; — transports successifs dans divers couvents, départ pour la Hollande, VI, 256 et suiv.; — mort de son père, détails biographiques, ainsi que sur sa mère et ses frères, VI, 266 et suiv.

CHAUFFEPIÉ (Benjamin de), sieur de l'Isle, pasteur à La Mothe, interdit, V, 309 et suiv.

CHAUFFEPIÉ (S. de), ministre à Aulnay, réfugié en Hollande, VII, 433.

CHAUMONT, galérien délivré, I, 177.

CHAUSSE, de Chantelu, réfugié à Genève, II, 512.

CHAUSSEAU, arrêté dans sa fuite, IV, 229.

CHAUSSES (Gilles), pasteur, prêté à Lyon, XII, 483.

CHAUSSON (Magdelaine), femme de Dortial, arrêtée avec lui, X, 103 et suiv.

CHAUVE (Jean), pasteur à Nîmes, puis à Sommières, VI, II; XI, 384; XIII, 139-140; — député au synode de Dordrecht, VII, 470.

CHAUVE ou CHAUVET (Raymond), réfugié à Genève, II, 512; — professeur au collége de Nîmes, III, 48.

CHAUVET, ministre à Saint-Hermine (1590), IV, 322.

CHAUVETON (Germain), ministre de Saint-Martin en Rhé (1590), IV, 321; VIII, 74; — sa *Défense de la vraye et pure doctrine*, XII, 337.

CHAUVIN, ministre d'Uzès, ordre de sortir du royaume, VII, 136; — réfugié en Hollande, VII, 434.

CHAVAGNAC (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

CHAVANNES (Frédéric), un opuscule inconnu de d'Aubigné, IV, 561; — autres communications, IV, 317-319.

CHAVANNES (Jules), numismatique antiprotestante, VIII, 100 et suiv.; — Pierre Poupo, poëte, IX, 126; — Tallemant de Lussac, IX, 345; — autres communications, IX, 459; X, 340, 396.

CHAVANON (Madelaine), veuve de François de Petit, réfugiée en Poméranie avec ses enfants, IX, 118.

CHAVIGNY (Dc de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 376.

CHAYER (Jaqueline), mère de Nathan d'Aubigné, VIII, 230.

CHEFFLART (Jehan), fustigé et banni, III, 528, 530, 533.

CHEIRON (Élie), pasteur à Nîmes, III, 53.

CHEIRON (Isaac), avocat au présidial et secrétaire de Chamier à la conférence de Nîmes, VI, 35, 38 et suiv.

CHEIRON (Pierre), recteur du collége des Arts à Nîmes, III, 46; XIII, 299 et suiv.; — signifie appel, au nom de Suffren, de la sentence du synode de Lyon, XIII, 141 et suiv.

CHEISSAC, sieur de Fontgrave, protestant opiniâtre, VII, 145, 153.

CHEMET, galérien, XIV, 139 et suiv.

CHEMIN (Jean), galérien, VIII, 517.

CHENAILLE (De), réfugié en Hollande, XI, 94.

CHENET (Pierre), brûlé, II, 382.

CHENEVIX (Benjamin), sieur de Béville, épouse Marguerite Froment, IV, 496.

CHENEVIX (Paul), époux de Suzanne Gobelin, IV, 492; — leurs enfants, IV, 494-495.

CHENEVIX (Paul de), conseiller au parlement de Metz, III, 566; — sa naissance et son mariage, IV, 495; — son activité pour la défense de Toul, prisonnier pendant la Fronde, ses deux mariages, ses enfants, III, 568 et suiv.; — révocation de l'édit de Nantes, III, 569 et suiv.; — sa maladie, refuse de se confesser, III, 570 et suiv.; — saisie et emprisonnement du cadavre, III, 572; — extraits des registres secrets du parlement, procès-verbal d'exécution de l'arrêt prononcé contre le cadavre, qui est traîné sur la claie, III, 574 et suiv.; VI, 312; XI, 283; — ses coreligionnaires l'enlèvent et l'enterrent, III, 575.

CHERMET (Gaspard), du Dauphiné, ajourné (1534), XI, 254.

CHÉRON, ministre apostat, XIII, 172.

CHÉRON (Gédéon), pasteur à Sedan, XII, 16.

CHERPONT, pasteur à La Gravelle (1583), VII, 330.
CHÉRUQUES (Dominique), galérien, s'échappe des galères et se réfugie à Genève, V, 71 et suiv.
CHESEAUX (De), son éloge, XI, 99.
CHETAINVILLE (De), sa fille, Madame de Bafour, marraine de Pierre Du Moulin, VII, 340.
CHEVAILER (Claude), apostat, II, 378.
CHEVALIER, professeur d'hébreu à Genève, IV, 14 et suiv.
CHEVALIER (Claude), pasteur dans le Poitou, VIII, 73; — à Alais, IX, 295.
CHEVALIER (Étienne), sieur de Prunay, conseiller de Jeanne d'Albret, III, 133; — victime de la Saint-Barthélemy, IX, 43.
CHEVALIER (Jacques), apostat, II, 378.
CHEVALIER (Jacques), jurisconsulte à Paris, IV, 91.
CHEVALIER (Jérémie), condamné à mort par coutumace, VIII, 517.
CHEVILLARD (Pierre), pasteur à Négrepelisse, IX, 296.
CHEVRIER (Jean), de la colonie genevoise à Constantinople, X, 242, 247, 251, 404, 414, 418, 422, 458, 460; XI, 64, 181.
CHEVRIGNY (De), membre de l'église de Dangeau, XI, 277.
CHIFFLARD (Jacob), de Vitry-le-Français, XI, 153.
CHION, pasteur d'Orange, persécuté, VI, 369.
CHION (David), poursuivi extraordinairement à Grenoble, VII, 135.
CHION (Élie) étudie à Die, V, 307; — pasteur à Livron, prêche à Lyon, XII, 487.
CHIRON, pasteur à Montélimar, réfugié en Suisse, IX, 147, 153.
CHIVRAY (Dlle de), réfugiée en Hollande, IX, 309.
CHLOROTES (Céphas), I, 79; X, 212, 213.
CHOART (Paul). Voy. Buzanval.
CHOISEUL (Judith de), fille du baron de Pressigny, inhumée à Paris, XIII, 225.
CHOISY (Guillaume), sieur de La Jarrie, gouverneur de Marans, III, 133.
CHOLIER, pasteur à Serres, lettre à lui adressée par Claude, VII, 21.
CHOLIN, relieur, ajourné (1534), X, 37; XI, 254.
CHOUDENS (Amédée de), pasteur au Pont-de-Veyle, assiste à divers synodes, VII, 332; VIII, 149.
CHOUET (Anthoine), imprimeur à Genève, VI, 11.
CHOUET (Robert), professeur de philosophie à Genève, IV, 203, 364; XIII, 181.
CHRESTIEN (Claude), avocat au parlement, IV, 493; — ses enfants, IV, 493, 494.
CHRISTIANI (Jacques), pasteur à Issoudun (1558), VIII, 73.
CHRISTOFLE, ministre à Turin (1558), VIII, 76.
CHRISTOPHE, duc de Wurtemberg, relation autographe de son entrevue avec les Guise, à Saverne, en 1562, peu de jours avant le massacre de Vassy, IV, 185.
CIMETIÈRES protestants de Paris, I, 484; — de La Ferté-sous-Jouarre, deux actes y relatifs, II, 413 et suiv.; — usage commun entre catholiques et protestants à Castelmoron, II, 502 et suiv.; — établissement d'un cimetière pour les protestants étrangers en 1720, III, 595 et suiv.; — arrêt du conseil d'État, III, 598 (Voy. Inhumation); — un prétendu cimetière de prétendus Réformés à Angers, X, 3 et suiv.; — cimetières et inhumations des Huguenots, principalement à Paris (1563-1592), XI, 132 et suiv.; 351 et suiv.; — cimetière de Saint-Germain ou Saint-Père, XII, 33 et suiv.; — cimetière de Saint-Marcel ou des Poules, XII, 141 et suiv.: — cimetière de Charenton, XII, 143; — usages des Réformés et prescriptions de la discipline ecclésiastique, décisions synodales et consistoriales touchant les inhumations et cimetières; tumulte à la Trinité en 1611, XII, 143 et suiv.; — les registres des quatre cimetières parisiens, XII, 274 et suiv., 367 et suiv.; XIII, 224 et suiv.
CISNEROS (Léonor de), condamnée à une prison perpétuelle par l'inquisition, XI, 338.
CLAIRAC, pasteurs de cette église jusqu'à la révocation (1530-1685), XII, 344 et suiv.
CLAPARÈDE, de Nîmes, réfugié en Suisse, IX, 153.
CLAPARÈDE défend l'église de Genève contre Voltaire, IV, 359.
CLAPARÈDE (Fulcrand), ancien de

l'église française de Leipzig, VIII, 317.

CLAPARÈDE (Théodore), diverses communications, XII, 74; XIII, 123, 126.

CLARI (Anthoinette), réfugiée de Provence (1688), XII, 442 et suiv.

CLARION, pasteur réfugié en Suisse, IX, 152.

CLARIS (De), curé de Saint-Jean-de-Criolon, XI, 99.

CLARIS, pasteur du Désert, diverses lettres, II, 240; IX, 244; — récit par lui-même de son arrestation, XI, 81; — enfermé dans le fort d'Alais, XI, 98.

CLAUDE (François), pasteur à La Sauvetat, XII, 256.

CLAUDE (Jean), ministre de Charenton, opposé à l'opinion de Jurieu, I, 48; — assiste au synode de Lisy, I, 459 et suiv.; — professeur à Montauban, II, 330; — notice biographique, II, 477 et suiv.; III, 13, 14; — professeur à Nîmes, II, 323; III, 51; — interdit et banni du Languedoc, VI, 12; — nouveaux détails biographiques, ses écrits, VI, 252 et suiv.; XII, 12; — permis d'imprimer sa *Réponse au livre de Mgr de Meaux*, IV, 115; — lettre à M. Cholier (19 mai 1676), VII, 21 et suiv.; — réimpression de ses *Plaintes des Protestants*, VII, 509 et suiv.; — lettre inédite à l'évêque de Londres, XII, 70 et suiv.; — administre chez lui le baptême à un enfant; quatre dépêches à ce sujet, XIII, 63 et suiv.

CLAUSONNE. Voy. Rocques.

CLAUZEL (Guillaume de), ancien du consistoire de Nîmes, II, 92.

CLAVEL (Gaspard), enfant protestant enlevé à ses parents, V, 318.

CLAVEL (Claude), ministre à Pau, Viret lui lègue ses papiers et ses livres, XIV, 298 et suiv.

CLAVERIE, décrété de prise de corps, II, 366; V, 413.

CLÉMENT, pasteur du Désert, VII, 464.

CLÉMENT (Jean), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

CLÉMENT (Pierre), pasteur à Vitry, XII, 353, 358.

CLERC (Jean), réfugié à Berne, de l'église de Nîmes sous la croix (1752), certificat et recommandation, IV, 4 et suiv.

CLERC (Samuel), ancien de l'église française de Berne, IV, 5.

CLERGÉ de France : trafic de ses biens; quittance du neveu du pape Léon X au trésorier du roi François Ier, pour une somme de 25,000 livres à compte de celle de 100,000 imputable sur le produit de la dîcime à tirer du clergé de France (1518); le chancelier Duprat, le concordat, IX, 120 et suiv.; — texte de la quittance, IX, 122.

CLERMONT (Marquis de), député général des églises, X, 117.

CLERMONT (Duc de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 361.

CLERMONT (Armand de), baron de Piles, tué à la Saint-Barthélemy, IX, 37; — son fils tué au siége de Rouen, XI, 143.

CLERMONT, dit La Fontaine, ministre de La Rochelle, II, 384.

CLERVAULT DE SAINT-CHRISTOPHE (De), documents de famille relatifs au payement de la pension de ses deux nièces au couvent et de ses neveux au collége, à la mise en liberté et au mariage de la demoiselle de Châteauneuf, V, 9 et suiv.

CLERVILLE, ministre dans l'Aunis (1590), IV, 321.

CLINET (Nicolas), ancien de l'église de Paris, brûlé, II, 381; XII, 13.

CLOCQUETTE (Benoict), membre du conseil de justice au Câteau, III, 526.

CLUSEL, ministre réfugié en Suisse, X, 91, 319; — abjure et se repent, X, 327.

COBREVILLE (De), gentilhomme picard ayant droit d'exercice, VIII, 447; — prisonnier à Noyon, VIII, 520; — son fils Isaac dénoncé comme huguenot opiniâtre, VIII, 545.

COCHARD (Isaac), prétendu converti, IV, 117; — mort relaps et traîné à la voirie, IX, 64.

COCHE (Martin), maître d'école à Lemé, VIII, 434.

COCHET (J.), ancien de Château-Thierry, VIII, 442.

COCHET (Louis), galérien, III, 295.

COCHIN (Jacques), marchand de Vitry, XI, 152.

COCHIS, pasteur à Jonsac, IX, 295.

COCQUERET, prisonnier pour cause de religion, IV, 209.

COCT (Anemond de), zélé pour la Réforme, VII, 237.

CODÈRE (Jean), docteur-médecin, réfugié à Neuchâtel, IX, 471.

CODUR (Philippe) ou Codurc, pasteur et professeur à l'Académie de Nîmes, II, 92, 159 et suiv.; III, 47, 48; — apostat, II, 325; — auteur du livre de l'*Obéissance*, etc., IX, 110 et suiv.; — notice biographique, IX, 113 et suiv.

COETROIS, ministre à Jonsac (1590), IV, 322.

COGNARD (Abraham), étudiant à Die, V, 307.

COGNIN (Guillaume), pasteur en Normandie vers 1567, IX, 294.

COGORDAN (Jean), poursuivi extraordinairement, VII, 137.

COIFFIER (André), brûlé, II, 383.

COILOTTE, réfugié dans le pays de Liége, XIII, 165.

COING (Paul), galérien, XIV, 253.

COLAS (Jacques), galérien, I, 55.

COLBERT (Jean-Baptiste), marquis de Seignelay et de Lonré, fils du grand Colbert, II, 65; — lettres au sujet de la conversion du duc de Caumont la Force et de ses enfants, II, 66-73; — défense aux dames de la Religion d'assister leurs coreligionnaires, II, 167-169; — lettre à l'archevêque de Paris sur les théatins qui font chanter un opéra dans leur église, II, 174-175; — extraits de diverses lettres et dépêches relatives à la conversion des marins protestants, II, 334-337; III, 474 et suiv.; — lettre à M. de La Reynie au sujet des Psaumes de la R. P. R., II, 340; — billets relatifs à l'incarcération de gentilshommes protestants, adressés à divers commandants de châteaux-forts, II, 344 et suiv.; — dépêche relative aux galériens protestants, III, 292; — lettres à l'archevêque de Paris et au duc de La Force au sujet de sa conversion, VII, 143 et suiv.; — sa prétendue tolérance envers les Réformés, XIV, 371 et suiv.; — vingt-six lettres relatives à la R. P. R., écrites par Colbert, Seignelay, Louvois (1680-1683) à M. de Breteuil, XIV, 372 et suiv.

COLET, famille languedocienne réfugiée en Suisse, II, 242.

COLIERS (De), ambassadeur de Hollande à Constantinople, donne une chapelle à la colonie genevoise, X, 250.

COLIGNON, famille protestante de Vitry, XI, 360.

COLIGNON (Marie), fille de M. de Chalitte, VII, 339; — épouse de Pierre Du Moulin, sa mort, VII, 473.

COLIGNY, tragédie d'Arnaud de Balucard (1740), X, 24.

COLIGNY (Famille de), naissance des enfants de l'amiral, mort de Charlotte de Laval, I, 275, 276 (Voy. aussi Chatillon et Entremont).

COLIGNY (Anne de), fille du maréchal de Châtillon, arrière-petite-fille de l'amiral, duchesse de Wurtemberg, III, 53; — d'abord zélée calviniste, puis luthérienne, III, 54 et suiv.; — trois lettres au pasteur Philippe, III, 56 et suiv.

COLIGNY (Charles de) abjure, I, 48, 276.

COLIGNY (Gaspard de), amiral de France, son caractère, I, 260; — ses dernières paroles; ce qu'en dit Bossuet, I, 261; — vicissitudes et description de son testament autographe, I, 262; — ce testament, confession de foi, dispositions relatives à ses enfants, dons et legs, I, 263-268; — son caractère et sa vie privée, I, 269-274; — dernière lettre à sa femme, I, 369; — copie de son testament au British Museum, II, 3-4; — sonnet sur sa mort par Le Gresle, II, 27-28; — lettre sans date et sans suscription, II, 543; — lettre consolatoire à Madame de Soubize, II, 550 et suiv.; — récit de sa mort, d'après Charles IX, III, 274; — ce que sont devenus ses restes mortels depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à nos jours, III, 346 et suiv.; — solennelle réintégration de ses restes au château de Châtillon, procès-verbal déposé dans la caisse de plomb qui les renferme, III, 348 et suiv.; — détails sur le château de Châtillon, III, 351 et suiv.; — portrait de l'amiral, III, 352; — sonnet sur sa mort par Louis d'Orléans, III, 538 et suiv.; — lettre à lord Burghley (1572), IV, 199; — estampe représentant sa mort, X, 106; — sa veuve (Voy. Entremont); — fragments de sa correspondance militaire et administrative dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur de Picardie avec de Humières, gouverneur de Péronne (1555-1560), ses services militaires jusqu'en 1555, XIV, 209 et suiv.; — lettres de provision qui le nomment à ce gouvernement, deux lettres de Henri II à cette occasion, XIV, 215 et suiv.; — lettres à de Humières, XIV, 302 et suiv.

COLIGNY (Henriette de), son mariage avec Hamilton, VII, 356 et suiv.

COLIGNY (Louise de), sa naissance, I,

275; — femme de Téligny, puis de Guillaume de Nassau, I, 276; — lettre aux advoyer et conseil de Berne, pour demander leur intercession en faveur de la veuve de l'amiral, I, 373; — son livre d'Heures, II, 4-8; — autre lettre aux avoyer et conseil de la ville et canton de Berne, VIII, 133.

COLIN, ministre sous la croix, ordre d'arrestation, IV, 125.

COLIN (Humbert), arrêté pour contravention aux ordonnances sur les enterrements, XI, 143.

COLIN (Paul), médecin de Vitry, inhumé à Paris, XIII, 229.

COLINET, famille protestante de Vitry, XI, 360.

COLIVEAUX ou Collivaux, famille protestante de Vitry, XI, 154, 155, 360.

COLIVEAUX (Paul et Jacques), réfugiés en Allemagne, VIII, 221.

COLLA (Jacques), sieur de La Madelaine, commissaire du roi au synode national de Loudun, son procès-verbal officiel, VIII, 147; — lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 384.

COLLADON, ministre à Vertueil (1590), IV, 323.

COLLADON (Germain), réfugié à Genève, II, 512.

COLLARDEAU, procureur fiscal, persécuteur des Réformés, I, 84, 86.

COLLARDEAU (Jeanne), blâmée pour avoir conduit sa fille au temple, VII, 270 et suiv.

COLLÈNES (De), ou Collines, pasteur à Vitré, VIII, 73.

COLLESSON, famille protestante de Vitry, XI, 360.

COLLET (Susanne), arrêtée dans sa fuite, XI, 175; — finit par passer à l'étranger, XI, 290.

COLLEVILLE. Voy. Lesueur.

COLLIETTE (Jean), ancien, de Chauny, VIII, 445, 534.

COLLIN, famille protestante de Vitry, XI, 155, 360.

COLLIN (D.), réfugié à Cassel, IV, 542.

COLLIOD, dit d'Ardenval, pasteur dans le Languedoc (1563), VIII, 75; IX, 294.

COLLONGES. Voy. Morel.

COLLOT D'ESCURY, histoire généalogique de cette famille réfugiée en Hollande et en Angleterre (1685-1834), X, 306 et suiv.

COLOMBEL, ou Colombix, capitaine huguenot, VIII, 247.

COLOMBES, martyr, XIII, 338.

COLOMBIERS, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

COLOMIÈS, dit Barelles, II, 384.

COLOMIEZ, pasteur à La Rochelle, V, 297.

COLONIES des Réfugiés: 1° *Friedrichsdorf*, près Francfort-sur-Mein (1686-1858), détails historiques extraits d'un manuscrit existant à la mairie, VIII, 79 et suiv.; — 2° *Erlangen*, presque rien qui rappelle la France, VIII, 219 et suiv.; — son passé, VIII, 220 et suiv.; — inscription de la pierre fondamentale du temple français, VIII, 222; — noms des pasteurs, VIII, 223 et suiv.; — jubilé centenaire de la révocation de l'Édit de Nantes, VIII, 224 et suiv.; — 3° *Schwabach*, peu de renseignements, noms de quelques pasteurs, VIII, 226 et suiv.; — 4° *Dresde*, situation des Réformés français, fondation de leur première église, VIII, 312 et suiv.; — 5° *Leipsick*, même situation qu'à Dresde, organisation de l'église, VIII, 316 et suiv.

COMAND (Antoine), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

COMBARIUS (Jacques), professeur à l'Académie de Nîmes, III, 46; XIII, 299.

COMBASSON (Antoine), dit Eymard, galérien, I, 54.

COMBE (J.), pasteur à Lausanne, IV, 3.

COMBELLE (Dlle), réfugiée à Lausanne, XIII, 151.

COMBES (Jean de), syndic de Lavaur, député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

COMBES (Pierre), pasteur à Cognac (1556), VIII, 74.

COMBILLON, pasteur français à Oppenheim, trad. de l'ouvrage de Moller: *Manuale de præparatione ad mortem*, XIII, 196 et suiv.; 284.

COMBLES (François), pasteur à Metz, III, 566.

COMBLES (Isaac de), pasteur à Lyon, puis à Metz, XII, 486.

COMITÉ de la Société de l'histoire du protestantisme français; exposé du but de la Société, I, 1-6; — cadre de ses travaux, I, 9-11; — organisation, I, 8; — circulaire, I, 11-14; — résumé de ses travaux, I, 15-18;

65-69, 129-132; — formation et composition, I, 15, 16; — formule de diplôme, I, 17; — appel aux consistoires pour qu'ils secondent activement les travaux de la Société, V, 255 et suiv.

COMMARC (Jean), ministre à Verteuil, député au synode de Loudun, VIII, 150; — commissaire dans l'affaire Testard et Amyraut, XIII, 60.

COMPAGNON (Simon), pasteur à Nîmes, III, 44.

COMPAING (Nicolas), sieur de Villette et de Fresnay, conseiller de la reine de Navarre, III, 124 et suiv.

COMPÉRAT, pasteur à Châtillon-sur-Loing, réfugié en Hollande, VII, 355, 429.

COMPLAINTES de l'église affligée, I, 316-319; — des églises du Désert, I, 387-389; — sur l'affaire des prisonniers de La Rochelle, par l'un d'eux (1720), IV, 179 et suiv.; — sur la mort de François Bénezet, pasteur du Désert (1752), XIV, 259 et suiv. (Voy. aussi Chansons).

COMTE (André et François), aux galères, III, 12.

COMTE (Antoine), pendu, III, 12.

CONDÉ (Louis de Bourbon, prince de), lettre à la reine-mère pour lui offrir l'appui des 2,150 églises réformées, en 1562, I, 211-212; — dessin du monument funéraire, élevé en 1818 sur le tertre où il fut assassiné, inscription, I, 428-429; — couplet sur sa mort, conduite du duc d'Anjou, I, 429-431.

CONDÉ (Henri de Bourbon, prince de), réfugié à Bâle à la Saint-Barthélemy, XII, 266; — lettre inédite, XI, 349; — lettre au duc de Rohan, VI, 54 et suiv.; — son rôle à à l'assemblée générale des députés des églises tenue à Nîmes, le deux octobre 1615, XIV, 51 et suiv.

CONDUT DE CLAUSEL, transféré de Vincennes au château de Guise, IV, 128 et suiv.

CONEL, pasteur du Dauphiné, chargé de recueillir les faits intéressant les églises, V, 304; VI, 340.

CONFESSION (Billets de), requête des sous-fermiers du domaine au roy, pour demander que lesdits billets soient assujettis au contrôle, V, 450 et suiv., 528 et suiv.; — communication de M. Nicolas, indiquant la date et les circonstances de ce factum, VI, 5 et suiv.; — extraits du *Journal* de Barbier: auteur supposé de cette requête, VI, 6 et suiv.

« CONFESSION DES PÉCHÉS (La) », cette prière liturgique est-elle bien l'œuvre de Th. de Bèze? IX, 287.

« CONFESSION COUPÉE (La) », *Méthode facile pour se préparer aux confessions particulières et générales*, de l'invention du R. P. Christophe Leuterbreuver, religieux de l'ordre de Saint-François (Paris, 1702); fac-simile de trois articles et nomenclature de quelques autres, V, 451 et suiv.

« CONFITEOR (Le) des Parpaillaux rebelles », X, 208 et suiv.

CONFORGIEN (De), commissaire du roi au synode d'Arnay-le-Duc, X, 226.

CONGNÉE (De), Voy. Levasseur.

CONGNÈRES (E.), pasteur à Lacépède, XII, 256.

CONQUERRANT (Gabrielle de), réfugiée à Neuchâtel, X, 91.

CONQUERÉ DE LACANE, pasteur dans l'Agenais, XII, 257.

CONRAD, pasteur à Tonneins (1661), XII, 15.

CONRART (Jacques), son baptême, IV, 494.

CONRART (Péronne), épouse de Henri Muisson, XIII, 229 et suiv.

CONRART (Valentin), notice biographique, III, 495 et suiv.; — un des fondateurs de l'Académie française, sa réponse à Bacon, IV, 516 et suiv.; — lettre inédite à Mlle Marie du Moulin, et la réponse, X, 388 et suiv.; — lettre d'André Rivet à lui adressée, XI, 36; — ancien de Charenton, XII, 14; — sollicité par les synodes de retoucher les Psaumes de Marot, XII, 250.

CONSEIL EXTRAORDINAIRE des églises réformées, II, 238-241.

CONSISTOIRES : du village d'Unet, combat la croyance en la sorcellerie; sentence contre le pasteur Dellos, convaincu d'avoir eu recours aux sorciers, I, 457-458; — de Négrepelisse, extraits du registre des délibérations, II, 13-14; — de Montpellier, extraits de ses archives, II, 89-95; — de l'église de Genève, ses registres, II, 509 et suiv.; — sa constitution, son autorité, II, 511; — les réfugiés français, II, 512; — les Libertins, II, 513; — état des mœurs, des esprits, des croyances, II, 514 et suiv.; — lutte contre Voltaire, II, 519; — juridiction, peines, procédure, II, 520 et

suiv.; — de la Guienne, dépossédés de leurs biens en faveur des hôpitaux, III, 120; — de Montpellier, découverte de deux liasses de papiers en volume, idée sommaire, VI, 9 et suiv.; — de Nîmes, ses archives, catalogue analytique des manuscrits, VI, 11 et suiv.; — de l'église de Lemé, VIII, 556; — principaux articles de son règlement, VIII, 559 et suiv.; — de Paris, liste de ses vingt-quatre membres au moment de la révocation, XII, 14.

CONSTANS, intendant de l'Académie de Montauban, IX, 407.

CONSTANS (Jean), ministre de Pons, XI, 319.

CONSTANS (Paul), pasteur à Montauban, VI, 245.

CONSTANT, notaire à Montauban, IX, 407.

CONSTANT, pasteur à Condom, vers 1567, IX, 295.

CONSTANT (Ambroise), pasteur à Montflanquin, XII, 256.

CONSTANT (E.), intendant de l'Académie de Montauban, IX, 407.

CONSTANT (François), relaps, banni, III, 119.

CONSTANT (Léonard), pasteur à Bâle, XII, 269.

CONSTANTIN, martyr, VI, 113.

CONSTANTIN, pasteur à Sainte-Foy, XII, 257.

CONSTANTINOPLE, colonie de protestants français et genevois, sa situation, IV, 384 et suiv.; — l'ancienne chapelle réouverte au culte en 1855, un souvenir des galères du grand roi, IV, 432 et suiv.; — notes sur l'état de cette église au XVIIe siècle, VI, 415 et suiv.; VII, 123 et suiv.; X, 233 et suiv., 399 et suiv., 458 et suiv.; XI, 61 et suiv., 181 et suiv.

CONTOUR (Guillaume de) assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

CONVERSIONS de la noblesse protestante au XVIIe siècle, I, 46-50; — forcées sous Louis XIV, I, 113-116; — observations et rectifications relatives aux conversions de la noblesse protestante au XVIIe siècle, I, 231-234; — mesures prises pour la conversion des marins protestants, II, 332 et suiv.; III, 474 et suiv.; VI, 175 et suiv.; — liste d'hérétiques convertis par les capucins du couvent de Gap, II, 377 et suiv.; — dans l'archiprêtré de Daglan, en Périgord, II, 505 et suiv.; — Mémoire pour la conversion de la ville de Strasbourg, par un R. P. jésuite, III, 62; — une conversion libre et édifiante en 1699, et les descendants du converti, III, 394; — correspondance de l'évêque de Grenoble avec M. de Barillon, évêque de Luçon, au sujet de leurs campagnes contre l'hérésie, III, 576 et suiv.; — d'un enfant mineur, V, 64 et suiv.; — une conversion bretonne par duplicata (1686), V, 522 et suiv.; — services impayables d'un président d'Aubusson, VI, 268 et suiv.; — Mémoire par un curé de la province de Bordeaux, au ministre secrétaire d'État (1715), pour l'entière conversion des nouveaux convertis, VII, 446 et suiv.; — conversions en masse dans le Languedoc (1683-1685); notes manuscrites sur un Nouveau Testament et un Psautier cévenols, VIII, 4 et suiv.; — quelques noms de convertis, VIII, 264; — de plusieurs protestants de Bernis, VIII, 374 et suiv.; — d'un religieux de l'ordre des Carmes (1556), IX, 30 et suiv.; — acte d'abjuration collective et officielle en Saintonge (1685); plusieurs descendants des signataires sont encore protestants, IX, 71 et suiv.; — par commandement militaire dans le Languedoc, en exécution de l'édit de révocation, IX, 219 et suiv.; — à Paris, au XVIIe siècle (1665-1673), extrait d'un registre de la paroisse Saint-Barthélemy, XIII, 195 et suiv.; — lettre de Mademoiselle de Scudéry sur les conversions et huitain adressé à Louis XIV, XIII, 230 et suiv.

CONVERTIS (Nouveaux), non-convertis, V, 315 et suiv.: — lettre de M. de Maillebois à l'évêque de Gap, V, 318 et suiv.; — recommandés par l'évêque de Rhodez, V, 213 et suiv.; — voleurs qui faisaient métier de se convertir, opuscule à ce sujet, VIII, 340 et suiv.; — mémoire de l'état des nouveaux convertis du diocèse de Noyon, en 1700, VIII, 544 et suiv.; — de Saint-Maurice de Casevieille, en 1714; mauvais catholiques, visite de la paroisse, XIII, 10 et suiv.; — recouvrement d'amendes sur eux imposées, en vertu de l'édit de 1724, XIII, 161 et suiv.; — état de ceux de la communauté de Mauzac qui ont été condamnés à l'amende, XIII, 162 et suiv.; — envoi au collecteur de l'état des amendes décernées contre les maîtres et maîtresses d'école de Mauzac, XIII, 163 et suiv.; — certi-

ficats du consul, XIII, 164 et suiv. (Voy. CATHOLIQUES (NOUVEAUX).

COP, réfugié à Genève, II, 512.

COPENHAGUE, les pasteurs de l'église française de cette ville; notices biographiques (1685-1856), VII, 30 et suiv.

COPIER (ANTOINE), pasteur dans le Languedoc, III, 44.

COQ (JACQUES DE), dit JUSTE JONAS, II, 384.

COQUEREL (ATHANASE) fils, détails biographiques sur Paul Ferry, Jean Le Bachellé, etc.; envoi d'une lettre de Jean Le Bachellé contenant un précis historique de l'église réformée de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 159-165; — délivrance d'Alexandre Chambon, galérien; les derniers galériens, I, 176; — étude sur Claude Goudimel et la musique du Psautier, I, 409-413; — vie et mort de Wolfgang Schuch, II, 632 et suiv.; — note nécrologique sur Abraham Borrel, XIV, 48 et suiv.; — notice sur Jean Fabre, XIV, 77 et suiv.

CORAS (JEAN), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 133; XI, 259.

CORBIÈRE, dit LA PICARDIE, pasteur du Désert, XIV, 174 et suiv.

CORBIÈRE (PH.), communications diverses sur les registres de l'église de Montpellier, II, 89; III, 225; IV, 392-403; V, 129; VI, 9; — auteur d'une *Histoire de l'église réformée de Montpellier*, X, 102, 173; — autres communications, XII, 234, 540; — notice biographique sur d'Améric, XII, 202 et suiv.; — autres communications, XIII, 39, 153; XIV, 202.

CORBIGNY, les capucins demandent les matériaux du temple après la révocation, IX, 432 et suiv.

CORBION (DE), huguenot opiniâtre, exilé, XI, 391.

CORDELIERS, l'esprit des cordeliers d'Orléans, récit d'une supercherie de moines, par Calvin; jeune novice jouant le rôle de l'âme d'une femme défunte, ses aveux et condamnation des cordeliers, III, 32 et suiv.

CORDES (JEAN), ministre réfugié en Hollande, VII, 434.

CORDIER, marchand de Rouen, suspect, XI, 392.

CORDIER, pasteur dans l'Agenais, XII, 256.

CORDIER (ARNOULD), pasteur vers 1567, IX, 296.

CORDIER (MATHURIN), ancien régent à Nantes, professeur à Genève, IV, 24; — à Neuchâtel, IV, 157; — ajourné par les gens du roi, X, 37; XI, 254.

CORMEL (GASPAR), dit FLEURY, pasteur à Paris, II, 248, 385.

CORNATON, enseigne de Coligny, X, 345.

CORNEILLE, capitaine au service d'Angleterre, X, 314.

CORNILHAN (JEAN et PIERRE DE) assistent au colloque de Castres, X, 348.

CORNILLIET (JEANNE), enfermée au château de Pons, VII, 437 et suiv.

CORRADON (BARTHÉLEMY), pasteur à Romorantin (1558), VIII, 73.

CORRÉGE (ANDRÉ), pasteur à Condorcet, réfugié en Hollande, VII, 428; X, 321.

CORTE (LOUIS), poursuivi extraordinairement, VII, 138.

CORTEIZ, pasteur du Désert, I, 389-391; II, 239; — son signalement, II, 591; — lettre à l'intendant Le Nain, IX, 249 et suiv.; — lettres à sa femme et journal, XI, 88; — deux lettres, l'une à Campredon : apologie des Protestants, XIII, 154 et suiv.; — l'autre à Dusain (de Nîmes), pour le mettre en garde contre Vesson, XIII, 159 et suiv.; — post-scriptum à ajouter à la fin de la première de ces deux lettres, XIII, 286.

COSNAC (DANIEL DE), évêque, lettres au duc de Noailles sur la conversion des Calvinistes, I, 167-173.

COSNE (PHILIPPE DE), libraire, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 42.

COSSÉ-BRISSAC (FRANÇOIS et MARIE DE), lettres de consolation à Madame de la Trémouille, X, 360.

COSSON, ministre en Saintonge (1590), IV, 322.

COSTA (DE), famille protestante de l'Agenais, X, 338.

COSTA (ISAAC DE), pasteur à Gratelou, XII, 15.

COSTA (JEAN DE), pasteur à Tonneins, XII, 15.

COSTA (J. DE), pasteur à Tonneins, réfugié, XII, 15; XIII, 315, 318.

COSTE, pasteur du Désert, II, 585; XI, 93.

COSTEBADIE (JEAN), pasteur à Tonneins, XII, 15, 346; XIII, 318.

COTELIER (JEAN), professeur à Nîmes, II, 325; III, 47.

COTTIBY, pasteur apostat, VIII, 264.

COTTIBY (Mme), réfugiée en Angleterre, IX, 225, 228.

COTTIN (Mme), née RISTEAU, notes biographiques, XII, 457; — lieu de sa naissance, acte de décès, XIV, 205 et suiv.

COTTIN (DANIEL), pasteur à Verneuil, VIII, 441; — arrêté à Paris, s'échappe, VIII, 520; — part de Hollande avec Cardel, III, 591.

COTTIN (J.), ancien de Saint-Quentin, VIII, 430.

COTTIN (JEAN), docteur en médecine, VIII, 438.

COTTON (PIERRE), jésuite, confesseur de Henri IV, sa conversation avec Daniel Chamier, II, 307 et suiv.; — ce qu'il dit en apprenant l'assassinat de Henri IV; visite à Ravaillac, III, 543 et suiv.; — récit par Daniel Chamier de la conférence théologique qu'ils eurent à Nîmes, VI, 29 et suiv.; — son pourparler avec Jean Gigord, XII, 284.

COUCY (DE), traîné sur la claie, VIII, 518.

COUDERC, de Mazelrosade, chef camisard, brûlé vif à Montpellier, III, 237.

COUET DU VIVIER (ABRAHAM), ministre de Roucy, VIII, 454; — réfugié en Hollande, VI, 314; VII, 433; VIII, 469; IX, 309 et suiv.

COUET DU VIVIER (ANNE) épouse Paul Chenevix, III, 568.

COUET (GENEVIÈVE), veuve de Fr. Gobelin, IV, 494.

COUET (JACQUES), sieur du Vivier, pasteur à Bâle, XII, 269 et suiv.; — un des chapelains de Catherine de Navarre, V, 154 et suiv.; — prêche à Metz, V, 286; — sa conférence avec Comelet, V, 290-291; — autographe de lui, XII, 20; — son tombeau, XII, 147; — avait desservi l'église de Villarnoul, XII, 229, 343; — une lettre de Henri IV, XII, 273.

COUET (JACQUES), pasteur à Paris, XII, 12.

COUET DU VIVIER (J.), ministre, lettre à Paul Ferry sur le synode de Loudun en 1659, VIII, 147.

COUET DU VIVIER (MADELAINE), femme de J. Durand, XIII, 123.

COULAN (PIERRE), ministre à Alais, son fils ANTOINE a laissé un journal inédit, XI, 88.

COULLEZ (PAUL), pasteur de Morgny, VIII, 442, 454, 455.

COULOMB, lettre à M. de Saint-Priest au sujet de la demande d'un passeport pour la veuve Farel, réfugiée, XI, 194 et suiv.

COULON (Famille), réfugiée à Neuchâtel, III, 624; IV, 159; IX, 480; X. 334.

COULON, proposant, III, 50.

COULON, pasteur du Bas-Languedoc, X, 43 et suiv.

COULON (PAUL), réfugié à Neuchâtel, IX, 478; — sa fondation pieuse, IX, 479.

COULOUGNAC (PAUL), son *Histoire*, X, 275.

COUPÉ, adjoint au modérateur du synode national d'Alençon, VII, 414; — son rôle dans l'affaire Testard et Amyraut, XIII, 41 et suiv.

COURANT, pasteur dans le Bas-Languedoc, X, 49.

COURAULT (JEHAN), moine augustin, ajourné (1534), X, 36; XI, 253; — pasteur à Paris, II, 248, 379; — notes biographiques, II, 384.

COURBANIÈRES, professeur de philosophie à Montauban, VI, 251.

COURCILLON DE DANGEAU, famille protestante, I, 49, 234; IV, 606; — nombreux renseignements puisés aux sources originales, V, 72 et suiv.

COURCILLON, ancien de Dangeau, XI, 276; — ses fils abjurent, I, 49; — une de ses filles se retire en Hollande, VII, 198.

COURCILLON (JACQUES DE), seigneur de Dangeau, IV, 324.

COURCILLON (JONAS DE), baron de BRÉTIGNY, lieutenant de Rohan, V, 86.

COURLAT (JEAN-PIERRE), pasteur à Walincourt, VIII, 575.

COURNUT (ANTOINE) assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

COURONNÉ (JACQUES), pasteur à Anthon, IV, 324 et suiv.; XI, 275.

COURREAU (ESTIENNE), pasteur à Aigues-Vives, IX, 295.

COURT (ANTOINE), pasteur, préside le synode du Bas-Languedoc et des Cévennes, I, 389-391; — réfugié à Lausanne, VII, 40; IX, 272; — inventaire de ses manuscrits conservés à la bibliothèque de Genève, XI, 80 et suiv. (Voy. aussi COURT DE GÉBELIN).

COURT DE GÉBELIN, manuscrit d'une *Histoire du refuge* perdu depuis 1784, son importance, I, 62, 63; — découverte d'une liasse de ses papiers, I, 133-135; — recherches à

Dublin, I, 135-136; — nouvelles trouvailles, I, 237-238; — ses démarches et sa lettre en faveur des deux derniers galériens protestants, I, 320-323; — projet d'un journal protestant, I, 392-396; — le premier article, 396-399: — manuscrits d'Ant. Court et de Court de Gébelin conservés à la bibliothèque de Genève, II, 225-230; — lettre à M. Vidal, en réponse à celle qui lui annonçait que les assemblées religieuses étaient interdites au Béarn; conseil énergique de continuer ces assemblées, II, 366 et suiv.; — lettre à l'assemblée synodale du Bas-Languedoc, détails sur les services qu'il rendait aux églises en 1778, leur ingratitude, II, 571 et suiv.; — son portrait, II, 577; — extrait d'une lettre, détails intimes, II, 578; — lettre à M. Ladevèze, III, 19 et suiv.; — lettres au pasteur Gal-Pomaret sur l'affaire du ministre Rochette, III, 603 et suiv.; — lettre à l'archevêque de Cantorbéry Secker au sujet des églises du Désert, IV, 382 et suiv.; — lettres pour demander la liberté du culte dans les granges qui servaient d'oratoires aux réformés du Béarn, V, 412-418; — lettre de Majendie à Court de Gébelin au sujet d'un projet d'émigration des protestants de la Saintonge, VI, 374 et suiv.; — mémoire au roi (1777) sur l'état des protestants dans les provinces du Cambrésis, VIII, 562 et suiv.; — travaille à créer une agence des églises à Paris, XI, 299; — lettre à Gal-Ladevèze, le *musée de Paris*, avant-dernier anniversaire de sa fête, XIII, 67 et suiv.: — lettre de Rabaut Saint-Etienne, détails sur la fin de Gébelin, les soins donnés à sa mémoire par de pieux amis et l'attention dont ses papiers furent l'objet, XIII, 69 et suiv.

COURT (Jehan), dit Vigier, maître émailleur de Limoges; excès commis sur sa personne (juin 1609), IX, 409 et suiv.; — commission donnée par le roy pour informer contre lesdits excès, IX, 410 et suiv.

COURTIN, conseiller du roi, XIII, 227.

COURTONNE (Anthoine), ancien de Laon, VIII, 430.

COUSIN (Jean), peintre, X, 176.

COUSIN (Jean), pasteur à Londres, VI, 190; XI, 25.

COUSSIGNY (De) contribue aux frais du culte à Dangeau, XI, 277.

COUSSOT (Daniel), sa femme emprisonnée à Pons, VII, 437, 440.

COUTEAU, martyr, X, 320; XIV, 299 et suiv.

COUTELLE, enlevé à ses parents par les Jésuites, XIII, 303.

COUTHAUD (Emile), diverses communications, XI, 164; XIII, 119, 196 et suiv., 284 et suiv.; XIV, 177, 299 et suiv.

COUVIN (Jean), condamné comme hérétique sacrilège, VIII, 63, 66, 67.

COUVRELLES, député général des églises, VI, 362.

COYAUD (Élie), prisonnier à Pierre-Encise, IV, 372.

COYNÉE, ministre en Poitou (1590), IV, 322.

CRAIG, recteur de l'Académie de Saumur, I, 303, 310.

CRAMER, professeur à l'Académie de Genève, IV, 366, 368.

CRÉGUT (Antoine), pasteur et professeur, II, 322; — détails biographiques, V, 187 et suiv.

CRÉGUT (P.), pasteur à Erlangen, VIII, 223.

CRÉMAINVILLE (Louis de), ferme soutien du protestantisme, IV, 325.

CRÉQUI (Mme de), sa conversion, I, 48.

CRESPIN (Anne), deuxième femme de Samuel d'Aubigné, VIII, 230.

CRESPIN (Daniel), réfugié en Suisse, III, 15.

CRESPIN (J.), de Canterbury, lettre à Vincent, ministre de La Rochelle (1650?), VIII, 138 et suiv.

CRESPIN (Valéri), pasteur en Dauphiné (1562), VIII, 75.

CRESSÉ (Daniel), maître écrivain à Paris, IV, 495.

CRESSON, pasteur à Lyon, XII, 484.

CRESTEAU (Robert), iconoclaste, III, 526, 532; — gracié, 529.

CRESTINIER (Jacques), membre du consistoire du Cateau, III, 526.

CRESTINIER (Jehan) protége les moines du Cateau, III, 525.

CREZZI DE CHARANCE, apostat, II, 378.

CROCI (Claude de), pasteur à la Ferté-Fresnel vers 1567, IX, 297.

CROI (Jean de), professeur à l'Académie de Nîmes, II, 325.

CROMMELIN (Dlles), enfermées aux Nouvelles Catholiques, VIII, 549.

CROMMELIN, famille réfugiée, généalogie, VII, 478 et suiv.; VIII, 461 et suiv., 548.
CROPPET (David), professeur à Genève, XIII, 180.
CROTTET (A.), fragment sur les préludes de la révocation de l'édit de Nantes dans le pays de Gex, I, 292-301; — communication sur l'église réformée de Paris, II, 379 et suiv., 471 et suiv.; — autres communications, IV, 179 et suiv.; XII, 442.
CROUAY (Dlle de), de la R. P. R., contribue à la réparation de l'église catholique de Bayeux, III, 476.
CROUZIER (Georges), surveillant de l'église de Montpellier, III, 225; XI, 463.
CROY (Antoine de), seigneur de Château-Porcien, dit Prince Porcien, écrit au synode de la Ferté-sous-Jouarre qu'il s'emploiera corps et biens à la défense de la cause protestante, IV, 197; — sa mort, VIII, 412.
CROZAT. Voy. La Bastide.
CRUSEAU (Jehan), pasteur au bourg Saint-Pierre, IX, 297; — réfugié à Sainte-Foy, XII, 257.
CRUSEL DE LIGNY (Arthur de), son mariage, III, 535.
CRUVEL, professeur à l'Académie de Montauban, VI, 251.
CUÉNOD, pasteur à Lyon, XII, 488.
CULTE protestant rétabli, par arrêt du 11 décembre 1780, à Oberseebach et Schleithal en Basse-Alsace; libre exercice du culte garanti par le traité de Westphalie et supprimé par l'influence des Jésuites; persécutions, vaines suppliques, etc., V, 225 et suiv.; — célébré à Paris, au commencement du XVIIIe siècle, aux ambassades d'Angleterre, de Hollande et de Suède, XIII, 8 et suiv.
CUNI (Varaglia Guisfredo de), pasteur en Piémont (1557), VIII, 76.
CUPER (Sulpice), contrôleur des rentes, IX, 307; — ses filles Marguerite, Anne et Catherine, IX, 306, 308; X, 185.
CUSSÉ (Arthur de), pasteur à Frossay (1567), VII, 329.
CUVIER (Oth.), pasteur, notice sur l'église de Metz et le procès de Paul Chenevix, III, 566-575; — renseignements sur Catherine de Navarre, V, 149-160.
CUZIN, famille du pays de Gex réfugiée à Genève, XI, 242 et suiv.

D

DABILLON (Charles), sieur de Porneuf, ses deux filles passent en Angleterre, lettres à leur frère resté en France, IX, 224 et suiv.
DABOVAL, ancien de Charenton, XII, 13.
DAGNON. V. Bourgoin.
DAILLÉ (Adrien), fils de Jean, pasteur à Paris, notice biographique, II, 474; VIII, 251; — réfugié à Zurich, VII, 57; — sa mort, XII, 12.
DAILLÉ (Jean), professeur à Saumur, II, 328; — pasteur à Paris, notice biographique, II, 473; XII, 12; — député au synode national de Loudun, VIII, 150; — élu modérateur, VIII, 151; — sa réponse au commissaire royal, VIII, 158; — prend la défense de Bonafous, XII, 60; — lettres à M. et à Mme de La Tabarière, XII, 293 et suiv., 524 et suiv., 533 et suiv.; XIII, 27 et suiv., 32 et suiv., 211 et suiv.; — récusé par Dumoulin dans l'affaire Testard et Amyraut, XIII, 48; — ce que dit de lui André Rivet, XIII, 210; — lettre au doyen de l'église de Zurich contenant le résultat du dernier synode national tenu à Loudun (8 février 1660), XIV, 369 et suiv.
DAILLON (Benjamin de), pasteur de l'Angoumois, réfugié en Angleterre, XI, 103; XII, 122.
DALGUE (Paul), pasteur du Désert, VII, 357.
DALIEL (Jean), recteur de l'Académie d'Orthez, III, 289.
DALIÈS DE CAUSSADE, réfugié en Suisse, IX, 152; — reçu bourgeois de Genève, IV, 601.
DAMALVY (David), pasteur à Négrepelisse, XI, 477; XII, 59, 66 et suiv., 159 et suiv.; — autres membres de la même famille, XI, 478-479.
DAMPIERRE (Charlotte de), son inhumation, XII, 275.
DANARENDAL, lisez d'Ardenval. V. Colliod.
DANEAU, pasteur à Lyon, puis à Castres, XII, 486.

DANEAU (Jacques), pasteur à Marchenoir, XII, 43.

DANEAU (Lambert), professeur de théologie à Orthez, II, 321; — notes biographiques, son commentaire sur saint Matthieu, III, 287.

DANGEAU. Voy. Courcillon.

DANGEAU, registres de l'ancienne église réformée (1652-1680), XI, 275 et suiv.; — liste des membres contribuant à l'entretien du pasteur en 1659, XI, 277.

DANGEAU, renseignements sur cette famille qu'il ne faut pas confondre avec les Courcillon-Dangeau, II, 176-178; — pièces relatives à une inhumation, à des baptêmes et à deux mariages, II, 179-181, 507 et suiv.

DANGEAU ou DANJOU DE LA BELLIE, famille réfugiée à Vevey, IX, 276 et suiv.; X, 340.

DARASSUS, pasteur réfugié en Allemagne, VIII, 223.

DARDEPEINE (Bernard) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

DARDIGNAVE, prisonnier à la Bastille, IV, 372.

DARNATIGUES (Jean), pasteur de Carmaing, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 432.

DARNAUD (Antoine), avocat à Puylaurens, XI, 479.

DARREST (Jean), accusé d'avoir fait publiquement des fonctions pastorales dans la Picardie, VII, 44; VIII, 555, 565.

DARROYA (Isaac), pasteur de Sainte-Foy, réfugié en Hollande, VII, 428; XII, 257.

DARVIEU (Isabeau), femme de l'avocat Ducros, arrêtée fuyant et renvoyée en Languedoc, VII, 136.

DARVIEU (Josué), professeur à Nîmes, III, 49 et suiv.; XII, 56.

DAUBEVARD (Pierre) assiste au colloque de Castres (1561), X, 348.

DAUBIGNY (Nicolas), galérien, IV, 380.

DAUBUS (Sébastien), pasteur et professeur à Montauban, apostat, VI, 251; VIII, 264.

DAUBUZ (Zachée), pasteur à Agen, XII, 15; XIII, 318.

DAUDÉ, d'Alais, condamné aux galères, X, 451, 454; — enfermé à la tour de Constance, XI, 40.

DAUDÉ (Jacques), nouveau catholique suspect, III, 482.

DAUMAS, nouveau converti suspect, III, 482.

DAUNANT (Pierre de), I, 404; — exhortation à Paul-Guillaume, son fils, à l'occasion de son baptême (1753), I, 405; — réflexions sur ce qu'eût été la France si la Réforme y avait triomphé, I, 406.

DAUNETTE (Marc-Josselin), sorboniste converti, XI, 98.

DAUPHIN (Joseph-Aymar), apostat, II, 378.

DAUPHINÉ, population protestante, I, 238-239; — le zèle des convertisseurs modéré par un maréchal de France (1765), VI, 436 et suiv; — arrêts du Parlement qui condamnent plusieurs particuliers du lieu de Mens pour fait de religion et d'assemblées illicites, X, 146, 152 et suiv.; — poursuites exercées contre les religionnaires, XI, 242; — placet des protestants du Dauphiné au roy (1748), XI, 486 et suiv.

DAUPHINÉ. Voy. Coulougnac.

DAUSANNE (Dlle) réussit à sortir du royaume, XI, 175.

DAUTEVILLE (Suzanne), veuve de Courtin, conseiller du roi, inhumée à Paris, XIII, 227.

DAUVE (Charles), sieur de La Motte et Villebrunié, assiste au colloque de Castres (1561), X, 348.

DAUZY (Louise), de Saint-Roman, réfugiée en Angleterre, IX, 225.

DAVAL, pasteur à Caen (1563), XI, 5.

DAVANTES (Pierre), dit Antesignanus, son Psautier, II, 11-13; — auteur d'un nouveau système de musique notée en chiffres (1560), X, 185; — renseignements biographiques et bibliographiques, X, 215 et suiv., 436 et suiv.; XI, 248; XII, 252.

DAVID, capitaine huguenot, X, 353.

DAVIN, pasteur de Savignargues, réfugié en Suisse, IX, 153.

DAVISSON, médecin du roi, XIII, 228.

DAVISSON, ministre de La Jarrie (1590), IV, 321.

DAYNIEL (Robert) assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

DEBELLY (Jean), premier pasteur de Fontaines et Cernier, IV, 156.

DEBERGEM (Robert), membre du consistoire du Câteau, III, 526.

DEBIA, apostat et relaps, V, 259; VI, 427 et suiv.

DÉCOLIERS, dit Pastoureau, capitaine, assassiné, VIII, 69.

DECOUR (François), pasteur à Grateloup (1561), VIII, 75; XII, 15.

DE CROS, pasteur dans le Languedoc, assiste au synode de 1654, X, 45, 48, 49.

DEFFERRE, pasteur du Désert, IX, 244.

DEFINOD (Jean-Antoine), procureur de la colonie genevoise à Constantinople, X, 468; XI, 72, 182 et suiv.

DE FORS, ministre à Châtellerault (1590), IV, 321.

DEGREMONT (Michel), député au synode de la Picardie (1779), VIII, 565.

DEHORES, membre de l'église de Poitiers (1561), XIV, 329.

DEJEAN, pasteur, préside le synode du Montalbanais en 1761, XII, 444.

DEJEAN (Abel), avocat à Montauban, IV, 435.

«DE JURE MAGISTRATUM», etc., ce traité est-il d'origine allemande ou française? VIII, 379; IX, 278 et suiv.

DELABORDE (Comte Jules), communication de fragments de la correspondance de Coligny avec de Humières, XIV, 209 et suiv.

DELABROUE, chapelain de l'ambassade hollandaise, travaille à la mise en liberté de deux galériens, I, 183.

DELAFONT (Jacques) étudie à Die, V, 307.

DELAFOSSE, galérien, XI, 403.

DELAPORTE, compagnon de Brousson, XI, 90.

DELARUE (Jean), pasteur à Caen, XI, 5.

DELAY (Étienne), receveur du parlement de Rouen, ajourné (1534), XI, 254.

DELENNE (Raymond), maître d'école à Aulas, X, 193.

DEL FORTERIE (Charles), ministre réfugié en Hollande, VII, 433.

DELISART, galérien, IV, 376.

DELLOS (Matthieu), accusé de sorcellerie devant le consistoire d'Unet, I, 457.

DELMAS (Maurice), conseiller du roi, II, 90.

DELMÉ (Philippe), pasteur réfugié en Angleterre, VIII, 471.

DELON (Timothée), professeur d'hébreu à Montauban, ses écrits, VI, 251.

DELOR (Charles), réfugié à Neuchâtel, IX, 466.

DELORD (Louis), ancien d'Arnay-le-Duc, X, 228, 237.

DELPECH, ancien de Mauzac, IV, 435.

DELPECH, ministre des Bordes, V, 108.

DELPRAT, famille réfugiée en Hollande, V, 371.

DEMESTRE, ancien de Bergerac, XII, 424.

DEMOISEAU, pasteur réfugié en Suisse, X, 323.

DEMPSTER (Thomas), professeur au collége des Arts de Nîmes, II, 323; III, 46; XIII, 299.

DENDRILLON (Fleuren), peintre, XIII, 230.

DENISE, membre du consistoire du Cateau, III, 526.

DENTON (Henry), chapelain de l'ambassade anglaise à Constantinople, X, 235.

DENYS, ministre dans l'Agenais, VI, 414; XII, 255.

DENYS (Jherosme), libraire, ajourné, X, 37; XI, 254.

DÉPÊCHES, du ministre des affaires étrangères d'Angleterre sur la Saint-Barthélemy, I, 363-367; — de Saint-Florentin au duc de Choiseul sur la justice et l'humanité de Louis XIV à l'égard des condamnés pour cause de religion (1763), VI, 77 et suiv.; — du chancelier Voysin à l'évêque de Gap sur l'exécution rigoureuse des ordres du roy contre les religionnaires (1713), VI, 269 et suiv

DEPOUSSAYE, gentilhomme protestant, intercède sans succès pour les prisonniers de La Rochelle, IV, 138.

DERBECQ (Pierre) assiste au synode de la Picardie en 1779, VIII, 564; — nommé ancien de l'église de Monneaux, VIII, 573.

DERIVES, curé catholique, propose d'élever quatre chapelles aux quatre coins cardinaux du diocèse de Gap, pour le fortifier contre l'hérésie, III, 309 et suiv.

DERLON (Joseph), esclave des Turcs, racheté, XI, 66.

DERODON (David), professeur à Nîmes, II, 325; III, 51; — détails biographiques, V, 186.

DEROYE (André), ancien d'Arnay-le-Duc, X, 228.

DERVAL, famille protestante de Vitry, XI, 153, 360.

DESAIGNES, le temple démoli, I, 169; — rebâti, I, 172.

DES AUBIERS (Dlle), née CHAUFFEPIÉ, VI, 58 et suiv.

DES AULNAIS contribue aux frais de culte de l'église de Dangeau, XI, 277.

DESAVIE, ministre à Baigne (1590), IV, 322.

DES BERGERIES (GIRARD), réfugié à Genève, II, 512.

DES BERGERIES (M. et Mme), condamnés aux galères; lettre de l'évêque de Boulogne demandant leur grâce, II, 447 et suiv.; — sentence prononcée contre eux, II, 448 et suiv.

DESBIGNE-BONNE, réfugié en Suisse (1572), X, 233.

DES BORDES (JACQUES), ministre de Bordeaux, réfugié à Londres (1572), II, 26.

DES BORDES-MERCIER, Voy. MERCIER.

DESCAIRAC, pasteur de la Sauvetat, XIII, 318.

DESCARTES, officier de marine, abjure, III, 475.

DESCHAMPS, ancien de Bergerac, XII, 424.

DESCHAMPS (ANDRÉ), médecin, huguenot opiniâtre, V, 316.

DESCHAMPS (GUILLAUME), ajourné (1534), X, 36; XI, 254.

DESCHAMPS (JACQUES), pasteur à Copenhague, VII, 31.

DES CLAUSELS, lieutenant de Lesdiguières, XI, 143.

DESCLOUSEAUX, intendant, dépêches relatives à la conversion des officiers de la marine du port de Brest, III, 474 et suiv.

DES COMBES DE MONTAIGU (PIERRE), sieur de COMBAS, ancien du consistoire de Montpellier, assiste au colloque tenu dans cette ville en 1562, III, 227 et suiv.

DESCOUS (CLAUDE), ancien de Moulins, XII, 382, 510.

DESCRY, famille protestante de Vitry, XI, 360.

DÉSERT (ÉGLISE DU), médaille de communion, I, 139, 236, 237; — complaintes, I, 387-389; — sceaux, I, 389-391; — état civil, II, 176 et suiv., 507 et suiv.; — première grande assemblée tenue en Guienne après la révocation de l'Édit de Nantes (1745); procès-verbal extrait des archives de l'hôtel-de-ville de Sainte-Foy, III, 313; — plus de 6,000 assistants, prêche, baptêmes et mariages, III, 314; — mesures de répression prises p l'autorité, III, 315 et suiv.; — rapport en forme de note sur le même sujet, III, 316 et suiv.; — construction d'une chaire portative pour les assemblées, jugement de condamnation rendu par l'intendant de la généralité de La Rochelle, III, 394 et suiv.; — supplique des protestants de l'Agenais au roi Louis XV, en 1755; trente chefs de l'Agenais emprisonnés ou décrétés de prise de corps, III, 601 et suiv.; — un article du synode national de 1758, III, 602; — réponse des pasteurs à l'instruction pastorale de Basnage (1719), V, 54 et suiv.; — une assemblée dans le district d'Uzès, en 1750, V, 210 et suiv.; — le premier martyr, V, 214; — prière, V, 405; — Mémoire d'un délateur ou espion sur les affaires des protestants du Désert (1751), VII, 39 et suiv.; — Mémoire d'un ecclésiastique de Paris proposant d'utiliser parmi les protestants du Désert les services d'un faux frère plein de zèle pour le bien de la religion et de l'État, VII, 320 et suiv.; — registre d'actes de baptêmes et de mariages, VII, 357 et suiv.; — note d'un traître fournissant à l'intendant du Languedoc des indications sur les ministres et leurs familles (1751), VII, 461 et suiv.; — lettre d'un capitaine d'infanterie, à un officier de la maison du roi touchant les assemblées des Huguenots (Amsterdam, 1757), brochure anonyme : récit d'une assemblée; prière en faveur du roi et de sa famille, conversation avec un ministre, exposé de doctrines, VIII, 93 et suiv.; — assemblées dans l'Agenais, fondation d'églises (1754), VIII, 377 et suiv.; — récit d'une assemblée, tenue par Claude Brousson, VIII, 529 et suiv.; — une assemblée aux environs d'Uzès (1717), jugement rendu contre ceux qui y avaient assisté, IX, 137 et suiv.; — lettres de 13 pasteurs à l'intendant Le Nain; une lettre de cet intendant et une dépêche du comte de Saint-Florentin (1746) relatives aux dispositions des Protestants du Languedoc pendant la guerre de 1746; avant-propos, IX, 236 et suiv.; — un certificat de baptême, IX, 455 et suiv.; — première démarche officielle du gouvernement de Louis XVI auprès des pasteurs du Désert, et délibération de ceux du Bas-Languedoc en réponse, IX, 457 et suiv.; — circulaire adressée aux églises du Vivarais (1766), XI, 299 et suiv.; — abjurations, baptêmes et mariages au

Désert; registre de Saint-Maurice de Casevieille (1650-1789), XII, 155 et suiv.; — synode tenu dans le Montalbanais (1761), XII, 443 et suiv.;— zèle pieux d'un commandant pour la dispersion d'une assemblée (1756), XII, 546.

DES ESSARS (ÉLISABETH), veuve d'Adam Seigneurie, pasteur à Évreux, sa mort, IX, 9.

DES ÉTANGS, ministre à Couhé (1590), IV, 321.

DES FONTAINES, famille protestante de Dangeau, XI 277.

DES FONTAINES approuve le projet de Beaulieu-Hèves d'aller fonder une colonie en Amérique, IX, 417.

DES FOSS (JEAN), pasteur de l'église française de Bâle, XII, 268.

DES FOSSETZ (ROBERT), député pour la justice au Cateau, III, 526.

DES FOUGERAIS, docteur régent en la Faculté de médecine de Paris, XIII, 230.

DES GALLARDS (NICOLAS), pasteur à Paris, II, 248; VIII, 72; XIII, 10; — notes biographiques, II, 385, 387; — réfugié à Genève, II, 512; — dessert l'église d'Orléans, XII, 8.

DES GALLINIÈRES, Voy. LORIDE.

DESGORRIS, pasteur, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 38.

DES GOUTTES, réfugié en Suisse à la Saint-Barthélemy, X, 233.

DESGROUX (FRANÇOIS), galérien, VIII, 517.

DES GUYOTZ, capitaine huguenot, épouse Marie Du Moulin, VII, 333; — tué au siége d'Amiens, VII, 173.

DES HAMEAUX (Dlle), enfermée dans un couvent, VII, 421.

DESHAYES (J.), ancien de Chauny, assiste au synode de Charenton en 1669, VIII, 443.

DÉSIRÉ, pasteur dans l'Angoumois, XII, 123.

DES YSSARTS (ISAAC), étudiant à Nîmes, III, 46.

DESJARDINS, nouveau converti de Rouen, suspect, XI, 392.

DESLANDES (ÉTIENNE), député au synode national de Loudun, VIII, 150.

DESLOGES, Voy. BRISSAC.

DESLOGES, (Mme), lettre à son neveu, Henri de Béringhen, sur sa révolte (1628), IX, 84 et suiv.; — notice biographique, IX, 90 et suiv.

DES LONGCHAMPS-BOSQUET (JEANNE et MADELAINE), aux Nouvelles Catholiques de Saint-Lô, VII, 422.

DES MAHIS, Voy. GROSTÊTE.

DES MAISEAUX, pasteur en Auvergne, VII, 332.

DES MAISEAUX, réfugié en Angleterre, II, 78; — lettre à lui adressée par J.-L. Cappel, II, 79-80.

DESMARAIS, pasteur des Cévennes, réfugié en Suisse, IX, 153, 349.

DESMARAIS (ANTOINE), pasteur de Beauregard, assassiné, IV, 325.

DES MARCHAIS, ancien de Charenton, XII, 14.

DES MARETS (HENRI), pasteur à Sedan, XII, 16.

DES MARETS (SAMUEL), pasteur et professeur, revoit la Bible d'Olivétan, I, 80; — professeur à Sedan, II, 328; — notice biographique, VIII, 425 et suiv., 454;—pasteur à Sedan, XII, 16.

DES MARTINS (JACQUES), peintre à Paris, XIII, 230.

DES MASURES (ANDRÉ), dit LA PLACE, prédicateur de la Réforme, II, 384.

DES MASURES (LOUIS), secrétaire du duc de Lorraine, embrasse le protestantisme, I, 163.

DES MERANGES, Voy. CHANORIER.

DES MINIÈRES, réfugié en Angleterre, IX, 225.

DESMONTS, galérien, IV, 376; XI, 403.

DESMONTS (OLIVIER), modérateur d'un synode provincial tenu à Bordeaux (1789), III, 487; — ses papiers, VI, 17.

DES NOUHES, famille protestante alliée à Duplessis-Mornay; notes généalogiques, I, 204-206; — Voy. LA TABARIÈRE.

DESNOYERS, prédicant, martyr, XIII, 337 et suiv.

DESOIGNIS, de Blois, sa maison sert de lieu de culte, VII, 338.

DESOLON, pasteur à Clairac, XII, 346.

DÉSORMEAUX (JEAN), pasteur de Herlie, réfugié en Hollande, VII, 432.

DESPÉRANDIEU (ANTOINE), arrêté fuyant, VII, 136.

DESPÉRIERS, vice-président de l'assemblée de La Rochelle, IV, 473.

DESPÉRIEZ, pasteur à Tonneins, XII, 15.

DES PILLIÈRES, (Dlle), aux nouvelles Catholiques de Caen, VII, 421.

DESPINOY, famille protestante du Cateau, III, 526.

DESQUESNES (Antoine), bourgeois protestant du Cateau, III, 259, 417; — député pour la justice, III, 526; — pendu, III, 530, 533.

DESQUESNES (Jacques), auteur d'une Chronique des événements qui se sont passés au Cateau lors de l'introduction de la Réforme dans cette ville, III, 416-417; — membre du consistoire, III, 526.

DES RÉAUX, lieutenant de Henri IV en Lorraine, XI, 168.

DESSALLES (L.), le luthéranisme en France, III, 21.

DESTREMK DE SAINT-CHRISTOL (L.), Cazeing, l'ami de Calas, XII, 171-179.

DÉSUBAS, Voy. Majal.

DES URCIÈRES DE GAUDETTE (François) donne un champ à l'église de Montpellier pour cimetière, II, 93.

DES VALLONS, prisonnier à la Bastille, transféré au château de Guise, II, 563; IV, 122, 205, 206.

DES VIGNOLES, réfugié en Allemagne, II, 332.

DES VIGNOLES (Charles), son diplome de maître ès arts (1660), XII, 55.

DÉVASTATION des Hautes-Cévennes en 1703, III, 171 et suiv.

DEVAUX, pasteur à Calais, réfugié en Hollande, VII, 429.

DEVAUX (Jacques), pasteur à Compiègne, VIII, 440 et suiv.; — réfugié en Hollande, détails biographiques, VIII, 469.

DEVAUX (Nicolas), pasteur à Guise, VIII, 423; — à Laon, VIII, 424, 454, 455.

DEVELLON, réfugié en Suisse, IX, 345.

DEVILLE, ancien de Bergerac, XII, 424, 426.

DEVISMES, pasteur à Quiévy, persécuté, VIII, 569; XI, 413.

DEZARD, ancien de Nîmes, XIII, 141.

DÉZERIT, pasteur du Désert, V, 260 et suiv.

DHILLAIRE (Jean), conseiller à la cour des comptes de Montpellier, II, 92.

DHOMBRE, quittance de la pension de sa fille enfermée dans un couvent, II, 77.

DIALOGUE entre deux drapiers de Saint-Nicaise sur les controverses prêchées par le P. Véron en l'église de Notre-Dame de Rouen (1628), VI, 207 et suiv.; — de la Vérité et de l'Erreur, en l'honneur de Claude (1685), pièce de vers, XIV, 9 et suiv.

DIANA, société forézienne, XI, 313 et suiv.

DICQ (Charles), ouvrier en drap d'or et en soie, arrêté et détenu à la Bastille en 1691, IV, 206 et suiv.; — transféré au château de Caen, IV, 572 et suiv.; — son frère Pierre, arrêté avec lui, est transféré au château de Guise, XIII, 5 et suiv.

DIE, réglements de l'Académie protestante, III, 514; — son histoire (1604-1684), sa fondation, V, 179 et suiv.; — son esprit, V, 181 et suiv.; — sa suppression, V, 182; — détails biographiques sur quelques-uns de ses professeurs, V, 182 et suiv.; — notes additionnelles sur l'Académie et ses professeurs, V, 299 et suiv.

DIEPPE, conduite du gouverneur Sigognes envers les Protestants, I, 60; — la dragonnade, XI, 385 et suiv.

« DIEU DE PATE(LE) », complainte satirique sur la révolution de 1688 en Angleterre, IX, 234 et suiv.

DIGNE (Estienne), dit Bargemont, pasteur à Périgueux (1566), VIII, 75; — à Segonzac (1590), XII, 122.

DIGOINE (Baron de), réfugié en Suisse, IX, 153.

DIODATI (Jean), professeur à Genève, IV, 201; — lettre à Sully sur la mort de Th. de Bèze, V, 160.

DIPLOMES de l'Académie protestante de Montauban (1628), VI, 364 et suiv.; — de l'Académie de Die, VII, 415 et suiv.

DISCIPLINE religieuse dans l'armée des Huguenots, I, 103; — prière du matin au corps de garde, I, 104, 105.

DISCOURS AU ROY (Henri IV), par un sien sujet et serviteur, conseils et remontrances, I, 105-112, 155-157.

DISPUTE publique et solennelle qui eut lieu, en 1207, à Réalmont, entre des délégués du pape Innocent III et des ministres albigeois, texte latin, XIII, 201.

DIVOY. Voy. d'Yvoy.

DIZAINS épigrammatiques du XVIe siècle sur le « Dieu de Pâte » et les « Frères Mineurs, » X, 41 et suiv.

DIZE (Alexandre), pasteur et profes-

seur à Die, détails biographiques, V, 186; député au synode national de Loudun, VIII, 151: — rôle qu'il y joue, VIII, 178, 179; — député en cour par le synode national de Loudun, II, 476.

DOBRÉ DE ROBIGNY, officier de marine, huguenot opiniâtre, III, 475; VI, 175 et suiv.

DOCOURT (Jean), licencié en droit, partisan de la Réforme, XII, 23; — réfugié à Montbéliard, XII, 24.

DOCUMENTS inédits sur l'histoire du protestantisme français conservés en Hollande, inventaire, III, 353 et suiv.

DOLIGNON (De), arrêté, puis relâché, VIII, 534.

DOLIVAT, ministre, assiste au synode de la Picardie (1779), VIII, 564; — emprisonné, VIII, 569.

DOMBRE (Veuve), réfugié à Lausanne, IX, 196; XIII, 152.

DOMERC, ancien de Montpellier, réfugié en Suisse, IX, 152.

DOMERGUE, agent du présidial de Nîmes, chargé de baptiser les enfants protestants, III, 481.

DOMINÉ, famille protestante de Vitry, XI, 360.

DOMINGUEZ (Antonio), condamné comme luthérien par l'inquisition, XI, 340.

DOMMARTIN (Antoine de), sieur de Saussure, réfugié en Suisse, XIV, 366.

DOMPIERRE, famille protestante de la Picardie, réfugiée, VIII, 442, 461, 468.

DOMPIERRE (Jacques), sieur de Jonquières, ayant droit d'exercice, VIII, 442, 445; — se réfugie en Hollande, VIII, 442, 468.

DOMPIERRE (Madelaine de), arrêtée à Dieppe et enfermée dans un couvent, VIII, 467; — chassée de France, VIII, 468.

DOMPIERRE DE GIRAMONT, seigneur de Leval, ayant droit d'exercice, VIII, 424.

DONADIEU, ancien du consistoire de Montpellier, II, 94.

DONALDSON (Gaultier), pasteur à Sedan, XII, 16.

DONCHER, parrain de Susanne de Pas, X, 108.

DONNADIEU, banni, II, 185.

DONNET, famille protestante de Caen, XI, 6.

DONPIERRE. Voy. Pierredon.

DONZEIL, évocation de son procès avec Salavert par le conseil de Jeanne d'Albret, III, 125.

DONZEL, secrétaire du consistoire de Nîmes, XIII, 141.

DORDES (Pierre), dit d'Espoir ou La Mare, ministre réfugié à Londres, II, 26; — ministre à La Rochelle, IV, 321.

DORIGNY, famille protestante de Vitry, XI, 153, 154, 367 et suiv.

DORIVAL, pasteur à Sancerre, XII, 120.

DORNANT, emprisonné à Alençon, VIII, 71.

DORTE (Louis), général au service de Prusse, VIII, 466.

DORTIAL (Jean-Pierre), pasteur et resté inconnu aux historiens des églises du Désert, ce qu'en dit la *France protestante*, IX, 288; — arrestation et supplice de Jean-Pierre d'Ortial, arrêté à Saint-Césaire près de Nîmes, vers la fin de décembre 1741, et exécuté à Nîmes le 31 juillet suivant, à l'âge d'environ 70 ans, IX, 288 et suiv.; X, 103 et suiv.; — relation extraite de papiers de famille, son arrestation, ses réponses à ses juges, sa condamnation, ses derniers moments et son exécution, IX, 341 et suiv.

DORTOMAN, ancien de Montpellier, X, 44, 45.

DORTOMAN (Nicolas), professeur à Montpellier, XI, 463.

DOTHÉE, pasteur à Puech de Gontaut vers 1567, IX, 296.

DOUARTY (Philippe), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 133.

DOUBLIEZ (Jehan), fustigé et banni, III, 529, 533.

DOUEN (O.), Jean Gardien Givry, IX, 174 et suiv.; — les remontrances du clergé et la révocation de l'édit de Nantes, XIV, 71 et suiv.; — autres communications, V, 266; VI, 173.

DOUHIN (Raoul de), sieur de Bellevue, inhumé à Paris, XIII, 228.

DOULHON, ancien du consistoire de Montpellier, II, 92.

DOULIANCOURT. Voy. Aussi (d').

DOULTRE, capitaine huguenot, III, 136.

DOURLENS, transféré de Vincennes à la Bastille, IV, 128.

DOUVILLE (Jeanne), veuve Du Moulin, sa mort, VII, 172.

DOZ (Marc), principal du collége de Vevey, X, 398.

DRAGON (Jean), professeur à Die, V, 308.

DRAGONNADES, trois épigrammes, I, 475, 476; — racontées par un abbé, II, 201 à 204; — carte à payer de deux dragons, missionnaires bottés, II, 479 et suiv., 580 et suiv.; — dragonnade dans le diocèse de Gap, IV, 177; — conversions, assemblées à Crest, en Dauphiné, V, 6 et suiv.; — instructions pour le capitaine commandant les deux compagnies du régiment de Beaufremont détachées à Nions, VI, 436 et suiv.; — lettres de M. de Rions, 438 et suiv.; — sauf-conduit donné par le maréchal de Villars à un habitant du hameau des Lunes, VII, 81; — en Languedoc, conversions en masses, interdictions et démolitions de temples, notes manuscrites trouvées en tête d'un Nouveau Testament et d'un Psautier cévenols (1683-1685), VIII, 4 et suiv.; — à Dieppe, XI, 385 et suiv.; — stances sur les dragonnades, XII, 298.

DRANCOURT (Benjamin), ancien de Templeux, VIII, 577.

DRANCORT (Louis) assiste au synode de la Picardie en 1779, VIII, 564.

DRAPIÈRE (Michel de), sieur de Bordeau, ancien de Château-Thierry, VIII, 430.

DRELINCOURT (Charles), pasteur à Paris, notes biographiques, II, 472 et suiv.; XII, 12; — ses enfants, II, 473; — lettre à la duchesse de La Trémouille, XIII, 26 et suiv.; — lettre à Mme de la Tabarière sur la mort de son fils, XIII, 213 et suiv.

DRELINCOURT (Laurent), pasteur à La Rochelle II, 473; VI, 8.

DRION (Charles), Louis de Gienanth, I, 200-202; — note sur Samuel d'Aubigné, VIII, 229.

DROUET (Nouel), ministre réfugié à Londres, II, 26.

DROUIN (François), orfèvre, ajourné (1534), X, 37.

DRUCBERT, diacre du consistoire de Lemé, VIII, 556.

DRUET, recteur de l'Académie de Saumur, I, 311.

DUBLÉ, nouveau converti suspect, III, 482.

DUBLÉ DE LA GACHERIE, médecin réfugié à Neuchâtel, IV, 156; X, 91.

DUBLEA, ancien de Montpellier, II, 92.

DU BLET (Anthoine), martyr, XII, 481.

DU BOIS, accusé de projets régicides; la calomnie découverte, VII, 404 et suiv.

DUBOIS, se disant ministre, chef de secte, V, 262.

DUBOIS (Pierre), secrétaire du consistoire de Monneaux, VIII, 573.

DU BOIS-CARGROIS. Voy. *René d'Avaugour.*

DU BOIS D'ANGIRAN (Antoine), gouverneur de Corbeil, tué à la Saint-Barthélemy, IX, 39.

DU BORDAGE, famille noble de Bretagne, VII, 327.

DU BORDAGE (Mme), lettre de consolation à Mme de La Trémouille, X, 384.

DU BOSC (Pierre), ministre de Caen, III, 473, 476; — réfugié en Hollande, VII, 428; — mort de sa fille Marie, IX, 9.

DU BOSTAQUET (Pierre), réfugié à Londres (1572), VI, 190.

DUBOUCHET (Pierre), sieur du Mortier ou des Mortiers, conseiller de la reine de Navarre, III, 125 et suiv.

DUBOURDIEU (Isaac), pasteur de Montpellier, député au synode national de Loudun, VIII, 150; — au synode de Montpellier, X, 49; — chargé par le synode de Loudun de visiter les Académies, III, 52.

DUBOURDIEU fils, ministre de Montpellier; le cardinal de Bonsy espère sa conversion, I, 114, 115.

DUBOURG, ministre à Fontenay (1590), IV, 322.

DUBOURG (Anne), martyr, II, 383; X, 98.

DUBOURG (Jehan), drapier, brûlé à Paris, XI, 255.

DUBOURG (Pierre), pasteur de Saint-Jean de Marvéjols, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 431.

DUBOY, notaire de Metz, député en cour, V, 287.

DU BOYS, à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

DUBOYS (Simon), imprimeur, ajourné (1534), XI, 254.

DU BREUIL, pasteur à Poitiers (1558), VIII, 73.

DU BREUIL, ses fils enlevés, VII, 422.

DUBROS, réfugié à Zurich, VII, 57.

DUBUISSON. Voy. Vian.

DU BUISSON. Voy. Duchemin.

DU BUISSON ou de Bosco, pasteur à Dieppe, VIII, 72.

DU BUISSON, ministre à Caen (1590), IX, 9; XI, 5.
DUBY, pasteur à Genève, IV, 363.
DUC, famille genevoise établie à Constantinople, X, 244.
DU CAMBON, pasteur du Désert, VII, 463.
DUCAMP (Guillaume), son mariage, III, 535.
DU CANDAL (Françoise), femme de Claude Sarau, XIII, 226.
DUCASSE, pasteur de Caumont, XII, 256.
DU CERCEAU. Voy. Androuet.
DU CHAILAR, capitaine huguenot, III, 136.
DU CHASTEL (Jacques), dit Mama, III, 526; — pendu, III, 529; — son interrogatoire, III, 531.
DUCHASTEL (James), ajourné (1534), X, 37.
DUCHAT (Jacques), protestant de Vitry, XI, 152.
DUCHAT (J.), lettre où il remercie, au nom de l'église de Troyes, la classe de Neuchâtel de lui avoir envoyé Sorel, XII, 355.
DU CHATELLIER (Mlle), réfugiée en Angleterre, IX, 225.
DU CHAUFAYE, mort dans les prisons de Metz, XI, 179.
DUCHEMIN DU BUISSON, pasteur à Vitré (1590), VII, 330.
DUCHEMIN-TOURNAY, d'Alençon, dénoncé comme tenant des assemblées, VII, 424.
DUCHESNE, médecin du roi, inhumé à Paris, XIII, 226.
DU CHESNE (Joseph), sieur de la Violette, médecin; sa mort, III, 470.
DU CHESNEAU. Voy. Grostête.
DUCLERC, médecin, réfugié en Suisse, IX, 153.
DUCLOS, famille réfugiée en Hollande, XIV, 140.
DUCLOS, avocat de Metz, arrêté dans sa fuite, XI, 175; — mis en liberté, XI, 295.
DUCLOS, proposant, passe en Allemagne, X, 321.
DU CLOS (Jean), membre du consistoire de Paris, III, 432.
DUCLOS (Louise), enfermée dans un couvent, XI, 179.
DU CLOU (Marguerite), femme du peintre Louis Du Garnier, XIII, 229.
DU CLOUX (Estienne), orfévre, inhumé à Paris, XIII, 229.
DU COINDEAU (Guillaume), pasteur à Aubenas, IX, 296.
DU CORBIER (Jean-Louis), ancien du consistoire de Monneaux, VIII, 576.
DU COULDRAI, conseiller au parlement de Paris, II, 280.
DU CROS, député général des églises, II, 294.
DU CROS, avocat à Die, V, 300.
DUCROS, capitaine à Nîmes, VI, 13.
DUCROS, pasteur de Bédarieux, IX, 106.
DUCROS, pasteur du Désert, VII, 357; X, 198.
DUCROS, avocat au présidial de Nîmes, arrêté avec sa femme et son fils dans leur fuite, VII, 136; — enfermé à la tour de Constance, XI, 157; XII, 75; — sa mort, XI, 158; — ses filles enfermées au château de Sommières, XII, 75; — puis à l'hôpital de Valence, XI, 157 et suiv.; — mort de la plus jeune, XII, 74; — cruautés exercées sur elles, XII, 75.
DU CROS (A.), auteur d'un sonnet à la louange de M. Virelle, X, 435.
DUCROS (Jean-Jacques), avocat à Montpellier, II, 92.
DU FAGET (Mme), enfermée dans un couvent, III, 499.
DUFAGNE (Pierre), arrêté dans une assemblée, IV, 136.
DU FAUR, gouverneur de Jargeau, VII, 334.
DU FAUR (Pierre) assiste à l'assemblée de Milhau (1573) comme député de Saint-Antonin, X, 353.
DU FAURE (Mme) abjure (1603), II, 377.
DU FAY (Jean), sieur de Verneuil, y ayant droit d'exercice, VIII, 441.
DUFOING (Jacques), ancien d'Arnay-le-Duc, X, 228.
DU FORT (J.), pasteur à La Bastide, XII, 256.
DU FOU (François), baron du Vigean, chef huguenot, un des conseillers de la reine de Navarre, III, 125 et suiv.
DU FOUR (Alain), avocat et ancien de Montélimart, accompagne Chamier à Nîmes, VI, 33 et suiv.
DU FOUR (David) tente d'enlever des protestants prisonniers, III, 526; — pendu, 529, 532.
DUFOUR (Jacques), député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.
DUFOUR (Pierre), réfugié en Alle-

magne, ancien de l'église française de Leipzig, VIII, 315, 317.

DU FRESNAY, conseiller de Jeanne d'Albret, III, 133.

DU FRESNAY (Samuel), procureur au parlement de Paris, III, 430 ; XII, 38.

DU FRESNE-CANAYE. Voy. Canaye.

DU FRESNOY, ancien de Loudun, vérifie les pouvoirs des députés au synode national, VIII, 149.

DU GARNIER (Louis), peintre du roi, XIII, 229.

DUGAS, de Peiremale, père du pasteur du Désert, VII, 464.

DUGAS, pasteur du Désert, V, 262; VI, 336 et suiv.; XII, 122; — secrétaire du synode provincial tenu à Bordeaux en 1789, III, 487.

DUGAS (Pierre), député par le Vivarais au synode national de 1758, III, 602.

DU GEAY. Voy. Gérard.

DU GONNE, parrain de Jean Chenevix, IV, 494.

DU GRANIER, pasteur à La Chastre, XII, 121.

DUGUÉ, pasteur à Nantes (1559), VIII, 73.

DU GUÉ (Guillaume), peintre, XII, 284.

DU JAY, secrétaire des finances du roi de Navarre, VII, 175; — lettre inédite (1593), XII, 366 et suiv.

DU JOURNIAC, écuyer et nouveau converti; arrêt de la cour du parlement de Bordeaux contre sa mémoire pour crime de relaps et d'apostasie, III, 188 et suiv.

DU LAURENS (André), médecin du roi, II, 302.

DU LUC (Jacques), pasteur à Castel-jaloux, XII, 256.

DU LYS (François), poursuivi extraordinairement, VII, 135.

DU MARCHÉ, pasteur réfugié, IX, 349.

DUMARCHET, appelé, avec d'autres protestants de Sainte-Foy, à Bordeaux pour rendre compte de sa conduite, III, 315 et suiv.

DU MAS (Mlle), prisonnière dans la citadelle de l'île de Rhé, VI, 63 et suiv., 256 et suiv.; — transférée à l'abbaye des Clairais, VI, 260; — expulsée du royaume, VI, 264, 266.

DUMAS (Arnaud) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

DUMAS (Étienne), réfugié en Suisse, III, 16.

DUMAS (François), ancien de l'église de Montpellier, II, 89.

DUMAS (Jacob), ancien de Bordeaux, VI, 20.

DUMAS (Jean), chirurgien, ancien de Montpellier, II, 93.

DU MAURIER. Voy. Aubéry.

DU MENILLET. Voy. Bochart.

DU MESNILH (François), procureur général à Pau, III, 284.

DUMINEUR, protestant opiniâtre, III, 316 et suiv.

DUMINIL (Louis), enfermé à Bicêtre comme prédicant, VIII, 554.

DU MONCEAU (Jeanne), demoiselle de Tignonville, aimée de Henri de Navarre, III, 525.

DUMONCEAUX (Maximilien), marchand de La Ferté-au-Col, son rôle dans l'affaire des jeunes Mirat, IX, 65 et suiv.

DUMOND (Gelize) forcé d'abjurer par la dragonnade, II, 506.

DU MONT, ministre de La Rochelle (1590), IV, 321.

DUMONT, marié dans l'église du Cateau (1566), III, 534.

DUMONT (David), marchand de Lyon, réfugié en Suisse, IX, 152.

DU MONT (lisez Morel) (François), dit de Collonges, pasteur à Paris (1558), VIII, 72.

DUMONT (Gabriel), pasteur à Rotterdam, XII, 113.

DUMONT DE BOSTAQUET, découverte, dans un de ses anciens domaines, de plusieurs registres de l'église de Caen, IX, 7 et suiv.; XI, 3 et suiv.; — ses *Mémoires*, XIII, 353 et suiv.

DU MOULAR, apostat, demande une récompense, I, 170, 173.

DU MOULIN (Dlle), lettre à Conrart, X, 389 et suiv.; 391 et suiv.

DU MOULIN (Charles), lettre à Nicolas Pithou, XI, 267 et suiv.

DU MOULIN (Claude), pasteur à Fontenay-le-Comte (1560), II, 388; VIII, 73; — réfugié à Londres, II, 27; — lettre consolatoire à Madame de Soubize sur la mort de son mari, V, 141 et suiv.

DU MOULIN (Jean) accompagne son frère Pierre en Angleterre, VII, 343.

DU MOULIN (Joachim), pasteur à Paris, banni, XII, 11; — pasteur à

Soissons, VIII, 417, 454; — échappe à la Saint-Barthélemy et se réfugie à Sedan, VIII, 415, 418; — nommé à Saint-Pierre-Aigle, VIII, 418; — pasteur à Orléans, XII, 120; — a-t-il été moine? extraits de la *Nouveauté du papisme*, où Pierre Dumoulin réfute énergiquement cette fable, XIII, 273 et suiv.

DUMOULIN (Pierre), pasteur à Paris, II, 259; XII, 12; — auteur de l'*Eucharistie*, II, 309; — donne à Chamier son livre sur Grégoire de Nice et son *Apologie*, II, 314, 315; — publie les *Eaux de Siloë, pour esteindre le feu du Purgatoire*, II, 281 et suiv.; — professeur à Sedan, II, 328; XII, 16; — dénonce au synode d'Alençon les doctrines des professeurs de Saumur, II, 328 et suiv.; — notice historique, II, 388 et suiv.; — fournit à Sully vingt-cinq passages des Pères de l'Église contre la transsubstantiation, II, 430; — convient d'un chiffre avec Daniel Chamier, II, 442; — extrait de son autobiographie, relatif au transfert du temple d'Ablon à Charenton, III, 419; — signe, au nom de l'église de Paris, l'acte de foi et hommage du fief de Thérouanne; — lettre à Paul Ferry (17 janvier 1617), IV, 580; — quittance d'un quartier de ses gages (8 février 1627), IV, 581; — chapelain de la duchesse de Bar, V, 156 et suiv., 284, 287 et suiv.; — *La vie de M. Pierre du Moulin, ministre de l'église réformée de Sedan et professeur en théologie, escrite par luy-même*, VII, 171 et suiv., 333 et suiv., 465 et suiv.; — résultat du synode de 1637 au sujet de son différend avec Amyraut, VII, 408 et suiv.; — trois lettres olographes à la duchesse de la Trémouille (1609-1622), VIII, 136 et suiv.; — lettre inédite à André Rivet (1621), X, 354; — un autographe, XII, 18; — lettres à M. et à Madame de La Tabarière, XII, 51, 287 et suiv.; — sa lutte contre Testard et Amyraut, XIII, 41 et suiv.; — épître dédicatoire à la duchesse de la Trémouille (1639), allusion à l'abjuration de Henri de la Trémouille, XIII, 121 et suiv.; — note autographe sur la garde d'un exemplaire de ses *Éclaircissements des controverses salmuriennes*, au sujet des hérésies d'Amyraut, XIII, 276 et suiv.

DU MOUSTIER, ministre à Saint-Jean-d'Angely (1590), IV, 322.

DUMOUSTIER (Jean), ministre à Bellesme, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 434.

DUNANT, de la colonie genevoise à Constantinople, IV, 387; X, 241, 244, 249, 253, 414, 415, 466; XI, 63, 187, 190 et suiv.

DUNCAN (Guillaume), médecin, détails biographiques, ses écrits, VI, 246.

DUNCAN (Marc), principal de l'Académie de Saumur, I, 311, 312; VI, 20.

DUNCANIANA (Collection), V, 485.

DUNCOIS (Paulin), sieur de Ferruras, consul de Montpellier, II, 90.

DU NOLIER (Pierre), sa maison berceau de l'église de Paris, II, 381.

DUNOYER. Voy. Cardel (Paul).

DUNOYER, pasteur à Bussy, VII, 332.

DUNOYER (Mme) et ses filles, rectification, III, 114.

DU NOYER (Pierre), pasteur du Poitou réfugié en Hollande, V, 372; VII, 434.

DU PASSAGE. Voy. Mazière.

DU PERCHE (Thomas), curé converti au protestantisme, VIII, 67.

« DUPEUR DUPÉ », comédie sur la révocation de l'édit de Nantes, XI, 96.

DU PEYRON (Pierre), ancien de Bergerac, XII, 424, 426.

DUPIN (Cristofle), commissaire huguenot, III, 130.

DU PINET (Antoine), sieur de Nauroy, éditeur du livre intitulé : *Taxe des parties casuelles de la boutique du pape*, III, 210.

DU PIOTAY (David), pasteur à Lyon, notes biographiques, XII, 484.

DUPLAN, député des églises; une série de ses lettres, XI, 84.

DUPLEIX-GRÉMIAN, sieur de Lecques, gouverneur de Sommières (1572-1592), I, 487.

DU PLESSIS. Voy. Albiac.

DU PLESSIS, prisonnier au château de Caen, IV, 373; — permission d'habiter en ville, IV, 374.

DU PLESSIS (Charles), pasteur à Tours (1558), VIII, 73.

DU PLESSIS (Jacques), ministre; sa veuve épouse Joachim Du Moulin, VII, 171.

DUPLESSIS-BANDEROT ou BAUDEROT (François), ministre de Montargis, réfugié en Suisse, IX, 469.

DU PLESSIS-MORNAY (Anne), dame

DE LA TABARIÈRE, vers écrits par elle sur l'ouvrage de Du Plessis-Mornay : *De l'institution, usage et doctrine du saint sacrement de l'eucharistie*, etc., VII, 2 et suiv.; — notes autographes sur une bible de famille, I, 202-207.

DUPLESSIS-MORNAY (Mme), extrait de ses mémoires relatif aux méreaux, I, 424; — étude sur elle, par Ad. Schaeffer, II, 649; — deux lettres à Théodore de Bèze, félicitations à l'occasion de l'Escalade, XIV, 249 et suiv.

DUPLESSIS-MORNAY (PHILIPPE), serait-il l'auteur du *Discours au roy, par un sien sujet?* I, 155; — bible de famille donnée par lui à sa fille Anne de Mornay, armes, détails sur la famille, I, 202 et suiv., 239-240; X, 108; — fondateur de l'Académie de Saumur, I, 302, 303; — l'édition de ses *Mémoires* et le manuscrit de la Sorbonne, II, 100-107; — son influence sur l'Académie de Saumur, II, 325 et suiv.; — son *Mystère d'iniquité*, IV, 32 et suiv.; — belles paroles à Louis XIII, 64 et suiv.; — sa mort, V, 165; — sa bibliothèque; qu'est-elle devenue? IX, 22; X, 17 et suiv., 107 et suiv.; — récit du pillage de son château, IX, 23 et suiv.; — les onze volumes de la Sorbonne sont dépareillés, IX, 24 et suiv.; — lettre à ce sujet, extrait d'une préface de M. Auguis en tête des *Mémoires de Charlotte Arbaleste*, IX, 204 et suiv.; — liste de manuscrits autographes, de lettres de Duplessis ou à lui adressées, sous les règnes de Henri III, Henri IV et Louis XIII, IX, 206 et suiv.; — renseignements extraits de l'*Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou*, par Aug. Lièvre, IX, 281; — liste de manuscrits et d'ouvrages provenant de sa bibliothèque, IX, 282; — liste de seize lettres disparues, IX, 377 et suiv.; — ouvrages indiqués dans l'*Histoire de la bibliothèque Mazarine*, par A. Franklin, IX, 378; — auteur d'un *Traité de la vie et de la mort*, XI, 8; — autographe de lui, XII, 18; — un double souvenir de sa bibliothèque à Saumur, XII, 338.

DU PLESSIS-RICHELIEU (ARMAND), évêque de Luçon, IV, 43; — sa polémique et ses luttes avec les ministres de Charenton, IV, 47 et suiv.; — lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 266; — lettres à M. de Candiac au sujet de la paix, XI, 383.

DU POET, chef huguenot dans le Dauphiné, lettres supposées de Calvin à lui adressées, IV, 8.

DU POIRIER (GUILLAUME), clerc de finances, ajourné (1534), XI, 254.

DUPON, pasteur à Saint-Barthélemy, condamné à faire bâtir une chapelle, X, 339; XII, 15, 256; XIII, 318.

DUPONT (Mme), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 268.

DU PONT (GUILLAUME), pasteur vers 1567, IX, 296.

DU PONTHUS, famille protestante de Bretagne, VII, 327.

DU POYET, conseiller de la reine de Navarre, III, 132.

DU PRADEL rend des services à Chamier pendant son voyage à Paris, II, 314 et suiv.

DUPRAT, professeur à Orthez, III, 291.

DUPRAT (PIERRE), pasteur à Béthisy, VIII, 441; — réfugié en Hollande, V, 372.

DU PRAT (PIERRE), pasteur de Saintonge, réfugié en Hollande, VII, 434.

DUPRÉ (ABRAHAM), commissaire général de l'artillerie, inhumé à Paris, XIII, 227.

DUPRÉ (CHRISTOPHLE), stances sur l'album de Jean Durant, XII, 230.

DU PRÉ (GUILLAUME), commissaire général de l'artillerie, XII, 369.

DU PRÉ (LÉONARD), brûlé, II, 380.

DUPUIS, pasteur à Montheurt, XII, 15; XIII, 317.

DUPUY, appelé à Bordeaux pour rendre compte de sa conduite, III, 315 et suiv.

DUPUY, ministre à Alvert (1590), IV, 323.

DUPUY, consul de Montauban, XII, 202.

DUPUY, pasteur du Désert, XII, 123.

DUPUY, transféré de Vincennes à la Bastille, IV, 128.

DUPUY (FRANÇOIS) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

DU QUESNE (ABRAHAM), amiral, I, 222, 223, 239, 345; — une lettre de lui (1669); son épitaphe dans le temple d'Aubonne, XI, 488 et suiv.; — son fils, réfugié, admis au conseil des Deux-Cents à Genève, IV, 601.

DUQUESNES (KATHERINE), marraine de Judith Prouvin, III, 535.

DU RANC assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

DURAND, dit le Gros-Col, mort relaps, X, 198.

DURAND, avocat de Montpellier, réfugié à Zurich, VII, 57.

DURAND, pasteur à Lyon (1601), XII, 484.

DURAND, pasteur à Saint-Pargoire, réfugié en Suisse, IX, 152; X, 322.

DURAND, pasteur du Désert, I, 389; VII, 464; — arrêté et pendu, XI, 89, 98.

DURAND (Mme), réfugiée à Lausanne, XIII, 151.

DURAND (Mme veuve), réfugiée en Suisse, X, 334.

DURAND (David), pasteur à Londres, IV, 157; IX, 481.

DURAND (Jacques), avocat au parlement de Paris, IV, 91.

DURAND (Jean-Antoine), pasteur à Neuchâtel, IX, 481.

DURAND (Marie), prisonnière à la tour de Constance, sa délivrance, I, 182; VII, 508; — lettre au pasteur Gal-Pomaret, III, 610 et suiv.

DURAND (Samuel), pasteur à Paris, notice biographique, II, 472; III, 458 et suiv., 467 et suiv., 553; VIII, 425, 12; — stances sur sa mort (1626), V, 31 et suiv.; — fils de Jean Durand, XIII, 123; — vice-président de l'assemblée de Grenoble, XIV, 59.

DURAND (De), ancien du Cheylar, X, 328.

DURAND DE LA CHASTRE (Anne), poursuivie extraordinairement, VII, 136.

DURANT (Antoine), pasteur à Bourges, V, 387; IX, 295.

DURANT (Daniel), procureur fiscal à Dangeau, XI, 276, 277.

DURANT ou DURAND (Jean), son *Album amicorum*, autographes de 1583-1592, XII, 226 et suiv.; XII, 343 et suiv.; — ses fonctions, sa descendance, XIII, 123.

DURAS, maréchal de France, abjure, I, 49.

DURAS (Marquise de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 377.

DURAS (Dlle de) abjure à la suite d'une conférence entre Claude et Bossuet, I, 49.

DURAS (Louis de), comte de Faversham, abjure en Angleterre, I, 49.

DU RAULET, famille protestante de Vitry, XI, 360.

DURBAN, famille cathare du Midi, V, 80.

DURBAN (Jacques), son diplome de maître ès arts, VI, 365.

DURDET. Voy. Dordes.

DUREIL, pasteur à Vitré (1562), VII, 330.

DUREIL (François), pasteur en Gascogne (1558), VIII, 75.

DUREYS, pasteur à Dieppe (1558), VIII, 72.

DURGNIAT (Jacob), ou Drognat, réfugié en Hollande, XIV, 140.

DURIEUX (Paul), avocat du roi au présidial de Lauragais, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

DURIEUX (Toussaint), galérien, VIII, 517.

DU RIVAU-HUET, lieutenant de vaisseau, destitué, abjure, II, 336.

DU ROSIER. Voy. Sureau.

DU ROURE (Alexandre), réfugié en Angleterre, I, 234.

DU ROUSSEAU (Charles), sieur de Rougemont, assassiné, IV, 325.

DU ROUSSEAU (Nicolas), ancien de l'église de Paris, mort en prison, II, 381; XII, 13.

DU ROZEL, pasteur à Nîmes, III, 53.

DU RUEL, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

DU RY (Dlles), transférées à Montreuil, II, 345.

DU RY (Charles), architecte du roi, mort de sa femme Corneille de Volf, XIII, 227.

DURZY (Philippe), ministre à Châtillon, VII, 355.

DU SAUZET (Henri), libraire réfugié en Hollande, XI, 414.

DU SEIGNEUR, réfugié en Suisse, III, 16.

DU SEILLIER DES COURSONS (Mlles), enfermées dans des couvents, VII, 421.

DU SOLIER, gentilhomme protestant, IX, 294.

DU SOUL, recteur de l'Académie de Saumur, I, 311.

DU SOUL, pasteur à Fontenay, réfugié en Hollande, VII, 429.

DUSSAUSSOIS (François), diacre à Lemé, VIII, 560.

DUSSAUSSOIS (Marie), enfermée dans un hôpital, VIII, 519.

DUSSON (François), envoyé au secours du Mas-d'Azil, III, 618 et suiv.; — son origine, ses armes, ses ancêtres, la part qu'il prit à la défense du Mas-d'Azil, V, 78 et suiv.; — sa fin, ses fils abjurent, V, 111 et suiv.

DU TEIL (Jean), avec quatre hommes, lutte contre une armée entière; sa mort héroïque, III, 613 et suiv.

DUTENS, Mémoire en faveur des protestant de France (1775), IX, 255 et suiv.

DU TERME, réfugié en Angleterre avec sa famille, IX, 225.

DU TERRIER, Voy. Isnard.

DU THIERS (Judith), femme de J. Varnier, apothicaire à Vitry, XI, 154.

DU TILLET (Louis) prêche la Réforme à Angoulême, XII, 122.

DU VAL, avocat, Lettre sur la désolation des églises du pays de Gex, I, 474-475.

DUVAL, pasteur à Saint-Quentin, VIII, 454.

DUVAL, pasteur à Caen (1564), IX, 9.

DUVAL, ministre du Parc, X, 108.

DUVAL, pasteur du Désert, V, 261.

DUVAL écrit contre Du Moulin, II, 281.

DUVAL (Jacques), médecin de S. A. R., sa mort, XIII, 230.

DUVAL (Jehan), garde de la Muette, ajourné (1534), X, 36; XI, 253.

DUVAL (Pierre), trésorier de menus plaisirs, ajourné (1534), X, 36; XI, 253.

DUVAL-JONQUIÈRES, ancien de Coucy, VIII, 442, 456.

DUVAY, ancien de Laon, assiste au synode de Charenton (1669), VIII, 442.

DU VENTRE (Jacob), prisonnier à Ham, II, 564; IV, 126 et suiv., 207; — expulsé de France, IV, 375.

DUVERNET, Voy. Morel.

DU VEZ (Jean), gentilhomme picard ayant droit d'exercice, VIII, 448.

DU VEZ (Josué), sieur de Missy, commissaire de l'édit; offre une retraite à l'église de Gercis, VI, 174; VIII, 432, 439; — passe à l'étranger à la révocation, VIII, 541; — sa femme enfermée dans un couvent, VIII, 604; — sa fille abjure et passe à l'étranger à la mort de son mari Daniel de Raineval, VIII, 604.

DU VIDAL (Jacques), ancien de Charenton, XII, 370.

DU VIGEAN, lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 374.

DU VIGUIER, conseiller au parlement de Bordeaux, apostat, VII, 436.

DUVIGNAULT, pasteur à Montauban, lettre à Calvin au nom de son église, XIV, 324.

DUVIGNEAUX, Voy. Brissac.

DU VILLA, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

DU VIQUET, conseiller à la chambre mi-partie de Guienne, XII, 280.

DU VIVIER, Voy. Couet.

DU VIVIER, ministre à Saint-Maixent (1590), IV, 322.

DU VIVIER, enfermé aux Nouveaux Catholiques de Saint-Lô, VII, 422.

DU VIVIÈS (Jehanne), épouse de Charles Du Moulin, XI, 267.

DUVOISIN, ministre à Saint-Maurice, près Grandson, XI, 99.

E

« EAUX DE SILOÉ », par Du Moulin, réfutation par deux docteurs, II, 281.

EBRARD (François), pasteur à Schwabach, puis à Erlangen, VIII, 224, 227.

EBRAY (Jean-Paul), pasteur dans le Vivarais, Mémoires sur les affaires de cette province, XI, 87.

ÉCOLES protestantes avant la révocation de l'Edit de Nantes, 1538-1685; — avant-propos, importance de l'instruction de la jeunesse chez les Réformés; leurs plaintes au sujet de la fermeture arbitraire de leurs écoles, IV, 497 et suiv.; — 1° *écoles primaires*; au moins une dans chaque église; fonds alloués par les synodes nationaux, fondations particulières; point d'établissement destiné à l'instruction des maîtres d'école, aucune indication sur leur traitement ni sur la rétribution scolaire; systématiquement détruites, dès le commencement du XVIIe siècle, IV, 499 et suiv.; — 2° *colléges*, IV, 503 et suiv.; des colléges protestants en général; fondés par les municipalités, entretenus par les communes,

les rétributions des élèves, les subsides des synodes; chaque province devait avoir son collège; — 3° *colléges mi-partie* (1633); exclusion totale des Protestants, IV, 504 et suiv.; — organisation, IV, 507 et suiv.; — entre les mains des Catholiques, le niveau des études baisse, IV, 511; — notice historique sur les colléges protestants : 1° province de l'Ile-de-France, college de Clermont-en-Beauvoisis; 2° province de Normandie, collége à Alençon; 3° province du Berry, 3 colléges, à Gergeau, Châtillon-sur-Loing et Montargis; 4° province d'Anjou, 4 colléges, à Tours, Vendôme, Saumur et Loudun; 5° province de Bourgogne, collége à Pont-de-Veyle; 6° province de Bretagne, collége à Vitré; 7° province de Poitou, collége à Niort: 8° province de Saintonge, 2 colléges, à La Rochelle et à La Rochefoucault; 9° province de la Basse-Guyenne, 2 colléges, à Bergerac et à Nérac; 10° province du Haut-Languedoc, 2 colléges, à Montauban et à Castres; 11° province du Bas-Languedoc, 2 colléges, à Béziers et à Nîmes; 12° province des Cévennes, collége à Auduze; 13° province de Provence; 14° province de Dauphiné, 3 colléges, à Embrun, à Die et à Orange; 15° province de Vivarais, 3 colléges, à Privas, à Aubenas et à Annonay; — principauté de Béarn, colléges de Sedan, de Metz et de Montbéliard, IV, 582 à 595; — projet de fonder une école de théologie à Londres après la Saint-Barthélemy, VI, 188 et suiv.

« ÉCOLE BUISSONNIÈRE (Faire l') », origine protestante de cette expression, VIII, 13; — les Protestants envoyaient leurs enfants à des écoles clandestines, à la campagne; divers édits et arrêts sur ce sujet, VIII, 272 et suiv.; — texte d'un arrêt de 1554, VIII, 274 et suiv.

EDEN (L'île d'), *Recueil de quelques mémoires servant d'instruction pour l'établissement de l'île d'Eden* (1689), analyse de cet ouvrage rare, VI, 440 et suiv.

ÉDITS : de tolérance de 1561, prédication d'un cordelier de Provins au sujet de cet édit, IV, 272: — de Nantes, son influence sur les conversions, I, 47; — sa révocation, persécutions qui l'ont précédée, I, 113-114; — blâme de Racine dans *Esther*, du maréchal Vauban, de Christine de Suède, I, 174; — sonnet à ce sujet, I, 175-176; — préludes de la révocation dans le pays de Gex, I, 292; — stances, I, 316-319; — appréciation des conséquences de la révocation à l'étranger et en France, I, 535-544; — vérification et enregistrement, documents originaux y relatifs, tirés des dépêches de l'ambassadeur des Provinces-Unies près la cour de France, II, 28-37, 128; — voies d'exécution à l'égard du duc de Caumont La Force et de divers membres de cette famille, lettres de Louis XIV et de Colbert de Seignelay (1686-1687), II, 64-76; — première idée de l'Édit venue de Sully, II, 115; — paroles que le roy a tenues à la cour du parlement, II, 128-136; — lettre de Henri IV aux pasteurs de La Rochelle, II, 137; — réponse du roi aux députés de Bordeaux et de Toulouse, II, 137-139; — préparatifs de la révocation, interdiction aux dames de la religion d'assister leurs coreligionnaires, recherche déguisée du nombre des Réformés, II, 167-169; — pièces relatives à Philippe Mesnard, sieur d'Aïr, pasteur à Saintes, lettre d'un Huguenot de Paris, II, 169-173 (voy. MESNARD); — lettre du marquis de Seignelay relative à l'antipathie des Réformés pour les pompes de l'église romaine; autre lettre relative au scandale donné par les confréries de Rouen, II, 174-175; — mesures prises pour la conversion des officiers de l'armée de mer et des matelots, lettres du comte d'Estrées et du marquis de Seignelay, II, 332-337; — épître des Protestants au roi sur la révocation, II, 557 et suiv.; — une exhortation aux fidèles protestants demeurés en France après la révocation, III, 344 et suiv.; VIII, 265; — les protestants de Bayeux à l'époque de la révocation, III, 475; — — quelle influence la révocation a-t-elle exercée directement sur les mœurs? III, 497; — exemples de la démoralisation produite par la révocation, III, 587; — Bossuet et la révocation (voy. BOSSUET); — la révocation d'après l'*Histoire de Mme de Maintenon* par le duc de Noailles, IV, 257; — un épisode de la révocation, V, 49; — préludes de la révocation, remarquable exemple de fermeté chrétienne chez une jeune fille de 17 ans (1685), V, 188 et suiv.; — Déclaration de juin 1680 contre les relaps, arrêt du parlement du 20 février 1682, V, 309 et suiv.; — inscription commémorative de la Révocation sur la porte Saint-Denis, VI, 126 et suiv.; — une inscription de l'époque de la révocation à Niort,

VII, 83 et suiv.; — deux lettres à l'abbé Raynal sur l'histoire de la révocation de l'Édit de Nantes qu'il se proposait de publier (Voy. RAYNAL); — un asile des Huguenots à l'époque de la révocation, VIII, 344; — excès commis en violation de l'Édit (juin 1609), IX, 409 et suiv.; — médaille frappée à Rome en souvenir de la révocation, XII, 114 et suiv.; — les conséquences morales de la révocation, Mme de Maintenon en est-elle responsable aux yeux de l'histoire? XII, 260 et suiv.; — suites de la révocation dans le midi de la France, XII, 479 et suiv.; — la révocation considérée comme une des conséquences de la centralisation excessive du siècle de Louis XIV, XIII, 4 et suiv.; — en Bourbonnais, d'après les documents originaux (1600-1618), XIII, 18 et suiv.; — les remontrances du clergé et la révocation, XIV, 71 et suiv.; — Édit du 18 septembre 1713, VI, 269; — Édit de 1724 sur les nouveaux convertis, XIII, 161 et suiv.; — Édit de 1787 sur l'état civil des Protestants, correspondance de Lafayette, Paul Rabaut, Rabaut-Saint-Étienne, Poitevin (1785-1788), III, 330 et suiv.; — nouveaux documents, lettres de Washington, III, 517; — discours du conseiller Robert de Saint-Vincent, V, 423 et suiv.; — observations de Rabaut-Saint-Étienne sur cet édit, XIII, 342; — protestation de l'évêque de La Rochelle contre l'édit (1788), VII, 157 et suiv.; — mandement de l'évêque VII, 158 et suiv.; — motifs qui l'ont déterminé à donner son mandement, VII, 160 et suiv.; — réquisitoire du procureur du roi contre ce mandement, VII, 163 et suiv.; — arrêt du Conseil, VII, 168 et suiv.; — ses préliminaires (1775-1787), extraits des *Mémoires secrets* de Bachaumont relatifs à l'édit, XIII, 257 et suiv.

EFFRIE, ancien et secrétaire du consistoire de La Rochelle, VI, 8 et suiv.

« ÉGLISE ROMAINE AUX ABOIS (L') » et autres « Chansons spirituelles, » X, 440; XI, 241 et suiv.

ÉGLISES DU DÉSERT. Voy. DÉSERT.

ÉGLISES RÉFORMÉS, liste des églises connues en France en 1562; importance de la reconstituer à l'aide d'autres documents, I, 211-212; — envoi de quelques renseignements, I, 235-236; — du diocèse de Poitiers, en 1645, IV, 351 et suiv.; — situation des églises à l'approche de la révocation, V, 42 et suiv.; — diverses dénominations sous lesquelles on a désigné les églises de la Réforme, XII, 318 et suiv.; — de France pourvues de pasteurs par les seigneurs de Berne, XIII, 126 et suiv.; — lettres des églises de France à Calvin (1561-1562), XIV, 319 et suiv.; 363 et suiv.; — wallonnes, tournée du pasteur Hugues en Hollande et en Belgique pour y faire connaître l'œuvre historique et y rechercher des matériaux, V, 363 et suiv.; — les églises wallonnes et leur organisation, V, 364 et suiv. : 1° Rotterdam, V, 364 et suiv.; descendants de réfugiés, liste de pasteurs en 1688, liste de 38 ministres réfugiés à Amsterdam, archives du consistoire; relevé des documents qui s'y trouvent, V, 372 et suiv.; — 2° Amsterdam, les bibliothèques, relevé d'ouvrages imprimés, V, 475 et suiv.; — les archives de la ville, du consistoire et du Diaconat, relevé de documents, V, 477 et suiv.; — descendants de réfugiés, V, 480; — statistique religieuse, V, 482; — 3° La Haye, souvenirs de Saurin et de Jean Cavalier, V, 482 et suiv.; — relevé de documents de la collection *Duncaniana*, V, 485 et suiv.; — sentiments religieux des hautes classes hollandaises, V, 486 et suiv.; — les archives du consistoire, statistique, V, 487 et suiv.; — 4° Leyde, collection d'autographes de M. de Luzac, la bibliothèque de l'Université, papiers et livres de Prosper Marchand, V, 488 et suiv.; — la bibliothèque wallonne, V, 490 et suiv.; — 5° Harlem, lettre du pasteur Boyer (3 septembre 1684), V, 492; — pièces relatives à Bayle, statistique, V, 495; — 6° Utrecht, statistique, V, 496 et suiv.; — 7° Dordrecht, le local où siégea le synode de ce nom; grande tolérance et fraternité des diverses communions religieuses, V, 498 et suiv.; — trois tableaux statistiques, V, 502 et suiv.; — 8° Bruxelles, abondance de matériaux dans la *Bibliothèque de Bourgogne*, V, 504; — 9° Anvers, nombreux documents en flamand, V, 505 et suiv.; — liste de pasteurs réfugiés en Hollande, présents au synode de 1686, VII, 428 et suiv.

ÉGUIZIER. Voy. AIGUISIER.

ÉLÉGIE sur le triste et pitoyable état des églises réformées du Poitou, IV, 109 et suiv.

ÉLIE, premier pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, épouse la veuve de Pierre

Brully, I, 162; — pasteur à Saint-Gilles (1559), VIII, 75.

ÉLISABETH, reine d'Angleterre, deux lettres d'elle à Henri IV sur son abjuration (1593-1594), VII, 262 et suiv.; — lettres à elle adressées par Jeanne d'Albret, XI, 271 et suiv.; — par Charles IX, XI, 272 et suiv.; — par le duc d'Anjou, XI, 274.

ELLE (Ferdinand), peintre du roi; mort de sa veuve, XIII, 228.

ELLE (Louis), peintre du roi, inhumation de son fils Paul, XIII, 226; — de sa fille, XIII, 228.

ELLE (Pierre), peintre du roi, XIII, 229; — inhumation de sa fille Marie, XIII, 229.

ÉMIGRATION, projet conçu par le pasteur Gibert (1761-1764), lettre qu'il remet à l'archevêque de Canterbury, VI, 370; — lettre du pasteur Gautier relative au même projet, VI, 373; — lettre de Majendie à Court de Gébelin, VI, 375; — premier convoi d'émigrants en Angleterre, VI, 376 et suiv.; — lettres de Gibert, VI, 378 et suiv.; — lettre de Boutiton, VI, 379 et suiv.; — dépêche du duc de Choiseul à l'intendant de Rouen, VI, 380 et suiv.

ENCONTRE, pasteur du Désert, VII, 463; — Lettre pastorale sur l'aumône, X, 102.

ENFANTS DE NIMES, Société d'édification et de secours renouvelée par eux à Londres en 1702; son règlement, X, 278.

ENGENNES (Mlle d'), lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 269.

ENGHIEN, persécution exercée dans cette ville du Hainaut en 1574, liste des victimes, II, 389 et suiv.

ENGUERRANT, ancien curé, se convertit, III, 459.

ENFANTS enlevés à leurs parents en Languedoc, en Poitou, en Guyenne, II, 358 et suiv.; III, 76 et suiv.; V, 64 et suiv.; VI, 274 et suiv.; VII, 84 et suiv.; — sequestrations et violences (1684) commises par Marie d'Albret, comtesse de Marsan, duchesse de Pons, VII, 435 et suiv.; — requête des victimes au parlement de Guyenne, VII, 437 et suiv.; — lettres du président Grimard au chancelier; du doyen Sault au secrétaire d'État, VII, 443 et suiv.; — conclusion, VII, 446; — en Normandie, VII, 421 et suiv.; VIII, 476; IX, 11 et suiv.; — à Lafère, VIII, 540; — à Arnay-le-Duc, X, 227.

ENRIQUEZ (Dona Ana), condamnée comme luthérienne par l'inquisition, XI, 336.

ENSFELDER (Ed.), note sur une bible du XVIe siècle, VII, 211; — sur la prière liturgique des églises réformées, IX, 287.

ENTRAGUES (Marquis d'), apostat, I, 49.

ENTREMONTS (Jacqueline d'), seconde femme de l'amiral Coligny, I, 275-276; — lettres aux seigneurs de Bâle et de Berne où elle les remercie pour elle et ses enfants de leur intervention auprès du duc de Savoie, I, 374; IV, 468; XII, 266; — à François Hotman pour lui demander d'écrire la Vie de l'amiral, VI, 29.

ÉNOC, ministre réfugié à Genève, II, 512.

ÉON (La chevalière d') transmet à Breteuil un Mémoire en faveur des protestants de France par Dutens, en 1775 (1787), IX, 253 et suiv.

ÉPIGRAMMES sur les dragonnades, I, 475-476; — contre Louis XIV par le fils d'un martyr, XIII, 284.

ERMITE DE LIVRY (L'). Voy. Pauvant.

ERNAULT, bourgeois protestant de Rouen, XI, 392.

ERNEHIN, de Metz, réfugié à Utrecht, VI, 314.

ÉRONDELLE, pasteur de Sedan, XII, 16.

ESCALLE (François-Guillaume), viguier de Bédarieux, IV, 326.

ESCANDE, martyr, XIV. 160 et suiv.

ESCATCH, capitaine du Mas d'Azil, V, 81 et suiv.

ESCHERNY (D'), famille française réfugiée en Suisse, III, 624; IV, 159.

ESCODÉCA (Jean d'), baron de Boisse, conseiller de Jeanne d'Albret, III, 124 et suiv.

ESCOMEL (D'), avocat, apostat, V, 164.

ESCORBIAC (Jean Guichard d'), auteur de *Mémoires*, III, 274.

ESCURY. Voy. Collot d'Escury.

ESGUILLON (Duchesse d'), lettre consolatoire à Mme de la Trémouille, X, 267.

ESMIEU (Boniface), pasteur vers 1567, IX, 296.

ESNARD, ministre à La Rochelle (1590), IV, 321.

ESPAGNE, premier grand auto-da-fé, XI, 334 et suiv.

ESPAGNE (Jean d'), pasteur de l'église française de Londres (1629-1659), notice biographique, 369 et suiv.; VIII, 141 et suiv.
ESPASE, galérien, IV, 378.
ESPÉRANDIEU. Voy. Merlin.
ESPÉRANDIEU (André), arrêté sortant du royaume, XII, 535.
ESPÉRANDIEU (Paul), arrêté à son retour d'une assemblée du Désert, IV, 136.
ESPEVILLE (D'), pseudonyme de Calvin, XIV, 231 et suiv.
ESPINA (Jean d'). Voy. Lespine.
ESPINAS, galérien, XI, 81.
ESPION, rapports d'un espion au cardinal Perrenot de Granvelle touchant le synode de La Ferté-sous-Jouarre (1564), IV, 196; — mémoire d'un espion sur les affaires des protestants du Désert, vers 1751, VII, 39 et suiv.
ESPION, nouveau converti suspect, III, 482.
ESPITOLIER (Daniel), apostat, II, 378.
ESPOIR (D'). Voy. Dordes.
ESPOIR (Jean d'), dit de Pleurs, pasteur à Rouen (1557), II, 384; VIII, 72.
ESTIENNE (André) prend part à la dévastation de l'abbaye Saint-André, en Hainaut, III, 525.
ESTIENNE (Jacques) assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.
ESTIENNE (Jean), secrétaire de la Chambre, apostat, V, 164.
ESTIENNE (Les) et les types grecs de François Ier (1540-1550); avant-propos, IV, 441; — François Ier donne à Conrad Néobar le titre d'imprimeur royal pour le grec; lettres patentes qui lui confèrent ce titre, IV, 445; — Robert Estienne succède à Conrad Néobar dans l'office d'imprimeur du roi pour le grec; il est chargé de faire graver les caractères grecs aux dépens du roi, IV, 447 et suiv.; — mandement pour faire payer Claude Garamond, fondeur, IV, 449 et suiv.; — quittance de Robert Estienne, IV, 450 et suiv.; — premier ouvrage imprimé, marque typographique, IV, 451; — Robert Estienne emporte à Genève une série de matrices des grecs du roi; il en laisse à Paris une série plus complète, connue sous le nom de *Matrices royales;* disparition de ces dernières à la fin du XVIe siècle, IV, 454 et suiv.; — le gouvernement français fait acheter à Genève, au commencement du XVIIe siècle, les matrices des grecs emportées par R. Estienne et en confie la garde à son arrière-petit-fils Antoine, IV, 460 et suiv.; — arrest du conseil du roy, du 27 mars 1619, relatif au rachat des matrices grecques vendues ou engagées à la seigneurie de Genève, IV, 463; — mémoire manuscrit qui semble avoir été rédigé par un imprimeur ordinaire du roi (vers 1720), IV, 466 et suiv.; — histoire des types grecs du roi durant le XVIIe siècle, IV, 547 et suiv.; — arrêt du conseil relatif aux caractères grecs du roi, IV, 548; — lettres du roi aux gens tenant la chambre des comptes, IV, 551; — histoire des types grecs du roi au XVIIIe et au XIXe siècle, IV, 553; — lettre de M. Prior à M. Clément, garde de la Bibliothèque royale, IV, 553 et suiv.; — réponse de Clément, mémoire envoyé à M. Prior, le 25 may 1700, IV, 555; — conclusion, IV, 559 et suiv.; — spécimen des types, IV, 560; — vignette de Robert Estienne, IV, 561.
ESTRÉES (Comte d'), lettre à Seignelay sur la conversion des matelots, II, 333.
ESTRÉES (Jean d'), sieur de Cœuvres, recueille dans son château l'église de Soissons; notes biographiques, VII, 172; VIII, 415.
ÉTAT CIVIL, registres tenus par les pasteurs, I, 483; — ce qu'ils sont devenus, I, 484; — anciens registres des chapelles des ambassades de Suède et de Danemark à Paris, II, 120-121; — des protestants du Désert, observations générales, II, 176 et suiv.; — acte de notoriété constatant le baptême catholique d'une protestante, pour établir sa naissance, II, 180; — édit de 1787, qui a restitué l'état civil aux protestants de France; correspondance de Lafayette, Paul Rabaut, Rabaut Saint-Étienne, Poitevin (1787-1788), III, 330 et suiv.; — séance du parlement du 9 février 1787 : procès-verbal, discours de Robert de Saint-Vincent, V, 424 et suiv.; — résolution adoptée par le parlement, V, 444; — registres de l'église d'Authon, IV, 324; — de l'église de Montpellier, de 1560 à 1792, description et analyse sommaire, IV, 392 et suiv.; — relevé par année des naissances depuis le mois d'août 1560 jusqu'en octobre 1685, IV, 399 et suiv.; — ces registres après la révocation de l'Edit de

Nantes, IV, 400 et suiv.; — délibération du conseil général de la commune y relative (1792), V, 129 et suiv.; — état de mariages clandestins (1737), V, 317 et suiv.; — registre d'actes de mariages célébrés au Désert (1752-1753), VII, 357 et suiv.; — liste de religionnaires mariés à Tournay ou qui ont apostasié après avoir été mariés dans la véritable Église, VIII, 551 et suiv.; — registres de baptêmes, mariages et inhumations de l'église de Caen et de Fécamp (1560 à 1657), IX, 7 et suiv.; — liste et analyse de ces registres, IX, 9 et suiv.; — les registres des anciennes églises protestantes ont-ils été partout déposés aux greffes des bailliages et sénéchaussées? IX, 215 et suiv.

ÉTERNOD, proposant, en Hollande, IX, 310.

EUSTACHE (David), pasteur et professeur à Die, notice biographique, ses écrits, V, 185; — député au synode de Loudun, VIII, 150; — préside un synode du Bas-Languedoc, X, 49.

ÉVÊQUE (Jean-François), lieutenant du châtelain de La Baume des Arnauds, huguenot opiniâtre, V, 316.

ÉVÊQUE (Marguerite), poursuivie extraordinairement, VII, 136.

ÉVÊQUES de France, sous Louis XIV, employés du fisc et agents de la haute police; dépêches du secrétaire de la maison du roi (1691-1693), IX, 74 et suiv.; — de La Rochelle, demande les biens de M. de La Forest, IX, 433.

ÉVRARD, pasteur à Anvers, VIII, 76.

EXAGET, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.

EXÉCUTIONS de femmes vaudoises en Franche-Comté, vers 1551, V, 129; — de deux hérétiques à Paris (1542); lettre d'un catholique allemand, témoin oculaire, VI, 420 et suiv.

EXHORTATION aux fidèles protestants demeurés en France après la révocation de l'Edit de Nantes, III, 344 et suiv.

EXHUMATIONS, réflexions générales, II, 346; — détails et faits nombreux, II, 347; — déclaration du 29 avril 1689, II, 349; — de Mme de Montgommery, II, 349 et suiv.; — placet au roi par le sieur de Courtomer, son frère, II, 350; — lettres de l'intendant de la généralité de Caen à Châteauneuf, du chancelier Boucherat à l'intendant Foucault, de l'évêque de Coutances à Châteauneuf, II, 351 et suiv.; — d'Andelot, frère de l'amiral Coligny, III, 229.

EYMA, ancien de Bergerac, XII, 424.

EYMAR, ses rapports avec Jean-Jacques Rousseau, I, 177-178; — son récit de la délivrance des deux derniers galériens protestants, I, 178-181; — ce qu'il en faut admettre, I, 182.

EYRAUD (Paul), dit Hérault, pasteur à Copenhague, notice biographique, VII, 33 et suiv.

EYRAUD (Pierre-Paul), fils de Paul, pasteur à Copenhague, notice biographique, VII, 35.

F

FABRE (Jean), père de l'*Honnete criminel;* sa bible, VI, 333 et suiv.; — fait prisonnier, son fils obtient d'aller aux galères pour lui; récit de Suzanne Delord, VI, 334 et suiv.

FABRE (Jean), dit l'*Honnete criminel*, galérien, libéré, I, 183; — notice biographique XIV, 77 et suiv.; — lettre au pasteur Paul Rabaut, XIV, 90 et suiv.; — sa biographie écrite par lui-même; se fait arrêter à la place de son père; son séjour aux galères, sa délivrance, son mariage, sa mort racontée par son fils, XIV, 92 et suiv.

FABRE (Jehan) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

FABRE (Loys), d'Auvergne, réfugié en Suisse, III, 16.

FABRE (Pierre), arrêté rentrant en France, XII, 535.

FABRICE (Mme de), poursuivie pour avoir marié sa fille dans son château, VIII, 445.

FABRY (Christophe), ou Libertet, du Dauphiné, pasteur à Neuchâtel, IV, 156; IX, 481; XII, 491; — dessert l'église de Lyon, XII, 483; — député à Berne par les églises du Dauphiné pour solliciter l'envoi de pasteurs, XIII, 127, et suiv.; — lettre d'envoi, XIII, 128 et suiv.

FABRY (Jean), pasteur à Lyon, puis à Genève, XII, 481.

FAGET (Ambroise), pasteur d'Orléans (1557), VIII, 73; XII, 8; — de La Rochelle (1559), VIII, 74.

FAIGAUX, suffragant de son beau-père Samuel d'Aubigné, VIII, 231.

FAILLY (De), prisonnier dans la citadelle de Verdun, transporté à la Martinique, s'échappe, VI, 313 et suiv.

FAILLY DU CHOMPRÉ meurt ferme dans la foi protestante, XI, 297.

FAISAN, pasteur du Dauphiné, réfugié en Suisse, X, 321; XII, 300.

FAISSE (De), député par les églises des Cévennes au synode du Bas-Languedoc (1654), X, 43.

FAISSES (Pierre), réfugié en Suisse, a laissé une autobiographie, XI, 101.

FALAISEAU, ancien de Charenton, VIII, 247 et suiv.; XII, 14.

FALENTIN, défenseur du Mas-d'Azil, V, 92.

FALGON (Jean) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

FALGUEROLLE (De), galérien, notice biographique, III, 294.

FALGUEROLLES (Claude de), pasteur à Nîmes et professeur, III, 44; — sa mort, III, 45; XIII, 296.

FALOT (Hugues), pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 164.

FALQUIN (Jacques), apostat, II, 377.

FANCILHON, galérien, lettre à Mademoiselle de Farcy sur les souffrances des protestants détenus sur les galères, IV, 376.

FANJOUX, professeur à l'Académie de Saumur, I, 305.

FAREL (Daniel), sa veuve réfugiée à Genève, demande un passe-port pour rentrer en France (1760), XI, 193 et suiv.

FAREL (Guillaume) prêche la Réforme à Genève, I, 75; — ses rapports avec Lefèvre d'Étaples, VIII, 388, 390; X, 13; — est-il certain qu'il ait prêché la Réforme à Besançon? XI, 9, 416; — prêche à Metz, XI, 165; — une famille de ce nom dans le Languedoc, XI, 193; — lettre à lui adressée par Lefèvre d'Étaples, XI, 213 et suiv.; — lettre à Michel d'Arande, XI, 215 et suiv.; — qu'est devenu un journal de Farel mentionné par David Ancillon? XI, 326; — ne peut obtenir la permission de prêcher à Porrentruy, XII, 22; — jubilé triséculaire de sa mort, XIV, 337; — son portrait d'après une fresque, XIV, 355; — prière pour demander à Dieu la sainte prédication de l'Évangile et le vrai et droit usage des sacrements, XIV, 356 et suiv.

FARELLE (L.), une prise d'armes dans les Cévennes en 1577, VII, 396; — et autres communications, XIV, 348.

FARGES (Jacques), pasteur de Lacépède, réfugié en Hollande, VII, 434; XIII, 317.

FARGUES (Jacques de), apothicaire de Montpellier, mis à mort, XI, 460.

FASVENQUES, pasteur à Montauban vers 1567, IX, 294.

FAUCHER, d'Auvergne, réfugié en Suisse, III, 15.

FAUCHER, pasteur dans le Bas-Languedoc, X, 49.

FAUCHER (Ant.), ancien de l'église de Nîmes, II, 92.

FAUCHER (Jean), pasteur et professeur à Nîmes, II, 160; III, 47; VI, 11.

FAUCHET (Anthoine), ingénieur du roi, inhumé à Paris, XIII, 227.

FAUGÈRES (Baron de) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

FAULNY (Mme), réfugiée à Bâle, sa maison sert de lieu de culte, XII, 266.

FAUQUEMBERGE (De), ministre de Senlis, déposé par le synode de l'Ile-de-France, mais rétabli par le synode national de Loudun II, 475; VIII, 191 et suiv.

FAURE, membre du consistoire de Poitiers (1561), XIV, 329.

FAURE (Antoine), poursuivi extraordinairement, VII, 135.

FAURE (Claire), de Serres, abjure, II, 378.

FAURE (Étienne), membre du consistoire d'Avignon, XII, 327.

FAURE (Jean), étudiant à Die, son diplôme, VII, 416.

FAURE (Jean), poursuivi pour mariage clandestin, V, 317.

FAURE (Madeleine), prisonnière à Bordeaux, VII, 317.

FAURE (Salomon de), baron de Montpaon, conseiller à la chambre mi-partie de Castres, V, 81.

FAURE (Thomas), marchand de Pons, réclame son fils François qui lui a été enlevé, VII, 437.

FAURE DE FONDAMENTE, de l'Académie de Nîmes, XIII, 170.

FAURIEL, pasteur du Désert, II, 585.

FAUTRIER (François), poursuivi extraordinairement, VII, 137.

FAVAS (De), gentilhomme protestant de la Basse-Guyenne, XIV, 54.

FAVIER (Judith), réfugiée en Suisse, épouse Philippe Aiguisier, X, 397.

FAVIER (Pierre), ancien de Montpellier, II, 89.

FAVIÈRES (Pierre), pasteur à Clairac, XII, 256, 345.

FAVRE, de la colonie genevoise à Constantinople, X, 244.

FAVRY (Jeanne), prisonnière à Laon, VIII, 554.

FAY (Pierre), condamné aux galères, VII, 137.

FAYAN (Jean), prosélyte, lettre sur sa conversion, XI, 85.

FAYET, pasteur du Désert, VII, 463.

FAYET (Mme), enfermée dans un couvent, VIII, 540.

FAYET (Anne), distributrice de tabac, destituée, V, 316.

FAYOLLE (Paul), apostat, II, 378.

FÉCAMP, registres de cette église, XI, 4 et suiv.

FÉLICE (De), pasteur à Friedrichsdorf, VIII, 83.

FÉLICE (De), le protestantisme méconnu et calomnié, I, 142; — caractère et vie privée de Coligny, I, 269-270.

FÉLIX, pasteur du Dauphiné, chargé de recueillir les faits intéressant les églises, V, 304; VI, 340.

FÉLIX (François), pasteur au Vigan vers 1567, IX, 295.

FELLES (Simon), pasteur à Bolbec, réfugié en Hollande, VII, 431.

FÉNELON, lettre au père Le Tellier, où il demande une pension du roi pour une jeune anglaise convertie, VIII, 85 et suiv; — autres lettres sur le même sujet, VIII, 87 et suiv; — brevet de 2,000 livres de pension en faveur de la demoiselle Ogelthorpe, VIII, 91; — édition protestante de son *Éducation des filles*, XIV, 5 et suiv.

FENESTE (De), secrétaire de l'assemblée politique de La Rochelle, IV, 473.

FENET (Isaac), pasteur dans l'Agenais, XII, 257.

FENIER (Vincent), précurseur de la Réforme, X, 156.

FENOILLIET (Pierre), évêque de Montpellier, détails biographiques, son éloquence, V, 33 et suiv; — extraits d'un discours à Louis XIII, V, 34 et suiv.; — ses démêlés avec ses chanoines, V, 36; — lettre (1637) à La Vrillière sur les mariages mixtes, V, 36; — lettre du lieutenant général de Trinquère (1644) le dépeignant comme un infâme et demandant son bannissement; ce qu'il faut en croire, V, 40 et suiv.

FÉRAND DE BEZ, professeur à l'Académie de Nîmes, II, 323.

FÉRAUD (Isaac), professeur à Die, notes biographiques, V, 308.

FÉRAUDEL (Daniel), pasteur à Lavardac, XII, 256.

FERDINAND (Marie), veuve de Ferdinand Elle, inhumée à Paris, XIII, 228.

FÉRERY (Jean), pasteur à Mérindol (1561), VIII, 76.

FÉRIER (De), emprisonné et ses enfants enlevés, XI, 288.

FÉRIER (Thomas), membre du consistoire de Charenton, III, 432.

FÉRIET, lieutenant aux gardes, réfugié en Hollande, VI, 314.

FÉRIOL, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.

FERNEX (De), commissaire protestant, I, 296, 298.

FERRAN, pasteur dans l'Agenais, XII, 15, 256.

FERRARIUS (Jean-Baptiste), professeur d'hébreu à Die, apostat, V, 308.

FERRENS, capitaine, assiste à l'assemblée de Milhau (1563), X, 353.

FERRET (Guillaume), ajourné (1534), X, 37; XI, 254.

FERREUR, ancien de Charenton, XII, 13.

FERRIER (Isaac), étudiant à l'École des arts de Nîmes, III, 46.

FERRIER (Jérémie), chargé de dresser un règlement pour les académies, II, 156; — apostat, II, 325; — soutient la cause protestante contre le père Cotton, III, 46; — nommé pasteur à Nîmes, III, 46; — trahit son parti, III, 47; — excommunié, le 14 juillet 1613, par le colloque de Lyon, III, 47; — ce que Casaubon dit de son éloquence, III, 467, 470; — pensionnaire de la cour de Louis XIII; quittance de lui, IV, 475; — sa femme reste fidèle à sa religion, IV, 476; — l'acte de son excommunication, VI, 12; — lettre d'un gentilhomme français, XI, 96; — procédure contre lui (1612), acte de déclaration du sieur Ferrier, XIII, 136 et suiv.; — procédure du colloque de Lyon dans l'affaire du sieur Ferrier, récit par Anthoine Le Blanc et Jean Rabuel de la notification faite aux sieurs Ferrier et Suffren du juge

ment donné contre eux, XIII, 139 et suiv.; — extrait des actes du consistoire de l'église réformée de Nîmes, du 29e jour du mois d'août 1612, XIII, 140 et suiv.; — excommunication de Ferrier (1613), XIII, 143; — discours touchant Ferrier (1613), signification de l'excommunication, sac et pillage de sa maison, XIII, 143 et suiv.

FERRIÈRE (André), ancien de Cornonterral, assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

FERRIÈRE (Antoine), sieur de Chappes, avocat, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 42.

FERRIÈRE (Jean), pasteur à Port-Sainte-Marie (1566), VIII, 75; XII, 15.

FERRIÈRES (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

FERRUYAU (Isaac), ancien de La Mothe-Saint-Héraye, V, 311 312.

FERRY (Paul), pasteur de l'église de Metz, sa volumineuse correspondance dispersée, mais non entièrement perdue, I, 159; — lettre que lui adresse Jean Le Bachellé, I, 160-165; — détails sur sa famille, codicille de son testament relatif à ses manuscrits, leur nomenclature, I, 325-326; — ses descendants, I, 327, 328; — sonnet qui lui est adressé par Pierre Joly, III, 42; — autres vers à lui adressés, III, 43; — auteur des *Observations séculaires*, extraits des actes du consistoire de l'église réformée qui se recueille sous l'autorité et en la maison de Madame, V. 149 et suiv.; — extrait des *Observations séculaires*, V, 150 et suiv.; — on lui adresse le compte rendu du synode national d'Alençon (1637), VII, 411 et suiv.; — le synode de Loudun approuve son projet d'écrire sur la réconciliation des réformés et des luthériens, VIII, 196; — ses harangues faites à Metz au roi Louis XIII, à Richelieu et au cardinal de la Valette (1631), XI, 31 et suiv.; — le dernier prêche au temple de Chambiers, XI, 169.

FERVAQUES (La maréchale de), sa mort, VII, 467.

FÉRY (Pierre), pasteur à Sedan, XII, 16.

FESQUET, consul de Montpellier, II, 93.

FESQUET (David), galérien, I, 56.

FÉTIZON, de Chauny, nouveau converti, VIII, 521.

FÉTIZON (Daniel), pasteur de Saint-Loup-aux-Bois, réfugié en Allemagne, VIII, 521.

FÉTIZON (Oudart), ancien de Roucy, VIII, 430.

FEUGUERAY (Guillaume de), ministre en Normandie, IX, 296; — réfugié à Londres, II, 26; VI, 190; — le même probablement que Feugeray, ministre de Madame, II, 269; V, 159.

FEVERSHAM, Voy. Duras.

FIEFBRUN (De), apostat, V, 164.

FIESQUE (Comtesse de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 379.

FIGALLET, avocat à Poitiers, III, 134.

FIGARET (Jean), nouveau catholique suspect, III, 482.

FIGARET (Pierre), galérien, III, 12.

FIGNELS (Jacques) essaye de passer en Suisse, X, 447; — arrêté, XI, 41 et suiv.

FIGON (Jean), pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 162, 163.

FIGUIÈRE, ancien de Montpellier, II, 92.

FIGUIÈRES, pasteur du Désert, décrété de prise de corps, II, 185; — sa femme dénoncée, VII, 463; — blâmé par le synode du Montalbanais (1761), XII, 444.

FILORAY (Mme de), relation de sa vie et de sa mort, XI, 96.

FIQUEL (Jacques), imprimeur à Die, V, 181, 303.

FIZES (Jean), réfugié en Allemagne, naturalisé neuchâtelois, IX, 468.

FIZES (Jeanne), morte relapse, X, 198.

FLANC, pasteur à La Rochelle, VI, 9.

FLANDIN (Antoine), ancien de l'église française de Berne, IV, 5.

FLANDRE FRANÇAISE, le protestantisme dans cette province sous la domination espagnole, par Ch.-L. Frossard, V, 558.

FLAVIGNY, ancien de Charenton, XII, 13.

FLAVIGNY (De), résident du roi à Metz, extrait d'une lettre à M. de Sainte-Catherine, à Paris (1622), sur les Jésuites, VIII, 514.

FLÉCHIER, évêque de Nîmes, lettre à Claude Pelletier relative à l'état des Hautes-Cévennes, III, 186 et suiv.; — opinion des protestants sur son compte; deux vers de son épitaphe, III, 231 et suiv.; — certificat de catholi-

cité délivré à un converti, III, 576; — fait enfermer deux jeunes protestants dans un couvent (1700), XII, 21; — lettre relative à la guerre des Camisards (Voy. CAMISARDS).

FLÉCHIER, pasteur du Désert, VII, 463.

FLEURY. Voy. CORMEL.

FLEURY, dit LA RIVOIRE, pasteur à Castres, IX, 294.

FLEURY (JEAN), pasteur à Nantes, VII, 327, 329.

FLEURY (LOUIS DE), son inhumation, XII, 368.

FLEURY (PHILIPPE-CORNEILLE DE), de Culan, sa mort, II, 412.

FLORY, pasteur et professeur à Nîmes, III, 50.

FLOTS, martyr, V, 8.

FLOUTIER, nouveau catholique suspect, III, 482.

FOCART, transféré au château de Saint-Malo, II, 345.

FOGLARIN (JEAN-MARIE), sieur du Cavala, assiste au colloque de Castres (1561), X, 348.

FOISSIAC, pasteur à Pont-de-Veyle, XII, 485.

FOISSIN (Dlles), enfermées aux Nouvelles-Catholiques, VIII, 549.

FOIX (Pays de), un épisode de la guerre de religion sous Louis XIII (Voy. MAS-D'AZIL).

FOLGEND, de Rouen, suspect, XI, 392.

FOLION, pasteur à Toulouse (1559), VIII, 75.

FOLLIER, prosélyte, X, 334.

FONBLANCHE, galerien, XI, 84.

FONFRÈDE, lieutenant d'Arnaud, X, 166.

FONFROIDE (DE), protestant de Nîmes, VI, 14.

FONGRAVE (HENRY) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

FONTAINE, ministre de Gien, VII, 338; XII, 120.

FONTAINE (GUILLAUME), marchand de Rouen, suspect, XI, 392.

FONTAINEBLEAU, conférence (4 mai 1600) entre Du Plessis-Mornay et le cardinal Du Perron en présence de Henri IV, VI, 351 et suiv.; — compte rendu de cette conférence, extrait de la *France protestante*, VI, 352 et suiv.

FONTAINES (MADELEINE DE), veuve de Daniel de Massue, sa mort, XII, 369.

FONTANIEU (JACQUES), galérien, I, 55-56.

FONTANIEU (JACQUES) fait baptiser sa fille JEANNE au Désert; acte du baptême, XIII, 12.

FONTBONNE-DUVERNET, ministre, secrétaire du synode de 1779, VIII, 565; — chargé de desservir Sedan et les environs, VIII, 566; XII, 16.

FONTRAILLES (MICHEL D'ASTARAC DE), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 132.

FORANT, capitaine de vaisseau, refuse de se convertir, II, 335.

FORCADE (JACQUES et PIERRE), marchands de Montpellier, II, 94.

FORCALQUIER (Le lieutenant DE), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 133.

FOREL (BLAISE), poursuivi extraordinairement et condamné aux verges, VII, 136.

FORÈRE (CHRISTOPHE DE) assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

FOREST (MICHEL), ministre réfugié à Londres (1572), II, 26.

FORMEVILLE (DE) prouve la fausseté de la légende relative à l'évêque Hennuyer, XI, 125 et suiv.

FORMEY, famille protestante de Vitry, XI, 153, 155, 360.

FORMEY (PAUL), dit DE RICHECOURT, réfugié à Berlin avec sa femme, Louise Changuion, XI, 154.

FORMY (CLAUDE), diacre de l'église de Montpellier, III, 225; XI, 463; — sa maison sert de lieu de culte, III, 227; — pasteur de Montpellier, II, 93; IV, 394.

FORMY (JEAN), ancien de l'église de Montpellier, II, 89.

FORMY (PIERRE), apothicaire de Montpellier, II, 93; — sa maison sert de lieu d'assemblée, II, 90.

FORNELET (PIERRE), pasteur à Châlons-sur-Marne, IX, 295; — diacre à Neuchâtel, IX, 482; — de nouveau à Châlons-sur-Marne, XII, 354; — notice biographique, XII, 359; — sa lettre aux ministres de la classe de Neuchâtel, XII, 361 et suiv.; — prêche à Lyon, XII, 481; — lettre à Calvin; demande un pasteur au nom de l'église de Châlons-sur-Marne, XIV, 367.

FORNIER, ancien de Saint-Ambroix

assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

FORNIER (François), négociant à Nîmes, XI, 197.

FORS. Voy. Poussard.

FOSSEZ (Dame de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 377.

FOUASSEAU, martyr, IV, 237.

FOUCARD (Isaac), ancien du consistoire de Lemé, VIII, 560.

FOUCARD (Marc), galérien, XI, 402.

FOUCLINAY (Dlle de) contribue aux frais du culte à Dangeau, XI, 277.

FOUHET (Simon), chantre du roi, martyr, XI, 257.

FOULQUIER (Jean), sa correspondance avec J.-J. Rousseau au sujet des protestants de France persécutés, III, 319 et suiv.

FOURDRAIN, famille protestante de Lemé, VIII, 556, 560, 568.

FOURES (Pierre), galérien, XIII, 337.

FOURESTIER (Pierre), ministre de Coze, réfugié en Hollande, VII, 433.

FOURGES, ancien de Mauzac, IV, 435.

FOURMAUD (Marie), enfermée dans un couvent (1700), XII, 21.

« FOURNAISE ARDENTE », ouvrage de Cayet en réponse aux *Eaux de Siloë* de Du Moulin, II, 281.

FOURNET (Estienne), galérien, I, 55.

FOURNIER, pasteur à Saint-Ambroix vers 1567, IX, 294.

FOURNIER, pasteur dans le Bas-Languedoc, assiste au colloque de Montpellier (1654), X, 49.

FOURNIER (Edouard), lettre en réponse à cette question : A-t-il existé sur l'arc de la porte Saint-Denis une inscription commémorative de la révocation de l'édit de Nantes? VI, 128 et suiv.

FOURNIER (Jacob), esclave chez les Turcs, XI, 66.

FOUTON (Madeleine), mère de Jean Fabre, l'*Honnête criminel*, XIV, 92.

FRADIN (Clément), poursuivi extraordinairement, VII, 137.

FRAISSE (Robert), pasteur à La Force vers 1567, IX, 296.

FRAISSINET (J.), notes biographiques et bibliographiques sur quelques protestants plus ou moins connus, XII, 459.

FRAISSINET (Jean-Baptiste), fils de François, au collége des jésuites de Montpellier (1740); sa conversion et son enlèvement par son père, V, 64; — lettres diverses relatives à cet enlèvement, V, 65 et suiv.; — Saint-Florentin à M. de La Bruyère; placet du sieur Fraissinet demandant qu'on lui laisse son fils et s'engageant à le faire instruire dans la religion catholique; lettre de l'évêque consentant à cette demande, qui est accordée, V, 68.

FRAISSINET (Pierre), réfugié, acte qui le réadmet à la paix de l'Église, IV, 3.

FRANC (Jean), relation par lui-même de sa captivité en 1754, II, 80-88.

FRANCE PROTESTANTE, liste des articles, I, 220-222, 335-336, 413-416; II, 221-224, 493-495; III, 106-112, 217-222; — lettre de M. le baron Portal : *la France protestante, livre d'or du protestantisme français*, III, 515; — suite de la liste des articles, III, 651-656; IV, 314-316; V, 124-128, 250-254; — relevé général des persécutions exercées contre les protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la Révolution française (1685-1789), VI, 81 et suiv., 381 et suiv.; — suite de la liste des articles, VI, 328 et suiv., 402 et suiv.; VII, 348 et suiv., 532 et suiv.; VIII, 111 et suiv., 495 et suiv., 609 et suiv.; — stances à MM. Haag par M. le pasteur Vidal, IX, 1 et suiv.; — juste hommage rendu à cet ouvrage, X, 97; — compte rendu de la souscription en l'honneur des auteurs, X, 469 et suiv.; — liste complète des noms qui y figurent et de ceux qui entreront dans le supplément, X, 490 et suiv.; — additions et rectifications, XI, 233 et suiv., 315 et suiv., 413 et suiv.; XII, 5, 113, 337; — testimonium offert à ses auteurs, un souscripteur retardataire, XII, 4 et suiv.; — jugement porté sur l'ouvrage par M. Th. Schott, de Stuttgard, XIII, 1 et suiv.

FRANCES (Guillaume) assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

FRANCŒUR, chancelier de Navarre, IX, 37.

FRANÇOIS, marchand de Bar, sectateur de la Réforme (1560), XI, 426.

FRANÇOIS, pasteur vers 1567, IX, 294.

FRANÇOIS, nom de guerre du pasteur du Désert Reignier, VII, 462.

FRANÇOIS Ier, ordonnance contre les Luthériens, I, 328-330; — lettre close enjoignant à l'évêque de Paris de commettre deux conseillers de la cour du parlement pour faire et parfaire le procès aux hérétiques qui pullulent dans sa bonne ville de Paris (1533), I, 436-437; — mandement qui ordonne de payer à Cécile de Vieiville, dame des filles de joie suivant la cour, 45 livres tournois pour les étrennes du 1er janvier 1539, V, 380; — quittance de ladite, V, 381.

FRANÇOIS, duc d'Alençon, « défenseur de la liberté Belgique » (1582), lettre au cardinal d'Est et de Ferrare, VI, 443 et suiv.

FRANÇOIS (Nicolas), pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 162.

FRANÇOIS (Quentin), ajourné (1534), X, 37; XI, 254.

FRASANS (De), lettre à Calvin au nom de l'église de Dijon, XIV, 333.

FRAYDIER, membre de l'église de Poitiers en 1561, XIV, 329.

FRAYSINES, pasteur du Désert, VII, 464.

FRÉCHET (Moïse), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

FRÉDÉRIC Ier, roi de Prusse, sa bienveillance envers les Réfugiés français, III, 621 et suiv.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, électeur de Brandebourg, lettre à Louis XIV sur les souffrances et persécutions de ses sujets réformés (1666), XIII, 146 et suiv.; — réponse de Louis XIV, XIII, 148 et suiv.

FRÉGEVILLE (J. de), notes biographiques, II, 278-279; — se noie en allant au prêche à Ablon, II, 282; XII, 143.

FRÉMIN (Jacques), ancien de Roucy, VIII, 430, 442, 443.

FRÈRE, commissaire du roi pour l'exécution de l'édit de Nantes en Bourbonnais, XII, 388.

FRESCARODE (J.), ministre réfugié en Hollande, VII, 428.

FRETANT (François), piqueur du roi, inhumation de sa veuve, XIII, 227.

FRETIGNY (Comte de) accorde un asile à David Collot après le massacre de Vassy, X, 307.

FRÉVILLE (E. de), quelques recherches relatives à l'histoire du protestantisme, I, 328-331; — un index du XVIe siècle, I, 355-363; — nouvelles communications bibliographiques, II, 208-216, 237-238, 501 et suiv.

FRIEDRICHSDORF. Voy. Colonies.

FRIES, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.

FRISON, professeur à Zurich, XII, 232.

FRIZON, auteur du *Moulin de Charenton sans farine*, IV, 59.

FROMENT, Dauphinois réfugié à Genève, II, 512.

FROMENT (Charles-L.) assiste au synode de Picardie en 1779, VIII, 565.

FROMENT (François), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

FROMENT (Marguerite) épouse Le Chenevix-de-Béville, IV, 496.

FROMENTAL, pasteur à Montagnac, X, 198; — exerce son ministère à Saint-Maurice-de-Casevieille, XII, 157.

FROMENTIN, ministre en Aunis (1590), IV, 321.

FRONDE (La), quel y a été le rôle des protestants? IX, 214 et suiv.

FROSSARD (Benjamin-Sigismond), pasteur à Lyon, XII, 488.

FROSSARD (Charles-L.) annonce qu'il a trouvé une liasse des papiers de Court de Gébelin, I, 133-135; — communication relative aux deux derniers galériens protestants, I, 320-323; — premier Journal protestant, I, 392-399; — autres communications, II, 506 et suiv., 571 et suiv.; III, 255 et suiv.; V, 412 et suiv.; — le protestantisme dans la Flandre française sous la domination espagnole, V, 558 et suiv.; — nouvelles communications, VII, 426 et suiv.; VIII, 121; X, 277.

FROTTÉ (Jean de), seigneur de Couterne, gentilhomme protestant d'Alençon, VIII, 69.

FROTTÉ (Pierre), chanoine de Sainte-Geneviève, converti au protestantisme; ce qu'il dit du rôle de Bossuet lors de la révocation, IX, 64; — les motifs de sa conversion, lettre à Bossuet, XI, 89; XIII, 97 et suiv.

FULGON, pasteur à Montélimart (1562), VIII, 75.

FUMÉE (Antoine), sieur de Blandé, lettre consolatoire à Madame de Soubise, V, 21, 24; — conseiller au parlement de Bretagne, VII, 328.

FUMEL (Baron de), son assassinat expliqué (1562), X, 343.

G

GABART (Francois), pasteur en Angoumois, XII, 122.

GABART (Pierre), martyr, II, 381,

GABET (Innocent), juge à Vienne, martyr, VII, 171; — sa fille épouse Joachim Du Moulin, VII, 171; — ses descendants, VII, 171, 342.

GABEZ (Noel), baptême de sa fille Débora, III, 536.

GABIAC, pasteur du Désert, décrété de prise de corps, II, 185; VII, 464.

GACHES (André), étudiant à Die; son diplome, VII, 415 et suiv.

GACHES (Pierre), père de la Réforme à Castres, IV, 503.

GACHES (Raimond), pasteur à Paris, notice biographique, II, 473 et suiv.; XII, 12.

GACHON, pasteur à Bédarieux (1765), XII, 312.

GACHON (Gaillard), député par Puy-Laurens, au colloque de Castres (1561), X, 349.

GACHON (Jean), pasteur à Nîmes, X, 198.

GACHON (Paul), pasteur à Montagnac (1780), son mariage et ses enfants, X, 198.

GACHON DE LA SALLE, seigneur de Contre et de Bellaise, ayant droit d'exercice, VIII, 445; XIII, 124.

GAGNEBIN, pasteur en Hollande, quels sont les trois personnages à qui Olivetan a adressé son apologie, X, 211; — détails biographiques sur Jacques Sorel, XII, 352; — sur Gabriel d'Amours, XII, 497.

GAILLARD, pasteur à Montauban, VIII, 188; — le synode de Loudun recoit l'ordre de l'envoyer ailleurs, VIII, 210; — sa conduite dans l'émeute de 1689, IX, 408.

GAILLARD (Jacques), détails biographiques, ses écrits, VI, 252.

GAILLIOT (Pierre), menuisier, frappé de verges, marqué et banni pour avoir construit une chaire, III, 394 et suiv.

GAL (J.), pasteur du Désert, VII, 357; — député de la province du Bas-Languedoc au synode national de 1758, III, 602.

GALAND, pasteur de Paris, réfugié à Genève, VII, 332.

GALAND (Jacques), pasteur du Mesnil, réfugié en Hollande, VII, 431.

GALÉRIENS protestants, registre d'écrous, I, 50-58; — les deux derniers galériens protestants, I, 176-183; — détails au sujet de quelques condamnations, I, 234-235, 320-323; — un archiprêtre du Périgord sollicite l'envoi d'un religionnaire aux galères, II, 446 et suiv.; — lettre de l'évêque de Boulogne demandant la grâce d'un galérien et de sa femme, II, 447; — dépêche de la cour de Louis XIV, III, 292; — liste générale des confesseurs de la vérité qui sont sur les galères de France, ou qui, ayant été tirés des galères, ont été renfermés dans les citadelles de Marseille par la malice des persécuteurs avec quelques circonstances de leur prise et condamnation, III, 293 et suiv.; — brevet de grâce et congé d'un galérien (Jean Barrau fils), III, 317; — lettre d'un galérien du Béarn évadé des galères de Marseille, et réfugié à Genève (1770-1786), V, 71; — dépêche de Saint-Florentin au duc de Choiseul sur la justice et l'humanité de Louis XIV à l'égard des condamnés pour cause de religion, VI, 77 et suiv.; — liste complète de galériens pour cause de religion, de 1685-1789, extraite de la *France Protestante*, VI, 71 et suiv.; — un galérien mis en liberté pour aller servir dans les Grands Grenadiers du roi de Prusse, VI, 270 et suiv.; — quelques noms de galériens protestants de la Picardie, VIII, 517; — lettres de quatre galériens à l'église de Christian-Erlangen, XI, 393 et suiv.; — un grand nombre de galériens transportés en Amérique, XI, 158; — régime auquel ils étaient soumis en 1700, XII, 348 et suiv.

GALIBERT (Antoine), arrêté dans sa fuite et reconduit en Languedoc, VII, 136.

GALIMARD (Léonard), brûlé, II, 380.

GALLAC (Jacques), ancien de l'église française de Leipzig, VIII, 317.

GAL-LADEVÈZE, pasteur dans le Languedoc, lettre que lui adresse Court de Gébelin, XIII, 67; — remplit ses fonctions à Valleraugue XIV, 5.

GAL-LADEVÈZE, pasteur à Meaux, diverses communications, II, 411 et

suiv.; III, 18 et suiv., 319 et suiv.; — notice nécrologique, XIV, 343 et suiv.

GALLAND (Auguste), procureur général de la couronne de Navarre, sa mort, XII, 369.

GALLATIN (Jacques), pasteur à Genève, XIII, 180.

GALLIARD (Suzanne), ajournée pour s'être mariée à Genève, XI, 244.

GALLIOT DE CAMBIS, sieur de Sous-telle, pasteur réfugié en Hollande, VII, 433.

GALLOT, famille protestante de Marchenoir, XII, 44.

GALOPE (Philippe), membre de l'église de Dangeau, XI, 277.

GAL-POMARET, pasteur du Désert, auteur d'un Mémoire sur la tolérance, III, 328 et suiv.; — lettres au sujet de l'affaire du ministre Rochette, III, 607 et suiv.; — lettre à Journet sur l'état des églises du Languedoc, V, 261; — lettre à Voltaire, et réponse (1776), VIII, 484 et suiv.; — lettre que lui adresse Rabaut-Saint-Etienne sur la fin de Court de Gébelin, XIII, 69 et suiv.

GALWAY. Voy. Ruvigny.

GAMAIN, dit Lebrun, pasteur du Désert, V, 260; X, 82 et suiv.

GAMOND (Blanche), récit des persécutions qu'elle a endurées, XI, 88.

GANTOIS, pasteur de Sedan, réfugié en Hollande, VII, 429.

GANTOIS (Eusèbe), pasteur à Sedan (1622), XII, 16.

GANTOIS (Jacques), pasteur à Sedan (1644), XII, 16.

GANTOIS (Jacques), ministre de l'église de Sancerre, II, 15; — réfugié en Hollande VII, 429.

GANZENBACH (De), communication d'une lettre des réformés captifs en France aux ministres réfugiés, XII, 299.

GAP, histoire du protestantisme dans le diocèse de Gap, par des capucins, II, 368; — curieux système de fortication catholique contre le protestantisme, III, 308 et suiv.; — évangélisation du diocèse, d'après Dangeau, et Girard, secrétaire de la mairie (1685), IV, 177 et suiv.; — état des officiers municipaux, obstinés dans le calvinisme, V, 316 et suiv.; — état des mariages clandestins faits dans le bourg de Serres, V, 317 et suiv.

GARANCIÈRE, dénoncé comme donnant asile aux ministres sous la croix, VII, 424.

GARAY DE MONGLAVE, recherches sur la conduite du vicomte d'Orte à Bayonne, I, 208-211; XI, 16.

GARCIA (Juan), orfèvre, condamné par l'inquisition à la confiscation de tous ses biens, XI, 339.

GARCIN, pasteur de Nions, réfugié en Hollande, VII, 433.

GARCIN (Jacob), pasteur d'Orthez, réfugié en Hollande, V, 372.

GARCIN (Marguerite), poursuivie extraordinairement, VII, 136.

GARDE (Pierre), ancien de Leval, VIII, 434, 438.

GARDÈS, pasteur du Désert, décrété de prise de corps, II, 185.

GARDES (Antoine), licencié, assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

GARDESI, intendant de l'Académie de Montauban, IX, 407.

GARDIEN (Abraham), ancien de Lemé, VIII, 556 et 560.

GARDIEN-GIVRY (Jean), pasteur à Sedan, XII, 17; — réfugié en Angleterre, rentre en France, est arrêté, IV, 120, 372; XII, 472; — envoyé aux îles Sainte-Marguerite, IV, 212; — sa biographie, VIII, 531 et suiv.; — un des premiers pasteurs du Désert dans le nord de la France (1691), IX, 174 et suiv.

GARDIX (Jacques), ajourné pour mariage clandestin, XI, 244.

GARDY (Jacques), poursuites judiciaires exercées contre lui et d'autres religionnaires du Dauphiné (1729-1734), XI, 242 et suiv.

GARISSOLES (Antoine), professeur à Montauban, II, 321, 330; — détails biographiques, ses écrits, VI, 249 et suiv.

GARISSOLES (Charles), professeur à Montauban, II, 163.

GARISSOLES (Jacques), ministre à Bergerac, XII, 424; — réfugié en Hollande, V, 372; VII, 428.

GARNAUD, pasteur en Angoumois (1579), XII, 122.

GARNICHAT, famille protestante de Vitry, XI, 152, 153, 360.

GARNIER, famille protestante de Vitry, XI, 152; — notice généalogique, XI, 361.

GARNIER, ancien de Montpellier, II, 92.

GARNIER, pasteur à Sancerre, XII, 121.

GARNIER (Abraham), ancien d'Arnay-le-Duc, X, 228.

GARNIER (Isaac), pasteur à Marchenoir, XII, 43; XIII, 47; — sa famille, XII, 44.

GARNIER (Jean), ministre à Strasbourg; détails biographiques, VI, 179 et suiv.; — reproduction de deux morceaux de son ouvrage intitulé *Briève et claire confession de la foy chrétienne*, etc., VI, 180 et suiv.

GARNIER (Louis), de Champagne, étudie à Die, V, 307.

GARNIER (Louis), pasteur à Chauny, VIII, 442 et suiv.

GARRAULT (Calixte), victime de la Saint-Barthélemy, IX, 42.

GARRAULT (Charles), brodeur à Paris, IV, 91.

GARREAU, registre de cette église, XI, 319.

GARREAU (Mme de), sa mort, XII, 34.

GARRIGUES (François), ancien de Florensac, assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

GARSIN (Jacob), pasteur d'Orthez, réfugié en Hollande, VII, 432.

GASCHIER, ministre à Fontainebleau, VII, 355.

GASSAUD (De), huguenot opiniâtre, VI, 275.

GASSENTE (Anne), rasée et enfermée pour la vie, III, 12.

GASSION (De), exécuteur testamentaire de Pierre Viret, XIV, 298 et suiv.

GASSION (De), ministre en Dauphiné, réfugié en Suisse, IX, 153.

GASSION (Jacob de), maréchal de camp, son inhumation, XII, 371.

GASSION (Jean de), maréchal de France, son inhumation, XII, 371.

GASTON, ancien de Mauzac, IV, 435.

GAU (Rémy), assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

GAUDARD (J.), pasteur à Socqueville (1577), IX, 9.

GAUDION (Alexandre), dit de l'Estang, notes biographiques, II, 387; XII, 11.

GAUDOT, réfugié à Neuchâtel, III, 624; — IV, 158.

GAUDY, ministre à Lyon, XII, 487.

GAUFRÈS (M. J.), le caractère protestant en France au XVIe siècle, III, 681; — communications diverses, IV, 403 et suiv.; XIV, 195, 293 et suiv.

GAULCHER, ancien de Charenton, XII, 14.

GAULTIER, bailli de Soubise, lettre consolatoire à Mme de Soubise sur la mort de son mari, V, 146 et suiv.

GAULTIER, réfugié en Suisse, III, 15.

GAULTIER (Pierre), pasteur à Aubigny vers 1567, IX, 294.

GAULTIER (Pierre de), sieur de Ponterdut, député au synode national de Loudun, VIII, 150; — nommé par le synode commissaire pour la visite des Académies, III, 52.

GAUSSEN (Anthoine) fait baptiser sa fille au temple du Cateau, III, 535.

GAUSSEN (Étienne), professeur de théologie et recteur de l'Académie de Saumur, I, 311; II, 327; — sa thèse, II, 158.

GAUTERON (Antoine), docteur en médecine, apostat, XI, 459.

GAUTHIER, pasteur de Dijon, réfugié en Suisse, IX, 152.

GAUTHIER, pasteur de Montpellier, réfugié en Suisse, X, 349.

GAUTHIER, réfugié en Irlande, sa femme demande la permission d'aller le rejoindre, VI, 277.

GAUTHIER (Philippe et Jeanne), poursuivis extraordinairement, VII, 136.

GAUTHIER (Suzanne) épouse J. Aubigeoux, tous deux d'Auvergne et réfugiés en Suisse, III, 15.

GAUTIER, avocat, confesseur, X, 322; XI, 93.

GAUTIER, pasteur à Bristol, lettre à Majendie relative au projet d'émigration des protestants de la Saintonge et des provinces voisines, VI, 373.

GAUTIER (Gilles), pasteur à Caen (1570), IX, 9; XI, 5.

GAUTIER (Marie), prétendue relapse, VII, 268 et suiv.

GAUTIER (P.), pasteur à Durfort, XIV, 5.

GAUTIER (Pierre), de Tournac, galérien protestant, libéré (1717), XI, 180.

GAUTRAN (Vincent), député au colloque de Castres (1561), X, 348.

GAUTRESPAC (De), pseudonyme de Court de Gébelin, VI, 374.

GAVANON, pasteur du Désert, lettre à l'intendant Le Nain, IX, 246.

GAY, dit La Pierre et Boisnormand, prédicateur de la Réforme, II, 384.

GAY (Daniel), consul de Die, V, 299.
GAY (Guillaume), ajourné (1534), X, 37.
GAY (Paul), apostat, II, 378.
GAYBRIANT (Comtesse de), lettre de consolation à Madame de La Trémouille, X, 380.
GAYET (Paul), Journal inédit d'un fidèle de l'ancienne église réformée de Metz, témoin et victime des persécutions exercées en cette ville contre les confesseurs de la vérité (1685-1710), XI, 163 et suiv., 281 et suiv.; — mort de son père et de sa mère, XI, 299.
GAZAGNE, pasteur dans le Bas-Languedoc, X, 49.
GAZAISE (Antoinette), arrêtée dans une assemblée, IV, 136; — lettre écrite de sa prison, IV, 141 et suiv.
GAZZON, réfugié en Suisse à la Saint-Barthélemy, X, 233.
GEAC (Pierre de), pasteur de Soubise, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 431.
GÉBELIN. Voy. Court.
GECONIAS, député pour la justice au Cateau, III, 526.
GÉLAN DE ROTT, pasteur luthérien de Roth, V, 227.
GELHAY (Sarra de) épouse P. Du Moulin, VII, 474.
GÉLIEU, famille du Périgord, réfugiée à Neuchâtel, III, 624; IV, 156, 157.
GÉLIEU, régent à Neuchâtel, IX, 483.
GÉLIEU (Bernard), curé converti, pasteur de Buttes, IV, 156 et suiv.
GÉLIEU (Daniel), pasteur à Gardonne, réfugié en Hollande, VII, 428.
GÉLIEU (J. de), pasteur de Saint-Sulpice, IX, 481.
GÉLIEU (Jean), pasteur de Montignac, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 432.
GÉLIEU (Pierre), pasteur de Salagnac, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 431.
GÉLY (Jacques), de Colombiers, pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 223.
GENDREAU (Veuve), huguenote opiniâtre, XIII, 237.
GENDRIN, ministre de Saint-Christophe, défend le principe de l'obéissance passive, V, 44 et suiv.
GÉNÉBRARD (Gilbert), archevêque d'Aix, son opinion sur la Saint-Barthélemy et sur Th. de Bèze, I, 375.
GENESTE (J.), secrétaire de l'assemblée de La Rochelle, IV, 472.
GENET, réfugié en Hollande, XIV, 140.
GENÈVE, la réformation politique, civile et religieuse de cette ville, I, 74-76; — les pasteurs et professeurs revoient la Bible d'Olivetan, I, 80; — registres du consistoire, notes et extraits, introduction, II, 509 et suiv.; — esquisse d'une histoire de son Académie pendant les trois premières époques de son existence (1559-1798), IV, 13 et suiv, 200 et suiv., 353 et suiv.; — livres imprimés au XVIe et au XVIIe siècle, *Coloniæ Allobrogum* ou à *Cologny*, V, 445 et suiv.; — liste de 121 pasteurs envoyés par l'église de Genève aux églises de France (1555-1556), VIII, 72 et suiv.; — colonie genevoise à Constantinople, X, 233 et suiv., 399 et suiv., 458 et suiv.; — extraits des registres de la Compagnie des pasteurs, X, 233 et suiv.; — extraits des registres des Conseils de l'ancienne république de Genève, X, 240 et suiv.; — comment expliquer la présence de fleurs de lis dans le fronton sculpté sur une porte du collége de Genève avec la date de 1561? X, 342 et suiv.; — un certificat de la Compagnie des pasteurs avec la vignette dite « de la Religion » (1714), XII, 480.
GENÈVE (La petite), nom donné au Pré-aux-Clercs par Bèze, V, 331.
GENÈVE (Évêque de), lettre à Louis XIV au sujet de la mission catholique dans le pays de Gex, I, 469.
GÉNICOURT D'AULTRY (De), commissaire de l'Édit dans le Bourbonnais, XII, 384, 390 et suiv.
GENLIS (François de), gentilhomme protestant de Picardie, VIII, 411, 413; — s'empare de La Fère, VIII, 414; — sa mort, VIII, 414.
GENNART (Esther de), femme du sieur de Brossy, sort de France à la révocation, VIII, 447.
GÉNIMARD (Étienne), galérien, I, 58.
GÉNOLIAC, pasteur du Désert, X, 198.
GENOUILHAC, ses Mémoires, XI, 87.
GENTELOT, de Sainte-Foy, compagnon de J.-L. Gibert, échappe aux archers, est condamné par contumace, III, 191, 195.
GENTIAL. Voy. Lasagne.

GENTIL (Philippe de), marquis de Langallerie, converti au protestantisme, XI, 315; — singulier projet d'évangélisation, XI, 92.

GENTILHOMME (Hypolite), étudiant à Nîmes, III, 46.

GENTILHOMME (Suzanne), femme de Jean Baudisson, morte relapse et jetée à la voirie, III, 575.

GENTILLOTTE (Élisabeth et Marie), arrêtées dans une assemblée, VII, 319.

GEOFFROY, pasteur à Castres (1559), VIII, 75.

GEOFFROY (Jean), brûlé, II, 383.

GEORGE (Étienne), proposant à Nîmes, III, 44.

GEORGEOT, pasteur à Soubise vers 1567, IX, 294.

GEORGES (Madelaine), traînée sur la claie, VIII, 518.

GEORGES (Paul), pasteur à Laon, VIII, 428 et suiv.

GEORGES (Paul), pasteur à Villers, VIII, 442 et suiv., 469.

GEORGES (Samuel), pasteur à Laon, VIII, 431; — à Vitry, VIII, 431; — menacé des galères, se sauve en Hollande, VII, 428; VIII, 431; — défend avec zèle les églises de Picardie contre le clergé romain, VIII, 433 et suiv.; — pasteur à Villers-lès-Guise, VIII, 442; — détails biographiques, VIII, 431, 469; XI, 413.

GÉRAND, ancien de Bergerac, XII, 424.

GÉRARD, d'Enghien, emprisonné, II, 392.

GÉRARD (Élisée), ministre revenu de Hollande, arrêté et conduit aux îles Sainte-Marguerite, IV, 212, 372; VIII, 536; — lettre à sa mère, XI, 90.

GÉRARD (Jean), dit du Geay, pasteur à Blois (1557), VIII, 73.

GÉRAUD-COMPAING, notaire, ancien de Montpellier, II, 90.

GÉRAULT, pasteur dans l'Orléanais, XII, 120.

GÉRIGEAU (Charles), procureur au parlement de Paris, III, 432.

GERVAIS, pasteur à Gevaudun, XII, 256.

GERVAIS (Dlle), seconde femme de Gal-Ladevèze, brevet de permission de vente de biens, III, 121.

GERVAISE (Henri), ancien de Chauny, VIII, 430.

GERVAISE (Louis), ancien de Charenton, XII, 14; — transféré à Angoulême, II, 345.

GERVAISOT, famille protestante de Vitry, XI, 153, 360.

GERVAISOT (Suzanne), femme de Jean Collivaux, persiste dans sa religion, XI, 154.

GERVINUS, pasteur luthérien de Roth, V, 227.

GEX, préludes de la révocation de l'édit de Nantes, I, 292-293; — premières persécutions, I, 294; — 23 temples et 15,000 Réformés, I, 295; — haine et jalousie du clergé catholique, Bouchu et de Fernex, ordonnance inique, I, 296; — arrêts de Louis XIV, I, 297-299; — démolition de tous les temples sauf deux, I, 299 et suiv.; — constance des protestants, I, 300 et suiv.; — pièces justificatives, I, 464; — circulaires aux protestants étrangers par les ministres du pays de Gex, I, 464; — extrait d'une lettre du ministre Abbadie, détails sur les mesures prises contre les huguenots, temples murés, cimetières et écoles fermés, conférences de l'intendant avec l'évêque, I, 468-469; — lettre de l'évêque de Genève ou d'Annecy à Louis XIV, I, 469; — lettres des pasteurs et anciens, remerciments, demande de prières et d'aide, I, 471 et suiv.; — lettre de l'avocat Du Val, demande d'intercession des cantons évangéliques, I, 474-475.

GHUISLAIN (Charles), un des seize députés pour la justice au Cateau, III, 526.

GIBEREAU (Thomas), ancien de Fontaine, VIII, 442.

GIBERT, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49; — prêté à l'église de Lyon, XII, 487.

GIBERT (Étienne), pasteur du Désert, V, 261; VI, 338; VII, 463; — lettre à l'intendant Le Nain, IX, 244; — pasteur à Guernesey, III, 190.

GIBERT (Jean-Louis), ministre en Saintonge (1755), récit d'un épisode de sa vie par son frère Étienne, III, 190; — condamné à être pendu, et son frère aux galères, échappe à toutes les recherches et aux piéges d'un espion de l'évêque de Saintes, III, 191; — pendu en effigie, III, 192 et suiv.; — récit des mêmes événements, écrit sur le registre des baptêmes et mariages de la paroisse de Saint-Martin par le curé de Pons, nommé Fortet, III, 193 et

suiv.; — texte du jugement rendu contre Gibert, son frère Étienne et trois autres, III, 195; — services rendus par lui aux églises renaissantes, sa mort d'après la tradition, III, 198 et suiv.; — nouveaux renseignements, témoignage que lui rendent les églises de la Saintonge et de l'Angoumois, VI, 335 et suiv.; — son projet d'émigration pour les protestants de la Saintonge et des provinces voisines, VI, 370 et suiv.

GIENANTH (Louis de), descendant de réfugiés, notice biographique, I, 200-202.

GIGORD (Jean), pasteur à Montpellier, II, 89-92; — préside le synode national de Tonneins, II, 321; — son *Pourparler* avec le Père Cotton, III, 447; XII, 285; — assiste à la conférence de Chamier avec le même Cotton, VI, 34.

GIGORT (André), notaire, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

GILBERT, pasteur à Milhau vers 1567, IX, 297.

GILBERT, d'Alençon, emprisonné, VIII, 71.

GILBERT (Abraham), pasteur à Paris, notice biographique, II, 478; XII, 12.

GILET, famille protestante de Vitry, XI, 152, 360.

GILLES, pasteur à Bordeaux (1558), puis à Nérac (1559), VIII, 75.

GILLES (Henri), bailli d'Enghien en Hainaut, rapports sur les réformés de cette ville, II, 390 et suiv.

GILLES-LECOURT, étudiant, brûlé à Paris, II, 383.

GILLOT, d'Alençon, emprisonné, VIII, 71.

GILLOT, famille protestante de Marchenoir, XII, 44.

GILLY (Jean), réfugié à Wesel, VIII, 7.

GIMOEZ (Vicomte de) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

GINESTOUS (De), gentilhomme du Languedoc ayant droit d'exercice, X, 444.

GIRARD, ancien de Charenton, XII, 14.

GIRARD, pasteur à Corbigny, réfugié en Hollande, VII, 429.

GIRARD, pasteur à Guillestre, longtemps détenu en prison, XI, 99.

GIRARD, pasteur à Neuchâtel, X, 165.

GIRARD (François), galérien, XIII, 338.

GIRARD (Jacques), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

GIRARDOT, beau-frère du peintre Petitot, IX, 307.

GIRARDOT, ancien de Charenton, XII, 14.

GIRARDOT (Estienne), marchand de bois, inhumé à Paris, XIII, 228.

GIRAUD, pasteur, chargé de préparer un règlement pour les Académies, II, 156.

GIRAUD (Claude), dénoncé comme s'étant marié clandestinement, V, 317.

GIRAUD (Jean), réfugié dauphinois à Vevey (1686), secouru avec sa famille, XIII, 152; — fragments de son journal, récit d'une des émigrations qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, sa fuite avec sa famille, leurs souffrances, leur arrivée en Suisse, XIV, 252 et suiv.

GIRAUD (Pierre), apostat, V, 7.

GISQUET (Guillaume), licencié en droit, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

GLATIGNY (De), sa fille et son fils enfermés dans un couvent, VII, 421, 422.

GLAUMEAU (Jean), converti au calvinisme, sa relation manuscrite de la guerre de religion à Bourges, V, 386 et suiv.

GLORY (M.), pasteur de la Calivie, réfugié en Hollande, VII, 433; IX, 310.

GOBELIN, famille en grande partie protestante, IV, 489 et suiv.; — généalogie de cette famille, d'après les registres du temple de Charenton, IV, 491.

GOBELIN (Marguerite), veuve de Mathieu Langlois, inhumée à Paris, XIII, 226.

GOBERT, pasteur du Désert, II, 592.

GOBERT, receveur du Soissonnais, destitué, VIII, 416.

GOBINAUD, dit Bazel, pasteur du Désert, X, 83.

GODART, historien de l'Anjou, erreur relevée, XI, 120.

GODEFROY (Denis), avocat au parlement de Paris, réfugié à Genève, II, 512; XII, 229.

GODEFROY (Jacques), professeur de droit à Genève, IV, 17 et suiv., 204.

GODEFROY (Madeleine), arrêtée pour prosélytisme, XIII, 6.

GODON (Raymond), pasteur à Lodève (1566), VIII, 76.

GOFFIN, menacé de destitution s'il ne se convertit, II, 336.

GOFFIN, avocat de Metz, emprisonné à Verdun et déporté avec sa femme, VI, 313, 314; XI, 179, 286.

GOGER prend en pension Pierre Du Moulin, VII, 177.

GOGOT fait une donation à l'église d'Arnay-le-Duc, X, 226.

GOGUEL (G.), pasteur, communications sur Farel, XI, 9, 416; — les synodes et colloques de l'Angoumois, XI, 410; — la Réforme dans le Porrentruy, XII, 24; — les pasteurs de l'Angoumois, XII, 123.

GOHIER (Daniel), docteur en médecine, député au synode de Loudun, VIII, 150.

GOHORRY (Marie), mère du pasteur Couet, XII, 274.

GOMAR, appelé de Hollande à Saumur, II, 160; — recteur de l'Académie, I, 310.

GOMBAUD (De), membre du consistoire de l'église recueillie chez Madame, V, 159 et suiv.

GOMBAULD (Jean-Ogier de), un des fondateurs de l'Académie française, IV, 516 et suiv.; — peu de renseignements sur sa vie, difficulté de connaître exactement sa foi, IV, 519 et suiv.

GOMMARC (Jean de), pasteur à Vertueil, VI, 254.

GOMMARC (Jean), pasteur et professeur à Puylaurens; détails biographiques, ses écrits, VI, 254; XI, 479.

GONDRAN (Jean-François), avocat, député au synode national de Loudun, VIII, 151.

GONDRAND, pasteur à Orange, lettre au synode de Dordrecht, VI, 368.

GONET, chapelain de l'ambassade hollandaise à Constantinople, X, 419, 458, 460, 463, 466; XI, 72, 184, 188.

GONTAUT (Armand de), sieur de Saint-Geniès, sénéchal du Béarn, III, 285.

GONTAUT-BIRON (Charlotte de), duchesse de La Force, III, 149.

GONTET (Anthoine), réfugié à Lausanne, III, 16.

GONYCDAT-BARBIDES (Guillaume), avocat à Caen, parrain d'une moresse convertie, XI, 238.

GONZALGUE, pasteur de Bernis, apostat, VIII, 375.

GORIS (Jacques de), procureur général en la cour des monnaies, XII, 371.

GORIS (Mme de), réfugiée en Hollande, IX, 311.

GOSCEN (Anne), réfugiée en Suisse, III, 16.

GOSSE (Henri-Albert), étudiant en médecine, sauve le corps de saint Benoît en 1793, XII, 460 et suiv.

GOSSELIN, ministre à Neufville, VIII, 431.

GOSSET (Louis) assiste au synode de la Picardie en 1779, VIII, 564.

GOUAY, de la colonie genevoise à Constantinople, X, 244.

GOUDIMEL (Claude) met en musique le Psautier; étude sur la musique des psaumes, sa valeur et son influence; recherches sur Goudimel, I, 409-413.

GOUDON (Jean-Jacques), esclave en Turquie, réclamé par l'ambassadeur de l'Empereur, X, 467; XI, 67.

GOUIN, professeur à l'Académie de Saumur, I, 306.

GOUJON (Aubin), ancien de l'église de Moulins, XII, 382, 510 et suiv.

GOUJON (Jean), sculpteur, tué à la Saint-Barthélemy, IX, 39; X, 176.

GOULARD, sieur de Saint-Hilaire, réfugié en Suisse, IX, 153.

GOULARD (Simon), pasteur réfugié à Genève, II, 512; V, 446; — un autographe de lui, XII, 230.

GOULET, marchand de Metz, arrêté comme protestant opiniâtre, XI, 288.

GOUNON (Isabeau), mise en prison, abjure, V, 7; — se sauve à Genève, V, 8.

GOUNON, dit Pradon, pasteur du Désert, XI, 245; XII, 122.

GOURDON (Vicomte de) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

GOURGUES, intendant de la généralité de Caen, circulaire relative aux Réformés (1688), III, 476 et suiv.

GOURJON, pasteur à Bordeaux, XII, 113.

GOUSSET, pasteur à Poitiers, réfugié en Hollande, VII, 434.

GOUSSET (Henry), pasteur de Saintonge, réfugié en Hollande, VII, 432.

GOUVELIN, famille protestante de Paris, IV, 91.

GOUY (Jean) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

GOUYN, ancien d'Authon, IV, 325.

GOY, de la colonie genevoise à Constantinople, X, 254, 415, 417, 418, 464; XI, 64.

GOY (Pierre), ami de Bernard Palissy, XI, 318.

GOYON (Isaac), pasteur à Bordeaux, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 433.

GOYON (J. de), ministre dans l'Agenais, XII, 257.

GOZARD (Jullien), sa maison sert de lieu de culte à Hérisson, XII, 393.

GRACEZ, de Metz, huguenot opiniâtre, XI, 179.

GRAIGNON (Estienne), pasteur à Sarlat (1559), VIII, 75.

GRAIGNON (Jean), pasteur à Nérac (1559), VIII, 75; XII, 15.

GRAIL (Henri), pasteur du Désert, I, 389-390; II, 592; VII, 357, 462; XIV, 4; — lettre à l'intendant Le Nain, IX, 246 et suiv.

GRAINDOR (Gérard) délivre un prisonnier protestant, III, 526; — gracié, 529; — interrogatoire, 531.

GRAINDORGE (Paul), prêtre partisan de la Réforme, VIII, 66.

GRAND (Justine), poursuivie extraordinairement, VII, 137.

GRANDÉE (de), réfugié en Angleterre, IX, 225.

GRANDESON (De), protestant opiniâtre, III, 316.

GRAND-GALLARGUES (Église du), mesures violentes pour forcer les protestants à faire baptiser leurs enfants par le curé catholique, III, 479 et suiv.; — dépêche y relative, III, 481; — état des nouveaux catholiques, III, 482; — Saurin dénoncé, son arrestation, III, 483 et suiv.; — frais de cette arrestation, III, 485; — interrogatoire et élargissement après baptême de son enfant, III, 486.

GRANDRY (De). Voy. Bouceron.

GRANDT, membre de l'église de Dangeau, XI, 277.

GRANGE (Antoine), galérien, IV, 378.

GRANGES servant d'oratoires en Béarn, V, 412; — lettres de Court de Gébelin à ce sujet, V, 413-423.

GRANGIER, huguenot opiniâtre, V, 316.

GRANET, emprisonné, IV, 233.

GRANON (Isaac), étudiant à Die, V, 307.

GRANVELLE (Perrenot de), cardinal, rapports d'un espion sur les assemblées des huguenots (1564), IV, 196 et suiv.

GRAVELLE (Jean), dit Du Pin, ministre réfugié à Londres, II, 25; — lettre à la classe de Neuchâtel, XII, 356 et suiv.

GRAVELLE (Taurin), martyr, II, 381; — avocat et ancien de l'église de Paris, XII, 13.

GRAVEROL (François), jurisconsulte de l'Académie de Nîmes, X, 347; XIII, 169 et suiv.

GRAVEROL (Jean), ministre de Lyon, réfugié en Hollande, VII, 428; X, 347; — pasteur à Londres, XI, 89; — notes biographiques, XII, 487.

GRAVERON (De), ancien de l'église de Paris, XII, 13.

GRAVES (De), pasteur dans l'Agenais, XII, 256.

GRAVIER, pasteur à Châtillon, VII, 332

GRAVIER. Voy. L'Houmeau.

GREEN DE SAINT-MARSAULT, famille protestante de la Saintonge, XI, 319.

GRÉGOIRE (Jacques), évangéliste en 1566, VIII, 454.

GRÉGOIRE XIII fait frapper une médaille et ordonne un jubilé à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, I, 240-243.

GREIL, famille protestante du pays Chartrain, XI, 277.

GRELAUD (Jean), poëte, condamné à mort (1569), XI, 318.

GRÉMIAN. Voy. Dupleix.

GRENADE (Pierre), pasteur envoyé de Genève en France vers 1567, IX, 296.

GRENÉ (Philibert), pasteur à Bordeaux (1560), VIII, 75.

GRENET, pasteur de Genève prêté à Lyon, XII, 485.

GRENIER (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

GRENIER, frères, gentilshommes verriers, exécutés à Toulouse, le 19 février 1762, II, 181-189; — complainte sur leur mort, III, 114; — quelques variantes de ladite complainte, IV, 439 et suiv.

GRENIER (Jean), consul de Bergerac et ancien de l'église, chargé de diverses missions dans l'intérêt des églises, XII, 416; — notes biographiques, XII, 417 et suiv.

GRENIER DE BARMONT ou BERMONT, pasteur du Désert, VIII, 377 et suiv.

GRESSE, pasteur réfugié à Neuchâtel, X, 321.

GRIE (DOMINIQUE DE), ou DU GRIE, ministre réfugié à Londres, II, 25; — pasteur à Morlaix, VII, 330.

GRIFFON, percepteur des droits du domaine sur les navires du port de La Rochelle, III, 129.

GRIGNAN (DE), évêque d'Arles, lettre à l'abbé de Marmiesse (1652) sur l'insolence des huguenots et le besoin de réprimer leur audace, VIII, 514 et suiv.

GRIMALDY (DE) contribue aux frais du culte à Dangeau, XI, 277.

GRIMAUDET (JEAN), jurisconsulte d'Angers, épargné à la Saint-Barthélemy, XI, 124.

GRIMPRÉ (LOUISE DE), née LESUEUR, arrêtée pour cause de religion, XII, 472.

GRIOLLET, déporté en Amérique, XI, 160.

GRISOT, pasteur du Bas-Languedoc, réfugié en Suisse, IX, 152.

GRIVAL (JEAN), consul de Saint-Paul-Cap-de-Joux, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

GRIVEL (JACQUES-ISRAEL), ancien de l'église française de Berne, IV, 5.

GRIZOT, pasteur, assiste au synode du Bas-Languedoc en 1654, X, 49.

GROS, pasteur de Castelnau de Gratecombe, XII, 256.

GROS, avocat à Die, réfugié en Suisse, XIII, 151.

GROS (RENÉ), de Serres, étudiant à Die, V, 307.

GROSLOT (JÉRÔME), sieur de Champbaudoin et de LISLE, bailli d'Orléans, conseiller de Jeanne d'Albret, III, 133; — victime de la Saint-Barthélemy, IX, 42.

GROSTÊTE, sieur de LA BUFFIÈRE, ancien de Charenton, VIII, 251; XII, 14; — irrité de la conversion de son fils, lui interdit l'entrée de la maison, et finit par suivre son exemple, I, 461.

GROSTÊTE (Mlle), marraine d'une fille de Petitot, IX, 308.

GROSTÊTE (CLAUDE), sieur de LA MOTHE, pasteur à Lisy, réfugié en Angleterre, I, 460 et suiv.; — parrain d'un enfant de Petitot, IX, 309.

GROSTÊTE (MARIN), sieur DES MAHIS et du Chesneau, pasteur à Authon, IV, 325; — abjure et devient chanoine, I, 460; — convertit son père et sa mère, I, 461.

GROULARD (CLAUDE), président du parlement de Rouen, XII, 21.

GRUE (ANDRIEN), membre du consistoire du Cateau, III, 526.

GRYNÉE (JACOB), ministre de l'église de Bâle, XII, 268; — ses relations avec Th. de Bèze, III, 145 et suiv.; — lettre à lui adressée par ce dernier, III, 146 et suiv.

GUA, famille protestante de la Saintonge, XI, 319.

GUENAULT (JACQUES), apothicaire du roi, inhumé à Paris, XIII, 229.

GUENAULT (PIERRE), docteur en médecine, inhumé à Paris, XIII, 228.

GUENET (GODEFROY), pasteur à Niort (1563), VII, 329.

GUENON (JACQUES), avocat au parlement, requête pour obtenir mainlevée des biens de Philippe Mesnard, II, 169-171.

GUENON (MARIE) abjure à Saint-Germain-l'Auxerrois (1710), XII, 309.

GUENON (NICOLAS), martyr, II, 382.

GUÉRARD (NICOLAS), pasteur au Havre, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 430.

GUÉRAUD (ISABEAU DE), femme du ministre apostat Jérémie Ferrier, acte de sépulture, IV, 476.

GUERCHY, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

GUÉRIN, martyr, IV, 227.

GUÉRIN, régent à Genève, XII, 232.

GUÉRIN (ANTOINE), arrêté dans une assemblée, IV, 136.

GUÉRIN (FRANÇOIS), pasteur à Constantinople, VII, 124 et suiv.

GUÉRIN (GEOFFROY), brûlé, II, 382.

GUÉRIN (JACQUES), pasteur à Forcalquier vers 1567, IX, 297.

GUÉRIN (JEAN), pasteur du Dauphiné et principal du lycée de Die, V, 179; — chargé de recueillir les faits intéressant les églises, V, 304; VI, 340.

GUÉRIN (LOUIS), galérien, I, 58.

GUERRY, condamné aux galères, s'évade, IV, 229.

GUERS (ANDRÉ), poursuivi extraordinairement, VII, 137.

GUERSE (DANIEL), déporté aux Antilles, s'évade, VI, 313 et suiv.; XI, 179.

GUESDON (Daniel), ancien de Rouen, député au synode de Loudun, VIII, 149.
GUIBAL (Antoine), dragonné, III, 8 et suiv.
GUIBERT (Jacques), ministre de La Rochelle, poursuivi et condamné à faire amende honorable, VII, 270 et suiv.; — réfugié en Suisse, IX, 152.
GUIBERT DE CHAGNOLET, pasteur à Schwabach, VIII, 226.
« GUIDE du voyageur en France en 1641, » ce qu'il dit de l'Église réformée, XII, 257 et suiv.
GUIDON (Isaac), secrétaire du roi, XII, 231.
GUIENNE, les consistoires de cette province dépossédés au profit des hôpitaux de Périgueux, III, 120 et suiv.
GUIGNARD (Dlle), transférée à Montreuil, II, 345.
GUIGNARD (Pierre), avocat au parlement de Paris, commissaire de l'édit en Guienne, XII, 418 et suiv.
GUILLEBERT, pasteur à Caen, réfugié en Hollande, VII, 430.
GUILLEBERT, pasteur à Neuchâtel, le Refuge dans le pays de Neuchâtel, III, 620.
GUILLEBERT (Georges), sa veuve épouse Étienne Bochart, VII, 334.
GUILLE-COINTRAT, pasteur à Châtellerault (1560), VIII, 73.
GUILLEMART (Daniel), procureur au parlement de Paris, IV, 493; — ses enfants, IV, 494; XIII, 225.
GUILLOT (Arnaud de) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
GUILLOT (Marie), de Lemé, sa maison sert de lieu de culte, VIII, 434.
GUILLOTIN, de Rouen, huguenot opiniâtre, XI, 392.
GUIMÉNÉ (Princesse de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 361.
GUINEAU, pasteur à Sion (1572), VII, 330.
GUINOSAU, réfugié dans le pays de Liége, XIII, 165.
GUION DE LA TOUR (Charles), diacre de l'église de Dalhem, XIII, 165.
GUIRAN, conseiller au présidial de Nîmes, II, 323; — au parlement d'Orange, XIII, 169.
GUIRAN (Claude), membre de l'Académie de Nîmes, II, 323; VI, 40.
GUIRAND, grand prévost de Nîmes, certificat de catholicité délivré par Fléchier, III, 576.
GUIRAUD (Charles de), de Nîmes, officier de cavalerie, confesseur, ainsi que son père Jacques, XII, 73; — sa mère se sauve en Suisse avec ses filles, XII, 76; — déporté en Amérique, s'échappe, XII, 77.
GUISCARD (Marquis de), ses Mémoires relatifs à la guerre des Camisards, XII, 6 et suiv.
GUISE (Les), leur entrevue avec le duc de Wurtemberg à Saverne, en 1562, avant le massacre de Vassy; relation autographe du duc, IV, 185.
GUISE (Duc de), son entrée à Paris et le prêche des huguenots en cette ville (1562), XIII, 15 et suiv.
GUITEAU (Dlle), enfermée à la prévôté de Poitiers, VI, 259; — transférée aux Ursulines de Vendôme, VI, 260.
GUITON (Jean), maire de La Rochelle, ses talents militaires et son héroïsme; refus de lui laisser élever une statue, II, 192-195.
GUITON DE MAULEUVRIER (De), gentilhomme protestant de la Saintonge, XI, 318.
GUITTON (Isaac), pasteur à Vieillevigne, réfugié en Hollande, VII, 432.
GUITTON (Isaac de), pasteur à Sion, député au synode national de Loudun, VIII, 150.
GUITTON (Marc), pasteur à Montaigu, réfugié en Hollande, VII, 432
GUIZOT, président honoraire de la Société, I, 16; — son appréciation du caractère du XVIe siècle; Jean Calvin, I, 22; — caractères et résultats principaux de la Réforme, I, 141-142; — proposé pour remplacer Cuvier à la direction des cultes non catholiques, XII, 111.
GUIZOT (Jean), pasteur du Désert, VII, 464; — sa mort, IX, 456.
GUNZER (Christophe), syndic royal à Strasbourg converti, chargé de travailler à la conversion de ses anciens coreligionnaires, III, 64.
GUY, enfermé au fort de Brescou, XII, 76.
GUY (Gabrielle), née de Conquerrant, réfugiée à Neuchâtel, X, 91.
GUY (Pierre), ouvrier en soie, arrêté et détenu à la Bastille, en 1691, IV, 206; — prisonnier au château de Guise, IV, 208; — rendu à la liberté, IV, 374; — récit de son arrestation, renseignements divers, IV, 207; XIII, 5 et suiv.
GUYDON (Jehan), pasteur à La Force vers 1567, IX, 296.
GUYOT, médecin de Metz, nouveau converti, III, 572.

H

HAAG (Émile), ses vers en réponse à M. Vidal, X, 2; — notice nécrologique, XIV, 119. (Voy. France protestante.)

HAAG (Eugène), secrétaire de la Société, I, 16; — prière du matin au corps de garde à Sancerre (1573), I, 104-105; — notes sur un dénombrement des réformés de France en 1598, I, 123-124; — critique d'un ouvrage intitulé *Catholiques et Protestants, parallèle entre la conduite de ceux de Nismes*, etc, I, 124-126; — la charité protestante et la charité catholique, I, 213-216; — observations sur la date de la première édition de l'*Institution chrestienne* de Calvin, II, 110-112; — annonce l'existence des manuscrits d'Ant. Court et de Court de Gébelin à la bibliothèque de Genève, II, 225-230; — les Réformateurs du XVIe siècle, organes de l'opinion publique, III, 84, 204 et suiv.; — notice biographique sur la famille de Salve de Bruneton, IX, 330 et suiv.; — lettre rectificative au *Constitutionnel*, X, 430.

HALEANUS, pasteur à Valence vers 1567, IX, 297.

HAMELIN (Philibert) parcourt la France en vendant des bibles, I, 86; — baptise un enfant, est arrêté; Palissy implore pour lui les magistrats de Saintes, I, 87; — envoyé à Bordeaux, sa conduite en prison, refuse de s'enfuir; pendu le 18 avril 1557, I, 88; — influence de son exemple, I, 89; — fut-il imprimeur ou libraire à Genève en 1552 et 1554? XII, 263, 469; — les instructions à lui remises par Calvin; réclamation et renseignements à ce sujet, par le pasteur Crottet, XIII, 12 et suiv.

HAMILTON, pasteur en Angoumois, XII, 122.

HAMON (Pierre), de Blois, martyr; sonnet à Charles IX, III, 142.

HANAT (Jacques), galérien, VIII, 517.

HANAU (Charlotte de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 365.

HANGEST (François de). Voy. Genlis.

HANGEST (Jean de), évêque de Noyon, VIII, 415.

HANNET (Joseph), ancien de Gercis, VIII, 444.

« HANNETONS, » sobriquet des huguenots, XI, 11 et suiv.

HARAMBURE (D'), écuyer de Louis XIII, XI, 33.

HARANG (Jean), pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, I, 163.

HARDY (Susanne), veuve de René Du Bousquet, son interrogatoire, VII, 420 et suiv.

HARENC (Pierre), ministre de la colonie genevoise à Constantinople, X, 239, 257, 419; XII, 454.

HARLAY (Louis de), gentilhomme de la chambre, XII, 369.

HATON (Claude), publications de ses *Mémoires*, IV, 272 et suiv.

HAULTOY, famille protestante du Barrois, XI, 424.

HAUTVIGNOT (Dlle de), enfermée dans un couvent, VII, 421.

HAYRAUD (Guillaume), envoyé par l'église d'Aulas à Genève pour demander un pasteur (1560), X, 194.

HAZEVILLE (Samuel de), gentilhomme protestant de la Picardie, VIII, 424.

HEAT, famille protestante de Vitry, XI, 152, 360.

HÉBERT (Madeleine), réfugiée en Angleterre, IX, 30.

HÉLIM ou HELLIN (Jean), pasteur à Cœuvres vers 1567, VIII, 415, 454.

HÉLIOT, pasteur de Sessi, I, 465, 468; VII, 332.

HÉLYOTTE (Pierre), pasteur à Arnay-le-Duc, X, 225.

HÉMERY (Paul), réfugié à Cassel, IV, 542; — dragonné, XI, 482.

HENNAPLES (Jehan de), un des députés pour la justice au Cateau, III, 526.

HENNERET (Dme), zélée protestante, VIII, 606.

HÉNOT, réfugié à Londres, VI, 190.

HENRI II interroge lui-même un huguenot et assiste à son supplice (1547), IX, 123 et suiv.

HENRI III, l'histoire de son règne par Mézeray rééditée avec une introduction et une continuation, II, 242-243; — lettre à M. de Polastron La Hillière, gouverneur de Bayonne, VIII, 294.

HENRI IV, son abjuration, avant-propos, I, 36-38; — lettre de Th. de Bèze, I, 41-46; — discours au roy par un sien sujet et serviteur : conseils et remontrances, I, 105-112, 155-158; — dépêche du roy de Navarre au sieur de Pecheré, son ambassadeur auprès du duc de Montpensier, refus d'abjurer (30 octobre 1585), I, 153-154; — lettre de Gabriel d'Amours, I, 279-285; — emprunte sur gage à Baptiste Rota, I, 330-331; — lettre de Jean de l'Espine, I, 448-456; — extrait d'une lettre au duc de Luxembourg relative aux huguenots, II, 30; — réponse aux députés du clergé, II, 30-31; — part qui revient à Sully dans son abjuration, II, 115-116; — discours au parlement relatif à l'édit de Nantes, II, 128-136; — lettre au consistoire de La Rochelle, II, 137; — réponse aux députés de Bordeaux et de Toulouse, II, 137-139; — lettres à M. de Rosny, au sujet d'Ablon et de Charenton, III, 148, 472; — lettre à sa mère, III, 523 et suiv.; — impression causée à Paris par sa mort, III, 540 et suiv.; — lettre de La Faye à Th. de Bèze au sujet de son abjuration (1593), V, 26 et suiv.; — lettre de Th. de Bèze annonçant son abjuration aux pasteurs de Zurich, V, 28; — extrait d'une lettre du même à Constantin Fabricius, V, 30; — l'abjuration de Henri IV, et le parti réformé (1593), V, 274 et suiv; XII, 366; — requête au roi de Navarre par ceux de la Religion, V, 275; — réponse paraissant émanée du Conseil du roi, V, 282 et suiv; — remontrances de ceux de la Religion au roi (1593), V, 398; — lettre d'Élisabeth sur son abjuration (1593-1594), VII, 262; — acte de donation de 200 livres de rente au collége de Montauban; ses considérants, IX, 396 et suiv.; — dépêche à M. de Bajoran, gouverneur d'Issigeac (1577), X, 115 et suiv.; — lettre au ministre Jacques Couet-Duvivier, XII, 273; — son abjuration, et influence exercée par ce prince sur les destinées de la Réformation en France depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes; compte rendu de l'ouvrage d'E. Stœhelin, par J.-J. Dufour, XIII, 70 et suiv.; — lettre (1608) au jésuite Gontéry, le priant de rester à Dieppe, où il fait merveille par ses prédications, XIII, 205 et suiv.

HENRY (P.-E.), pasteur à Berlin, lettre d'adhésion et renseignements divers, II, 113-118.

HÉRAUD (Isaac), redemande son fils enlevé par la dame de Pons, VII, 437, 440.

HÉRAUD (Marguerite), de Gap, abjure, II, 378.

HERAULD (Guillaume), pasteur à Aulas vers 1567, IX, 297.

HÉRAULT, pasteur d'Alençon, VIII, 70; — ouvre le synode national tenu dans cette ville, XIII, 41.

HÉRAULT (Mlle), de Haultcharmois, réfugiée à Wesel, VIII, 7.

HÉRAULT. Voy. Eyraud.

HÉRAULT (Christophle), ajourné (1534), X, 37.

HÉRÉTIQUES, coup d'œil sur les principes et les lois qui régissaient en France la punition de l'hérésie, lors que éclata la Réformation du XVIe siècle; tolérance des premiers siècles de l'Église, influence de saint Augustin et de saint Léon le Grand, auto-da-fé au XIe siècle, VI, 21 et suiv.; — théorie de saint Thomas d'Aquin, les relaps, Jeanne d'Arc, Jean Huss, VI, 24 et suiv.; — ce que rapporte Bossuet sur la vie des Vaudois, VI, 26 et suiv.; — ajournés en grand nombre à Paris par les gens du roi dès 1534, X, 34 et suiv.; XI, 253 et suiv.

HÉRISSE (Catherine) réclame sa fille, Marguerite Serizier, enlevée par la dame de Pons, VII, 437, 440.

HERBIN, conseiller au parlement de Metz, III, 570.

HERBIN (Claude), protestant de Vitry, XI, 152.

HEREZUELO, avocat, brûlé comme hérétique, XI, 337.

HERMANT, avocat à Vitry, XI, 152.

HÉROARD (Michel), membre du consistoire de Montpellier, III, 227.

HÉRONS (Henri d'), apostat, II, 378.

HÉROUARD, trésorier de la maison du roi, IV, 494.

HÉROUARD (Jean), médecin du Dauphin, XII, 245.

HÉROUARD (Michel), chirurgien de Montpellier, XI, 461.

HÉROUART (Jehan), inhumé à Paris, XII, 369.

HERRERA (Francisco de), juge de Logrono, condamné par l'inquisition, XI, 339.

HERSAN, pasteur en Provence vers 1567, IX, 294.

HERTNER (Jacques), pasteur à Lyon, notes biographiques, XII, 487.

HERVAL (Mme d'), défense d'assister les pauvres de sa religion, II, 168.
HERVIEUX, pasteur à la Ferté-sous-Jouarre, VIII, 569; — meurt sur l'échafaud, VIII, 575.
HESPÉRIEN (Pierre), pasteur dans l'Agenais, XII, 257; — vice-président de l'assemblée de La Rochelle, IV, 472.
HESSELIN (Gaspard), un des députés pour la justice au Cateau, III 526.
HÉSSIN, valet de chambre de roi, XIII, 227.
HEUSTACHY (Étienne), martyr, XIV, 253.
HEYER (Th.), diverses communications sur le protestantisme à Genève et à Constantinople, X, 233, 399, 458; XI, 61, 181; XII, 469-471.
HIMBERT-DURANT (Jacques), pasteur d'Orléans, XII, 8.
HOLLANDE, inventaire de quelques documents inédits sur l'histoire du protestantisme français, III, 353 et suiv.; — influence de l'ambassade de Hollande sur les affaires des protestants de France au XVIIIe siècle (1715-1728), III, 595 et suiv.; — tournée du pasteur Hugues, pour faire connaître l'œuvre historique et rechercher des matériaux, V, 363 et suiv.; — liste de ministres français réfugiés en 1686, VII, 428 et suiv.; — lettre des réfugiés en Hollande aux réformés de Marennes, La Tremblade, etc. (1688), X, 137 et suiv.
HOLLARD, d'Orbes, pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 224.
HOMARE, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.
HOMEL (Isaac), pasteur à Valence, V, 308; — député au synode national de Loudun, VIII, 151.
HOMEL (Isaac), pasteur à l'église de Soyons en Vivarais, histoire de sa mort et de son martyre par Anne Homel, sa fille, IX, 312 et suiv.; — roué vif à Tournon, le 20 octobre 1684; relation de ses dernières heures, son arrestation, son supplice, discours qu'il prononça sur la roue, IX, 134 et suiv.; — sonnet sur sa mort, XI, 88.
HONORÉ, galérien, VIII, 517.
HONOUS (Jean d'), capitoul de Toulouse, V, 84.
HOPITAL PROTESTANT DE NIMES, son histoire, VI, 16.
HOPP, ambassadeur de Hollande, Mémoires à fin d'obtenir un cimetière pour les protestants étrangers, III, 595; — deux lettres relatives au mouvement religieux dans le Poitou, qui figurent parmi les pièces diplomatiques de l'ambassadeur, IV, 237 et suiv.
HORNES (Le comte de), requête à lui présentée par les réformés du Cambrésis, III, 404 et suiv.
HORRIT, pasteur à Jargeau, VII, 355.
HORTET (Jean), marchand de Sumène, arrêté dans sa fuite, X, 447, 449, 454, 456; — conduit, quoique malade, à la tour de Constance, y meurt, XI, 39, 41; — sa famille réfugiée en Suisse, X, 442.
HORTIN (Vincent), pasteur au Pont-Saint-Esprit, IX, 297.
HOSPITAL (De), conseiller au parlement de Toulouse, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
HOTEL DE L'AN, ou de Laon, sa situation, XIV, 301.
HOTMAN (François), professeur de droit à Genève, IV, 17; — lettre de Jacqueline d'Entremont pour lui demander d'écrire la vie de Coligny, VI, 28 et suiv.; — lettre au roi Antoine de Navarre (1560), IX, 32 et suiv.; — autographe, XII, 228.
HOUD, famille protestante de Caen, XI, 6,
HOULTEMANN, préfet de Vaucluse, XII, 327.
HOUSSEMAYNE DU BOULAY, famille réfugiée, X, 217; XII, 123 et suiv.
HOUSTEVILLE (Gilles de), ministre à Caen, IX, 9; XI, 5.
HUARD (Pierre), peintre, sa femme emprisonnée, II, 392.
HUART, réfugié en Hollande, XIV, 140.
HUBERT, horloger, nouveau catholique suspect, XI, 392.
HUC (Jean), dit Masselet, converti au catholicisme, XIII, 158.
HUCHOT, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.
HUDDE (Nicolas), peintre, XII, 455.
HUDEL (Catherine) et sa sœur, ordre d'arrestation (22 juin 1714), procès-verbaux du prévôt de Vouvant, chargé de l'exécution; lettre de l'intendant du Poitou à M. de Pontchartrain; lettre de M. de Pontchartrain à l'intendant de Bretagne, V, 408-412.
HUE DE CARPIQUET, famille protestante de Normandie, XI, 6.
HUE DE MONTAIGU (Gabriel), en-

fermé aux Nouveaux Catholiques de Saint-Lô, VII, 422; — sa sœur aux Nouvelles-Catholiques de Caen, VII, 421.

HUET, pasteur en Hollande, IX, 311.

HUET (Gédéon), pasteur à Belette, réfugié en Suisse, X, 321.

HUGOT (Daniel), réfugié en Allemagne, VIII, 221.

HUGUENOTS (Les) au lendemain de la Saint-Barthélemy, conduite du roi de France, I, 100; — décisions de la cour, arrêts et lettres-patentes, soulèvement, I, 101, 102; — siége et défense de Sancerre, I, 102, 103; — discipline religieuse dans leur armée, I, 103, 104; — origine et étymologie de ce nom, VI, 287; VIII, 13 et suiv., 122 et suiv., 266 et suiv.; IX, 12 et suiv.; XI, 328; — à quelle époque ce mot a-t-il cessé d'être considéré comme injurieux? XI, 113.

HUGUES (J.-P.), pasteur, diverses communications, II, 80, 582; III, 479; V, 192; — tournée en Hollande et en Belgique pour y faire connaître l'œuvre historique et rechercher des matériaux, V, 363 et suiv.; — nouvelles communications, IX, 77; XI, 471; XII, 326; — tournée dans les départements du Midi, de Béziers à Bordeaux et de Bordeaux à Lyon, IX, 103 et suiv., 197 et suiv.; — son *Histoire de l'église d'Anduze*, XI, 109.

HUGUET (Anthoine), avocat à Paris, sa mort, XIII, 228.

HUISSEAU (D'), réfugié en Angleterre, XI, 103.

HUISSEAU (D') ou Huysseau, recteur de l'Académie et ministre à Saumur, I, 310; — son différend avec Amyraut jugé par le synode national de Loudun, II, 475; VIII, 172 et suiv.

HUISSEAU (Isaac d'), ancien de Charenton XII, 13; — inhumé à Paris, XIII, 230; — mort de sa fille Claude, épouse de François Le Conte, postulant au palais, XII, 281.

HULAIN (Antoine), galérien, VIII, 517.

HULLON, famille protestante de Vitry, XI, 151, 152, 154, 360; — généalogie, XI, 362; — reste fidèle à sa religion, XII, 445; — permis d'inhumer une demoiselle de cette famille en 1773, XII, 445 et suiv.

HUMBERT (David), pasteur à Dangeau, XI, 279.

HUMBERT (Pierre), protestant du Barrois, XI, 432.

HUMIÈRES (De), gouverneur de Péronne. (Voy. *Gaspard de* Coligny.)

HUNON (Guillaume), brûlé, II, 380.

HURTAUD, prétendu relaps, VI, 428.

HURTON, intendant de la marine à Toulon, adoucit le sort des galériens protestants, en délivre deux tous les ans, I, 179, 180.

HUSSON, protestant du Barrois, XI, 431.

HUSSON (Guillaume), martyr, VI, 113.

HYROSME, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.

I

ICARD, pasteur de Nîmes, réfugié en Suisse, X, 91, 320.

ICHER (Pierre), apostat, XI, 460.

IF (Château d'), traitements infligés aux prisonniers protestants, XI, 393 et suiv.

IMBERT, galérien, VIII, 517.

IMBERT (D'), famille protestante réfugiée en Hollande, notes généalogiques, XII, 448 et suiv.

IMBERT (David), pasteur à La Fère, VIII, 440 et suiv.

IMBERT (François), pasteur de Sénégas, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 432.

IMÉCOUR (D') se convertit secrètement, XI, 38.

INDEX du XVIe siècle, I, 355; — quelle en est la date, I, 359-361; — texte, I, 362-363; — liste des livres et chansons prohibés, I, 437-448; II, 15-19; — le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme*, etc. mis à l'index par l'*Univers*, III, 223 et suiv.; — la congrégation de l'Index et la sincérité historique en 1855, IV, I et suiv.

INDULGENCES, tarif de l'Église romaine, III, 210 et suiv.; — taxes de la chancellerie de Rome, V, 541 et suiv.; — le produit de ce trafic a-t-il servi à doter une nièce du pape Léon X? VIII, 277 et suiv.

INDUSTRIE des protestants, d'après les rapports de l'Exposition universelle de 1851, IV, 429-431.

INGENHEIM (D'), réfugié de Metz, directeur de la colonie de Schwabach, VIII, 226.

INHUMATION des Protestants, formalités à remplir à Paris au XVIIIe siècle (1737), I, 483-485; — déclaration du 9 avril 1736, II, 118-119; — requête à fin d'inhumation et permis d'inhumer conformément à la déclaration du roi de 1736, II, 179; — émotion à l'enterrement d'un enfant de la R. P. R., etc., IV, 31 et suiv.; — inhumation de deux protestants du Désert dans le Poitou (1750-1782), X, 82.

INQUISITION de Tolède, procès relatif aux essais de réforme religieuse en Espagne, IX, 277 et suiv.; XII, 473 et suiv.; — de Toulouse, I, 356-359; — deux scènes décrites dans un vieux manuel de l'Inquisition, IV, 601 et suiv.

INSCRIPTIONS commémoratives du refus fait par les magistrats de Nantes de massacrer les protestants, I, 59-61; — huguenotes à Coulonges et à Xanton (Deux-Sèvres), X, 4; — protestantes à Marsilly près la Rochelle (1566), X, 113 et suiv.

INSTITUTION CHRÉTIENNE (L') de Calvin, date de la première édition, II, 110; VI, 137 et suiv.

INTERROGATOIRE *in extremis* d'une nouvelle catholique échappée aux dragons d'Angers, et procès-verbal d'un refus de sacrements (1687), IV, 511.

IRLANDE, établissement des réfugiés dans cette île, X, 67 et suiv.

ISABEAU (Jean), brûlé, II, 383.

ISARN (Pierre), ministre de Montauban, mis en prison, V, 258; VI, 424 et suiv.; — réfugié en Hollande, V, 372; VII, 429; — d'abord pasteur à Lyon, XII, 487.

ISLE DE LOIRE (Mlle), incarcérée dans un château, II, 459. Voy. *Anne de* Chauffepied.

ISLE DE LOIRE (Henriette-Lydie) prend le voile à la Visitation-Sainte-Marie de Paris en 1691, IX, 10.

ISNARD, sieur du Terrier, réfugié en Suisse, IX, 152.

ISNARD, pasteur dans le pays de Neuchâtel, IX, 482.

ISNEL, réfugié à Neuchâtel, X, 92.

ISNEL, de la colonie genevoise à Constantinople, X, 244.

ISSETON (Jean de) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

ITALIE, la Réforme dans ce pays. Voy. Bonnet.

IVER (Jean), pasteur de Saint-Jean-d'Angély, réfugié en Hollande, V, 371; VII, 431.

IZOARD (David), poursuivi extraordinairement, VII, 135.

J

JACOB (A.), pasteur à Mennetreu, XII, 487.

JACOBÉ, famille protestante de Vitry, généalogie, XI, 152, 153, 374; XII, 446.

JACOMOT (Jean), pasteur à Genève, XII, 230.

JACQUELOT (Nicolas), protestant de Vitry, XI, 152.

JACQUEMOT, pasteur, dessert l'église de Lyon, XII, 485.

JACQUES (Jean de) ou du Jac, diacre général des églises du Béarn, XIV, 299.

JACQUET (J.-L. Marc-Albrecht), réfugié à Genève, III, 17.

JACQUINOT (Mlle), transférée à Mont reuil, II, 345.

JAIGNAIL (P.), ancien de Vouel, VIII, 442, 456.

JALABERT, pasteur à Monflanquin, II, 508.

JALABERT, professeur de philosophie à Genève, IV, 366 et suiv.

JALABERT (Estienne), galérien, XIII, 7 et suiv.

JALLAS (Jeanne), poursuivie extraordinairement, VII, 137.

JAMBON, prétendu relaps, VI, 428.

JAMET, pasteur de Meaux, réfugié en Hollande, VII, 429.

JAMET, pasteur à Saint-Amand, XII, 121.

JAMET (Léon), clerc de finances, ajourné (1534), X, 37; XI, 254.

JANAVEL, capitaine des Vaudois, X, 166 et suiv.

JANIÇON, ancien de Charenton, XII, 14, 425.

JANICON, ministre à Blois, réfugié en Hollande, VI, 314; VII, 428.

JANSONÉ (Rachel), mariée à Wesel, VIII, 7.

JANSSE (Lucas), pasteur de Rouen, réfugié en Hollande, VII, 433.

JANSSON (Adrien), signataire de la requête des protestants du Barrois, XI, 424.

JANVIEL (Pierre) assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

JANVIER, ancien de Montpellier, II, 92.

JANVIER (Pierre), étudiant à Die, V, 307; — pasteur à La Gorce et député au synode national de Loudun, VIII, 151.

JAQUELOT, pasteur à Vassy, réfugié en Hollande, VII, 433.

JAQUET, de la colonie genevoise à Constantinople, X, 244, 249, 256, 415, 459.

JARJAYE, gentilhomme dauphinois, réfugié en Suisse, IX, 153.

JARLIER (Pierre), député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

JARNAC (Bataille de), mort du prince de Condé, I, 430-431.

JARNAC, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

JAROUSSEAU, pasteur en Angoumois, XII, 122-123.

JAROUSSEAU, pasteur du Désert, VI, 336 et suiv.; — sa tolérance blâmée, XII, 118.

JASSOY, apothicaire de Metz, interdit, XI, 297.

JASSOY (Jean), ministre à Metz, III, 566.

JAUCOURT, famille protestante de Bourgogne, persiste dans la R. P. R., I, 49; — notice historique, I, 399; — origine, I, 400; — la branche principale embrasse la Réforme, I, 401; — alliances avec les familles de la Trémouille, de Béthune, de Mornay, I, 401; X, 108; — faveur dont elle jouit auprès de Henri IV, I, 401; — plusieurs de ses membres confesseurs de la foi protestante, I, 402; — leur belle conduite à l'étranger, I, 403; — tous n'émigrent pas, X, 231; — mais la plupart persistent dans leur foi, I, 403; — ses alliances dans le Midi, I, 404.

JAUCOURT (Marquis F. de), lettre à l'amiral Verhuel, XII, 110 et suiv.

JAUCOURT-AUSSON, réfugié en Suisse, IX, 153.

JAUCOURT-VILLARNOUL, legs à l'Académie de Saumur, I, 309; — député général, II, 294; — commissaire de l'édit, X, 226.

JAULNY (Ferry de) adhère à la requête des protestants du Barrois, XI, 431.

JAUPITRE, pasteur à Châtillon, VII, 355.

JAUSSAUD, de Nîmes, mort aux galères, XI, 396.

JAUSSAUD (Jean-Louis), pasteur à Castres, député au synode national de Loudun, VIII, 149.

JAUSSAUD (Louis-David), fils d'un conseiller à la Chambre de l'édit, abjure, XIII, 196.

JAY, mandé à Bordeaux pour rendre compte de sa conduite, III, 315.

JAYME, poursuivi extraordinairement, VII, 136.

JEAN, prédicant du Désert détenu ès prisons de Die, son interrogatoire, XII, 87 et suiv.

« JEAN LE BLANC et Jean Le Noir, » canon huguenot du XVIe siècle, avec la musique, d'après un manuscrit inédit (1550?) XI, 332 et suiv.; 414 et suiv.

JEAN (Antoine), ancien de l'église française de Copenhague, VII, 34.

JEAN (Marthe) épouse Charles de Salve, IX, 331.

JEAN-CASIMIR, duc de Deux-Ponts, X, 224.

JEANIN (Jean), professeur au Collége des Arts de Nîmes, III, 45; XIII, 298.

JEHAN, du Dauphiné, ajourné en 1534, X, 38; XI, 254.

JEHAN, pasteur à Bordeaux vers 1567, IX, 295.

JEHANNET, chantre, ajourné (1534), X, 37.

JEHANNET (Léon), clerc des finances, ajourné (1534), XI, 254.

JEHANOTEL assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

JENNET, ministre à Courcelles, réfugié en Hollande, VI, 314; VII, 428; XI, 175.

JENTHIAL, avocat de Dijon, réfugié en Suisse, IX, 152.

JENTHIAL (Samuel), avocat, ancien de Châlons, député au synode national de Loudun, VIII, 149.

JERCELAT, de la colonie genevoise à Constantinople, X, 244, 414.

JÉSUITES, interrogatoire et acte de

soumission d'un affilié à l'ordre, I, 377-383; — les exploits d'un de leurs élèves, nouveau converti devenu convertisseur, racontés par lui-même, VII, 138 et suiv.

JEUNE (Un) de huguenots à la Bastille, III, 488.

JOANNEAU, ministre à Tonnay-Charente (1590), IV, 322.

JOANNY, pasteur vers 1567, IX, 294.

JOBEZ, la révocation de l'édit de Nantes d'après l'histoire de Mme de Maintenon par le duc de Noailles, IV, 257; — de l'enlèvement des enfants protestants, VI, 274.

JOHANNET frères, descendants de réformés, lauréats du gouvernement français, en 1778, pour une invention relative au perfectionnement des papeteries, XIII, 287 et suiv.

JOHANNOT (Alfred, Charles et Tony), descendants de réfugiés en Allemagne, XIII, 287.

JOIE (David), pasteur à Calonges, XII, 15, 256.

JOLI, professeur à Montauban, notes biographiques, ses écrits, VI, 249.

JOLY (Dlles), enfermées à la conciergerie de Chartres, VI, 260.

JOLY (Marie), femme de P. Vallet, valet de chambre du roi, inhumée à Paris, XIII, 229.

JOLY (Paul), pasteur d'Authon, IV, 325.

JOLY (Pierre), conseiller du roi, sonnet à Paul Ferry, III, 42.

JOLY (Pierre), pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 164.

JONCLA (Jacob), ancien de Chery, VIII, 444, 449, 456.

JONCOURT (De), pasteur, réfugié en Hollande, VI, 368; IX, 309.

JONNE (Daniel), réfugié en Suisse, X, 92.

JONQUET, camisard, son exécution, II, 461.

JONQUET (Moïse), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

JONVALS. Voy. Gal-Pomaret.

JORDAN, ancien de Mauzac, IV, 435.

JORDAN, pasteur en Bourgogne, VII, 332; X, 227; — réfugié en Suisse, IX, 152.

JORDAN (Étienne) étudie à Die, V, 307.

JOSEPH, nom de guerre du pasteur du Désert Redonnel, VII, 463; IX, 238.

JOSSEAU (Antoine de), reçu bourgeois de Genève, IV, 600.

JOSUÉ, emprisonné à Enghien, II, 392.

JOUBERT (Jacques), sieur du Menrault, obtient le don des revenus de la cure de Cigogne, III, 134.

JOUBERT (Laurent), professeur à la faculté de médecine de Montpellier, XI, 463.

JOULIN (Nicolas), examinateur au siége de Malle, inhumé à Paris, XIII, 227.

JOUNEAU, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.

JOURDAIN (David), pasteur, réfugié en Allemagne, VIII, 84.

JOURDAN, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.

JOURDAN, pasteur à Vesc, X, 340.

JOURDAN, réfugié en Suisse, XIII, 151.

JOURDAN (Jean), nouveau catholique suspect, III, 482.

JOURNAL inédit d'un fidèle de l'église de Metz. (Voy. Gayet.)

JOURNAL protestant, un premier projet, au XVIIe siècle, n'aboutit pas; — Court de Gébelin le reprend, en 1767, sans plus de succès; il s'adresse en Angleterre, appel aux souscripteurs; le premier article resté inédit, I, 392-399.

JOURNAL, sommaire de ce qui s'est passé au synode national d'Alençon (28 mai 1637) sur l'affaire de MM. Testard et Amyraut, etc., XIII, 39 et suiv.

JOURNET (Jean), pasteur du Désert, VII, 357; — décrété de prise de corps, II, 366; — plusieurs lettres à lui adressées par ses collègues, V, 260 et suiv.; — son registre de baptêmes et mariages, XIV, 3.

JOUSSAUT, avocat à Castres, proposé au roi pour la députation générale, VIII, 215 et suiv.

JOUX (Benjamin de), pasteur à Lyon, XII, 488.

JUARD, ancien de Nîmes, XIII, 141.

JUBILÉ séculaire du synode national qui constitua les églises réformées de France, VII, 353 et suiv.; — circulaire de la commission chargée d'en préparer la célébration, VIII, 114 et suiv.; — fac-simile d'une médaille frappée à cette occasion, VIII, 116 et suiv.

JUDEL (Jean), brûlé, II, 383.

JUGE, réfugié en Suisse à la Saint-Barthélemy, X, 233.

JUGE (Jean-Antoine de), pasteur à Castres, réfugié en Hollande, VII, 433.

JUGES (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

JUIGNÉ (Isaac de), pasteur à Saint-Quentin, VIII, 424, 454.

JUIGNÉ DE LA BROSSINIÈRE (Marie de), épouse de Jean de Maumont, réfugié à Bâle, V, 526.

JUILLIEN (David), emprisonné pour avoir assisté un protestant à sa dernière heure, XI, 296.

JULIAN, chirurgien; sa femme victime de la Saint-Barthélemy, IX, 42.

JULIEN, pasteur du Dauphiné, réfugié en Suisse, IX, 152.

JULIEN, pasteur du Désert, X, 198.

JULIEN (De), l'exterminateur des camisards, I, 319-320.

JULIEN (Pierre), pasteur au Moustier vers 1567, IX, 294.

JULIEN (Sébastien) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

JUNG, professeur à Strasbourg, l'origine des indulgences et le fameux livre des *Taxes de la Chancellerie de Rome*, V, 541 et suiv.

JURE, mouleur en bois à Paris, IV, 91.

JURIEU, pasteur au Chirac, XII, 121.

JURIEU, pasteur à Vitry, VII, 355.

JURIEU, pasteur, professe qu'on peut faire son salut dans la communion romaine, I, 48; — professeur à Sedan, controversiste, II, 328; — agent des églises en Hollande, XI, 94, 103; — pasteur à Mer, XII, 8; — sonnet sur les convertisseurs tiré d'un de ses ouvrages, XII, 431.

JUSSION, ministre en Saintonge (1590), IV, 322.

JUSTEL, conseiller-secrétaire du roi, III, 450, 454.

JUSTEL (Thomas), inhumé à Paris, XII, 279.

K

KÆMPFER, syndic de la noblesse de la Basse-Alsace, se convertit moyennant une pension, III, 64, 66.

KARSTHANS, zélé partisan de Luther, X, 30 et suiv.

KENY, sa mort horrible à la Saint-Barthélemy, IX, 42.

KLUPPLE, ministre de la colonie genevoise à Constantinople, XI, 188.

KRAYENBUHL (Emmanuel-Rodolphe), pasteur à Copenhague, VII, 38.

KUSTER (Ludolphe), savant allemand, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, se convertit; brevet de pension de 2,000 livres, VIII, 92 et suiv.

L

LABADIE, pasteur dans l'Agenais, XII, 257.

LABARDE (Jean de), son mariage avec Suzanne Dangeau, II, 507 et suiv.; — ses enfants, II, 508.

LA BARGE (Jacob de), seigneur de Champeaux, gentilhomme protestant de Picardie, VIII, 440.

LA BARTHE (De), lettre à lui adressée par le duc de Rohan, XII, 518.

LA BARTHE (Guillaume) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

LA BASTIDE (Antoine), ancien de Charenton, VIII, 251; XII, 14; — réfute Bossuet, X, 347.

LA BATERIE (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

LA BAUME (lisez La Brune), pasteur du Languedoc, réfugié en Suisse, IX, 152.

LA BAUME-MONTREVEL (Nicolas de), maréchal de France, commandant général dans le Languedoc, mesures d'exécution contre les Cévenols; ordonnances concernant la dévastation des Hautes-Cévennes, III, 183 et suiv.

LA BAZONNIÈRE (De), ses deux fils aux Nouveaux-Catholiques de Saint-Lô, VII, 422; — sa fille aux Nouvelles-Catholiques de Caen, VII, 421.

LA BENSERIE (De), pasteur à Caen (1576), IX, 9.

LA BERGERIE (De), pasteur réformé; sa veuve épouse Jordan, X, 227.

LA BEUVRIÈRE, guidon de l'amiral Coligny, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.
LA BLACHIÈRE, ministre à Niort (1590), IV, 322.
LA BOISSIÈRE (De). Voy. *Claude* Boissier.
LA BOISSIÈRE, pasteur vers 1567, IX, 297.
LABORDE (Étienne), galérien, sa libération, ce qu'elle coûte, I, 183.
LA BORIE (De), pasteur d'Uzès, réfugié en Suisse, IX, 152.
LA BOUCHÈRE, famille protestante réfugiée en Hollande, V, 480.
LA BOUILLONNIÈRE (De). Voy. Néel.
LA BOULAYE (De), gouverneur de Fontenay-le-Comte, épouse la fille de Madame de Rosny, II, 282-283.
LA BROSSE (De), membre de l'église de Dangeau, XI, 277.
LA BROSSE (Mathurin de), pasteur réfugié à Neuchâtel (1559), XII, 351.
LA BROUE (De), évêque, lettre au duc de Noailles sur les conversions, I, 166-167.
LABRUNE, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.
LABRUNE, réfugié en Suisse, X, 329.
LA BRUYÈRE, famille réfugiée en Allemagne et en Hollande, XIII, 315.
LA BUFFIÈRE (De). Voy. Grostête.
LA CAILLE. Voy. La Riche.
LA CALMETTE (De). Voy. Bosc.
LACAN (Dlle), mandée à Bordeaux pour rendre compte de sa conduite, III, 315.
LACANE (Conqueré de). Voy. Conqueré.
LA CANTINIÈRE. Voy. Barraud.
LA CANTINIÈRE (De), galérien, XI, 85.
LA CARELIÈRE (De). Voy. Bihoreau.
LA CATELLE, brûlée, II, 380.
LA CAVE, membre de l'église qui s'assemblait chez la duchesse de Bar, V, 156.
LA CHAISE (le Père), mémoire à lui remis contre les protestants de Paris, II, 340; — son portrait par Duclos, IX, 214; — Spon lui dédie son *Voyage d'Italie, de Grèce et du Levant*, X, 23, 346; — sa présence en Poitou pendant les dragonnades, XII, 347.
LA CHAPELLE. Voy. Chabrand.
LA CHAPPELLE (François de), pasteur à Metz, I, 163.
LA CHASSE (De), ministre à Montpellier, III, 226.
LA CHASSETIÈRE. V. Brodeau.
LA CHATAIGNERAYE (De). Voy. Patras.
LA CHATRE (Maréchal de), gouverneur du Berry en 1569, combat les huguenots et leur fait des prisonniers, IV, 27; — lettre qu'il adresse à Charles IX pour se défendre de les mettre à mort, IV, 28 et suiv.; — refuse un cimetière aux protestants d'Orléans, XI, 139.
LACHAU (Jean-Baptiste de), notaire, calviniste obstiné, V, 317.
LACHAUD (Lombard), pasteur à Orléans, XII, 8.
LA CHAUMETTE (De), pasteur à Maringues, XII, 487.
LA CHAUSSADE, baron de Calonge, lieutenant de Rohan et gouverneur de Sommières (1621), I, 487.
LA CHAUSSADE (Jacques de), baron de Calonge, fonde une église dans son château, XIII, 315.
LA CHAUSSADE (Susanne de), réfugiée, XIII, 315.
LA CHAUSSÉE (De), pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.
LA CHÉBAUDIE (De), sa fille lui est enlevée, VI, 277.
LA CHESNAYE, valet de chambre de Louis XIII, XII, 5.
LA CLOCHE (Jean de), huguenot opiniâtre, XI, 179; — déporté aux Antilles, s'échappe, VI, 313 et suiv.
LA COLLIGNIÈRE, exhumé par ordre de l'évêque du Mans, XI, 144.
LACOMBE, famille protestante du Périgord, abjure sa foi, II, 505.
LACOMBE (Siméon), pasteur à Romans (1562), VIII, 75; IX, 295.
LA CONDAMINE (De), détenu à Vincennes, abjure, selon un certificat de l'archevêque de Vienne; ses descendants encore aujourd'hui sont protestants, III, 394.
LA CONTAUDIÈRE, sa veuve mise à la Bastille, XII, 471.
LA CORBIÈRE (De), marchand à Genève, X, 468.
LA COSTE, pasteur du Désert, VII, 462.

LA COSTE (De), apostat, VIII, 264.
LA COSTE (De), pasteur à Dijon, II, 159.
LA COUR, famille protestante de Saintonge, XI, 319.
LACOUR (Louis), Versailles et les protestants jusqu'en 1789, VIII, 352 et suiv.; — autres communications, II, 479; IV, 331; VIII, 249; XI, 217.
LA COUYÈRE (Robert de), chirurgien de Lisieux, épargné à la Saint-Barthélemy, XI, 126.
LACROIX, marchand de Nîmes, arrêté, II, 464, 466.
LACROIX, enfermé au château d'If, XI, 396.
LA CROIX (Mme), réfugiée à Maestrick, XI, 197.
LA CROIX (Dlle de), née Chauffepié, victime des dragonnades, VI, 58 et suiv.
LA CROIX, ministre à Paris, II, 248, 387; XII, 11.
LACROIX, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.
LA CROIX, pasteur à Tours vers 1567, IX, 295.
LA CROIX (Pierre de), pasteur de Saint-Sylvin, réfugié en Hollande, VII, 430.
LA CROZE (De), pasteur du Dauphiné, chargé de recueillir les faits intéressant les églises, V, 304; VI, 340.
LA CUADRA (Gabriel de), condamné à une prison perpétuelle par l'Inquisition, XI, 340.
LA CYMANDIÈRE (De), capitaine huguenot, III, 130.
LA DAYE (Jean de), poursuivi extraordinairement, VII, 136.
LADERIE ou LANDERICE (Adrien de) tente d'enlever un prisonnier protestant, III, 526.
LADIER (Isaac), pasteur à Chauny, VIII, 430; — à Eppes, VIII, 444 et suiv., 455.
LA DUGUIE (Antoine de), régent, sectateur de la Réforme, VI, 416 et suiv.
LAFAGE. Voy. Teissier.
LA FARELLE, converti, dénonce sa mère, III, 498.
LA FARELLE (Mlle de), XI, 158, 387.
LAFARGUE, ancien de Bergerac, XII, 424.
LA FAVÈDE, pasteur à Pontivy (1562), VII, 330.
LA FAVOLIÈRE (De), officier de marine, II, 336.
LA FAYE, martyr, XII, 13.
LA FAYE (Antoine de), pasteur et professeur à Genève, II, 512; XII, 229; — un autographe de lui, XII, 228.
LA FAYE (Antoine de), ministre à Paris, V, 152 et suiv.; VII, 179; — sa mort, III, 451; — sa sépulture, XII, 276; — ce que dit de lui Florimond de Rémond, II, 388; — notes biographiques, XII, 11; — lettre à Th. de Bèze au sujet de l'abjuration de Henri IV, V, 26 et suiv.; — lettres aux ministres de la classe de Neuchâtel, XII, 503 et suiv.
LA FAYE (Jean de), pasteur à Loriol, V, 303; — réfugié en Suisse, IX, 153.
LA FAYETTE, promoteur de l'édit de 1787, III, 331 et suiv.; — lettre au général Washington (1785) : vif intérêt qu'il porte aux protestants, sa ferme résolution d'agir en leur faveur, III, 332 et suiv.; — billet à M. de Poitevin, III, 333 et suiv.; — réponse à Paul Rabaut, qu'il rassure sur le sort de son fils, III, 341; — autres lettres à Washington : espérance de voir le sort des protestants amélioré, III, 341-342; — à John Jay sur deux motions faites par lui et favorablement accueillies, III, 342; — assemblée des Notables de 1787; extraits du procès-verbal de la séance du 23 mai et des *Mémoires* du général; arrêté du 24 mai, III, 343 et suiv.; — lettre à Washington : l'édit qui accorde l'état civil aux non-catholiques est enregistré, III, 344.
LA FERRIÈRE, gentilhomme du Maine, ancien de l'église de Paris, II, 381; XII, 13.
LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE, quelques souvenirs protestants du pays de Brie; population protestante, neuf registres des archives de la mairie faisant connaître les noms de quelques familles du pays, II, 411 et suiv.; — cantiques, II, 415.
LA FITE (Gratien), pasteur à Bordeaux, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 431.
LAFITTE, pasteur à Puch, XII, 15, 256; XIII, 318.
LAFFON (Jean), réfugié à Bâle, VI, 440.
LAFON, ancien de Montpellier, II, 92.

LAFON, pasteur du Désert, VII, 462, 463; XII, 444.

LA FON (JEHAN DE) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

LA FOND (MARIE DE), femme du peintre Mongobert, inhumée à Paris, XIII, 230.

LAFOND (SIMON), réfugié en Suisse, III, 16.

LAFONDS (DOMINIQUE DE), inhumé à Paris, XIII, 227.

LAFONT signe comme témoin le testament de Viret, XIV, 299.

LAFONT, prétendu relaps, VI, 428 et suiv.

LAFONT (RAYMOND) assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

LA FONTAINE. Voy. CLERMONT.

LA FONTAINE. Voy. LE MAÇON.

LA FONTAINE (DE), pasteur à Caen (1579), XI, 5.

LA FONTAINE (Dlle DE) transférée à Amiens, II, 345.

LA FORCE, renseignements généalogiques sur cette famille, II, 74-76.

LA FORCE (JACQUES-NOMPAR DE CAUMONT, duc DE), maréchal de France; extraits de ses *Mémoires :* la Cène chez Madame; trois lettres à sa femme, où il est question du temple d'Ablon, III, 149 et suiv.; — extraits d'autres lettres relatives au même objet, III, 472; — ses relations avec Chamier, II, 299, 307, 310; — invité par le prince de Condé à prendre les armes, XIV, 54; — défend Sainte-Foy contre Louis XIII, IX, 130 et suiv.; — récit de ses derniers moments par de Barthe, pasteur, VIII, 118 et suiv.; — son frère tué à la Saint-Barthélemy, IX, 38.

LA FORCE (JACQUES-NOMPAR DE CAUMONT, duc DE), petit-fils du précédent, II, 74; — sa conversion, II, 64-65; — lettres de Louis XIV et de Colbert de Seignelay à ce sujet et au sujet des enfants du duc, II, 66-73; — trois notes du frère Léonard y relatives, II, 73-74; — le duc et la duchesse incarcérés pour cause de religion; extraits d'ordres officiels, nombreuses lettres de Louis XIV et de Seignelay; tableau détaillé de la persécution exercée contre eux, II, 451 et suiv., 560 et suiv.; III, 67 et suiv.; — permission à la duchesse de quitter le château d'Angers pour aller prendre les eaux; de se rendre à Orléans; de se retirer dans sa terre de La Boulaye, III, 67 et suiv.; — défense à la duchesse de voir sa fille au couvent; brevet qui accorde à M. le duc les honneurs de duc nonobstant la cession de son duché; plaintes vives contre l'obstination de la duchesse, ordonnance d'arrestation du marquis de Castelnau et de ses domestiques, mise en surveillance, III, 161 et suiv., 298; — dernière phase de la vie du duc, appréciations contemporaines sur sa mort et sa prétendue conversion, III, 299; — ordre de le séparer de sa femme, qui est mise à la disposition de son fils; brevet de pension pour la demoiselle de Caumont, religieuse; testament du duc, tiré de ses papiers, mis sous le scellé par ordre de Louis XIV, lorsqu'il fut arrêté et incarcéré à la Bastille, III, 477; — extrait de ce testament, III, 478 et suiv.; — ses enfants, II, 75; — pension accordée à son fils cadet ARMAND, III, 163; — son fils aîné, HENRI-JACQUES-NOMPAR, II, 75; III, 163; — nouveau converti, devenu convertisseur, VII, 138 et suiv.; — lettres de Seignelay sur les conversions à l'archevêque de Paris et au duc de La Force, VII, 143; — lettres du duc de La Force à M. de Pontchartrain sur les conversions qu'il a opérées (1699), VII, 144 et suiv.; — procès-verbaux de la mission exécutée sur ses terres (1699), avec listes des convertis, VII, 290 et suiv.

LA FOREST, nom de guerre de Bosc, pasteur du Désert, VII, 464.

LA FOREST (DE), réfugié; l'évêque de La Rochelle demande ses biens, IX, 433.

LA FOREST (Dlles DE), victimes des dragonnades, VI, 58 et suiv.; — arrêtées dans leur fuite, VI, 60 et suiv.

LA FOREST (CLAUDE DE), femme du pasteur Chauffepié, VI, 267.

LA FOREST (ÉTIENNE), avocat au parlement, IV, 495.

LA FORGE. Voy. VINCENT.

LA FORGE (ÉTIENNE DE), brûlé, II, 380; XI, 256.

LA FORTUNE DE TILLADET, invalide, se fait protestant; deux lettres de M. de Pontchartrain à ce sujet, II, 354.

LA GAILLE, ministre à Saujon (1590), IV, 323.

LAGARDE (ALPHONSE), communications diverses sur les églises de l'Agenais, II, 502; III, 487, 601; VI,

413; VIII, 377; X, 337; XII, 14, 119; XIII, 314; XIV, 205.

LA GARDE (Dlle), ayant droit d'exercice en Picardie, VIII, 445.

LA GARDE (Jean de), pasteur à Sancerre (1559), VIII, 73.

LA GARDE (Jean) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

LA GARDE (Louis-André), pasteur dans l'Agenais, III, 487; XII, 5.

LA GARENNE (Dlle de), enfermée aux Nouvelles Catholiques de Caen, VII, 421.

LAGARIE, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.

LAGARIE (Samuel), pasteur de Montguyon, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 433.

LA GARRIGUE. Voy. Bouffard.

LAGASSE (Jean), ancien de Lemé, VIII, 564, 568.

LA GAUCHERIE, précepteur du jeune Henri de Navarre, I, 43; III, 524.

LAGET, pasteur de Genève, adversaire de Voltaire, IV, 359.

LA GORGE, signataire de la requête des protestants du Barrois, XI, 424.

LA GORSSE (Pierre), son procès avec P. Salavert évoqué au conseil de Jeanne d'Albret, III, 125.

LA GOURMANDIÈRE (De). Voy. Bedé.

LA GOUTE (Daniel de), avocat du roi, IV, 494.

LA GROLIÈRE (Dlle de), prisonnière pour cause de religion, VI, 258 et suiv.

LA GRANGE (De), conseiller au présidial de Nîmes, X, 45.

LA GRANGE (De), de Saintonge, jeté à la voirie, XI, 144.

LAGRANGE-DUFOUR, pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 223.

LAGRAVIÈRE (Ésaïe), sommation de payer sa taxe comme nouveau converti, XIII, 65; — placet à l'intendant et quittance; réponse au placet, XIII, 66 et suiv.

LA GRIVELIÈRE, réfugié dans le Brandebourg, XI, 87, 98.

LA GROSSETIÈRE. Voy. Le Venier.

LA GUADRA (Isabel de), condamnée comme luthérienne par l'inquisition, XI, 359.

LA GUEPPIE (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

LA GUICHE (Mme de), lettre de consolation à Madame de La Trémouille, X, 268.

LA GUIMERIÉ (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

LA HAIZE (Jean de), éditeur d'un volume de sermons de Calvin, XI, 323.

LA HAMAYDE-SAINT-ANGE, son tombeau, V, 12.

LA HARPE (Sébastienne de), femme de Pierre Viret, XIV, 297 et suiv.

LA HAYE (Robert de), conseiller au parlement de Paris, VIII, 411.

LAIGLE (De), pasteur à Montendre (1590), IV, 322.

LAIRE (Jean), galérien, I, 58.

LAIZEMENT (Daniel-Henry de), pasteur à La Rochelle, condamné à l'amende, VII, 270; — réfugié en Hollande, VII, 429.

LA JARGUE (P.), past. à Duras, XII, 256.

LA JARRIE. Voy. Choisy.

LA JONCQUIÈRE (Pierre de), consacré au ministère par Viret, III, 44.

LAJONIE-JARNAC, mandé à Bordeaux pour rendre compte de sa conduite, III, 315 et suiv.

LA JUGANIÈRE (Michel de), pasteur réfugié en Hollande, VII, 432.

LA JULISSIÈRE (De) contribue aux frais de culte dans l'église de Dangeau, XI, 277.

LALANNE (Ludovic), un sonnet inédit de D'Aubigné, IX, 392 et suiv.; — autre communication, XI, 266.

LA LARGÈRE (De), réfugié en Angleterre, IX, 225.

LALIN (Pierre) assiste au synode de la Picardie en 1779, VIII, 564.

LALLOUETTE (Marguerite), enterrée à Charenton, XII, 280.

LALLOUETTE DU BAC (Ch.), conseiller au parlement de Metz, III, 567 et suiv.

LALOÉ (Simon), martyr, VIII, 394 et suiv.

LA LONDE (Mlle de), détenue aux Nouvelles-Catholiques de Caen, VII, 421.

LA LOY, chevau-léger du roi, XII, 281.

LA LUZERNE. Voy. Thioult.

LA MADELAINE. Voy. Colla.

LA MAINTAYE (De), réfugié en Angleterre, IX, 225.

LA MAISONNEUVE, ministre à Paris, II, 248, 387.

LAMARCQ, famille protestante du Barrois, XI, 421.
LAMATTABOIS, famille protestante du Béarn, V, 72.
LAMBERMONT (Abel de), ministre, réfugié en Hollande, VII, 428.
LAMBERT, juge de Saint-Fort, emprisonné, III, 499.
LAMBERT (Charles), décapité, III, 529.
LAMBERT (François), moine converti, X, 13.
LAMBERT (Gilbert), galérien, VIII, 517.
LAMBERT (J.), réfugié à Cassel, IV, 542.
LAMBERT (Jacques), pasteur à Caumont vers 1567, IX, 294.
LAMBERT (Jean), pasteur dans l'Agenais, XII, 257.
LAMBERT (Marie), veuve de Hessin, valet de chambre du roi, inhumée à Paris, XIII, 227.
LAMBERVILLE (Catherine), veuve de l'ingénieur Fauché, inhumée à Paris, XIII, 226.
LAMBERVILLE (Élisabeth de), femme de l'architecte Du Ry, inhumée à Paris, XII, 283.
LAMBETH PALACE, ses archives : manuscrits relatifs au protestantisme français, listes de galériens et de réfugiés, II, 500 et suiv.
LAMBINON (Godefroy), lettre au consistoire de l'église de Londres, pour se défendre d'un propos qu'on lui a prêté contre les rois persécuteurs, V, 46.
LA MEILLERAYS (La maréchale de), lettre consolatoire à Mme de La Trémouille, X, 267.
LAMER (Joseph de) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
LA MILLETIÈRE. Voy. Brachet.
LAMOIGNON DE BASVILLE. Voy. Basville.
LA MONTILHERIE (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
LA MORINAYE, famille protestante de Bretagne, VII, 328.
LA MOTHE, membre du conseil de Jeanne d'Albret, III, 131.
LA MOTHE (De), capitaine de vaisseau, II, 336.
LA MOTHE (Salomon de), sieur de Trosly, gentilhomme picard ayant droit d'exercice, VIII, 441; IX, 275.
LA MOTHE D'ARGELOS (De), apostat, XIII, 238.
LA MOTTE (De), gentilhomme picard, enfermé au fort l'Evesque, IV, 212.
LA MOTTE (De), général-major, réfugié en Allemagne, X, 314.
LA MOTTE-FOUQUET, famille protestante de Saintonge, XI, 318.
LA MOUSSAYE, famille protestante de Bretagne, VII, 327.
LA MOUSSAYE (De), lettres de consolation à Mme de La Trémouille, X, 369, 370, 371.
LA MOUSSAYE (Marquis de), beau-père de Turenne, X, 311.
LA MULONNIÈRE. Voy. Perruquet.
LA MUSSE, député au synode national de Vitré, II, 164.
LA NAUVE (De), capitaine des chasses du duc de La Force, destitué, VII, 147.
LANCEMENT, membre du consistoire de Dangeau, XI, 276.
LANDRÉ (Ch.), biographie de P. Changuion, XIV, 139 et suiv.
LANDREAU (Épaphras), pasteur d'Espiens, réfugié en Hollande, VII, 430; XIII, 317.
LA NEUVILLE (Dlle de), aux Nouvelles-Catholiques de Caen, VII, 421.
LANGALLERIE. Voy. Gentil.
LANGEY (Marquis de), persécuté avec sa famille, XII, 297 et suiv.
LANGLE (De). Voy. Baux.
LANGLOIS (Jacques), pasteur à Poitiers (1555), VIII, 73; — à Lyon, VIII, 74; — victime de la Saint-Barthélemy, XII, 482.
LANGLOIS (Matthieu), procureur en la chambre des comptes, IV, 494.
LANGUEDOC, dragonnades dans cette province sous Louis XIV, I, 114-116.
LANGUET (Hubert), son éloge fait par Mélanchthon, IX, 125.
LANGUILLIER (Jules de Belleville), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 132 et suiv.; — détails biographiques, III, 143 et suiv.; — lettre à lord Burghley, écrite sous l'impression des massacres de la Saint-Barthélemy, III, 144 et suiv.
LA NIÈCE (Pierre de), sieur des Rocquettes, ancien de Caen, député au synode de Loudun, VIII, 149.
LA NOAILLE, député à l'assemblée de Grenoble et son envoyé auprès de Condé, XIV, 57.

LA NOUE (De), ministre à Blois, puis à Saumur, VII, 338.

LA NOUE (De) prend les armes en Poitou (1630), V, 298.

LA NOUE (François de), capitaine huguenot, conseiller de Jeanne d'Albret, III, 126 et suiv.; — surnommé Bras-de-Fer, VII, 178; — lettre inédite, X, 41; — son éloge, X, 435; — chargé de la défense de La Rochelle, XII, 130.

LANOUE (J. de), pasteur à Laon, VIII, 430, 454.

LA NOUE (Odet de), douzain sur musique de Le Jeune pour les psaumes, I, 208; — député général des églises, II, 294, 301 et suiv.; — mandataire de l'église de Paris, III, 426; — son inhumation à Paris, XII, 277; — lettre inédite, XII, 516 et suiv.

LANS (Pierre), professeur de philosophie à Nîmes, III, 45; XIII, 297.

LANTAR, famille protestante du pays de Foix, V, 81.

LA NUSSE (Pierre de), pasteur à Nérac, XII, 256.

LAON, procureur du roy, suspendu pour connivence avec les hérétiques, II, 24-25.

LA PALLIÈRE (Dlles de), enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Saint-Lô, VII, 422.

LA PATRIÈRE (De), déterré par sentence de la justice d'Angers, XI, 143.

LA PELLETIÈRE, député au synode national de Vitré, II, 164.

LA PENCHE (De), apostat, VIII, 264.

LAPEYRE (Jean-Pierre), ancien de Montauban, V, 258; VI, 424, 435.

LA PIERRE, pasteur du Désert, VII, 464.

LA PISE (De), pasteur à Annonay, XII, 232.

LA PISE (De), pasteur de Saint-Pierre, réfugié en Suisse, X, 321, 328.

LA PLACE (De), ministre, son arrivée à Saintes, I, 89; — comment il y vivait, I, 90.

LA PLACE, ministre à Talmont (1590), IV, 322.

LA PLACE (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

LA PLACE (Abraham de), graveur, inhumé à Paris, XIII, 228.

LA PLACE (Jean de), ministre à Montpellier, II, 90.

LA PLACE (Jean de), pasteur du Poitou, réfugié en Hollande, VII, 432.

LA PLACE (Josué de), professeur à l'Académie de Saumur, I, 303; II, 326; — recteur, I, 310; — ses disputes sur la grâce, X, 387; XII, 178; — envoyé au synode national d'Alençon par l'Académie de Saumur pour assister Amyraut, XIII, 43, 45, 47 et suiv.

LA PLACE (Pierre de), président, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 39; — sa vie et son caractère, I, 511; VIII, 415.

LA PLACETTE, pasteur du Désert, VII, 462.

LA PLACETTE (Jean), pasteur à Copenhague, notice biographique, VII, 31.

LA PLANCHE, famille alliée aux Gobelin, IV, 493 et suiv.

LA PLANCHE (De), avocat au parlement de Paris, XII, 232.

LA PLANCHE (Adam de), sieur de Mortières, inhumé à Paris, XIII, 228.

LA PLANCHE (Jacques de), sieur de Mortières et de Fouquelinay, inhumé à Paris, XIII, 226.

LA PLANCHE (Philippe de), sieur de Villiers, inhumé à Paris, XII, 282.

LA PLANCHE DE REYNIER, réfugié en Suisse, IX, 153.

LA PLANTE, pasteur en Poitou (1590), IV, 322.

LA POITEVINIÈRE (Mme de), belle-mère de Moïse Amyraut, XI, 7.

LA POMMERAIE (Mlle de), sa constance, VI, 63 et suiv.; 257 et suiv.

LA POMMERAYE (De), pasteur vers 1567, IX, 297.

LA POPELINIÈRE (Lancelot Voésin de), sa mort, III, 450; — son *Histoire*, X, 437; — date de la première édition; les éditions suivantes et les contrefaçons de Le Frère de Laval et Piguerre (1573-1584), XII, 251 et suiv.

LA PORTE, capitaine du régiment de Blacons, III, 136.

LA PORTE (De), consul de Montauban, IX, 407.

LA PORTE, ministre à Fontenay (1590), IV, 322.

LA PORTE, pasteur à Agen, XII, 256.

LA PORTE (De), pasteur en Angoumois (1572), XII, 122.

LA PORTE, pasteur des Cévennes, réfugié en Suisse, IX, 153; — ses fils également réfugiés, X, 320.

LA PORTE (Claude de), réfugié en Suisse à la Saint-Barthélemy, X, 233.

LA POTTERIE ((Françoise de), enfermée aux Nouvelles-Catholiques d'Alençon, VII, 423.

LA PRIMAUDAIE (Mlle de) épouse Collot d'Escury ; sa mort, X, 309.

LA PRIMAUDAYE (Gabriel de), réfugié en Angleterre, IX, 225.

LA RAMÉE. Voy. Ramus.

LA RANTE, déchargé des peines ecclésiastiques à lui imposées par le consistoire de Coze, VI, 337.

LA RAPINE, directeur de l'hôpital de Valence, ses cruautés contre les protestants, XI, 386 et suiv.

LARBOUT, capitaine huguenot, défenseur du Mas-d'Azil, III, 617 et suiv.; V, 91 et suiv.

LARCHER, capitaine, réfugié en Hollande, VI, 314.

LARCHEVESQUE (Jean), baron de Soubise, XI, 323.

LARCHIER (Jehan), tapissier à Enghien, suspect d'hérésie, II, 392.

LARDEAU, ancien de Charenton, XII, 14; — mis à la Bastille, XII, 472.

LARE (De), pasteur à Nîmes, X, 45, 48 et suiv.

LA RÉAULTÉ (Matthieu de) adhère à la requête des protestants du Barrois, XI, 424.

LA RENAUDIE. Voy. Louvain.

LA RÉOULE (Joan de) épouse la veuve de Tristan Dusson, V, 80; — prend part à la défense du Mas-d'Azil, V, 82, 104, 107.

LA RICHE (Marguerite), dite de La Caille, martyre, II, 382.

LA RIGAUDIÈRE (De), pasteur à Lyon vers 1567, IX, 295; XII, 484.

LA RIGOURNIÈRE (Pierre de), esclave des Turcs, racheté, XI, 66.

LA RIPANDIÈRE. Voy. La Rigaudière.

LARIUS (De) signe comme témoin le testament de Viret, XIV, 299.

LA RIVE (De), pasteur, aide Macar à Paris, XII, 10.

LA RIVE (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

LA RIVIÈRE. Voy. Le Maçon.

LA RIVIÈRE (De), consul à Montpellier, XII, 279.

LA RIVIÈRE (De), pasteur de Rouen, député au synode d'Alais, VII, 470.

LA RIVIÈRE (Dlle de), aux Nouvelles-Catholiques de Caen, VII, 421.

LA RIVOIRE. Voy. Fleury.

LA ROCHE. Voy. Chandieu.

LA ROCHE, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

LA ROCHE (De), pasteur à Joinville, XII, 120.

LA ROCHE (Anthoine de), dit Boulier, pasteur à Lyon (1566), VIII, 74; XII, 483.

LA ROCHE (Pierre de), peintre de Montpellier, III, 499.

LA ROCHE-BOUILLET, pasteur à Lyon, XII, 482.

LAROCHEFOUCAULD, famille protestante de Saintonge, XI, 318, 319; — une de ses branches abjure sous Louis XIII, I, 48; — d'autres se réfugient à l'étranger, VIII, 461.

LA ROCHEFOUCAULD, comte de Roucy, gentilhomme protestant ayant droit d'exercice, VIII, 446; — lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 377.

LA ROCHEFOUCAULD (Mme de), marquise de Senecé, lettre consolatoire à Madame de la Trémouille, X, 378.

LA ROCHEFOUCAULD (François de), prince de Marcillac, conseiller de Jeanne d'Albret, III, 132; — épouse Charlotte de Roye, II, 552; — victime de la Saint-Barthélemy, VIII, 412, 609.

LA ROCHEFOUCAULD (Frédéric-Charles de), comte de Roucy et de Roye, réfugié en Danemark, VIII, 468.

LA ROCHE-GIFFARD, famille protestante de Bretagne, VII, 328.

LA ROCHE-LAUGERIE. Voy. Moisant.

LA ROCHELLE, sceau de l'assemblée politique tenue dans cette ville, I, 345; II, 8-11; — premier feuillet du registre des délibérations du corps de ville en 1627, I, 485; — prières avant et après les séances, I, 486; — les deux siéges qu'elle soutint sous Charles IX et sous Louis XIII, II, 96-100, 190-195; — Le conseil de la reine de Navarre, ordonnances et délibérations (1569-1570), III, 123; — assemblée politique, règlement du 10 mai 1621, organisation de la France protestante à l'image des Provinces-Unies, IV, 65 et suiv.; — affaire dite des *prisonniers de La Rochelle* : cinquante personnes arrêtées aux environs de Nîmes, ce qu'elles devinrent, leurs noms, IV, 134 et suiv.; — pétition à l'ambassadeur des Provinces-Unies, IV, 137 et suiv.; — lettre d'un témoin oculaire, détails

sur leur sort, IV, 138 et suiv.; — lettre de Thoinette Gazaize, prisonnière, IV, 141 et suiv.; — brochure d'Anthoine Court sur ces prisonniers, leurs souffrances jusqu'à leur embarquement pour l'Angleterre, IV, 143 et suiv.; — complainte par l'un d'eux, IV, 179; — le sceau de l'assemblée politique apposé sur les commissions délivrées par elle (1621), texte des commissions, fac-simile du sceau, IV, 470-472; — commission et pouvoir de l'assemblée de La Rochelle au sieur de Monbrun, pour commander en Provence en qualité de lieutenant-général du duc de Lesdiguières, IV, 473; — le siége de La Rochelle et ses suites, détails tirés d'une correspondance du pasteur Philippe Vincent, V, 292; — lettre de Ph. Vincent (8 mai 1629), V, 293; — extraits d'autres lettres du même sur l'exercice du culte après la soumission de la ville, V, 297 et suiv.; — les archives de l'église réformée de La Rochelle, que sont-elles devenues? VI, 419; — renseignements à ce sujet, VII, 93 et suiv.; — extrait des procès-verbaux de l'assemblée générale des églises réformées, en 1598, VII, 219 et suiv.; — renseignements fournis par M. l'abbé Chollet, liste de pièces, VII, 220 et suiv.; — renseignements analogues par M. le pasteur Castel, VII, 222 et suiv.; — bref du pape Urbain VIII sur la prise de La Rochelle par Louis XIII, VII, 264 et suiv.; — procédures frauduleuses contre l'église (1685); — avant-propos, VII, 267 et suiv.; — récit, d'après Élie Benoît, des circonstances à la suite desquelles fut démoli le temple, VII, 268 et suiv.; — arrêt du parlement de Paris ordonnant la démolition du temple, et jugement des ministres, relaps et autres y dénommés, VII, 270 et suiv.; — nouveaux renseignements sur les archives de l'église réformée; avis et mémoires touchant les papiers qui étaient gardés dans les archives du consistoire de La Rochelle, extrait d'un ouvrage de Tessereau, VII, 361 et suiv.; — découverte admirable d'un horrible attentat calomnieusement imputé à ceux de La Rochelle; lettre de M. de Montmartin à un ami, VII, 402 et suiv.; — intervention des ambassadeurs polonais en faveur des Rochellois après la Saint-Barthélemy (1573), XII, 130 et suiv.; — requête du maire et des habitants au duc de Buckingham (1625), XII, 150 et suiv.

LA ROCHEPOSAY (Henry de), évêque de Poitiers, lettre sur l'état de son diocèse relativement au protestantisme, IV, 351 et suiv.

LA ROCHÈRE (Jean de), sieur de La Morinaye, député au synode de Loudun, VIII, 150.

LARONDELLE, orfèvre, tué à la Saint-Barthélemy, IX, 39.

LA ROQUE (Dlle de), transférée à la citadelle de Montreuil, II, 345.

LAROQUE (Antoine), député au colloque de Castres (1561), X, 349.

LA ROQUETTE (De), pasteur réfugié en Suisse avec ses deux neveux, fils du pasteur La Porte, X, 92.

LA ROUGERAIE (Dlle de), aux Nouvelles Catholiques de Caen, VII, 421.

LA ROUGERAIE (Judith de), veuve de Lauberan de Montigny, inhumée à Paris, XIII, 225.

LA ROULIÈRE (Élisabeth de), réfugiée en Hollande, IX, 311.

LA ROULYE (Dlle de), exhumée et jetée à la voirie, II, 348.

LA ROUVIÈRE. Voy. Papus.

LARRAT (Dr P.), liste des pasteurs de Clairac jusqu'à la révocation, XII, 344.

LARREY (Jacques de), pasteur à Luneray, réfugié en Hollande, VII, 432.

LARROQUE (Matthieu de), pasteur de Rouen; sa veuve en correspondance avec plusieurs galériens protestants, XI, 84, 85; — son fils Daniel abjure, est interné à Saumur et obtient sa liberté, IV, 216.

LARTAULT (Matthieu), ministre réfugié à Londres, II, 26.

LA RUE (Jean de), pasteur à Caen (1590), IX, 9.

LASAGERIE (Dlle), emprisonnée à Alençon, VII, 424.

LASAGNE, pasteur du Désert, VII, 464; — arrêté, XI, 88; — son fils Jean-Pierre, pasteur à Lemé, épouse une demoiselle Gosset, VIII, 567, 568.

LA SALLE (Pierre de), cordonnier, ajourné (1534), X, 37; XI, 254.

LA SAULCHERIE (Henry de) fait baptiser son enfant au temple du Cateau, III, 537.

LA SAUVAGERIE, pasteur à Rotterdam, XI, 84, 85.

LA SERRE (De), victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

LA SERRE (De), proposant, réfugié en Suisse, XII, 300.

LA SERRE (Jean de), condamné à l'amende et au bannissement, VII, 270 et suiv.

LAS-MONTAIGNE (Mme de), jetée en prison, y meurt, III, 498.

LASNE (Jehan) prend part à une émeute, III, 525; — pendu, III, 529, 532.

LASNIER, réfugié en Suisse à la Saint-Barthélemy, X, 233.

LA SOUCHE (Ramon de), licencié, assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

LA SOURCE, conventionnel, XI, 233.

LASSERRE (Bertran de), professeur à Orthez, III, 290.

LASSUSIUS (Jehan), pasteur vers 1567, IX, 297.

LA SUZE (Comte de) aide Du Moulin dans sa fuite, VII, 472.

LA SUZE (Comtesse de), sœur d'Anne de Coligny, abjure, III, 54.

LA TABARIÈRE (Dlle de), Voy. Des Noues.

LA TABARIÈRE (Philippe de), baron de Saint-Hermine, lettres de consolation (1629) adressées à ses parents sur sa mort, XII, 50 et suiv., 287 et suiv., 399 et suiv., 520 et suiv.; XIII, 27 et suiv., 211 et suiv.

LATANÉ (De), pasteur à Tonneins, VI, 414; XII, 15.

LATANÉ (Isaac), pasteur de Montbeton, obtient la permission d'émigrer, VII, 428; XIII, 316; — malgré l'avis contraire de Boufflers, III, 499.

LA TEILLAYE. Voy. Oyseau.

LA TERRASSE, appelé à Bordeaux pour rendre compte de sa conduite, III, 315.

LA TOUCHE (De), ministre du Poitou, assiste Couet lors de sa conférence avec Comelet, V, 290; XII, 272.

LA TOUR, pasteur du Désert, VII, 462.

LA TOUR, mis à la Bastille, XII, 473; — exilé de Paris, IV, 122.

LA TOUR (De), lettre consolatoire à Madame de Soubise sur la mort de son mari, III, 265.

LATOUR (Pierre de), procureur de la colonie genevoise à Constantinople, X, 253, 256, 401.

LA TOUR D'ALIÈS (David de), pasteur à Copenhague, notice biographique, VII, 32 et suiv.

LA TOUR D'AUVERGNE (Marie de), duchesse de la Trémouille. (Voy. La Trémouille.)

LA TOUR DU PIN-GOUVERNET (René de), capitaine huguenot en Dauphiné, II, 299, 300.

LA TOUSCHE, ministre à Mouchamp (1590), IV, 322.

LA TOUSCHE (De), envoyé par Soubise en Angleterre, XII, 148.

LA TRAVERSERIE (Mlle de), réfugiée en Angleterre, IX, 225.

LA TREMBLADE, lettre des ministres réfugiés en Hollande aux réformés de cette église, X, 317.

LA TRÉMOUILLE (Catherine de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 368.

LA TRÉMOUILLE (Élizabeth de), sa mort et ses dernières paroles, X, 259 et suiv.

LA TRÉMOUILLE (Henri de), duc de Thouars, épouse Marie de La Tour, sa cousine, VI, 191; — combat contre les protestants, VI, 192; — va rejoindre sa femme à Sedan, VI, 193 et suiv.; — abjure, I, 48; XI, 107; XIII, 120.

LA TRÉMOUILLE (Henri-Charles de), abjure en 1669, I, 48.

LA TRÉMOUILLE (Marie de), fille de Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon et d'Élizabeth de Nassau, XI, 107; — lettre de Nicolas de Marbais, pasteur à Montaigu : elle ne doit pas, comme réformée, donner la place de procureur fiscal à un papiste, IV, 106; — lettres de consolation sur la mort de sa fille, X, 259 et suiv.; 356 et suiv.; — lettre de Drelincourt en lui envoyant ses *Méditations*, XIII, 26; — sincérité de sa foi, épître dédicatoire que lui adresse Du Moulin, XIII, 119 et suiv.; — lettre d'André Rivet, XIII, 209 et suiv.

LAUBERAN DE MONTIGNY (François de), pasteur à Châteauneuf (1566), VIII, 73; — seigneur d'Ablon, II, 251 et suiv.; — pasteur de l'église de Paris, II, 260; III, 432, 467, 469; V, 152 et suiv.; VII, 335; XIII, 225; — notes biographiques, II, 388; IX, 193 et suiv.; XII, 11; — un de ses écrits de controverse, II, 285; — son portrait gravé par Melchior Tavernier, date de sa mort, sa descendance, IX, 193 et suiv.; — mort de sa veuve, XIII, 225; — sa mort, XII, 282.

LAUBERAN DE MONTIGNY (Jean de), pasteur à Paris (1557), XII, 10.

LAUBERAN (Maurice de), sieur de Montigny, pasteur au Plessis, II, 388; — à Senlis, VIII, 441; — à

Amiens, XI, 413; — mort de son fils MAURICE, XII, 279; — inhumation de sa fille SUSANNE et de son fils LOUIS, XII, 370; — de sa fille MADELAINE, XII, 371; — lettre à Madame de la Tabarière, XII, 403.

LAUBIE, juge à Saint-Berthomieu, X, 338.

LAUE (DE), ancien de l'église de Paris, VII, 472; XII, 13.

LAULNAY (PIERRE DE), contrôleur des guerres en Picardie, III, 432; — ancien de Charenton, XII, 13.

L'AULNAY DE L'ESTANG, ministre à Paris, II, 248.

LAUMONIER (ANTOINE), ancien de Laon, VIII, 443.

LAUMONIER (DAVID), sieur d'Eville, réfugié en Hollande, VIII, 467.

LAUMONIER (JACQUES), sieur de Varennes, réfugié en Prusse, VIII, 431, 461, 466.

LAUMONIER (LOUIS), sieur de Travecy, ancien de Chauny, VIII, 430; — sa fille enfermée au couvent de La Fère, VIII, 536; — surveillé par la police, VIII, 519.

LAUMONIER (LOUIS), sieur de La Motte, ancien de Chauny, VIII, 431, 443; XIII, 6; — ses filles mises aux Nouvelles-Catholiques de Paris, VIII, 536.

LAUNAY demande un pasteur pour l'église de Poitiers, XIV, 329.

LAUNAY (DE), secrétaire au synode national d'Alençon, VII, 414; XIII, 41; — demande la lecture de l'apologie de Vigneu, XIII, 49; — s'oppose à ce que les anciens votent dans les questions de doctrine, XIII, 54.

LAUNAY (DANIEL DE), peintre à Paris, XIII, 226, 228.

LAUNAY (ISAAC DE), maître maçon à Paris, XIII, 228.

LAUNE (FRANÇOIS), arrêté dans une assemblée, IV, 135.

LAURENS, pasteur réfugié en Suisse, X, 329; XII, 300.

LAURENT (ANT.), médecin d'Annonay, poursuivi extraordinairement, VII, 138.

LAURENT (DAVID), étudiant à Die, V, 307.

LAURENT (PIERRE) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

LAURENT (PIERRE), pasteur à Gercy, réfugié en Hollande, VII, 431; VIII, 454, 469.

LAURETZ, pasteur à Sainte-Foy, XII, 257.

LAUSANNE, liste de pauvres réfugiés secourus en 1698, XIII, 150 et suiv.

LAUSE (GUILLAUME), député au colloque de Castres (1561), X, 349.

LAUVERGEAT (JEAN), pasteur en Piémont (1556), VIII, 76.

LAVAISSE, avocat au parlement de Toulouse, père du jeune Lavaisse impliqué dans le procès Calas; lettre de sympathie que lui adresse un correspondant anonyme (1762), IX, 452 et suiv.

LAVAL (Le frère de), plagiaire de La Popelinière, XII, 252 et suiv.

LAVAL (Comte DE), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 374.

LAVAL (CHARLOTTE DE), première femme de l'amiral Coligny, sa mort, I, 275; — lettre consolatoire à Madame de Soubise, II, 551 et suiv.

LAVAL (GUI-PAUL DE), fils d'Andelot, réfugié en Suisse à la Saint-Barthélemy, VIII, 132 et suiv.; XII, 266; — son fils persiste dans la religion protestante, V, 289; — ennemi de Soubise, V, 293.

LAVAL (JEHAN DE), député à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

LAVAL (LOYS DE), ajourné (1534), X, 37.

LA VALETTE, pasteur du Désert, VII, 463.

LAVALLE (DAVID), mercier de Montigny; sa femme arrêtée avec deux autres pour avoir secouru deux galériens mourants, XI, 283.

LA VALLÉE, ministre dans l'Aunis (1590), IV, 322.

LA VALLÉE (DE), réfugié en Hollande, X, 315.

LA VALLETTE (ANNE-CATHERINE DE), épouse Collot d'Escury, X, 312.

LAVAU (ISAAC DE), réfugié en Allemagne, XIII, 316.

LAVAUX (DE) signe la requête des protestants du Barrois, XI, 431.

LA VAYSERIE (Dme DE) dénonce son mari et ses trois filles, III, 498.

LAVENANT, incarcéré à Laon, VIII, 533.

LA VERGNAIS (Dlle DE) tente de sortir du royaume et est arrêtée, VI, 60; — sa fermeté, VI, 63 et suiv.; — enfermée dans un couvent, VI, 257.

LA VERGNE (DE), pasteur du Poitou, réfugié en Suisse, IX, 152, 349.

LAVERGNE (ESTIENNE), sieur de Latour, apostat, II, 505.

LA VERNÈDE. Voy. GRAIL.

LAVERNHE (ISAAC), pasteur réfugié en Hollande, VII, 431.

LA VESPIÈRE, sieur de LIEMBRUNE, gentilhomme ayant droit d'exercice, VIII, 447.

LAVICE (JEAN), ancien de Guise, VIII, 445.

LA VIGNE, pasteur de Serres, réfugié en Suisse, IX, 152.

LAVIGNE (JEAN), ancien, député au synode de Bordeaux (1789), III, 487.

LA VILLETTE (DE), apostat, II, 377.

LA VILLORIO (FRANÇOISE-PHILIPPE DE) épouse David Collot d'Escury, X, 306.

LA VIOLETTE (DE). Voy. DU CHESNE.

LA VOYE (AYMON DE), notice historique; prêche la Réforme à Sainte-Foy, II, 337; — nombreuses conversions, son arrestation, son martyre, II, 338; XII, 256.

LAW, apostat, XII, 456.

LE BACHELLÉ (JACQUES), arrêté sortant de France avec un de ses parents, XI, 175, 288; XIII, 238.

LE BACHELLÉ (JEAN), pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 159; — sa lettre au pasteur Paul Ferry: précis historique de l'église réformée de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 160-165.

LE BACHELLÉ (PIERRE), pasteur de Montélimart, I, 159.

LE BALLAFRÉ, imprimeur, ajourné (1534), X, 37.

LE BALLEUR, dit DUBOIS, pasteur à Vitré, VII, 330.

LE BALLEUR (AMBROISE), pasteur à Orléans, XII, 8.

LE BAS (SAMUEL), peintre à Paris, XIII, 228.

LEBAS (VINCENT), régent de l'université, pasteur à Caen, IX, 9.

LE BECQUE (LOUIS), réfugié à Kampen, son testament, XII, 540 et suiv.; — quelques-unes des localités où il a exercé le ministère, ainsi que son fils SALOMON, détails biographiques, XIII, 123 et suiv.

LE BERT, enfermé au château de Ham, IV, 127.

LE BLANC, conseiller de Jeanne d'Albret, III, 125 et suiv.

LE BLANC, pasteur à Die, député au synode d'Alençon, commissaire dans l'affaire Testard et Amyraut, XIII, 50, 60.

LE BLANC (ANTHOINE), pasteur de Lyon, chargé de notifier à l'église de Nîmes le jugement rendu contre Ferrier et Suffren, XIII, 139, 140; — notes biographiques, XII, 485.

LE BLANC (MARIN), ajourné (1534), X, 37.

LE BLANC (THÉODORE), ministre de La Rochelle, condamné à l'amende, VII, 270 et suiv.: — pasteur à Copenhague, notice biographique, VII, 32.

LEBLANC DE BEAULIEU (LOUIS), pasteur et professeur à Sedan, XII, 16; — constance de sa veuve Suzanne Arbauld, VIII, 521; — lettres de consolation à M. et à Mme de La Tabarière, XII, 289 et suiv.; 531 et suiv.; XIII, 29 et suiv.

LE BLOY (ÉTIENNE), pasteur de Fontenay, député au synode national de Loudun, VIII, 150.

LE BOSSU (JEAN), seigneur de Charenton. (Voy. CHARENTON.)

LEBOUNIER, pasteur à Caen, XI, 5.

LEBOUR, ancien de Nîmes, XIII, 141.

LEBRET (P.), l'imprimeur d'Ablon, II, 281.

LE BRETON, ministre à Tonnay-Boutonne (1590), IV, 322.

LE BRETON DE RANSANNE, famille protestante de la Saintonge, XI, 318.

LEBRUN. (Voy. GAMAIN.)

LE BRUN (JEAN), pendu et brûlé, VIII, 67.

LE BRUNET (JEAN), sieur de Saint-Morice, descendant de Jeanne d'Arc, professait le calvinisme en 1666; — certificat de noblesse, ses armes, XIII, 195.

LE CAMUS, évêque de Grenoble, sa correspondance avec M. de Barillon, évêque de Luçon, au sujet de leurs campagnes contre l'hérésie (1682-1696), III, 576 et suiv.

LE CAPITAINE, prisonnier à Aigues-Mortes, XI, 44; — après plusieurs tentatives inutiles et à force d'énergie, il réussit à se sauver, XI, 46 et suiv.

LE CAVELIER, famille protestante de Normandie, XI, 6.

LE CERCLER (SILO), sieur de Chambrisé, pasteur, VII, 329.

LECERF, famille protestante de Normandie, XI, 6.

LE CESNE (ROBERT), ministre réfugié à Londres (1572), II, 26.

LE CHAUBLE (Femme), arrêtée à

Metz pour ne s'être pas agenouillée devant le sacrement, XI, 282.

LE CHEVALIER (Antoine), pasteur à Caen, XI, 5.

LE CHEVALIER (Raoul), pasteur à Caen, IX, 9; XI, 5.

LE CLERC et sa femme, victimes de la Saint-Barthélemy, IX, 42.

LECLERC, intendant de l'Académie de Montauban, IX, 407.

LECLERC (François), ancien de l'église française de Leipzig, VIII, 317.

LE CLERC (Jean), pasteur dans l'Agenais (1561), VIII, 75; XII, 15.

LECLERC (Jean), avocat au parlement de Paris, IX, 66, 69.

LECLERC (Jean), savant genevois, IV, 205.

LE CLERC (Jehan), pasteur à Miremont vers 1567, IX, 297.

LECLERC (P.), pasteur à Montauban, IX, 407.

LE CLERC (Pierre), ancien de l'église de Paris, XII, 13.

LE CLERC (Salomon), ministre, prisonnier à la Bastille (1697), son interrogatoire, XIV, 14 et suiv.

LECLÈRE (Jean), seigneur de Virly, avocat au parlement de Paris, II, 412.

LECLERCQ (Nicaise), un des députés pour la justice au Cateau, III, 526.

LE COCQ, transféré à Saint-Malo, II, 345.

LECOCQ (Mme), transférée à Amiens, II, 345.

LE COINTE, avocat et ancien de Charenton, XII, 38.

LECOINTE, agent des églises du Désert à Paris, de 1755 à 1765, XII, 128, 264; — détails généalogiques et biographiques sur les différentes branches de cette famille, XIV, 350 et suiv.

LE COMBALU, ancien du Cheylar, réfugié en Suisse, X, 328.

LECONTE, d'Alençon, emprisonné, VIII, 71.

LE COMTE (Mlles) de La Vimondière, enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Saint-Lô, VII, 422.

LE COQ, pasteur à Guérande (1564), VII, 330; — au Croisic (vers 1567), IX, 294.

LE COQ (François), sieur de Germain, conseiller au parlement de Paris, réfugié en Angleterre, notice biographique, VI, 395 et suiv.; — préface de son *Examen de la Transsubstantiation*, VI, 396 et suiv.; — renseignements bibliographiques sur cet ouvrage, VI, 415.

LE COQ (Françoise), épouse de Hérouard, trésorier de la maison du roi, IV, 494; — sa mort, XII, 369.

LE COQ (Gustave), conseiller du roi de Prusse, lettre à MM. Haag, XII, 4.

LECOQ (Jean-Louis), ancien de l'église française de Leipzig, VIII, 315.

LE COQ (Théodore), sieur de Saint-Léger, ancien de Charenton, XII, 13.

LE COQ DES FORGES, présenté pour la députation générale, VIII, 215; — ancien de Charenton, XII, 13.

LE COUR, orfèvre de Rouen, huguenot opiniâtre, XI, 392.

LE COUR (André), pasteur à Issoire (1562), VIII, 74.

LE COURT (Étienne), curé de Condé, partisan de la Réforme et martyr, VI, 113; VIII, 62, 67.

LECQUES (Sieur de). Voy. Du Pleix.

LECT (Guillaume de), député à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

LECT (Jacques), professeur à l'Académie de Genève, IV, 17.

LE DEVYN (François), orfèvre, ajourné (1534), XI, 254.

LEDOUX (Élie-François), galérien, VIII, 517.

LÉDRIER (De), réfugié en Hollande, XIII, 315.

LÉDRIER (Isaac), pasteur de Laparade, réfugié en Hollande, VII, 433; XIII, 317.

LEDUC (J.), pasteur en Picardie, apostat, VIII, 604.

LE DUC (Pierre), pasteur à Dombes (1562), VIII, 74.

LE DUCHAT, conseiller au parlement de Metz, III, 567.

LE FAUCHEUR (Michel), pasteur et professeur à Montpellier, II, 89, 321; XII, 213; — pasteur à Paris, II, 474; III, 457 et suiv.; VIII, 428-429, 454; XII, 12; — écrit au synode d'Alençon pour lui recommander la modération dans l'affaire Testard et Amyraut, XIII, 47.

LEFEBVRE, famille protestante du Cateau, III, 536.

LEFEBVRE, prisonnier au fort Saint-Jean, XI, 84, 85.

LE FER (Hector), victime de la Saint-Barthélemy, IX, 40.

LEFÈVRE, famille protestante de

Vitry, XI, 154, 155; — notes généalogiques, XI, 372.

LEFÈVRE (Abraham), ancien de Morsain, VIII, 444, 456.

LEFÈVRE (Élisabeth), femme de Claude Dorigny, XI, 154.

LEFÈVRE (Jacques), ajourné (1534), X, 37; XI, 254.

LEFÈVRE (J.), ministre de Sancerre, réfugié en Hollande, VII, 428.

LEFÈVRE (Jeanne), ses enfants enlevés, VIII, 453.

LE FÈVRE (Tanneguy), professeur à Saumur, I, 311.

LE FÈVRE (Tanneguy), recteur du collége de Neuchâtel, IV, 157; IX, 483; — abjure à Saint-Germain-l'Auxerrois (1713), XII, 309.

LEFÈVRE D'ÉTAPLES (Jacques), partisan de la Réforme, VIII, 388 et suiv.; — sa dévotion outrée, X, 13; — obligé de fuir, X, 219; — ses derniers jours, d'après des documents inédits (1531-1537), XI, 211 et suiv.; — tentative de conversion auprès de lui, XIV, 345 et suiv.

LE FORT, régent à Sedan, VII, 175.

LE FOURNIER (Jean), baron de Neuville, réfugié à Dalhem, admis à la sainte Cène, après qu'on se fut assuré qu'il n'avait pas fait acte de papisme pendant son séjour en France, XIII, 165 et suiv.

LE GAGNEUX, pasteur à Lyon (1565), VIII, 74; — réfugié à Genève, II,

LE GAY (François), pasteur en Béarn (1557), VIII, 74.

LE GENDRE, dit du Fossé, pasteur à Rennes (1558), VII, 329.

LE GENDRE (Paul), avocat, ancien d'Authon, IV, 324.

LE GENDRE (Philippe), pasteur à Rouen, réfugié en Hollande, VII, 433.

LÉGER, nom de guerre de Sol, pasteur du Désert, V, 262.

LÉGER (Antoine), pasteur vaudois, accusé du crime de lèse-majesté, I, 469; — professeur à Genève, VI, 415; — pasteur à Constantinople, VI, 415-416; VII, 124 et suiv.; X, 234, 235, 257.

LE GOULLON, colonel du génie, réfugié en Hollande, VI, 314.

LE GOULLON (Théophile), pasteur à Metz, III, 566; — prêche en présence de la duchesse de Bar, V, 289.

LE GRAND, capitaine huguenot, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

LE GRESLE, précepteur des enfants de l'amiral de Coligny, II, 3-4; — sonnet sur la mort de l'amiral, II, 27-28.

LE HAYER (Pierre), lieutenant particulier à Alencon, VIII, 69.

LE HENNUYER (Jean), évêque de Lisieux, sa conduite à la Saint-Barthélemy, objet d'éloges immérités, I, 60; XI, 124.

LEHR (Ernest), extrait de son travail sur *Matthieu Zell, premier pasteur évangélique de Strasbourg* (1477-1548) *et sa femme Catherine Schutz*, X, 25 et suiv.

LE HUCHER (Adrien), chirurgien, enterré à Charenton, XII, 280.

LE JAN (Philippe), enterré à Charenton, XII, 371.

LE JAY (Guillaume), ajourné (1534), XI, 254.

LE JAY (Nicolas), sieur de La Touche, un autographe de lui, XII, 233.

LE JEU, famille réfugiée à Axholme, VIII, 350.

LE JEUNE, lettre au galérien Lefèvre, XI, 85.

LEJEUNE (Abraham), pasteur à Gercis, VIII, 445, 455.

LE JEUNE (Claude), dit Claudin, compositeur de la musique du roi, sa mort, XII, 275.

LE JEUNE (Pierre), réfugié en Allemagne, VIII, 221.

LE JUGE (D^lle^), transférée à Montreuil, II, 345.

LE LIÈVRE (Michel), pasteur vers 1567, IX, 294.

LE MAÇON (Jean), dit La Rivière, ministre à Paris, II, 248, 381, 384; XII, 10.

LE MAÇON (Robert), dit La Fontaine, ministre d'Orléans, réfugié à Londres, II, 25; VI, 190; XII, 8.

LE MAÇON (Zacharie), ancien de l'église de Paris, XII, 13.

LEMAIRE (Jeanne), prisonnière à Bordeaux, VII, 317.

LE MAISTRE, de Jussy, pasteur à Massillargues (1560), VIII, 75.

LEMAITRE (Jean-Henri), pasteur réfugié; notes biographiques, VIII, 224.

LE MARIÉ (Pierre), soldat huguenot blessé, secouru par le conseil de Jeanne d'Albret, III, 134.

LEMASSON, pasteur à Tonneins, XII, 15.

LE MER (Philippe), intendant du duc de la Trémouille, XII, 281.

LEMORE, ministre du roi de Navarre, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 38.

LE MYRE (Guy), syndic des protestants dans le Bourbonnais, XII, 380, 391.

LE MYRE (Pierre), procureur du roi à Herisson, XII, 391.

LENAIN (Jacques-François) assiste au synode de Bohain en 1779, VIII, 564.

LE NAVIRE (Gervais de), ancien du consistoire du Cateau, III, 526.

LE NET (Girard), peintre, ajourné (1534), X, 37; XI, 254.

LENFANT, réfugié à Berlin, II, 332.

LENFANT (François), pasteur à Sainte-Livrade vers 1567, IX, 295.

LENFANT (Jacques), pasteur à Orléans, XII, 8.

LENFANT (Paul), ministre à Châtillon-sur-Loing, VII, 355.

LENFFANT (Jehan), ajourné, XI, 257.

LENGEVIN (Pierre), imprimeur du roi, XII, 276.

LENOIR, ministre à Châtillon, VII, 338; XII, 120.

LE NOIR (Marie), seconde femme de David Collot d'Escury, X, 306.

LENOIR (Martin), son enterrement occasion d'une émeute, IX, 298 et suiv.

LE NOIR (Philippe), sieur de Crevain, pasteur, chargé de compulser les archives des églises bretonnes, auteur de l'*Histoire des églises réformées en Bretagne*, VII, 327 et suiv.

LENORMANT (Guillaume), sieur de Troigny, parrain de Claude Gobelin, IV, 495.

LÉON X a-t-il doté une de ses nièces avec partie du produit du trafic des indulgences? VIII, 277.

LÉONARD (Frère), augustin déchaussé, son portefeuille, I, 428, 475, 477, 479; II, 73, 74, 201, 461; IV, 221.

LÉONHARD, pasteur à Wissembourg, V, 346.

LÉOTARD (Antoine), député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

LÉOTARD (Esprit), poursuivi extraordinairement, VII, 137.

LE PAGE (Antoine), pasteur réfugié en Hollande, VII, 430.

LE PAUX (Marin), dit du Fossé, ministre de Falaise, réfugié à Londres, II, 26.

LE PEINTEUR DE PRÉFONTAINES (Guillaume), enfermé aux Nouveaux-Catholiques de Saint Lô, VII, 422.

LE PEINTRE (Claude), brûlé, II, 380.

LE PELLETIER DE LA HOUSSAYE, intendant d'Alsace; une de ses dépêches concernant les anabaptistes (1712), X, 283 et suiv.

LE PLESSIS-MARLY, ancienne résidence des Du Plessis-Mornay : inauguration du temple, le 11 juin 1865; pièces relatives à la démolition de l'ancien temple, XIV, 197 et suiv.

LE POIS (Samuel), ministre de Badonvilliers, VII, 339.

LEQUEUX, famille protestante de Vitry, XI, 152, 153.

LEQUEUX (Jean-Jacques), ancien de Monneaux, VIII, 573.

LEQUEUX (Louis), ancien de Lemé, VIII, 560.

LEQUEUX (Madelaine), épouse de Samuel Bernard, XIII, 229.

LE RAMASSEUR. Voy. *Philippe* Véron.

LÉRAN (Vicomte de), seul gentilhomme protestant du pays de Foix; moyens proposés par l'évêque de Mirepoix pour l'amener à se convertir, I, 166.

LÉRAN (Gabriel de), commandant du Carlat, V, 85 et suiv.; — sauvé de la Saint-Barthélemy par la reine de Navarre, IX, 37.

LE RENTIF (Jehan), prêtre, ajourné (1534), X, 36; XI, 253.

LE ROI, réfugié en Hollande, XI, 482.

LE ROY, ministre apostat, VIII, 264.

LEROY (Jean-Baptiste), ancien de Monneaux, VIII, 573.

LEROY (Pierre), pasteur à Caen (1570), XI, 5.

LE ROY (Pierre), pasteur à Dijon, IX, 294.

LÉRY (François de), secrétaire du duc d'Uzès, XII, 282.

LÉRY (Jean de), pasteur à Nevers (1564), VIII, 74.

LISCOUETTE (Dlle) contribue aux frais de culte de l'église établie chez Mme la duchesse de Bar, V, 160.

LISIEUX, conduite de l'évêque Le Hennuyer envers les protestants, I, 60.

LISSART (De), galérien, XI, 403.

LISY-EN-BRIE, le dernier synode provincial avant la révocation de l'édit de Nantes, I, 458; — relation écrite par un bénédictin, d'après le rapport d'un chanoine, témoin officiel, I, 459; — un commissaire catholique y assiste avec un prêtre, le synode dure trois semaines et se réunit dans le château de Mosnier, I, 460; — ordre des séances, prédications sur la morale, discours du ministre Allix interrompu, I, 461; — sur la demande de l'assemblée, M. de Saint-André, prêtre catholique, consent à se retirer, I, 462; — examen des proposants et clôture, I, 463; — autres détails extraits de la Vie de Bossuet par de Beausset, I, 464.

LIVRES saisis à Saint-Malo, inventaire, II, 449 et suiv.; — et manuscrits provenant de la bibliothèque de Duplessis-Mornay. (Voy. Duplessis-Mornay.)

LOCHES (Daniel de), pasteur à Copenhague, notice biographique, VII, 33.

LOCHES (Jean de), pasteur de Clairac, XII, 15, 346; — réfugié en Hollande, VII, 432; XIII, 317.

« LOCI COMMUNES » de Mélanchthon, traduits par ordre de Calvin, II, 122; — 1re et 2e édition, II, 123.

LOCQUOY (François), sieur de Courcelles, député au synode de Loudun, VIII, 150.

LOINVILLE (De), membre de l'église de Dangeau, XI, 277.

LOIRE (Jean), pasteur du Désert, tient une assemblée au Fouga, III, 314; — lettre à l'intendant Le Nain, IX, 250 et suiv.

LOISEAU, ministre à Thouars (1590), IV, 322.

LOISELEUR (Pierre), dit de Villiers, ministre réfugié à Londres, II, 25; VI, 190; — accompagne d'Andelot en Bretagne, VII, 327; — ministre à Nantes (1558), VII, 329.

LOLMIE (De), apostat, VIII, 264.

LOMBARD, pasteur à Lyon, XII, 487, 488.

LOMBARD (Anne-Jeanne-Suzanne), enfermée dans un couvent par ordre de l'évêque Fléchier, XII, 21.

LOMBARD (Claude), apostat, II, 378.

LOMBARD (Pierre), consul, huguenot obstiné, V, 316.

LOMBART (Frère), moine augustin, sa confession écrite par lui-même, VIII, 247 et suiv.

LOMÉNIE (Antoine de), sieur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État sous Henri IV, II, 302 et suiv.; — lettre de consolation à Mme de La Trémouille, X, 368.

LOMÉNIE (Louis de), communication relative à l'origine protestante de Beaumarchais, I, 116-121.

LOMÉNIE (Martial de), tué à la Saint-Barthélemy, IX, 44.

LONDRES, ministres réfugiés dans cette ville en 1572, II, 25-27; — deux lettres extraites des actes du consistoire de l'église française, relatives à l'affaire Lambinon, V, 42 et suiv.; — projet de fondation d'une école de théologie pour les ministres réfugiés après la Saint-Barthélemy, VI, 188 et suiv.

LONGUA-BARRIÈRE (De), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 132.

LONGUEVILLE (Estienne de), pasteur à Prevessin, prêté à l'église de Saint-Christophe en Touraine, XIII, 128.

LONGUEVILLE (Léonor de), fils de Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, obtient une sauvegarde du conseil de Jeanne d'Albret, III, 95, 135.

LOQUET, pasteur à Marennes, réfugié en Hollande, VII, 429.

LOQUET, professeur à Puylaurens, détails biographiques, VI, 255; XII, 158.

LOQUET (Jean), pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 162.

LOREILLE, se disant ministre, mesures disciplinaires prises contre lui, VIII, 561.

LORGE (Maréchal de), apostat, I, 49.

LORIDE (Pierre), sieur des Galinières, avocat à Paris, VI, 10; — député au synode national de Loudun, VIII, 146, 150; — élu secrétaire du synode, VIII, 151 et suiv.; — proposé pour la députation générale VIII, 215; — chargé de la défense des intérêts protestants, XI, 96, 280; XII, 425; — lettre à l'église de Sergy, XI, 280; — ancien de Charenton, XII, 13.

LORIOL (Jean de), sieur d'Asnières, réfugié en Suisse, IX, 153, 469.

LORIOL (Réné de), baron de Digoine, réfugié en Suisse, IX, 153, 469.

LORME (De), pasteur à Belleville, XII, 485.

LORME (De), réfugié en Suisse, XIII, 152.

LORME (Dme de), réfugiée, ses papiers visités par la police, II, 567 et suiv.

LORME (Nicolas de), maître maçon, inhumé à Paris, XII, 284.

LORMOYE (De), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 133.

LORRAINE (Charles de), cardinal, lettre à M. Du Brueil, ambassadeur à Venise, au sujet de la Réformation, V, 14 et suiv.; — lettres de Charles IX au cardinal, V, 15, 16; — extraits d'une lettre du cardinal au pape, V, 16 et suiv.; — lettre à Diane de Poitiers, IX, 216 et suiv.

LORRAINE (Éléonor de), lettre de consolation à Mme de La Trémouille, X, 360.

LORSIGNOL, ancien de Lemé, VIII, 556, 560.

LORT (Guillaume de), négociant de La Rochelle, III, 125.

L'ORTE (De), ministre, lettre à l'église de Tournay sur les persécutions dans le Poitou depuis la révocation, IV, 225.

LORTION, ancien de Bergerac, XII, 424.

LOSSES (De), ministre de la duchesse de Bar, V, 156.

LOUBIE, président de l'assemblée de La Rochelle, IV, 472.

LOUBIÈRE (Suzanne), rasée et enfermée pour la vie, III, 12.

LOUDUN, prosopopée de l'assemblée de Loudun, apologie huguenote de l'an 1620, VII, 58 et suiv.; — le dernier synode national en 1659, rapport officiel du commissaire du roi, VIII, 145 et suiv.

LOUIS XIII, sac et confiscation de la ville de Privas, en 1629, II, 38-42; — déclaration du 22 mai 1610, II, 51; — brevet pour la continuation de l'exercice de la R. P. R. à Charenton, III, 546; IV, 63; — bref du pape Urbain VIII (1628), qui le félicite sur la prise de La Rochelle, VII, 264 et suiv.; — siége de Sainte-Foy, capitulation (1622), IX, 130 et suiv.; — traité du roi avec les habitants, touchant la reddition de cette place, IX, 132 et suiv.; — rétablit le culte catholique à Valmagne, IX, 370.

LOUIS XIV, révocation de l'édit de Nantes; ce que dit Saint-Simon des persécutions qui la précédèrent, I, 113-114; — déclaration du 21 mai 1652 en faveur des réformés, I, 293; — nomme des commissaires chargés de visiter les provinces, I, 294; — mesures contre les Réformés du pays de Gex (Voy. Gex); — lettre à Azimont, ministre de Bergerac, II, 50-51; — déclarations du 21 mai 1652, et du 8 juillet 1643, II, 51; — extrait de deux lettres au roi d'Angleterre et à l'électeur de Brandebourg, comment les faits les contredisent, II, 52-53; — fait désavouer les dragonnades par son ambassadeur Bonrepaus, instructions de Louvois contre les protestants, II, 53, 54; — lettres au sujet de la conversion du duc de Caumont La Force et de ses enfants (Voy. La Force); — exécution de ses édits, II, 76-78, 506 et suiv.; — dans le midi de la France au XVIIIe siècle, III, 11 et suiv.; — sa sagesse et sa justice célébrées en vers par un contemporain, III, 295; — sa justice et son humanité à l'égard des condamnés pour cause de religion, VI, 77 et suiv.; — le marbre de sa statue servant de table de communion lors de la réorganisation du culte réformé à Montpellier, VII, 1 et suiv.; — les dernières persécutions contre les protestants (1711-1715), VII, 496 et suiv.; — accorde une pension au sieur Kuster, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en récompense de sa conversion, VIII, 92 et suiv.; — rôle qu'il fait jouer aux évêques et archevêques, dépêches du secrétaire de sa maison, IX, 74 et suiv.; — extraits et citations du tome XIII de l'Histoire de France de M. Michelet sur Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes, IX, 97 et suiv.; — lettre de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, sur les souffrances des réformés, XIII, 146 et suiv.; — réponse du roi de France : les édits sont et seront respectés, XIII, 148 et suiv.

LOUIS XVI, subsides accordés aux missionnaires travaillant à la conversion des protestants du Bas-Poitou, II, 367; — l'édit du 19 novembre 1787 sur l'état civil des protestants, V, 423 et suiv.; — première démarche officielle du gouvernement auprès des pasteurs du Désert, à l'occasion des émeutes de 1775, IX, 457 et suiv.

LOUIS-PHILIPPE, prince palatin,

lettre de consolation à Mme de La Trémouille, X, 361.

LOUIS (François), médecin ordinaire du roi, V, 290.

LOUMMEAU (Samuel de), pasteur à La Rochelle, II, 259; V, 293, 297.

LOURDE-ROCHEBLAVE, pasteur, l'Académie d'Orthez, V, 259.

LOUTAND (Dlle), condamnée à une prison perpétuelle, V, 8.

LOUVAIN (Guillemette de), lettre consolatoire à Mme de Soubise sur la mort de son mari, III, 268, 271.

LOUVAIN (Jacques), peintre à Paris, XIII, 228.

LOUVEAU (Jean-Laporte), un des premiers apôtres de la religion réformée en Bretagne; notice biographique, VII, 322 et suiv.; — est-il auteur du *Dialogue de la Vie et de la Mort*, traduit en français? IX, 99; XI, 7.

LOUVET, clerc au greffe civil du siége présidial d'Angers, catholique fervent; son Journal; récit de la destruction du temple de Tours, IX, 297 et suiv.

LOUVIERS, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

LOUVIGNY (De), membre de l'église de Charenton, IV, 91; V, 162.

LOUVIGNY (Henry de), conseiller secrétaire du roi, XII, 371.

LOUVOIS, lettre à l'archevêque de Lyon lui recommandant Pineton de Chambrun, emprisonné à Pierre-Enscize et fort infirme, III, 159 et suiv.; — lettre à M. de Tessé pour l'inviter à poursuivre la conversion des réformés d'Orange, III, 160; — conduite à tenir à l'égard des soldats protestants servant dans les armées du roi (1687), X, 136 et suiv.; — lettre à son frère Letellier, archevêque de Reims (1685), XI, 37 et suiv.; — ordre de faire sentir les rigueurs de la dragonnade aux religionnaires de Dieppe (1685), XI, 285 et suiv.

LOUVRIER (Bastien), pasteur en Agenais (1561), VIII, 75; IX, 297.

LOWENDAHL, maréchal de France, apostat, XII, 456.

LOY (Quentin), ancien de Lemé, VIII, 556, 564.

LOYS DE VENNES (Samuel de), son testament, XI, 96.

LUCAS, capitaine des Vaudois, X, 165.

LUCAS (P.), galérien, VIII, 517.

LUGANDI (Paul), avocat et ancien de Montauban, V, 258; VI, 424, 435.

LUGNY (De) contribue aux frais du culte à Dangeau, XI, 277.

LUILLIER, seigneur de Chalandos, ayant droit d'exercice, II, 412.

LULLIN, lettres sur les affaires des protestants français, XI, 84.

LUMEAU. Voy. Loummeau.

LUNS (Dlle de), martyre, II, 381; V, 382 et suiv.

LUSSAC (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

LUSSANT, orfévre de la reine, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 40.

LUTEL (Aymé), pasteur à Saint-Geniès, IX, 294.

LUTHER (Martin), lettre à l'électeur de Saxe au sujet du voyage que François Ier avait invité Mélanchthon à faire en France (1535), II, 244-245; — lettres diverses (1517-1521) à Spalatin, VII, 96, 101, 102, 104, 229, 233 et suiv.; — à Jean Lange, VII, 98, 103, 231; — à Sylvius Egranus, VII, 98; — à Jodocus, VII, 99; — à Staupitz, VII, 100, 102; — à Venceslas Link, VII, 101, 252; — à Jérôme Dungersheim, VII, 103; — aux moines franciscains à Juterbock, VII, 104; — à Frédéric le Sage, VII, 106; — à Pierre Lupin Radhémius et à André Carlstadt, VII, 107; — au docteur Eck, VII, 108; — à l'empereur Charles-Quint, VII, 109, 117; — à Jean-Frédéric, VII, 116, 242, 387; VIII, 29; — au comte Albrecht de Mansfeld, VII, 118; — aux habitants de Wittenberg, VII, 230; — à Nicolas Amsdorf, VII, 231, 244, 254, 381; VIII, 58; — à Jean Hess, VII, 231; — à Gaspard Guttel, VII, 232; — à Gabriel Zwilling, VII, 233; — aux chrétiens évangéliques d'Erfurth, VII, 233; — à Jean Crotus, VII, 235; — aux chrétiens évangéliques de la Livonie, VII, 236; — au chapitre des Augustins de Wittenberg, VII, 237; — à Charles, duc de Savoie, VII, 237; — à la paroisse d'Esslingen, VII, 240; — à Frédéric, électeur de Saxe, et à son frère le duc Jean, VII, 241; — à Urbain Régius, VII, 241; — à Jean Rühel, VII, 243; — à Albert, VII, 244, 257; — à Jean Agricola, VII, 245, 259; — à Jean, électeur de Saxe, VII, 245; — aux chrétiens évangéliques de Pensa, VII, 246 et suiv.; — à Jean Dracon, VII, 247; —

à Léonard Kaiser, VII, 248; — à Michel Stiefel, VII, 249; — à Guill. Pravest, VII, 250; — au poëte Eobanus Hesse, VII, 250; VIII, 24; — à Etienne Zwels, VII, 251; — à Balthazar Thüring, VII, 251; — au margrave George de Brandebourg, VII, 252; — à Martin Glaser, VII, 253; — à Justus Jonas, VII, 254, 384; VIII, 42; — à Conrad Cordatus, VII, 254; — à l'abbé Friederich, VII, 257; — à Mélanchthon, VII, 258, 384; VIII, 38; — à Jean Brenz, VII, 259; — à Louis Senfel, VII, 375; — à Robert Barnes, VII, 376; à Jean Bugenhagen, VII, 377; — à Georges Held, VII, 378; — aux pasteurs de Nurenberg, VII, 378; VIII, 33; — à son fils Jean Luther, VII, 380; VIII, 48; — à la veuve Dorothée Jœrger, VII, 382; — à tous les gens de bien, VII, 382; — à Matthias...., VII, 383 et suiv.; — à Gédéon Seiler, VII, 386; — à Nicolas Gerbel, VII, 386; — à G. Müller, VII, 386; — articles de Smalkæde, VII, 387; — lettre à un israélite, VIII, 25; — à H. Bullinger, VIII, 25; — à Gust. Wasa, VIII, 27; — à Catherine Metzler, VIII, 27; — à Albrecht, VIII, 28; — à Martin Bucer, VIII, 29; — à Jérôme Weller, VIII, 38; — à Maurice de Saxe, VIII, 43; — à Ant. Lauterbach, VIII, 44; — à Marc Crodel, VIII, 47; — aux chrétiens évangéliques de Venise, de Vicence et de Trévise, VIII, 49; — à Venceslas Link, VIII, 50; — à Danie Cresser, VIII, 51; — à Joachim Mœrlin, VIII, 52; — à la princesse Sibylle, VIII, 52; — à des parents qui avaient perdu un fils, VIII, 53; — à Balthasar Altieri, VIII, 53; — à Christ. Piscator, VIII, 54; — à Conrad Cordatus, VIII, 55; — au prince d'Anhalt, VIII, 56; — à Martin Gilbert, VIII, 57; — à sa femme, VIII, 60; — commencement de ses démêlés avec le pape, extrait de la relation secrète d'un agent diplomatique près du roi de France, VIII, 506 et suiv.

LUTHÉRANISME (Le) en France au commencement du XVIe siècle : avant-propos, caractère du mouvement religieux, III, 21; — extrait des registres du parlement de Paris : Briconnet, président des comptes, se plaint que l'hérésie pullule dans le royaume et demande qu'on prenne des résolutions contre elle, III, 23 et suiv.; — nomination de commissaires pour instruire contre les hérétiques, III, 28 et suiv.; — les premières poursuites datent de 1525 et commencent à Meaux, III, 28 et suiv.

LUTHÉRIENS, ordonnance de François Ier contre eux, I, 328-330.

« LUTHÉRIENS et RÉFORMÉS, » à qui s'appliquent ces dénominations, XII, 318 et suiv.

LUTHÉRIENS, brûlés vifs à Paris en 1547, IX, 123 et suiv.

LUTTEROTH, le troisième anniversaire centenaire de la première traduction protestante de la Bible française par R. Olivétan, I, 78-81.

LUYA (Jacob), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

LUZE (De), réfugié à Neuchâtel, III, 624; IV, 155, 156; X, 334.

LUZE (Abram de), pasteur à Neuchâtel, IX, 482.

LUZEL, ancien du Cheylar, réfugié en Suisse, X, 328.

LYEURA (Philippe), marchand de Saint-Quentin, apostat, VIII, 546; — sa femme, Madelaine Cottin, reste ferme, VIII, 546.

LYON, règlement consistorial de l'église en 1649, XII, 152 et suiv.; — liste des pasteurs de 1525 à 1788, XII, 480 et suiv.

LYON (M.), écuyer de Catherine de Navarre, XI, 140.

M

MACAR (Jean), ministre de Paris, II, 248, 384; VIII, 72; — lettre que lui adresse d'Andelot, III, 247; — sa réponse, III, 248 et suiv.; — dit Racam, sa mort, XII, 10.

MACHAUT (Vicomte de), lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 380.

MACHAVÉE (Jean), ancien de Charenton, III, 432.

MACIET (Barbe), veuve du peintre J. Berguier, inhumée à Paris, XIII, 227.

MADIEU, arrêté dans une assemblée ; un archiprêtre du Périgord demande qu'il soit envoyé aux galères, II, 446 et suiv.; — refuse de se convertir, II, 506.

MADRAS, ancien de Bergerac, XII, 424.

MÆDER (Adam), pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 224.

MÆDER (A.), rétablissement du culte réformé à Oberseebach et Schleithal, V, 225 et suiv., 340 et suiv.

MAGE (Guillaume) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

MAGNEN, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.

MAGNET, pasteur d'Orange, reçu bourgeois à Neuchâtel, IV, 157.

MAGNI, pasteur à La Coste vers 1567, IX, 294.

MAGNI (Barthélemi) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

MAGNIER (George) prêche la Réforme dans la Thiérache, VIII, 392; — condamné aux galères, y meurt, VIII, 393, 454.

MAGNIN (E. de), pasteur, renseignements sur la famille Chambaud, X, 112.

MAGNOL (Pierre), médecin de Montpellier, notes biographiques, XI, 452 et suiv.

MAHOT prêche la Réforme en Bretagne, VII, 328, 330.

MAIGRE, lettre à Amiel sur ses démarches auprès des pasteurs du Désert, IX, 238.

MAIGRE, du Dauphiné, nouveau catholique suspect, V 316.

MAIGRET prêche la Réforme à Lyon, XII, 481.

MAIGRET (François), député pour négocier la reddition du fort Saint-Pierre à Montpellier, III, 227.

MAILLARD (Daniel), pasteur à Chauny, VIII, 444; XI, 480; — réfugié en Hollande, VIII, 470; — son Mémoire sur les dragonnades à Abbeville, XI, 103.

MAILLARD (Daniel), proposant à Nimègue, VIII, 470.

MAILLARD (Jean), pasteur à Darmouth, VIII, 470.

MAILLARD (Madelaine et Susanne) aux Nouvelles-Catholiques de Noyon, VIII, 470.

MAILLEFAUT, pasteur à Vesc, X, 340.

MAILLERAY (De), député en cour par l'assemblée de Grenoble, XIV, 55.

MAILLET (Pierre), arrêté dans sa fuite et reconduit à Montauban, VII, 136.

MAILLY (Ferry de), sire de Conty, premier mari de Louise de Montmorency, II, 5.

MAINGAUD (Frédéric), mis en prison comme colporteur d'un placet en faveur de la liberté des cultes, III, 315.

MAINTENON (Marquis de), apostat, I, 49.

MAINTENON (Mme de), son actif prosélytisme, II, 195-201; XII, 432; — fabricante de fourneaux économiques par brevet royal, III, 77 et suiv; — son titre de marquise, III, 82; — liste des bâtards du roi élevés par elle, III, 83.

MAINVILLIER (De), capitaine d'infanterie déporté, VI, 313; XI, 179; — réussit à se sauver, VI, 314.

MAISONNET (Jacob), avocat, député au synode national de Loudun, VIII, 151.

MAJAL (Mathieu), dit Desubas, pasteur du Désert et martyr, XIII, 337.

MAJENDIE (Arnaud), ou Magendie, pasteur d'Orthez, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 432.

MAJENDIE (Bernard), pasteur et professeur à Orthez, III, 291; XII, 225 et suiv.; — ses descendants réfugiés en Hollande et en Angleterre, XII, 313 et suiv.

MAJENDIE (Jean-Jacques), pasteur à Londres, VI, 370, 373; — lettre à Court de Gébelin, VI, 375; — autre lettre relative à l'émigration de 1763, VI, 377; — détails biographiques, XII, 316.

MAJU (François ou Marc), graveur, ajourné (1534), X, 37; XI, 254.

MALAFOSSE (Jean), ancien de Montpellier, II, 89.

MALAN (J.-Charles), ancien de l'église française de Schwabach, VIII, 227.

MALAPERT (Marie de), veuve de Jacques Androuet du Cerceau, V, 326.

MALARDI (Jean), député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

MALART (Jean), secrétaire du roi, inhumé à Paris, XII, 281.

MALAUZE (Marquis de) exhorte les églises à l'union, X, 44 et suiv.

MALAVET (Dominique de), licencié en droit, député au colloque de Castres (1561), X, 348.

MALBERT (De). Voy. *Gabriel d'*Amours.
MALBOIS (Pierre), pasteur réfugié en Hollande, VII, 430.
MALCARE (Antoine), député au colloque de Castres (1561), X, 349.
MALCHARD, médecin, interdit, XI, 297.
MALCHARD (Étienne), banquier, arrêté comme huguenot opiniâtre, XI, 288.
MALEMOUSQUE (Veuve), emprisonnée à Toulouse pour avoir chanté des psaumes, VI, 424, 434.
MALESCOT (De), pasteur à Caen (1576), IX, 9; XI, 5; — à Barbézieux, IV, 322.
MALET, avocat, transféré de la Bastille au château de Guise, II, 563; IV, 122, 125, 128, 205 et suiv.; XII, 473; — mis en liberté, IV, 211.
MALET (Pierre) brûlé, II, 383.
MALET (Pierre), marchand de Nîmes, VI, 40.
MALFUSON, pasteur en Picardie, VIII, 569.
MALGUES (Jacques), consul, député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.
MALHERBE (Calixte), procureur au parlement, XII, 278.
MALHERBE (François), sieur de Digny, père du poëte, IX, 9; — à quelle époque est-il devenu protestant? Sa conversion a-t-elle pu motiver l'éloignement de son fils de la maison paternelle? IX, 258 et suiv.; — a-t-il été catholique en 1593 et en 1596? XI, 327 et suiv.; — renseignements nouveaux, registres de l'église réformée de Caen, XI, 239 et suiv.
MALHERBE (Thomas), sa mort, IX, 9.
MALHORTIE (De), protestant peu zélé, VIII, 448.
MALIDE (Jean-Louis), dernier pasteur de Casteljaloux, son procès, IX, 53 et suiv.
MALINGRE revoit la Bible traduite par Olivetan, I, 80.
MALINHAC (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
MALLERET (Jean de), ancien de Bordeaux, VI, 20.
MALLET (Jacques-André), professeur d'astronomie à Genève, IV, 369.
MALLET (Joachim), pasteur en Dauphiné vers 1567, IX, 296.
MALLET (Paul-Henri), professeur d'histoire civile à Genève, IV, 369.
MALMONT (De), diacre à Nîmes, XIII, 141.
MALMONTET (Suzanne), nouvelle convertie, demande d'une pension, V, 213.
MALNOÉ (B. de), pasteur de Nantes, réfugié en Hollande, VII, 429.
MALOT (Jean), ministre à Paris, II, 248, 383; — notes biographiques, II, 387; XII, 11.
MALPLACH, pasteur d'Anduze, réfugié en Suisse, IX, 152.
MALTRAIT (Pierre), membre du consistoire de Nîmes, III, 44.
MALVAIN (Jean-François de), sieur de Saint-Loup et Montazet, épouse à Wesel Mlle Hérault de Hautcharmois, VIII, 7.
MALVIEUX (François-Simon), pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 224.
MALVIEUX (George-Louis), ancien de l'église française de Dresde, VIII, 315.
MALZAC (Matthieu), pasteur de la Bastide, réfugié en Hollande, VII, 431; — sa biographie, VIII, 530 et suiv.; — ministre sous la croix, mémoires en sa faveur à M. Hopp, ambassadeur hollandais; prisonnier depuis trente-deux ans; le cardinal Dubois promit sa liberté, indigne traitement qu'il subit, III, 592 et suiv.; — mort le 15 février 1725, III, 594; — ordres à son égard, IV, 209 et suiv., 372; — ses noms de guerre, IV, 122, 124; — son arrestation, IV, 125; XII, 472; — transféré de Vincennes aux îles Sainte-Marguerite, IV, 125; — lettre écrite de Paris, XI, 90.
MANDEVILLE (Bernard) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.
MANDINELLI, capitoul de Toulouse, exécuté, XI, 262.
MANDUCA (Antoine), pasteur à Montréal, IX, 296.
MANGIN-GÉRARD, dit le Selle, signataire de la requête des protestants du Barrois, XI, 430.
MANIALD, député général, V, 163.
MANIALD (David de), sa mort, XII, 283.
MANUEL (Pierre), ancien de Montpellier, II, 89.
MANOBLET (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
MANSEAU (Pierre), menuisier, marqué et banni, III, 394 et suiv.
MANTEYER (De), apostat, II, 377.
MANUEL (Jean), galérien, I, 56.

MANVIEILLE (Jean), nouveau converti suspect, III, 482.
MARAVAT (De), député en cour par le synode national de Gergeau, II, 293.
MARAZEL (Paul), pasteur du Désert, VII, 357, 463; XIV, 5.
MARBAIS (Nicolas de), pasteur de Montaigu, lettre (1619) à la duchesse de la Trémouille : prière de ne point choisir un papiste pour la charge de procureur fiscal, IV, 106.
MARBAULT, secrétaire de Duplessis-Mornay, deux lettres sur l'émeute de 1621, IV, 94, 98; — ancien de Charenton, XII, 13; — conseiller secrétaire du roi, XII, 370; — perd ses deux fils, XII, 279, 370.
MARBŒUF (Pierre), pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 162.
MARC (Jean), déporté aux Antilles, VI, 313 et suiv.; XI, 179.
MARCA, prisonnier à la Bastille, IV, 372.
MARCADEY (Mlle de) aux Nouvelles-Catholiques de Caen, VII, 421; — son frère aux Nouveaux-Catholiques de Saint-Lô, VIII, 422.
MARCÉ (Mlles de), enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Paris, IV, 124.
MARCHAIS (Moyse), maire de Saintes, XI, 319.
MARCHAND, de la colonie genevoise à Constantinople, X, 239 et suiv., 244, 253, 401, 414, 462; XI, 152, 190.
MARCHAND, membre de l'église de Paris, III, 432; IV, 91; XII, 508.
MARCHAND (François), apostat, II, 378.
MARCHAND (Isaac), pasteur de Saint-Jean-d'Angély, député au synode de Loudun, VIII, 150.
MARCHAND (Prosper), réfugié, VIII, 461; — détails biographiques, VIII, 472 et suiv.; — ses papiers et ses livres, V, 489 et suiv.
MARCHANT (Jean), ministre à Laval, réfugié à Londres (1572), II, 27.
MARCHANT (Noel), marié avec Thonette Merchière au Cateau, III, 535.
MARCHE (Joachim), pasteur vers 1567, IX, 294.
MARCHE (Thomas), exécuté à Saint-Maixent, IV, 227.
MARCHEGAY (Paul), l'Académie de Saumur, I, 303-316; — autres communications, VI, 191; XII, 516.
MARCHENOIR, l'ancienne église réformée d'après un manuscrit inédit (1624-1685), XII, 42 et suiv.
MARCHEZALLIERS (Gabriel de), ministre réfugié en Hollande, VII, 430.
MARCILLY, secrétaire de la duchesse de Bar, V, 292, 160.
MARCONNAY (Mme de), transférée à Loches, II, 345.
MARCOU, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.
MARCOURT (Antoine), pasteur à Neuchâtel, IX, 481 et suiv.
MAREL (Nicolle), moine célestin converti, ajourné, X, 38; XI, 254.
MARENNES, lettre aux Réformés de cette église, X, 137.
MARÈS (Arnaud), ancien de Frontignan, III, 228.
MARGAS (Étienne), banquier, IX, 307 et suiv.
MARGONTIER (De) contribue aux frais du culte à Dangeau, XI, 277.
MARGOT, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.
MARGUERITE DE NAVARRE, analyse d'un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, intitulé : *Intrigues secrètes de la reyne Marguerite pour établir les erreurs et nouveautés de Calvin*, etc., II, 501 et suiv.
MARIAGES au désert, II, 181, 507; — annulés, XIII, 337 et suiv., XIV, 349; — à l'étranger, XI, 244; V, 317; — un exemple des empêchements apportés au mariage des protestants, IX, 372; — les mariages protestants et la tolérance; conférences à ce sujet entre le duc de Richelieu, les évêques et l'intendant du Languedoc, IX, 442 et suiv.; — mémoire anonyme d'un homme d'État (1752), concluant à un système d'intolérance un peu moins aveugle et un peu plus habile que par le passé, IX, 443 et suiv.
MARIE (La Grande-), prophétesse des Cévennes, IX, 79.
MARIE-ÉLÉONORE, princesse Palatine, lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 362.
MARIE (J.), ancien de Gercis, VIII, 430.
MARIE (Jean), ministre réfugié à Londres, II, 26.
MARIE (Marin), martyr, II, 382.
MARIETTE, transféré à Angoulême, II, 345.

MARILLET, réfugié en Allemagne, XI, 98.

MARIN (Scipion), apostat, II, 378.

MARINS PROTESTANTS, mesures prises pour leur conversion, II, 332-337; III, 474 et suiv.; VI, 175 et suiv.

MARION DELORME, lettre supposée à propos de la mort de Salomon de Caus, XI, 309 et suiv.

MARIOTTE, conseiller en la cour des comptes à Montpellier, épouse une huguenote, V, 37 et suiv.

MARLORAT (Augustin), dit Pasquier, pasteur et martyr (1560), II, 248; — notice biographique : moine augustin malgré lui, II, 385; VI, 109 et suiv.; — sa conversion, VI, 110 et suiv.; — nommé pasteur, son mariage, écrit à Anne Dubourg en prison, VI, 112 et suiv.; — son arrivée à Rouen, son rôle, son procès, son exécution, VI, 114 et suiv.; — envoyé de Genève à Paris en 1559, VIII, 72; XII, 11; — lettre à Calvin sur l'état des églises en 1561, XIV, 363.

MARMET, ministre à Nérac, sa mort, III, 459.

MARMET (Ézéchiel), pasteur à Londres, VIII, 142, 369.

MARNIX (N.), pasteur vers 1567, IX, 297.

MAROGER, ministre réfugié à Vevey, VII, 40.

MAROLLES, famille protestante de Vitry, XI, 152, 153, 360.

MAROLLES (Louis de), galérien, notice biographique, III, 293; XI, 162; — lettre à lui adressée pendant sa détention à la Tournelle, et la réponse, XII, 433 et suiv.

MAROT (Clément), ses psaumes et l'épître dédicatoire, I, 34-35; II, 417; — *Épître aux Dames de France*, I, 35-36; — traduit trente psaumes en 1540, puis vingt en 1543, I, 95; — médaillon de Marot, II, 417; — l'édition de ses psaumes de 1543, II, 418; — l'*Épître au Roy*, II, 420; — notes sur les poëtes Jean et Clément Marot, le père et le fils; la maison de Clément à Paris, IV, 249 et suiv.; — une lacune à remplir dans les éditions modernes de ses œuvres, IV, 319; — Désiré Artus écrit contre sa traduction des psaumes, IX, 365 et suiv.; — ajourné devant le parlement de Paris, X, 36; XI, 253; — son épitaphe par Estienne du Modi-lin, X, 187; — diverses éditions du psautier huguenot, XII, 249.

MAROT (Daniel), mort de sa fille Jeanne, IX, 9.

MAROT (Jean), père de Clément, IV, 249; — doit-il être considéré comme protestant? IV, 253 et suiv.

MAROT (Salomon), peintre, inhumé à Paris, XIII, 227.

MARQUET (Barthélemy de), président à la chambre de l'édit de Grenoble, V, 181, 303; — fonde le *prix Marquet* à l'Académie de Die, V, 303.

MARQUET (François), martyr, V, 303.

MARQUIS (François), poursuivi extraordinairement, VII, 137.

MARREAUX, *Méreaux*, *Marrons* ou *Marques*, des églises du Désert, I, 139, 236, 237, 342-345; — leur rôle à Montauban, I, 423-425; — quel est leur véritable nom? I, 425; — antiquité, usage général, particulier aux protestants, I, 426-427; — nouveaux détails, II, 13-15.

MARRET DE LA RIVE, capitaine de dragons en Angleterre, X, 314.

MARSAL (Gédéon de), pasteur à Metz, III, 566.

MARSEAU, quittance de la pension de sa fille Marie au couvent, II, 506.

MARSEAU, pasteur du Désert, décrété de prise de corps avec son père, II, 366.

MARSEILLE (Chiourmes de), écrous de vingt-deux galériens protestants, I, 54-58; — les galériens protestants et l'église française de Bâle (1700-1701); copie d'une lettre écrite de Marseille par plusieurs confesseurs sur les galères de France, détails sur les odieux traitements dont ils sont victimes, IV, 376 et suiv.; — collecte en leur faveur, IV, 380 et suiv.

MARSOLAN, pasteur à Sabarat, contribue à la défense du Mas-d'Azil, V, 108.

MARTEILHE (Jean), galérien protestant (1699), ses Mémoires intitulés : *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France pour cause de religion, écrits par lui-même*, etc.; extrait touchant la conduite du duc de La Force, convertissant avec quatre jésuites et des dragons les huguenots au Périgord et en Guyenne, VII, 139 et suiv.; — copie manuscrite de ces Mémoires, XI, 87.

MARTEL, pasteur à Schwabach, XI, 402.

MARTEL, de Castres, premier chirurgien du roi, XII, 285.

MARTEL (ANDRÉ), pasteur et professeur à Montauban, II, 330; — détails biographiques, ses écrits, VI, 252; — sa fille MARTHE épouse Pierre Carrié, docteur en médecine, IV, 437; — pasteur à Puylaurens, XII, 62.

MARTEL (ÉTIENNE), praticien à Nîmes, poursuivi extraordinairement, VII, 135.

MARTEL (PIERRE), pasteur en Armagnac vers 1567, IX, 296.

MARTÈNE (Dom), ce qu'il dit des manuscrits de Cluny que les huguenots auraient emportés à Genève, XI, 105 et suiv.

MARTHEL (P.), témoin au testament de Viret, XIV, 299.

MARTIGNY (ANNE DE), veuve de Louis de Sancour, inhumée à Paris, XII, 374.

MARTIMONT, famille protestante de Bretagne, VII, 328.

MARTIN, ancien de Bergerac, XII, 424.

MARTIN (Dlles), réfugiées à Lausanne, XIII, 152.

MARTIN, lieutenant du capitaine Arnaud, X, 165.

MARTIN, pasteur du Désert, VI, 336 et suiv.; XII, 122.

MARTIN, pasteur en Béarn (1559), VIII, 74.

MARTIN, proposant, martyr, IV, 232 et suiv.

MARTIN (DANIEL), pasteur vaudois, réfugié en Allemagne, VIII, 80.

MARTIN (DAVID), auteur d'une version française de la Bible, I, 80; III, 51; — réfugié en Hollande, VI, 314; — ses écrits, V, 497; — ancien ministre de Lacaune, VII, 428.

MARTIN (GONIN), barbe vaudois, X, 214.

MARTIN (J.), réfugié à Cassel, IV, 542.

MARTIN (JEAN-FRANÇOIS), ancien de Monneaux, VIII, 573.

MARTIN (JEAN-JACQUES), pasteur à Copenhague, parent de David Martin, notice biographique, VII, 34.

MARTIN (LOUIS), incarcéré pour avoir tenu des assemblées, lettre que lui adresse le pasteur Charmuzy, VIII, 557; — ancien de Monneaux, VIII, 573.

MARTIN (NICOLAS), signataire de la requête des protestants du Barrois, XI, 426.

MARTIN (SUZANNE), de Bergerac, réfugiée en Hollande, VII, 33.

MARTIN (SUZANNE DE), détenue à Bordeaux, VII, 317.

MARTINE (JEAN), pasteur à Genève, XIII, 180.

MARTINEN (JEAN DE), conseiller au parlement de Bretagne, VII, 328.

MARTINET, ministre du Désert, VII, 463.

MARTINOT, signataire de la requête des protestants du Barrois, XI, 426.

MARTYR (PIERRE), pasteur à Zurich, lettre à Calvin : tournure des affaires en France, conduite de la reine-mère et du roi de Navarre, I, 249 et suiv.; — son nom véritable était Vermili, II, 384.

MARTYROLOGE (Le) protestant, ou le *Livre des Martyrs* de Jean Crespin, diverses éditions de cet ouvrage, VI, 134 et suiv.

MARVILLE (ÉLISABETH), réfugiée à Berlin, XI, 299.

MASCLARI (GASPARD), avocat au conseil, ancien de Charenton, XII, 14; — transféré à Angoulême, II, 345.

MASCUREAU (FRANÇOIS DE), condamné à mort et exécuté, XII, 279.

MAS-D'AZIL, topographie, III, 611 et suiv.; — héroïsme de Jean Du Teil, III, 613 et suiv.; — héroïsme de Pierre Peyrat, III, 614 et suiv.; — Thémines met le siége devant la ville, III, 615; — assaut et départ de l'armée catholique, III, 618 et suiv.; — Louis XIII fait abattre les murailles, III, 619 et suiv.; — nouveaux détails et rectifications au sujet des combats qui se livrèrent pendant le siége, V, 78 et suiv.

MASDURANT (CHARLES DE), 4e fils du maréchal duc de La Force, III, 149.

MASIÈRE, pasteur en Aunis (1590), IV, 321.

MASPARAUT (JEAN DE), pasteur à Nérac, XII, 256.

MASSADE (JÉRÔME), esclave chez les Turcs, racheté, XI, 66.

MASSANES (Mme DE) feint d'abjurer, IX, 268.

MASSANES (ANTOINE DE), ancien de Charenton, XII, 14.

MASSEDOR (Dlles), réfugiées en Suisse, XIII, 152.
MASSELLE-HÉROUARD, réfugié en Suisse, IX, 153.
MASSERON (Louis), de la colonie genevoise à Constantinople, X, 256.
MASSIEU, famille protestante de Normandie, XI, 6.
MASSILLAN (Paul-Antoine), conseiller au présidial de Montpellier, II, 90.
MASSON, martyr, XIV, 253.
MASSON, proposant, IX, 310.
MASSON, pasteur à Cozes, réfugié en Hollande, VII, 429.
MASSON, ministre sous la croix, VIII, 531.
MASSON (Claude), prêtre converti, I, 163; — pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines (1566), VIII, 73.
MASSON (Estienne), ancien d'Arnay-le-Duc, X, 228.
MASSON (G.), dépêche du ministre des affaires étrangères d'Angleterre sur la Saint-Barthélemy, I, 363; — autres communications de pièces tirées du British Museum, X, 116; XI, 271.
MASSON (Pierre), barbe vaudois, X, 214.
MATHURIN (Gabriel), pasteur à La Réole, réfugié en Hollande, VII, 430.
MATHURIN (M.), pasteur réfugié, rentre en France; ce qu'en dit Jean Rou; sa disparition; on ignore s'il vit ou s'il est mort, III, 594 et suiv.; — auteur d'un ouvrage intitulé : *Les feuilles de figuier, ou Vanité des excuses de ceux qui ont succombé sous la persécution;* VI, 278 et suiv.; — détenu en France, IV, 372; — remis en liberté, VIII, 533; — lettre pour le féliciter de sa délivrance, XI, 89.
MATIGNON, gouverneur d'Alençon, sa belle conduite envers les protestants, VIII, 68 et suiv.; XI, 23.
MATTE (Pierre), réfugié à Zurich, VII, 57.
MATTE (Pierre), réfugié à Vevey, IX, 349, 462 et suiv.
MATTHIEU, prisonnier à la tour de Constance, X, 454; XI, 40 et suiv.
MATTHIEU (J.), pasteur de Montendre, réfugié en Hollande, VII, 429.
MATURIN (D.), ou Du Maturin, pasteur de Miramon, XII, 256; — réfugié en Hollande, VII, 434; XIII, 317.
MATY (M.), pasteur, réfugié en Hollande, VII, 430.
MAU (Pierre), réfugié, VIII, 453.
MAUBRÉE (Charles), réfugié à Genève, II, 512.
MAUCLÈRE, famille protestante de Vitry, XI, 152, 360.
MAUCLÈRE (Paul-Émile de), chapelain du roi de Prusse, épouse à Wesel Mlle de Rapin-Thoyras, VIII, 7.
MAUGÉ, ministre à Linières (1590), IV, 323.
MAUGER (Dlles), transférées à Montreuil, II, 345.
MAUGET (Guillaume), pasteur et professeur de théologie au collége des Arts à Nîmes, III, 43 et suiv.; XIII, 291 et suiv.; — fonde l'église de Montpellier, III, 225.
MAUMONT, mandé à Bordeaux pour rendre compte de sa conduite, III, 315; — l'intendant propose de l'éloigner, III, 316.
MAUMONT (Louise de), fille de Jean, réfugiée à Bâle, épouse Pierre Roques, V, 526.
MAUPEAU (François), diacre de l'église de Montpellier, III, 225; — pasteur à Iz-sur-Thil, IX, 297.
MAURAN (Joseph), certificat de baptême au Désert, IX, 456.
MAURE (Comtesse de), lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 372.
MAUREL, pasteur dans le Languedoc, X, 49.
MAUREL (Benoist), député au colloque de Castres (1561), X, 349.
MAUREL (Éléonore), femme de François Vézian, sa mort, IV, 398.
MAURICE, pasteur vers 1567, IX, 295.
MAURIN (Élie), poursuivi extraordinairement, VII, 136; — envoyé aux galères, XI, 85.
MAURU, pasteur à Meaux, VIII, 571.
MAURY (J.-L.), aïeul de l'abbé Maury, pendu en 1704, I, 319.
MAUVÉSIN (André) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.
MAUZAC, registres de l'église retrouvés, IV, 436.
MAUZY (Mme), réfugiée à Neuchâtel, IX, 479.
MAY (Thiébaut de), surnom de Théodore de Bèze, II, 384.
MAYENNE (Le duc de), tué d'une arquebusade devant Montauban; conséquences de cette mort pour les Réformés de Paris, IV, 66 et suiv.

MAYNAR, attaché à la maison du duc de Bouillon, II, 299.

MAYNENAT (Moyse), réfugié en Suisse, III, 14.

MAYSTRE, pasteur, réfugié en Hollande, VII, 431.

MAZANCOURT (De), nouveau converti, demande une pension au roi, I, 115.

MAZANCOURT (De), réfugié, ses biens donnés à un catholique, VIII, 534.

MAZAURIC, pasteur en Angoumois, XII, 123.

MAZAURIGUE (Jeanne), rasée et enfermée, III, 12.

MAZEL, ministre, réfugié en Hollande, VII, 434.

MAZELLIER (Antoine), arrêté dans une assemblée, IV, 136.

MAZET-LAVERNE (Henri), nouveau catholique suspect, V, 316.

MAZIÈRE (Philippe-Benjamin de), arrêté à Paris, XII, 472.

MAZOULIER (David), réfugié à Lausanne, III, 17.

MAZOYER (Magdelaine), don de 1,000 livres à l'église de Montpellier, II, 94.

MEAUCE, conseiller de Jeanne d'Albret, III, 133.

MEAUPEOU (Gilles de) achète, au nom de l'église de Paris, le fief de La Rivière ou de Thérouanne, pour l'établissement du temple de Charenton, III, 423 et suiv.

MÉDAILLE, frappée à Rome en l'honneur de la Saint-Barthélemy, I, 240-243; — du jubilé de l'église française réformée de Cassel, I, 346; — frappée à la monnaie de Paris en l'honneur de la Saint-Barthélemy (1572), III, 137 et suiv.; — frappée à Rome en l'honneur de Louis XIV et de la révocation de l'édit de Nantes, XII, 114 et suiv.

MÉDAILLONS de l'arc de triomphe de Montpellier, dont un relatif à la révocation, VIII, 264.

MÉDAN (Mme de), réfugiée en Hollande, IX, 309.

MÉDICIS (Catherine de), lettre que lui adresse Bernard Palissy, I, 26-27; — sa naissance, IX, 121 et suiv.

MEDINS (Loys de), martyr, XI, 258.

MEGEHE (Claude), veuve de Pierre Ducros, âgée de 80 ans, abjure sur son lit de mort, III, 8.

MÉHÉE (Louise), condamnée comme relapse à l'amende honorable et au bannissement, V, 309.

MÉHÉRENC (De), son fils aux Nouveaux-Catholiques de Saint-Lô, VII, 422.

MÉHÉRENC DE LA CONSEILLÈRE (Pierre), pasteur d'Alençon, interdit, VIII, 70.

MÉHÉRENC-LA CONSEILLÈRE (De), enfermé chez les Jésuites de Caen, VII, 421.

MÉHÉRENC-SAINT-GABRIEL (De), son fils aux Nouveaux-Catholiques de Saint-Lô, VII, 422.

MÉJANES DE BANE, pasteur du Languedoc, réfugié en Suisse, IV, 3.

MÉLANCHTHON, Calvin fait traduire ses *Loci communes* et y met une préface, II, 122-123; — appelé à Paris par François Ier, lettre de Luther à ce sujet, II, 244-245; — lettre à Antoine de Bourbon, roi de Navarre (1560), IX, 125 et suiv.

MELET (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

MELET, ministre de Châtillon-sur-Loing, VII, 338; XII, 120.

MELHAC (Pierre) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

MELIN, pasteur de Saint-Maixent, III, 119; — réfugié en Hollande, VII, 431.

MELLET (Jean), chapelain d'Anne de Coligny, puis pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, III, 54.

MELON, pasteur, complainte de l'église affligée, I, 316-319; — rapport de M. Beaujour sur les registres de l'église de Caen, XI, 1; — autres communications, XI, 237; XIII, 276.

MÉMOIRE d'État pour rétablir l'ordre dans les matières de religion (1753), X, 284 et suiv.; — anonyme concernant les ministres de la R. P. R., XI, 418.

MENIL (Marthe et Suzanne), huguenotes opiniâtres, VII, 425.

MENNAC (Claude), sieur d'Estunbre, envoyé en Angleterre pour le service de la Cause, III, 134.

MENOU (Marie de), femme de J. de Béringhen, XIII, 227.

MENURET, avocat de Montélimart, sa mort, XI, 388 et suiv.

MENUT (Étienne) assiste au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

MENUT, dit Rochets, galérien, XIII, 337.

MÉRAS (Jean de), un des défenseurs du Mas-d'Azil, V, 92.

MERCAT, ordre de faire baptiser son enfant sous trois jours, IV, 146.

MERCAT, notice sur l'église de Sainte-Foy, II, 337-339; — le lieu de naissance de Claude, III, 13; — autres communications, III, 313; IX, 130; — XII, 257.

MERCATET, ministre à Montataire, VII, 173.

MERCHER (Anthoine), pendu, III, 529; — son interrogatoire, III, 530; — parrain de Jonas Bougeonier, III, 537.

MERCIER, galérien; sa libération, ce qu'elle coûte, I, 183.

MERCIER, pasteur à Neuchâtel, IX, 481.

MERCIER, nouveau catholique de Rouen, suspect, XI, 392.

MERCIER (Josias), sieur Des Bordes, ses relations avec Isaac Casaubon, III, 467; IV, 30; — son château de Grigny, lieu de culte pour les protestants de Paris, VII, 340; — ami intime de Du Moulin, VII, 472; — ancien de Charenton, XII, 13; — député général des églises, XII, 37; — son père Jean, professeur à Paris et à Bourges, XII, 259; — député en cour par l'assemblée de Grenoble, XIV, 55; — son émissaire auprès de Condé, XIV, 57.

MERCIER (Nicolas), arrêté dans sa fuite et reconduit à Alençon, VII, 137.

« MERCURE FRANÇAIS (Le), » état des esprits le lendemain de l'assassinat de Henri IV, III, 544 et suiv.; — émotion à l'enterrement d'un enfant de la R. P. R., et de la justice qui en fut faite à Paris, IV, 31.

MERCURE (De), envoyé comme pasteur à Lyon, XII, 484.

MERET. Voy. Marel.

MÉRIGNY, prisonnier à Ham, VIII, 543.

MERLANCHON (Antoine), tué à la Saint-Barthélemy; héroïsme de sa femme, IX, 38; — ancien ou diacre de l'église de Paris, XII, 13.

MERLAT, ministre à Saintes, arrêté, jugé, condamné, II, 554 et suiv.; — mémoire du marquis de Ruvigny contre son arrestation, II, 556.

MERLE D'AUBIGNÉ (Famille), VIII, 230.

MERLE D'AUBIGNÉ (J.-H.), lettre sur les papiers laissés par d'Aubigné, XII, 340.

MERLET (L.), les registres de l'état civil de l'église d'Authon, IV, 324; — renseignements sur la famille Dangeau, V, 72; — les registres de l'église de Dangeau, XI, 275.

MERLETTE, pasteur à Fère en Tardenois, VIII, 423, 455.

MERLIN (Jacques), pasteur à La Rochelle, son *Diaire* ou *Journal*, IV, 535; — notes biographiques, IV, 537.

MERLIN (Jean-Raymond), de Romans, chapelain de Coligny (1561), VIII, 74; XII, 11; — réfugié à Genève, II, 512; — sa mort, XII, 11; — envoyé par Calvin à Jeanne d'Albret, XIV, 230 et suiv.; — lettres à Calvin sur l'état de la Réforme en Béarn, XIV, 231 et suiv., 243 et suiv.

MERLIN (Pierre), pasteur à Paris vers 1567, IX, 294; XII, 11; — à Vitré (1576), VII, 330; — notes biographiques, IV, 536; XIV, 155.

MERUEYS (Estienne), procureur en la cour des comptes, ancien de Montpellier, II, 89.

MÉRULAS DE THOLOZE, député d'Uzès au colloque de 1562, III, 228.

MERVAULT (Pierre), auteur d'un Journal du siège de La Rochelle, V, 292 et suiv.

MÉRY (Pierre de), mort protestant, VII, 44; VIII, 555.

MESCHINET DE RICHEMOND (Marie), son enlèvement, sa mise au couvent et ses suites; pétition adressée à l'assemblée nationale par son père (1790), XI, 199 et suiv.

MESLIER (Jehan), pasteur à Pujols vers 1567, IX, 296.

MESLIER (Vincent), pasteur à Saint Paul vers 1567, IX, 294.

MESMES (Président de), lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 376.

MESMES (De), pasteur à Lyon, XII, 483.

MESNARD (Jacob), ses enfants et petits-enfants enlevés et enfermés au château de Pons, VII, 437, 441.

MESNARD (Jean), pasteur à Paris, XII, 12; — notice biographique, II, 478; — réfugié en Hollande, VII, 428.

MESNARD (Philippe), pasteur de Saintes, II, 169; — requête à fin de mainlevée d'une saisie de ses meubles, II, 170-171; — la reine de Danemark le nomme pasteur à Copenhague, II, 171; — certificat de l'ambassadeur de France, II, 172; —

lettre d'un huguenot de Paris : détails sur les persécutions, II, 173; — notice biographique, VII, 30.

MESNIL, famille protestante de Normandie, XI, 6.

MESSEIN (Daniel), apostat, II, 378.

MESTIVIER (Sara), enlevée et enfermée au château de Pons, VII, 438.

MESTRE (M.), apostat à l'âge de quatre-vingt-deux ans, I, 115.

MESTREZAT, ministre, prisonnier à la Bastille (1699), XII, 415; — son interrogatoire, inventaire des papiers saisis chez lui, XIV, 24 et suiv.

MESTREZAT, pasteur à Genève, VII, 332; XIII, 179, 180.

MESTREZAT (Jean), pasteur à Paris, notice biographique, II, 471 et suiv.; XII, 12; — mesures prises pour sa sûreté lors de l'émeute de 1621, IV, 484; — reçoit l'imposition des mains à Charenton, VII, 342; — mort de son fils Charles, XII, 280; — lettre à Mme de La Tabarière sur la mort de son fils, XIII, 31.

MESTREZAT (Léonard), maître d'école à Constantinople, XI, 186.

METTAYER (Jean), pasteur de Saint-Quentin, détails biographiques, VIII, 426 et suiv.

METTAYER (Marie), veuve de Louis Crommelin, réfugiée, VIII, 470, 526.

METTAYER (Samuel), pasteur de Saint-Quentin, VIII, 440 et suiv.; — réfugié en Angleterre, détails biographiques, VIII, 427, 470.

METZ, histoire de l'église réformée de cette ville, I, 159; — persécutions à la suite de la révocation, VI, 309 et suiv.

METZ (Philippe de), intendant des affaires de la Trémouille, sa mort, XII, 280.

MEURE, professeur à l'Académie de Saumur, I, 305.

MEURIER (Joachim), orfèvre à Paris, XII, 37.

MEUSNES (Phillipin de), agent de Mme de la Trémouille, IV, 91.

MEYMAC, appelé à Bordeaux pour rendre compte de sa conduite, III, 315.

MEYNIÈRES (Magdelaine) abjure, II, 378.

MEYSONNET, protestant opiniâtre, III, 316.

MEYSTRE (Marie), réfugiée en Suisse, III, 17.

MEZENCOURT (Dame de) abjure à la suite d'une conférence entre Du Moulin et Gonthery, III, 453.

MIALHE (Jean) fait baptiser sa fille au Désert, l'acte du baptême, X, 435.

MICHAEL, pasteur à Lyon, XII, 483.

MICHAUT, guide, arrêté et pendu, IV, 229.

MICHEAU (Jehan), commissaire huguenot, III, 126 et suiv.

MICHEL, réfugié en Allemagne, XI, 98.

MICHEL (Daniel), pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 223; — lettres de remerciment que lui adressent des prisonniers du château d'If, XI, 394 et suiv.

MICHEL (Jean), brûlé, II, 380.

MICHEL (Paul), huguenot opiniâtre, destitué, V, 316.

MICHEL (Sarah) épouse A. Gobelin, IV, 495.

MICHELET, son opinion sur la conduite de Calvin à l'égard de Servet et du parti des Libertins, VI, 340 et suiv.

MICHELLET (P.), réfugié à Cassel, IV, 542.

MICHELIN (Jean), peintre à Paris, XIII, 228.

MICLOT (Charles), pasteur à Loriol, IX, 297.

MIGAUD (Jean) se plaint des violences de la dame de Pons, VII, 437 et suiv.

MIGNET, la réformation politique, religieuse et civile de Genève, I, 74-76.

MIGNOT (Cardin), pasteur de Luneray, réfugié à Londres, II, 25; VI, 190.

MILAU (Jean), réfugié à Wesel, VIII, 7.

MILHAU, enquête officielle constatant la conversion unanime des habitants au protestantisme (1562-1563), IX, 382, 388 et suiv.; — assemblée politique dans cette ville en 1573, organisation du parti protestant, noms des députés, X, 351 et suiv.

MILLET, famille protestante de la Picardie, VIII, 606.

MILLET, famille protestante de Vitry, XI, 152, 153, 154, 360.

MILON (Barthélemy), brûlé, II, 380; XI, 255.

MILSON, signataire de la requête

des protestants du Barrois, XI, 429.

MIOT, tué à l'attaque de la tour des Carmes à Montpellier, III, 227.

MIQUAUD (Jean), apostat, V, 7.

MIRAMONT (Claude de), capitaine huguenot; ses fils défendent le Mas-d'Azil, V, 92.

MIRANDE, député général des églises, II, 294.

MIRANDE (Jean de), de La Rochelle, et ses deux fils abjurent, VIII, 301.

MIRAT (Marie et Magdelaine), filles de Jean et de Charlotte Brouart, X, 52; — leur enlèvement et leur délivrance, IX, 62 et suiv.; — rôle de Bossuet dans cette affaire, IX, 63 et suiv.; — lettres du procureur du roy et procès-verbal de l'interrogatoire subi par ces jeunes filles, IX, 65 et suiv.; — leur constance admirable, X, 52 et suiv.

MIREMOND, sieur de Lavalette, ancien de Montpellier, II, 92.

MIRMAND (Henri de), grand-père d'Henriette de Cabrol de Travanet, femme de Josué Chambrier, trésorier général de Neuchâtel (1687), IV, 158; — extrait de ses *Mémoires :* sort de France avec sa famille après la révocation de l'édit de Nantes, s'installe à Zurich, IX, 462; — envoyé auprès des puissances protestantes, VII, 45 et suiv.; IX, 149; XI, 80; — les seigneurs de Zurich décident de renvoyer les réfugiés, lettre de Reboulet à ce sujet, démarches de Mirmand, VII, 188 et suiv.; — projet d'établissement en Irlande, X, 67; — entrevue avec le roi d'Angleterre en Hollande, voyage à Londres, dénoûment, VII, 192 et suiv.; — 185 officiers réfugiés licenciés en Hollande et sans ressources; heureuse négociation, VII, 198 et suiv.; — voyage à Berlin, fait entrer au service un grand nombre de jeunes réfugiés, VII, 200; — épouse Anne-Françoise Thioult de la Luzerne et s'installe à Prenzlow; mort de sa femme, changement de vie, VII, 201 et suiv.; — projet de voyage en France, y renonce, VII, 205 et suiv.; — détails intimes, conclusion, VII, 206 et suiv.; — mort de sa sœur Gabrielle, dame de Comte, VII, 201.

MIRONE (De), relation d'un voyage au Levant, XII, 451 et suiv.

MISSON (Henriette), inhumée à Paris, XIII, 229.

MIZAUBIN, pasteur dans l'Agenais, XII, 257.

MIZIÈRE (François) médecin, éditeur des œuvres de Clément Marot en 1596, III, 6 et suiv.

MODÈNE (De), refus de le laisser enterrer en Provence, XI, 142.

MODENX (Jean), pasteur du Languedoc, X, 49; — réfugié en Suisse, IX, 153, 331.

MOILLIET (Jacques) fait baptiser son fils au temple du Cateau, III, 536.

MOILLIET (Jean-François), de la colonie genevoise à Constantinople, X, 256, 415.

MOINES, premiers prédicateurs de la Réforme en Saintonge, I, 83-84; — les moines sorbonistes poussent aux persécutions, I, 86.

MOISANT (Marie) femme de Pierre Du Bosc, sa mort, IX, 10.

MOISANT (Pierre), ou Moizen, sieur de La Roche l'Augerie, pasteur à Saint-Maixent, III, 119.

MOISANT DE BRIEUX, pasteur de Senlis, réfugié en Hollande, VII, 433.

MOISSET (Pierre), consul de Montpellier, II, 90.

MOISSON, famille protestante de Normandie, XI, 6.

MOLARD (Élie), chirurgien, mort à Paris, XII, 368.

MOLÉ (Jean), victime de la Saint-Barthélémy, IX, 39.

MOLINES, pasteur du Désert, VI, 278; — apostat, X, 286.

MOLINES (J.), pasteur à Valleraugue, XIV, 4 et suiv.

MOLINON, pasteur vers 1567, IX, 296.

MOLLAY (Olivier de), ministre réfugié à Londres, II, 26.

MOLLE, ancien du Cheylar, X, 328.

MOLLE (Isaac), ministre en Guyenne, réfugié en Hollande, VII, 433.

MOLLIÉ (Timothée), pasteur suffragant à Christian-Erlangen, VIII, 223.

MOLMIS, pasteur du Désert, lettre à l'intendant Le Nain, IX, 244.

MONANGES (Jean de), dit du Chasteau, ministre réfugié à Londres, II, 26.

MONASTIER, auteur d'une *Histoire des Vaudois*, X, 93.

MONBHARD (Benjamin de), domestique de Du Moulin, VII, 469.

MONCEAU (De), pasteur dans l'Agenais, XII, 257.

MONCEAU (Daniel), pasteur de Châtellerault, réfugié en Hollande, VII, 433.

MONCEAU (Daniel de), sieur d'Antin, réfugié en Suisse, IX, 467.

MONCEAUX (De), parrain de Louis Du Moulin, VII, 341.

MONCEAUX (De), médecin, II, 412; IX, 62 et suiv.; X, 52 et suiv.

MONDON DE JUSIEU, pasteur à Mâcon vers 1567, IX, 297.

MONDONNAY DE COULAINES, pasteur à Vitré (1561), VII, 330.

MONESTIER, pasteur à Dalhem, XIII, 165.

MONFORT (Jacques), pasteur vers 1567, IX, 297.

MONGINOT (De), transféré de la Bastille au château d'Angers, II, 344 et suiv.; — espionnage qui l'entoure, XIII, 236.

MONGINOT (Mme de), défense d'assister les pauvres de sa religion, II, 168.

MONGINOT (François de) épouse Anne Chenevix, IV, 495.

MONGINOT (Paul), parrain d'un fils de Petitot, IX, 308, 309.

MONGNIER (Jean), lettre aux confesseurs sur les galères, XI, 84.

MONGOBERT (André), peintre; mort de sa femme, XIII, 230.

MONLUEL, pasteur controversiste, III, 441.

MONNAIE de la république de Montauban, deuxième moitié du XVIe siècle, frappée par les protestants de cette ville, I, 406; — inutiles recherches pour en retrouver un échantillon, I, 407; — quel sens il faut donner au mot *République;* cette monnaie doit être considérée comme un jeton, I, 409.

MONNEAUX, église protestante, IX, 275 et suiv.; — liste des pasteurs de 1801 à 1828, VIII, 580.

MONNIER (Claude), pasteur à Lyon, notes biographiques, XII, 481.

MONNINS, capitaine huguenot, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

MONOD (Jean), pasteur à Copenhague, notice biographique, VII, 37; XI, 233.

MONRAMÉ (Matthieu de), condamné aux galères, X, 451.

MONROND (Paul-Alexandre de), sieur de la Batie, jugement rendu contre lui, XIII, 337.

MONROY. Voy. J.-R. Merlin.

MONSANGLAR, pasteur à Corbigny, XII, 120.

MONSARAT, au colloque de Castres (1561), X, 349.

MONSOY (D.), signataire de la requête des protestants du Barrois, XI, 430.

MONSTEL, membre de l'église recueillie chez la duchesse de Bar, V, 156 et suiv.

MONT (Josias de), pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, I, 164.

MONTAGNAC, sa population protestante en 1698 et 1852, I, 212-213; — ses archives communales (1568-1792), X, 196.

MONTAIGLON (A. de), communications diverses, XI, 129, 253; XII, 248.

MONTAIGNE (Michel), un de ses arrière-neveux, évêque anglican de Québec, XII, 116.

MONTAIGU. V. Hue.

MONTALEMBERT (Dlle de), son corps traîné sur la claie à Angoulême, III, 566.

MONTAMAR, victime de la Sainte-Barthélemy, IX, 37.

MONTANDON, Pierre Davantes, auteur d'un nouveau système de notation musicale, X, 185.

MONTANDRE père et fils enfermés à la Bastille, III, 489 et suiv.

MONTANY, pasteur du Désert, VII, 463.

MONTAUBAN, monnaie frappée dans cette ville au XVIe siècle, I, 406-409; — un document pour servir à l'histoire du protestantisme, V, 258 et suiv.; — procès en interdiction du culte protestant (1683); avant-propos, VI, 423 et suiv.; — requête, VI, 425 et suiv.; — son Académie protestante, VI, 364 et suiv.; — lois et réglements de cette Académie formulés en 1600, IX, 394 et suiv.; — une lutte entre les étudiants catholiques et les étudiants calvinistes, IX, 408; — advis donné à Sa Majesté par le sieur Foucault, commissaire départi en la généralité de Montauban, sur la proposition d'exclure les habitants faisant profession de la R. P. R. des charges politiques de la ville de Montauban (1676), X, 392 et suiv.; — *Montauban justifié, et*

réponse aux fidèles de la religion réformée qui demandent : 1° si l'on peut faire son salut dans l'Église romaine; 2° s'il leur est permis, pour des avantages temporels et particulièrement en temps d'affliction, de changer de religion (1665), VI, 9.

MONTAUBERT, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

MONTAULD (Guillaume), pasteur vers 1567, IX, 297.

MONTAULT (Pierre), pasteur à Dangeau, XI, 276.

MONTAUSIER (Marquis de), église réformée recueillie eu son logis à Schlestadt, I, 162.

MONTAUSIER (Duc de), apostat, I, 49.

MONTBAILHARD (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352, 353.

MONTBAZILLAC, papiers et registres protestants conservés au château, IX, 369.

MONTBAZON (Duc de), gouverneur de Paris, prend des mesures pour sauvegarder les huguenots et le temple de Charenton de la fureur du peuple, IV, 66 et suiv.; — lettre au premier président du parlement de Normandie sur le tumulte arrivé à Charenton, IV, 88.

MONTBETON. Voy. Caumont-Montbeton.

MONTBRUN (De), nommé par l'assemblée de La Rochelle lieutenant de Lesdiguières, en Provence, IV, 473 et suiv.

MONTBRUN. Voy. Saint-André-Montbrun.

MONTCALM (Louis de), prieur de Milhau, IX, 386; — abandonne les deux tiers des revenus de son prieuré aux pauvres, après sa conversion au protestantisme, IX, 390; — notes généalogiques sur sa famille, XI, 379 et suiv.

MONTCALM-GOZON, extraits des archives de cette famille, XI, 376.

MONTCHRÉTIEN (De), émissaire de l'assemblée de La Rochelle, IV, 473.

MONTEIL (De), transféré à Saint-Malo, II, 345.

MONTEIL DE GRIGNAN, évêque d'Uzès, remoatrance du clergé de France, VI, 10.

MONTÉLIMART, érection du collége, II, 294; — Daniel Chamier, recteur, II, 295.

MONTENAY (Georgette de), demoiselle d'honneur de Jeanne d'Albret, auteur des *Emblesmes chrestiens* (1571), XIII, 129 et suiv.

MONTESCOT DE LA TOUR (Michel), pasteur à Rouen (1584), XII, 229; — réfugié à Londres, II, 26.

MONTESQUIOU, assassin du prince de Condé. Voy. Condé.

MONTET (Moyse), ancien de Montpellier, II, 89.

MONTEVRIN, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

MONTFA (De), capitaine huguenot, V, 86.

MONTFAUCON, une chapelle protestante élevée sur le lieu où fut pendu l'amiral Coligny, XIII, 117.

MONTGOMMERY, chef huguenot, reprend le Béarn sur les catholiques, III, 284; — se sauve en Angleterre à la Saint-Barthélemy, VIII, 77.

MONTGOMMERY (Mme de), morte protestante, VII, 419 et suiv.; — son exhumation, II, 349.

MONTGOMMERY DE CHANTELOU (Louis de), enfermé à la Bastille, XII, 415; — notes biographiques, XII, 416.

MONTHEILS (Jean), ancien de Mauzac, IV, 436.

MONTIGNY. Voy. Laubéran.

MONTIGNY. Voy. Rémy.

MONTIGNY, arrêté à Metz comme protestant opiniâtre, XI, 288.

MONTILLON (B.), ancien d'Annonay, réfugié en Suisse, IX, 153.

MONTLOUET. Voy. Mosnier.

MONTLOUET (Marquis de), apostat, I, 49.

MONTMARTIN, famille protestante de Bretagne, VII, 328.

MONTMARTIN, député général des églises, V, 163; — lettre sur la découverte d'un complot contre ceux de la religion de La Rochelle (1624), VII, 403 et suiv.

MONTMORENCY (Mme de), princesse de Condé, lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 265.

MONTMORENCY (Mme de), duchesse de Ventadour, lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 267.

MONTMORENCY (La connétable de), lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 361.

MONTMORENCY (Maréchal de), dédicace que lui adresse Bernard Palissy, I, 25-26; — ses craintes à la Saint-Barthélemy, VIII, 77.

MONTMORENCY (Guillaume), seigneur de Thoré, chef protestant dans le Languedoc sous Henri III (1577), VII, 396 et suiv.

MONTMORENCY (Louise de), épouse en premières noces de Ferry de Mailly, et en secondes, de Gaspard de Coligny; son livre d'Heures, II, 4-8.

MONTOLIEU (Samson), ancien de Montpellier, II, 93.

MONTPELLIER, registres de l'église protestante du grand Temple, II, 89-91; — du petit Temple, II, 92-93; — des cimetières, II, 93-94; — six registres de baptêmes, mariages et sépultures, et un registre d'abjurations, II, 95; — arrêts, édits et déclarations, II, 583; — baptêmes et mariages au Désert, II, 584; — consistoires et synodes, II, 586; — états des biens des consistoires confisqués, II, 587; — amendes, II, 590; — commencements et progrès rapides de l'église réformée (1559-1562), III, 225; — fort assiégé et pris par les huguenots, concession de trois temples, colloque des églises du ressort et colloque général des députés des pays de Languedoc, liste des églises, III, 226 et suiv.; — violences exercées au XVIIIe siècle contre les protestants pour les contraindre à faire baptiser leurs enfants à l'église catholique, III, 481 et suiv.; — rapport du lieutenant général contre Pierre Fenoilliet, évêque de Montpellier (1637-1644), V, 33 et suiv.; — découverte de deux liasses de papiers réunis en volume, appartenant au consistoire, VI, 9 et suiv.; — décision du synode provincial de 1654 sur les querelles théologiques, X, 43 et suiv.; — sa faculté de médecine au point de vue de l'histoire du protestantisme (1547-1761), XI, 445 et suiv.

MONTPENSIER (Duc de), lettre du roi de Navarre lui exprimant son refus de changer de religion, I, 153.

MONTPEZAT (De), gouverneur de Sommières en 1660, I, 487.

MONTREDON (De), agent de Rohan, IX, 304.

MONTREUIL (Anthoine), pasteur à Melun (1562), VIII, 72.

MONTREVEL (Maréchal de), Voy. La Baume.

MONTSEGON (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

MONTSOREAU (De), lettres de Henri, duc d'Anjou, et de Puygaillard, concernant la Saint-Barthélemy, XI, 120.

MONVOISIN, secrétaire du roi, XII, 281.

MOQUIN-TANDON, notice biographique sur Antoine Tandon, son aïeul, X, 425; — le corps de saint Benoît sauvé par un Genevois, XII, 459.

MORALÈS, martyr, V, 8.

MORANCÉ. Voy. Du Chesne.

MORAND (Guillaume), ministre dans le Dauphiné, X, 92.

MORANDE. Voy. Rey.

MORANGES (Guy de), dit La Garde, pasteur à Issoudun (1558), VIII, 73; — à Aurillac vers 1567, IX, 295; — assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

MORAUGUES (Louise de) ou Morogues, réfugiée à Neuchâtel, IX, 466.

MORCERF, temple démoli, IV, 116.

MORDESTI (Robert), réfugié en Suisse à la Saint-Barthélemy, X, 233.

MOREAU, famille protestante de Vitry, XI, 154.

MOREAU, ministre en Poitou (1590), IV, 322.

MOREAU (Martin et Étienne), pendus comme hérétiques, III, 529, 532.

MOREAU (Pierre), ancien de La Rochelle, VII, 273.

MOREL, famille protestante de Vitry, XI, 360, 361.

MOREL. Voy. Catinat.

MOREL, pasteur à Laon, VIII, 423, 454.

MOREL, pasteur du Vivarais, réfugié en Suisse, X, 328.

MOREL, dit Duvernet, pasteur du Désert, sa relation sur l'état des églises du Vivarais, XI, 87; — capturé, XI, 88.

MOREL (Dlle), réfugiée à Vevey, chargée du soin de douze orphelins entretenus par lord Gallway, IX, 460 et suiv.

MOREL (Antoine), dit Delorme, pasteur dans l'Agenais (1562), XII, 257.

MOREL (Claude), pasteur en Provence (1566), VIII, 76.

MOREL (D.), pasteur à Saint-Mesmes, réfugié en Hollande, VII, 428.

MOREL (François), sieur de Collonges, dit Du Buisson, pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines (1556), I, 162; — à Paris, II, 248; — président du premier synode national, II, 382; VII, 354; — retourne à Genève, II, 384; XII, 10.

MOREL (George), barbe vaudois, X, 214.
MOREL (Jean de), sieur de Thiac, député au synode national de Loudun, VIII, 150.
MOREL (Jean), exhumé et brûlé, II, 382.
MOREL (Jehan et Isaac), poursuivis extraordinairement, VII, 137.
MOREL (Judith), deuxième femme de Paul de Chenevix, III, 568.
MOREL (Lois), ministre réfugié à Londres, II, 26.
MORET (Ernest), article nécrologique, VII, 495.
MOREY (Jean de), auteur d'une chronique de l'église recueillie en la maison de la duchesse de Bar (Catherine de Navarre), V, 149 et suiv.; — fragments de cette *Chronique*, V, 283 et suiv.
MORGNY (De), ancien de Laon, VIII, 430.
MORGUES (Pierre), écuyer de la grande écurie, son mariage avec Suzanne Le Chenevix, IV, 496.
MORIÈRE (Dlle de), aux Nouvelles-Catholiques de Caen, VII, 421.
MORIERS (Jean de), sieur d'Esparon et de La Bastie, député au synode national de Loudun, VIII, 150.
MORILLON, famille réfugiée en Angleterre, VIII, 350.
MORIN, galérien, IV, 378.
MORIN, réfugié à Neuchâtel, X, 319.
MORIN (Étienne), pasteur à Caen, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 431.
MORIN (Jean), pasteur de la Saintonge, réfugié en Hollande, VII, 432.
MORIN (Pierre), ministre de Châteaudun, épouse Marie de Monginot, IV, 496.
MORIN DE LA GODERIE, réfugié en Hollande avec sa femme, IX, 308, 310.
MORISSET (Dlle), transférée à Montreuil, II, 345.
MORLAN, maître des requêtes, XII, 232.
MORNAND, ministre apostat, XI, 419.
MORNAY. Voy. Duplessis-Mornay.
MOROGUES (Alexandre de), gentilhomme de la chambre, IV, 496.
MOROGUES (Benjamin de), sa mort, XII, 282.
MORU, pasteur en Picardie, VIII, 569.
MORUS (Aaron), pasteur à Lyon, notes biographiques, XII, 486.
MORUS (Alexandre), pasteur à Paris, notice biographique, II, 475; XII, 12; — professeur à Genève, forcé de quitter sa chaire, IV, 201; — son procès devant le synode national de Loudun, VIII, 173 et suiv.
MORVILLIERS (Sieur de), gouverneur du Boulonois, se joint à Condé, VIII, 411.
MOSLÈVRES (Mathieu), dit Du Signe, ministre réfugié à Londres, II, 27.
MOSNIER, capitaine suisse; le synode de Lisy se tient dans son château, son alliance avec les d'Angennes-Montlouet, sa famille dispersée à la révocation de l'édit de Nantes, I, 460.
MOTE (Pierre), ministre réfugié en Hollande, VII, 434.
« MOUCHARD, » étymologie de ce mot, X, 111 et suiv.; 438 et suiv.; XI, 115 et suiv.
MOUCHARD (Michel), membre de l'église de Dangeau, XI, 277.
MOUCHERON (Julien de), sieur Du Boulay, enterré à Paris, XII, 369.
MOUCHY (Anthoine de), procureur du roy, à Laon, suspendu de ses fonctions, II, 24-25; VIII, 398.
MOULANS, ministre de Coutras, excès commis sur sa personne (juillet 1609), IX, 409 et suiv.; — commission donnée par le roi pour en informer et faire le procès criminel à leurs auteurs, IX, 410 et suiv.
MOULTOU (Paul), ami de Rousseau et de Voltaire, XI, 315.
MOUNTAIN, évêque anglican de Québec, XII, 116.
MOURGUES (Hilaire-Étienne et Étienne), arrêtés dans une assemblée, IV, 136.
MOURIER (Ferdinand-Louis), pasteur à Copenhague, notice biographique, VII, 36.
MOURIER (Frédéric-Moïse), pasteur à Copenhague, notice biographique, VII, 35.
MOURIER (Jean-Ferdinand), pasteur à Copenhague, notice biographique, VII, 34.
MOUSTIERS, apostat, II, 377.
MOUTON, pasteur réfugié en Suisse, XII, 300.
MOUTON (Paul), de Vitry, jeté à la voirie, XI, 143.

MOUY. Voy. VAUDRAY.

MOUZON, galérien, XI, 177.

MOY, famille protestante de Picardie, VIII, 427.

MOYNARD (MOÏSE), proposant, emprisonné à Niort, IV, 229.

MOYNE (HENRI), président en l'élection de Saintes, XI, 319.

MOYNIER (JEAN), pasteur de Nîmes, III, 44; VI, 34; — professeur de théologie et recteur du collége des Arts, III, 46; XIII, 297; — sa mort, III, 47.

MOZET (ÉTIENNE), pasteur de l'église recueillie chez Madame, V, 157-160, 284 et suiv.

MUCEL (JUST), poursuivi pour s'être marié à l'étranger, XI, 244.

MULDÈRE (CLAES DE), emprisonné à Enghien, II, 392.

MULOT (MICHEL), pasteur à Lyon, puis à Pons (1559), VIII, 74; — notes biographiques, XII, 482.

MUNTELZ (DE), diacre de l'église de Nîmes, XIII, 141.

MUNTZ (A.), entrevue du duc Christophe avec les Guise, IV, 184; — lois punissant les hérétiques en France avant la Réformation VI, 21.

MURAT, diacre de l'église de Nîmes, XIII, 141.

MURAT, pasteur en Dauphiné, chargé de recueillir les faits intéressant les églises, V, 304; VI, 340.

MURAT, pasteur à Marseille, réfugié en Suisse, IX, 152.

MURAT (CLAUDE DE), conseiller du roi, XII, 369.

MURÇAY (Comte DE). Voy. *Philippe* LE VALOIS.

MURE (JEAN-PIERRE DE), arrêté dans sa fuite et renvoyé chez lui, VII, 136.

MURET (BARTHÉLEMY), nouveau converti suspect, III, 482.

MUSIQUE religieuse au XVIe siècle, les psaumes, I, 34-35; — du psautier, I, 409 et suiv.; — de certains cantiques catholiques, VI, 130 et suiv.; — notée en chiffres, X, 185; — caractère de la musique religieuse protestante, XIII, 124.

MUSSARD (PIERRE), ministre de Lyon, VIII, 149; XII, 486; XIII, 181.

MUSSETON, galérien, XI, 90.

MUSTON, auteur d'une histoire des Vaudois, X, 93.

MUTEL, pasteur à Vouel, VIII, 442, 454.

MUTEL (FRANÇOIS), pasteur à Coucy, VIII, 444 et suiv., 454; — réfugié en Hollande, VII, 431; VIII, 469.

MUTEL (JEAN), conseiller au parlement, inhumé à Paris, XIII, 228.

MUYSSON, pasteur de l'église de la Savoie à Londres, VI, 370.

MUYSSON (JACQUES), sieur DU THOILLON, de Valenciennes, inhumé à Paris, XIII, 226.

MUYSSON (JACQUES), conseiller au parlement de Paris, réfugié avec sa femme à La Haye (1690-1697), VI, 314; IX, 310; XII, 306 et suiv.; — Avis d'un réfugié sur le célèbre « Avis aux réfugiés » (1690), XII, 409 et suiv.

MYSTICISME (Le) quiétiste en France, au début de la Réformation, sous François Ier : Lefèvre-d'Étaples, G. Briçonnet, Marguerite de Navarre, Gérard Roussel, Michel d'Arande, le curé Lecoq, VI, 449 et suiv.

N

NAGONA, député par Nérac à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

NAIL (NICOLAS), brûlé, II, 380.

NANAS (DE), pasteur en Bretagne (1560), VIII, 73.

NANCREST (Mlle DE), son abjuration moyennant pension, I, 166.

NANTES (Édit de). Voy. ÉDIT.

NANTES, la Saint-Barthélemy dans cette ville; inscription à la mémoire des maires et échevins de la cité, I, 59; — refus des magistrats de massacrer les protestants, autre inscription commémorative, I, 61; — l'Église réformée, ses temples d'autrefois et celui d'aujourd'hui, IV, 269.

NANTEUIL, son temple démoli, IV, 116.

NARCISSA, fausse légende, XI, 463.

NASSAU (Le seigneur DE), colonel de reîtres, mort à Angers, X, 4.

NASSAU (CHARLOTTE-BRABANTINE DE), duchesse DE LA TRÉMOUILLE, VI, 191 et suiv.; 201 et suiv.

NASSAU (Élisabeth de), duchesse de Bouillon, VI, 191; — lettres à sa sœur, Madame de la Trémouille, VI, 193 et suiv.; — ses enfants, VI, 199; — lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 358.

NASSAU (Flandrine de), abbesse de Sainte-Croix, lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 367.

NAUDIN (Jean), réfugié en Hollande, I, 175.

NAUDIN (Pierre), réfugié en Hollande, I, 175.

NAUDIN (P.-L.), sonnet sur la révocation de l'édit de Nantes, I, 175-176.

NAY (F. de), signataire de la supplique des réformés du Barrois, XI, 424.

NÉBEZIER (François), martyr, II, 381.

NECKER (Charles-Frédéric), aïeul de Madame de Staël, professeur de droit germanique à Genève, IV, 368.

NÉE, pasteur à Hargicourt, VIII, 568.

NÉEL (Marie), femme de Pierre Benoît; tentative d'enlèvement de ses deux filles, IX, 11.

NÉEL (Michel), sieur de La Bouillonnière, gendre du pasteur Du Bosc, se sauve en Angleterre; dragons logés et nourris à ses frais à l'auberge, II, 479 et suiv.; — leur carte à payer, II, 481, 580 et suiv.; — garnisaires à sa campagne, II, 484; — son petit-fils élevé au couvent, II, 484.

NEGREL, réfugié à Zurich, VII, 57.

NÉGREPELISSE, extraits du registre des délibérations du consistoire, II, 13-14.

NÉRAC, lettre de Catherine de Navarre aux ministres de cette église, III, 279 et suiv.

NERLHAC (Baron de), déporté, XII, 76.

NERMOUTIER (Marquis de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 379.

NERS (De), réfugié en Allemagne, précepteur en Angleterre, VII, 203.

NEUCHATEL, le Refuge, III, 620 et suiv.; — extrait d'une lettre de naturalisation, III, 621; — les réfugiés se fondent dans la population; le produit des *sachets* leur est réservé, III, 623 et suiv.; — familles anoblies, III, 624 et suiv.; — influence des réfugiés français sur le commerce, IV, 153 et suiv.; — énumération d'un certain nombre de familles réfugiées et détails biographiques, IV, 158; — liste des protestants français qui émigrèrent depuis le 6 janvier 1710 jusqu'au 28 décembre 1711, IX, 465 et suiv.; — piété et conduite des réfugiés, IX, 473 et suiv.; — nouveaux détails sur plusieurs familles, IX, 478 et suiv.; — grands sacrifices du pays de Neuchâtel pour les réfugiés, IX, 484 et suiv.; X, 90, 158 et suiv.; — liste des pasteurs réfugiés, X, 319; — lettres diverses adressées aux ministres de la classe de Neuchâtel, XII, 349 et suiv., 497 et suiv.

NEUFVILLE (Baron de), gentilhomme picard ayant droit d'exercice, XI, 480; — ses filles enfermées aux Nouvelles-Catholiques, IV, 218.

NEUTRE (Henry), réfugié à Londres, XI, 244.

NEVELET (Pierre), sieur Dosches, son éloge de Hotman, III, 445; — d'une famille protestante de Vitry, XI, 153, 360.

NEVEU (Pierre), membre de l'église de Dangeau, XI, 277.

NICE (Gantelme de), étudiant à Nîmes, III, 46.

NICOL (Barthélemy), ancien de Lunel, député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

NICOLAS (Baptiste), apostat, II, 378.

NICOLAS (Jean-Baptiste), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

NICOLAS (Louis), consul de Sainte-Euphémie, huguenot opiniâtre, V, 316.

NICOLAS (Michel), professeur à Montauban; coup d'œil général sur les Académies protestantes, II, 43-49; — leur organisation, II, 155-167; — leurs tendances diverses, II, 320-332; — les écoles primaires et les colléges, IV, 497 et suiv.; — l'Académie de Die, V, 179 et suiv.; — l'Académie de Montauban, VI, 242 et suiv.

NICOLE, prédicateur, arrêté et brûlé en 1546, I, 84-86.

NICOLE (Nicolas), galérien, VIII, 517.

NICOLLE (Jehan), imprimeur, ajourné, X, 37; XI, 254.

NIMAYE (Henry de), banni du Cateau, III, 529, 532.

NIMES, son école de théologie ou Académie, II, 543; XIII, 169; — sa fondation; conseils de Guillaume Tuffan; sa composition, son organisation, II, 545 et suiv.; — professeurs qui

s'y sont succédé, III, 43 et suiv.; — son église, III, 228; — suites d'une assemblée dans les environs de Nîmes, IV, 134, 179; — archives du consistoire, catalogue analytique des manuscrits qui s'y trouvent, VI, 11 et suiv.; — Société des enfants de Nîmes renouvelée en 1702, X, 278 et suiv.; — le collége des Arts fondé sous François Ier et détruit sous Louis XIV, détails biographiques sur ses professeurs, XIII, 288 et suiv.; — assemblée générale des députés de toutes les églises de France (1615); traité d'alliance avec le prince de Condé : les eglises renouvelleront le serment d'union formulé par le synode de Privas, XIV, 50 et suiv.; — harangue des députés au roi, prononcée par le sieur de Berteville le 3 janvier 1616, XIV, 51 et suiv.; — les articles présentés au roi par le prince de Condé pour la paix, avec les députés joints avec lui; la réponse de Sa Majesté sur lesdits articles; lettre des députés à Messieurs du conseil des églises de l'Isle-de-France, Picardie, Champagne et pays Chartrain, XIV, 53 et suiv.

NIQUET (Spire), libraire, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 42.

NISSOLLE (Jean), marchand de la ville de Ganges, réfugié en Suisse (1685), récit de sa fuite et de ses souffrances, X, 442 et suiv.; XI, 39 et suiv.

NIVELINES (De), tué à la défense de Saint-Alban, X, 112.

NIVET (Sainctin), brûlé, II, 380.

NIVOCHE, membre de l'église de Dangeau, XI, 277.

NOAILLES (Duc de), commandant en chef dans le Languedoc; lettres que lui adressent plusieurs prélats sur des conversions de calvinistes, I, 114-116, 167-173.

NOALHAC (De) assiste à l'assemblée de Milhac (1573), X, 352.

NOBLE (Claude), consul de Sainte-Euphémie, calviniste opiniâtre, V, 316.

NOBLESSE PROTESTANTE, sa conversion au XVIIe siècle, I, 46-50; — en Basse-Normandie après la révocation de l'édit de Nantes (1685-1700), VII, 417 et suiv.

NOBLET (Matthieu), graveur à Paris, XIII, 229

NOCRÉ (Jean), de Metz, sa constance, XI, 179.

NOEL, pasteur en Normandie vers 1567, IX, 294.

NOGENTEL (Isaac de), pasteur à Château-Thierry, VIII, 429; — notes biographiques, VIII, 430; — sa famille avait droit d'exercice, VIII, 440, 441; — son vrai nom d'après son acte de mariage, X, 2 et suiv.

NOGINES (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

NOGUIER, proposant, III, 50; — pasteur dans le Bas-Languedoc, X, 49.

NOGUIER, pasteur de Bernis, prêté à Lyon, XII, 487.

NOGUIER, pasteur à Saint-Chaptes, réfugié en Suisse, IX, 152.

NOGUIER (Jean-Jacques), pasteur à Boucoiran, réfugié en Hollande, VII, 431.

NOLIBOIS, galérien, XI, 177.

NOLLIERS (Dlles de), mises aux Nouvelles-Catholiques, IV, 218.

NORMANDIE, épisode des dernières persécutions religieuses (1751), IX, 11 et suiv.

NORMANDIE (Laurent de), réfugié à Genève, II, 512; VIII, 396; — notes biographiques, VIII, 601.

NORT (De), ministre de La Rochelle, IV, 321; — pasteur à Toulouse, XI, 259; — lettre à Calvin, XIV, 331.

NOSTRY (Pierre), pasteur à Buzancey vers 1567, IX, 296.

NOUEL, emprisonné à Lyon, XI, 60.

NOUGIER, persécuté, essaye de sortir de France, X, 443.

NOUGUIER, nouveau catholique suspect, III, 482.

NOUSSILLE, emprisonné à Niort, IV, 233.

NOUVEL, enfermé au fort de Brescou, XII, 76.

NOUY ou NOÉ (Antoine), galérien, I, 51, 57.

NOYER (Paulle) épouse le pasteur de Vesc, X, 340.

NUMISMATIQUE ANTIPROTESTANTE des papes et des rois de France (1555-1685), médailles frappées en souvenir des victoires remportées sur l'hérésie, VIII, 100 et suiv., 264 et suiv., 487 et suiv.

NYON, secrétaire de Duplessis-Mornay, sa mort, XII, 34.

NYSSIER (Hugues), brûlé à Paris, XI, 256.

O

O'BERN (Jean), pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 224.

OBRECHT, prêteur royal à Strasbourg, apostat, III, 62 et suiv.

OBRY (Jean), avocat au parlement et notaire royal, auteur de *La persécution de l'église de Metz* (1690), VI, 309 et suiv.; — son arrestation, XI, 286.

OBUSIER, famille réfugiée à Anvers, V, 505.

ODIER (Charles), ajourné comme sacrilége, XI, 244.

ODINET (Jehan), pasteur vers 1567, IX, 296.

ŒDOUL (Jean), consul de Saint-André, calviniste opiniâtre, V, 316.

ŒUVRE HISTORIQUE (L'), la discipline et les synodes nationaux prescrivent de dresser des mémoires de toutes les choses notables pour le fait de la religion, I, 323-325; XI, 409; — deux décisions de synodes du Désert, II, 88-89; — trois décisions des synodes de Lyon, de Saintonge, de Vitré, II, 579; — commentaire de Matthieu de Larroque sur l'art. 33 de la Discipline, VI, 339 et suiv.; — délibération du synode provincial du Dauphiné (29 juin 1622), VI, 340.

OFFRÉ, ancien, abjure secrètement, III, 500.

OGIER, galérien, XIV, 253.

OLBREUSE (Mme d') est forcée de renvoyer de jeunes protestantes à qui elle avait donné asile pendant les dragonnades, VI, 59.

OLHOGARAY (Bertrand), professeur à Die, V, 308.

OLIVETAN (Robert), premier éditeur de la Bible protestante française, considéré à tort comme premier traducteur, I, 76; — parent de Calvin, I, 77; — invité à donner une édition exacte de la Bible en français; comment il accomplit cette œuvre, I, 79-80; — quels sont les trois personnages à qui il adresse l'apologie mise en tête de sa traduction? X, 211 et suiv.; — l'édition du N. T. de 1539; un dizain aux lecteurs, XII, 113 et suiv.

OLIVIER, ancien de Montpellier, II, 92.

OLIVIER. Voy. Papus.

OLIVIER, pseudonyme de Vivens, XII, 539.

OLIVIER, pasteur à Tarascon (1559), VIII, 76.

OLIVIER, pasteur à Nîmes, XIII, 143.

OLIVIER, ministre à Pau, réfugié en Hollande, VII, 428; IX, 309.

OLIVIER (Dlle), réfugiée en Suisse, XIII, 152.

OLIVIER (Jacques), ou Olive, galérien, I, 57.

OLIVIER (Jacques), pasteur du Désert, plusieurs lettres sur l'état des églises sous la croix, V, 262; — appelé à Bordeaux, VI, 338; — lettre à l'intendant Le Nain, IX, 250.

OLLIER, pasteur du Mas-d'Azil, sa conduite pendant le siége, V, 108.

OLLIER (Pierre), pasteur à Montauban et professeur, détails biographiques, ses écrits, II, 331; VI, 249; — diplôme de maître ès arts délivré par lui en 1628, VI, 365 et suiv.

OLLIVIER, pharmacien à Marchenoir, XII, 45.

OMEL, prisonnier au fort de Brescou, IV, 372.

OMO (André), pasteur en Dauphiné vers 1567, IX, 297.

OR (François d'), pasteur à Sedan, XII, 16.

« ORACLE (L') de Charenton sur les soupçons d'aujourd'huy, » pamphlet, IV, 40.

ORANGE, lettre à Louvois sur la conversion de cette ville, III, 157; — lettre des ministres persécutés au synode wallon de Rotterdam, VI, 368 et suiv.; — émigration des protestants du Languedoc dans cette principauté en 1698, biens des fugitifs en régie, XII, 233.

ORANGE (Princesse d'), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 363.

ORIGNAC (Dlle d'), transférée à Amiens, II, 345.

ORILLARD (Daniel), pasteur à Saintes, réfugié en Hollande, VII, 430.

ORLÉANAIS, liste des pasteurs de la province (1557-1793), XI, 420; XII, 7, 119 et suiv.

ORLÉANS (Dlles d'), victimes de la Saint-Barthélemy, IX, 41.

ORLÉANS (Anne-Marie-Louise d'), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 264.

ORLÉANS (Louis d') sonnet sur la mort de l'amiral Coligny, III, 538 et suiv.

ORLIE (Mme d'), enfermée dans un couvent, III, 499.

ORPHELINAT fondé par lord Galway à Vevey, IX, 459 et suiv.

ORTE (Vicomte d') refuse d'égorger les protestants, I, 60, 61 ; — ce refus est-il certain ? I, 208-211 ; — raisons pour et contre, I, 488-490 ; XI, 13, 116 et suiv.; XII, 239 et suiv.

ORTEGA (Catalina de), condamnée par l'Inquisition, XI, 339.

ORTHEZ, Académie protestante fondée par Jeanne d'Albret en 1566 : transformation du collége de Lescar, III, 281 ; — inscription sur le portail, III, 282 ; — but de la fondation ; entretenue au moyen des biens ecclésiastiques saisis, III, 283 ; — transférée à Lescar, puis rétablie à Orthez, III, 284 et suiv.; — érigée en Université, III, 286 ; — translation à Lescar, III, 288 et suiv.; — délibération du corps des professeurs, députation à Henri IV, décadence de l'Académie, III, 289 et suiv.; — son retour à Orthez, III, 290 ; — sa suppression, III, 291 et suiv.

OSLÉTI (Pierre), pasteur à Bédarieux vers 1567, IX, 297.

OSMONT, famille protestante de Normandie, XI, 6.

OSMONT DE COURTISIGNY (Dlle), aux Nouvelles-Catholiques de Caen, VII, 421.

OSTERWALD (J.-F.) revoit la Bible d'Olivetan, I, 80 ; — pasteur à Neuchâtel, X, 94.

OSTERWALD (Jean-Rodolphe), pasteur de l'église française de Bâle, IV, 132 ; — nécrologie du pasteur Pierre Roques, V, 525.

OSTOME, famille protestante de Vitry, XI, 152 et suiv., 360.

OUDEN, apostat, II, 379.

OUDERT (Gambine), dame de Juvigny, marraine de Paul Chenevix, IV, 494.

OUDIN (Remi, dit Casimir), notice biographique, VIII, 608.

OUMERKERKE (D'), feld-maréchal hollandais, X, 315.

OUNOUS, famille protestante du pays de Foix, III, 616.

OUNY (Ésaïe), ancien de Montpellier, II, 89.

OUVRAGES offerts à la Société, I, 20, 21, 70-72, 136-140, 240-244, 346-350, 428-432.

OYSEAU, pasteur à Nantes (1569), VII, 329.

OYSEAU, sieur de La Teillaye, pasteur à Châteaubriant et à Vieillevigne, VII, 329.

OZAN, ancien de Saumur, député au synode d'Alençon pour assister Amyraut, XIII, 43.

OZANNE (D'), capitaine de cavalerie, réfugié, VII, 203.

P

PACIUS (Julius), recteur du collége des Arts à Nîmes, III, 45 ; XIII, 298.

PACOLET (Imbert), proposé pour recteur du collége des Arts à Nîmes, XIII, 288 et suiv.

PACQUERON, notable protestant de Vitry, XI, 152, 153.

PACQUET, ministre du prince Porcien, IV, 197.

PACQUIN (Nicolas), de Metz, arrêté comme calviniste opiniâtre, XI, 288.

PADILLA (Cristoval de), condamné au feu par l'Inquisition, XI, 337.

PADYÉ (Pierre), ancien de Mauzac, IV, 436.

PAGÈS (Jean), pasteur à Château-Thierry, VIII, 430, 441 et suiv., 454 et suiv.; IX, 275.

PAGÈS (Philippe), ancien de Lodève, III, 228.

PAGESI (P.), pasteur à Lyon, XII, 482.

PAILLARD (Simon), ajourné (1534), X, 37 ; XI, 254.

PAIN (Daniel), pasteur de Fontenay, réfugié en Hollande, V, 372 ; VII, 428.

PAISANT, famille protestante de Normandie, XI, 6.

PAJANI, pasteur à Lyon (1565), XII, 482.

PAJON (Claude), pasteur à Orléans, XII, 8; — à Marchenoir, XII, 43; — réfuté par Jurieu, II, 328; XII, 43.

PALESVILLE (De), veuve du pasteur Bonafous, XII, 66.

PALIEROLS (Dlle de), dialogue que lui adresse Pelisson au sujet de l'apostasie de sa sœur, XI, 96.

PALISSY (Bernard), son récit de la fondation de l'église réformée de Saintes, avant-propos, I, 23-25; — son surnom, sa résidence à la tuilerie, son premier ouvrage, sa vignette et sa légende, dédicace au maréchal de Montmorency, lettres à la reine-mère, I, 26-27; — au connétable, I, 27-28; — apostrophe au lecteur, I, 28; — comment il a été amené à écrire son livre, I, 29-30; — folies que contient la tête des hommes, ou philosophie *alchimistale*, I, 30-33; — dialogue avec l'Histoire, I, 33-34; — les premiers Réformés et les premières persécutions, I, 83 et suiv.; — arrestation de Philibert Hamelin, Palissy implore les magistrats de Saintes pour lui, I, 86-88; — prédication d'un artisan, I, 88-89; — arrivée du ministre La Place, I, 89; — de M. de La Boissière, premiers effets de la réformation sur les mœurs, I, 90; — calomnies contre les Réformés, I, 91; — progrès de la Réforme, I, 92; — persécutions, I, 93-94; — état actuel de quelques endroits qu'il a décrits, II, 234-237; — peintre, ouvrier de terre, inventeur des rustiques figulines, d'après l'édition originale de ses *Discours admirables*, II, 522; X, 176; — dessins de vaisselle ornementale, II, 540; — d'écritoire, II, 541; — devant l'Académie des sciences en 1854, III, 4 et suiv.; — mort prisonnier à la Bastille, XI, 136; — une monographie de son œuvre et de son école, XI, 405 et suiv.; — la vignette dite « de Bernard Palissy » lui est-elle particulière? XI, 252, 322; XIII, 277; — son atelier dans une des tours des remparts de Saintes (1562), XII, 135 et suiv.; — son portrait, XII, 140; — découverte de son fourneau dans le sous-sol du Carrousel, XIV, 340 et suiv.

PALLARDY, pasteur du Poitou, réfugié en Hollande, VII, 429.

PALLUARD, pasteur à Lyon (1566), XII, 483.

PALOT, famille protestante de Vitry, XI, 360.

PANAT (Vicomte de) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

PANDIN (Gaspard), sieur Du Chail, condamné à l'amende, V, 309 et suiv.

PANDIN (Marie), demoiselle de Chateauneuf, mise en liberté en 1754; son mariage avec Louis-César de Clervaux de Saint-Christophe, V, 10 et suiv.

PANIS (Lucas) assiste au colloque de Castres (1561), X, 349.

« PAPE (Le) à la question, » chanson du XVIe siècle, X, 221 et suiv.

PAPE (Jacques), sieur de Saint-Auban, chef huguenot, II, 319.

PAPILLON (Thomas), avocat et ancien du consistoire de Paris, II, 476; XII, 14; — son appel au synode de Loudun, VIII, 173, 175 et suiv.

PAPIN (Denis), notice biographique, I, 197 et suiv.

PAPIN (Denis), ancien de Blois, député au synode de Loudun, VIII, 150.

PAPIN (Georges), ancien de La Rochelle, VII, 273.

PAPIN (Isaac), partisan des idées de Pajon, II, 328.

PAPIN (Jean). pasteur de Saint-Savinien, réfugié en Hollande, VII, 434.

PAPON (Jacques), pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 223.

PAPUS, dit La Rouvière ou Olivier, exécuté à Montpellier en 1695, X, 269 et suiv.

PAQUETTE, prétendue possédée, VIII, 422.

PARABÈRE, gouverneur de Beaucaire, XI, 469.

PARADEZ (De), pasteur du Languedoc, réfugié en Suisse, IX, 153.

PARADEZ (Jean), enfermé au château de Vincennes, IV, 123; — à la Bastille, IV, 128; — au château de Guise, II, 563; IV, 205; — permission à sa femme de le visiter, IV, 206; — mis en liberté, IV, 209.

PARADIS (Jacques), converti par les jésuites, retourne à la religion réformée, XIII, 302 et suiv.

PARAFORT (De), commandant pour Rohan dans les Cévennes, XIII, 145 et suiv.

PARDAILLAN (De), chef protestant en Poitou, V, 298; XIV, 54.

PARDAILLAN (Henriette de), demoiselle d'honneur de la duchesse de Bar, XII, 276.

PARENT, sieur du Préau, pasteur à Vitré (1594), VII, 330.

PARENT (Claude), pasteur à Caen (1579), XI, 5.

PARENT (Nicolas), pasteur à Neuchâtel, IX, 482.

PARENTEAU, secrétaire du prince de Condé, IX, 40.

PARENTEAU (Philippe de), sieur de Saintemaison, détails biographiques et généalogiques, VIII, 445, 520 et suiv.

PARFOURRU (De), aux Nouveaux-Catholiques de Saint-Lô, VII, 422.

PARFOURRU (Dlle de), aux Nouvelles-Catholiques de Caen, VII, 421.

PARIS, église réformée, règlement sur la distribution des aumônes (1561), I, 254-259; — ses deux temples sous l'édit de Nantes : temple d'Ablon, II, 247-288; — l'ancienne église et ses pasteurs, II, 379 et suiv.; — ses martyrs, II, 380 et suiv.; — premier synode national, II, 382; — Catherine de Médicis se rapproche des Réformés, leur sort après le colloque de Poissy, II, 383; — liste des pasteurs, II, 383 et suiv., 471 et suiv.; — rectifications et nouveaux détails, II, 497 et suiv.; — ses deux temples sous l'édit de Nantes : temple d'Ablon, lettres de Henri IV et du duc de La Force, profession de foi d'un cordelier, III, 148 et suiv.; — ses deux temples sous l'édit de Nantes : temple de Charenton, titres authentiques, documents officiels, III, 418 et suiv.; — depuis la mort de Henri IV (1610) jusqu'à l'incendie du premier temple (1621) : situation des huguenots après la mort de Henri IV, III, 540 et suiv.; — liste complète des pasteurs et des anciens de l'église de Paris (de 1555 à 1685), XII, 9 et suiv.

PARIS, prisonnier à Aigues-Mortes, XI, 46.

PARLEMENT de Bordeaux : arrêt qui déclare le feu sieur du Journiac, nouveau converty, estre mort coupable du crime de relaps et apostasie, pour réparation duquel ordonne que sa mémoire demeurera éteinte, supprimée et condamnée à perpétuité, III, 188 et suiv.

PARLEMENT de Grenoble : protestants fugitifs arrêtés et poursuivis (1685-1687); relevé des condamnations prononcées, VII, 135 et suiv.; VIII, 298 et suiv.; — arrêt de mort contre Ranc et autres condamnations prononcées contre des protestants, XIII, 335 et suiv.

PARLEMENT de Metz, établi par édit de Louis XIII; les premiers conseillers, III, 566 et suiv. (Voy. *Paul de* Chenevix).

PARLEMENT de Paris : arrêt qui suspend le procureur du roy à Laon pour connivence avec les hérétiques, II, 24-25; — extraits des registres relatifs à l'introduction du luthéranisme et aux premières poursuites contre les hérétiques, III, 21 et suiv.; — arrêt du 20 février 1682, en application de la déclaration contre les relaps, V, 309 et suiv.; — séance du 9 février 1787 : discours du conseiller Robert de Saint-Vincent sur l'état civil des protestants, V, 424 et suiv.; — arrêt, V, 444; — arrêt ordonnant la démolition du temple de La Rochelle (1685), VII, 270 et suiv.; — extraits inédits des registres rédigés par le greffier Dongois (1533-1685), VIII, 62 et suiv.; — arrêt du 7 février 1554 sur les écoles buissonnières, VIII, 274.

PARLEMENT de Toulouse : extrait de ses registres (21 avril 1540); défense aux maîtres d'école et tous autres de lire et interpréter publiquement les épîtres de saint Paul et autres livres de la sainte Écriture, XIII, 202.

PARMENTIER (Philippe), brûlé, II, 383.

PARNASSE (Philippe), pasteur à Pons (1565), VIII, 74.

PARPAILLE. Voy. Perrin.

« PARPAILLOT, » quelle est la véritable origine et la signification de ce sobriquet? VIII, 129; IX, 20, 209, 284, 379; X, 11, 109, 206; XI, 11, 328.

PARRACHEY (Jacques), pasteur du pays de Neuchâtel, prêté à Vienne, XII, 351, 359.

PARRAN (Jean), mis à l'ameude, III, 9.

PARTHENAY-L'ARCHEVÊQUE (Catherine de), fille unique de M. de Soubise, II, 427; — mère de Henri de Rohan, XIII, 306 et suiv.; — lettre probablement adressée par elle à la reine Élisabeth (entre 1586 et 1603), XIII, 313 et suiv.

PARTHENAY-L'ARCHEVÊQUE (J. de), sieur de Soubise, chef huguenot, II, 426; — conseiller de Jeanne d'Albret, III, 125 et suiv., 132; — défenseur de Lyon en 1562, XIII, 306.

PASCAL (Alexandre de), conseiller au parlement de Grenoble; sa veuve réfugiée en Suisse, IX, 466.

PASCAL (André), calviniste obstiné, V, 317.

PASCAL (Pierre), procureur à Toulouse, mort à Paris, XII, 280.
PASCALIN, descendant de réfugiés du Dauphiné, II, 242.
PASCALIS, ajourné (1534), X, 37; XI, 254
PASCALLET (Jacques), emprisonné au château de Pons, VII, 436.
PAS-FEUQUIÈRES (François de), ancien ambassadeur, ses ouvrages, XI, 414.
PAS-FEUQUIÈRES (Suzanne de), sa naissance, X, 108.
PASQUANT, ministre à La Rochefoucauld (1590), IV, 323.
PASQUET, placet pour qu'on lui rende sa fille âgée de cinq ans, II, 359 et suiv.
PASQUIER. V. Bacuot.
PASQUIER, pasteur à Vitré (1563), VII, 330.
PASQUIER, pasteur à Montpellier (1559), VIII, 75.
PASQUIER, ministre à Lusignan (1590), IV, 321.
PASSERAT (Jean), détails biographiques et littéraires, IV, 331 et suiv.; — deux pièces inédites présentant sous leur jour véritable ses opinions religieuses et pouvant servir de suite à la *Satire Ménippée*, IV, 346 et suiv.
PASSIS (De), médecin, V, 307.
PASSY (De). Voy. Spifame.
PASTEL (Jacques), galérien, mis en liberté pour aller servir dans les Grands-Grenadiers du roi de Prusse (1724), VI, 270 et suiv.
PASTEURS des églises réformées : liste de 116 pasteurs et leur entretien en 1590, IV, 320; — en 1611, VII, 18; — liste de 121 pasteurs envoyés par l'église de Genève aux églises de France (1555-1556), VIII, 72 et suiv.; — liste des pasteurs de France au XVIe siècle (1567), IX, 293 et suiv.
PASTOUREAU. Voy. Décoliers.
PATINEAU, chirurgien à Dangeau, XI, 277.
PATRAS (Joachim), sieur de Thévalles, emprisonné à la Bastille, converti par Bossuet, IV, 213 et suiv.
PATRIARCHE (Servais), pendu, III, 529; — son interrogatoire, III, 531.
PATRIS, consul de Montpellier, II, 93.
PAUL, ancien de Montpellier, X, 49.
PAUL (Pierre), conseiller à la chambre de l'Édit, se réfugie à Genève, III, 376.
PAULCHARD, galérien, XIII, 336.
PAULET, pasteur d'Uzès, VIII, 192 et suiv.; X, 49.
PAULET (Isabeau), confesseur de la foi réformée (1674-1683), V, 259; XII, 169 et suiv., 264.
PAULET (Jean), apostat, II, 377.
PAULIAN, pasteur apostat, XIII, 172.
PAULIAN (D^lle de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 381.
PAULIN (Vicomte de) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 351.
PAULMIER, pasteur à Niort, IX, 294.
PAULMIER (Jacques), pasteur à Layrac, IX, 296.
PAULMIER (Pierre), pasteur à Mâcon, IX, 297.
PAUMIER, pasteur à Caen (1558), VIII, 73.
PAUMIER (L.-D.), la Saint-Barthélemy en Normandie, VI, 465; — autre communication, V, 403; — nécrologie, XIV, 391.
PAUNEAU, pasteur à Clairac, XII, 346.
PAUQUE (Françoise) trahit le ministre Papus, X, 273.
PAUVANT ou Pavannes, connu sous le nom d'*Ermite de Livry*, martyr, II, 379; X, 219.
PAVILLE, notaire à Montpellier, II, 93.
PAVILLOY, médecin, arrêté avec Cardel, IV, 121; — prisonnier au Pont-de-l'Arche, IV, 372; — à la Bastille, XII, 473.
PAYAN (Jean), ministre à Montpellier, II, 90.
PAYEN (Paul), procureur au Châtelet, III, 432.
PAYNE, chapelain de l'ambassade anglaise à Constantinople, X, 252, 401, 414; XI, 72, 186.
PAYSSERAN, ancien de Mauzac, IV, 435.
PECHELS (De), consul de Montauban, IX, 407.
PECHERÉ (De), envoyé par le roi de Navarre au duc de Montpensier avec une lettre où il refuse de changer de religion, I, 153-154.
PEIRE (Jean), ou Pierre, galérien, I, 56.

PELADAN (Michel), sauf-conduit qu'il obtient du maréchal de Villars en 1704, VII, 81 et suiv.; — sa famille, anciens papiers, VII, 82 et suiv.
PELECUER (André), galérien, IV, 378.
PÉLERIN (Adrien), ancien de Saint-Quentin, VIII, 444.
PÉLERIN (Élisabeth), réfugiée de Picardie, VIII, 453.
PELET, chirurgien, membre de l'église de Dangeau, XI, 277, 279.
PELET, pasteur à Lyon, XII, 483.
PELET (A.), diverses communications, XI, 156; XII, 433.
PELIN, réfugié en Suisse, X, 158.
PELISSARI (Claire), première femme de Samuel d'Aubigné, VIII, 230.
PÉLISSIER (Guillaume), évêque de Montpellier, XI, 461.
PÉLISSIER (Susanne), poursuivie extraordinairement, VII, 136.
PELISSON, académicien, son abjuration, la *caisse Pelisson*, sa mort au point de vue religieux, IV, 521 et suiv.; — détails biographiques, VI, 71 et suiv.; — deux lettres sur sa mort (1693), VII, 27 et suiv.; — lettre à un membre du consistoire de l'église réformée de Paris sur la vocation adressée à Daillé fils (1658), VII, 130 et suiv.; — dialogue, à Mademoiselle de Palierols, XI, 96; — sonnet sur les convertisseurs de sa Compagnie (1682), XII, 431.
PELLANTIER (Jacques), poursuivi extraordinairement, VII, 137.
PELLAT (Alexandre), apostat, II, 378
PELLAT (Moïse), poursuivi extraordinairement, VII, 135.
PELLET (Estienne), arrêté dans une assemblée, IV, 136.
PELLISSIER, pasteur du Désert, XII, 122.
PELOQUIN (Étienne), brûlé, II, 380.
PENA (François), médecin du roi, XII, 279.
PENEL (Isaac), sieur de Brebelle, inhumé à Paris, XII, 373.
PENESSE, pasteur du Languedoc, réfugié en Suisse, IX, 152.
PENNA (Pierre de), pasteur du Périgord, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 434.
PEPIN (André), arrêté dans une assemblée, IV, 135.
PEPIN (Jean), pasteur de Saint-Savinien, réfugié en Hollande, V, 372
PÉRARD, famille protestante de Vitry, XI, 155, 360.
PÉRAU (Isaac), pasteur de Villiers, réfugié en Hollande, VII, 429.
PÉRAUD (Marquis de), fondateur de l'Académie de Nîmes, XIII, 169; — on ignore s'il était protestant, XIII, 174.
PÉRAULD, pasteur du Poitou, réfugié en Hollande, VII, 432.
PERAY (Marquis de), réfugié en Hollande, XI, 94, 103.
PÉRÉGRINE (Anne) abjure le calvinisme, II, 378.
PÉRÈS (Marc), réfugié à Bâle, XII, 265.
PÉREZ (Antoine), professeur à Montauban, sa thèse, II, 158; — notes biographiques, VI, 255; XII, 62.
PÉRIER (Charles), libraire, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 42.
PÉRILLAU, ministre aux Herbiers, IV, 322; — lettre que lui adresse Casaubon, II, 290.
PÉRILLAUT (Moyse), pasteur de l'Ile-Bouchard, réfugié en Hollande, VII, 429.
PÉROCELLY, chapelain de Condé, son rôle au synode de La Ferté-sous-Jouarre (1564), d'après un espion de Granvelle, IV, 197 et suiv.; — sa fille, épouse de Parenteau, secrétaire de Condé, tuée à la Saint-Barthélemy, IX, 40.
PERRAULT, pasteur du pays de Gex, VII, 332; — réfugié en Suisse, IX, 152.
PERREAUX, pasteur à Mâcon, VII, 470.
PERREAUX (Jean), pasteur d'Orléans, député au synode de Loudun, VIII, 150.
PERREGAUX (Général de), descendant de réfugiés par sa mère, IV, 158.
PERRENDET, docteur ès lois, réfugié en Suisse, X, 322.
PERRIER, pasteur du Désert, VII, 462.
PERRIÈRE (Mlle de), réfugiée en Hollande, VII, 200.
PERRIN (Claude), pasteur dans le Berry vers 1567, IX, 296.
PERRIN (Jacques), sieur de La Treille, gentilhomme protestant du Dauphiné, VII, 171.
PERRIN (Jean), sieur de Parpaille, martyr, VIII, 275; XI, 468.

PERRISSE, famille réfugiée à Neuchâtel, IV, 159.
PERROCHET (Claude), pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 164.
PERRON, famille réfugiée en Allemagne, IX, 29.
PERROT, pasteur à Genève (1584), un autographe, XII, 228; — partisan de la réunion des églises, III, 445.
PERROT, pasteur d'Argenton, VII, 355.
PERROT, pasteur à Neuchâtel, X, 165, 322.
PERROT (De), pasteur à Serrières, professeur en théologie, IX, 481.
PERROT d'ABLANCOURT (Nicolas), académicien en 1637, IV, 517; — ses sentiments religieux, IV, 520 et suiv.
PERROTTE, famille protestante de Normandie, XI, 6.
PERRUQUET (Noel), sieur de La Mulonnière, pasteur en Bretagne, VII, 330.
PERSÉCUTIONS, tableau général des persécutions exercées contre les protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la Révolution française (1685-1789), extrait de la *France protestante* : assemblées surprises, prédicateurs exécutés, galériens pour cause de religion, VI, 81 et suiv.; — déportations dans les colonies d'Amérique, protestants traînés sur la claie ou déterrés et jetés à la voierie, enfermés dans des prisons d'État, VI, 381 et suiv.; — le père Ricotier et les persécutions dans l'Agenais (1672), VI, 413 et suiv.; — les dernières persécutions sous Louis XIV (1711-1715), VII, 496 et suiv.
PESÉ (Veuve Jean), membre de l'église de Dangeau, XI, 277.
PETINEAU (Jean), membre du consistoire de Dangeau, XI, 279.
PETIT, ministre à La Rochelle (1590), IV, 321.
PETIT, pasteur dans l'Agenais, XII, 15; XIII, 317.
PETIT, ministre de la Guienne, réfugié en Hollande, VII, 429.
PETIT, pasteur d'Orange, VI, 370.
PETIT (François), pasteur et professeur à Nîmes, écrit en faveur de la réunion des églises, IX, 112.
PETIT (Guillaume de), lieutenant colonel, descendant de réfugiés, IX, 118; X, 196.
PETIT (Henry), ancien de l'église française de Berne, IV, 5.
PETIT (Jean), notaire à Nîmes, VI, 40.
PETIT (Oudin), libraire, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 41.
PETIT (Pierre), sieur Du Chesnoy, avocat au parlement de Paris, épouse Marie Guillemart, IV, 495.
PETIT (P.), de Lemé, diverses communications, VII, 369; XII, 7.
PETIT (Samuel), professeur de grec, III, 47; — principal du collége des Arts à Nîmes, XIII, 299 et suiv.; — suspect à ses coreligionnaires, II, 324; — commissaire dans l'affaire Testard et Amyraut, XIII, 60.
PETIT (Vallentin) tente d'enlever un prisonnier protestant, III, 526; — gracié, 529, 531.
PETITOT (Jean), peintre en émail, sa vie et son œuvre, X, 175; — livre de famille écrit par lui et contenant plusieurs dessins, IX, 305 et suiv.; — continué jusqu'en 1844, IX, 306 et suiv.; — reproduction de la préface, détails biographiques, IX, 419 et suiv.; — ses enfants implorent Louis XIV en sa faveur, XI, 218.
PETITPIERRE (Thomas), curé, puis pasteur dans la principauté de Neuchâtel, IV, 156.
PETITPIERRE (H.-D.), pasteur à Neuchâtel, extraits de lettres écrites à J.-J. Rousseau, rectification, V, 136 et suiv.
PETOULE, pasteur de Duras, XII, 417.
PEYRAT (Napoléon), le siége du Mas-d'Azil, III, 611 et suiv.; — le capitaine Dusson, V, 78 et suiv.
PEYRAT (Pierre), capitaine, lutte tout un jour contre 12,000 hommes et se retire au Mas-d'Azil, III, 615.
PEYREMALES (De), lieutenant particulier au présidial de Nîmes, commissaire pour l'exécution de l'édit, XIII, 304 et suiv.
PEYRIQUES (Isabeau), déportée aux Antilles, XI, 155.
PEYROL, famille réfugiée, anoblie par le prince de Neuchâtel, X, 336.
PEYROL, avocat de Montpellier, réfugié en Suisse, IX, 153; X, 319.
PEYROL (Daniel), pasteur à Montpellier, II, 92; XII, 213; — professeur à Nîmes, III, 47; IX, 112; — notice biographique, IX, 113.
PEYROL (Jean), pasteur de Nîmes; sa veuve, Marie Latour, réfugiée en Suisse, IX, 469.
PEYRONNET, ancien de Nîmes, X, 45.
PEYROT, pasteur du Désert, II, 585;

V, 210; — secrétaire de deux synodes, II, 88.

PFEFFEL, jurisconsulte du roi à Versailles, frère du fabuliste, V, 228, 343.

PHÉLIPEAUX, ancien de Bordeaux, XII, 417.

PHÉLIPEAUX (Dme A.), lettre de convocation à Mme de la Trémouille, X, 376.

PHILIBERT, duc de Savoie, sa réponse aux seigneurs de Bâle au sujet de la veuve de Coligny, IV, 467, 469; — sa conduite envers les protestants fugitifs à la Saint-Barthélemy, X, 232.

PHILIBERT (Françoise et Marie), réfugiées en Suisse, IX, 466.

PHILION. pasteur d'Aigues-Vives, député du colloque de Nîmes, XIII, 140, 142.

PHILIPONNEAU DE HAUTECOUR (Henry), professeur de théologie et recteur de l'Académie de Saumur, I, 311; — réfugié en Hollande, VII, 429.

PHILIPOT (Jacques), pasteur de Clairac, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 430; XII, 15, 346; XIII, 317.

PHILIPPE, ministre de Tupigny, appelé au Cateau, III, 260, 397; — pousse ses partisans à briser les images, III, 525; — pendu avec son diacre, III, 528; VIII, 416, 454.

PHILIPPE (Pierre), pasteur de Bischwiller, III, 55; — lettre que lui adresse Anne de Coligny, III, 56 et suiv.

PHILIPPES, pasteur à Mirambeau vers 1567, IX, 294.

PHILIPPIN (Helye), pasteur dans la principauté de Neuchâtel, XII, 23, 491.

PHILIPPY (Guillaume), procureur du roi à la cour des aides de Montpellier, II, 90.

PHILLIPE (François-C.), inspecteur de la manufacture de Neustadt, IX, 472.

PHORCELLE (Philippe), signataire de la requête des protestants du Barrois, XI, 426.

PIANTRÉ (Hugues), régent à Nîmes, III, 46; XIII, 299.

PIC, pasteur du Désert, V, 260.

PICARD, famille protestante de Vitry, XI, 360.

PICARD (Paul), apothicaire de Vitry, XI, 154.

PICARDIE, la Réforme dans cette province depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, VIII, 385 et suiv.; — à Meaux (1512-1525), VIII, 388 et suiv.; — à Landouzy, Lemé, Fère, Soissons, Aulnois, Noyon, Laon, Saint-Quentin, Vervins, VIII, 391 et suiv.; — état des églises pendant les troubles religieux, VIII, 410 et suiv.; — sous l'édit de Nantes, VIII, 420 et suiv.; — destruction des églises, VIII, 432 et suiv.; — liste des églises où l'on trouve des pasteurs avant la révocation, VIII, 454 et suiv.; — liste des anciens qui ont assisté aux synodes avant la révocation, VIII, 456; — liste des lieux où le culte fut célébré avant la révocation, où il y avait des protestants avant la révocation, VIII, 457 et suiv.; — le Refuge (1685), VIII, 459 et suiv.; — biographie de Jean Crommelin, ses descendants, VIII, 461 et suiv.; — quelques noms de protestants avec détails biographiques, VIII, 466 et suiv.; — les églises sous la croix (1686-1769), VIII, 516 et suiv.; — état des biens des religionnaires fugitifs ou morts relaps dans la généralité de Soissons, VIII, 523 et suiv.; — état des biens des consistoires dans la généralité d'Amiens, VIII, 525 et suiv.; — mémoire sur l'état des nouveaux convertis du diocèse de Noyon, VIII, 544 et suiv.; — état de ceux qui font profession de la R. P. R. en l'élection de Péronne, VIII, 551; — mémoire sur les religionnaires de la paroisse de Saint-Pierre d'Hargicourt, et ceux qui ont apostasié après avoir été mariés dans la véritable église, VIII, 551 et suiv.; — restauration des églises (1769), VIII, 556 et suiv.; — réorganisation des églises en l'an X, VIII, 571 et suiv.; — un livre du Désert *(Boîte à Caillonx)*, copie à la main de quelques sermons de Brousson; lettre au roi de France, prières et complaintes, VIII, 586 et suiv.; — notes, VIII, 601 et suiv.; — la révocation à la Neufville, XI, 479.

PICARDIE, nom de guerre du prédicateur Corbière.

PICASSARY. Voy. d'Arambure.

PICHERON (Trophime), membre du consistoire de Nîmes, III, 44.

PICHON (Énard), pasteur à Dombresson, XII, 358.

PICOT (Jehan) ou Pinot, ajourné (1534), X, 37; XI, 254.

PICOT (Pierre), professeur à Genève, IV, 362.

PICQ (Gabriel), arrêté porteur d'une lettre de Claude Brousson (1691), XII, 534 et suiv.

PICTET (Bénédict), professeur à Genève, IV, 202.
PICTET (Marc-Auguste), professeur de philosophie à Genève, IV, 367.
PIE V, sa correspondance avec la cour de France et le duc d'Albe, conseillant les dernières rigueurs, IV, 147 et suiv.
PIÉLAT (Phinéas), pasteur réfugié en Hollande, VI, 368.
PIÉRIUS, pasteur à Blois vers 1567, IX, 296.
PIERRE (De), famille réfugiée à Neuchâtel, IV, 158.
PIERREDON, dit Donpierre, pasteur du Désert, lettre à Journet sur un projet de banque protestante, V, 262; — circulaire aux églises du Désert pour leur annoncer qu'un synode national n'aura pas lieu, XI, 299.
PIERREDON (Laurent), dit Martin, pasteur à Lyon, XII, 488.
PIERREGARDE (De), ancien du Cheylard, réfugié en Suisse, X, 328.
PIERROT (Pierre), pasteur à Rotterdam, V, 371.
PIÈTRE (Barbe), femme de Regnault Bocquilion, III, 535.
PIETTE (Pierre), sieur de La Bemaudierre, mort à la Bastille, XII, 415.
PIGEON (Dlle) épouse à Bâle A. Prémontval, V, 525.
PILES (De). Voy. Clermont.
PILLARD (Louis) échappe aux dragons logés chez lui et se sauve en Hollande avec sa famille, XI, 482.
PILOTI (Pierre de), sieur de Lézan, réfugié en Hollande, V, 376.
PIMPRENEAU (Dme de) contribue aux frais du culte à Dangeau, XI, 277.
PINAULD (J.) du Poitou, pasteur à Genève, XII, 229.
PINAULT, de l'Anjou, réfugié à Genève, II, 512.
PINAULT, pasteur à Conches, VII, 332.
PINCHEART, ministre, prêche à Honecies, III, 257.
PINCHINAT (Françoise), mariée au Désert, IX, 331.
PINCHON (Pierre) ou Pinson prêche la Réforme à Caen, IX, 9; XI, 2, 237.
PINEAU (Jean), de Pouzauge, arrêté dans sa fuite avec sa famille, V, 190.
PINEAU (Renée), nouvelle catholique, refuse les sacrements, son interrogatoire; transférée à l'Hôtel-Dieu, IV, 511 et suiv.
PINELLO (Antonio), réfugié à Genève, X, 233.
PINET, ministre à Gien, VII, 338.
PINET, marchand de Lyon, arrêté et blessé dans sa fuite; refuse d'abjurer et est condamné aux galères, VII, 137.
PINET, ancien de Bergerac, XII, 424.
PINETON DE CHAMBRUN, pasteur et professeur à Nîmes, III, 44; VI, 34, 40; XIII, 293; — sa mort, III, 46.
PINETON DE CHAMBRUN (Jacques), lettres du comte de Testé et de Louvois relatives aux persécutions qu'il a subies, III, 156 et suiv.; — enfermé à Pierre-Encize, s'échappe et gagne la Hollande, III, 160; — avait fait ses études à Die, V, 307.
PINETON DE CHAMBRUN (Pierre), médecin gascon, XII, 231.
PINETTE, pasteur à Gien, XII, 120.
PIOCHAU, nouveau catholique suspect, III, 316.
PIOT (Daniel). Voy. Puech.
PIOZET, pasteur réfugié à Londres, V, 42 et suiv.
PISTORIUS, imprimeur à Neuchâtel, X, 163.
PISTORIUS (Chrétien), médecin et professeur à Nîmes, II, 323; III, 45; XIII, 297.
PISTORIUS (Jean), chevalier de Malte, converti au protestantisme, XIII, 297.
PITOU (Nicolas), sieur de Changobert, avocat au présidial de Troyes (1558-1574), lettres que lui adressent Charles Du Moulin et Théodore de Bèze, XI, 266 et suiv.
PLAIX (César de), sieur de Lormoye, avocat au parlement de Paris, XIII, 225.
PLANCHUT (Dlles), de Provence, réfugiées à Lausanne, XIII, 151.
PLANQUE, brigadier des armées du roi, ses violences dans la guerre des camisards, II, 460.
PLANSTRUM (Christine-Marguerite) reçoit de l'assemblée nationale, en 1791, une pension de 300 livres, pour prix de sa conversion au catholicisme, VII, 358 et suiv.
PLANTIER (Jean-Pierre), arrêté dans une assemblée, IV, 135.
PLANTIER (Thomas), réfugié à Wesel, VIII, 6.
PLATÉANUS (Is.), lettre à Calvin au nom de l'église de Valence, XIV, 368.
PLATEL, famille protestante de Vitry, XI, 153, 360.

PLEURS (Jean de). Voy. Espoir.
PLON (Alexandre), étudiant à Nîmes, III, 46.
PLOUCHART (Daniel), échevin du Cateau, III, 259.
PLOUCHART (David), membre du consistoire du Cateau, III, 526.
PLUVIAU, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.
POEYDAREST, emprisonné à Verdun et déporté aux Antilles, VI, 313; XI, 286; — s'échappe, VI, 313.
POIGNY (Marquis de), apostat, I, 49.
POILBLENC, médecin, VII, 476.
POILLE, martyr, II, 380; XI, 256.
POINTEAU DE BAZAC, déterré par sentence du parlement de Bordeaux, XI, 144.
POINTET (Jean), brûlé, II, 380.
POIRET (Théodore), pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 224.
POIRIER, bailli de Dangeau, XI, 276.
POIRIER (Jean-Valentin), impliqué dans le procès du pasteur Rochette, et banni, V, 528.
POIRIER (Jonathan), procureur à Dangeau, XI, 277.
POITEVIN (De), détails biographiques, III, 331; — lettres à M. de Malesherbes (1785), III, 334; — à Rabaut Saint-Étienne (1785), compte rendu de ses entrevues avec Lafayette et Malesherbes, III, 335 et suiv.
POITOU, élégie sur le pitoyable état des églises réformées de cette province, IV, 109; — persécutions après la révocation de l'édit de Nantes (1688-1720), IV, 224 et suiv.; — liste de ministres pensionnés par le roi en 1590, IV, 321 et suiv; — énumération des lieux où l'on fait le prêche, IV, 351 et suiv.; — errata et observations, V, 13 et suiv.; — les anciens registres catholiques d'une église protestante du Poitou : abjurations, de 1786 à 1791, à Sepvret, XII, 235; — sermon d'un curé en 1686, XII, 236.
POITTE (Olimpe), arrêtée dans une assemblée, IV, 136.
POIX (Jehan de), député pour la justice au Cateau, III, 526.
POLENZ (G. de), le traité *De jure magistratuum*, IX, 278; XII, 475.
POLGE, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.
POLIER, professeur à Lausanne, XI, 95, 98.
POLIGNAC, famille protestante de la Saintonge, XI, 319.
POLLOT, ministre à Saint-Jean-d'Angle (1590), IV, 323.
POMARET, pasteur du Désert, et sa famille, VII, 463.
POMAYROL, pasteur à Calonges, réfugié en Hollande, VII, 431; XIII, 317.
POMIER (Pierre), ministre à Saint-Maixent, III, 119.
POMMIER (Michel), poursuivi extraordinairement, VII, 136.
PONCET (François), ancien de l'église de Dresde, VIII, 315.
PONS, registres de l'église, XI, 319.
PONS (Pierre), réfugié à Genève, auteur de *Mémoires*, XI, 103
PONS DE BRETAIGNE, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.
PONTCHARRA (Judith de), veuve de César de Rigot, condamnée à une détention perpétuelle dans un couvent, XIII, 339.
PONTIS (Dame de) abjure le protestantisme, II, 377.
PONTOLIN (Dame de), calviniste opiniâtre, XIII, 237.
PONTPERDU (De). Voy. *Pierre de* Gaultier.
PONVERS (Jean de), pasteur en Bretagne (1557), VIII, 73; XII, 126, 263.
PONVERT, sommation, de la part de l'avocat du roi, en 1779, de faire baptiser son enfant, III, 199.
POPINCOURT (Mlle de), victime de la Saint-Barthélemy, IX, 39.
PORCAYRES (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
PORCIEN (Prince). Voy. Croy.
PORNEUF. Voy. Dabillon.
PORRÉE (Jonas), auteur du *Traité des anciennes cérémonies*, VII, 213 et suiv.
PORRENTRUY, introduction de la Réforme (1551-1562), XII, 22 et suiv.
PORTAL, pasteur de La Salle, réfugié en Suisse, IX, 152.
PORTAL (De), pasteur dans le pays de Neuchâtel (1576), XII, 493.
PORTAL (Baron), lettre chaleureuse au sujet de la *France protestante* de MM. Haag, « véritable livre d'or du protestantisme français, » III, 515.
PORTAL (Bérenger), bienfaiteur de

l'église réformée de Paris en 1573, VIII, 2 et suiv.

PORTAL (Henri), compagnon de Brousson, roué, XII, 539.

PORTAL (Jean de), viguier de Toulouse, XI, 259; — condamné à mort et exécuté, XI, 262.

PORTE (A.), pasteur à Friedrichsdorf, VIII, 83.

PORTRAT, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.

POSSAC (Olympe) sort de France avec son mari Daniel Farel, XI, 194; — demande à rentrer, avis du subdélégué à Nîmes, XI, 196.

POTART, ministre à La Roche-Beaucourt (1590), IV, 323.

POTEL, prédicant dans le Poitou, passe en Angleterre, IV, 228.

POTEL, arrêté comme mauvais catholique, VIII, 534.

POTIER (Antoine), dit Taignel, condamné à avoir le poing coupé et à être étranglé, VIII, 63-67.

POUGNARD, pasteur du Désert, XII, 123.

POUILHAUT, ses deux filles, Marie et Anne, enfermées dans un couvent, II, 507.

POUILLOT (Étienne), martyr, VIII, 394, 454.

POUJADE, pasteur à Cantorbéry, VIII, 139 et suiv.

POUJET (Abraham), galérien, I, 54-55.

POUJOL (Abel), ancien de l'église française de Schwabach, VIII, 227.

POUJOLS (Hélie), envoyé à Paris par le consistoire de Bergerac pour défendre l'église contre le syndic du clergé, XII, 417.

POULAIN (Wallerand), fondateur de l'église réformée française de Francfort-sur-Mein; lieu de sa naissance, VII, 12 et suiv.; XIII, 280; — renseignements sur ce pasteur, VII, 228, 370; VIII, 23, 131.

POUPAILLARD. Voy. Pavilloy.

POUPART (Isaac), docteur en médecine, XIII, 227.

POUPIN (Abel), réfugié à Genève, II, 512.

POUPO (Pierre), poete du XVIe siècle (1590), notice biographique, IX, 126 et suiv.; XII, 231.

POUPOT (D^lle) dite *la Religieuse*, enfermée dans un couvent, dépêches à ce sujet, XIV, 300 et suiv.

POURTALÈS (Jérémie), réfugié à Neuchâtel, III, 624; IX, 478; — ses descendants, IX, 478, 480, 482; X, 334; — l'hôpital Pourtalès, IV, 155; — échange de lettres avec J.-J. Rousseau au sujet des protestants de France persécutés, III, 319 et suiv.

POUSSARD (Charles), sieur de Fors, conseiller de la reine de Navarre, III, 124 et suiv.

POUSSIN (Simon), procureur au baillage de La Ferté, II, 412.

POUTET (De) préside à un auto-da-fé de livres protestants à Metz, XI, 287.

PRADEL (Charles), évêque de Montpellier, lettre au duc de Bouillon sur la conversion des calvinistes, I, 166.

PRADEL (Jean), dit Vézenobre, pasteur du Désert, VII, 463; — lettre à l'intendant du Languedoc Lenain (1746) : ses efforts pour prêcher la soumission au roi, guet-apens contre quelques protestants paisiblement réunis, IX, 81 et suiv.; — plusieurs de ses lettres dans les papiers de Court, XI, 93; — autre lettre à Lenain : protestation de sa fidélité au roi, plaintes sur le sort des protestants; il travaillera, comme il l'a toujours fait, à les maintenir dans l'obéissance, IX, 241; — son fils Ferdinand appelé comme pasteur à Meaux, VIII, 573 et suiv.; — préside à la réception de trois ministres dans l'assemblée de Saint-Cosme, qui fut surprise (1756), XII, 547.

PRADEL-VERNEZOBRE (Ch.), notice sur la famille d'Imbert, XII, 448.

PRÉAUX (De), pasteur à Lyon, XII, 485.

« PRÊCHE, » ce mot est-il synonyme de temple protestant? X, 440 et suiv.

PRÈCHEURS (Les libres), précurseurs de Luther et de Rabelais, X, 155.

PRÉFONTAINES (De). Voy. Le Peinteur.

PRÉMONTVAL (André) se réfugie à Bâle et embrasse le protestantisme, V, 525.

PRESCHON, ministre en Angoumois (1590), IV, 323.

PRESLEUX, pasteur à Combourg (1565), VII, 330.

PRESSAC ou Preissac, famille protestante de Saintonge, XI, 319; — persiste dans la religion réformée, I, 49.

PRESSE, réfugié à Neuchâtel, X, 321.

PREUDHOME (Toussain) fait bapti-

ser son fils au temple du Cateau, III, 535.
PREVEL (P.), communication d'une vieille chanson poitevine, IX, 339 et suiv.
PRÉVOST, arrêté avec sa femme et enfermé au château de Guise, IV, 127, 207; — remis en liberté, IV, 375.
PRÉVOST, réfugié en Hollande, XIV, 140.
PRÉVOST, procureur au parlement de Toulouse, XI, 259.
PRÉVOST, lettre à Calvin sur l'état de l'église de Paris, II, 385.
PRÉVOST (Charles), sieur de La Simonie, député au synode national de Loudun, VIII, 150.
PRÉVOST (Madeleine), prisonnière à la Bastille, XII, 471.
PRÉVOST (Marguerite), traînée sur la claie, VIII, 518.
PRÉVOST (Marie), filleule de Drelincourt, apostasie, XIII, 196.
PRÉVOST (P.), professeur à Genève, IV, 365, 367.
PRÉVOST (Pierre), sieur de La Javellière, député au synode de Loudun, VIII, 150.
PREZ (Auguste de), pasteur à Berne, IV, 5.
PREZ (Jacques de), pasteur à Roucy, VIII, 442, 455.
PREZ (P.-J. de), principal à l'Académie de Saumur, I, 305, 306.
PRIÈRES du matin au corps de garde (Voy. Sancerre); — avant et après les séances du conseil du corps de ville de La Rochelle, I, 486; — formule dressée par le synode provincial de Bordeaux, en 1789, à l'occasion de l'ouverture des États généraux, III, 487 et suiv.; — sur l'état présent de l'affliction de l'Église, table de ces prières, III, 233 et suiv.; — des fidèles qui ont abandonné leur pays pour la cause du Seigneur Jésus (1687), III, 233, 388; — des protestants au Désert pour appeler la protection divine sur le prince d'Orange, V, 405 et suiv.
PRIEUR (Jean), diacre de l'église de Paris, III, 432.
PRIMEROSE (Gilbert), pasteur à Bordeaux, VIII, 131; — à Londres, VIII, 143.
PRIN, poursuivi extraordinairement, VII, 136.
« PRINTEMPS (Le), » poeme de d'Aubigné, XII, 339.
PRIOLEAU (Élie), ministre à La Mothe, V, 309, 311.
PRIOLEAU (Samuel), pasteur à Pons, XI, 319.
PRIVAS, sac et confiscation de la ville au profit du roi Louis XIII, en 1629, II, 38 et suiv.; — les habitants exclus de l'*édit de grâce et pardon*, II, 39; — période de tolérance suivie de nouvelles persécutions, II, 39-40; — lettre des anciens habitants de Privas à l'église de Lyon, II, 40-41; — arrest du conseil d'État portant que les P. R. sortiront de Privas et de Tournon, avec défenses d'y habiter à l'avenir, II, 42.
PRIVAS (Jacques), pasteur dans l'Agenais, XII, 257.
PRIVAT, capitaine des Vaudois, X, 165.
PROISY, famille de Picardie, réfugiée, VIII, 461.
PROISY (David de), ancien de Laon, VIII, 442; — d'Eppes, VIII, 443, 444, 446, 449, 456; — ses enfants obtiennent ses biens, VIII, 522.
PROISY (Jean de), sieur de Morgny, commissaire de l'édit, apostat, VIII, 432 et suiv.
PROPHÉTESSES (Les premières), XIV, 165 et suiv.
PROTESTANTISME (Le) méconnu et calomnié, I, 142; — en développant la charité civile, a-t-il été contraire à la charité religieuse? I, 213; — le clergé catholique renonce à l'entretien et à l'éducation des enfants abandonnés, I, 214; — l'église protestante garde ses attributions charitables, la taxe des pauvres, I, 215; — règlement sur la distribution des aumônes à Paris, I, 254-259; — quelques recherches relatives à son histoire, I, 328; — a-t-il compromis en France le principe de l'unité nationale? I, 331-334; — deux documents pour servir à son histoire à Montauban et à Toulouse, en 1683, V, 258 et suiv.; — dans la Flandre française sous la domination espagnole, V, 558 et suiv.; — à l'Académie française, IV, 516, 605; XIV, 293 et suiv.; — note sur les articles organiques du 18 germinal an X, XII, 179 et suiv.; — grandement utile à l'Église romaine, XII, 2 et suiv.
PROTESTANTS, origine de ce nom, I, 328; — appel d'un historien qui demande des matériaux pour écrire leur histoire sous les règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, VII, 274 et suiv.; — lettre sur l'état

de leurs affaires, écrite de Hollande, en 1698, VIII, 310 et suiv.; — placet au comte de Saxe, en 1744, IX, 434; — convertis au catholicisme à Gap, II, 377-378; — fugitifs, arrêtés et poursuivis devant le parlement de Grenoble, leurs noms, VII, 135 et suiv.; — aux galères du Roy (1702-1703), I, 50-58; XI, 155 et suiv.; — déportés, XI, 155 et suiv., 386; — captifs en Barbarie, XIII, 118 et suiv.; XIV, 131 et suiv.; — emprisonnés à la Bastille, XII, 414 et suiv., 471 et suiv.; — à Bordeaux, VII, 316 et suiv.; — à La Rochelle, IV, 134; — à Valence, XI, 387; — lettres aux ministres réfugiés à l'étranger, XII, 299 et suiv.

PROUDHON (P.-J.), ce qu'il dit de la révocation de l'édit de Nantes, XIII, 4 et suiv.

PROUST, receveur des tailles à Loudun, XII, 232.

PROUVIN (Jacques), gracié, III, 529; — son crime, III, 532.

PROUVIN (Martin) prend la défense des moines du Cateau, III, 525; — est pendu, III, 529; — son crime, III, 532.

PROVINS, prédication d'un cordelier au sujet de l'édit de tolérance de 1561, IV, 272.

PROY (Toussaint) assiste au synode de Bohain en 1779, VIII, 565.

PRUDENT, pasteur, reçu bourgeois de Neuchâtel, IV, 157.

PRUDHOMME, pasteur à Châteauroux (1559), VIII, 74.

PSAUMES, la traduction de Ch. Marot et Th. de Bèze comparée avec celle de Ph. Desportes, XIV, 177 et suiv.

PSAUTIER, préface de Calvin en tête de la 1re édition, I, 143-147; — la musique du psautier de Pierre Davantès, I, 409; — titre, épître de Calvin, dédicace de Théod. de Bèze; reproduction de l'Avis au lecteur, II, 11 et suiv.; — système de notation musicale, II, 12 et suiv.; — musique du psautier huguenot et celle de certains cantiques catholiques, VI, 130 et suiv.; — psautier des églises du Béarn, traduction des psaumes en langue béarnaise, VI, 346; — un psautier du XVIe siècle (1567), avec musique d'un compositeur poitevin presque inconnu, VIII, 261 et suiv.; — diverses éditions, XII, 249-251.

PUECH, pasteur du Désert, VII, 464.

PUECH (Daniel), galérien, I, 51-57.

PUECHMILLE. Voy. Soulier.

PUGET, pasteur du Désert, VII, 462; XII, 547.

PUICOUVERT (Mlle de), arrêtée dans sa fuite, VI, 60 et suiv.; — enfermée dans un couvent, VI, 257.

PUJOL (Daniel), ancien de Montpellier, II, 92.

PUJOL (Pierre), député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

PUJOL (Pierre), greffier en la cour des comptes du Languedoc, II, 89.

PUJOL DE LAGRAVE (Dme), nouvelle catholique, accuse J. Viguier, ministre, de l'avoir injuriée, II, 54-64.

PURRY, fait prisonnier dans l'expédition des Vaudois, X, 164.

PUYVIAULT, conseiller de Jeanne d'Albret, III, 132; — victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

Q

QUARTIER (François), moine augustin, ajourné (1534), X, 36.

QUATREFAGES (De), les deux siéges de La Rochelle, II, 96, 190 et suiv.

QUELLENEC (Charles de), baron Du Pont, victime de la Saint-Barthélemy, II, 429; IX, 37.

QUENTIN, prédicant, VIII, 534.

QUERCULUS (Thomas), pasteur à Paris, XII, 10.

QUERVAIN (De), réfugié à Vevey, IX, 345.

QUEVEDO (Dom Francisco de), extrait de sa 6me vision de l'enfer : supplices de Calvin, de Luther, de de Bèze, de Mélanchthon, XIII, 194 et suiv.

QUICK, lettre au consistoire de l'église française de Londres, au sujet d'un propos tenu par Lambinon, qui aurait dit qu'on pouvait regarder les tyrans qui persécutent l'église comme des bêtes féroces et leur courir sus, V, 43 et suiv.

QUILLET, emprisonné à Alençon, VIII, 71.

QUINCEROT (De), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 125 et suiv.

QUINQUIRY, pasteur du Languedoc, réfugié en Suisse, IX, 152; X, 323.

QUINTIN, famille protestante de Bretagne, VII, 328.

QUISTA, tué dans sa fuite, XI, 158.

R

RABAINE, famille protestante de Saintonge, XI, 319.

RABAT, famille protestante du pays de Foix, V, 80.

RABAUT (Camille), Toulouse et les événements de 1562, XI, 258.

RABAUT (Jacques), pasteur à Montpellier, note relative aux registres de l'état civil dans cette église, IV, 400 et suiv.

RABAUT (Paul), pasteur du Désert, écrit à J.-J. Rousseau pour l'intéresser au sort des protestants français, II, 362 et suiv.; — entrevue avec Lafayette, III, 332; — lettre à Lafayette (1786) relative au voyage de son fils et aux persécutions qu'il craint pour lui, III, 340; — modérateur du synode national de 1758, III, 602; — lettre pastorale écrite du Désert aux réformés de Nîmes (1757), au sujet de la tentative d'assassinat de Damiens, V, 319 et suiv.; — ses papiers, VI, 17; — sa famille, VII, 463; IX, 238; — lettre à Pradel sur les événements du jour, VIII, 483; — autre lettre à l'intendant Lenain, IX, 239 et suiv.; — le gouvernement de Louis XVI lui fait tenir un exemplaire de la lettre adressée aux évêques au sujet des émeutes de 1775 pour le blé, IX, 457 et suiv.; — sa première lettre à A. Court, XI, 81; — lettre pastorale sur l'aumône, XI, 102; — lettre à lui adressée par un bénédictin de la Grâce, converti au protestantisme (1744), XII, 310 et suiv.; — préside une assemblée surprise, XII, 547; — lettre que lui adresse Jean Fabre, XIV, 90 et suiv.

RABAUT-DUPUIS, dit *le jeune*, frère cadet de Rabaut-Saint-Étienne et de Rabaut-Pommier, lettre à Portalis (1803) concernant l'organisation des églises réformées et la mise en pratique des articles organiques du 18 germinal an X, XIII, 254 et suiv.

RABAUT-SAINT-ÉTIENNE, fils aîné de Paul Rabaut, III, 332; — lettre à Lafayette pour lui recommander Poitevin, III, 333; — lettres à Poitevin, III, 336, 338 et suiv.; — arrive à Paris avec un mandat spécial des églises pour travailler à obtenir l'état civil, III, 339; — titres de plusieurs mémoires sortis de sa plume, VI, 17; — député du tiers à l'assemblée constituante, XI, 219; — prêche en présence du duc de Glocester, XI, 403; — lettre à Gal-Pomaret sur la fin de Court de Gébelin, XIII, 69; — observations sur l'édit de Louis XVI (1787), XIII, 342 et suiv.

RABEC (Jean), martyr, IX, 30 et suiv.

RABUEL (Jean), ancien de Bourg, chargé de signifier à Jérémie Ferrier le jugement rendu par le colloque de Lyon, XIII, 139 et suiv.

RACAM, anagramme de Macar, XII, 10.

RACICOT (Samuel), secrétaire du prince de Condé, ses enfants, XII, 45.

RACINE, pasteur, préside le synode de Bohain, en 1779, VIII, 565 et suiv.

RACINE (Pierre), ajourné pour mariage à l'étranger, XI, 244.

RACONIS, famille alliée aux Gobelin, IV, 493. (Voy. Abra.)

RAFFART (Jean-Antoine), pasteur à Copenhague, VII, 38.

RAGUEREAU, ministre à Oleron (1590), IV, 323.

RAGUESNE (Thomas), dit La Pionnière, ministre réfugié à Londres, II, 26.

RAHLENBECK (C.-A.), diverses communications, II, 329; IV, 541; XIII, 165, 280.

RAIGAUX (F.-L.), pasteur à Schwabach, VIII, 227.

RAILLON (Élisabeth), réfugiée en Suisse, III, 15.

RAILLOT (Pierre), pasteur à Annonay vers 1567, IX, 294.

RAISSAC (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

RALLY, pasteur dans le Bas-Languedoc, X, 45 et suiv.

RALLY (André), professeur au collége des Arts à Nîmes, III, 45; XIII, 298.

RAMBOUILLET (Dlle DE), lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 268.

RAMBOUILLET (ANNE DE), épouse de F. Muysson, XII, 306.

RAMBOUILLET (ANTOINE DE), secrétaire du roi, sa mort, XII, 34, 279.

RAMBOURS (ABRAHAM DE), ancien de Gercis, VIII, 443, 456.

RAMBOURS (ABRAHAM), pasteur et professeur à Sedan, II, 328; XII, 16; XIII, 53.

RAMBOURS (P.), pasteur à Leval, VIII, 429.

RAMÉE (DE), lettre de Théremin au sujet de son affaire avec Daunette, XI, 98.

RAMERUPT, famille réfugiée en Suisse pour cause de religion, détails généalogiques, VIII, 119 et suiv.

RAMES (MARIE-ANNE), fille du notaire Pierre Rames et de Fleure Boaton, baptisée à Vevey, IX, 372.

RAMIER, député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

RAMONDOU (ÉLIE), pasteur et professeur de philosophie à Puylaurens, VI, 255; XI, 479; XII, 164.

RAMONDY (NICOLAS), prédicateur à Anduze, XI, 110.

RAMPILLON, membre de l'église de Dangeau, XI, 277.

RAMPON (FRANÇOIS-ANTOINE), son baptême, IV, 402.

RAMSAY DE LA BONNELIÈRE, famille protestante de la Vendée, monographie détaillée, IX, 220 et suiv.

RAMUS (PIERRE), sa vie, I, 121 et suiv.; — adversaire de la Discipline, VII, 172; — victime de la Saint-Barthélemy, IX, 42; — comment Balzac a-t-il pu dire qu'il n'était pas huguenot? XI, 417.

RANC (ALEX), martyr, V, 210.

RANC (LOUIS), pasteur du Désert, arrêt de mort prononcé contre lui par le parlement de Grenoble, XIII, 335 et suiv.; — relation de sa mort, XI, 82; — rectification au sujet de son exécution, XIV, 208.

RANCHIN (ÉTIENNE), conseiller à la cour des aides de Montpellier, II, 90.

RANCOU, député au colloque de Castres (1561), X, 349.

RANCOUZ (BERNARDIN), ajourné pour s'être marié à l'étranger, XI, 244.

RANDON, arrêté dans sa fuite et renvoyé à Nîmes avec défense de sortir du royaume, VII, 135.

RANG DES ADRETS, pasteur en Picardie, VIII, 567; XII, 16.

RANKE (LÉOPOLD), Coligny, I, 271-274.

RANTZAU (Maréchal DE), apostat en 1645, I, 49.

RAPILLARD (PIERRE), membre de l'église de Château-Thierry, VIII, 441 et suiv.

RAPIN-LA FARE (SALOMON DE), frère de Rapin-Thoyras, réfugié en Angleterre, lettre à lui écrite de Paris (1693) sur la mort de Pelisson, VII, 27 et suiv.

RAPIN-THOYRAS, avocat, mémoire en faveur d'Isabeau Paulet, V, 259; XII, 169.

RAPIN-THOYRAS, lettre à Le Duchat sur Pelisson-Fontanier (mai 1722), VI, 71; — sa fille MARGUERITE-CÉCILE, VIII, 7.

RAQUET (JACQUES DE), seigneur de MOLLIEN, parrain d'une fille de F. Le Sueur, II, 412.

RAQUETTE, ancien, X, 43.

RASCALON, émissaire du duc de Guise auprès du duc de Würtemberg, IV, 194 et suiv.

RASPAUD (FRANÇOISE DE) épouse Tristan Dusson, V, 80.

RASPIDE (JEAN), ancien de Mauzac, IV, 435.

RAT, consul de Montpellier, II, 93.

RAUDOT (JEAN), bienfaiteur de l'église d'Arnay-le-Duc, X, 226.

RAVACHE (QUENTIN), député pour la justice au Cateau, III, 526; — pendu, III, 529; — son interrogatoire, III, 531.

RAVANEL, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.

RAVANEL, chef camisard, son exécution, II, 461 et suiv.

RAVATON (PIERRE), consul à Montpellier, II, 90.

RAVERDY (CLAUDE), du Cateau, cité devant le consistoire, qui se tenait chez lui, III, 525 et suiv.; — parrain d'Esther Matain, III, 536.

RAVERDY (GLANDINE), femme de Henri Pruvo, III, 536.

RAYMOND consent à abjurer moyennant une place, I, 166.

RAYMOND (JACQUES), ancien de Castres, X, 350.

RAYMOND (JEAN), galérien, I, 183; — gracié, VII, 359.

RAYMOND (Pierre), chantre de l'église de Montpellier, II, 93.
RAYNAL (L'abbé), deux lettres sur l'histoire de la révocation de l'édit de Nantes qu'il se proposait de publier (1782), VIII, 232 et suiv., 319 et suiv.; — à qui les attribuer, XI, 114.
RAYNAL (Jacques), pasteur à Lafite, XII, 256.
RAYNE (Anne), poursuivie extraordinairement, VII, 137.
READ (Charles), président de la Société, I, 16; — Bernard Palissy, I, 23-34; — musique chrétienne au XVIe siècle, I, 34-35; — avant-propos à une lettre de Th. de Bèze à Henri IV, I, 36-38; — avant-propos relatif aux *Protestants aux galères*, I, 50-52; — notes sur Olivetan et la 1re édition protestante de la Bible française, I, 76 et suiv.; — sur les Psaumes de Marot et de Th. de Bèze, I, 94-96; — sur le soulèvement des huguenots après la Saint-Barthélemy, I, 100; — sur Beaumarchais, I, 116; — sur Ramus, I, 121; — antécédents de l'abjuration de Henri IV, I, 152; — révocation de l'édit de Nantes, I, 171; — détails sur le rachat des galériens, I, 181-183; — sur une Bible de famille ayant appartenu à Ph. Duplessis-Mornay, I, 202-207; — allocutions à l'assemblée générale du 19 mars 1853, I, 498-510; — à l'assemblée générale du 25 avril 1854, II, 621; — article nécrologique sur l'amiral Baudin, III, 1 et suiv.; — nommé membre de la Société de l'Histoire de France, III, 513 et suiv.; — allocutions à l'assemblée générale du 17 avril 1855, III, 657; — à l'assemblée générale du 15 avril 1856, IV, 622; — à l'assemblée générale du 21 avril 1857, V, 533; — la conversion au protestantisme du père de Malherbe, IX, 258 et suiv.; — discours à l'assemblée générale de la Société du 16 avril 1861, X, 169; — compte rendu de la souscription en l'honneur des auteurs de la France protestante, X, 469; — discours d'ouverture à l'assemblée de la Société du 29 avril 1862, XI, 203 et suiv.; — la vérité sur la date et le lieu de la mort de Salomon de Caus, XI, 301 et suiv.; — discours à l'assemblée générale de la Société tenue le 14 avril 1863, XII, 186 et suiv.; — donne sa démission de président de la Société, XIV, 60 et suiv.; — lettre à M. Fernand Schickler, observations et rectifications au sujet du rapport lu dans l'assemblée du 2 mai 1865, XIV, 121 et suiv.; — note sur la découverte d'un fourneau de Bernard Palissy dans les démolitions des Tuileries, XIV, 340 et suiv.
RÉAULMONT (De), pasteur vers 1567, IX, 297.
REBIER, pasteur dans le Bas-Languedoc, X, 49.
REBOUL, pasteur du Vivarais, réfugié en Suisse, X, 328; XII, 300.
REBOULET (François-Louis de), officier en Hollande, IX, 473.
REBOULET (Marie), réfugiée de Provence à Genève (1688), XII, 442.
REBOULET (Paul), pasteur réfugié à Zurich, VII, 57; — lettres à Mirmand sur le renvoi des réfugiés français, VII, 188; — à Blanc, pasteur à Schaffhouse, pour lui recommander Antoinette Clari, XII, 443; — meurt pasteur à Bâle, V, 526.
REBOUTIER, pasteur dans les Cévennes, X, 43.
RECORDON (Ch.), église réformée et familles protestantes de Vitry, XI, 151, 360; — son *Protestantisme en Champagne*, XII, 350.
REDONNEL, pasteur du Désert, II, 593; VII, 463; IX, 238; — lettre à l'intendant Lenain, IX, 244.
RÉFORMATEURS (Les) du XVIe siècle, organes de l'opinion publique, III, 84 et suiv., 204 et suiv.
RÉFORME (La), caractères et résultats principaux, I, 141-142; — ses antagonistes, I, 377-379; — ses bienfaits, I, 434-436; — quelques anciens répertoires des sources de l'histoire de la Réformation en France au XVIe siècle, II, 208-216; — lettres du cardinal de Lorraine et du roi Charles IX, la déclarant nécessaire, sérieuse et sainte (1562-1563), V, 14 et suiv.; — ses progrès en France, lettres de diverses églises à Calvin (1561); extraits de lettres de Calvin et de Beaulieu, XIV, 319 et suiv., 363 et suiv.
RÉFORMÉS de France, dénombrement en 1598, I, 123-124.
REFUGE, manuscrit d'Antoine Court, cru perdu depuis 1784, I, 62 et suiv. (Voy. Court); — plaintes des fidèles du Refuge, V, 312 et suiv.; — documents relatifs au Refuge en Suisse, découverts à Berne, IX, 196 et suiv. (Voy. Églises.)
RÉFUGIÉS, seigneurs et gentilshommes, I, 233 et suiv.; — ministres à Londres, II, 25 et suiv., 237 et suiv.;

— en Argovie, II, 241 et suiv.; — dans le pays de Vaud, III, 14 et suiv.; — projet de fonder une grande ville de Refuge, III, 17; — réadmission d'un réfugié à la paix de l'Église, en 1689, IV, 3; — certificat et recommandation d'un réfugié de l'église de Nîmes sous la croix (1752), IV, 4 et suiv.; — liste de 38 ministres réfugiés en Hollande, V, 371 et suiv.; — projet de fonder une école de théologie à Londres, VI, 188 et suiv.; liste de pasteurs réfugiés en Hollande, en 1686, VII, 428 et suiv.; — état des biens de religionnaires et nouveaux convertis qui se sont absentés du royaume, VIII, 523 et suiv.; — adresse des pasteurs, anciens et autres chrétiens protestants de France réfugiés en Suisse aux rois, princes, magistrats, IX, 149 et suiv.; — lettres des réformés captifs en France aux ministres réfugiés à l'étranger (1686), XII, 299 et suiv.

RÉGIS (Pierre), secrétaire du consistoire de Montpellier, ses annotations sur les registres de l'église, IV, 393; — réfugié en Hollande, XI, 451.

REGNARD (De), victime du fanatisme catholique à Poitiers, III, 134.

REGNARD (Hugues de), dit Saint-Martin, ancien de l'église de Paris, II, 248; XII, 13; — député au synode de Sainte-Foy, II, 387.

REGNAULD (Jacques), conseiller au présidial de Saintes, XI, 318.

REGNAULT (Jehan), principal du collége de Tournay, ajourné (1534), X, 36; XI, 253.

REGNAULT (Simon) signe la supplique des protestants du Barrois, XI, 426.

REGNET (Noel), dit des Lairmeaux, ministre réfugié à Londres, II, 26.

RÉGNIER, pasteur à Chery, VIII, 442; — à Fontaine, VIII, 438, 444, 455.

REIGNARD (Suzanne), veuve de Bidache, sieur de La Boissière, arrêtée, XII, 472.

REILLAN (Antoine), consacré au ministère par Viret, III, 44.

REINAUD (Élie), pasteur à Tonneins, XII, 256; — réfugié en Hollande, VII, 429; XII, 15; XIII, 317.

RELAPS, déclaration de juin 1680 contre eux; arrêt du parlement du 20 février 1682, V, 309 et suiv.; — procès à la mémoire d'un relaps, III, 187; IX, 73; — état des biens de nouveaux catholiques morts relaps, VIII, 523 et suiv.

RELIGIONNAIRES, à quelle époque ce terme s'est-il introduit? VIII, 276; — renseignements à ce sujet, VIII, 381 et suiv.; X, 439.

RÉMOND (De), emprisonné à Paris, VII, 177 et suiv.

RÉMOND (François), vicomte de Narbonne-Pelet, gouverneur de Sommières (1736), I, 487.

RÉMY, témoin au testament de Viret, XIV, 299.

REMY DE MONTIGNY (Pierre de), réfugié en Hollande avec sa femme, IX, 309, 310.

RENARD (Absalon), avocat et ancien de Loudun, XI, 107.

RENARD (François), pasteur du Boulonois, réfugié en Hollande, VII, 430.

RENAUD, pasteur à Faullet, XII, 15.

RENAUDOT, professeur à l'Académie de Saumur, I, 305.

RENAULD (Antoine), étudiant en théologie, XII, 232.

RENÉ, secrétaire de P. Duval, ajourné (1534), X, 36; XI, 253.

RENEL (Marquis de), victime de la Saint-Barthélemy, VIII, 412, 609; IX, 38.

RENONCOURT (De), baptisé, II, 413.

RENOUARD, réfugié à Zurich, VII, 57.

RENTY (De), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 133.

REPARA (Isabeau) et sa fille, poursuivies extraordinairement, VII, 137.

REPEY (François), pasteur à Montauban, emprisonné à Toulouse, V, 258; VI, 424.

RESCH, avocat à Castres, IX, 237.

RESMOND, ministre en Poitou (1590), IV, 322.

RESPLENDIN (Jacques), poursuivi extraordinairement, VII, 137.

RESTAURAND (De), conseiller au parlement d'Orange, VII, 197 et suiv.

RESTOUBLE (Jacques), ancien de Montpellier, II, 89.

RETIF. Voy. Le Rentif.

REUILLIOTTE (De), Suisse au service de France, lettre de son colonel au cardinal de Noailles, lui annonçant qu'il se convertirait moyennant une pension de 600 livres, IV, 513 et suiv.

REUSS (E.), plan d'une nouvelle édition des œuvres de Calvin, XII, 190.

REUTER, pasteur de la colonie genevoise à Constantinople, XII, 454.

RÉVOCATION, démoralisation qu'elle a produite, III, 587 et suiv. (Voy. ÉDIT DE NANTES.)

REY (ANTOINE), pasteur de Saint-Félix, réfugié en Hollande, VII, 430.

REY (C.), pasteur du pays de Gex, I, 465, 471, 472; VII, 332.

REY (CLAIRE), poursuivie pour mariage clandestin, V, 317.

REY (CLAUDE), pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 223; — lettre sur l'arrivée des réfugiés dans cette ville, XI, 90.

REY (FULCRAN), de Nîmes, premier martyr des églises réformées après la révocation de l'édit de Nantes (1686), récit de son exécution, X, 121-136.

REY (JEAN), conseiller à la cour des aides et ancien de Montpellier, II, 89, 94.

REY (JEAN), pasteur à Vergèze, impliqué avec sa femme, Jeanne de Roger, dans un procès extraordinaire, VII, 135.

REY DE MORANDE, avocat d'Arnay-le-Duc, X, 226; — réfugié, X, 231.

REYMOND (JEANNE), poursuivie extraordinairement, VII, 136.

REYNAC (REYMON), pasteur apostat, IX, 295.

REYNAL, ministre dans l'Agenais, VI, 414.

REYNAUD, professeur à Die, V, 308.

REYNAULD (BARTHÉLEMY), tuteur des jeunes Mirat (Voy. ce nom).

REYNIER. Voy. LA PLANCHE.

REYNIER (ESTIENNE) lègue 300 livres pour l'érection du temple de Bergerac, XII, 420.

RIAILLE (ANTOINE), galérien, sa délivrance, son écrou, I, 180-182; — nouveaux détails et rectification, I, 320-323; XIII, 336.

RIBAILH (ANTOINE), député au colloque de Castres (1561), X, 349.

RIBARD (C.), pasteur, communications diverses, III, 7 et suiv.; — XI, 409; XII, 251; XIV, 131 et suiv.

RIBAUT (JEAN), consul hollandais à La Rochelle, X, 195; — ses filles enfermées dans un couvent, X, 195 et suiv.

RIBE (P.), pasteur à Montagnac, X, 198.

RIBIT, pasteur à Orléans (1562), VIII, 73.

RIBOT (JEAN), de La Salle, gouverneur de Sonmières (1576), I, 487.

RIBOT (PIERRE), pasteur du Désert, XI, 315; XII, 157.

RIBOTTE-CHARON, correspondant de J.-J. Rousseau et de Voltaire au sujet de l'affaire Calas, renseignements biographiques, V, 132, 134; VII, 7 et suiv.

RIBOUDEAU, pasteur à Beaune, VII, 332.

RIBOUL, pasteur du Dauphiné, réfugié, X, 322.

RICARD (JEAN DE), conseiller à la cour des comptes de Montpellier, II, 92.

RICAUD (JEAN), pasteur de Lyon (1572), XII, 483.

RICAUD DE L'ONDE, réfugié en Suisse à la Saint-Barthélemy, X, 233.

RICHARD, pasteur à Leuilly et à Fère, VIII, 423, 424, 454, 455.

RICHARD, rectifications au sujet de plusieurs lettres de et à J.-J. Rousseau, IV, 542; V, 131 et suiv.

RICHARD (FRANÇOIS), pasteur à La Gironde, IX, 295.

RICHARD (MARC), augustin, ajourné (1534), X, 36; XI, 253.

RICHART (JEAN), soldat dauphinois secouru par Jeanne d'Albret, III, 135.

RICHELIEU (Le cardinal DE). Voy. DU PLESSIS-RICHELIEU.

RICHELIEU (Duc DE), lieutenant général du roi en Languedoc, lettre que lui adresse Jacques Royer, pasteur du Désert, sur l'état des églises sous la croix, IX, 440.

RICHER (PAUL), pasteur à Saint-Quentin, VIII, 423, 454.

RICHER (PIERRE), pasteur en Aunis (1556), VIII, 74; — à La Rochelle (1558), VIII, 74.

RICHIER, trois sculpteurs de ce nom embrassent la Réforme, XI, 427.

RICHIER (FRANÇOIS), pasteur à Chavigny vers 1567, IX, 295.

RICHIER (PIERRE), pasteur à Hombourg, VIII, 81.

RICOTIER, pasteur à Clairac, XII, 15, 255, 345

RICOTIER (JEAN), pasteur de Bordeaux, député au synode national de Loudun, VIII, 151.

RICOTIER (JEAN), pasteur de Tonneins en Guyenne, réfugié à Amster-

dam; détails biographiques, sa famille, V, 372; VI, 413 et suiv.; VII, 431; XII, 15, 255; XIII, 316, 317.

RICOTIER (Moyse), pasteur à Gabillou, réfugié en Hollande, VII, 430.

RICOUR, pasteur du Désert, X, 198.

RIDON (De), membre de l'église qui s'assemblait chez la duchesse de Bar, V, 157.

RIEUX (De), pasteur à Argenton, XII, 121.

RIEUX (Claude de), dame de Laval et de Montfort, femme de François de Châtillon, sieur d'Andelot, III, 239.

RIFFAULD, secrétaire de l'assemblée de La Rochelle, IV, 472.

RIGAUD, famille de Crest en Dauphiné; extraits d'un ancien registre de famille : dragonnades, abjuration de Jean Rigaud, de sa femme et de son fils, récits d'exécutions, V, 6 et suiv.

RIGAUD, pasteur dans l'Agenais, XII, 257.

RIGAUD DES BARATONS, protestant tiède, III, 316 et suiv.

RIGAUDE (Dlle), prétendue relapse, VI, 428.

RIGNAC (Jean), apostat, II, 506.

RIGOLET, ancien procureur à Grenoble, devenu pasteur, IX, 294.

RIGOMIER, ancien de Charenton, XII, 13.

RIOUX (Jeanne), poursuivie extraordinairement, VII, 135.

RIQUET, nouveau catholique suspect, III, 482.

RIQUET (Jacques), III, 482.

RISTEAU, protestant tiède, III, 316.

RISTEAU. Voy. Cottin.

RITTEL (Thibault), fondé de pouvoirs des réformés d'Oberseebach et Schleithal; ses démarches à Heidelberg et à la cour de France en 1775, V, 228 et suiv.; — extraits de diverses lettres au pasteur Schimmer, V, 229 et suiv., 340 et suiv.; — sa mort, V, 345.

RIVAL (Élie), pasteur de Puy-Laurens, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 428.

RIVAL (P. de), ministre de Salies, réfugié en Hollande, VII, 431

RIVASSON (François), pasteur de Théobon, réfugié en Hollande, VII, 429.

RIVASSON (Jean), pasteur du Sigoulès, réfugié en Hollande, VII, 430.

RIVECOURT, famille protestante réfugiée en Hollande, IX, 221 (Voy. Ramsay).

RIVET (André), chargé par le synode de Vitré de visiter l'Académie de Saumur, II, 164; — député au synode de Dordrecht, II, 329; VII, 470; — ministre de Thouars, sa réponse à Olivier Enguerrand, III, 441; — professeur à Leyde, épouse Marie Du Moulin, VII, 173, 474; X, 354; — lettre à Madame de la Trémouille (1609) sur le traité de la *Justice de Christ*, VIII, 511 et suiv.; — lettre de Sorbière qui lui donne quelques renseignements sur son oncle et sur Codur, IX, 411; — lettre de J. de Rovère sur l'impression des lettres de Casaubon, XI, 29; — lettre à Conrart pour le remercier du cadeau qu'il lui a fait des lettres de Balzac, XI, 36; — lettres de consolation à M. et à Madame de La Tabarière, XII, 520 et suiv.; — adversaire des doctrines de Testard et d'Amyraut, XIII, 41 et suiv.; — lettre à la duchesse de la Trémouille, en lui envoyant une traduction de l'anglais, son opinion sur Clément VIII et ses sentiments à l'égard des hérétiques, XIII, 209 et suiv.

RIVET (Jean), condamné aux galères, IV, 229.

RIVIÈRE (Jacques), fermier de la baronnie de Marchenoir, et ses enfants, XII, 45.

RIVOIRE (Jean), poursuivi extraordinairement, VII, 138.

RIVOIRE-YOT, lecteur à l'assemblée du Fouga, III, 314; — appelé à Bordeaux pour rendre compte de sa conduite, III, 315.

ROANAIS (Duchesse de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 360.

ROBERT, logeur au faubourg Saint-Germain, assassiné, II, 284.

ROBERT, ministre réfugié, IX, 349.

ROBERT (Anne), rasée et enfermée pour la vie, III, 12.

ROBERT (Claude), avocat, tué à la Saint-Barthélemy, IX, 42.

ROBERT (Claude), réfugié à Hombourg, VIII, 80.

ROBERT (Jacob de), gentilhomme verrier, V, 94.

ROBERT (Jean), capitaine des Vaudois, X, 92, 95.

ROBERT (Louis), pasteur dans le Bas-Poitou, réfugié en Hollande, VII, 432.

ROBERT (Matthieu), pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, I, 164.

ROBERT (Samuel), lieutenant particulier en l'élection de Saintes, ses mémoires inédits, XI, 316 et suiv.

ROBERT (Vincent), membre de l'église de Paris, IV, 91.

ROBERTIN (De), ou Robertval, ajourné (1534), X, 36; XI, 253.

ROBETON, ministre à Bondaroy, réfugié en Hollande, VII, 428.

ROBETON, ancien de Charenton, XII, 14; — réfugié en Hollande, IX, 308.

ROBIGNY. V. Dobré.

ROBIN (Frère), prêcheur de Saint-Denis, arrêté et condamné, I, 84; — son évasion, I, 85.

ROBIN (Abraham-Gédéon), pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 224.

ROBIN (Daniel), relaps, jeté à la voirie, III, 575; VI, 311; XI, 282.

ROBINE, prédicante dans le Poitou, IV, 228.

ROBINEAU (Jean), notaire et secrétaire du roi, XII, 229.

ROBTON, ancien d'Authon, IV, 325.

ROCCA (Théodora), fille adoptive de Th. de Bèze, épouse Th. Tronchin, XIII, 175.

ROCHAS (Ad.), l'Académie de Die, V, 299 et suiv.; — autres communications, XII, 87.

ROCHE, juge mage, X, 45.

ROCHEBRUNE (Paul-Auguste de), réfugié en Hollande, I, 233.

ROCHEFORT (De), emprisonné comme protestant opiniâtre, XI, 286.

ROCHEFORT (De), déporté aux Antilles, s'échappe, VI, 313 et suiv.

ROCHEGUDE. Voy. Barjac.

ROCHEMONT (P. de), pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 223.

ROCHER (Pierre), commissaire des bois de la Grâce-Dieu, III, 130.

ROCHES (François et Hugues de), réfugiés à Genève, II, 512.

ROCHETTE (François), dernier ministre martyr, détails biographiques et résumé de la procédure, II, 182-183; — arrêt de la cour du parlement le condamnant à être pendu, II, 184-186; — relation de son martyre, II, 186-189; — complainte sur sa mort et celle des trois frères Grenier, III, 114; — lettres de Court de Gébelin et du pasteur Gal-Pomaret au sujet de son procès, III, 603 et suiv.; — Voltaire intercède en sa faveur, III, 603, 607; IV, 5 et suiv.; — sonnet sur sa capture, quelques variantes de la complainte sur sa mort et celle des trois frères Grenier, IV, 439 et suiv.; VI, 338; — sonnet et stances sur sa mort, X, 422; — secrétaire d'un synode du Désert en 1761, XII, 443.

ROCQUES (Guillaume), sieur de Clausonne, assiste à l'assemblée de Milhau, X, 353.

RODAN, pasteur du Désert, V, 210.

RODIER (Dlle de), réfugiée à Lausanne, XIII, 151.

RODIER (J.), ancien de l'église française de Berne, IV, 5.

RODIGUS, pasteur à Pragelas, IX, 296.

ROGER (Jacques), pasteur du Désert, martyr; lettre du comte d'Argenson, contenant les instructions qui lui coûtèrent la vie, III, 312.

ROGER (Jeanne de), femme du pasteur Jean Rey, VII, 135.

ROGER (Marie), femme de M.-A. de Salve, IX, 330.

ROGER (Marguerite), femme du pasteur Allix, II, 479,

ROGÈRE, pasteur dans l'Angoumois, XII, 122.

ROGET (F.), professeur à Genève, Renaissance et Réforme, Calvin et le calvinisme; œuvre trompeuse du siècle de Louis XIV; Corneille non catholique; fraude pieuse et échec de Bossuet, X, 87.

ROHAN (Anne de), marraine de Cyrus Du Moulin, VII, 341; — prière en son affliction pour la perte de sa mère, Catherine de Parthenay, XIV, 333.

ROHAN (Anne de), princesse de Guimené, lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 361.

ROHAN (Benjamin de), sieur de Soubise, retiré en Angleterre, VIII, 371; — lettre au duc de Buckingham, où il justifie la conduite de son frère et réclame ses bons offices, XII, 148 et suiv.

ROHAN (Henry de), duc de Rohan, ses paroles à une assemblée du Languedoc, I, 47; — d'Aubigné lui cède les deux places de Maillezais et du Doignon, I, 385-386; — épouse Mademoiselle de Rosni, II, 284 (Voy. *Marguerite de* Béthune); — levée

de fonds pour l'indemniser de son gouvernement du château de Maillezais et de la démolition de celui du Doignon, III, 232 et suiv.; — extrait de ses *Mémoires* (1628), VI, 53 et suiv.; — lettre que lui adresse le prince de Condé, VI, 54; — sa réponse, VI, 56; — lettre à Louis XIII au sujet de l'assemblée de La Rochelle (1620), VI, 362 et suiv.; — l'épée de connétable offerte au duc et refusée en 1623, VII, 210 et suiv.; — nouvel extrait de ses *Mémoires* (1629), relatif aux négociations de la paix avec Richelieu, IX, 303; — lettre au cardinal, IX, 304; — lettres au seigneur de Candiac, XI, 380 et suiv.; — lettre aux églises pour hâter les préparatifs de guerre (1629), XII, 49 et suiv.; — lettre au sieur de La Barthe (1615), menace de représailles, XII, 518; — ordonnance (1629), relative à une levée d'hommes, adressée à M. de Parafort, XIII, 145 et suiv.; — ce que dit de lui Saint-Simon; belles paroles écrites en 1627; réponse au petit conseil de la république de Genève (1638), qui l'avait félicité sur le fait d'armes de Rhinfeld, en lui envoyant des condoléances au sujet de la blessure dont il mourut un mois plus tard, XIII, 223 et suiv.

ROHAN (Jacqueline de), marquise de Rothelin, décédée en 1587, exhumée en 1794, réinhumée en 1854, III, 90, 200; — démarche auprès du roi de Sardaigne, sa réponse; le duc d'Aumale se charge des frais, III, 385 et suiv.

ROHAN (Marguerite de) épouse un catholique, I, 49; — lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 266.

ROHAN-CHABOT (Princes de) abjurent le protestantisme, I, 49.

ROIGNAC (Jeanne) abjure le calvinisme, II, 505.

ROIGNAC (De) et sa femme, ajournés (1534), X, 36; XI, 253.

ROJAS (Domingo de), dominicain partisan de la Réforme, XI, 342.

ROLAND, ministre à Vitry, VII, 340.

ROLIN (Suzanne), inhumée à Paris, XIII, 229.

ROLLAND, pasteur à Morlaix (1572), VII, 330.

ROLLAND, ancien de Nîmes, XIII, 141.

ROLLAND (Daniel), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

ROLLAND (Guillaume), prêtre, décrété de prise de corps, VIII, 66.

ROLLAND (Jean), étudiant à Die, V, 307.

ROMAN (Catalina), brûlée à Valladolid, XI, 339.

ROMAN (Daniel), consul de Die, V, 300.

ROMAN (Paul), condamné à l'amende pour n'avoir pas tendu sa maison, VIII, 576.

« ROME SOUS LES ARMES, » ou sermon militaire d'un grand aumônier des armées du pape, XII, 549 et suiv.

ROME (De), maître d'école, interdit, VIII, 433.

ROMEROU (De), incarcéré au château d'Angers, II, 344 et suiv.

ROMIEU, pasteur du Vivarais réfugié en Suisse, X, 319, 328.

ROMILLY (Sir Samuel de), descendant de réfugiés de Montpellier; extrait de ses *Mémoires*, détails biographiques sur ses aïeux, XIII, 198 et suiv.

RONCERAY (De), chez les jésuites de Caen, VII, 422.

RONDEAU (Jean) épouse une demoiselle Crommelin, VIII, 466.

RONDEAU (Jean), secrétaire de la duchesse de Rohan, XIII, 230.

RONDELET, professeur à Montpellier, XI, 463.

ROQUES (Jean-Christophe et Emmanuel), pasteurs à Friedrichsdorf, VIII, 83.

ROQUES (Pierre), pasteur à Bâle, sa mort; nécrologie, par Ostervald, V, 525 et suiv.; XI, 83; — auteur d'une *Histoire de l'église française de Bâle*, XII, 265.

ROQUETALHADE (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

ROSET (Michel), lettre à Nicolas de Dispach sur la Saint-Barthélemy (1572), VIII, 76 et suiv.

ROSNY. Voy. Béthune et Sully.

ROSSEL, pasteur en Saintonge, X, 385; XII, 122.

ROSSELET, vice-président du synode du Bas-Languedoc en 1654, X, 49.

ROSSELET (Claude), pasteur et professeur à Nîmes, III, 48; VI, 11, 15.

ROSSIER (L.), auteur d'une *Histoire des protestants de Picardie*, X, 171; — diverses communications, XI, 413, 479; XIII, 123.

ROSSIÈRE (Jean), condamné à l'amende pour avoir fait baptiser ses enfants au Désert, III, 11.

ROSSIGNOL, pasteur dans l'Angoumois (1585), IV, 323; XII, 122.

ROSSIGNOL (Jeanne), rasée et enfermée à l'hôpital de Meaux, IV, 118.

ROTA (Jean-Baptiste) prête sur gages 3,000 écus d'or au roi de Navarre, I, 330.

ROTISSET, mercier à Laon, exclu de la corporation, VIII, 450.

ROTHELIN (Marquise de). Voy. *Jacqueline de* Rohan.

ROTOLP (Abel), sieur de La Devèze, ministre de Castres, réfugié en Hollande, VII, 434.

ROU, pasteur de Lorges, réfugié en Hollande, VII, 428.

ROU (Jacques), père de Jean, inhumé à Paris, XIII, 227.

ROU (Jean), détails biographiques, III, 488 et suiv.; — extraits de ses *Mémoires :* son séjour à la Bastille, son jeûne, sa mise en liberté, III, 490 et suiv.; — notice sur Conrart, de l'Académie française, III, 495; — deux passages relatifs à la musique du psautier huguenot, attaquée par le Père Maimbourg, VI, 130 et suiv.

ROUCHEFORT, propagateur de l'Évangile, III, 530.

ROUCHEYERS (Pierre), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

ROUCY (Comte de). Voy. La Rochefoucaut.

ROUDENEL. Voy. Redonnel.

ROUDES, député pour traiter avec les chanoines de Montpellier, III, 227.

ROUEN, extrait de l'histoire de l'église de cette ville; un banc pour les catholiques dans les temples, III, 60 et suiv.; — mémoire à ce sujet, III, 61 et suiv.; — mémoire sur les protestants demeurés à Rouen après la révocation, XI, 391 et suiv.

ROUFFANGE (Pierre), pasteur réfugié en Hollande, VII, 432.

ROUGEMONT. Voy. Du Rousseau.

ROUGET (Jean), membre du consistoire de Nîmes, III, 44.

ROUGIER (Bertrand), consacré au ministère par Viret, III, 44.

ROUGNON (F.-Antoine), prosélyte réfugié à Neuchâtel, X, 334.

ROUIEL, proposant, pris et exécuté, IV, 237.

ROUILLARD (Michel), pasteur à Saint-Léonard vers 1567, IX, 296.

ROUILLÉ (Jacques), pasteur à Tours (1558), VIII, 73.

ROUILLON, emprisonné à Alençon, VIII, 71.

ROULLAUDE (Jehan de), député à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

ROULLÉE (Jacques de), pasteur à Ercé (1563), VII, 330.

ROUPH (Alexandre), pasteur à Lyon, notes biographiques, XII, 485.

ROUPH (S.), pasteur à Gex, I, 465, 468, 474.

ROURE, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.

ROURE (David), réfugié en Suisse, IX, 467.

ROUSSANE (Pierre) et sa femme, Marthe Herbert, adressent requête au parlement de Bordeaux au sujet du baptême de leur enfant, VIII, 480.

ROUSSEAU, fermier de Grandry, martyr, IV, 227.

ROUSSEAU, ministre à Pons (1590), IV, 322.

ROUSSEAU, ministre en Saintonge (1590), IV, 322.

ROUSSEAU (Jean-Jacques), sa réponse à Paul Rabaut au sujet de François Rochette et des trois gentilshommes verriers; refus d'intervenir, II, 363; — correspondance au sujet des protestants de France persécutés (1764), III, 319; — lettres à M. Pourtalès : il a fait ce qu'il a pu, mais les protestants ne cessent de l'injurier et de le calomnier; d'ailleurs, il est abattu, découragé, souffrant, et ses propres affaires ne lui laissent pas le temps de s'occuper de celles des autres, III, 321; — les protestants ne sont pas plus tolérants que les catholiques, et s'il devait prêcher la tolérance, c'est par les premiers qu'il lui faudrait commencer; il a payé de sa personne, il sort de la lice, ses maux et ses malheurs lui prescrivent le repos, III, 325; — lettres à Jean Foulquier : il se félicite de la tolérance du gouvernement envers les protestants; il approuvera tout ce qu'on fera ou écrira en leur faveur, mais lui s'abstiendra, III, 328; — conseils sur la manière dont il faudrait s'y prendre vis-à-vis des évêques pour les amener à plus de tolérance, III, 329; — lettre relative à la réhabilitation de Jean Calas, IV, 240; — rectifications au sujet de plusieurs lettres de Rousseau précé-

demment publiées (1761-1764), IV, 542; — lettres de M. Ribotte, de Montauban (1761-1762), et du pasteur H.-D. Petitpierre, de Neuchâtel (1764) ; éclaircissements et rectifications de diverses erreurs, V, 131 et suiv.

ROUSSEAU (Martin), brûlé, II, 383.

ROUSSEAU (René), pasteur d'Authon, IV, 325; XI, 276.

ROUSSEL, famille protestante de Vitry, XI, 151, 152, 153.

ROUSSEL (Alexandre), pasteur du Désert (1728), son martyre, VIII, 478.

ROUSSEL (Claude), arrêté dans une assemblée, IV, 136.

ROUSSEL (Gérard), sectateur de la Réforme, II, 248; — la prêche à Paris, II, 379, 384; — aumônier de Marguerite de Valois, VIII, 62; — enseigne la théologie à Meaux, VIII, 390; — poursuivi comme hérétique, X, 219 et suiv.; — son testament enlevé des archives de Clairac, X, 342; — évêque d'Oléron, XI, 211; — abbé de Clairac, XII, 15, 344.

ROUSSELET contrevient à la défense de produire dans le synode des lettres venant de l'étranger, VII, 413.

ROUSSELOT, bienfaiteur de l'église d'Arnay-le-Duc, X, 226.

ROUSSET (Jean), réfugié en Hollande, VIII, 461; — notes biographiques, VIII, 471 et suiv.

ROUSSEZ (Jacques), ancien de Leval, VIII, 438, 456.

ROUSSIER, pasteur réfugié en Hollande, VII, 430.

ROUSSILLE, famille du Languedoc réfugiée en Hollande, V, 371.

ROUSSILLION, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.

ROUSSY (Judith), relapse, jetée à la voirie, III, 575.

ROUSTAN, écrivain genevois, IV, 359.

ROUVIÈRE, galérien, XIII, 154.

ROUVIÈRE (Isabeau), enfermée dans la tour Dauphine, VII, 138.

ROUVRAY, capitaine huguenot, tué à la Saint-Barthélemy, IX, 37.

ROUX, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.

ROUX (Mme), apostate, XI, 195.

ROUX (Durand), pasteur de Fournès, réfugié en Hollande, VII, 431.

ROUX (François), pasteur du Désert, VII, 463; X, 198; XI, 93; XII, 5.

ROUX (Jacques) réclame ses filles enlevées par la dame de Pons, VII, 437 et suiv.

ROUX (Jacques), pasteur à Lyon, XII, 483.

ROUX (Jean), nouveau catholique suspect, III, 482; V, 316.

ROUX (J.-P.), pasteur à Cassel, I, 350.

ROUXEL (Isaac), ministre réfugié en Hollande, VII, 428.

ROVÈRE (Jacques de), lettre à André Rivet sur la publication des lettres de Casaubon (1628), XI, 29 et suiv.

ROVIÈRES (De), pasteur à Bourges, V, 387.

ROXAS (Dona-Maria de), religieuse de Valladolid, condamnée à l'amende honorable, XI, 336.

ROYAL, pasteur dans l'Agenais, XII, 257.

ROYAN (Marquise de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 376.

ROYE (Comte de). Voy. La Rochefoucauld.

ROYE (Charlotte de), comtesse de Roucy, épouse de François de La Rochefoucauld, lettre consolatoire à Madame de Soubize, II, 552.

ROYER, famille protestante de Vitry, XI, 360.

ROYER (Jean), esclave en Turquie, racheté, XI, 66.

ROYER (Pierre), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

ROYÈRE (Bénigne de), femme de Lévesque de Ponronce, XIII, 251, 253.

ROYÈRE (E.), pasteur de Rennes, réfugié en Hollande, VII, 429.

ROYÈRE (Pierre), pasteur de Miramont, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 432; XIII, 317.

ROYSSE (Philibert) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

ROZEL, capitaine huguenot, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

ROZEL (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

ROZEL-DUBOSC, pasteur à Montpellier, XII, 487.

ROZEMONT, famille protestante de Marchenoir, XII, 45.

ROZEMONT, ancien de Charenton, XII, 14.

ROZEMONT (Jacques), secrétaire de La Trémouille, XIII, 229.

ROZIER, consul de Montpellier, II, 93.
ROZIER (Claude), cordelier, embrasse la Réforme et est brûlé, XI, 113.
ROZOY (De), apostat, VIII, 541; — sa femme, mise en prison, est rendue à la liberté, VIII, 519.
ROZOY (Mlles de), protestantes zélées, VIII, 445.
RUDAIN (Hermann) tente d'enlever un prisonnier, III, 526; — pendu, III, 529; — son interrogatoire, III, 533.
RUDAVEL, pasteur à Montpellier, II, 92; XII, 213; — professeur à Nîmes, III, 49.
RUDAVEL, pasteur dans le Bas-Languedoc, X, 49,
RUEL (Jean), pendu et brûlé, VIII, 67.
RUEL (Jean de), enfermé aux Nouveaux-Catholiques de Saint-Lô, VII, 422.
RUELLE (Antoine), consul de Serres, V, 316.
RUFFI. Voy. Roussel.
RUFFI, pasteur à Poitiers (1560), VIII, 73, 76.
RUFFIGNAC (Dame de), prisonnière pour cause de religion, ainsi que sa nièce, VI, 63 et suiv., 257 et suiv.
RUFFIN (Jean), imprimeur, sa mort, XII, 276.
RUFFY (Jacques), pasteur à Lyon, XII, 482 et suiv.
RULAND, galérien, IV, 378.
RULHIÈRES, de l'Académie française, auteur des *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, etc., XI, 219; XIII, 167 et suiv.; — deux lettres de Boissy d'Anglas, XIII, 169 et suiv.; — ajoute ses *Éclaircissements*, etc., au rapport de Breteuil sur l'état civil des protestants, XIII, 199 et suiv.; — pièces sur la révocation, lui ayant servi pour ses *Éclaircissements*, tirées du Dépôt de la guerre, du Dépôt de M. Chevin et du Dépôt du Louvre, XIII, 231 et suiv.
RULLMANN (Anne), jurisconsulte, professeur à Nîmes, II, 323; III, 45; XIII, 297.
RUNEGAUD, membre de l'église de Poitiers (1561), XIV, 329.
RUSSANGES (De), apostat et dénonciateur, XII, 13.
RUTAN (Fery), signataire de la requête des protestants du Barrois, XI, 426.
RUVIGNY (Henri de), député général des églises, X, 117; — recommande Morus au synode de Loudun, II, 475; VIII, 192; — mémoire en faveur de Merlet, ministre de Saintes, arbitrairement emprisonné par les officiers du présidial, II, 556; — assiste au synode de Loudun, VIII, 147 et suiv.; — y rend compte de sa conduite comme député général, VIII, 159; — intercède pour un député auprès du commissaire royal, VIII, 169; — est récusé dans l'affaire de Morus, VIII, 173, 177, 185; — est chargé de rédiger et de présenter au roi le cahier des plaintes, VIII, 174; — le synode remercie le roi de l'avoir choisi pour député général, VIII, 199; — créé vicomte Galway, notes généalogiques et biographiques, IX, 346 et suiv.; — orphelinat fondé par lui à Vevey (1696), sa bienfaisance envers les Réfugiés, IX, 459 et suiv.; — ses efforts pour apaiser les querelles théologiques, X, 44, 46; — lettres relatives à l'établissement des réfugiés en Irlande, XI, 86; — sa correspondance avec Mirmand, XI, 93; — mort de sa fille Marie, XIII, 229.
RUYNAT (Gabriel), pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 223.
RUZÉE, galérien, XI, 177.
RYNARD (Jean), député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.
RYS (De) ou Ry, lieutenant de vaisseau, II, 336.

S

SABATIÉ (Antoine), député au colloque de Castres (1561), X, 349.
SABATIER (Jean), témoin au testament de Viret, XIV, 299.
SABATIER (Pierre), ancien de Montpellier, II, 89.
SABATIER DE LA BASTIDE, pasteur de Sedan, XII, 16.
SABLÉ (Marquise de), lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 375.
SABODANIÈRE (Jean-Antoine), notaire à Nîmes, XI, 403.

SABOURIN (Nicolas), sieur Du Plessis, parrain de Pierre Guillemart, IV, 494.

SACHET (Pierre), pasteur à Massillargues (1561), VIII, 75; IX, 295.

SACRELAIRE (Jean), pasteur à Sedan, XII, 16.

SACRELAIRE (Pierre), ministre à Chalendos, sa mort, II, 412.

SADEEL. Voy. Chandieu.

SAGE (Antoine), chirurgien, poursuivi extraordinairement, VII, 135.

SAGNOL, réfugié en Suisse, X, 320.

SAGNOL, pasteur du Dauphiné, XII, 487.

SAINCT (Guy), pasteur à Nanteuil vers 1567, IX, 297.

SAINT-AFRIQUE (Bernard), conventionnel, XI, 233.

SAINT-AMOUR (De) contribue aux frais du culte à Dangeau, XI, 277.

SAINT-ANDRÉ, réfugié à Genève, II, 512.

SAINT-ANDRÉ (De), chanoine de l'église d'Arras, assiste, comme commissaire du roi, au synode de Lisy, I, 459; — se retire sur la demande de l'assemblée, I, 462.

SAINT-ANDRÉ-MONTBRUN commande à Privas pour le duc de Rohan, son héroïque défense, II, 38.

SAINT-AUBAN. Voy. Pape.

SAINT-AUBAN (De), réfugié en Hollande, IX, 310.

SAINT-AUBERT (Jehan de), pendu, III, 529, 532.

SAINT-AUBIN (Esther de), fille de Jean, sieur de Vaudrenelle, épouse Henri Chenevix, IV, 495.

SAINT-BARTHÉLEMY (La), sonnet de l'époque, I, 151; — médaille frappée à Rome, I, 240; — dépêche du ministre des affaires étrangères d'Angleterre à l'ambassadeur de la reine Élisabeth à Paris, I, 363-367; — ses panégyristes à diverses époques, I, 374-377; X, 433 et suiv.; — deux médailles frappées en son honneur, III, 137; — fac-simile, I, 139; — sonnet de Pierre Hamon de Blois, I, 142; — lettre écrite par Charles IX aux cantons suisses protestants, I, 274; — lettre de Th. de Bèze, I, 277; — l'esprit de la Saint-Barthélemy, d'après la correspondance de Pie V, IV, 147 et suiv.; — en Normandie, VI, 465 et suiv.; — deux lettres de Théod. de Bèze (1572), VII, 16 et suiv.; — lettre de Michel Roset, VIII, 76 et suiv.; — deux lettres écrites de Paris pendant le massacre (25 et 26 août) par un jésuite, sous-proviseur du collége de Clermont; notice sur ce personnage, VIII, 284 et suiv.; — les victimes de la Saint-Barthélemy à Paris; essai d'une topographie et d'une nomenclature des massacres, d'après les documents contemporains, IX, 34 et suiv.; — la Saint-Barthélemy et Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, XI, 124 et suiv.; — la vérité sur la préméditation, dévoilée par Giovanni Michieli, ambassadeur de Venise à Paris (1572), XI, 433 et suiv.; — les dépêches du nonce Salviati, que sont-elles devenues? XIII, 3, 114 et suiv.; — plaque commémorative posée le 24 août 1865 à Dijon en l'honneur de Chabot-Charny, gouverneur de la province, XIV, 347 et suiv.

SAINT-BARTHÉLEMY ou Saint-Berthoumieu, en Agenais, ancienne église protestante, X, 337 et suiv.

SAINT-BÉNESET, inhumé moyennant finances, XI, 141.

SAINT-BENOIT, ses reliques sauvées par un Genevois en 1793, XII, 459.

SAINT-BLANCARD (Jacques de), lieutenant de Rohan, commande la défense du Mas-d'Azil, III, 618 et suiv.; V, 101 et suiv.

SAINT-BONNET (De), réfugié en Prusse, I, 234.

SAINT-CHRISTOPHE, en Touraine, lettre des habitants aux seigneurs de Berne pour demander Étienne de Longueville comme pasteur, XIII, 128.

SAINT-COSME, sieur de La Boissière, lieutenant de Rohan, V, 100.

SAINT-COSME, baron de Calvière, président du consistoire de Nîmes, sa conduite après la révocation de l'édit de Nantes, II, 324; — apostat et dénonciateur, III, 499; — s'efforce de convertir sa famille, III, 587 et suiv.; — ses services comme convertisseur, III, 588 et suiv.

SAINTE-FOY, procès-verbal de la démolition du temple protestant, II, 339; — traité de Louis XIII avec les habitants, IX, 130 et suiv.; — liste des pasteurs (1555-1685), XII, 255 et suiv.

SAINTE-HERMINE (De). Voy. *Philippe de* La Tabarière.

SAINTE-HERMINE (De), mis au secret à la Bastille, XII, 432 et suiv.; — sa femme aux Nouvelles-Catholiques, XII, 432.

SAINTEMAISON. Voy. PARENTÉAU.
SAINTE-MARIE-AUX-MINES, histoire de l'église protestante de cette ville, I, 159 et suiv.; — liste des ministres qui s'y sont succédé de 1550 à 1641, I, 162-165.
SAINTE-NÉOMAYE (PHILIPPE DE), Bible lui ayant appartenu, XI, 245.
SAINTES, fondation de l'église protestante (Voy. PALISSY); registres de cette église, XI, 318; — vue des remparts en 1560, XII, 136; — extrait des registres de la maison commune, XII, 138 et suiv.
SAINT-ESTEVEN (JEHANNE DE), veuve de Michel d'Ortholye, III, 135.
SAINT-FAUST (JEAN-PIERRE), pasteur à Montauban, V, 258; VI, 424.
SAINT-FERRÉOL (DE), pasteur à Nîmes (1577), III, 44.
SAINT-FERRÉOL (PIERRE DE), pasteur à Copenhague, notice biographique, VII, 32.
SAINT-GENIÉS. Voy. *Armand de* GONTAUT.
SAINT-GEORGE (Dme Y. DE), lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 373.
SAINT-GEORGES, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.
SAINT-GERMAIN (JACQUES DE), mari d'Élisabeth Duplessis-Mornay, X, 108.
SAINT-GERMAIN-BEAUVOIR, député général, II, 280; — commissaire pour l'exécution de l'édit, XII, 398.
SAINT-GERMANS (Comte DE), lord lieutenant d'Irlande, notes sur les manuscrits français de la bibliothèque Marsh, II, 407.
SAINT-GUÉRIN, pasteur du Désert, X, 198.
SAINT-HILAIRE (DE), sieur DE BOUGONNIÈRE, pasteur à Nantes, VII, 329.
SAINT-HIPPOLYTE, temple démoli en 1682; la cloche réintégrée en 1853, inscriptions qu'on y lit, IV, 176.
SAINT-JEAN (DE), transféré à Loches, II, 345.
SAINT-JULIEN, un des derniers camisards, son arrestation, sa mort, VII, 497 et suiv.
SAINT-JULIEN (DE), arrêté et emprisonné à Nîmes, II, 465.
SAINT-JUST (DE), parrain Marie Du Moulin, VII, 173.
SAINT-JUST DE LA TOUR DE MALERARGUE, réfugié en Suisse, IX, 153.
SAINT-LAURENT (Dlle DE), calviniste opiniâtre, II, 200.
SAINT-LAZER (Dlle DE) abjure le protestantisme, II, 377.
SAINT-LÉGER (JACQUES DE), exilé pour s'être marié à l'étranger, VIII, 604.
SAINT-LÉGIER, famille protestante de Saintonge, XI, 319.
SAINT-LÉON (DE), député à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
SAINT-LORENS (Dlles DE), persécutées pour leur foi, VI, 59 et suiv.
SAINT-LOUP (DE), signataire de la requête des protestants du Barrois, XI, 424.
SAINT-MAIXENT, emplacement du temple vendu au profit des capucins, I, 482-483; — jugement en ordonnant la démolition, III, 118.
SAINT-MARC (DE), conseiller au parlement de Paris, IV, 494; — commissaire du roi au synode d'Alençon, VII, 411 et suiv.
SAINT-MARCOLIN (DE) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
SAINT-MARCOU (Marquis DE), son fils enfermé aux Jésuites de Caen, VII, 422.
SAINT-MARSAULT. Voy. GREEN.
SAINT-MARTIN (DE), apostat, VIII, 264.
SAINT-MARTIN (GILLES DE), membre du consistoire du Cateau, III, 526.
SAINT-MARTIN-BOURCES, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.
SAINT-MATHIEU, famille protestante de Saintonge, XI, 319.
SAINT-MATTHIEU (DE), assassiné par un prêtre, XI, 141.
SAINT-MAURICE DE CASEVIEILLE, registres de l'église, XII, 155 et suiv.
SAINT-MAURIS, famille protestante de Saintonge, XI, 319.
SAINT-MESME (DE), chef huguenot, III, 134.
SAINT-MIHIEL, protestants de cette ville signataires de la requête adressée au duc de Lorraine, XI, 424 et suiv.
SAINTONGE, liste de ministres de cette province pensionnés par le roi en 1690, IV, 322 et suiv.; — abjuration collective et officielle, à la veille de la révocation (1685), IX, 71 et suiv.

SAINT-OUEN, sépulture dite des protestants, V, 12 et suiv.

SAINT-PAUL (Mlle DE), réfugiée en Angleterre, IX, 225.

SAINT-PAUL (FRANÇOIS DE), pasteur à Poitiers (1559), VIII, 73; — passe à Montpellier, III, 226.

SAINT-PAUL (THOMAS DE), brûlé, II, 380; VIII, 394.

SAINT-PIERRE DU HAMEL (JACQUES), enfermé dans un couvent, ainsi que ses trois sœurs, VII, 422.

SAINT-PRIVAT (DE), député en cour par l'assemblée de Nîmes, XIV, 55.

SAINT-QUENTIN, culte réformé, VIII, 457.

SAINT-QUINTIN (ALEXANDRE DE), comte DE BLET, abjure avec son frère, X, 230.

SAINT-QUINTIN (CLAUDE DE), baron DE BLET, président de l'assemblée politique de Grenoble, sa lettre au conseil et aux églises de l'Isle-de-France, XIV, 59.

SAINT-RAVY (DE), chargé de traiter avec les chanoines de Montpellier, III, 227.

SAINT-RAVY (MICHEL DE), sieur de Meyrargues, II, 90.

SAINT-REMY (JEAN DE) signe la requête des protestants du Barrois, XI, 424.

SAINT-ROMAIN (DE), ancien archevêque d'Aix, chef huguenot, II, 306.

SAINT-ROME (DE), famille protestante de Puylaurens, XII, 69, 166.

SAINT-RUTH, mestre de camp, sa triste célébrité; surnommé le 13e apôtre, I, 475, 476; — son rôle dans les *Dragonnades*, II, 202-203.

SAINT-SIMON, ce qu'il dit des persécutions qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes, I, 113-114.

SAINT-SURIN (Dlle DE), transférée à Montreuil, II, 345.

SAINT-THOIN, son mémoire pour servir au confesseur du roy; dénonciation de maisons où trouvaient asile des malades protestants, II, 340 et suiv.

SAINT-THOMAS D'AQUIN, sa théorie sur la punition des hérétiques, VI, 24 et suiv.

SAINT-VIAT, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.

SAINT-VIGOR, transféré à la Bastille, IV, 128; — au château de Caen, IV, 372.

SAINT-VINCENT (ROBERT DE), conseiller au parlement, son discours demandant l'état civil pour les protestants, V, 423 et suiv.

SALAVERT (PIERRE), évocation de son procès avec P. La Gorsse, III, 125.

SALENOVE (FRANÇOIS DE), cité devant le conseil de Jeanne d'Albret, III, 126.

SALES (FRANÇOIS DE), a-t-il essayé de séduire Th. de Bèze par l'offre d'une pension de la part du pape? VII, 227 et suiv., 369 et suiv.; — extrait de l'*Histoire de l'église de Genève*, VIII, 14 et suiv.; — extrait des *Anecdotes chrétiennes ou traits d'histoire choisis*, par l'abbé Reyre, VIII, 281 et suiv.; — lettre sur les protestants de Thonon (1598), XIII, 16.

SALETTE (ARNAUD DE), ministre à Orthez, traducteur des psaumes en vers béarnais, VI, 346.

SALETTES, pasteur à Fauillet, XII, 15.

SALETTES, pasteur à Saint-Berthomieu, X, 338.

SALGAS (DE), galérien, XI, 85.

SALIS, pasteur à Lyon, XII, 483.

SALIS (JEAN-BAPTISTE DE), capitaine aux gardes, sa mort, XII, 371.

SALLE (PIERRE), arrêté dans une assemblée, IV, 136.

SALLET, lettres et mémoires, XI, 86.

SALLY (DE), envoyé en Irlande pour y préparer un établissement de réfugiés, XI, 86, 91, 103.

SALOMON. Voy. COUDERC.

SALOMON (JACQUES), docteur en médecine, XI, 449.

SALOMON (JEAN-GEORGES), inhumé à Paris, XIII, 226.

SALOMON (PIERRE), consul de Montpellier, II, 90.

SALON, réfugié à Zurich, VII, 57.

SALSE (MOÏSE), poursuivi extraordinairement, VII, 137.

SALVARD (JEHAN-FRANÇOIS DE), pasteur à Lyon, un autographe de lui, XII, 229, 483.

SALVART, pasteur à Nevers, IX, 295

SALVE, famille réfugiée, notice biographique et généalogique, IX, 330 et suiv.; — lettres de JACQUES et de JEAN-ANTOINE DE SALVE, IX, 332 et suiv.

SALVE (PIERRE DE), ministre réfugié en Hollande, VII, 433; — rentre en France, est arrêté, III, 591; — ses noms de guerre, IV, 122; — ordres du cabinet le concernant, en-

voyé aux îles Sainte-Marguerite, IV, 123.

SALVIATI, nonce du pape à l'époque de la Saint-Barthélemy, ses dépêches, X, 194.

SAMBUC condamné à l'amende, sa maison rasée, XIII, 339.

SAMSON, martyr, XIV, 160 et suiv.

SANCERRE, siége et défense héroïque, I, 102-103; — prière du matin au corps de garde des assiégés, I, 104-105.

SANCETZ, exécuteur testamentaire de Pierre Viret, XIV, 298 et suiv.

SANCHEZ (Juan), poursuivi par l'inquisition d'Espagne, XI, 342.

SANGLAR (Pierre-Amalri), gouverneur de Sommières (1575), I, 487.

SANSON, soldat huguenot secouru par Jeanne d'Albret, III, 136.

SANTERRE (Pierre), compositeur poitevin, notice biographique, VIII, 261 et suiv.

SAPORTA (Antoine), professeur à Montpellier, XI, 463.

SAQUIER (Dlle), fille d'un ministre, abjure, VIII, 604.

SARRAPI (Barthélemi), notaire à Castres, X, 350.

SARRASIN (Jean), pasteur à Lyon, XII, 488.

SARRASIN (Philibert), réfugié à Genève, II, 512.

SARRAU (Dlle), incarcérée parce qu'elle secourait des pauvres de sa religion, III, 499.

SARRAU (Madeleine), inhumée à Paris, XIII, 226.

SARTHON (Jacques), ministre réfugié en Hollande, VII, 434.

SARTORIS (David), pasteur à Constantinople, VI, 416; VII, 129 et suiv.; X, 257.

SASSENAT (David), réfugié à Wesel, VIII, 7.

SATUR (Jérôme), pasteur à Morsain, VIII, 442 et suiv.

SATUR (Thomas), pasteur à Montauban, incarcéré à Toulouse, V, 258; VI, 424.

SATYRE MÉNIPPÉE. Voy. Passerat.

SAULES (De). Voy. Des Gallards.

SAULNIER, pasteur à Montpellier, réfugié en Allemagne, X, 321.

SAULX, chef des protestants à Toulouse, XI, 259.

SAUMAISE (Mlle de), persécutée pour sa religion, VI, 58 et suiv., 257 et suiv.

SAUMAISE (César de), inhumé à Paris, XII, 284.

SAUMERY, franciscain, embrasse le protestantisme et rentre bientôt dans l'église romaine, XII, 455.

SAUMUR, Académie protestante, fondée par Du Plessis-Mornay, I, 302; — noms des principaux professeurs, I, 303; — conséquences de la suppression de l'Académie, I, 304; — son organisation, I, 306-308; — son entretien par des contributions des églises, I, 308-309; — distribution de prix, I, 310; — les recteurs depuis 1613, I, 311; — double conseil, I, 312; — programme des études pour 1683, I, 313; — pour 1684, I, 314; — arrêt du conseil d'État portant suppression du collége ou Académie, avec défense à tous ministres, professeurs, régents et à tous autres personnes d'enseigner aucunes sciences ou langues, sous peine de désobéissance et de 3,000 livres d'amende, I, 314-316.

SAUNIER (Antoine), député des églises suisses au synode de Chanforans, X, 215.

SAURIN, secrétaire du synode du Bas-Languedoc (1654), X, 49.

SAURIN, ancien du Cheylar, X, 328.

SAURIN, du Vivarais, réfugié en Suisse avec sa famille, XIII, 152.

SAURIN, membre de l'Académie de Nîmes, XIII, 169; — sort de France avec Mirmand, VII, 46 et suiv.

SAURIN (Antoine de), gouverneur de Sommières (1599), I, 487.

SAURIN (Élie) étudie à Die, V, 308; — réfugié en Hollande, VI, 314.

SAURIN (Isaac), de Gallargues, dénoncé pour refus de faire baptiser son enfant par un curé, III, 484; — compte rendu de son arrestation, III, 485; — état des journées employées pour sa capture, III, 485; — son interrogatoire, son cachot; relâché après le baptême de son enfant, III, 486.

SAURIN (Jacques), pasteur à La Haye, IX, 310; — reproduction de sa lettre sur la prédication et la tolérance, VI, 271; — hypothèse au sujet de cette lettre, IX, 378; — ses sermons prêchés à Notre-Dame de Paris par un jésuite, V, 70, 378 et suiv.; — sa chaire à La Haye, V, 482 et suiv.

SAUSEUSE (De), parrain d'une fille de Duplessis-Mornay, X, 108.

SAUSSÉ (De), pasteur réfugié à Londres, VI, 190.

SAUSSINE fils, pasteur à Montpellier, IV, 402.

SAUSSURE (Horace-Bénédict de), professeur de philosophie à Genève, IV, 367.

SAUSSURE (J. de), lettre à M. Farel, pasteur à Neuchâtel, à l'appui d'une demande de l'église de Vitry, XII, 360 et suiv.

SAUVIN, pasteur à Friederichsdorf, IX, 481.

SAUXENS, chef des huguenots à Toulouse, XI, 261.

SAUZET (Guillaume de), diacre de l'église de Nîmes, député au colloque de Montpellier (1562), III, 228; — syndic des protestants du Castrais, X, 349.

SAVARY (Louis), de Payerne, pasteur à Friederichsdorf, VIII, 83.

SAVIGNAC, conseiller de Jeanne d'Albret, III, 124 et suiv.

SAVINIAC DE CLAPIERS, abjure, X, 197; — intercède auprès de Saint-Priest en faveur de Claude d'Azemar, X, 69 et suiv.

SAVOIE (Duc de). Voy. Philibert.

SAVYON (Louis), réfugié à Genève, II, 512.

SAXE (Maurice comte de), maréchal de France, son indifférence pour ses coreligionnaires; placet que lui adressent les protestants du Désert, en 1744, IX, 434 et suiv.

SAYAVEDRA (Catalina de), condamnée par l'Inquisition à une prison perpétuelle, XI, 340.

SCALIGER (Joseph), professeur à Genève, IV, 26; — à Leyde, VII, 182.

SCEAU des églises du Vivarais, I, 243-244; — de l'assemblée générale du cercle de La Rochelle, I, 345 et suiv.; — des églises du Désert, I, 389-391; — nouveaux détails sur le sceau de l'assemblée politique de La Rochelle, II, 8-11; — du consistoire de l'église de Rouen, II, 232-234; — découverte du sceau de l'assemblée politique de La Rochelle, fac-simile, IV, 470 et suiv.; — des synodes nationaux, VI, 419 et suiv.

SCÉPEAUX (François), maréchal de Vieilleville, belles paroles et noble action, IV, 2 et suiv.; — une tradition locale relative à sa mort et à la préméditation de la Saint-Barthélemy, IV, 320.

SCHÆFFER (Ad.), Mme Duplessis-Mornay, II, 649.

SCHARPE (Georges), professeur à Montpellier, XI, 463.

SCHICKLER (Fernand), nommé président de la Société en remplacement de M. Read, XIV, 60 et suiv.

SCHIMMER, pasteur de Wissembourg, V, 228 et suiv.

SCHMIDT (Ch.), le mysticisme quiétiste en France, VI, 449 et suiv.; — diverses communications, III, 62; VIII, 282.

SCHOMBERG (J. de), dame de Liancourt, lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 360.

SCHOT (Troïlus), martyr, II, 392.

SCHUCH (Wolfgang), martyr, sa vie et sa mort, II, 632.

SCHUTZ (Catherine), femme de M. Zell, réformateur de Strasbourg, X, 25.

SCHWABACH. Voy. Colonies.

SCOFFIER (Jean), pasteur du Languedoc, étudie à Die, V, 307; — réfugié en Suisse, IX, 153.

SCOFFIER (Louis) étudie à Die, V, 307; — réfugié en Hollande, VII, 433.

SCUDERI, lettre inédite à Marie Du Moulin (1647), X, 391; — lettre et huitain sur les conversions, XIII, 230 et suiv.

SÉAR, pasteur de Nîmes, réfugié en Suisse, X, 319.

SÉBILLE, famille protestante de Vitry, XI, 360.

SÉBILLE (Daniel), pasteur à Fontaine, VIII, 438, 455.

SÉBILLE (Paul), sa veuve se réfugie en Prusse avec son fils, XI, 155.

SEBVILLE (Pierre de) prêche la Réforme à Lyon, XII, 481.

SÉCHELLES (Sieur de), chef huguenot en Picardie, VIII, 411.

SECOND (Léonard), pasteur à Cournon-Terrail vers 1567, IX, 297.

SECKER, archevêque de Cantorbéry, s'intéresse vivement au sort des protestants français, II, 500; VI, 376 et suiv.

SEDAN, liste des pasteurs de cette église (1570-1859), XII, 15 et suiv.

SÉGREVILLE (Mme de) déclare, à son lit de mort, qu'elle regrette d'avoir fait abjuration de la R. P. R., IV, 4.

SÉGUIN (Bernard), pasteur en Auvergne (1559), VIII, 74.

SEGUIN (Matthieu), pasteur à Bernis vers 1567, IX, 296.
SEGUIN (Pierre), arrêté dans sa fuite, XII, 535 et suiv.
SÉGUR, baron de Pardaillan, chef huguenot, III, 125; — victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.
SÉGURAN, pasteur à Dieppe (1558), VIII, 72.
SEIGNELAY. Voy. Colbert.
SEIGNEURIE, famille protestante de Normandie, XI, 6.
SEIGNEURYE (Adam), pasteur à Évreux, IX, 9.
SEIGNORET (Étienne), marchand de Lyon, réfugié en Suisse, IX, 152.
SEILLADE, pasteur à Monheur, VI, 414; XII, 255.
SELLIER (Nicolas), galérien, VIII, 517.
SELVES (Marguerite de), femme de Lancelot Du Monceau, dame de Tignonville, gouvernante de la princesse Catherine, sœur de Henri IV, III, 525.
SÉMIDE (De), pasteur à Lyon, XII, 482.
SÉNAC (Jean-Baptiste), médecin de Louis XIV, apostat, XI, 461.
SÉNARPONT (De), chef huguenot en Picardie, VIII, 411.
SENEBIER, réfugié en Suisse avec sa femme, XIII, 152.
SENEBIER (Jean), pasteur à Lyon, notes biographiques, XII, 485.
SENECÉ (Marquise de), lettre de consolation à Mme de la Trémouille, X, 378.
SÉNÉGAS (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
SÉNILH (François), pasteur de Lavardac, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 430; XII, 256; XIII, 317.
SENNEVIÈRES (De), commissaire catholique au dernier synode provincial, I, 459.
SENTENAC (Pierre de), défenseur du Mas-d'Azil, V, 92.
SENTIER (De), espion de l'évêque de Saintes, III, 190 et suiv.
SENTIS (René de), sieur de Vaumorel, obtient un secours de Jeanne d'Albret, III, 134.
SEPVRET, abjurations dans cette paroisse de 1686 à 1791, XII, 255 et suiv.
SEREIN, compagnon de Brousson, IX, 196.
SERGY, synode provincial de Bourgogne tenu dans cette localité en 1665, VII, 332.
SERMON prononcé au Désert dans la moitié du XVIIe siècle *sur la sainteté des élus*, XIV, 29 et suiv.
SERRE, poursuivi extraordinairement, VII, 136.
SERRE, prisonnier à Aigues-Mortes, XI, 40, 402.
SERRE, galérien, IV, 378; — mémoire qu'il adresse à M. de Saint-Benoît, XI, 84; — lettre à Lefèvre, XI, 84.
SERRE (Mme de) abjure le protestantisme, II, 377.
SERRE (Guillaume), pasteur vers 1567, IX, 294.
SERRE (Jeanne), enlevée pour être mise au couvent, s'échappe; placet au duc de Richelieu, III, 76 et suiv.
SERRES, pasteur dans le Bas-Languedoc, X, 45, 49.
SERRES, professeur en théologie à Montauban, VI, 243; IX, 407.
SERRES, proposant, réfugié en Suisse, X, 321.
SERRES (Gédéon de), ancien de Charenton, XII, 13.
SERRES (Jean de), historien, accusé de trahison, II, 324 et suiv.; — recteur de l'Académie et principal du collége des Arts de Nîmes, III, 44; — chargé d'en rédiger les statuts, III, 45; VI, 15; — pasteur de Nîmes, III, 45; — notice biographique, XIII, 293.
SERRES (Urbain), étudiant à Die, V, 307.
SERVET (Michel), du vrai rôle de Calvin dans sa condamnation, II, 114-115; — opinion de M. Michelet sur la conduite de Calvin, VI, 340 et suiv.; — extrait d'un travail de M. Pictet de Sergy sur Michel Servet et le parti des *Libertins*, VII, 9 et suiv.
SERY (Suzanne de), veuve de Jean Lefèvre, XI, 155.
SÈVE, réfugié à Genève, X, 233.
SÉVERIN (Jacques), pasteur de Chery, VIII, 431, 444, 455; — réfugié en Angleterre, V, 42.
SÉVIGNÉ (De), partisan de la Réforme, VII, 328.
SEVIN (Mederich), ajourné (1534), X, 36; XI, 253.
SEYMANDY (Jean) achète la seigneurie de Bédarieux, mais est forcé de résilier la vente, comme protestant, IV, 326.

SÉZILLE (Ludovic), de Varennes, arrêté à plusieurs reprises comme calviniste obstiné, VIII, 534 et suiv., 544.

SÉZILLE (Madelaine) abjure avec sa mère, Marie Cottin, VIII, 544.

SHARP (Jean), professeur à Die, II, 322; VI, 20; — détails biographiques, V, 182 et suiv.; — controverse qu'il soulève, V, 302.

SICARD, pasteur du Désert, X, 436; — décrété de prise de corps, II, 185.

SIGART, pasteur à Guise, VIII, 424, 454.

SIGNARD (Abraham), pasteur à Bacqueville, réfugié en Hollande, VII, 434.

SIGOGNES (De), gouverneur de Dieppe, sa conduite à la Saint-Barthélemy, I, 60.

SIGORD, pasteur du Bas-Languedoc, XIII, 143.

SILVESTRE, pasteur à Caen (1563), XI, 5.

SILVIANUS, pasteur à Londres, VI, 190.

SIMÉAUT (Anne) apostasie, II, 378.

SIMON, ajourné, X, 37; XI, 254.

SIMON (Claude) et sa famille abjurent le protestantisme, II, 378.

SIMON (Pierre), confesseur, XI, 179.

SIMOND, pasteur à Embrun, réfugié en Hollande, VII, 434.

SIMOND (A.), pasteur à Bergerac, XII, 417.

SIMONIUS ou Simoni (Simone), professeur à Genève, IV, 16.

SIMSON, pasteur à Châteaudun, XII, 120.

SIX (Jérôme), ancien de Saint-Quentin, VIII, 441, 456.

SMALKALDE (Articles de), VII, 387 et suiv.

SOBOLLE (De), capitaine huguenot, V, 285.

SOCIÉTÉ d'histoire et d'archéologie de Genève, lettre de sympathie à la Société de l'histoire du protestantisme, I, 342.

SOCIÉTÉ de l'histoire de France, accueil fait par elle à la Société de l'histoire du protestantisme, I, 341; — admet M. Read, président de la Société de l'histoire du protestantisme français, au nombre de ses membres, III, 513 et suiv.

SOCIÉTÉ de l'histoire du protestantisme français, but de la Société, I, 1-6; — statuts, I, 6-11; — assemblée générale du 19 mars 1853, I, 497 et suiv.; — allocution du président: utilité de la Société, lacune qu'elle comble, aperçu de ses travaux et de ses espérances, I, 498-510; — état de la Société à la fin de décembre 1853, II, 402 et suiv.; — assemblée générale du 25 avril 1854, allocution du président : exposé des résultats obtenus, II, 621 et suiv.; — rapport du trésorier sur les exercices 1852, 1853 et 1853-1854, II, 683; — assemblée générale du 17 avril 1855 : allocution du président, III, 657; — rapport du trésorier, III, 696; — assemblée générale du 15 avril 1856: discours du président, IV, 621; — rapport du trésorier, IV, 649; — appel aux consistoires, un moyen de seconder activement les travaux de la Société, V, 255; — assemblée générale du 21 avril 1857, discours du président, V, 533; — rapport du trésorier, V, 577; — assemblée générale du 13 avril 1858, allocution du président, VI, 445 et suiv.; — assemblée générale du 3 mai 1859, rapport du trésorier sur les exercices 1857 et 1858, VIII, 367 et suiv.; — assemblée générale du 17 mai 1860, allocution de M. Ch. Waddington, IX, 154 et suiv.; — rapport du trésorier sur l'exercice clos le 31 décembre 1859, IX, 192; — assemblée générale du 16 avril 1861, allocution du président, X, 169; — assemblée générale tenue le 29 avril 1862, discours du président, XI, 203; — assemblée générale tenue le 14 avril 1863, allocution du président, XII, 186 et suiv.; — assemblée générale du 5 avril 1864, allocution du président, XIII, 81 et suiv.; — assemblée générale du 2 mai 1865, nomination de M. Fernand Schickler comme président en remplacement de M. Charles Read, XIV, 60 et suiv.; — discours du président, XIV, 61 et suiv.; — rapport au nom du comité par M. Ch. Waddington : ce qu'a été, ce que sera le *Bulletin*, XIV, 63 et suiv.

SOISSONS, culte et population réformée, VIII, 457 et suiv.

SOL, dit Léger, pasteur du Désert, V, 262.

SOLDAN (Wilhem), remarques sur l'étymologie du mot *huguenot*, IX, 12.

SOLIER (Pierre), pasteur du Désert, VI, 336 et suiv.; XII, 122.

SOLLEVILLE (Étienne), ancien de Mauzac, IV, 435.

SOLLIER (Anthoine), réfugié à Vevey, IX, 372.

SOLOGNE, agriculture complétement ruinée par l'émigration des protestants; la *Plaine de La Noue*, le *Village protestant*, XIV, 206 et suiv.

SOMMIÈRES, liste des gouverneurs de la ville et du château, I, 487.

SONIS (Bernard), notes biographiques, ses écrits, VI, 245; — chargé par le synode de Gap de préparer un règlement pour les Académies protestantes, II, 156.

SONIS (De), apostat, VIII, 264.

SONNET du temps de la Saint-Barthélemy, I, 151; — de la révocation de l'édit de Nantes, I, 175-176; — sur la mort de Coligny, II, 27-28; III, 538 et suiv.; — sur la mort de Brousson, II, 356 et suiv.; — à Paul Ferry, III, 42; — de Pierre Hamon à Charles IX, III, 142; — sur le lever du soleil, III, 417; — sur la mort de Calvin, IV, 327; — sur la capture du ministre Rochette, IV, 439 (Voy. Rochette); — sur Catherine de Navarre, V, 292; — deux sonnets de La Roche-Chandieu sur Calvin, VII, 14, 15; — un sonnet attribué à Agrippa d'Aubigné, IX, 392 et suiv.; — au roi Louis XIV sur ses conquêtes et sur la misère de son royaume (1691), XII, 79; — sur les convertisseurs de la compagnie de Paul Pélisson (Voy. Pélisson).

SORBIÈRE, lettre à André Rivet (1642), détails intimes, IX, 411 et suiv.

SORCIERS, procédure consistoriale contre un fidèle convaincu d'avoir eu recours aux sorciers et devins (1660), I, 457-458; — condamnés au feu, VII, 374.

SOREL (Jacques), pasteur à Troyes, IX, 296; XII, 362; — notes biographiques et rectificatives, XII, 350 et suiv.; — lettre à la classe de Neuchâtel, XII, 352.

SOREL (Pierre), pasteur à Libourne vers 1567, IX, 295.

SORRE (Le capitaine), amiral rochelois, III, 131 et suiv.

SOUBEYRAN (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

SOUBEYRAN (Jean), chirurgien du duc d'Orléans, XIII, 225, 229.

SOUBISE. Voy. J. de Parthenay.

SOUBISE. Voy. Rohan.

SOUBISE, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

SOUCELIER, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.

SOUCHAY, ancien d'Authon, IV, 325.

SOUCHAY (Paul), sieur du Souci, ancien de Dangeau, XI, 277, 279.

SOUCHON (Louis), arrêté avec Dortial, X, 103; — condamné aux galères, X, 104.

SOUDIER (Jean de), sieur de Richesource, apostat, XII, 5.

SOUFFLET (Marie) épouse Artur de Crusel de Ligny, III, 535.

SOULIER, dit Puechmille, dit La Fage, apostat; mémoire d'un ecclésiastique de Paris proposant de l'utiliser parmi ses anciens coreligionnaires du Désert (1750), en cachant son apostasie, VII, 320 et suiv.

SOUSCRIPTION en l'honneur des auteurs de la *France protestante*, X, 469 et suiv., 483 et suiv.

SOUTOUL, pasteur du Désert, XIV, 5.

SPANHEIM, notice biographique et généalogique sur cette famille, XII, 96 et suiv.

SPARRON (Pierre), forcé de résilier l'achat d'un champ destiné à un cimetière, XI, 139.

SPIFAME (Jean), sieur de Passy, réfugié à Genève, XII, 483; — pasteur à Châlons vers 1567, IX, 296; — à Issoudun, IX, 297.

SPON (Charles) étudie à Die, V, 308.

SPON (Jacob), ses relations avec le Père La Chaise, X, 23, 346.

STATISTIQUE, populations protestantes soumises au gouvernement de la République française en 1801, comprenant trois classes : 1° les réformés de l'ancienne France; 2° ceux de l'Alsace et de la Lorraine; 3° ceux réunis par conquête à la République, I, 183-197; — rectification, I, 238-239; — statistique des églises du Béarn vers le milieu du XVIIe siècle, V, 1; — fragment de statistique officielle des églises réformées de France, trois ans avant la révocation : 1° Provence, VII, 23 et suiv.; 2° généralité de Châlons, VII, 24; 3° généralité de Bourges, VII, 24 et suiv.; 4° généralité de Limoges, VII, 25 et suiv.

STECKIUS, professeur à Die, V, 308.

STEPPEN (Anthoine), un des dévastateurs de l'abbaye Saint-André au Cateau, III, 525; — pendu, III, 529; — son interrogatoire, III, 530.

STRANGE, lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 364.

STRASBOURG, mémoire d'un R. P. jésuite pour la conversion de cette ville, III, 62; — l'église française, sa confession de foi, VI, 178 et suiv.; — la Réforme et son premier pasteur Matthieu Zell, X, 25 et suiv.

STUART (Paul), avocat au parlement de Paris, XII, 281.

STURM (Jean), recteur de l'Académie de Strasbourg, sa vie et ses travaux, IV, 421 et suiv.

SUAU (Jacques), ancien de Montpellier, II, 93.

SUCHET (Bastien), procureur de la colonie genevoise à Constantinople, XI, 183 et suiv.

SUCHIER, pasteur du Vivarais, réfugié en Suisse, X, 328.

SUE (Pierre de), sieur de Ségreville, protestant de Sommières, IV, 4.

SUFFREN (Mardochée), pasteur et professeur à Nîmes, III, 46; — impliqué dans le procès de Ferrier, III, 47; XIII, 136 et suiv.

SULLY, sa part dans l'abjuration de Henri IV; il en est le principal auteur, ainsi que de l'édit de Nantes, II, 115-116; — fait baptiser son fils à Ablon, II, 280; — son indifférence religieuse, II, 283; — parrain d'un Turc converti, II, 284; — extrait de ses *Mémoires* relatif au rétablissement des jésuites, II, 285-288, 302 et suiv.; — intercède auprès du roy pour qu'il transporte plus près de Paris le temple d'Ablon, III, 419 et suiv.; — refuse de se faire catholique, III, 449; — son fils épouse la fille du comte de Créquy, III, 458; — billet que Henri IV lui adresse au sujet de Charenton, III, 472; — se réconcilie avec le duc de Bouillon, III, 554 et suiv.; — extrait d'une lettre au duc de La Force, IV, 42 et suiv. (Voy. Rosny et Béthune).

SUPERVILLE (Daniel de), pasteur de Loudun, réfugié en Hollande, VII, 429; IX, 309; — sa correspondance avec Ant. Court, XI, 80, 84; — notice biographique, XI, 88.

SURAUT (Dlles), martyres, VII, 177.

SUREAU DU ROSIER (Hugues), notes biographiques, VIII, 602 et suiv.; — pasteur à Orléans (1563), IX, 294; XII, 8; — travaille à la conversion de Condé, XII, 266.

SURVILLE, pasteur des Cévennes, X, 43.

SURY (De), famille neuchâteloise, descendant de réfugiés, IV, 158.

SUSPECTS d'hérésie en 1534, ajournés par les gens du roi à Paris, X, 34 et suiv.; XI, 253.

SUSSET, proposant, emprisonné à Poitiers, IV, 229.

SYLVAIN (Alexandre), de Flandre, poëte de la cour de Charles IX et de Henri III, ses vers sur la Saint-Barthélemy, XI, 493 et suiv.

SYLVIUS (Antoine), chirurgien, tué à la Saint-Barthélemy, IX, 40.

SYNODES, prescrivent de dresser des mémoires de toutes les choses notables pour le fait de la religion, I, 323; — consistoires qui seront chargés de conserver ces mémoires, I, 324-325; — du Bas-Languedoc et des Cévennes envoient deux pasteurs du Désert aux églises du Haut-Languedoc, I, 390-391; — du Vivarais et du Dauphiné, certificat de présence de deux prédicateurs députés, I, 391; — le dernier synode provincial, I, 458 et suiv.; — deux décisions relatives à l'œuvre historique, II, 88-89; — diverses décisions du synode de Loudun relatives à des pasteurs, II, 475 et suiv.; — synode provincial de Bordeaux, en 1789, tenu à la veille de l'ouverture des États-Généraux: prière qu'il formule pour cette circonstance solennelle, III, 487 et suiv.; — synode national au Désert en 1758, III, 602; — synode wallon de Rotterdam : lettre aux ministres de la principauté d'Orange persécutés (3 mai 1686), VI, 367 et suiv.; — lettre desdits ministres au synode wallon (8 avril 1693), VI, 368 et suiv.; — synode national constituant des églises réformées de France (26 mai 1559), VII, 353 et suiv.; — résultat d'un synode provincial de l'Ile-de-France, tenu à Charenton, touchant le différend de MM. Du Moulin et Amyraut (1637), VII, 408 et suiv.; — national d'Alençon (1637): sommaire des articles proposés par M. de Saint-Marc, député, et la réponse, VII, 411 et suiv.; — des églises wallonnes des Pays-Bas, assemblé à Rotterdam le 24 avril 1686, VII, 426 et suiv.; — liste des pasteurs réfugiés en Hollande, VII, 428; — le dernier synode national avant la révocation de l'édit de Nantes, tenu à Loudun (1669-1660); avant-propos; extrait des lettres de M. des Galinières, de Couet-Duvivier, VIII, 145-147; — procès-verbal du commissaire du roi, VIII, 147 et suiv.; — brevet de permission du roi; liste des ministres présents, VIII, 149 et suiv.; — discours du commissaire royal, VIII, 152 et suiv.; — diverses délibérations du synode, VIII, 158 et suiv.; — lettres au roi, à la reine,

au cardinal, VIII, 164 et suiv.; — suite des délibérations, VIII, 167 et suiv.; — lettre du roi, VIII, 184; — suite des délibérations, VIII, 185 et suiv.; — lettre au roi, VIII, 190; — suite des délibérations, VIII, 191 et suiv.; — lettres au roi et au cardinal, VIII, 211 et suiv.; — suite des délibérations, VIII, 212 et suiv.; — fin du synode, VIII, 215 et suiv.; — détails accessoires au récit du dernier synode de Loudun (1660), extraits d'un libelle du temps, VIII, 262 et suiv.; — synode des provinces de Thierache, Picardie, Cambrésis, Orléanais et Berry, du 24 novembre au 6 décembre 1779; liste des assistants, extraits des délibérations, VIII, 564 et suiv.; — recueil manuscrit des synodes nationaux depuis 1559 jusqu'en 1660, ayant appartenu à la duchesse de la Trémouille, XI, 107 et suiv.; — tenu au Désert, dans le Montalbanais (1761), XII, 443 et suiv.; — national d'Alençon (28 mai 1637), journal sommaire de ce qui s'y est passé sur l'affaire de Testard et Amyraut, XIII, 41 et suiv.; — de Sainte-Foy, neuvième synode national; lettre que lui adresse Théodore de Bèze, XIV, 135 et suiv.

T

TABART, famille protestante de Vitry, XI, 152, 154, 366.

TABY (Jean), pasteur de la Charité, député au synode de Loudun, VIII, 150.

TACHARD, pasteur, lettre au président de la Société sur les modifications à apporter au *Bulletin*, XIV, 201 et suiv.

TACHART (Martin), pasteur à Pragelas (1558), VIII, 76.

TAGAUT, professeur à Genève, IV, 15; — auparavant à Lausanne, IV, 16.

TAHON (Gaspard), ministre réfugié à Londres, II, 26.

TAIGNEL. Voy. Couvin.

TAILLANDIER (A.), acte d'inhumation d'un protestant à Paris, I, 483; — note sur un arrêt du parlement relatif à l'*Institution chrétienne* de Calvin, II, 107-110; — nouveaux détails sur l'état civil des protestants, II, 118-119.

TAILLEFER (Jean), ancien de Château-Thierry, VIII, 441, 456.

TAINE, sur la musique religieuse des protestants, XIII, 124 et suiv.

TALARD, député pour traiter avec les chanoines de Montpellier, III, 227.

TALARD (Nicolas), notaire, syndic de l'église de Montpellier, II, 90.

TALIN (Jean), poursuivi extraordinairement, VII, 137.

TALLEMANT (Marie), épouse de Henri de Ruvigny, XIII, 229; IX, 346.

TALLEMANT DE BOISNEAU, neveu de Tallemant des Réaux, exilé pour cause de religion, IX, 347.

TALLEMANT DE LUSSAC (Paul), père de Gédéon Tallemant des Réaux, réfugié à Vevey (1685-1686), notice biographique, détail généalogique; ses deux frères; ses dispositions testamentaires, IX, 345 et suiv.

TALNAY, professeur à l'Académie de Saumur, I, 306.

TANDÉBARATS (Jacques), pasteur à La Rochelle, mis en jugement avec ses collègues pour contravention à la déclaration contre les relaps, VII, 267 et suiv.

TANDON (Antoine), médecin de Montpellier (1717-1806), X, 424 et suiv.

TANDON (Barthélemy), directeur de l'Observatoire de Montpellier, IV, 648.

TANNEGUY-LEFÈVRE, professeur à l'Académie de Saumur, I, 303.

« TANT-S'EN-FAUT, » quand et à quel propos les huguenots furent-ils désignés par ce nom, IX, 213, 285.

TARANTE (Prince de) travaille à apaiser les controverses religieuses, X, 44, 46, 48.

TARDIER (Gilles), pasteur vers 1567, IX, 294.

TARDIEU (Arnaud), pasteur à Chartres (1565), VIII, 73.

TARDIF (Jacob), ministre réfugié à Londres, II, 25.

TARDIF (Jacques), avocat et ancien de Charenton, III, 432; VII, 472; XII, 13; — sa mort, XIII, 225.

TARDIF (Théophile), pasteur à Fontaine, VIII, 455, 430.

TARRAU, pasteur à Bordeaux, XII, 417.

TASCHER (De), sa constance invincible, VII, 418 et suiv.

TASSIN, ancien de Charenton, XII, 14.

TASTÉE (De), pasteur de La Sauvetat, XII, 256.

TATIN (Louis), consul de la Baume des Arnauds, protestant obstiné, V, 316.

TAUMARIN (Jehan), pasteur vers 1567, IX, 297.

TAUNAY (Charles), sieur de La Sagerie, aux Nouveaux-Catholiques de Saint-Lô, VII, 422.

TAUSIAC (Laurens), pasteur à La Roche-Chalais, IX, 295.

TAVERNIER (Melchior), graveur et imprimeur de Louis XIII, IX, 194.

« TAXES de la chancellerie de Rome, » authenticité de ce livre; origine des indulgences, V, 541.

TEISSIER, avocat à Nîmes, membre de l'Académie de cette ville, mort réfugié en Prusse, XIII, 169 et suiv.

TEISSIER, dit Lafage, pasteur du Désert, arrêté et mis à mort, II, 80, 84 et suiv.; VII, 461 et suiv.; — sa réception au ministère, XII, 547.

TEISSIER (F.), communications sur les églises d'Aulas et de Vallerangue, X, 193; XIV, 1 et suiv.

TEISSIER (François), dit Lafage, viguier de Durfort, relation véritable des circonstances de son exécution, etc., faite par le prêtre qui l'assista, V, 214 et suiv.; — détails plus complets par le fils du martyr, V, 219 et suiv.; — histoire manuscrite de son martyre, XI, 89; — son fils François réfugié en Prusse, X, 396; — son fils Isaac, dit Lafage, pasteur de Saint-Romans, réfugié en Suisse, VII, 464; — notes biographiques, X, 396; — lettre à lui écrite sur la mort de son père, XI, 97.

TÉLIGNY (Charles de), mari de Louise de Coligny, I, 368; III, 133; — victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37, 38; — sa veuve se sauve en Suisse, XII, 266.

TEMPIE, subdélégué à Nîmes, lettre à Saint-Priest au sujet de l'héritage de la dame Vernède, morte à Genève, XI, 196.

TENANS, ministre et professeur à Montauban, VI, 246; IX, 407.

TENANS (François), pasteur à Grateloup vers 1567, IX, 295.

TENDES (Comte de), sa conduite à la Saint-Barthélemy, XI, 21, 116.

TENJOUR, nom de guerre de Journet, V, 261.

TERCHANT, famille protestante de la Bretagne, VII, 328.

TÉRONDE (Jean), avocat à Toulouse, décapité, XI, 263.

TERRASSON, pasteur à Arnay-le-Duc, X, 229.

TERRASSON, pasteur à Araigne, XII, 487.

TERRASSON (Paul), médecin de Die, V, 307.

TERRISSE, réfugié en Suisse, X, 334.

TERRISSE (Théophile), professeur à Die, V, 188, 307.

TERSON, pasteur à Clairac, XII, 346.

TERSON (Honoré de) assiste à l'assemblée de Milhau, X, 352.

TESSÉ (Comte de), portrait qu'en trace Saint-Simon; lettre à Louvois, où il raconte ses exploits à Orange, et propose l'arrestation de Pineton de Chambrun, III, 156.

TESSEREAU (Abraham), extrait de son *Histoire des réformés de La Rochelle et du pays d'Aunis depuis l'année* 1660 *jusqu'à l'année* 1685, VII, 361 et suiv.

TESSON (Nicole), prisonnière pour cause de religion, XIII, 6.

TESTART, famille de Saint-Quentin réfugiée, VIII, 461; IX, 309; — alliée à la famille Crommelin, VIII, 462, 466.

TESTARD, pasteur à Dangeau, puis à Blois, XI, 278; — journal sommaire de ce qui s'est passé au synode d'Alençon à son sujet, XIII, 39 et suiv.

TESTAS, pasteur à Lafite, XII, 256.

TESTELIN (Madeleine), inhumée à Paris, XIII, 228.

TESTU (Marie), veuve de Pierre Martel, prisonnière à Amiens, abjure et demande sa liberté, II, 342.

TEXIER (Jean), receveur général des finances, inhumé à Paris, XIII, 225.

TEYSONNIÈRES, lieutenant du juge de Saint-Berthomieu, X, 338.

TEZAN, pasteur du Dauphiné, réfugié en Hollande, VII, 432.

THELLUSSON (C.), réfugié à Genève (1572), X, 233.

THÉOBON (Mme DE), enfermée dans un couvent, II, 173.
THÉOPHILE. Voy. VIAUD.
THEREMIN (ÉTIENNE), auteur de *Réflexions sur le droit des magistrats dans l'Église*, XI, 96-98.
THÉRIAL (MARIE), veuve d'Auguste Varnier, legs d'un terrain pour servir de cimetière aux protestants, II, 414.
THÉROND, pasteur à Sainte-Foy, VIII, 146; XII, 257.
THÉROND (FRANÇOIS), pasteur à Meyrueis vers 1567, IX, 295.
THÉRONDET, pasteur du Languedoc, réfugié en Hollande, VII, 428.
THÉVALLES. Voy. PATRAS.
THEVART (JEAN), procureur, tué à la Saint-Barthélemy, IX, 42.
THEYRON, pasteur du Désert, XII, 547.
THIBAUDAU, enlèvement de ses enfants, VII, 437, 439.
THIBAUDE (ANNETTE), brûlée comme sorcière, VII, 374.
THIELLEMONT (GUILLAUME), sergent royal à Vitry, XI, 152.
THIERRY, pasteur à Vieillevigne (1584), VII, 329.
THIERRY, ministre à La Flotte (1590), IV, 321.
THIOULT DE LA LUZERNE (ANNE-FRANÇOISE), de Caen, réfugiée en Hollande, épouse M. de Mirmand, VII, 200 et suiv.
THOLOZAN (DAVID), pasteur à Gap, réfugié en Suisse, XII, 127.
THOLOZAN (ESPRIT), pasteur à Christian-Erlangen, VIII, 222 et suiv.
THOMAS, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.
THOMAS (ANTH.), réfugié en Suisse (1572), X, 233.
THOMAS (GUILLAUME), de Bretagne, réfugié en Suisse, III, 15.
THOMAS (JACQUES), galérien, I, 58.
THOMASSEAU DE CURSAY, lettre apocryphe au duc de Guise, XI, 118; XII, 238 et suiv.
THORS (DE), enfermé à la Bastille, II, 173.
THOU (DE), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 381.
THOUARS (Duc DE). Voy. LA TRÉMOUILLE.
THOURON, pasteur dans l'Agenais, XII, 257.
THOUVENIN, pasteur à Sainte-Marie-aux-Mines, I, 163.
THOUVOIS (PAUL), avocat, député au synode de Loudun, VIII, 150.
THURIN (P.-H. DE), conseiller au parlement de Paris, III, 428; — abjure le catholicisme, III, 450.
TIGNONVILLE. Voy. DU MONCEAU.
TILE DE ROMILLY, inhumé à Paris, XII, 283.
TILENUS (DANIEL), pasteur et professeur en théologie à Sedan, V, 288; XII, 16; — écrit contre le pape, III, 446; — adversaire de Cameron, VIII, 252.
TILLIÈRE, comtesse DE FIESQUE, lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 379.
TINEL, pasteur dans l'Agenais, XII, 256.
TINELLY (ROBERT), censuré par le consistoire de Nîmes, VI, 14.
TINGRY (PIERRE-FRANÇOIS), réfugié à Genève, notes biographiques, VIII, 605.
TIRON (DANIEL), coutelier à Metz, refus de sépulture, XI, 293.
TISNÈS (ARNAUD DE), conseiller de Jeanne d'Albret, XIV, 299.
TIXIER, pasteur du Haut-Languedoc, commissaire dans l'affaire Testard et Amyraut, XIII, 50.
TOFFIN (THOMAS), galérien, VIII, 517.
« TOLÉRANCE (LA), » mémoire anonyme d'un homme d'État sur cette question (1752?), IX, 442 et suiv.
TOLLADUR DE GAN (JEAN), procureur en la cour des comptes de Montpellier, II, 92.
TONDEUR (NICOLLE), épouse de Jean de Monginot, IV, 495.
TORNIER (GUILLAUME), notaire, assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
TORRAS, famille descendant de réfugiés, XII, 117.
TORSE, dénoncé comme protestant obstiné, XIII, 237.
TORTOLON, pasteur de Calvisson, XIII, 140, 142.
TOSET (PIERRE), condamné aux galères, XI, 282.
TOULIEU (ANNE DE), poursuivie extraordinairement, VII, 138.
TOULOUSE, arrêt du parlement portant défense à toutes personnes non qualifiées de lire et interpréter publiquement les épîtres de saint Paul

et autres livres de la sainte Écriture, à peine de prison et autre arbitraire, I, 354-355; XIII, 202; — index de l'inquisition de Toulouse, I, 355-363; — arrêt condamnant un hérétique au bûcher, VII, 13 et suiv.; — registres contenant les arrêts rendus contre les protestants, IX, 108 et suiv.; — les événements du mois de mai 1562, XI, 258 et suiv.

TOULOUSE (François de), sieur de Foissac, député au synode national de Loudun, VIII, 150; — chargé de porter au roi le cahier des plaintes, VIII, 216.

TOURLET (René), projet d'un ouvrage sur l'état des religionnaires de France et sur les vexations qu'ils éprouvèrent pendant les trois règnes qui précédèrent la Révolution de 1789, IV, 388 et suiv.

TOURNAY (Jehan de), pasteur à Chinon vers 1567, IX, 295.

TOURNES (De), pasteur à Beaulieu, XII, 487.

TOURS, émeute provoquée par un enterrement, incendie du temple en 1621, d'après le *Journal de Louvet*, disparition presque complète du protestantisme et décadence de la prospérité de la ville, IX, 297 et suiv.

TOURTELON, pasteur vers 1567, IX, 296.

TOURZEAU, proposant, compagnon de J.-L. Gibert, réfugié en Angleterre, III, 191.

TOUSSAINT (Daniel), pasteur à Orléans, XII, 8.

TOUSSAINT (Samuel), étudiant à Nîmes, III, 46.

TOUSSAINT-DUPLESSIS, bénédictin, récit du dernier synode provincial tenu à Lisy, I, 459-463.

TOUTIN (Jean), de Châteaudun, orfèvre, inhumé à Paris, XIII, 225; — mort de sa fille, XIII, 227.

TRACONIS (Durand), consul de Milhau, assiste à l'assemblée politique de 1573, X, 353.

TRANCHÉE, dit Fortunière, lettre à Journet, V, 263.

TRANS, ministre à Berneuil (1590), IV, 322.

TRAVANET (De) épouse Mademoiselle de Mirmand, VII, 199.

TRAVAULX (Antonin de), baron de Montpesat, conseiller à la cour des aides de Montpellier, II, 93.

TRAVECY (De). Voy. Laumonier.

TRAVES (Jean), mort relaps, X, 198.

TREMBLERT, dit Roches, pasteur, II, 384.

TREMBLEY, réfugié à Genève, II, 512.

TRÉMOULET (De), gouverneur de Sommières, I, 487.

TREVIEN (Baron de) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

TRIARD, ministre à Ciré (1590), IV, 321.

TRICOTEL (Benjamin), pasteur à Roucy, puis à Calais, député au synode de Loudun, VIII, 150, 428, 454.

TRINQUAIRE (André), sieur de Baux, ancien de Montpellier, II, 93.

TRINQUÈRE (De), juge-mage et gouverneur de Montpellier, rapport au chancelier sur l'évêque Pierre Fenoilliet, V, 40 et suiv.

TRIPIER (Étienne), orfèvre à Paris, IV, 91.

TROCHORÈGE, professeur à l'Académie de Saumur, I, 303.

TROGAN (Bernard), député au colloque de Castres (1561), X, 349.

TROM (Laurent), capitaine des Vaudois, X, 92.

TRONCHIN, les théologiens de cette famille, notice biographique, XIII, 175 et suiv.; — Louis, fils de Théodore, étudie à l'Académie de Saumur et en adopte l'esprit d'indépendance, IV, 201; — pasteur à Lyon, XII, 486; — Théodore, pasteur et professeur à Genève, d'Aubigné lui lègue ses manuscrits, XII, 340.

TRONCHIN, professeur honoraire de médecine à Genève, IV, 368 et suiv.

TRONCHIN (Henri), colonel suisse, notice nécrologique, XIV, 199 et suiv.

TRONCHIN (Rémi), réfugié à Genève, II, 512.

TROQUEMÉ, famille protestante de Picardie, VIII, 564, 576.

TROUILLARD (Pierre) étudie à Sedan, VIII, 605; — pasteur dans cette ville, XII, 16; — à Calais, VIII, 605; — réfugié en Angleterre, VII, 428.

TROUILLON (Jean), réfugié à Bâle, ses derniers moments et son testament, IV, 129; — sa vie, IV, 132.

TROYES, lettre des fidèles de cette église à la classe de Neuchâtel, XII, 357 et suiv.

TROYES (Jérémie de), galérien, VIII, 517.

TRUBAISE, pasteur de Saint-Gladie, réfugié en Hollande, VII, 431.

TRUFFET (Suzanne), morte relapse, son cadavre traîné sur la claie (1686), IX, 73.

TUARD DE LA CHEVALERIE (Michel), aux Nouveaux-Catholiques de Saint-Lô, VII, 422.

TUFFAN (Guillaume), recteur du collége des Arts à Nîmes, XIII, 290; — s'oppose à la fondation d'une chaire de théologie dans ce collége, II, 543.

TUFFANY (Guillaume), garde pour le roi du pays de Languedoc, II, 89 et suiv.

TULENCES, banni de Cambrai comme luthérien, IX, 292.

TUNY (Louis), poursuivi extraordinairement, VII, 137.

TUREL, de Die, capitaine des Vaudois, X, 160, 166.

TURENNE (Vicomte de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 373; — son abjuration, I, 49.

TURGES, galérien, sa libération, I, 183; XIV, 99.

TURNÈBE (Adrien), notice biographique, III, 665; — lettre au chancelier de l'Hôpital pour lui recommander la famille de Guillaume Morel, IV, 456.

TURPIN, avocat au conseil du roi, XII, 426; — député du consistoire de Paris pour soutenir devant le synode de Loudun la sentence du synode d'Aï contre Morus, VIII, 178 et suiv.

TURQUET (Louis), partisan de la réunion des églises, III, 448 et suiv.; — sa mort, XII, 277.

TURRETTIN (Alphonse), fils de François, IV, 201; — détails biographiques, son influence salutaire, ses relations avec Guillaume Wake, archevêque de Cantorbéry; sa part dans l'abolition du Consensus en 1706 et de la Confession de foi obligatoire en 1725, IV, 354 et suiv. (Voy. Genève).

TURRETIN (Bénédict), professeur à Nîmes, II, 323; III, 48; — lettre à Madame de La Tabarière sur la mort de son fils, XIII, 37.

TURRETIN (François), pasteur et professeur à Genève, calviniste rigide, IV, 202, 354; XII, 486; XIII, 179.

TURRI (François), apostat, II, 377.

TYRAN (Sébastien), pasteur à Issoire, IX, 297.

U

UCHARD (Samuel), ministre de Mâcon, VII, 332; — réfugié en Hollande, VII, 430; — à Zurich, VII, 57.

UGHET (Félix), désigné pour pasteur à Constantinople, VII, 124.

ULLY (Benjamin-Robert d'), vicomte de Nouvion, commissaire de l'édit en Picardie, VIII, 432; — traîné sur la claie; détails biographiques, VIII, 518, 519.

ULLY (Corneille d'), sieur de Laval, ancien de Gercis, VIII, 442; — arrêté dans une assemblée, relâché faute de preuves, VIII, 517.

ULRIC (Duc) invite Farel à prêcher la Réforme à Montbéliard, XI, 10.

UNIVERSITÉ DE PARIS, ses démêlés avec les jésuites et le temple de Charenton, IV, 33 et suiv.; — s'oppose à l'érection d'un collége à Charenton, IV, 36 et suiv.

URBAIN VIII, bref à Louis XIII sur la prise de La Rochelle (1628), VII, 264.

URSY, greffier du consistoire de Nîmes, VI, 33.

UZÈS, une assemblée surprise dans ses environs en 1750, V, 210 et suiv.: — sa *maison de propagation*, comment les détenues y étaient traitées, XI, 389 et suiv.

V

« VACHE A COLAS (La). » Voy. Chansons.

VACHER (Jean-Louis), ancien de l'église française de Dresde, VIII, 315.

VACHER-LACOMBE (Jean et Jacques), huguenots opiniâtres, V, 318.

VACHERY tente de sortir du royaume, son arrestation; abjure et est con-

damné à cinq ans de galères, VII, 137.

VACHIER, pasteur vers 1567, IX, 294.

VACHIER (Jacques), galérien, XIII, 339.

VADENCOURT. Voy. Hazeville.

VAIRE (Guillaume), ancien de Montagnac, député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.

VALADE, pasteur de Tournon, XII, 256.

VALAINVILLE (De), membre de l'église de Dangeau, XI, 277.

VALAT, pâsteur du Désert, VII, 464.

VALAVOYRE, victime de la Saint-Barthélemy, IX, 37.

VALDI, anagramme de Vidal.

VALENCE (Hôpital de), détails sur les cruautés exercées à Valence par La Rapine, gardien de l'hôpital, XI, 386 et suiv.

VALENCIENNES, lettre de Robert de Croy, archevêque de Cambrai, à la sœur de Charles-Quint, Marie, reine de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas (1541), sur les premiers protestants de Valenciennes, IX, 292 et suiv.

VALENTIN, libraire, dénoncé, VII, 464.

VALENTIN (Gilette), poursuivie extraordinairement, VII, 136.

VALET (Jérémie), pasteur à Loysi, notes biographiques, XII, 353, 359, 362.

VALET (Pierre), valet de chambre du roi, mort de sa femme Marie Joly, XIII, 229.

VALETON (Nicolas ou Auderert), brûlé, II, 380; XI, 257.

VALETTE, un des défenseurs du Mas-d'Azil, III, 619; V, 99, 106, 108.

VALETTE (François), étudiant à Die, V, 307.

VALGALIER (Pierre), galérien, I, 58.

VALLADOLID, premier grand autodafé, XI, 334.

VALLAT (Zacharie) épouse à Wesel Rachel Jansoné, VIII, 6.

VALLÉE, famille protestante de Saintonge, XI, 318.

VALLERAUGUE, documents pour l'histoire de cette église (1635-1792); analyse des archives antérieures à 1789, XIV, 1 et suiv.

VALLETON (Jean), ministre à Privas, III, 452.

VALLIER (De), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 133 et suiv.

VALLIER (Guillaume), pasteur à Die, V, 299 et suiv.

VALLIER (Jacques), pasteur à Rouen (1559), VIII, 72.

VALLON, ministre du Poitou (1590), IV, 322.

VALMAGNE, ou Ville-Veyrac, rétablissement du culte catholique par Louis XIII, extraits des anciens registres de l'église, IX, 370 et suiv.

VALS, nouveau converti suspect, III, 482.

VALSEC. Voy. Lestang.

VALSEC. Voy. Salve.

VALTOUCHET (Élie), pasteur en Gascogne (1559), VIII, 75.

VALZ, pasteur du Languedoc, X, 49.

VANDERBAN (Arnoul), tapissier du roi, XIII, 229.

VANDERCOURMAN (Claes), emprisonné à Enghien, II, 393.

VANLOO (Pierre), graveur du roi, inhumé à Paris, XIII, 229.

VANNES, prisonnier à la Bastille, IV, 372.

VAN SORGEN (Nic.), propriétaire d'un album protestant de 1605, notice biographique, IX, 99 et suiv.; XII, 18.

VARENNES (De). Voy. Laumonier.

VARENNES (Olivier de), libraire à Paris, XII, 258.

VARILLAS, ses erreurs, confiance qu'il mérite, II, 244-247.

VARLAND, famille protestante de Vitry, XI, 154, 373.

VARNIER, famille protestante de Vitry, XI, 151 et suiv., 364; — sa généalogie, XII, 80 et suiv., 116 et suiv.

VASQUEZ (Gonzalo), brûlé, XI, 340.

VASSORIS, pasteur à Soissons (1567), VIII, 454.

VATABLE (François), hébraïsant, se retire à Meaux, VIII, 390.

VATETOT (Jehan de) abjure le catholicisme, XI, 278.

VAUCOULEURS (Dlle de), aux Nouvelles-Catholiques de Caen, VII, 421.

VAUD, le Refuge, fusion des descendants des réfugiés à Lausanne avec la bourgeoisie de cette ville en 1859, IX, 103; — renseignements sur la grande émigration de 1685, belle conduite de la ville de Lausanne, IX,

142 et suiv.; — règlement de discipline, IX, 264 et suiv.; — ministres apostats et leur repentir, IX, 267 et suiv.; — ordres de départ, asile d'Irlande, IX, 268 et suiv.; — droit d'aubaine, deshérance, IX, 270; — démarches pour le rappel de l'édit de révocation, IX, 271; — influence des réfugiés en Suisse, IX, 271 et suiv.; — situation des réfugiés bien inférieure à ce qu'elle était dans les autres pays, IX, 360 et suiv.; — répartis en cinq classes, IX, 362 et suiv.; — changement favorable en 1798, IX, 363; — constitutions de 1814 et 1831; révolution de 1845; admission de la corporation française dans la bourgeoisie de Lausanne, IX, 364 et suiv.

VAUDOIS, exécution de Vaudois en Franche-Comté (1551), V, 129; — ce que Bossmet dit de leur vie, VI, 26 et suiv.; — confession de foi présentée à Sadolet et à François Ier, VIII, 507 et suiv.; — réfugiés, X, 93 et suiv.

VAUDOIS ET PROTESTANTS, l'hérétique vaudois au château d'un gentilhomme catholique, IV, 601; — l'hérétique protestant devant l'inquisition, IV, 603.

VAUDRAY (Louis de), sieur de Mouy, capitaine huguenot, IV, 198; — notice biographique, VIII, 411, 601 et suiv.

VAUGRIS (Jean), propagateur de la Réforme à Lyon, XII, 481.

VAUQUET, ancien de Laon, VIII, 424.

VAURIGAUD, pasteur, la Saint-Barthélemy à Nantes, I, 59-60; — arrestation de la jeune Hudel, V, 407 et suiv.; — nombreuses communications, III, 474; IV, 511; V, 1; VI, 175, 339; VIII, 261; X, 109, 137, 385; XI, 7.

VAUTRIE (Paul), réfugié en Allemagne, VIII, 221.

VAUX ou Vause, famille réfugiée en Angleterre, VIII, 350.

VAUX (Gilbert de), pasteur à Milhau (1561), XIV, 322.

VAXIN (Pierre-Ant.), député au synode de Bohain (1779), VIII, 565.

VEBRON (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

VÉDRINES, pasteur à Montaud, XII, 256.

VÉDRINES (Jean), pasteur à Montpellier, II, 89; XII, 213.

VEEMS ou Vehemes, professeur à Montauban, notes biographiques, VI, 255.

VEINES (De), gentilhomme dauphinois, XII, 233.

VELAY, un souvenir des guerres de religion dans cette province (1563), XII, 5 et suiv.

VELAZQUEZ (Juana), condamnée par l'Inquisition, XI, 339.

VELHIEUX (De), lettres de consolation à Madame de La Tabarière, XII, 295; XIII, 35.

VELUZOZ (Jacques), pasteur à Valengin, IV, 156.

VENDY (De), capitaine huguenot, notes biographiques, VIII, 602.

VENDOSME (Louis), libraire à Paris, XIII, 226.

VENÈS, pasteur de Castelmoron, XII, 256; — réfugié en Hollande, VII, 431; XII, 15; XIII, 317; — lettre écrite par lui des prisons d'Agen à son église (1685), XIII, 318 et suiv.

VENIER (Pierre), membre de l'église de Dangeau, XI, 277.

VENNY, famille réfugiée à Axholme, VIII, 350.

VÉNOT (Florent), brûlé, II, 380.

VENOURS (Marquis de), député des réfugiés auprès des puissances protestantes, XI, 93.

VENTADOUR (Duchesse de), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 267.

VÉRAN (David), pasteur à Bourges, V, 387; VIII, 73.

VERCHAND, ancien de Montpellier, II, 92.

VERCHAND (Henri), apothicaire de Montpellier, arrêté dans sa fuite avec sa famille et renvoyé chez lui, VII, 135.

VERCHAND (Pierre), étudiant à Die, V, 307.

VERCUEIL (Pierre), consul de Trescleoux, calviniste opiniâtre, V, 316.

VERDEILLE (De), incarcéré au château d'Angers, II, 345 et suiv.

VERDÈRE, pasteur de Négrepelisse, II, 13.

VERDIER (Jacques), pasteur des Cévennes, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 434.

VERDIER (Jean), professeur à Montauban, II, 330; — notes biographiques, ses écrits, VI, 251; IX, 408.

VERDOLIN (Jérôme), condamné à Agen en 1540, XI, 21.

VERGIER (Claude), sieur du Rozier, gouverneur de la ville de Sommières (1562), I, 487.
VERGN, bataille qui s'y livra en 1562, II, 230-232.
VERGNOLS, relaps, condamné aux galères, III, 499.
VERGUE (Antoine), député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.
VERNART (Matthieu), avocat au parlement de Paris, XII, 281.
VERNÈDE (Dame), réfugiée à Genève, son testament, XI, 194 et suiv.
VERNEJOUL, pasteur à Bergerac, XII, 424.
VERNES écrit contre Voltaire, IV, 359.
VERNET, pasteur du Désert, V, 261; VII, 462.
VERNET (Charles), pasteur vers 1567, IX, 297.
VERNET (Jacob), professeur de théologie à Genève, IV, 202; — double direction de sa vie scientifique; sa doctrine, IV, 358 et suiv.
VERNIER, pasteur à Aubusson, XII, 120.
VERNIER (Élizée), bourgeois de Vitry, XI, 153.
VERNIER (Jacob), médecin ordinaire du roi, XI, 154.
VERNON (Jean), prédicateur de la Réforme à Poitiers, VI, 416; VIII, 400.
VÉRON (François), ses démêlés avec Pierre Du Moulin, IV, 60 et suiv.
VÉRON (Philippe), surnommé le Ramasseur, prêche la Réforme en Saintonge, VI, 416 et suiv.; VIII, 400.
VÉROT (Diane de) abjure le protestantisme, VIII, 374 et suiv.
VERRIER (Pierre), propagateur de la Réforme à Lyon, XII, 481.
VERSAILLES ET LES PROTESTANTS, galerie des portraits de protestants, VIII, 352; XI, 217 et suiv.
VERTUEIL (Jean de), ancien de Bordeaux, VI, 20.
VERVINS, culte, population réformée, VIII, 456 et suiv.
VÉRY (Isaac), ancien de Lemé, VIII, 556, 568.
VESC, annotations d'un vieux registre de famille protestante concernant l'église de Vesc (1642-1684), X, 339.
VESIA (Jehan de) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.
VESSETUE (Jean de) assiste au colloque de Castres (1561), X, 348.
VESLE (Jean de), régent à Sedan, VII, 175.
VESSON (David), pasteur du Désert, VII, 357.
VESSON (Jean), fanatique, condamné par une assemblée synodale pour neuf crimes, XIII, 158 et suiv.; — pendu, III, 12.
VEYRAC (Jacques), camisard, pendu, III, 237.
VEYRANE (Antoine), poursuivi extraordinairement, VII, 136.
VEYREL (Samuel), antiquaire et poete, XI, 318.
VÈZE contribue aux frais du culte à Saint-Berthomieu, X, 338.
VEZENOBRE. Voy. Pradel.
VÉZIAN (Guillaume), député au colloque de Montpellier (1562), III, 228.
VÉZIAN (Jean), nouveau catholique suspect, III, 482.
VIAC (Sans de), diacre de l'église de Pau, XIV, 299.
VIAL (André), pasteur réfugié, lettre aux protestants de France, XI, 97.
VIAL (Jean), poursuivi extraordinairement, VII, 137.
VIALA, pasteur du Bas-Languedoc, X, 49.
VIALA (Michel), pasteur du Désert, lettre à l'intendant Le Nain; proteste de sa fidélité au roi, IX, 247; — compte rendu d'une tournée dans le Poitou, XI, 81; XII, 123; — vice-président d'un synode en 1761, XII, 443.
VIALLA, condamné aux galères, II, 185.
VIAU (François), dit du Buisson, ministre à Buhi, VII, 172; — réfugié à Londres, II, 26.
VIAU (Joseph), notaire, calviniste obstiné, V, 316.
VIAUD (Théophile de), auteur protestant, son lieu de naissance, XIV, 206.
VICOSE (De), intendant de l'Académie de Montauban, IX, 407.
VIDAL, ses trois filles dans un couvent de Dax, II, 507.
VIDAL dans les prisons d'Aigues-Mortes, XI, 40; — s'en échappe, XI, 46 et suiv.

VIDAL, dit Valdi, pasteur du Désert, V, 261, 263.

VIDAL, membre du consistoire d'Orthez, lettre que lui adresse Court de Gébelin, II, 365 et suiv.

VIDAL, stances à MM. Haag sur la *France protestante*, IX, 1 et suiv.

VIDAL ou Vital de Bécanis, inquisiteur général de la province de Toulouse, I, 358-359; — son Index, I, 362-363.

VIDOUZE (Jacques), ministre apostat, III, 447 et suiv.

VIEFVILLE (Cécile de), dame des filles de joie suivant la cour de François Ier, V, 381.

VIEILLARD (Pierre), réfugié à Londres avec sa famille, VIII, 453.

VIEILLEVIGNE, famille protestante de Bretagne, VII, 327.

VIEILLEVILLE (La), famille protestante de Bretagne, VII, 328.

VIEILLEVILLE (Maréchal de). Voy. Scepeaux.

VIEL, famille protestante de Normandie, XI, 6.

VIEL (Étienne), ancien de Montpellier, II, 93.

VIEL (Jacques), nouveau converti suspect, III, 482.

VIEL (Pierre), apostat, II, 378.

VIEN (Charles-Louis), pasteur à Copenhague, VII, 37.

VIEN (Marie-Françoise), baptisée au Désert, XI, 245.

VIENNE, lettre des protestants de cette ville aux seigneurs de Berne pour demander des pasteurs qui prêchent la parole de vérité, XIII, 128.

VIENOT (Gaspar), sieur de Vienne, mort assassiné, enterré à Paris, XIII, 225.

VIEUILLE (Pierre), président en l'élection de Saintes, XI, 319.

VIEUX (Antoine), banni avec sa femme, VII, 135.

VIEUXMAISONS (Jean de), ancien de Chauny, VIII, 430.

VIEUXMAISONS (Jean de), sieur de Cus, ayant droit d'exercice, VIII, 440, 445.

VIGÉ (Jean), de Saumur, abjure le catholicisme, VI, 8.

VIGNAULX, pasteur à Lyon (1562), XII, 483.

VIGNE (Alexandre), professeur à Die, puis pasteur à Grenoble, ses écrits, V, 308; — banni du royaume, X, 322.

VIGNES (Pierre), camisard, pendu, III, 237.

VIGNEU approuve la doctrine de Testard et Amyraut, XIII, 41 et suiv.

VIGNIER (Nicolas), ministre à Blois, III, 440; XII, 120.

VIGNOL (François), avocat, signe la requête des protestants du Barrois, XI, 425.

VIGNOLES (Charles), doyen d'Ossory, descendant de réfugiés, X, 278.

VIGNOLLES, maréchal-de-camp, chargé d'étudier les fortifications de Maillezais, I, 385.

VIGNOLLES (De), réfugié en Suisse, IX, 152; — sa fille Louise, âgée de quatorze ans, arrêtée dans sa fuite, comme elle allait l'y rejoindre, XII, 536.

VIGNOLLES (Henry de), mauvais catholique, dépouillé comme tel d'un héritage, III, 499.

VIGNON, mauvais catholique, ordre de l'arrêter, VIII, 534.

VIGNON (Jacques), procureur et ancien de Laon, VIII, 434, 438, 442, 456.

VIGOT, pasteur d'Issoire, réfugié en Suisse, IX, 152, 349; — dessert l'église de Lyon, XII, 487.

VIGOUREUX (Michel), nouveau converti suspect, III, 482.

VIGUIER, galérien, II, 185.

VIGUIER (François), pasteur à Tournon en Agenais, IX, 297.

VIGUIER (Jacques), pasteur de Réalmont, réfugié en Hollande, V, 372; VII, 434; — procès à lui intenté par la dame de Pujol, pièces y relatives, III, 520; — son interrogatoire à Toulouse, II, 54-64.

VIGUIER (Jérémie), pasteur à Nérac, député au synode de Loudun, VIII, 151; XIII, 317.

VIGUIER (Rose-Françoise-Jeanne), veuve Faucil, épouse Paul Gachon, X, 198.

VIGUIER (Samuel), pasteur à Nérac, réfugié en Hollande, VII, 430; XIII, 317.

VILAS, camisard, son exécution, II, 461 et suiv.

VILLAIN (Jean), pasteur à Coucy, VIII, 442 et suiv., 454, 455.

VILLARD (Pierre), notaire de Clermont, réfugié à la révocation; extraits de ses registres, V, 130 et suiv.

VILLARET, de Saint-Hippolyte, mort à Wesel, VIII, 6.

VILLARIS (Guillaume), député à l'assemblée de Milhau (1573), X, 353.

VILLARNOUL. Voy. Jaucourt.

VILLARS (De), membre de l'église de Poitiers, XIV, 329.

VILLATTE, arrêté avec Ravanel, roué et brûlé, II, 466.

VILLEDON (De), famille protestante de Saintonge, XI, 318.

VILLEMANDY (Pierre de), ministre et professeur à Saumur, VII, 429; — recteur, I, 311 : — lettre au sujet de d'Huisseau, XI, 103.

VILLERS (De), conseiller au parlement de Metz, III, 567 et suiv.

VILLERS (Dame de), enfermée dans un couvent, III, 499; VIII, 604.

VILLERS-LÈS-GUISE, analyse d'un opuscule intitulé : *Lettre à Messieurs de la R. P. R. du prêche de Villers-lès-Guise*, VI, 173 et suiv.

VILLETTE (Marquis de). Voy. Le Valois.

VILLETTE (Anne), femme de P.-A. Alavoine, VIII, 605.

VILLE-VEYRAC. Voy. Valmagne.

VILLEVEYRE, pasteur du Désert, prisonnier à Die, son interrogatoire (1735), XII, 87 et suiv.

VILLIERS. Voy. Loiseleur.

VILLIERS (De), conseiller de Jeanne d'Albret, III, 133.

VILMAY (De), nouveau catholique, VIII, 541.

VIMIELLE (Jean), pasteur de Saint-Affrique, réfugié en Hollande, VII, 433.

VINAY (De), pasteur d'Annonay, persécuté, I, 286-292; — dessert l'église de Lyon, XII, 485, 487.

VINAY (Pierre de), avocat d'Annonay, mis à l'amende, VII, 137.

VINCARD (André), relieur, ajourné, X, 37.

VINCENT, réfugié en Suisse, X, 322.

VINCENT, pasteur du Languedoc, réfugié en Suisse, IX, 152.

VINCENT, pasteur du Désert, VII, 464.

VINCENT (Antoine), libraire à Lyon, XII, 249.

VINCENT (Étienne), dit La Forge, galérien, I, 51 et suiv.

VINCENT (Philippe), pasteur de La Rochelle, extraits de sa correspondance relative au siége de La Rochelle, V, 293 et suiv.; — à l'exercice du culte protestant après la soumission de la ville, V, 297 et suiv.; — lettre de Crespin, pasteur de Canterbury, pour repousser les accusations de Bugnet (1650?), VIII, 138 et suiv.; — ses recherches sur les commencements et les premiers progrès de la Réformation en la ville de La Rochelle, VIII, 279 et suiv.; — lettres à lui adressées par Beaulieu-Hèves sur son projet d'aller prêcher l'Évangile en Amérique, IX, 416; — de D. Blondel au sujet de bruits calomnieux qui couraient sur son compte, X, 385; — lettre de consolation à Madame de La Tabarière, XII, 402.

VINCENT (Pierre), arrêté dans sa fuite, XII, 535.

VINEANNES (Joannes), pasteur en Piémont (1556), VIII, 76.

VINS (Dlle de), disposée à abjurer moyennant quelques pistoles, XIII, 237.

VIQUET, médecin à Caen, XI, 238.

VIRAZEL, transféré à Angoulême, II, 345; — réfugié en Angleterre, X, 69.

VIREL (Jean), pasteur à Paris, II, 248; XII, 11.

VIRELLE (Matthieu), pasteur à Mauchais (1583), VIII, 454; — préside le synode de Montdidier, XI, 413; — son *Dialogue de la religion chrétienne* (1558), X, 434; — pasteur de l'église de Bâle, XII, 268.

VIRET (Pierre), pasteur et professeur à Nîmes, II, 323; III, 44; XIII, 293; — a-t-il exercé à Paris? II, 498 et suiv.; — confondu avec Virelle, X, 434; — pasteur à Lyon, XII, 482; — son testament (1571), XIV, 297 et suiv.

VIRGUIERS, auteur d'une *Histoire de l'Église*, III, 448.

VIRIDET (Jean), médecin, étudie à Die, V, 308.

VIRIOT, famille protestante de Vitry, XI, 153, 154, 360.

VISCONTI (François), professeur à Die, notes biographiques, V, 183, 305.

VITRY-LE-FRANÇAIS, principales familles protestantes de cette ville, XI, 360 et suiv.; — établissement de l'église et ses vicissitudes, XI, 150.

VIVANS (De) assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.

VIVANS (De), prisonnier à la Bastille, II, 454 et suiv; IV, 205.

VIVARAIS, conversions, I, 168 et suiv.; — un épisode de l'histoire de l'édit de Nantes sous Louis XIII (1635), I, 285-292; — circulaire adressée aux églises du Désert dans cette province (1766), XI, 299.

VIVENS, prédicant, sa tête mise à prix, son signalement, VII, 4 et suiv.; — sa rentrée en France, X, 269; — sa vie inédite, XI, 94.

VIVERS (Léonor de), son cadavre brûlé, XI, 342.

VIVES (Anthoine), pasteur à Issoudun (1557), VIII, 73.

VIVIER (Jean), avocat à Saintes, XI, 318.

VOESIER (François), pendu au Cateau, III, 529, 533.

VOGUEDEMAR (De), mort de sa femme, II, 314.

VOISINET (Jehan), pasteur à Caen (1559), VIII, 73.

VOITURE (De), lettre de consolation à Madame de la Trémouille, X, 383.

VOLAND, chirurgien, réfugié en Allemagne, XIII, 316.

VOLF (Corneille de), femme de l'architecte Du Ry, inhumée à Paris, XIII, 227.

VOLTAIRE, délivre un galérien protestant, I, 177; — intercède en faveur de Rochette, III, 603, 607; IV, 5 et suiv.; — dix-neuf lettres relatives à la réhabilitation de Jean Calas, IV, 241; — lettre en réponse à Gal-Pomaret, VIII, 486.

VORDAC (Comte de), ses *Mémoires;* qui se cache sous ce nom? les dragonnades, II, 201-204.

VOREAUX (Isaac), ancien de Lemé, VIII, 556.

VOREAUX (Pierre), diacre de Lemé, VIII, 556.

VOYANT (Anthoine), dit le Corset, lettre consolatoire à Madame de Soubize sur la mort de son mari, V, 145.

VOYER, famille protestante du Poitou, notes généalogiques, IX, 221.

VRIGNY (De), transféré à Loches, II, 345; — député des réfugiés auprès des puissances protestantes, XI, 103.

VRILLAC (Pierre de), avocat au parlement de Paris, d'une famille alliée aux Le Sueur, II, 412 et suiv.; — sort du royaume, IV, 220; — agent des réfugiés, XI, 94.

VUILLARD (Jean), sectateur de la Réforme à Besançon, XI, 9.

VUILLAUME (Élisabeth), emprisonnée à Metz, XI, 282.

VULSON (Jean), poursuivi extraordinairement, VII, 136.

VULSON (Jean), sieur de La Colombière, pasteur et professeur à Die, notes biographiques, V, 183, 305; — travaille à l'établissement de l'Académie, V, 299; — sa famille, V, 305; — chargé de recueillir les faits intéressant les églises, V, 304; VI, 340.

VULSON (Marc de), sieur de La Colombière, conseiller à la chambre de l'édit de Grenoble, II, 304.

W

WADDINGTON (Charles), membre du comité fondateur, I, 15; — thèse en latin sur Ramus, I, 121 et suiv.; — lettre sur les panégyristes de la Saint-Barthélemy, I, 374 et suiv.; — la religion de Leibnitz, I, 522-534; — Adrien Turnèbe, III, 665 et suiv.; — publication sur Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions, IV, 167 et suiv.; — préside l'assemblée générale du 17 mai 1860; son allocution, IX, 153 et suiv.; — rapport au nom du comité: ce qu'a été et ce que sera le *Bulletin*, XIV, 63 et suiv.; — lettre à M. Fernand Schickler, en réponse à celle de M. Read, XIV, 124 et suiv.

WADDINGTON (Francis), documents sur le protestantisme français existant en Hollande, III, 353 et suiv., 488 et suiv., 590 et suiv., 595 et suiv.; IV, 134 et suiv., 224 et suiv.; — la noblesse protestante de Normandie après la révocation, VII, 417; — les colonies des réfugiés français, VIII, 79; — autres communications, VI, 188; VII, 123 et suiv.; — inventaire des manuscrits d'A. Court, XI, 104.

WASHINGTON (Le général), deux lettres au marquis de Lafayette relatives aux protestants français; ses opinions religieuses, III, 518.

WATTEL (Matthieu), pasteur à Guise, réfugié à Montbéliard, VIII, 605.

WEISS (Charles), vice-président de la Société de l'histoire du protestantisme, I, 16; — la conversion de la noblesse protestante au XVIIe siècle, I, 46-50, 231-234; — les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes à l'étranger et en France, I, 535-544.
WELSH ou Welsch (Jean), gendre de Knox, réfugié en France; notes biographiques, VI, 19 et suiv.
WESEMBECK (Math.), poëme latin sur la Saint-Barthélemy, XII, 473.
WESTERLEN, famille genevoise établie à Constantinople, X, 254, 405, 414 et suiv., 468; XI, 64, 182, 192.
WICQUEFORT (Esther de), inhumée à Paris, XIII, 225.
WILD (Jérémie), professeur à Lausanne, XII, 97.
WILLET, réfugié en Hollande, XIV, 140.
WILM (J.), bienfaits de la Réforme, I, 434-436.
WINGLE (Pierre de), imprimeur, à Neuchâtel, de la première traduction française de la Bible, I, 79.
WINSLOW, anatomiste, apostat, XI, 461.
WROLIK, famille hollandaise, issue de réfugiés, V, 480.

Y

YOLET (D') assiste à l'assemblée de Milhau (1573), X, 352.
YOLLAND (T.), membre de l'église s'assemblant chez la duchesse de Bar, V, 158 et suiv.
YSARN. Voy. Isarn.
YVER. Voy. Iver.
YVETOT (D'), réfugiée en Hollande, IX, 310.
YVON, échevin de La Rochelle, député en cour, III, 441.
YVOY (Jean d'), chef huguenot, rend Bourges aux catholiques; étranglé en prison, VIII, 414.
YVOY (Jean d'), pasteur à Metz, dessert l'église de la duchesse de Bar, V, 158 et suiv., 285.

Z

ZAMARIEL, pseudonyme de Chandieu (Voy. ce nom).
ZELL (Matthieu), premier pasteur évangélique de Strasbourg (1477-1548), X, 25 et suiv.
ZUNIGA (Francisca de), condamnée à une prison perpétuelle comme luthérienne, XI, 340.

Observation. — On remarquera que l'orthographe d'un grand nombre de noms propres a été rectifiée dans cette *Table*. D'un autre côté, malgré le soin qu'on y a apporté, il est impossible, au milieu de cette immense quantité de chiffres, que quelques erreurs n'aient point échappé. On nous en signale déjà une considérable à l'article Bossuet : page xxiii, col. 1, lignes 33 à 48, au lieu de t. X, lisez partout t. IV.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
rue Cujas, 13. — 1866

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Albret (Jeanne) a-t-elle approuvé le mensonge? 125
Album de la Révocation de l'Edit de Nantes, par Eug. Beyer. . . 195
Aléandre (le nonce) et Lefèvre d'Etaples (1531). 345
Anderson. Les femmes de la Réformation. 342
Annulation d'un mariage protestant (1750) 348
Anquez (Léonce). Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1622). Un nouveau chapitre de l'histoire politique des réformés (1621-1626). 281
Apocalypse (explication de l') par un réfugié inconnu 203
Archives de Valleraugue. Rapport de M. Teissier 1
Assemblée générale de la Société tenue le 2 mai 1865. 60
Assemblée générale des députés de toutes les Eglises de France tenue à Nîmes, le 2 octobre 1615 50
Astier. Histoire de la république des Etats-Unis 387
Avis. Quatorzième année 1,121

Barbut (David), réfugié de Montpellier. 202
Béarn (La Réforme en). Deux lettres inédites du ministre Raymond Merlin à Calvin (1563). 230
Bénédectine protestante de 1769. 300
Bénézet (Complainte de François), martyr du désert 238
Berteville (le sieur de). Harangue à La Rochefoucault. 50
Bèze (Th. de). Lettre au synode de Sainte-Foy (1578) 135
Bonnet (Jules), secrétaire de la Société 68
— Délégué à la fête de Farel, à Neuchâtel 338

Calvin et les briseurs d'images. Note rectificative d'une assertion de M. Rosseeuw Saint-Hilaire 127
Casaubon (Isaac). Notice biographique. 185,262
Challes (A.). Histoire des guerres du calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Senonais, etc.. 382
Changnion (Pierre), de Vassy. Biographie précédée d'une lettre de M. Ch. Landré, d'Utrecht. 140
Claude. Dialogue de la Vérité et de l'Erreur 9

Colbert (tolérance de). Vingt-six lettres relatives à la religion prétendue réformée (1680-1683). 371
Coligny (Gaspard de). Fragments de sa correspondance militaire et administrative avec de Humières, gouverneur de Péronne (1550-1560), précédés d'une Notice de M. le comte Jules Delaborde 211,302
Condé (le prince de). Articles présentés au roi pour la paix (1616). 53
Cottin (Mme de). Lettre relative à son lieu de naissance, par M. Alph. Lagarde. 206
Couteau, martyr. Demande de renseignements 297

Daillé. Lettre au doyen de l'Eglise de Zurich (1660) 268
Désert (un sermon du). 17
Dijon (la Saint-Barthélemy à). 340
Douen (M. le pasteur O.). Les remontrances du clergé et la Révocation de l'Edit de Nantes 71
Du Plessis-Marly. Inauguration du temple 497
Du Plessis-Mornay (Mme). Deux lettres à Th. de Bèze (1600-1603.) 248

Errata 276

Fabre (Jean), l'honnête criminel. Notice par M. le pasteur Ath. Coquerel fils. — Lettre et autobiographie du même. . . 93,337
Farel (fête de) à Neuchâtel. (13 septembre 1865) 337
— Œuvres choisies, publiées par M. Félix Bovet 356
— Prière ou forme d'oraison pour demander à Dieu la sainte prédication de l'Evangile. 356
Fénelon. Une édition protestante de l'éducation des filles. . . . 5
France (La Réforme en). Lettres des Eglises de Saintes, Milhaud, Montauban, Montpellier, Mâcon, Poitiers, Toulouse, Dijon, Rouen, Châlons-sur-Marne et Valence, à Calvin (1561-1562) 319,367

Giraud (Jean). Fragments du journal d'un réfugié dauphinois à Vevey (1686) 251
GrandPierre (M. le pasteur). Allocution 89

Haag (Emile), notice nécrologique. 119
Hôtel de L'An. 301

Jaquier (M. le pasteur), de Clairac. Allocution 88
Junod (Louis), auteur d'une Biographie de Farel 355

Ladevèze (M. le pasteur Gal). Article nécrologique 343

Leclerc. Interrogatoire du ministre Salomon Leclerc, prisonnier à la Bastille (1697) 14
Lecointe (de Marcillac), agent des Eglises réformées au XVIIIe siècle. Notice par M. Ath. Coquerel fils 350

Mazade (M. le pasteur Ch.). Rectification sur le martyr Louis Ranc. 208
Mestrezat (Interrogatoire du ministre), prisonnier à la Bastille (1689) 25
Montandon (M. le pasteur), allocution 88

Nîmes. Lettre des députés de l'Assemblée générale de Nîmes à Messieurs du Conseil des Eglises (1616). 54

Palissy (Bernard), un fourneau de 340
Paumier, pasteur de Rouen. Notice nécrologique 391
Prisonniers protestants de Barbarie. Lettre de M. le pasteur Ribard. 131
Protestantisme (le) à l'Académie française. 293
Protestantisme (le) en Sologne 206
Psaumes. La traduction des Psaumes de Cl. Marot et de Th. de Bèze et celle de Ph. Desportes. Etude comparative par M. le pasteur Couthaud 177
Puaux (M. le pasteur), allocution 87

Read (Charles). Lettre au président de la Société 121
Rohan (Anne de). Prière de Mlle Anne de Rohan en son affliction pour la mort de sa mère. 333

Schickler (Fernand), président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. 68
— Discours à l'Assemblée générale. 61

Tachard (M. le pasteur). Lettre au président de la Société. . . . 201
Table générale des matières pour les quatorze années révolues du *Bulletin* . . . . . fin du volume.
Tronchin (Henri), article nécrologique 199

Vassy (Eglise réformée de) 141,142
Viret (Pierre). Son testament (1571). Lettre de M. Raymond, archiviste de Pau. 297

Waddington (Charles). Rapport lu à l'assemblée générale au nom du Comité. 63
— Lettre au président de la Société 124

ERRATA

Dialogue de la Vérité et de l'Erreur. — D'importantes corrections sont à faire dans ce morceau reproduit d'après une copie très fautive. Page 10, ligne 21, au lieu de : pronon (*sic*), lisez : *prononce. Ibid.*, l. 26, au lieu de : *n'eust*, lisez : *n'eustes*. P. 11, l. 2, au lieu de : *le braver*, lisez : *te braver. Ibid.*, l. 4, d'en bas, au lieu de : *mais il*, lisez : *mais s'il*. P. 12, l. 14, au lieu de : *volonté*, lisez : *valeur. Ibid.*, l. 23, au lieu de : *vit*, lisez : *lit*. P. 13, l. 5, au lieu de : *obéissant*, lisez : *abaissant*.

Interrogatoire du ministre Salomon Leclerc. — Page 17, l. 20, au lieu de : *Cuislin*, lisez : *Coïslin. Ibid.*, l. 26, après : *de ce nom*, il faut un point, et une majuscule au mot suivant *qui*, interrogatif. P. 18, l. 30, au lieu de : *vertus*, lisez : vérités. P. 22, l. 17, au lieu de : *Besous*, lisez : *Besons*.

Interrogatoire du ministre Mestrezat. — A la page 25, l. 19, au lieu de : *preuve et dernière*, lisez : *première et dernière*.

Biographie de Pierre Changuion. — P. 144, l. 4, au lieu de : *quatre années*, lisez : *trente-quatre années*. P. 155, à la fin de la note, au lieu des : *prisons de Lyon*, lisez : des prisons de Dijon. P. 158, note 1, l. 6, lisez : Marie Finneback.

A la page 202, lisez : le réfugié David Barbut, de Montpellier. P. 208, l. 12, lisez : *sur un poteau*.

A la page 258, lisez : M. le pasteur *Léo* Farelle, de Saint-Germain de *Calberte*. P. 348, l. 6, d'en bas, lisez également : Saint-Germain de *Calberte*.

Enfin à la page 355 (art. Lecointe), note 1, l. 5, au lieu de : *nos* ancêtres, lisez *ses* ancêtres; et p. 390, l. 5 et 6, lisez : des *milliers* d'émigrants, et non des *millions*.

N. B. La Table générale placée à la fin du volume doit être considérée comme un Errata pour la collection entière du *Bulletin*.

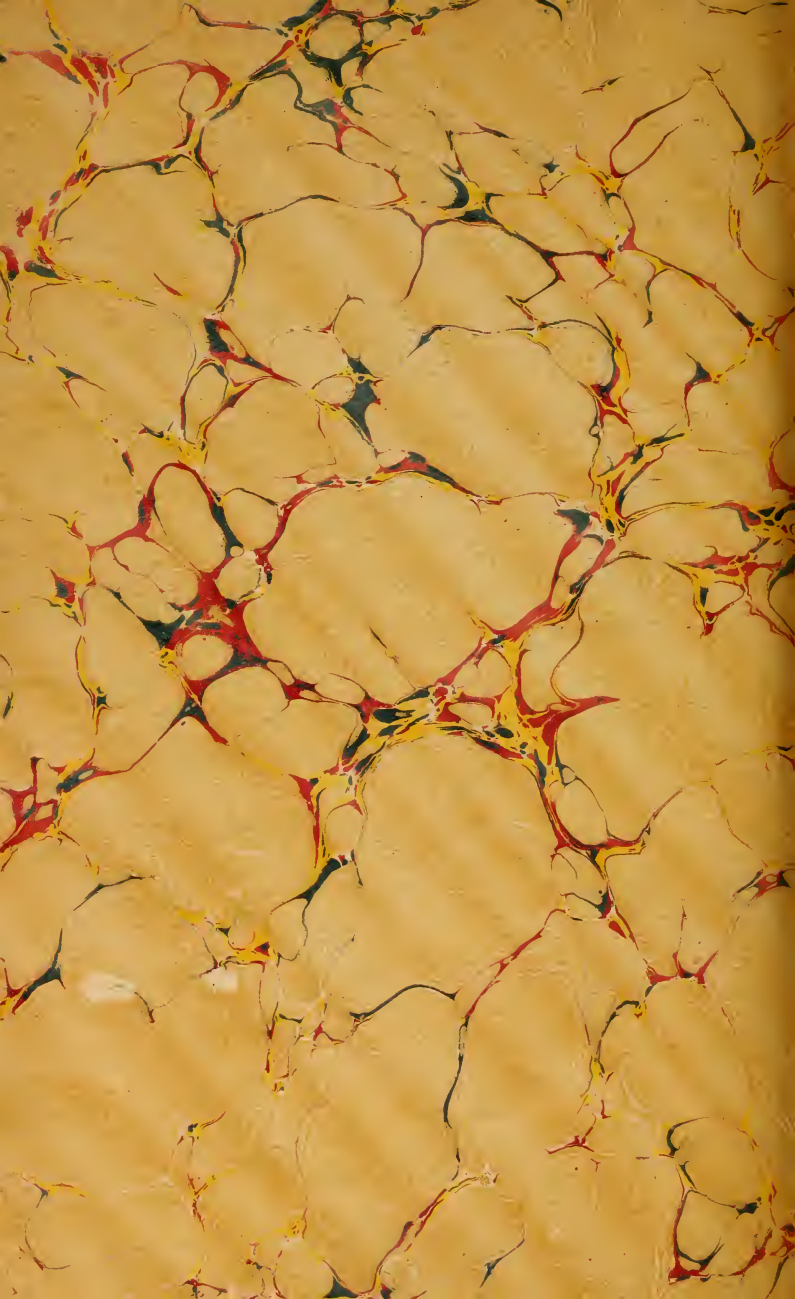

BX
9450
S64
année 14

Société de l'histoire du
protestantisme français.
Paris
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

LIBRAIRIE
R. MERE
7, RUE DANTON
PARIS VI